Silenrieux d'après le livre de Jean-Philippe Body

son histoire, sa géographie, son économie

Contact de l'auteur : body.jeanphilippe**@gmail.com**

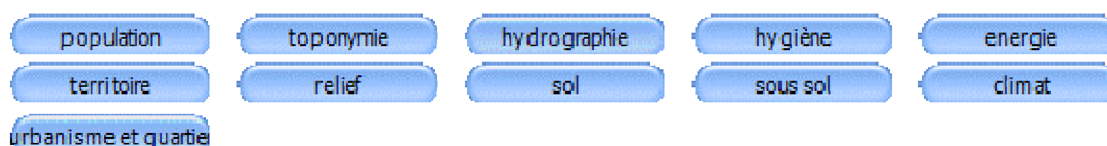


Le blason de la communauté de Silenrieux ; il a été représenté en 1624 sur un calice et en 1871 sur l'autel principal de l'église

La structure de l'ouvrage.

1. Géographie 2. Politique, justice et armée cliquez ici 3. Economie et finance cliquez ici 4. Aspects socio-culturels cliquez ici 5. Religion cliquez ici

la première partie étudie tous les aspects liés à la géographie (superficie, relief, sol, sous-sol, climat, hydrographie, population et toponymie)



Cette partie va vous permettre de mieux connaître la situation de Silenrieux ; l'origine du nom et du lieu ainsi que le territoire avec son relief, son sol et sous-sol, son climat, sa végétation, sa faune et son hydrographie ; l'évolution de sa population avec une présentation de 2 personnes célèbres ; la description et l'évolution de son habitat à travers les différents quartiers ; l'évolution de l'éclairage et du chauffage ; les mesures d'hygiène ; les différents noms de lieu-dit.

Ce dernier chapitre sur la toponymie est primordial pour comprendre et localiser les différents endroits cités dans cet ouvrage. Il est donc conseillé de commencer par sa lecture.

CHAPITRE 1 : ORIGINE DU NOM DE SILENRIEUX

Les plus anciennes appellations connues sont :

Sileno rivo ou Silleni rivus dans le pagus Lomacensis en 868-69, Silenti rivo en 1197, Sillenrimis en 1202, Sillenriu en 1276, Sileriu en 1387, Selenrieu en 1391, Silentirivo en 1445, Silenrieu en 1456, Silenrive en 1497, Silentirivo en 1518, Silenrive et Salentirivo en 1558.

Plusieurs hypothèses ont été émises sur l'origine du mot « Silenrieux ». Elles séparent les deux termes suivants « Silen » et « Rieux ».

« Rieux » vient du latin « rivus » et signifie ruisseau ou rivière. Il a été probablement adjoint au mot « Silen » à l'époque romane.

Quant à l'origine du mot « Silen », plusieurs idées ont été proposées :

1. Le dieu « Silenius » : celui-ci était le génie phrygien des sources, symbole des eaux et fils de Pan ; il avait le don de la sagesse ; il était aussi le père de Bacchus, dieu du vin.

C'était un vieillard jouisseur, toujours ivre, au nez camus et proéminent, chantant et riant.

Dans ce cas, Silenrieux voudrait dire « le ruisseau du dieu Silenius » et aurait une origine entièrement romaine.

2. Le mot « sigolenus » est une romanisation du mot latin « sigila ». Ce terme nous renvoie à une petite figure ou statuette d'argile.

Dans ce cas, Silenrieux voudrait dire « le ruisseau d'une statuette d'argile » et aurait aussi une origine entièrement romaine.

3. La silène, fleur que l'on trouve dans notre région, est bien présente à Silenrieux, mais pas plus qu'autre part.

Dans ce cas, Silenrieux voudrait dire « le ruisseau entouré de silènes » d'origine également romaine.

4. Les termes pré-celtiques « sil »et « ana » (source : Claude Hennuy).

« sil » renseigne un site encaissé dans un passage étroit entre sommets et vallons sur et au bas des pentes.

« Ana » est une finale « –ane » typiquement hydronymique qui a donné des noms de rivières (breuvanne, liane, lasne, etc..). Elle signifie un endroit où il y a des ruisseaux.

Dans ce cas, Silenrieux est un composé roman, constitué d'un terme pré-celtique « sil-an(i)a », oro-hydronyme, auquel s'est adjoint, à l'époque romane, le latin rivus, d'où S'lin-rî en wallon et Silenrieux en français.

Cette dernière explication me semble la plus probable et donne à Silenrieux une signification descriptive qui correspond à la topographie et l'hydrographie des lieux :

« Un ruisseau ou des ruisseaux et une vallée resserrée et étroite ».

CHAPITRE 2 : ORIGINE DU LIEU DU VILLAGE

L'origine de l'emplacement du village semble être lié à des caractéristiques topographiques. Tout d'abord, l'accès de la vallée de l'Eau d'Heure est rendu aisé par 2 vallons perpendiculaires venant de gauche et de droite.

Ensuite, le lieu répond parfaitement à l'établissement d'un passage à gué sur l'Eau d'Heure. Finalement, le gué ainsi qu'un chemin descendant par les 2 vallons a favorisé la naissance d'un site habité.



Silenrieux se trouve dans la vallée de l’Eau d’Heure entre un vallon qui descend de Boussu

et un autre vallon qui descend à côté de la Fostelle.

CHAPITRE 3 : LE TERRITOIRE

Au haut Moyen Âge (période du domaine de Sileno rivo en 866), le territoire était plus étendu et occupait (voir la carte ci-jointe).

1. la superficie actuelle (1624 hectares ou 1727 bonniers (voir les anciennes mesures à la fin de la partie géographique)) moins 2 petites parties qui furent rattachées par la suite à Silenrieux.

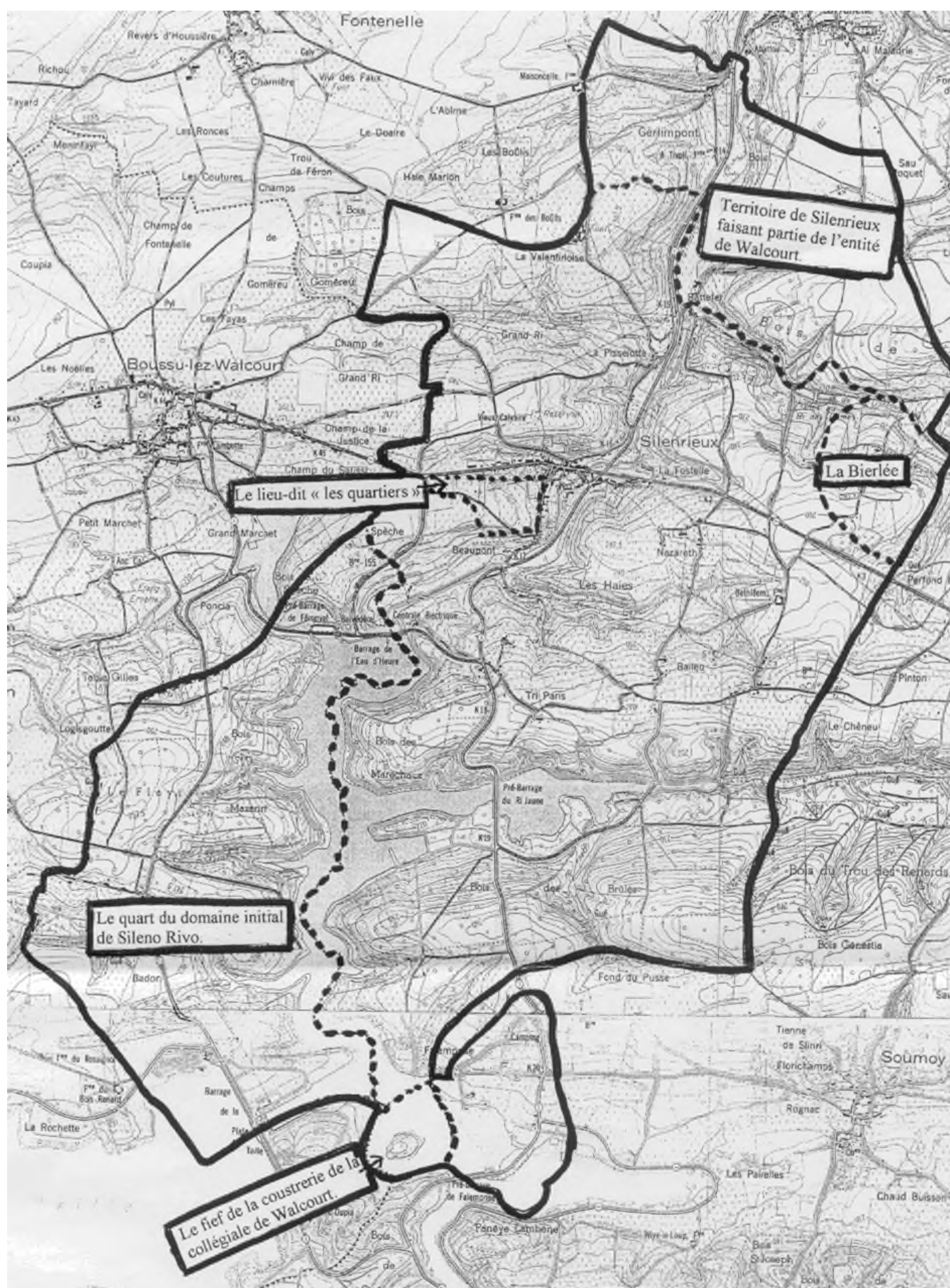
a) La cense de la Bierlée et ses dépendances (plus ou moins 50 bonniers) étaient rattachées au haut Moyen Âge à Yves qui dépendait de la famille des Rumigny Florennes ; cette partie fut annexée à Silenrieux probablement au bas Moyen Âge par le biais du seigneur local, le chapitre de Thuin (voir partie religieuse).

b) Le fief de la coustrerie de la collégiale de Walcourt à Falemprise avait sa propre juridiction et administration faisant partie du comté de Namur (voir partie religieuse).

Il comptait 24 bonniers de terres, prairies et bois. Des noms de lieu-dit évoquaient cet endroit aujourd’hui sous eau : « le tienne Notre Dame », « le pré de la coustrerie », « les Coustres ». Il fut rattaché à Silenrieux après la révolution française.

2. Le quart du domaine initial de Sileno rivo qui regroupait tous les bois de Féronval à Badon sur la rive gauche de l’Eau d’Heure (541 hectares ou 576 bonniers). Cette partie allait devenir la propriété du seigneur de Barbençon au 17ème siècle (voir partie politique) ; mais resta partie prenante de la paroisse de Silenrieux jusqu’à la révolution française. Il est probable que le lieu-dit « les quartiers » aient aussi fait partie de ce quart du domaine.

Avant la révolution française, le territoire de Silenrieux faisait partie de la principauté de Liège (sauf le quart de Féronval à Badon qui avait été intégré au Hainaut). Les 2/3 de celui-ci appartenait, soit au seigneur, le chapitre de Thuin, soit à des propriétaires étrangers du village.



Le territoire de Silenrieux à travers le temps

Dès l'existence de la Belgique au 19ème siècle, ce territoire (1624 hectares) fit partie de la province de Namur, de l'arrondissement de Philippeville, du canton de Walcourt jusque la fusion des communes, puis du canton de Philippeville. Celui-ci représente 1/1878ème de la superficie de la Belgique. Le nord de la grande route Philippeville Beaumont se trouve en Condroz et le sud en Fagne.

En 1977, lors des fusions communales, Walcourt s'appropria le nord du territoire : Gerlimpont avec les bois de la Marlière et Seury. Tout le reste fut intégré à l'entité de Cerfontaine.

CHAPITRE 4 : LE RELIEF

Silenrieux est caractérisé par un relief vallonné traversé par plusieurs vallées qui se sont formées au quaternaire. « *Le commentaire du cadastre nous dit que la commune est très montagneuse, il y a peu de belle plaine et elle présente des inclinaisons assez sensibles* ».

La commune est d'abord traversée du sud au nord par une vallée étroite et encaissée où coule une rivière « l'Eau d'Heure ». Aujourd'hui, la moitié de la vallée est occupée par les barrages.

Perpendiculairement à cette vallée centrale, se trouvent plusieurs autres vallées encaissées qui offrent un paysage très varié et accidenté : le Ry Jaune, le Ry Gayot, le Ruisseau d'Erpion, le Grand Ry, le Ry des Dames, le ruisseau de Maisoncelle (Gerlimpont).

L'altitude varie de 170 mètres à la sortie de l'Eau d'Heure à Gerlimpont jusque 275 mètres dans les bois des brûlés entre la vallée du Ry Jaune et Soumoy.

Deux autres points culminants sont à noter : le quartier de Baileu ainsi que le château d'eau à 270 mètres.

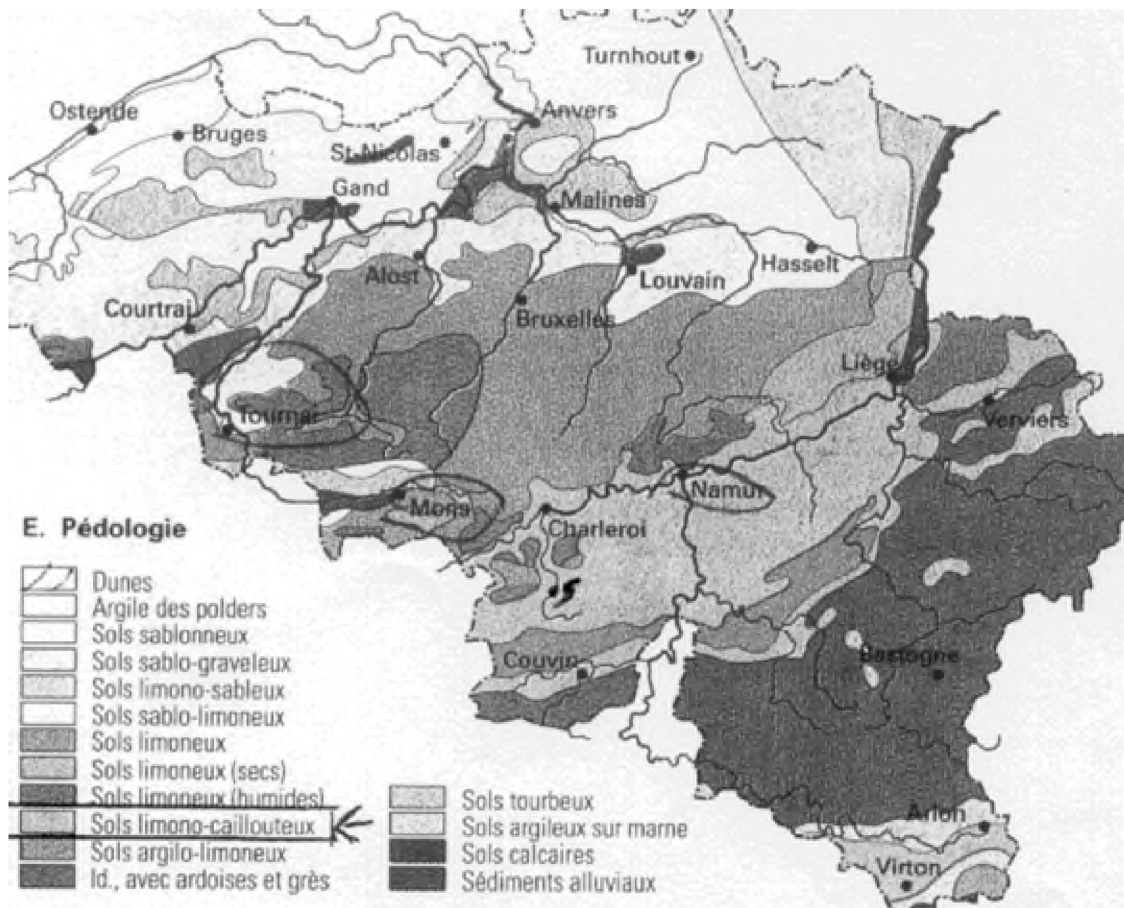
Le centre de l'ancien village se trouve entre 180 et 190 mètres d'altitude.

De l'entrée de l'Eau d'Heure sur le territoire de Silenrieux à Falemprise (200 mètres d'altitude) à la sortie à Gerlimpont, il y a plus ou moins 30 mètres de dénivellation ; ce qui a favorisé dans le passé l'établissement de plusieurs biefs ayant servi à produire la force motrice pour des moulins et des forges (voir la carte ci-jointe).

CHAPITRE 5 : LE SOL

En 1795, un rapport du département Sambre et Meuse nous apprend que « *le sol de Silenrieux est d'une stérilité qui approche celle de l'Ardenne* ».

Les études décrivent notre sol comme un sol limono-caillouteux à éléments schisteux, gréseux et calcareux : c'est-à-dire que le sol est de type limoneux (surtout) ou argileux (parfois) avec une importante charge schisteuse ou psammitique suivant les endroits (de nombreux cailloux). Il est aussi très accidenté et très peu propice à la culture.



La carte des sols de Silenrieux

Dans la vallée de l'Eau d'Heure et de ses principaux affluents (Ry Jaune, Grand Ry, Ry des Dames), des alluvions ont favorisé la formation de prairies naturelles sur un sol limoneux.

Le sol au sud de Silenrieux (bois des brûlés) provient de la décomposition des psammites et schistes des formations d'Esneux (ESN) et de Famenne-Aye (FA). Il est argilo-schisteux surtout et gréso-schisteux. Il est surtout couvert de forêt.

Le sol au nord provient de la décomposition des calcaires carbonifères du tournaisien (assise d'Hastière et Waulsort) et de la décomposition des psammites et schistes. Il est limoneux avec une charge importante schisteuse, gréseuse et calcareuse. Le nord de la commune se rattache par le caractère physique au grand plateau agricole Beaumont-Thuin-Walcourt.

Au niveau de la végétation, la culture s'installe surtout sur les plateaux recouverts d'une couche de 0,5 à 0,7 mètre de terres arables entre les vallées perpendiculaires à l'Eau d'Heure ; les bois sur les versants et au sud de la commune ; les pâturages dans les bas de versants et fonds de vallée où se trouvent les alluvions.

CHAPITRE 6 : LE SOUS-SOL

Le sous-sol de Silenrieux provient de l'ère primaire. Il est principalement composé du dévonien supérieur qui se caractérise par la prédominance du schiste. Le dévonien est une grande période géologique de l'ère primaire dont un terrain type se trouve dans le comté de Devon en Angleterre. Le devonien se divise en étage dont le faménien. Le sous-sol schisteux de Silenrieux se trouve dans l'étage faménien qui contient la formation d'Esneux (ESN), la formation de Famenne-Aye (FA), la formation de Souverain Pré (SVP) et la formation d'Etroeungt et Ciney (CE). (Voir carte en annexe 1).

Cependant, une zone carbonifère calcaire du tournaisien de l'étage ivorien et hastarien qui contient la formation de Salet et de la Molignée (MS), la formation de Leffe, Waulsort et Bayard (BWL) et la formation de Hastière, Pont d'Arcole, Landelies et Maurenne (HPLM) venant de Vogenée pénètre dans Silenrieux au lieu dit « Seury » en une bande en direction ouest qui va se rétrécissant pour s'arrêter à la verte vallée (Grand Ry). C'est dans cette zone qu'ont été exploités des gisements de dolomie grise waulsortienne (au bois de la Marlière) et des carrières de pierres à chaux et à bâtir à Gérardfalize, Battefer et la Bruyère (exploitation du calcaire bleu encrinique).

Une petite bande de calcaire de l'étage hastarien existe aussi autour de la ferme de Maisoncelle (une carrière est encore visible en dessous de la ferme) (voir carte).



Carrière de Maisoncelle

Les plateaux sont en général recouverts d'une couche de 0.5 à 0.7 mètre de terres arables, les flancs de vallées sont plutôt rocheux et dans le fond, s'est déposée une étroite couche d'alluvions atteignant 1.5 mètre d'épaisseur et parfois marécageux.

Depuis la période celte, le sous-sol a renfermé du minerai de fer. Plusieurs excavations restent visibles dans les bois, témoins d'une ancienne extraction de minerai de fer (limonite). En 1832, Vandermaele signale encore l'exploitation du fer hydraté sur le territoire de Silenrieux.

Près de la croix aux avés, on observe des amas de phtanites blonds, de l'argile ferrugineuse et des cailloux roulés de quartz blanc et de phtanites.

CHAPITRE 7 : LE CLIMAT

Il y a plus de 10.000 avant JC, le climat passa constamment par des variations importantes (climat très froid, puis très chaud). Cependant, depuis lors, le climat s'est tempéré pour prendre son aspect actuel.

Le bas Moyen Âge de l'an mil à 1300 connut une période un peu plus chaude avec le développement de la culture de la vigne sur les versants exposés au soleil.

La 2ème moitié du 17ème siècle a connu quelques périodes déplaisantes ; des hivers rigoureux et plusieurs intempéries diverses ont marqué les habitants en 1642, 1648, 1656,1660-61, 1663, 1673, 1675,1682-83 et 1690.

Aujourd'hui, Silenrieux appartient à la zone climatique à caractère tempéré maritime. C'est-à-dire que le climat y est influencé par le voisinage de la mer et par la prédominance des vents d'ouest et du sud ouest. La température moyenne annuelle est d'environ 9°5 ; cependant elle varie d'une température moyenne de 2° en janvier le mois le plus froid à 17° en juillet le mois le plus chaud. Il gèle de 80 à 90 jours par an en moyenne et il y a de 25 à 30 jours de neige par an.

La pluie est fréquente. Il pleut en moyenne 195 jours par an, surtout en automne et en hiver. Il tombe en moyenne par an entre 900 et 1000 mm d'eau.

L'emplacement du village dans un fond de vallée orientée nord sud crée un microclimat particulier : les vents du sud ouest sont atténués ; un massif boisé situé au nord du village le protège en partie des vents du nord ; l'ensoleillement du village est d'environ 1 H 30 moins long que pour un village de plaine ; la température au village est de plus ou moins 1° supérieure à celle des hauteurs avoisinantes.

CHAPITRE 8 : LA VEGETATION

Elle est caractéristique du climat tempéré maritime ; c'est-à-dire couvert de forêts mixtes de feuillus à 90 % (hêtres, chênes, charmes, bouleaux, frênes, saules, aulnes, noisetiers, érables, etc…).

Ces forêts furent défrichées lors de la sédentarisation de la population au néolithique et à l'âge du fer (voir partie politique). Ce furent d'abord les sommets des vallées qui furent défrichés pour l'installation des habitants, pour la culture des céréales et des légumineuses (orge, blé, sarrasins, pois,…) et pour l'élevage (moutons, chèvres, porcs et vaches). (Voir partie agricole).

Les bois sont maintenus dans les terres défavorables à l'agriculture, soit en liaison avec une trop forte pente, soit où les sols sont médiocres (schistes).

Les herbages naturels sont présents dans les sols humides (fonds de vallée) ou sur des positions moyennement pentues. Ils servent au pâturage du bétail.

Finalement à l'époque romaine (il y a 2000 ans), le couvert végétal était un paysage ouvert entrecoupé de forêts semblable à notre époque.

Les cultures sont sur les plateaux, les bois sur les flancs et sur le massif schisteux du sud de Silenrieux et les prairies naturelles dans les vallées et les vallons.

CHAPITRE 9 : LA FAUNE

Nous décrirons uniquement les animaux vertébrés présents à Silenrieux.

Les poissons que l'on trouve dans l'Eau d'Heure sont principalement : le chevaine, le gardon, la perche, le vairon, le brochet, la tanche, la carpe, la truite fario et la truite arc en ciel. Au barrage, on peut y ajouter le sandre et la brème.

L'anguille, l'épinoche, l'ablette, le goujon et le barbeau ont pratiquement disparu.

Les reptiles et batraciens présents dans nos campagnes sont : le crapaud commun, le lézard, l'orvet, la grenouille rousse et verte, la salamandre, les tritons, la vipère. La couleuvre et la rainette verte ont disparu.

Les oiseaux les plus courants sont : la buse, l'épervier, le faucon, l'autour, les chouettes, le hibou, les pics, l'étourneau, le merle, le corbeau, la corneille, la bergeronnette, le héron, la perdrix, le faisan, la pie, le bruant, le chardonneret, l'hirondelle, le rouge-queue, le tarin, le pipit, les mésanges, les moineaux, le rouge-gorge, le pinson, le geai, le ramier, la tourterelle, le vanneau, la poule d'eau, le coucou, le troglodyte, le rossignol, la grive. Depuis la construction des barrages, les canards, le cormoran, le cygne, le goéland, la mouette, le martin pêcheur, les sarcelles, la bernache, le foulque et les grèbes sont présents sur nos plans d'eau.

Les mammifères sauvages sont : le chevreuil, le sanglier, le renard, le lapin, le lièvre, les rats, la souris, la taupe, le mulot, le lérot, le campagnol, le putois, la musaraigne, l'écureuil, la fouine, l'hermine, le hérisson, la belette, les chauves-souris, le loir, le furet. Le chat sauvage et le blaireau ont quasiment disparu. La loutre a complètement disparu (la commune donnait des primes pour sa destruction ; en 1900, on donna 10 Frs à Mr Piron pour avoir tué une loutre).

Le dernier loup à Silenrieux date probablement de 1760 ; c'est la date de la dernière prime payée à Jean Baptiste Fontenelle et Philippe Brichet pour avoir rapporté la dépouille d'un loup. Antérieurement, on avait déjà payé des primes en 1620, 1628, 1668, 1694, 1697, 1708 et 1713 pour la prise d'un loup.

Le castor a disparu dans le courant du Moyen Âge.

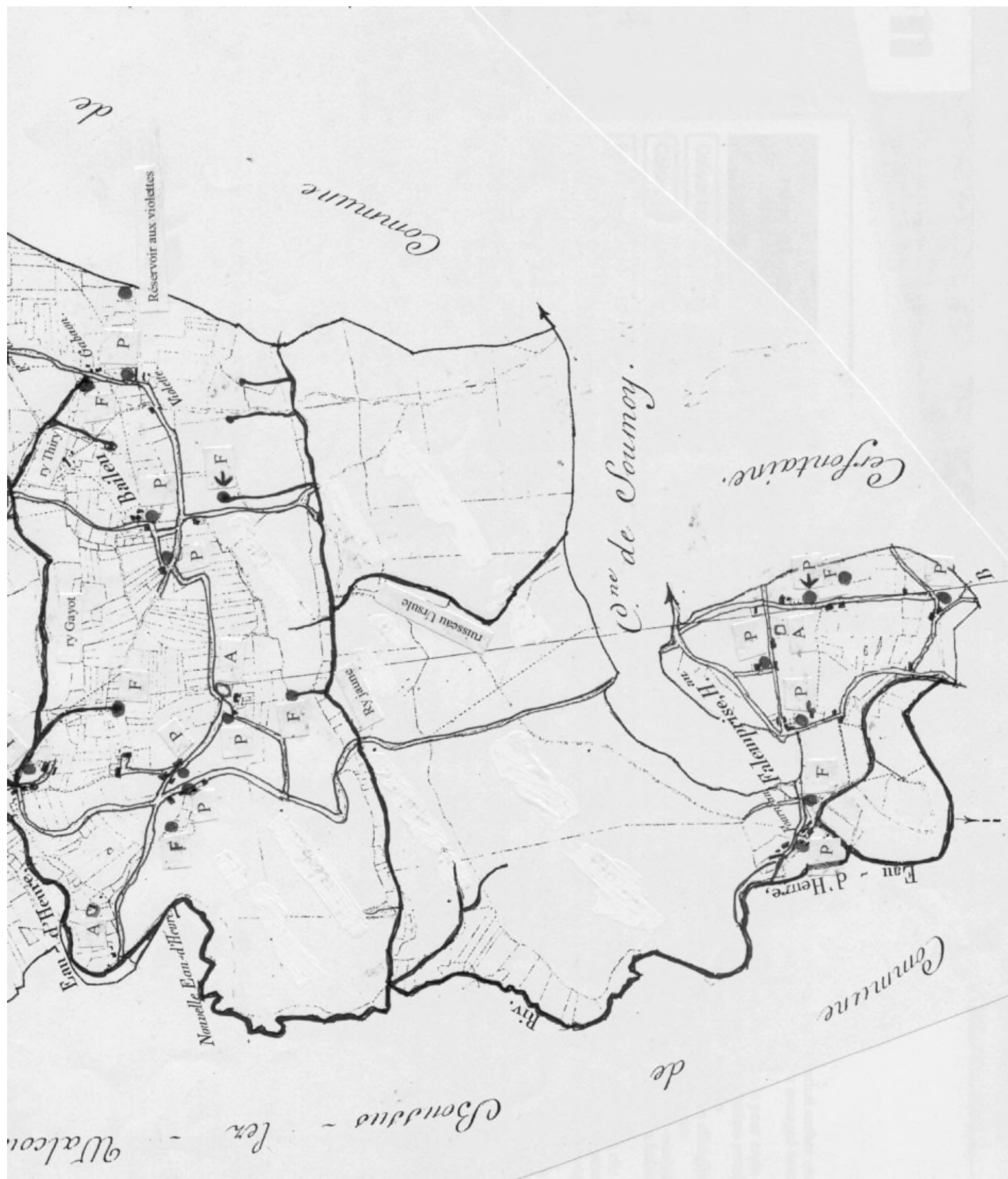
Les raisons de la disparition de plusieurs espèces sont multiples : la modification du climat, les pollutions diverses et les activités de l'homme.

Depuis les années 1980, plusieurs lois ont été prises pour la protection des espèces menacées de disparition.

CHAPITRE 10 : L'HYDROGRAPHIE (Voir carte ci-dessous)

Pry. C.ne de Walcourt.
Com.ne de Yogenée
Vaudois.
à Philippeville.
Ruisseau de Gerlimpont
Gerlimpont
Battefer H.
Pré à l'auté
ry des dames
station de pompage
Valentinoise H.
Grand ry
Pisselotte
réservoir au cheneux
Silenrieux
petits ruaux
Pompage
grands ruaux
Nazareth
ry Thiry
ry Gayot
Ch.ée de Beaumont
C.ne de Fontenelle.
Commune de





B = bornes/ P= pompe / F= fontaine / A = abreuvoir

§ 1. La description

Silenrieux est arrosé du sud vers le nord par l'Eau d'Heure, principale rivière de la commune. Celle-ci reçoit l'eau lors de son passage sur le territoire de Silenrieux de plusieurs affluents : le Ry Jaune, le Ry Gayot, les petits et grands ruaux du village venant de Boussu et de Pas de la l'eau, le Grand Ry, le Ry des Dames et le ruisseau de Gerlimpont.

Etant donné le climat pluvieux, à la suite des orages, pluies abondantes ou fonte des neiges, l'Eau d'Heure déborde et s'élève souvent à 4 mètres au-dessus du niveau ordinaire.

Lors du 17ème et 18ème siècles, on signale que l'Eau d'Heure sortait de son lit régulièrement de 20 à 30 fois par an.

Il fallait refaire régulièrement les ponts en bois suite à leur emportement par de fortes eaux (voir partie communication).

Les plus graves inondations connues :

- en 1688.

- les 19 et 20 juillet 1829 : 89 propriétés furent touchées (champs ou prairies) et les dégâts en quantité de foins furent importants.

- le 21 décembre 1952 : les voies de chemin de fer étaient chargées de torrent ; l'eau atteignait le kiosque, coupait la rue Royale et envahissait les maisons. La maison Devouge (la plume d'oie) était envahie par les eaux.

- le 4 décembre 1960 : l'Eau d'Heure débordait sur la rue Royale.

- le 30 janvier 1961 : 64 ménages furent touchés (voir les photos sur la page suivante). Les dégâts les plus importants concernèrent 3 fermes et 3 maisons qui furent évacuées. Le passage à niveau de Battefer arraché et le pont de Féronval fut endommagé. La commune offrit gratuitement du chauffage et Recey (village bourguignon jumelé avec Silenrieux) fit un don de 5000 Frs.

Pour empêcher les inondations nombreuses à Silenrieux, on curait régulièrement la rivière (plus ou moins tous les 10 ans). La première mention date de 1755.

Depuis la création des barrages, les inondations par débordement de l'Eau d'Heure à Silenrieux n'existent plus.



photo de l'inondation de 1961

§ 2. La domestication de l'eau à travers les âges

a) L'usage et l'entretien des cours d'eau

L'eau était une ressource précieuse, abondante et gratuite pour nos ancêtres.

A partir du Moyen Âge, les cours d'eau allaient devenir une dépendance du domaine seigneurial et leur utilisation n'était plus libre. Le seigneur possédait seul de droit d'accorder, moyennant redevance, l'usage de l'eau pour faire actionner une roue ou irriguer les terres en détournant le cours, en établissant des vannes ou en créant des viviers et des marais, etc...

Les meuniers et forgerons payaient ainsi au seigneur le droit de « course d'eau » pour pouvoir utiliser la force hydraulique d'un cours d'eau.

Les viviers (étangs) étaient nombreux et servaient à faire fonctionner des moulins ou des forges : le vivier de Falemprise et le vivier Goulard à Falemprise ; le vivier de Féronval ; le vivier de Bellevallée ; le vivier Le Rond à Battefer ; le vivier de Gerlimpont. Tous ceux-ci disparaîtront dès la fin de l'entreprise (voir partie économique).

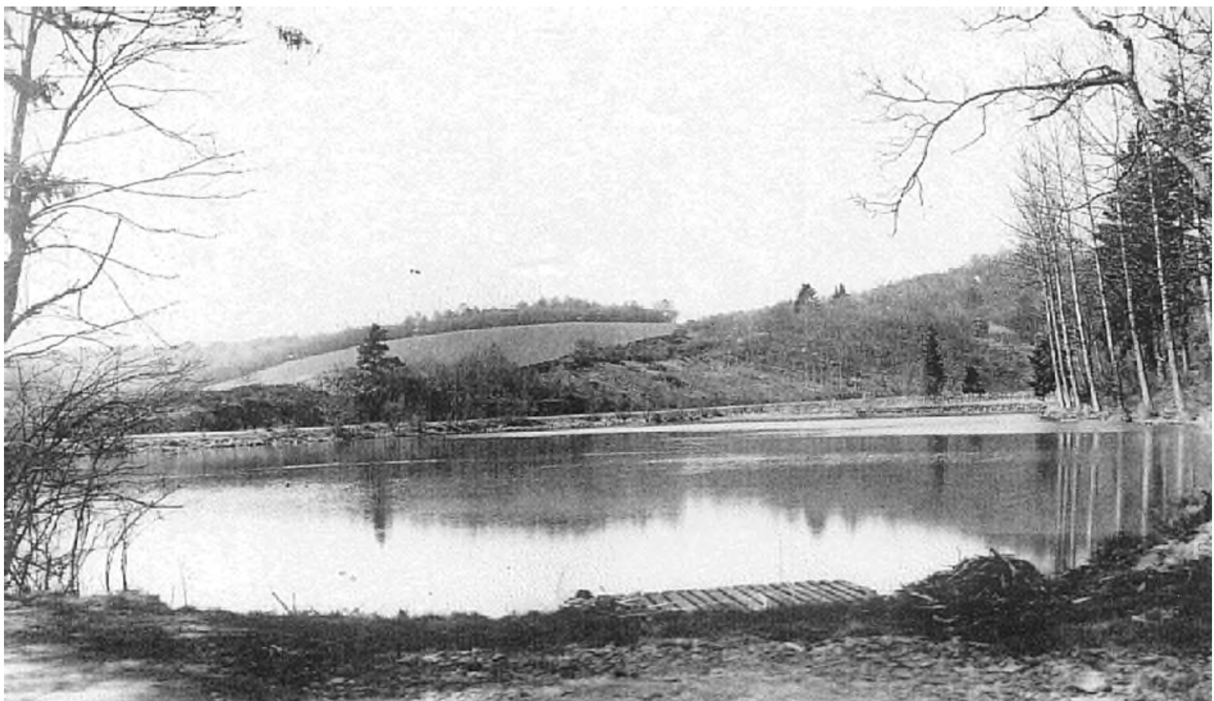
Au 20ème siècle, des étangs furent creusés par des particuliers pour la pêche : à Grand Ry, dans la vallée du Ry Jaune, sur le Ry des Dames, la pisciculture Clip, sur le Ry Gayot.

Quant au droit de pêche ou de prendre l'eau pour les habitants de Silenrieux, le seigneur leur accordait l'autorisation sous forme de droit d'usage. Celui-ci leur était reconnu contre paiement d'une redevance (voir aussi les droits d'usage pour la forêt). C'est aussi contre paiement d'une redevance que les habitants de Walcourt avaient aussi le droit de pêcher sur les rivières et ruisseaux qui longent les bois indivis de Silenrieux et Walcourt. (Les habitants de Walcourt ne pouvaient pas pêcher sur l'Eau d'Heure entre le Ry Jaune et le Ry des Dames).

Les marais étaient fréquents et occupaient les fonds de vallée.

C'est un décret du 22 novembre 1790 appliqué chez nous à partir de 1794 qui allait rendre publics les rivières et les rivages : « Pour les cours d'eau non navigables, ni flottables, l'usage de ceux-ci appartenait aux propriétaires riverains mais l'administration était chargée de veiller à l'écoulement libre des eaux (conservation des digues et travaux de dessèchement) ; l'administration s'occupait des curages ou s'il n'y avait pas de règlement à ce sujet, c'était à charge des riverains ».

Aujourd'hui, suivant l'importance de la rivière, le curage et l'entretien sont à charge du propriétaire, de la commune ou de la région wallonne. L'Eau d'Heure est à charge de la région wallonne ; le Grand Ry, le Ry des Dames et le Ry Jaune sont à charge de la commune ; le reste est à charge des riverains (exemple le Ry Gayot et le ruisseau de Gerlimpont).



Le vivier de Feronval

b) Les fontaines

Depuis l'antiquité, pour leur utilisation domestique, les habitants du village utilisaient des fontaines, des puits et les cours d'eau à proximité.

Les premières mentions de fontaines à Silenrieux datent du début du 18ème siècle. C'était l'époque où on commençait à renfermer et aménager les fontaines ou sources. En 1729, la fontaine Mallet fut érigée et, en 1750, François Bastin y faisait un chemin pour y accéder (le courtil Mallet se trouvait entre la rue de Fontenelle et la rue Royale). En 1733, on construisit la fontaine en face de la cense Paris. En 1736, Antoine Boulouffe ravinait et renfermait la fontaine des grands ruaux (les grands ruaux se trouvaient entre le fond du village et la chapelle Ste Anne). En 1775, Pierre Joseph Adam travaillait à la fontaine de Grand Ry.

En 1811, Louis André construisit dans le roc un puits pour une fontaine en pierre bleue au centre du village au lieu dit « la rochette » (fontaine avant la construction de la maison communale en 1836).

En 1823, on dénombrait 7 fontaines érigées ou aménagées à Silenrieux : une au petit Bethléem (Pas de la l'eau), une dite Vve Marsigny (celle au lieu dit « la rochette » ?), une dite Courtoy (fontaine des grands ruaux en dessous de la terre à l'huile aujourd'hui cimetière du village), une dite Mallet (voir ci-dessus), une dite de Grand Ry (voir ci-dessus), une dite de la cense Paris (voir ci-dessus), une dite Ste Anne (sur l'ancienne route de Walcourt à gauche avant la Pisselotte). (Les fontaines sont renseignées par un F sur la carte hydrographique).

A ces fontaines érigées, s'ajoutaient d'autres fontaines ou sources utilisées comme fontaines : au Renifonds, à Try Paris (à l'entrée du bois en bas), en dessous de la ferme du coin du bois des violettes (ancienne masure de la violette), fontaine Carly ou du pré d'saut (sur le chemin de Beaupont à Baileu), fontaine à la Jambe de bois (étang actuel de Beaupont), fontaine sur le chemin qui monte à Nazareth à droite du grand bon Dieu, fontaine au dessus de la Fostelle entourée de maçonnerie en 1873 (à droite de la grande route en montant), fontaine del Cocolle (Ry Gayot), fontaine Goyette à Nazareth en direction de Galilée, fontaine à la Valentinoise (mare), fontaine à Falemprise près de la marbrerie.



Fontaine dans le bois des violettes

En 1827, Pierre Médot et Victorien Gillard furent chargés de construire une fontaine en pierre de taille au fin ciseau sur la place communale de Silenrieux. Elle fut alimentée par un réservoir construit à la fontaine Ste Anne. Une canalisation en tuyaux en pierre de 700 aunes et en plomb de 5 aunes amena l'eau jusqu'à la place.

Finalement, l'entretien de la canalisation demandant trop de travail, cette fontaine fut abandonnée.

En 1860, Jean Max de Walcourt s'adjugeait la fourniture et le placement de 16 bacs en pierre de taille de 2 mètres de longueur et de 90 m^2 de dalles pour les 11 fontaines où on mit une dalle de 1 m^2 au fond, 4 dalles autour et une dalle pour couvrir en partie la fontaine. En 1864, la commune fournit aussi des bacs en pierre pour les fontaines du hameau de Falemprise.

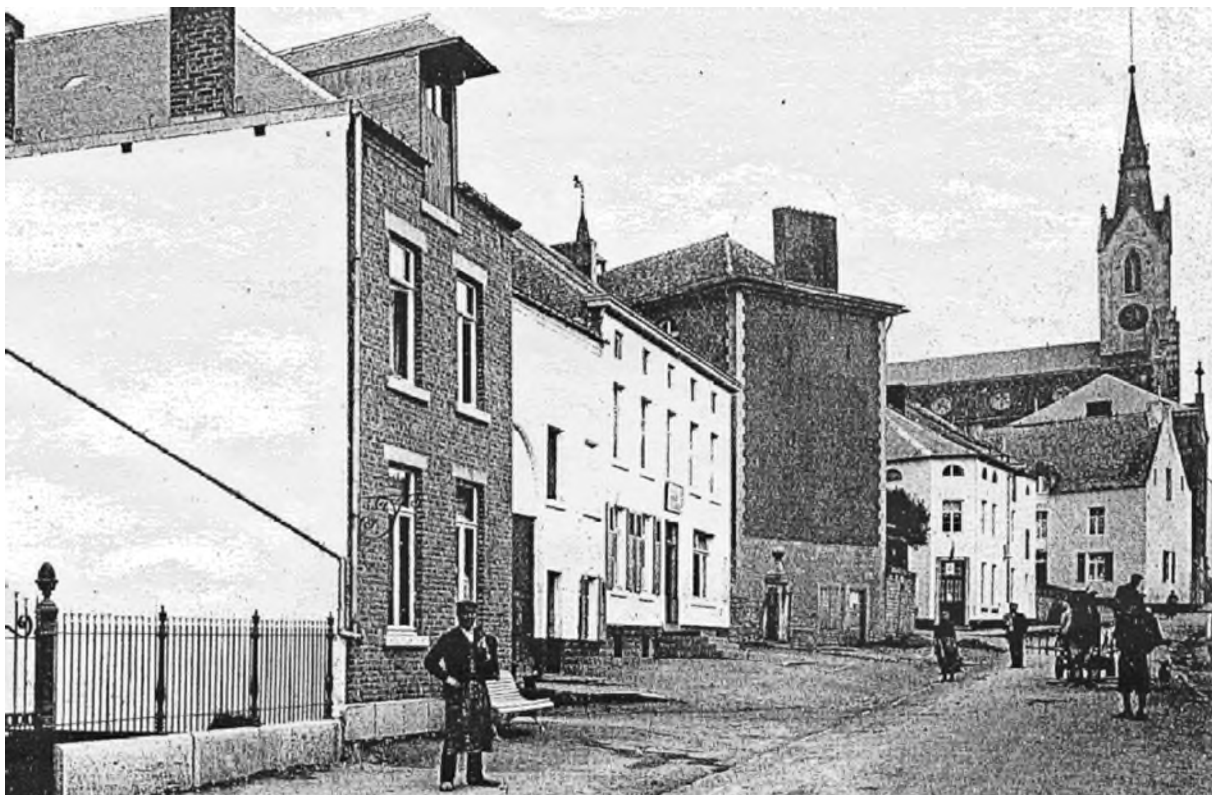
En 1863, la commune, pour répondre à la demande des habitants de Pas de la l'eau, fit construire une fontaine avec bac au centre du quartier qui fut alimentée par l'eau du pré « courtil Maty » à l'aide de tuyaux placés en dessous du sol.

La fontaine de Gambor fut construite en 1875.

La fontaine de la Fostelle fut bouchée en 1924 car l'eau était contaminée par la poussière soulevée par les véhicules automobiles.

c) Les puits et pompes

Ceux-ci furent construits durant la 2ème moitié du 19ème siècle. La commune en installa 18 au total (les pompes sont représentées par un P sur la carte hydrographique en annexe). En 1848, l'administration communale décida d'établir une pompe en fer au dessus du puits creusé près de la maison communale (fontaine ou puits « la rochette »). Antoine Bayet de Thy s'occupait de faire la maçonnerie au puits, de le couvrir de pierre de taille et d'installer la pompe.



La pompe de « la rochette ».

En 1852 le conseil communal établit un règlement pour les eaux potables :

« Vu que pendant les temps de sécheresse, l'eau de source manque dans une grande partie de la commune ; vu que l'Eau d'Heure qui traverse cette commune fournit toujours abondamment l'eau pour tous usages, excepté pour la nourriture de l'homme ; vu qu'il convient de prendre des mesures pour que les eaux des fontaines, pompes et puits publics soient toujours propres et salubres :

art 1 : il est défendu de faire d'autres usages des eaux des fontaines, pompes et puits publics situés dans la section du village que pour la nourriture de l'homme. Dans aucun cas chaque ménage ne pourra en puiser plus de 40 litres environ 4 chaudrons ordinaires par jour. (Si eaux abondantes, on peut en prendre plus).

Art. 2 : il est aussi défendu en tout temps de ne rien faire à proximité des fontaines, pompes et puits publics situés dans toute l'étendue du territoire de la commune qui soit de nature à nuire à la pureté et à la salubrité des eaux ainsi qu'à en rendre les abords malpropres.

Art 3 : il est aussi défendu de mettre en mouvement les balanciers et les seaux des mêmes pompes et puits sans nécessité ainsi que d'y occasionner des dégradations. Les pères et mères sont responsables de leurs enfants mineurs.

Art 4 : toute contravention au présent règlement sera puni d'une amende de 3 francs pour la première fois pendant l'année, de 10 Frs la 2è fois et de 15 Frs la 3è fois et de 3 jours d'emprisonnement pour chaque fois au delà de 3 fois pendant l'année. »

Par la suite, 17 installations furent encore construites.

- Au Renifonds, une en 1867, par Victor Lebègue et Ambroise Léonard et l'autre en 1890 par Jules Servotte.

- Au Try Paris, en 1867, par Victor Lebègue et Ambroise Léonard.

- En face du presbytère (rue de Cerfontaine) en 1870.

- A la Valentinoise en 1873 changée en 1890 par une nouvelle.

- A Pas de la l'eau en 1873.

- A Baileu, une en 1879 et l'autre en 1897 par Aimable Walrand.

- A Gerlimpont en 1879.

- A Gambor en 1894 par Louis et Adolphe Delpire.

- A Falemprise, une en 1894 par Louis et Adolphe Delpire et 4 en 1897 par Aimable Walrand.

- A Nazareth en 1897 par Aimable Walrand

- A la Maman en 1897 par Aimable Walrand

En 1906, on plaça aussi une pompe sur la place publique pour prendre l'eau de la rivière.

Au début du 20ème siècle, on constatait que les puits étaient très souvent pollués par le purin (Renifonds, Gambor, Nazareth).

En 1911, une analyse des 16 puits montrait que 5 avaient de l'eau de mauvaise qualité.

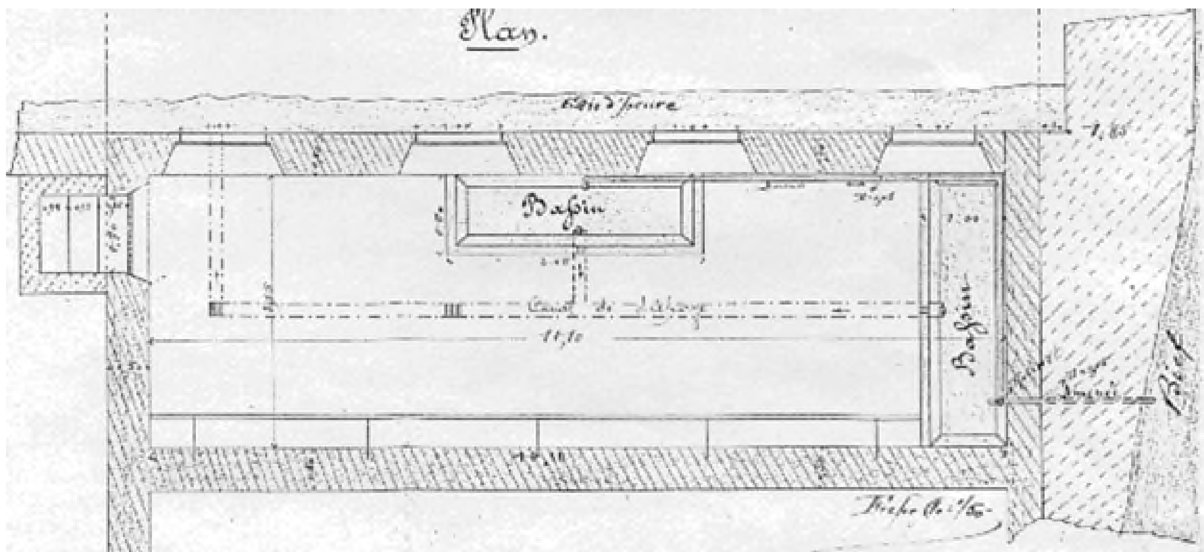
Les pompes furent progressivement abandonnées à partir de la distribution d'eau de 1938 et enlevées après la vente de celles-ci à la SNDE (société nationale de distribution d'eau) dans les années 1950.

d) Les lavoirs publics

Les gens avaient l'habitude de laver leur linge à la rivière ; on y faisait la « grande buneye » c'est-à-dire la lessive bisannuelle du linge et des vêtements.

A partir du 19ème siècle, l'hygiénisme va conseiller de construire des lavoirs publics. A Silenrieux, les premiers lavoirs publics furent construits en 1879 en pierre de taille. Un sur le ry Gayot à Beaupont et l'autre sur l'Eau d'Heure au Noupré. Les habitants y faisaient surtout « la grande buneye ».

Ce fut en 1904 que la commune décida de construire un lavoir public à l'intérieur d'un bâtiment près de l'ancienne pale de la rivière. Celui-ci fonctionna jusque la 2ème guerre mondiale.



Le plan du lavoir

e) Les abreuvoirs

Le territoire comptait 10 abreuvoirs utilisés pour les bestiaux des fermiers (souvent à proximité de grosses fermes). Ils sont représentés par un A sur la carte hydrographique en annexe.

- A la Valentinoise acheté en 1914 par la commune

- A la Bierlée

- A la cense de Bethléem.

- A Nazareth où il y en avait 2 dont un aménagé en 1907 le long de la route et l'autre à la source d'un ruisseau à la terre Malzy.

- Sur le Grand Ry à la Pisselotte aménagé en 1906.

- A Falemprise (actuellement en étang)

- Au Try Paris

- Au Strampia (Goret)

- A la Loripette



L'abreuvoir de Bethléem.

f) La première distribution d'eau

Ce fut le 18 mars 1877 que le Conseil Communal décida d'établir une distribution d'eau à Silenrieux pour alimenter plusieurs quartiers de la commune en eau potable et éviter aux habitants de long trajet pour aller aux sources et fontaines potables.

Le 1er juillet 1877, Elie Hancart concéda à la commune le droit de prendre l'eau à la fontaine de Goret et d'y construire un bassin qui allait servir au projet de l'alimentation en eau de la distribution.

Le 24 décembre 1877 Adolphe François céda à la commune le droit de placer dans sa prairie de Goret les tuyaux nécessaires à la conduite d'eau.

Le projet qui allait être accepté par le conseil communal le 3 mars 1878 était le suivant : la source de Goret allait alimenter une conduite d'eau jusqu'à l'école des filles (3 bornes fontaines le long de la grand route et 2 robinets en cuivre à l'école) ; une seconde conduite d'eau allait partir de la fontaine « rue de Fontenelle » jusqu'au chemin de Walcourt ; une autre conduite allait partir de la fontaine Ste Anne à la Pisselotte avec 3 bornes fontaines. (Chaque borne était munie d'un robinet et d'une bouche à incendie).

La réalisation de la distribution d'eau fut adjugée le 5 mai 1878 à l'entrepreneur Eugène Didier. Après plusieurs rappels à l'ordre par un huissier, l'entrepreneur Didier ne termina pas tous les travaux.

La commune dut réadjuger le 16 mars 1879 les travaux restant à effectuer à Louis Bauduin de Frasnes et François Grawez de Silenrieux (il restait à faire 1/5 de la conduite d'eau, les puits et pompes et les lavoirs).

Finalement, les travaux furent terminés au printemps 1880 suite à une nouvelle sommation d'un huissier le 14 avril 1880.

borne fontaine à la Pisselotte


Pisselotte
184
170
172
177
173
171
176
175
174
149
B
B
B



bornes, fontaines et pompes au village (B pour borne; F pour fontaine et P pour pompe)

Les bornes fontaines furent fournies par Gilliard frères de Philippeville.

En 1885, les entrepreneurs Marthaler et Bayot étendaient la distribution d'eau avec 6 bornes fontaines (une à la place publique, une près du presbytère, une à St Jacques, une à St Jean, une à Beaumont et une à la Jambe de bois).

A la Jambe de bois, une petite prise d'eau sur le ruisseau venant de la fontaine Carly suivi d'une canalisation en tuyau alimentait un bac en pierre près de l'ancienne cense de Galilée (chez Cheung).

Le 5 juillet 1891 règlement de la distribution d'eau :

Art 1 : les eaux des pompes et des bornes fontaines serviront pour les usages domestiques et l'alimentation du bétail ; il est interdit de l'utiliser pour la fabrication du mortier, l'arrosage des jardins, le lavage des herbes et légumes sans autorisation particulière suivant l'état des réserves d'eau.

Art 2 : la distribution est gratuite et publique.

Art 3 : en aucun cas, les particuliers ne pourront produire un écoulement continu aux bornes fontaines et d'en faire une provision plus que l'usage journalier.

Art 4 : il est interdit de laisser séjourner aux abords des bornes, des cuvelles, ou tonneaux, etc …

Art 5 : il est interdit de déposer des objets d'une odeur incommode.

Art 6 : il est défendu de laisser séjourner des eaux dans les bacs en temps de gelée.

Art 7 : il est défendu de travailler et de toucher aux mécanismes.

Art 8 : en cas de sécheresse et gelée, le collège peut prendre toute mesure nécessaire.

Art 9 : en cas de fraude, une indemnité plus une contravention.

Art 10 : amende au profit de la commune.

Au début du 20ème siècle, la distribution d'eau devait souvent être réparée car elle devenait défectueuse et ancienne (restauration en 1906).

De plus, l'eau potable était limitée et ne suffisait plus à alimenter tout le village : « 94 pétitionnaires demandaient à la commune d'envisager une nouvelle source pour la conduite car en cas de sécheresse, il n'y avait de l'eau que dans plus ou moins 3 bornes fontaines ».

Pour répondre à ces problèmes, la commune envisageait en 1911 un projet de distribution d'eau à partir de la « Cocolle » (l'analyse donnait une eau pure). Mais ce projet n'allait pas voir le jour à cause des réticences de l'administration provinciale et en raison de la guerre.

Après la guerre 14-18, il fallait encore toujours réparer fortement les conduites et l'entretien devenait coûteux pour la commune.

Les pénuries d'eau étaient encore fréquentes (en 1924 et 1925). Les habitants réclamaient de nouveau une nouvelle distribution d'eau.

Un rapport de Mr Martiny commissaire voyer constatait en 1933 que la vieille distribution d'eau ne donnait plus satisfaction depuis de nombreuses années (qualité très douteuse de l'eau, insuffisance du débit en été et automne).

Les fontainiers

Les fontaines, les puits et la distribution d'eau étaient entretenus par l'administration communale.

Celle-ci mit chaque année en adjudication publique la place de fontainier.

En 1831, Louis Ernotte était chargé de l'entretien des fontaines. (Il avait débouché pendant 9 jours la canalisation entre la fontaine Ste Anne et la place du village).

En 1852 et 1853, Mr Sevrin.

De 1863 à 1873, Jacques Fontenelle.

De 1873 à 1876, Josué Goulard.

De 1877 à 1883, Bienaimé Fontenelle (maréchal ferrant).

De 1885 à 1891, Emile Pequeux.

Du 2 août 1891 à 1897, Aimable Walrand.

Du 26 septembre 1897 à 1901, Camille Coenen.

Du 26 mai 1901 à 1904, Aimable Walrand.

De 1908 à 1911, Camille Coenen.

De 1911 à 1915, Florent Delpire.

De 1915 à 1918, Aimable Walrand.

Après la guerre, les réparations et entretiens des pompes et bornes se firent en régie par le cantonnier jusqu'à la nouvelle distribution.

En 1891, règlement pour le fontainier pour les bornes fontaines et pompes :

1. l'adjudication est pour 3 ans.

2. le fontainier devra veiller au bon entretien des pompes et bornes fontaines, il devra faire à ses charges, les réparations nécessaires à leur bon fonctionnement.

3. Les grosses réparations sont à charge de la commune (tuyaux, nettoyage des puits, etc …)

4. lorsqu'une pompe ou une borne fontaine ne fonctionnera plus régulièrement, le fontainier devra en commencer la réparation dans les 24 H et la terminer immédiatement, sauf les cas de force majeure à déterminer par le collège.

5. A partir du 1er novembre de chaque année, les pompes et bornes fontaines devront être parfaitement garnies de manière à y empêcher la congélation de l'eau. Le fontainier en sera responsable. Elles ne pourront être dégarnies avant le 1er avril suivant.

6. Le fontainier sera directement sous la surveillance du Bourgmestre ou échevins délégués ; il devra en tout cas, prévenir de suite un membre du collège lorsque une grosse réparation sera jugée nécessaire.

7. Les paiements se feront tous les trimestres.

g) La deuxième distribution d'eau

Suite au rapport de Mr Martiny, la commune se décida à envisager une nouvelle distribution d'eau. Au début, 2 projets de distribution d'eau étaient envisagés (une de la source de Gomereux et l'autre de la source du pré à l'autel à Battefer).

Finalement, la nouvelle distribution allait être alimentée par la source du pré à l'autel à Battefer. L'eau allait s'acheminer vers une station de pompage au pied du bois de Lorefays pour être envoyée dans un château d'eau au Cheneux.


Le réservoir du Cheneux


La station de pompage de Battefer

Tout le village allait être servi de Beaupont à la Pisselotte. Les travaux s'effectuèrent en 1937 et se terminèrent en 1938. Laurent De Buyccher de Florennes travaillait à la distribution d'eau et Marius Walrand de Silenrieux fournissait l'équipement électromécanique de la station de pompage.

Dans un premier temps, 158 ménages se raccordèrent à la nouvelle conduite d'eau.

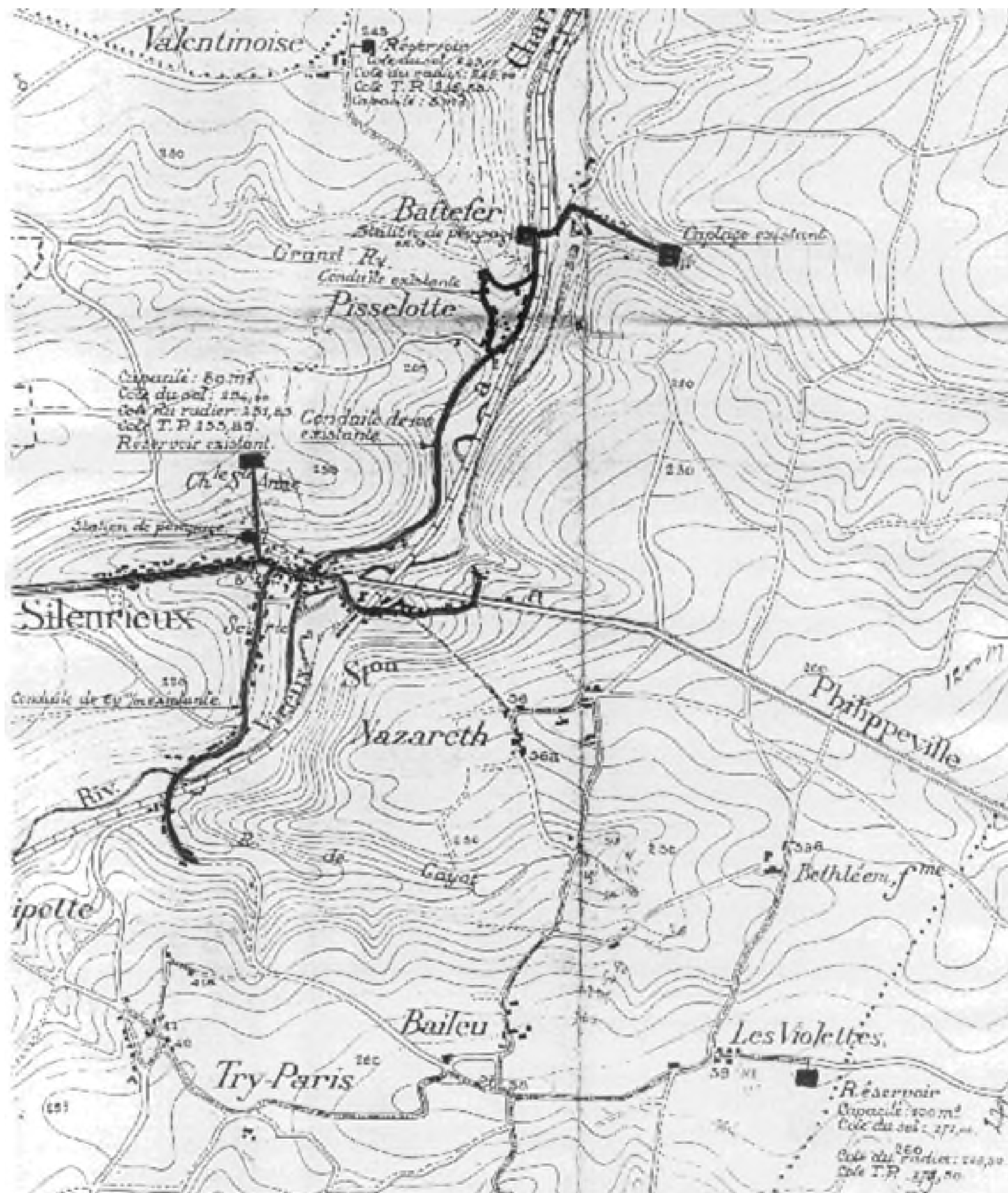
Gerlimpont était alimenté par Walcourt.

Quant aux habitants des Haies, de la Valentinoise et de Falemprise, ils utilisaient encore les puits et fontaines.

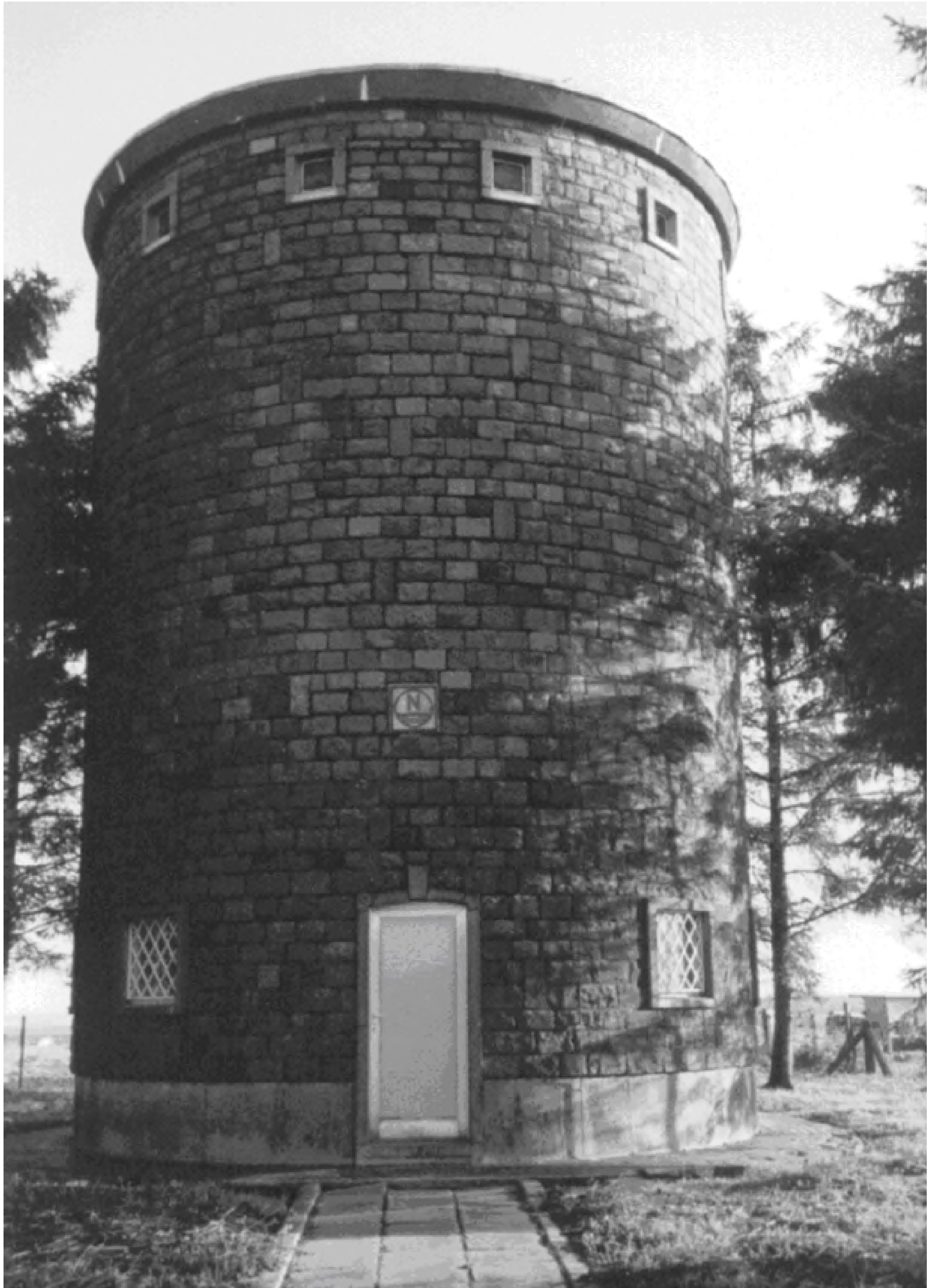
En 1947, la commune faisait appel à la Société Nationale de distribution d'eau pour étudier le projet d'alimenter les hameaux de Silenrieux (Gerlimpont, Valentinoise, Nazareth, Baileu, Try Paris, Violette et Falemprise).

Celle-ci présentait son projet en 1948. Elle décida d'augmenter le débit vers le réservoir du Cheneux et d'y construire une station de pompage (un peu plus bas) qui allait refouler l'eau vers le réservoir « aux Violettes ».

De plus, la station de pompage de Battefer allait refouler l'eau dans un petit réservoir vers la Valentinoise. Enfin, une canalisation allait aussi servir Gerlimpont.



Projet d'établissement de la distribution d'eau



Réservoir aux violettes

Finalement, la commune revendit, au début des années 50, la distribution d'eau à la SNDE qui allait étendre en 1956-57 celle-ci vers les hameaux cités ci-dessus.

En 1964, la SNDE étendit la distribution d'eau vers la rue des villas à Battefer et, en 1973, elle modifia la conduite d'eau à Falemprise à cause de la construction des barrages.

h) La construction des barrages de l'Eau d'Heure modifiera fondamentalement l'hydrographie de Silenrieux

Le barrage de l'Eau d'Heure fut construit afin de réduire par dilution les effets de la pollution industrielle et urbaine, pour soutenir le débit de la Meuse et la Sambre (le barrage est rempli en hiver pour éviter les inondations et vidé parfois en été si sécheresse), pour sauvegarder l'alimentation du canal Charleroi-Bruxelles. Il contribuera aussi au tourisme et à l'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la région de Charleroi.

Pour éviter l'expropriation de Cerfontaine, on décida de faire un gros barrage latéral sur la plate taille avec possibilité de produire de l'électricité le jour quand la tarification est la plus élevée et pour répondre aux pointes de consommation d'électricité à la fin de l'année (lac inférieur et lac supérieur). La centrale électrique fut inaugurée le 8 juin 1980 et fonctionne depuis octobre 1980 ; mais elle est en exploitation réelle depuis janvier 1981.





La centrale en construction et achevée

Il y a aussi une petite centrale à l'Eau d'Heure qui sert à lancer les 4 groupes turbines pompes de la plate taille**.**





La centrale de l’Eau d’Heure

Pour modérer les grosses fluctuations du niveau des lacs, 3 pré-barrages seront construits afin d’éviter boue et moustiques : le Ry jaune, Féronval et Falemprise.

Pour rétablir les communications entre les villages, on construit 73 Kms de routes et 7 Kms de voiries forestières.

La construction des barrages proprement dit débuta le 15 octobre 1971 et se termina en 1980. Les premiers travaux seront réalisés au pré-barrage de Falemprise, puis au pré-barrage du Ry Jaune et enfin celui de Féronval avec les 2 barrages principaux de la Plate taille et l’Eau d’Heure.

Une fois le gros ouvrage terminé, on effectua la mise sous eau au printemps 1977 pour le Ry Jaune, en janvier 1977 pour Falemprise, le 23 mars 1977 pour Féronval et l’Eau d’Heure et en septembre 1977 pour la Plate Taille.

En février 1980, les lacs sont remplis à leur capacité maximale.

La nouvelle route Walcourt-Silenrieux a été réalisée dans son dernier tronçon et mise en service en septembre 1976. Avant, elle aura servi à amener depuis Chastrès les matériaux et bétons pour la digue de l’Eau d’Heure.



La construction de la route Silenrieux-Walcourt.

Les expropriations pour Silenrieux :

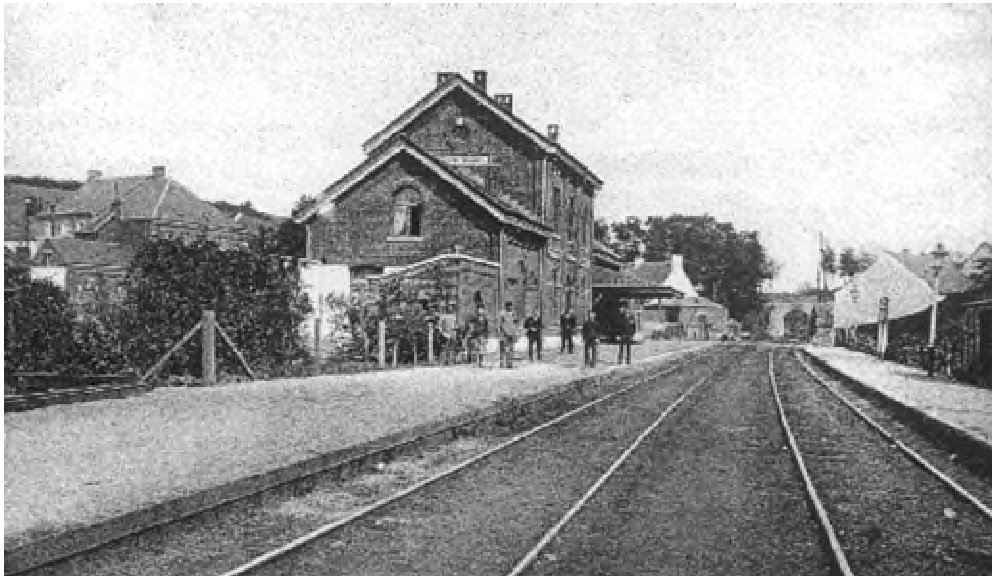
78 hectares 31 ares 22 centiares de pâtures, 12 hectares 47 ares 50 centiares de prés, 2 hectares 94 ares 53 centiares de terres, 4 hectares 22 ares 93 centiares de vergers, 131 hectares 17 ares 49 centiares de bois, 3 hectares 15 ares 40 centiares de sapinières, 33 ares 45 centiares d'aisance, 1 hectare 43 ares 57 centiares de jardins, 3 hectares 80 ares 32 centiares d'incultes, 91 ares 8 centiares de broussailles, 27 ares 52 centiares de terrain vague, 73 ares 7 centiares de bief, 34 ares 55 centiares de chemins, 2 hectares 59 ares 74 centiares pour 6 étangs, 1 are 3 centiares de digue, 35 centiares pour 2 fontaines, 4 ares 5 centiares de mares.

Il y a un total de 243 hectares 99 ares 81 centiares.

On a détruit 18 maisons, 2 fermes, 2 chalets, 4 pavillons, 1 scierie de marbre, 4 remises, 1 garage et réduit 2 parties de maison (haies). (Le tout pour 1 hectare 19 ares 94 centiares).




Les endroits disparus : la cascade de Féronval et la Loripette



Les endroits disparus ou modifiés : la gare de Silenrieux



Les endroits disparus ou modifiés : la marbrerie de Falemprise

Les clubs sportifs en activité sur le barrage : locations de planches à voile, école de voiles, canoë-kayak, dériveurs et cabiniers à la Plate Taille, pêche en barques sur le Ry Jaune et Féronval, club de navimodélisme à Féronval, ski nautique, jet ski et motonautisme sur l'Eau d'Heure.

Ouverture de la cafétéria de Falemprise en juillet 1982 (tennis, minigolf, plaine de jeux).

La gestion de cet espace échappe aux communes voisines :

En 1975, les communes participent à la constitution de l'intercommunale des barrages de l'Eau d'Heure mais se trouvent minoritaires.

En 1978, on crée une intercommunale des barrages où les communes fusionnées de Cerfontaine et Froidchapelle sont toujours minoritaires (2 représentants sur 21).

En 1981, on crée l'asbl de gestion des barrages de l'Eau d'Heure. L'asbl comportera 23 personnes avec 2 représentants de Cerfontaine et 2 de Froidchapelle.

CHAPITRE 11 : LA POPULATION

§ 1. Dénomination des habitants du village

Les habitants s'appellent « les Silèneriverains ou les Silènerivains ». Cependant, un sobriquet donné aux habitants des haies fut repris dans la région pour caractériser les habitants du village « les muscadins ».

En effet, certains habitants des haies avaient l'habitude de porter leur bâton sous le bras à la manière des muscadins. Il n'en fallut pas plus pour les taxer « de fiers, d'élégants et de maniérés ».

§ 2. Evolution de la population

1. Avant le 17ème siècle

Au néolithique final (2700 à 1800 avant Jésus-Christ), les hauteurs de la vallée de l'Eau d'Heure furent habités par plusieurs familles qui s'adonnaient à l'agriculture et l'élevage (voir les lieux où on a trouvé de nombreux silex p. 54).

Durant la période celte (750 à 50 avant Jésus-Christ), les marchets (tombes gauloises) de la Marlière confirmaient l'occupation des sols de Silenrieux par plusieurs familles.

Les cimetières romains trouvés à Silenrieux indiquaient aussi une présence humaine pendant l'époque romaine de 50 avant J-C à plus ou moins 400 après J-C.

Sous les Francs, le domaine de Sileno rivo cité dans le polyptique de l'abbaye de Lobbes en 866 faisait sous-entendre qu'un domaine avec ses bâtiments, ses familles paysannes et ses artisans existait sur le territoire de Silenrieux probablement à Pas de la l'eau.

De l'an 1000 à l'an 1350, les renseignements donnés par l'étude de Mr Génicot montraient que la population avait fortement augmenté dans nos campagnes.

Les indices pour Silenrieux étaient les suivants :

- les manses détenus par les familles pour vivre sur plus ou moins 15 hectares furent divisés entre les héritiers plus nombreux et devinrent des quartiers (d'où le lieu-dit « les quartiers » à Silenrieux),

- les terres défrichées prenaient le nom de …sart. (D'où les lieux-dits « terre des sarts », « cortil sart », « grand sart », « sart peronne »,...).

La fin du Moyen Âge (14ème et 15ème siècles) vit la population diminuée de plus ou moins 30 % en moyenne. En territoire liégeois, les guerres avec les ducs de Bourgogne ont accentué cette diminution. Pour Silenrieux, on comptait, en 1470, 39 feux (ou familles). Si on considérait 5 personnes par famille, cela faisait une population d'environ 195 habitants. Par déduction, il est probable que la population des 12ème et 13ème siècles était de plus ou moins 280 habitants.

Le 16ème siècle connut un redressement démographique. Les premières traces écrites de la population commencèrent à ce moment car le curé devait tenir un registre pour chaque paroisse (registre paroissial jusqu'au 12 juillet 1796, puis registre civil tenu par les communes).

Voici quelques noms cités en 1590 : Jean Chauveau, Arnould De Treigne, Jean De Biesme, Antoine Masset, Jean Blampain, Andrieu Mahieu, Jean Cloye, Vve Stienne Ernotte, Vve Germain De Treigne, Pierre Potron, Robert Juesneau, Jean Ernotte, Philippe Petit, Andrieu Boulouffe, Philippe, Jacques et André Dorbeck, David Thiria, Paul Loyet, Jacques Lefebvre, Jacques Mallet, Pierre le Gendarme, Collo le Baiser, Jaspar Mallet, Jean Lambert, Urbain Ernotte, Jean Gilcart, Balthazar Loyet, Englebert De Treignes, Germain Andry, Jacques Bernier, Jean Ernotte (au moins 32 bourgeois chefs de famille).

2. Le 17ème siècle

Au début du 17ème, il y avait à Silenrieux 206 personnes dont 71 couples auxquels on devait ajouter les enfants (au moins 2 par couples en moyenne), ce qui ferait plus ou moins 350 habitants.

Ce chiffre peut être confirmé par la liste des 67 bourgeois (pères de famille) de 1628.

67 bourgeois fois un coefficient souvent admis de 5 donneraient 335 habitants. En y ajoutant 2 ecclésiastiques, les non-bourgeois et les non-résidents permanents, ceci donnerait une population proche des 350 habitants.

Liste des 67 bourgeois de 1628 :

Materne Ernotte, Germain Andrieu, Jaspar Mallet, Jaspar Noël, Jean Joneau, Jacques Petit, François Masset, Materne De Fontenelle, Michel Ernotte, Martin Vittou, Nicolas De Puisse, Jean Ernotte, Jean Gailloz, Amand Cayphas, Thomas Longfils, Marc Masset, Guillaume Ernotte, Nicolas De Traisine, Léonard Patron, Jean Gilcart, Nicolas Mallet, Jean Boulouffe, Bartholomé De Soye, Jacques Blanpain, Philippe Daulne, Mathy Masset, Pierre Suise, Marc Ernotte, Jean Lacourt, Pierre Lacourt, Jean De Gomerée, Mathy De Gomerée, Jaspar Loyet, Mathieu Antoine, Paul De Biesme, François Thibauld, Martin Bencourt, Jean Loyet, Hubert Lambert, Jean fils Estienne Ernotte, Michel Brouslart, Jean Stordeur, Servais Andrieu, Anthoine le Febvre, Jean le Mauvais, Servais Baisir, Jacque Baisir, Hubert Pirard, Jean fils Urbain Ernotte, Augustin Ernotte, Jacque Scohy, Pierre le Gendarme, Jean Massart, Estienne De Baul, Jean Gilcart, Léonard Pirson, Eustache Ernotte, Nicolas Stordeur, Servais De Treigne, Jacques Ernotte, Antoine Masset, Jean Masset, Jean Lambert, Martin Du Bois, Antoine Simon, Pierre Pircoz, Nicolas De France. + Jean de la Croix (curé), Servais Servais (chapelain).

A la fin du 17ème siècle, il y a entre 80 et 85 bourgeois ; ce qui donne avec le coefficient 5 une population entre 400 et 425 habitants sans compter les non-bourgeois et les non-résidents.

Les habitants payant l'impôt de capitation en 1696 (impôt levé sur chaque individu).

Les laboureurs : Jean Antoine et ses 2 valets, Nicolas Baisir, son valet, sa servante ; Louis Baslaire, ses 2 valets ; Jean Baudy ; Nicolas Ernotte et une servante ; Félix Ganard ; Jean Jacquart ; François Lambotte ; Antoine Lambert et un valet ; Nicolas Lien ; Jean Massart et un valet ; Jean Masset ; Jean Monny ; Jacques Petit et un valet ; Jean Petit et 2 valets ; Marc Petit et un valet ; Nicolas Petit et un valet ; Jean Simon ; Collet Stavart et un valet.

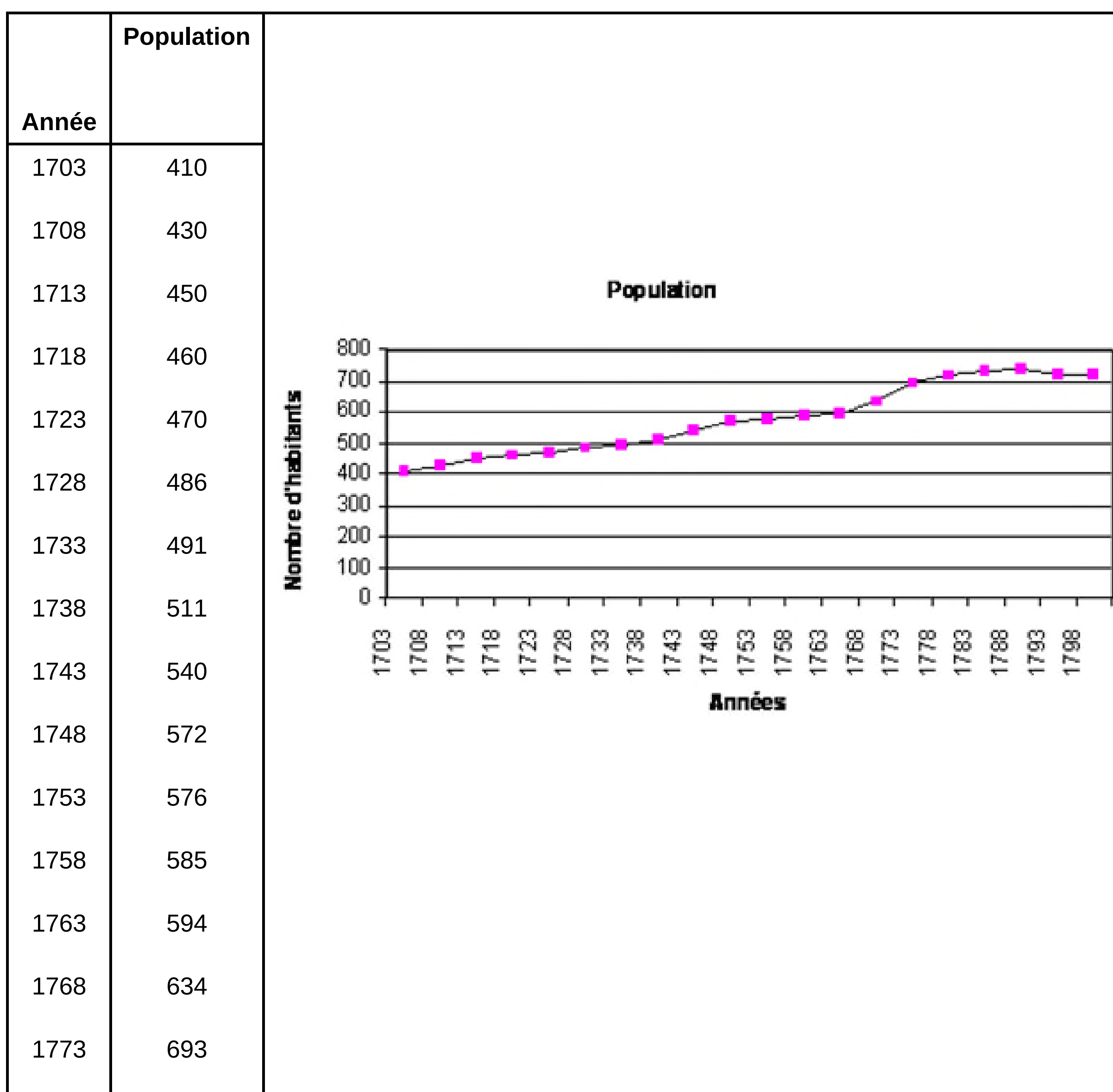
Les manouvriers : Philippe Bastin ; Nicolas Bastin ; André Brassine ; Martin Boulouffe ; Philippe Boulouffe ; J.B. Bricout ; Pierre Cheauveau ; Robert Dartavel ; Paul Debiesme ; Gille Delmarche ; Jacques Deloge et sa servante ; Godefroid Demerbe ; François Ernotte ; Dieudonné Fontenelle ; Jean Gauty ; Georges Guarite ; Etienne Gillart ; Laurent Gillart ; François Gobha ; Thomas Hansenne ; François Huaut ; Jacques Lambert ; Marc Loye ; Etienne Martin ; Hubsire Monny ; François Poces ; JB Robert ; Donat Toussaint ; valet et servante du sieur Baslaire (curé).

Les veuves : Jean Baisir, Jean Bayet, Martin Boulouffe, Jean Defrance, Joseph Ernotte et son valet, Materne Ernotte, Jean Bobault, Marie Jonneau, Jean Majolet, Laurent Mousquet, Louis Nicolas, Gaspar Vitou et son valet.

3. Le 18ème siècle

Le 18ème siècle beaucoup plus calme au niveau des guerres que le précédent verra la population de Silenrieux augmenter régulièrement par un excédent des naissances sur les décès (durant le 18ème siècle, d'après la table des anciens registres paroissiaux, il y eut 1574 naissances contre 915 décès). Les décès ont diminué suite aux disparitions des famines et surtout des guerres. Les naissances ont augmenté grâce à un climat politique serein et stable. Le tableau ci-dessous nous montre l'évolution régulière de celle-ci.

Année	**Population**
1703	410
1708	430
1713	450
1718	460
1723	470
1728	486
1733	491
1738	511
1743	540
1748	572
1753	576
1758	585
1763	594
1768	634
1773	693



1778	715	
1783	729	
1788	739	
1793	722	
1798	722	

Evolution de la population

On peut remarquer un tassement de la population à la fin du siècle qui s'explique par la répercussion des conflits de la révolution française à Silenrieux (plusieurs combats ont eu lieu). C'est aussi à partir de 1790 que le nombre de décès prend le dessus sur le nombre de naissances.

L'estimation de la population se base sur le calcul suivant : le nombre de familles fois un coefficient de 4.5. Le nombre de familles a été estimé par les parts affouagères, par les tailles au niveau fiscal et par la redistribution des bénéfices de la communauté aux bourgeois (chefs de famille) en fin d'année. Il faut aussi tenir compte que les non bourgeois devenaient quasi inexistants.

Les 112 bourgeois de 1737 :

Jacques Deloge, Louis Léonard, Vve Nicolas Bastin, Vve Lecomte, Joseph Bastin, Jean Bourguin, Jean Grignet, Philippe Ganard, Jean Baptiste Spalart, Gille Derenne, Pierre Rousselle, Paul Gillard, Pierre Jonneau, Vve Lambotte, Pierre Chauveau, Vve George Masset, Jean Simon, François Fontenelle, Nicolas Pecheux, Vve Antoine Lambert, Vve Jean Massart, Vve Pierre Cogneau, Nicolas Lambotte, Enfants Jean Jonneau, Jacque Ernotte, Vve Marcq Petit, Michel Brousmiche, Maximilien de France, Vve Jacque Gillard, Jean Maudoux, Joseph Gillard, Jean Jacquart, les enfants Antoine Lambert, Antoine Boulouffe, Jacque Gillard, Claude Collinet, Laurent Ghislain, Dieudonné Hauthy, Vve Nicolas de France, Jacques Ignace Léonard, Mr le vicaire Lefebvre, Nicolas Trousset, Antoine du Bernard, Vve François Grawez, Mr le curé, Jacques Simonet, Vve Ernest Fontenelle, Philippe Antoine, Philippe Chauveau, Joseph Masset, Jean Jacques Dupuis, Jean Baptiste Fontenelle, Joseph Moureau, Joseph Baisir, Jean Hauthy, André Petit, le meunier, Joseph Jonneau, Jean Deloge, François Bastin, Hieromie Ernotte, Renier Jonneau, Dieudonné Longfils, Lambert Marchant, Joseph Breda, Antoine Sternau, Hubert Baisir, Simon Balle, André Masset, François Masset, Philippe Ernotte, Pierre Breda, Pierre Wauthier, Charle Delmarche, Nicolas Boulouffe, Joseph Grawez, Jean François Liévin, Philippe Wauthier, Louis Bernard, Jacque Rolland, Jean Jacques Deloge, Pierre Cogneau, Jean Majolet, Pierre Joseph Jacart, Joseph Ernotte, Marie Jeanne Simon, Jean Bricou, Jacques Joneau, Vve Massart de Battefer, Jean Dutrou, Martin Colinet, Jean Hansenne, Joseph Marlaye, Alexis Jaspart, Ernotte, Jean Meunier, Jean Jacques Montigny, Vve Jean Jos Jonneau, Jean Huaux, André Brichet, Vve Sternaux, Vve Jean Masset, Vve Ganard, Jean Esquevin, Emanuel Masset, Pierre Bricou, Philippe Bailivre, Denis Gaspart, Vve Poucet, Marcq Ernotte, Hubert Ernotte.

Les 122 bourgeois de 1761 se répartissent comme suit :

72 au village : Hubert Ernotte, Joseph Gilcart, Martin Brousmiche, Martin Petit, Vve Jean Joneau, Jacques Lambotte, Pierre choveau, André Fosset, Jean François Robert, Charle Joneau, Jean Claude Colinet, Jean bourgeois, Vve Jerome Ernotte, Renier Joneau, Vve Pierre Ganard, Joseph Marloye, Louis Léonard, Estienne Roland, François Lechat, Antoine Colinet, Jacques Gillart, Antoine Preu, Nicolas Trousset, Pierre Copin, Vve Charles Delmarche, Jean Jos Ernotte, Vve Eugène Ernotte, Nicolas Jacquemin, Pierre Cogneau, Jean Leroy, Jean Poucet, Vve Joseph Gillart, Vve Bourguin, Louis Antoine, Vve Monthuir, Colinet, Vve Renier Joneau, Jean Spalart, François Fontenelle, Paul Joneau, Jacques Dupuis, Michel Brousmiche, Vve Joseph Joneau, Théodore Renson, Jean Jacques Ghislain, Vve Joseph Ernotte, Henri Brison, Martin Colinet, Antoine Majolet, Mr le curé, Mr le vicaire, Jacques Simonet, Nicolas Bastin, Vve Pierre Bricout, Gille Dubernard, Joseph Antoine, Joseph Baisir, Laurent Lecomte, Joseph Lecomte, Philippe Ganard, Vve Felix Ganard, Jean Jacart, Vve Laurent Ghislain, Vve Jean Esquevin, Jean Bapt Brousmiche, Joseph Grawet, Louis Ernotte, Jean Deloge, Vve Marc Ernotte, Dieudonné Bailive, Pierre Dehon, Jacques Ignace Léonard, Vve Alexis Gaspart.

23 aux haies : Jacques Roland, Antoine Ganard, Joseph Derenne, André Walrand, Estienne Carly, Jean Hardy, Vve Antoine Sternaux, Nicolas Lambotte, Nicolas Deprez, Jean Jacques Masset, Vve Antoine Boulouffe, Vve Antoine Masset, Jean Baptiste Fontenelle, Nicolas Petit, Jean François Bouillot, Pierre Ernotte, André Boulouffe, Philippe Brichet, Vve Jean Simon, Vve Joseph Moreau, Vve Jacques Simon, Vve Simon Delmarche, Philippe Poucet,

10 à Falemprise : Vve Simon Balle, Dieudonné Longfils, Jean Baptiste Gillart, Dieudonné Hauthy, Jean Gillart, François Gobeau, Eribert Legros, Sébastien Derenne, Philippe Boulouffe, Jean Baptiste Grawet,

13 à Gerlimpont : Lambert Marchant, François Gilcart, Jean Huaux, Jean Huaux(fils), Hubert Raucroy, Vve Dasset, Philippe Joneau, Joseph Longfils, Pierre Marciny, Vve Jean Dutronc, Vve Hubert Baisir, Vve Gérard Adam.

Les orphelins : Joseph Breda, Jean Jacques Deloge, Joseph Bastin, Jean Montigny, François Bastin, François Gillart, Martin Masset, Martin Gillart, Jean Hansenne, (on les compte pour 4 bourgeois et demi).

Les 160 bourgeois de 1781 se répartissent comme suit :

Falemprise (10) : Joseph Balle, Vve Simon Balle, Sébastien Derene, Dieudonné Gauthier, Vve Jean Baptiste Gillard, Joseph Gillard, Vve Martin Gillart, Henry Goy, Eribert Legros, Jacques Maudoux

Les haies (35) :

Simon Balle, Vve François Bouillot, André Boulouffe, Vve Antoine Boulouffe, Philippe Boulouffe, Philippe Brichet, André Carly, Vve Etienne Carly, Paul Coulonval, François Deloge, Jacques Deprez, Nicolas Deprez, Sébastien Derene, Jacques Fontenelle, Antoine Ganard, Pierre Ganard, Vve Philippe Ganard, Philippe Lambotte, Vve Antoine Masset, Jacques Masset, Jean Petit, Nicolas Petit, Jean Poucet, Jacques Roland, Jacques Sainthuile, Vve Jacques Antoine Simon, Jean Jacques Simon, Vve Jean Simon, Jean Nicolas Simon, Nicolas Simon, Nicolas Simon Deloge, André Walrand, censier de Bethléem, censier de Bierlée.

Gerlimpont (15) :

François Louis Antoine, Vve Hubert Baisir, Dieudonné Bailieve, Jean Boulouffe, Jacques Dutron, Pierre Ernotte, François Gilcart, Jean Hansinne, Philippe Joniaux jeune, Philippe Joniaux vieux, Vve Toussaint Lambert, Jean Marchand, Vve Louis Preute, censier de Battefer, Censier de Maisoncelle.

Le village (100) :

Vve Gérard Adam, Vve Joseph Antoine, Vve Louis Antoine, Augustin Bastin, Félix Bastin, Hyacinthe Bastin, Nicolas Bastin, Vve Joseph Baisir, Vve François Berland, Nicolas Breda, Jean Denis Bricout,

Joseph Bricout, Jean Baptiste Brousmiche, Martin Brousmiche, Vve Georges Carlier, Jean Cauderlier, Pierre Choveau, Michel Clavon, François Clos, Dieudonné Cogniaux, Antoine Colinet, Jean Claude Colinet, Vve Pierre Copin, Pierre Damas, Pierre Dehon, Vve Jean Deloge, Jacques Deloge, Nicolas Deprez jeune, Jean Baptiste Desomberg, Gilles Dubernard, Jacques Dupuis, Hubert Ernotte, Jacques Ernotte, Nicolas Ernotte, Vve Jean Esquevin, Vve François Flandre, Vve François Fontenelle, Jean Baptiste Fontenelle, André Fosset, Félix Ganard, Vve Alexis Gaspart, Jean Louis Gaspart, Jean Ghislain, Joseph Ghislain, Vve Laurent Ghislain, Joseph Gilcart, Vve Joseph Gilcart, Philippe Gilcart, Jean Baptiste Gillart, Jacques Gillart, Pierre Grawet, Jacques Grignet, Louis Grignée, Lambert Hansinne, Vve Jacques Hardy, Nicolas Hardy, Nicolas Hurion, Antoine Huaux, Vve Nicolas Jacqmin, Jean Jacquart, Charles, Joneau, Vve Charles Joniaux, Vve François Joniaux, Vve Jean Jonniaux, Vve Jean H. Joniaux (caton), Vve Renier Joniaux, Jacques Lambotte, Nicolas Lambotte, Adrien Langlois, François Lecomte, Jean Lecomte, Joseph Lecomte, Lambert Lecomte, Vve Laurent Lecomte, Jacques Leonard, Joseph Leonard, Vve Louis Leonard, Philippe Léonard, Antoine Lemede, Vve Jean Leroy, Jean Baptiste Lottin, Jean Masset, Vve Antoine Mayolet, Joseph Moinau, Félix Monthuir, Vve François Monthuir, Vve Martin Petit, Philippe Poucet jeune, Antoine Preute, Jean François Robert, Etienne Roland, Lambert Roland, Philippe Scohy, Pierre Severin, Jean Spalart, Vve Antoine Sternaux, Hubert Sternaux, Nicolas Trousset, le curé, le vicaire.

Les orphelins (14 familles comptées pour 7 bourgeois)

François Bastin, Joseph Bastin, Jean Bourguin, Pierre Bricout, Pierre Cogniaux, Charles Delmarche, Joseph Derene, Marc Ernotte, Jean Gillart, Joseph Grawet, Jean Hardy, Jean Huaux, Paul Joniaux, Renier Joniaux.

Durant le 18ème siècle, on pouvait donc répartir la population suivant leur lieu d'habitation : Gerlimpont (c'est-à-dire Gerlimpont, Valentinoise, Pisselotte et Battefer) comptait entre 9.5 % et 11.5 % de la population suivant la période ; Falemprise entre 6 % et 8.5 % ; Les Haies (de la Bierlée à la Lauripette) entre 19.5 % et 22 % ; le village entre 61 % et 62.5 %. On peut donc constater que la population de Silenrieux n'était pas concentrée au village (seulement un peu plus de 60 %). Elle était en fait dispersée dans les différents hameaux très nombreux sur le territoire de Silenrieux. En effet, les Haies comprenaient les hameaux de la Bierlée, de Nazareth, de Bethléem, de Gambor, de Baileu, du Try Paris, du Renifonds et de la Lauripette ; Gerlimpont comprenait la Valentinoise, la Pisselotte, Battefer et Gerlimpont même.

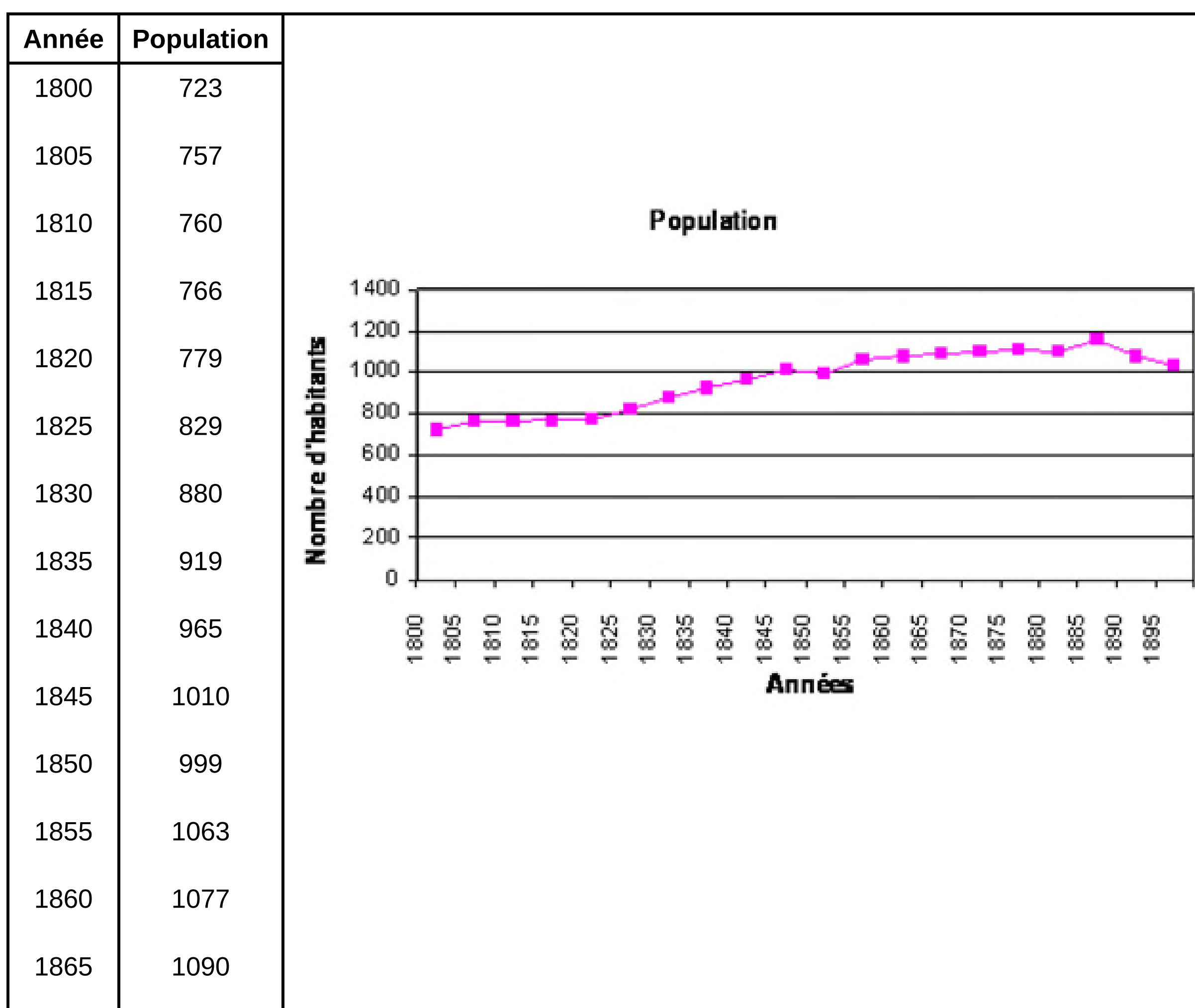
Les familles souches de Silenrieux pour le 17ème et 18ème siècle sont : Antoine, Bailieve, Baisir, Balle, Bastin, Boulouffe, Breda, Brichet, Bricou, Brousmiche, Cogneau, Collinet, Defrance, Deloge, Deprez, Derenne, Dubernard, Dupuis, Dutron, Ernotte, Fontenelle, Ganard, Gillard, Gobeau, Grawet, Grignet, Hansenne, Hardy, Huaux, Jacquart, Joniaux (Jonneau), Lambert, Lambotte, Langlois, Lecomte, Léonard, Marchand, Massart, Masset, Maudoux, Monnier, Montuis, Mousquet, Petit, Pinon, Robert, Sevrin, Simon, Spalar, Sternaux, Toussaint.

4. Le 19ème siècle

Le 19ème siècle verra encore la population de Silenrieux augmenter. De nouveau, le nombre de naissances (2267) est supérieur au nombre de décès (1646). D'autres facteurs influençant sont la baisse de l'âge des mariages, la baisse de la mortalité, la disparition des famines et une situation politique et économique stable. La population augmentera de façon régulière jusqu'en 1885, puis

diminuera jusque la fin du siècle. Il faut aussi noter une stagnation au niveau des années 1845 à 1850 (crise économique) et de 1870 à 1880.

La diminution de la fin du 19ème siècle est due au mouvement de population défavorable pour Silenrieux et à la baisse des naissances. En effet, on remarque au 19ème siècle des mouvements de population : l'arrivée de nouveaux habitants tout comme le départ de certains. Au début du siècle, cela concerne quelques personnes par an (de 1 à 3 départs pour 1 à 3 arrivées). Cependant, à partir de la moitié du siècle, les mouvements sont plus nombreux en raison de l'arrivée du chemin de fer. Pour la période de 1860 à 1869, on compta 47 arrivées pour 50 départs ; de 1870 à 1879, 97 entrées pour 118 départs ; de 1880 à 1889, 97 entrées pour 157 départs ; de 1890 à 1899, 173 entrées pour 182 départs.



Année	Population
1800	723
1805	757
1810	760
1815	766
1820	779
1825	829
1830	880
1835	919
1840	965
1845	1010
1850	999
1855	1063
1860	1077
1865	1090

1870	1102	
1875	1107	
1880	1103	
1885	1156	
1890	1080	
1895	1036	

Evolution de la population au 19ème siècle

Au niveau des naissances et décès, il y avait, en général, par décennie plus ou moins de 60 à 90 naissances en plus des décès. Mais cet écart diminua à partir de 1870 pour s'annuler à la dernière décennie ;

de 1802 à 1809 : 161 naissances pour 101 décès

de 1810 à 1819 : 216 naissances pour 139 décès

de 1820 à 1829 : 249 naissances pour 154 décès

de 1830 à 1839 : 242 naissances pour 164 décès

de 1840 à 1849 : 250 naissances pour 167 décès

de 1850 à 1859 : 266 naissances pour 185 décès

de 1860 à 1869 : 274 naissances pour 206 décès

de 1870 à 1879 : 225 naissances pour 170 décès

de 1880 à 1889 : 199 naissances pour 176 décès

de 1890 à 1899 : 185 naissances pour 184 décès

En 1807, il y a 181 votants (les hommes seulement)

Albert Ernotte, Pierre Ernotte, André Massart, Jacques Lambotte, Pierre Petit, Louis Lambotte, Jean Jacques Gilcart, Joseph Gilcart, Ovide Gilcart, Théodore Gilcart, Jacques Gilcart, Philippe Petit, Remi Causin, Charle Jonniaux, Clément Jonniaux, Antoine Colinet, Colinet fils, Pierre Breda, Philippe Breda, Bot Breda, Philippe Bricout, Philippe Lambotte, Jacques Lambotte, Hilarion Lambotte, Jean Baptiste Fontenelle, Pascal Fontenelle, Jean Baptiste Dethier, Pierre Gobert, Das Gillard, Pierre Meunier, Jean Joseph Cauderlier, Philippe Cauderlier, François Duclos, Valentin Duclos, Joseph Denet, Maxime Jacque, Jean François Misson, Pierre Médot, Louis Ernotte, Jacques Sevrin, Alexis Sevrin, Celestin Bastin, Philippe Huaux, Antoine Ernotte, Florent Mathieu, François Bastin, Pierre François Flandre, Philippe Gilcart, Amand Lambert, François Lévèque, Gaspar Linard, François Piret, Hiacinthe Jonniaux,

Augustin Keller, Gilain Nioul, Jean Bapt Lottin, Andrien Lottin, Hiacinthe Lottin, François Lecomte, Léopold Lecomte, Joseph Bergui, Bonaventure Henquart, Jean Henquart, André Ghislain, Antoine Antoine, François Léonard, François Hardy, Paul Maudoux, Nicolas Deloge, François Mathieu, François Duclos, Augustin Petit, Adrien Langlois, Hisn Langlois, Paul Derenne, Jacque Derenne, Ferdinand Marsigny, Abraham Lecomte, Pierre Jos Genard, Hubert Lestoreau, Sevrin Frison, François Huart, Joseph Lottelin, Philippe Escoy, Théodore Escoy, Hypolite Hardy, Jean Bapt Bouillot, Joseph Bouillot, Jacques Bouillot, Baptiste Bouillot, Joseph Roland, Victorien Gilard, Joseph Léonard, Jacques Léonard, Philippe Langlois, Valery Gillard, Gabriel Dandiel, Philippe Lambotte, Philippe Massart, Lambert Hensenne, Jean Massard, Jean Genard, Jean Louis Gaspart, Jacques Bouillot, Peteux, Pascal Hardy, Jacques Donet, Bat Jos Rué, Jean Delmarche, Algard Bastin, Materne Lemede, Joseph Botte, Jean Botte, Ferdinand Deloge, Joseph Gillard, Isaac Lambotte, Jel Wairion, Martin Flandre, Joseph Lecomte, Baptiste Grawet, Toussaint Derenne, Jacques Legros, Jacques Masset, Eloy Masset, Philippe Masset, Jean Baptiste Masset, Simon Jacques, François Jacques Boulouffe, Pierre Boulouffe, Philippe Colonval, Victorien Colonval, Jacques Fontenelle, Joseph Caifat, Xavier Balle, André Gouverneur, Philippe Hoslet, Philippe Hoslet, Lambert Durbecq, Théodore Simon, François Simon, Jean Nicolas Simon, Nicolas Simon, Jean François Simon, Augustin Moriamé, Théodore Hensenne, Philippe Poucet, Noel Gaspart, Simon, Mas Simon, Louis Baisir, Joseph Baisir, Jean Baisir, François Baisir, Célestin Blondeau, Théodore Blondeau, Dominique Hencart, Jean Jos Boudine, Jean Jos Baillis, Nicolas Bernard, Benoit Hansenne, Thomé Hansenne, Pierre Fontenelle, Dieudonné Médot, Eloi Hansenne, François Bergui, François Bergui fils, Pierre Simon, Alexis Jonniaux, Nicolas Jonniaux, Pierre Menson, Jean Bapt Ernotte, Philippe Gillard, Dieudonné Jonniaux, Hubert Ernotte, Jean Jonniaux, Jean Huaux, François Grandelet, Jean Jos Adam, Pierre Adam, Lambert Lecomte, Ambroise Joniaux, Joseph Thiry.

La répartition de la population suivant leur lieu d'habitation.

Au 19ème siècle, le village comptait entre 52 % et 63 % de la population suivant les périodes ; Gerlimpont (y compris Maisoncelle et Valentinoise) entre 6.5 % et 9.5 % ; la Pisselotte et Battefer entre 1 % et 7 % (augmentation due aux constructions à la Pisselotte) ; Falemprise entre 9.5 % et 11.5 % ; les Haies entre 16.5 % et 26.5 %.

Le nombre d'enfants par famille au début du 19ème siècle et à la fin :

En 1816, il y avait 172 familles dont 2 familles de 11 personnes, 1 famille de 10 personnes, 3 familles de 9 personnes, 10 familles de 8 personnes, 10 familles de 7 personnes, 23 familles de 6 personnes, 36 familles de 5 personnes, 31 familles de 4 personnes, 20 familles de 3 personnes, 33 familles de 2 personnes et 3 familles de 1 personne.

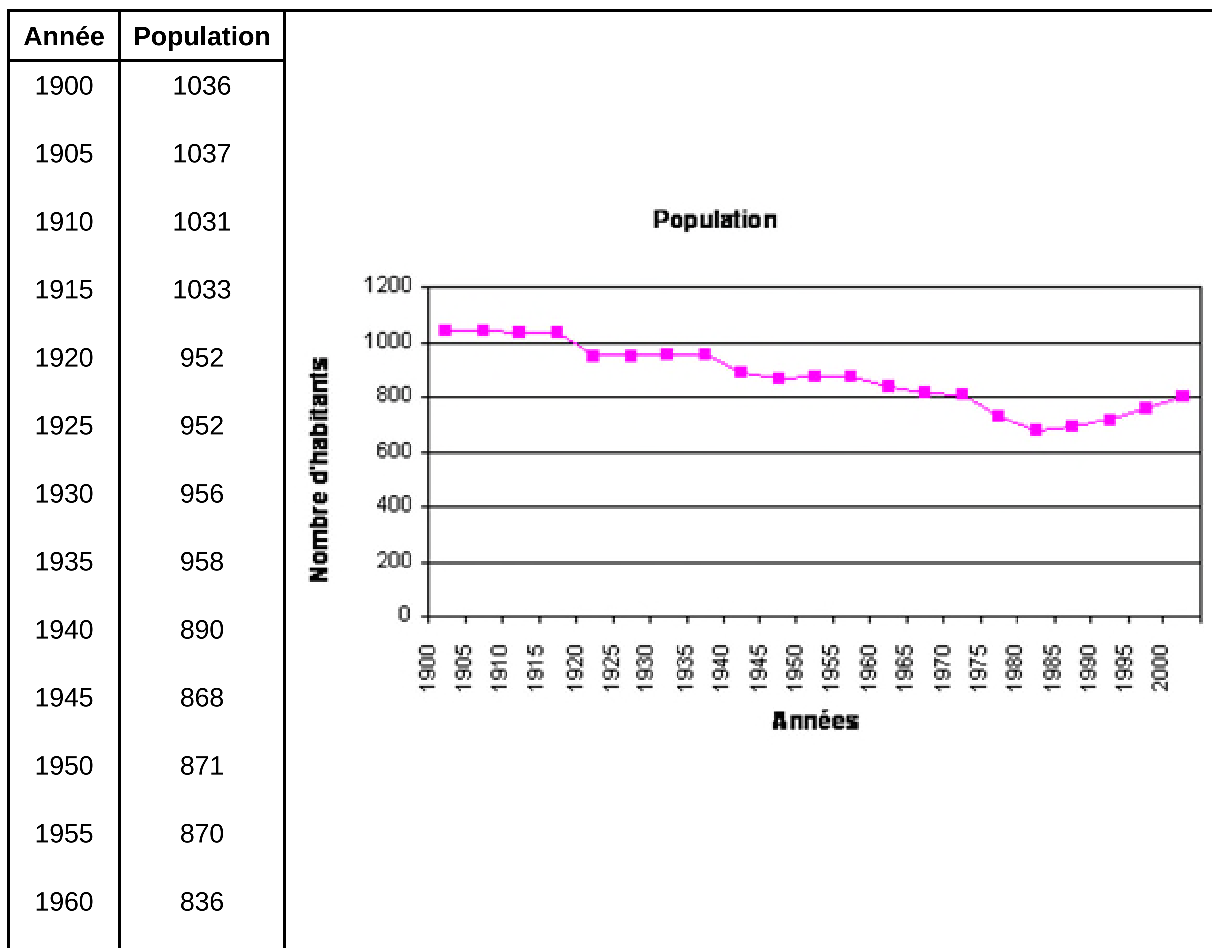
En 1899, il y avait 91 familles constituées de 1880 à 1899 dont 7 stériles, 28 avec 1 enfant, 25 avec 2 enfants, 11 avec 3 enfants, 10 avec 4 enfants, 8 avec 5 enfants, 2 avec 6 enfants, 0 au delà.

Au 19ème siècle, c'est aussi le début des échanges entre différentes régions. Les mariages mixtes sont de plus en plus fréquents. Le brassage de la population augmente. Ce phénomène s'amplifiera au 20ème siècle.

Les familles souches pour le 19ème siècle sont : Jonniaux, Lecomte, Simon, Gillard, Masset, Lambotte, Museux, Walrand, Léonard, Gaspart, Deloge, Balle, Moyen, Mathieu, François, Antoine, Bouillot, Linard, Coulonval, Hansenne, Huaux, Coenen, Ernotte, Hardy, Meunier, Bastin, Dethier, Lottelin, Fontenelle, Hancart, Petit, Louis, Piron, Péteux, Derenne, Gille, Gilcart, Halloy, Delpire, Lobet, Gerboux, Marcelle, Sainthuile.

5. Le 20ème siècle

La population stagne jusqu'à la guerre 14-18 pour diminuer fortement après la guerre ; elle reste stable entre les 2 guerres pour de nouveau diminuer fortement juste après les bombardements allemands de 1940 qui ont détruit le village à 80 % ; après la 2ème guerre, Silenrieux est victime de l'exode rural et perd lentement ses habitants ; cette diminution sera accélérée par 2 phénomènes : les expropriations pour le barrage au début des années 70 et la fusion des communes de 1977 qui amputent le territoire des 31 habitants de Gerlimpont, Tivoli et Battefer ; le plancher sera atteint en 1980 avec seulement 673 habitants ; depuis lors, la population ne cesse d'augmenter grâce à l'attrait des barrages et de la beauté du paysage et atteint en l'an 2000, 801 habitants (si on ajoutait les habitants de Gerlimpont, on atteindrait environ 850 habitants).



Année	Population
1900	1036
1905	1037
1910	1031
1915	1033
1920	952
1925	952
1930	956
1935	958
1940	890
1945	868
1950	871
1955	870
1960	836

1965	817	
1970	803	
1975	728	
1980	673	
1985	690	
1990	717	
1995	761	
2000	801	

Evolution de la population au 20ème siècle

La répartition de la population suivant le lieu d'habitation.

Au 20ème siècle, le village comptait entre 52 % et 58.5 % de la population ; la Valentinoise entre 1.5 % et 4.5 % (augmentation due aux constructions de la fin du 20ème siècle) ; Gerlimpont entre 3.5 % et 4.5 % ; Pisselotte et Battefer entre 7.5 % et 10.5 % (augmentation aussi due aux constructions de la fin du 20ème siècle rue des villas) ; Falemprise entre 9.5 % et 11 % et les Haies entre 19 % et 21.5 % (chiffre avant la construction des barrages) ; après la construction des barrages, Falemprise et les Haies sont comptabilisés ensemble et représentent entre 24 % et 29.5 % de la population.

Le nombre d'enfants par famille au 20ème siècle :

En 1915, il y a 41 ménages de 1 personne, 53 ménages de 2 personnes, 72 ménages de 3 personnes, 58 ménages de 4 personnes, 34 ménages de 5 personnes, 24 ménages de 6 personnes, 8 ménages de 7 personnes, 5 ménages de 8 personnes, 2 ménages de 9 personnes, 1 ménage de 10 personnes.

En 1930, il y a 48 familles sans enfants, 82 familles avec un enfant, 68 familles avec 2 enfants, 32 familles avec 3 enfants, 12 familles avec 4 enfants, 4 familles avec 5 enfants, 3 familles avec 6 enfants, 2 familles avec 7 enfants et une famille avec 9 enfants.

En 1947, il y a 45 couples qui n'ont pas d'enfants, 77 couples et 18 veufs ou veuves ont 1 enfant, 54 couples et 20 veufs ont 2 enfants, 29 couples et 12 veufs ont 3 enfants, 12 couples et 4 veufs ont 4 enfants, 7 couples et 3 veufs ont 5 enfants, 3 couples et 2 veufs ont 6 enfants, 2 couples ont 8 enfants, 1 couple a 9 enfants.

En 1961, il y a 17 hommes seuls, 28 femmes seules, 95 ménages de 2 personnes, 63 ménages de 3 personnes, 30 ménages de 4 personnes, 16 ménages de 5 personnes, 18 ménages de 6 personnes, 9 ménages de 7 personnes, 2 ménages de 8 personnes, 1 ménage de 9 personnes.

En 1970, il y a 11 hommes seuls, 30 femmes seules, 75 ménages avec 2 personnes, 58 ménages de 3 personnes, 32 ménages de 4 personnes, 15 ménages de 5 personnes, 17 ménages de 6 personnes, 9 ménages de 7 personnes, 8 ménages de 8 personnes.

Les étrangers à Silenrieux en 1970 : 18 Français et 7 Italiens.

En 1981, il y a 55 ménages qui vivent seuls, 80 ménages à 2 personnes, 56 ménages à 3 personnes, 36 ménages à 4 personnes, 25 ménages à 5 personnes

En 1991, il y a 81 couples sans enfants, 50 couples avec un enfant, 32 couples avec 2 enfants, 20 couples avec 3 enfants, 6 pères avec enfant, 20 mères avec enfant.

Les prénoms curieux de Silenrieux (A. Balle dans la revue « les dialectes Belgo romans »)

Abraham, Adonye, Aimable, Aimé, Aimand, Albina, Alexina, Alida, Alidor, Alidorine, Alivain, Alire, Alvina, Alzire, Amour, Anatalie, Andréa, Anselme, Appolonie, Ariette, Aurore ;

Basile, Bienaimé, Bienaimée, Bonamand, Bonaventure, Brice, Bruno ;

Calix, Candide, Cédonie, Célénie, Césarie, Césarine, Charlemagne, Ciprienne, Clara, Clarice, Cléonis, Clodion, Clovis, Cordule, Crisole, Crisoline, Crispin, Cyprien ;

Delphin, Dionisis, Divine, Domicelle, Domitile, Donatile, Drogonius ;

Edmée, Elégien, Eligius, Eludivine, Emelda, Emérence, Ephrem, Ermeline, Esoline, Eudorine, Eudoxie, Euranie ;

Fernanda, Flavie, Fortune, Frumance, Fursille ;

Gaston, Gédéon, Germanicus, Glorvina, Gomer, Gustavine ;

Hérica, Hilaire, Hilarion, Honora, Horace ;

Isaac, Isoline ;

Janvier, Joannès, Josine, Judith, Juvénal ;

Lia, Liè, Lièvin, Lièvine, Lina, Lisida, Louison, Ludivina ;

Macaire, Malvina, Materne, Melchior ;

Napoléon, Noëlle ;

Odée, Odilon, Olivier, Olympe, Orga, Orpha ;

Pamela, Parfait, Pasifique, Pamphyle, Palagie an II, Persévérante, Pétronille, Philippine, Philogome, Policarpe, Pulchérie ;

Régine, Reine An II, Reumond, Rochine ;

Scholastique, Silénie, Sophile, Stanislas, Sylva, Symphorien ;

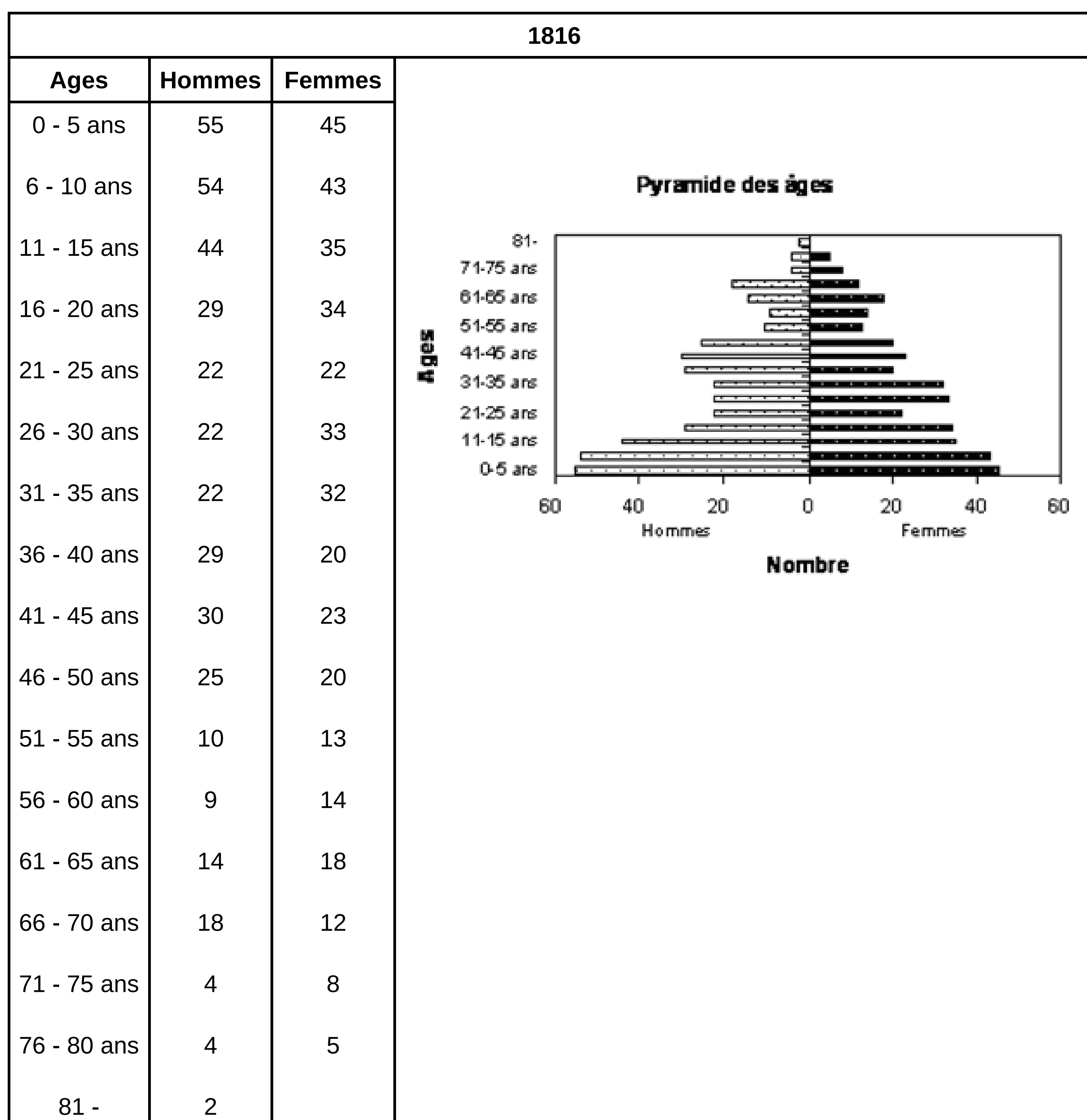
Télésphore, Tertulie, Tertulien, Thébas, Théophanie, Tiburce, Tranquille-Aimable ;

Ulysse, Ursule, Valérien, Vélina, Vindicienne, Vladimir ;

Walfroid, Wilfrid, Wilmer, Yévine ;

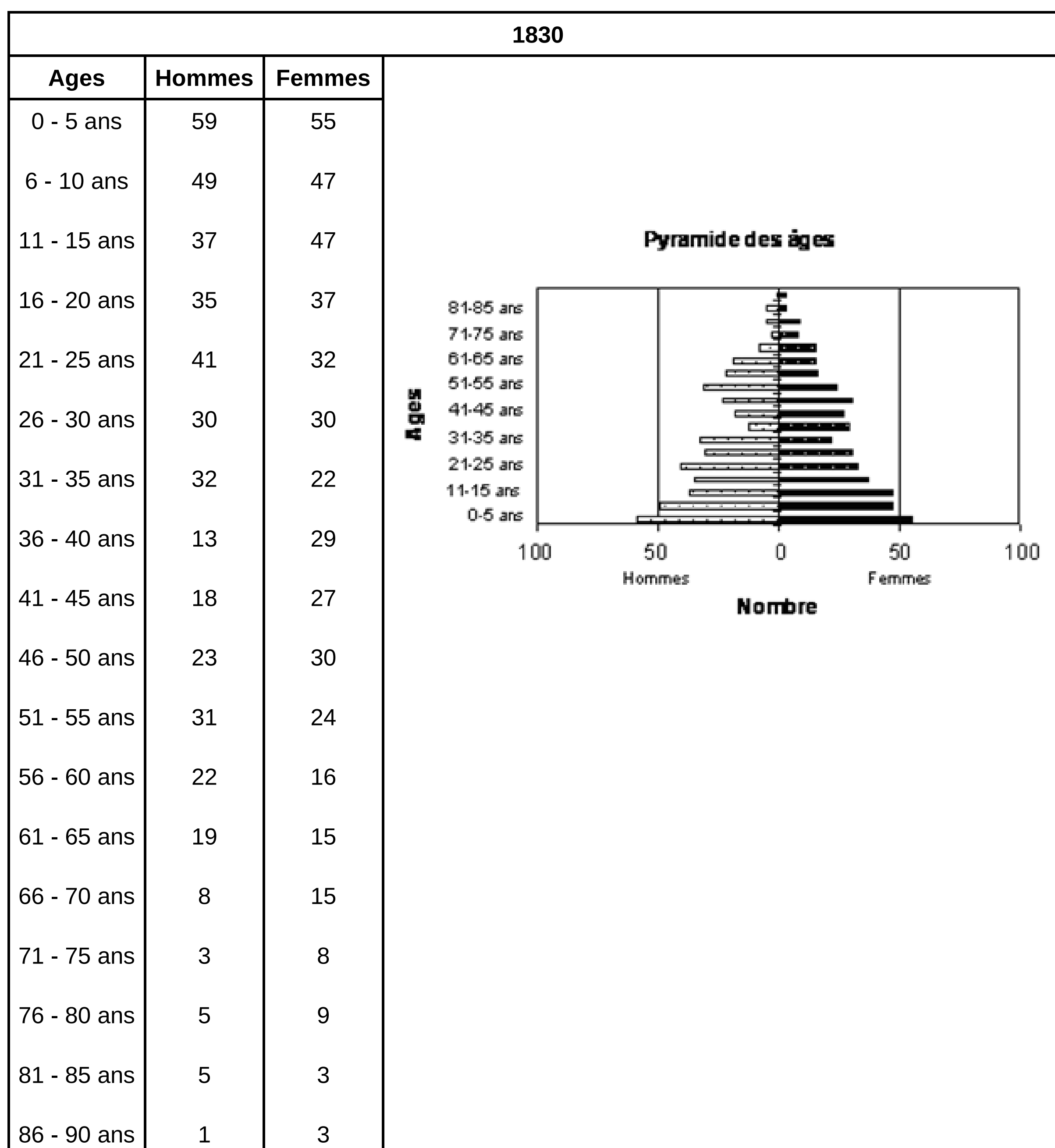
Zélie, Zélima, Zéline, Zéna, Zénaïte, Zénobe, Zénobie, Zéphir, Zéphirien, Zéphirin, Zulma.

§ 3. Les pyramides des âges



1816			
Ages	**Hommes**	**Femmes**	
0 - 5 ans	55	45	
6 - 10 ans	54	43	
11 - 15 ans	44	35	
16 - 20 ans	29	34	
21 - 25 ans	22	22	
26 - 30 ans	22	33	
31 - 35 ans	22	32	
36 - 40 ans	29	20	
41 - 45 ans	30	23	
46 - 50 ans	25	20	
51 - 55 ans	10	13	
56 - 60 ans	9	14	
61 - 65 ans	14	18	
66 - 70 ans	18	12	
71 - 75 ans	4	8	
76 - 80 ans	4	5	
81 -	2		

La pyramide de 1816 est presque normale ; cependant, on remarque le peu de jeunes de 21 à 25 ans nés entre 1791 et 1795. En fait, cela s'explique par les troubles de la révolution française de 1793 et 1794 à Silenrieux (voir partie politique). Une autre remarque concerne les hommes entre 26 et 35 ans qui sont nettement moins nombreux que les femmes. Cela s'explique par les enrôlements de Napoléon pour ses campagnes militaires où de nombreux jeunes du village sont partis (voir partie militaire).

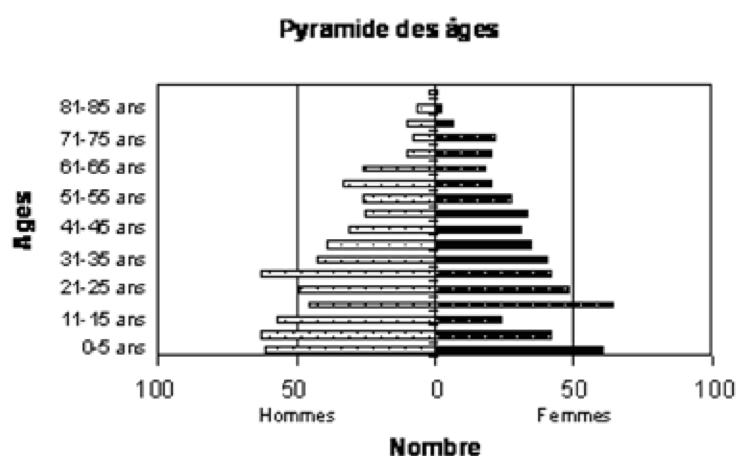


1830		
Ages	**Hommes**	**Femmes**
0 - 5 ans	59	55
6 - 10 ans	49	47
11 - 15 ans	37	47
16 - 20 ans	35	37
21 - 25 ans	41	32
26 - 30 ans	30	30
31 - 35 ans	32	22
36 - 40 ans	13	29
41 - 45 ans	18	27
46 - 50 ans	23	30
51 - 55 ans	31	24
56 - 60 ans	22	16
61 - 65 ans	19	15
66 - 70 ans	8	15
71 - 75 ans	3	8
76 - 80 ans	5	9
81 - 85 ans	5	3
86 - 90 ans	1	3

La pyramide de 1830 est presque normale à part toujours les personnes nées pendant les troubles de la révolution française qui sont moins nombreuses (35 à 40 ans).

1857		
Ages	**Hommes**	**Femmes**
0 - 5 ans	61	60
6 - 10 ans	63	42

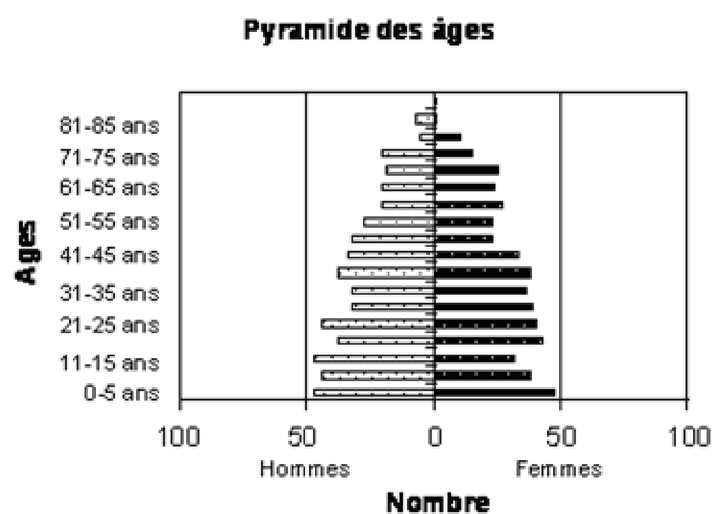
11 - 15 ans	57	24
16 - 20 ans	45	64
21 - 25 ans	49	48
26 - 30 ans	62	42
31 - 35 ans	42	40
36 - 40 ans	39	34
41 - 45 ans	31	31
46 - 50 ans	25	33
51 - 55 ans	26	27
56 - 60 ans	33	20
61 - 65 ans	26	18
66 - 70 ans	10	20
71 - 75 ans	8	22
76 - 80 ans	10	7
81 - 85 ans	6	2
86 - 90 ans	2	1



La pyramide de 1857 est presque normale ; cependant, il faut remarquer qu'il y a moins de jeunes de 11 à 15 ans nés entre 1842 et 1847 en pleine crise économique pour nos campagnes et un léger manque aussi entre 21 et 25 ans pour les personnes nées entre 1832 et 1836 juste après la révolution belge.

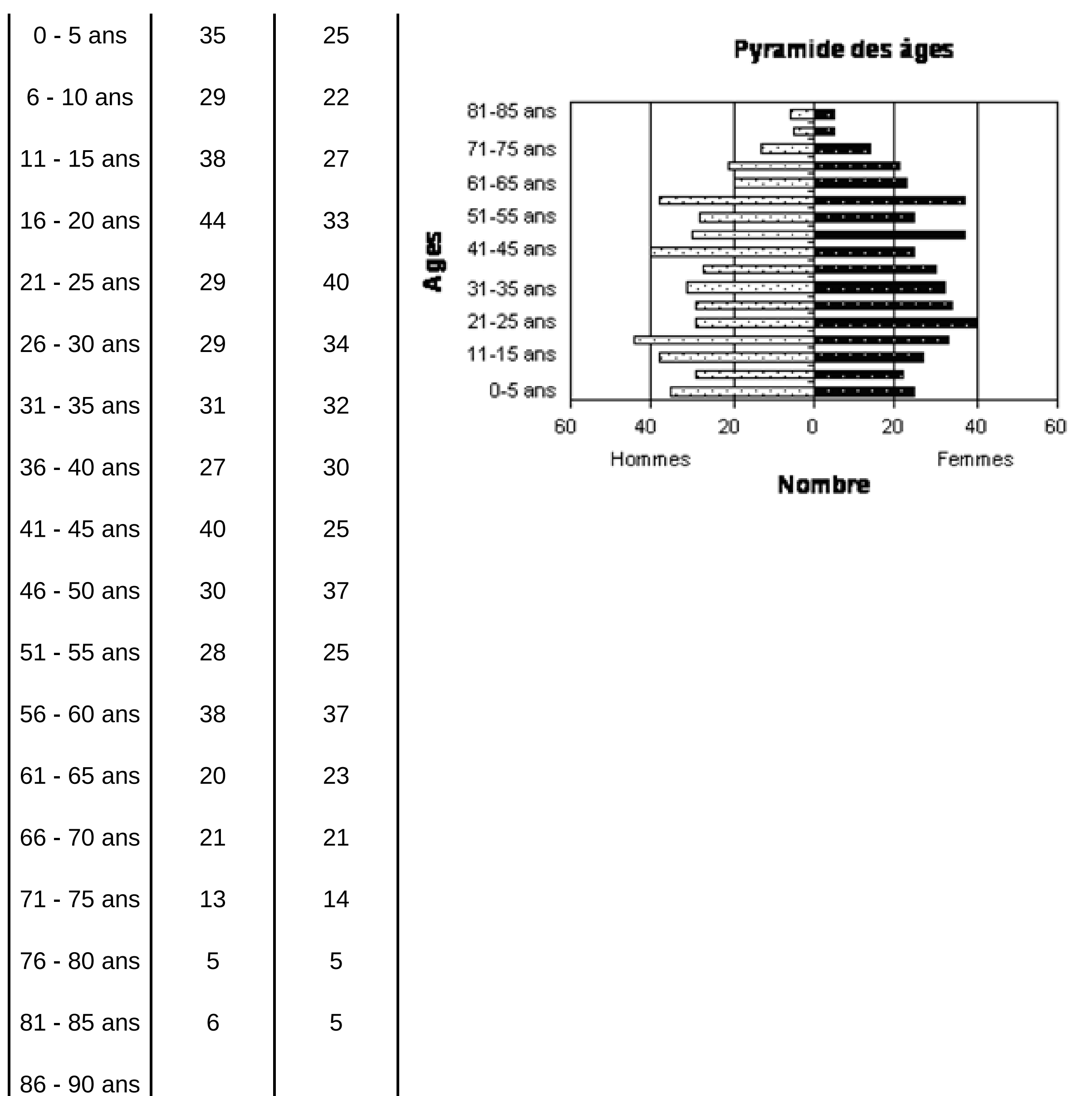
1900			
Ages	**Hommes**	**Femmes**	
0 - 5 ans	47	48	

6 - 10 ans	44	38
11 - 15 ans	47	32
16 - 20 ans	38	43
21 - 25 ans	44	40
26 - 30 ans	32	39
31 - 35 ans	32	36
36 - 40 ans	38	38
41 - 45 ans	34	33
46 - 50 ans	32	23
51 - 55 ans	27	23
56 - 60 ans	20	27
61 - 65 ans	20	24
66 - 70 ans	18	26
71 - 75 ans	20	15
76 - 80 ans	5	10
81 - 85 ans	7	1
86 - 90 ans	7	1



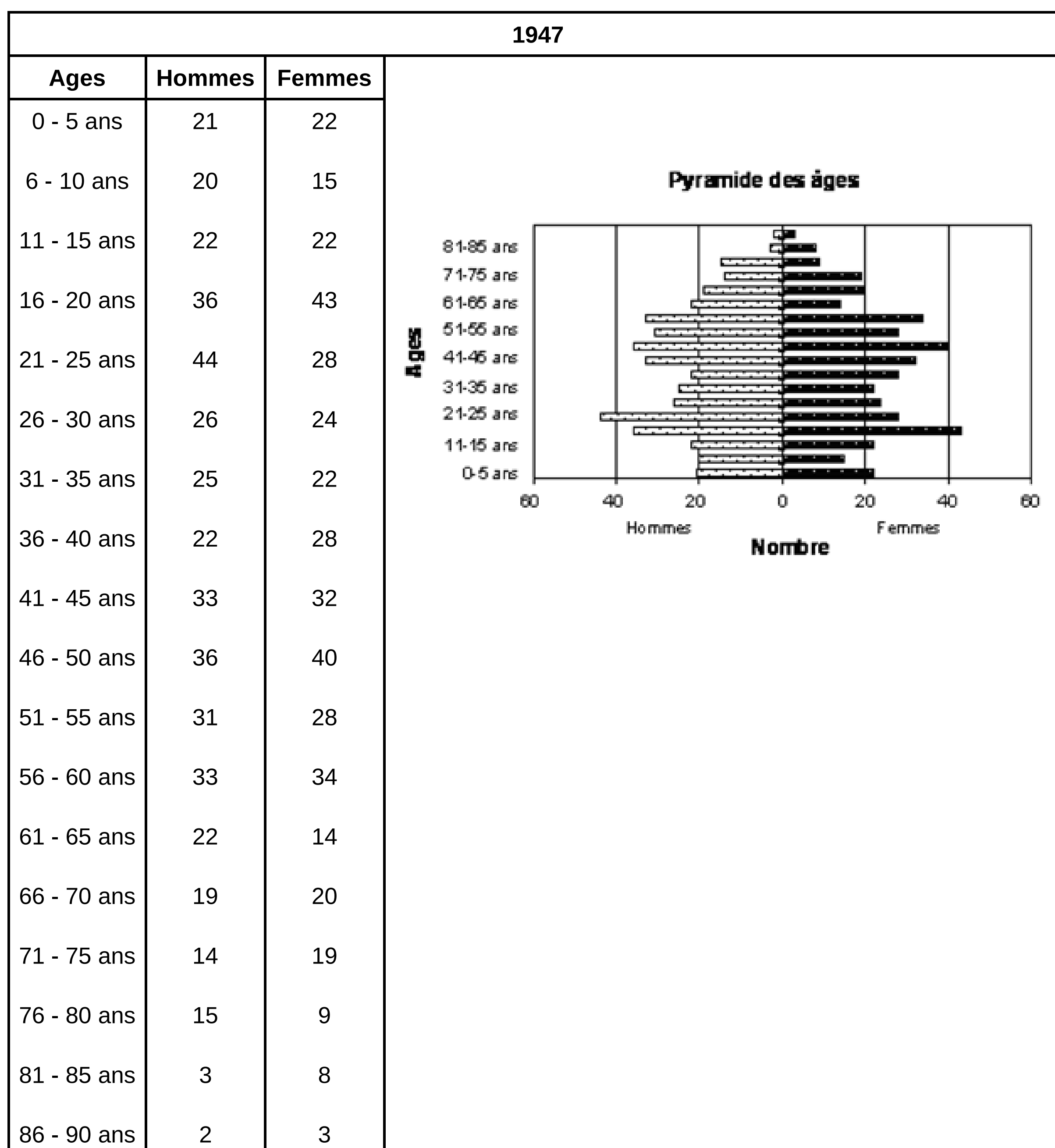
La pyramide de 1900 commence à présenter une population vieillissante de plus en plus nombreuse.

1920			
Ages	**Hommes**	**Femmes**	



0 - 5 ans	35	25
6 - 10 ans	29	22
11 - 15 ans	38	27
16 - 20 ans	44	33
21 - 25 ans	29	40
26 - 30 ans	29	34
31 - 35 ans	31	32
36 - 40 ans	27	30
41 - 45 ans	40	25
46 - 50 ans	30	37
51 - 55 ans	28	25
56 - 60 ans	38	37
61 - 65 ans	20	23
66 - 70 ans	21	21
71 - 75 ans	13	14
76 - 80 ans	5	5
81 - 85 ans	6	5
86 - 90 ans		

En 1920, on ne peut plus parler de pyramide en deçà de 55 ans. On remarque que le nombre d'enfants de moins de 10 ans, pour la première fois, est moins important que les adultes de 51 à 60 ans. De 0 à 60 ans, il y a quasi le même nombre de personnes dans chaque catégorie d'âge. Cette pyramide montre un vieillissement important de la population.

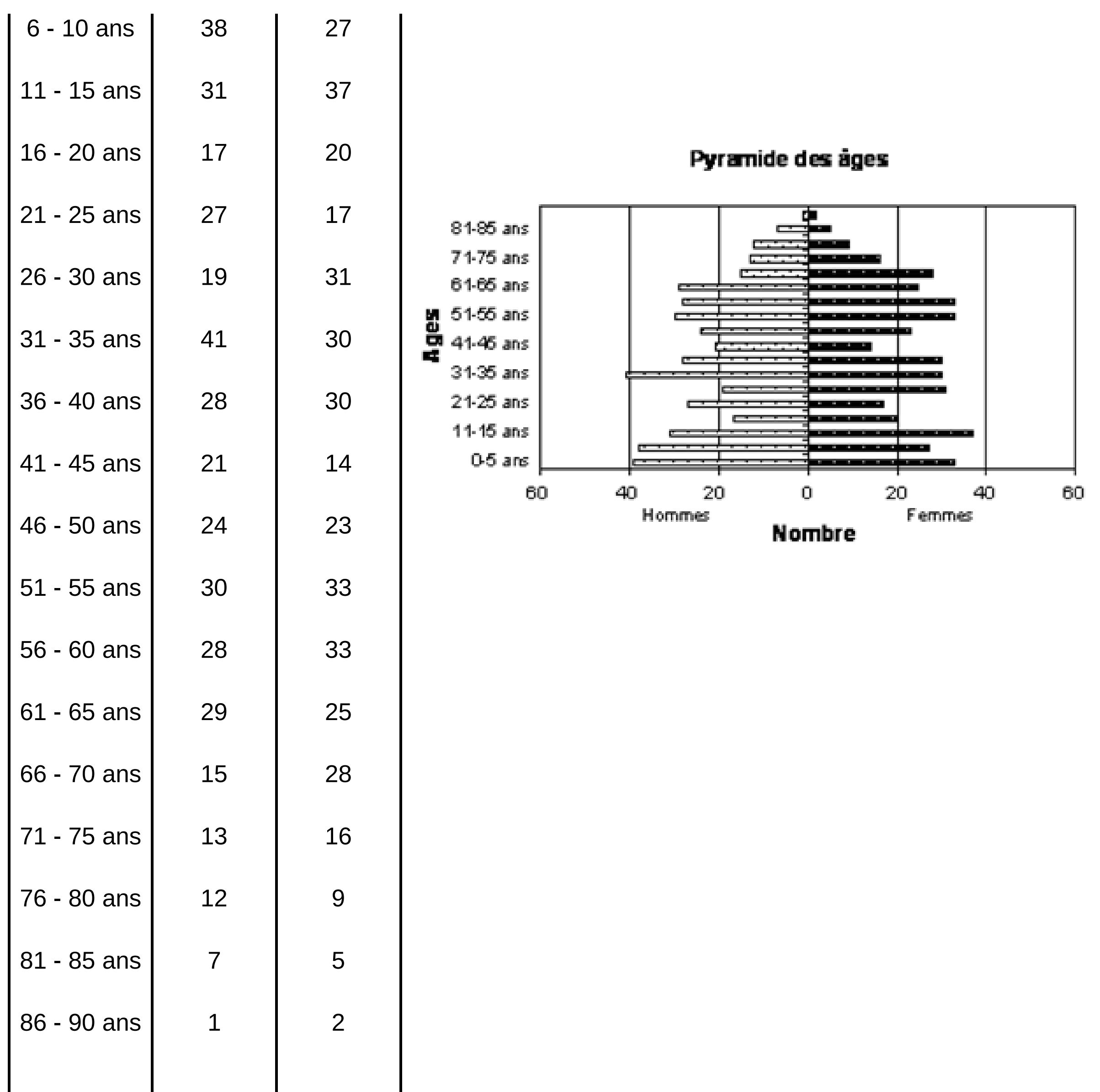


1947		
Ages	**Hommes**	**Femmes**
0 - 5 ans	21	22
6 - 10 ans	20	15
11 - 15 ans	22	22
16 - 20 ans	36	43
21 - 25 ans	44	28
26 - 30 ans	26	24
31 - 35 ans	25	22
36 - 40 ans	22	28
41 - 45 ans	33	32
46 - 50 ans	36	40
51 - 55 ans	31	28
56 - 60 ans	33	34
61 - 65 ans	22	14
66 - 70 ans	19	20
71 - 75 ans	14	19
76 - 80 ans	15	9
81 - 85 ans	3	8
86 - 90 ans	2	3

Dans la pyramide de 1947, on remarque clairement 2 grands creux qui correspondent aux enfants nés pendant les 2 guerres. On constate qu'il y a moins de personnes nées entre 1914 et 1918 (c'est-à-dire de 29 ans à 35 ans). Idem pour les enfants nés aux environs de la 2ème guerre entre 0 et 8 ans. On constate aussi que la pyramide commence à s'inverser avec presque autant de vieilles personnes de 61 à 75 ans que d'enfants. La population vieillit toujours.

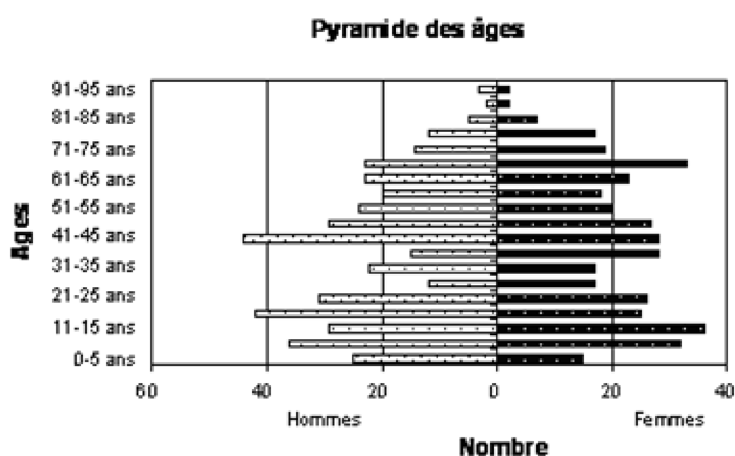
1959		
Ages	**Hommes**	**Femmes**
0 - 5 ans	39	33

6 - 10 ans	38	27	
11 - 15 ans	31	37	
16 - 20 ans	17	20	
21 - 25 ans	27	17	
26 - 30 ans	19	31	
31 - 35 ans	41	30	
36 - 40 ans	28	30	
41 - 45 ans	21	14	
46 - 50 ans	24	23	
51 - 55 ans	30	33	
56 - 60 ans	28	33	
61 - 65 ans	29	25	
66 - 70 ans	15	28	
71 - 75 ans	13	16	
76 - 80 ans	12	9	
81 - 85 ans	7	5	
86 - 90 ans	1	2	



En 1959, on constate toujours les 2 creux dûs aux 2 guerres ; cependant, on observe une recrudescence des naissances avec une pyramide qui veut reprendre sa forme d'origine malgré les 2 creux principaux des 2 guerres. Ceci correspond au « baby boom » d'après la guerre.

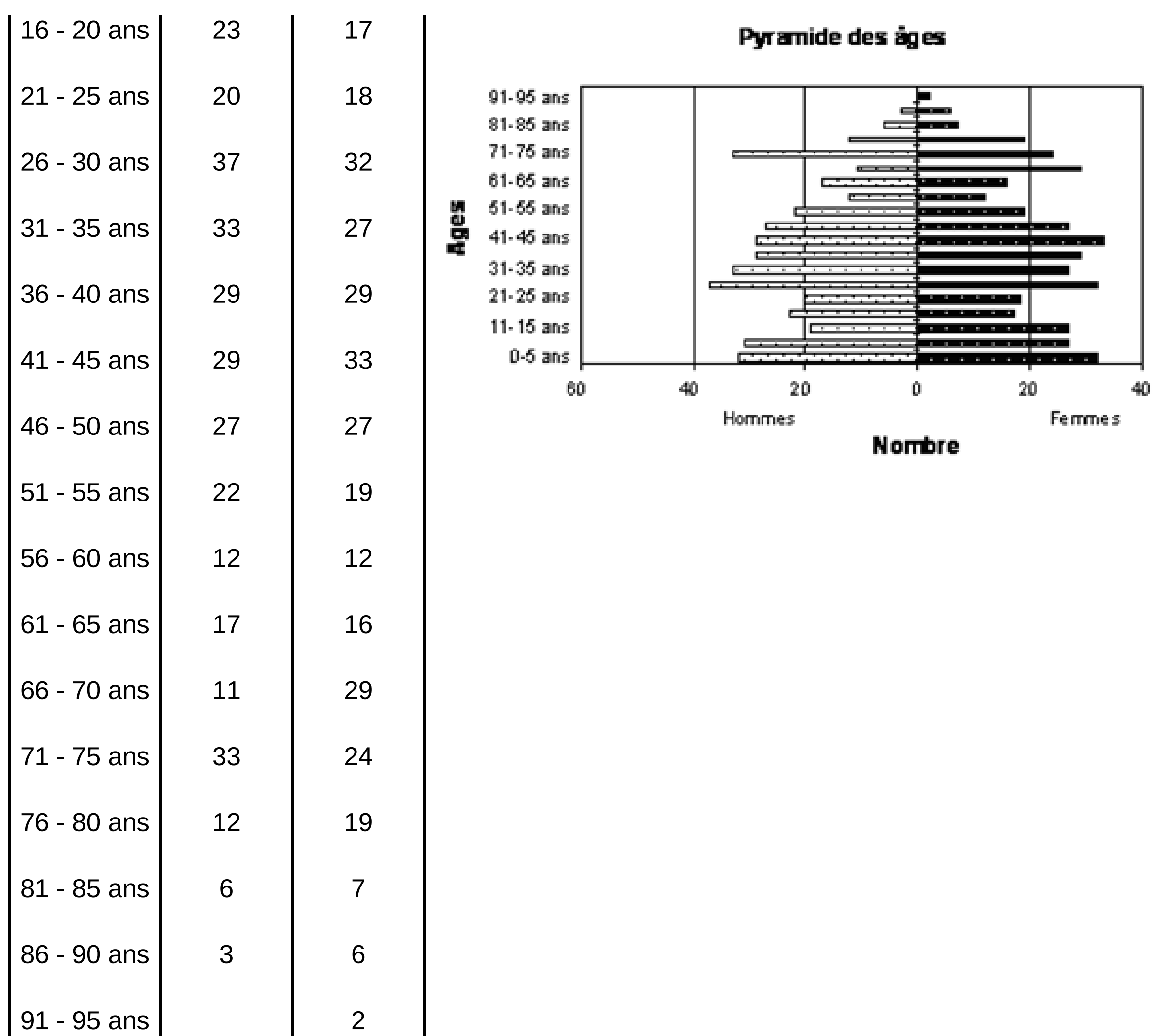
1970			
Ages	**Hommes**	**Femmes**	
0 - 5 ans	25	15	



6 - 10 ans	36	32
11 - 15 ans	29	36
16 - 20 ans	42	25
21 - 25 ans	31	26
26 - 30 ans	12	17
31 - 35 ans	22	17
36 - 40 ans	15	28
41 - 45 ans	44	28
46 - 50 ans	29	27
51 - 55 ans	24	20
56 - 60 ans	20	18
61 - 65 ans	23	23
66 - 70 ans	23	33
71 - 75 ans	14	19
76 - 80 ans	12	17
81 - 85 ans	5	7
86 - 90 ans	2	2
91 - 95 ans	3	2

En 1970, on remarque toujours les 2 creux des 2 guerres ; mais on constate aussi une baisse importante des naissances des années 60. (Les enfants de 0 à 5 ans sont vraiment peu nombreux). De ce fait, la pyramide ne reprend pas sa forme normale et montre encore un vieillissement de la population.

2000		
Ages	**Hommes**	**Femmes**
0 - 5 ans	32	32
6 - 10 ans	31	27
11 - 15 ans	19	27



16 - 20 ans	23	17
21 - 25 ans	20	18
26 - 30 ans	37	32
31 - 35 ans	33	27
36 - 40 ans	29	29
41 - 45 ans	29	33
46 - 50 ans	27	27
51 - 55 ans	22	19
56 - 60 ans	12	12
61 - 65 ans	17	16
66 - 70 ans	11	29
71 - 75 ans	33	24
76 - 80 ans	12	19
81 - 85 ans	6	7
86 - 90 ans	3	6
91 - 95 ans		2

Il y a toujours le creux de la 2ème guerre mondiale pour les personnes nées à cette époque et ayant aujourd'hui entre 55 et 60 ans. Par contre, le nombre de naissance augmente d'année en année depuis plus ou moins 25 ans, mais la pyramide montre toujours une importante population âgée.

La répartition par catégorie d'âge ci-dessous nous montre ce vieillissement :

La répartition par catégorie d'âge (en %).

Age	1816	1830	1857	1900	1920	1947	1959	1970	2000
0 à 20 ans	44 %	41.5 %	37 %	33.5 %	28 %	24 %	29 %	30 %	26 %
21 à 60	45 %	48 %	51.5 %	52 %	57 %	58 %	51.5 %	47 %	50.5 %
61 et +	11 %	10.5 %	11.5 %	14.5 %	15 %	18 %	19.5 %	23 %	23.5 %

Commentaires : la proportion de jeunes diminue régulièrement jusqu'au début du 20ème siècle pour se stabiliser entre 24 % et 30 %. Les plus de 60 ans augmentent leur part tout au long du 20ème siècle pour atteindre plus ou moins ¼ de la population en l'an 2000. La proportion d'adultes varie entre 45 % et 58 % (plus ou moins la moitié de la population).

§ 4. Deux personnalités

1. Jean Joseph Piret (1758-1838)

Il est né à Silenrieux le 18 avril 1758 de Jean François Piret et de Catherine Falque. (Propriétaire du moulin de Silenrieux) et il est mort à Liège en 1838.

Il fit ses humanités au collège des augustins à Bouvignes et son droit à l'université de Douai. Devenu avocat, il alla s'installer à Liège.

Le 2 mars 1787, le prince de Liège l'éleva au poste d'échevin de la haute cour de justice de l'avouerie de Fléron et ceci, après le succès remporté par Piret, dans la contestation au sujet du canonicat de Florennes entre le nommé Denissart et l'abbé Toussaint.

L'avocat Piret fut aussi conseiller à la cour Royale à Liège. Il publia fin 1787 «de la souveraineté des princes évêques de Liège et du pouvoir de ses états ». Il était très apprécié du Prince Evêque dont il deviendra le conseiller.

L'affaire des jeux de Spa mêlée à la révolution liégeoise de 1787-89 :

Les jeux de Spa avaient pris une extension tellement dangereuse pour les mœurs publiques que le Prince Evêque se vit forcer de restreindre la permission de jouer. Sans égard à cette ordonnance de police, le tenancier d'une vaste salle de jeux Paul Redouté, loin de se conformer, porta plainte au tribunal des 22. Une simple question de police fut ainsi transformée en une question de droit régalien, de souveraineté du peuple, de suprématie entre le Prince et la nation ; et donna naissance à des discussions irritantes qui provoquèrent l'examen des lois fondamentales de la principauté et qui contribuèrent puissamment à amener la révolution liégeoise de la fin du 18ème siècle. Appelé à se prononcer sur cette question, le tiers état jugea nécessaire de recourir aux lumières de l'avocat Piret. Par la suite, ce conflit donna lieu à une agitation populaire à Liège et à Verviers. Jean Joseph Piret prit alors la plume pour soutenir l'avis qu'il avait donné au Tiers état. Le 28 juin 1787, la cour impériale de Wetzlar (empire germanique) devant laquelle le conflit avait été porté déclara légale la fermeture de la salle Paul Redouté. Celle-ci fut fermée manu militari. Cependant, Paul Redouté manœuvra si bien qu'il se fit accorder par le parti opposé au prince un mandement qui l'autorisait à exploiter en sa faveur les jeux de Spa. L'avocat Piret entra une nouvelle fois en bataille en publiant divers mémoires ; cette affaire avait tellement monté le public que le 16 août 1789 Piret poursuivi par le peuple à la fureur duquel il parvint à se soustraire fut noyé en effigie dans la Meuse. Le Prince lui-même fut violenté dans son château de Seraing et ne rentra dans ses états que le 13 février 1791. Jean Joseph Piret, en récompense du dévouement qu'il avait montré envers le Prince fut en 1792 nommé conseiller des finances, conseiller intime et avocat de son Altesse ; il ne jouit de ses honneurs que peu de temps ; à la révolution française, il dut prendre le chemin de l'exil à l'exemple d'un grand nombre de concitoyens.

Arrivé à Brême en juillet 1794, il dut pour subvenir aux besoins de son existence exercer successivement le métier de fabriquant de chandelles, les fonctions d'instituteurs et la profession de commis négociant.

Il revint dans son village natal de Silenrieux en 1801. Il y monta une fabrique de cire à cacheter et de dégraissage de plumes qu'il remplaça en 1812 à Liège par une fabrique de sucre privée et commerciale.

Il fut le premier sucrier belge. Cette industrie date de la fin du règne de Napoléon Ier (de 1812 à 1814). Le blocus continental fut la cause indirecte de son éclosion. La culture des betteraves fut rendue obligatoire dans tout l'empire français. Mais cette industrie n'eut qu'une durée éphémère puisqu'elle sombra en même temps que Napoléon.

La fabrique de Piret était située au quai St Léonard à Liège et s'appelait « Piret et Lefevre ». Des 10 premiers établissements, il ne reste en 1814 que celui de Piret et Lefebvre qui fut transformé en raffinerie de sucre.

Selon le témoignage de Briavoine, de toutes les fabriques de 1812-14, celle de Piret et celle de Huart à Charleroi furent les seules à produire un sucre convenable.

Après le succès de l'industrie du sucre sous Napoléon et puis sa ruine, il reprit sa place au barreau en 1815. En 1815, il fut distingué par le Roi des Pays-Bas qui le nomma aux doubles fonctions de la commission relative aux tarifs des droits d'entrée et de sortie et de membre du syndicat d'amortissement. Finalement, il fut pensionné par les Etats allemands comme ancien conseiller du Prince Evêque et il fut aussi nommé, en 1817, conseiller à la cour supérieure (d'appel) de Liège, place honorable qu'il occupa avec distinction jusqu'à sa retraite le 4 octobre 1832. Il mourut le 11 janvier 1838 à Liège.

2. Jules Léonard (1825-1897)

Il est né à Silenrieux le 30 juillet 1825. Il provient d'une famille nombreuse de 8 enfants. Son père François Léonard est couvreur de paille et ses revenus sont modestes. Il quitte son village natal à 12 ans à l'invitation de son frère aîné Alexis, peintre décorateur à Valenciennes et qui connaît les dispositions de son frère cadet pour la peinture. Il s'inscrit à l'académie de Valenciennes en 1838 dans la classe de Julien Potier et obtient régulièrement des citations pour ses épreuves. Il suit les cours tout en travaillant comme ouvrier décorateur.

Les ressources de son frère ne lui permettent pas de rester ; il revient à Silenrieux à 15 ans où le bourgmestre Piret le recommande au comte de Baillet Latour qui lui fait attribuer une bourse d'étude de 300 Frs pour lui permettre de suivre des études à Bruxelles. En 1843, il s'inscrit à l'école académique des Beaux Arts de Bruxelles où il fait la connaissance de François Navez qui deviendra son ami. Sa première œuvre « Van Dyck et sa maîtresse » en 1845 est reçue à un concours public. En 1846, c'est le service militaire et le début d'une vie qui sera tourmentée mais féconde en productions artistiques. Démobilisé, il retourne vers 1849 définitivement chez son frère à Valenciennes où il expose et où il devient une personnalité artistique reconnue. Il peint beaucoup et notamment de grandes œuvres décoratives. Il fait de nombreux portraits de famille de l'Avesnois : Thibaux, Hostlet, Pouillo, Hubert, Evrard, Briatte, Monier et surtout le poète Désiré Tricot. (Il y a au musée de Maubeuge, un portrait d'un ancien maire fait par Jules Léonard).

En 1870, il épouse sa nièce Marie Léocadie Léonard à Paris avec qui il aura une fille Hélène en 1871. Il s'installe alors à Trélon et s'adonne à la peinture d'animaux et de paysages.

En 1872, grâce à un industriel verrier et mécène du lieu, Mr Chavon, il réalise un tableau dans la salle de la mairie de Trélon « les trayeuses ». A Maroilles, dans la propriété de la famille Hubert Briatte, il peint un autre tableau « l'orage ».

En 1878, le couple revend sa maison de Trélon et revient à Valenciennes, puis à Lille car son épouse doit être internée. Le peintre continue à vivre un moment avec sa fille. Et, en 1887, il revient se fixer définitivement à Valenciennes.

En 1888, il devient administrateur au sein de la commission administrative des académies de peinture, sculpture et architecture de Valenciennes.

Le 10 sept 1891, il faisait don à l'église de Silenrieux d'un superbe tableau de 5 mètres de hauteur représentant « la nativité » ou « l'adoration des bergers » placé dans la chapelle des fonts baptismaux. Cette dernière ayant particulièrement souffert des bombardements en mai 40, la peinture se trouve actuellement à côté de l'autel de l'église. Le curé Bodart à l'occasion de Noël fit part à ses paroissiens du don généreux et rappela que l'église actuelle était construite sur l'emplacement qu'occupait la maison où l'artiste était né.

Il fit un intérim de professeur à l'académie de Valenciennes en 1892.

L'artiste Léonard décéda à Valenciennes le 28 décembre 1897. La ville de Valenciennes lui rendit hommage en apposant une plaque commémorative à l'académie.

En 1898, plus de 160 de ses œuvres seront mises en vente publique.

Parmi les œuvres de cet artiste mal connu : il convient de citer « le médecin des pauvres » au musée de Valenciennes (récompensé en 1857 par une haute distinction à l'exposition de Bruxelles et par une médaille d'or à l'exposition de Cambrai) ; « le berceau vide » au musée de Dunkerque, « le bœuf égaré » au musée de Chartres ; une scène champêtre à la mairie de Trélon, des lithographies tant à la bibliothèque Royale de Bruxelles qu'à la Nationale de Paris.



La Nativité (église de Silenrieux)



Lithographie de Jules Léonard

De nombreuses œuvres se trouvent aussi chez des particuliers mais aussi dans de nombreuses églises : citons le chemin de croix de Rognée, le chemin de croix de l'église de Maroille réalisé en 1860, à l'église de Briaste « St Pierre aguerrissant un boiteux à la porte de temple ». La nativité à l'église de Silenrieux, la descente du Saint Esprit au vieux calvaire à Silenrieux, et une galerie de 9 tableaux dans la basilique de Walcourt datant de 1892-93.

CHAPITRE 12 : HABITAT ET URBANISME

§ 1. L'évolution générale

Dès le néolithique, les hauteurs du territoire de Silenrieux furent habités (voir partie politique). L'habitat de l'époque était caractérisé par de grandes maisons rectangulaires en bois et en torchis avec des toits en chaume.

Ces maisons servaient à accueillir une grande famille avec ses animaux domestiques, ses outils et les réserves de nourriture. L'habitat était surtout réparti sur les hauteurs, parfois dispersé, parfois concentré.

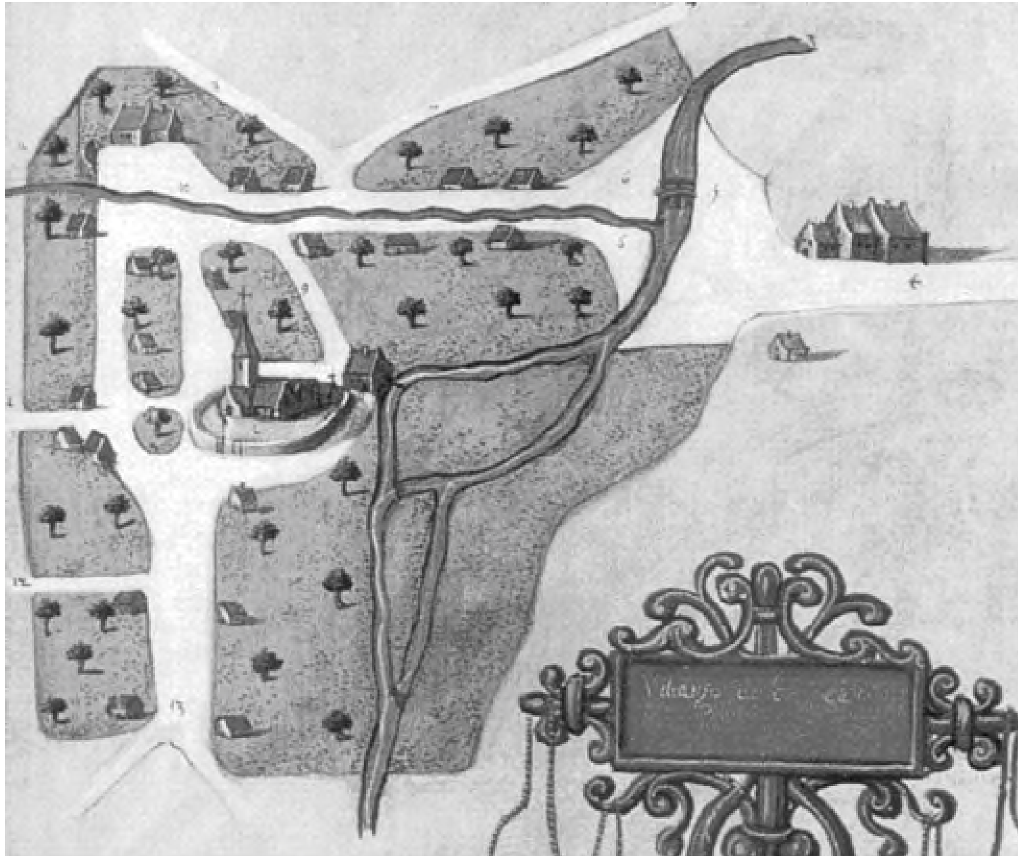
A partir de la tène (5ème siècle avant JC), les maisons de bois et torchis n'étaient plus construites avec des piles centrales, mais avec des parois porteuses. Ce qui libérait l'espace central. Il reste des traces de foyer et d'habitation à la Marlière (voir partie politique). L'habitat se situait toujours sur les hauteurs.

A l'époque romaine, les villas étaient construites en dur (brique, pierre, mortier et tuile) suivant les matériaux sur place. Tous les habitats étaient concentrés autour de la villa ; mais des maisons en bois et torchis pouvaient subsister dans la campagne. Il est quasi certain qu'au moins une villa se soit construite sur le territoire de Silenrieux vu les différents cimetières trouvés (voir partie politique). On sait que beaucoup de villages actuels recouvrent les ruines d'habitats ruraux gallo-romains. Il est fort possible qu'une villa se soit installée au passage à gué de l'Eau d'Heure à Pas de la l'eau ou un peu plus haut sur les hauteurs de Nazareth. En général, les villas romaines furent détruites lors des invasions germaniques du 3ème siècle et ne furent jamais réédifiées.

Sous les mérovingiens, l'habitat sera quasi le même que chez les gaulois : grande maison rectangulaire de 6 à 7 mètres de long et de 3 à 4 mètres de large où on faisait tout. Par contre, on préférait habiter dans les vallées à proximité d'une rivière ou d'une source. Dans le cas d'un grand domaine appartenant à une abbaye comme c'était le cas de Silenrieux (Sileno rivo, domaine de l'abbaye de Lobbes), il y avait d'abord les bâtiments du seigneur : le bâtiment du maître, les étables, l'écurie, la grange, le cellier et les logis pour les serfs. Ceux-ci étaient fort probablement à Pas de la l'Eau. En effet, on pouvait distinguer sur une gouache de 1596 un bâtiment assez important à cet endroit.

Le lieu-dit « la place du seigneur » se trouvait aussi à Pas de la l'eau. Les anciens du début du 19ème siècle parlait aussi de cet endroit comme l'origine du village de Silenrieux. De plus, l'endroit correspondait au souhait des gens de l'époque : vallée bien protégée des vents dominants et proche d'un cours d'eau.

De l'autre côté de la rivière où se trouve principalement le village actuel, s'installèrent les paysans avec leur habitat fait de bois, de torchis et de chaume. Sur les hauteurs du village, il est très probable qu'un habitat plus ancien persistait et formait ainsi des masures dispersées à l'origine des différents hameaux du village. De plus, l'abondance des cours d'eau et l'étendue des bois étaient favorables au développement de ces hameaux.



Le village avec le bâtiment principal du seigneur représenté à Pas de la l'eau

Chez les carolingiens, on adoptait le soubassement et le dé de moellons ou de plaquettes de pierre sans mortier de chaux qui isolait le pied des pans de bois et des poteaux internes. A côté des habitations, c'était le début des grangettes, étables, greniers, silos, ateliers, enclos à bestiaux, etc…

A partir de l'an mil, le centre du village prenait forme, les habitations des paysans du domaine se concentraient autour d'une église ; mais restaient à distance l'une de l'autre. Les noyaux ainsi formés étaient reliés par un réseau plus dense de chemins et sentiers. Les terres communes comme « les warichaix », « les trieux », séparaient les propriétés. Les maisons étaient toujours entourées de potagers, vergers, enclos pour animaux, etc.. On appelle l'ensemble un « courtil ». (Voir ci-dessus la gouache de 1596 qui montre bien cet aspect des choses).

Ces villages allaient grandir de l'an 1000 à 1250 sans porter préjudice à l'habitat dispersé en hameau.

Vers le 13^{ème}siècle, les maisons se séparaient en 2 parties : le logis avec 2 espaces parfois (une cuisine avec salle de séjour et une pièce de nuit pour dormir) et l'étable avec un enclos autour.

Au 16ème siècle, certains hameaux (aux Haies) allaient grossir grâce au travail des charbonniers, des éleveurs et des bûcherons ; mais ce sera aussi le résultat d'une politique de vente des biens communaux et du chapitre de Thuin à la fin du 16ème siècle et au début du 17ème siècle. En effet, la communauté de Silenrieux endettée par les guerres et le Chapitre de Thuin, seigneur et propriétaire allait vendre des pièces d'héritage le long de la Bellevallée. Ceux-ci prennent le nom de place. (Voir partie sur le quartier des Haies ci-dessous). D'autres hameaux se développèrent grâce à la proximité de la métallurgie (Battefer, Falemprise et Féronval).

Enfin, l'existence de grosses censes isolées complétait l'habitat très dispersé de Silenrieux. Ceci favorisait l'esprit individualiste et le développement de haies vives pour séparer les différentes propriétés.

Les premières habitations en dur (à part l'église) étaient les grosses fermes d'abbaye (Valentinoise, Bethléem, Maisoncelle, Paris), le moulin, le presbytère, la maison du seigneur et les usines métallurgiques. Leur construction en dur date probablement du 16ème siècle. En 1596, le presbytère, le moulin et la maison du seigneur étaient déjà en dur (voir la gouache de 1596).

Au sein du village, les plus anciennes maisons en pierres du pays datent du 17ème siècle. Elles sont réalisées en pierre calcaire ou en schiste brun. En fait, l'utilisation de la pierre se justifiait par sa robustesse et la disponibilité de pierre locale ainsi que par des règlements qui limitaient l'usage de bois.

La maison rurale la plus répandue était la maison élémentaire uni faîtière (un bâtiment, un seul toit) pour un paysan avec une autre activité ou pour un ouvrier du fer ou agricole. Si le paysan était plus aisé, la maison avait en plus une étable, un fenil ou une grange et une remise.

Les plus anciennes maisons en pierres de Silenrieux sont situées à :

Rue de Beaupont (après le pont) monogramme du Christ de 1661.

Nazareth n° 32 monogramme du Christ de 1670

Rue Royale n° 78 monogramme du Christ de 1695

Pas de la l'eau n° 12 monogramme du Christ de 1647.





Maisons du 17ème siècle

A cette époque, survivaient aussi des habitats sous forme de masures, de huttes ou d'abris précaires.

Voici un exemple de mobiliers présents dans une maison en 1684 à Silenrieux (hérédité mobilière de Jean Ernotte) :

Une garde robe, un coffre, 2 cercles de fer pur, une cuve de brassine, une petite cuve, une cuvelière avec quelques ustensiles servant à cercler les tonneaux, des courtines, un petit trépied de fer, un chaudron d'airain, un autre chaudron d'airain, une poêle d'airain, des fers à gaufre, un seau, une poêle à frire, une fourchette et une anse, un chandelier de cuivre et une dresse, 4 tailles de bois, 3 plats de porcelaine, 2 autres plats de porcelaine, des verres à boire, 3 verres à vin, petit entonnoir, un sommier, des assiettes de bois et un enseigne, 2 plats de terres, un panier, un pot, un petit chaudron de fer, un pot de terres et l'anse, 2 plats d'étain, 2 autres plats d'étain, 3 assiettes d'étain, une salière d'étain, une demi douzaine de cuillères d'étain, un cranillion de fer, une manne, une petite table, une hauroulle, une écuelle et une bouteille de verre, un bouc, un liège, une autre liège de paille, un petit coffre, une petite table une couverte, un lit de toile, une paire des méchantes linceuls, un urinoir, un vieil ustancorps, une mais, une hachette, 2 sacs, une paire de souliers vieux, un vieux chapeau, 2 poules, une herse et une fourche, des braisettes, du bois, une tonne, des perches de houblon, un autre petit fumier, des quilles avec la boule, un bac de bois, 2 liéges d'estain, une broche à sortir, une main de fer, une crampe de fer, une enseigne en fournisseur d'étoile, une tonne, une grosse table de bois, une gouge, un siège de bois, une autre siège de bois, une paire de chenet, un banc, un autre banc, une vidange au vin, un flacon de pierre, une sciolette, un rabot, un tamis, une hotte, 2 dolées de bois, une échelle, une molle du 7 fustaux pour servir au moulin, une glisse de bois, un blet de bois, des planches à faire, une cuve en nombre de 24, un chaudron de fer, un seau de fer, une demi tonne, un tonneau, un autre tonneau, une petite lanterne, une tonne, une autre tonne, un tonneau, une hotte, un entonnoir, un courbet, un boisseau de paille, un croc, un burin, une fourche, une corne à battre beurre, un bouc, une fourche de bois, un gril, une hanve, un porte feu, des tenailles, des canettes à boire.

Le 18ème siècle était une période de reconstruction massive dans nos campagnes (augmentation de la population). On augmentait l'espace par de nouveaux locaux selon les moyens de chacun ; cependant, les maisons restaient libres de voisins immédiats et étaient séparées par un potager, un verger et entourées de haies vives (très nombreuses à Silenrieux).

Souvent, on construisait des maisons bicellulaires en pierre : une cellule pour les hommes, une pour les animaux et les moissons + fenil au dessus de l'étable. (Avec 2 niveaux et 2 pièces en profondeurs).

Un document de transport de 1762 décrivait la maison de Félix Ganard à la Lauripette : « muraille en pierre, pavement à la cuisine, 2 châssis de pierre, plancher en bois, charpentes en bois, toit en ardoises ».

Les toits en ardoise étaient déjà répandus à Silenrieux dans la 2ème moitié du 18ème siècle (4 autres exemples le confirment).

En général, dans la maison paysanne du 18ème siècle, l'eau manquait ; le feu ouvert dégageait fumées et poussières ; la cuisine supportait une lourde densité d'occupation quasi-permanente ; les endroits où dormir entraînaient une fréquente promiscuité ; toutes les baies n'étaient pas largement vitrées ; les matériaux du sol étaient en terre battue ou mal pavés ; les parois étaient en torchis ; les plafonds étaient d'un entretien ardu ; les chambres étaient mal ventilées ; les interférences constantes avec les étables provoquaient des maladies ; on ne nettoyait que le dimanche ; les WC étaient au bout de l'étable où se trouvait la fosse à purin ; les greniers accueillaient les produits secs ou à faire sécher (pommes, fèves, pois, oignons, racines, noix, plantes aromatisées et médicales, les céréales) ; les caves tenaient lieu de frigidaire ; les toits en chaume étaient dangereux ; c'est pourquoi, les autorités visitaient l'état des

cheminées et des fours régulièrement pour prévenir les incendies. La visite des cheminées et fours se prolongera jusqu'au 19ème siècle.

L'habitat de Silenrieux restait très dispersé ; seul, le village était concentré autour de l'église.

Selon la carte de Naudin de 1723, il y aurait 4 bâtiments à Gerlimpont, 3 bâtiments à la Valentinoise, 1 bâtiment à Maisoncelle, 4 bâtiments à Battefer, 3 bâtiments à la Pisselotte, 2 bâtiments à la Bierlée, plus ou moins 35 bâtiments au village (agglomérat trop serré pour être précis), 1 bâtiment à Bethléem, 7 bâtiments à Baileu, 2 bâtiments aux Violettes, 3 bâtiments au Try Paris, 1 bâtiment à Féronval, 1 bâtiment au Renifond et 16 bâtiments à Falemprise.

Selon la carte de Ferraris de 1771 à 1778, il y aurait 5 bâtiments à Gerlimpont, 6 bâtiments à la Valentinoise, 1 bâtiment à Maisoncelle, 7 bâtiments à Battefer, 3 bâtiments à la Pisselotte, 2 bâtiments à la Bierlée, Plus ou moins 65 bâtiments au village, 11 bâtiments à Falemprise, 2 bâtiments à Bethléem, 4 bâtiments à Gambor et Violette, 5 bâtiments à Baileu, 3 à Nazareth, 2 à Try Paris, 2 au Renifond, 2 à Féronval.

Voici quelques exemples de mobiliers que l'on trouvait à Silenrieux dans les maisons au 18ème siècle :

Exemple de meubles laissés par Pierre Jos Jacquart à ses enfants en 1749 :

Un habit complet de droguiste, un lit garni, 2 paires de bas, un coffre, 4 paires de drap de lit, 12 assiettes, une escoille, 2 plats d'étain, 6 cuillères, 6 fourchettes, 6 chaises, 4 chemises neuves, 12 serviettes, 3 essuies mains, un cranilier, une assiette volante, 6 mouchoirs de poche, chenet et tous autres ustensiles pour le fer, un bénitier, un crucifix, une lampe, un chandelier, une table, un miroir, un chaudron en cuivre, un seau, une marmite, un grille, un trépied, 6 tasses théière, une salière, 6 couteaux, 2 cannettes, un pot, 6 verres, 2 tonneaux cerclés de fer avec de la bonne bière, quelques bouteilles de bière, ses cravates.

Inventaire mobilier en 1756 de Marie Jos Cogneau :

A la cuisine : armoire avec pain, beurre, viande et œufs, 2 barres, un porte main, 11 chaises, une table, un chaudron en fer, une marmite de fer, un pot, ½ pot de pierre, un poêlon, une lanterne, un entonnoir, un moulin à filer, 2 tasses, soutasses, une canette, un goblet, une carafe de ver, un coteau de table, 4 fourchettes de fer, un crasset, une crémaillère, une paire de chenet, une poêle à frire, une potière, 3 barres de fers avec leurs havets, un trépieds, une fourchette, 2 porte feu, un soufflet, une épince, un gril, une râpe de muscade, un pot à mettre tabac, un seau.

A la petite chambre : une crampe, une fourche, 2 tamis, une trappe à souris.

A la chambre où est le four : une maye à pétrir, 2 bancs, une tonne et un migna, un sac à farine, un chenet, une fournaise.

Dans le vestibule : 3 chaudrons de fer avec des cendres, une civière, un bâtit.

Dans la cave : une tonne, une demi tonne vide, 2 pots de pierre, une sevene ?

Dans la petite chambre haute : un muid d'épeautre, un quartier à mesurer.

Chambre au-dessus cuisine : une paire de chenet, un matelas, 2 couverts, 2 oreillers, un sac, 5 paires de draps de lit, 4 pairs, 14 serviettes, 4 râpes, 3 essuies mains, 12 chemises, 3 coiffures, 3 mouchoirs, une gorge lette, un gant, une pièce de serviette, une robe, une jupe, un tablier, une robe, 2 jupes, une robelle, un mantelet, un capret, 2 failles.

En cuisine : une bassinoire, un chaudron d'airain, une herminette, 2 chandeliers en étain, 3 grands plats, 9 autres plats moyens, 13 assiettes, 2 tailles, une théière, une écuelle, 2 salières, 6 cuillères, une potée, et un demi pot, un coffre avec 2 panneaux et des pieds, un coussin à coudre avec 3 pièces de filets et un peu de lin, un tonneau, un petit livre de prière.

A la maison dite de la forgette : au grenier : une corde de bois à brûler, à l'étable : une voiture de fagots, un petit tonneau coupé avec de la chaux.

Exemple de meubles mis aux enchères en 1772 par Anne Marie Dupuis lette Paul Jonniaux

Dans la cuisine : un travail, une crémaillère, une paire de chenets, un devant le feu, un gril, un trépied, une cuvette de fer, un porte feu, une louche de fer blanc, une fauchette et un soufflet de fer, une anse à pot et une barre de fer à crochet, un bénitier de poterie, un brocoli de fer blanc, 8 fourchettes de fer, une main de fer, une barre à 3 boules, 7 chaises, 2 tables, un miroir, 2 seaux, une marmite de fer, un chaudron de fer, un bruy, un pot à beurre, une cruche, un demi pot de pierre, 3 plats de terre, un quenet, une canette, une chaufette de terre, une louche de bois, une lampe de fer blanc, 2 bouteilles de verre, une brosse, 4 corniches avec 13 assiettes d'étain, et un petit plat d'étain, 3 plats et 3 assiettes de faïence, une poêle de fer, une toile, une écuelle avec un couvercle, une théière d'étain, un porte essuie noir, 4 plats d'étain, 2 assiettes de faïence, une salière de faïence, une salière d'étain, 6 cuillères d'étains, une armoire avec 2 portes et 2 tiroirs, 8 chemises de femme, 3 serviettes, 2 paires de bas de fillettes, 7 livres de files de chanvre, des ciseaux, une poche avec 3 liards de France, un dé, un étui avec des aiguilles, des filets avec une pièce d'étoffe, un petit morceau de toile, une sandronette, une bonnette, une coiffe et un bonnet de toile, une taille, un mantelet de coton, une jupe, une capotine de droguet de Paris, une capotine d'étamine, une jupe de calmante, une jupe de dames de Londres, une capotine et une jupe noire, une capotine d'Alençon, une capotine de toile de Rouen, une jupe de cotonette, le devant d'une veste de damas, un tablier de toile de Silésie, un tablier de coton de France, un tablier de toile de Silésie, un tablier de coton blanc avec fleurs, une boite de carton, une hachette avec quelques pièces d'Alençon, une boite de bacs avec 26 pièces de coiffure, une boite de carton avec 2 mouchoirs de mousseline à ligne, un mouchoir, une paire de gants, une pièce d'étoffe, gants de peau, une croix d'or, un anneau ou bague d'or, des boucles d'argent, une bague d'argent, un bloc, une hache, une louche, 2 paniers, des épinces, des potières, un coffre, des pièces d'étoffes, un grand coussin à coudre, un fuseau avec du fil à coudre, une petite barre, une petite armoire, dans la muraille, une boite à poivre, une petite bouteille de pierre avec de l'eau des St fonds, un bois de lit avec un rideau, une paillasse, une couverture, une courte pointe, un traversin de coutil, un petit coussin, un courbet.

Dans la petite chambre où est le fournil tenant à la cuisine : 6 draps de lit, 6 chemises sales, une râpe, 3 serviettes, 17 coiffes sales, 2 mouchoirs de coton, un mantelet sale, 3 sandrinettes, un honet sale, 2 pièces de toile sale, un sac de farine, 2 essuies mains, un tablier gris, 4 vieilles jupes, une paire de bas de laine, 2 corps de jupe, une paire de soulier, une paire de pantoufle, un quartier et demi de farine, un tonneau à bière, une demi tonne, 2 tamis.

Dans la cave une petite poêle à frire, une raspe, une demi tonne vide, un pot de beurre, une mauvaise cartille.

Dans le grenier : 7 à 8 fagots, un cour de bois à brûler, ¾ de cordes de bois à brûler avec 40 fagots au coin de la maison, un coq, 2 poules, 4 poulettes, une aulne à mesurer toile et étoffe.

Au 19ème siècle, la population augmentait toujours et les nouvelles constructions commençaient à se coller aux habitations existantes (c'est le début de la mitoyenneté). L'espace et les pièces

s’agrandissaient. Les commodités et l’hygiène s’amélioraient. Les fenêtres grandissaient pour plus de lumière. Les murs furent chaulés en blanc pour lutter contre les épidémies. La brique s’imposait et le sol se couvrait de terre cuite ou de pierre bleue. L’ardoise était en concurrence avec la tuile surtout après 1850.

La ferme tricellulaire (grange, étable et logis) apparaissait avec la grange en saillie ou en prolongement du bâtiment.



Les habitations étaient souvent rehaussées ou allongées par des ajouts latéraux ; les pièces se spécialisaient et le nombre de chambres augmentait. Mais elles n’étaient toujours pas bien aérées.



Habitation rehaussée

Le rapport cadastral de 1829 décrivait certains aspects de l’habitat du village :

Les maisons étaient en général occupées par leur propriétaire (seulement 10 maisons louées).

La seule maison de maître se trouvait à Falemprise et appartenait au propriétaire des fourneaux Mr de Cartier. Elle était assez vaste et solidement bâtie avec toit en ardoises. Elle fut démolie pour la construction des barrages.



La maison du propriétaire des usines de Falemprise (© IRPA)

Une autre maison classée aussi en 1ère classe se trouvait sur la grand route au croisement avec le chemin de Walcourt, propre à une auberge, composée de 7 places au rez de chaussée et 7 à l’étage. Bâtie en pierre, couverte d’ardoises, elle appartenait à François Duclos le percepteur (n° de cadastre e258).

En 2ème classe, il y avait 2 maisons en pierre avec toit en ardoises situées au centre du village ; elles se composaient de 6 pièces au rez de chaussée. L’une se trouvait en face de l’église actuelle et appartenait à Mr Courtois et l’autre à côté de l’auberge ci-dessus (n° de cadastre e295 et e260).



La maison en face de l'église

En 3ème classe, il y avait 5 maisons en pierre couvertes d'ardoises situées au centre du village ; elles étaient moins spacieuses, mais confortables (n° cadastral e250, e256, e349, e483 et ?) (e250 = ancien EPC.



Ancien EPC (e250)



Au Strampia (e483)

En 4ème classe (idem que classe 3 mais toit en chaume), il y avait la ferme de Battefer (n° cadastre b100) et 4 maisons au village (n° de cadastre e343, e342, e340 et ?).

En 5ème et 6ème classes, les maisons étaient en pierre et couvertes de chaume. Elles étaient composées de 2 et 3 pièces au rez-de-chaussée. Elles étaient en assez bon état. Il y en avait 2 à la Valentinoise (n° de cadastre a65 et a67, le corps de logis de la Bierlée (n° de cadastre b220), le corps de logis de Bethléem (n° de cadastre b236), 2 à Falemprise : la brasserie Deloge et l'ancienne cense de Falemprise (n° de cadastre d59 et d37) et 13 maisons au village.

En 7ème et 8ème classes, il s'agissait de maisons en pierre avec toit de chaume de petits cultivateurs et d'artisans composées de 2 pièces au rez et une à l'étage. Il y en avait 2 à la Valentinoise, 3 à Gerlimpont, 11 aux Haies, 12 à Falemprise et 56 au village.



la ferme de Battefer (n° cadastre b100)

En 9ème et 10ème classes, il s'agissait des maisons de journaliers et d'indigents qui n'avaient qu'une porte et fenêtre pas toujours en bon état. Il y en avait 5 à Gerlimpont, 9 aux Haies, 6 à Falemprise, 50 au village.

Une enquête statistique de 1846 nous apprend que 169 maisons étaient sans étage et 57 avec un étage. Il y avait encore 13 habitations d'une pièce par famille, 117 de 2 pièces et 99 de 3 ou plus.



Exemple de maison de quatrième classe

Au 20ème siècle, la répartition de l'habitat entre le village et les écarts ne changea pas beaucoup (voir le détail ci-dessous).

L'habitat était à 40 % des habitations agricoles peu importantes (logement, grange, écurie, porcherie, poulailler, hangar et remise), à 50 % des habitations ouvrières ou d'employés (logements de 2 ou 3 places au rez de chaussée et idem à l'étage avec remise et jardin), et à 10 % pour rentiers, petits industriels et artisans.

Les changements étaient surtout caractérisés par une élévation plus importante des maisons : en 1947, 26 maisons sans étage, 225 avec un étage, 24 avec 2 étages et 1 avec 3 étages.

Après la 2ème guerre, on vit aussi le confort des habitations s'améliorer très rapidement (voir partie énergie, hygiène et qualité de vie ci-dessous).

Le nombre de pièces et leur superficie augmentent : en 1991, il y avait 3 logements d'une pièce, 13 de 2 pièces, 37 de 3 pièces, 76 de 4 pièces, 55 de 5 pièces, 58 de 6 pièces, 25 de 7 pièces et 13 de 8 pièces et plus.

Les pièces se spécialisent aussi : en 1991, 223 habitations sur 280 ont une salle de séjour, 125 une salle à manger, 91 un salon, 192 ont 3 à 5 chambres à coucher et 81 ont une autre pièce.

Les fenêtres s'agrandissent pour favoriser la vue et pour recevoir plus de lumière.

Les nouvelles constructions se singularisent en se différenciant à la fin du 20ème siècle pour offrir un paysage urbanistique plus varié que dans le passé ; les murs sont surtout en béton, en brique, parfois en pierre et la toiture, en tuiles, éternits ou ardoises.



exemple de nouvelle habitation

Un autre phénomène apparut, après la 2ème guerre ; ce fut l'édification de garages pour voiture. Il y en avait 19 en 1947, 63 en 1961, 103 en 1968, 193 en 1991.

A partir des années 60, un nouveau type d'habitation faisait son apparition. Ce fut les secondes résidences. Il y en avait 20 en 1961, 23 en 1970.

§ 2. La répartition : le village, les hameaux et censes

(Voir annexe 3 : carte sur les hameaux et censes).

1. La cense de Bethléem

Le lieu-dit date probablement du temps des croisades quand les seigneurs de Walcourt, avoué de Silenrieux en revinrent au 13ème siècle (voir toponymie). Cependant la cense a été construite juste après 1534, l'année où l'abbé Jean Rosa du Jardinet acheta 2 habitations, des terres et prés avec lesquelles il construisit la ferme de Bethléem.

Il y fit construire une grange pour les convers y travailler. Mais, en 1556, l'abbé Martin Le Juste du Jardinet vendit en arrentement la ferme de Bethléem (« maison, grange, étables, jardins, prés, terres labourables et sauvages et toutes les héréditabilités d'icelle ») à Martin de Bayard, écuyer, seigneur de Gontan et son épouse Jeanne de Gauty pour une rente annuelle de 50 livres rédimible (rachetable) au denier 20. (Il avait la possibilité de racheter la rente s'il payait 1000 florins). Il paya une avance de 200 florins et le 24 juillet 1571, Martin de Bayard racheta la rente en versant la somme de 800 florins restant. Cette somme était destinée au Jardinet pour construire 2 nouveaux moulins, l'un à Silenrieux et l'autre dans leur monastère.

En 1619, Juan de Valdes marié à Catherine de Bayard hérita de la cense de Bethléem.

Par la suite, Jean de Robaulx, seigneur de Daussois acheta la cense. Il en fut le propriétaire d'au moins 1640 à 1655 ; par la suite, ce fut Charles de Robaulx, son fils qui en hérita en 1655 avec toutes les dettes accumulées par son père.

En 1657, la cour de Silenrieux fait saisir les biens du seigneur de Daussois Charles de Robaulx qui fera, en vain, appel aux échevins de Liège. Finalement, ce fut Charles Le Rond qui acquittera les dettes pour reprendre la cense à son profit.

Ce serait en 1687 que Charles Le Rond construisit la grange.

La cense de Galilée serait aussi reprise par Charles Le Rond vers 1686 et intégrée à celle de Bethléem.

Après le mariage d'Adrienne Le Rond, fille de Charles Le Rond, avec Nicolas François Rousse le 22 août 1693, on retrouve celui-ci comme gestionnaire de la cense au nom des héritiers de Charles Le Rond.

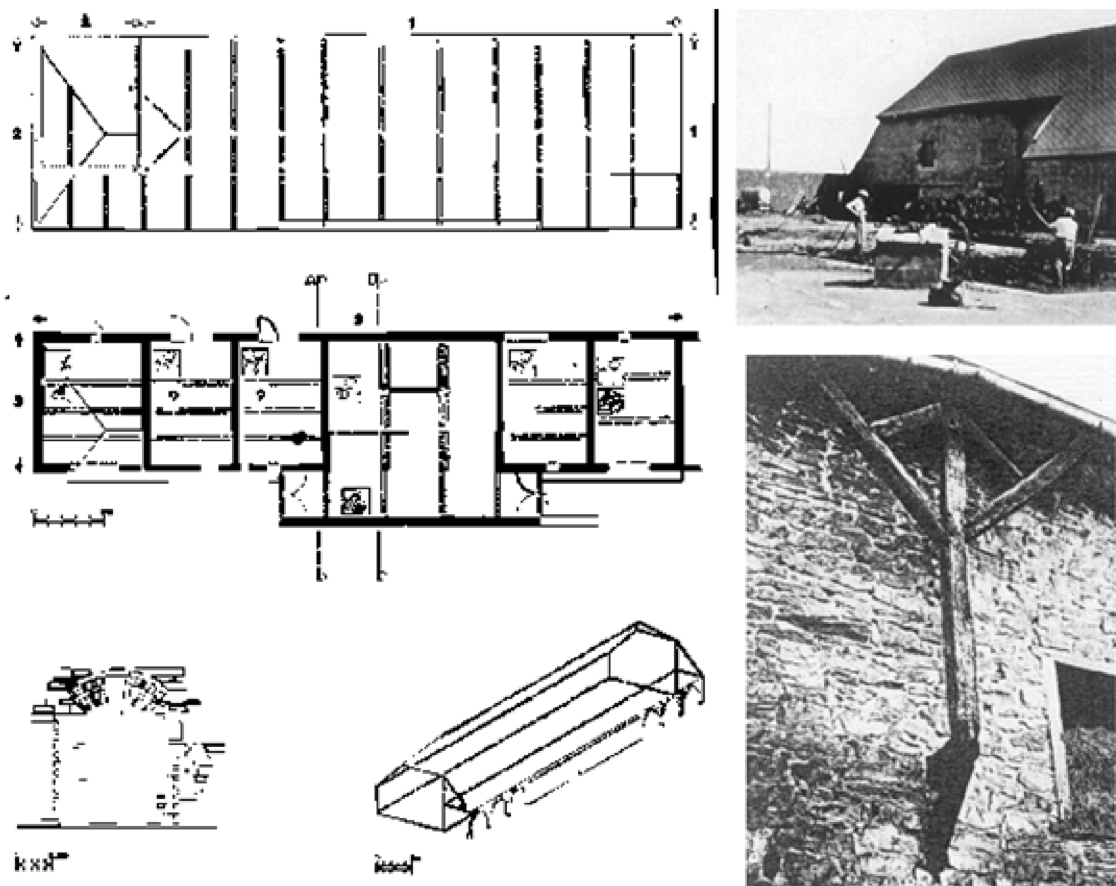
En 1702, il se plaint de son voisin André Masset d'avoir coupé des haies vives autour de l'héritage de la Galilée annexée à la cense de Bethléem car un record de 1644 déclare que toute haie qui entoure Galilée est partie prenante à cet héritage. Au plaid (assemblée publique des bourgeois) du 9 janvier 1702, la communauté de Silenrieux paie dommage et intérêt à Mr Rousse pour avoir pris ses regains et on fait la promesse de ne plus troubler celui-ci dans sa paisible possession du pré dit « le long pré ». Le partage des biens de Charles Le Rond aura seulement lieu le 27 sept. 1719. Nicolas François Rousse, veuf d'Adrienne Le Rond et Charles François Rousse (son fils) héritent de la cense de Bethléem (8/11 de la valeur) et des biens de Galilée (3/11 de la valeur). Charles François Rousse devient propriétaire et son père Nicolas usufruitier (il l'était déjà bien avant la date du partage car il jouissait déjà des biens de la cense de Bethléem).

Au milieu du 18ème siècle, Marie Catherine Le Rond, épouse de Nicolas Wolf, avait acquis la cense de Bethléem des cohéritiers de Charles François Rousse peu intéressés par celle-ci.

En 1762, elle lègue à son frère Hiacinthe Le Rond pour les enfants Anne Marie Florence, Catherine et Charles Octave Le Rond la cense de Bethléem. Les 3 enfants la garderont en indivision : Anne Marie Florence s'était mariée à l'avocat Antoine Brogniez, Catherine Le Rond au seigneur d'Erquennes Maximilien Octave Joseph Desmanet et Charles Octave Le Rond de bois Jacques était devenu haut voué de Silenrieux.

A cette époque, la cense comprenait une maison, des étables, des terres, des prairies, une bergerie, des écuries. Il y avait assolement triennal (appelé blanc grain, marsage (semaille de mars) et gisière).

Après le décès d'Antoine Brogniez déjà veuf de Anne Marie Florence, celui de Charles Le Rond en 1773 et de Maximilien Octave Desmanet d'Erquennes en 1784, seule Catherine Le Rond s'occupa de gérer la cense. Elle décéda en 1795. Ses 2 enfants, Philippe Joseph Eugène (dit Eugène) et Octave Célestin Desmanet héritèrent.



La grange disparue de Béthléem

C'est le 25 mars 1802 que la cense de Bethléem (prairies, terres et prés pour 78 bonniers et 113 verges) fut acquise par Eugène Desmanet d'Erquennes (un des 2 enfants de Catherine Le Rond). Celui-ci décéda en 1829 et son épouse Virginie Maghe s'occupera de la cense jusqu'à son décès en 1843. Les enfants héritèrent de celle-ci ; Louis François Florent (dit Louis) Desmanet d'Erquennes aura l'usufruit et Anne Marie Sophie Eugène Desmanet mariée à François de Haussy (décédé en 1869) aura la nue propriété (ils n'ont pas d'enfants). Louis Desmanet d'Erquennes décède en 1870 et sa fille Marie Louise Pauline Desmanet hérite de la cense le 4 février 1871. Elle la gardera jusqu'à son décès en 1898 (à ce moment, la cense possède 63.26 hectares).

A partir de cette date, elle quitte la famille Desmanet et est vendue le 19 janvier 1898 à Léandre Meunier Petit (sabotier et marchand de bois). Il décède en 1900. Son épouse hérite et la garde pour son fils Aimé Meunier qui en devient propriétaire en 1919. Ce dernier décède en 1938. Elle sera acquise par les frères Dupuis jusqu'en 1952 ; ensuite par Bedoret qui la vendra par étape à la famille Daneels jusqu'en 1990. La grange du 17ème sera détruite en 1990 et remplacée par un hangar moderne.

Les censiers (locataires) :

En 1566 : Materne Chauveau.

En 1604 : Charles Bouillez.

De 1619 à 1637 : Nicolas Du Puiche.

En 1640 : François Masset.

De 1661 à 1671 : Georges Henry.

De 1685 à 1693 : Nicolas Derenne.

En 1693 passée des meubles du censier de Bethléem : 2 canailles noires, 2 canailles grises, une hongre rouge, un cheval, 2 vaches rouges, une vache blanche, une vache rouge blanche, une vache noire blanche, une vache noire, 2 génisses noires, une génisse rouge, une gâte, un veau, une petite génisse rouge, un petit poulain, 8 bêtes à laine, un petit bélier brun, une petite génisse, un chariot avec échelles, 4 chaudrons, une lettrine, un morceau de toile, une traversière, les fers à gaufre et les postilles, 13 tailles de bois, 2 liens de fer, 2 courbets, une large hache, une plane, 3 terreres, un fer à polir, une fournoi(r)e de fer, un verre, 2 couverts de pot, une escumette et un anse, 6 assiettes d'étain, 9 autres assiettes, 11 plats, 6 cuillères d'étain, 2 hachettes, des balances, une scie, une hache, 2 poulies, un lit, un coffre, une enseigne, 2 squinons, 3 tailles, un entonnoir de blanc fer, un seau, 2 tamis, une poêle d'airain, des filets de chanvre, des filets d'estouppe, une marmite de fer, un corps de jupe de petite valeur avec un tablier, une nappe, 4 paires de draps, 12 serviettes, un drap de maison, un vasseau, 25 coiffes, 6 bougies, 2 mouchoirs, 4 bonnets, une écuelle d'étain, un tonneau, une estamine, une paire des souliers, une paire de souliers de femme, « des efforches », 3 colliers, un tablier de cordon bleu, un bénitier d'étain, une salière d'étain, un moutardier, 12 cuillères d'étain, 3 autres cuillères, un gobelet d'argent, « un buye », 2 petites pièces de cuivre, une grille, une lampe de fer, une poêle, une hachette, un vasseau, 4 morceaux de cordes, 3 lameaux et 3 peintures, une gouge, un tonneau à « buée », une hotte, différentes pièces de ferraillerie, 2 sièges couverts de pailles, 7 tonnes, un râtelier, 7 livres d'estompes, 3 livres et demi de filets d'estompe, 2 planches, le vieux chariot.

En 1732 : Jean Meunier.

De 1733 à 1742 : Jean François Liévain et Nicolas Deveaux garde des bêtes.

De 1743 à 1752 : Henry Dasset.

De 1753 à 1770 : Jean François Bouillot.

De 1770 à 1788 : Philippe Hoselet.

Les conditions du bail pour le censier en 1780 : entretenir les jardins, prairies et les renclore de haies vives comme elles sont ; laisser à la sortie les prés et prairies dans leur état ; enlever les épines ; nettoyer les arbres fruitiers ; consommer les pailles et regains en graines et fumiers ; payer les tailles, cens et rentes (52 florins de rente à Mr de la motte, 5 setiers d'épeautre et un quartier d'avoine à l'abbaye de Florennes ; bien labourer et entretenir les chemins et fossés ; tous les 3 ans, 2 journées de chaux de 3 charées de charbons chaque journée ; entretenir les bâtiments et les toits d'ardoises et de paille ; les logements et les charriages étaient à charge du fermier (nombreux en période de guerre) ; 4 corvées par an avec 6 chevaux attelés à son chariot sur l'ordre des seigneurs rendeurs.

Pour avoir le bail, il doit payer chaque année 125 couronnes de France et pour pot de vins du présent bail 30 louis d'or.

De 1788 à 1817 : Lambert Durbecq.

De 1817 à 1834 : François Durbecq.

De 1834 à 1880 : François Leroy avec Auguste Leroy.

De 1880 à 1899 : Augustin Gislain.

De 1899 à 1908 : Joseph Jaumin.

De 1908 à 1917 : Eugène Renard.

De 1917 à 1926 : Vve Marcellin Coibion et son fils Joseph Coibion.

De 1926 à 1935 : Félicien Delcorps.

De 1935 à 1960 : Armand Paquet.

De 1960 à ….. : De Wilde, puis Daneels (locataire, puis propriétaire).

2. La cense de Bellevallée

(Attestée en 1585), puis de Galilée (citée en 1644) dans la vallée du Ry Gayot.

Au 16ème siècle, elle appartenait à la famille Moreau : de 1491 à 1525, Antoine Moreau ; de 1525 à 1553, Jehan Moreau ; de 1554 à 1579, Bastin Moreau.

En 1585, la cense de Bellevallée appartenait toujours à la famille Moreau.

Au début du 17ème siècle, la communauté et le Chapitre de Thuin vendaient à des particuliers des propriétés de Bellevallée qu'elle nommait « place ». En 1608, Jean Gailloz (receveur du Jardinet) établissait une brassine à un endroit appelé « place Gailloz ». Le 9 septembre 1638, Jean Gailloz vendit aussi une maison, grange, cellulaire, étable, courtil, jardin, trieux, haies, bocages et héritages au doyen Jean de la Croix, curé de Silenrieux. On disait aussi que Marchis Ernotte était son censier et que l'emplacement s'appelait « la place Gailloz ». Il était donc probable que la cense de Bellevallée était devenue la cense vendue par Jean Gailloz au curé du village (le nom du Ry Gayot vient aussi de ce nom). En 1644, on parlait de la cense de Galilée ; en effet, la Galilée est un lieu dit qui se trouvait dans la Bellevallée. En 1661, l'héritage du curé Jean de la Croix parvenait aux pères oratoriens de Thuin. De 1662 à 1664, les pères oratoriens louaient les héritages de Galilée à Gile Le Clercq pour lui et pour Bartholomé, Pierre et Jean Wauthy.

En 1664, ceux–ci avaient vendu toutes les terres de Jean de la Croix sauf Galilée. Il était fort probable que la cense prenait alors définitivement le nom de cense de Galilée. C'est vraisemblablement vers 1686 que les pères se « dévestirent » (déposséder) du presbytère et des biens de Silenrieux dont la cense de Galilée qui fut ainsi annexée à celle de Bethléem. (voir ci-dessous).

Elle se trouvait entre Nazareth, Baileu et Beaupont (probablement au restaurant Cheung).



La cense de Galilée

Les censiers :

En 1615 : Guillaume de Haynault (censier de Bellevallée).

3. Le hameau et la ferme de Nazareth

(Citée en 1722).

L'origine du nom est lié à Bethléem et viendrait des croisades (voir la toponymie). La ferme de Nazareth se trouvait probablement chez Guy Wauthelet et comprenait une bergerie.

Elle appartenait à la famille Masset au 18ème siècle. Le quartier de Nazareth comprenait déjà 3 habitations au 18ème siècle. Il en compte aujourd'hui 25 dont 11 construites de 1975 à 2000.



La cense de Nazareth



Carte de Ferraris de 1771-78 (Avec les maisons de Jérusalem, la cense de Bethléem et la cense de Nazareth)



Plan cadastral et date de la première construction

4. Les maisons de Jérusalem

L'origine du nom est lié à Bethléem et vient probablement des croisades (voir toponymie).

Les maisons de Jérusalem se trouvaient entre Bethléem et la Galilée. En 1830, elles appartenaient à Philippe Lambotte, bourrelier et à Jacques Robert, cultivateur. Elles ont été démolies en 1933.

5. La Valentinoise

Cet endroit fut vers la fin du 15ème siècle ou au début du 16ème siècle par l'abbaye du Jardinet pour en faire une cense rentable et importante. Elle avait sa propre dîme indépendante de celle du village.

Valens, valentis en latin veut dire « fort, vigoureux, influent, puissant » ; c'est probablement l'objectif que les moines du Jardinet voulaient atteindre pour cette cense (« la forte, la vigoureuse, l'influente »).



Le hameau de la Valentinoise

Au 16ème siècle, la cense existe déjà et appartient à l'abbaye du Jardinet. En 1589, elle fut brûlée par les hommes de guerre. A la fin du 16ème siècle, Englebert De Treigne, meunier et laboureur a acquis du Jardinet par arrentement la cense, c'est-à-dire la maison, les prés, les terres, les bois, les trieux et les haies. Une autre part de la cense fut vendue à la famille Joniaux (ou Jonneau).

En 1602, Englebert lègue par testament celle-ci à Amand De Treigne. Le 13 janvier 1615, Amand De Treigne, meunier de Silenrieux vend à son beau-frère Jacques Baisir sa part de la maison, grange, étables, prés, terres, trieux, haies et dépendances de la cense de la Valentinoise. (Une autre part est à la famille Joniaux ; en 1737, Jean-Joseph Joniaux est cité comme propriétaire d'une ferme à la Valentinoise. (Né le 23/03/1677, fils de Nicolas Joniaux et Marie Gobert). Il eut un seul fils, Philippe Joseph Joniaux né le 29/08/1715).

En 1637, la cense appartient à Nicolas Baisir marié à Ursule Masset.

Ensuite, on retrouve la cense en possession de Marie Pauline Baisir, fille de Nicolas Baisir née le 22 juin 1658 et mariée à Jean Roland.

Le 5 novembre 1733, la cense est partagée entre les enfants Roland. C'est Marie Joseph Roland mariée à François Du Bois (marchand à Gerpinnes) qui héritera de celle-ci.

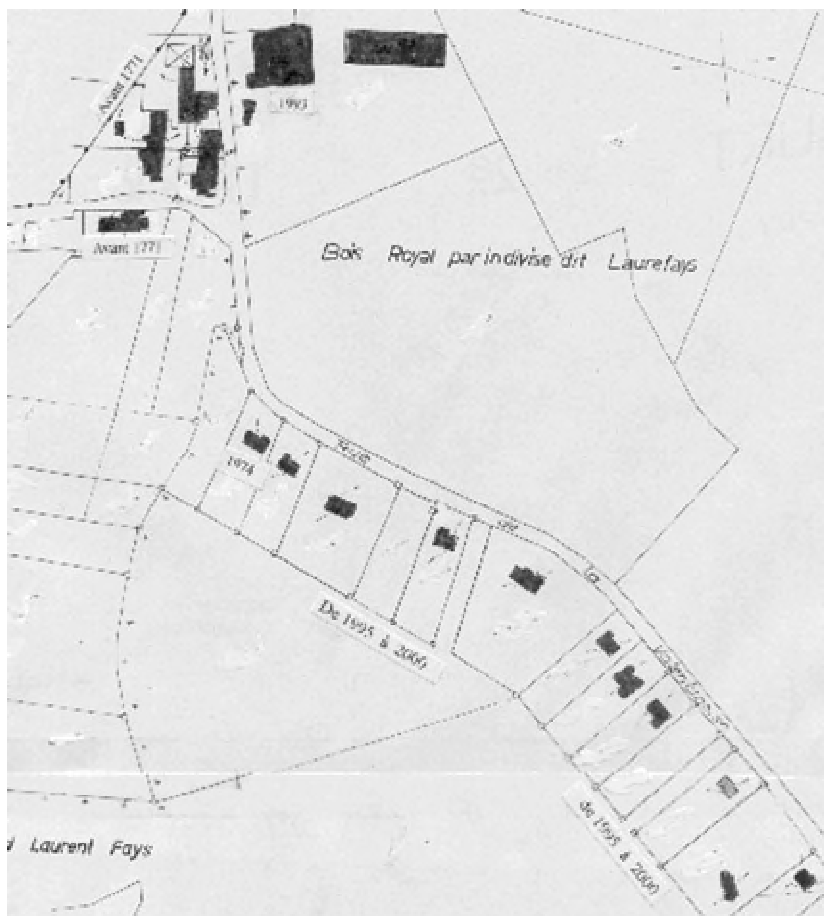
En 1739, François Du Bois vend la cense avec les dîmes à Mr Jean Wéry de Gerpinnes.

Les charges de la cense sont : 19 florins de rente pour le Jardinet rédimible relativement au rendage fait par devant la cour de Silenrieux le 13 mars 1651, 30 florins de rente au Jardinet prise en plus et dont le restant se paie par la Vve Joniaux et consors (autre propriétaire à la Valentinoise), 15 livres de beurre au Jardinet, 3 florins de rente à l'église de Silenrieux et à différentes personnes 2 muids d'épeautre et 3 écus en argent de rente.

En 1754, on retrouve comme propriétaire Jean-François Wéry, fils de Jean Wéry, prêtre et chanoine de Mousty à Gerpinnes et Philippe Joseph Jonniaux (fils de Jean Joseph Joniaux).

Le 26 mai 1763, Jean-François Wéry vend en arrentement la cense pour 290 florins de rente à Hubert Dieudonné Raucroy, déjà censier et propriétaire de Battefer. Elle contient une maison, des étables, une grange, un jardin, des pachis, des prés, des terres et des trieux pour 47 bonniers 111 verges et des bois

pour 4 bonniers 512 verges. En plus, il acquiert aussi une partie de la dîme de la Valentinoise (voir partie religieuse).



Plan cadastral et date de la première construction

Les rentes, cens et charges de la cense sont :

- à l'église de Silenrieux 3 florins 10 patars,
- à la recette du Chapitre de Thuin 2 florins 17 patars 6 deniers à St Jean Baptiste et 16 patars à Noël,
- au chapitre de Walcourt 13 vassaux d'épeautre,
- à l'abbaye du Jardinet 17,5 livres de beurre et 36 florins 7 patars 8 deniers,
- à l'abbaye du Jardinet 7 patars dus à la recette de Denin en Pry de cens.
- la nouvelle rente pour J-F Wéry commence le 1 mai 1764.

En 1767, Hubert Dieudonné Raucroix et Mr Joniaux font une convention pour l'usage commun de la cour entre leurs bâtiments. Le droit de passage des chariots est autorisé.

Mr Hubert Dieudonné Raucroy est marié à Marguerite Massart qui gérera la cense à la fin du 18ème siècle après le décès de son mari.

Le 8 juin 1819, Hubert Raucroy (fils) de Vierves vend une ferme à la Valentinoise (bâtiment, jardin, verger, terres, prés, bois et trieux) pour 58 Ha à Norbert François Cortemback cultivateur à Fraire.

En 1834, il y avait surtout 2 propriétaires à la Valentinoise, Mr Joseph Gilliaux de Gilly et Nicolas Joniaux. Il y avait une troisième petite habitation à la Vve François Wilmet.

Aujourd'hui, il y a 6 habitations sur l'ancien bâti déjà présent en 1771 et 11 nouvelles construites à la fin du 20ème siècle le long de la côte de la Valentinoise.

Les censiers :

En 1569 : Guillaume De Gozée.

En 1589 : Quentin Halbecq.

De 1733 à 1735 : Martin Darche.

De 1735 à 1744 : André Nicolas Petit.

De 1745 à 1763 : Joseph Longfils.

Exemple de bail de la cense de la Valentinoise entre Mr Wéry et Joseph Longfils le 14 août 1754.

Les conditions du bail :

1. bien labourer et cultiver les terres en donnant 3 royes au blanc grain et ce qu'il convient au marsage et pas laisser de terre en friche.

2. Materner et boussiner les prairies, détruire les ronces et épines, les renclore et laisser à leur sortie les prairies sans être mangées, pâturées ni fauchées.

3. Préserver les terres des mauvais cavements d'eau et relever les fossés où il conviendra.

4. Il ne pourra vendre ni foins, ni pailles de la cense mais les convertir en fumier pour être employées sur les terres sans pouvoir en fumer une 2 fois sans qu'elles ne l'aient été toutes une fois.

5. Il devra décharger la cense des cens et menues rentes pour chaque année.

6. Il paiera toutes tailles, rations, contributions, logements des gens de guerre et autres impositions.

7. Laisser les terres comme à leur entrée.

8. Les haies qui servent de renclosement le long des héritages ; on pourra les couper toutes une fois pendant les 9 ans sans pouvoir les dégrader et ne pourra faire paître ses bestiaux dans les tailles des bois dépendants de la cense que suivant les règlements des Princes de Liège.

9. Il devra fournir toutes les pailles de seigle nécessaires pour l'entretien des couvertures des bâtiments de la cense et faire réparations aux bâtiments.

10. Il sera mis de part et d'autre chacun manouvrier pour la maison desquels le gagnage se prendra sur la dépouille en commun (propriétaire + locataire).

11. Il devra payer les rentes en argent et leur dû à l'abbaye du Jardinet.

12. Quant à la rente en grains due au chapitre de Walcourt, elle se prendra sur la dépouille en commun.

13. En cas où le rendeur voudrait y tenir un troupeau de moutons, les ronds grains se partageront en gerbes, et il sera obligé de les loger avec le berger et son chien et de les nourrir.

14. Obligation de faire 3 fournées de chaux, 4 charrées de charbon, chaque an, dont le prix du charbon, droit, vinage, façon et chaussiage seront à charge du rendeur (loueur).

15. S'il trouve bon de mettre du marle sur les terres, l'achat se fera à ses frais.

16. Il ne pourra charrier, ni voiturier pour qui que ce soit.

17. Le fermier devra avoir assez de chevaux et de bœufs pour l'attelage.

18. Il devra mettre les trieux en labour pour les semencer des grains et marsages.

En 1779-1780 : Jacques Dutronc.

En 1787 : Sébastien Bellot.

6. Taulé

Au lieu dit les Bourguignons (2 habitations renseignées sur une carte fin 17ème siècle).

Sur la carte de Frix en 1743, 2 habitations y étaient aussi renseignées. Récemment, on pouvait encore y voir à cet endroit un ancien puits.



Taulé

7. Le hameau et la cense de Battefer

(Citée en 1605). (Voir aussi le moulin, la forge et les fourneaux de Battefer dans la partie économique).



Le Hameau de Battefer

Ce lieu-dit tire évidemment son nom de l'exploitation du fer.

En ce qui concerne la cense, elle fut certainement construite en parallèle avec l'industrie locale qui s'y développa car on avait besoin de chevaux et d'attelage pour les transports du fer et le moulin était aussi une source de nourriture pour les bêtes.



La cense de Battefer

Au début du 17ème siècle, elle appartenait à Thiry Del Neffe de Walcourt. Il est cité en 1639. En 1651, Jean Del Neffe (fils de Thiry) loue à bail la cense de Battefer.

En 1669, Jacques, François, Marguerite Delneffe et leur sœur Catherine remettent en arrentement à Jacques Massart leur cense de Battefer.

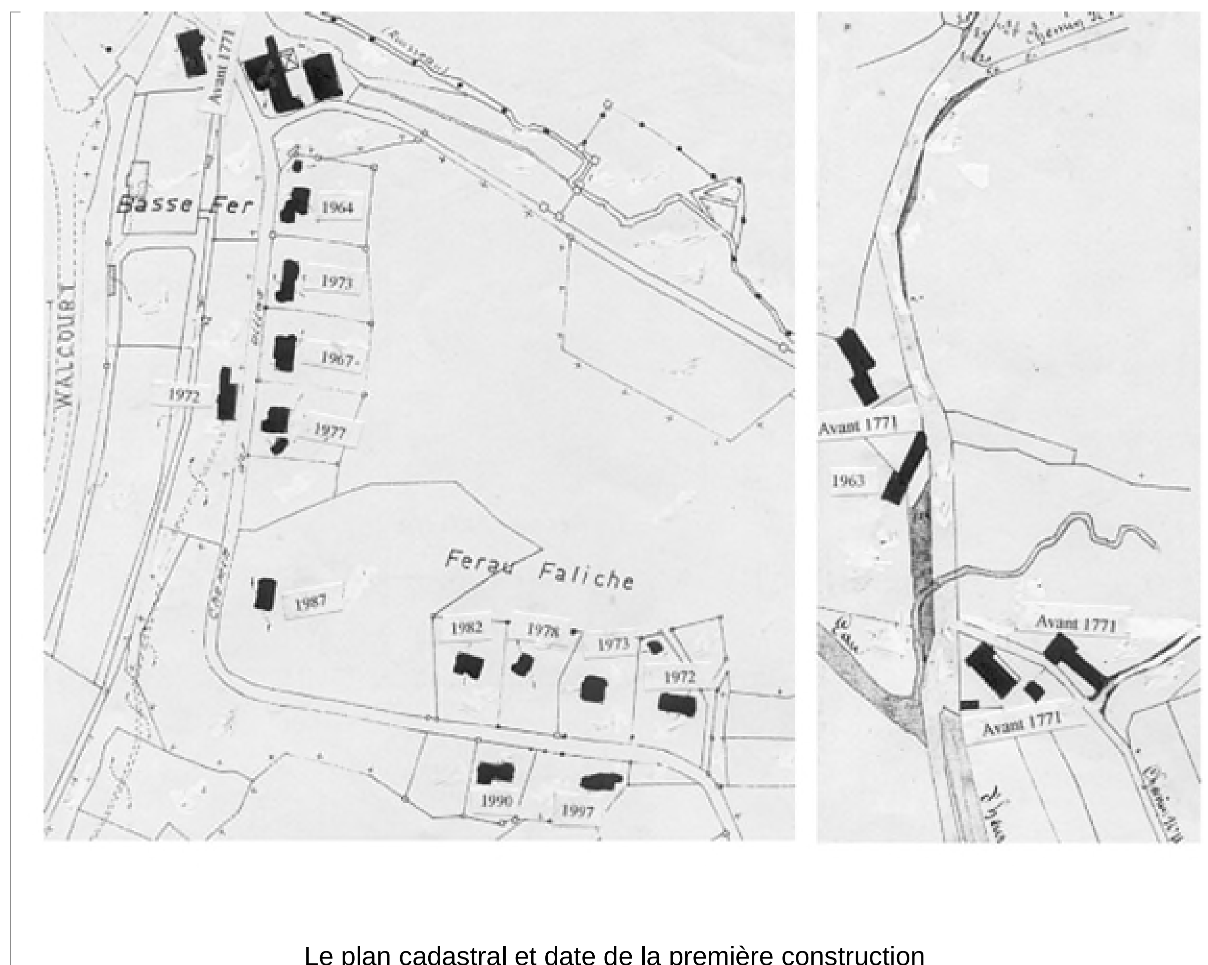
En 1721, Robert Delneffe, fils unique de Jacques Delneffe, vend par arrentement la cense au profit de Jean Massart, déjà censier de celle-ci. Il s'agissait de maison, bâtiment, écurie, bergerie, grange, jardin, prairies, terres et haies.

Le 10 décembre 1748, les héritiers de Jean Massart et de Marguerite Ernotte vendent les biens au sieur Hubert Dieudonné Raucroix (acte le 11 janvier 1751).

Hubert Raucroy (fils) décède à Vierves le 2 septembre 1821 et remet la cense de Battefer à Cyprien Raucroix de Florennes et Sophie Raucroix de Vierves (Elle possède 64.5 bonniers).

En 1847, elle passe par héritage à Joseph Pacot-Raucroix, notaire à Olloy ; puis, en 1887, par héritage, de la Vve Pacot-Raucroix à Pacot Vve Calixte, rentière en France. En 1893, la Vve Calixte-Pacot la vend à Justin Ernotte pour 2/3 et à Adelin Ernotte pour 1/3. En 1909, Adelin Ernotte remet sa part à Justin Ernotte. En 1917, la ferme comprenait encore 60.75 hectares. Elle appartiendra à la Vve Justin Ernotte, puis à ses enfants qui la revendront à Arsène Latte vers 1946. Par succession, elle appartient aujourd'hui à Jean Latte son fils.

Aux 18ème et 19ème siècles, il y avait à Battefer une cense, un moulin (devenu logis de la cense), une forge (devenu moulin au 19ème) et un fourneau. Le hameau se développa à la fin du 20ème siècle le long du chemin des villas par la construction de 12 nouvelles habitations.



Le plan cadastral et date de la première construction

Les censiers :

De 1630 à 1636 : Jean Joneau.

En 1651 : Jean Anseau.

En 1669 : Jacques Massart.

De 1716 à 1724 : Jean Massart.

De 1751 à 1763 : Hubert Raucroy (voiturier pour le fer).

De 1766 à 1774 : Pierre Ernotte.

En 1775 : Jean Joseph Thomas.

De 1790 à 180 ? : Maudoux.

De 180 ? à 185 ? : Pierre Simon.

De 185 ? à 1873 : Lambert Heine.

De 1873 à 1896 : Louis Heine.

De 1898 à 1912 : Jean Baptiste Ernotte.

De 1912 à 1918 : Gustave Delwart.

De 1918 à 1933 : Léon Delwart.

De 1933 à 1942 : Camille Sorée.

De 1942 à 1970 : Arsène Latte avec Léopold Latte.

De 1970 à 1992 : Joseph Feryn (dernier censier de Falemprise).

De 1992 à 2000 : Jean Latte en faire valoir direct.



8. Le hameau et la ferme de la Pisselotte

Ce lieu-dit tire son nom du fait qu'il y a beaucoup d'eau qui pisse un peu partout. Il est déjà cité en 1588.

Il est fort probable que la ferme de la Pisselotte soit la suite de l'histoire de la cense de Verdevallée (car la Verdevallée est celle du Grand Ry). La cense de Verdevallée appartenait à De Treigne au début du 17ème siècle.

En 1649, David Thiriaux était cité comme devoir des tailles pour la Verdevallée.

En 1659, Anne, Adrianne et Charlotte Des loges vendirent les biens et héritages de la Verdevallée à Henry Staffe. Il y avaient édifices et maisons, jardins, bergerie et pour plus ou moins 30 bonniers de terres et prés.

Après quelques difficultés pour payer ses rentes, Henry Staffe le 14 février 1670 remit à Englebert Staffe (son frère) la cense de Verdevallée pour 30 florins de rente à lui payer. Englebert avait promis de construire une petite grange pour la cense. Il était capitaine au service de sa majesté catholique. Par la suite, on ne parla plus de cette cense. Par contre, la première trace écrite de la ferme de la Pisselotte date de la fin du 17ème siècle. Le premier acte de transport est celui de 1735 qui transfert l'héritage de la « Pichelote » de François Grawet au profit de Dieudonné Meunier. Il s'agit d'une maison, une étable, appendice et dépendance, avec jardin et pachis, le tout renclos de haies vives.

Le 11 janvier 1736, Dieudonné Meunier rétrocède les biens de la Pisselotte à Jean Huaut.

Sur la carte de Ferraris de 1771-78, il y avait 3 bâtiments à la Pisselotte. Ce hameau se développa surtout au 19ème siècle grâce à la vente de terrains communaux autour de la carrière de la Bruyère.

Plan cadastral et date de la première construction



Vue de la Pisselotte en 1906

9. La cense de Baileu et son quartier

Pour l'origine, voir la partie sur la toponymie.

Cette cense appartenait au départ à la famille Masset ; avant 1630 à François Masset, après 1630 à Théodore et Jean Masset par héritage. Théodore décéda en 1667.

En 1762, elle appartenait aux orphelins Jean Masset. La cense était constituée d'une maison, d'une étable, d'une grange, d'un bâtiment, de terres, de prés, de haies et de courtils + une chanvrière.

En 1771, les héritiers de Jean et Martin Masset partagent les biens et vendent la cense à plusieurs propriétaires dont Jean Nicolas Simon. Sur la carte de Ferraris de 1771-78, on y distinguait 5 bâtiments. Une masure dite « la violette » se tenait à l'emplacement de la maison Pirlot en 1667.



Plan cadastral et date de la première construction

Les censiers :

En 1628 : Jean Joniau junior.

De 1756 à 1762 : Simon Grawet.

En 1769 : François Gobaux.

10. Le hameau et la cense de Falemprise (liée aux forges et fourneaux de Falemprise)

Tout comme la cense de Battefer, celle de Falemprise est liée aux activités économiques du hameau de Falemprise. En 1603, elle est appelée la cense de la forge de Falemprise.



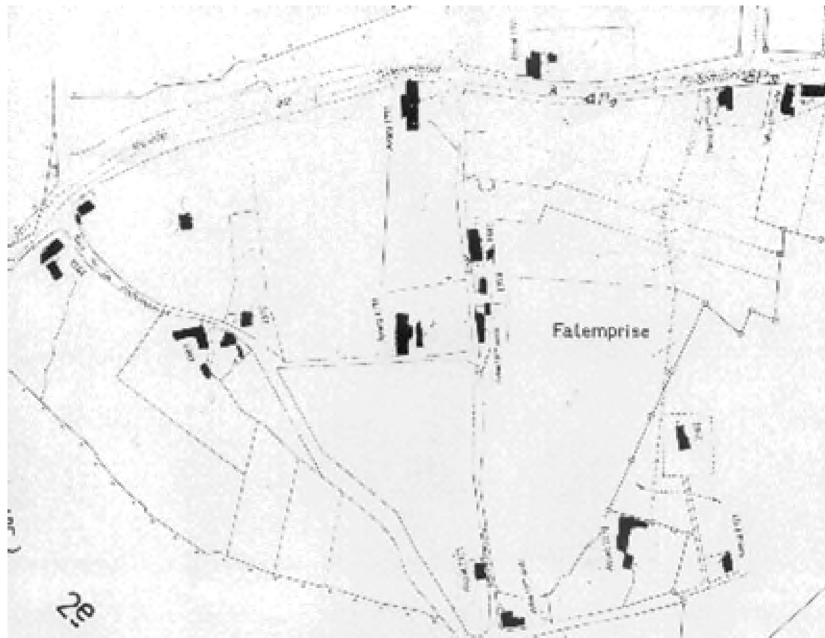
La cense de Falemprise actuellement sous eau

Sa propriété suivra celle des forges et fourneaux de Falemprise. Au début, en 1617, elle appartenait à Toussaint Robaulx et ses enfants. Puis elle sera à Jacques de Robaulx, seigneur de Soumoy et propriétaire des forges et fourneaux. (Voir partie économique pour la suite). Après le décès vers 1770

de Jean Alexandre Desmanet, seigneur de Boussu et propriétaire des forges, fourneaux et cense de Falemprise, Louis Guillaume de Hock marié à Caroline Desmanet hérita de la cense ; vers 1830, Pierre Hock, entrepreneur à Namur, la vendit avec plus ou moins 12 hectares à la famille Dupont d'Ahérée. Le 27 avril 1918, Achille Devouge Lambert achète la ferme à Dupont d'Ahérée. La famille Devouge la gardera jusqu'aux expropriations des barrages.

En plus de la cense et des fourneaux, on distinguait sur la carte de Ferraris de 1771-78 8 bâtiments à Falemprise. En 1830, il y en avait déjà 15.

Il y eut quelques habitations en plus au 19ème siècle. Cependant, la construction des barrages décima ce hameau : il reste aujourd'hui 14 habitations (parfois divisées en appartements).



Plan cadastral actuel

Les censiers :

En 1619 : Severin Delcourt.

En 1635 : Jean Delcourt.

En 1636 : Bayet.

En 1666 : Jean Lambert.

En 1679 : Jean et Antoine Lambert.

En 1753 : la Vve Simon Balle.

De 1790 à 181 ? : Joseph Balle.

De 181 ? à 183 ? : Jean Balle.

De 183 ? à ? : Augustin Balle et Hubert Balle.

De 185 ? à 1907 : Isidore Deloge.

De 1907 à 1928 : Augustin Lambert.

De 1928 à 1932 : Henri Snauwaert.

De 1932 à 1969 : Henry Boucqué.

De 1969 à 1971 (expropriation pour les barrages) : les filles Boucqué.

11. La cense de la Bierlée

Ce lieu-dit dépendait de la paroisse d'Yves jusqu'à la révolution française et faisait probablement partie d'un autre domaine que Sileno rivo durant le haut Moyen Âge. La Bierlée fut annexée à Silenrieux certainement par le biais du seigneur local, le chapitre de Thuin au bas Moyen Âge.

Le premier propriétaire connu de la cense était Selvais Le Baisir en 1589. Par la suite, on trouve Nicolas Le Baisir en 1594.

En 1670, elle était toujours la propriété de la même famille, les héritiers de Jacques Baisir.

Parmi ceux-ci, Dieudonné Baisir fut l'exploitant de la cense.

En 1737, Hubert Baisir (fils de Dieudonné) fait don de la Bierlée (bâtiment, grange, écurie, bergerie, prés et terres avec chevaux, vaches, moutons et chariots) à son fils Joseph Baisir (bourgeois à Soumoy) ; mais Hubert reste dans la maison. Il est à noter que la presse à faire le vinaigre reste en commun jusqu'à la mort d'Hubert.

En 1772, le troupeau de moutons était de 60 têtes et Paul Gouverneur en était le berger. (En 1790 c'est Jean Delmarche le berger de la Bierlée).

En 1830, c'était la propriété de la Vve Louis Baisir avec 39.5 bonniers en 1820 ; en 1835, elle fut divisée en 3 parties (une pour la Vve François Baisir, une pour Pierre Joseph Ernotte et une pour les enfants Nicolas Jonniaux) ; en 1842, la Vve François Baisir remet sa part à Pierre Joseph Ernotte. En 1851, Pierre Joseph Ernotte la revendait à Jean François Duclos qui obtiendra la 3ème part en 1854 de François Jonniaux. En 1865, Jean François Duclos la revend à Sylvain Piret. Le 17 juillet 1888, la Vve Sylvain Piret la revend à Léandre Meunier avec 25 hectares. Il décède en 1900 et son épouse la garde pour son fils Aimé Meunier jusqu'en 1938 ; puis à Dufaux jusqu'en 1976 qui la revend à Mr Bricout qui la rénove en 1976.



La Bierlée actuelle

Les censiers :

En 1629 : François Masset.

De 1755 à 1767 : Pierre Ernotte.

Les conditions du bail de Pierre Ernotte :

1. Ernotte devra voiturier à ses frais pour faire 6 fournées de chaux les 6 premières années du bail et de 4 charrées de charbons chaque fournée et les conduire sur les terres, desquelles fournées Baisir devra payer le charbon, les acquitter, chaussiage, vinage et les mains d'œuvre nécessaires pour tirer les pierres et pour afourner la chaux. Le chargeage et voiturage seront aux frais d'Ernotte.

2. Bien labourer les terres donnant 3 royes à la saison sans pouvoir les refaucher. Tenir en bon père de famille et les garder des mauvais cavements d'eaux.

3. Materner et déboussiner les prés et pachis, faire recouper les arbres à fruits.

4. Il ne pourra pas couper les bois des haies sauf à leurs termes, devra tenir les haies closes et fermées comme de coutume.

5. Aucune corvée sauf celle du village ; moitié maître pour les contributions, rations, logements des soldats, etc.

6. Les blancs grains se partageront par ½ à la grange, les pailles devront se consommer dans la cense. Chacun fournit un manouvrier. Les terres devront être emblavées ½ seigle, ½ épeautre à chaque voyage pour être consommée les pailles de seigle par les moutons que le rendeur mettra à son profit. Il devra avoir 2 bonniers de marsage chaque année à son choix. Il devra labourer les 2 bonniers, Baisir fournira la semence.

7. Baisir devra livrer et gager à ses frais un berger, le censier devra nourrir le berger et son chien.

8. Le fermier devra remettre à son profit 2 journels de trianelle pour dépouiller chaque an dans le pachis arboré tantôt dans le courtil Cahotte le long du chemin.

9. Tous les marsages appartiennent à Ernotte sauf les 2 bonniers.

10. Les cens et rentes seront à charge de Baisir et les réparations et entretien du bâtiment.

11. Baisir devra fournir 2000 bottes de pailles (½ seigle pour moutons et ½ épeautre pour bestiaux) pendant les 3 premières années.

12. Les fruits se partagent moitié-moitié.

13. Baisir devra fournir à ses frais les fourrages pour les moutons.

14. Ernotte devra engranger tous les grains à ses frais, conduire le rendage à Soumoy, charger les portions de bois chez Hubert Baisir (père), voiturer 300 bottes de pailles.

15. La semence des épeautres et seigles se fournit moitié-moitié.

En 1769 : Jean Martin Lambert.

De 1775 à 1789: Antoine Jos Ernotte.

De 180 ? à 182 ? : Louis Baisir.

De 182 ? à 185 ? : Alexandre Baisir.

De 185 ? à 1859 : Jean Dubois avec Alexandre Dubois.

De 1865 à 1867 : Sylvain Piret.

De 1869 à 1870 : Julien Leclercq.

De 1873 à 1883 : Edouard Michaux.

De 1883 à 1898 : Guillaume Dinon (fermier).

De 1900 à 1910 : Maximin Magain.

De 1910 à 1924 : Désiré Delbart.

De 1924 à 1956 : Maurice Gigot.

De 1956 à 1972 : Léon Gigot (dernier fermier).

Autres biens à la Bierlée : en 1669, l'abbaye du Jardinet reçut des biens de la famille André (ou Andry) qui consistait en des prés, jardins, terres et masures de la Bierlée et du Paradis. Celle-ci mit aussitôt ces biens en arrentement à Jean Simon.

12. Le Balonet

Les bois autour du Balonet furent vendus par le gouvernement à Jean Baptiste Hanonnet le 21 juillet 1828. La ferme fut construite par Mr Hannonet, maître de forge à Couvin, en 1868. Le lieu-dit tire son nom de « bois Hanonet ». Il fait partie aujourd'hui des biens de la région wallonne.

13. Le Paradis

C'est un lieu-dit ancien près de la Bierlée où il y a eu des habitations au 17ème siècle et probablement avant.

En 1616, il y avait une maison au lieu appelé vulgairement le Paradis.

En 1628, Jacques Le Febvre avait héritage des maisons, jardins, prés et terres à Paradis.

En 1650, Dorbeq céda audit Pirgaut une masure, un jardin et héritage qui se trouvait à Paradis laquelle maison et héritage ledit Pirgaut a repurgé hors des mains du chapitre de Thuin. (Voir aussi ci-dessus les biens de la famille André). Aujourd'hui, il ne reste plus rien.



Le Balonet

14. La cense de Maisoncelle

Elle se situe à la limite entre Silenrieux et Pry. Elle appartenait en 1456 à Jean Le Charlier dit de Maisoncelle qui était aussi échevin à Silenrieux. Ce fut la première acquisition de l'abbaye du Jardinet sur le territoire de Silenrieux. C'est en 1473 que le premier abbé Jean de Mons obtint par don une partie de la ferme de Maisoncelle du vénérable Jean Le Charlier dit de Maisoncelle et l'autre par achat.

Le Jardinet la garda jusqu'à la révolution française. Une partie des terres (la moitié des 128 bonniers) étaient sur la seigneurie de Silenrieux. En 1797, Pierre François Daudrez achète la ferme vendue aux enchères parmi les biens nationaux. En 1830, la famille Daudrez Berton en est toujours propriétaire ; en 1854, on retrouve Adolphe Dupont comme propriétaire. Depuis 1844, les habitants de la cense ont été intégrés à la commune de Pry (seulement le corps de logis restait sur Silenrieux).

Le 14 mai 1892, Victorien Dupont la remet en succession à Pauline Dupont et la Vve de Victorien Dupont. En 1895, il y avait 134 hectares ; le 11 avril 1904, la Vve Victorien Dupont la remet à Charles Michaux Dupont qui la gardera au moins jusqu'au 13 février 1911 quand une décision ministérielle fait passer la ferme intégralement dans la commune de Pry.

Les censiers du Jardinet :

De 1473 à 1483 : Gile De Maisoncelle.

De 1612 à 1616 : Paul Le Daulphin.

De 1636 à 1657 : Jean Masset.

De 1666 à 1667 : Antoine Masset.

En 1686 : François Jacques.

Début 18ème siècle : Bernard.

De 1734 à 1740 : Louis Bernard.

De 1752 à 1767 : Pierre Marciny.

Le bail de la cense de Maisoncelle par l'abbaye du Jardinet en faveur de Pierre Marsigny le 23 janvier 1764. (Maison, grange, écurie, bergerie, jardin, pachis, prés, terres et dépendances).

Les conditions :

1. Pierre Marsigny est tenu d'avoir un troupeau de 200 moutons, des chevaux pour 3 charrues, des bêtes à cornes et de toutes autres choses pour dument cultiver et engraisser le labour de la cense.

2. Il doit donner 3 royes (blancs grains, marsages et gisière) ; engraisser toutes les terres, ne pas sous louer, ne pas changer la destination des terres sans l'accord du Jardinet.

3. Nettoyer et détruire ronces et épines, entretenir haies et fossés.

4. Il sera tenu de consommer toutes les pailles au profit de la cense sans en vendre (idem pour le fumier) ; s'il y a des glands dans les bois, il pourra mettre 2 cochons avec la herde en payant la garde, il pourra faire paître ses bêtes à cornes dans les bois de Boly et de la sablonnière suivant le règlement du Prince de Liège.

5. Il sera tenu d'aller moudre les grains servant à la consommation qui se fait dans la cense au moulin de l'abbaye en payant mouture ordinaire.

6. Marsigny devra faire chaque année 3 charriages avec un chariot soit à Gilly pour ramener du charbon de terre ou à Fumay pour ramener des ardoises au choix du Jardinet.

7. Il livrera chaque année 12 livres de cire, un flambeau pesant 3 livres qu'il portera à la procession qui se fait tous les ans le jour de la fête Dieu au monastère, lequel flambeau après la procession restera au monastère et il nourrira 2 bœufs chaque an au profit du monastère.

8. Il aura exemption des dîmes telles qu'elles nous appartiennent sur tous les héritages de la cense ; il paiera 3 cens et pour pittance à Mr l'abbé 10 florins et pour celles du couvent 20 florins.

9. Il devra entretenir les perches, râteliers pour les bêtes à laine, il devra veiller aux 2 bois et aux étangs voisins de la cense.

De 1767 à 1777 : Vve Marsigny.

De 1777 à 1778 : Antoine Marsigny.

De 1779 à 1780 : Gille Marsigny.

De 1790 à 1798 : Antoine Marsigny.

De 1798 à 183 ? : Pierre François Daudrez (propriétaire).

De 185 ? à 1877 : Félicien Marsigny.

De 1877 à 1911 au moins : Victor Laurent.

15. La cense de Paris

C'est la grosse ferme du village. Elle a appartenu à un certain Paris (ou Paris était peut-être le censier du chapitre de Thuin qui levait alors la dîme à Silenrieux). En 1456, on cite Jehan Paris échevin à Silenrieux ; puis Lambert Paris de 1473 à 1484 au moins.

Par la suite, l'abbaye du Jardinet racheta la dîme de Silenrieux au chapitre de Thuin en 1478 ; puis, en 1494, l'abbé Arnould de Solbrecq acheta la cense appelée à l'époque « Try Paris ». Il s'agit bien de la cense du village car le Try Paris n'a jamais été la propriété du Jardinet. Le but était de récolter la dîme via cette cense au centre du village.

Elle fut dénommée la cense de la dîme. Elle avait un corps de logis avec un fenil muni de meurtrières, une grange énorme avec une ouverture en forme de triangle au dessus de l'entrée principale et des meurtrières, une écurie, bergerie, jardins, pachis et prés et une superficie totale de terres labourables, prairies et trieux de 45 bonniers 110 verges.



La cense Paris et la rue de Beaupont (anciennement rue de Cerfontaine)

Dans Ninin, on parle de 53 bonniers (44 de terres, 9 de prairies) au 18ème siècle.

Au début du 17ème siècle (entre 1599 et 1622), l'abbé Hugues Buisseret la réédifia car elle fut détruite par la soldatesque.

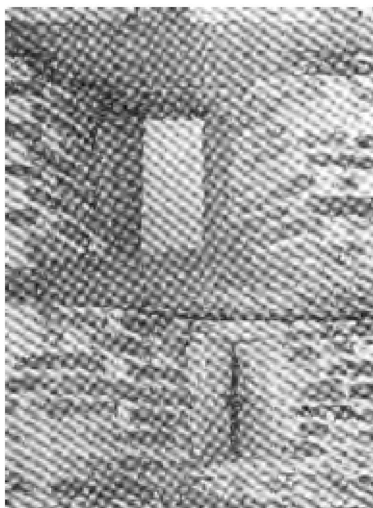
En 1760, Louis Ernotte, fermier à la cense Paris possédait les biens suivants : 7 chevaux, 5 poulains, 3 bêtes à cornes, 2 cochons, 230 moutons, des équipages de labours, les meubles de la maison, les grains battus de seigle, épeautre et avoine, la dépouille croissante en épeautre, seigle et avoine.

A la révolution française, elle fut adjugée le 9 nivôse an 6 par vente publique des biens nationaux à messieurs Libert, Piret et Jamart de Florennes.



La cense Paris actuelle

Vers 1835, ils la vendirent à Théodore Gallot, fermier de Chastrès. En 1866, elle appartient à la Vve Théodore Gallot. En 1883, elle était partagée aux enfants de la Vve Théodore Gallot-Staumont (Auguste, Joseph et Lambertine). Le 6 avril 1898, par succession, la part de Joseph passe à Auguste et Lambertine et le 25 avril 1900 uniquement à Lambertine Gallot décédée en 1901. Elle échoit par succession à Francine Wauthier et Louise Wauthier de Philippeville. Après le décès de Francine Wauthier en 1917, Louise Wauthier la vendra à Devouge-Delgrange au début des années 20'. Peu de temps après, Devouge la revendra à Alexandre Goblet. Son fils Raoul qui lui succéda en 1940 la revendra le 11 septembre 1948 à Germain Walbrecq. A sa mort en 1980, son fils Camille Walbrecq en fut propriétaire.



Les censiers : (voir aussi partie religieuse)

En 1633 : Pierre Dupuiche.

En 1637 : Jean Ernotte.

En 1663 : Nicolas Petit.

De 1663 à 1674 : Jean Canivet.

En 1683 : Renier Ernotte.

En 1686 : François Jacques.

De 1700 à 1712 : Renier Ernotte.

De 1713 à 1750 : Jacques Ernotte.

De 1750 à 1765 : les héritiers de Jacques Ernotte (Pierre joseph, Martin, Joseph, Jacques, Louis et Louise).

De 1750 à 1753, c'est Pierre qui prend les choses en main.

De 1755 à 1765 : c'est Louis qui prend les choses en main.

De 1765 à 1778 : Nicolas Trousset.

De 1779 à la révolution française : Jean Jacques Cauderlier.

Voici les conditions du contrat de JJ Cauderlier de 1793 :

1. Le locataire est tenu d'avoir des chevaux, bêtes à laine, bêtes à cornes et tout autre chose nécessaire pour ensemencer, cultiver la ferme.
2. Il ne pourra rien laisser d'inculte (détruire les ronces et épines).
3. Il ne pourra déroyer aucune terre, ni remettre à ferme.
4. Il devra entretenir les terres et prairies et les entourer de fossés ; il devra engraisser les terres une fois pendant son bail.
5. Il sera tenu de consommer toutes les pailles et eschanages provenant de la ferme et de la dîme.
6. Il restera au profit de la ferme cruche, râtelier, perches, etc…
7. Il entretient tous les toits à ses frais (chaume).
8. Il sera tenu de faire les charriages et de fournir aux ouvriers la petite bière.
9. Il est responsable du feu si négligence.
10. Il devra payer les tailles, les impôts et les passages des gens de guerre, contributions et rations.
11. Il est obligé de faire moudre tous les grains servant à la consommation de la cense au moulin dessous le château à Walcourt.

12. Les charges de la ferme Paris sont : un veau de 3 semaines ou 2 couronnes ; le traitement du receveur à la recette le jour des innocents ; un flambeau de 3 livres à 40 sols qu'il portera à la procession le jour de fête dieu lequel restera au monastère ; faire 3 charriages à Gilly pour ramener houille, charbon ou terre houille ou 2 charriages à Vireux ou Fumay pour ramener des ardoises au choix de ses rendeurs par an (avec un chariot bien attelé de 8 chevaux et à ses frais) ; payer un muid d'épeautre à la fabrique de Walcourt ; au Chapitre de Thuin, payer 56 patars de Liège ; à l'église ou aux pauvres de Silenrieux, payer 24 patars.

En ce qui concerne le bail, il paiera chaque année pour pittance 20 florins et, pour le pot de vin ordinaire du présent bail et prestement 50 florins d'Espagne et le droit du cellerier.

De décembre 1797 à 181 ? : Jean Baptiste Bouillot (fermier).

De 181 ? à 183 ? : Jacques Bouillot (fermier).

De 183 ? à 1867 : Théodore Gallot (propriétaire).

De 1867 à 1895 : Auguste et Joseph Gallot (enfants).

De 1895 à 1940 : Alexandre Goblet (fermier).

De 1940 à 1947 : Raoul Goblet (fermier).

De 1947 à 1956 : Jules Jacqmart (fermier).

De 1956 à 1992 : Pamphile Jacqmart (fermier).

16. La cense de Triparis

Au début du 18ème siècle, elle appartenait à André Brichet qui décéda en 1746. Avant sa mort en 1743, il laissa à son fils Philippe Joseph Brichet un attelage complet (8 chevaux, harnais et trait, chariot, herse, binoir et tout attirail de labour) et à sa fille Marie Hélène les meubles de la maison de Try Paris pour son mariage.

En 1830, il y a 3 propriétaires : Pascal Hardy, Jean-baptiste Masset et Eloi Masset. Ce lieu-dit est aujourd'hui la propriété de la famille Dermine.



Le Try Paris

17. Les Violettes



Ce quartier fut surtout occupé par des charbonniers. On y renseigne une maison et jardin en 1639. Sur la carte de Ferraris de 1771-78, on pouvait y distinguer 2 habitations toujours présentes en 1830. Ce quartier est aujourd'hui occupé par 2 grosses fermes modernes.

18. Gambor

Une ferme était signalée à Gambor en 1711 et toujours présente sur la carte de Ferraris en 1771-78. 2 autres habitations récentes furent construites à proximité.

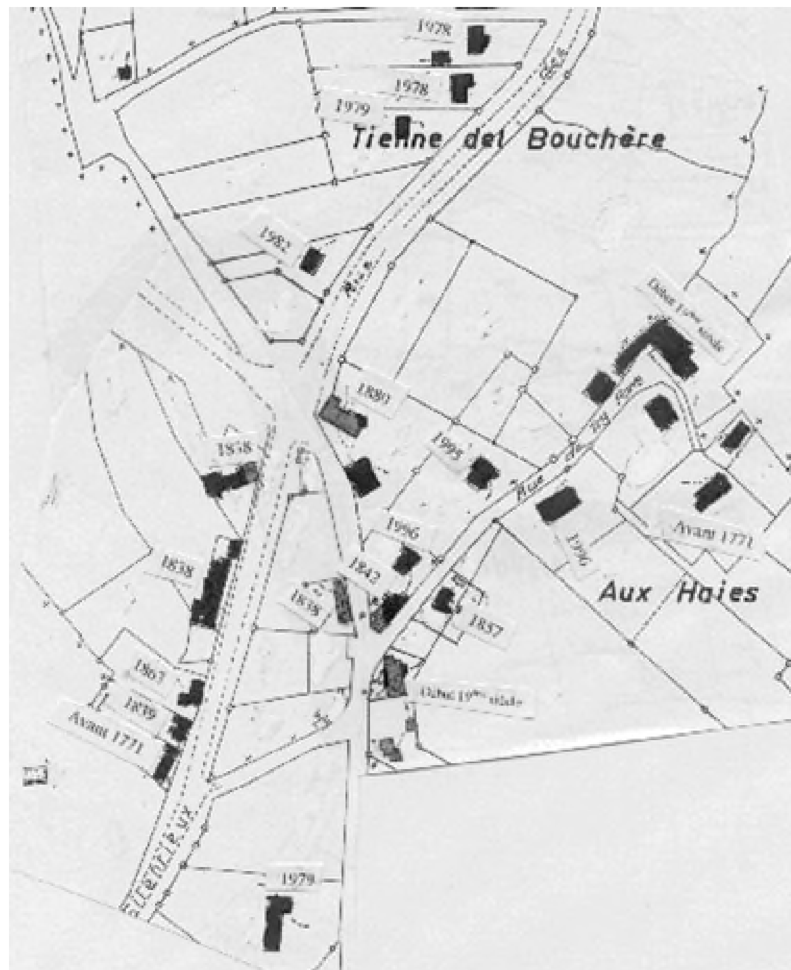
19. La place Leurene

(Voir la carte sur les places ci-dessous).

Cette place vendue par la communauté ou le chapitre de Thuin au début 17ème siècle appartenait à Nicolas Trousset. Au 18ème siècle, il restait encore des vestiges réduits en masure d'une maison.

20. Le Renifonds

En 1641, il y avait dans ce quartier une maison et jardin appelé Waurnifond tenant aux aises de ville de tous les cotés. Sur la carte de Ferraris de 1771-78, on voit toujours une maison appelée l'Ernifond et une autre non loin de là. En 1830, il y en avait 4. Par la suite, le quartier se développa surtout au 19ème siècle, puis à la fin du 20ème siècle. Aujourd'hui, il y a 23 habitations en y comptant les maisons du tienne del Bouchère le long de la route des barrages.



Plan cadastral et date de construction



Le tienne del Buchère avant la route des barrages

21. La Loripette

(Citée en 1694). Elle fut détruite lors de la construction des barrages en 1973 (voir centre culturel dans la partie socio-culturelle).



La Loripette

22. La Maudrivallée

Ce lieu-dit qui veut probablement dire que la vallée ne donne pas de bon résultat agricole, qu'elle est modérée, moyenne a été l'objet de légende au sujet de moines qui auraient travaillé dans ce lieu et qui se seraient fait tuer. D'après la légende, on parle que des moines quittèrent cette vallée après qu'on leur ait détruit leur bien et ils la nommèrent « maudite vallée ». D'autres parlent d'un crime commis à cet endroit et qu'on abandonna ce lieu en le nommant de maudit.

« Maudru » veut aussi dire mort.

En tout cas, Il y avait bien des habitations à cet endroit au 17ème siècle et peut-être avant.

Le 20 avril 1671, Mr Au Brebis vendit par arrentement à Antoine Masset des masures et prairies à Maudrivallée.

Le 7 janvier 1697, Marguerite Masset (fille de Antoine Masset) mariée à Jean Jacques Pierre vendit les masures et prairies de Maudrivallée à François Lambotte.



La Loripette

23.Gerlimpont

(Cité en 1528).

Gerlimpont se mit en évidence grâce à son moulin qui datait du 16ème siècle au moins. D'autres documents de transport y renseignaient plusieurs autres habitations au 16ème siècle. La carte de Ferraris de 1771-78 y indiquait 5 bâtiments. En 1830, on en comptait 8. A la fin du 20ème siècle, le hameau s'est surtout développé le long de la route du Tivoli et fait aujourd'hui partie de l'entité de Walcourt.



Le hameau de Gerlimpont



Plan cadastral



La halte de chemin de fer de Gerlimpont

24. Le Tivoli

Ce fut une auberge ferme construite en 1847 par Bougard Tertullien le long de la nouvelle route de Silenrieux à Walcourt. Aujourd'hui, elle fait un tout avec Gerlimpont.



Le Tivoli

25. Beaupont

(Cité en 1588 sous la forme de « Foubaupont »)

Les premières traces de maisons datent de 1588. Une partie de ce lieu-dit était appelé «Lambe de bois » en 1771-78 sur la carte de Ferraris pour sa partie le long du Ry Gayot. Il était aussi appelé « Jambe de bois » (cité en 1643) (la tradition orale parlait d'un lieu-dit « Lambelebia »). Il comprenait à l'époque de Ferraris 6 habitations de St Jean à l'auberge de Beaupont. En 1830, il y en avait 8.

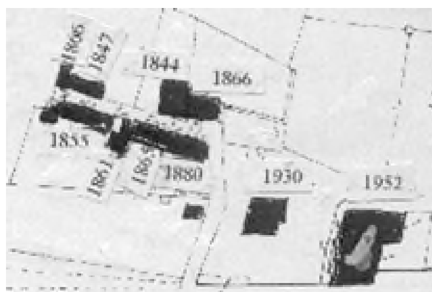


Plan cadastral et date de construction



Le hameau de Beaupont

26. La Fostelle



(Cité en 1608).

Ce mot vient de « forestelle », petite forêt. Il fallut attendre la vente de 4 parcelles communales en 1843 pour voir se construire les premières habitations de ce quartier. Au début, il fut appelé « au remblais » car les Hollandais y avaient déposé les remblais de la grand route construite entre 1826 et 1829.



Le hameau de la Fostelle

27. Le village

Il y avait 26 habitations sur une gouache de 1596 (voir ci-dessus). Au moins 50 habitations étaient représentées sur la carte de Ferraris de 1771-78.

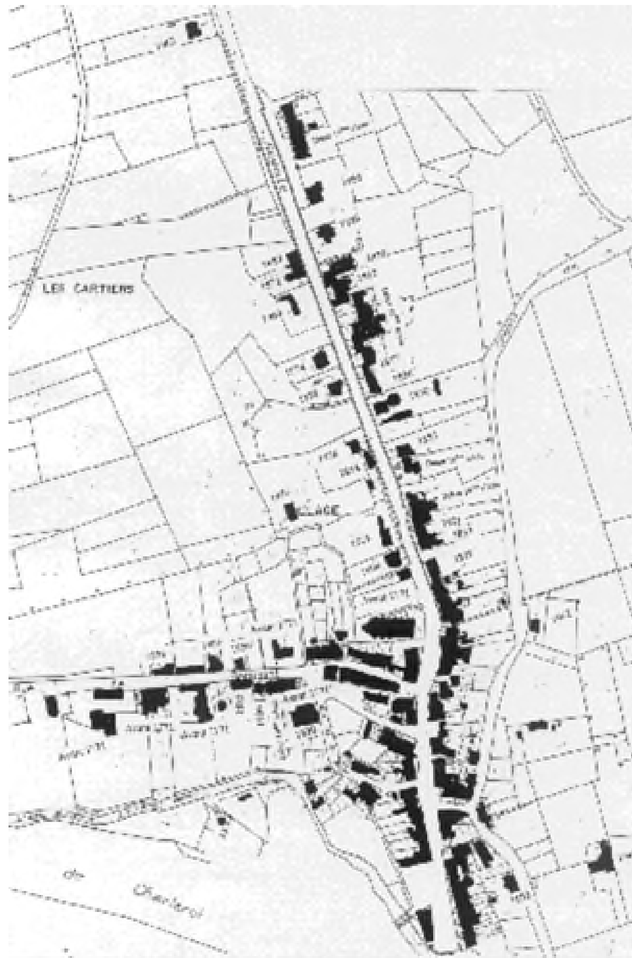


Le village en 1771

En 1820, les premières statistiques officielles donnaient 102 maisons au village. Ce nombre ne cessa d'augmenter au 19ème siècle pour atteindre au début du 20ème siècle les 170 habitations. Ce chiffre se maintiendra au 20ème siècle entre 155 et 175 habitations.



Le village en 1844



Le village actuel sans Pas de la l’eau







28. Les Haies

Ce lieu-dit couvrait le versant gauche du Ry Thiry et du Ry Gayot de Beaupont jusqu'aux Violettes. Ce territoire était l'usufruit de la communauté de Silenrieux et la nue propriété du chapitre de Thuin (seigneur de Silenrieux) tout comme les Violettes et le bois des Maréchaux. Le versant droit de la vallée appartenait au chapitre de Thuin comme « les forêts ». Cet endroit fut partagé et vendu à la fin du 16ème et au début du 17ème siècle entre plusieurs particuliers qui le mirent en valeur en le défrichant. On appela ces nouvelles petites propriétés rurales « des places ».

Il y avaient la place Gayot (citée en 1608) n° 1, la place de la Jambe ou la Lambe de bois (citée en 1643) n° 2, la place Leurenne (citée en 1671) n° 3, la place Biernaux (citée en 1670) n° 4, la place ou le courtil Thiry (citée en 1722) n° 5, la place Marie Visenne (citée en 1629) n° 6, la place Cocolle (citée en 1614) n° 7, la place Bernard (citée en 1619) n° 8, la place Lagasse (citée en 1617) n° 9, la place (citée en 1722) (aux Violettes) n° 10, la place Jonniau (citée en 1728) n° 11, la place Gustin (citée en 1649) n° 12, place Jean Ligoz (citée en 1672) n° 13, place Piro (citée en 1649) n° 14, la place Mathy (citée en 1667) n° 15, place Jan Pater (citée en 1616) n° 16, place Laurent Gillard n° 17, place Driane (citée en 1590) n° 18, place du Try Paris n° 19, la place l'Allemand (citée en 1626) n° 20.



Carte des places

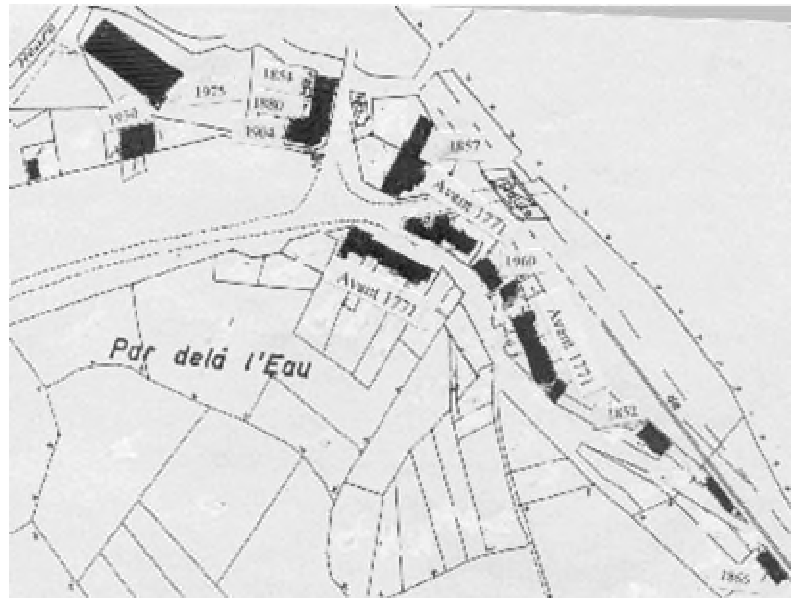
Les nombreuses places s'ajoutant aux nombreuses propriétés déjà existantes entourées de haies vives au 18ème siècle, présentaient un paysage de bocage sur le territoire de Silenrieux (des enclos de haies vives sont signalés au 18ème siècle à la place Lagasse, à Battefer, à la place Biernaux, à la terre la Brouk, etc…). Ceci allait étendre la dénomination « des haies » à tous les hameaux autour de la vallée du Ry Gayot et du Ry Thiry. Au 19ème siècle, l'administration reprenait le terme « des haies » pour caractériser cet endroit, pour comptabiliser la population et faire des statistiques sur Silenrieux. Les différents hameaux étaient tous réunis sous un même vocable « les Haies ».

29. Par de la l'eau

Ce quartier de Silenrieux était l'emplacement du domaine seigneurial (voir ci-dessus). Aujourd'hui, il est la continuité du village de l'autre côté de l'Eau d'Heure.



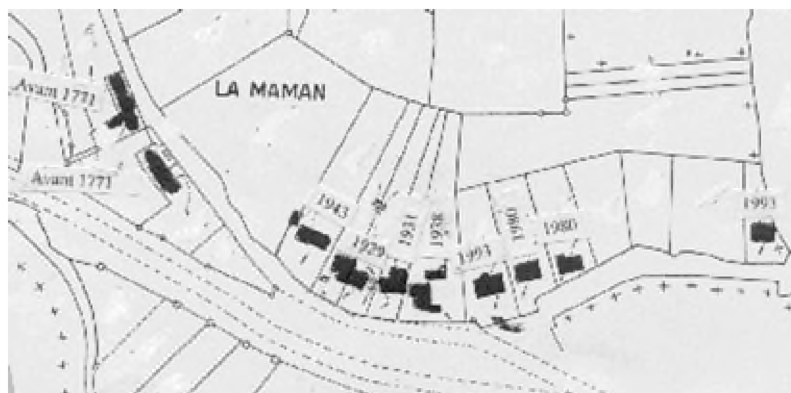
Par de la l’eau avant 1940



Plan cadastral et date de construction

30. La Maman

Ce quartier de la route de Walcourt se développa surtout au 20ème siècle.



Plan cadastral et date de construction



La Maman

31. Fauraroir ou Fourateterre

Ce lieu-dit apparaît sur plusieurs cartes du 17ème siècle ; nous ne trouvons aucune trace écrite de ce lieu. D'après les cartes, il se trouverait soit le long du Ry Gayot près du restaurant « Chez Cheung » soit dans la Maudrivallée et dans la vallée du Ry Jaune. Dans ce cas, il y aurait peut être un lien entre ce lieu et la légende de Maudrivallée (voir la toponymie ci-dessous).

CHAPITRE 13 : ENERGIE

§ 1. L'éclairage

De l'époque celte au Moyen Âge, les gens s'éclairaient à la torche enduite de résine, à la chandelle et au feu de bois.

A partir du bas Moyen Âge, les lampes à huile faisaient leur apparition jusqu'au début du 20ème siècle. Au début du 20ème siècle, s'ajouta la lampe au pétrole ; puis l'électricité arriva après la guerre 14-18 à Silenrieux.

C'est dans la 2ème moitié du 19ème siècle que la commune commença à développer l'éclairage public.

Au début, des réverbères à huile furent utilisés dans les rues ; le premier fut installé vers 1865. De 1871 à 1878, Fagnart de Walcourt en installa 7.



En 1893, Louis Antoine de Couvin remplaça les 17 réverbères à huile par des réverbères au pétrole.

L'entretien et l'éclairage des rues étaient mis en adjudication tous les 3 ans ; voici le cahier des charges pour l'entreprise de l'éclairage des rues à Silenrieux en 1902 :

Art 1. Au moyen de 20 réverbères. Art 2. la commune procure les réverbères et quinquets en bon état. L'adjudicataire devra les remettre au collège dans le même état. L'entrepreneur fournit les mèches et le pétrole pour les quinquets, il remplace tous les verres brisés. Il se procure une échelle. L'éclairage commencera à partir de la fête communale de septembre pour finir le 1er avril de chaque année ; l'extinction à 10 H du soir

Le 7 mars 1918, Mr Pecqueux sollicitait la commune pour établir et distribuer la lumière électrique dans le village. Il reçut le soutien des autorités et installa une turbine électrique près de l'ancien moulin du village (rue de la Forge). Il réussit à fournir l'éclairage électrique aux locaux occupés par les allemands (installation de 15 lampes au mess des officiers allemands). Il plaça aussi l'éclairage électrique au local de l'école des filles sur ordre des Allemands.

Après la guerre (de 1919 à 1923), les rues et quelques maisons du centre du village recevaient l'éclairage électrique ; les autres coins étaient toujours éclairés par 22 réverbères au pétrole.

En août 1923, le commissaire voyer prescrivait de ramener le niveau du bief plus bas. Ceci allait diminuer la puissance énergétique et Mr Pecqueux abandonna son entreprise d'éclairage électrique.

Cependant, le 21/08/1924, la commune allait passer un contrat avec la société centrale électrique de l'ESM (Auvelais) pour électrifier le centre du village, la Pisselotte et la Valentinoise. Les travaux se déroulèrent en 1925-26 par l'entreprise Fontaine. La société fit construire 2 cabines (une au village et l'autre à la Pisselotte), installa 46 lampes publiques et fit raccorder 130 habitations. Gerlimpont fut aussi alimenté en 1926 par la compagnie d'électricité de Walcourt.

Malheureusement, 98 maisons restaient privées d'électricité en raison de leur éloignement du village. C'est en 1930, pour respecter leurs promesses électorales, que les édiles communaux firent installer le réseau électrique aux Haies et à Falemprise. (On construisit une cabine à Nazareth et une autre à Falemprise).

Les dernières fermes isolées (la Bierlée, le Ballonet, le Tivoli et la Loripette) n'ont été raccordées au réseau qu'en 1939.

La généralisation de l'électricité va permettre, après la 2ème guerre, d'introduire l'électroménager dans les maisons. Ce phénomène s'amplifiera jusqu'à nos jours.

En 1950, comme les habitants de Gerlimpont se plaignaient du service de Walcourt, le conseil communal décida de raccorder Gerlimpont au réseau de la Pisselotte.

Remarque : on construisit la ligne à haute tension Monceau-Chooz en 1966 et la ligne à haute tension de la Plate Taille à celle-ci en 1976.

Eclairage Electrique PECQUEUX

SILENRIEUX.

1919 -- 1920.

BOUGIES à LAMPES	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
25	2,50	3,50	4,00	5,00	5,50	5,50	5,00	4,00	3,50	2,50
32	2,75	3,75	4,25	5,25	5,75	5,75	5,25	4,25	3,75	2,75
40	3,25	4,25	4,70	5,75	6,25	6,25	5,75	4,75	4,25	3,25
25, 32	4,25	5,25	5,75	6,75	[illegible]	7,25	6,75	5,75	5,25	4,25
25, 32, 32	5,25	6,75	7,25	8,25	8,50	8,50	8,25	7,25	6,75	5,75
25, 32, 32, 32	7,00	8,00	8,75	9,50	9,75	9,75	9,50	8,75	8,00	7,00
25, 32, 32, 32, 32	8,00	9,00	9,75	10,50	10,75	10,75	10,50	9,75	9,00	8,00

Eclairé au matin à partir de 5 heures, au soir jusque à [illegible] heures.
Samedis et Dimanches jusque 10 heures. — *Sans garantie pour le cas de force majeure.*

Eclairage électrique Pecqueux (tarif 1919-1920)

Les responsables de l'éclairage des rues avant l'électrification :

De 1871 à 1883 : Nestor Masset.

De 1884 à 1887 : Emile Pecqueux.

De 1888 à 1890 : Nestor Masset.

De 1891 à 1893 : Adolphe Hulin et Irma Blairon.

De 1894 à 1896 : Emile Pecqueux.

De 1896 à 1899 : Alphonse Huaux.

De 1899 à 1902 : Achille Delvaux.

De 1902 à 1905 : Alphonse Huaux.

De 1905 à 1908 : Albert Bouillot.

De 1908 à 1914 : Aimé Grignard.

De 1914 à 1925 : Philibert Langlois + Pecqueux de 1918 à 1923.

De 1926 à 2000 : service d'Auvelais.

§ 2. Le chauffage

Depuis l'antiquité jusqu'au 19ème siècle, on se chauffa au bois et on profitait du foyer pour faire la cuisine. On utilisait aussi le four pour la cuisson.

D'abord, le foyer était ouvert à tirage sans cheminée au sein de cabane (période celte et franque).

La période romaine fut une exception qui amena dans les villas un système de chauffage central.

A partir du Moyen Âge, on installa des foyers ouverts avec cheminées.

Les poêles en fonte de fer arrivèrent au 19ème siècle. Ils étaient d'abord utilisés aux bois ; puis aux charbons dans la 2ème moitié du 19ème siècle après l'arrivée du chemin de fer en 1853 à Silenrieux. Cependant, le bois était encore très utilisé car chaque ménage pouvait avoir sa part affouagère dans les bois communaux.

Au 20ème siècle, les poêles au charbon émaillés se développèrent et le charbon devint le principal combustible pendant la première moitié du 20ème siècle. Entre les 2 guerres, 90 % des ménages se chauffaient au charbon avec appoint de bois.

Après la 2ème guerre, le chauffage au mazout faisait son apparition, d'abord sous forme de poêle ; ensuite à partir des années 60, sous forme de chauffage central. En 1961, il y avait 2 chauffages centraux au village ; en 1970, il y en avait 34 ; en 1981, il y en avait 79 et en 1991, il y en avait 131.

Outre le chauffage central au mazout, il y avait aussi, en 1975, 18 chauffages centraux au gaz.

En 1981, 190 maisons se chauffaient au mazout ; 39 au charbon ; 6 à l'électricité ; 17 au gaz et 7 au bois.

En 1991, 207 maisons se chauffaient au mazout ; 25 au charbon ; 18 à l'électricité ; 11 au gaz et 14 au bois.

CHAPITRE 14 : ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE LA VIE

L'hygiène

Au 18ème siècle, l'égouttage des rues était rare et les chemins étaient parsemés de déjections ; c'était le tout à l'égout en plein air. Les immondices, nettement moins nombreuses étaient brûlées sur place ou déposées dans les bois.

Dans la 2ème moitié du 19ème siècle, le mouvement hygiéniste apparaissait et les administrations mettaient tout en œuvre pour améliorer le vécu des habitants. On badigeonna les maisons de chaux ; on se préoccupa de la qualité des eaux et de la facilité d'accès (voir hydrographie ci-dessus) ; l'égouttage des rues était réalisé en même temps que l'élargissement ou la rectification des chemins ; une fois l'an, un charron passait pour prendre les déchets encombrants et autres (en 1889, ce fut René Lambotte qui transporta ainsi les immondices). De plus, la commune prenait, suivant les circonstances,

des mesures de prévention : « Le 12 août 1866, vu l'invasion d'une épidémie dans des localités voisines, le collège prenait des mesures préventives : les cabarets furent fermés à 21 H ; la cloche de retraite sera sonnée les dimanches à 8 H 45 au lieu de 9 H 45 ; surveillance stricte du règlement sur la voirie et salubrité publique ».

Quant aux habitants, ils ne toléraient pas les odeurs désobligeantes : En 1877, les habitants de Pas de la l'eau se plaignaient de la fabrique d'engrais de Maximilien Simon de Barbençon qui empestiférait le quartier (on y mettait les acides sulfuriques et phosphoriques) ; ça sentait tellement mauvais qu'on ne pouvait rester dans les maisons, ni y manger ; les vaches ne voulaient plus manger du foin qui sentait cette odeur ; finalement, ils envoyèrent une lettre au procureur de Dinant et le bourgmestre, pourtant ami de Maximilien Simon, dût intervenir pour mettre fin à ce dépôt.

Le 20ème siècle voyait encore la qualité de vie et l'hygiène s'améliorer.

Au niveau de l'enlèvement des immondices. La commune continuait à passer pour ramasser certains encombrants ; entre les 2 guerres, ce fut Omer Lerat qui passait avec son tombereau. Cependant, il y avait beaucoup moins de déchets qu'actuellement et beaucoup d'entre eux étaient brûlés ou recyclés sur place.

Après la guerre, le 15 juin 1950, le conseil communal décidait d'établir au centre du village un service d'enlèvements des immondices plus régulier.

Voici le cahier des charges : l'entreprise a pour objet l'enlèvement hebdomadaire des immondices ménagers et des dépôts provenant du curage des avaloirs et du nettoyage des places et rues après fêtes, ainsi que des déchets provenant du cimetière. Il se fera le vendredi de chaque semaine. L'enlèvement se fera dans les quartiers suivants : rue Royale, Beaupont, Pas de la l'eau, rue de Cerfontaine, route de Walcourt. Le déversement se fera aux endroits désignés par le collège. (Au début on déversa à la Maman à la place d'un ancien bras de rivière ; aussi au fonds du Pourcia ; et finalement au chemin de la Bierlée qui était fort encaissé jusque 1975).

L'adjudicataire s'engage à enlever toutes les immondices ménagères, les déchets provenant des magasins d'alimentation et les dépôts des nettoyages des services communaux. L'adjudication est annuelle.

Ce fut en 1970 que tous les quartiers furent desservis.

En 1973, l'administration communale interdit de déverser des immondices dans les bois.

A partir du 1er mars 1975, la commune adhère au service de collecte de la société intercommunale d'aménagement et d'équipement économique de l'ESM. L'entreprise désignée fut Lamesch.

Depuis la fin du 20ème siècle, un ramassage sélectif des déchets est organisé afin de mieux recycler ceux-ci (papiers, verres, plastiques, métaux, etc…). Un parc à conteneurs fut installé à Cerfontaine.

Les adjudicataires :

De 1950 à 1952 : Marcel Gobron.

En 1953 : Georges Hardy.

De 1954 à 1955 : Marcel Gobron.

En 1956 : Marcel Roulin.

De 1957 à 1958 : Marcel Gobron.

De 1959 à 1962 : Georges Roulin.

De 1963 à 1965 : Marcel Mazy.

De 1966 à 1967 : André Hamiot.

De 1968 à 1971 : Léa Baudet (Vve Van demynsbrugge).

De 1972 à 1975 : Christian Vandermynsbrugge.

D’autres mesures furent prises pour l’hygiène des viandes.

La loi du 4 août 1890 soumettait le débit, l’exposition et la vente de viandes de boucherie à une expertise. L’AR du 9 février 1891 organisait le service d’expertise des viandes par des inspecteurs nommés par la commune. Silenrieux nomma le vétérinaire local Wilfried Léonard comme inspecteur des viandes jusqu’en 1936. Il recevait comme rémunération le produit des taxes d’expertises, c’est-à-dire 5 Frs pour chevaux, 3 Frs pour taureaux, bœufs et vaches, 2.5 Frs pour génisses, 1 Frs pour veaux, 1.5 Frs pour porcs et moutons, 0.5 Frs pour agneaux, chèvres et cochons.

A partir de 1936, ce fut Paul Dudart qui succéda à Wilfried Léonard. Après la 2ème guerre, les contrôles de viande étaient effectués à l’abattoir de Walcourt.

Voici un relevé du nombre des bêtes abattues pour la consommation à Silenrieux :

en 1895, 86 bovins, 10 ovins, 75 porcs ;

en 1896, 92 bovins, 6 ovins, 67 porcs ;

en 1897, 95 bovins, 8 ovins, 54 porcs ;

en 1898, 94 bovins, 2 chevaux, 7 ovins, 83 porcs.

Au niveau des habitations, le confort et l’hygiène firent aussi d’énormes progrès.

En 1961, il y avait 273 habitations sur 303 reliées à l’eau courante, 75 raccordées à l’égout, 91 avec un WC et une chasse d’eau et 35 avec une salle de bain.

En 1970, il y avait 143 habitations raccordées à l’égout, 154 avec WC et chasse d’eau, 94 avec une salle de bain.

En 1981, il y avait 193 habitations avec WC et chasse d’eau, 193 avec une salle de bain, 78 ont toutes les commodités modernes.

En 1991, il y avait 278 habitations sur 280 reliées à l’eau courante, 264 ont un WC avec chasse, 248 ont une salle de bain, 273 ont l’évacuation des eaux usées, 191 ont un garage, 231 ont un jardin.

CHAPITRE 15 : LA TOPONYMIE

La présentation de cette partie se fait d’abord par le nom du lieu, suivi entre parenthèse de l’article ou du type de lieu (champ, terre, courtil, etc …). Ensuite, une 2ème parenthèse présente la plus ancienne date connue de ce lieu. Le texte fait des commentaires sur l’origine du lieu ou sur ses caractéristiques. Enfin, la numérotation permet de retrouver ce lieu sur la carte toponymique en annexe 4.

1. Abaisses (les) (1588) : « terre aux abbesses tenant au chemin qui va de ce lieu à la Verdevallée et à la voye des ferons ». Abaisse = abbesse d'un monastère ou lieu de prostitution.

2. Acquise (l ') (1700) : jardin nommé l'acquise à Falemprise.

3. Aclos (l') (1834) : la terre à l'Aclos derrière Gambor ; c'est une prairie enclose de haies.

4. Actes (le tienne des actes) (1829) : il se trouve près de la fontaine Mariyon et de la voie de la Rochette. Un tienne ou un terne signifie une colline et provient du langage celte.

5. Agaisses (les) (1664) : pour l'atlas des routes, on parle de « les contrées » ; les Agaisses sont des schistes approchant plus ou moins de la matière de l'ardoise.

6. Agnia (le pré) 1618 : « pré d'a(g)neau tenant d'occident à l'eau » ; au 18ème, il est situé près du bois des Maréchaux et de l'Eau d'Heure.

7. Alard (la fontaine) (1607) et le bois messire Allard (1609) : Allard de Senzeille-Soumoy fut le seigneur de Soumoy. Ce lieu se trouve à Falemprise près de l'enclave de Soumoy.

8. Allardin ou Allendum (1605) : le pré « Pierre Jaspar Allardin » tenant par devant au chemin seigneurial, d'autre au rieu qui vient de Daussois et d'autre aux aises étant assez près du moulin de Battefer.

9. Allemand (l') (1626) : un héritage est appelé la place l'Allemand.

10. André (le pachi) (1844) : nom de la personne qui a possédé ce pachi.

11. Ange gardien (l') (1721) : chapelle et sentier qui relie cette chapelle à Bethléem. (Voir les chapelles dans la partie religieuse).

12. Antoine (pachi des) (1676) : Jean Antoine était mayeur de Silenrieux de 1666 à 1699.

13. Arsillaire (l') (1592) : lieu qu'on dit « Larsillière » est un lieu où on tire de l'argile.

14. Aumes (pré des) (1844) : les aulnes sont des arbres.

15. Auterne (courtil d') (1834) : le courtil est un enclos familial contenant verger, jardin, …. Celui-ci est à Falemprise probablement sur une hauteur.

16. Auté (fontaine à l') (14è siècle) et pré à l' (1596) : la fontaine se trouve dans le pré à l'autel. Cette fontaine alimente la distribution d'eau actuelle de Silenrieux. Il tire son nom d'un rocher en forme d'autel sous lequel la fontaine surgit ou il signifie que les revenus de ce pré étaient attribués pour l'autel de l'église. En 1361, on cite « pardesseur la fontaine alateil » ; teil peut vouloir dire le tilleul.

17. Baccus (le) : lieu où Coenen a établi une brasserie au 19ème siècle qui a disparu aujourd'hui. Un triage de chiffon fut construit à cet endroit entre les 2 guerres mais détruit lors des bombardements de mai 1940. Il est probable qu'une plus vieille brasserie fut établie à cet endroit car le Baccus est juste à côté de la place de la brassine citée en 1588.

18. Baileu (courtil de, cense de et pachi de) (1610) : « maison, grange, étable, jardin appelé Baileu ». Baileu peut venir de l'indo-européen Bal qui veut dire « hauteur » ; du Dieu celte Belenos ; d'un

endroit où il y avait des bouleaux ; de bajulosus qui veut dire une ferme et terre avec un enclos ou d'un mot germain Bal avjô (ahnjo) désignant un pré humide au sol mouvant. Une anecdote locale : « On raconte qu'un fermier de Baileu avait pour sobriquet « el bon dieu » ; son fils épousa la fille du voisin surnommé « el diale » ; cela fit dire qu'el fi du bon dieu a marié el fille du diable.

19. Bailièvre (le pré et le sentier de) (1780) : Il se trouve derrière le bâtiment de la cense de Baileu. L'origine du mot peut venir de bajulosus qui veut dire terre avec enclos ; du mot germain Bal avjô (bal-ahnjo) désignant un pré humide au sol mouvant ou d'un nom répandu à Silenrieux au 17ème siècle « Bailieve ».

20. Balonet (bois et ferme du) (19ème siècle) : un maître de forge « Hanonet » acheta le bois au 19ème siècle et y construisit en 1866 une ferme d'où le nom de bois hannonet qui deviendra « le Balonet ».

21. Barbe (pré ou terre) (1844) : ce lieu-dit est disparu suite à la construction du chemin de fer. Barbe veut dire « en face ». Il y a aussi Sainte Barbe à la Valentinoise.

22. Basse (terre al) (1686) : basse représente ¼ de muid (mesure des récoltes). Elle est près du grand Bethléem.

23. Basseleurs (terre des) (18ème siècle) : « les 4 journaux des Basseleurs »

24. Bastin (pré jean) (1690).

25. Bastin (terne marguerite) (1630) : un terne signifie une hauteur. Il est près de Goret.

26. Batte (pré de la et al) (1674) : une batte est une digue faite de pieux et de fascines. Il y a un pré de la batte à Falemprise tenant au bief du fourneau et à l'Eau d'Heure. Un autre lieu-dit «al Bate» se trouve près du bief de Battefer.

27. Battefer (cense de, moulin de, forge et fourneau de) (1554) : ce nom signifie qu'on y battait le fer (voir la partie économique).

28. Batterie (terre de la) (1834) : c'est une terre derrière la forêt ainsi nommée à cause d'un combat qui eut lieu en 1794 entre les Français et les Autrichiens. Les Français y avaient établi une batterie et tiraient sur les Autrichiens vers le vieux calvaire.

29. Baty (pré du) (1670) : il se trouvait le long du chemin de Falemprise à Soumoy ; Baty signifie un terrain battu et banal.

30. Baudwin (cense de) : suivant la tradition orale, il y aurait eu là une ferme dont les vestiges ont disparu et, selon la légende, auraient été détruits par les rats.

31. Baye (terre del, voie del, piésente del, al) : la terre « del baye » était à la Valentinoise exempte de dîme ; il y avait aussi la voie et la piésente (sentier) del Baye. « Al nwêre baye » était un passage sur le chemin de fer où beaucoup d'accidents se sont produits près du lieu-dit la Maman. Une « baye » est une barrière de passage.



Battefer

32. Beaupont (hameau de, warichaix de) (1588) : en 1588, on parlait de Foubaupont ; en 1603 de Foupearpon ; en 1612 de Fondbeaupond ; en 1613 de Fondbeapont ; en 1652 de Fobiepont et en 1662 de Foubiepont. Il est probable que ce nom vienne d'une personne (un nom phonétique autour de Fabien) qui a habité tout près de ce pont. Par après, la beauté du pont a sûrement finalisé le nom de ce hameau.



Beaupont

33. Bédots (pachi des) (1844) : cette prairie à moutons se trouvait près de la Bierlée.

34. Bellevallée (1587) : ce lieu-dit est cité en 1654 pour la dernière fois. La communauté de Silenrieux avait des biens à Bellevallée. En 1602, Armand Cayphas disait avoir passé au profit de la communauté 6 portions de perches faisant partie de l'héritage de la ville. En 1616, 6 bonniers de pré à foins appartenaient à la communauté. Cependant, elle prendra le nom de Ry Gayot plus tard. Jean Gaillot avait acheté vers 1608 des biens dans cette vallée (voir les places vendues à des particuliers à Silenrieux). La place Gaillot fut citée en 1608 et 1630. Elle était au pied du ry qui portera par la suite son nom. En 1619, on parlait déjà du « terne Gaillot ».

Il vendit sa place en 1638 au curé de Silenrieux Jean de la Croix (doyen aussi du concile de Thuin). Finalement, en 1694, on parla du rieu Gatot (Gayot).

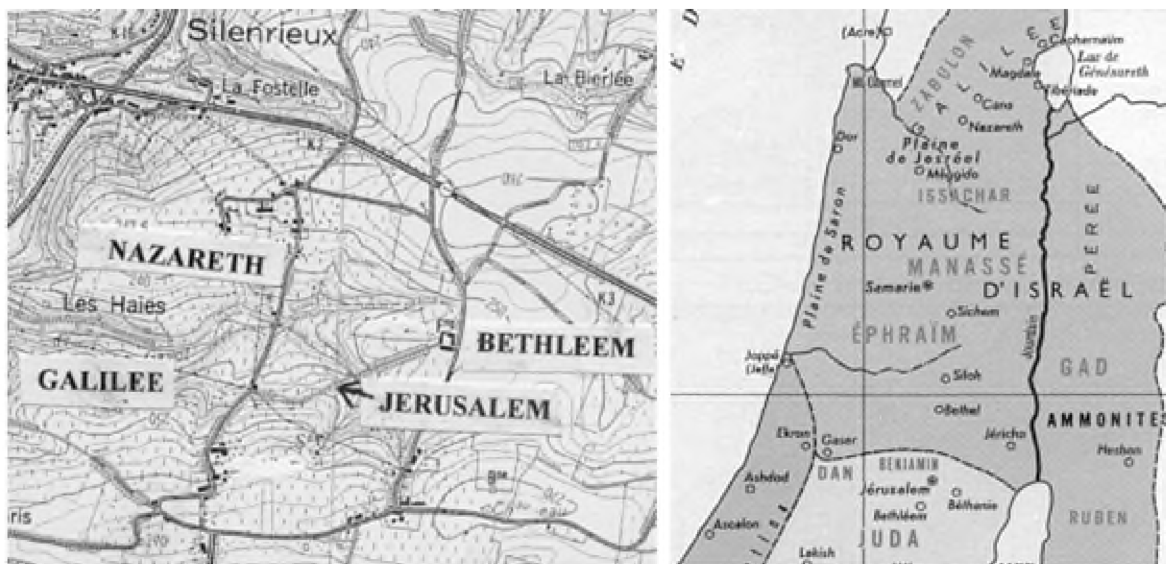
35. Benoiste (al) (18ème siècle) : près de l'église.

36. Bernard (place) (1619) : elle se trouve aux Haies parmi les autres places de la Bellevallée.

37. Bernard (la fontaine) (18ème siècle) : elle se trouvait en bordure du chemin qui va de Walcourt à Silenrieux. Bernard fut fermier de Maisoncelle au début 18ème.

38. Berni (l'étang) : il se trouve dans la vallée du Ry Jaune actuellement sous eau.

39. Bethléem (cense de) (voir les censes) (1534) : ce nom ainsi que Nazareth, Jérusalem et Galilée viennent probablement de la période des croisades. En effet, Wéry 3 de Walcourt, seigneur de Walcourt et Rochefort, accompagna Bauduin de Hainaut à la 4ème croisade (1198-1204). Thiérry 2 de Walcourt partit avec son frère Thomas de Walcourt à la 6ème croisade (1228-1229). Ceux-ci étaient à la fois avoué de Silenrieux (voir partie politique) et très proche du Prince évêque de Liège. En tant qu'avoué de Silenrieux dans la principauté de Liège, il est fort probable que les seigneurs de Walcourt, à cette époque, aient pris certains pouvoirs sur le territoire de Silenrieux aux dépens du Chapitre de Thuin, le seigneur de Silenrieux. En effet, la charte de 1303 du Chapitre de Thuin qui réaffirme son pouvoir sur Silenrieux montre qu'il a dû avoir des difficultés avec son avoué de Walcourt. Les droits de Walcourt sur les bois de Silenrieux confirment l'influence de l'avoué sur notre seigneur. Etant donné que les terres de Pas de la l'eau jusque la limite avec Daussois entre le Ry Gayot et plus ou moins la grand route actuelle étaient la propriété unique du seigneur (probablement l'ancienne réserve du domaine de Sileno rivo), il est probable que les seigneurs de Walcourt ont donné les 4 principaux noms symboles de Palestine sur ce territoire en respectant l'ordre spatial.



Carte de Silenrieux et carte de Palestine

Bethléem est le lieu de naissance du Christ, Nazareth est le lieu de la maison familiale, Jérusalem est le lieu du décès et la Galilée est le lieu de sa jeunesse et de ses principales activités de conversion. Etant fiers d'avoir participé aux croisades, ils voulaient un signe visible

de leurs actes. C’est aussi après sa croisade que Thierry II décida de fonder en 1232 l’abbaye du Jardinet.

40. Bethléem (le petit) (1829) : ce lieu se trouve au sein du bâti de Pas de la l’eau et était probablement lié aux bâtiments du seigneur, le chapitre de Thuin. Celui-ci a peut-être choisi ce nom suite à la représentation de la Palestine faite par les seigneurs de Walcourt.

41. Beurre (terre au) (1829).

42. Bierlée (cense de, la, source de la, la campagne de) (1550) : le mot vient de « iacas » pour « ée » et d’un nom de personne pour « bierl » et signale ainsi l’endroit d’une ancienne villa ; ceci est possible car la Bierlée faisait partie de la paroisse d’Yves et a donc dû être partie prenante d’un autre domaine que Sileno rivo. Le nom peut aussi venir du vieux français berle (gaulois berula) ; si « berula » désigne le cresson de fontaine, le mot berle s’applique à diverses herbes d’apparence voisine de celle du cresson et de la véronique cressonnière.

43. Biernau (le fond de, la place de) (1670) : il désigne un nom de personne.

44. Binom (le pré) : il se trouve à la Valentinoise et désigne un nom de personne.

45. Biot (le pré) (1844) : il désigne un nom de personne.

46. Blampain (la fontaine, la place) (1623): Ce nom désigne un nom de personne et se trouve près de la Bierlée à la limite avec Daussois.

47. Blot (le jardin à) (1652) : blot signifie mou, molle.

48. Bois (terre du) : il se trouve à Falemprise.

49. Bon dieu (le grand, la ruelle du grand) : un Christ en croix à Pas de la l’eau.

50. Bone (terre la) (1619) : c’est une pièce d’héritage appelé la borne tirée hors de la terre des pauvres tenant à la place Bernard aux Haies.

51. Boni ou bonnier (le bonnier est une mesure de surface) : il sert à déterminer de nombreux endroits ; le petit bonnier (1616), le cron bonnier à Falemprise, le long bonnier proche de Gerlimpont (1627), le bonnier d’entre les Haies (1643), le long bonnier tenant au chemin de Boussu (1643), le cornu bonnier à Falemprise (1690), le bonnier Bertrand (1626), le grand bonnier sous le tiène des Pérous vers la droite à la sortie du bois), etc…

52. Bosquet (campagne du) (1829). La campagne est un ensemble de champs réservé à la culture.

53. Bosseupret (le pré) (1641) : c’est un pré qui est probablement bossu entre Battefer et la Fostelle sur le versant de l’Eau d’Heure.

54. Bouli (bois des) (1722) : il y avait 3 bonniers sur la juridiction de Silenrieux. Il se trouvait près de la Joncquière.

55. Bouloire (place) (1793) : la place est appelée bouloire car on y faisait un jeu de quille (au Noupré actuel).

56. Bouloufe (terre (1829), courtil (1730), croix (1829)) : la croix a disparu, mais la terre est désignée sous le nom de croix Boulouffe ; le courtil se trouve au centre du village et une autre terre près de Baileu. Boulouffe est un nom de personne.

57. Boulvin (la grange) : dans la muraille nord de cette grange est encastré un fragment de stèle funéraire très ancienne dont l'inscription est devenue indéchiffrable.

58. Bourguignons (prés des, campagne des) (1610) : d'après une version populaire, les soldats bourguignons auraient jadis campé en ce lieu. Il se peut aussi que l'origine vienne d'un nom de bourgeois de Walcourt, Colart Bourguignon en 1458 car les terres étaient toutes possédées par des bourgeois de Walcourt.

59. Boussu (tienne de) 1829 : il se trouve en direction de Boussu.

60. Boute au jeu (ou conte au jeu) (trieu) 1829 : c'est un lieu-dit près de la Loripette où on avait l'habitude de jouer à l'auberge.

61. Brassine (brasserie) (ruelle de la, place de la (1588), chemin de la) (voir partie économique) : la place est à Pas de la l'eau, la ruelle au village, le chemin à Falemprise.

62. Brenet (pré) (1612) : il se trouvait entre 2 eaux dessous le bois de Spèche. Brenet est un nom de personne.

63. Bricou (courtil) (1691) : un nom de personne.

64. Briqueterie (la) (1641) : il y a 3 terres où on faisait des briques à Silenrieux : une vers le Cheneux de Daussois, une autre à Gerlimpont et une à la Maman.

65. Brou (au) (1587) : « un pré gisant au brou touchant à l'Eau d'Heure et à la Maladrie » (1616). Brou veut dire un pré très humide avec marécage. Au Moyen Âge, les grands prés seigneuriaux s'appelaient « au brou ». Ce lieu se trouvait près de Pas de la l'eau et des bâtiments du seigneur ; cependant, il fut restreint par la construction du chemin de fer et la route Philippeville Beaumont.

66. Broucque ou Broquet ou Breuquet (terre de la) (1589) : brouc veut dire marécage et se trouve près de la Violette.

67. Brousselar ou Broucelar (terre) (1589) : Brousselart était échevin de Silenrieux vers 1660.

68. Brûlés (les bois des, try des, terre des) : ce sont les bois du gouvernement, de Walcourt et de Silenrieux qui se trouvent au delà du Ry Jaune. Il y a aussi un try des brûlés au dessus du petit Laurefays près de la Valentinoise.

68 bis. Bois des brumes (bois) (1829) : un bois souvent dans les brumes à cause des étangs près de Féronval.

69. Bruyère (terre de la (1646), voie de la 1844) : la bruyère est présente dans nos régions.

70. Buchère ou Buissière (tienne del) (1607) : ce mot est dérivé de buis ou de busq qui veut dire bois ou bosquet en langue germanique (buscaria est un collectif d'un endroit boisé). Pour certains, c'est un lieu où fut dressé les bûchers destinés à brûler les sorcières.

71. Buion (le pré) (1844) : Buion est une cruche ou un pot.

72. Buisson le cendreux (lieu dit) (1479) un courtil étant à buisson le cendreux se trouve probablement à proximité de la campagne des faudreux. Le cendreux est un marchand de cendres (charbon de bois).

73. Buisson aux sorcières (le) : il y a un buisson aux sorcières situé entre le chemin de la croix aux avés et celui du Paradis et un autre près de la limite avec Pry. C'est l'endroit où les sorcières s'adonnaient à leurs actes maléfiques et magiques.

74. Bwairon (ce mot vient de bois Hairon) (pré Hairon) (1606) « une maison avec jardin est appelé le Boihairon à Winanville (Falemprise) en 1617 ». Le pré Hairon se trouve près du bief du fourneau à Falemprise.

75. Cahotte (le courtil) (1614) : c'est une petite maison située à la basse Bierlée. Cahotte est devenu cahute et signifie une maison sous forme de hutte.

76. Calvaire (le vieux) (1793) : c'est un lieu de culte (voir chapelles).

76 bis. Canada (maison) (1829) : maison disparue qui se trouvait près de la fontaine Carly le long du chemin de la fosse.

77. Carli (fontaine) (1664) : on la nomme aussi fontaine Clémant ou fontaine Canada (pomme de terre).

78. Carez (cense, pré) : Carez habitait à Falemprise au 19ème siècle.

79. Carrière (terre de la) (1844) : elle se trouve en dessous de Gérardfalize dans la vallée du Ry des Dames.

80. Causant (terre de ou terre de la forgette) : une forgette de maréchal ferrant exista près de cette terre qui a aussi appartenu à un moment donné à Causant.

81. Cavel (le courtil) (1829) : il se trouve près de la terre du puce et désigne un nom de personne.

82. Cayaux ou cailloux (terre des, la fosse des) (1670) : la terre se trouve près de la Valentinoise. La fosse se trouve près de Grand Ry et de la fosse du gros Gérard.

83. Cerisiers (terre aux) (1829) : Il y en a une au village et une autre à la Valentinoise.

84. Cerfontaine (rue de (1844), quartier de (1596)) : la route de Cerfontaine s'appelle aussi la voie Saint Jean jusque Beaupont ; le quartier de Cerfontaine à Silenrieux se trouve où il y a la fontaine en face de la cense Paris. Cerfontaine veut dire une fontaine sur une hauteur (ser = sierra = hauteur). Le quartier de Cerfontaine faisait partie « des quartiers » et probablement du quart du domaine de Silenrieux qui faisait partie du Hainaut (voir partie politique).

85. Chambre (la) : c'est un morceau de terre à Battefer.

86. Champêtre (l'étang du) : il fut construit dans la vallée du Ry Jaune.

87. Chane (courtil la) (1844) : c'est un courtil en forme d'escalier.

88. Chanvrière ou Chenevière (jardin) : il se trouve au village et rappelle la culture du chanvre.

89. Chanière, Chaniève ou Chenère Hansine (le courtil, le pré) (1619) : il rappelle le chanvre. Il y a aussi la Chaniève Fontenelle (1769).

90. Chapelets (terre des 3 chapelets) (1829) : le chapelet est un instrument de prière.

91. Chapelotte (ruelle).

92. Chapitre (terre du) (1829) : elle se trouve à la Valentinoise et appartenait au Chapitre de Thuin ou de Walcourt.

93. Charles (la terre) (1683) : Charles est un nom de personne.

94. Charlot (le courtil) (1617) : Charlot est un nom de personne et se trouve près du bief du moulin du village.

95. Charne (pré au) (1617) : il rappelle l'arbre le charme et se trouve à Falemprise.

96. Chasse (courtil la) (1829) : il se trouve près de Bethléem.

97. Chat (courtil du, ruelle du) (1844) : la ruelle du chat était en face de l'ancienne église.

98. Château d'eau (érigé en 1937) : il est au Cheneux pour alimenter la conduite d'eau.

99. Chauderliers (terre des, campagne les, culée des) (1610) : il rappelle les chaudronniers et se trouve près de Terginsart, tenant au chemin allant à Paradis et au bois de la Marlière.

100. Chaufours (four à chaux) : anciennement à Silenrieux, on faisait des fours à chaux volants consistant en petits fours alimentés au bois qu'on démolissait après usage. Plusieurs endroits sont ainsi cités : « au chaufour » près de Grand Ry (18ème siècle ; « au tournant du chaufour » et « au chaufour tenant au chemin de Boussu » (1616). Au 19ème siècle, on construisit des fours à chaux avec l'exploitation des carrières ; « au chaufour Léonard » à l'ancienne carrière Gérardfalize.

101. Chaunes lez bosquet (campagne de) (1829) : elle se trouve près de la campagne des bosquets du coté de Daussois.

102. Chavée (chemin) représente un chemin creux.

103. Cheneux (campagne du (1618), fontaine du) : la fontaine servit à la distribution d'eau au fond du village. Le Cheneux vient d'un lieu où il y avait des chênes.

104. Cheneux de Daussois (1619) : terre tenant au Cheneux de Daussois.

105. Chêne (terre le, chemin du gros) (1623) : le chemin du gros chênes mène à Walcourt.

106. Chèvremont (bois de (1765), terne de (1613)) : c'est une crête allongée évoquant le dos d'une chèvre. Ce nom peut aussi venir de l'indo-européen cap et mont qui veut dire 2 fois une hauteur.

107. Chapelle (voir la partie religion). Il y a de nombreux lieux dits « derrière la chapelle ».

108. Chipète (le pont) : cela vient probablement du surnom de l'entrepreneur ; c'est le pont du chemin de fer au dessus de l'Eau d'Heure en dessous de la Fostelle.

109. Cimetière (le) : l'ancien était à la plaine de jeux et le nouveau est à la terre à l'huile au Strampia.

110. Cinse (terre de la) (1829) : il s'agit de la cense de Falemprise.

111. Claude ou Glaude (le trieu) (1642) : ce trieu se trouve près de la voie des Bourguignons.

112. Clément (le pré, le vivier) (1616) : c'est le pré gisant au Ry Jaune appelé le vivier Clément.

113. Clibot (le trieu) (1829) : il se trouve au village.

114. Cloes (le pré, la taillette) (1649) : le pré Jean Cloes se trouve près du Fond du Puiche à la limite avec Soumoy.

115. Cocdar (campagne de, terre de) (1604) : elle se trouve près de la Bierlée et vient de 2 noms indo-européens qui veulent dire tous les 2 une hauteur : « coq » = hauteur arrondie et « ar » = hauteur.

116. Cocole (la place de la (1626), la fontaine de la (1614)) : le nom vient de coq qui signifie un endroit élevé ou d'un sobriquet pour une personne.

117. Cogniet (le champ) (1722) : Cogniet peut signifier le nom d'une personne de Silenrieux « Cogneau ».

118. Coin du bois (au) : il indique une maison appelée anciennement « la masure de la violette ».

119. Cokiamont (bois de) (1692) : le nom vient de 2 noms qui désignent une hauteur : coq = sommet arrondi (langage indo-européen) et mont = hauteur.

120. Colaux (terre de) (1829) : Colaux désigne une personne et la terre se trouve au village.

121. Condelette (le sart) (1596) : cela signifie un sart pour lequel on a dû souffrir pour le défricher.

122. Consol (le pré au) (1844).

123. Corbeaux (la terre aux) (1844) : les corbeaux sont des oiseaux et la terre se trouve à Battefer.

124. Cori (bois) (1589) : le mot veut dire un coudrier ou un sorbier. Ce bois a disparu et se trouvait à la limite entre Silenrieux et Walcourt près de Gerlimpont.

125. Coumagne (le bois de la, cense de la) (1456) : ce sont des bois communs qui servaient aux habitants du village et qui se trouvent entre Soumoy et le Ry Jaune. En 1756, on parle d'un certain Ignace Béchet sur la cense de la Coumagne (c'était peut-être la cense de la communauté du village pour aider les habitants à rassembler les bêtes).

126. Courtil (curtis en latin veut dire espace clos) : un courtil est à la fois un verger, une prairie, un jardin avoisinant une habitation. Les courtils sont nombreux à Silenrieux. Ils sont classés avec un nom de personne en général sauf « le grand courtil » « les courtils de la l'eau »

126 bis. Courtija (les) (1829) : ensemble de courtils près du village.

127. Courtiseaux (les) (1592) : les Courtiseaux tenant au chemin du seigneur et à la rivière.

128. Coustres (les) (1460) : il y a les Coustres à Falemprise venant des biens de la coustrerie de Walcourt. Il y a aussi le champs « le Coustre » près du ruisseau de Daussois et de la Bierlée.

129. Coustrie (pré de la) (1576) : Il se trouve à Falemprise et appartenait à la coustrerie du chapitre ND de Walcourt qui était un fief avec justice, cens, rentes et seigneurie du comté de Namur en terre liégeoise.

130. Couturelle (la) (1615) : c'est un ensemble de terre destinée à la bonne culture et trouve son origine dans la réserve du seigneur du domaine de Sileno rivo. C'est un diminutif de culture ou couture. Elle se trouvait près de Pironfond.

131. Cravatte (le courtil) (1829) : le mot « cravatte » provient des soldats de Croatie appelés « les Crowattes ».

132. Crevoir (terre au) (1844) : elle indique peut-être l'endroit où on a enterré les soldats morts à la bataille de 1794 près de la Valentinoise où les combats furent violents.

133. Croix (les) (voir partie religion).

134. Croix chapelets (terre aux) (1829) (voir les 3 chapelets).

135. Croix Bidot (terre de la) (1606) : elle se trouve en allant vers Daussois.

136. Croix (terre de la) (1617). Cette terre se trouve à Winanville.

137. Cul de fosse (au, chemin du) (1829) : cet endroit se trouve près des maisons disparues de Jérusalem.

138. Culée (la) : elle représente l'extrémité de quelque chose et indique souvent un terrain acculé contre un bois : « la culée del Fréchaille » près de Féronval, « le pré des culées » près de Terginsart, « al culèye djan stiène » aux Haies, la « culée de Chauderli » près de la Marlière.

139. Cure (le pré de la, la terre de la) (1628) : elle permet de prendre en charge la cure ou elle appartient à la cure.

140. Dames (pré des (1617), ri des (1735)) : plusieurs prés de la vallée du ri des dames s'appellent « pré des dames ». Ce nom est peut-être une évocation des moniales qui occupèrent l'abbaye du Jardinet de 1229 à 1441 car le nom de dame leur est attribué. Une autre origine se trouve dans la métallurgie où une pierre verticale est appelée « dame ». Elle retenait le métal fondu dans le creuset et on évacuait la fonte par un orifice situé dans le coin de la dame et que l'on bouchait avec de l'argile. Le Ry des Dames fut aussi appelé « le boin rieuw » (en 1361), c'est-à-dire le bon ruisseau ; le ruisseau de Daussois ; le ruisseau de paradis et le ruisseau de dessous la ville (peut-être la villa de la Bierlée).

141. Damont (pré de) (1616) : Damont signifie une personne et se trouve à Winanville (Falemprise).

142. Daussois (tienne de (1589), ry de, la piésente) : ces noms sont liés avec le village voisin de Daussois.

143. De la haut (le courtil) : le cadastre l'appelle Orphelone.

144. Delisier (le pré) (1725) : Jean Delisier est une personne ; en 1657, on parle du pré Jean Disier renclos de vive haie.

145. Denis (le courtil) (1660) : Denis signifie une personne et se trouve à Falemprise. (L'atlas des chemins parle de pré de la Denée).

146. Desyerre (le pré) (1613) : le pré Jean Desyerre est probablement le même que le pré Jean Disier ci-dessus.

146 bis. Dieudonné (pré) (1829) : Dieudonné est un nom de personne.

147. Dîme (la cense de la, la grange de la, le courtil de la, le pré de la) : la cense et grange (voir les censes). Le courtil de la dîme est près du bief du moulin du village (1669). Le pré de la dîme à Falemprise appartient à la fabrique d'église de Villers.

148. Djanne Ry (Ry Jaune) est le nom moderne du Ry d'Hennevaux. Le Ry Jaune est une appellation tardive du rieu d'Hennevaux justifiée par la couleur de ses eaux dû aux lavoirs à minerai de fer installés sur ses bords en amont de Silenrieux (Villers et Daussois). Le rieu de Hennevaux est cité en 1383. « Vaux » vient du latin « vallis » qui signifie vallée et « henne » probablement d'un nom de personne ou de hen (hener) qui veut dire essoufflement, travail, souffrance et labour. Dans ce cas, on peut parler de vallée au dur labeur.

149. Djauke ou Jacques (le trieu) : un nommé Jacques Sainthuile y avait une maison actuellement disparue.

150. Dokir ou Docquier (le pré) (1612) ; Docquier signifie un nom de personne et le pré tenait aux Coumagnes par dessus le vivier Clément et près du warissaix descendant du sart Peronne.

151. Douaire (le pré du) (1603) : le douaire est une terre dont le revenu va au curé. Il était près de Beaupont en dessous des forges de Féronval et gisant à Montleaue près de la Loripette.

152. Driane (la place (1590), le courtil (1609)) : Driane est un diminutif d'Adrien.

153. Ducarme (le pré) (1590) : Pierre Ducarme est cité en 1627 et le pré se trouve près de la place Cocolle.

154. Dumont (le courtil) (1609) : le courtil Jean Dumont se trouve près des « Marais » entre Pas de la l'eau et le village.

155. Eau d'Heure (la rivière de l') : le mot « eau » vient de l'ancien français eave, iave, ieve, eve, dérivé du latin aqua. Le mot « heure » vient de « hur » du vieux allemand horo, horan qui signifie le marais suivant Roland ou du moyen néerlandais hore qui signifie boue selon Carnoy. Dans ce cas, l'heure (hur ou ur) apporte aussi la signification de l'eau ou de quelque chose d'humide (marais et boue). Une autre explication trouve dans ora, l'origine du mot « heure » et celui-ci signifie alors une limite naturelle en latin. La rivière aurait fait la frontière entre 2 pagus ou 2 peuples celtes (les nerviens et les aduatiques).

156. Eglise : (voir partie religion).

157. Emerée (lieu-dit) (1612) : il y avait la haute et la basse Emerée. La seule qui subsiste est la haute sous la forme de Lautemerée sur les hauteurs de Falemprise. En 1026, on apprend qu'une partie de la villa d'Emerée est donnée à la coustrerie de la collégiale de Walcourt (« immo in villa emmereis sex bonnaria » dans le cartulaire de Walcourt). Il s'agit probablement des biens de la coustrerie de Walcourt à Falemprise reprise sur la carte de Ferraris. L'origine du nom viendrait d'un domaine franc suite à un partage romain. « Emer » est un nom germanique de personne et « iacas » signifierait le domaine de Emer.

158. Enclos Tamene (le pré) (1829) : Tamene est un nom de personne.

159. Espinée (terre de l') (1616) : l'Espinée signifie une touffe d'épines.

160. Espinette (la terre) (1592) : c'est une terre tenant au chemin de Pironfond et du paradis près de Battefer. L'Espinette signifie que les épines sont présentes.

161. Escaile (le pré) 1829.

162. Fausse eau (ancien lit de l'Eau d'Heure) (1618) : plusieurs anciens lits de l'Eau d'Heure sont laissés sous eau et convertis en viviers à cause du canal de dérivation pour le moulin.

163. Fachète ou Fauchette (le courtil) : il se trouve à la Valentinoise.

164. Faignes (voie des) (1619) : Il y a une terre par delà « Foubeapont » tenant à la voie des Faignes.

165. Fairoul (le pré) (16ème siècle) « au petit Fairoul » : ce lieu est lié à la métallurgie.

166. Falemprise (le hameau de) : l'origine se trouve dans « folle emprise » ou annexion sauvage et non autorisée d'un terrain banal. Anciennement, ce lieu s'appelait Winanville. Mais le fourneau de Winanville construit de très ancienne date aurait été considéré par les habitants comme une folle emprise sur le ruisseau qui était propriété du seigneur local. (Voir partie économique).

167. Fau (ce mot signifie hêtre tout comme fayeni ou fowia) : Plusieurs endroits sont caractérisés par ce terme : il y a « les grands faux »tenant au chemin de la fosse et à la terre « la brouquet » (1612). Il y a aussi la taille des Faux ou le bois des Faus (1722).

168. Faudreu (maison du (1651), terre du (1670), campagne du (1844)) : une terre du Faudreux se trouve près du chemin de Daussois et une autre près de Baileu. La campagne du Faudreux se trouve près du chemin de la Violette. La maison du Faudreur près de la Violette. Un faudreur est un ouvrier qui fait du charbon de bois.

169. Febvres (pré aux Febvres) (1638) : Il se trouvait à Battefer. Le nom vient d'une légumineuse ou d'un nom de personne.

170. Féronval (c'est le val des férons) (1652) : ce nom a été donné suite à la construction de la forge et du fourneau par le prince de Barbençon vers 1640 (voir partie économique) ; avant, cette vallée profonde s'appelait « Perfondval » et faisait partie du domaine de Silenrieux au Moyen Âge (voir partie politique) ; Perfondval signifie « vallée profonde et encaissée ».

171. Fontaine (courtil la (1701), pré de la (1613)) : le nombre de fontaines est repris ci-dessus dans la partie sur l'hydrographie. Cependant, il existe le courtil de la fontaine près de Baileu et le pré de la fontaine près de la piedsente qui va à Féronval et Beaupont.

172. Forêts (bois et source des) (1590) : les bois des Forêts et Forestelles appartenaient uniquement au Chapitre de Thuin, seigneur de Silenrieux.

173. Forge (le pré de la) (1844) : il se trouvait à Falemprise près de la forge.

174. Fort (le) (1667) : il y avait un fort à Silenrieux sur le grand chemin dudit Philippeville juste devant le brou à Pas de la l'eau. C'était près de la demeure du seigneur où se trouvaient les anciens bâtiments du domaine mérovingien de Sileno rivo. Pour les habitants, le cimetière du village servait aussi de fort car il était fortifié.

175. Fosse (pré de la (1589), le lieu dit (1593), chemin de la 1692)) : le pré est en dessous de Spèche. Le chemin va de Baileu à Beaupont en passant dans la Bellevallée. Le lieu-dit est près du chemin.

176. Fosse du gros Gérard (la) (1618) : en 1794, on y aurait fait un charnier après la bataille de 1794 et on l'aurait appelé « le saloir ». Elle se trouve près du trou Masset non loin du Grand Ry (1632).

176 bis. Fosse du gros pierreux (la) (1829) : elle se trouve près de la fosse du gros Gérard.

177. Fostrie (le pré de la) (1596).

178. Fostelle ou Forestelle (le bosquet de la, le chemin de la) (1608) : ce lieu se trouve au dessus du brou derrière Pas de la l'eau.

179. Fourni (terre au) (1844) : cette terre est liée à un fournil qui servait de four pour cuire les pains.

180. Fournia (le, le pré des) (1599) : (voir la partie économique sur à Falemprise). Le Fournia était une salle de la marbrerie Devouge à Falemprise. Le pré se trouvait juste à côté.

181. F(r ou l)echele, F(r)èchaille ou Frèchair (le lieu-dit de la, le courtil de, la culée de la, le pré de la, le chemin de) (1619) : tous ces lieux se trouvent en dessous du Renifond vers l'Eau d'Heure.

Ce mot aurait un lien avec la fraise sauvage (Fréchair), ou avec la froideur et l'humidité du lieu (freis veut dire froid, humide), ou avec une terre en friche et le pâturage (freische signale le pâturage et la terre en friche).

182. Frétchamps ou Froidchamps (la terre de) (1628) : elle se trouve près de Bethléem et vient du latin. Elle trouve donc son nom de l'ancien domaine de Sileno rivo.

183. Froide bise (la terre de) (17ème siècle) : elle tenait aux aises de Silenrieux.

184. Froids fonds (les prés de et le bois des) (1697) : ce fond se trouve dans la vallée du Ry Jaune et est composé de bois et de prés. Comme son nom l'indique il rappelle un micro climat de froideur.

185. Galilée (la langue de, trieu de, le tienne de, la terre de) (1662) : la langue de Galilée se trouve le long du ri Gayot et son nom a pour origine les croisades des seigneurs de Walcourt (voir Bethléem).

186. Gambor (le lieu-dit de) (1690) : il y avait un grand bâtiment, une maison, une grange, des étables et des bergeries situés au lieu appelé Ga(m)bor. Gambe veut dire une jambe ; y aurait-il un lien avec la jambe de bois ? « Gamboyer » veut dire boiter. Le lieu-dit « Jambe de bois » se trouve au bas de la Bellevallée (Ry Gayot) et « Gambor » au dessus près de la source. Il faut aussi savoir que les lieux qui représentent la Palestine sont au même endroit.

187. Gault (le) (1590) : il y avait un jardin au lieu appelé le Gault. Gault signifie un bois, une forêt, un bocage ou une terre inculte avec broussailles.

188. Gayot (ri, place de, pré de) (1619) : on utilise la première fois le nom de Gaillot pour le « terne Gailloz ». C'est en 1638 que Jean Gailloz vend ses bâtiments de la place Gaillot. Le rieu n'apparaît qu'en 1694 : « le rieu Gatot ». Il a eu aussi le nom de « rivière de Galilée ».

189. Genestre (la fontaine, la terre) 1665 : ils se trouvaient près de la Fréchaille et tenaient à la voie herdale.

190. Général (terre du) (1829) : cette terre est probablement liée à la venue lors de bataille d'un général à la Valentinoise.

191. Gérardfalize ou Gerofalise (Djéraufaliche) (1589) : c'est un endroit qui fut exploité pour les pierres bleues calcaires près de Battefer (voir la partie économique). Le mot « falise » (falisia en latin) veut dire un endroit où il y a des roches et rochers sous forme de légère falaise et le mot « Gérard ou Gero » vient probablement d'un nom de personne qui fut dans les premières à exploiter ce site. Un texte parle d'un petit chestel étant à Gérardfalize. Un chestel est un bien, un patrimoine ou une possession principalement mobilière. « Gero » est aussi un mot latin qui veut dire : porter, transporter, produire, accomplir, exécuter, gérer, administrer ou le porteur.

192. Gerlimpont (moulin de, stordoir de, brassine de, campagne de, le ry de, le tienne de) (1528) (voir partie économique) le mot vient de pont et d'un nom de personne.

193. Gilbert (le courtil) (1844) : Gilbert est un nom de personne.

194. Gillard (la place, le pré) (1662) : la place Laurent Gillard est près du puis et le pré Jean Gillart est au « fond du puis ».

195. Gilcart (le fond) (1605) : Gilcart est un nom de personne et ce fond est situé près du bois de Lorefayt.

196. Gobeau (le pré) (1614) : il s’agit d’un nom de personne. Il y a le petit pré Gobeau et le grand pré Gobeau.

197. Gobert (la haie, le pré) (1666) : il s’agit d’un nom de personne.

198. Gobey (la terre) (1610) : « le bonnier Gobey » est le nom d’une personne.

199. Gomaireu (bois de, campagne de, chemin de) : le mot « reu » vient du mot germanique rode qui veut dire un essart. Gomer indique un nom de personne ou veut dire une chose de petite valeur.

200. Gominfosse (pré de (1618), carrière de) : des carrières de pierres schisteuses sont laissées à la disposition des riverains comme pierres à bâtir ou à recharger les chemins. Le mot « fosse » signifie un fond et « Gomin » vient d’une personne thème gum mais avec le suffixe « in ».

201. Gonti, Gauty ou Gantyfosse (le courtil) (1616) : ce courtil est situé près du « Joly terne » et du courtil Mathi.

202. Goret (terne de, fontaine de) (1630) : il y a une terre au terne des ruaux nommé le terne Marguerite Bastin alias Goret. La fontaine de goret alimentait la première distribution d’eau de Silenrieux.

203. Goulet (le pré, le sentier) (1829) : le sentier se trouvait près de Beaupont avant la construction du chemin de fer et le pré se trouve près de Bethléem.

204. Goulia ou Gouliau (le pré) (1614) : un pré qui s’appelle Gouliau tient à la place Marie Visenne. Un autre pré près de la Bierlée va au mitant du Gouliau. Le « goulia » représente de l’eau qui coule.

205. Goulias (les) : cet endroit se trouve à Nazareth au dessus de chez René Hancisse. Il représente de l’eau qui coule.

206. Goulard (le vivier, le tienne le) (18ème siècle) : c’est le nom d’un maître de forges à Falemprise

207. Goutes (le pré des) (1641) : L’exploitant du moulin de Silenrieux pouvait prendre terre au pré des gouttes appartenant à l’abbaye du Jardinet pour refaçonner les bieux du moulin.

208. Goyète (la fontaine, le sentier) : c’est le nom actuel d’une fontaine appelée jadis fontaine Hanzène à Nazareth. Le sentier « Goette » allait de Gambor vers le nord ouest.

209. Grandelet (le vivier) (1613) : il existe le pré dit la Rochette qui tenait au vivier Grandelet et aux communes (Comagnes) de Silenrieux près de Daussois.

210. Grand mère (le courtil) (1682) : au sud du chemin des mineurs à Falemprise, il y avait une maison et étable que l’on nommait la maison ou le courtil grand mère.

211. Grand père (la terre) (1638) : elle se trouve à la place grand père.

212. Grand (t)ry (le ruisseau, le chemin de, la ruelle de, la campagne de) (14ème siècle) : il se trouve dans la Verdevallée. Il formait d’abord un trieu ; puis il donna son nom à la campagne environnante, au chemin pour y aller et au ruisseau de la vallée.

213. Grand trieu (la terre, la campagne du) (1829) : ce trieu se trouve près de la Bierlée sur le dessus vers Daussois.

214. Grand route (rue Royale) : c'est un chemin royal qui date du 17ème siècle. (Il suit un ancien chemin romain) ; un chemin royal était un chemin renseigné pour relier plusieurs villes entre elles.

215. Grand sart (la terre du) (1618) : elle tient au chemin de la fosse et les sarts représentent des terres défrichées au Moyen Âge.

216. Grands ruwaux (les) (1587) : ils représentent les grands ruisseaux sans nom qui se trouvent le long de la rue Royale entre Boussu et le village de Silenrieux. Il existe aussi le pré des Ruaux.

217. Greffe (terre à, le pachi à (1730), le courtil (1592)) : la terre et pachi se trouve près de Bethléem et le courtil à Greffe à Winanville.

218. Grosses pierres (warissaix des,) (1627) : c'est un endroit caractérisé par la présence de grosses roches à la lisière du bois de Terginsart face à Lorefayt.

219. Grosse haie (terne de la) (1638) : le terne se trouve près du warissaix de la Rochette.

220. Guersonnière (1563) : un lieu qui se trouvait à Battefer.

221. Guilmen (le courtil) (1616) : Guilmen est un nom de personne et se trouvait près du chemin de Grandrieu.

222. Gustin (la place) (1649) : elle se trouve aux Haies et représente le diminutif d'Augustin.

223. Hainaut (le trieu) (1829) : il se trouve près de Maisoncelle.

224. Hairre Bony (la terre) (1617) : elle se trouve près des Bourguignons et Hayire signifie du schiste qui affleure le sol comme une ardoisière.

225. Hallebarde (le pré) (1589) : il se trouve en dessous de la forêt non loin de la Nauve et de la place Gaillot. Ce pré était loué pour servir à payer la hallebarde du bedot.

226. Hanulet (le sart) (1628) : il était près du bois Gérardfalize.

227. Hanzéne (fontaine, le pré de) (1607) : ce nom sera remplacé par Goyète. A faire le lien avec la chenière Hanzene.

228. Haulin (le courtil, le pré) (1690) : le courtil se trouvait près de l'Eau d'Heure et du chemin Royal.

229. Haulte fleur : c'est un bois de haute futaie qui faisait partie des Coumagnes.

230. Hautenne (l'étang) : dans la vallée du Ry Jaune.

231. Haverlant (le pachi) (1722).

232. Haies (le quartier) (1735) : c'est un quartier de petites propriétés rurales établies sur d'anciennes places vendues au 17ème siècle. (Voir le hameau des Haies ci-dessus avec la carte des places). Les places sont des propriétés défrichées venant du chapitre de Thuin ou de la communauté qui furent aliénées au profit de particuliers. Le terme « Haie » vient de haga qui veut dire bois en langue germanique.

233. Hennevaux (voir Djanne Ry) (1383) : le wez de Hennevaux se trouvait où le chemin de Silenrieux à Cerfontaine passait dans le ry.

234. Henossart (le sart) (1660) : il se trouve près du Ry des Dames. Héno signifie un nom de personne (voir aussi la signification du Ry Hennevaux) et sart un endroit défriché au Moyen Âge.

235. Henricourt (le bois) (1606) : Henri est un nom de personne et court vient de curtis qui représente la cour principale d'un domaine.

236. Herman (le pré) (1691) : Herman signifie une personne et il se tenait aux aises au warichaix du vivier.

237. Hierdal ou herdal (le chemin (1626), la pâture (1829)) : les chemins herdaux sont utilisés par les gardiens des troupeaux communs pour aller nourrir les bêtes et la pâture servait à garder les bêtes avant de partir.

238. Houblonnière (la) (1592) : ce terme nous rappelle que nous avons produit du houblon pour la bière. Il y avait une houblonnière près de Bethléem et la houblonnière du curé au village pour sa brasserie.

239. Houssière (la) (1722) : c'est un bois de houx qui se trouvait près du chemin de Rognée.

240. Hubert (le courtil) (1692) : le courtil Catherine Hubert.

241. Hubiet (le courtil) (1728) : Hubiet est un nom de personne.

242. Hubloprez (pré) (1613) : c'est aussi le pré d'une personne.

243. Huréye (la terre) (1683) : Huréye veut dire un talus. Plusieurs terres ont portés ce nom : une terre près de Servais terne ; une autre à Pas de la l'eau appelée « la terre à Hurée » ; une dernière appelée « entre les 2 hurées » tenant à la voie de la procession.

244. Hureux (la voie des) (1590) : elle se trouvait près des quartiers et montait vers Boussu entre 2 talus. Le mot vient aussi de hureye qui veut dire un talus.

245. Huticques (chemin des) (1628) : il se trouvait près de Battefer et non loin du Paradis et faisait penser à un diminutif du néerlandais « hut » qui veut dire une hutte ou une petite masure.

246. Idelette (le pré, le sart) (1680) : le pré appelé sart Idelette tenait de midi aux trieux de Bethléem. Idelette représente un prénom.

247. Ignée (le courtil) (1844) : il représente un pré, une terre, une maison et un jardin. « Ign » désigne un nom de personne et le suffixe « iacas » introduit la notion de domaine ou villa.

248. Jacquet (le pré) (1844) : Jacquet est une personne et son pré était situé de part et d'autre du ri Gayot et fut coupé en 2 par le chemin de fer.

249. Jambe de bois ou Lambe de bois (place de la (1643), le courtil de (1724)) : c'est un endroit où il y a un coude, un méandre d'un ruisseau. Les anciens parlent du pré « lambélépia » pour définir ce lieu-dit. Il y aurait eu un moulin à cet endroit car on voit encore des caves selon les anciens. Il se serait trouvé en face de la cense de Galilée (chez Cheung) où un bâtiment était en ruine en 1830.

250. Jardinet (l'abbaye du) : elle exerça une grande influence sur la vie rurale de Silenrieux où elle posséda le moulin, la dîme, la collation des curés et les fermes de la Valentinoise, Paris, Maisoncelle et Bethléem.

251. Jérusalem (les maisons de, ruelle de) (1771) : les maisons de Jérusalem sont représentées sur la carte de Ferraris près de Bethléem.

252. Joli tiène (le) (1590) : il y a une pièce de terre appelée « Joly terne ». Du haut de la colline, la vue est jolie, mais il est probable que l'origine de « Joli » dérive d'un nom de personne ou signifie riche, huppé, ardent, content ou satisfait.

253. Joncquière (le bois) (1694) : ce nom est dérivé du jonc fréquent dans la région.

254. Joniau (la place) (1728) : la famille Joniau est fort représentée à Silenrieux et cette place se trouve le long du bois des forêts près de Nazareth.

255. Joutte (le pré de la) (1615) : la joute est un combat courtois à cheval et d'homme à homme. On cite « les 2 prés « al Joutte ».

256. Journet (le pré) (1829) : le journel est une partie d'un bonnier et se trouve à Falemprise.

257. Justice (la terre de la justice) (1590) : les exécutions judiciaires ne se faisaient pas toujours au même endroit mais toujours au limite avec une commune voisine. Il y avait plusieurs endroits signalés pour Silenrieux : une pièce de terre de la justice vers Daussois le long de la grand route (1590), une autre terre de la justice vers Boussu près de la terre de la Saulx non loin du chemin des férons et du poirier de la justice (1618), une dernière terre où Marie Longfils, sorcière, aurait été brûlée à la limite entre Silenrieux et Walcourt non loin du chemin qui allait de Walcourt à Daussois.

258. Kersinelle (la, le courtil, la fontaine) (1623) : la Kersinelle est un endroit qui longeait l'Eau d'Heure du village à Battefer. Il y avait en 1623 une maison et un jardin à la Kersinelle. On parle aussi du courtil de la Kersinelle du Bosseupret en 1641. Le terme vient du wallon « kerson » qui veut dire du cresson.

259. Lagasse (la place) (1617) : elle se trouve près du château d'eau au Violette.

260. La Thuilette (1844) : cet endroit est incorporé au bois de Ponthière près de Cokiamont. On y trouve des anciennes tuiles.

261. Lambène (le pré) (1844) : Lambène signifie le nom d'une personne et le pré se trouve à Falemprise.

262. Lari (le courtil) (1844) : Lari représente le nom d'une personne.

263. Lavoir (la terre à) : une fontaine dans une terre qui servait de lavoir aux gens de la Valentinoise.

264. Leinaiterne (le tienne) (1670) : ce tienne se trouve au midi de la cense de Bethléem.

265. Le ject (la place) (1613) : la place Jean Le ject se trouve près de Verdevallée.

266. Lémeri (le bois) (1829) : c'est une partie des bois de Silenrieux qui furent la propriété du gouvernement près de Gerlimpont.

267. Le comte (le pré) (1615) : Le comte représente le nom d'une personne.

268. Le Rond (la terre, le vivier, le pont) (1619) : la terre appelée Jean Le Rond tenait à la cense de Bethléem. Le vivier Le Rond sur le Ry des Dames était sous la Bierlée. Le pont Le Rond enjambait le bief de Battefer. Charles Le Rond fut maître de forges au 17ème siècle à Battefer.

269. Leu (loup) (le trou du, la goulète du) (1614) : il existait un jardin gisant au trou du loup. Il existait aussi un champ appelé « les loups » en 1557.

270. Leurène (la place) (1671) : Leurene est un nom de personne. (Voir les places ci-dessus).

271. Ligoz (la place) (1672) : la place Jean Ligoz est près de Frèchèle.

272. Linau (le courtil) (1829) : Linau signifie un nom de personne et le courtil se trouve près de la campagne Ste Véronique.

273. Lin (le pré au) (1829) : il se trouvait au village.

274. Livin (le tienne) (1687) : Livin est un nom de personne.

275. Longechal (la voie) (1829) : elle monte à Gérardfalize.

276. Longmepreit (le pré) (14ème) : ce mot veut dire soit un long « mépreit », c'est-à-dire un long mauvais pré, soit un pré de long manse, c'est-à-dire une mesure agraire.

277. Loraux ou Lora (la fontaine) (1617) : elle se trouve près du Pairou en dessous de Terginsart (non loin de la maladrerie de Walcourt). Il y a une autre source au bois de Terginsart en face du Tivoli : « prairie appelée le pré de la fontaine Rollaux tenant à l'Eau d'Heure ». Les noms de fontaines sont liés à des personnes.

278. Lorefayi ou Laurefayis (bois de et campagne de) (14ème) : il y a le grand Lorefayi à droite du chemin qui monte à la Valentinoise et le petit Lorefayi à gauche de ce chemin (il en reste un bosquet car il a été défriché). Fayi veut dire un hêtre et « lore » pourrait venir du latin « lorus » qui veut dire comme le précédent, c'est-à-dire que les hêtres seraient tous semblables dans ce bois. Cependant, « laure » peut aussi vouloir dire isolé et on aurait alors un bois avec des hêtres isolés. Enfin, « Loré » signifie le long de ou sur le bord.

279. Loripete ou Lauripète (la) (1694) : elle devient une ferme en carré en 1878 car, avant, les bâtiments étaient épars. Elle a toujours été une auberge depuis la création de l'industrie métallurgique à Féronval. En général, « al Loripète » est un lieu à l'entrée d'un village avec un cabaret et peut-être un droit de barrière. « Laure » signifie un endroit isolé, un hameau ; cependant, « loré » peut aussi vouloir dire un endroit le long de ou sur le bord car la Loripete est à la limite avec Boussu. Le mot « pet » signifie une colline, une éminence ou un lieu élevé. Enfin, « loripes » en latin veut dire « quelqu'un qui traîne les pieds ».

280. Lota ou Lottau (le courtil) (1590) : Lota est un nom de personne.

281. Lottart (les marais) (1588) : un jardin tenant dessous les grands ruaux près des marais Lottart. C'était des marais le long du grand ruaux qui descend de Boussu et qui porte le nom d'une personne.

282. Lottes (le courtil aux, le pré aux) (1619) : ce courtil aux Lottes se trouve près du warissaix du marais (maret) à Pas de la l'eau. Sur les documents du cadastre, on parle de pré aux lotes en 1829. Les lottes sont des poissons d'eau douce à chair estimée qui pouvait avoir entre 30 et 70 cm de long et au maximum 4 kg. Il vient du gaulois « lotta ». Il est aussi possible que ce mot soit un dérivé de « loutre » qui était un animal répandu dans nos régions avant le 20ème siècle.

283. Louffe (la terre à la) (1844).

284. Louttes ou Lottes (la haie aux) (1608) : la haie aux Louttes est un petit bois qui se trouve près du « Joly terne » à Pas de la l'eau et non loin du courtil aux lottes. (« Lottes » signifie la loutre ou le poisson).

285. Luminaire (la terre du) (1614) : ce terrain était prévu pour payer le luminaire de l'église.

286. Madame (le pré et le trieu) (1652) : le pré et le trieu Madame se situe près de Bethléem et du chemin de Baileux.

287. Magrite ou Marguerite (le courtil) (1691) : le courtil Marguerite se trouve près de Gambor.

288. Mair (le pachi du) (1664) : il est probable qu'on parle ici du pachi du maieur.

289. Maison de Pierre (1623) : il s'agit d'une maison qui prend le nom d'un occupant.

290. Maitre (les prés du) (1691) : il s'agit de prés appartenant à un maître de forges probablement de Falemprise car ils se trouvaient non loin du bois de « Cokiamont ».

291. Maladrerie (la) (1618) : elle se trouvait à Pas de la l'eau : « pré gisant au brou tenant d'orient à la Fostelle, de midi à la maladrerie de Silenrieux ». Cependant, il y avait aussi un pré de la « ladriye » près de la Bierlée. Celui-ci servait probablement comme appoint financier à la maladrerie du village.

292. Malet (le courtil (1628), le pré (1694), le pont (1728)) : Mal(l)et est un nom de personne. Il a donné son nom à un courtil au village et à un pré qui se tenait au midi du warichaix du plane près des Froidfonds. Le pont permettait au ruisseau né de la fontaine de Goret de traverser le chemin Royal non loin du courtil.

292 bis. Malot (tienne du) (1829) : Les malots sont les habitants de Daussois. Ce tienne est à la limite de leur village.

293. Maraches (le bois, le chemin) (1793) : les Maraches se trouvaient près du pré Ursule. Ce mot signifie un endroit marécageux.

294. Maréchaux (le bois des) (1692) : il trouve son origine d'une espèce de grosses fourmis ou des maréchaux qui étaient anciennement les maîtres de forge.

295. Marécage (le) (1829) : il se trouve à Falemprise.

296. Marais, Marès ou Marets (les, la place du, le pont du, le warissaix des) (1590) : cet endroit était une sorte de place publique entre le village et Pas de la l'eau où il y avait des près marécageux. Il y avait aussi un pont sur l'Eau d'Heure.

297. Mariyon (la fontaine, le bois, le fond) (1638) : le nom vient d'une personne et le lieu se trouve non loin de la voie de la Rochette.

298. Marsi (le sart, la terre) (1844) : le mot « marsi » peut vouloir dire que la terre est l'objet du marsage (semailles en mars) où il désigne un nom de personne. Cette terre et sart se trouvent à Falemprise.

299. Martinmont (le) (1603) : ce lieu se situe près du bois de Seuri vers Walcourt.

300. Martinne (le courtil) (1669) : Martinne est un nom de personne et son courtil se trouve près du bief du moulin du village.

301. Massau (la terre, la place) (1649) : Piro Massau possédait une place et terre aux Haies.

302. Masset (le pré (1829), au trou (1619), la taillette (1619)) : Masset est un patronyme de longue date à Silenrieux. Le trou et la taillette Masset se trouve près des fosses du gros Gérard. Le pré Jean Masset près de la Loripette.

303. Mathy (la ruelle (1844), le courtil (1619), la place (1667)) : Mathy est un nom de personne. Il a donné son nom à la ruelle qui monte de Pas de la l'eau à Nazareth, au courtil qui se trouve au pied de cette ruelle et à une place qui tient au chemin de la fosse aux Haies.

304. Mathieu (l'étang) dans la vallée du Ry Jaune actuellement sous eau.

305. Matiène ou materne (la terre, la chapelle) (1670) : Materne est un prénom porté par les habitants du village. Cependant, Saint Materne est lié à l'histoire ou la légende de la fondation de Walcourt.

306. Marteau (la terre le, le tienne du) (18ème siècle) : la terre et le tienne des marteaux à Falemprise se trouve près de la taille Gobert. Les marteaux servaient à la métallurgie.

307. Marville (la terre de) (18ème siècle) : elle se trouve à Gerlimpont. Marville est un nom de personne.

308. Marguelerie (la terre de la) (18ème siècle) : cette terre se trouve près de Goret et servait à payer le marguillier. (Voir partie religion).

309. Maudrivallée ou Modrivallée (la, le courtil de) (1602) : en 1696, on fait mention de masures et prairies à Maudrivallée. Un cimetière aurait existé à cet endroit. A la fin du 17ème siècle, elle s'étendait à la vallée de l'Eau d'Heure depuis le Ry Jaune jusque Féronval. Le nom vient de « moderi » vallée c'est-à-dire une vallée moyenne ou médiocre ou de « mordrer ou mordrir » qui veut dire tuer, assassiner. (Voir les légendes de Maudrivallée sur un meurtre qui y aurait eu ou la destruction d'une habitation tenue par des moines. Ce qui aurait aussi donné le nom de maudite vallée).

Le terme « maudite » peut aussi venir de 3 mauvaises années de suite :

en 1687, on ne récolte que la moitié de foins à cause de la sécheresse et du passage de soldats qui se sont servis avec leurs chevaux en 1688, les inondations de l'Eau d'Heure détruisent tout ; en 1689, les prairies fauchées de quelques jours sont entièrement détruites par l'armée de sa majesté qui est venue camper en ce lieu.

310. Maurlères ou Marlères (le bois des et campagne des) (1609) : ce nom vient du vieux français marle qui veut dire de la marne (en gaulois, margila). Elle servait pour les engrais dans les champs car de la dolomie fut exploitée à cet endroit.

311. Maurlet ou Morlet (le courtil de, la terre de) (1619) : Morlet est un nom de personne. Le courtil se trouve près de la ruelle Mengau derrière l'église actuelle. La terre se trouve près de Baileu.

312. Maustichi (le, chemin du) : « stichi » signifie fourrer, introduire. L'endroit se trouve donc mal fourré. Il devient alors un lieu insolite.

313. Mazi (la terre) (1844) : Mazi est un nom de personne et la terre se trouve près de Nazareth.

314. Médot (le bief) : c'est le réservoir de moulin de Gerlimpont aujourd'hui envasé. Jean Médot a été propriétaire du moulin début 18ème siècle.

315. Mengeold (le pré) (1679) : Menghold est un nom germanique et le pré se trouve à Falemprise.

316. Messe au jour (la terre ou le pré) (18ème siècle) : il se trouve près des Bourguignons et de la fontaine Loraux. Mais il y a 2 biens « messe au jour » : un entre Bourguignon et la croix aux avés et l'autre sous Terginsart. Les revenus de ces biens allaient au chapitre de Walcourt (à la chapelle des messes au jour). Les fondateurs fixaient eux-mêmes les jours où les messes devaient être dites.

317. Mingau ou Mengau (la ruelle) (1610) : elle est derrière l'église actuelle.

318. Monts des mines (3 petites buttes) (1829) : selon la tradition, ce serait les rejets d'une mine de fer (pas du tout reconnu par le géologue Bayet venu sur place). Pour lui, il s'agit de retranchement élevé pour protéger des batteries d'artillerie lors des combats de 1794.



Les monts des mines

319. Minières (chemin des, aux) (1683) : il s'agit d'un endroit proche du bois de Seuri où on a extrait de la limonite pour le fer. Le géologue Bayet y a vu des excavations (surtout autour de Seury).

320. Minique (la ruelle) (1844) : la piedsente Dominique se trouve au centre du village.

321. Minoterie (la taille de la) (1829) : le mot « minot » est une mesure de capacité qui signifie la demi d'une mine (une mine est la moitié d'un setier). Un minot de terre est une surface que l'on pouvait ensemencer avec un minot de grains. Il est possible que le moulin du village (la minoterie) ait donné son nom à cette taille. On y a trouvé au 19ème siècle beaucoup de reste de crayats de sarrasins (reste de la métallurgie)

322. Moines (la terre des) (1613) : il s'agit de biens de l'abbaye du Jardinet.

323. Moman ou Maman (la) (1829) : c'est un lieu où des maisons ont été construites récemment sur la route de Walcourt. L'origine vient peut-être de « mon âme » qui a donné « m'âme » et puis « al mam(an) ».

324. Monau (le pachi ou le courtil) (1829) : Monau est un nom de personne et le courtil se trouve au village.

325. Morgnau, Morgnion ou Morniou (pré de et campagne de) (18ème) : cette campagne se trouve près de Boussu et de la voie des férons : « l'enclos de Morgniau avec ses haies ».

326. Monchelet (le pré) (1612) : il se trouve près de l'Eau d'Heure et du bois de Spêche. Il s'agit du nom d'une personne ou cela peut aussi dire un petit mont.

327. Mont de Joie (le) (1650) : il se trouvait près de Ste Véronique. Les monts de Joie étaient des enseignes de chemin telles que les croix ou les grands arbres à l'approche desquelles le voyageur faisait éclater sa joie. A Silenrieux, les pèlerins qui allaient à Walcourt y jetaient une pierre de leur région. L'amas de celle-ci formait « des monts de Joie ».

328. Montleau ou Mauleau (les prairies de) (1628) : ce sont des prés qui se trouvaient en dessous du jardin de la maison de la Lauripette. Le mot signifie un mont entouré de ruisseau.

329. Monument (le) : il fut érigé pour les morts de la guerre 14-18 (voir patrimoine).

330. Mortille (la) (1479) : la Mortille est un endroit qui longeait l'Eau d'Heure de Beaupont au village. Il formait des marécages et fut bouleversé par la construction du chemin de fer ; ce mot vient de « morte eawe ou aye » (eau).

331. Moulin (le, la terre du, le courtil du, le tienne du) : il y avait 3 moulins à Silenrieux (voir la partie économique). En 1771, on cite une terre du moulin tenant à Terginsart et aux prairies de Gerlimpont. En 1724, on parle d'un courtil du moulin tenant à l'Eau d'Heure. En 1698, on cite une terre (tienne) du moulin proche du bois de Cori à Gerlimpont. Il y a aussi une terre du moulin près de Battefer.



Le canal du moulin du village

332. Moulineau (le pré) (1628) : Moulineau signifie un petit moulin.

333. Moulnirs (la voie des) (1628) : il s'agit de la voie des meuniers proche de Battefer.

334. Mousquette (la terre de la) (1844) : un mousquet est un fusil. Cette terre se trouve à Falemprise.

335. Maisoncelle (le ri de, la cense de) : Jehan de Maisoncelle était échevin de Silenrieux en 1456. Une partie du bâtiment du corps de logis ainsi que la moitié des terres sont sur Silenrieux.

336. Nacot (la terre de) (1844).

337. Nauve (la, le pré de la, le courtil de la) (1684) : ce sont des prairies de la vallée de l'Eau d'Heure qui vont de la Loripète jusque Beaupont. La signification vient de « noue » qui veut dire une terre humide et marécageuse ou de « nava » en indo-européen qui veut dire « au fond de la vallée ».

338. Navia ou Naveau (le tienne) (1603) : il se trouve à Falemprise. Le terme « Navia » veut dire basse terre ou vient d'un nom de personne.

339. Nazareth (à, le sentier de, derrière) (1722) : pour l'origine, voir Bethléem. Il s'y trouvait une ferme et un bâtiment nommé la petite bergerie à Nazareth.

340. Niverlée (le wé de) (1603) : c'est un passage à gué qui se trouvait à Falemprise au sud du tienne Naveau.

341. Noir aigle (le pré) (1603) : il y avait 2 journels appelés « le Noir Aigle » au chemin de Walcourt.

342. Notre Dame (le pré (1605), le bois (1579), le tienne (1618), la terre (1593)) : le bois Notre Dame est à Falemprise près de l'Eau d'Heure et du tienne Notre Dame. Il faisait partie des biens de la coustrerie de la collégiale de Walcourt (comté de Namur). Le tienne Notre Dame est aussi appelé le « rond tienne » et est devenu une île au milieu du barrage de l'Eau d'Heure. A ceci, s'ajoute le pré et la terre Notre Dame. Il y a aussi le pré Notre Dame de la Nauve près de Beaupont.

343. Noupré (le) (1588) : il fut créé par la canalisation de l'Eau d'Heure pour le moulin et l'assèchement des marécages présents à cet endroit.

344. Nouaufontaine (à) (1694) : ce lieu désigne une nouvelle fontaine.

345. Orneaux (le pré des) (1662) : le nom vient des ormes (arbres).

346. Orphelins (le courtil) (1829) : il se trouve au village.

347. Pachi (le, la terre du) (1649) : il y a plusieurs endroits nommés « pachi » : le petit pachi et le grand pachi près de Try Paris, le grand pachi au dessus de la Bierlée, le pachi bié près de Bethléem et la terre du pachi. Ce mot veut dire un verger.

348. Pairou (au, le tienne du, la terre du) (1457) : ce lieu se situe entre Battefer et les Bourguignons. Le mot « pairou » peut venir de pierre (petra) et indique un endroit pierreux. Il peut aussi venir de « pêre » qui viendrait du latin « parricus » qui veut dire un enclos ou un parc où l'on remise le charbon de bois ; il est possible que l'endroit ait été le domaine des charbonniers.

349. Pale (la) de Battefer, de Silenrieux, de Féronval ou de Falemprise était un endroit pour retenir un bief.

350. Panses ou Pances (les) (1629) : il y a à Gerlimpont un pré appelé la Pance du mitant tenant à la fausse eau et venant après le bief du moulin. Il y a un autre pré appelé la Pance près du bois de Terginsart car l'Eau d'Heure lui donne la forme d'une panse.

351. Paradis (le, la prairie du, le chemin du, le rieu le, le pont du) (1589) : le terme « Paradis » peut venir d'un ancien cimetière des premiers chrétiens au Moyen Âge ou d'une ancienne maladrerie

(fort peu probable). Mais il y avait aussi au 16ème siècle une famille nommée « Paradis » à Silenrieux qui a pu donner son nom à cet endroit car un nommé Jacques Paradis quitta Silenrieux avec sa famille en 1633 pour aller en Suède (c'était un très bon métallurgiste).

352. Paris (la cense, le pré (1612), la croix (1588)) : le pré tenait à l'Eau d'Heure près de la cense. Celle-ci fut aussi dénommée la cense de la dîme, la cense Gallot et la cense Goblet. Paris était échevin à Silenrieux en 1456.

353. Paris (le trieu, la place du trieu, la fontaine) (1618) : on trouvait à cet endroit nommé le Try Paris une maison, une grange, une étable, une pourprise, un jardin.

354. Part (le pré à) (1608) : ce terme signifie un pré à partage. Il y en a un à Falemprise et un autre près de la Piloterie.

355. Pas d'alne (la terre à) (1791) : elle se trouvait dans les terres du grand royot (ruaux) tenant à la cense Paris. Le « Pas d'ane » est un tussilage (plante).

356. Pas (ou Par) de la l'eau (à) (1614) : c'est la partie du village bâtie sur la rive droite de l'Eau d'Heure. C'était probablement l'endroit où se trouvait la réserve du domaine du seigneur au Moyen Âge.

357. Patar (au vieux) (1613) : cet endroit représentait une maison avec jardin appelé le vieux patar. Elle se trouvait près de Daussois. Un patar est une valeur monétaire.

358. Patte d'eawe (le courtil) (1588) : ce courtil se trouvait près du chemin de Grand Ry. « Pate d'euwe » est une renoncule âcre (plante).

359. Pater (la place) (1616) : la place Jan Pater était près de la cense de Bethléem.

360. Plane (le tienne, le warichaix) (1613) : le warichaix du plane est situé près des Froidfonds. Le plane est un érable sycomore.

361. Pérone (le sart, le trieux) (1616) : le mot « peron » vient de petra qui signifie un endroit pierreux. Le sart représente des terres défrichées au Moyen Âge. En 361 bis, le trieux de sart Perone.

362. Pommier sauvage (la terre du) (18ème siècle) : il y a une terre au pommier sur la campagne au dessus de Gambor.

363. Philippot (la terre) (1829) : Philippot est un nom de personne et la terre se trouve à la Valentinoise.

364. Pisselotte (la, la fontaine de la (1588), la voie de la (1587), le pré de (1724)) : c'est un endroit où l'eau suinte. En 364 bis, le pré de la Pisselotte.

365. Pierre (le tienne du grand (1649), pré des (1829)) : le pré des pierres est à Falemprise. Le tienne du grand Pierre renseigne un nom de personne.

366. Pierre(s) a urreaux ou az oriaux ou ab horreas (az ou aux) (1587) : cet endroit se trouve près de l'ancien moulin de Battefer ; il s'agit de pierres qui peuvent avoir 3 significations : soit qu'elles servaient de limite ou borne (ur ou hur peut signifier une limite), soit qu'elles ressemblaient à la hure du sanglier, soit qu'elles servaient à la prière, la prédiction ou à l'adoration (orer en vieux français).

367. Piken'dik (vient de pikken = chiper et de dik = gros) : on raconte que ce nom fut donné par des ouvriers flamands qui travaillèrent au chemin de fer. Dans les maisons voisines, on tenait cabaret ; un incident oublié a sans doute donné naissance à ce toponyme. C'est depuis lors

qu'on appelle aussi Pikkendik à Silenrieux un tourniquet placé sur le trajet d'un sentier de campagne à sa traversée de clôture.

368. Piloterie (la, la terre de la, le trieu de la) (1593) : cet endroit se trouve en dessous de la Fostelle le long de l'Eau d'Heure. Le chemin de fer a empiété sur ce lieu-dit. La terre de la Piloterie est au dessus de la Sergenterie et au debout tenant au courtil de la Kersinelle. Le trieu appartenait en 1629 au curé. Le terme vient de « pilot » qui veut dire un pieu de pilotis ; sans doute, la berge de la rivière était à cet endroit pourvue de piquets. Cependant « Pilot » peut dire aussi une pile, un tas ou un monceau. Enfin, « piloter », c'est jouer à la balle ; donc, c'est peut-être le lieu du jeu de balle.

369. Pironfond (au, le chemin de) (1593) : le chemin de Pironfond est entre Battefer et Paradis non loin du lieu-dit « l'Espinette ». C'est un fond pierreux.

370. Places (les) : on trouve de 1588 à 1793 de nombreux toponymes anciens constitués de ce mot suivi d'un déterminant (nom de personne) ; une place était une portion de terre ou de pré vendue par la communauté ou par le seigneur de Thuin à un habitant comme emplacement pour s'y établir. En 1662, Jacques Helaz, maître de ville vend à Nicolas Felix une petite place d'aise de ville tenant au moulin de ce lieu. D'autres endroits sont simplement dénommés la place, sur la place ou la place communale.

371. Plaquette (le courtil) (1844) : il se trouve à Falemprise.

372. Plichy (en) (1590) : ce terme indique une situation de la terre sous forme de pli : « une terre gisant en plicier, en plicquerre ou en plichy ». Cette terre se trouve devant Bethléem vers Daussois.

373. Pommier de Ramboux (la terre du) (1698).

374. Pont américain (le) : c'était le pont au dessus du chemin de fer pour faire passer la grand route.

375. Pont de bois (au) (1638) : ce pont se trouvait à Falemprise près du chemin du tienne Naveau ; il enjambait le ry de Soumoy. La construction de la nouvelle route de Falemprise à Cerfontaine l'a fait disparaître. C'est aussi non loin de ce pont que la digue pour faire dévier l'Eau d'Heure vers les fourneaux se trouvait.

376. Pot (terre au) (1638) : le terme « pot » signifie un marécage. Il se trouve à la campagne de la Bierlée près de Daussois.

377. Poterie (la, terre de la) (1617) : elle se trouve près du Cheneux (pot signifie marécage).

378. Pourcia ou pourceaux (le fond des) (1603) : ce fond est près de la Nauve. C'est un endroit où on mettait en enclos les cochons pour les rassembler avant d'aller à la glandée.

379. Poule (terre à la, tienne à la) (1829) : il devait une poule par an pour cens au seigneur ; cette terre est près de Grand Ry.

380. Pauvres (la terre des, le pré) : il y en a plusieurs à Silenrieux : une terre près du chemin de la fosse citée en 1612, une autre proche par dessus le sentier qui va à Try Paris citée en 1628. En 1769, on cite le pré des pauvres et le 2 petits prés des pauvres.Ces terres servaient à aider financièrement les pauvres du village.

381. Prau (le pré) (1829) : ce nom vient du vieux français préau qui veut dire petit pré.

382. Prau (Le Rond) (1679) : c'est un jardin qui tient à l'Eau d'Heure.

383. Pré (le grand, le long) (1619) : on signale un long pré et un grand pré à la Valentinoise. On signale aussi « les entre 2 prés » près de Daussois.

384. Puits ou puce (au fond du) (1592) : ce fond se trouve à la limite avec Soumoy. On a pu y tirer des mines de fer d'ou le nom de puits. Un Nicolas Du puis est aussi mentionné en 1629 à Silenrieux.

385. Puce ou puits (la terre du, le try du) (1829) : elle se trouve près du chemin de la fosse aux Haies. On a aussi tiré des pierres ou du fer à cet endroit. Les anciens parlent de carrière. Il y a aussi le chemin du « tienne du puce » et le tienne du wez du puce.

386. Poirier gris (la terre du) (1625) : il y a une terre au lieu dit « au gris poirier » tenant à la voie de la procession.

387. Poirier Masset (la terre du) (1617) .

388. Poirier de la justice (le) (1618) : il se trouve près de la voie des ferons.

389. Poirier jaune (la terre au) (1618) : la terre au jaune poirier tenant d'orient à la cense de Bethléem.

390. Poirier (terre du) (1628) : une terre au poirier tenant au jardin derrière la maison du paradis et au Ry des Dames.

391. Poirier (le bois du vieux) (1673).

392. Quarte (c'est-à-dire un quart de bonnier) (1687) : un pré gisant aux quartes.

393. Quartiers (les, la voie des, la ruelle des, la campagne des) (1587) : la voie des quartiers mène à Boussu. La ruelle des quartiers part de la grande route vers le sud et s'appelle aussi le sentier des Veaux. Les quartiers trouvent peut-être leur origine dans les partages héréditaires des anciens manses du Moyen Âge. Vu que la population augmentait, on a dû diviser les manses entre les membres des familles et on les a appelés « les quartiers ». Une autre explication tout aussi valable serait que les quartiers représenteraient une partie du quart du domaine de Silenrieux qui fut donné à l'abbaye d'Haumont. En effet, des rentes se levant au quartier de Cerfontaine furent payée par la communauté de Silenrieux au seigneur de Chimay qui hérita du quart du domaine de Silenrieux (voir partie politique). Ces rentes furent probablement payées par la communauté de Silenrieux pour racheter ce quartier. Il est aussi fort probable que les quartiers et le quartier de Cerfontaine ne fassent qu'un. En tout cas, une borne indique un S pour Silenrieux et un C pour Cerfontaine ou Chimay non loin du lieu-dit « les quartiers ».

394. Queues (le jardin des, pré des) (1679) : il y avait un jardin appelé la queue Jean Stienne tenant à la cour devant sa maison.

395. Radgi (au, le) : ce nom qui renseigne un sol humide est fort fréquent à Silenrieux. En 1685, on renseigne une terre à Grand Ry appelée le Ragy tenant au ry et au bois de Lorefays. En 1664, il y a 7 quartes étant au Ragy près de Baileu et des aises de ville. En 1680, on cite une terre appelée le Ragi près du bois de Daussois et du bois de la communauté de Silenrieux.

396. Remblai (au) : c'est un remblai alimenté par les déchets de la grand route actuelle construite en 1827. Aujourd'hui, il a pris le nom de Fostelle.

397. Ribo (la terre) (1614) : cette terre Piro Ribot se trouve près de la Bierlée.

398. Rinouvaux ou Renonvaux (le pré, le trieu, la taille) (1589) : le pré et le trieu se trouve près du chemin du paradis. Le nom trouve son origine dans « vaux »pour vallée accompagné d'un nom de personne proche de « Renaud ».

399. Renifond ou Ernifond (le, chemin du) (1592) : anciennement appelé aussi le « Warnyfond ou Waurnifond ». L'origine du mot vient peut-être du fond de « renier » (nom d'une personne). Cependant, le verbe ancien « warnir » signifie entourer, garnir, fortifier ; dans ce cas, ce serait un fond qu'on aurait entouré ou garni de haies pour se protéger. Enfin, le terme « ernel » signifie une terre en friche et inculte et « erme » veut dire une lande, une terre inculte et stérile ; on aurait ainsi un endroit peu enclin à la culture.

400. Ronce (à) (1722) : il y a un demi journel à ronce.

401. Rond pré (le) (1829) : un pré qui se trouve à Battefer.

402. Ronde haie (la) (1589) : elle se trouve tenant du levant à la terre de Bethléem, du midi au long pré, du couchant à la terre de la Houblonnière et du septentrion (nord) au Brousselar et à l'aise de ville.

403. Rochette (le pré de la (1591), le chemin de la (1606), le tienne de la (1844), le warissaix (1616)) : cet endroit se trouve près du bois Marion et du bois des Violettes. Anciennement, on appelle aussi la Rochette le court chemin allant de la grande route au monument car on y voyait de petites roches.

404. Roches (le pré des) (1829) : il se trouve près du fond des « Pourcias ».

404 Bis. Rocroix (Raucroy) (1829) : c'est un bois planté en dessous du courtil Tonnette. La famille Raucroy a été propriétaire des censes de Battefer et Valentinoise.

405. Royot, Ruwaux ou Ruaux (au grand (1587) et au petit (1614), les prés des) : ruaux veut dire ruisseaux. Les grands ruaux sont le long de la grand route vers Boussu ; les petits ruaux sont de l'autre côté (Fostelle et Pas de la l'eau). Il y a aussi des petits ruaux près de la « Fréchaille ».

406. Rosierre (la prairie de la) (1603) : elle tient au pré de la cense de la forge de Falemprise et à la rivière. La rosière est un endroit où l'on trouve des roseaux.

407. Roi (le pré du) (1829) : il se trouve au village. On parle aussi d'étable (staule) du roi.

408. Sacré (le pré (1589), la place (1667)) : cet endroit dépendait de la cense de Bethléem. Sacrez est un nom de personne ou il a à voir avec la religion.

409. Salmon (la maison) (1613) : une maison avec un jardin est appelée la maison Salmon (nom de personne).

410. Sarty (au) (1722) : c'est le sart Pérone.

411. Saule (la terre du, le pré au) (1618) : c'est une terre gisant près de la voie de la justice et au nord de la voie des ferons. Le pré est juste à côté. Le saule est un arbre.

412. Sarlette (le pré) (1829) : il se trouve entre Falemprise et Modrivallée.

413. Sart ou suris (Seury) (terre des, courtil) (1829).

414. Sébastopol (le) : c'est une maison qui fut habitée par Mr Lottin, soldat français qui participa au siège du port de Sébastopol en Ukraine en 1855 sous les ordres du maréchal Mac Mahon ; à son retour, il fit placer au faîte de son toit une girouette en fer représentant un cuirassier de l'époque, régiment dans lequel il avait servi.

415. Seigneur (le chemin du, le bois du, la place du, le pré du) : plusieurs chemins portent ce nom de chemin du seigneur. Ils correspondent à des chemins banaux où il y avait une corvée d'entretien à effectuer. Le bois du seigneur était « la forêt et la Forestelle ». Au 17ème siècle, on cite la place du seigneur située près des haies aux lottes à Pas de la l'eau.

416. Sergenterie (la (1630), la terre de la (1528), le pré de la (1528)) : la Sergenterie était l'ancienne gendarmerie ; elle était à côté de la Piloterie à Pas de la l'eau où se trouvait les habitations du seigneur. Le pré de la Sergenterie qui était près de la Jambe de bois servait de revenus pour payer le sergent.

417. Servais (le pré, le chemin) (1620) : il tenait à la rivière d'Heure.

418. Servaitienne (le, le bois de) (1613) : il se trouve près de la Fostelle.

419. Seuri (le bois de) (14ème siècle) : l'origine du nom « seuri » viendrait du sureau. Cependant, l'abbé Soupart situe « severceias », domaine de l'abbaye de Lobbes à cet endroit car ce domaine n'est pas encore identifié et devrait être près de Walcourt.

420. Simon (le pré, la taillette) (1829) : Simon est un patronyme très répandu à Silenrieux.

421. Sainte lanterne (à, la voie) (1666) : elle se trouvait dans les bois des Maréchaux entre le Renifond et la Modrivallée. Le lieu-dit tenait au Ry Jaune. Une légende raconte que : « les moines qui occupaient une cense à Maudrivallée allaient le soir sans lanterne par ce chemin pour aller remplir des devoirs religieux au Jardinet ; d'autres disent que les gens du Renifond allaient à la soirée munis chacun d'une lanterne chez les moines. La Sainte lanterne représente le luminaire. Il est possible que cette voie allait au site appelé Sainte lanterne et que les prés de cet endroit servaient de revenus pour le luminaire (nommé Sainte lanterne).

422. St vaulx (le pré) (1628) : il se trouve près du Rinouvaux.

423. Sainte Anne (la fontaine, le tour) (1829) : elle se trouve près de la Pisselotte. L'eau de cette fontaine passe pour guérir les maux des yeux ; les pèlerins de Walcourt venaient s'y lotionner.

424. Sainte Anne (les prés) : il y en a plusieurs : en 1793 , on cite le pré Ste Anne aux grands ruaux ; en 1680, on cite un pré Ste Anne près de la Bierlée ; en 1690 , on cite une prairie Ste Anne près de Montleau à la Loripette. Ceux-ci ont appartenu à la confrérie Ste Anne ou servi pour l'entretien de la chapelle Ste Anne.

425. Soquette (la) (1829) : ce nom vient d'une vieille souche ou tronc d'arbre qui subsistait (en wallon : soquette).

426. Spèches (la campagne de, le bois de, le trieu de) (1573) : en vieux français, ce terme veut dire un bois épais et fourré.

427. Stampia ou Strampia (le, le chemin du) (1573) : on parle aussi du terme « aux stampliaux ou aux estampleaux ». Ce nom vient peut-être d'une personne. On cite en 1617 un nommé Pierre Stapart et au 16ème siècle un nommé « Stampe ». Cependant, en wallon, ce terme indique un lieu en hauteur.

428. Stiène (la haie, la culée, la queue) (1620) : Jan Stienne représente une personne.

429. Stos (le pré aux) (1829) à Maudrivallée.

430. Taille (taille derrière le bois, Jacquart, Gobert, Aux genets (près du pré Ursule), à Fagots, la panée tremblante, ruinée, etc…).

431. Taille brûlée (le bois de) 18ème siècle : le pré des Dames tenait d'un côté à Hubert Baisir et de l'autre au bois de la taille brûlée.

432. Tannerie (la) : il y en avait une près de l'ancien moulin, une à Pas de la l'eau et une à la Pisselotte (voir partie économique).

433. Taule (la cense) : c'est une ferme disparue au nord de la Marlère près des Bourguignons. Elle est sur la carte ancienne de Baurain. Le mot vient de tal qui veut dire hauteur ou de taule forme dialectale de table.

434. Terginsart (le bois de, la campagne de) (14ème siècle) : ces bois ont appartenu à Walcourt. La campagne a été défrichée au bas Moyen Âge.

435. Terre brûlée (la) (1651) : elle se situe près de Grand Ry. On l'appelle aussi la grande terre.

436. Tiène (le courtil d'au) (1628) : on cite la terre du grand terne tenant par dessous au Ry des Dames.

437. Thiry (le ry (1722), le courtil (1829)) : le ry est le dessus du Ry Gayot et le courtil se trouve à côté. Un Thiri Marchot fut échevin en 1678.

438. Tivoli (la ferme ou auberge du) : elle fut construite en 1847 par Bougard Tertullien en bordure du nouveau chemin de grande communication entre Silenrieux et Walcourt.

439. Tiyo (le pré) (1651) : Un lavoir communal pour le lavage des laines de mouton y exista alimenté par la fontaine à l'autel. Jadis le cheptel ovin de Silenrieux était fort important. Tiyo est un nom de personne.

440. Tonneau ou Toniat (le pré au) (1660) : il se trouve à Falemprise.

441. Tonnette ou Toinette (le courtil) (1829) : il se trouve à la Valentinoise. Le nom est un diminutif d'Antoinette.

442. Tour (le tiène du, le chemin du) : c'est le lieu où passe la procession de la Trinité.

443. Tourniquet (au) : anciennement un tourniquet se trouvait au croisement du chemin du tour Ste Anne et de l'ancienne petite voie de Beaumont (plus ou moins parallèle à la grand route actuelle).

444. Trou du renard (la terre) 1623 : « la terre du trau de renard ».

445. Tristan (le vivier, la terre, le pré) (1654) : le vivier Tristant se trouvait près de St Vaux non loin de la Bierlée. Le pré attenait au vivier Tristan. Il y avait aussi un pré Tristan près de Maisoncelle.

446. Trianet (au, en) (1592) : ce sont des terres qui fonctionnent sous le régime de l'assolement triénnal où il y avait donc une « roye du Trianet ». En 1592, on cite une terre …en Trianet. En 1611, on en cite une autre qui était le long de la voie menant de Battefer à Boussu. En 1678, on cite une pièce aux Trianeux tenant à la voie des ferons. En 1618, on cite une terre à la roye du Trianet.

447. Trianelle (le jardin) (1829) : ce jardin potager était au centre du village.

448. Trieux (try) (les): Les trieux ou warissaix sont de grandes places herbeuses qui servent de rassemblement au bétail et à leur pâturage, au ramassage du bois, de l'herbes, de l'argile ou de pierres. C'est parfois un espace de récréation et de fête. Ce sont des lieux collectifs. Ils sont nombreux à Silenrieux. Nous retiendrons tout particulièrement le nom du « grand (t)ry » qui se trouve non loin de la Valentinoise vers la limite avec Boussu. En effet, c'est ce lieu qui a donné son nom au ruisseau de la verte vallée « le Grand Ry ».

448 Bis. Le fond du grand (t)ry.

449. Turen ou Tury (le courtil) (1694) : Turen est un nom de personne.

450. Ursule (les prés) (1792) : il y avait une prairie près du fond Dupuis dit « les prés Ursule ». Ursule Ernotte est cité en 1650.

451. Valentinoise (la, la campagne de la, la taillette de la) (1589) : la cense a appartenu ou fut créée par l'abbaye du Jardinet. Le nom peut venir d'une personne originaire du Valentinois. Cependant, le terme latin « valens, valentis » signifie fort, vigoureux, puissant, ardent et influent ; il est possible que le Jardinet a voulu faire un exemple en installant à cet endroit une cense appelée « la vigoureuse » ou « la puissante ». Une autre explication est aussi valable : « le dimanche des brandons (1er dimanche du carême) quand on allume les feux sur les hauteurs, on désigne « un valentin », c'est-à-dire un futur époux à une fille qui, dès qu'elle était promise, se nommait » ; cette tradition de désigner un valentin à une fille a peut-être été très importante à cet endroit pour lui donner le nom de la Valentinoise.

452. Vertevallée ou Verdevallée (la, la cense de) (1588) : cette vallée est traversée par le Grand Ry. (Voir ci-dessus pour la cense).

453. Vaucèle (à, la campagne de, le pré de) (1623) : ce lieu tient au chemin qui va vers Daussois. Il vient du latin vallis qui signifie une petite vallée ou « une vaucèle ».

454. Vaulx (le pré du, le fond du) (1619) : ces noms ont existé près du village avant la construction du chemin de fer.

455. Ventelye (le pré du) (1656) : il se trouve près du pré de la ville et celui de la halbarde non loin de Beaupont ; ce mot vient de vantellerie qui signifie un ouvrage en bois ou en maçonnerie destiné à soutenir une retenue d'eau où il se trouve plusieurs ouvertures que l'on ferme au moyen de vannes.

456. Vantellerie (le pré de la) (1744) : il se trouve à Gerlimpont ; la vantellerie est un ouvrage en bois ou en maçonnerie destiné à soutenir une retenue d'eau où il se trouve plusieurs ouvertures que l'on ferme au moyen de vannes.

457. Vefves ou Veuves(le sart des) (1692) : il s'agit de sart au Ry Jaune près de Coquiamont.

458. Ventoy (le pré) (1612).

459. Vert (le courtil) (1722) : il se trouve entre la prairie de Montleau et Beaupont. Il y avait une masure sur le courtil. Le nom dérive de « verne » qui veut dire aulne (arbre).

460. Ville (le pré de la) (1619) c'est un pré de l'ancienne villa du domaine de Sileno rivo qui se trouvait près de Beaupont.

461. Ville (le chemin de la) : il se trouve près de l'ange gardien et se rapporte à l'ancien chemin qui allait vers Philippeville ou partie du chemin qui allait à la ville de Silenrieux (en considérant la ville comme l'ancienne villa du domaine).

462. Vincent (le courtil) (1663) : Vincent est un nom de personne.

463. Violette (le bois des, la masure de la, aux) (18ème siècle) : il y a le bois qui occupe la rive droite du Ry Jaune. La masure de la violette se trouvait à l'emplacement de chez Pirlot. « Aux violettes » était le quartier à l'autre bout du bois près de Gambor. Le nom vient du terme « violet » qui signifie un petit chemin ou un sentier. Ce lieu se trouvant près de la campagne des faudreux, il est certain que ceux-ci firent de nombreux sentiers dans les bois pour aller chercher leur matière première. Il est possible aussi que la fleur « la violette » ait donné son nom à ce bois. Le bois planté renseigné fait partie des violettes.

464. Visenne (la place) (1629) : le nom de Marie Visenne a donné son nom à la place.

465. Viveret (le pré) (1722) : Viveret signifie un petit vivier.

466. Vivi (le pré) (1677) : il y avait un pré dit du vivier tenant à la Galilée. Il ne reste de ce vivier que des traces de la digue dans la vallée du Ry Gayot. C'est ce vivier qui fournissait l'eau au petit moulin qui se trouvait à la Jambe de bois en face de la cense de Galilée (chez Cheung). En 1658, on cite un autre pré du vivier près du bois de la Comagne dans la vallée du Ry Jaune. En 1663, on parle du pré desseur le vivier du prince de Barbançon tenant aux aises de ville et à l'Eau d'Heure ». Il y avait aussi le vivier Goulard à Falemprise, le vivier Le Rond à Battefer, le vivier de Bethléem en 1589, le vivier Clément à Hennevaux (Ry Jaune), etc..

467. Volage (le) (1610) : cet héritage se trouvait entre « la Maman » et « la Pisselotte ».

468. Voué (les prés du) (1512) : il y avait certains héritages, prés, terres et haies en territoire et jugement de Silenrieux nommé les prés du voué. Il est fort probable que ces prés servaient à payer les impôts dus au voué. Le voué était le protecteur des biens du chapitre de Thuin à Silenrieux.

469. Walcourt (les bois de) (1829) : ce sont les bois entre le port nautique du Ry Jaune et le Balonet. Les bois de Silenrieux furent partagés entre Silenrieux, Walcourt et le gouvernement à la période hollandaise (voir partie économique).

470. Warichaix : ce mot signifie une aisance communale. Son sens originaire était l'usage garanti de cet endroit à tous les habitants par le droit. Les trieux ou warissaix sont de grandes places herbeuses qui servent de rassemblement au bétail et à leur pâturage, au ramassage du bois, de l'herbe, de l'argile ou de pierres. C'est aussi un espace de récréation et de fête.

471. Wayaux (aux, la ruelle des) (1619) : il y avait des maisons, jardins et prés aux wayaux. Cet endroit se trouve entre St Jean et Beaupont.

472. Wé (pré du, le courtil du) (1829) : cet endroit se trouve près de la Bierlée. On dit qu'il y eut à proximité une tenue d'eau pour alimenter un petit moulin. Un wé signifie un gué.

473. Wile ou huile (terre al) (1623) : elle appartenait à la fabrique d'église pour payer l'huile de l'église. Le cimetière actuel s'y trouve.

474. Winanville (le hameau) (1589) : ce hameau est devenu Falemprise. On cite surtout l'ancien nom jusqu'au 17ème siècle : Vinatville, Winandville, Vinaville, Winanville. Ce nom vient de ville (villa) d'un domaine et d'un prénom « Winand ».

475. Divers : les prés des regains de 1769 non repris ci-dessus : le pré Pauteshuit, le pré Pirson, le journel Maltelers, le petit pré Marie, le pré de la Vve Rowet, le pré Jean Gerboux, le pré du meunier à Pas de la l'eau, le pré Pierre Wauthier aux grands ruaux, le pré Poucet aux grands ruaux.

CHAPITRE 16 : LES MESURES ANCIENNES

1. Les mesures de longueur : le pied de Liège ou de St Lambert valait 29,1779 cm et se divisait en 10 pouces. Le pouce valait 10 lignes et la ligne 10 points. La toise valait 6 pieds.

2. Les mesures itinéraires : la lieue valait 4715 mètres.

3. Les mesures pour tissus : l'aune valait 0,74324 mètre. Elle se divisait en 4 palmes.

4. Les mesures agraires : le bonnier valait, suivant l'endroit de 92 à 94 ares. Il contenait 400 verges et 4 journels ou journaux (un journel = 100 verges). Le quarteron valait le ¼ d'un journel.

5. Les mesures de bois : la corde pour raspe ou bûche valait 2,683249 m^3 ; la corde de futaie (bois à brûler) 1,863367 m^3 ; la corde de haut taillis grande perche 0,67081 m^3.

6. Les mesures de capacité : le muid valait 240 litres (en liquide) ; le setier valait 30 litres (le muid valait 8 setiers); la quarte valait 10 litres ; le pot valait 1,51005 litres (le pot contenait 4 pintes).

   La tonne contenait 40 pots (plus ou moins 60 litres).

   Pour les céréales : le muid valait 238,6792 litres et le setier 29,8349 litres, le muid valait 8 setiers. La rasière vaut 2 setiers. La mine est la moitié d'un setier.

7. Les mesures de poids : la livre de mercerie valait 466,573 gr. Une livre de beurre valait les 6/4 de la livre de mercerie. La livre de mercerie valait 16 onces et l'once 8 gros et le gros 9 grains.

la deuxième partie analyse les événements et les institutions politiques, judiciaires et militaires à travers les différentes périodes historiques

Cette partie va permettre de situer Silenrieux au sein du pouvoir politique et judiciaire à travers l'histoire. A chaque période historique, le village sera placé à l'intérieur du système politique et judiciaire de l'époque en tenant compte des droits et devoirs de chacun.

Cette partie expliquera aussi tous les événements politiques et militaires importants qui se sont déroulés à Silenrieux.

Enfin, cette partie passera en revue toutes les personnes qui ont eu un rôle au sein de la commune de Silenrieux depuis le Moyen Âge (seigneurs, baillis, avoués, mayeurs, échevins, bourgmestres, receveurs, secrétaires, greffiers, sergents et gardes champêtres, pompiers et militaires).

CHAPITRE 1 : LA PÉRIODE PRÉHISTORIQUE (du 9ème au 1er millénaire avant notre ère)

Au mésolithique (du 9ème au 5ème millénaire avant J-C), le climat se réchauffe et des hommes semi-nomades viennent chasser et cueillir dans nos régions. Ils s'y installent pour le temps d'une chasse dans des huttes en peaux. Quelques morceaux de silex de cette période ont été retrouvés sur les hauteurs du village par l'auteur.

Vers le 5ème millénaire avant notre ère, l'homme introduit l'agriculture et l'élevage dans nos régions. C'est le début de la période néolithique. Cessant d'être uniquement un chasseur, il va s'efforcer de maîtriser ses sources de nourriture par la domestication des espèces animales et végétales. Il devient sédentaire et s'installe sur les hauteurs de la vallée en construisant des bâtiments en bois et torchis. Les hauteurs sont appréciées comme promontoire facile à protéger et pour éviter les inondations. La solidarité et l'autorité entre les hommes permettent la construction des mégalithes. Ceux-ci sont nombreux dans la région (Strée, Baileux, Thy-le-Bauduin, Thuilie, Gozée, Clermont,…), mais ils ont souvent été détruits lors de la christianisation. Chaque communauté représente une ou plusieurs familles.

L'homme se spécialise à différentes techniques : la céramique, le polissage du silex, les outils en os et bois de cerfs ainsi que le tissage.

La céramique est grossière, mais facilite la cuisine et la conservation. Le silex procure des haches polies, des couteaux, des poignards, des lames, des grattoirs, des perçoirs, des têtes de flèches, etc…

L'os et le bois de cerf sont utilisés pour les peignes, les aiguilles, les manches d'outils, etc…

Le tissage permet la confection des habits.

Le polissage du silex rend les tranchants plus résistants et efficaces (hache polie) ; il est en relation avec une période de défrichement intense afin d'installer des habitations entourées de terres pour la culture et l'élevage. Des palissades ou des haies d'épines permettent de garder les animaux domestiqués.

Les monuments funéraires de l'époque sont pauvres : soit une grotte, soit des tombelles. De possibles tombelles se trouvent à Silenrieux, à Lorefays et à la Marlère. Des cavités (grottes) se trouvent aussi à la Marlère et à Gérardfalise.



La grotte de la Marlère

Les découvertes de silex à Silenrieux.

Mr Brulet nous renseigne dans la revue « archéologie » de 1967 que Mr Carpentier est en possession d'une hache polie découverte à Silenrieux : elle est en silex clair ; son tranchant est bien conservé ; mais le talon manque. Elle fut trouvée par Jean-Pierre Jouniaux au Cheneux.

En 1850, le service géologique de l'état a trouvé de nombreux fragments et éclats de silex de Spienne au lieu-dit « au forêt » près de Nazareth.

En 1894, Mr Bayet en ouvrant les marchets de la Marlère a trouvé plusieurs éclats et fragments de silex (voir la période celte).

En 1895, Mr Arnould de Boussu a trouvé 2 haches polies : une à Spèche, l'autre à Badon.

Récemment, le fermier de Maisoncelle a trouvé 2 poignards.

Enfin, mes recherches archéologiques ont abouti à la découverte de nombreux morceaux et éclats de silex qui datent du néolithique final ou récent (2500 à 1800 avant J-C).

Ceux-ci témoignent d'une activité humaine importante et de lieux d'habitation sur les hauteurs de la vallée de l'Eau d'Heure à Silenrieux (voir carte dans la partie géographique).

Parmi les 400 fragments, nous avons 8 morceaux de hache polie, des nucleis, des lamelles, des lames, des outils retouchés, des grattoirs, un couteau et de nombreux éclats.

Un échantillon des silex trouvés à Silenrieux

(Dessins de B. Vindevogel)

Les endroits propices à la découverte de silex à Silenrieux sont de petits plateaux délimités par des versants abrupts de 2 ou 3 côtés dont les pieds sont baignés par une rivière ou un ruisseau.

La période du bronze (de 1800 à 800 avant J-C) n'a pas laissé de traces à Silenrieux. Elles furent rares en Belgique. L'homme continuait à vivre de l'agriculture et de l'élevage. Les chevaux étaient de plus en plus nombreux. De nouveaux habitants arrivent (la civilisation des champs d'urnes). Ceux-ci sont un peu plus belliqueux mais ont noué des relations amicales avec les populations autochtones. Les matériaux utilisés dans nos régions restent le silex, le bois et les os.

CHAPITRE 2 : LA PÉRIODE CELTE (du 8ème siècle à 57 avant J-C) : c'est l'âge du fer

§ 1. Présentation générale

Cette période se subdivise en 2 : Hallsttat de 750 à 450 avant J-C et la Tène de 450 à 57 avant J-C.

Les Celtes occupèrent notre région en venant du Jutland. Ils se sont concentrés dans le sillon Sambre et Meuse à cause des mines de fer fréquentes. Ils ont travaillé le fer avec des bas fourneaux et des forges. Ils ont créé avec la population autochtone une nouvelle civilisation.

Celle-ci se caractérise par des différences entre classes sociales : la classe dominante est guerrière et aristocrate (guerrier celte et chef de tribu) et la classe dominée est ouvrière et paysanne.

La structure politique s'organise autour de la notion de tribu. Celle-ci est une entité politique avec son territoire, étendu et groupant un ou plusieurs villages. Dans chaque tribu, le pouvoir central est aux mains d'un chef (élu) assisté d'une aristocratie (les nobles) dont la richesse est plus grande que le reste de la population. Les hommes libres sont représentés par les artisans et les guerriers. La majorité de la population représente des paysans souvent descendants des anciennes populations autochtones.

Les tribus celtes parlaient la même langue et avaient les mêmes croyances.

Les druides étaient à la fois prêtres, enseignants, sorciers, guérisseurs et juges. Ils avaient une position privilégiée : ils servaient d'arbitres dans les litiges privés et les contestations entre tribus ; ils enseignaient les origines historiques des Celtes, les voyages légendaires, les notions de physique et d'astronomie, quelques connaissances des plantes ; ils prêchaient l'immortalité de l'âme.

Les tribus celtes s'installaient toujours sur les hauteurs pour se protéger des autres tribus celtes et des inondations.

Le peuplement était dispersé en petites unités d'habitat (fermes et hameaux). De grandes fermes gauloises occupaient plus intensément le sol.

Ils vivaient surtout d'agriculture, d'élevage et d'artisanat.

Au niveau technique, cette civilisation a mis au point le premier mécanisme de tournage qui servait à travailler le bois, le métal, l'os, la corne, l'ivoire, l'ambre et la pierre. Comme outils en fer, ils utilisaient les marteaux, les haches, les faucilles, les enclumes, les ciseaux, les limes, les pincettes à épiler et les poinçons.

Au niveau agricole, ils connaissaient l'araire avec 2 bœufs pour tracer des sillons peu profonds.

Les Celtes selon César : « l'unité de base est la famille, plusieurs familles apparentées forment le clan ; plusieurs clans, la tribu. Certaines familles plus puissantes formaient une aristocratie parmi lesquelles se recrutent les chefs de tribu. Il y avait des hommes libres portant les armes, participant aux affaires qui possédaient terre et bétail et des clients dépendants attachés à la terre qui perdaient toute personnalité juridique et devaient assistance à leur patron ; donc le prestige se mesurait au nombre de clients et de biens. Entre l'aristocratie et les dépendants, il y avait les guerriers paysans libres. Une telle structure sociale encourageait un état de guerre endémique entre clans. C'était un climat d'instabilité et

la Gaule était éclatée en petites unités aux alliances épisodiques. Les druides sont le seul élément d'unité commun et tranchent les conflits ».

§ 2. Evolution à l'âge de la Tène

C'est au 4ème siècle avant J-C que les Celtes du « groupe de la Haine » sont venus peupler un territoire entre la Meuse et l'Escaut. Silenrieux se trouvait à la limite entre « le groupe de la Haine » et « le groupe ardennais ».

Vers 250 avant J-C, les Belges d'origines germaniques, plus rudes que les Celtes autochtones, vinrent s'installer dans notre région. Au niveau politique, les chefs de tribu (les rois) étaient assistés par l'assemblée des hommes libres (guerriers et artisans qui représentaient la noblesse).

Entre 111 et 109 avant J-C, les Aduatiques descendant d'une arrière garde de 6000 Cimbres et Teutons laissés dans la région de Namur pour veiller sur les bagages s'y installèrent. Après de longs combats avec les populations locales, ils ont eu un territoire autour du namurois.

Les Nerviens étaient aussi d'origine germanique et situés autour de Bavay jusque l'ESM.

Silenrieux se trouvait à la limite entre les Nerviens et les Aduatiques.

Avant César, les Nerviens étaient plus ou moins 200.000 habitants et les Aduatiques 76.000 habitants. La guerre de César contre la Gaule dura de 58 à 52 avant J-C.

En 57 avant J-C, les Aduatiques furent massacrés (4000 morts) et 53000 personnes furent vendues à Rome.

En 53 avant J-C, César vengea dans le sang le massacre de 6000 soldats à Aduatuc. Les Nerviens furent aussi massacrés.

Après que nos régions furent dévastées et ruinées, notre population exterminée au point qu'on ne parlera plus des Eburons et des Aduatiques, l'empire romain organisa notre région.

§ 3. La découverte des marchets au bois de la Marlère par l'équipe du baron de Loë

Les marchets furent à l'époque celtique la sépulture des grands.

Cinq marchets érigés au dessus de tombes à incinération et à inhumation avec objets divers (poteries, fragments de meules, fibules en bronze, etc) furent trouvés à Silenrieux. Ils dataient de l'Hallsttat (750 à 450 avant JC) et de la Tène (450 à l'arrivée des Romains et même un peu après).

On y a trouvé de la céramique laténiene, décor déjà trouvé dans « le groupe de la Haine ». Il y avait des tombes à incinération et à inhumation. L'incinération est propre au groupe de la Haine et aux Belges tandis que l'inhumation aux tombelles ardennaises et à la période de l'Hallsttat.



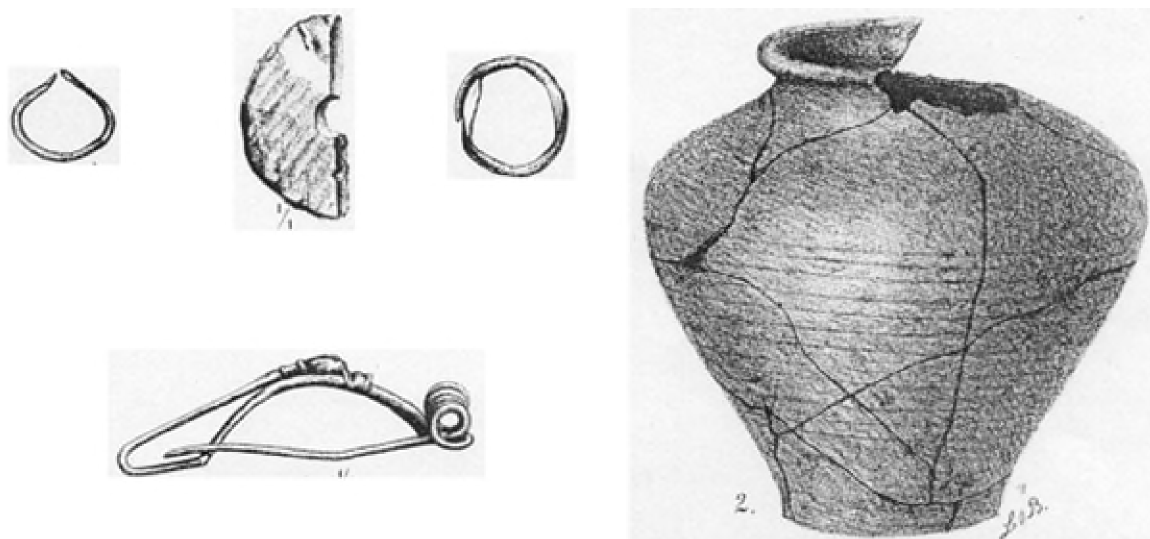
Les marchets de Silenrieux

Voici le rapport de l'exploration des marchets du bois de la Marlère à Silenrieux :

La société archéologique de Namur a fait ouvrir en 1894, sous la direction de M. Bayet, ingénieur à Walcourt, 5 marchets situés sur le territoire de Silenrieux. Ces marchets se présentent en 2 groupes très voisins, l'un de 3 tombelles, l'autre de 2, à environ 1800 mètres au sud de l'église de Walcourt, dans un bois au sol rocailleux dit la Marlère. Aucun nom, aucune tradition ne se rattache à ces antiques monuments que la végétation a envahi. Mr Bayet a des raisons de croire que ces marchets ne sont que les restes d'une nécropole plus importante que les travaux de culture ont fait disparaître. Ces petits monuments ont été construits tous sur le même type, en cailloux provenant des roches du calcaire carbonifères, et principalement en phtnites (clavias) qui se trouvent abondamment aux environs, à la surface des champs. Ces cailloux, amassés sans ordre, forment des cônes surbaissés dont les dimensions varient de l'un à l'autre. Tous semblent avoir été violés car les urnes étaient brisées en menus fragments et les esquilles d'os humains ayant subi l'action du feu étaient éparses.

Marchet 1 : situé à quelques mètres de la lisière NE du bois. Sa base sensiblement circulaire, avait de 14 à 15 mètres de diamètre ; il mesurait en outre 3 mètres de hauteur vers le centre, et était composé comme suit : une couche de terre végétale d'environ 30 centimètres d'épaisseur reposant sur le sol vierge, au dessus de celle-ci, une couche de terre mélangée de pierres, de 40 cm de puissance, enfin le reste était formé uniquement de pierres. Le mot Marlère vient de marle, maule nom wallon de la dolomie. On voit dans ce bois de nombreuses traces d'exploitation de cette roche. On sait que les anciens habitants de notre pays l'utilisaient lorsqu'elle était pulvérulente pour l'amendement des terres. Il faut appliquer à la marle ce que Pline et Varron disent de la marne. Parmi les terres et les pierres se trouvaient épars les débris suivants : nombreux fragments d'une poterie grossière façonnée à la main, de 8 millimètres d'épaisseur, de couleur tantôt rougeâtre, tantôt brun foncé, lustrée à l'intérieur, et portant extérieurement des ornements très curieux en creux et en relief, les uns en forme de cupules ou de petites dépressions plus ou moins allongées, faites dans la pâte encore fraîche au moyen d'un instrument à pointe mousse comme l'extrémité d'un bâtonnet. Les autres proéminents et en forme de têtes de clou carrées, ou de trémie, produits peut-être par le pincement avec les doigts, de l'argile avant la cuisson ; fragments de la partie inférieure d'un vase en une poterie grossière semblable à la

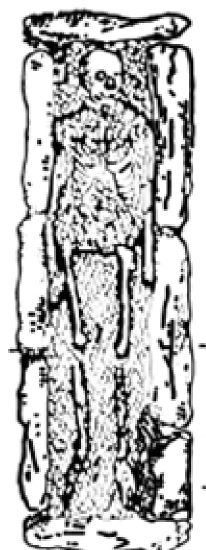
précédente et faite aussi à la main dont les parois et le fond étaient percés de part en part, de trous ronds disposés sans aucune symétrie. Un vase analogue a été trouvé à Dourbes aux environs du camp gaulois, tessons se rapportant à plusieurs vases faits au tour, romains, et des débris d'os brûlés. Sous ce marchet, non pas au centre, mais à environ 3 mètres de la circonférence, vers le couchant, existaient 2 excavations creusées dans le sol vierge distantes l'une de l'autre de 75 cm. La première qui mesurait 90 cm de longueur sur 40 cm de largeur et 60 cm de profondeur contenait de la terre noire et quelques morceaux de charbon de bois. La seconde avait 140 cm de longueur sur 40 cm de largeur et 70 cm de profondeur et renfermait aussi de la terre noire et des morceaux de poterie grossière.



Dessins des objets trouvés dans les marchets

Marchet 2 : Les marchets 2 et 3 étaient jumeaux et situés à peu près à 250 m à l'ouest du précédent vers l'extrémité du plateau qui domine la vallée de l'Eau d'Heure ; leurs centres se trouvaient approximativement sur la ligne N-S. Le marchet n° 2 avait 13 mètres de diamètre sur 140 cm de hauteur ; il se composait : d'une couche de terre végétale de 30 cm d'épaisseur reposant directement sur le sol vierge, d'une couche de pierres d'environ 40 cm de puissance, d'une nouvelle couche de terre de 15 cm d'épaisseur et enfin d'un amoncellement de pierres d'une hauteur de 55 cm terminant le tout. Les fouilles ont mis à jour : des débris de poterie de 2 sortes, l'une grossière et façonnée à la main c'était la moins fréquente, l'autre plus fine et faite au tour, romaine, abondante ; des fragments de 5 petites meules différentes, dont une en grès et 4 en poudingue. Elles ne mesuraient guère que 30 à 35 cm de diamètre. 3 d'entre elles étaient concaves, les 2 autres étaient plates ; un morceau de silex ayant la forme d'un bout de pic. Quelques os d'animaux ; une fibule en bronze, très simple à enroulement double, reproduite en grandeur réelle, et se rapprochant beaucoup de certains types de fibules de la Téne.

Marchet 3 : Contigu au précédent et mesurant 10 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur. Il était formé de couches de terre et de pierres alternant comme dans les 2 premiers et ne renfermait que des débris de poterie épars.



Marchet 4 : Les tombelles 4 et 5 se trouvent accouplées dans une autre partie du bois sur un plateau vers la vallée du Ry des Dames. Ce marchet 4 de 14 mètres environ de diamètre et de 150 cm de hauteur, présentait les 2 modes de sépulture. Presque au centre, et au niveau du sol, se voyaient des débris d'ossements humains calcinés, éparpillés sur une étendue de 1 mètre. Plus avant dans la tombelle, un peu vers le bord était un squelette reposant sur le sol, étendu sur le dos et regardant le nord. Autour de ce squelette se trouvaient quelques pierres de grande dimension ayant une face dégrossie et placées de champ, de manière à former une sorte de grossier sarcophage. Ces pierres, à cause de leur peu d'équilibre, n'avaient pu résister au poids des matériaux accumulés par dessus pour former le marchet, et s'étaient renversées à l'intérieur, sur le squelette, en l'écrasant en partie. Les ossements étaient en outre très consommés : le maxillaire inférieur, relativement bien conservé, indiquait un sujet d'une quinzaine d'années. On ne rencontra sous cette tombelle qu'un seul petit morceau de poterie. Le mauvais état de conservation des ossements humains non brûlés des marchets doit être surtout attribué, selon nous, à la structure de ces monuments. L'air et les eaux météoriques pouvant s'infiltrer avec la plus grande facilité par les joints que laissent entre elles les pierres qui constituaient les marchets, il n'est pas étonnant, dès lors que les parties dures des corps elles-mêmes, ainsi exposées à l'action dissolvante des agents atmosphériques depuis tant de siècles se soient décomposés et aient parfois disparu presque totalement.

Marchet 5 : Ce dernier de 8 m 50 de diamètre sur 70 cm de hauteur ne renfermait qu'un éclat de silex et un fragment de poterie grossière.

Interprétation des faits observés et âge probable des marchets.

Les marchets n'ont pas tous eu une destination funéraire. Un d'entre eux recouvrait simplement un foyer ou même peut-être le lieu d'un repas, sans trace aucune de sépulture ; un autre avait été élevé sur l'emplacement d'une habitation. Les marchets funéraires présentaient les 2 modes de sépulture. C'est-à-dire l'inhumation et l'incinération, tantôt séparément, tantôt réuni sous une même tombelle. A une seule exception près, squelettes ou ossements calcinés se trouvaient au niveau du sol. Nos marchets n'avaient pas de chambre intérieure, mais il existait parfois, autour du squelette ou sur les cendres, d'assez rudimentaires arrangements de pierres de plus grande dimension que les autres. Les squelettes n'étaient pas orientés. Le mobilier de ces sépultures est très pauvre : on n'y rencontre ni ustensiles en pierre, ni ustensiles en fer, bien rarement un peu de bronze, sous forme d'objets de parure, des fragments d'une poterie fort grossière façonnée à la main, et des tessons d'une autre poterie beaucoup moins primitive, faite au tour. Nos marchets se trouvent saccagés et pillés dans la proportion de 9/10.

Par leur situation, leur forme extérieure, par la nature des matériaux dont ils sont constitués, par leurs dimensions et leur structure, par la coexistence des 2 modes de sépulture, par la position des squelettes

et l'arrangement des pierres autour de ceux ci, les marchets que nous avons étudié offrent enfin une ressemblance frappante avec les tombelles d'Anet et de Murzelen (canton de Berne), avec la tombelle des Favargettes au Val de ruz (canton de Neufchatel), avec les murgers de Beaune, les tumulus de Magny Lambert, ceux du bois de la Perousse, près de Cussy la colonne, avec les galgals des chaumes de Meloisey (Côte d'Or), avec les tombelles d'Arthel, et un mûrier ou murger des environs de Varzy (Nièvre), avec les tombelles de la forêt des Moidons près Chilly sur Salins (Jura), avec certaines des tombelles d'Igé (Saone et Loire) avec les tombelles des environs d'Avallon (Yonne) comme aussi avec les tombelles de Malzeville, de Villers et du plateau de Haye aux environs de Nancy, toutes sépultures indiquant en général qu'on a à faire à des peuplades plus riches, et contenant des objets tels que bracelets de bronze et de lignite, bijoux en or, épées et pointes de lance en fer, poteries abondantes, rasoirs en bronze, armilles, anneaux de jambes, etc… offrant les formes les plus caractéristiques de la première époque du fer, de l'époque de Hallstatt.

L'inhumation et l'incinération se sont-elles pratiquées concurremment dans les marchets ?

Nous pensons avec Mr Bequet que l'usage de brûler les corps fut apporté par un peuple envahisseur comme les Belges, et pénétra petit à petit parmi les populations plus anciennement établies chez nous, en sorte qu'à l'arrivée de César dans nos contrées, l'incinération était devenue générale.

Une partie de nos marchets appartiendrait donc à une époque de transition entre l'inhumation et l'incinération. Pouvons-nous faire remonter jusqu'à l'âge de la pierre polie nos plus anciens marchets ?

Nous ne le croyons pas car si certains fragments de poterie grossière des marchets présentent en vérité l'aspect de la poterie néolithique, on n'y a pas trouvé, en revanche, le moindre objet en pierre assez caractérisé pour pouvoir être considéré comme ayant constitué une offrande funéraire. Les quelques rares silex recueillis jusqu'ici dans les marchets ne sont que de petits éclats rencontrés ça et là dans les pierres, excessivement patinés, et dénotant ainsi un séjour très prolongé déjà, à l'air libre, avant leur enfouissement dans la tombelle.

L'antiquité de nos marchets ne nous paraît donc pas devoir aller au delà de la première époque du fer (Hallstat, classé par les archéologues au 7ème ou 6ème siècle avant notre ère, puis la Tène du 5ème au 1er avant notre ère), période qui a duré chez nous jusqu'à la conquête romaine. Cette manière de voir repose sur la parfaite analogie qui existe entre nos marchets et les tombelles de pierres de Suisse et de France que nous venons d'énumérer et qui sont si bien datées de l'époque Hallstattienne par les objets qu'elles renferment.

Le fait de ne point avoir rencontré jusqu'ici de fer dans nos marchets ne constitue pas une objection sérieuse à l'opinion que nous émettons relativement à l'âge de ces monuments.

Si nous n'avons pas encore trouvé de fer dans nos marchets, cela ne tient point à ce qu'il n'y en avait pas alors. Le fer étant sans doute à cette époque une matière d'un certain prix, et nos populations étant vraisemblablement assez pauvres, on se sera dispensé d'en mettre dans les sépultures, ou bien l'oxyde aura totalement anéanti celui qui s'y trouvait. La présence dans bon nombre de marchets d'une poterie beaucoup moins grossière et parfois même assez fine, faite au tour nous indique également que la coutume d'élever des tombelles en pierre s'est continuée pendant les premiers temps de la domination romaine.

CHAPITRE 3 : LA PÉRIODE ROMAINE

La conquête romaine dura de 58 à 52 avant J-C. Les Romains apportèrent des siècles de paix, d'organisation et de discipline aux Gaulois qui avaient l'habitude de se battre. La civilisation gallo-romaine est issue d'un processus d'acculturation entre les Celtes autochtones et les Romains qui débute vers le milieu du 1er siècle de notre ère. Au début, les Gaulois étaient des pérégrins et ne jouissaient pas de la citoyenneté romaine, mais pouvaient faire leur service militaire. Une fois licenciés

du service, ils acquéraient la citoyenneté romaine. Entre 212 et 217, l'édit de Caracalla étendit la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire.

La Gaule romaine connut une courte période d'indépendance par rapport à Rome (de 260 à 273). En 260, Postumus, général gaulois, refoule les envahisseurs germains et se décerne l'empire des Gaules pour prix de sa victoire, puis Victorinus et Tétricus lui succèdent comme empereur des Gaulois.

En 273 Aurélien rétablit l'autorité de Rome et remet la Gaule dans l'empire romain.

§ 1. L'arrivée des Romains entraîna une nouvelle organisation politique et administrative

1. La province de la Gaule au sein de l'empire romain

En 51 avant J-C, la Gaule fut proclamée province de l'empire romain et fut mise sous un commandement militaire : le premier commandant fut Decimus Brutus jusque 44 avant JC, puis Aulus Hirtius et enfin Munatius Planeus. Ensuite, la Gaule, province impériale, passa aux mains de l'empereur Octave (Auguste) qui passa le pouvoir à des gouverneurs.

En 27 avant J-C, Auguste coupa la Gaule en 2 provinces. La Gaule Belgique fut gouvernée par des membres de la famille impériale : Agrippa, Drusus, Tibère, puis Germanicus, etc…Ces gouverneurs ont l'imperium qui leur permet de commander les troupes, d'assurer l'administration et de rendre la justice.

Vers 14 avant J-C, Auguste divisa l'administration de la Gaule en 3 provinces. Silenrieux fit partie de la province Belgica avec Reims comme métropole (siège du gouverneur).

La soumission définitive des régions de Germanie vers 15 après J-C amenèrent la formation de 2 gouvernements militaires de Germanie supérieure et inférieure qui devinrent les provinces de 1ère et 2ème Germanie sous Dioclétien (285-305).

Les 2 gouverneurs militaires étaient supérieurs hiérarchiquement aux gouverneurs de province afin de protéger au mieux l'empire. A la fin du 3ème siècle (297), la cité de Tongres (dont faisait partie Silenrieux) fit partie de la Germanie inférieure ou seconde car la province Belgica fut répartie en 3 provinces (la Germanie seconde, le Belgique première et seconde).

Chaque province était divisée en cités.

2. La cité de Tongres

Silenrieux fut intégré à la cité de Tongres, ancien territoire des Éburons et Aduatiques (cité fort étendue car elle fut décimée par la conquête romaine). Les Romains y envoyèrent des vétérans pour la repeupler.

Ceux-ci reçoivent en tant que colon un lot de terres exempt d'impôts qui ne prive pas la population locale de leur territoire (centuriation).

Au début, les notables locaux et les fonctionnaires romains se rendent service et on respecte les particularismes locaux. La romanisation ne fut pas imposée de force. Les petits postes sont laissés à des agents locaux.

La cité deTongres faisant partie de la Gaule Belgique passa à la fin du 3ème siècle (297) dans la Germanie inférieure qui deviendra seconde.

La cité est divisée en pagus.



Carte des cités (civitas Tungrorum)

3. *Pagus de Lomacensis (Lomme)*

Silenrieux est dans le pagus de Lomacensis (Lomme) qui regroupe à peu près l'Entre Sambre et Meuse.

4. *Les villae (domaines) à la campagne*

a) Description

A partir de 69 après J-C, les campagnes changent d'allure. A côté des modestes ou moyennes habitations de petits cultivateurs indigènes et des vétérans avec leurs parcelles, on voit surgir de nouvelles et grandes villae, centre d'un vaste domaine. La route de Bavay à Dinant favorisera leur extension dans notre région qui était intensément colonisée.

Certaines villae continuaient la tradition des fermes des grands propriétaires celtes de la fin de l'âge du fer, les aedificia. Les villae (fermes isolées) étaient fréquentes et avaient un caractère mixte (agricole et industrielle) ; elles prospèrent grâce à l'agriculture, l'élevage, la laine transformée en drap et en manteau à capuchon et à l'industrie métallurgique dans l'Entre Sambre et Meuse (outils, armes et ustensiles divers).

Elles produisaient les denrées nécessaires à la subsistance de la communauté mais elles n'étaient pas autarciques, elles échangeaient avec les villes ce dont elles avaient besoin. Les villae étaient administrées par un intendant (le vilicus ou mayeur). Il dirigeait un personnel libre et en majorité servile logé sur place et faisait aussi appel à une main d'œuvre temporaire.

Dans le domaine d'une villae, une partie du sol (la réserve) est exploitée pour le maître par les esclaves ou par des tenanciers libres astreints à des journées de travail. Le reste est concédé en tenure à des colons moyennant une redevance et l'obligation de cultiver les parcelles cédées. La généralisation du colonat (paysan libre sous la protection d'un noble à partir des invasions du 3ème siècle) eut pour effet d'accentuer la division du domaine en une réserve du maître mise en culture par ses esclaves et ses salariés et les manses des colons (tenanciers libres) en petites exploitations de 5 à 30 ha qui payaient une redevance pour la protection du maître.

Les indépendants et les commerçants étaient libres.

b) Evolution

Dans l'Entre Sambre et Meuse (ESM), il a dû exister des propriétés et des villae du fisc romain (l'état) car ces régions renfermaient du fer et, en Gaule au 1er siècle, les ferrariae (forges ou bas fourneaux) appartenaient à l'état ou aux cités (les propriétés de l'état romain sont restées des biens du fisc sous les rois mérovingiens).

Au 2ème siècle, la prolifération de petites exploitations rurales (petites villae) voit le jour (cultures de céréales, légumes, petit élevage, tissage, production de fer).

A la fin du 2ème siècle, les premiers signes de crise apparaissent : nette récession et abandon d'une partie non négligeable des exploitations rurales à cause d'épidémie et de dégradation du climat mais aussi crise politique et militaire avec la rupture du limes (vers 170, des bandes de Chauques auraient détruits des villas en ESM).

A la fin du 3ème siècle, les campagnes se désertent pour différentes raisons :

- La baisse démographique qui frappe la Gaule à partir du 2ème siècle.
- Le regroupement foncier suite à une pression fiscale qui ruine de nombreux paysans qui vendent leur terre ou se mettent sous la protection d'un plus puissant. Ils deviennent tenanciers exploitants pour le propriétaire (voir colonat).
- L'insécurité et le regroupement en ville ou dans des exploitations regroupées et plus fortes.
- Vers 260, l'ESM souffrit des invasions franques : dévastation de villae jusqu'au sud du sillon Sambre et Meuse.

- En 275, une nouvelle invasion des Francs ; la Gaule est pillée et abandonnée : à partir de la chaussée Brunehault, les Francs préfèrent s'égarer au sud de la Meuse (ESM) et beaucoup de villae furent incendiées dans l'ESM.

Cependant, après les invasions du 3ème siècle, l'ESM resta habitée. Quant aux terres abandonnées, l'état en devient propriétaire et distribua gratuitement des terrains à ceux qui promirent de les cultiver en protégeant l'empire. Ce sont les Francs fédérés ou les Lètes qui s'installeront pour occuper les villas abandonnées et qui défendront la Gaule. Ces paysans guerriers se mêlent aux Gallo-Romains et furent assimilés à l'empire romain.

Il n'y eut pas de conquête militaire franque de l'ESM mais une infiltration pacifique et lente.

Par cet apport proche de la tradition celte, on reprend l'usage du bois et de matériaux légers au détriment de la pierre.

Au 4ème siècle, seulement 5 % des villae subsistent chez nous. Les domaines ruraux deviennent plus grands. La majorité des petits paysans libres se concentrent dans des domaines publics ou privés ; ils préfigurent les grands domaines francs. Une partie du domaine est concédée par lots à charge de redevance et corvées aux paysans et sous forme de baux perpétuels ou emphytéotiques.

L'autorité est donc concentrée entre les mains d'un très petit groupe de propriétaires fonciers fort riches. Les domaines sont vastes car l'insécurité et la fiscalité plus écrasante poussèrent les petits propriétaires à céder leurs biens aux grands par protection. L'affaiblissement du pouvoir central poussa aussi les humbles à se grouper autour d'un maître d'un grand domaine. Il se substitua à l'état, assura l'ordre et rendit la justice. Le domaine acquit une autarcie politique et économique.

A la fin du 4ème siècle, on constate qu'il n'y avait plus de Romains en Germanie seconde.

Les villae subsistantes à la fin de l'empire romain continuèrent leur occupation à l'époque mérovingienne et carolingienne. Dans de nombreuses régions de Gaule, des villas ont continué à être occupées durant les premiers siècles des Mérovingiens. Les villas dont l'occupation a continué sont aujourd'hui oblitérées, fouillées par l'habitat actuel, qui les masque, et rend leur reconnaissance malaisée et liée au hasard des travaux et découvertes. Seules les villas abandonnées et détruites sont repérables dans les champs par la prospection. Mais tout ceci n'est pas toujours vérifiable. Car le changement entre habitat dispersé (villa) et habitat groupé (village) s'est fait progressivement par des périodes de mutations.

Le 31 décembre 405, les Barbares passent et détruisent tout sur leur passage. L'ESM fut épargnée par les hordes barbares probablement parce que les Francs y habitaient déjà en grand nombre.

A partir de 418, les Francs saliens s'installent chez nous doucement.

c) Silenrieux

Vu les objets et cimetières romains trouvés à Silenrieux, il ne fait pas de doute qu'une ou plusieurs villae romaines y furent construites. En effet, les cimetières romains étaient souvent visibles de la villa.

Les fouilles archéologiques connues donnent :

1. En 1832, on mit à jour à Silenrieux (Au tombois ou cimetière de Silenrieux) des tombes à incinération avec les urnes suivantes : à couverture noire hauteur 0.175 m, circonférence 0.65 m et ouverture 0.10

m ; à couverture gris rougeâtre, hauteur 0.22 m, circonférence 0.6 m, ouverture 0.15 m. ; vase pommiforme en terre grise et à col évasé, avec rebord, sorte de petite urne ; vase en forme d'urne, en terre grise.

Au total, il y avait 4 urnes grises, une petite urne grise à engobe noir, un plateau gris à engobe noir. (Datant de la fin du 2ème et du 3ème siècles).

Il y avait aussi de la poterie Sigillée : Drag 40 terre de Lavoye, orange, mal cuite, conservant mal l'émail. La grandeur des lettres rappelle la marque du DISETO. Il s'agit peut-être de Diseto ou disetus d'Avocourt, Lavoye, Pont des Rêms de l'époque d'Hadrien Antonin. La forme du vase trahit le 2ème siècle.

La collection de Paul de Barchifontaine des fouilles du baron de Picteurs au cimetière du lieu dit « tombois » à Silenrieux comprend : une urne en céramique grise type du 2ème siècle, 2 autres urnes, une coupe drag 40, un plateau en céramique gris à couverte noire.

2. Au Cheneu en 1828, on découvrit, en enlevant des pierres, des tombes romaines qui contenaient un grand nombre d'urnes et des vases en terre cuite remplis de cendres, de débris d'armes et des médailles dont une portait l'inscription « faustina au ».

3. Au mois de mars et avril 1850, Mr Augustin François, défrichant le bois 'Au forêt' à environ 800 mètres de la route Royale a découvert plusieurs tombes romaines à incinérations avec mobilier funéraire. Les ouvriers ont brisé une quantité considérable d'urnes, amphores et autres antiquités précieuses. Mr François a pu recueillir : 8 urnes remplies d'ossements calcinés de différentes formes et dimensions ; 3 amphores dont 2 très petites ; 6 plateaux dont 2 en terre rouge ; une écuelle en TS ; un vase en terre rouge avec bas relief très bien travaillé ; 2 poignards assez bien conservés ; des épingles en bronze ou en fer ; une pointe ; une parure en bronze ; un style en bronze ; un ornement en bronze avec 2 trous ; 10 médailles romaines, moyen bronze, dont une d'Auguste et une de Trajan. (ASAN 1 1849-1850 p. 483). Auguste a vécu de -63 à +14 et Trajan de +98 à +117.

Les tombes étaient construites avec 6 pierres plates. Ces tombes et urnes de la forêt date du 1er et 2ème siècles après JC.

4. Van Doorselaer parle de 2 pilum, lance ou épieux trouvé dans un cimetière à Silenrieux (probablement celui du Cheneu) ; les tombes avec armes viennent des traditions celtes et connaissent un renouveau au cours de l'essor économique sous Claude (1er siècle). Elles représentent des défunts d'un rang social élevé ou d'une position économique enviable.

5. Personnellement, j'ai trouvé un morceau de tuile romaine au lieu-dit « les tuilettes » près de Cokiamont.

6. À la Valentinoise, un propriétaire a trouvé récemment, en creusant dans une étable, des damiers de plus ou moins 1 mètre remplis de cendres. Mr Mangain de Walcourt, spécialiste de l'époque romaine, signala au propriétaire que c'était peut-être des restes d'un chauffage central romain.

CHAPITRE 4 : LA PÉRIODE DU HAUT MOYEN AGE (les Francs mérovingiens et carolingiens)

Les Francs saliens qui s'installent dans nos régions vont organiser une toute nouvelle structure politique et administrative.

§ 1. Le(s) royaume(s) franc(s) et l'empire

Les Francs sont organisés et groupés en tribus indépendantes gouvernées par des princes élus à vie ou par des rois. Le roi a l'obligation de venger le tort fait aux membres de sa tribu. D'où la coutume de ceux-ci de s'entourer de compagnons qui luttent pour eux et bénéficient de leur protection. Les paysans sont à la fois guerriers et agriculteurs. Au début, de nombreux petits royaumes francs couvraient le nord de la Gaule. Certains se sont agrandis par fusion ou par absorption du voisin. Le plus grand royaume en construction était celui des Francs saliens.

Vers 435, Clodion (428-448), le chef de ceux-ci se mit en marche vers le sud et prit possession de territoires sans grande résistance. Il se substitua à l'autorité romaine et s'appropria des domaines importants qui devinrent royaux. C'est probablement à ce moment là que Silenrieux fit partie du royaume des Francs saliens. Cependant, les colonies franques n'étaient pas assez nombreuses pour absorber la population locale. Celles-ci s'assimilèrent donc et adoptèrent leur coutume et leur langue (le roman).

Après Clodion, Mérovée (448-455) donna son nom à l'époque mérovingienne. Par la suite, Childéric (457-481) et surtout Clovis (481-511) élargit de façon considérable vers le sud le territoire des Francs. Clovis finira par unifier tous les territoires francs. Les rois mérovingiens avaient autour d'eux des officiers royaux (le maire du palais comme conseiller principal, le sénéchal et les connétables) et une assemblée populaire qui réunissait tous les notables (les comtes, les abbés, les évêques et les grands propriétaires), convoquée et présidée par eux.

Le royaume franc n'avait pas d'administration financière, il tirait ses ressources de la guerre et des domaines royaux.

A la mort de Clovis, le royaume fut partagé entre ses 4 fils. Thierry reçut le territoire de Metz où se trouvait Silenrieux. Il s'installa à Reims et fut le premier roi d'Austrasie de 511 à 534. L'Austrasie est limitée à l'ouest par la Neustrie qui débute à la Sambre. Le roi d'Austrasie avait plusieurs domaines dans l'ESM dont un à Estinnes. Après de nombreux conflits entre l'Austrasie et la Neustrie, Pépin de Herstal (679-714) se fit nommer maire du palais par le roi Thierry III et gouverna lui-même l'Austrasie (la présence des rois devenait symbolique). Après sa victoire sur les Neustriens, il nomma un de ses fidèles compagnons comme abbé de l'abbaye de Lobbes : Ursmer en 697 et fit une donation considérable de ses villae royales à l'abbaye de Lobbes (dont probablement Silenrieux). Hydulphe, grand propriétaire, fit aussi une donation de plus de 100 villae de la Sambre à Biesmerée. L'abbaye était donc sous le pouvoir de la famille de Pépin de Herstal. Elle était à la limite entre la Neustrie et l'Austrasie mais était sous l'influence de l'Austrasie (appelé aussi les Pippinides en mémoire de Pépin). A cette époque, les souverains aimaient disposer de la charge abbatiale et du temporel à des fins politiques.

Charles Martel (714-741) continua les efforts de son père pour unir les Francs ; mais, finalement, ce fut Pépin le Bref (maire du palais de 747 à 751 et roi des Francs de 751 à 768) qui parvient à les unir. Il proclama l'abbaye de Lobbes royale, c'est-à-dire que le roi pouvait aliéner les biens fonciers, les donner à des fidèles serviteurs et choisir l'abbé. Son fils Charles (771-814) se fera sacré empereur des Francs sous le nom de Charlemagne en 800.



Carte de l'empire de Charlemagne et sa division en 3 parties

Son empire fut divisé en 3 au traité de Verdun en 843. Silenrieux fit partie de la Lotharingie (partie médiane) sous Lothaire I (843-855). De nouveau, la Lotharingie fut partagée en 3 et Silenrieux fit partie de la Lotharingie du nord de Lothaire II (855-869). Il meurt sans héritier légitime. Charles le chauve, roi de France, en profita pour prendre la Lotharingie sous la domination française (de 870 à 879). A la mort de Louis le Bègue (fils de Charles le chauve) en 879, ce fut Louis III le jeune, roi de Germanie, qui reprit la Lotharingie sous la domination germanique (880-895).

La Lotharingie fut de nouveau indépendante sous Zwentibold, un bâtard du roi Arnulf de Germanie (895-900).

Elle revient à la Germanie de 900 à 911 sous le règne de Louis IV l'enfant ; puis à la France de 911 à 925 sous le règne de Charles le simple.

En 925, la Lotharingie fait son retour définitif à la Germanie sous le règne d'Henri I l'oiseleur. Son successeur Otton I se fit nommer empereur du St empire germanique. Il devenait l'héritier de César et haut protecteur de la chrétienté. D'où l'idée de donner à l'église des droits souverains, la haute justice et des terres immenses (c'est l'église impériale de Liège qui deviendra la principauté de Liège).

Silenrieux fut ainsi rattaché au St empire germanique jusqu'à la révolution française.

§ 2. Les pagus (origine des comtés)

A l'intérieur du royaume franc, les rois mirent sur pied une organisation basée sur les pagus (futurs comtés) où un comte nommé par le roi était chargé d'administrer celui-ci.

Les attributions du comte : il représente le souverain et a tous les attributs de la puissance publique (administrations publique, financière, judiciaire et militaire). Finalement, son titre deviendra héréditaire au 10ème siècle.

Silenrieux faisait partie du pagus de Lomme (Lomacensis) (voir carte ci-dessus).

§ 3. Les abbayes

1. Présentation générale

Ce sont des monastères d'au moins 12 moines vivant entre autre sous la règle de St Benoît et dirigés par un abbé. Leur pouvoir et leur propriété ne cessèrent de croître car les abbayes recevaient en don de nombreux domaines à gérer et administrer. Les papes exemptaient les abbayes de la surveillance des évêques et les rois les rendaient indépendants des pouvoirs de l'état. Les abbés pouvaient donc administrer à leur guise leurs domaines quelque soit le pagus où le domaine se trouve. Elles avaient aussi reçu des privilèges judiciaires et fiscaux qualifiés d'immunités. Elles ne payaient aucun impôt et pouvaient rendre la justice au civil et au pénal sur leurs serfs et hommes libres.

L'origine de l'immunité fiscale des abbayes : les grands domaines publics romains étaient surtout là où il y avait du fer car l'exploitation du fer était affaire d'état. Les domaines étaient alors gérés au profit de l'état et étaient exemptés fiscalement. Cette exemption fiscale, les Mérovingiens en ont hérité sur les énormes domaines publics qu'ils firent royaux. Les principaux bénéficiaires de ces domaines furent les abbayes car les immenses dotations foncières des abbayes provenaient du fisc royal (l'immunité suivait la terre). Par la suite, pour ne pas compliquer l'administration, les abbés ont demandé l'autorisation d'appliquer l'immunité à toutes leurs terres ; ils la reçurent.

Cependant, ces seigneurs ecclésiastiques immunistes, pour exercer leurs droits administratifs et judiciaires (criminels surtout), durent créer un appareil administratif. Pour cela, ils furent donc forcés de déléguer ces fonctions laïques à des administrateurs laïcs. Le titre officiel de ce personnage au début du 9ème siècle est l'avoué de l'abbé. L'avoué était choisi parmi les membres les plus influents de l'aristocratie locale pour être efficace. Au début, sa charge était révocable et non héréditaire. Il représentait l'abbé devant les tribunaux ; il remplissait les fonctions de juge à la place de l'abbé ; il était chargé de la police ; il poursuivait les délinquants et saisissait les coupables ; il avait aussi des fonctions administratives et financières.

Ses fonctions étaient rétribuées. L'abbé lui abandonnait une partie des profits de la justice, les amendes et lui payait des redevances militaires pour la protection du domaine. Il lui concédait parfois des biens fonds du domaine dont il assumait l'administration publique. Certains avoués allaient prendre certaine autonomie par rapport aux seigneurs ecclésiastiques. (Pour les noms des avoués de Silenrieux, voir annexe 5).

2. L'évolution de l'abbaye de Lobbes

L’abbaye de Lobbes fut fondée par Landelin (675-697) sous l’influence de l’évêque de Cambrai et des rois de Neustrie. Cependant, après la victoire de l’Austrasie à Tertry, elle passa sous l’influence de la famille de Pépin de Herstal en 697 quand il plaça son ami Ursmer (697-711) comme abbé-évêque et quand il fit une importante donation de villae dont probablement Silenrieux (Sileno rivo). Afin de renforcer le pouvoir des Pippinides (austrasiens) et de contrer l’influence de l’évêque de Cambrai dans une région stratégique importante (limite entre la Neustrie et l’Austrasie), on nomma à la tête de l’abbaye des abbés-évêques qui pouvaient aussi fonder des églises paroissiales dans les domaines de l’abbaye.

Après Ursmer, les domaines de l’abbaye dont Sileno rivo furent dirigés par les abbés-évêques Ermin (711-737), puis par Théoduin (737-751).

Après la décision en 751 de Pépin le Bref de rendre l’abbaye royale, c’est-à-dire sous la protection du roi (voir ci-dessus), on abandonna l’idée d’abbé-évêque qui représentait trop d’indépendance vis-à-vis des Pippinides. Par conséquent, les futurs abbés furent choisis ou admis par le roi et devaient être favorables aux Pippinides (appelés carolingiens à l’avènement de Charlemagne). Au début (de 751 à 864), ce furent des abbés ecclésiastiques :

Théodulphe (751-776), Anson (776-800) qui fonde une école qui sera la plus florissante d’Europe, Hilderic (800-814), Reineric (814-819), Fulrode le pieux (819-826), Eggard (826-835) qui en 832 reçoit la 1ère ordination sacerdotale afin de pouvoir desservir les paroisses des domaines, Harbert (835-864) qui fut choisi directement par l’empereur carolingien Louis le débonnaire pour éviter tout abus et dilapidation des biens de l’abbaye.

Ensuite (de 864 à 881), les abbés deviennent laïcs et changent suivant le maître de la Lotharingie : Hubert (beau frère de Lothaire II) (864-865) qui usurpa de nombreux domaines à son profit, Lothaire II lui-même pour le temporel et Anségise pour le spirituel (865-869) qui remirent de l’ordre dans les biens grâce au polyptique qu’ils firent faire à cette époque, Carloman (fils de Charles le chauve) (870-873), Charles le chauve lui-même, puis son fils Louis II le bègue au temporel et Hilduin au spirituel (873-879), Hugues (880-881) qui se révolta avec l’aide des Normands contre Louis III le jeune (roi de Germanie) qui l’avait désigné.

En 881, Louis le jeune désigna l’évêque de Liège Francon comme abbé en remerciement de son aide contre les Normands. Par la suite, Arnould de Carinthie (roi de Germanie) céda en 889 à l’église de Liège une grande partie des domaines de Lobbes (la ½ du temporel à Liège et l’autre ½ aux moines de Lobbes). Francon garda le temporel et donna le spirituel à un prévôt nommé Theutheurs. Selon Devroey, les domaines de l’Entre Sambre et Meuse (donc Silenrieux), de Darnau et de la Hesbaye passèrent au temporel de l’église de Liège.

Cet apport important du temporel, à un moment crucial de la formation de la principauté de Liège, pèsera d’un poids dans le succès des évêques de Liège dans l’Entre Sambre et Meuse.

L’abbaye de Lobbes devient alors abbaye épiscopale de 889 à 959. Les évêques de Liège s’occuperont du temporel de l’abbaye et nommeront les prévôts et les doyens chargés de régir la communauté en leur nom. Les évêques sont à la fois évêque de Liège et abbé de Lobbes : Francon (889-901), Etienne (901-920), Richard (920-945), Hugues (945-947), Farabert (948-953) qui mit tout en désordre par une hospitalité prodigue (Val d’Or), Rathier (953-954), Balderic (954-959) qui subit une invasion hongroise en 954.

3. Organisation de l’abbaye de Lobbes

L’abbé est le principal dirigeant pour orienter la politique de l’abbaye. L’écolâtre s’occupait de la formation, de l’éducation et de la renommée de l’école de Lobbes. Le chantre (aussi armarius) s’occupait des chants et de la bibliothèque. Le prévôt (régisseur général) s’occupait de l’administration du temporel ; il était aidé par le cellier. Puis le petit monde laïc : les « ministériales » investis d’offices inférieures ou agents domaniaux (villici ou mayeur) qui représentaient le monastère dans les villages. Chaque office aura son patrimoine particulier et son titulaire en fonction en disposera presque à son gré.

§ 4. Les domaines

Dans chaque pagus, les domaines laïcs ou ecclésiastiques vivaient en quasi autarcie. Un domaine pouvait compter une ou plusieurs villae. Il était à la fois une propriété pour le seigneur foncier et une seigneurie pour le seigneur hautain avec ses droits et devoirs.

1. Evolution des domaines

Après les invasions, c’est la continuité de l’habitat dans beaucoup de cas. Les domaines romains publics (ferrarae), souvent administrés par des Lètes ou des Francs, présents dans les régions métallurgiques comme Silenrieux, furent repris par les rois francs dans leur propriété. Quant aux domaines privés qui appartenaient déjà depuis le 3ème siècle à des Lètes ou des Francs (voir ci-dessus), il est probable que les rois francs saliens, par droit de conquête, prirent une certaine autorité sur ceux-ci. Finalement, la majorité des domaines était devenu la propriété du roi des Francs. Dans certains cas, les domaines francs se sont rapprochés de l’eau en déplaçant l’habitation du maître dans les fonds de vallée (antérieurement, on préférait habiter sur les hauteurs).

Au 7ème siècle, la surface des domaines publics va se restreindre à cause des dons faits aux abbayes par les comtes et les rois. Sileno Rivo fut probablement donné à l’abbaye de Lobbes par Pépin de Herstal, maire du palais faisant fonction de roi en Austrasie vers 697.

Arnould de Carinthie (roi de Germanie) céda en 889 à l’église de Liège une grande partie des domaines de Lobbes. Selon Devroey, les domaines de l’Entre Sambre et Meuse (donc Silenrieux), de Darnau et de la Hesbaye passèrent au temporel de l’église de Liège.

2. L’organisation d’un domaine franc

Un domaine avait 2 parties :

- une réserve qui était mise en valeur directe par le propriétaire (seigneur foncier) sous la direction d’un intendant (villicus ou mayeur) grâce aux labeurs des esclaves (après l’époque carolingienne, l’esclavage disparaît) et aux prestations des tenanciers.

La réserve comprenait le centre d'exploitation appelé « curtis » ou court, c'est-à-dire le bâtiment du maître, les étables, les écuries, les granges, les celliers et les logis pour les serfs. Ce « curtis » était entouré de haies, de murs ou de fosses. Autour du « curtis », se trouvaient les terres arables appelées « cultura » (qui donnera le nom de « couture ou couturelle »). Ces terres variaient entre 34 et 450 hectares pour l'abbaye de Lobbes. Dans les fonds des vallées, se trouvaient les prés naturels qui servaient pour le bétail. Enfin une partie de la réserve restait inexploitée (les bois, les marais, les landes) et servait de terrain de chasse au propriétaire et de pâturage au bétail. Le bois fournissait aussi aux habitants du domaine combustibles (bois), matériaux de construction, pâturage pour leurs bêtes et de quoi fabriquer des outils. Les terres incultes se trouvaient le plus souvent dispersées en arc de cercle aux limites du terroir. Près du curtis, se trouvaient aussi un moulin, un four, un pressoir et une brasserie. Ils étaient affermés avec leur monopole. Le concessionnaire payait une redevance fixe en nature, consistant en un certain nombre de muids de farine et de malt d'orge avec quelques poules engraissées.

Le seigneur foncier avait des droits sur son domaine : le droit de mortemain, c'est-à-dire que le seigneur héritait des biens de son tenancier chef de famille. Ce droit se transforma quand les tenures devinrent héréditaires. Le seigneur prenait alors le droit de prendre le meilleur meuble au décès du chef de famille.

Le droit de soignie, c'est-à-dire payer une redevance pour la jouissance des usages dans les bois et terres vagues. Le droit de gîte, c'est-à-dire recevoir l'avoué ou les représentants du seigneur. Le droit de chasse, de pêche, le droit d'épave (tout objet abandonné revient au seigneur) et le droit de disposer des eaux (le cours de l'eau), droit d'amendes, droit de confiscation des biens pour blessures et homicide, droit de trouvaille de mouches à miel, droit de pesage, droit de champiage (droit de pâturage sur les champs moissonnés).

Le mayeur était le représentant du propriétaire (seigneur foncier). Il devait veiller à la culture des terres, régler les corvées domaniales, percevoir les redevances et représenter la police rurale. Pour se payer, le mayeur opérait une retenue sur les redevances des tenanciers, s'adjugeait une part des amendes et recevait des terres en culture.

Les serfs domestiques assuraient aussi le travail de la ferme, exerçaient les métiers artisanaux pour l'entretien du matériel, la fabrication des boissons et leurs femmes confectionnaient le beurre et les fromages, salaient la viande, tissaient les vêtements.

La réserve seigneuriale à Silenrieux se trouvait à Par de la l'Eau, au Forêt et sur les cultures qui étaient entre ces 2 lieux dits et la limite avec Daussois.



La réserve sur une carte

En effet, la maison du seigneur et la place du seigneur se trouvait à Par de la l'Eau ainsi que la sergenterie (ancienne police), le fort du village (maison fortifiée) et la maladrerie. Les bois à côté de Par de la l'Eau appelés « les forêts » étaient la propriété exclusive du seigneur. Une terre en direction de Daussois s'appelle « la couturelle » et faisait donc partie des terres de la réserve. De plus, tous les lieux bibliques (Nazareth, Bethléem, Galilée et Jérusalem) faisaient probablement partie de la réserve seigneuriale car ces noms sur un espace si important n'ont pu être donnés que par une seule autorité à un moment donné. Seul, le seigneur pouvait posséder une superficie aussi grande au Moyen Âge (voir aussi à ce sujet la toponymie).

- des tenures appelées « manses » distribuées ou concédées à des exploitants (tenanciers) à titre perpétuel ou héréditaire, contre redevance (le cens) en argent et/ou en nature et/ou en travail (corvées domaniales). (Le seigneur est nu-propriétaire et les tenanciers, usufruitiers).

Les manses comprenaient une maison, une étable, une grange, un jardin, des terres et des prés entre 16 et 44 bonniers suffisant pour permettre la subsistance d'une famille. Il y avait à peu près 30 manses par domaine. Dans les domaines de Lobbes, il y avait des manses libres (mansi ingenuiles) et serviles (mansi servi). Les manses serviles devaient le houblon à Lobbes ; les manses libres fournissaient l'épeautre. Pour Lobbes, on comptait un manse servile pour 6 manses libres. Au 9ème siècle, on trouve des serfs détenant des manses libres et inversement (par mariage et héritage). La notion de serf a disparu.

Le manse sert aussi de base de calcul pour payer le cens.

Celui-ci était payé par la livraison de produits de la culture ou/et de l'élevage (blé, lin, poules, œufs, moutons, porcs) et/ou par le versement de quelques deniers et/ou le travail sur la réserve (jours par semaine ou lors des grandes opérations agricoles), comme les corvées de charroi, de convoi, de garde, de labours, de la moisson, de la fenaison, de la coupe des bois, de l'entretien des terres (fumure, nettoyage des fossés et haies), du desséchage des marais et de la fertilisation des bruyères, etc ….

Avec chaque manse, le tenancier pouvait avoir les droits d'usage communautaire : droit de vaine pâture, c'est-à-dire faire paître son bétail sur les terres non closes après la moisson et avant les labours ou sur la sole en friche ou sur les mauvaises terres ; droit de glandée, c'est-à-dire envoyer ses porcs dans les bois ; droit de maisonnage, c'est-à-dire de prendre dans les bois les matériaux de construction ; droit d'affouage, c'est-à-dire utiliser du bois de chauffage ; droit d'essartage sur les terre incultes, le droit de glanage sur les champs récoltés ; droit de pâturage dans les bois de moins de 5 ou 7 ans.

Trois fois par an, des plaids généraux rassemblaient les chefs de famille du domaine afin de discuter de ceci.

Le régime domanial était organisé pour une économie de subsistance (échange très faible).

Cependant, les surplus devaient revenir soit à l'abbé, soit aux moines ou au service de l'abbaye.

A côté des habitants vivant dans les domaines, il existait aussi quelques hommes libres (ingenui) attachés à leur terre et libres de redevances ou d'obligations.

CHAPITRE 5 : LA PÉRIODE DU BAS MOYEN AGE (960 à 1500)

Cette période va jeter les bases de l'organisation politique qui durera jusqu'à la révolution française.

§ 1. Le Saint empire germanique

Otton I ouvre la voie au St empire romain germanique en se faisant couronner empereur en 962. La principauté de Liège (dont fait partie Silenrieux) fera partie de cet empire jusqu'à son annexion à la république française de 1795. Elle déléguera des représentants à la Diète de l'empire. Celle-ci est une assemblée réunie sous la présidence de l'empereur et a le pouvoir d'élaborer des ordonnances applicables sur tout l'empire, de consentir les impôts impériaux, de mettre à la disposition de l'empereur un contingent militaire, de faire respecter la justice et de délibérer de la politique intérieure et extérieure.

§ 2. La principauté de Liège

Le 10ème siècle voit le pouvoir des rois s'affaiblir. C'est le début de l'émergence de comtés et principautés puissantes. L'empereur Otton II du St empire romain germanique accorda en 980 à Notger, évêque de Liège les droits régaliens. De ce fait, Notger, devenu prince et évêque avait le bannum des rois francs (comme les comtes), c'est-à-dire le pouvoir de commander, d'interdire, de punir, de lever

des impôts et de battre monnaie. L'empereur du St empire continua à être son suzerain : « le prince évêque devait prêter entre les mains de l'empereur le serment de fidélité et l'hommage du vassal ».

Cependant la principauté de Liège était libre d'administrer elle-même et de régler les affaires intérieures. Elle avait choisi la politique de la neutralité.

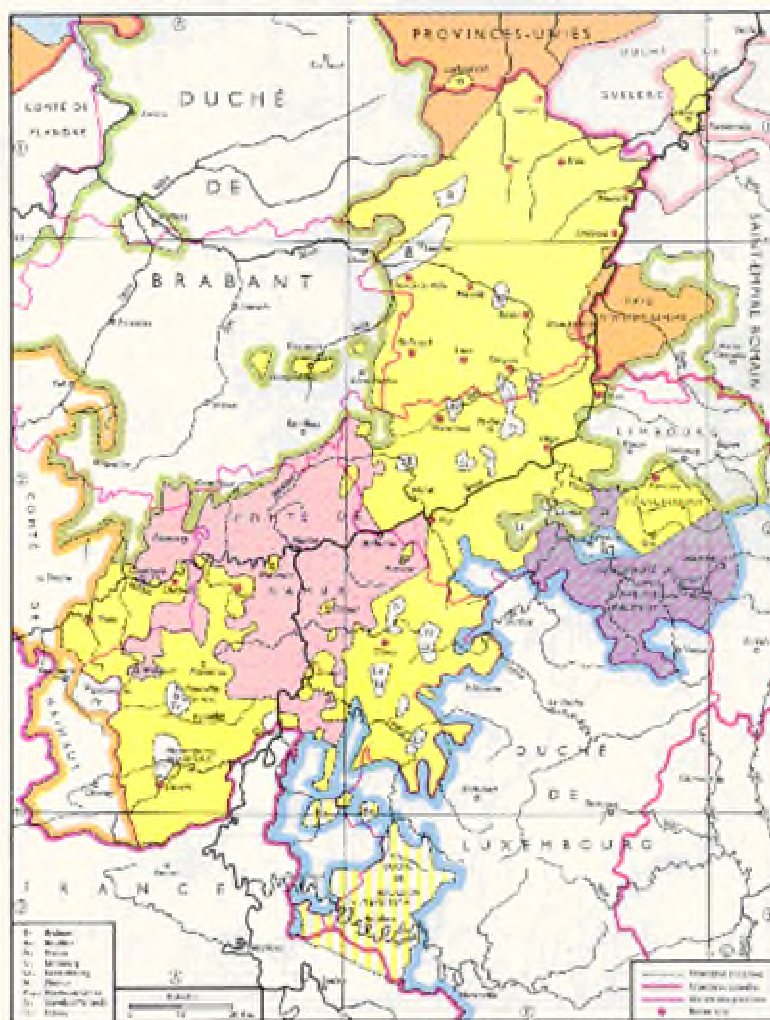
Le prince évêque était élu par les chanoines du chapitre St Lambert ; mais le pape devait ratifier la nomination en tant qu'évêque et l'empereur en tant que prince.

Avant le 13ème siècle, il gouvernait assisté du chapitre de St Lambert et de la curie des seigneurs et vassaux.

A partir du 13ème siècle, il gouvernait assisté d'un conseil privé chargé des affaires générales, d'un conseil ordinaire pour les affaires judiciaires et d'une chambre des comptes pour les revenus et dépenses.

Au 14ème siècle, les états (représentés par les chanoines du chapitre St Lambert pour le clergé, par la noblesse et par les députés des villes pour la bourgoisie) participaient à l'exercice des pouvoirs édictaux et judiciaires, consentaient l'impôt et exerçaient un droit de regard sur la politique étrangère de la principauté.

Le prince exerçait le pouvoir avec les états qu'il convoquait ; il sanctionnait les lois, exerçait le pouvoir édictal au niveau de la police, nommait certains officiers de justice, exerçait le droit de grâce, mais ne pouvait pas lever les impôts, changer les lois, faire la guerre, sans l'accord des états. C'était une souveraineté partagée.



La principauté de Liège

Au niveau territorial, la principauté était divisée en quartier. Silenrieux faisait partie du quartier de l'Entre Sambre et Meuse. A la tête des quartiers se trouvaient les grands baillis nommés et révoqués par le prince évêque. Leur fonction était surtout militaire : recensement des hommes aptes au service, préparation de la mobilisation de la milice et commandement des milices. Il pouvait aussi enquêter sur les délits et crimes, veiller à l'entretien des chemins publics, vérifier la légalité des poids et mesures, publier les ordonnances du prince et les faire exécuter par les autorités locales.

Voici quelques noms de grand bailli : en 1600 Jean de Marbais ; début 17ème siècle Henry de Hamal ; puis Arnould de Marbais ; vers 1652 jusque 1672, Charles Jean de Hamal devient bailli d'ESM qui devint une charge héréditaire jusqu'à la fin du régime ; Ferdinand Joseph de Hamal de 1672 à 1707 ; Guillaume Albert de Hamal de 1707 à 1714 ; Alphonse Ferdinand de Hamal de1714 à 1760 ; Philippe Alphonse Maximilien de Hamal de 1760 à 1784 ; Ferdinand François de Hamal de 1784 à la révolution française.

§ 3. L'occupation bourguignonne

En 1406, Jean de Bavière, prince évêque de Liège part de Silenrieux avec son armée pour incendier le village de Boussu en Hainaut. 2 ans plus tard, l'ennemi hennuyer s'était mis à enlever du bétail dans les villages liégeois proche de Hainaut dont Silenrieux qui fut probablement incendié le 24 juillet 1408. Par la suite, le prévôt de Beaumont et le comte du Hainaut aidé par le duc de Bourgogne continuaient à détruire la région et à envahir le pays de Liège. Couvin, Dinant, Thuin, Fosses, Châtelet et Florennes durent se rendre et détruire leurs fortifications. Par la suite, après la destruction des fortifications, le calme revint dans l'Entre Sambre et Meuse.

En 1430, de nouveau, la guerre éclata entre le prince évêque de Liège et Philippe le bon, duc de Bourgogne. L'Entre Sambre et Meuse fut le principal champ de bataille de cette guerre. En été 1430, les Liégeois détruisent 300 villages dans le comté de Namur dont Walcourt qui fut pillée. Antoine de Croy, seigneur de Chimay et Philippe le bon viennent piller à leur tour l'Entre Sambre et Meuse liégeoise. Ils s'emparent de Fosses et Florennes. De leur côté, les Namurois détruisent les villages liégeois voisins du comté dont probablement Silenrieux.

En 1431, de nouveau, Walcourt fut mise à sac par les Liégeois. Finalement, le comté de Namur (terre de Bourgogne) et la principauté de Liège signent la paix à Malines le 15 décembre 1431.

En 1455, le duc de Bourgogne arrive à faire nommer un ami comme prince évêque, Louis de Bourbon et celui-ci met la principauté sous protectorat bourguignon.

Face à cette situation, le roi de France Louis XI pousse les Liégeois à se révolter contre le prince évêque. Cette révolte durera 2 ans. Dinant fut mise à sac en 1466 et Liège en 1468. Suite à ces événements, la principauté perdra définitivement son autonomie et l'administration bourguignonne s'implantera dans le pays de Liège. Guy de Brimeu réorganise la circonscription de l'Entre Sambre et Meuse en 1468 et devient gouverneur général du comté de Namur et lieutenant de l'Entre Sambre et Meuse liégeoise. En 1473, il place à la tête de l'Entre Sambre et Meuse liégeoise et namuroise le seigneur de Boussu Lanselot. A la mort de Charles le téméraire, duc de Bourgogne en 1477, l'œuvre de Brimeu s'effondre et la principauté de Liège redevient indépendante. Le 18 juin 1477, les soldats du roi de France envahissent l'ESM et s'emparent de Walcourt en la pillant et incendiant la collégiale.

§ 4. Les seigneuries

1. Evolution des domaines vers les seigneuries

A partir du 10ème siècle, les maîtres du sol, de l'air et des hommes (seigneurs fonciers) deviennent le plus souvent des seigneurs banaux ou hautains. Ils obtiennent du prince évêque le bannum, c'est-à-dire le pouvoir de commander, de contraindre, de punir et surtout de lever des impôts.

Pour les seigneurs hautains ou banaux, c'était l'occasion d'introduire de nouvelles charges (appelées droits) pour les paysans. En effet, l'élévation du niveau de vie mettait les paysans en mesure de donner plus.

En plus du cens foncier et des droits de mortemain et de soignie, ils devaient payer les droits banaux nouveaux (certains droits banaux concernant le moulin et la brasserie existaient déjà dans les faits dans les domaines de l'abbaye de Lobbes) :

(a) les corvées banales incombant à tous au profit de la seigneurie (exemple : creusement et entretien des fossés et chemins, irrigation des prés, transporter pierres et bois, entretien du bief du moulin, milice rurale et surveillance, destruction des loups). Les corvées étaient prévenues par le « command » c'est-à-dire un ordre intimé par le seigneur ou son forestier ou son sergent au son du cor (maximum 6 jours par an).

(b) les droits banaux pour utiliser le moulin, le four, le pressoir, le stordoir et la brasserie du seigneur. Le seigneur avait le droit d'obliger ses sujets à utiliser ces services moyennant une redevance. Il y avait même les taureaux, les verrats et les béliers banaux fournis par le décimateur.

(c) les droits de justice qui deviennent une part importante des recettes seigneuriales grâce au produit des amendes.

(d) les nouvelles tailles (impôts).

Le clergé était exempt des droits banaux.

Devant cette montée des droits, un mouvement d'émancipation rurale menée par les laboureurs (paysans aisés) se manifesta du 12ème siècle au 13ème siècle. Finalement, les seigneurs adoucirent le régime des banalités et donnèrent des chartes aux communautés villageoises. Les banalités sur le moulin, la brasserie, le pressoir ou le four disparaîtront vers la fin du Moyen Âge à Silenrieux.

La taille annuelle sera remplacée par le droit de bourgeoisie d'un gigot par an. Le droit de mortemain deviendra une redevance forfaitaire payée par la communauté pour tous les bourgeois de Silenrieux. Les corvées domaniales liées aux travaux de la réserve disparaissent (voir ci-dessous).

2. Nouvelle répartition des terres à l'intérieur des seigneuries

De l'an 1000 jusque 1250, la population augmenta. Les manses furent divisés entre plusieurs exploitants. Ils devinrent des quartiers. Une partie des terres incultes de la réserve sont mises en exploitation par défrichements (on les appellera « les sarts »). Le seigneur les concède en tenure héréditaire ou les afferme.

De plus, le seigneur renonce à exploiter la réserve (le chapitre de Thuin a probablement abandonné l'exploitation de la réserve dans le courant du 13ème siècle) ; il la morcelle ; puis l'afferme ou la concède en tenure. La réserve disparaît ainsi que les corvées liées aux travaux des champs. Ce fut la première émancipation rurale.

En conclusion, la seigneurie est un territoire considéré comme un bien foncier pour le seigneur et un bien d'usage pour la communauté des manants qui renferme un ensemble de droits et obligations de part et d'autre.

3. Organisation d'une seigneurie

Dans toute seigneurie, les manants devaient prêter serment de fidélité au seigneur qu'ils devaient obéir et servir. La seigneurie était donc composée du seigneur foncier et hautain et de la communauté des manants.

Le seigneur nommait tous les officiers de la cour de justice (voir annexe 6).

Celle-ci (cour foncière et échevinale) avait les pouvoirs suivants au nom du seigneur :

- en matière judiciaire et pénale : elle instruisait les procès faisant les constatations et enquêtes nécessaires, interrogeait les témoins. Pour les coups et blessures et les disputes, la cour jugeait directement. Le bailli faisant office de ministère public (à partir des temps modernes) requérait la peine à appliquer ou parfois laissait à la cour le soin de décider. En cas de crime ou de suicide, la cour accompagnée d'un médecin, se déplaçait tout comme le font les parquets de nos jours et dressait procès verbal et constatations. Elle constituait les dossiers qu'elle envoyait en rencharge à Liège (cour d'appel) afin de savoir quelle était la peine à appliquer.

- en matière civile : elle connaissait en première instance toutes les causes ordinaires : les litiges concernant les biens meubles et immeubles, la désignation de tuteurs pour les orphelins et les personnes simples d'esprit, l'émancipation des enfants, les partages, les contrats de mariage, les saisies de biens, les ventes, le bannissement des débiteurs insolvables, etc…Si la personne n'était pas d'accord sur la décision, elle pouvait aller en appel devant la haute cour des échevins de Liège.

- en matière administrative : la cour enregistrait les actes de mutation (transport), de testaments ou d'hypothèques relatifs aux biens fonciers. C'était le rôle du greffier de tenir ce registre. Elle avait le pouvoir de recorder c'est-à-dire de donner acte des usages en vigueur d'après les déclarations faites devant elle. Elle contrôlait les poids et mesures. Elle procédait à l'afforage des bières car les cabaretiers ne pouvaient vendre leur vin et bière sans l'avoir fait afforer par le mayeur et les échevins. Ceux-ci se rendaient dans la cave du débitant, goûtaient ces boissons et établissaient la taxe à laquelle il était imposé. Ils s'assuraient de la bonne qualité des produits alimentaires vendus. Elle s'occupait aussi de la surveillance et de l'entretien de la voirie et des cheminées. Elle répartissait les tailles (impôts).

De plus, la cour devait convoquer les 3 plaids généraux de l'année auxquels les chefs de ménage étaient tenus d'assister. Il y en avait un aux Rois (début janvier), un à Pâques, et le dernier à la St Rémi (le 1er octobre).

Elle se réunissait chaque semaine dans un local propre et connu de chacun dans le village.

Elle était composée des officiers suivants : un mayeur, 7 échevins et un greffier. (Le mayeur et le greffier pouvaient aussi être échevin en plus). Ils étaient tous nommés par le seigneur pour administrer au nom du pouvoir de Liège (voir annexe 6).

Le mayeur était le représentant du seigneur et pouvait être révoqué à tout moment. Quand la réserve du domaine existait, il était chargé de l'administrer au nom du seigneur.

Dès la fin du 11ème siècle, le prince évêque fit du mayeur un juge avec une cour de justice. Il lui attribua le droit de semoncer les échevins et de faire exécuter les sentences. Ce bannum entraîna des restrictions fort importantes à la compétence judiciaire des avoués ; en fait, en accordant aux mayeurs l'exercice de la justice, le prince s'en prenait à l'avouerie ecclésiastique dont la puissance grandissante menaçait l'autorité épiscopale.

Le rôle du mayeur était : de présider la cour de justice et les plaids généraux et de suivre l'application des peines fixées.

Les échevins (7) étaient nommés à vie par le seigneur. Ils assistaient le mayeur dans le bon fonctionnement de la cour de justice. Ils étaient obligés de siéger régulièrement au moins une fois tous les 15 jours et d'achever à chaque audience l'examen de tous les dossiers inscrits au rôle. Ils étaient choisis parmi les gens de bien, nés de mariage légitime, suffisamment âgés, possédant des biens, sachant lire et écrire, de religion catholique, résidant dans la localité et de nationalité liégeoise. Ils percevaient des honoraires (les sportules) que leur versaient les justiciables à proportion des vacations.

Le greffier était aussi nommé à vie par le seigneur. Il était un homme de loi ou lettré (notaire). Il rédigeait et tenait toutes les écritures de la cour de justice. Il enregistrait les œuvres de loi passées par la cour.

Il pouvait exercer son emploi dans plusieurs localités. Il délivrait, à la demande des ayants-droit, des copies authentiques. Il conservait les archives du tribunal. Il gérait la recette des droits de justice et en tenait la comptabilité. Il était rémunéré sur base du nombre de pages rédigées ou transcrites. Pour éviter les abus, l'autorité liégeoise fixe en 1572 le nombre de lignes que devait compter chaque page et de syllabes que devait comporter chaque ligne.

Comme officier subalterne ne faisant pas partie de la cour de justice, mais participant à l'application de certaines décisions de celle-ci, nous avons le sergent de justice (voir annexe 7).

Il était nommé par le seigneur et attaché à la cour de justice. Il convoquait les gens pour les plaids généraux, les témoins pour les affaires judiciaires ou civiles. Au civil, il communiquait aux défendeurs les ajours ou citations à comparaître. Il avait les fonctions d'huissier en matière judiciaire car il signifiait les exploits c'est-à-dire qu'il portait officiellement les actes de procédure à la connaissance des intéressés. Il participait à l'exécution des décisions de justice et procédait à l'incarcération des inculpés dont l'arrestation était ordonnée. Il donnait lecture publique des sentences avant l'exécution des condamnés.

Il pratiquait les arrêts et les saisies. En matière de police, il était chargé de la surveillance des champs et des bois. Au tribunal, il veillait au déroulement paisible de l'audience. Lors des plaids, il était tenu de se trouver à l'audience et d'assurer la garde où se tenait la réunion.

Il devait vaquer aussi pour les corvées, l'entretien des chemins, commander les patrouilles et conduire l'horloge.

Il comparaissait souvent devant la cour pour faire rapport de l'exécution de sa mission. Il était armé et revêtu de l'insigne. Il recevait des honoraires fixés par le tarif légal ainsi que le 1/3 des amendes.

Le sergent forestier (au moins 2 à Silenrieux) était chargé de surveiller les champs et les bois. Il portait les messages. Il convoquait aux corvées pour l'entretien des chemins. Il aidait le bourgmestre pour la gestion des bois communaux. Comme les bois de Silenrieux étaient en indivision à trois, il était probable que leur nomination devait faire l'aval des 3 instances.

La communauté des manants représentait les habitants d'un même terroir, d'une même paroisse, d'une même seigneurie qui assumaient collectivement les obligations et les droits. Au départ, le seigneur, le mayeur et les échevins assumaient seuls la gestion des affaires de la communauté. Par la suite, des assemblées communautaires se sont réunies à l'occasion des plaids généraux où tous les chefs de famille devaient obligatoirement se rendre à l'invitation de la cour de justice. Les chefs de ménage furent ainsi associés à la gestion de leurs affaires communes. Les plaids généraux devenaient à la fois une audience particulière de la cour de justice et une assemblée des chefs de ménage de la communauté. La réunion était annoncée par le curé au prône de la messe dominicale et affichée à l'église, de plus le sergent affiche à la valve et distribue les convocations de porte en porte. Le jour venu, les cloches étaient mises en branle à plusieurs reprises pour convoquer les bourgeois.

Les plaids étaient présidés par le mayeur. Certains plaids pouvaient être convoqués exceptionnellement en dehors des 3 dates traditionnelles.

Lors de ces plaids, la cour de justice faisait lecture des décisions, des chartes et des règlements, promulguait les ordonnances et les édits des seigneurs et traitait parfois certaines affaires locales (conflits ou procès).

L'assemblée communautaire pouvait prendre des décisions relatives aux droits d'usage et à la gestion des biens communaux (warissaix, trieux et bois) sans contrevenir à la coutume et aux ordonnances du prince. Elle réglementait la coupe et la vente des bois. Elle devait organiser les contraintes de culture dues à l'assolement triennal (date de la moisson,etc…), le libre parcours, la garde de la herde communale, le pâturage des bestiaux, la pêche, l'entrée dans les bois, la destruction des clôtures. Elle accordait des secours aux malades, pauvres et vieillards. Elle prenait des mesures pour sauvegarder

les privilèges. Elle s'occupait de l'entretien des voiries, des réparations à l'église, à la maison pastorale et au cimetière en partie (voir partie religieuse). Elle devait fixer l'assiette pour la taille et répartir les impôts de la principauté. Le consentement de l'assemblée était requis pour décider d'un impôt local à lever pour subvenir aux charges et pour intenter un procès. L'assemblée approuvait aussi les règlements nouveaux, les comptes annuels du bourgmestre, du mambour des pauvres et de l'église, les aliénations de biens communaux, les locations de biens communaux, les achats ou ventes de biens, les emprunts. Elle choisissait le bourgmestre, le herdier banal et le vicaire. Enfin, quand des militaires s'installaient près du village, la communauté devait répartir les tâches entre les manants (ceux qui logeaient les soldats, ceux qui les nourrissaient, ceux qui fournissaient le fourrage, ceux qui les guidaient, etc…). Ceci représentait une lourde charge pour la communauté.

Elle se réunissait en plein air au cimetière à la porte de l'église, devant la maison du mayeur (en 1766, dans la cour de la cense Paris car le mayeur Trousset y habitait) ou sur une place publique.

L'assemblée communautaire était composée uniquement de bourgeois habitants à Silenrieux.

Qu'est-ce qu'un bourgeois ?

En échange de certains pouvoirs et droits laissés à la communauté, le seigneur a instauré le droit de bourgeoisie qui donnait aux manants une sorte de droit de citoyenneté. A Silenrieux, les conditions pour être bourgeois étaient d'être domicilié dans la commune, de payer annuellement ce droit à la recette du chapitre de Thuin qui était « le gigot de bourgeoisie » et de venir aux corvées et patrouilles un ou 2 jours par an. Celui-ci devait aussi prêter serment d'être fidèle au souverain, soumis au seigneur et de soutenir les intérêts de la communauté. En retour, il recevait une part affouagère dans les bois et de l'argent quand les comptes de la communauté étaient en boni.

Parmi le personnel de la communauté, il y avait d'abord le bourgmestre (voir annexe 8). Il représentait la communauté et était nommé pour un an par les bourgeois assemblés aux plaids des rois en janvier. Il devait prêter serment entre les mains du mayeur.

Il était chargé de : rédiger et établir les comptes annuels de la communauté (genre de receveur) qu'il devait présenter pour approbation aux plaids des rois ; régler et gérer les affaires communales telles la collecte des impôts, l'achat ou la vente d'un bien communal, la gestion des ventes de coupes de bois communaux, la passée aux enchères des biens communaux (les regains et les bois), la défense des intérêts de la communauté par devant un tribunal, la défense des droits des bourgeois de la communauté, l'organisation de patrouilles de milice rurale, la fourniture des pionniers ou des voiturages aux armées qui le demandaient. Il ne pouvait pas procéder à des dépenses, engager les biens de la communauté, contracter des emprunts sans l'accord de la cour de justice et de la communauté. Il travaillait souvent de concert avec les mayeurs et échevins qui défendaient aussi la communauté.

Le bourgmestre recevait comme gage (salaire) le 30ème denier ou 3.33 % des menues collectes de la communauté (petites recettes), c'est-à-dire les recettes sauf les ventes de taillis et futaies en vente publique.

Le herdier banal était chargé de surveiller et mener les troupeaux de bêtes dans les vaines pâtures et dans les bois. Il travaillait pour tous les bourgeois du village.

Le vicaire (voir partie religieuse).

§ 5. Les seigneurs de Silenrieux

1. *L’abbaye de Lobbes*

a) L’évolution

En 960, l’évêque de Liège Eracle restaura la vie régulière à Lobbes qui retrouve son autonomie. L’abbé est de nouveau élu par les moines sans interférence du politique. C’est le retour de nombreuses villae du temporel de l’église de Liège vers l’abbaye de Lobbes. C’est à ce moment que le domaine de Sileno rivo regagna probablement les biens de l’abbaye de Lobbes (si ce domaine avait quitté ceux-ci en 889). Selon Devroey, la liste longue des biens de l’abbaye de Lobbes a été réalisée entre la fin du 10ème siècle et 1038 et Silenrieux se trouve cité dans les biens de Lobbes.

Les abbés de cette nouvelle période sont : Aletran (960-965), Folcuin (965-990) en conflit avec Rathier de retour d’Italie, Heriger (990-1007), Ingobrand (1007-1020) qui se caractérisa par des mœurs mondains et des spoliations, Richard de Vanne (1020-1032) qui rétablit une observance stricte des règles, Hugues (1033-1053), Adelard (1053-1077), Arnould (1078-1093) dont son prévôt Oilbald dilapide les biens de l’abbaye (la famille de Barbençon disposa des biens de Barbençon, Boussu, Renlies, Vergnies et Vogenée ; Arnould I de Morialmé obtint les églises et dîmes de Clermont, Chastres, Pry, Gourdinne et Somzée), Fulcard (1093-1107), Walter (1108-1130), Léonius (1131-1137), Lambert (1137-1149), Francon (1149-1159), Jean (1159-1179), Lambert (1180), Weric (1181-1204).

b) Les relations avec l’avoué (voir aussi annexe 5)

Au 11ème siècle, la fonction d’avoué devient héréditaire. Comme ils prenaient trop de pouvoirs, à la fin du 11ème siècle, on retira aux avoués le droit de juger dans les domaines. Cependant, l’avoué conserva des attributions d’ordre administratif et militaire (protection du domaine). Il était toujours en bonne position pour profiter des pires abus. L’abbaye de Lobbes choisit le châtelain de Thuin comme avoué principal ; mais chaque domaine pouvait avoir son avoué local. Pour Silenrieux, ce fut probablement le seigneur de Walcourt. En effet, celui-ci était cité comme avoué en 1303 et donc l’était déjà au 11ème siècle. De plus le seigneur de Walcourt était la personne la plus influente et la plus proche de Silenrieux.

Au début du 12ème siècle, les relations s’étaient franchement dégradées entre l’abbé et les multiples sous-avoués. Supplique de l’abbé Fulcard vers 1100 à l’empereur Henri IV.

« Or, on trouve dans les villae de St Pierre beaucoup d’avoués, ou plutôt des voleurs. Ceux-ci indépendamment des 3 plaids principaux et généraux y convoquent des plaids à leur tour de rôle quand bon leur semble. Ils imposent des tailles ou plutôt des rapines absolument indues, sur les récoltes, les meuniers, l’argent et presque tous les biens mobiliers, contre la volonté des pauvres sans rien demander mais en pillant. Tapis assez souvent de nuit dans des chemins écartés, ils y maltraitent les pauvres paysans de toutes les façons. Ajoutons à cela que certains d’entre eux nous sont hostiles au point que, s’ils n’ont pas reçu chaque année quelque cadeau, à leur gré, de notre part, ils envahissent les villae mêmes qu’ils sont chargés de défendre. Ils s’emparent ou retiennent par la violence toutes les récoltes et les redevances qui en proviennent et qui nous sont dues tant qu’ils n’ont pas reçu davantage que ce qu’ils avaient obtenu, de mauvais gré, précédemment ».

Pour remédier à ces avoués malhonnêtes, les empereurs du 12ème siècle se sont efforcés de les replacer sous l’autorité de l’état en leur interdisant de fonctionner sans avoir obtenu le ban royal. L’évêque et le roi contrôlaient mieux les avoués ainsi.

2. Le chapitre de Thuin

Le domaine de Silenrieux resta à l'abbaye de Lobbes ou à l'église de Liège au moins jusqu'au 11ème siècle. Au 13ème siècle, les ¾ du domaine faisaient parties du chapitre de Thuin. Pour comprendre ce changement, on ne peut faire que des hypothèses :

- soit le domaine passa de l'abbaye de Lobbes au chapitre de Thuin. Mais ceci est peu probable car les 2 institutions ne s'appréciaient pas du tout. Au début du chapitre de Thuin, les 2 abbayes Lobbes et Aulnes scellent un pacte contre l'expansion du chapitre.

- soit, après usurpation du domaine de Silenrieux par son avoué (probablement le seigneur de Walcourt), à la fin du 11ème siècle ou au début du 12ème siècle, le seigneur usurpateur a dû rendre le domaine ecclésiastique à une institution catholique et l'aurait remise vers 1170 au chapitre de Thuin qui venait de se créer. En effet, en 1060, les moines de Lobbes transportent les reliques de St Ursmer pour récupérer les biens usurpés et sous Arnould et Foucard de 1078 à 1107, de nombreux domaines ont été pris par les seigneurs de Barbençon, de Morialmé, de Fontaine, de Montignies et de Beaumont. En ce qui concerne le seigneur de Walcourt, avoué de Silenrieux, il refait promulguer en 1196 la loi de Walcourt qui donne à celle-ci une supériorité manifeste sur toutes les agglomérations rurales du voisinage. Cependant, dans la 2ème moitié du 12ème siècle, l'église s'engage avec vigueur contre les usurpations en utilisant tous les moyens de pression spirituelle. Vers 1140, le décret de Gratien allait favoriser la restitution des biens de l'église.

Le décret de Gratien : les mesures interdisaient aux laïcs de posséder des églises, de les donner, de les vendre, de se servir de leurs biens, s'ils ne voulaient exposer le salut de leur âme.

De 1161 à 1216, pratiquement, tous les biens usurpés par les seigneurs laïcs de notre région revinrent aux mains d'une institution catholique.

- soit, suite à des disputes entre les « ministériales » et l'abbé Jean (1159-1179), ceux-ci sont partis avec « leur domaine » au chapitre de Thuin. Ce qui expliquerait la haine entre ces 2 institutions.

En fait, l'abbaye était ruinée économiquement, la misère régnait et les moines furent, pour la 3ème fois éparpillés dans d'autres maisons religieuses pour une durée de 3 ans. On a dû congédier les « ministériales » chargés des services intérieurs de l'abbaye. Mais ces derniers refusèrent de laisser les biens fonciers qui leur servaient de rémunération (chaque service avait sa dotation et s'administrait de façon indépendante depuis le 11ème siècle ; une partie des biens était assignée à l'abbé, une autre à l'entretien des moines, une autre à l'office de la porte, une autre à l'hôtellerie, etc…). Pour les expulser, on a dû recourir à la violence. Cette affaire n'a t-elle pas de rapport avec la fondation du chapitre ? En effet, on a détruit les traces de cette tragédie. Les ministériales ne sont-ils pas venus se réfugier avec leurs titres de propriétés au nouveau chapitre de Thuin ? Le Prince Evêque profita de cette période d'ostracisme pour consolider la position du chapitre. Car on lui avait retiré au 12ème siècle le droit de visite de Lobbes et l'abbé pouvait s'adresser à l'évêque de son choix. La seule façon pour se défendre contre cette tendance fut de fonder un chapitre séculier à Thuin.

- soit, le domaine de Silenrieux qui fut probablement donné à l'église de Liège en 889 ne revint jamais dans les biens de l'abbaye de Lobbes à la fin du 10ème siècle et le Prince Evêque fit donation de ce domaine au nouveau chapitre de Thuin qui se créait vers 1170 et qui avait les faveurs de celui-ci.

L'organisation du chapitre St Théodard de Thuin

Il est composé de 12 chanoines qui élisent en leur sein un doyen qui dirige le chapitre, un chantre qui est le maître des offices religieux et un écolâtre qui est chargé d'enseigner les sciences sacrées et devient en pratique le notaire et le scribe du chapitre. Ceux-ci vivent en communauté autour d'une collégiale. Les biens du chapitre étaient fractionnés en 12 prébendes. On distribuait des prébendes à chaque chanoine, les dîmes que percevait le chapitre à Silenrieux étaient partagées entre le doyen, l'écolâtre et le chantre.

Le chapitre de Thuin, en tant que seigneur de Silenrieux, avait droit de propriété. Il y nommait les baillis, mayeurs, échevins, greffiers, sergents d'office forestier et sergents de justice. Il établissait une cour de justice avec haute, moyenne et basse justice. La haute justice signifie que le seigneur est détenteur du ban(num) et de la justice sur son territoire. Il impose, juge les affaires criminelles (crime et délit sauf crime de lèse majesté) et conduit à la guerre. Pour rendre la justice et accomplir les peines, on faisait appel à l'avoué.

La moyenne justice représente les contentieux de fiefs et d'héritages, les visites des maisons, des chemins, des fontaines pour la sécurité, l'enregistrement des accords, les ventes, les baux, les contrats de mariage et testaments.

La basse justice, c'est le travail du sergent qui joue le rôle du policier.

Le record de Silenrieux de 1303 dit que le Chapitre de Thuin est le seigneur souverain et tréfoncier de Silenrieux depuis très longtemps. (Un record est un acte enregistré qui fait foi). Ce record est appelé loi ou charte de Silenrieux. C'est en tant que seigneur tréfoncier ou possesseur du sol que le chapitre requiert ce record.

1. Les mayeurs et échevins sont nommés par le seigneur.

2. Le mayeur avait le droit d'arrêter un malfaiteur et de le garder dans sa maison transformée en prison.

3. Pour faire justice, on remet les malfaiteurs au voué (avoué).

L'avoué est le seigneur laïc qui devait défendre le chapitre de Thuin contre ses ennemis. Le seigneur de Walcourt fut avoué de Silenrieux.

Les doyens connus : Raoul (1170-1183), Nicolas en 1189, Michel de St Paul de Gauthier (1203-1213), Engram (1214), Enrard (1221-1223), Arnoul (1225), Nicolas (1248), Jean (1257), Hugues de Lille (1272), Pierre de Huy (1300), Jean Godart (1480), Jehan Gravius (1495), Jean Playoul (1520-1530), Valentin Playoul, (16è), Philippe Le Ratz (?- 1576), Simon Lobbez (1615-1631), Nicolas Thibaut (1631-1638), Lambert de Bruxelles (1638-1649), Arnold Raymondi (1649-1677), Jacques Paunet (1678-1709), François Antoine Despretz (1710-1718), Bertrand François Honnin (1718-1740), Simon Pierre Renquin (1740-1758), Nicolas Antoine Mascart (1758-1781), Jacques Antoine Dejorez (1781-1795). Les écolâtres : Engran (1189), Lambert (1223), Jean de Boverie (1344), Renier Herck (1588), Jacques Scouna (1624- ?), Arnold Raymondi (1641-1649), Gilles Lambrecht (?-1667), Jean François Bex (1669-1677), Jean François Cornet (1679-1736), Simon Pierre Renquin (1736-1740), François Charles Brogniez (1740-1746)), François Joseph Jehu (1746-1766), Louis Gossart (1767), Gérard Albert Hoffman (1767- 1793), Charles Joseph Massart (1793).

3. L’abbaye d’Haumont et la seigneurie de la Rocq

L’abbaye d’Haumont fut le seigneur d’un quart du domaine de Silenrieux avec les droits seigneuriaux suivants : le droit de mortemain, le droit de sauvement (c’est une redevance que la communauté payait pour ne pas être attaquée, pour jouir d’une protection spéciale, ou pour l’entretien des murailles d’un bourg) et un droit pour chaque femme qui s’y marie.

Ce quart se situait entre Féronval et Badon sur l’actuel territoire de Boussu car ces lieux dits faisaient partie de la paroisse de Silenrieux jusque la révolution française. En effet, les paroisses se sont créées sur base des anciens domaines. Le quartier de Cerfontaine (appelés par la suite « les quartiers ») dans le village faisait probablement aussi partie de ce quart étant donné que le seigneur de Chimay y levait une rente (voir ci-dessous).

Pour savoir quand cette partie du domaine fut donnée à l’abbaye d’Haumont, on se base sur les faits suivants. Etant donné que ce territoire faisait partie de la paroisse de Silenrieux, il fut donné après 820 car la paroisse de Silenrieux fut créée après cette date ; et il fut cédé avant que les principautés et comtés soient bien délimités car ce territoire fit partie du Hainaut (c’est-à-dire avant le 11ème siècle) et avant que la fonction d’avoué devient héréditaire car le seigneur de Walcourt ne fut pas avoué de ce territoire (c’est-à-dire avant le 11ème siècle). Sachant que la donation de ce quart du domaine se situe entre 820 et l’an 1000, voici les hypothèses les plus plausibles pour le situer : entre 870 et 879 quand le roi de France Charles le Chauve s’empare de la Lotharingie en prenant sous sa coupe à la fois les abbayes de Lobbes et d’Haumont ; entre 968 et 971 quand Rathier, ancien évêque de Liège et abbé de Lobbes chassé en 954 par le comte de Hainaut Régnier III et Balderic (son neveu), revient d’Italie pour reprendre sa place à Lobbes comme abbé de 965 à 971 en chassant Folcuin et achète en même temps l’abbaye d’Haumont en 968 ; entre 955 et 958 quand l’évêque de Liège Balderic et son oncle le comte de Hainaut Regnier III mettent comme abbé un proche Erluin qui laissera Regnier III usurper les biens de l’abbaye de Lobbes alors qu’il a déjà sous sa coupe l’abbaye d’Haumont (cette hypothèse suppose que le domaine de Sileno rivo n’était plus à ce moment possession de l’église de Liège).

En 1181-1185 : le pape Lucius prend sous sa protection l’abbaye d’Haumont avec tous ses biens. « Videlicet apud absoniam juxta walcort, septem quadrantes pro quibus septem jebidos namucenses recipitis annuatum ; ***apud silemriu quartam partem de consortio ville*** *; apud bussutum juxta walcourt totuim consortium ville cum decima culturarum ; apud walencourt quatuor solidos censuales valentineasis monete quos marulius clercu vobis reddit » ; De villers description de cartulaire et chartiers tome III.*

L’avoué de l’abbaye d’Haumont est le comte de Hainaut qui considère ce quart pratiquement comme un bien comtal. En fait, les biens de l’abbaye d’Haumont servaient au comte pour payer les services de ses fidèles vassaux.

Vers 1088, le comte de Hainaut inféode l’avouerie des biens de l’abbaye d’Haumont concernant Renlies et probablement Erpion et Silenrieux,… au seigneur de la Rocq son vassal. En fait, le seigneur de la Rocq relève du seigneur de Beaumont (aussi comte de Hainaut) de 1047 à 1391. A partir de 1391, le comte de Hainaut donne l’avouerie ainsi que la seigneurie de la Rocq à un fidèle serviteur plus puissant, le seigneur de Trazegnies. Le seigneur de la Rocq devient le vassal du seigneur de Trazegnies et le sous vassal du comte de Hainaut. En 1418, Arnould de Hamal marié à la fille du seigneur de Trazegnies hérite de la seigneurie de la Rocq avec l’avouerie sur les biens de Silenrieux, Renlies, Erpion, etc.…

En 1410-11, on retrouve, dans les fiefs directs des comtes de Hainaut dans la prévôté de Maubeuge lié à la terre de la Rocq, Silenrieux avec des droits, redevances de chaque femme qui s'y marie et des rentes annuelles de 50 s. L'héritière du fief est citée « Jeanne de Castillon Dame de Trazegnies, de Vierves et de la Rocq ».

Vers 1434, les relations entre Philippe le bon et Arnould de Hamal, seigneur de Trazegnies ne sont pas bonnes car ce dernier soutient les Liégeois. D'autre part, Jean de Croy, seigneur de Chimay rend d'énormes services au duc de Bourgogne qui était aussi comte de Hainaut. Il est donc fort probable que Philippe le bon fit cadeau à Jean de Croy de la seigneurie de la Rocq avec Renlies, Silenrieux, ... en la confisquant au seigneur de Trazegnies. En 1445, Jean de Croy demande d'augmenter sa seigneurie autour de Chimay en échangeant les 9 villes de Chimay contre la terre de la Rocq (Rocq, Renlies, Erpion, Silenrieux et Cerfontaine lez Maubeuge). Philippe le bon, duc de Bourgogne et comte de Hainaut accepte le 18 août 1445 de prendre la terre de la Rocq avec Silenrieux et consorts contre les 9 villes de Chimay. En 1473, après plusieurs disputes avec les de Croy, Charles le téméraire, duc de Bourgogne se réconcilie et il remet au seigneur de Chimay de Croy la terre de la Rocq avec Silenrieux et consorts. Cette terre restera dans la principauté de Chimay au moins jusqu'en 1596 (voir les gouaches de de Croy dans les albums du crédit communal). Entre 1618 et 1640, la terre de la Rocq de Silenrieux passa définitivement au Prince de Barbençon. C'est vers 1640 que celui-ci décida de construire un fourneau et une forge à Féronval.

On apprend dans un document de 1755 que la communauté de Silenrieux versait à Erpion par an 2 livres 10 sous pour une année de sauvement « suite de l'acquisition de la terre de la Rocq faite du prince de Chimay par le Seigneur de Barbençon ».

Vers le milieu du 17ème siècle, le Prince de Barbençon remit (par don, vente ou héritage) la moitié des bois de Badon, de Mazarin et de Perfondval (devenu Féronval après la construction des forges et fourneaux par le prince de Barbençon) d'une contenance de 260 bonniers ainsi que le droit de mortemain à Jean de Barbençon, dit de Boussu, seigneur de Boussu qui était un fief de la principauté de Barbençon ; l'autre moitié fut conservée par le prince de Barbençon jusqu'à la révolution française.

CHAPITRE 6 : LES TEMPS MODERNES (1477- avril 1794)

Au niveau de la structure politique, il n'y a pas eu de grands changements. La seigneurie de Silenrieux gardait ses droits et obligations vis-à-vis du seigneur le chapitre de Thuin lequel faisait toujours partie de la principauté de Liège dans le St empire romain germanique.

La seule innovation importante est l'introduction du bailli comme représentant du seigneur à Silenrieux. Le terme bailli vient du vieux français baillir qui signifie gouverner, diriger et administrer. Etant donné que le mayeur défendait autant la communauté que le bourgmestre ou le curé, le seigneur décida à partir du 16ème siècle de nommer un représentant ou agent supplémentaire le bailli. Celui-ci avait la charge de la haute justice dans la seigneurie. Il poursuivait les crimes et faisait procéder à l'arrestation des voleurs. Il était aussi responsable de l'ordre public et des délinquants. Les manquements et contraventions aux édits et mandements du prince et du seigneur étaient aussi de sa compétence. Il était également comptable des biens du seigneur à Silenrieux et veillait à ses intérêts. Au niveau de la cour de justice, il avait la fonction d'officier du ministère public et devait lui prêter serment avant d'entrer

en fonction. Il était donc chargé des enquêtes judiciaires. Le mayeur, les échevins et le bourgmestre devaient l'assister dans l'exercice de son office.

Il était salarié et révocable. Il n'avait de compte à rendre qu'au seigneur. Il avait aussi la garde et la conservation des biens, des droits et du droit de chasse. (Exemple : En 1751, le bailli Mascard prolonge la chasse jusqu'au 8 septembre en raison du retard de la moisson).

Il recevait aussi toutes les amendes perçues sur le territoire, mais devait payer les frais et dépenses de toute procédure pour l'exécution des malfaiteurs.

Il pouvait se faire remplacer par un lieutenant bailli qui était aussi nommé par le seigneur. (Voir annexe 9 : les baillis).

§ 1. Le 16ème siècle : les événements

Jusqu'au 16ème siècle, l'ESM était la plus riche et la plus peuplée des régions mosanes. Par après, la fameuse trouée de l'Oise passant par l'ESM a anéanti cette région à cause des campagnes militaires du 16ème et 17ème siècle entre Français et Espagnols. Malgré sa neutralité, la principauté de Liège n'a jamais su empêcher le passage et le cantonnement de troupes étrangères dans l'ESM. En effet, au 16ème siècle, les soldats séjournèrent souvent en ESM. Les habitants durent leur fournir nourritures, logements et parfois argent pour des militaires indisciplinés, mal payés qui vivaient au crochet de nos populations.

Voici quelques années difficiles pour notre région :

En 1528, l'ESM est livrée aux gens de guerre de Martin Van Rossum qui pillaient et rançonnaient tout.

A partir de 1551, les conflits franco-espagnols s'intensifient dans notre région.

Le roi français Henri II ravage l'ESM en 1551 avec destruction de récoltes et pillages de villages. De nouveau, en juin 1554, il s'empare de Walcourt, Senzeilles, Sautour, Florennes et devient ainsi le maître de notre région. La réaction espagnole et liégeoise ne se fait pas attendre et en juillet 1554, les Liégeois reprennent l'ESM. A la fin de ces combats, la région fut ruinée et Philippe de Senzeilles jugeait qu'il était impossible d'y tenir encore une garnison.

En 1555, les gens du pays autour de Philippeville participeront à la construction de la forteresse. Malheureusement, à partir de celle-ci, la garnison espagnole souvent mal payée fera de nombreuses incursions dans les villages voisins pour rançonner les paysans.

Face à ces incursions, le Prince Evêque ordonna aux baillis de repousser les soldats maraudeurs par la force et de convoquer tous les habitants en arme de la région.

En 1568, les huguenots français avec le seigneur de Genlis vinrent piller Walcourt et sa région.

En 1577, Gérard de Groesbeck envoie ce message à toutes les communautés :

« Considérant que quelques maisons dans les villages sont situées fort loin du cœur des villages, et par là se trouvent en danger d'être pillées et spoliées de leurs armes, nous voulons que dans chaque village et hauteur, soit fixée et désignée l'église comme place de justice ou tel autre endroit où l'on pourra au mieux et le plus convenablement porter les armes pour les y installer et les conserver de façon que les sujets pourront les prendre à chaque expédition. Nous ordonnons de plus que dans chaque village il

soit placé un guetteur et veilleur sur la tour de l'église tant de jour que de nuit afin que nos sujets ne soient pas surpris et accablés à l'improviste par la soudaine arrivée de gens de guerre, rôdeurs ou autres. Nous ordonnons aux curés, vicaires, maîtres de fabrique de placer les ornements et joyaux de l'église en sûreté ».

En 1578, Walcourt fut de nouveau attaquée :

« Le 18 mars 1578, un Espagnol, le commandant Lancelot de Berlaymont, fit un mouvement vers Walcourt. Les habitants prirent la fuite. La cavalerie les poursuivit et bon nombre furent tués. Les soldats se livrèrent aux pires excès et presque toutes les exploitations industrielles ou agricoles des environs furent détruites car Walcourt avait choisi le camp des Etats contre les Espagnols ».

En octobre 1578, les soldats français du duc d'Alençon tentèrent d'occuper l'ESM : 2 compagnies de chevaux légers avaient pris position à Walcourt.

En 1582, les soldats français surtout, mais aussi espagnols et des états généraux (Pays-Bas) pillèrent encore l'ESM.

En hiver 1585-86, les troupes espagnoles logèrent dans l'ESM en se nourrissant sur le dos des paysans. En 1587, on ne peut pas circuler à Silenrieux à cause des gens de guerre.

En 1589, la cense de la Valentinoise fut incendiée par les soldats.

En 1593, les soldats espagnols mal payés envahirent l'ESM pour se payer en pillant et rançonnant.

En 1596-97, la communauté de Silenrieux doit dépenser de grosses sommes pour livrer des réquisitions (foins, bois, leignes) aux soldats espagnols de Philippeville. Le mayeur va se plaindre au gouverneur des excès faits par les soldats à Silenrieux. Il y a eu plusieurs soultes perpétrées par les soldats de la cavalerie de Mariembourg et par ceux du capitaine Anceau à Silenrieux. Le village paiera aussi une somme au lieutenant gouverneur de Chimay pour exempter le village du passage des soldats.

§ 2. Le 17ème siècle : un siècle de calamités pour Silenrieux

Le 17ème siècle sera aussi violent et guerroyant que le précédent pour le village de Silenrieux. C'est encore le résultat des guerres franco-espagnoles.

Les passages, les occupations et les logements de troupes espagnoles, françaises, lorraines, allemandes et même croates ainsi que les réquisitions vont s'accentuer tout au long de ce siècle. Pour calmer les soldats mal payés, le mayeur, le bourgmestre et même le curé ne cessent pendant ce siècle de se présenter auprès des officiers et/ou des gouverneurs de la garnison en leur offrant des présents pour négocier les réquisitions demandées.

La communauté offrira aussi de nombreux présents aux grands baillis de l'ESM.

En ce qui concerne les réquisitions, les garnisons de Philippeville surtout, de Walcourt et de Mariembourg vont surtout demander ou voler aux habitants de Silenrieux du bois, de la nourriture, du bétail, des céréales, du foin.

D'après les comptes communaux, il y en a eu de 1600 à 1637 sans interruption, puis en 1641, 1642, de 1651 à 1659 (après 1659, les Français s'installent à Philippeville, les réquisitions vont disparaître

pendant quelques années), de1673 à 1679 (guerre généralisée dans notre région), de 1681 à 1685 et de 1690 à 1699.

Exemple de réquisition :

« Le 19 juillet 1673 : réquisition du sieur Damoresan intendant français de la province de Haynault : « il ordonne aux habitants de Silenrieux de fournir en la ville de Charleroy entre les mains du sieur Grossaux la quantité de 13 chariots de foin, pesant chacun 2000 livres et 13 chariots de paille de 55 bottes chacun (15 livres par botte) et 54 sacs d'avoines (mesure de Dinant) chaque sac rempli à comble. Le foin dans un mois, la paille et l'avoine le dernier jour d'octobre. Les foins, paille et avoine seront payés par ledit Grossaux au prix courant aussitôt qu'elle aura été entièrement délivrée ».

Pour le guidage de soldats, il y en a eu quasi tous les ans.

En ce qui concerne les logements de soldats au village, il y en a eu en 1600-1601, 1607, 1608, 1609, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1634, 1635, 1666, 1667, 1668, 1669, 1672, 1673, 1674, 1676, 1677, 1678, 1679, 1693, 1694, 1696 et 1697.

En ce qui concerne l'occupation et les quartiers d'hiver des armées dans notre région, il y a eu :

- des troupes espagnoles en 1607 et 1629,
- les troupes du comte de Cubellon en 1634,
- les troupes de Piccolomini et les Croates de Jean de Weut en 1635 et 1636,
- les troupes françaises à Beaumont en 1637 rapinent la région,
- les troupes espagnoles du colonel Forçat en 1637,
- les troupes de Piccolomini commandées par Mathéi en 1638 et 1639,
- les troupes lorraines de 1639 à 1641 qui firent de nombreux excès à Silenrieux,
- les troupes lorraines de 1644 à 1647 qui prennent Walcourt en 1645,
- les troupes lorraines du prince de Salne en 1649 au Jardinet et à Silenrieux,
- les troupes lorraines de 1651 à 1655 qui pillent le Jardinet en 1653,
- les troupes françaises du marquis de Luces en 1655 qui s'emparent de Walcourt,
- les troupes françaises en 1664,
- les troupes françaises du maréchal de Luxembourg en 1672 et 1673,
- les troupes françaises en 1675,
- tous les belligérants en hiver 1676-77,
- les troupes françaises de Charleroi en 1678,

- les troupes françaises en 1679-1680,

- la confiscation française de Silenrieux de 1688 à 1697 (voir ci-dessous).

Ces guerres ont pour conséquence que la population se raréfie, les terres restent en friche, les granges se vident et l'industrie métallurgique est désertée. Entre 1599 et 1622, la cense Paris fut endommagée par les soldats. En 1607, il y a eu des dégâts importants autour de l'église, au pignon de la chapelle Ste Anne, au portail de l'église et aux murs du cimetière. En 1615, l'église de Silenrieux fut fortement endommagée par les soldats qui ont également semé incendie et désolation à Walcourt. En 1637, le presbytère de Silenrieux fut détruit par les soldats. On sait aussi que le presbytère fut une 2ème fois ruiné par un incendie causé par les soldats du temps du pasteur de la Croix entre 1639 et 1661 quand le pasteur s'était enfui avec les habitants pour éviter l'invasion des soldats. En 1650, on n'a pas collecté l'impôt en ESM car cette région a été ruinée par les Lorrains et les habitants sont si pauvres qu'ils ont été contraints de se nourrir de pain d'avoine. En 1656, la région de Walcourt est déserte et abandonnée par les manants tant la région a souffert du passage des troupes. En 1664, François Masset de la cense de Baileu parle de la misère et des nécessités des gens pendant la véhémence des guerres car la cense fut endommagée et la région de Walcourt pillée et les récoltes anéanties. En 1666, il y a 6 demandes de bois pour maisonnage pour cause de dégâts de la guerre et en 1667, on refait le fort (voir ci-dessous). En 1670, il n'y a presque plus d'habitants à Walcourt.

Silenrieux connut aussi en 1612 une grande tempête qui détruisit au moins 18 maisons, d'après le nombre de personnes qui ont demandé du bois pour refaire leur maison en février 1613.

En 1634, le grand bailli avait levé une milice rurale pour lutter contre les soldats étrangers dans la principauté de Liège. Il vint à Silenrieux pour convaincre les paysans de se défendre. La communauté de Silenrieux acheta de la poudre pour ses miliciens. Mallet dut même garder pendant 15 jours des prisonniers en sa maison. Mais cette action n'empêcha pas les troupes étrangères de venir s'installer.

Les conflits entre le seigneur, le mayeur et la communauté de 1660 à 1664.

En 1660, on apprend que le mayeur du village contrarie la communauté tant qu'il peut pour son propre profit et pour flatter les chanoines de Thuin qui sont en procès contre la communauté au sujet des biens du village (bois et autres).

Les chanoines protestent contre le bourgmestre et la communauté de Silenrieux pour avoir sarté sans leur consentement.

Les gens de Silenrieux se plaignent de leur seigneur : « nous avons de braves seigneurs qui nous ont laissé loger par les soldats et ruiner et c'est par eux que nous avons perdu nos papiers et lettrages de nos privilèges ». « Ils menacent de rendre les comptes de la communauté même si les chanoines ne viennent pas car ils ne sont pas maître de notre argent et ils n'ont pas à savoir ce que nous faisons ou comment nous en disposerons ».

En 1662, Materne Ernotte est condamné à payer 10 florins d'or d'amende car il a appelé le mayeur Jacques De Treigne hors de sa maison pour le provoquer au combat avec une arme et lui proférer quantité d'injures et il a battu et violemment frappé le bourgmestre Jacques Hélaz.

En 1664, l'officier Bailly fait une enquête sur le mayeur Jacques De Treignes qui est souvent critiqué par les habitants. Voici une liste de témoignages :

Témoignage de Marc Brousselart :

« Il menace souvent les habitants lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec lui ; il boit beaucoup ; il fait en justice ce que bon lui semble et lorsqu'il arrive contradiction par ses confrères, il les menace de les déposer de leur charge ; il a plus de familiarités avec François Boulouffe que les autres échevins ; il a fait couper à l'insu des seigneurs une quantité de charrée de bilardeaux et bois venant de la communauté ».

Témoignage de François Helaz (42 ans) : « j'ai été échevin et j'ai quitté ma charge à raison que Jacques De Treigne voulait sans raison fort souvent me faire condescendre à sa volonté contre la justice et l'équité ; je suis aussi d'accord avec Marc Brousselart ».

Témoignage de Jean Ernotte : « il se vante souvent d'être le seigneur de ce lieu et qu'il peut tout en cette qualité et qu'il ne doit pas se servir de l'officier bailly ».

En 1667, la communauté doit refaire le fort de Silenrieux qui se trouvait à Pas de la l'Eau (probablement, près des bâtiments du seigneur et de la sergenterie). Ce fut François et Martin Boulouffe, Lambert Loyet, maçons de Silenrieux ainsi que Gille Colle charpentier qui travaillèrent à notre fort avec plusieurs ouvriers. On cite aussi Jean Ernotte, Thomas Pirco, menuisier pour les châssis ainsi que Philippe Gobert maréchal de Daussois pour les barreaux et la porte et le curé Baslaire pour avoir livré les châssis de pierre. Il est probable que la pierre commémorative de 1667 du curé Baslaire se trouvant à l'ancien presbytère provienne de ce fort car le curé a participé financièrement à la reconstruction du fort en offrant les châssis de pierre (voir aussi partie sur les bâtiments scolaires). La même année, on refait les murailles du cimetière qui servaient aussi de refuge pour la population.



Pierre de Thomas Baslaire

§ 3. La confiscation de Silenrieux par le roi soleil Louis XIV

L’année 1678 fut très mouvementée pour le village qui dut fournir à la fois des rations aux Espagnols et aux Français. Finalement, le mayeur et le bourgmestre furent arrêtés 4 jours à Charleroi, puis le mayeur seul 7 jours pour ne pas avoir apporté les rations à temps. Par après, le mayeur fut arrêté à Philippeville pendant 6 jours et 5 habitants du village furent emprisonnés à Dinant. Ils revinrent grâce à l’appui du prince de Barbençon qui était bien vu par l’intendant français du Hainaut.

Au moment de la négociation de Nimègue en 1678, les armées françaises de Louis XIV occupaient un grand nombre de places de l’ESM. Suite au traité de Nimègue, Louis XIV dut s’en défaire sauf Philippeville, Senzeilles et Mariembourg. Mais en 1679, il décida de nouveau de déplacer les frontières à sa guise et prendre possession de presque tout le territoire au sud de la Meuse et la Sambre. Les troupes vivaient aux dépens des habitants des campagnes. En 1679, la communauté de Silenrieux a dû collecter 80 tailles pour les troupes françaises qui prenaient leur quartier d’hiver dans nos régions. La même année, le bourgmestre dut aller à Philippeville pour demander au gouverneur de faire déloger les soldats français présents au village. Il dut aussi payer 88 florins pour exempter la communauté de livrer des pionniers pour Thuin.

En 1680, les Français étaient encore présents dans l’ESM et vivaient toujours aux dépens des habitants. Ils exigeaient des fonctionnaires et curés de l’ESM le serment de fidélité à leur roi qu’ils auraient dû prêter à Philippeville et Charleroi. La communauté de Silenrieux dut payer pour libérer Yvan et Etienne Lambert de Silenrieux emprisonnés à Charlemont. **C’est aussi en 1680 (ou 1681) que le roi Louis XIV est passé à Silenrieux pour se rendre à Philippeville**. Le mayeur avait dû visiter les chemins pour qu’ils soient en bon état pour son passage. Finalement, c’est en 1681 que 30 villages de l’ESM liégeoise furent forcés de reconnaître la souveraineté du roi très chrétien Louis XIV. De 1681 à 1687, Silenrieux doit fournir continuellement des rations aux Français, guider les soldats dans la région et en loger ainsi qu’offrir des présents aux gouverneurs et officiers. Les troupes françaises considéraient Silenrieux comme un lieu de ravitaillement faisant partie de leur influence car le village recevait des ordres de l’intendant du Hainaut.

Finalement, en 1688, les troupes françaises occupèrent définitivement toute la région et Silenrieux passa sous l’autorité directe de la France. Dans les textes de l’époque, on ne parlait plus du « chapitre de Thuin » comme seigneur, mais de la « confiscation française ». Silenrieux dépendait du Hainaut et correspondait avec l’intendant français du Hainaut (d’abord Faultrier en 1688, puis Daniel François Voysin de 1688 à 1697). Le village ne payait plus de droits au chapitre de Thuin, mais devait fournir de nombreuses rations et de l’argent aux Français.

C’est aussi à partir de 1688 que les autres puissances se liguent contre Louis XIV car il ne respecte pas les traités (ligue d’Augsbourg). Cette guerre durera jusque 1697, date de la libération de Silenrieux.

Durant cette occupation française, plusieurs batailles et escarmouches eurent lieu à et autour de Silenrieux.

En avril 1689, les coalisés (les Hollandais et Anglais) et les Français se livreront bataille autour de Walcourt. Les coalisés du prince de Waldeck et de Marlborough passent la Sambre, s’installent sur les hauteurs de Thy et occupent Walcourt avec de l’infanterie et de l’artillerie.

600 fusiliers anglais s’installent à Battefer et la cavalerie hollandaise fourrage à Silenrieux.

Par la suite, les Français du maréchal de Humières passent aussi la Sambre et viennent camper sur les hauteurs de Silenrieux du côté de Boussu le 25 août.

Entre 9 H et 10 H, il fait aussitôt charger la cavalerie de Villars sur les Hollandais qui fourrageaient à Silenrieux. Ceux-ci en déroute se réfugient à Walcourt.

Cependant, à Battefer, de 10 H à 11 H, les 600 fusiliers anglais tiennent en échec la cavalerie française qui sera remplacée vers 11 H par des fantassins qui finiront par repousser les Anglais vers Walcourt.

En effet, vers 12 H, les fusiliers anglais sont rappelés pour se replier. L’infanterie française réussit à faire 50 prisonniers qui se sauveront finalement par le Ry des Dames.

Un gentilhomme du pays informe le maréchal qu'il y a des brèches facilement franchissables dans le mur d'enceinte de Walcourt. Le 27 août au matin, l'infanterie d'élite du comte de Soissons venant de la Valentinoise reçut l'ordre de franchir le pont de Gerlimpont pour attaquer Walcourt. Mr de Metz plaça au hameau de Gerlimpont 2 canons qui tirèrent sur l'église de Walcourt. Il en plaça 2 autres au sommet de la vallée vers Thy. Les troupes françaises passèrent le pont au pas de charge sous une grêle de balles et de boulets avec des pertes énormes. Ils coururent à découvert jusqu'à l'enceinte croyant trouver les brèches annoncées ; mais la muraille n'était percée que de meurtrières d'où les Hollandais envoyaient à bout portant un feu nourri. Deux autres bataillons français et des gardes suisses passèrent la rivière d'Heure à gué pour attaquer Walcourt de tous côtés et pouvoir s'emparer de la brèche ; mais Waldeck résista et avait renforcé sa défense. Finalement, de Humières dut se résoudre à sonner la retraite et à regagner son camp sur les hauteurs (Boussu-Silenrieux). Finalement, le prince de Waldeck refoulera les Français à Boussu en leur faisant éprouver de lourdes pertes. Les Français auraient eu selon de Humières 400 tués et 600 blessés et selon les Hollandais 1800 tués et 600 blessés. Les Hollandais auraient eu 400 tués ou blessés. Après la bataille, de Humières quitta son camp le 5 septembre 1689 et alla camper à Gerpinnes.

L'année suivante, le 26 juin 1690, les troupes françaises du maréchal de Luxembourg nouveau commandant en chef viennent de Jeumont pour camper de nouveau sur les hauteurs de Silenrieux entre Fontenelle et Boussu ; mais ils repartirent le lendemain pour Gerpinnes en ayant fait de nombreux pillages de bêtes à cornes à Silenrieux. Ils se feront guider par des gens de Silenrieux ; la cavalerie partira par Rognée, l'artillerie par Pry et l'infanterie par Battefer.

L'année suivante, le 21 juillet 1691, le maréchal de Luxembourg revient camper sur les hauteurs du défilé de Silenrieux entre Fontenelle et Boussu. Il repartira le 22 juillet guidé par des gens de Silenrieux vers Emptine.

> « La marche se fit en 6 colonnes. Chaque colonne avait formé sa ligne en arrivant sur le défilé de Silenrieux. L'aile gauche de cavalerie fit la colonne de gauche et prit le chemin de la forge de Battefer et alla vers Yves. La 2ème colonne côtoyant le chemin de Boussu à Battefer et la laissant à gauche vint passer à une maison qui appartenait à la sœur du curé de Silenrieux et laissant cette maison à droite, elle entra dans les jardins pour aller passer au pont de la gauche des 2 que l'on avait fait entre Silenrieux et Battefer ; après avoir traversé le ruisseau, elle prit à gauche et monta sur la hauteur par des ouvertures qu'elle fit dans des haies laissant toujours sur la droite une colonne d'infanterie qui passait dans le petit sentier ; quand elle fut sur les hauteurs, elle alla à Daussois. La 3ème colonne vint passer au pont de la droite des 2 que l'on avait fait entre Silenrieux et Battefer ; elle laissa la maison de la sœur du curé à gauche et la cavalerie qui passait dans Silenrieux à droite, et après avoir traversé le ruisseau, elle prit un sentier pour monter sur la montagne puis, laissant sur sa droite le grand chemin qu'occupait la cavalerie et sur sa gauche une colonne d'infanterie, elle continua par Daussois. La 4ème colonne passa au gué de Silenrieux d'où elle alla sur Daussois. La 5ème colonne (gros bagages de l'armée) alla passer à la forge du prince (Féronval) où elle prit le grand chemin de Philippeville. La 6ème colonne, pour les menus bagages, passa par le moulin de Boussu, puis par le tri des bois ; elle descendit à la queue de l'étang de la forge et passa sur un pont qu'on avait fait dans les prairies ; puis alla à travers des haies et bois taillis de Silenrieux ».

La même année, du 9 au 10 août, une colonne française passa par Falemprise pour aller vers le Four à verre (Erpion). C'est aussi en 1691 que le mayeur Jean Antoine sera fait prisonnier pendant 11 jours par les Français à Philippeville car les Hollandais avaient pris 5 chevaux et les Français accusaient les habitants de Silenrieux.

Les 14 et 15 juin 1692, les Hollandais attaquèrent à Silenrieux un convoi considérable qui venait de Beaumont vers Philippeville. Ils brûlèrent une vingtaine de chariots chargés de farine et d'avoine. Les garnisons de Philippeville et Beaumont sont venues au secours de l'escorte qui battait retraite et finalement, le reste du convoi fut sauvé.

Le 6 juillet 1692, de nouveau des troupes françaises passèrent par Silenrieux ; la 7ème colonne par Battefer, la 8ème colonne par Silenrieux, la 9ème colonne par Féronval.

En 1693, le mayeur sera détenu 3 jours en prison à Walcourt pour ne pas avoir prévenu les Français qu'il y avait eu des Espagnols dans le village. Il enverra aussi des pionniers pour aller travailler à Namur et à Mons.

La bataille de Silenrieux et Boussu du 4 juillet 1693 selon Quincy, historien de Louis XIV (le mayeur alluma des chandelles à Silenrieux le jour de la bataille) :

> « Il fallait alimenter en vivres le maréchal de Luxembourg dans son camp entre Tirlemont et Jodoigne à partir de Mons. Un convoi de 700 chariots chargés de grains et 2 autres voitures avec de l'argent partirent de Mons vers Beaumont sous les ordres du comte de Vertillac. L'escorte était importante. Le comte se mit en route vers Beaumont la nuit du 2 juillet 1693 accompagné d'un corps de cavalerie de 600 chevaux et composé du régiment de Lagny, celui d'Avaray (dragons), et de plusieurs détachements ainsi qu'un gros corps d'infanterie. Mr de Lagny, brigadier avait le commandement général de l'escorte.
>
> Les équipages des généraux ainsi que des officiers des gardes du corps, des gendarmes, des chevaux légers qui n'avaient pu encore joindre l'armée de même qu'un corps d'infanterie, partirent en même temps.
>
> A Beaumont, le comte de Guiscard, lieutenant général et gouverneur de Namur reçut le convoi. Il vint à cet endroit avec un corps considérable composé du régiment de Rassent (cavalerie), des dragons de Bretoncelle et de Bretteville, de la compagnie franche des dragons de Rodrique del Fiante, du bataillon de Bourbons du marquis de Vieuxpont pris à Philippeville en passant, du bataillon suisse de Belle roche et un détachement de la Mark. Après avoir remis le convoi au comte de Guiscard, le comte Vertillac repartit pour Mons. Mais ayant appris la présence d'un mouvement agressif exécuté par le baron de Jucy général hollandais, le comte Vertillac fut rappelé et revient avec les régiments de Lagny et d'Avaray. Il arriva à Beaumont à minuit. Le 4 juillet à l'aube, on quitta Beaumont pour Philippeville. Il y eut 3 corps : de Bretoncelle commandait l'avant garde avec 8 escadrons et 400 fusiliers ; le comte de Guiscard était au centre avec le convoi, les équipages et les officiers ; le comte de Vertillac commandait l'arrière garde de 8 escadrons et de 600 hommes d'infanterie. Mr de Guiscard fit marcher le convoi sur 2 files, il s'avança avec Mr de Raffent sur la hauteur de Silenrieux où Mr de Bretoncelle avait fait halte. Il envoya quelques détachements de l'avant garde pour fouiller le pays du côté de Walcourt, et après avoir fait occuper le défilé par le marquis de Vieuxpont avec 200 hommes, il fit défiler les chariots pour le traverser.
>
> Arrivé sur les hauteurs de Silenrieux, le marquis de St Geniez qui commandait le dernier escadron du régiment de Bretteville fut envoyé pour construire des ponts sur l'Eau d'Heure pour faciliter le passage et abréger la marche. Ayant aussi reconnu par lui-même qu'on pouvait passer par les forges qui étaient un peu plus haut, il y mena une file de chariots après en avoir fait assurer le passage et la sortie par Mr de Méaux qui commandait l'infanterie. A la tête du convoi, Mr de Bretoncelle qui était l'avant garde prit toutes les précautions nécessaires pour en assurer la tête, il fit parquer les chariots au delà du défilé et il occupa toutes les avenues. Mais Mr de Lagny lui fit dire qu'il avait reconnu que les ennemis étaient fort près de lui avec un corps considérable. Sur cette nouvelle, Mr de Guiscard pria Mr de Vertillac de mettre ce qu'il avait de troupes en bataille, il envoya de nouveau ordre de presser le passage du défilé, et demanda à Mr de Raffent, qui avait joint Mr de Bretoncelle, de lui faire passer 3 troupes et quelques infanteries après avoir bien assuré la tête du village de Silenrieux, car il était à craindre que l'ennemi n'y fit couler de l'infanterie à la faveur du vallon. L'ennemi commençait à se poster. Mr de Raffent le joignit alors avec 2 escadrons qui étaient tout ce qu'il avait pu faire repasser en deçà du défilé, le reste était composé des dragons de Bretoncelle et de Berteril, et d'un escadron de Lagny. Mr de Guiscard s'apercevant que l'infanterie des ennemis grossissait, il parla à chaque escadron et ordonna à ses troupes de charger l'épée à la main. Il les fit ébranler en même temps et profita d'une pente qui tombait à gauche des ennemis dans un petit vallon où ils ne s'étaient pas étendus ne le croyant pas praticable. L'infanterie ennemie qui occupait Boussu et les haies voisines fit un très grand feu sur les troupes du roi. Mr de Bretoncelle joignit Mr de Guiscard après avoir eu la précaution de faire défiler le convoi pour aller à Philippeville et de donner les ordres.
>
> Quand il restait une centaine de chariots à passer la rivière à Silenrieux, les Français aperçurent quelques coureurs hollandais qui commençaient à paraître sur les hauteurs entre Beaumont et

Boussu. Le bataillon de Bourbons qui se trouvait à Boussu regagna sous la conduite du marquis de St Geniez la plaine de Boussu.

Le convoi et l'avant garde avaient déjà passé la rivière quand arrivèrent de Charleroi les troupes espagnoles du baron Dupuy, composées d'un détachement de cuirassiers de l'électeur de Bavière, d'une Terce espagnole commandée par de Puiciente, de beaucoup d'infanterie et de tous les volontaires de Charleroi encore espagnols. Ces troupes se déployèrent aussitôt et se mirent en bataille. Une colonne d'infanterie sortit d'un petit bois voisin et détacha plusieurs bataillons pour aller s'emparer de Boussu. Pendant ce temps, la cavalerie se porta en avant pour empêcher le passage de l'arrière garde des Français.

Le comte de Guiscard voyant son convoi presque à Philippeville, ne se pressa pas pour attaquer.

Le comte de Vertillac (arrière garde française) au contraire se prépara au combat et fit former 2 lignes.

Les Espagnols s'étaient formés sur 3 lignes soutenues par de l'infanterie. Mr de Vertillac attaqua et mit 800 hommes hors de combat et fit 200 prisonniers. Le comte de Vertillac fut tué.

Ce combat se déroula sur les hauteurs de Silenrieux principalement autour du village de Boussu ».

A partir du 20 mai 1694, les troupes françaises, comprenant 3 escadrons de Saint Lieu viennent à Silenrieux pour y tenir un cantonnement. Il servait pour assurer le chemin de Beaumont à Philippeville. Le long du chemin, on installa plusieurs postes. On mit 25 hommes à la cense de Bethléem. Le 11 juin 1694, St Lieu fut remplacé par d'autres ; puis ainsi de suite jusqu'en 1697.

En 1696, la communauté était surendettée par les faits de guerre : elle devait continuer à payer et aider les troupes françaises ; le Prince Evêque de Liège réclamait toujours ses impôts (Gilles Delmarche fut saisi par les Liégeois le 1er novembre 1696 parce que la communauté n'avait pas payé ses contributions ; la communauté devait en plus payer les frais de détention de Delmarche) ; la communauté était aussi dans l'impossibilité de subvenir à toutes les charges de son propre mayeur (la communauté devait une rente à son mayeur).

De plus, les Français avaient beaucoup épuisé les bois. En 1696, on devait encore fournir 450 palissades pour Dinant. Les habitants durent travailler sur l'ordre de l'intendant pour rétablir le chemin du roy passant au village pour que les convois passent plus facilement.

En 1697, les Espagnols reviennent dans la région : le mayeur a eu sa porte enfoncée par des soldats espagnols et a dû les nourrir. Finalement, les Français quittent la région à la fin 1697 et Walcourt le 3 février 1698.

En 1698, « la communauté demande au seigneur le chapitre de Thuin d'avoir bon et favorable égard à la nécessité extrême dans laquelle elle se trouve de faire paître son bétail dans les bois et à la difficulté dans laquelle ils sont à raison du délabrement d'une bonne partie des maisons ».

§ 4. Le 18ème siècle

Ce siècle fut le plus paisible de l'ancien régime. Pour assurer la paix et la tranquillité, la principauté de Liège ordonna le 16/03/1699 d'organiser des patrouilles pour arrêter les vagabonds et voleurs et pour

prévenir les dégâts aux champs et forêts. La communauté organisa rapidement des patrouilles et des gardes tournantes entre les bourgeois du village (en 1704 François Ernotte et Jean Lorent, en 1705 Philippe Boulouffe, etc…) pendant quasiment tout le 18ème siècle ; la moitié des amendes revenaient aux patrouilleurs.

En 1751, Mr Petit logea un prisonnier que la patrouille avait ramené et Joseph Ernotte fournit un cheval pour le mener à Rognée. Puis, la même année, 5 prisonniers furent nourris et envoyés à Thuin. D'autres prisonniers sont renseignés en 1760, en 1763 et en 1771.

> « Voici le commandement de la patrouille de Silenrieux du 25 juillet 1763 pour patrouiller le 26 juillet jour Ste Anne : à Falemprise et aux Haies Jacques Ignace Léonard commandant avec François Flandre, Pierre Dehon, Dieudonné Bailieve, le fils de Marc Ernotte, Jean Deloge et Louis Ernotte ; à Gerlimpont jusque Pisselotte Joseph Grawet commandant avec Médart Hilart, le fils Jean Squevin, Joseph Lecomte, Laurent Lecomte, Joseph Baisir, Simon Huart, Louis Preute ; au village Martin Colinet commandant avec Pierre Sevrin, Gille Dubernard, Jean Joseph Ghislain, Augustin Bastin, Jean Bapt Brousmiche, François Joniaux.
>
> Pour le 27 juillet 1763 à Falemprise commandant Jerome Colinet, à Gerlimpont comandant Felix Bastin et au village commandant Jean Claude Colinet. Pour le 28 juillet 1763, à Falemprise commandant Martin Petit, à Gerlimpont commandant Henri Joseph Grignet, au village commandant François Joniaux ».

En 1700, une partie de la communauté de Silenrieux est allée accueillir le prince évêque Joseph Clément de Bavières à Marchienne au Pont avec des hommes en armes pour lui faire une salve d'honneur. Celui-ci venait dans la région pour organiser des tractations avec les belligérants (la France et les alliés) de la guerre de succession d'Espagne. Silenrieux se trouvant entre la frontière française (Boussu) et la frontière des Pays-Bas espagnols (Walcourt), était bien située pour ces négociations. Il logea 10 jours chez le mayeur.

Finalement, la guerre pour cette succession éclata entre la France et les partisans des Habsbourgs d'Autriche ; mais la principauté resta indépendante même si certaines troupes passèrent de nouveau au début du 18ème siècle sur son territoire en ESM. C'est pourquoi, les habitants de l'ESM subirent encore les exactions des soldats français ou hollandais.

Silenrieux dut loger des soldats français en 1705, des cavaliers français en 1709, en 1710, des miliciens liégeois en 1711, des gardes du prince évêque en 1712 ; ou fournir de la nourriture et des rations en 1704 aux soldats hollandais, en 1705 aux soldats français, en 1706 et 1707 aux troupes françaises en quartier d'hiver et aux miliciens liégeois, de 1709 à 1713 aux Français ; ou guider les troupes de 1705 à 1713 ; ou transporter des bagages, du bois, ... de 1705 à 1713.

En 1707, des troupes du prince évêque campent à Falemprise.

En 1711, de nouveau, le prince évêque visite l'ESM et la Vve Renier Ernotte de Silenrieux lui livre un cheval pour le conduire jusqu'à Beaumont.

En 1714, le prince évêque est de nouveau dans notre région et la communauté de Silenrieux doit lui livrer : 4 chevaux pour les gardes de son altesse, 5 chevaux pour le transport à Dinant de quelques effets de son altesse, attelage pour les bagages des troupes de son altesse pour Valenciennes.

Finalement, un traité de paix est signé le 6 mars 1714 entre la France et l'Empire. Par la suite, le village connut une longue période de paix.

La paix revenue, la communauté va surtout rembourser les rentes de ses dettes : la rente de 99 florins du chapitre de Fosse ; la rente de 1671 faite à la confrérie des Trépassés de l'église St Théodard de Thuin ; la rente du doyen du chapitre de Thuin.

Au début du 18ème siècle, on voit apparaître l'ingérence du prince dans la gestion de la communauté ; en 1706, il faut son autorisation pour aliéner les biens de la communauté, pour contracter un emprunt et en 1733 son autorisation pour plaider.

Par la suite, le prince évêque édictera plusieurs ordonnances liées aux transports et livraisons réclamées par la France : « du 19/08/1741 à 1749 : ordre aux communautés rurales de livrer les fournitures, les chariots et attelages réclamés par la France » (la France qui occupera les Pays-Bas de 1745 à 1749). La communauté se fera rembourser.

> « La communauté de Silenrieux fait partir le 30 août 1741 8 chariots et un attelage de 4 chevaux pour se rendre au camp d'Anseremme, camp de Celle et puis d'Hubine ».

> « En 1747 une convention entre le ministre du roy de France et son altesse le prince ordonne au mayeur et habitants de Silenrieux de faire trouver demain 26 octobre 1747 à 5 H du matin 2 chariots, bien attelés pour y charger les équipages du régiment de Noailles cavalerie et 2 chevaux de selle pour ceux du régiment de la marche ; et de le voiturer le même jour à Mariembourg et aux environs ».

En 1758, Jean Claude Colinet a guidé une troupe qui convoyait un trésor.

De 1758 jusque 1763, on a dû conduire des chariots de farines de Liège à Julliers sur ordre du prince évêque tout en étant remboursé pour le service de sa majesté très chrétienne de France . En 1763, Jean Baptiste Grawet, Jean Baptiste Fontenelle, Henri Quaré, Henri Grawez et sieur Cabarau ont été à Liège.

L'affaire du tocsin et des coups de fusil vers le mayeur.

Le 24 novembre 1783 un peu après minuit, quelqu'un a fait sonner une cloche du village qui a troublé et alarmé tous les habitants de Silenrieux. Les autorités laissent trois jours à la personne pour se déclarer au greffe sinon le fait sera représenté comme vilain.

De même, on recherche qui a tiré 3 coups de fusil vers la maison du mayeur Trousset.

Le testament de Trousset

Le 12 janvier 1784 fondation et légat par Nicolas Dieudonné Trousset mayeur, échevin, greffier, notaire admis au conseil privé de Liège, clerc marguillier de l'église Ste Anne.

« Il légate : il fonde une messe à chanter tous les ans à perpétuité le 7 janvier, il crée une rente perpétuelle, il fonde aussi une messe à chanter avec expositions et bénédictions du St sacrement le jour St Nicolas, il fonde une rente pour l'écolage des pauvres enfants et pour les infirmes indigents ».

Le marché noir dans la région de Silenrieux

> Durant le 18ème siècle, de nombreux contrebandiers passèrent par Silenrieux, passage obligé entre les Pays-Bas autrichiens à Walcourt, la France à Boussu et la principauté de Liège à Silenrieux. Ceux-ci écoulaient du sel, de l'huile, du savon, des eaux de vie, du fer et du tabac.

> De 1788 à 1790, les prix des céréales étaient fixés afin d'éviter les spéculations suite à la pénurie de céréales due aux hivers rigoureux. L'abbaye d'Aulne refusait d'accepter de vendre au prix maximum fixé par Thuin et se lançait dans le marché noir avec la France. Elle exportait vers celle-

ci en passant entre autres par Silenrieux. Finalement, des chariots de l'abbaye d'Aulne furent arrêtés à Silenrieux.

A la fin du 18ème siècle, les frais et dépenses dus au passage des troupes françaises et autrichiennes (1792 à 1794) réapparaissent. La communauté doit de nouveau s'endetter vis-à-vis de particuliers et d'institutions.

CHAPITRE 7 : LA PÉRIODE FRANÇAISE (1794-1815)

§ 1. La période trouble de 1792 à 1794

De 1792 à 1794, l'ancien régime est toujours en place et les habitants préfèrent les Autrichiens aux Français. Des plaids généraux sont encore organisés régulièrement jusqu'à Pâques 1794.

Cependant, cette période fut troublée à plusieurs reprises par les révolutionnaires français.

A partir de juin 1792, Silenrieux reçoit de plus en plus la visite des soldats français qui réquisitionnent la nourriture pour eux et pour leur bétail. Ils obligent ainsi la population locale à faire paître leurs propres bêtes dans les bois. A partir de septembre 1792, la présence de la garnison de Philippeville à Silenrieux devient quasiment permanente. Ils pillent et réquisitionnent foin et avoine. La crainte des habitants d'être intégrés à la république française les pousse à préférer les Autrichiens.

Après la victoire française à Jemappes le 6 novembre 1792, Silenrieux est théoriquement rattaché au département des Ardennes françaises ; mais les autorités de l'ancien régime (principauté de Liège) continueront de convoquer les plaids généraux en janvier, avril et octobre 1793.

Le 5 mars 1793, François Mengal, démocrate de Thuin, missionnaire révolutionnaire et secrétaire de la société des amis de la liberté et de l'égalité vient à Silenrieux pour soutenir les démocrates du village face aux conservateurs et obtenir le vote et soutien pour la réunion à la France de Silenrieux. On lui avait donné 3 jours pour accomplir sa mission à Silenrieux. La réunion avait été convoquée par le général commandant de la région et affichée plusieurs jours à l'avance. Le lieu prévu était le même que pour les plaids généraux c'est-à-dire autour de l'ancienne église. Tous les citoyens âgés de 21 ans furent convoqués au son de la cloche et du tambour pour cette assemblée dite « primaire ». Plus ou moins 70 chefs de ménage sur 165 y participèrent sous l'animation de Mengal. D'abord, on procéda par acclamation à l'élection du président Nicolas Lambotte et de 2 secrétaires : Jean Cauderlier et Francois Duclos et de 3 scrutateurs : Alexandre Cauderlier, Dominique Hancart et Hubert Ernotte. Ils furent élus pour recevoir le vœu du peuple pour la réunion à la France et le serment. Voici les noms des 28 personnes qui prêtèrent serment d'observer la liberté et l'égalité « je jure d'observer et de maintenir la liberté et l'égalité ; je renonce à tous privilèges et prérogatives quelconques dont je pourrais avoir joui ; je jure le tout sans aucune restriction mentale » :

Antoine Antoine, J. Boulouffe, Jean Denis Bricout, Philippe Bricout, Martin Brousmiche, Jean Burguin, Alexandre Cauderlier, Jean Cauderlier, Antoine Colinet, Antoine Joseph Colinet, P. Damas, Jean Delmarche, François Duclos, Jean Ernotte, Hubert Ernotte, Louis Ernotte, Jean Jacques Fontenelle, Dominique Hancart, Charles Joniaux, Jean Joniaux, Jean Baptiste Latin,

Antoine Leande, Lambert Lecomte, François Leveque, Joseph Lodelin, Jean Masset, Jean Moriame, Louis Petit.

Puis voici les noms des 41 autres personnes qui ont voté pour la réunion à la France et prêté le serment alternativement en mains des secrétaires soussignés :

Joseph Bal, Alexandre Bastin, Antoine Bastin, Célestin Bastin, Joseph Berny, P. Blondiaux, Jacques Bouillot, Jean Boulouffe, Pierre Boulouffe, J.B. Brousmiche, Cyprien Cafonet, André Carlit, Paul Colonval, Sébastien Dereine, Sébastien Derenne, M. Dupont, Lambert Durbecq, Jacques Dutron, Louis Ernotte, Nicolas Ernotte, Jean Gaspart, Nicolas Gillard, Germain Grignet, Jean Hanzenne, Philippe Hosselet, Philippe Huaux, Jacques Joniaux, Jacques Joniaux, Philippe Joniaux, Philippe Lambotte, Adrien Langlois, Joseph Lecomte, Jacques Legros, Joseph Leonard, Joseph Monau, Auguste Moriame, Jean Petit, Antoine Pleux, Jacques Sainthuile, Jean Warrant, François Wilmet.

Cependant, les Autrichiens, par leur victoire le 18 mars 1793 à Neerwinden reviennent dans notre région à Walcourt et Beaumont. Les Français restant à Philippeville et dans le sud de notre région. Silenrieux se trouvant ainsi entre les 2 belligérants.

En début mai 1793, les Français exigent des fournitures à Cerfontaine pour faire des travaux à Boussu et à Bethléem (Silenrieux) et en juin 1793, ils organisent théoriquement les cantons municipaux du département des Ardennes en plaçant Silenrieux dans le canton de Villers-deux-églises (voir les institutions françaises ci-dessous).

En octobre 1793, des combats éclatent à Silenrieux :

« Les Autrichiens sont cantonnés aux environs de Beaumont avec 4 à 5000 hommes sous les ordres du maréchal Benjowski ; l'armée française des Ardennes était à Philippeville avec 15000 hommes sous les ordres du général Hélié.

Le 15 octobre 1793, le général Hélié reçut l'ordre de faire une diversion avec 6000 hommes, 300 cavaliers et l'artillerie en avançant vers Beaumont. Il y rencontra à Silenrieux les avant-postes du maréchal Benjowski qu'il chasse du village. Il continua sa route vers Beaumont ; cependant, le soir, à Barbençon, il rencontre le général Benjowski qui accourait au secours des siens. Celui-ci prit les Français à l'improviste et les refoula dans le plus grand désordre vers Philippeville. Le lendemain (16 octobre 1793), les Autrichiens se mirent en route vers Boussu et Silenrieux où ils rejoignirent les Français. Après un combat long et acharné, les Français furent battus avec de lourdes pertes et se retranchèrent sur les hauteurs de Silenrieux en direction de Daussois ».

Pendant ce combat, le receveur du bureau du 60ème denier fut pillé par les Français le 15 octobre 1793 vers 20 H du soir et aussi le lendemain pendant la journée, les habitants et le receveur furent de nouveau pillés quand les Français furent contraints de quitter le village.

Le 4 novembre 1793, Cerfontaine dut livrer du foin au retranchement français de Silenrieux (près de Bethléem) et des vivres aux Autrichiens sur les hauteurs de Silenrieux vers Boussu.

De décembre 1793 à avril 1794, les 2 belligérants se trouvaient face à face dans la région à Silenrieux. Les habitants devaient livrer quotidiennement du bois et des vivres aux Autrichiens. Jacques Biston dut même avec ses 3 chevaux tirer un canon autrichien à Silenrieux.

Quant au receveur revenu en décembre 1793 à Silenrieux, le 25 décembre, il fut de nouveau chassé par les Français qui firent une incursion dans le village. Tout le monde se sauvait. Le bureau du 60ème denier fut pillé (la porte enfoncée, la table du comptoir et les armoires cassées). Les Français emportèrent toutes les provisions et les marchandises.

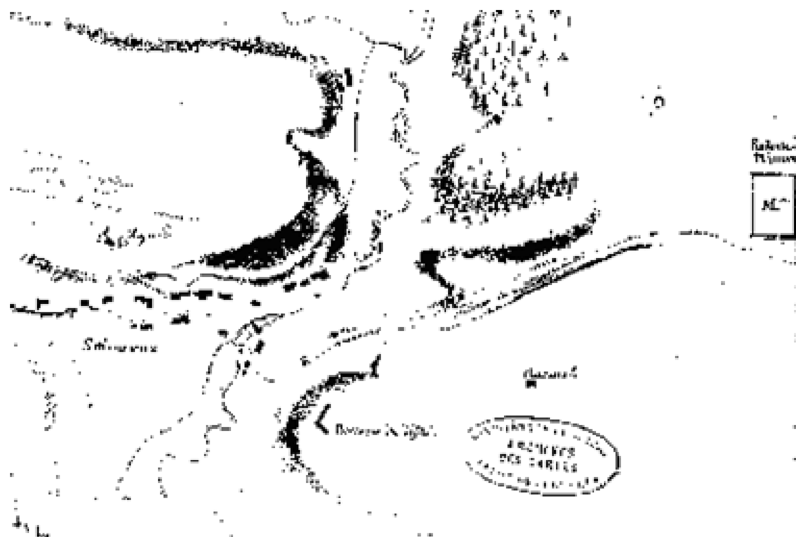
Le 4 avril 1794, les Autrichiens aux ordres du prince de Reuss avaient les détachements suivants dans notre région : « ½ escadrons et ½ compagnies de tirailleurs à Boussu, ½ escadrons et ½ compagnies

à Silenrieux, 1 escadron à Castillon, ½ escadron et 1 compagnie à Walcourt, ½ escadron et 1 compagnie à Yves, 1 escadron à Fairoul ».

Le 20 avril 1794, les Français font une incursion à Silenrieux et pillent la maison pastorale de fond en comble en emportant les registres paroissiaux.

LA BATAILLE DE SILENRIEUX – BOUSSU

Les enjeux de la bataille sont importants car l'armée française des Ardennes sous les ordres de Charbonnier doit rejoindre l'armée du Nord commandée par le général Pichegru à Beaumont pour ensuite reconquérir les Pays-Bas autrichiens en se déployant de Sedan à Dunkerque. Cependant, les Autrichiens de Kaunitz occupaient les environs de Walcourt (voir déploiement ci-dessus) et Beaumont.



Situation de la batterie et de la redoute

Le 20 avril, Charbonnier reçut donc l'ordre de se diriger avec son armée vers Beaumont à partir de Philippeville. Le 21 avril, 10 bataillons des troupes françaises prenaient position à Villers-deux-églises. Le 22 avril, le général français Hardy chasse les troupes autrichiennes de Dagenschild du dessus des gorges de Silenrieux et les troupes françaises s'installèrent au dessus de la vallée de l'Eau d'Heure et de l'Eau d'Yves à Vogenée, Daussois, à la Marlère à Silenrieux, à Nazareth à Silenrieux. Charbonnier, général en chef, sera fier de ses troupes et fera le rapport suivant : « nous avons été aux prises depuis 6 H du matin jusqu'à la nuit tombante avec les troupes ennemies. Nous leur avons fait perdre une lieue et ½ de terrain et nous avons pris position sur les hauteurs entre Daussois et Walcourt, une position telle qu'il ne peut prendre à l'ennemi l'envie de nous en débusquer, il leur en coûterait trop. … faire prendre un peu de repos à la troupe… L'ennemi a perdu 200 hommes au moins et nous n'avons presque point eu de blessés ou tués ».

Le 23 avril, l'avant garde française se trouve à Nazareth (Silenrieux) au-dessus de l'Eau d'Heure. Le général Hardy décide de renforcer sa position en demandant des chevaux pour l'artillerie et des sapeurs

pour construire une redoute appelée « Minerve » qui se trouvait près de la chapelle de l'Ange Gardien à Silenrieux. Les habitants de Silenrieux et des villages voisins aideront aussi à la construction de cette redoute. Elle servira à défendre les hauteurs conquises et d'assurer une bonne surveillance sur la vallée. Le général fera aussi déporter des régiments dans les villages de Soumoy et Daussois et installera une batterie « au forêt » près de Nazareth.

Quant aux Autrichiens, leurs troupes étaient commandées par le général Dagenschild et occupaient Erpion et Boussu avec des postes avancés qui tenaient la gorge de Silenrieux, les forges de Battefer et Walcourt.

Le 24 avril, l'armée de Charbonnier se positionne sur les hauteurs conquises avec 16000 à 18000 hommes. La redoute est toujours en construction. Il met le 23ème de cavalerie à Daussois, 7 compagnies d'infanterie légère dans les bois au nord de Silenrieux à la limite avec Walcourt (lieu-dit « les Bourguignons »), le 20ème chasseurs à cheval à Villers et Senzeilles, les 5ème dragons et 2 compagnies du 9ème d'infanterie à Soumoy et l'avant garde du général Hardy à Nazareth et Bethléem (Silenrieux) avec le 26ème d'infanterie légère, 6 compagnies de grenadiers, le 11ème chasseurs à cheval, 4 pièces d'artillerie légère et les batteries installées « au forêt ».

Quant aux Autrichiens commandés par le colonel de Gottesheim, ils faisaient face depuis 4 jours à des attaques répétées des Français et réclamaient des renforts à Kaunitz. Finalement, Kaunitz ordonna la retraite des soldats autrichiens de la gorge de Silenrieux pour mieux se défendre car les Français avaient déjà pris position à Battefer suite à un combat où la cense fut incendiée et les bêtes brûlées.

Le 25 avril, Charbonnier renforce l'avant garde qui est à Nazareth de la 172ème demi-brigade, du 1er bataillon de la Sarthe, de 4 compagnies de grenadiers, du 20ème régiment des chasseurs à cheval, de l'escadron du 5ème dragon et de 6 pièces d'artillerie (qui furent placées au sud ouest de Silenrieux près des batteries).

L'avant garde au total c'est le 26ème bataillon d'infanterie légère, 10 compagnies de grenadiers, la 172ème demi-brigade, le1er bataillon de la Sarthe, le 2ème bataillon du Nord, le 9ème de Seine et Oise, les 11ème et 20ème chasseurs à cheval, un escadron du 5ème dragons, soit 6000 fantassins, 800 cavaliers et 12 pièces d'artillerie (2 de 12, 4 de 8, 2 obusiers de 6 pouces, 4 pièces d'artillerie légère dont 2 obusiers) (7600 combattants d'après l'adjudant Cacault).

Quant aux Autrichiens, ils mirent leur batterie dans un chemin profond près de la place communale à Boussu et derrière la chapelle du vieux calvaire à Silenrieux. Ils avaient renforcé tous les postes de son aile droite et la cense de la Valentinoise avec 1 bataillon, un escadron et 3 compagnies.

Le 26 avril : jour de la bataille.

1ère étape : positionnement des troupes

Vers 1 heure du matin, on mit les positions en place : 6 compagnies de grenadiers se glisseront au nord dans le ravin de Walcourt et occuperont les bois au nord de Battefer (Marlère et Terginsart) ; l'artillerie prendra position « au forêt » pour battre le ravin de Boussu et la gorge de Silenrieux avec 2 escadrons de hussards (2 pièces d'artillerie resteront en réserve en face de la ferme de Jérusalem) ; toute la cavalerie de l'avant garde se rassemblera au sud pour observer Boussu et la route qui conduit à Beaumont ; la 26ème demi-brigade se mettra en face de la forge de Féronval (ou 26ème bataillon d'infanterie légère) ; la 172ème demi-brigade sera en face du ravin de Silenrieux (en face du village) ; entre la 172ème et la cavalerie, il y aura le 2ème du nord et le 9ème de Seine et Oise ; les réserves à la ferme de Jérusalem dont le 2ème de Vendée, le 2ème du Finistère et le 8ème du Pas de calais, ….

2ème étape : déroulement de la bataille

Vers 2 H du matin, les opérations de diversion commencent avec le général Lorge sur la droite de Walcourt, le général Dérobaz sur Florennes et le général Waliche sur Dinant.

Entre 2 H et 3 H du matin, le général Hardy donne l'ordre aux 6 compagnies de grenadiers de marcher sur Battefer et Walcourt et de s'y maintenir afin d'assurer le flanc droit et de s'emparer de la lisière du bois de Gomaireu situé sur le plateau ; à la 26ème demi-brigade (6 compagnies) de s'emparer de la forge de Féronval et du bois de Spèche ; à la 172ème de franchir le ravin en face de Silenrieux en attaquant tous les postes de défense qui se trouvent dans la gorge et de les repousser sur les hauteurs, puis déboucher sur le plateau de Boussu par les grands ruaux et avec comme objectif de se placer au nord de Boussu face au bois de Gomaireu ; l'artillerie doit préparer ce débouché sur le plateau de Boussu par des feux croisés et nourris.

Vers 3 H du matin, l'avant garde du général Hardy à Nazareth est prête pour le combat ; les hostilités débutèrent et l'artillerie commença par battre les hauteurs de Boussu par un feu croisé pour aider les hommes et chevaux à déboucher dans la vallée de Silenrieux.

Suivant les opérations décrites ci-dessus, un détachement de cavalerie du 11ème chasseur à cheval parvient à faire enlever un poste de 8 cavaliers placés sur la route de Boussu à Silenrieux. Une fois ce poste enlevé, la cavalerie des 5ème dragons, le 11ème et le 20ème chasseur à cheval débouchent sur le plateau de Boussu en avant et à gauche de la 172ème demi-brigade qui prend aussi pied sur le plateau de Boussu avec l'appui de l'artillerie en venant du village de Silenrieux. Du côté nord, les grenadiers avancent aussi et parviennent sur le plateau par la vallée de Grand Ry. Par la suite, le 2ème bataillon du nord et le 9ème de Seine et Oise franchiront le ravin de Silenrieux pour mettre l'aile gauche de la 172ème demi-brigade à l'abri de toute surprise de la cavalerie ennemie située vers Barbençon. La gorge de Silenrieux fut forcée après 4 heures d'une opiniâtre résistance à la baïonnette (400 Autrichiens tués et 20 Français pour la traversée de la gorge selon des sources françaises). Après avoir atteint l'objectif et s'être placé à l'endroit désigné au nord de Boussu en face du bois de Gomaireu, l'artillerie franchit à son tour le ravin pour appuyer l'infanterie. Celle-ci supérieure aux Autrichiens au niveau calibre fait taire l'ennemi et prépare l'attaque finale de Boussu et au nord du bois vers la Valentinoise. En couvrant d'obus le village de Boussu et le bois de Gomaireu, la 26ème demi-brigade s'élance sur le bois. Après de rudes combats pour s'approprier les environs du bois de Gomaireu, les Autrichiens se retirent sur Fontenelle et évacuent le village de Boussu sur lequel Hardy avait lancé une charge à la baïonnette.

A la fin, la réserve débouche à son tour sur le plateau.

Le 27 avril dès l'aube, le colonel de Gottesheim qui avait reçu des renforts à la Valentinoise était attaqué aux 2 ailes par les troupes du camp de Daussois.

Après cette bataille, de nombreuses maisons du village avaient été détruites et pillées.

Quant aux Français, ils pouvaient aller rejoindre l'armée du Nord pour occuper tous les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège qu'ils occuperont jusque 1814. Silenrieux fut occupé avec le sud de l'ESM jusque 1815.

§ 2. Les débuts difficiles du nouveau régime français à Silenrieux

1. Les prestations et fournitures de 1794 à 1796

Cette période se caractérise par les réquisitions du nouveau pouvoir :

- en 1795, la municipalité de Silenrieux doit envoyer des chariots à Liège pour convoyer des farines à Juliers ; des voitures furent réquisitionnées pour aider au transport des vivres pour l’armée de Sambre et Meuse ;

- le 16 décembre 1795, Silenrieux doit fournir 22 quintaux d’épeautre, du bétail, des vivres et du fourrage pour l’armée. Il y avait un dépôt de grains à Walcourt pour la réception des céréales. Pour éviter l’envoi de l’armée, le canton a reçu un sursis jusqu’au 21 janvier 1796. Finalement, sous la menace militaire, les autorités de Walcourt réussirent avec peine à faire rentrer le contingent des communes retardataires dont Silenrieux.

2. L’emprunt forcé du 10 décembre 1795 : le bras de fer

Le département de Sambre et Meuse décide de réclamer des impôts sous forme d’un emprunt forcé de 147.620 livres à répartir dans le canton de Walcourt suivant les fortunes de chacun. En janvier 1796, le canton de Walcourt dresse donc l’état des fortunes de chacun en tenant compte des dettes des contribuables et des pertes de guerre. Une fois le travail fait, le collecteur Bougard est chargé de récolter l’argent chez le particulier avec le service de messagers. Cependant, devant les difficultés rencontrées par le collecteur Bougard pour faire rentrer cet argent, l’administration cantonale désigne le président Bourgy pour remettre une pétition à Namur afin de baisser la somme de l’emprunt forcé en insistant sur le caractère spécial de la région et le fait que la majeure partie du territoire est aux mains de propriétaires non résidents.

La lettre de l’agent Jean-Nicolas Simon de Silenrieux aux citoyens administrateurs du canton de Walcourt :

« La réception du rôle de l’emprunt forcé a jeté l’alarme et la consternation dans notre malheureuse commune. Vous connaissez sa triste situation, la plupart des individus cotisés ont à peine les moyens d’alimenter leur famille. La guerre ne leur a laissé d’autres ressources que leurs bras et nous pouvons vous assurer avec vérité qu’ils sont dans l’impossibilité absolue d’acquitter même la 1/10 partie de la somme à laquelle ils sont taxés. Nous voyons des « n’ayant rien », des simples ouvriers taxés jusqu’à 300 livres. Si l’administration persiste dans sa première décision, elle ne devra pas regarder comme une désobéissance le refus de s’y soumettre. Nul n’étant tenu à l’impossible. »

« NB : le département des Ardennes duquel nous avons fait partie a si bien reconnu notre détresse et l’urgence de nos besoins qu’il a accordé à cette commune une somme de 42.000 livres par mode de secours et de dédommagement partiel des pertes occasionnées par la guerre et l’incendie, somme que l’épuisement de l’état a empêché de nous remettre ».

Pour Silenrieux, les personnes suivantes ont demandé la diminution ou la suppression de l’emprunt forcé :

- Mr Bricout qui constate l’impossibilité de payer la somme demandée.

- Mr Pascal Hardy demande une baisse de la taxe de l’emprunt forcé.

- Mr Pierre Blondiaux demande de ne pas payer l’emprunt forcé en raison des dévastations et pillages pendant la guerre actuelle car sa propriété a été dévastée et pillée.

- Mr Pierre Ganard demande à être rayé du rôle de l’emprunt forcé pour cause de perte de la guerre.

- Mr Antoine Marsigny demande à être rayé du rôle de l'emprunt forcé.

- Les enfants de feu Martin Petit demandent à être rayés du rôle de l'emprunt forcé.

- Mr J.J. Simon demande de ne pas payer la taxe de l'emprunt forcé.

Finalement, le 20 juillet 1796, l'emprunt forcé sera ramené de 147.620 livres à 80.000 livres pour le canton. Malgré cette baisse de l'emprunt forcé, on ne collecte que 13.960 livres. Le conseil du département Sambre et Meuse est indigné et, le 3 août 1796, envoie la force armée et un commissaire spécial pour faire rentrer l'emprunt forcé. On plaça aussi chez chaque membre de l'administration municipale et chez chaque commissaire réviseur du canton un soldat nourri, logé et payé par l'habitant. Il y avait donc un soldat chez le président du canton Mr Bourguy, un chez l'agent municipal de Silenrieux Philippe Lambotte, un chez le commissaire réviseur de Silenrieux F.J. Mathieu, etc.…

Le 11 août 1796, les municipaux réaffirment que la somme de l'emprunt forcé est trop élevée et décident de faire appel à Paris. Le Département de Sambre et Meuse est en colère. L'assemblée municipale se réunit à nouveau pour la répartition des 80.000 livres. Celle-ci est refusée par 28 voix contre 4. La population préfère subir les conséquences de la désobéissance plutôt que de céder à des ordres qui aggravent leur situation financière. Désarçonné par un refus catégorique, le conseil du département Sambre et Meuse ordonne le 26 août 1796 le maintien de la force armée et la dénonciation du canton de Walcourt auprès du ministre des finances. Celui-ci charge le commissaire Marchot de faire lui-même l'état des fortunes du canton et de fixer lui-même le contingent. Marchot fit l'état des fortunes du canton et l'emprunt n'excéda pas 58.240 livres. Cependant, la population n'était pas rassurée car le département voulait maintenir les 80.000 livres. Le percepteur Bougard se trouvait devant une pénurie de messagers trop mal accueillis dans les villages. En raison des absences volontaires d'agents, les assemblées municipales étaient toujours annulées. Pour mettre le comble à l'exaspération des autorités départementales, Walcourt négligea l'ultimatum départemental du 24 novembre 1796 et prévenait de sa protestation à Paris. Un nouveau détachement envoyé dans le canton à la fin novembre 1796 avec le commissaire Loche n'obtenait toujours pas les résultats désirés. Finalement, la population faisait confiance à son député (de Robaulx) envoyé à Paris.

L'avis du ministre des finances le 6 janvier 1797 donne en partie raison au canton et approuve aussi la marche suivie par le département. Finalement, le commissaire Loche va faire un savant dosage entre la force et les concessions à la population. Il réussit à lever 64.000 livres et le 7 février 1797, il remet la direction des opérations à Dricot. Il est félicité. Il aura fallu un an et demi pour vaincre la résistance et régler l'emprunt forcé dans le canton de Walcourt. En plus de l'emprunt forcé, la rentrée des impôts ordinaires n'ira jamais sans peine et toujours avec retard (la contribution foncière sera critiquée par les habitants). Le 12 septembre 1796, on répartit l'imposition directe de 10.500 livres pour le canton. Silenrieux devra payer sa part de 1.400 livres (le collecteur sera François Duclos de Silenrieux).

Il faut savoir que Silenrieux et d'autres villages de la principauté de Liège n'étaient pas habitués à une imposition aussi forte.

§ 3. Les nouvelles institutions politiques françaises

Les Français vont instituer la bureaucratie (les recensements, l'état civil, les listes d'électeurs, de contribuables, les livrets d'ouvriers, les passeports, etc…).

Les droits et devoirs de l'ancien régime vont disparaître au profit d'une nouvelle structure politique, administrative et judiciaire. A l'arrivée des Français, les généraux proclament sur le champ au nom de

la nation française, la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités établies et des impôts ou contributions existantes, l'abolition de la dîme, la disparition de la féodalité, des droits seigneuriaux, des banalités, des servitudes, des corvées, des droits exclusifs de chasse et des privilèges de la noblesse et du clergé. Certains droits de la communauté resteront comme le droit d'affouage pour le chef de famille et le droit de vaine pâture à certaines conditions (voir partie économique).

Au début, les Français allaient s'attirer l'hostilité grandissante de la population par les charges d'une occupation militaire et l'insécurité d'un régime désordonné dans son administration.

1. La république, le consulat, puis l'empire de France et les départements

Silenrieux ne fera plus partie de la principauté de Liège qui disparaît complètement, au profit de la république française jusque 1799, du consulat de 1799 à 1804 et de l'empire français de 1804 à 1815.

Au début, Silenrieux sera intégré au département des Ardennes dans le district de Couvin, canton municipal de Villers d'avril 1794 jusqu'au 1er octobre 1795 (théoriquement, le village était déjà repris dans ce département depuis juin 1793). Par la suite, du 1er octobre 1795 à 1814, Silenrieux fera partie du département de Sambre et Meuse dans le canton de Walcourt. Le département était dirigé par un préfet.

2. Le canton et la municipalité

Du mois d'avril 1794 au 1er octobre 1795, Silenrieux fera partie du canton municipal de Villers avec les communes suivantes : Daussois, Jamiolle, Yves et St Lambert. Le terme « commune » remplace celui de « communauté ».

A partir du 1er octobre 1795 (officiellement), Silenrieux fut rattaché au canton de Walcourt et au nouveau département français de Sambre et Meuse (à l'arrondissement de Dinant à partir de 1801).

Au début, les habitants de Silenrieux ont réclamés contre la réunion au département de Sambre et Meuse.

De plus, ils estimaient toujours faire partie du département des Ardennes en décembre 1795.

> « Lettre du 11 décembre 1795 : la municipalité de Walcourt chef lieu du 8ème canton du département Sambre et Meuse nous informe que Silenrieux a refusé de fournir au parc de Namur le chariot qu'elle avait requis de livrer en exécution d'un arrêté pris par nous le 9 décembre et que le motif du refus est qu'elle est sous la juridiction des Ardennes. En fait, le principal intéressé n'avait pas été prévenu du changement ».

Avant la constitution du 22 août 1795, chaque commune avait un maire président et plusieurs officiers municipaux. La constitution de l'an III (22 août 1795) changea le système et créa l'administration municipale de canton qui privait toutes les communes de moins de 5000 habitants d'une administration

particulière. Celle-ci était organisée pour faire des économies ; cependant, toutes les affaires locales furent négligées ou abandonnées.

La municipalité de canton est composée d'un président et des agents municipaux des communes. Le président de l'assemblée municipale est choisi pour 2 ans dans tout le canton par l'assemblée primaire composée de citoyens domiciliés dans le canton. Pour être électeur, il faut être Français, âgé de 21 ans, inscrit sur le registre civique de son canton, payer une contribution directe, foncière ou personnelle, habiter depuis plus d'un an dans le canton. L'élection se fait au scrutin secret. Pour être élu, il faut avoir 25 ans et être citoyen français.

Les petites communes comme Silenrieux conservaient comme autorité propre de simples agents municipaux d'exécution. Il y avait un agent et un adjoint par commune désigné pour 2 ans avec remplacement par ½ chaque année. Pour être éligible, il fallait être citoyen français et âgé de 25 ans. Les attributions de l'agent : il avait une fonction de police qui consistait en la constatation par PV des contraventions et délits, à faire exécuter les arrêtés pris par l'administration municipale et à tenir les registres de l'état civil.

L'agent et l'adjoint étaient élus par les assemblées communales (élection à bulletin secret) qui se composaient des citoyens ayant droit de vote dans les assemblées primaires. Pour avoir droit de vote, il fallait être français, avoir 21 ans, habiter depuis plus d'un an au village, payer une contribution directe, foncière ou personnelle, être inscrit sur le registre prouvant qu'on sait lire, écrire et exercer une profession.

Ces agents municipaux avec le président de la municipalité de canton formaient le conseil de la municipalité de canton.

Un garde champêtre nommé par la municipalité du canton faisait aussi partie du personnel des petites communes.

Un commissaire représente l'exécutif auprès de la municipalité pour la surveiller et requérir l'exécution des lois (nommé et révoqué par le directoire).

Les attributions de la municipalité de canton :

- régir les biens et revenus communs des paroisses et communautés, régler et acquitter les dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs, diriger et faire exécuter les travaux publics à charge des communautés, administrer les établissements appartenant à la commune, faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, propreté, salubrité, sûreté et tranquillité dans les rues et lieux publics (nettoiement, illumination, enlèvement, réparation des biens publics).

    - faire la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée, faire le versement de ces contributions dans les caisses du district, faire la régie immédiate des établissements publics, tenir les registres de l'état civil, appliquer la loi sur la conscription et l'instruction publique.

Dans le personnel du canton municipal, il y avait un secrétaire en chef et un percepteur d'impôts.

Les premières élections municipales pour le président du canton et les agents municipaux ont lieu le 21 mars 1797 par l'assemblée primaire ou communale. Celle-ci élisait aussi le juge de paix et ses 4 assesseurs ainsi que les 2 électeurs par commune pour élire le corps législatif (En l'an 11, les membres de Silenrieux du collège électoral de l'arrondissement de Dinant sont les 2 plus grosses fortunes : François Duclos, négociant, fortune de 700 Frs et Augustin Petit, fermier, fortune de 1200 Frs).

Avant, ils avaient été nommés par le commissaire du gouvernement.

La loi du 17 février 1800 rendit aux petites communes leur administration particulière, c'est-à-dire un maire et un adjoint accompagné d'un conseil municipal de 10 membres pour les communes de - 2500 habitants.

Les administrations municipales cantonales cessent leurs fonctions le 21 avril 1800.

La constitution du 4 août 1802 décida que le mandat est de 5 ans pour le maire et son adjoint. Les conseillers sont nommés pour 10 ans et renouvelés tous les 10 ans par ½.

Le premier renouvellement se fit le 1er janvier 1808. Les maires et adjoints devaient être choisis parmi les notables.

Le conseil municipal s'assemble chaque année le 3 février. Il peut rester assemblé pendant 15 jours et peut être convoqué de manière extraordinaire par le préfet.

Les attributions du conseil : entendre et débattre le compte des recettes et dépenses rendu par le maire au sous-préfet, régler le partage des affouages, pâtures, récoltes et fruits communs, régler la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des propriétés qui sont à charge des habitants, délibérer sur les besoins particuliers et locaux de la municipalité, sur les emprunts, sur les octrois et contributions en centimes additionnels qui pourront être nécessaires pour subvenir à ses besoins, sur les procès à intenter ou soutenir pour l'exercice de la conservation des droits communs, œuvrer dans le domaine de la conscription, de l'instruction publique et de la bienfaisance publique.

Les municipalités électives sont supprimées : les membres du conseil municipal sont nommés par le préfet qui peut les suspendre de leurs fonctions.

Le maire et son adjoint sont aussi nommés par le préfet qui peut les suspendre dans les communes de moins de 5000 habitants. Ils s'occupent de la police, de l'administration et de l'état civil comme les anciens agents municipaux.

Parmi le personnel communal, on propose de réunir dans les mêmes mains le secrétaire et le maître d'école pour diminuer les dépenses communales. Le conseil municipal décide d'un secrétaire mais il doit être confirmé par le préfet.

(Voir en annexe 10 les personnalités politiques de la période française).

§ 4. La vente des biens nationaux de 1797 à 1799 à Silenrieux

Dès novembre 1789, les biens ecclésiastiques furent mis à la disposition de la nation en France. L'annexion par la France de notre région permit le même sort aux biens du clergé. Le 1er septembre 1795, le directoire décréta la suppression des ordres religieux et la mise en vente de leurs biens. Le 25 novembre 1797 réserva le même sort aux chapitres séculiers. La destinée des biens des cures dont les bénéficiers avaient refusé de prêter serment fut réglée par le décret du 24 octobre 1797.

Voici les ventes pour Silenrieux :

1. Les biens du chapitre de Walcourt :

    a) Adjudication définitive le 19 floréal de l'an 6 (1797)

- de 3 pièces de terre labourable contenant 7 bonniers, 2 prairies contenant 2 bonniers, un journal, 33 verges à Silenrieux exploitées sans bail par Jacques Dutron ;

- de 1 pièce de terre de 3 bonniers à Silenrieux exploitée sans bail par Martin Gondry ;

- de 1 prairie d'un bonnier à Gerlimpont exploitée sans bail par Jean Joniaux ;

- de 2 prairies appelées l'une « à l'autel », l'autre « pré des dames » d'un bonnier, 3 journaux, 33 verges à Silenrieux exploitées sans bail par Philippe Mascart.

Adjugés finalement à Jean-François Lottin de Morialmé pour 140.000 Frs.

b) Adjudication définitive le 25 nivôse an 7 (1798)

- une prairie d'un bonnier 266 verges sans bail exploitée par Martin Gondry.

Adjugée finalement à François Lottin de Thy le Bauduin pour 389 livres.

2. Les biens du bénéfice St Nicolas

Adjudication définitive le 25 pluviôse an 8

- une prairie de 1 bonnier 50 verges exploitée sans bail par Pierre Botte de Cerfontaine.

Adjugée finalement à Paul de Maibe de Dinant pour 465 francs.

3. Les biens de l'abbaye du Jardinet

a) Adjudication définitive le 9 nivôse an 6 (29 décembre 1797)

- ferme Paris et ses dépendances et terres (superficie totale des terres, prairies et trieux est de 45 bonniers 110 verges). Elle comprenait un corps de ferme (cave, 4 pièces bas, 2 pièces hauts, grenier), une écurie, une grange recouverte d'ardoises (le reste en chaume), une étable de bêtes à cornes dans la grange, et des remises (3 de paille et 2 de cochons), 2 bonniers de jardin et verger, 2 journaux (266 verges) de courtil, 5 bonniers 3 journaux 12 verges de prairies (une prairie nommée « le pré du clocher »), 35.5 bonniers de terres labourables (11 bonniers 200 verges de royage en grain, 13 bonniers 233 verges de royage marsage et 11 bonniers 13 verges de royage jachère) et trieux (3 bonniers 152 verges).

Adjugé à Antoine Joseph Piret, J.B. Jamart et Joseph Antoine Libert de Florennes pour 110.500 livres.

b) Adjudication définitive le 29 novembre 1797

- ferme de Maisoncelle : les bâtiments, 3 caves, une pièce bas, un vestibule, 2 étables de bêtes à cornes, une écurie de chevaux, 3 remises de cochons, 4 bergeries, un poulailler, ½ grange un fournil, à l'étage, 5 pièces et un grenier. La superficie totale est de 80 bonniers sur Silenrieux et Pry.

Adjugé à Pierre François Daudrez qui nomme pour son command Joseph Daudrez.

4. Les biens de la cure de Silenrieux

Adjudication définitive le 28 fructidor an 6

- 6 bonniers, un journal 13 verges de terres labourables et prairies divisées en 16 pièces situées sur Silenrieux ainsi qu'ils sont affermés au citoyen Cauderlier.

Adjugé finalement au citoyen Antoine Joseph Piret de Florennes pour 33.700 Frs.

5. Maison de la cure de Silenrieux

Adjudication définitive le 6 nivôse an 7

- une maison composée de 4 places en bas, fournil, cave, grenier, écurie, cour entourée de murs, puits et jardin, non affermée.

Adjugé finalement à Augustin Joseph Petit pour 23.000 livres.

Les propriétés du chapitre de Thuin ne furent pas vendues en 1797 car les bois étaient réservés pour le domaine de la république. Il s'agit du bois dit « Forestelle » de 34 bonniers et le 1/3 (en indivision) de 8 à 900 bonniers de bois sur Silenrieux.

§ 5. La fin de la période française : le retour des réquisitions et des troubles

Un décret impérial du 25 mars 1813 ordonna le rassemblement de 12600 chevaux dont 11 pour le canton de Walcourt et un pour Silenrieux, Daussois et Soumoy. Il fut acheté pour 700 Frs chez Bertrand à Lustin. La même année, les autorités françaises se procurent du foin pour 200 quintaux à Falemprise, Féronval, Philippeville et Walcourt.

En février 1814, les troupes alliées envahissent notre région et les livraisons à l'armée redoublent. Silenrieux devait fournir à Beaumont et à Dinant. Napoléon abdique le 6 avril 1814. Le 2 mai 1814, Soumoy et Cerfontaine logent 600 Prussiens et 500 chevaux. Suite au 1er traité de Paris du 30 mai 1814, Silenrieux avec le canton de Walcourt fut rattaché à la France au département des Ardennes, arrondissement de Rocroi et district de Couvin.

Malgré ce traité, Mariembourg tomba aux mains des alliés le 28 juillet 1814, Philippeville tomba le 8 août 1814 et Rocroi le 16 août 1814.

Face à cette situation défavorable pour la France, Napoléon revient en 1815 espérant un retour triomphal. Il décide de reconquérir le terrain perdu et concentre ses troupes à partir de mai 1815 à la frontière avec les Pays-Bas qui se trouvait entre Beaumont, Thy-le château et Philippeville. En mai 1815, Boussu doit approvisionner les camps deVillers, Soumoy et Falemprise.

Le 13 juin 1815, Van Meelen écrit à Steinmetz que l'armée française se dirige de Maubeuge par Beaumont vers Philippeville (traversée de Silenrieux).

Le génie français a dû refaire les chemins de la région pour faire passer toutes les troupes.

Le 14 juin 1815, toutes les troupes françaises sont stationnées entre Beaumont et Philippeville et bivouaquent : à Walcourt et environs était la cavalerie de réserve : le 1er corps de cavalerie du général Pajol était situé entre Fontenelle et Gerlimpont avec 2860 hommes dont 2 batteries à cheval (12 pièces d'artillerie et 324 hommes). Le 3ème corps de cavalerie de Domon (1017 hommes) était avec Pajol.

Les 2ème, 3ème et 4ème corps de cavalerie de réserve du maréchal Grouchy étaient situés autour de Boussu (13150 chevaux).

Le 15 juin 1815, vers 3 heures du matin, Pajol avec Domon partent en avant-garde par Gerlimpont, Walcourt, Thy et foncent sur Ham sur Heure. **Il sera suivi par Napoléon et sa garde personnelle de plus ou moins 120 hommes qui, après avoir quittés Beaumont, prirent la route vers Philippeville pour éviter les encombrements de ses troupes en marche et à Silenrieux, prirent la direction de Walcourt pour remonter ensuite vers Thy et suivre son avant garde**. Les 2ème, 3ème et 4ème corps de Grouchy suivront le même chemin derrière Napoléon et Pajol. Finalement, la garde impériale suivra vers 8 H du matin toute la cavalerie de Grouchy.

Après la défaite de Napoléon à Waterloo, le 18 juin 1815, le chemin des Pèlerins à Silenrieux a vu le passage d'une partie de l'arrière-garde de l'armée française. Napoléon abdiqua de nouveau le 22 juin 1815.

Après Waterloo, la région fut administrée par les alliés (Prussiens) ; puis, à partir de septembre 1815, à nouveau par les Français (canton de Walcourt dans le département des Ardennes).

Le 25 juin 1815, les Prussiens demandent des vivres pour leurs armées à Silenrieux.

De la fin juin à la fin juillet, un corps d'armée prussien campe entre Silenrieux et Boussu.

Pendant cette période, les troupes prussiennes ont pris 18 bêtes à cornes à Colonval et Fontenelle et les bois du fond d'Erpion et de Chevremont ont beaucoup souffert de leur présence.

En juillet 1815, la 8ème brigade du second corps d'armée prussien campant dans le village de Soumoy exige du canton de Walcourt des draps et de la toile.

A la fin juillet 1815, Silenrieux devait fournir à la 5ème brigade prussienne installée à Senzeilles la 25ème partie d'une réquisition : 320 livres de pain de ménage, 8 livres de pain blanc, 40 livres de riz, 80 livres de viande, 32 livres de beurre, 32 livres de tabac, 6 livres de savon blanc, 80 quarts d'eau de vie, 2 quarts d'eau de vie fine, 120 quarts de bière, 8 bouteilles de bon vin et 32 rations comprenant un boisseau d'avoine, 6 livres de foin et 6 livres de paille.

Le 1er août 1815, 5 fermiers ont fourni des bêtes sur pied au camp prussien établi à Soumoy : Jacques Fontenelle (5 bœufs et 1 vache) Victorien Colonval (4 bœufs et 1 vache), François Lorant (2 bœufs et 1 vache) Jean Delmarche (1 bœuf et 2 vaches) et Joseph Hué (1 vache). Le montant total pour Silenrieux s'élevait à 3910 livres de viande ou 18 bêtes.

Les positions françaises le 14 juin 1815

Quant aux cosaques, ils réquisitionnaient tout sans prévenir et dévastèrent la région.

Le 3 août 1815, les Prussiens cantonnés à Soumoy et Senzeilles écrivent au maire de Silenrieux pour une réquisition de guerre :

« Je vous invite pour la dernière fois de venir avec votre contingent de la somme de 81.370 fr frappée sur votre canton en denrées et contractée par le maire du canton au nom de toutes les communes avec les livrances. La somme tombée sur votre commune avec l'ordre du total reçu de votre maire du canton, vous portez sur le champ chez moi et rien ne pourra vous dispenser de la plus sévère punition si sur le champ vous n'avez pas liquidé votre somme totale, et dans ce cas, vous serez enlevé par force et je punirai avec toute la rigueur qui nécessitera votre désobéissance ». Signé Samuel et Falkenstein avec le cachet du commissariat de l'armée royale prussienne en campagne.

Le 14 août 1815, « la commune de Silenrieux décide de faire une vente de bois pour subvenir aux besoins pressants de la commune l'argent ayant été versé à l'autorité militaire prussienne pour 4 alliés ainsi que 4 bivouacs. Seule commune du canton ayant dû supporter cet état de choses et pour faire face à tout ce qui pourrait arriver ».

Finalement, le 9 septembre 1815, l'administration française fut rétablie dans le canton de Walcourt et le 26 octobre 1815, le commissaire ordonnateur chargé de l'approvisionnement avertissait le maire de Walcourt que les 4 communes qui avaient le plus souffert des réquisitions ne devraient plus rien fournir. Il s'agit de Silenrieux, Soumoy, Daussois et Walcourt.

Mais le 20 novembre 1815, le 2ème traité de Paris détachait définitivement le canton de Walcourt de la France pour l'incorporer à la mi-décembre 1815 dans les Pays-Bas hollandais et la province de Namur, arrondissement de Dinant.

CHAPITRE 8 : LA PÉRIODE HOLLANDAISE

A la mi-décembre 1815, le roi des Pays-Bas envoya à Philippeville un conseiller d'intendance pour prendre possession du canton de Walcourt cédé par les Français suite au traité de Paris du 20 novembre dernier. Silenrieux fera partie de la province de Namur, arrondissement de Dinant et canton de Walcourt à partir du 1er janvier 1816.

Une nouvelle loi de 1818 va organiser l'administration communale. Il y aura une administration locale par commune appelée conseil communal et composée d'un bourgmestre, 2 assesseurs et un conseil choisi parmi les habitants les plus instruits et les principaux propriétaires. Le bourgmestre est nommé par le roi, les assesseurs par les états députés sur présentation du conseil communal (2 candidats à présenter pour chaque place vacante) et sont choisis parmi les conseillers communaux.

Le bourgmestre et les assesseurs sont chargés de l'administration journalière de la commune. Ils font exécuter les lois et arrêtés du roi. Ils ont l'administration et la surveillance de la police journalière. Ils veillent au maintien des ordonnances locales. Ils ont l'administration des moyens financiers des communes, des édifices et autres propriétés communales. Ils ont la surveillance des biens d'église, des pauvres, des hospices et autres établissements. Ils nomment les fonctionnaires et employés de la commune à l'exception du secrétaire et du receveur qui sont nommés par les états députés sur proposition du conseil communal.

Le bourgmestre a la charge des actes d'état civil.

Le conseil communal est composé de 6 conseillers où il y a plus de 600 habitants. 1/3 est choisi parmi les principaux propriétaires et 2/3 parmi les habitants les mieux considérés. Le conseil communal a la libre direction des affaires intérieures de la commune. Il fait les règlements locaux. Il approuve les conditions auxquelles sont loués ou affermés les biens communaux ainsi que les conditions des contrats d'entreprise, des ouvrages à faire ou de fournitures à livrer pour le service de la commune. Le conseil communal délibère et décide sur l'aliénation ou l'engagement des biens et des possessions de la commune sur les emprunts et sur l'introduction de nouvelles impositions. Les résolutions sont envoyées à l'approbation du roi. Il se réunit 2 fois par an le 1er lundi de mai et le 1er lundi de septembre sous la présidence du bourgmestre. Les conseillers sont nommés par les états députés pour 6 ans. Ils sont renouvelés par tiers tous les 2 ans. Le premier renouvellement aura lieu le 2 janvier 1820.

Un règlement provincial de 1825 détaille les conditions pour faire partie du conseil communal : être né dans le royaume, avoir 23 ans, être habitant de la commune où il exerce sa fonction, avoir été habitant de la province l'année précédant la nomination, payer des contributions directes à l'état d'au moins 15 florins, avoir satisfait aux obligations de milice.

Comme événements, nous pouvons retenir le passage du roi Guillaume des Pays-Bas sur la route de Philippeville à Beaumont en 1823 ; les habitants devaient faire sonner les cloches du village, fleurir leur maison et le curé devait être devant son église comme les habitants devant leur maison.

Pour les autorités communales de cette période (voir annexe 11).

CHAPITRE 9 : LA PÉRIODE BELGE

§ 1. Les débuts difficiles de la Belgique à Silenrieux

Silenrieux n'a guère participé à la révolution belge de septembre 1830.

C'est par un messager que ses habitants apprirent la proclamation de l'indépendance le 4 octobre 1830 et la formation d'un gouvernement provisoire confié au congrès national pour élaborer une nouvelle constitution. A partir de ce moment, Silenrieux fera partie d'une monarchie constitutionnelle sous un chef héréditaire avec un pouvoir législatif représenté par 2 assemblées (sénat et chambre), toujours dans la province de Namur, arrondissement de Dinant et canton de Walcourt.

Pendant l'automne 1830, les gens devront conduire des vivres à Philippeville et participer à leur tour de garde de la ville. A partir du 26 octobre, les patrouilles sont remises en service et organisées par le garde champêtre Antoine Antoine pour assurer la tranquillité du village.

Le 23 octobre 1830, tous les ayants-droit de vote sont invités à se présenter chez le bourgmestre pour élire au vote secret un nouveau conseil. Les notables qui peuvent participer aux élections sont ceux qui payent annuellement des contributions directes, patentes comprises d'au moins 10 florins et ceux qui exercent des professions dites libérales, instituteurs, etc..

Les éligibles sont les citoyens domiciliés dans la commune et âgés de 23 ans.

Les électeurs de l'époque sont : Eloy Ernotte de Falemprise, Pierre Ernotte de Bierlée, Jean Balle de Falemprise, Xavier Balle, Vve Nicolas Bernard par son fils François, Jacques Bouillot, Philippe Bricout, Alexandre Baisir, Antoine Colinet, Philippe Courtoy, Dieudonné Leroy, Jean Delmarche, Ferdinand Deloge, Jean-François Servais, François Duclos, Hubert Ernotte, Jean Bapt Ernotte, Louis Ernotte, Augustin Fontenelle, Augustin François, Pascal Fontenelle, Pierre Fontenelle, Florent Hannecard, Alexis Jonniaux, Hilarion Lambotte, Jacques Lambotte, Louis Lambotte, Philippe Lambotte jeune, Eloy Masset, Jean-Baptiste Masset, Pierre Médot, André Massart, Philippe Masset, François Mathieu, Augustin Carez, Philippe Petit, Jacques Robert, Malo Simon, Nicolas Simon, Pierre Simon, Mr le curé, Jacques Renaud, Gérard Coenen, Jean Bapt Piret, Vve Jean Massart et Vve François Misson.

Le résultat des élections donne : Augustin François est réélu bourgmestre avec 25 voix sur 27. Pierre Lambert Simon et Philippe Courtoy sont réélus assesseurs avec 19 voix et 12 voix. Philippe Lambotte, Ferdinand Deloge, Gérard Coenen, François Colinet, Hubert Ernotte et Pascal Fontenelle sont élus conseillers.

A la suite de cette révolution, un fonctionnaire hollandais du service des douanes Jacques Freny et sa famille fut abandonné dans nos régions sans assez de revenus pour rentrer chez lui. Le 9 novembre 1830, Augustin François fait circuler une souscription en sa faveur. Elle lui rapporta 53.31 florins.

Avant il avait adressé au gouverneur 2 lettres restées sans réponse pour qu'on vienne en aide à cette famille.

Voici une partie de la lettre envoyée par le bourgmestre de Silenrieux au gouverneur le 22 octobre : « pas d'ennemi dans le malheur ». Et celle du 2 novembre : « il signale qu'un cœur belge n'est pas sourd aux cris de la misère, un cœur belge n'a d'ennemi que dans les combats, ce malheureux exciterait la compassion des barbares d'Afrique, pourquoi nous Belges gens civilisés n'y serions nous pas sensibles ? Non, Monsieur le gouverneur, les Belges n'ont pas des entrailles de nègres, ils viendront au secours de leurs ennemis ».

Le 30 décembre 1830, le bourgmestre Augustin François, un des 2 assesseurs Philippe Courtoy et 4 des 6 conseillers François Colinet, Pascal Fontenelle, Hubert Ernotte et Ferdinand Deloge démissionnent car ils ne veulent pas prêter serment au congrès national qui représente la nouvelle autorité belge. Philippe Bricout et le curé Develette ont fait de même au niveau du bureau de

bienfaisance. Par leur acte, ils affirment clairement leur soutien aux orangistes (partisans des Pays-Bas) et accentuent les tensions au village entre “belge” et “orangiste”.

Suite à ces démissions, le 2 janvier, l’assesseur Pierre Lambert Simon reçoit du commissaire l’ordre d’organiser de nouvelles élections pour remplacer les démissionnaires. Pour préparer cela, l’assesseur Pierre Lambert Simon, le conseiller Gérard Coenen, l’instituteur Jean-Baptiste Piret et les citoyens Pierre Ernotte et Augustin Fontenelle invitent les chefs de famille le 3 janvier 1831 pour une assemblée générale dans la salle d’école à 9 H du matin. “Le but de cette assemblée est de se concerter sur le choix à faire d’un nouveau bourgmestre et des autres membres de l’administration communale qui sont à nommer ; cette assemblée préparatoire procurera le moyen de s’entendre pour faire un choix qui plaira à la majeure partie des habitants tandis que si l’on attendait le jour de l’élection sans s’être concerté, les ayants-droit de voter étant pris au dépourvu courraient le risque d’être divisés en plusieurs partis et de voter pour des personnes qui ne seraient pas au gré de la majorité des habitants. Comme chacun doit avoir interêt à ce que l’administration soit montée de manière à inspirer la confiance des administrés et à maintenir l’union et la tranquillité dans la commune, les soussignés espèrent que les chefs de famille ne manqueront pas de venir émettre leur opinion et concourir ainsi au bien être de toute la commune ; ceux qui ne pourraient s’y trouver eux mêmes pourront se faire représenter par un de leurs enfants ou par une autre personne. Comme le local de l’école n’est pas assez vaste, il n’y aura que les chefs de famille qui seront admis”.

Finalement, les ayants-droit de vote revoteront le 9 janvier 1831 pour élire un bourgmestre, un assesseur et 4 conseillers. Les résultats seront les suivants :

Jean-Baptiste Piret est élu bourgmestre avec 23 voix sur 33 ; Pierre Lambert Simon est désigné 1er assesseur ; Augustin Fontenelle est élu 2ème assesseur avec 19 voix ; Malo Simon, Pierre Ernotte, Augustin Carez et Valeri Gillard sont élus conseillers (pour la suite des autorités politiques, voir annexe 12).

Augustin François est le fils de Jean-Jacques Francois, facteur de fourneau, originaire d’Aublain et de Caroline Wauthier. Il est né à St Aubin le 15 sept 1791 et est mort à Silenrieux le 8 juillet 1857 ; il épouse le 14 janvier 1817 Marie Philippe Bricoux née en 1789 à Silenrieux et décédée à Pry le 18 décembre 1847. Il fut conscrit en 1811, habitant Fraire à l’époque et domicilié à Anvers, désigné pour la levée extra de 1813, incorporé le 15 mars 1812 au 20ème chasseurs à cheval, matricule 3380 cheval léger à la 10ème compagnie, déserteur le 25 mars 1813 ; rentré et acquitté, brigadier le 18 mai 1813, maréchal de logis le 3 novembre 1813, déserteur le 10 avril 1814. Il fut régisseur aux fourneaux de Falemprise.

Jean Baptiste Piret est né à Tarcienne le 12 août 1798 ; instituteur primaire pendant 5 ans à Tarcienne de 1816 à 1821 et 12 ans à Silenrieux de 1821 à 1833, il a été aussi secrétaire de la commune de Tarcienne pendant 2 ans de 1816 à 1818. Il sera bourgmestre de Silenrieux de 1831 à 1862, commissaire voyer d’arrondissement de 1840 à 1862 et inspecteur scolaire. Son fils Sylvain sera architecte et fera les plans de l’église de Silenrieux. Il sera aussi bourgmestre de Silenrieux de 1863 à 1867.

§ 2. L’évolution des institutions communales belges

La nouvelle loi communale du 30 mars 1836 change un peu l'organisation communale. Le terme assesseur sera remplacé par celui d'échevin. La loi ne met plus que 4 conseillers au lieu de 6 (la loi du 28 février 1860 remettra plus tard 6 conseillers). Ils sont élus pour 6 ans au suffrage censitaire masculin. Le conseil est renouvelé par moitié tous les 3 ans. La nomination du bourgmestre et des échevins appartient au Roi (ils sont choisis parmi le conseil communal). La loi du 30 juin 1842 permettra au Roi de choisir le bourgmestre en dehors du conseil communal.

Pour être électeur, il faut : - être belge et jouir des droits civiques - avoir 21 ans - vivre et être domicilé dans la commune

- **payer la quotité de contributions directes (foncières, personnelles et patente) de 15 frs belges (abaissement de cette quotité en 1848**).

Pour être éligible, il faut : - être belge, avoir 25 ans, être domicilié dans la commune, payer une quotité de contributions directes (ce dernier point est supprimé en 1848).

Les attributions du conseil présidé par le bourgmestre : il règle tout ce qui est d'interêt communal. Il délibère sur tout objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure. Il fait les règlements communaux d'administration et les ordonnances de police. Il arrête les conditions de location et de fermage ou tout autre usage des produits et revenus des propriétés et des droits de la communauté ainsi que les conditions d'adjudication et fourniture. Il nomme les employés, les instituteurs et les membres du bureau de bienfaisance.

Le collège des bourgmestre et échevins est présidé par le bourgmestre.

Ses attributions sont : il est chargé de l'exécution des lois, arrêtés, ordonnances de la province et de l'état, de la publication et de l'exécution des résolutions du conseil communal, de l'administration des établissements communaux, de l'exécution des lois et règlements de police, de la gestion des revenus, de l'ordonnance des dépenses et de la surveillance des travaux communaux, des alignements de la grande et petite voirie, de l'approbation des plans de bâtisse à exécuter, des actions judiciaires de la commune, de l'administration des propriétés communales, de la surveillance des employés et agents de police, de faire et entretenir les chemins vicinaux et les cours d'eaux, de la surveillance des bureaux de bienfaisance, de la tenue des registres de l'état civil.

Le bourgmestre est l'officier de l'état civil.

La commune est sous tutelle de la province mais reçoit une autonomie large. La députation permanente de la province peut suspendre et révoquer bourgmestre et échevins.

Une maison communale à Silenrieux en 1836.

"En 1835, le conseil communal décide d'acquérir un terrain pour construire un bâtiment communal au pachi du moulin. Il y construira une maison communale et une école en 1836".

Avant, la maison communale était à l'école près de l'ancienne église (monument aux morts actuel).



La maison communale de 1836

Ordonnance de police de Silenrieux en 1863 :

Art 1 : tout individu qui veut s'établir à Silenrieux est tenu de se présenter au secrétariat de la commune dans les 8 jours de son arrivée.

Art 2 : tout habitant de la commune qui veut prendre à son service un journalier ou autre non domicilié dans la commune doit avertir le secrétariat dans les 8 jours de l'arrivée de ce dernier.

Art 3 : les amendes prévues aux infractions de l'art 1 et 2 = 1 à 5 Frs.

Art 4 : les auberges et cabarets où l'on donne à boire seront fermés à 10 H du soir. Si l'ordre ne règne pas, on pourra faire sonner la retraite plus tôt.

Art 5 : la cloche de retraite sera sonnée les dimanches et jours féries ¼ d'heure avant l'heure de fermeture.

Art 6 : interdiction de vendre boissons après 22 H sauf pour personne logée.

Art 7 : amende de 1 à 5 Frs pour art 4 et 5.

Art 8 : les aubergistes et cabaretiers doivent obtenir l'autorisation de la commune pour organiser des bals, spectacles ou jeux publics.

Art 9 : idem sur la voie publique ou place publique.

Art 10 : tout travestissement et charivari est interdit.

Art 11 : amende de 11 à 15 Frs pour art 8, 9 et 10.

Art 12 : il est enjoint aux chefs de ménages, de nettoyer au moins une fois par semaine les rues ou chemins qui longent leurs habitations.

Art 13 : il est défendu d'embarrasser la voie publique de quelques objets que ce soient.

Art 14 : amende de 1 à 5 Frs pour art 12 et 13.

Art 15 : il est défendu de tirer des coups de fusil, pistolet ou de faire tout autre bruit de nature à interrompre le repos public pendant la nuit, dans les maisons, rues, chemins, places, etc ; (amende de 5 à 10 Frs).

Art 16 : il est défendu d'enlever, de déchirer, de couvrir ou de salir les affiches émanant de l'autorité communale ; (amende de 1 à 5 Frs).

Art 17 : il est défendu pendant les temps de sécheresse d'aller chercher de l'eau à la pompe communale ou autres fontaines publiques en plus grande quantité que le strict besoin du ménage. On ne pourra pas en prendre pour laver, abreuver les bestiaux, etc.

Art 18 : amende de 1 à 5 Frs pour art 17.

Art 19 : si récidive et insolvabilité, on pourra donner une peine de 1 à 5 jours d'emprisonnement.

Art 20 : le garde champêtre est délégué pour sonner la cloche de retraite, la ronde des cabarets et auberges.

Art 21 : le cabaretier ou aubergiste devra ouvrir aux gardes sous peine d'une amende de 15 Frs.

Police sur le glanage :

Art 22 : le glanage ne pourra avoir lieu qu'après l'enlèvement des grains.

Art 23 : les glaneurs entrent après le lever et sortent avant le coucher du soleil.

Art 24 : il est interdit à tout étranger de glaner à Silenrieux.

Art 25 : les pâtres et bergers ne peuvent pâturer que 2 jours après la récolte.

Police sur l'incendie :

Art 26 : il sera défendu à l'avenir de faire du feu à proximité des maisons.

Art 27 : aucune réparation d'un toit vicieux ne sera permise.

Art 28 : les cheminées et les foyers devront être construits en bonne maçonnerie de briques.

Art 29 : les habitants doivent faire ramoner leur cheminée une fois l'an.

Art 30 : l'officier de police fera chaque année une ou plusieurs inspections de tous les foyers, cheminées, fours et autres appareils de feu pour s'assurer du bon état. (Les défectueux seront détruits au frais du propriétaire).

Art 31 : il est défendu aux domestiques et ouvriers de fumer dans les granges, écuries, fenils. Il est aussi défendu pendant les temps de sécheresse à tout individu quelconque de circuler dans les rues ou places avec une pipe allumée non munie de couvercle ou avec un cigare.

Art 32 : amende de 1 à 5 Frs.

Art 33 : en cas d'incendie, les habitants qui les premiers apercevront le feu devront en avertir le collège qui fera sonner le tocsin, et prendre les mesures nécessaires pour combattre l'incendie. Il requerra tous les habitants valides de se rendre sur les lieux munis des ustensiles nécessaires et de travailler à éteindre le feu par tous les moyens. (Les parents sont responsables de leurs enfants et les maîtres de leurs domestiques et ouvriers).

La loi du 24 août 1883 ouvre la porte à de nouveaux électeurs appelés « électeurs capacitaires ». Ils devaient obtenir le diplôme de capacité électorale. Pour cela, on organisait des examens. Ceux-ci s'ajoutaient aux électeurs censitaires désignés selon leur quotité de contributions.

A Silenrieux, 32 électeurs capacitaires vont s'ajouter à la liste des électeurs communaux suite aux examens du 28 octobre 1883 : Nestor Bosse, Félix Bougard, Emile Bouillot, Joseph Colonval, Elie Delpire, Guillaume Dinon, Emile Dumont, Camille Flandre, Aimable Fontenelle, Auguste Fontenelle, Nestor François, Camille Genart, Sylvain Gillart, Alexandre Goblet, Vital Lambert, Eugène Lambotte, Louis Lambotte, Victor Lambotte, René Lecomte, Félix Léonard, Léon Léonard, Maximin Masset, Pierre Jos Masset, Alfred Meunier, Maximilien Mortier, François Museux, Emile Pecqueux, Augustin Peteux, Joseph Randoux, Amour Romain, Amour Walrand, Aimé Walrand.

En 1884 : Valentin Delpire, Léon Jonniaux, Wilfried Léonard, Aimable Walrand.

En 1887 : Jean Baptiste Hardy, Arthur Lambert.

En 1888 : Zénobe Jonniaux, Emile Dudart, Liévain Huaux.

En 1889 : Télésphore Bauduin.

En 1890 : Camille Gondry.

En 1891 : Achille Devouge, Edmond Jonniaux, Jules Bauduin, Victor Léonard, Léon Bauduin, Eugène Baisir, Jules Cuvelier.

En 1893 : Luc Hardy.

En 1893, le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural est introduit en Belgique. Pour être électeur, il faut être un homme de nationalité belge, avoir 25 ans et être domicilié depuis un an dans la commune. De 1893 à 1914, tous les hommes disposent d'une voix. Mais la loi donne une voix en plus aux pères de famille âgés de 35 ans et occupant une habitation avec 5 Frs d'impôt au moins et aux propriétaires d'un immeuble d'une valeur de 2000 Frs ou d'une rente de 1000 Frs. Elle donne aussi 2 voix en plus aux capacitaires (diplôme d'ens. sup. ou humanité). Mais il y a un maximum de 4 voix par électeurs. On introduit aussi l'obligation de vote.

La loi du 12 septembre 1895 modifie la durée du mandat qui passe à 8 ans et les conseils sont renouvelables par moitié tous les 4 ans. Le nombre de conseillers revient à 4 au lieu de 6. (Il reviendra à 6 à l'élection de 1903).

La loi du 15 avril 1920 introduit le véritable suffrage universel au niveau communal. Pour être électeur, il faut être belge sans distinction de sexe, avoir 21 ans et être domicilié dans la commune. Les conseillers sont élus pour 6 ans et le conseil n'est plus renouvelable par moitié.

A partir du 28 mai 1941 et jusqu'à la libération, les conseils communaux ne furent plus convoqués. C'est le collège échevinal qui prit seul les décisions concernant les affaires communales sauf pour les nominations des secrétaires, receveurs, instituteurs.

Pour Silenrieux, dans le registre, ne figurent que 2 réunions du collège échevinal, celles du 29 juin et 2 août 1941. La suivante est le conseil communal du 25 novembre 1944.

Depuis la fusion des communes, le bourgmestre est présenté par la majorité et nommé par le roi. Les échevins sont élus par le conseil.

Les électeurs sous le régime belge :

La loi de 1836 définit les électeurs communaux comme censitaires ; c'est-à-dire que seuls pourront voter au niveau communal les habitants qui paient des impôts directs supérieurs à 15 Frs.

De 46 électeurs communaux en 1836, Silenrieux obtiendra 56 électeurs en 1854 et 105 en 1883 avant la nouvelle loi qui introduit les électeurs capacitaires (c'est-à-dire capable de voter suivant un examen établi).

Les 46 électeurs les plus taxés en 1836 : Alexandre Baisir, Xavier Balle, Philippe Bricou, ? Philippe, Jacques Bouillot, Augustin Carez, François Colinet, François Coenen, Gérard Coenen, Philippe Courtoy, Ferdinand Deloge, Jean Delmarche, curé Develette, Toussaint Dereine, Hubert Ernotte, Jean Bapt Ernotte, Louis Ernotte, ?, Pierre Ernotte, ?, ?, Augustin Fontenelle, Pascal Fontenelle, Pierre Fontenelle, Augustin François, André Massart, François Massart, Florent Massart, Emmanuel Jonniaux, Alexis Jonniaux, Hilarion Lambotte, Louis Lambotte, Philippe Lambotte, François Leroy, Dieudonné Leroy, Philippe Masset, Florent Mathieu, Pierre Médot, Frederic Médot, Philippe Petit, Jean Bapt Piret, Malo Simon, Nicolas Simon, Pierre Simon, Pierre jos Simon, Jean Thibaut.

Après 1883, on passe à 167 électeurs en 1884 pour atteindre 263 électeurs communaux en 1895 avec 114 électeurs à un vote, 56 à 2 votes, 45 à 3 votes et 48 à 4 votes (total 553 votes), puis 253 électeurs en 1914 dont 102 à 1 vote, 57 à 2 votes, 54 à 3 votes et 42 à 4 votes.

Après l'introduction du suffrage universel, il y eut 647 électeurs masculins et féminins à Silenrieux en 1921. Par la suite, le nombre d'électeurs suivra la courbe de la population : 671 électeurs en 1932 ; 642 en 1946 ; 636 en 1954 ; 553 en 1963 ; 544 en 1972 ; 504 en 1979 ; 558 en 1985 et plus de 600 actuellement.

§ 3. L'évolution des tendances politiques

(Voir aussi en annexe 12 les personnes élues et les résultats des élections).

Depuis l'élection de Jean Baptiste Piret en 1831 et jusque dans les années 1850, la majorité libérale de Silenrieux dirigea le village dans un certain consensus avec l'aide des catholiques.

C'est à partir des années 1860 que l'opposition entre certains catholiques et libéraux commence à se faire sentir concernant l'édification d'une nouvelle église ; le curé veut agrandir l'ancienne et la majorité libérale du conseil communal veut en construire une nouvelle (voir partie religieuse avec le curé Guyaux et ses amis).

En 1860, Adolphe François prendra la défense du bourgmestre Piret attaqué par les amis du curé sur sa gestion de trésorier de la fabrique d'église (voir partie religieuse-fabrique d'église).

Après la renomination de Mr Piret comme bourgmestre en février 1861, ses amis libéraux ont été à la rencontre du curé Guyaux (voir les événements de la nuit du 8-9 février ci-contre).

Les événements de la nuit du 8 au 9 février 1861 :

une société de 20 à 30 individus marchant à la lueur des falots s'est dirigée vers la maison de Mr Piret pour le complimenter de sa nouvelle nomination en qualité de bourgmestre par des salves de mousqueterie et Mr Piret leur offrit un rafraîchissement. Après, une partie de cette société alla chez Mr Coenen et une autre vers le presbytère. Ceux qui allaient vers le presbytère disaient "allons tirer sur la maison du curé". Un autre cria "à bas la calotte". Entre 9 H 30 et 10 H du soir et jusque 11 H 30, on entendit plus de 100 coups de fusils vers le presbytère. Les vitres de la cuisine furent brisées en 20 endroits et l'abat jour du vestibule fut percé de projectiles qui allèrent se loger dans le plafond. Le curé Guyaux reproche au bourgmestre de n'avoir rien entendu bien que le cabaret où il était se trouvait séparé d'un sentier du presbytère. Le lendemain, le bourgmestre ne se donna pas la peine de visiter le presbytère. Le surlendemain, le bourgmestre vint avec 2 gendarmes et n'eurent pas honte de dire que les amis du curé étaient peut-être les auteurs. Le curé Guyaux veut traîner l'affaire devant les tribunaux et les échevins et conseillers osaient qualifier ces choses de petites niches et un peu de désagrément mérité.

Dans les années 1870, les libéraux sont toujours au pouvoir à Silenrieux avec François Mathieu comme bourgmestre ; au niveau national, la loi libérale de juillet 1879 concernant l'enseignement (voir partie enseignement) allait exacerber de nouveau les tensions entre catholiques et libéraux ; la conséquence fut la création d'une école libre au village soutenue par le curé Bodart (voir aussi partie religieuse : curé Bodart).

Tract de 1884 de Adolphe François, Jules Lambotte, Jules Masset, Félix Médot et Augustin Thiriaux : « partisans convaincus de l'ordre et de la liberté, nous croyons que l'introduction de la politique dans les affaires communales est une entrave à la bonne gestion de celles-ci, nous saurons toujours l'écarter et mettre les intérêts de la commune au dessus de toute question de parti ».

En 1887, les habitants de Falemprise réclament un conseiller.

Le conseil communal leur répond le 12 juin 1887.

Vu la requête des habitants de Falemprise, tendant à obtenir un conseiller communal ;

Considérant que la commune de Silenrieux est composée d'un grand nombre de sections ou hameaux dont les plus importants sont les hameaux de Falemprise, de la Valentinoise, de la Pisselote et de Gerlimpont ;

Considérant que si l'on attribue forcément un conseiller au hameau de Falemprise, les habitants des autres hameaux doivent avoir le même droit ;

Considérant que si pareille chose avait lieu, cela amènerait inévitablement des haines et des divisions entre les habitants des divers hameaux et le centre de la commune ; ce que l'on doit éviter autant que possible ;

Considérant que jusqu'à ce jour, les électeurs des diverses sections ont toujours choisi leurs mandataires parmi les éligibles des diverses sections ;

Que si actuellement, il n'y a pas de conseiller résidant à Falemprise, c'est la faute des habitants de cette localité car depuis le 23 août 1872, date du décès de l'échevin Deloge, ils n'ont plus présenté de candidat aux suffrages des électeurs ;

Considérant au surplus que la section de Falemprise ne se compose que de 88 habitants et dont la plupart sont des étrangers à la commune, ne demeurant à Falemprise que temporairement ;

Considérant, en outre, que les habitants de Falemprise n'ont pas à se plaindre de la manière dont le conseil gère leurs intérêts ; qu'ils sont même mieux partagés que les habitants des autres hameaux ; que le conseil vient encore de décider dans la séance du 22 mai dernier, la mise en adjudication du chemin de Cerfontaine à Boussu, traverse Falemprise, dont le devis pour cette partie est de 19.264,23 Frs ; que ce chemin ne favorise que les habitants de Falemprise au détriment de tous les autres ;

Pour ces motifs, le CC estime qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la requête dont il s'agit et que si Falemprise veut avoir un conseiller, que l'un de ses habitants se présente aux élections d'octobre prochain aux suffrages des électeurs mais sans qu'on doive procéder à un scrutin séparé, ce qui serait injuste à l'égard des autres sections de la commune ».

A la fin du 19ème siècle après l'introduction du vote capacitaire, les catholiques deviennent majoritaires lors des élections de 1890 et désignent Louis François comme bourgmestre ; il y restera jusqu'en 1920.



Mr Louis François

Au même moment, René Lambotte met sur pied à Silenrieux le parti socialiste qui s'alliera au 20ème siècle aux libéraux face aux catholiques.

Le 11 avril 1896, René Lambotte, délégué du parti socialiste à Silenrieux demande à l'administration communale d'avoir le salon communal pour organiser une conférence contradictoire sur le sujet : « le socialisme, ses bienfaits, ce qu'il veut, où il va ». Il écrit pour convaincre que « presque tous ceux qui le méprise ne le connaissant que pour en avoir entendu parler le curé, ils seront tous étonnés de voir que l'idéal moral du vrai socialiste est justice pour tous ». L'administration décida qu'elle ne prêterait aucun local communal pour les conférences politiques.

Le 24 avril 1921 eurent lieu les premières élections avec participation des femmes. Voici un tract des intérêts communaux (tendance libérale socialiste).



Louis Hancart

Aux Electrices et Electeurs de la commune de Silenrieux,

Mesdames, Messieurs,

Dimanche prochain, 24 courant, vous êtes appelés, pour la 1ère fois depuis la terrible guerre de 14-18 à élire un nouveau conseil communal. Une nouvelle catégorie d'électeurs aura, aussi pour la 1ère fois depuis la fondation de notre patrie, à venir dire quels sont les hommes de la commune qu'elle considère comme aptes à remplir les fonctions de conseiller. En vous saluant, Mesdames, nous vous souhaitons la bienvenue dans le corps électoral et malgré que, n'appartenant pas, pour la plus grande partie, aux partis qui ont décidé de vous accorder le droit du suffrage, nous avons la certitude que vous accomplirez cette tâche, plutôt ingrate, avec la dignité qui vous caractérise.

Nous saluons aussi les anciens et osons espérer que la grande confiance qu'ils ont toujours témoignée aux mandataires libéraux de la commune n'a pas été atténuée par la guerre et que ceux-ci peuvent toujours compter sur leur suffrage.

Nous vous disons, Mesdames et Messieurs, qu'aucun des membres qui a l'honneur de venir solliciter votre vote, n'est dominé par l'ambition, ni par aucun intérêt personnel ; nul de nous n'a voulu s'imposer la première place comme cela s'est passé dans d'autre parti, chacun y est allé de sa bonne foi.

Notre programme ? Mais c'est celui de nos aînés, se résumant par ces mots : les intérêts de la commune avant tout.

Nous sommes les partisans les plus convaincus de l'instruction, nous voulons que tous les travaux, grands et petits, s'exécutent suivant la situation financière de la commune. La distribution d'eau, aussitôt que les pouvoirs publics nous l'autoriseront, sera l'objet de toute notre attention afin de vous doter d'un service à domicile, si possible.

Nous ne ferons pas de vaines promesses, mais nous assurons les électeurs et principalement ceux en dehors de l'agglomération que nous accueillerons toujours leurs réclamations comme elles le méritent en nous efforçant de leur donner satisfaction au plus tôt.

Nos adversaires ne pourront plus vous opposer qu'ils sont les amis du gouvernement, qu'ils sont les dispensateurs de toutes les places et faveurs. Et puis, quel honneur de se réclamer les favorisés d'un gouvernement qui fut, pour la plus grande partie, la cause de nos récents malheurs ! !

Nous avons aussi des amis au ministère actuel et non des moindres, sur lesquels nous pouvons compter. C'est donc avec la plus entière confiance que nous venons solliciter vos suffrages et nous espérons que vous voterez en tête de la liste n° 1. Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à nos sentiments les plus dévoués.

Walrand Aimé, Halloy Léopold, Delpire Adolphe, Hancart Louis, Renard Henri, François Nestor, Peteux Alfred, Brichet Justin, Mortier Maximilien.

Cette première élection au suffrage universel verra la victoire du cartel libéral-socialiste avec Louis Hancart comme bourgmestre.

Les débats pour l'élection du 10 octobre 1926 tourne autour de l'électrification des hameaux : la liste catholique de Sohet reproche à la majorité de ne pas en tenir compte et de ne rien faire pour. La distribution d'eau laisse à désirer. Seul le jeu de balle fut une réussite. On critique aussi les immondices derrière l'église.

Finalement, la liste catholique de Mr Sohet l'emportera et celui-ci deviendra bourgmestre jusque 1945.

Chanson d'élection de 1926 :

I.	II.
Mes chers amis, les élections	Pou fout'èn' guèt' au grand Linard
C'est tout d'même èn' affaire :	Pou 'l fé mèt' en colère,



Mr Sohet

On a des papîs d'z-inscriptions,

D'qwè fé braire in notaire !

On l'z-èvoye dins toutes les maujons

La faridondaine, la faridondon,

Pou fé passer chacun's parti.

Biribi

A la façon de Barbari

Mes amis.

On mwèn' en auto, en side-car

Lès vîs-omes, lès couméres ;

On s'in va qué à Djerlimpont,

La faridondaine, la faridondon,

Marie-Fidèle Garibaldi,

Biribi

A la façon de Barbari

Mes amis.

III.

Quand no grand Tchout's 'ra busé,

Adolph èyè Mèrique,

On l'aura belle dè l'autre costé

Pou fè dè l'politique :

On nwèn'ra les-euw' à Beaupont,

La faridondaine, la faridondon,

Al fostelle èy'au Trî-Paris,

Biribi

A la façon de Barbari

Mes amis.

IV.

Eyè d'zous 'l règne d'joseph sohet,

Tout va r'tourner d'sus 'l terre :

Nos aurons l'électricité

A les Hâyes , al Marlère ;

I gn-aura des lampes plein l'Ernifond.

La faridondaine, la faridondon,

Eyè co p'tèt' à Paradis !

Biribi

A la façon de barbari

Mes amis.

V.

On dit qu'on r'f'ra l'cerq du curé

Rin qu'pou nos fout'èn cale,

Eyè qu'on va fouyi 'l noû pré

Pou n'pus qu'on djoue à l'balle.

Augus' Leswèl èyè 'l Crayon.

VI.

François Joseph, mon.nî d'Batte'fier

Ca c'èst-in homme dè marks,

Qui n'sè souvint pus què d'vant l'guerre

Il asteu bin patraque ;

Il asteu press'à fé 'l plondjon.

La faridondaine, la faridondon,	La faridondaine, la faridondon,
F'ront des mèdailles avou'l tamis,	On causeut d'li dins tout l'pays.
Biribi	Biribi
A la façon de Barbari	A la façon de Barbari
Mes amis.	Mes amis.

VII.

toûyi in brin, ça fait sint' mwais, .

Tout l'monde est là pou l'dire.

Sondjèz bin qu'c'est pou ça qu'j'èm'tais.

Sans ça, d'poureus co scrire.

N'pinsèz jamais qu'vos saurez'l nom,

La faridondaine, la faridondon,

Du ceû qu'a fait eç-n-histware-ci.

Biribi

A la façon de barbari

Mes amis.

Le grand Linard = Wilfrid Linard, conseiller libéral de la Valentinoise.

Marie Fidèle Garibaldi : tenancière du café Tivoli ; personne très loquace.

Le grand tchoute : Louis Hancart, bourgmestre libéral.

Adolphe Delpire : échevin socialiste.

Mérique : Aimé Walrand, échevin libéral.

Joseph Sohet : futur bourgmestre catholique.

Auguste Lesoil : échevin catholique.

El crayon : René Lecomte secrétaire du bureau de vote.

Joseph François : échevin catholique.

Pour les élections du 9 octobre 1932, la liste Sohet se félicite de l'électrification des hameaux, des voiries, du pavage de la grand route, du fonds de crise et du chômage pour aider les plus démunis, de

la bonne nomination d'instituteur et promet une nouvelle distribution d'eau. On critique aussi Wilfrid Mathieu pour la culture de rutabagas en 14-18 pour la population martyre ; la liste des cartels (libéral socialiste) critique le despotisme de Sohet, le favoritisme sur les chômeurs remis au travail et la pénurie d'eau au centre du village et à Beaupont et le piteux état de la caisse. Ils disent que les travaux étaient déjà établis avant son arrivée.

Au printemps 1933, Wilfried Mathieu remplace Louis Hancart au conseil communal ; pour lui rappeler sa culture de rutabagas pendant la 1ère guerre mondiale qu'il vendait aux habitants du village qui avaient faim, certaines personnes avaient planté des rutabagas sur le chemin de sa maison jusqu'au village pour « l'accueillir » dans le conseil communal.

Après la gestion de l'équipe de Mr Sohet de 1927 à 1945, Mme Madeleine Suain-Derselle (catholique) s'allie avec les libéraux et socialistes sur une liste d'intérêts communaux afin d'en finir avec l'équipe de Mr Sohet qu'elle n'apprécie pas.

Sur un tract électoral de 1946, Mme Madeleine Suain-Derselle se proclame catholique sur une liste d'intérêts communaux et appelle ceux-ci à voter pour elle ; elle se fait évidemment des ennemis de la part de la liste catholique pur.



Mme Derselle



Plaque commémorative

La liste de Mme Derselle veut délivrer le village de la gestion dictatoriale de Mr Sohet et a même peur de voir revenir Sohet comme bourgmestre sans être sur la liste catholique. Elle propose l'entretien et la remise en état des voiries dans tous les quartiers, une conduite d'eau pour les écarts et remise en état des pompes, l'amélioration de l'éclairage public et réparation des bâtiments communaux.

Mme Madeleine Derselle sera la première et la seule femme élue bourgmestre à Silenrieux ; elle décédera malheureusement l'année suivante et sera remplacée par Lucien Folon qui gérera la commune jusqu'à la fusion de celle-ci avec Cerfontaine en 1977.

Un mayeur sans écharpe

Pour M. Lucien Folon, de Silenrieux, des loisirs sains : la chasse et la marche

Il est bâti comme un chêne et, en dépit de ses septante ans, son visage présente la caractéristique des pommes qui se sont bien conservées. Sans doute, le mayeur de Silenrieux, M. Lucien Folon, doit-il son teint et son dynamisme à quelque secret...

— Au village, nous avons l'habitude de commencer notre travail très tôt. Dès le matin, je m'occupe des affaires communales. Mais l'après-midi, c'est sacré : je prends ma voiture et je file vers les bois, du côté d'Erpion. Là, en compagnie de mes deux chiens, j'entreprends une longue promenade. Cela dérouille les articulations et facilite la circulation sanguine.

CHEVREUILS ET SANGLIERS

Aux murs de la pièce où M. Lucien Folon reçoit ses visiteurs, des trophées de chasse laissent à supposer...

— Oui, la chasse est ma passion favorite. Pas tellement avec l'objectif d'abattre des bêtes, mais c'est surtout un but de marche à travers la forêt automnale. »

— Le gibier abonde-t-il à Silenrieux ?

— Oui, suffisamment. La commune possède quelque trois cents hectares de bois qui lui rapportent d'ailleurs, en location de chasse, environ cent mille francs.

Beaucoup s'en étonnent sans doute, mais il y a toujours du sanglier dans nos forêts. Pas autant, certes, qu'avant la dernière guerre, mais la race se perpétue. Le chevreuil ne se défend pas mal non plus. Je ne sais d'ailleurs pas quel gibier on n'y rencontre pas, du lièvre aux grives.

Comme s'ils voulaient manifester aussi leur joie de participer aux plaisirs de la chasse, « Othello », le fox à poil lisse, et « Gin », le griffon, sautent au cou de leur maître, souhaitant une caresse.

PERCEPTEUR DES POSTES A MARCINELLE

C'est aux premières élections qui ont suivi la seconde guerre mondiale, en 1946, que Lucien Folon se lança dans la politique.

— A ce moment-là, je venais de démissionner de mes fonctions de percepteur des postes à Marcinelle. J'ai effectivement débuté dans l'administration des P.T.T. dès 1918. Durant la dernière guerre, mon beau-frère, qui se destinait à reprendre le commerce de bois et de charbon de mon beau-père, ayant trouvé la mort, je fus quasi contraint de changer d'orientation dès la Libération.

J'avais quarante-cinq ans ; j'acceptai. Comme j'acceptai de me lancer dans la bagarre politique... »

— Les bagarres ne doivent pas être bien terribles dans la vie d'une petite localité comme Silenrieux ?

Derrière les larges lunettes d'écaille, deux yeux marquent une certaine surprise :

— C'est ce qui vous trompe. Depuis des années, notre localité se trouvait aux mains des conservateurs. La lutte fut chaude et notre liste d'Intérêts Communaux renversa la vapeur du premier coup en remportant la majorité absolue.

Mon beau-père avait été 1er échevin. Je suivis ses traces. Dès 1947, j'étais promu échevin pour ceindre, l'année suivante, l'écharpe mayorale ».

ROUTES ET RESIDENCES

Quelque cinquante habitations, et particulièrement des fermettes, sont occupées par des familles carolorégiennes et quelques bruxelloises.

— Nous recevons quantité de demandes sollicitant l'autorisation d'installer des résidences provisoires, ce que nous refusons systématiquement, au nom de l'urbanisme. Nous ne tenons pas à voir s'ériger des sortes de « bidonvilles », d'autant plus que nous ne possédons pas de terrain de camping.

En entrant dans Silenrieux, un panneau attire l'attention : « Centre d'équitation ».

— Oui, plusieurs fermiers élèvent toujours des chevaux et les louent à l'heure aux amateurs d'équitation. Nos « habitants résidentiels » apprécient beaucoup ce sport.

Mais le problème le plus grave que nous ayons à résoudre, c'est celui de nos routes. Du fait de la très grande étendue de notre localité, nous avons la charge d'entretenir 34 km. de routes, l'Etat se chargeant de la Nationale 36 Beaumont - Philippeville. C'est beaucoup pour une communauté de 850 habitants.

L'an dernier, l'entretien des chemins agricoles nous a coûté quatre millions.

Si l'on y ajoute le problème des égouts et des filets d'eau, vous pouvez imaginer nos problèmes... »

UN DEMI-SIECLE (OU PRESQUE) DE CONDUITE

Comme son confrère de Cerfontaine, M. Cyrille François, M. Lucien Folon fut l'un des premiers automobilistes de la région.

— Ma première voiture, en 1923, fut une « Opel » de récupération de la première guerre mondiale. Le frein et les changements de vitesse se trouvaient toujours à l'extérieur.

Par la suite, j'eus une « de Dion - Bouton ».

La voiture m'était absolument indispensable lorsque j'étais occupé à la poste de Boussu- lez- Walcourt. Depuis, j'ai toujours eu une automobile. »

Près d'un demi-siècle au volant, ce n'est pas banal.

Les passions de M. Folon ne s'arrêtent pas là.

Il suit notamment les activités de la « Marche Ste-Anne » qui a pour caractéristique de ne s'exhiber que dans Silenrieux.

— Une exception, toutefois, pour Recey-sur-Ource (Côte d'Or) avec laquelle Silenrieux a jumelé. Une sympathique localité bourguignonne où l'on déguste un excellent petit vin...

Pour ses amis, le mayeur ouvre toutes grandes les portes de sa maison. Naguère encore, feu Mme Lucien Folon accueillait ceux-ci avec une extrême amabilité. Depuis 1966, M. Folon joue seul au maître de céans et vous fait les honneurs de son bar qui, à l'époque de la chasse, doit résonner d'histoires et d'exploits savoureux.

Certaines de ses soirées, le mayeur de Silenrieux les passe devant la « télé ».

— Une belle épreuve sportive, comme un match de football, me tient en haleine. Un documentaire aussi. Mais les histoires d'amour m'endorment... Alors, mes chiens m'éveillent et me font comprendre qu'il est l'heure d'aller au lit...

Fernand BOSMANS



Article concernant Mr L. Folon

Pour l'élection du 12 octobre 1952, la liste Folon (libéral-socialiste) fait le constat : amélioration de la voirie, du service incendie et analyse de l'eau, nettoyage de la place communale et de l'abord de l'église, extension de l'éclairage public aux écarts, restauration des classes, inspection médicale, replantation de résineux, subsides aux sociétés de Silenrieux. Les projets à venir : promesse d'eau potable aux écarts, bâtiments communaux, cloche à l'église, réparation du presbytère, vitraux, réparation intérieure de l'église, 3 maisons ouvrières à l'école, 2ème tronçon route de Walcourt, il critique l'absentéisme de l'opposition car on vote beaucoup à l'unanimité ; il reproche à l'opposition d'être sous la tutelle dictatoriale de Sohet.

La liste catholique menée par Mr Dudart critique l'endettement montant, la voirie qui n'a pas été partout enduite de goudron, rien n'a été fait pour le presbytère et l'église, la distribution d'eau est trop chère et on vend notre distribution à bas prix à une intercommunale (la SNDE) ; les principales critiques tournent autour de la future distribution d'eau.

Pour les élections du 12 octobre 1958, la liste de Lucien Folon fait état des réalisations faites : la distribution d'eau aux écarts ; on en reconnaît le coût élevé (en effet le château d'eau n'était pas assez haut pour cette distribution, suite à l'incurie de l'équipe Sohet en 1937) ; les subsides à l'œuvre des nourrissons ; la réfection extérieure de l'église ; les subsides à la commission d'assistance publique et aux sociétés ; la création d'une plaine de jeux ; l'agrandissement du cimetière ; les voiries ; l'hygiène et l'éclairage public sont modernisés ; voyage et distribution des prix pour l'enseignement communal.

La liste catholique critique les finances communales ruinées, l'eau trop chère, le règne du favoritisme, l'augmentation de l'impôt foncier, la volte face pour la distribution d'eau (d'abord à Cocolle, puis on s'allie avec Walcourt et on confie le travail à la SNDE : on vend à celle-ci la source de Battefer, le captage, la station de pompage et le château d'eau au prix de 1937), le paiement d'une redevance annuelle pour l'eau ; la restauration tardive de l'école des garçons (18 ans après les bombardements), la voirie en mauvais état, la nomination d'un garde champêtre extérieur, le presbytère et l'église toujours au même stade.

Le programme pour la liste libérale-socialiste de Mr Folon : fourniture gratuite de l'eau potable, amélioration et création de filets d'eau en béton dans tous les quartiers, continuation de l'égouttage, modernisation complète de l'éclairage, réparation du presbytère, vitraux de l'église, et intérieur de l'église, restauration de l'école des garçons, remise en état des chemins communaux.

Le programme du parti catholique : assainir les finances communales, éliminer le favoritisme, éclairage public dans les quartiers éloignés, voirie (réfection et entretien), salle de gym et achat de matériel pour l'école, prime de naissance et prime pour les jeunes ménages, primes pour construction de maisons ouvrières, plan de reboisement.

En 1964, il n'y a pas d'élection car toutes les personnalités (catholiques, libérales et socialistes) se présentent sur la même liste et se partagent les responsabilités.

Par contre, les élections du 11 octobre 1970 verront s'affronter 4 listes :

La liste « intérêts communaux » (c'est-à-dire le conseil communal élu en 1964 avec des socialistes, des libéraux et des catholiques) qui fait campagne sur la solidarité et l'union, sur le dynamisme et la confiance. La liste rénovation (libéraux et socialistes) qui critique l'existence d'une liste d'union forte et avec un quasi monopole, les routes en mauvais état, les bancs des écoles vieux de 50 ans, les murs du cimetière à refaire, le matériel des ouvriers communaux rudimentaire (seulement une brouette), les immondices le long d'une route principale qui puent et dégagent de la fumée quand on y met le feu ; il

propose des améliorations au niveau social et urbanistique et la création d'un pôle au niveau tourisme. La liste catholique « pure » qui se présente pour faire exercer la démocratie. La liste Caussin, candidat de la jeunesse, qui promet un terrain de foot.

En 1974, le conseil communal décide de construire une salle communale à Silenrieux car les 2 salles sont privées ; il demandera à Jean Auquier, architecte de faire les plans de la silène et en 1975, les travaux seront terminés ; le 3 octobre 1975, la commune inaugurera la plus vaste salle jamais construite dans la région en la présence de Mr Gendebien ; le soir, un spectacle avec Delagrange était orchestré.

La plus vaste salle jamais construite dans la région vient d'ouvrir ses portes à SILENRIEUX

Son nom : " LA SILÈNE "



Une foule de personnalités parmi esquelles on reconnaissait plusieurs parlementaires, des bourgmestres de la région et des attachés de cabinet, entouraient les autorités communales de Silenrieux, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la salle communale « La Silène ».

C'est à M. Paul-Henri Gendebien, président du R.W., que revint l'honneur découper le ruban symbolique qui barrait l'entrée de la salle. Les invités eurent ensuite la grande surprise de découvrir la plus vaste salle de la région, préparée d'ailleurs pour un grand bal qui devait avoir lieu le soir même avec la participation de Christian Delagrange. Cette très belle salle peut contenir facilement mille personnes.

Le bourgmestre Folon prononça le discours inaugural en soulignant le plaisir qu'il avait d'accueillir tant de personnalités. Il dit l'intérêt pour la localité de posséder une telle salle qui répond aux exigences modernes au point de vue sécurité et dont l'acoustique est parfaite.

Le bourgmestre souligna encore que le nom de « Silène » avait été donné à la salle pour perpétuer le souvenir de Silenrieux (Silinry, ry des Silènes) dont le nom risque d'être oublié lors de la fusion des communes.

Un vin d'honneur fut servi par des jeunes gens de Silenrieux et chacun leva son verre en l'honneur de cette belle réalisation.

La dernière séance du conseil communal de Silenrieux eut lieu le 29 décembre 1976 car le 1er janvier 1977, Silenrieux fera partie d'un rassemblement de 6 communes qui aura le nom d'entité de Cerfontaine.

Par la suite, les élections verront chaque parti présenter leur candidat représentant tous les villages.

Suite à la première élection de 1976, une majorité libérale-catholique menée par Mr Deville de Senzeilles allait gérer la commune.

A partir de 1982 jusque 2000, les catholiques s'allieront aux socialistes avec Michel Body de Silenrieux comme bourgmestre ; cependant en 2000, les catholiques se dispersent sur 4 listes différentes et c'est la liste libérale associée aux catholiques liées au mayeur Michel Body qui prendront les rênes du pouvoir avec toujours celui-ci comme bourgmestre.


Les prisonniers du boulot...

Dans le jardin secret de votre mayeur sans écharpe, Michel Body, de Cerfontaine

Article concernant le bourgmestre Michel Body

Les fusions des communes pour Silenrieux

Lors des fusions des communes, Silenrieux fut coupé en 2, le village et les 90 % du territoire furent rattachés à Cerfontaine tandis que le nord (plus ou moins 10 % du territoire) fut rattaché à Walcourt. Au début, Silenrieux refuse d'être ainsi coupé ; mais suite à l'action de Walcourt ralliant à sa cause une majorité d'habitants de Gerlimpont, Silenrieux accepta de laisser seulement Gerlimpont et la ferme de Tivoli fusionner avec Walcourt (c'est-à-dire la 2ème feuille de la section A du plan de secteur de Silenrieux : plus ou moins 70 hectares et 30 habitants). Cependant, au printemps 1975, une surprise de taille attendait les habitants de Silenrieux. En effet, dans l'avant-projet de fusion, non seulement Gerlimpont et Tivoli furent rattachés à Walcourt, mais aussi les bois de Terginsart, la Marlière, Seury,

les Bourguignons et 2 familles de Battefer qui désiraient rester avec le village de Silenrieux (c'est-à-dire la 1ère feuille de la section B du plan cadastral, 65 hectares et 7 habitants). Au ministère, on affirme que c'est une erreur administrative qui sera rectifiée plus tard. Celle-ci ne fut jamais modifiée. En effet, officiellement, Walcourt n'était pas demandeur ; mais, en coulisse, certains édiles communaux de Walcourt désiraient faire rattacher ce territoire à Walcourt. Walcourt réussit donc, sous la table, à faire admettre dans l'arrêté royal de fusion des communes que ces deux sections soient rattachées à Walcourt, et cela contre la volonté des 2 seules familles concernées qui ne voulaient pas faire partie de Walcourt. Le ministère de l'intérieur promit qu'on reverrait les limites plus tard. On introduisit une commission provinciale en 1977 pour revoir les limites des communes. De cette commission, après plusieurs négociations, les 2 conseils communaux de Cerfontaine et Walcourt furent d'accord en 1978 à l'unanimité de partager la 1ère feuille section B en 2 (le sud du chemin de Vogenée revenant à l'entité de Cerfontaine et le nord à l'entité de Walcourt). La commission provinciale émet un avis favorable sur cet arrangement à l'amiable. Cerfontaine s'attend donc à réintégrer la moitié de territoire qui ne devait pas quitter Silenrieux lors des fusions. Mais coup de théâtre à la décision finale. Le 27 janvier 1982, le conseil communal de Walcourt émet à l'unanimité un avis défavorable à l'accord qu'il avait négocié et accepté en avril 1978. De plus, le bourgmestre de Walcourt sollicite Mr. Nothomb le 19 mars 1982 pour intervenir en faveur de Walcourt.

Pour en savoir plus sur l'administration communale de Cerfontaine

§ 4. La guerre 14-18

1. L'invasion allemande

Le 18 août 1914, les troupes françaises occupent Silenrieux. Les 22 et 23 août, la 74ème infanterie française revient décimée des combats de la Basse Sambre en traversant le village. A ce moment, les Français décident de creuser des tranchées sur les hauteurs qui dominent la route de Beaumont-Philippeville en direction de Boussu près de la chapelle Ste Anne. Ils y installent quelques pièces d'artillerie ; ils mettent une mitrailleuse près de l'église et occupent le clocher comme observatoire.

Le 24 août, pour couvrir la retraite de la 38ème division française, le 6ème régiment d'infanterie reçut l'ordre de tenir entre Walcourt et Silenrieux (le 123ème régiment étant à Silenrieux). Pour protéger les civils, les Français exhortent les habitants de Silenrieux à se retirer.

Vers 14 H 45, une batterie française près de la chapelle Ste Anne tira vers les Allemands qui étaient à Vogenée. En réponse, quelques obus allemands venant des hauteurs de Vogenée tombèrent sur le village. Vers 16 H, la cavalerie allemande est signalée autour de Silenrieux. Au soir, il ne restait qu'une poignée d'hommes au village.

En parallèle, la 20ème division allemande pénétra à Soumoy, puis à Falemprise vers 14 H.

Le mardi 25 août vers 5 H 30 au matin, apparurent 3 Allemands. Vers 7 H 15, ils étaient une trentaine et peu de temps après, le gros des troupes allemandes du 10ème corps traversa le village. Quand le 10ème corps pénétra à Silenrieux, le village était désert. Le défilé des troupes allemandes se poursuivit toute la journée. Le soir, 20 personnes qui avaient fui rentraient au village. Ils étaient 25 le 26 août au matin.

Le 26 août vers 17 H 30, une colonne allemande arriva de la route de Walcourt. L'officier qui marchait en tête, arrivé à 30 mètres de l'intersection avec la rue Royale, tira à terre un coup de revolver et dit « on nous tire dessus ». Après cela, tous les Allemands se livrèrent à une fusillade et descendant de leurs chevaux, ils mirent le feu aux maisons. Le 1er immeuble incendié fut celui du commissaire voyer

Martiny. Jules Lambotte parvient à éteindre le feu à sa maison. Quant à Amour Masset, ils le forcèrent à donner le pétrole qu'il avait dans sa lampe pour mettre le feu à la maison de son frère. En tout, 31 bâtiments dont 26 maisons furent détruites. Le calme revient vers 23 H.

Voici les maisons incendiées par les Allemands : E 310/2g2 de Théodule Ravoisin, E 307/2b de Aline et Sidonie Delpire reconstruite en 1916, E 306g de Remy Laure Dupuis, E 258m de Nestor Masset, E 271c de Nestor Masset reconstruite en 1915, E 310/2 f2 de Valentin Delpire, E 295x de Wilfrid Léonard, E 295w de Wilfrid Léonard, E 300i2 de Wilfrid Léonard, 2 fournils en E 295y et E 300j2, E 262k bâtiment rural de Remi Lambotte, E 267c de Camille Martiny, E 488a bâtiment rural de Dudart Ernotte, E 237e de Jean Bapt Meunier, E 295x de Constant Leclercq, Justin Meunier, E 262L d'Adrien Lechat reconstruit en 1915, E 270d de Justin Ernotte, E 266e de Omer Lesoil reconstruit en 1916, E 266f de Omer Lesoil, E 302t de Justin Ernotte, E 302k de Justin Ernotte, E 302l de Justin Ernotte, E 302m de Justin Ernotte, E 295a2 de Constant Leclercq, E 300g2 de Gustave Depris reconstruite en 1915, E 260d de Victor Buisseret reconstruite en 1916, E261e de Victor Buisseret (magasin), les E 302i, E 302g2, E 302t, 302k, 302L et 302m reconstruite en 1915 et 1916.

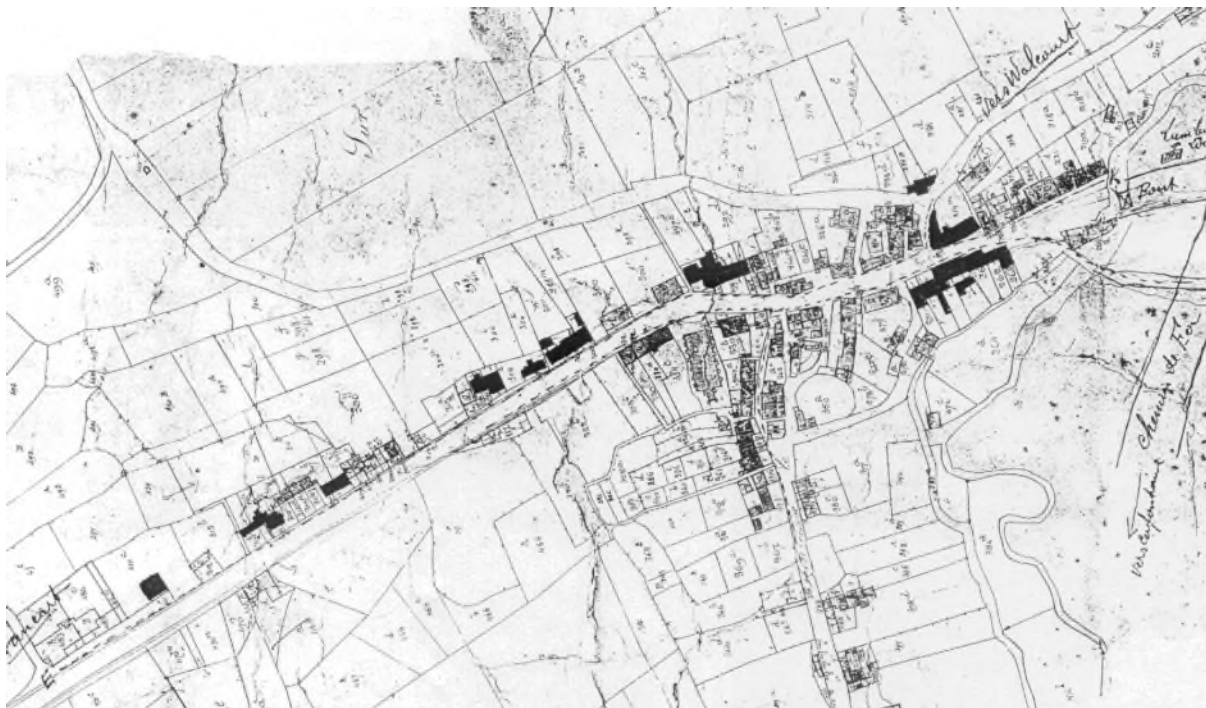
Démolition totale de E 266f, E 295w et E 295x.

Pour expliquer ce qui s'est passé, les interprétations diffèrent :

- Selon le lieutenant allemand Stiemcke, les Allemands furent attaqués à coups de feu du haut de la tour de l'église par la population civile et tandis qu'ils répliquaient au feu, des habitants tiraient de plusieurs maisons.

- Selon le lieutenant allemand Schuman, au début, les habitants accueillirent nos troupes amicalement mais la colonne dut s'arrêter car les officiers qui se tenaient devant l'église furent frappés du toit de l'église. Le dernier convoi en passant devant l'église essuya soudain des coups de feu. Les tirailleurs de la colonne se déployèrent immédiatement contre l'attaque. L'église et les maisons furent prises sous le feu des tirailleurs (40 coups de feu venant de l'église).

- Selon le curé de Silenrieux, il n'y avait pas d'armes dans le village car le bourgmestre les avait déposées dans la maison communale. Elles furent par la suite transportées à la gare où s'installèrent les Allemands.



Les maisons incendiées en noir sur le plan

Remarque : il est possible que l'ouverture visible faite par les Français au clocher de l'église provoqua une panique chez les Allemands.

Du 26 au 29 août, les troupes allemandes ne cessèrent de passer, pillant tout sur leur passage et réquisitionnant les chevaux et chariots.

Après le passage des troupes allemandes, les ouvriers communaux nettoyèrent les rues et les ruines.

Les hommes de Silenrieux sous les armes en 1914 :

Jules Brutout, Victorien Dauphin, Vital Denis, Wilfried Derenne, Léopold Druaux, Alidor Dugot, Emile Fontenelle, Adelin Huaux, Jules Jeanmenne, Emile Léonard, François Lerot, Auguste Lesoil, Wilfrid Linard, Joseph Meunier, Marc Meunier, Crispi Moyen, Georges Osset, Armille Pichel, Emile Ravoisin, Emile Rousseaux, Walter Stenuit, Alire Walrand, René Gonze + militaires français dont les familles sont domiciliées à Silenrieux : Adolphe Thiry, Léon Thiry.

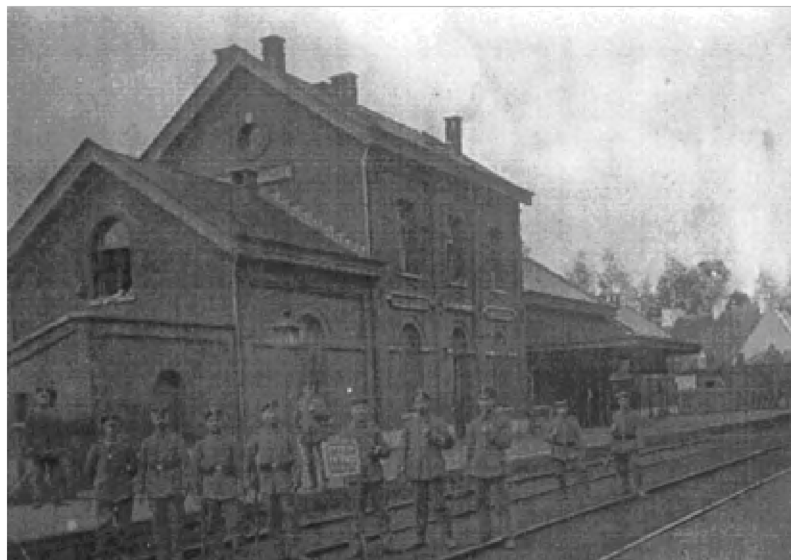


Les combattants de 14-18 pour le 100ème anniversaire de la Belgique

2. L'occupation allemande

a) 1914

Après le passage des troupes, l'administration allemande s'installe. A Silenrieux, le capitaine Brandenburg logeait avec ses hommes à la gare, dans les locaux communaux (écoles) et dans quelques logements privés (ils y restèrent jusque la fin de la guerre).



Les Allemands à la gare



Les Allemands chez des particuliers

Les ravitaillements et le mobilier pour les Allemands sont à charge de la commune. A Falemprise, ils logeaient aussi à la gare et avaient construit des baraquements.



Les Allemands à Falemprise

Au niveau local, le bourgmestre s'occupe toujours de la gestion mais reçoit aussi des ordres du gouverneur militaire, du kreischef et de la kommandantur de Walcourt via le bourgmestre de canton. Il doit renseigner régulièrement les troupes allemandes sur la situation communale.

Aux autres niveaux, la province accompagnée d'un gouverneur militaire est divisée en kreis (Silenrieux est dans celui de Givet) ou arrondissement avec à sa tête un kreischef et un commissaire civil qui remplace le commissaire d'arrondissement. La police communale reste sous le contrôle des kreischefs et doit collaborer au maintien de l'ordre.

Juste après leur passage, en septembre 1914, les autorités allemandes rassurent les cultivateurs : « la période de trouble et d'insécurité est passée. La plus grande sécurité est garantie aux cultivateurs. L'autorité militaire ne réquisitionnera plus les chevaux et chariots ».

Par contre, on devra toujours loger les troupes allemandes et les ravitailler.

C’est dans cette période d’accalmie qu’on enfouira 2 cadavres de chevaux le 17 septembre et qu’on enterre 2 soldats français et un civil de Tarcienne le 23 septembre.

Le 19 septembre, des troupes bavaroises passent dans le village et la nourriture commence à manquer pour l’hiver. C’est pourquoi, à partir d’octobre, plusieurs décisions seront prises pour l’alimentation du village et des Allemands : « le 23 octobre, on interdit aux cultivateurs de vendre, de consommer des froments, seigles et escourgeons. Tout doit être mis à la disposition de la commune ». « Le 27 octobre, suite à une réunion entre bourgmestre à Philippeville, on fixe les prix pour éviter le marché noir car le pain et la viande manquent ».

Les Allemands surveilleront la production agricole grâce à un système de recensement régulier pendant toute la guerre.

En fait, pendant l’occupation, dans les conditions de rationnement et de fixation des prix, la fraude est partout présente : on cache les pommes de terre, la paille. Le troc et les échanges sont les moyens les plus utilisés pour l’approvisionnement et le marché noir est partout présent.

b) 1915

Le 24 novembre 1914, un comité provincial de secours et d’alimentation se met en place à Namur dont le but est de : aider les populations à survivre en leur procurant des vivres ; accorder aux communes sinistrées des secours pour leur permettre de distribuer des denrées alimentaires, vêtements, couvertures aux habitants dans le besoin ; les habitants sinistrés sont les familles dont le soutien a été ou est détenu et les familles dont la maison a été incendiée.

Pour aider les habitants au niveau local, dans chaque commune, un comité local de secours et d’alimentation est mis sur pied composé du bourgmestre qui sera le président (Louis François), du curé (l’abbé Guillaume) et d’un représentant du bureau de bienfaisance (Héli Walrand) et de bénévoles comme Alfred François qui s’occupera plus spécialement du comité de ravitaillement. La commune de Silenrieux payait sa quote part pour créer un fonds de roulement au comité de secours et d’alimentation (en 1915, la commune a payé à Alfred François membre du comité de ravitaillement sa quote part communale au fonds de roulement dudit comité pour l’alimentation de la population). Ce comité local s’occupera principalement de la distribution de rations aux ménages en difficulté et du soutien aux familles dont la guerre a enlevé un proche.

Pour pouvoir alimenter tous les habitants, la commune réquisitionnait à un prix fixé les produits agricoles des cultivateurs de Silenrieux ; mais cela n’était pas du goût de tous.

Le 27 janvier 1915, le conseil communal se réunit et décide : « considérant que grande partie des grains réquisitionnés au profit de la commune ont été dans un but de lucre transportés par leurs propriétaires dans les communes circonvoisines et ce, malgré les menaces faites aux cultivateurs par les autorités communales ; considérant que la plupart des cultivateurs, cédant à l’égoïsme refusent de faire battre les denrées qui sont encore en leur possession, denrées réquisitionnées par la commune aux prix fixés par AR du 4 août 1914, comptant sur l'affolement des consommateurs pour céder à des prix exorbitants ; le conseil communal décide sur proposition du commandant allemand de la place, près de qui des plaintes ont été portées, d’informer les cultivateurs récalcitrants qu’ils aient à faire battre leurs grains à bref délai, sans quoi, il fera appel aux soldats allemands pour les y forcer ».

Pendant la guerre, la commune reçut plusieurs avances du comité national de secours et d’alimentation : 2236 Frs en janvier 1915 ; 624.5 Frs en mars 1915 ; 1016.5 Frs en avril 1915 ; à partir

du 20 avril 1915, le comité local demandera 418 Frs comme secours mensuel au comité provincial car il y a, à Silenrieux, 19 familles à secourir au prix de 22 Frs par mois.

Le comité provincial accordera un fonds de roulement au comité de Silenrieux de 5100 Frs en 1916 ; de 3000 Frs en 1917 et de 10.000 Frs en 1918.

En ce qui concerne l'occupation allemande, un système de réquisition fut mis sur pied : c'est le chef de district, c'est-à-dire le bourgmestre du chef lieu qui est chargé de répartir les réquisitions entre villages. Silenrieux fut le chef lieu du district comprenant Clermont, Castillon, Daussois, Fontenelle et Boussu. C'est donc le bourgmestre de Silenrieux qui devait répartir les quotes parts de chaque village pour les besoins des troupes allemandes cantonnées à Silenrieux. Les réquisitions demandées par les Allemands durant l'occupation concernaient surtout des matières premières comme le cuivre, le plomb, le zinc, le fer, le coton, le caoutchouc, la jute, la laine, les fils, les peaux, etc… ; de l'alimentation comme les pommes de terre, le maïs, l'avoine, le beurre, etc… ; des chevaux pour les transports et des commodités comme du mobilier (chaises, tables, lits, etc…), de la paille, du charbon, des lampes, des seaux, des matelas, du linge, du bois, des toiles, des planches, des draps, des brosses, des tonneaux, des couvertures, etc…

C'est aussi l'année de la création par les Allemands des « meldeämter » c'est-à-dire des bureaux chargés de la surveillance de tous les hommes nés de 1880 à 1898 en âge de service militaire, des anciens de la garde civique, des prisonniers civils ou militaires, condamnés et renvoyés dans leur foyer à l'expiration de leur peine et de toutes personnes considérées comme dangereuses. Ces individus étaient tenus de se présenter personnellement au Meldeamt de leur résidence au moins une fois par jour (voir Jules Brutout).

c) 1916

La commune de Silenrieux crée une centrale pour le district (dépôt communal) pour les pommes de terre, l'huile, le beurre, le sucre, l'avoine afin de mieux contrôler les produits alimentaires et la direction des ravitaillements. Les fermiers sont obligés de livrer aux dépôts communaux. Par la suite, ce sera étendu à la distribution du charbon par l'intermédiaire du magasin communal. En plus, la commune met sur pied un magasin de beurre dont voici le règlement :

« Son but est de procurer aux habitants le beurre nécessaire aux familles au meilleur marché. Le magasin sera confié à une personne honnête et capable de servir d'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs ; le tenancier sera tenu de disposer d'un local convenable, de contrôler le beurre à l'arrivée au niveau poids et qualité, de faire l'avance des fonds, d'exiger le paiement comptant, de distribuer le beurre le mercredi après midi. Tout propriétaire d'au moins 2 vaches laitières, est tenu de fournir au prorata du nombre de celles-ci un tantième de beurre au magasin communal, le beurre devra être livré chaque semaine le mercredi après midi et être de 1ère qualité et contenir un maximum 1/20 de sel, tout fermier qui refusera la fourniture exigée sera dénoncé au commissaire civil allemand à Givet ».

Le 24 octobre 1916, ordre des autorités allemandes : ne vendre du beurre qu'aux habitants de la commune ou aux militaires en logement dans le canton et interdiction de nourrir ou loger des ennemis.

d) 1917

L'administration communale crée une brigade de gardes champêtres auxiliaires pour la surveillance nocturne des récoltes, des bestiaux et des immeubles. Pour cela, chaque habitant doit payer une quote part de 2.5 Frs par hectare de terrain cultivé, de 5 Frs par vache, de 3 Frs par bœuf, de 3 Frs par génisse, de 2 Frs par autres têtes et de 10 Frs par chef de famille de 1ère catégorie, de 5 Frs par chef de famille de 2ème catégorie et de 1 Frs pour chef de famille de 3ème catégorie.

Quant aux chômeurs, ils sont mis à l'ouvrage dans les carrières et sur les chemins communaux pour éviter la déportation.

e) 1918

A partir de l'été 1918, les Allemands installent un hôpital de campagne au courtil Bayet à Falemprise.

En août 1918, on voit certains soldats allemands déserter, mendier ou vendre leurs effets militaires. D'autres retournent avec des troupeaux de vaches volées. Le 10 novembre 1918, les Allemands exigent le couvre feu et le 11 novembre, c'est l'armistice qui est signé.

f) L'après guerre

Cette période est surtout marquée par la reconstitution du cheptel bovin et chevalin volé par les Allemands. A Silenrieux, 12 cultivateurs ont récupéré 13 vaches et 1 cheval. De décembre 1918 à janvier 1919, 15 troupeaux traverseront Silenrieux pour regagner la France et les habitants hébergeront 65 hommes chargés de ramener ce bétail en France.

Les habitants du village furent aussi mis à contribution pour loger les soldats anglais (en 1919, 149 chefs de famille ont hébergé des soldats anglais dans leur maison).

Les prisonniers de 14-18 : Georges Osset. Il est très nécessiteux (voir ci-contre).

Alyre Walrand gefangenenlager 2 blok I chambre 10 muster détaché à Bottrop leid. Il est nécessiteux.

Les invalides de guerre 14-18 : Georges Osset, Jules Britout, Wilfrid Derenne, Alyre Walrand.

Georges Osset est né à Silenrieux le 13 août 1889. Il a 25 ans quand la guerre éclate et va rejoindre son unité, la 3ème section d'artillerie de la forteresse de Namur. Il est fait prisonnier et subit les atrocités des Allemands. En Allemagne où il subira les mauvaises conditions d'hygiène, il ira d'abord à Munster, puis à Solten, puis à Celle près d'Hanovre et finalement à Friedricksfeld. Pendant 2 ans, il subira les mauvais traitements, la faim et le froid. Sa santé fut ruinée et il sera considéré comme très nécessiteux par la croix rouge qui intervient pour l'interner en Suisse afin de le soigner. Il partira en Suisse début mai 1916 avec un convoi de prisonniers belges. Sa première destination sera Stockborn le 22 mai, puis Engelberg le 29 mai, puis en janvier 1917 Blonais (Vaud) où l'accueil de la population est très chaleureux. (C'est là qu'il suivra des cours et il obtient un diplôme d'aviculteur), ensuite Clarens en juin 1917, finalement à l'infirmerie de Montreux le 15 octobre 1917 car sa santé n'est pas bonne. On le retrouvera le 20 juillet 1918 en traitement à l'hôpital de Fontgombault en France.

C'est pendant cette période d'internement en Suisse qu'il correspondra beaucoup avec des amis prisonniers et des habitants de la région de Silenrieux.

Liste des habitants qui ont pris part à la guerre : Léopold Druaux, Wilfrid Derenne, Jos Meunier, Adolphe Thiry, Emile Fontenelle, Léon Thiry, Alire Walrand, Vital Denis, Victorien Dauphin, Charles Wauthier, Georges Osset, Francis Lerot, Fernand Léonard, René Gonze, Jules Brutout.

Jules Brutout faisait partie du 22ème régiment de ligne qui servit d'arrière garde pour que l'armée belge se replie sur Anvers. Ce régiment se distingua à Hautem Sainte Marquerite par une magnifique résistance (cité dans l'histoire de Belgique de L. Willaert). C'est là que Jules Brutout fut grièvement blessé à la jambe le 18 août 1914. Capturé par les Allemands, il s'évade et attend la nuit pour traverser la Gette à la nage et se cache dans une maison en construction où les Allemands finiront par le retrouver. La blessure s'est infectée. Finalement, en décembre 1914, il est libéré comme prisonnier sur parole et doit se présenter chaque jour à la kommandantur de Silenrieux.

Auguste Lesoil (soldat du 19ème de ligne a combattu à la grande bataille de Merckem en avril 1918), Marc Meunier, Emile Ravoisin, Adelin Huaux (combattant puis prisonnier, il a été pris dans la poche de Mariembourg avec Alidor Dugot, Auguste Lesoil et Emile Ravoisin (autres versions : ils ont ramassé des sous pour aller en Hollande ; ils ont dansé et ils ont été fait prisonniers par une raffle ; Adelin Huaux et Emile Ravoisin ont été faits prisonniers car Lesoil et Dugot ont fui et repassé la frontière)), Louis Fontenelle, Alidor Dugot, Urbain Meunier, Crispi Moyen, Edmond Léonard (sergent qui participera à la guerre dans les tranchées de l'Yser), Louis Wauthier, Paul Walrand, Octave Giudicetti, Louis Léonard (dans les autos blindées ; il a fait la campagne de Russie), Alexandre Moyen, Henri Walrand, Jules Jonniaux, Valère Delvaux, Alphonse Plennevaux, Albert Meunier, Luc Meunier, Maurice Jonniaux, Jules Jeanmenne.

On ajoute à cette liste : Emile Léonard, Walter Stenuit, Emile Lambotte. Dans une autre liste non officielle de 1965 apparaît en plus comme combattant 14-18 Léopold Claes, Emile Dumoulin, Henri Gourdin, Wilfrid Linard, Jean Salmon, Louis Scieur, Fernand Thibaut.

Jules Jacqmart, Hubert Massart, Camille Mairesse, Maurice Gigot combattant 14-18 sont arrivés à Silenrieux après la guerre.

Les blessés : Alire Walrand (mort une balle dans le corps), Georges Osset, Jules Brutout, Marc Meunier, Alidor Dugot, Henri Walrand.

Les morts : Victorien Dauphin, Crispi Moyen, Jules Jonniaux, Valère Delvaux, Albert Meunier.

Résistant et déporté : Fernand Hardy.

§ 5. Guerre 1940-45

1. L'invasion allemande

En mars et avril 1940, Silenrieux organise sa défense passive avec des sacs de sable et l'état réquisitionne de l'avoine et du foin. Début mai, Héli Walrand va occulter les panneaux de direction. Le 10 mai 1940, les troupes de secours françaises traversent le village et se dirigent vers la Meuse car la guerre est déclarée. Les habitants sont nerveux et à l'affût des nouvelles.

Le 12 mai, les évacués et les fuyards affluent sur la grande route pour se diriger vers la France. Les premiers avions allemands passent en reconnaissance au dessus du village. Les blessés du front sont amenés à la gare de Falemprise pour les évacuer hors des zones de combats. Les services sanitaires de l'armée française y avaient peint sur la façade une immense croix rouge.



Celle-ci occupait aussi l'ancienne brasserie Deloge un peu plus bas.

Le 13 mai, la route est toujours encombrée par les évacués et un officier français conseille au bourgmestre vers 11 H de faire évacuer le village. Les habitants continuent à faire des réserves d'alimentation et achètent des chapelets.

Vers 11 H 30, des bombardiers allemands survolent le village en le mitraillant et le bombardant. Cela durera plus ou moins une heure. L'objectif des Allemands est d'embouteiller les routes pour empêcher les chars français de monter vers la Meuse et la Sambre. Ce premier bombardement visera surtout les habitations aux environs de la maison communale car les autorités y avaient dressé un drapeau belge.

Après ces premiers bombardements, c'est une vision d'horreur : les attelages des réfugiés sont disloqués ou déchiquetés ; 13 ou 18 civils tués ; officiellement, il y a 13 tués déclarés à l'état civil de Silenrieux : Walter Delobbe et Alphonse Dumoulin de Silenrieux, Aline Rulkin, Marie Baily, Marie Biazot, Léon Tonnon, Raymond Doucet, Marcel Evrard, Antoine Bodart, Jules Gallant, Léon Collette, Albert Goffart et Justine Frogneux comme réfugiés ; à ceux-ci, il faut ajouter quelques corps ensevelis dans un aqueduc au Strampia ; la nouvelle gazette de 1956 parle de 35 tués et les personnes (Georges Wuiot, Louis Léonard et Pamphile Lallemand) qui ont été obligées par les Allemands d'enterrer les corps de réfugiés au Noupré citent le nombre de plus ou moins 70 réfugiés tués et une quarantaine de blessés ; les maisons sont endommagées, les toits emportés, les portes enfoncées et les vitres en éclats, 2 bombes sont tombées sur l'escalier de l'église et une autre a détruit les maisons contiguës au

presbytère ; la voie de chemin de fer est endommagée ; dans les rues, on entendait les appels et les cris, les gens se réfugiaient dans leur cave, la terre tremblait, la poussière envahisait le village.

Finalement, la population quitte le village pour se diriger vers la France ou chercher abri aux Haies ou dans les bois.

L'après-midi vers 14 H, les bombardements se suivront à intervalles réguliers mais dans une moindre intensité. La nuit fut calme.

Le 14 mai, vers 11 H 30, les bombardements recommencent sur la grande route encombrée de réfugiés. Aucun coin n'est épargné, même les bois où les habitants ont trouvé un abri. Julia Delpire fut tuée en allant se cacher dans les bois à Beaupont. Les bombardements à intervalles réguliers dureront jusqu'au soir. De nouveau, de nombreuses maisons furent détruites et un homme fut enseveli sous les ruines de sa maison. Il y a eu selon le registre d'état civil 3 tués : Jules Geuzel et Esther Museux de Silenrieux et Elise Thérasse comme réfugiée. Les quelques téméraires qui étaient restés décident de rejoindre la longue colonne des fuyards.

« La famille Masset-Lesoil arrive au Renifonds ; il y a rassemblement de civils devant chez Ernest Peteux. Les stukas les repèrent et piquent toutes sirènes hurlantes en mitraillant. Les civils se cachent dans les caves jusque 20 H 30. Après ils partent pour Sivry ».

Le 15 mai, les bombardements continuent mais dans une moindre intensité. Le village est quasi désert ; de nouveau, des habitants décident de quitter le village. Les premiers détachements militaires français en retraite traversent Silenrieux. Pour eux, c'est le début de la débandade. Cependant, l'état major donne l'ordre de résister au maximum sur un front Walcourt-Soumoy. Le colonel Tauréo mettra à Silenrieux une dizaine de sapeurs et un groupe de soldats dirigés par un lieutenant. Ils seront capturés sans résistance.

Le jeudi 16 mai, les bombardements cessent définitivement vers 2 H 30 du matin.

A 6 H 50, le général allemand Hoth (division de tankistes) reporte la capture de Silenrieux car des reconnaissances aériennes prouvent que les Français occupent Walcourt et Silenrieux. Silenrieux sera donc contourné par les Haies car les Allemands ne veulent pas être retardés pour la prise de Beaumont. Les rares habitants restés au village verront des autos mitrailleuses allemandes demeurant en observation sur les hauteurs de Nazareth. Ces véhicules couvrent l'avance des blindés de la 5ème panzer de Von Hartlich qui dépassera Silenrieux vers 11 H par le sud en faisant de nombreux dégâts aux champs. Ils prennent Boussu vers 12 H.

Défendu par quelques sapeurs français du génie, Silenrieux sera pris vers 14 H 15 juste après Boussu par la 5ème division de panzer, mais avant la bataille de Walcourt où des combats eurent lieu jusque 15 H.

Vers 19 H, les Allemands signalent que les Français se retirent de Vogenée vers la Pisselotte.

Après la prise de Silenrieux, le passage des troupes allemandes est alors ininterrompu. On enterre 4 chevaux au Noupré tués dans la colonne des réfugiés, 8 bêtes à la Bierlée et 2 à la Fostelle.

Entre le 17 et le 20 mai, le passage des troupes allemandes continue ; cependant, une bombe de gros calibre tombée sans exploser à 300 mètres de l'église vers Boussu explose suite à la vibration du sol des colonnes de chars. Elle détruit un camion français en stationnement, un camion allemand et tue 3 Allemands. Les maisons en face seront incendiées par l'explosion. (Un tankiste allemand fut même enterré sur place pendant quelques mois dans un jardin).






L’explosion du camion et les dégâts

Les dégâts en 1940 selon le cadastre :

Destruction totale : brasserie Louis François en E 250d, maison de Camille Constant en E 656w (Pas de la l’eau), maison de René Lambotte en E 228f (rue Royale), maison de René Lambotte en E 230e (rue de Walcourt), maison d’Alfred Wauthier en E 333c (rue Royale), maison d’Adrien Lechat en E 262l (rue Royale), maison de Jules Constant en E 286m (rue Neuve), maison de Camille Jonniaux en 659i (rue Royale), maison d’Omer Lesoil en E 376d (rue de Cerfontaine), maison d’Urbain Gaspart en E 340d (rue Cerfontaine), magasin de Jean Dardenne (chiffonnerie) en E 640f (petit Bethléem), maison de Victor Buisseret en E 260f (rue Royale), maison d’Edmond Delvaux en E 287a (rue Royale), maison de Cléonis Boulanger en E 656v (Pas de la l’eau), maison de Louis Dardenne en E 302q (rue Royale), maison de Wilfried Derenne en E 302p (rue Royale), maison de Zénobe Folon en E 302r (rue Royale), maison d’Hypolite Moureau en E 342k (rue de Cerfontaine), maison de Germain Laffineur en E 378m (rue de Cerfontaine), maison de Georges Wuillot en E 322e (rue Royale), cave d’Alphonse Lambotte en E 217k (cortil Jean Dumont), remise d’Alphonse Lambotte en E 217L (rue Royale), maison de Léon Constant en E 332i (rue Royale), maison de René Piret en E 359h (rue de Cerfontaine), écurie de Masset en E 642s (Pas de la l’eau) (25 maisons détruites totalement).

Détérioration notable : maison François en E 250e, maison de Wilfried Léonard en E 295k2 (rue Royale), maison d’Ernest Lecomte en E 657f (Pas de la l’eau), maison d’Emile Ravoisin en E 317o (rue Royale), maison de Camille Derenne en E 659o (Pas de la l’eau), maison de Pierre Beerens en E 289i (rue Royale), maison d’Adelin Prévost en E 306p (rue Royale) (7 maisons au total).

Détérioration générale : maison de Gilles Bauduin en E 284L (rue Neuve), maison de Gilles Bauduin en E 649h (Pas de la l’eau), maison de Wilfried Léonard en E 300n (rue Royale), remise de René Lambotte en E 262m (rue Royale), maison d’Olmar Thibaut en E 290f (rue Royale), maison d’Olmar Thibaut en E 293d (rue Royale), maison d’Olmar Thibaut en E 294e (rue Royale), maison d’Alfred Servotte en E 306p

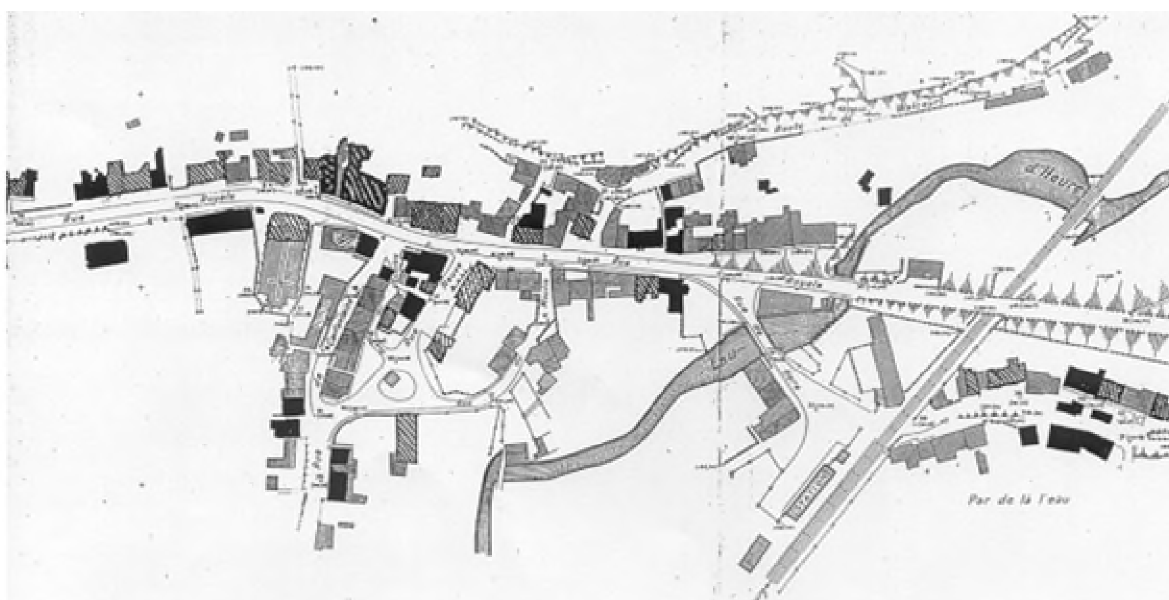
(rue Royale), maison d'Elie Cuvelier en E 288b (rue Royale), maison de Charles Derselle en E 257f (rue Royale), maison de Charles Derselle en E 257g (rue Royale), maison de Bouillot en E 647a (Pas de la l'eau), maison de Gustave Depris en E 300g2 (rue Royale), maison de Victor Buisseret en E 260 e (rue Royale), maison de Fernand Masset en E 649i (Pas de la l'eau), maison de Pierre Beerens en E 289h (rue Royale), atelier menuisier de Léon Masset en E 261h (rue Royale), maison de Léon Masset en E 261i (rue Royale), cercle Ste Anne en E 379f (rue de Cerfontaine), maison de Jule Lottelin en E 286n (rue Neuve), cercle démocratique en E 295m2 (rue Royale), maison de Zélina Jonniaux en E 299k (rue Royale) (22 au total).

Détérioration partielle : grange écurie de Wilfried Léonard en E 301d (rue Royale).





Le village détruit par les bombardements



- destruction totale
- détérioration notable
- détérioration générale

Carte des maisons détruites

Les premiers ordres donnés par les Allemands furent : de nettoyer les rues, de remettre en état les maisons endommagées, d'occulter les maisons, de respecter un couvre feu entre 22 H et 5 H, de ne plus faire sonner les cloches, de demander l'autorisation pour employer un véhicule.

Les habitants détruisirent donc les maisons trop endommagées, ramassèrent les débris sur la route pour la dégager et mirent les ferrailles en tas sur la place communale. (2 personnes seront désignées pour surveiller l'avancement des tâches).

Par la suite, plusieurs détachements allemands ont séjourné dans la commune sans ennui.

2. L'occupation allemande

Les Allemands calqueront leur organisation sur la nôtre ; les lois belges restent en vigueur si elles ne s'opposent pas aux ordres de l'occupant. La structure politique de l'occupant sera la suivante : les provinces de Namur et de Hainaut seront régis par un « oberfeldkommandantur » ; la province de Namur par une « feldkommandantur » ; l'arrondissement de Philippeville par une « ortskommandantur » qui sera d'abord à Philippeville, puis à Dinant le 27 avril 1941 ; le canton de Walcourt par une « kommandantur ».

a) 1940

Les Allemands assouplissent leur position : en été 1940, la surveillance est réduite, seuls des soldats allemands inaptes au combat surveillent les voies ferrées ; le 8 juillet, le couvre feu est reporté à 23 H ; le 1er août, la sonnerie des cloches est de nouveau autorisée ; à partir d'octobre, la croix rouge de Silenrieux organisera l'aide aux prisonniers en envoyant des colis gratuits aux plus nécessiteux avec l'aide des sociétés du village : le cercle horticole (Alfred Péteux) organise des tombolas pour aider les prisonniers, le cercle Ste Anne (Mlle Magniette) organise des représentations théâtrales avec le groupe des filles.

Lors de l'hiver 1940-1941, le secours d'hiver se crée le 29 octobre 1940 grâce à Paul Heymans avec l'appui des autorités (subsides communaux pour les secours d'hiver). Ils seront repris par la Commission d'assistance publique après la guerre (CAP) (Distribution de charbon principalement).

b) 1941

Les Allemands organisent les réquisitions. Pour le 10 mars, les habitants doivent rassembler les chevaux. Le 20 octobre, ils promulguent une ordonnance pour réquisitionner les non ferreux (cuivre, nickel, plomb, bronze, etc…) ; malgré la protestation de l'administration communale, la récolte se fera.

Un service de rationnement et de ravitaillement (Jean Lambotte sera le secrétaire) se met en place dès le printemps à cause des prix élevés des marchandises de première nécessité et du marché noir. Le 12 septembre, Mr Chauvaux fournit du mobilier pour le local de ce service. Une personne sera engagée pour assurer le suivi : Mr. R. Dugot jusque mars 1944 car il a dû prendre le maquis ; de mars à juin 1944, Mr Daubresse ; de juillet 1944 à août 1944, Mme Dugot ; de septembre 1944 au 3 septembre 1948, Gabrielle Claeys.

Le rationnement touchera la viande, les pommes de terre, les graisses, le beurre, le sucre, l'huile et le café.

En fait la répartition des produits alimentaires se faisait en échange de timbres que chacun recevait pour une période de 30 jours. En remettant la feuille de timbres, l'employé du ravitaillement détachait un des 12 coupons de la carte qui était renouvelée au bout d'un an. Un tableau de rationnement était publié chaque mois et indiquait la quantité de chaque marchandise que le détaillant pouvait remettre en échange des timbres.

Pour assurer le ravitaillement, un agent contrôleur fut désigné en la personne de Georges Gonze. Il avait un rôle ingrat car il dut saisir certaines fermes pour assurer l'approvisionnement du village.

Le glanage dans les bois et les champs pour ramasser les épis et l'avoine sera réglementé jusqu'à la libération : « Pour le glanage, il faut un permis spécial accordé par le bourgmestre ; l'autorisation de glaner ne pourra être délivrée qu'aux vieillards, infirmes, femmes et enfants de moins de 12 ans ; on ne peut glaner que sur les champs non clôturés situés sur le territoire de la commune ».

L'administration communale organise la surveillance des récoltes la nuit : au début, ce fut les champêtres qui furent chargés de la surveillance (en plus des fermiers qui surveillaient leur propre récolte) ; mais à partir du 18 juin, la commune organise une garde rurale (un homme pour 10 hectares) surtout composée de fermiers, chaque patrouille doit être en possession d'un brassard (elle sera reconnue par l'autorité allemande en mai 1942 qui leur donnera un laissez passer).

Le règlement du bourgmestre de juillet 1941

Art 1 : de 11 H du soir à 5 H du matin, la circulation est interdite sur tout le territoire de la commune.

Art 2 : jusqu'à l'enlèvement complet des récoltes, l'accès des terrains cultivés ensemencés ou convertis en récoltes détachés ou non du sol ainsi que les vergers ou pâturages n'est autorisé qu'aux propriétaires, locataires, exploitants ou usagers de la terre. Toute autre personne doit être en possession d'une autorisation écrite du propriétaire et munie du sceau de la commune ;

Art 3 : des exceptions au présent règlement ne peuvent être accordée que par autorisation écrite du bourgmestre de la commune ou de son délégué.

Art 4 : la circulation sur les sentiers est interdite sauf pour les riverains.

Du 28 mai 1941 jusqu'à la libération, il n'y a plus de conseil communal. C'est le collège échevinal qui prend seul les décisions sauf les nominations.

c) 1942

L’hiver rigoureux, les intempéries, les réquisitions allemandes (chevaux le 8 février, obligation de réserver une partie des récoltes ordonnée le 8 avril) et le marché noir vont entraîner des problèmes alimentaires pour l’année 1942.

En février, un comité d’aide aux sinistrés est constitué dans le canton de Walcourt dans le but d’aider ceux-ci dans les procédures administratives. Mr Wuillot sera le représentant de Silenrieux.

L’ordonnance du 6 octobre 1942 de l’autorité allemande sur le travail obligatoire en Allemagne pour les hommes de 18 à 50 ans et les femmes célibataires de 21 à 35 ans va favoriser l’émergence de la résistance dans la région. En effet, de nombreux jeunes hommes vont se cacher pour éviter la déportation et prendre le maquis.

Le 14 octobre 1942, c’est le jour de la 1ère arrestation dans la région ; les Allemands viennent de Charleroi et arrêtent le charron Jules Huaux, membre du réseau de renseignements sabot-jab (le réseau sabot a été formé début 42 et se disloque fin janvier 43). Il va à la prison de Charleroi, puis à Liège et le 19 octobre à Huy où il attendra la libération en tant que prisonnier politique.

Les réfractaires au travail obligatoire seront nombreux : Jules Lambotte, Louis Charron, Isidore Pochet et Alidor Dugot se cacheront dans les bois ; Maurice Loosveldt se cachant au début travailla finalement dans une firme de construction à Charleroi ; Désiré Hahaut fut déporté le 17/03/1943 chez Siemens, puis s’enfuit au début août 1944 ; Ghislain Lerot et Jean Huaux profiteront d’un congé pour ne pas retourner en Allemagne et se cacher au Ry Jaune.

Ces réfractaires ainsi que les résistants furent nourris par Fernand Hautenne, Paul Neuville et Jules Mairesse. Cependant, dans le maquis, ils connaîtront des actes de mauvais gré. Un jour, on vient brûler les huttes dans lesquelles ils logeaient. Une autre fois, ils sont dénoncés ; mais avertis par Jules Mairesse, les femmes de Jules Huaux et de Maurice Loosveldt vont les prévenir pour qu’ils se cachent.

D’autres ont travaillé en Allemagne (Paul Linard, Emile Thiry et Ulysse Walrand).

En ce qui concerne Ulysse Walrand, il refusa tout travail en Allemagne où il est resté 10 mois ; cependant, il en paya les conséquences au niveau de la santé ; on a dû le rapatrier et il décéda 3 jours après.

d) 1943

L’insécurité augmente à Silenrieux : on vole les timbres de ravitaillement et des bêtes.

Mais cette année se caractérise surtout par l’organisation de la résistance.

Les sabotages à la gare de Walcourt :

Suite au premier grand sabotage de la gare de Walcourt dans la nuit du 6 au 7 novembre 1942, Joseph Sohet et le docteur Derselle furent arrêtés le 9 novembre à 5 H du matin. Ils furent emmenés à la citadelle de Huy où ils seront libérés à la mi-décembre 1942.

Le 4 février 1943, suite au sabotage de la gare de Walcourt, Marius Boulouffe et Antoine Léonard sont pris et furent envoyés à Breendonck où ils sont assimilés à des marxistes et auront un traitement dur.

L'armée secrète : le maquis de Falemprise-Ry Jaune et les parachutages.

En 1942, Désiré Croin fut chargé par Léon Wilmart de Bioul de recruter des hommes de base pour la formation d'un groupe de l'armée secrète du secteur C 60 I. Le premier chef de ce groupe sera de mars 1942 à février 1943 le docteur Leclercq de Walcourt, puis jusque août 1943, le docteur Lecomte de Boussu et ensuite, Emile Detroux de Chastrès. L'armée secrète s'occupait de : l'écoute de la BBC, la dissimulation d'armes, l'aide aux évadés et rescapés, la transmission de renseignements, les actes de sabotages aux réseaux ferroviaires.

Dans ce groupe de l'armée secrète du secteur C 60 I, on a pour Silenrieux Fernand Thibaut, André Thibaut et Alidor Dugot. (2 autres personnes aidèrent ce groupe de l'extérieur, le bourgmestre de Silenrieux Sohet et le garde champêtre adjoint Paul Helson). Au niveau du maquis, ce fut Walter Neuville de Boussu qui fut chargé de son organisation. Le but était de protéger les réfractaires et les aviateurs étrangers tombés dans la région.

L'accueil d'un aviateur :

« Le 28 août 1942 vers 22 H 30, un bombardier Hampden de la RAF s'écrase à Boussu. Le radio Ralf Van de Bok tombe en parachute aux Haies de Silenrieux dans un pommier de chez René Mathieu. Le mitrailleur se pose aussi aux Haies. Les 2 aviateurs rescapés décident la nuit de traverser les bois vers Falemprise. Ils furent découverts le lendemain par Léon Roggeman fermier du Ballonet près de la voie de chemin de fer. Le radio était blessé au genou et fut soigné par le docteur Baudouin. Léon Roggeman avertit Jule Botte qui coopère avec la résistance. Le radio est confié à Fernand Thibaut qui le remet à un cheminot de Walcourt ».

De nombreux réfractaires rejoignent le maquis : Jean Huaux, Isidore Pochet, Ghislain Lerot, Maurice Loosveldt. André Hitelet s'évade le 5 septembre 1942 et, après avoir vécu en clandestinité aux Haies, rejoint aussi le maquis.

En avril 1943, 2 Yougoslaves évadés du camp de Douai viennent les rejoindre dans le maquis.

En mai 1943, un baraquement fut construit au lieu-dit du Ballonet pour loger André Hitelet et les 2 Yougoslaves. Par après, suite à l'opposition de Mr de Ponthière, ils construisirent un baraquement semi-enterré en avril 1944 à Cokiamont.

e) 1944

L'année commence par le bombardement (12 bombes) le 12 février 1944 du quartier de « Maustichi ».

En janvier 44, Loren Zimer un mitrailleur blessé est conduit à Septane puis hébergé chez Thibaut aux Haies de Silenrieux (3 semaines). Il a failli être arrêté par les Allemands suite à une dénonciation ; mais le chemin de Falemprise vers les Haies est impraticable aux véhicules des Allemands. Ils repartiront finalement sans rien car Loren Zimmer est envoyé à Thirimont prévenu par André Hitelet de l'arrivée d'Allemands.

En plus de l'organisation du maquis à Falemprise, l'armée secrète réceptionna plusieurs parachutages dans le même secteur. 2 plaines de parachutage furent choisies : Badon (avec comme message « la carpe est muette) et Maudrivallée (avec comme message « le buffet est vide »).

L'équipe de base du parachutage était : Herman Charles de Daussois, Désiré Croin de Walcourt, Emile Detroux de Chastrès, Walter Neuville de Boussu, Emile Pecriaux de Walcourt, Albert Reichling de Walcourt, Camille Stavaux de Walcourt, Alidor Dugot de Silenrieux, André Hitelet de Silenrieux, André Thibaut de Silenrieux, Fernand Thibaut de Silenrieux et les 2 Yougoslaves, 3 Canadiens et parfois, 2 Américains et 2 Russes.

Il y eut 3 parachutages pour réceptionner 9 tonnes de matériel composé d'armes antichars, pistolets, mitraillettes, postes émetteurs récepteurs en plus de vêtements et de vivres.

Les 2 premiers eurent lieu à Badon en mai 1944. Les containers furent transportés (par les maquisards et des civils dont Jules Botte) et dissimulés dans les bois du Ballonet. Le troisième eut lieu à Maudrivallée en juin 1944. Ernest Peteux aux Haies mettra à leur disposition un hangar.

A partir de juin 1944, le nombre de sabotages augmente :

Le 7 juillet 1944 à Silenrieux à 5 H 30 : l'aiguillage et les rails sont détruits mettant la voie de Walcourt vers Cerfontaine hors service.

Le 27 juillet 1944, le pont du chemin de fer à Falemprise est détruit par des explosifs. Les Allemands le refont et, le 14 août 1944, le groupe G sabote de nouveau le pont de Falemprise. On finira par faire passer le train sur des poutres en bois en attendant de le reconstruire définitivement en 1949-50 par l'entreprise Camille Carlier et Lambot de Cerfontaine.

Le 1er août 1944 à 5 H 30 à Silenrieux : le train 19801 déraille suite à un sabotage de l'aiguillage et la voie fut rétablie vers 20 H.

Le samedi 5 août 1944 vers 6 H à Gerlimpont : un train de voyageur (loco 1511 et 2 voitures) déraille et obstrue les voies (groupe G).

Le dimanche 6 août 1944 à 6 H 10 à Gerlimpont : la loco 4179 déraille suite au déboulonnement d'un rail. Le service est à voie unique dans l'après-midi de Walcourt à Cerfontaine. (Groupe G).

Le 16 août à Silenrieux : on coupe 8 boyaux sur 4 wagons.

Pendant cette période de sabotage à Silenrieux, le bourgmestre est emprisonné.

Lors d'une fancy-fair, à l'école ABC et celle des filles, organisée pour envoyer des colis aux prisonniers de Silenrieux en Allemagne en avril 1944, les Allemands font irruption et arrêtent la fête car elle n'avait pas eu d'autorisation ; les gens ont dû rester pendant des heures les bras en l'air. L'occupant a embarqué 12 personnes dont le bourgmestre Sohet et André Thibaut. Fernand Thibaut a même mangé ses papiers.

Les autres résistants cités ou connus :

- le réseau de renseignement sabot-jab : Jules Huaux (voir ci-dessus) et Mme Derselle.

- L'union des patriotes belges (service de propagande, de solidarité et de renseignements du groupe G) : Emile Lepinne qui a fait du sabotage divers. Il était aussi soldat de l'armée secrète.

- Les résistants du rail : Germain Laffineur, Joseph Osset.

- Le service tempo (renseignement pour les services anglais) : Jean Palmero de Silenrieux était chef du secteur Beaumont/Chimay. Ce réseau sera décimé mais seul Palmero prendra la fuite à la noël 43 et évitera l'arrestation.

- Divers : Mr Timmerman (caché à Gomereux), Léopold Dupont, Alzir Delfosse, Paul Lambotte, Maurice Gigot, Edmond Deloge (résistant du rail ?), Paul Walrand, Roland Dugot.

f) La libération

Finalement, le 3 septembre 1944 au début de l'après-midi, Boussu et Silenrieux furent libérés par le 3ème bataillon du 39ème régiment d'infanterie (9th US infantry divisions) appuyés par des chars Sherman et des « tank destroyers ». Les Allemands résistent un peu à Daussois car l'armée américaine a dû tirer à l'artillerie de la chapelle Ste Anne vers Daussois.

Le symbole de la 9ème division d'infanterie était les 3 AAA (anything, anytime, anywhere).

De septembre 44 jusque octobre 45, le mouvement des partisans a été désigné pour assurer la garde, les communications, la protection des carburants et la capture des soldats allemands isolés.



Entrée des Américains à Silenrieux

En octobre et novembre 1944, Silenrieux fraternise avec les GI's (government issue) qui veut dire fourniture du gouvernement (sobriquet donné aux soldats américains). Il y a beaucoup de soldats noirs. La TSF diffuse leur musique, le jazz-band. On danse beaucoup dans les cafés du village et les jeunes filles sont folles et déchaînées. On découvre le « tchoum game » (chewing gum), le vrai chocolat, le tabac blond et parfumé des cigarettes anglaises ou américaines, les petits sachets de Nescafé, les conserves de corned beef, les bijoux faits dans l'épais mica d'avions (le plexiglass), les semelles taillées dans de vieux pneus, la soie de parachute (nylon), etc.

Lors de la contre offensive des Ardennes le 26/12/1944, un avion isolé allemand attaque un train de voyageurs en gare de Silenrieux tuant 3 voyageurs.

Par après, il y eut quelques cantonnements américains à Silenrieux dont celui du 3 mars 1945 où la commune dut fournir l'éclairage.

Après la guerre, on a créé un comité local de reconstruction. En 1948, il se composait de :

Léon Masset délégué de l'administration communale, E. Jacquemain délégué de la coopérative des sinistrés, G. Wuillot délégué du ministre de la reconstruction, W. Derenne, L. Léonard et F. Masset.

Les volontaires de guerre de 1944 : Charles Deckers, Wilmer Depris, Léon Tassin, Robert Froment, André Van Acker et Lucien Bayet.

Les combattants de 40-45 :

Camille Bastin, Bernard Oscar, Victor Derenne, Ernest Lecomte pour la surveillance des lignes de chemin de fer (pas de campagne des 18 jours), Léon Bierlaire, Firmin Bouillot, Léon Constant, Paul Dudart, Henri Ernotte, Alidor Gaspart, Emile Huaux, Léon Langlois, Fernand Léonard (fils), Ghislain Lerot (puis réfractaires : il a été en Allemagne et s'est sauvé à la 1ère permission), Albert Mathieu (arrivé après la guerre), Hubert Walrand, Marcel Gobron, Paul Masset, M. Mouvet, Arthur Simon, Marcel Walrand, Ovide Raskin, Lié Gilles, V. Rodeberg, Marcel André, Léon Benoit, Arthur Blondeau, Alzir Delfosse, Vladimir Bouillot, Marc Moyen, Armand Paquet, Lorent (arrivé après la guerre), Van Wickelen, Emile Hardy, Paul Mairesse, Marcel Lempereur, Sylvain Neirinck (arrivé après la guerre), Léon Tassin (arrivé après la guerre), Lucien Marchal (arrivé après la guerre), Jules Botte, Amour Flandre (arrivé après la guerre), Désiré Caussin (arrivé après la guerre), Maurice Bocart (arrivé après la guerre), Jules Chauveau.

Liste des prisonniers au 1/1/1942 :

Adelin Jonniaux brigadier, Paul Rouard soldat, Lucien Blain soldat, Léon Huaux soldat, R. Van Muylen soldat génie, Philogome Péteux soldat, Victor Péteux artillerie, Emile Masset soldat, Hilaire Mathet carabinier, Ernest Nestor soldat, A. Bombled soldat, Achille Léon Thiry brigadier, Jos Dubuisson soldat, R. Lambotte sous officier, Jules Lechat soldat, Camille Baudinne soldat, Jules Fostier soldat, Jean Walrand soldat, Justin Mathieu soldat, Maurice Borzée caporal, Fernand Gilles soldat, Gaston Mouchar soldat, Alvain Gilles soldat, Joseph Devouge lieutenant, Léon Dumont soldat, Augustin Peteux soldat, Emile Martin soldat, Maurice Moyen soldat, Marius Walrand soldat, Fernand Ugazio soldat, Jules Cuvelier.

Ajout à la liste de 1942 : Henri Boucqué fait prisonnier à St Omer, libéré comme Flamand et rentré en avril 1941 ; Germain Chauvaux libéré anticipativement ; Eugène Delvaux libéré anticipativement comme chauffeur sncb ; Alphonse Ivergneau libéré anticipativement ; Gustave Pavot libéré anticipativement ; Marcel Osset pris à la frontière Suisse et retenu quelques mois ; Auguste Masset fait prisonnier à

Bapaume en France et libéré le 11 juin 1940 grâce à l'intervention de Mr Sohet auprès du commandant allemand du camp de Rance.

Les prisonniers venus à Silenrieux après la guerre : Emile Antoine, Alfred Boulanger, Jules Caudron, Georges Cornez, Adolphe Beerens, Emile Delhaye, Fernand Deuquet, Marcel Gambier, Robert Gilles, Olivier Herlemont, Robert Huart, Louis Minsier (figure sur le monument), Robert Stiernet, Oscar Van belle, Pierre Waroquet.

Les prisonniers politiques : Marius Boulouffe (arrivé à Silenrieux après la guerre ; il faisait partie des partisans armés et une nuit de l'hiver 1942, son groupe a fait exploser 9 machines à la gare de Walcourt) ; Antoine Léonard (résistant dans le même groupe que Marius Boulouffe) ; Marcel Lejeune (étudiant en médecine domicilié à Silenrieux et décédé au camp de concentration de Dora dans la nuit du 18 au 19 janvier 1945).

La légion wallonne : Jean Baptiste Ugazio décédé le 17/2/1944 sur le front Russe, Marc Masset.

Les morts de 40-45 : Louis Mincier (né à Montignies sur Sambre le 24 février 1915 décédé à Seulers (près de Paris) durant son transfert en train sanitaire, prisonnier au stalag 13 d à Wisemburg matricule 47475 au kommando 1267 en 1944 en compagnie d'Alfred Boulanger), Jean Walrand (né à Silenrieux le 30 sept 1912, décédé à Minstedt Sandbostel le 14 mars 1942 ; stalag X b à Sandbostel matricule 3561 ; atteint d'une pleurésie purulente contractée suite à des travaux de déblaiement de neige ; emmené à l'hôpital où son moral est au plus bas ; on lui enlève 2 côtes mais il meurt au cours de l'opération ; d'après Delaporte infirmier français, on lui avait appliqué un drain au poumon pour soigner sa pleurésie, mais une nuit, dans sa fièvre, il l'a arraché et le matin, on l'a retrouvé mort (témoin Georges Maes) ; son corps rapatrié le jeudi 27 nov. 1947), Ulysse Walrand.

CHAPITRE 10 : LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

§ 1. Evolution historique

Chez les Celtes, les druides rendaient la justice au pénal et au civil. Ils avaient une position privilégiée.

Chez les Romains, l'administration judiciaire était bien structurée avec des lois et procédures bien définies. La justice se rendait à différents niveaux. D'abord chez les magistrats locaux (les villici ou mayeurs de la villa) ; ensuite auprès des magistrats de la cité de Tongres ; pour les affaires criminelles et plus importantes auprès du gouverneur de la province. Un appel était toujours possible en dernier recours devant le sénat ou l'empereur.

Chez les Francs, la tradition judiciaire se caractérisait par la vengeance privée et les compensations pécuniaires. La loi salique mettait en avant le « faida », c'est-à-dire la vengeance privée car les crimes contre les personnes n'intéressent que les personnes concernées. La loi salique ne prononce aussi que des compensations pécuniaires aux homicides ou autres délits. La justice n'intervenait qu'en cas de plainte de la victime. Celle-ci pouvait ainsi s'adresser à l'administration judiciaire. Elle était d'abord organisée au niveau local dans les domaines au sein de l'abbaye de Lobbes qui reçut le pouvoir d'organiser sa propre justice grâce aux immunités dont jouissaient les abbayes. Le tribunal était composé d'un président indépendant ou d'un délégué de l'abbaye et de 7 rachimbourgs élus par les hommes libres. Le président ne juge pas ; il se borne à convoquer, présider et promulguer la sentence du tribunal. Les audiences se tenaient en plein air à des dates fixées par la coutume (les plaids). Tous les hommes libres devaient y assister sous peine d'amende et ils approuvaient la sentence par des acclamations. A un échelon plus élevé, siège le tribunal du roi avec ses assesseurs. Il jugeait des

affaires de lèse majesté, de refus de serment, de vol contre le fisc, de chasse dans ses domaines ainsi que la condamnation à mort d'un homme libre. Il juge aussi les dénis de justice des tribunaux.

Au niveau des moyens de preuve, on utilisait à défaut de preuves classiques (écrits, témoins, etc...) l'ordalie, c'est-à-dire plonger la main dans l'eau bouillante ou au contact d'un fer rouge.

Chez les Carolingiens, Charlemagne réforma l'administration judiciaire. La cour de justice se composait : d'un mayeur qui présidait et de 7 échevins nommés à vie. Cette cour de justice se tenait au moins 3 fois par an aux plaids généraux (les hommes libres étaient toujours tenus d'y participer) et aussi tous les 15 jours (plaids ordinaires).

Le pouvoir judiciaire appartient ainsi à l'empereur. Charlemagne interdit aussi la vengeance privée. Au niveau pénal, il introduit la peine de mort, les mutilations, l'exil, les confiscations, etc... Etant donné que l'abbaye de Lobbes devient royale de 835 à 881, elle a probablement adopté cette réforme.

Sous l'ancien régime (de la féodalité à la révolution française)

Dès la fin du 11ème siècle, le Prince Evêque donna plus de pouvoir judiciaire au mayeur. Ce bannum entraîna des restrictions très importantes de la compétence judiciaire des avoués d'abbaye ; en fait, en accordant au mayeur l'exercice de la justice, le Prince s'en prenait à l'avouerie ecclésiastique dont la puissance grandissante menaçait l'autorité épiscopale. Etant donné que le seigneur local (abbaye de Lobbes puis chapitre de Thuin) nommait tous les officiers de la cour, c'est-à-dire le mayeur, les 7 échevins et le greffier, le pouvoir de celui-ci se trouvait grandi et plus important. Il avait la haute, la moyenne et la basse justice. La basse justice était la police ; la moyenne justice représentait les contentieux d'héritages, les testaments, les baux, les contrats, les accords ; la haute justice concernait les affaires criminelles et délictueuses (meurtres, blessures, bétail volé, etc..). La justice était rendue en plein air trois fois par an aux plaids généraux (devant l'église, sur la place ou chez le mayeur) sous la présidence du mayeur. Tous les chefs de ménage devaient obligatoirement être présents. Ces cours sont appelées seigneuriales car instituées par le seigneur. Mais celui-ci n'intervient pas dans le débat judiciaire, ni à l'instruction, ni au prononcé de la sentence.

Le rôle du mayeur au niveau judiciaire est de convoquer la cour, de présider, de promulguer les sentences et de suivre l'exécution des peines. Les échevins délibèrent, jugent et émettent la sentence. Ils étaient nommés à vie par le seigneur. Ils assistaient le mayeur dans le bon fonctionnement de la cour de justice. Ils étaient obligés de siéger régulièrement au moins une fois tous les 15 jours et d'achever à chaque audience l'examen de tous les dossiers inscrits au rôle. Ils étaient choisis parmi les gens de bien, nés de mariage légitime, suffisamment âgés, possédant des biens, sachant lire et écrire, de religion catholique, résidant dans la localité et de nationalité liégeoise. Ils percevaient des honoraires (les sportules) que leur versaient les justiciables à proportion des vacations.

Le greffier était aussi nommé à vie par le seigneur. Il était un homme de loi ou lettré (notaire). Il rédigeait et tenait toutes les écritures de la cour de justice. Il enregistrait les œuvres de loi passées par la cour. Il pouvait exercer son emploi dans plusieurs localités. Il délivrait, à la demande des ayants droit, des copies authentiques. Il conservait les archives du tribunal. Il gérait la recette des droits de justice et en tenait la comptabilité. Ils étaient rémunérés sur base du nombre de pages rédigées ou transcrites. Pour éviter les abus, l'autorité liégeoise fixe en 1572 le nombre de lignes que devait compter chaque page et de syllabes que devait comporter chaque ligne.

Comme officier subalterne ne faisant pas partie de la cour de justice, mais participant à l'application de certaines décisions de celle-ci, nous avons le sergent de justice. Il était nommé par le seigneur et attaché à la cour de justice. Il convoquait les gens pour les plaids généraux, les témoins pour les affaires judiciaires ou civiles. Au civil, il communiquait aux défendeurs les citations à comparaître. Il avait les

fonctions d’huissier en matière judiciaire car il signifiait les exploits c’est-à-dire qu’il portait officiellement les actes de procédure à la connaissance des intéressés. Il participait à l’exécution des décisions de justice et procédait à l’incarcération des inculpés dont l’arrestation était ordonnée. Il donnait lecture publique des sentences avant l’exécution des condamnés. Il pratiquait les arrêts et les saisies. En matière de police, il était chargé de la surveillance des champs et des bois. Au tribunal, il veillait au déroulement paisible de l’audience. Lors des plaids, il était tenu de se trouver à l’audience et d’assurer la garde où se tenait la réunion.

Il devait vaquer aussi pour les corvées, l’entretien des chemins, commander les patrouilles et conduire l’horloge.

Il comparaissait souvent devant la cour pour faire rapport sur l’exécution de ses missions. Il était armé et revêtu de l’insigne. Il recevait des honoraires fixés par le tarif légal ainsi que le 1/3 des amendes.

L’appel se faisait à la cour des échevins de Liège (en matière criminelle, l’usage de l’appel fut obligatoire). La cour de justice de Silenrieux ne peut sans rencharge (appel) mettre à la torture quelqu’un ou le condamner à une peine afflictive.

Au niveau procédure pénale, la cour instruisait le procès en faisant elle-même ses enquêtes et réunissait les preuves.

A partir des temps modernes, le bailli faisait office de ministère public (voir le rôle du bailli ci-dessus).

La liberté individuelle était respectée ; sauf flagrant délit, nul ne peut être incarcéré avant que la cour de justice, au terme d’une enquête, n’ait jugé et justifié l’arrestation du prévenu et décliné un décret de prise de corps. On connaissait aussi l’inviolabilité du domicile.

La cour de justice de Silenrieux est compétente en matière civile.

Elle juge les causes ordinaires : les litiges concernant les biens meubles (animaux, outillage, meubles) et immeubles, les litiges relatifs aux personnes et aux transactions commerciales, la désignation de tuteurs pour les orphelins et les personnes simples d’esprit, l’émancipation des enfants, les partages, les contrats de mariage, les saisies de biens, les ventes, le bannissement des débiteurs insolvables, les contrats de louage de travail, etc… Si la personne n’était pas d’accord sur la décision, elle pouvait aller en appel devant la haute cour des échevins de Liège. Les cours hautaines partagent toutefois cette compétence avec les échevins de Liège et l’officialité. Le premier qui est saisi de l’affaire reste seul compétent.

Au niveau pénal, la cour de Silenrieux a aussi des compétences.

Elle sanctionne les délits et crimes commis sur le territoire de Silenrieux et les délinquants arrêtés sur son territoire. En cas de crime ou de suicide, la cour accompagnée d’un médecin, se déplaçait tout comme le font les parquets de nos jours et dressait procès verbal. Elle constituait les dossiers qu’elle envoyait en rencharge à Liège (cour d’appel) afin de savoir quelle était la peine à appliquer.

Jusque 1716, la cour hautaine de Silenrieux en matière pénale décide souverainement et sans appel ; mais avant de procéder à une arrestation, d’ordonner la mise à la torture ou de condamner l’inculpé, elle était tenue de demander l’avis (la rencharge) de la cour de Liège (leur chef de sens) et de s’y conformer.

L’ordonnance du 1er décembre 1716 supprime l’obligation de la rencharge (appel) dans l’instruction des affaires pénales quand la peine encourue ne dépasse pas une amende de 5 florins d’or.

La cour de justice s’occupe aussi de la juridiction gracieuse (matière administrative). Elle enregistrait les actes de mutation (transport), de testaments ou d’hypothèques relatifs aux biens fonciers. C’était le

rôle du greffier de tenir ce registre. Elle avait le pouvoir de recorder c'est-à-dire de donner acte des usages en vigueur d'après les déclarations faites devant elle. Elle contrôlait les poids et mesures. Elle procédait à l'afforage des bières car les cabaretiers ne pouvaient vendre leur vin et bière sans l'avoir fait afforer par le mayeur et les échevins. Ceux-ci se rendaient dans la cave du débitant, goûtaient ces boissons et établissaient la taxe à laquelle il était imposé. Elle s'assurait de la bonne qualité des produits alimentaires vendus. Elle s'occupait aussi de la surveillance et de l'entretien de la voirie et des cheminées. Elle répartissait les tailles (impôts).

La justice n'est pas gratuite. Le traitement des officiers de justice (échevins) n'est pas à la charge de l'état. La rémunération est constituée par les sportules. Ces honoraires sont versés par les justiciables à proportion des vacations des magistrats. Le montant des sportules fait l'objet d'un tarif légal et obligatoire. La gratuité peut être accordée aux plaideurs nécessiteux.

Exemple de répartition des frais à Silenrieux en 1761 : « Les droits de cours et greffier de la passée d'un bien immeuble : 18 florins au total dont 3 florins pour la publication et confection des affiches, le port au seing, pour prévenir l'assemblée et sonner les cloches (payable au sergent), dont 5 florins pour le greffier (le tiers de la somme restante après les frais administratifs), dont 10 florins à diviser par 8 pour chaque membre de la cour ».

En 1495, la diète de l'empire germanique instaure une chambre impériale qui peut accueillir les appels formés contre les jugements rendus par les tribunaux supérieurs des états de l'empire (dont la principauté de Liège). En 1518, on limite les appels en instaurant les affaires d'une somme assez importante. En 1531, la principauté de Liège crée une cour d'appel pour les matières civiles et pénales, le conseil ordinaire.

Durant la période des temps modernes, après la cour de justice de Silenrieux, un habitant pouvait aller en appel auprès des échevins de Liège d'abord, auprès du conseil ordinaire de la principauté ensuite, et finalement auprès de la chambre impériale du St empire germanique pour les grosses affaires uniquement.

Un autre tribunal fut actif dans la principauté de Liège : l'officialité. Il s'agissait d'un tribunal ecclésiastique ayant compétence de juger au nom du Prince, les affaires du clergé mais aussi les affaires civiles personnelles en concours avec les échevins de Liège, des litiges relatifs aux biens immobiliers, au commerce, aux contrats de louage de service, à la validité ou à l'exécution des contrats de mariage et testaments. Elle jugeait aussi les affaires pénales ; décidait de l'émancipation des mineurs, de la séquestration des prodigues, débauchés, aliénés ; nommait les tuteurs des orphelins et les curateurs des incapables. Ce tribunal fut très actif grâce à sa présence importante dans nos régions.

Les sanctions ou peines prévues par les cours de justice de l'ancien régime :

Les peines capitales : la mort (par pendaison, par décollation ou par le feu) ou le bannissement perpétuel.

Les peines afflictives infamantes : les mutilations (ablation du poing, de l'oreille), la fustigation, la marque au fer rouge, l'exposition au pilori, les bannissements temporaires, l'emprisonnement (rare, ce n'était pas une peine judiciaire).

Les peines infamantes : l'amende honorable de reconnaître ses torts en public ou demander pardon à la victime en public pieds nus à genoux.

Les peines ordinaires : les amendes (partagées entre le seigneur et les officiers de justice), les confiscations.

La prison de Silenrieux se trouvait près de la maison du seigneur et de la sergenterie à Pas de la l'eau.

Seul le seigneur avait le droit d'ouvrir une prison et de garder en détention des hommes et des femmes. C'est pourquoi, celle-ci était située près de sa maison et de celle du sergent. Elle servait surtout de fourrière et de gardiennage pour les personnes arrêtées ou condamnées.

Voici le règlement de Silenrieux en 1744 pour la prison : à son entrée le détenu sera inscrit au registre d'écrou ; il recevra une paillasse, une couverture, de l'eau et du pain ; il sera chauffé en hiver. Les frais sont au Prince s'il est criminel, aux créanciers et proches dans les autres cas. Les visites sont permises et les cadeaux aussi.

Au 13ème siècle à Silenrieux, un enfant fut coupable de vol. Le représentant du seigneur le mène vers les fourches ; à ce moment les gens prièrent qu'on ne le mette pas à mort mais qu'on lui coupe seulement une oreille car ce voleur n'est qu'un enfant. (Couper l'oreille est une marque d'infamie réservée aux voleurs et aux femmes de mauvaises vies).

Les exécutions à Silenrieux ne se faisaient pas toujours aux mêmes places car il y avait plusieurs terres « al justice ». (Voir la toponymie).

Les documents de la cour de justice étaient conservés dans la ferme ou coffre aux archives.

Les déclarations conservées concernant la commune s'appelaient « des records ».

A la révolution française, la justice quitte le village de Silenrieux. Elle est reprise en main par l'état français. L'organisation judiciaire se rapproche de notre modèle actuel. Il y a un tribunal criminel au niveau du département de Sambre et Meuse, un tribunal correctionnel (civil et pénal) dans l'arrondissement de Dinant et une justice de paix à Walcourt pour le canton. Le juge de paix était élu par les assemblées primaires (les citoyens) en présence du comité local de surveillance. Il était assisté de 2 assesseurs et s'occupait de matière civile et pénale pour les petits délits. La mission du juge de paix est : « juger les litiges jusque 50 livres, concilier les citoyens, remplir les fonctions administratives et conservatoires (recevoir les délibérations des conseils de famille, apposition de scellés).

Leur formation fut faite par les commissaires du gouvernement français. L'appel se faisait au tribunal correctionnel.

Les juges de paix du canton de Walcourt : de novembre 1795 à avril 1797 : P. Mathieu de Silenrieux ; d'avril 1797 à avril 1799 : J.F. Grenier ; d'avril 1799 à avril 1801 : Jean Reni d'Harcourt ; d'avril 1801 à avril 1802 Georges Clerc ; d'avril 1802 à avril 1804 François Poisson ; d'avril 1804 à 1814 Jean Baptiste Ponsard

La loi du 17 février 1800 remplace le tribunal correctionnel par le tribunal de première instance à Dinant. Il remplace aussi le tribunal criminel par une cour d'assises.

Par la suite, ce système judiciaire napoléonien ne changea guère. En 1830, la constitution belge décréta que le juge de paix serait nommé à vie par le roi et ses compétences seraient :

« Les contentieux d'ordres familiaux, la conciliation facultative, la désignation d'experts ou d'arbitres sur requête unilatérale, la procédure simplifiée pour les problèmes de consommation ».

§ 2. Les actes de violence et faits divers

a. Le crime du Ry Jaune en 1911

Le 13 novembre 1911, le garde particulier Augustin Rouard âgé de 30 ans était assassiné par un braconnier au Ry Jaune. Une croix en pierre rappelle cet acte au Ry Jaune.

Cette croix reprise en mai 1974 par Paul Rouard neveu de la victime en raison des travaux des barrages a été réédifiée non loin de son emplacement primitif en juillet 1980 (voir les croix dans la partie religieuse).

Les faits : « un habitant du Silenrieux, Léopold Hène, avait été pendant 2 ans garde particulier au service de la société de chasse de Silenrieux. Il était notoirement connu comme braconnier et il se rendit coupable de tant d'indélicatesses professionnelles que ses patrons le révoquèrent et nommèrent à sa place Augustin Rouard. Un jour, Rouard surprit Hène en flagrant délit de braconnage le 6 octobre 1911 et lui dressa procès verbal. Ce PV fut transmis au parquet et une enquête s'ensuivit comme de coutume. Dès lors, Hène adressa des injures et menaces contre Rouard. Les 2 familles habitaient Nazareth, un hameau de Silenrieux, et vivaient dans la peur. La femme et la belle mère de Hène tremblaient de le voir sortir avec un fusil. Chez les Rouard, on craignait une agression. Le 13 novembre 1911, l'après midi, vers 15 H 30, au cours d'une tournée dans les bois, Augustin Rouard rencontre Léopold Hène. A l'issue d'une courte discussion, 2 coups de feu éclatent. Rouard est touché à mort. Hène se rend à la gendarmerie de Walcourt et déclare qu'il vient de tuer accidentellement Augustin Rouard. Le magistrat instructeur place Hène en état d'arrestation et demande l'autopsie du cadavre qui fut pratiquée le lendemain du meurtre par le docteur Vermer. Celle-ci apporte un démenti formel à la version de l'agresseur. En mai 1912, la cour d'assises de Namur est appelée à trancher cette affaire. Il y aura une trentaine de témoins à charge et une dizaine à décharge. Après délibération, le jury déclare Léopold Hène coupable d'avoir le 13 novembre 1911 à Silenrieux commis un homicide volontaire et avec l'intention de donner la mort sur la personne du garde Rouard. Par contre, la préméditation est rejetée. La cour prononce son arrêt. L'accusé, bénéficiant de circonstances atténuantes encourt une condamnation de 20 ans de travaux forcés. Après la réclusion, Hène revient habiter aux Haies à Silenrieux mais sa femme et sa fille avaient depuis longtemps quitté la commune devant la réprobation générale.

b. Le 19 novembre 1882 décédait à 9 H du matin une femme inconnue de nationalité française, mendiante paraissant âgée de 55 ans demeurant depuis 3 jours à Silenrieux.

c. Fauchage et vol d'herbe à Falemprise en 1753 et 1754.

En 1753 et 1754, Jean Leroy qui louait le pré Mingeot fit l'objet de plusieurs vols d'herbe. En juillet 1753, 12 hommes accompagnés d'un soldat lui dérobèrent l'herbe du pré en le menaçant avec des fourches.

L'année suivante, le 16 juillet 1754, 4 personnes revinrent faucher son herbe pour l'emporter.

Le 16 octobre 1754, François et Paul Joniaux, ouvriers du fourneau firent une déposition officielle au sujet d'un fauchage illicite et de l'enlèvement d'herbe au moyen de 2 chariots qui a eu lieu au pré Mingeot.

Le coupable de ces vols était le facteur du vicomte Desandrouin, Antoine Henrard de Villers.

d. Noyade d'un chauffeur de train à vapeur le 21 mars 1877.

Dieudonné Torlet 19 ans mourut noyé à Silenrieux. La nuit du 20 au 21 mars 1877, les attelages du 1er wagon du train qui allait de Silenrieux à Cerfontaine se sont brisés. Le mécanicien arrêta la locomotive qui se trouvait sur un pont sans garde fou. Le chauffeur qui voulait aider le mécanicien tomba dans l'Eau d'Heure et se noya. La compagnie du grand central belge fut condamnée par manque de prévoyance. Le pont n'avait pas de garde fou et il n'y avait qu'un espace de 55 cm pour longer le train sur le pont.

e. Au 19ème siècle, les procès verbaux du garde champêtre concernent surtout : les animaux laissés en liberté chez les voisins, les passages et vols sur les terres, les vols divers, non respect du poids du beurre, le maraudage dans les bois, …

f. Les actes de la bande noire de l'ESM

Les 30 et 31 mai 1858 à Silenrieux (les malfaiteurs : JB Boucher, Aug. Leclercq, Jos Leclercq et Alex Leclercq).

Dans la nuit du 30 au 31 mai, les frères Masset de Silenrieux âgés de 75 et 77 ans étaient visités à leur tour. Entre 11 H et minuit, au moment où J.B. Masset ouvrit la porte de son habitation, il fut assailli par ces hommes qui lui braquent un pistolet et menacent de le tuer s'il poussait le moindre cri. Ils exigèrent 10 francs par tête en lui disant qu'ils avaient faim et qu'ils étaient de pauvres flamands. J.B. Masset se disposait à les leur donner, mais il avait à peine ouvert le coffre qu'ils y prirent eux- mêmes 4 à 500 francs ; un de leur complice, armé d'un pistolet et d'un bâton était resté près de son frère dans la cuisine et il menaçait de le tuer, s'il bougeait ou faisait du bruit. Mais une fille qui logeait au grenier se fit entendre et les voleurs prirent la fuite en emportant avec eux un vieux chapeau, un habit, une camisole, 2 pièces de lard et 26 aunes de toile indépendamment de l'argent dans le coffre. Ce vol est le 1er que Boucher ait commis dans l'arrondissement de Dinant.

Les 24 et 25 décembre 1858 à Silenrieux (malfaiteurs : J.B. boucher, Aug. Leclercq, Jos Leclercq et P.H. Boucher).

J.B. Boucher avait entendu dire que le nommé Brichet de Silenrieux avait une fortune de 17 à 18000 francs et que Florent Ernotte de Silenrieux couchait toujours hors de chez lui. Il en avait donc informé ses compagnons. Brichet était parti passer le réveillon de Noël à Cerfontaine ; mais en rentrant chez lui le surlendemain, il vit qu'on avait escaladé une fenêtre en pliant un barreau de fer et en brisant un carreau de vitre ; qu'on avait forcé un coffre à coups de marteau ; on y avait pris une bourse en toile blanche avec 280 Frs en pièces de 5 ainsi que des noix dans le panier suspendu au plafond.

Ernotte de son coté, en rentrant le 25 décembre au matin, s'aperçut qu'on lui avait volé 50 à 60 Frs pendant la nuit + un et demi pain de sucre, des mouchoirs de poche, des serviettes, des draps de lit et une montre en or avec sa chaîne. Et on avait pris les autres objets dans des armoires et des gardes robes non fermées. Il n'y avait donc pas eu d'effraction intérieure ; mais on avait dû briser un carreau et escalader une fenêtre.

Ces malfaiteurs passèrent devant la cour d'assises du Hainaut : ils étaient accusés de 55 crimes et étaient au nombre de 14 au total. Le verdict fut 9 condamnations à mort dont les personnes présentes à Silenrieux.

Le 29 mars 1862 exécution capitale pour J.B. Boucher et A. Leclercq. Les autres iront aux travaux à perpétuité.

g. Bagarre importante à la Loripette en 1784 :

Le 15 août 1784 à 19 H : bagarre importante : la bande de Boussu (Antoine Lejeune, François Dupuis, Emmanuel Bourre, Jean Baptiste Moyen, Jean Jacques Moyen, Nicolas Collet, Louis Fortome, Maximilien Moyen et Jean Jacques Canivet) est venue se battre contre ceux de Silenrieux à la Lauripette. Ils ont attaqués François Mathieu, Jean Walrand, Jacques Walrand, Joseph Lecomte et Jean François Robert de Silenrieux (Antoine Lejeune a même envoyé un coup pour blesser Jean François Robert) ; les vitres du cabaret furent cassées.

h. En 1303, Collar fils de Dame Agnès d'Erpion est emprisonné à Silenrieux pour avoir malmené le garde forestier.

CHAPITRE 11 : LES OBLIGATIONS MILITAIRES

A l'époque celte, tous les paysans et les hommes étaient à la fois chef de famille et guerrier.

Sous l'empire romain, chaque cité devait fournir un contingent à l'armée ; mais les engagements volontaires suffirent presque toujours. L'armée romaine était une armée permanente de professionnels. Chaque cité avait la charge d'organiser le ravitaillement des soldats.

Chez les Francs, le service militaire est obligatoire pour tous les hommes libres dès 15 ans. Ils étaient astreints à porter les armes à leurs frais. Les armées franques étaient un ramassis d'indigènes sans instruction militaire ni réelle valeur guerrière. Les Francs sont de nature pillarde et indisciplinée.

Sous la féodalité, les nobles chevaliers défendent leur territoire ; mais dans certains cas, tous les hommes libres capables de se battre devaient recourir aux armes. Dans les combats médiévaux, la masse des fantassins avec chariots et bêtes était fournie par les seigneurs et communautés rurales. Pour vivre et se payer, on incendiait villages et récoltes et on pillait. Pour éviter ces malheurs des guerres, les habitants acceptaient souvent de verser des sommes d'argent ou de fournir denrées et corvées.

A partir des temps modernes (15ème siècle), les services gratuits des chevaliers sont finis. Les états et principautés mettent en place de façon temporaire et ponctuelle un système d'imposition pour payer les guerres car le soldat était habillé et nourri.

En ce qui concerne la principauté de Liège, Gérard de Groesbeeck (1564-1580) mettra sur pied une milice qui fera appel à la population rurale. Elle est groupée en compagnie de 300 hommes commandés par un capitaine. Les compagnies du quartier de l'Entre Sambre et Meuse sont regroupées dans une unité sous le commandement du grand bailli qui porte le grade de colonel.

Pour ces milices rurales, chaque village doit fournir un contingent d'hommes (on choisit souvent des volontaires). En 1590, à Silenrieux, on paie quelqu'un pour aller à Ham Sur Heure quérir le mesureur pour le contingent du village (souvent une personne).

A la fin du 16ème et au 17ème siècle, la milice rurale eut de nombreuses activités à cause des incursions de l'armée espagnole, puis française qui venait réquisitionner ou établir leur quartier d'hiver en pays liégeois. Les miliciens faisaient la sentinelle dans le clocher de l'église et donnaient l'alerte pour que la population puisse se cacher dans le fort seigneurial à Pas de la l'eau ou dans l'église fortifiée de Silenrieux.

Ces miliciens accompagnaient aussi les processions religieuses et furent à l'origine de nos marches (voir marche Ste Anne dans partie culturelle).

Le plus souvent, la milice sert aussi de force de police et est commandée par le bourgmestre : faire la chasse aux vagabonds.

Mais, dans la garnison espagnole de Philippeville au 16ème siècle, des mercenaires de Silenrieux furent enrôlés par les Espagnols. Il s'agit de Pol Lewyets comme soldat, de Jean Gille comme mousquetier et de Jean Rodelle et Martin de Marche comme gentils hommes.

Sous l'occupation de Silenrieux par Louis XIV, l'enrôlement volontaire ne suffit plus, chaque commune fut contrainte de fournir un contingent déterminé soit de volontaires, soit de miliciens désignés par le sort. Le temps de service était de 3 puis 5 ans. Le remplacement est autorisé.

En 1693, Silenrieux dut fournir un soldat. Pour cela, la communauté et la jeunesse réunies en assemblée le 22 février 1693 décident de trouver un remplaçant. Ils trouvent un surcéant de Froidchapelle Jean Fontenel. La communauté de Silenrieux lui paiera 3 louis d'or, son gage et lui donnera tout le nécessaire (nourriture, paire de bas, paire de souliers, vêtement). La jeunesse devait rembourser la communauté des sommes déboursées.

Jean Fontenel décédera en 1694 et fut remplacé par un autre étranger au village, Anselme Longfils jusque 1697.

Au 18ème siècle, la milice rurale n'existe plus ; mais le mayeur organisait régulièrement des patrouilles sur l'ordre du grand bailly du quartier de l'Entre Sambre et Meuse.

Au 18ème siècle, Nicolas Jos Bouillot de Silenrieux fut engagé dans l'armée autrichienne. Il décéda en 1797 en Allemagne.

A la révolution française jusque 1798, c'est l'administration du département Sambre et Meuse qui a le maintien de la paix et le contrôle de la gendarmerie et de la garde nationale. Le recrutement se fait par le volontariat. Mais celui-ci ne suffit plus et le 5 septembre 1798, la loi Jourdan Delbrel instaura la conscription militaire par tirage au sort. L'obligation du service militaire est née. Elle créa la conscription pour les célibataires de 20 à 25 ans. Le service durait 5 ans en temps de paix (illimité en temps de guerre). Sont exemptés : les jeunes gens déjà en activité de service, les mariés avant le 12/1/1797, les mariés à la même époque mais devenus veufs ou divorcés avec des enfants, les infirmes. La loi du 17 avril 1799 autorisera le remplacement.

Cette conscription rencontra dans le canton de Walcourt une opposition violente. Mais on ne savait pas s'y soustraire car on mettait la famille en danger jusqu'au moment où le conscrit est retrouvé (placement en garnison au domicile des réfractaires aux frais des parents et des communes).

Sous Napoléon, cette conscription ne cessait d'augmenter pour répondre aux besoins de l'armée française. Les réfractaires et les déserteurs étaient sévèrement punis.

Pour éviter la conscription, on se mutilait ou on faisait un mariage fictif.

Sous le régime hollandais, le roi Guillaume 1er établit la loi du 8 janvier 1817 sur le tirage au sort.

« La durée du service est de 5 ans. Chaque année, on lève 1/5 du corps de milice.

La milice sera formée de volontaires (non mariés de 19 à 30 ans) autant que faire se pourra. Un contingent est fixé par province suivant la population (le contingent est estimé en prenant un homme pour 300 habitants).

Les hommes qui, après enrôlements des volontaires, manqueraient pour compléter le contingent, seront fournis par tirage au sort pour chaque commune (les habitants de 18 à 22 ans).

Les exemptés sont les personnes suivantes :

- les moins de 1 m 57 et incapables de servir dans le train,

- les difformes et incurables,

- les réformés de l'armée des Pays-Bas,

- les ministres des différentes religions,

- le fils unique légitime ainsi que l'un des 2 frères appelés à tirer la même année,

- les mariés.

Les remplacements sont permis : le remplaçant aura de 24 à 30 ans (ou 35 ans s'il a déjà servi). Le remplacé versera dans la caisse du receveur la somme de 25 à 75 florins. Il y aura un contrat entre les 2 approuvé par le conseil de milice. Le contingent pour Silenrieux et Soumoy est fixé à 3 miliciens (parfois 2). La durée du service actif est de 12 à 15 mois.

Les autorités communales surveillent les miliciens en congé ».

Dès l'indépendance de la Belgique (1830), la législation hollandaise continue avec pour Silenrieux et Soumoy 3 miliciens à fournir (ou 4 suivant la population). On donne toujours priorité aux volontaires.

Une année, un certain Yernaux fut remplacé pour la somme de 1600 Frs (selon la loi de 1870). On en fit une chanson : Pitch, patch ! Ça n's'ra jamais Yernaux qui m't'ra l'awène au batch !

La loi du 8 mai 1847 introduit de petits changements : elle fit contribuer les communes en raison du nombre d'inscrits de l'année et plus selon la population absolue. L'âge de la milice fut porté de 18 à 19 ans. On fixa à 8 ans la durée de service en temps de paix (au lieu de 5 ans). Les étrangers sont exemptés de service. La durée du service actif passe à 24 mois et 1 mois de rappel (il passera à 26 mois et un mois de rappel à faire 3 fois en 1870, puis à 20 mois en 1902).

Le dernier tirage au sort du canton de Walcourt se fera en 1909 : pour Silenrieux, voici les jeunes gens tirés au sort : Lément Charlot, Joseph Dehez, Alex Delhaye, Eugène Fontenelle, J.B. Havaux, Armand Meunier, Téatime Moyen, Léon Museux, Georges Osset, Charles Vauthier.

La loi du 12 décembre 1909 instaura le principe du service personnel obligatoire pour tous. Un seul fils par famille est appelé ; le temps de service actif est de 15 mois pour l'infanterie, 24 mois pour la cavalerie, 21 mois pour l'artillerie. Le système de remplacement est supprimé sauf un frère qui peut remplacer le frère aîné désigné. On peut reculer l'entrée en service par une exemption provisoire.

Devenu obligatoire, la commune donnera des subsides aux miliciens se rendant pour la 1ère fois au régiment.

Ce service obligatoire fut supprimé en 1992.

La loi du 6 mai 1964 permet aussi le service civil. Le milicien qui, pour des motifs religieux, philosophiques ou moraux est convaincu qu'on ne peut tuer son prochain ni à des fins de défense, peut être affecté à un service civil. Le choix se fait entre un service social et culturel ou un service dans les pays en voie de développement. A Silenrieux il y eut un seul objecteur en la personne de Jean-Philippe Body de 1986 à 1988.

Les soldats de Napoléon (d'après la liste de Mr Evariste)

Abraham Jean Baptiste incorporé aux fusiliers de la garde impériale le 5/11/1808.

Baisir Augustin incorporé le 9/5/1812 à la 78è cohorte de la garde nationale (campagne d'Allemagne en 1813).

Baisir Louis (frère de Augustin) conscrit en 1812 puis exempté car marié le 10/11/1813.

Bastin Pierre Jos conscrit en l'an 11 et incorporé le 1 nivôse an 12 dans le 53è de ligne puis fusilier au 3è brigade, 4è compagnie. Il a déserté à Macon en l'an 12 et fut arrêté ; puis il passa le 14/7/1806 au 2è hussard. Il déserta de nouveau et fut réadmis sous promesse de fidélité passé le 6/10/1807 au 5è hussard ; il fut brigadier le 12/4/1809. Il fut rayé des contrôles pour longue absence le 29/8/1809 étant à l'hôpital ; rentré le 10/11/1809, il passa le 21/4/1811 à la gendarmerie impériale. Il fit la campagne de 1807 et de 1809.

Bernard Jos conscrit de l'an 14 incorporé au 1er hussard, il participe aux batailles d'Ulm, Austerlitz, Iéna, Fylons et Friedland, parti en 1808 pour l'armée d'Espagne et Portugal. Prisonnier de guerre le 10/10/1809, rayé des contrôles le 10/1/1810, rentré au corps le 21/6/1814, rallié pendant les 100 jours et participe à la bataille de Waterloo sous Grouchy, passé le 16/11/1815 à la garde royale.

Bernard François Jos, conscrit en 1814 placé au dépôt ayant son frère au 1er hussard.

Berny Bonaventure conscrit en 1810 placé au dépôt par le sort au 35è ligne, rappelé le 30/11/1814 au 22è de ligne, rallié pendant les 100 jours, déserté le 30/6/1815.

Berny Jean Jos (frère) conscrit en 1806 dans les fusiliers de la garde impériale.

Berny Louis (frère) conscrit en 1813 réformé pour gilosite au sternum.

Blondiaux Pierre Jos conscrit 1809 au 5ème cuirassiers.

Blondiaux Théolphile Jos conscrit an 14 placé par le sort au dépôt.

Bouillot Charles Louis né le 20/03/1776, conscrit de 3è classe de l'an VII. Incorporé le 12/12/1808 au 1er de ligne. Parti pour l'Italie en 1808, puis en 1809 pour l'Espagne. Il est fait prisonnier à Salamanca le 22/07/1812 et décède à l'hôpital de Lisbonne le 20/11/1812.

Coenen Jean Baptiste conscrit 1808 incorporé le 5/9/1808 à la garde impériale. Il fut capturé par les cosaques pendant la campagne de Russie.

Coenen Ferdinand (frère) conscrit 1809 placé au dépôt.

Coenen Jean Jos (frère) conscrit 1813 et réformé.

Coenen Nicolas (frère) incorporé le 11 juin 1807 au 1er artilleurs à pied parti pour l'Espagne entré à l'hôpital de Pampelune le 6/12/1808. On le croit mort à l'hôpital ; rayé des contrôles le 1/9/1809.

Colinet Jean Baptiste, conscrit de l'an XI (1803) incorporé le 21 Thermidor XII dans le 26ème dragons.

Colinet Louis conscrit 1813, et incorporé au 69è de ligne, décoré de la médaille de St Hélène et décédé le 2 mars 1871.

Colinet Pierre Jos (frère) conscrit 1807 et incorporé le 21/12/1808 au 1er de ligne. Il partit pour l'Italie.

Colinet Antoine Jos (frère) conscrit an 14 au dépôt.

Colinet François (frère) conscrit en 1808 placé au dépôt jusque 1813.

Damas Victorien conscrit de l'an 13 et incorporé le 1er vend 14 au 17ème légion.

Damas François Jos conscrit 1807 réformé avant la revue de départ (décès du père).

Deprez Primitif conscrit et incorporé le 2/6/1809 au 85ème de ligne ; campagne de 1809 et 1812. Prisonnier à Krasnoé (Russie) le 10/11/1812.

Desorbais Pierre conscrit 1807 et incorporé le 8/3/1808 au 9ème hussards, il meurt à Palmanova en Italie le 4 août 1808.

Desorbais Jean Baptiste conscrit 1812 incorporé le 7/11/1813 au 76ème de ligne, déserteur en 1813 entre Namur et Sarrelouis.

Dethier Antoine conscrit 1808, enrôlé volontaire le 25/11/1813 au 27ème chasseur à cheval. Campagne de 1814 et 1815.

Dethier Melchior conscrit 1811 incorporé le 13/4/1811 au 23ème chasseur à cheval ; campagne de 1812 au corps d'observation de l'Elbe ; prisonnier de guerre le 11/12/1812.

Dethier Victorien conscrit et incorporé le 16/11/1812 à 9ème léger ; décoré de la médaille de St Hélène (décès en 1859).

Dutron Alexis conscrit de l'an 13 et incorporé le 8 prairial 13 au 53ème ligne ; campagne Italie an 13, l'an 14, 1806 (Prusse et Pologne), 1809 (Espagne et Portugal) et 1812 (Russie). Il est fait prisonnier en Russie en 1812.

Ernotte Jean Bapt conscrit 1813 à la 147ème de ligne ; ils seront décimés en Allemagne en 1813.

Ernotte Louis Jos conscrit an 14 et incorporé le 13 brumaire 14 au 1er hussard ; décoré de Ste Hélène. (Décès 1860).

Ernotte Philippe (frère) conscrit 1813 placé au dépôt.

Escohy Célestin conscrit 1810 au 32ème de ligne ; décoré de Ste Hélène (décès en 1868).

Escohy Jean Baptiste (frère) conscrit an 13 et incorporé le 8 prairial an 13 au 53ème de ligne ; campagne de l'an 14 (Italie), de 1806 (Prusse et Pologne), de 1809 (Espagne et Portugal) et 1812 (Russie). Prisonnier de guerre ou mort en Russie en 1812.

Flandre Louis conscrit an 14 au 96ème de ligne réfractaire mais s'est représenté ; déserté le 18/6/1815 jour de la défaite de Waterloo ; décoré de Ste Hélène.

François Augustin incorporé le 15/3/1813 au 20ème chasseur à cheval.

Ganard Jos conscrit 1812 et incorporé le 4/3/1812 au 96ème de ligne ; décoré de la médaille de Ste Hélène, il est allé à Stettin sur la Baltique.

Ganard Nicolas (frère) ajourné pour la taille.

Ganard Maurice incorporé le 14/6/1807 au 22ème de ligne.

Gaspard Jean François conscrit 1814 au 8ème art à pied ; décoré de Ste Hélène.

Gilcard Auguste conscrit 1811 et incorporé le 14/9/1811 au 23ème chasseur à cheval ; parti en Hollande en 1811, puis en 1812 en Russie (corps d'observation de l'Elbe), retraite sur l'Allemagne puis rentrée en France en 1814 ; déserté à l'ennemi le 25/2/1814 ; décoré de la médaille de Ste Hélène.

Gilcard Jean conscrit 1814 placé au dépôt (frère).

Gilcart Julien Jos (frère) conscrit et incorporé le 7/3/1809 au 10ème dragons campagne de 1810, 1811 (Hollande), 1812 (Russie), 1813 (Allemagne) et 1814 (France) ; il a déserté le 21/6/1814.

Gillard Maurice conscrit de 1806 et incorporé le 21/5/1813 au 9ème voltigeur garde ; il passe le Rhin le 28/6/1813 (défense acharnée de Dresde et Leipzig) et fait prisonnier de guerre le 29/10/1813 ; il est rentré en 1815.

Gouverneur Xavier Jos conscrit an 11 et incorporé le 17 pluviôse an 12 au 53ème de ligne ; parti pour l'Italie où il décède à l'hôpital de Parme en l'an 12.

Grandelet Philippe conscrit 1808 et incorporé en 1813 à la garde impériale.

Hansenne Eloi incorporé le 7/5/1808 au 66ème de ligne.

Joniau Pierre conscrit 1811 et incorporé le 18/4/1811 au 17ème de ligne ; il est prisonnier en Russie en 1812 et rayé des contrôles présumé mort.

Jonniaux Augustin incorporé le 27/12/1812 au 78ème cohorte garde national passé à la 147ème de ligne dès sa création en 12/1/1813 et décimé en Allemagne.

Lambotte Pierre Jos conscrit an 9 et incorporé le 30 nivôse an 11 ; déserté le 6 germinal an 11, condamné puis passé comme ouvrier à la marine impériale ; décédé le 18/11/1806 à Anvers.

Lecomte Antoine conscrit 1812 et incorporé le 2/3/1813 au 9ème chevaux légers ; prisonnier le 18/5//1813, puis libéré.

Lecomte François (frère) conscrit 1806 et incorporé le 8/6/1807 au 59ème de ligne ; il est mort en Espagne le 20/12/1810 à Santander.

Lecomte François Jos conscrit an 14 parti pour l'Espagne incorporé le 24/10/1807 au 94ème de ligne.

Lecomte Joseph conscrit an 11 et incorporé le 5 ventôse an 12 au 10ème dragons ; les campagnes de l'an 12 et 13 sur les côtes de l'océan (Saragosse et Pampelune), en l'an 14, en 1805 et 1806 Ulm et Austerlitz, en 1807 Iena et Auesrstaedt, puis Eylau et Friedland où il fut blessé d'un coup de lance le 14/6/1807 ; il est démobilisé à Abbeville le 6/3/1808 et retrouve Silenrieux le 30 juin 1808.

Lecomte Léopold conscrit de 1808 au 1er voltigeur jeune garde et déserté le 30/6/1815.

Lecomte Materne conscrit 1811 incorporé le 15/3/1813 au 20ème chasseur à cheval ; prisonnier de guerre pendant la campagne d'Allemagne (1813) rentré le 12/12/1814 et fait la bataille de Waterloo passé aux hussards de la garde.

Longfils Augustin incorporé le 2/6/1809 au 85ème de ligne ; prisonnier de guerre le 16/12/1812 à Vilna en Russie.

Longfils Antoine (frère) réformé.

Lottelin Philippe Jos. incorporé le 21/5/1808 à Flessingue dans les équipages de vaisseaux.

Lottelin Nicolas Jos (frère) conscrit an 14 dans les dépôts.

Lottin Augustin conscrit 1811 et incorporé le 19/4/1811 au 5ème cuirassiers ; prisonnier le 12/12/1812 en Russie.

Massart François Xavier conscrit 1807 et incorporé le 8/3/1807 au 11ème cuirassiers ; campagne de Pologne, d'Espagne et Portugal et égaré dans la retraite de Russie le 25/11/1812.

Masset Théodore Jos. incorporé le 10/4/1813 au 21ème léger ; prisonnier le 30/8/1813 à Kulm (Bohème).

Masset César (frère) réformé.

Misson Léopold incorporé le 11/06//1807 au 1er art à pied décoré de la médaille de Ste Hélène.

Nihoul Antoine conscrit 1812 et incorporé le 20/2/1813 au chasseur de la garde.

Petit Jacques Jos conscrit an 10 et incorporé le 30 nivôse an 11 au 53ème demi-brigade ; parti pour l'Italie, puis campagne de Prusse et Pologne et d'Espagne et Portugal, et présumé mort ou prisonnier en Russie en 1812.

Petit Remi Jos (frère) conscrit an 14 incorporé le 7 nivôse 14 au 53ème de ligne ; parti pour l'Italie décédé à l'hôpital Palma Nova le 7/12/1807.

Poucet Désiré conscrit 1808 et incorporé le 9/12/1812 au 10ème hussards.

Renaux Jacques conscrit 1807 au 11ème cuirassiers décoré de la médaille Ste Hélène.

Sainthuile Victorien Jos conscrit an 13 incorporé le 6 thermidor 13 au 85ème de ligne ; prisonnier à Vilna le 17/12/1812 pendant la campagne de Russie.

Thirion François Jos conscrit 1806 et incorporé le 23/2/1810 au 94ème de ligne ; campagne de 1810 et 1811 (Portugal) de 1812 (Russie) et 1813 Espagne et 1814 dans les Pyrénées ; mort au champ d'honneur devant la citadelle de Bayone le 14/4/1814.

Wuilmet Alexis Jos conscrit 1807 et incorporé le 8/3/1807 au 11ème cuirassiers ; campagne de Prusse et Pologne, d'Espagne et Portugal et de Russie ; égaré dans la retraite de Russie le 25/11/1812.

Wuilmet Philippe Jos (frère) conscrit 1808 incorporé le 30/11/1808 au 1er de ligne placé au dépôt ayant son frère en activité.

Les déserteurs de Napoléon

Nicolas Coenen né le 11 mai 1785 conscrit de l'an 14 remplaçant de François Averland (1808) entré en service le 11 juin 1807 au 1er artilleur à pied et déserté le 6 décembre 1808 et condamné le 1 sept. 1809. En fait il est entré à l'hôpital de Pampelune en Espagne pour y mourir peu après sa désertion.

Remy Boulouffe conscrit 1811 incorporé le 14/11/1813 a déserté entre Namur et Metz. Il fut repris dans l'état des conscrits fuyards.

Desorbais Jean-Baptiste (voir ci-dessus), désigné pour le 76ème régiment d'infanterie à Sarre louis en 1813, il a fui.

Les décorés de la médaille de Sainte Hélène (1858) (journal de Charleroi le 4 mars)

Par un décret impérial de Napoléon III, daté du 12 août 1857, Napoléon III accordait une médaille d'honneur aux anciens miliciens qui avaient servi dans les armées françaises entre 1792 et 1815.

La commune de Silenrieux vient de remettre solennellement la médaille de Sainte Hélène à un certain nombre de vétérans :

Louis Colinet 65 ans voltigeur 69ème de ligne,

Victorien Dethier 65 ans voltigeur au 9ème de ligne,

Louis Ernotte 71 ans hussard au 1er,

Louis Flandre 74 ans voltigeur au 96ème de ligne,

Joseph Ganard 66 ans voltigeur au 96ème de ligne,

Jean Gaspart 67 ans artilleur au 8ème,

Auguste Gilcart 67 ans chasseur à cheval au 23ème,

Léopold Misson 70 ans artilleur au 1er,

Jacques Renaux 70 ans cuirassier au 11ème,

Célestin Scohy 73 ans voltigeur au 32ème de ligne.

Hier, ces braves, pour se conformer au programme arrêté par l'autorité locale, se sont d'abord réunis chez ledit Renaux, aubergiste, puis se sont rendus en corps, précédés du garde champêtre et d'un tambour, à la maison communale, où les attendaient les membres de l'administration. M. Piret bourgmestre, retraça en peu de mots, en présence d'un public nombreux, la gloire dont les armées françaises se sont couvertes dans les différentes campagnes qu'elles ont faites, ainsi que la valeur guerrière dont les Belges ont toujours fait preuve depuis les temps les plus reculés. Il les appela ensuite tour à tour, et avant de leur attacher la médaille sur la poitrine, il fit successivement la biographie militaire de chacun d'eux.

Après les vivats d'usage, les roulements de tambour et quelques libations, les décorés suivis du bourgmestre et des échevins, revêtus de leurs insignes, se rendirent au Te Deum.

La garde civique de la localité était représentée dans cette belle et intéressante fête par Mr Adolphe François, son digne chef.

Les combattants des journées de septembre 1830 :

Napoléon Cardinal pour Silenrieux comme milicien.

Les miliciens enrôlés par les Pays-Bas entre 1825 et 1831 : Joseph Antoine le 6 mai 1826, au 1er régiment le 21 septembre 1829. Constant Hardy le 6 mai 1826, au 1er régiment en 1829. Florent Mathieu le 15 mai 1826, au 1er régiment en 1829.

La gendarmerie

Elle fut créée sous le régime français et faisait partie intégrante de l'armée. Le 17 avril 1798, la gendarmerie reçoit une fonction de force répressive chargée du maintien de l'ordre. Les brigades sont constituées dans les communes où sont installés une administration et des tribunaux. La brigade de Walcourt comptait 5 hommes à cheval pour le canton. Sous Napoléon, le préfet contrôlait l'appareil policier et la gendarmerie qui faisait régner la terreur dans le canton de Walcourt pour faire respecter la loi des conscriptions. Sous les Hollandais, la gendarmerie devient la maréchaussée royale. Silenrieux fit partie du canton de maréchaussée de Walcourt. En 1830, elle devient de nouveau la gendarmerie nationale avec une brigade par canton. En 1834, il y a toujours 5 gendarmes à cheval à Walcourt. En 1911, Falemprise est rattaché à la brigade de gendarmerie de Cerfontaine.

CHAPITRE 12 : LA GARDE CIVIQUE (BOURGEOISE)

A partir de 1827, une garde communale non active (dite bourgeoise) s'installe à Silenrieux. Elle a pour mission le maintien de l'ordre et est composée de citoyens entre 18 et 50 ans recrutés parmi les indépendants. En 1828, elle se compose de 17 hommes du village.

Pendant les troubles de la révolution belge, elle sera chargée de faire des patrouilles pour la sécurité et le maintien de l'ordre. Le 1er octobre 1830, les personnes suivantes participeront aux patrouilles : « Augustin François bourgmestre, François Colinet conseiller, Philippe Courtoy assesseur, Philippe Petit, Tricot, Joseph Mabille, François Leleux, François Leboeuf, Falise, Florent Mathieu, Joseph Antoine, Constant Hardy, Hubert Duclos, Auguste Gilcard, Juvenal Ernotte, François Mathieu, Florent Hannecard, Florent Lambotte, Louis Massard, Victorien Gillard ».

En plus des patrouilles locales, la garde de Silenrieux devra aussi faire la surveillance à la place de Philippeville. Le 6 octobre 1830, sous le commandement de François Colinet, les personnes suivantes participeront à cette garde :

« Augustin François bourgmestre remplacé par C. Jonniaux, Hubert Balle, François Derenne, François Mathieu, Jacques Fontenelle, Désiré Ernotte, Pierre Meunier, Isidore Deloge, François Massard, Hubert Duclos, Pierre Simon, Albert Leroy, Emmanuel Jonniaux, Florent Hannecard, Florent Mathieu, Philippe Brichet ».

Le 13 octobre, sous le commandement de Juvenal Ernotte, les personnes suivantes participeront à la garde de Philippeville : « Philippe Courtoy assesseur, Philippe Lambotte conseiller, Pierre Petit, Victorien Boulouffe (avec sa caisse), Augustin Fontenelle, Alexandre Baisir, Servais fermier à Bethléem, Pierre Ernotte, Malo Simon, Jean Lecomte, Eloy Ernotte, Pierre Médot, Jean Bapt Piret, Florent

Ernotte ». Le 14 octobre, le bourgmestre de Philippeville dira que les habitants de Silenrieux se sont conduits avec zèle, honneur et patriotisme.

Des patrouilles séparées seront organisées à Falemprise à la fin du mois d'octobre sous le commandement de Ferdinand Deloge :

« le 28 octobre, Jean Balle et François Michel ; le 29 octobre, Isidore Deloge et Toussaint Derenne ; le 30 octobre, Dieudonné Gillard et Dragon Lecomte ; le 31 octobre Isac Lambotte et les propriétaires du Fourneau ; le 1er novembre, Jacques Gillard et Boiteux ; le 2 novembre Jean Lecomte et Jean Baptiste Grawez, le 3 novembre, Eloy Ernotte et Pierre Dromeau, le 4 novembre, Augustin Carez et Eloy Ernotte père ; le 5 novembre, Augustin Balle et Gosset Balle ; le 6 novembre, François Derenne et Joseph Balle ; le 7 novembre, Calix Lambotte et Joseph Lecomte.

Le 12 novembre 1830, Jean Baptiste Piret fait son rapport sur les patrouilles du 3 au 11 novembre 1830 : Alexandre Baisir et Jean Breda l'ont quitté à 3 H du matin au lieu de 6 H du matin. Tous les autres ont fait leur service de patrouille avec zèle comme la quinzaine précédente. Les patrouilles ont trouvé partout ordre et tranquillité. Le 5 novembre, en soirée, la patrouille a rencontré chez Eloi Masset un individu qui y demandait à loger. Comme il n'avait pas de passeport et que personne ne le connaissait, la patrouille l'a arrêté et l'a mis au corps de garde. Le lendemain, on l'a remis à la maréchaussée de Walcourt.

Cette garde bourgeoise prendra le nom de garde civique non active le 29 octobre 1830 sous le régime belge. Son but est de maintenir l'ordre et la paix publique et de seconder l'armée nationale au niveau intérieur. Tous les citoyens qui ont 21 ans et au plus 50 ans se feront inscrire. Les gardes communales resteront en exercice jusqu'à l'organisation définitive de la garde civique. Un conseil de la garde civique sera créé. Il sera composé du bourgmestre qui présidera et de 2 membres choisis par la régence. Ces conseils prononceront l'exemption définitive ou l'obligation de servir. Sont exemptés les curés, les infirmes.

Le décret du 25 novembre 1830 assure l'organisation des gardes civiques : elles sont soumises à l'autorité des bourgmestres, commissaires d'arrondissements, gouverneurs et direction du ministre de l'intérieur.

Au sein des gardes civiques, on nomme les officiers et sous-officiers : l'élection du capitaine à la majorité absolue et les sous-officiers à la majorité relative. Les chefs de légion (colonel) seront choisis par le département de guerre parmi les chefs de cohorte et les capitaines de compagnie composant la légion.

La garde civique pourra former une compagnie de sapeurs pompiers volontaires.

Les gardes civiques s'habillent à leurs frais sauf les indigents. Ils peuvent porter le fusil de chasse ou la pique.

En 1831, 14 hommes de Silenrieux ont été armés à Namur ; en 1832, 1 homme de plus a été armé (15 au total) ; de ces 15 hommes armés, 6 ont remis leurs armes au commandant de la compagnie, il reste 9 hommes armés au sein de la garde civique de Silenrieux : François Boulouffe, Jean Gillard, Florent Lambotte, Jacques Robert, Nicolas Roland, Napoléon Simon, Constant Jonniaux, François Marsigny et Joseph Legros.

La garde organisera régulièrement des patrouilles sur le territoire de Silenrieux durant tout le 19ème siècle.

En 1848, l'uniforme de la garde civique est : un shako, un ceinturon avec plaque et épinglette.

Les exercices doivent se faire au moins 12 fois 2 H par an (ramenés à 8 fois par an en 1853).

La garde civique sera mobilisée le 5 août 1914 et placée sous le commandement militaire pour assurer le maintien de l'ordre. Elle surveille le chemin de fer, les routes, les magasins.

Le 13 septembre 1914, la commune paie à Adrien Lechat des brassards et cocardes pour la garde civique.

Malheureusement, celle-ci ne sera pas de grande utilité en 1914. Elle tombera dans l'oubli après la guerre 14-18.

Les officiers et sous officiers de la garde civique de Silenrieux

Le 10 avril 1831 élection des officiers et sous-officiers : Pierre Jos Simon capitaine ; Albert Leroy lieutenant ; Pierre Petit, Juvénal Ernotte et Désiré Ernotte sous-lieutenants ; François Massard sergent major ; Jos Ganard, André Antoine, François Lecomte et Adrien Linard sergents ; François Colinet fourrier ; Constant Jonniaux, Antoine Petit, Bartholomé Hanzaine, Jean Lecomte, Jean Jos Masset, Jacques Robert, Jean Balle et Philippe Brichet caporaux, Victorien Boulouffe tambour ; la garde civique de Silenrieux comprend 132 hommes (en 1835, il y a 140 hommes répartis dans 14 brigades de 10 hommes).

Le 2 juin 1831, le régent a nommé le lieutenant colonel de la légion du canton de Walcourt : Mr Mathieu de Silenrieux. Il sera aussi président du conseil d'administration du canton pour la garde civique. Il sera remplacé le 20 novembre 1837 par H. Deltalle.

Le 2 octobre 1853, élection des officiers et sous-officiers : Adolphe François capitaine, Ambroise Léonard lieutenant, Honoré Simon, Constantin Dethier, Florent Coenen sous-lieutenants, Augustin Lecomte, Dominique Cauderlier, Jean Lambotte, Antoine Léonard, Eloi Marcelle, Maurice Labruyère sergents, Auguste Leroy fourrier, Jos Linard, Adolphe Delzenne, Pierre Bihay, Augustin Jonniaux, Hubert Léonard, Pierre Sainthuile, François Walrand, Philippe Antoine, Hubert Simon, Jos Jonniaux, Jos Antoine, Philippe Ernotte caporaux, Sylvain Piret sergent major.

Le 10 avril 1864, élection des officiers et sous-officiers : Aimable Mathieu capitaine, Florent Coenen lieutenant, Emile Hancart, Jos Lambotte, Pierre Lecomte sous lieutenant, Victor Meunier, Hubert Léonard, François Leclercq, François Walrand, Firmin Coenen, Felix Romain sergents ; François Museux fourrier ; Pierre Sevrin sergent major ; Eugène Jonniaux, François Grawez, Edouard Walrand, Désiré Langlois, Ferauge Florent, Maurice Gillard, Jos Léonard, Jean Lambotte, Jean Bapt Bouillot, Pierre Bihay, Florent Lecomte, Nicolas Lambotte caporaux.

Election de 1869 : Aimable Mathieu capitaine, Emile Hancart lieutenant, Amour Médot, Désiré Hardy, Alfred Simon sous lieutenants ; Léandre Meunier fourrier ; Charles Aucquier, Victor Meunier, Bruno Antoine, Antoine Antoine, Sylvian Antoine, François Walrand sergents ; Basile Gaspart, Jos Léonard, Florent Coenen, Stanislas Delzenne, Vital Simon, Théophile Gaspart, André Gaspart, François Duchesnes, Seraphin Pierson, Valentin Dumont, Elisée Lambotte, Elie Hancart caporaux.

Election de 1874 : capitaine : Aimable Mathieu, lieutenant : Charles de Thomaz, sous lieutenants : Auguste Médot, Léon François, Jules Lambotte ; fourrier : Adolphe Hancart ; sergent : François Grawez, Pierre Grawez, Charles Auquier, Basile Gaspart, Camille Wilmart, Anselme Moyen ; les caporaux : Elisée Lambotte, Théophile Gaspart, Auguste Desmaret, Adolphe Jussiant, Augustin Jonniaux, Omer Huart, Désiré Jonniaux, Valentin Dumont, J. Moyen, Jean Baptiste Gillard, Vital Coenen, Pierre Moyen.

Election de 1879 : capitaine : Jules Masset, lieutenant : Léon François, sous-lieutenants : Stanislas Delzenne, Aimable Fontenelle, Omer Huart, sergents : Charles Auquier, A. Bournonville (Yves), Emile Dumont, Basile Gaspart, Callixte Gillard, Jules Lambotte, fourrier : Adolphe Hancart, caporaux : Sylvain Antoine, J.H. Constant, J.B. Colonval, Eugène Delvaux, Constantin Dethier, Constant Hancart, Adolphe Jussiant, Ernest Lambotte, Félix Léonard, Jules Meunier, Victor Meunier, Anselme Moyen. 156 hommes feront partie de la garde civique.

Election de 1884 : capitaine : Hector Lebon, lieutenant : Amour Walrand ; sous lieutenants : Valentin Delpire, Paulin Moyen, Luc François ; sergents : René Lambotte, Amour Masset, Louis Lambotte, Léon Lerot, Alexandre Goblet, Camille Martiny ; fourrier : Adolphe Hancart ; caporaux : Maximilien Mortier, Emile Pecqueux, Victor Romain, Jules Bouillot, Vital Lambert, Alphonse Feron, Eugène Jonniaux, Hubert Ernotte, Guillaume Dinon, Eugène Delvaux, Philippe Deloge, Amour Romain.

Election de 1889 : capitaine : François Léon ; lieutenant : Adolphe Hancart ; sous lieutenants : Maximilien Mortier, Luc François, Aimable Walrand ; sergents : René Lambotte, Albert Jonniaux, Edmont Lerot, Aimé Marc Walrand, Ernest Delpire, Adolphe Delpire ; fourrier : Louis Lambotte ; caporaux : Vital Lambert, Jules Coenen, Achille Louis, Télésphore Bauduin, Philippe Deloge, Adolphe Hulin, Elie Delpire, Léon Jonniaux, Jos Colonval, Valentin Delpire, Zénobe Jonniaux, Camille Jonniaux.

Election 1894 : 5ème et 6ème compagnie du 69ème bataillon.

2 capitaines : Amour Walrand et Louis Lambotte ; lieutenant Luc François ; sous lieutenants : Emile Dudart, Adolphe Delpire, Zénobe Jonniaux ; fourrier : Henri Ernotte ; sergents : René Lambotte, Philippe Deloge, Emile Mahy, Louis Taffin, Jules Coenen, Floris Duchesnes, Jules Cuvelier ; Caporaux : Léon Léonard, Joanes Masset, Emile Coenen, Benjamin Moyen, Léon Lambotte, Vital Lambert, Edmond Jonniaux, Edmond Lerot, Alfred Huaux, Jos Simon, Télésphore Bauduin, Victor François, Jos Masset.

Election de 1904 : Louis Hancart capitaine ; Adolphe Delpire lieutenant ; Camille Lambotte et Petrus Dupuis sous-lieutenants ; Ernest Peteux fourrier ; Wilfried Mathieu, Jean Baptiste Lerot, Justin Gaspart, Emile Delobbe, Arthur Hancart, Léon Moyen, Floris Duchenes sergents ; Fernand Huart, Augustin Rouard, Joseph Ganard, Léandcre Moyen, Sylvain Simon, Justin Linard, Antoine Dupont, Camille Coenen, Alphonse Huaux, Camille Derenne, Adelin Masset caporaux. La garde se compose de 115 hommes.

CHAPITRE 13 : LE PERSONNEL COMMUNAL

§ 1. Les secrétaires communaux

A l'époque française, on confie à l'instituteur les fonctions de secrétaire municipal (voir partie enseignement).

Sous le régime hollandais, le secrétaire est nommé par le roi. Le conseil communal propose pour cette charge au moins une personne, le bourgmestre et les assesseurs en proposent également une. La maison communale se trouvait au dessus de l'école près du cimetière (bâtiment disparu).



L’ancienne et la nouvelle maison communale

A partir de l’indépendance de la Belgique, il sera choisi par le conseil communal et nommé par le roi.

En 1811, Cauderlier est cité secrétaire.

Avant 1818, Philippe Albert Rousselle.

De 1820 au 31 décembre 1831 : Philippe Petit démis pour incapacité.

Du 24 juin 1832 au 8 février 1863 Louis Massart.

De 1863 jusqu’au 10 avril 1892 : Henri Feron (aidé à la fin par son fils Alphonse Feron).

Du 10 avril 1892 au 21 avril 1892 : Louis Lambotte par intérim.

Du 21 avril 1892 au 7 décembre 1910 : Luc François (il est âgé de 31 ans, possède un prix de concours des écoles primaires du 25 juillet 1873 et un prix des concours des écoles d’adultes du 2 avril 1877 avec le plus grand succès. Son père a un grand commerce de sabots et c’est lui qui en tient la comptabilité. Il décède 7 décembre 1910.

Du 7 décembre 1910 au 12 novembre 1936 : Louis Lambotte.

Du 1er janvier 1937 au 24 décembre 1962 : Maurice Jonniaux. (Le 23 novembre 1961, il a dû se rendre à l’hôpital à Paris pour un traitement spécial ; il est temporairement remplacé par André Cuisset).

Pendant la guerre, Léopold Dupont est secrétaire intérimaire en juin et juillet 1940, puis Laure Dugot au nom de Roland Dugot fera l’intérim plus ou moins un an.

Du 1er janvier 1963 à 1971 : André Cuisset.

Du 1er janvier 1972 au 31 décembre 1976 : Yvon Legros.

A partir du 1er janvier 1977 (fusion des communes) : Robert Laurent de Cerfontaine en devient le secrétaire et Yvon Legros secrétaire honoraire.

En novembre 1984, Robert Laurent en congé de maladie est remplacé par Yvon Legros de Silenrieux.

Du 24 septembre 1987 au 1er mars 1998 : Yvon Legros.

Du 30 octobre 1998 à …… : Pascal Bruyer.

§ 2. Les champêtres

Dans l'ancien régime, on parlait du sergent de justice chargé de faire respecter le droit.

A la révolution française, la loi du 8 juillet 1795 stipule que chaque commune rurale doit désigner au moins un garde champêtre. Il est nommé par la direction du district sur proposition de la municipalité locale.

Il est choisi de préférence parmi les anciens militaires. Il doit être âgé de 25 ans et reconnu comme personne de bonnes mœurs. Il sera salarié par la municipalité. Il est chargé dans le territoire pour lequel il est assermenté de rechercher les délits et les contraventions de police. Il dresse les procès verbaux et recherche les preuves et indices. Il arrête et conduit devant le juge de paix ou devant le maire tout individu qu'il aura surpris en flagrant délit. Il faisait aussi la visite des fours et cheminées pour la prévention des incendies. A Silenrieux, on choisit, vu l'étendue du territoire d'avoir 2 gardes champêtres.

Sous le régime hollandais, les communes présentent leur candidat, mais la nomination reste l'apanage du roi.

En 1820, on constate que le service se fait mal car les 2 gardes ne pouvaient pas vivre de leur traitement et devaient se livrer par nécessité à d'autres occupations. La commune décide de ne garder qu'un garde champêtre pour mieux le payer.

Cependant, en 1825, on nomma un 2ème garde pour secourir sa famille nombreuse sans ressource et on lui donnera la moitié du traitement de l'autre.

Sous le régime belge, la loi de 1836 donne compétence au conseil communal pour requérir la police et au collège pour faire exécuter les règlements de police. Le bourgmestre est chargé du maintien de l'ordre sur son territoire. Les champêtres porteront au bras droit un bracelet aux couleurs nationales avec une plaque de métal ou d'étoffe sur laquelle seront inscrits leur nom, la commune et le mot « la loi ».

La loi du 30 juin 1842 précise que : « le garde champêtre doit être belge de 25 à 50 ans de bonne moralité, savoir lire et écrire et être robuste. L'habillement est à sa charge. L'armement est le sabre d'infanterie suspendu à une bandoulière. Les devoirs sont : maintien de l'ordre et conservation des propriétés, surveiller les propriétés rurales, les bois et les cabarets, la petite voirie, l'entretien des pépinières et le reboisement, la chasse, seconder la gendarmerie dans la recherche de déserteurs, donner avis sur délits et signaler les suspects, rechercher délits et dresser PV, arrêter et conduire devant juge de paix si flagrant délit, faire exécuter les règlements. Il sonne la cloche de retraite pour la fermeture des cabarets à 22 H et il prévient avec une cloche les habitants sur les informations communales ».

Il ne peut pas sortir de la commune sans prévenir le bourgmestre. Le traitement sera fixé par le conseil communal et à charge de la commune.

En 1850, on institue à Silenrieux des brigadiers champêtres (adjoint du garde champêtre) car le territoire est vaste. On autorise aussi le garde champêtre de Walcourt et Cerfontaine d'intervenir sur le territoire de Silenrieux.

En 1887, un règlement provincial précise que : les frais d'équipement sont à charge des communes, ils doivent porter le képi et l'uniforme (une redingote en vert foncé et un pantalon vert avec comme arme, une carabine avec sabre baïonnette). Il doit tenir un livret quotidien avec les tournées, les infractions qu'il aura constatées.

Depuis la loi du 29 juin 1976, le conseil provincial définit l'équipement, l'armement et le règlement des salaires. On peut désigner un garde champêtre principal. C'est le gouverneur qui nomme le garde champêtre sur proposition du conseil communal et après avis du commissaire d'arrondissement et du procureur. Elargissement aux communes fusionnées. Insertion des gardes champêtres dans un ensemble de gardes champêtres. Pour être garde champêtre, le niveau minimum des études est le secondaire inférieur (AR du 2 avril 1979).

De 1988 à 1991, organisation de projet de coopération supra communale : la police zonale (zip) = coopération entre les communes et collaboration avec la gendarmerie ; mise en application à Cerfontaine en 1997.

Depuis 2001 : les polices sont toutes regroupées dans une police fédérale (police, gendarmerie, police judiciaire).

Les noms des gardes champêtres principaux

De 1795 à 1837 : Antoine Antoine.

De 1837 à 1853 : Louis Patron.

De 1855 à 1904 : Jean Walrand.

De 1904 à 1913 : Désiré Piron.

De 1913 à 1947 : Léandre Moyen.

De 1947 à 1952 : Marcel André

(remplacé à la fin par Jules Delobbe comme agent de police temporaire).

De 1953 à 1959 : Raymond Thibaut.

De 1959 à 1980 : Henri Ernotte (dernier garde champêtre de Silenrieux).

Les autres gardes champêtres

De 1795 à 1801 : Jean Baptiste Dethier.

De 1802 à 1812 : Joseph Gillard.

De 1812 à 1820 : Philippe Petit.

En 1820, la fonction de 2ème garde est supprimée.

De 1825 à 1855 : Auguste Gilcart (En 1825, le conseil communal décide de nommer Auguste Gilcart comme garde champêtre car il fut estropié par un fusil qui éclata entre ses mains ; il était sans ressources et possédait une famille nombreuse).

Les brigadiers adjoints seront :

De 1850 à 1879 : Joseph Gilcart.

De 1850 à 1851 au moins : Ambroise Léonard.

De 1850 à 1852 au moins : Augustin Tolbecq de Cerfontaine.

De 1850 à 1873 : François Chavet de Walcourt.

De 1854 à 1863 : Désiré Sauvergeau.

De 1854 à 1875 : Constant Jonniaux.

De 1858 à 1860 : Laurent Flandre.

De 1873 à 1891 : Antoine Baisir de Walcourt en remplacement de François Chavet.

De 1880 à 1889 : Louis Lambert de Soumoy pour les gens de Falemprise qui voulait un garde champêtre plus près d'eux pour surveiller leurs champs (pétition du 17 juillet 1879).

De 1890 à ? : Labruyère de Soumoy pour Falemprise.

De 1891 à 1904 : Augustin Delvaux de Walcourt.

Les agents de police pour aider le garde champêtre :

Du 21 novembre 1891 à novembre 1912 : Remi Grignard.

Du 5 décembre 1912 à 1936 : Philibert Langlois.

Pendant la guerre, un champêtre intérimaire : Paul Helson nommé le 19 juin 1940 jusque 1944.

Les gardes particuliers des maîtres de forge Dupont d'Ahérée et de Cartier d'Yves :

De 1822 à 1834 : Jacques Gillard.

De 1833 à 1834 : Victorien Gillard.

De 1833 à 1834 : Pierre Louis Patron.

§ 3. Les receveurs communaux

Ceux-ci succèderont au bourgmestre à la révolution française. Ils seront responsables de la recette et des dépenses des deniers de la commune et nommés jusqu'à révocation.

De 1795 à 1801 : Augustin Petit (il reçoit comme traitement, le 25ème denier des recettes).

De 1801 à 1834 : François Duclos (il est aussi percepteur des contributions).

De 1834 à 1857 : Hubert Duclos.

De 1858 à 1911 : Jean Joseph Masset.

De 1911 à 1953 : Héli Walrand.

De 1953 à 1958 : Paul Leblanc, puis Auguste Gourmet (pour plusieurs communes).

De 1958 à 1976 : Jean Debras (pour plusieurs communes).

§ 4. Les sapeurs pompiers et service incendie

A partir du régime hollandais en 1822, Silenrieux prend des dispositions réglementaires pour lutter contre l'incendie :

Art 1 : les habitants sont tenus de faire ramoner leurs cheminées à savoir celles où l'on fait du feu de bois tous les 4 mois et celles où l'on fait du feu de houille au moins une fois l'an.

Art 2 : dans les circonstances présentes, tous les habitants sont tenus de faire ramoner leurs cheminées dans les 24 H de la publication du présent arrêté.

Art 3 : on ne pourra déposer des matières combustibles telles que charbons, bois, foin, paille, etc à moins de 2 aunes de distance des fours, forges, séchoirs, etc et d'une aune des tuyaux de cheminées.

Art 4 : Il est défendu d'allumer du feu en plein air dans d'autres lieux que dans les champs éloignés de 400 aunes des habitations, bâtiments et meules contenant des matières combustibles.

Art 5 : il est défendu de transporter du feu ou de la lumière en plein air autrement que dans une lanterne close ou dans des vases de métal ou de terre bien fermés.

Art 6 : on ne pourra fumer dans les écuries, ateliers de charpentiers, charrons, menuisiers, magasins, granges, greniers à foin, halle aux charbons ou chippes, ou enfin dans tous autres endroits renfermant des matières combustibles.

Art 7 : Dans les moments présents, où la moindre imprudence pourrait avoir des effets funestes, il est défendu jusqu'à révocation des présentes dispositions de parcourir les rues et places publiques avec des pipes allumées ayant couvercle ou non couvercle.

Art 8 : Il est défendu de préparer ou sérancer du lin ou du chanvre près d'une chandelle allumée, avant 6 heures du matin et après 8 heures du soir. Dans tous les cas la chandelle ou lampe devra être dans une lanterne bien close. Il est d'ailleurs défendu de sérancer le soir dans les greniers, granges et remises.

Art 9 : les tonneliers et les maréchaux ne pourront chauffer des futailles ou des roues dans les rues après le coucher du soleil. Cette opération est interdite quand il y a du vent.

Art 10 : il ne pourra être tiré des feux d'artifice, des coups de fusil ni de pistolet sans l'autorisation du mayeur et des échevins.

Art 11 : toutes les contraventions au présent arrêté seront punies par l'application des peines prononcées par la loi du 6 mars 1818.

Suite aux dispositions de 1822, un rapport du 11 avril 1823 fait le constat de la situation pour Silenrieux :

> « Par mesure de précaution, on a défoncé 13 fours à cuir le pain qui n'était pas en ordre et 9 cheminées dangereuses. On a fait rehausser de 3 pieds différentes cheminées.
>
> Il n'y a ni échelles, ni pompes ni seaux dans la commune ; mais tous les seaux, échelles privées deviennent publiques en cas d'incendie et ils se trouvent une fois plus de ces objets qu'il en est nécessaire.
>
> La commune envisage de louer un local et fera sans délai confectionner 12 échelles de différentes espèces et 15 à 20 seaux en cuir.
>
> La commune est traversée par l'Eau d'Heure jamais à sec et il y a 7 fontaines ».

Le rapport de 1827 montre l'évolution faite par Silenrieux :

> « Il y a 24 seaux en osier pintes en rouge, il y a 12 échelles de différentes grandeurs, il n'y a pas de pioches et crochets mais on va en acheter. Il n'y a pas de pompe à incendie mais on en a commandé une à Mons en cuivre foulante et aspirante avec 160 pieds de tuyaux (80 pieds pour amener l'eau à la pompe et 80 pieds pour diriger l'eau sur le feu) ».

A l'époque belge, on décide de poursuivre l'amélioration du service incendie surtout après celui malheureux de Senzeilles en 1835.

En 1865, la commune achète une nouvelle pompe à incendie.

En 1874, le conseil communal établit un corps de sapeurs pompiers comprenant 18 hommes.

La commune achète une nouvelle pompe avec tuyaux d'aspiration montée sur chariot ainsi que 200 seaux.

En 1875, la commune achète des haches, des pièces d'outillage et des tuyaux d'allonge.

Jules Masset fut le premier commandant des sapeurs pompiers de Silenrieux avec comme sous chef Josué Goulard jusque 1876.

Il restera commandant jusqu'en 1887. Après, ce fut Bienaimé Fontenelle jusque 1903 qui fut sous-chef de 1877 à 1887.

En 1904, Philogome Peteux devient chef pompier jusque 1912 ; puis Jules Lambotte de 1913 à 1914.

Après la 1ère guerre mondiale, Jules Yernaux et V. Lambert seront les 2 officiers des sapeurs pompiers volontaires de 1918 à 1923 ; Jules Yernaux sera capitaine de 1924 à 1935.

En 1933, lors d'un incendie à la Valentinoise, la pompe n'a pas su monter la côte et il n'y avait pas assez d'eau dans le puits.

Après la 2ème guerre mondiale, la commune s'affilie au centre régional du service d'incendie de Philippeville.

En 1977, nous dépendrons du service de Couvin qui établit une permanence à Cerfontaine.

§ 5. Les cantonniers

Ils furent institués pour l'entretien continu des chemins vicinaux. Les communes reçoivent des subsides si elles adoptent des cantonniers pour refaire les chemins de grande communication.

De 1853 à 1889 : Constant Jonniaux (de 1872 à 1874, un 2ème cantonnier en la personne de François Feraille).

De 1889 à 1912 : Remi Grignard.

De 1912 à 1936 : Philibert Langlois.

Entre 1936 et 1947, on ne nomma personne mais on engagea pour faire office de cantonniers : Roger Dauphin, Joseph Baudouin et puis Ugazio Gaspart.

De 1947 à 1976 : Jean Huaux (comme ouvrier : de 1948 à 1952, Ugazio Gaspard ; de 1953 à 1964, Alire Moyen).

De 1973 à 1976 : Jules Jacqmart.

A la fusion, il y a une équipe d'ouvriers avec un contremaître : Jean Pierre Hubert.

§ 6. Les gardes forestiers (avant 1794, sergents forestiers)

En 1587 : Robert Juesnau ; en 1602 : Urbain Ernotte et Calix Loyet ; en 1608 : Michel Masset ; en 1613 et 1614 : Eustache Ernotte et Gérard Pirson ; en 1615 : Gérard Pirson ; en 1628 : Léonard Pirson ; de 1632 à 1643 : Jean Joneau ; en 1651 : Martin Vitou ; en 1657 : Claude Scohier et Martin Vitou ; en 1661 : Nicolas Baisir et François Hellaz ; en 1662 : François Hellaz ; de 1712 à 1717 : Pierre Breda.

De 1720 à 1730 : Joseph Masset et Pierre Sternaux.

De 1731 à 1732 : Joseph Masset et Jean Jacquart.

En 1733 : Dieudonné Longfils et Louis Léonard.

De 1734 à 1743 : Antoine Boulouffe et Dieudonné Gauthy ou Ganthy et Dieudonné Longfils (3ème sergent forestier à partir de 1734).

De 1744 à 1746 : Joseph Jonniaux et Philippe Chauveau et Dieudonné Longfils.

De 1747 à 1749 : Philippe Chauveau et Dieudonné Longfils.

De 1750 à 1752 : Dieudonné Longfils, Estienne Roland.

De 1753 à 1771 : Philippe Poucet, Jean Jacques Masset et Estienne Roland.

De 1772 à 1774 : Basile Frère, Estienne Roland et Philippe Poucet.

De 1775 à 1777 : Martin Gillart, Philippe Poucet et Estienne Roland.

De 1778 à 1780 : Estienne Roland, Jacques Hardy et Philippe Poucet.

De 1781 à 1785 : Philippe Scohy ou Scohier, François Hardy et Philippe Poucet.

De 1786 à 1788 : Philippe Scohier, Estienne Roland, Philippe Poucet.

De 1788 à 1791 : Philippe Scohier, Joseph Léonard et François Deloge.

De 1792 à 1793 : Jean Jacques Fontenelle, Hubert Baisir et François Deloge.

Après la révolution française :

De 1794 à 1822 : Jean Baptiste Dethier.

De 1823 à 1858 : Victorien Dethier.

De 1859 à 1868 : Eugène Dethier.

En 1868 : Adolphe Laurent garde intérimaire.

De 1869 à 1878 : Constantin Dethier.

De 1878 à 1917 : Vital Dereine (le garde forestier surnuméraire de 1906 à 1910 : Léon Coquette ; de 1911 à 1917 : Joseph Alfred Ganard).

En 1917 et 1918 : A. Bayot.

De 1919 à 1947 : Joseph Ganard.

De 1948 à 1976 : Emile Antoine.

De 1976 à 1983 : Michel Gilles par intérim.

De 1983 à 1986 : Marcel Sainthuile.

De 1986 à 1994 : Philippe Collet.

De 1994 à 1998 : Marcel Sainthuile.

De 1998 à 2000 : Marcel Lambert.

§ 7. Les services funèbres

En 1948, la commune crée un service de transports funèbres par corbillard.

En 1953, Jean Servotte de Walcourt prend la concession des transports funèbres.

De 1961 à 1976, la concession des transports funèbres est à Herbage et Bechet de Beaumont.

la troisième partie passe en revue toutes les activités économiques et financières qui se sont développées dans le village

Cette partie permettra de mieux connaître l'économie locale de Silenrieux à travers les siècles. Les différentes activités économiques qui se sont développées depuis le néolithique seront analysées : l'agriculture, la métallurgie, les moulins, l'industrie forestière, brassicole et textile, le commerce et les divers métiers artisanaux.

L'aspect financier sera aussi abordé à travers les différentes périodes de l'histoire : les impôts et taxes, la douane et les finances communales.

Enfin, les différents moyens de communication que les habitants de Silenrieux utilisent seront replacés dans leur contexte historique.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Avant le néolithique, les activités principales de nos ancêtres nomades sont basées sur la pêche, la chasse et la cueillette. Les immenses bois avec les animaux, les plantes et la vallée de l'Eau d'Heure leur procurent l'alimentation ; les animaux (peaux, os et cornes) et les arbres leur procurent de quoi fabriquer les outils et leur cabane temporaire.

A partir de la sédentarisation au néolithique, l'agriculture (culture et élevage) devient la principale activité avec l'utilisation des produits forestiers (chasse, pêche et cueillette). D'autres activités complémentaires font leur apparition : l'artisanat (poterie, taille du silex, outillages pour l'agriculture, bijoux, outillages pour l'alimentation, textile avec la laine et les fibres végétales du lin, la vannerie). Pour la fabrication des outils, on utilise le bois, l'os et le silex.

Durant la période celte, la société se différencie : Il y a le druide (à la fois prêtre, médecin, savant et sorcier), le chef souvent élu, les hommes libres à la fois paysans, artisans et guerriers et les semi-libres uniquement paysans. En plus de l'agriculture, chaque paysan se spécialise dans un domaine artisanal utile pour la communauté : forgeron, maréchal ferrant, charron, voiturier, potier, bijoutier, marchand, menuisier et charpentier, cordonnier, tisserand, tonnelier, orfèvre, tanneur, fileur et vannier.

C'est le début de la métallurgie à Silenrieux avec l'utilisation de bas fourneaux temporaires pour fabriquer les outils et armes en fer.

A la période romaine, le domaine de Silenrieux riche en fer appartenait probablement à l'état qui y mettait un colon pour l'administrer ; dans le domaine, la population se composait de paysans tenanciers

libres et d’esclaves ; il participait à l’essor économique des centres urbains en développant les échanges et le commerce de produits entre eux.

Au Moyen Âge, les échanges disparaissent et le domaine de Sileno rivo redevient une entité quasi autarcique avec le surplus de production qui servait à l’embellissement de l’abbaye de Lobbes ; les paysans qui vivaient sur les tenures du domaine s’adonnaient aux activités artisanales en plus de l’agriculture ; certains en faisaient leur unique métier. Il y avait comme artisans : tonnelier, tanneur, tisserand, cordonnier, sellier, cuvelier, savetier, fileur, maréchal ferrant, charron, fabricant de panier et cordes, meunier, brasseur, maçon, charpentier, couvreur, charbonnier, mineur, terrassier, menuisier, potier, vannier.

Mais les paysans n’étaient pas tous au même niveau ; il y avait les laboureurs, propriétaires de tenures plantureuses et d’une charrue qui vivaient relativement bien (de 5 % à 15 % de la population selon Génicot) ; c’est parmi eux que se recrutaient les agents du seigneur (mayeur, échevins, greffiers, sergents et forestiers).

Ensuite, les paysans cultivateurs qui exploitaient entre 7 et 14 bonniers qui savaient vivre de leur travail (entre 15 % et 25 % de la population selon Génicot).

Puis venait la masse des petits paysans, artisans en plus, journaliers ou miséreux, ceux qui n’avaient qu’une petite parcelle sans charrue, ni animaux de grosse taille et qui prêtaient leur bras aux activités métallurgiques, agricoles, forestières ou artisanales. (Parmi ceux-ci, les miséreux et indigents représentaient entre 25 % et 30 % selon Génicot).

Au 16ème siècle, les laboureurs ou chefs d’exploitation représentent 1/5 de la population ; les petits paysans, artisans et journaliers la moitié et les indigents ¼ d’après M. Arnould pour le Hainaut.

Depuis le Moyen Âge, Silenrieux profite de l’influence économique de la ville de Walcourt où un marché était organisé régulièrement. Des francs tours étaient aussi organisés à partir de Walcourt pour sa région ; c’est-à-dire que les marchands accomplissaient des tournées régulières dans les villages proposant épices, soieries, toiles, etc.

Vers la fin du 13ème siècle, les Lombards y ont ouvert un comptoir pour favoriser la circulation de l’argent.

Par contre, après 1650, le commerce se développa aux dépens de Walcourt. Un témoignage daté du 15 septembre 1668 enregistré par le notaire du Monceau dans le cartulaire de la commune de Walcourt dit : « des habitants des environs de Walcourt dont Nicolas Baisir, 58 ans, ancien échevin de Silenrieux, attestent que Walcourt a perdu plus de la moitié de son commerce et que depuis un certain temps, … les villages voisins en abritent plus ; Philippe Moreau est cité comme marchand à Silenrieux. Cette situation était due aux guerres et à la diminution de la population ».

Au 18ème siècle, la répartition de la population est la suivante : les censiers et gros paysans ont le plus d’influence et représentent plus ou moins 25 % de la population ; ils recrutent de la main-d’œuvre agricole (domestiques, servantes, berger et journaliers agricoles) ; les moyens et petits paysans participent à la propriété collective et sont occupés en hiver dans d’autres activités complémentaires (dans les bois comme scieur ou bûcheron, charbonnier, mineur, laveur de mines, dans les carrières, les fours à chaux ou voiturier pour les plus gros paysans et dans l’industrie du fer) et représentent plus de 55 % de la population ; les artisans professionnels représentent au maximum 10 % de la population (charron, maréchal, tonnelier, charpentier, couvreur, maçon, tailleur d’habits, cordonnier, menuisier) ; les commerçants, marchands et « fonctionnaires » représentent le reste (plus ou moins 10 %).

Au début du 19ème siècle, les petits et moyens paysans continuent d’apporter leur bras aux activités forestières et métallurgiques de Silenrieux. Mais à partir des années 1840, Silenrieux connut une crise économique intense ; les forges et fourneaux s’éteignent définitivement. Il faudra attendre l’arrivée du chemin de fer en 1853 pour voir un changement important dans les habitudes locales. Une grande partie des journaliers (petits paysans) vont partir travailler dans la métallurgie à Thy ou Charleroi. D’autres vont être engagés au chemin de fer, surtout au début du 20ème siècle.

L'arrivée rail permettra aux habitants du village de travailler ailleurs que leur lieu d'habitation sans devoir déménager ; ce qui ralentira l'exode rural et permettra à Silenrieux de garder une population importante durant le 19ème siècle. L'exode commencera à la fin du 19ème siècle (voir évolution de la population).

Voici les activités économiques autres que l'agriculture encore existantes à Silenrieux en 1896 : 4 emplois dans les 2 moulins à farines, 10 emplois dans les brasseries malteries, 5 emplois dans les carrières, 9 emplois à la marbrerie, 3 emplois dans 2 tanneries, 2 forges de maréchaux ferrants pour 2 indépendants avec 1 ouvrier, 2 serrureries poêleries avec un atelier ; un atelier de ferblantier, une scierie à la main avec un ouvrier, 4 boulangeries, 15 couturières et ouvrières, 11 sabotiers avec 56 ouvriers, un magasin de vêtement pour homme, 3 modistes avec 2 ouvriers, une blanchisserie de linge et un atelier de repassage du linge, un couvreur en tuiles, ardoises ou chaumes, 5 maçons avec 5 ouvriers, 3 plafonneurs avec un ouvrier, un tailleur de pierre avec 2 ouvriers, un débiteur de bois, 3 menuiseries, une tonnellerie avec un ouvrier, une charronnerie avec un ouvrier, 3 cordonneries avec 1 ouvrier ; un bourrelier sellier, un fabricant de cire, chandelles, un vannier avec un ouvrier ; 2 entreprises de chargement et déchargement avec 3 ouvriers, 7 voituriers avec 3 ouvriers.

Au début du 20ème siècle, les ouvriers partant travailler ailleurs sont de plus en plus nombreux (au chemin de fer et dans l'industrie métallurgique).

C'est aussi la période des premiers employés qui vont représenter à la fin du 20ème siècle une partie importante des travailleurs de Silenrieux.

A partir de 1945 jusque 2000, le nombre de personnes travaillant au village ne va cesser de diminuer.

En 1947, 178 personnes travaillent encore à Silenrieux et 123 ailleurs (Charleroi, Thy et Walcourt) (la plus grande partie pour la SNCB).

Parmi les travailleurs, il y a 45 employé(e)s, 149 ouvrier(e)s et 108 indépendant(e)s. 97 vivent de l'agriculture, 6 de la sylviculture, 6 de l'extraction de charbon ou pierre, 6 de l'industrie alimentaire, 10 de l'industrie forestière, 5 de l'impression, 6 de la tannerie, 6 du textile, 1 de la distribution d'eau, 6 de l'industrie, 38 de la métallurgie, 2 de l'horlogerie et bijouterie, 21 de la construction, 47 des transports dont le chemin de fer, 9 des services de la poste ou du téléphone, 17 du commerce, 2 du milieu financier, 4 de l'horeca, 10 du domestique privé, 1 des loisirs, 2 du secteur médical, 1 de la défense nationale, 4 de l'enseignement.

En 1961, 136 habitants travaillent à Silenrieux et 139 ailleurs.

Parmi ceux-ci, il y a 90 indépendants, 4 cadres, 44 employés, 123 ouvriers, 14 aidants, 2 chômeurs : 63 travaillent dans l'agriculture, 2 dans l'industrie d'extraction, 84 dans l'industrie manufacturière, 26 dans la construction, 3 dans électricité gaz, 25 dans le commerce, 2 dans le milieu financier, 26 dans le transport, 44 dans les services.

Parmi les 174 personnes qui travaillent à Silenrieux même (y compris les 38 extérieurs) : 67 travaillent dans l'agriculture, 18 dans l'industrie manufacturière, 32 dans la construction, 19 dans le commerce, dans la banque assurance, 10 dans le transport, 27 dans les services.

Parmi les activités économiques autres que l'agriculture dans le village, il y a 3 magasins d'habillement ou de chaussures, 3 établissements liés à la métallurgie, une marbrerie avec 18 personnes, 3 entrepreneurs de construction avec 5 ouvriers, un entrepôt et transport avec 6 personnes, 3 commerces de gros, 10 magasins de détails épicerie, un magasin d'entretien et ameublement, 2 autres commerces, 6 cafés et restaurants, 2 personnes qui s'occupent de banque et assurance.

En 1970, il y a 101 personnes travaillant dans la commune et 166 ailleurs (42 personnes viennent de l'extérieur travailler dans la commune) ; il y a encore 157 femmes au foyer.

Parmi ces personnes, il y a 61 indépendants, 5 professions libérales, 5 chefs d'entreprises, 15 cadres, 60 employés, 8 agents de maîtrise, 104 ouvriers, 10 aidants, 5 chômeurs, 2 miliciens ; 45 travaillent dans l'agriculture, 4 dans le secteur de l'eau, 27 dans l'industrie extractive, 25 dans l'industrie métallurgique, 4 dans l'industrie manufacturière, 31 dans la construction, 40 dans le commerce et la restauration, 33 dans le transport (dont SNCB), 7 dans le secteur financier (assurances et banques), 49 dans d'autres services.

Parmi la population qui travaille à Silenrieux : 44 dans l'agriculture, 1 dans le secteur de l'eau, 15 dans la marbrerie, 4 dans l'industrie mécanique, 2 dans l'industrie manufacturière, 31 dans la construction, 22 dans le commerce et la restauration, 5 dans le transport, 1 dans le secteur financier, 21 dans d'autres services.

Parmi les activités économiques autres que l'agriculture au village, il y a une industrie alimentaire ; un entrepreneur avec 10 ouvriers, une marbrerie avec 15 personnes, 3 établissements du bâtiment, une entreprise de transport avec 2 personnes, 2 commerces de gros, 6 commerces de détail alimentaire avec 8 personnes occupées, 3 commerces de détail appareils et matériels pour équipement des foyers, 5 autres commerces détails, 4 cafés ou restaurants, un garage et un établissement financier.

En 1981, 61 personnes travaillent dans la commune et 169 ailleurs.

Parmi celles-ci, 35 sont indépendants, 3 employeurs, 33 cadres et professions libérales, 54 salariés du secteur public et 96 salariés du secteur privé, 9 aidants, 2 miliciens et 19 chômeurs.

En 1991, il y a 234 personnes qui travaillent et 49 chômeurs.

Parmi celles-ci, il y a 33 indépendants, 13 cadres, 7 chefs d'entreprises et employeurs, 99 employés, 66 ouvriers, 10 aidants, 6 inconnus.

Par secteur d'activités, 9 travaillent dans l'agriculture, 2 dans le secteur de l'eau et énergie, 10 dans l'industrie chimique, 6 dans la métallurgie, 6 dans autres industries, 15 dans la construction, 40 dans les secteur horeca, 26 dans les communications, 8 dans le secteur financier, 78 dans d'autres services, 34 inconnus.

CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

§ 1. L'agriculture et l'alimentation

1. Le début de l'agriculture au néolithique

L'agriculture a commencé à se développer vers le 4ème millénaire avant notre ère. L'homme devient sédentaire et réalise les premiers défrichements. Ces essarts qui serviront de terrains de culture et de pâturage seront protégés par des haies épineuses (prunelliers, mûriers et églantiers) afin d'écarter les intrus et de parquer le bétail. L'élevage est pratiqué dans les terrains défrichés et dans les forêts. Les animaux domestiqués sont les bœufs, les moutons, les chèvres, les volailles et les porcs qui fourniront lait, viande, peaux et laine.

Au niveau de la culture, les terres défrichées (culture sur brûlis) sont travaillées avec le bâton à fouir et des houes en bois pour retourner la terre, creuser des sillons et dresser des buttes. Ces premiers

paysans cultivaient l'orge, l'épeautre et le froment noir comme céréales et les pois, les fèves et lentilles comme légumineuses ainsi que le lin comme oléagineux.

Les engrais sont apportés par l'azote des légumineuses et le feu mis aux pailles des céréales coupées courts sous l'épi (apport de potasse). La production sert pour l'alimentation du groupe et pour les semences de l'année suivante.

Quant à l'homme, il s'installe à côté de ses champs dans des cabanes en bois et terres sur les hauteurs de vallée (voir partie urbanisme).

En plus des travaux de sédentarisation, l'homme continuait à chasser le gros gibier (cerf, chevreuil, sanglier) pour l'alimentation, la fourrure et pour protéger les récoltes.

La cueillette des baies, racines et fruits sauvages était effectuée par les femmes. Le miel était aussi récolté dans les bois.

Les techniques agricoles occasionnaient un épuisement rapide des terres. Il fallait alors se déplacer, défricher de nouvelles terres et ainsi de suite pour revenir après plusieurs années au premier site.

Les outils pour la chasse, l'agriculture et le défrichement sont en bois, os et silex taillés ou polis (hache, flèche, pioche, bâton à fouir, etc…).

Quant à la conservation des aliments, on utilisait :

- le séchage à l'air libre et au soleil, ou en local clos sous la chaleur ;

- le fumage pour les chairs d'animaux ;

- le salage si disponible ;

- le grillage léger des grains pour éviter la pourriture.

Puis, on les stockait dans un silo surélevé pour les protéger des mulots et rats. (La céramique faite à la main est déjà connue pour le stockage).

Après le stockage, les céréales sont consommées sous forme de bouillie ou de galette après avoir été transformée en farine grossière à l'aide de meule et de broyon.

La cuisson se fait directement par le feu avec l'usage de la poterie en terre cuite qui permet l'ébullition des aliments. La cuisson se faisait aussi sur pierres chauffées ou à l'étouffé dans une fosse remplie de pierres chauffées. Le fromage était déjà connu dans des faisselles en terre cuite.

L'introduction de l'araire (ancêtre de la charrue) tirée par un animal ou un homme qui fendait simplement la terre se fera à l'âge du bronze (1800 à 750 avant J-C).

2. La période celte : importante amélioration

Les Celtes maîtrisent mieux la fertilité des sols grâce :

- au drainage ;

- aux assolements triennaux avec alternance de céréales, légumineuses et jachère ;

- aux engrais : la fumure de moutons (apport de phosphate), la marne (roche argileuse riche en calcaire présente dans les bois de la Marlère à Silenrieux) ;

- au chaulage.

Les outils se perfectionnent avec l'utilisation du fer (les haches, houes, bêches et araires) ; les faux sont utilisées pour la fenaison et les faucilles pour les céréales.

Ils se servaient déjà pour moissonner d'une machine en forme de tombereau au bord armé de dents (première moissonneuse).

Ils se spécialisent aussi dans l'attelage (bœuf et mulet) et sont renommés pour le charronnage.

Au niveau élevage, c'est surtout le mouton qui prédomine avec de grands troupeaux.

Au niveau culture, l'orge et l'épeautre sont les céréales favorites du gaulois.

Les terres incultes sont toujours exploitées pour le pâturage, la chasse, la pêche et la cueillette.

Pour conserver les aliments, ils utilisent les silos.

Au niveau cuisine, les Gaulois introduisent le chaudron et la double meule rotative. Les bouillies et galettes sont toujours la base de l'alimentation.

Comme nourriture renommée, il y avait la charcuterie en salaison et l'hydromel fait avec de l'eau et du miel fermenté.

C'est aussi le début du commerce agricole grâce aux bonnes voies de communication entre les régions. Les surplus sont échangés contre des produits manufacturés.

3. L'époque romaine

L'apport des Romains au niveau des outils : la fourche, le râteau et la herse ; au niveau de l'élevage : le paon et la pintade ; au niveau culture : l'avoine et le seigle, le chou et le navet.

Mais la principale caractéristique des Romains est l'introduction, à côté des fermes indigènes de paysans libres, de grosse exploitation gallo-romaine appelée « villa ». Ces villas se trouvaient le plus souvent dans un domaine appelé « fundus » qui se composait de bois, de prés et de champs. Ces villas étaient occupées par un maître (mayeur ou villicus) aidé pour le travail par des esclaves, des colons ou des ouvriers agricoles. La « villa » avait aussi des activités artisanales (poterie, tissage du lin, fabrication de la bière, vannerie, filage de la laine, fours à chaux, métallurgie, etc…).

En général, les petits paysans libres devaient payer des redevances au grand propriétaire de villa pour être protégés et certains endettés apportaient leur terre et leur force de travail à la villa comme ouvriers agricoles.

Dès les premières invasions germaniques aux 3ème et 4ème siècles, une bonne partie des surfaces cultivées sont abandonnées et laissées en friche. Il y a augmentation des prairies naturelles et des vaines pâtures sur les terres incultes. L'élevage se développe plus.

4. Les Francs et le haut Moyen Âge : l'organisation des domaines

Au niveau culture, l'assolement triennal se caractérise par le marsage (culture de printemps) orge et avoine, puis par le blanc grain (culture d'hiver) seigle et épeautre et enfin par la jachère (appelée gisière).

Au niveau structure agricole, il reste probablement quelques petits propriétaires indépendants ; mais c'est surtout le système des grands domaines qui prédomine. Dès le 7ème siècle, le domaine de Silenrieux faisait partie de l'abbaye de Lobbes (voir partie politique). Le domaine se composait d'une grande surface agricole appelée « réserve » sur laquelle on cultivait de manière extensive les céréales destinées au propriétaire du domaine. L'intendant (le mayeur) organisait la besogne avec les serfs et les tenanciers de manses.

L'abbaye de Lobbes cultivait aussi dans ces domaines du lin qui était filé et vendu sur les marchés locaux.

La réserve contenait aussi les bois, les friches et les prairies naturelles du domaine.

Le miel et la cire d'abeille très appréciés étaient réservés à l'abbaye de Lobbes.

A côté de la réserve, de petites exploitations agricoles intégrées au domaine appelées « tenures ou manses » étaient occupées par une famille paysanne. Une manse est un lot du domaine concédé à une famille paysanne par le propriétaire et qui suffisait pour vivre (de 15 à 38 hectares). En échange, le tenancier devait payer un cens (redevance d'une poule par an) et travailler (corvées) dans la réserve du propriétaire. Il y avait des manses serviles pour les serfs (anciens esclaves) et des manses libres. Finalement, les manses deviendront héréditaires pour la famille du tenancier vers le 11ème siècle.

Le tenancier d'une manse avait aussi des droits d'usage dans la réserve (vaine pâture après la moisson, droit de glandée pour les porcs, droit de prendre du bois pour édifier sa maison et pour le chauffage, droit de pêche, etc…).

Le rendement agricole était faible ; il fallait compter 3 grains récoltés pour un semé.

A la fin du haut Moyen Âge, l'influence du christianisme dicte l'alimentation. L'usage du pain d'épeautre et/ou de seigle avec les soupes et bouillies de céréales et légumes est généralisé.

Le rôle du poisson devient important car il y a 140 jours où la consommation de la viande est interdite. C'est pourquoi, les viviers deviennent importants pour la truite et les écrevisses. Pendant la période de carême, on y mangeait harengs et œufs.

C'est aussi la période où des vignes furent cultivées en Entre Sambre et Meuse entre Beaumont et Walcourt. On peut encore voir dans les bois de Servais terne à Silenrieux des terrasses dirigées plein sud.

Finalement, vers les 9ème et 10ème siècles, l'Entre Sambre et Meuse avait retrouvé une vitalité économique grâce au travail des abbayes (surplus commercial de céréales, laine, lin, bois et fer).

5. Le bas Moyen Âge

Les domaines deviennent des seigneuries et, vers le 12ème ou 13ème siècle, le chapitre de Thuin (nouveau seigneur de Silenrieux) abandonne probablement la valorisation agricole directe de la réserve. En effet, pendant cette période de hausse de la population dans nos campagnes, il en profite pour mettre la réserve en parcelles et les remettre aux paysans en échange d'une rente perpétuelle. Il remet les bonnes terres, mais aussi des bois, landes ou incultes à défricher et des marais à assécher. Ces parcelles défrichées prendront le nom de «…sart » (voir les noms avec « sart » dans la toponymie). Les manses par morcellement suite aux héritages deviennent des quartiers, puis des bonniers.

Au niveau technique, la charrue qui retourne la terre pour l'aérer fait son apparition ; la faux remplace la faucille pour la moisson, ce qui permet d'augmenter la litière pour le bétail plus nombreux ; le rouleau apparaît ; le joug frontal et le collier d'épaule font leur apparition à la fin du Moyen Age avec l'introduction du cheval dans le labeur agricole.

Le cheval est plus rapide, plus fort et plus endurant que la vache. Il vit 20 ans au lieu de 15 ans ; mais il est plus coûteux et demande plus d'entretien (gros mangeur d'avoine). Il exige donc un investissement qui en demande d'autres pour être rentable : une charrue et des chariots.

Le navet prend une proportion importante : pour produire de l'huile à partir de sa graine, pour l'alimentation en bouillie, pour la nourriture du bétail.

Les rendements augmentent. Ils vont de 4 à 8 grains pour un grain semé.

Comme céréale industrielle, on plantait du lin pour le textile pour son huile et comme nourriture pour le bétail ainsi que du houblon et du chanvre.

En ce qui concerne la coordination agricole, les décisions sont prises en commun aux plaids généraux. Tous les paysans fixaient ensemble les dates de labour, de semailles et de vaines pâtures. Ils décidaient aussi de l'organisation de l'assolement triennal. Les terres communes (trieux, warissaix, landes et bruyères) étaient également gérées par eux. La communauté payait un herdier pour s'occuper des troupeaux en vaine pâture. Celle-ci se faisait :

- après la fenaison pour les prés (St Jean) car la première herbe des prairies naturelles appartient au propriétaire, mais le regain appartient à la communauté de Silenrieux utilisé comme vaine pâture ou vendu aux enchères au plus offrant (surtout au 18ème siècle).

- après les moissons pour les champs.

- sur les jachères.

Les warissaix connus de Silenrieux :

Au Renifond, à Faubeapont (Beaupont), à la Mortille (près de Beaupont), à Pas de la l'eau, entre la rivière et le canal du moulin, des marais à la maison du seigneur (où était la gare et le passage à niveau), les marais, à la Pisselotte, à Battefer, au Pairou, à Terginsart, au ruau de Maisoncelle, à la voie de Boussu, à Grand Ry, au pré Allard (Falemprise), au wez de Battefer.

Pour la reproduction, le taureau banal et le verrat banal étaient détenus par le décimateur (celui à qui on paie la dîme) : c'est-à-dire le chapitre de Thuin jusque 1478 (représenté à Pas de la l'eau par la maison du seigneur) ; puis le censier de la ferme Paris pour l'abbaye du Jardinet.

« Etude de budget économique d’un ménage au Moyen Âge par Génicot :

Un manouvrier avec 3 hectares qu’il a à titre perpétuel en échange d’un cens. Il a en moyenne 3 enfants. Il a une maison en bois. Il manie la bêche et la houe. Il n’a pas de quoi fumer sa terre, il met à la place détritus de la végétation, des feuilles mortes, des branchages taillis, de la boue, de la vase pour obtenir de ces composts tant prônés aujourd’hui. Il cultive avoine, épeautre et seigle. Il obtient pour 3 hectares 16.35 quintaux d’épeautre (9 muids). De cela il réserve le grain pour les prochaines semailles (5 pour 1). D’où prélèvement de 1.8 muids, puis nourrir sa famille (plus ou moins 5 muids), il reste 2.2 muids.

Le décimateur en prend 0.9 muids ; le meunier et le fournier 0.5 muids (1/16 pour le moulin banal). Il reste un surplus de 0.8 muids sur le marché.

Le produit de la vente sert à acquitter les charges pesant sur la terre et sur l’homme et à acquérir les denrées et fabricats nécessaires au ménage (cens, taille, etc.). Le total des charges est de 0.7 muids ; il reste donc 0.1 muid de valeur pour vêtements ou chaussures si ce n’est pas confectionné à domicile. Ils confectionnent leurs vêtements mais achètent souvent leurs souliers car il y a beaucoup de cordonniers dans les campagnes.

Pour se chauffer, il tire tout des bois. Il en va de même pour la fabrication de sa maison et de son mobilier.

Mais 0.1 muids ou 8 deniers l’an c’est trop peu pour boucler son budget. Il se situe donc en dessous de la barre de subsistance qui est de 4 hectares. Mais le calcul ne se base que sur l’épeautre ici. De tout temps, la farine a dû s’accompagner de lait, de fromage, légumes et fruits (61 % d’épeautre, 21 % de produit animaux et 16 % légumineuses). 80 à 85 % des ménages avaient des bovins ou porcs qu’ils peuvent faire pâturer dans les bois. Le manouvrier peut donc tenir un ou des ovins ou caprins et une basse cour.

80 % à 85 % des paysans dont un grand nombre ont moins de 3 hectares (de 40 à 75 %) ont une ou plusieurs bêtes à 4 pattes mais tous ont des volailles. L’alimentation des bêtes repose sur la vaine pâture c’est-à-dire un droit d’usage qui est donc vital pour eux.

L’élevage aide le petit tenancier à équilibrer son budget : la brebis pour le lait, le cuir et la laine, le porc pour la viande, la vache pour le lait, le travail du champs et la fumure.

Il a aussi un jardin (légumes, oléagineux, oeillette, semailles ou navette, féculents, fèves, pois, vesces, lin, chanvre et arbres fruitiers).

Le courtil avec jardin et verger est un endroit cerné d’une haie ou palissade soustrait à l’assolement triennal et à la herde banale et exempt de dîme.

Les taillis et broussailles se prêtent à l’essartage (droit d’usage) qui à intervalles irréguliers assure aux bénéficiaires 2,3 ou 4 récoltes au prix d’une redevance légère mais de rude labeur.

Conclusion de notre manouvrier : compte tenu de l’élevage en vaine pâture et des jardins, la barre de subsistance s’établit donc à plus ou moins 2.25 hectares. Par contre, s'il a une dépense exceptionnelle, une mauvaise récolte ou un impôt élevé, « l’équilibre se rompt ».

Parmi les autres droits agricoles, les habitants de Silenrieux avaient le droit de glanage dans les champs ; c'est-à-dire que les petites gens pouvaient aller glaner les grains dans les champs après la moisson et entre le lever et le coucher du soleil ; ils avaient aussi le droit de pêcher sur le territoire de Silenrieux.

A la fin du Moyen Âge, l'Entre Sambre et Meuse connaît une crise agricole. La guerre est présente dans nos régions ; le climat se refroidit et les intempéries sont nombreuses ; les maladies et la peste se répandent ; la population diminue et de nombreuses terres retournent en friche ; les rendements agricoles baissent. (Tous ces facteurs sont liés entre eux).

Pour la masse des petits paysans, les activités d'appoint sont nécessaires pour survivre (métallurgie, tissage, bûcheron, ouvrier agricole dans les grosses fermes, etc…).

6. Les temps modernes

Les 16ème et 17ème siècles furent difficiles pour nos paysans : famine et pauvreté, mauvais climat, guerre entre la France et l'Espagne en Entre Sambre et Meuse.

Il était difficile de travailler avec la faim au ventre, la crainte de voir les soldats détruire les récoltes, les réquisitions militaires, les vols et pillages par les soldats.

Le monde agricole se différencie :

Les censiers de gros propriétaires (Bethléem, Valentinoise, Maisoncelle, Battefer, Verde vallée, cense Paris, Galilée, Falemprise, Bierlée) de plus de 30 hectares qui engageaient des ouvriers agricoles et des domestiques ; ils avaient terres, prairies, jardins, trieux et bois ; leur équipement était performant avec charrue, chevaux et attelage pour chariots.

Les laboureurs (gros paysans) avec entre 15 et 30 hectares ; ils vivaient uniquement de leur terre ; ils avaient charrue et attelage pour chariots.

Les petits paysans avec plus ou moins 15 hectares avaient le minimum pour vivre ; ils avaient besoin d'un appoint pour vivre ; ils étaient aussi ouvriers agricoles, bûcherons, charbonniers, manouvriers du fer, etc…

A la fin du 16ème siècle, les laboureurs connus sont Jean De Biesme, Polet Huet, Materne et Jean Chauveau, Pierre Patron, Gérard Hennebart, Germain Andrieu, Jacques Lefebvre, Bartholomé Loyet, Urbain et Antoine Ernotte, Quentin Halbecq, Guillaume De Gozée, Michel Paunet, Pacquo Boyon, Arnould De Treigne, Materne Fontenelle.

Statistique de 1676 : on collectait 9 patars pour chaque cheval et 6 patars pur une bête à corne et ce qui faisait pour Silenrieux une récolte de taxe de 154 florins 9 patars : si on considère qu'il y avait 85 bourgeois avec en moyenne 2 chevaux chacun, ceci fait 170 chevaux et 260 bêtes à cornes.

La communauté continue d'organiser le monde agricole et de satisfaire aux besoins de tous :

- l'assolement triennal et l'organisation des vaines pâtures ;

- l'échenillage des haies qui sera obligatoire jusqu'au 20ème siècle ;

- l'essartage continue et se développe : c'est une technique qui consiste à déboiser une parcelle de forêt ou de taillis et à brûler l'herbe et le petit bois, puis à utiliser les cendres obtenues pour la fertilisation de la parcelle avant la mise en culture. A la fin du 18ème siècle jusqu'au 19ème siècle, on y mettra du seigle et des pommes de terre ;

- vu le nombre important de moutons (plusieurs troupeaux d'au moins 130 bêtes ; chaque grosse ferme avait son troupeau), un lavoir communal pour les laines existait à Battefer alimenté par la fontaine à l'autel (cité en 1651) ;

Au 18ème siècle, un conflit éclate entre les paysans pauvres sans terre et les plus riches :

Les paysans aisés (avec charrue. En 1786, il y a 25 charrues à Silenrieux) considèrent qu'il y a trop de porcs et de moutons détenus par des gens qui n'ont pas de terre et qui profitent du droit de vaine pâture. Ils veulent en fait clôturer leur terre, mais les petits paysans ne sont pas d'accord. Le 28 janvier 1712, un règlement limite le nombre de moutons : « ceux qui n'ont pas de charrue ne pourront avoir qu'un mouton par bonnier qu'il possède ». Quant aux porcs, ils sont nécessaires pour nourrir les petits paysans. Même si certaines terres arables étaient entourées de vives haies, le pâturage commun subsistait (droit de vaine pâture). Le 13 décembre 1725, on interdit aux moutons et chèvres de paître dans les bois.

- la communauté met à la disposition des paysans une pâture pour des veaux qui sont gardés par le sergent.

« En 1739, on apprend que les veaux sont dans un pâchis près du marais et du pré des pauvres (Noupré). Il est nommé « l'épargne ». Chaque propriétaire devait payer 10 patars par tête pour les mettre. La recette servait par moitié à la communauté pour restaurer le pâchi en y mettant une barrière et l'autre moitié pour payer le sergent pour les garder ».

Les porcs sont parqués au fond des Pourcias avant de les mener à la glandée.

Pour la conduite des troupeaux en vaine pâture, les paysans confiaient leurs bêtes au herdier banal (pour les bêtes à cornes) ou au porcher banal (pour les porcs) nommé par la communauté. On lui payait la nourriture, les souliers, 3 patars par bête en été et quelques avantages en nature (bois et pain).

Le matin, en passant dans le village, le herdier cornait pour appeler les bêtes à se joindre à lui pour sortir du village par les chemins herdaux. Il y avait toujours une maîtresse vache qui marchait en tête avec une cloche au cou. Il les faisait pâturer dans les trieux, les warissaix, les terres incultes et en friche, sur les chemins, dans les jachères et, après la fenaison et la moisson, dans les champs et prairies naturelles. Le soir, il ramenait les bêtes au village. Cette activité disparut à la fin du 19ème siècle.

Pour les porcs, la glandée se faisait de la St Rémy (1er octobre) à la St Martin (11 novembre).

L'engagement du herdier banal François Deloge en 1777 :

En 1777, la communauté décide de gager un herdier banal pour garder les vaches et les bêtes à cornes depuis la Jambe de Bois jusqu'à la Maman y compris le gros du village. Il gagnera 3 patars à chaque bête pour 6 mois d'été et 2 patars en hiver. Il y aura aussi les 3 jours en pain comme de coutume (Pâques, Pentecôte et Toussaint). Ledit herdier devra aller chercher les bêtes à la Jambe de Bois, à la

Maman et au village au son de la corne. On désigne François Deloge pour un an ; il sera responsable des amendes et bénéficiera d'une portion de bois.

Les herdiers connus pour les bêtes à cornes : en 1611, Charles Desloges ; en 1672, Hubert Thouré ; en 1764, Etienne Carlier ; en 1766, Pierre Dehon ; en 1777, François Deloge ; en 1790, Jean Baptiste Brousmiche ; en 1792, Nicolas Ernotte ; en 1825, Jean Louis Gaspard ; en 1830, Joseph Nué ; de 1866 à 1869 : Pierre Linard ; en 1870, César Masset ; en 1875, Pierre Masset ; de 1876 à 1878, Jean Balle ; en 1879, Pierre Linard ; de 1881 à 1882, Adrien Simon ; de 1883 à 1884, Pierre Linard ; en 1885, Clément Gaspart ; en 1886, Adrien Simon ; en 1887, Henri Simon ; en 1889, Augustin Roland ; de 1892 à 1899, Théophile Gaspart ; de 1900 à 1914, Basile Gaspart ; en 1917, Jules Coenen.

Les pâtres (herdiers) pour les bœufs uniquement à partir de 1894 : Henri Simon de 1894 à 1914 ; Auguste Simon de 1915 à 1917.

Les porchers : en 1774, André Walrand ; en 1775, Pierre Severin.

Les pâtres pour chevaux : en 1866, Alexandre Boulouffe ; de 1869 à 1870, Eloi Masset ; de 1876 à 1882, Augustin Peteux ; en 1883, Justin Mathieu ; en 1885, Felix Masset, en 1886, Augustin Peteux ; en 1887, Pierre Masset ; en 1889, Augustin Peteux ; de 1892 à 1914, Pierre Masset ; en 1917, Basile Gaspart.

En 1765, la communauté demande le pâturage dans des tailles pour secourir les pauvres habitants de Silenrieux qui ne peuvent subvenir aux nourritures de leur bétail à cause de l'hiver et d'une année extrêmement sèche. Ils n'ont recueilli que peu de fourrage et autres denrées. Le chapitre est d'accord pour les bêtes chevalines dans la taille du mitant, de la minoterie et aux Froidfonds et pour les bêtes à cornes aux tailles du grand Faulx.

En 1769, la communauté passera les regains des petits et grands ruaux aux enchères pour la décoration des images de la Vierge et de Ste Anne et pour la décoration de l'autel St Jacques.

Comme nouvelles plantes : le tabac apparaît à partir du 17ème siècle ; le trèfle à la fin du 18ème siècle ; la pomme de terre vers 1770, elle remplace le seigle et les navets sur la table des pauvres car elle a un rendement 10 fois plus élevé que les céréales (2 ou 3 ares suffisent à nourrir une personne toute l'année) ; le colza est une plante oléagineuse pour l'éclairage et la fabrication du savon, surtout cultivée dans les jardins à partir du 18ème siècle.

A la fin de l'ancien régime, il y avait 50 % des exploitations avec moins de 1 hectare ; d'où l'importance des biens communaux et des activités complémentaires. Le monde agricole se caractérisait par une polyculture autarcique avec une contrainte collective d'assolement et de pâturage des troupeaux qui imposait l'absence de clôture.

7. L'époque contemporaine

Pendant la période trouble de 1792 à 1794, les opérations militaires succèdent aux réquisitions forcées imposées par les français (grains, bétail, chariots et chevaux). Chaque exaction compromet la récolte suivante ; par crainte d'être pillés, les paysans désertent les marchés et vendent au marché noir.

Après cette période trouble, les terres sont mal cultivées car il manque de chevaux et de bœufs réquisitionnés par les militaires. En 1796, une grande partie des terrains reste inculte.

Par contre, en 1797, l'état général des récoltes à Silenrieux est redevenu presque normal pour l'épeautre, l'avoine, le seigle ainsi que la pomme de terre et les légumes secs (pois, fèves et vesces) ; par contre, l'orge n'est plus qu'à 60 % de sa production.

En fait, la suppression de la dîme va doucement encourager le paysan à produire plus et mieux.

L'individualisme et le libéralisme triomphant ébranlent l'édifice social des contraintes collectives dont la vaine pâture. En effet, la loi de 1791 autorise les paysans à clôturer leurs terres et ainsi empêcher les troupeaux de profiter du droit d'usage d'utiliser les champs après la récolte.

La loi française du 28 septembre 1791(toujours d'actualité sous le régime hollandais puis belge).

1. Les propriétaires sont libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leurs terres, de conserver à leur gré leurs récoltes et de disposer de toutes les productions de leur propriété.

2. Tout propriétaire est libre d'avoir chez lui telle quantité et telle espèce de troupeau qu'il croit utile à la culture et à l'exploitation de ses terres et de les y faire pâturer exclusivement.

3. Nulle autorité ne peut suspendre ou interdire les travaux de la campagne dans les opérations de semence et des récoltes.

4. Chaque propriétaire est libre de faire sa récolte de quelque nature qu'elle soit avec tout instrument et au moment qui lui conviendra.

7. Le droit de vaine pâture ne peut exister que dans lieux où il est fondé sur un titre particulier ou autorisé par une loi ou par un usage local immémorial et conformément à la coutume locale.

8. Tout propriétaire ou fermier peut faire paître sur les terrains soumis à la vaine pâture soit par troupeau séparé, soit avec le troupeau commun un nombre proportionné à l'étendue des terres qu'il exploite dans la commune.

9. La quantité de bétail proportionnellement à l'étendue du terrain est fixée dans chaque commune à tant de bêtes par bonnier d'après les règles et usages locaux.

10. Tout chef de famille domicilié qui n'est ni propriétaire, ni fermier d'aucun des terrains sujets à la vaine pâture, et le propriétaire ou fermier à qui la modicité de son exploitation n'assurait pas l'avantage qui va être déterminé, peut mettre sur lesdits terrains soit par troupeau séparé ou troupeau commun jusqu'à un nombre de 6 bêtes à laine et d'une vache avec son veau, sans préjudicier aux droits desdites personnes sur les terres communales suivant les usages et coutumes locales.

11. Idem pour les propriétaires exploitant des terres sur la commune sujettes à vaine pâture et non domiciliés. Suivant une proportion à l'étendue de leur exploitation.

12. Le droit de vaine pâture ne peut en aucun cas, empêcher les propriétaires de clore leurs héritages. Et tout héritage clos n'est plus sujet à la vaine pâture.

13. Un héritage est clos soit par un mur d'une aune 30 pouces de hauteur avec barrière ou porte, soit par palissade ou treillage, soit par haie vive ou haie sèche faite avec des pieux, soit d'un fossé d'une aune 30 pouces de large et de 65 pouces de profondeur.

14. Le droit de vaine pâture ne peut s'exercer sur les prairies artificielles ni avoir lieu sur aucune terre ensemencée ou couverte de quelques productions que ce soit qu'après la récolte.

15. Pour les prairies naturelles, elle a lieu après la première herbe.

16. Les mêmes règles s'appliquent aux parcours.

24. Les glaneurs, les râteleurs, les grappilleurs dans les lieux où les usages de glaner sont reçus, ne peuvent entrer dans les champs qu'après l'enlèvement entier des fruits. Il est interdit dans tout enclos rural.

Les terres deviennent individuelles. Durant tout le 19ème siècle, le nombre de terres clôturées ne cessa d'augmenter diminuant ainsi les espaces de vaine pâture. De plus, les terres en friche et les incultes sont progressivement mises en valeur. En 1820, il y a 25 bonniers de terres incultes ; en 1866, il en reste 10 hectares. Un AR du 3 décembre 1832 autorise Silenrieux à défricher 7 bonniers à Serre terne pour les mettre en culture.

Quant aux jachères, elles sont progressivement occupées par des plantes fourragères (luzerne et trèfle) ou par la pomme de terre pour disparaître à la fin du 19ème siècle. La jachère occupe 120 hectares en 1834 ; 140 hectares en 1846 ; 69 hectares en 1866 ; 34 hectares en 1895 et 0.23 hectares en 1910. Ces mesures vont diminuer de manière importante les espaces laissés pour la vaine pâture qui disparaîtra à la veille de la première guerre mondiale.

En 1868, les habitants ne peuvent mettre en pâture collective que les bestiaux à leur propre usage et non pour le commerce. Le troupeau commun est fixé par le conseil communal ; le troupeau doit suivre les chemins désignés et doit être conduit par un pâtre ; il est défendu de faire conduire au pâturage dans les bois les chèvres, brebis et moutons.

« Exemple du 4 août 1817 : Mr Pierre Lambert Simon fermier propriétaire, lequel désire profiter des droits de clore ses prairies que la loi accorde à tout propriétaire, nous a requis de nous transporter sur une prairie lui appartenant situé au froid fond… à l'effet d'en constater la clôture étant accompagné des 2 gardes champêtres (Antoine Antoine et Philippe Petit), nous avons remarqué que cette prairie était fermée par une haie vive, nous déclarons par conséquence que la dite prairie doit être représentée close suivant la loi du 28 sept 1791 sur la police rurale et par là affranchie du droit de parcours et vaine pâture tout le temps qu'elle sera close. Signé le conseil communal ».

Une autre contrainte collective va disparaître doucement, c'est l'assolement triennal car il n'est plus obligatoire ; mais le principe d'alterner les cultures en 3 ans se maintiendra.

En 1846, l'assolement type est épeautre, avoine ou seigle, puis trèfle ou pommes de terre, puis la jachère.

A la fin du 20ème siècle, froment, puis escourgeon, colza ou betterave sucrière, puis maïs.

Rapport du cadastre en 1829 sur l'agriculture à Silenrieux : le sol est de mauvaise qualité, il est cultivé en grande, moyenne et petite tenure. La commune est montueuse, il y a peu de belle campagne et elle présente des inclinaisons assez sensibles. Ses productions consistent en épeautre, seigle, avoine, pomme de terre, trèfle, luzerne, foin, fruits et légumes. On y élève des chevaux pour la culture et pour le transport de minerais de fer. Leur nombre est suffisant pour le renouvellement de ces 2 usages ; on n'en vend guère en dehors. La partie des herbages sert au bétail et aux moutons dont il se trouve 5 troupeaux dans la commune. Il ne se fait d'autre commerce que celui des productions du sol et le

bétail qu'on y élève. Il y a 144 chevaux de plus de 3 ans et 69 chevaux de moins de 3 ans. Il y a 257 vaches de plus de 2 ans et 80 vaches de moins de 2 ans. Il y a 585 moutons.

Les terres labourables sont classées en 4 classes :

1er classe : la profondeur de la couche végétale est un simple labour ; culture assez difficile : on y cultive seigle, épeautre, avoine et trèfle et en général, on la laisse se reposer la 4è année. On y met la 1ère année l'épeautre avec rendement de 30 rasières, la 2ème année l'avoine avec rendement de 24 rasières, la 3ème année, le trèfle avec 600 bottes de 5 livres de trèfle comme rendement.

2ème classe de terre plus caillouteuse. Elle est propre aux mêmes céréales et se repose aussi la 4è année. La 1ere année, épeautre avec rendement de 23 rasières, la 2ème année, avoine avec rendement de 18 rasières et 3ème année, trèfle avec 450 bottes de 5 livres.

3ème classe terre glaineuse et humide, mauvaise infiltration du sol et très difficile à cultiver car peu de terre arable. On y cultive surtout la pomme de terre et même assolement que les autres classes. La 1ère année, épeautre ou seigle (10 rasières de seigle ou 18 rasières d'épeautre), la 2ème année, l'avoine avec rendement de 15 rasières et 3ème année, repos du sol.

4ème classe idem que 3ème mais vallonnée : on y cultive du seigle, avoine et pomme de terre, le sainfoin et la vesce. La 1ère année, épeautre ou seigle (8 rasières de seigle ou 15 rasières d'épeautre), la 2ème année, 12 rasières d'avoine et repos à la 3ème année.

Dans les jardins, on cultive des légumes qui sont consommés par les habitants.

Les vergers sont des terrains clos de haies situés près des habitations (pommier, poirier, prunier surtout).

Les prés sont aussi répartis en 3 classes et se trouvent le long des ruisseaux. Le travail des prés : herbage et regain ; frais d'entretien : curement des fossés, nivellement des taupinières, fauchage, fanage et bottelage et transport à la ferme avec chargement et déchargement.

Les pâtures sarts sont situées sur les terrains montagneux assez difficiles. Le pâturage est maigre ; on y sème le sain foin. Certains sont des terrains vagues à rapport nul.

Les broussailles : buissons épars sur mauvais fond de terre.

En 1834, on fait un nouveau rapport sur l'agriculture : les prairies sont susceptibles d'amélioration si on les engraisse mais les agriculteurs n'ont pas assez d'engrais pour leur terre. Les jardins sont cultivés en gros légumes pour la consommation des habitants. La culture ne peut pas être améliorée car le sol est sec et léger et demande d'être souvent engraissé. L'engrais convenable est le fumier mais le sol schisteux laisse infiltrer ces engrais avec les eaux pluviales de sorte qu'après 2 ans on ne s'en apercevra plus ; ce qui oblige de laisser la plupart des terres en jachère la 3ème année. On devrait augmenter les produits de foin des prairies qui contribuerait à l'augmentation des engrais. Les engrais utilisés sont le fumier, la chaux, le plâtre, les cendres.

Les rendements donnent : le froment 7 hectolitres à l'hectare ; le seigle 10 hectolitres à l'hectare ; l'orge 14 hectolitres à l'hectare ; l'avoine 17 hectolitres à l'hectare ; l'épeautre 18 hectolitres à l'hectare ; les fèves 10 hectolitres à l'hectares ; les pommes de terre 140 hectolitres à l'hectare.

En 1846, la jachère a encore une certaine importance et les terres incultes servaient de pâture, fournissaient litière, le bois de chauffe, les écorces de tan. La vaine pâture avait encore une assez grande importance ainsi que les herbes folles de la jachère pour les troupeaux de moutons.

Par la suite, la crise alimentaire de 1846 à 1850 va entraîner plusieurs mesures pour améliorer l'agriculture :

- la loi du 25 mars 1847 impose à la commune la mise en vente ou en location des terrains incultes afin de développer la petite propriété et diminuer la vaine pâture car les traditions sont encore tenaces.

- Vers 1850, l'administration fait campagne en faveur du drainage et fournit gratuitement le matériel.

- Un AR du 26 novembre 1849 institue une commission provinciale agricole avec des comices agricoles dans chaque canton pour développer l'agriculture.

- C'est aussi l'apparition des premiers engrais phosphatés, de l'amélioration des semences et des premiers outils mécaniques.

Au niveau des amendements et engrais, les progrès techniques vont nous apporter de nouveaux produits : nitrate de soude ; poudre de sang, de viande, de cornes et de cuir ; super phosphate ; scories de déphosphoration, chlorure de potasse ; kaïnite ; les eaux d'égouts ; les vidanges de fumier ; la chaux.

Quant à l'alimentation du bétail, les tourteaux, les farines de lin ou de maïs et les drèches fraîches complètent leur apport.

a) L'évolution des exploitations au 19ème siècle

Au début du siècle, il y avait 27 laboureurs, c'est-à-dire exploitants importants avec une charrue : « Maudoux (censier de Battefer), Guilain Nioul, Baptiste Bouillot (censier), Jean Nicolas Simon, Nicolas Simon, Antoine Marsigny, Dominique Hancart, Jacques Fontenelle, Philippe Brichet, Jacques Ernotte, Lambert Durbecq, Hubert Ernotte, Louis Ernotte, Jean Jacques Simon, Antoine Colinet, André Gouverneur, Joseph Balle, Sébastien Derenne, François Wilmet, Jean Petit, Paul Colonval, Jacques François Jos Legros, Jean Nicolas Massart, Philippe Isaac, Jos Lambotte, Jean Toussaint Derenne, Héribert Jos Grawez, Alexis Jos Joniau ».

A la période hollandaise, 72 % des exploitations avaient moins de 5 bonniers.

En 1820 : de 0 à 1 bonnier : 41 personnes ; de 1 à 2 bonniers : 16 personnes ; de 2 à 5 bonniers : 25 personnes ; de 5 à 10 bonniers : 12 personnes ; (parmi les exploitants de moins de 10 bonniers, Auguste Baisir, Alexandre Baisir, Augustin Balle,Joseph Balle, Xavier Balle, Jean Berny, François Berny, François Bernard, Nicolas Bernard, Théodore Blondeau, Vve Pierre Blondeau, François Bouillot, Joseph Bouillot, Vve Jean Baptiste Bouillot, Vve Jacques Boulouffe, Philippe Breda, Philippe Brichet, Vve Joseph Bricout, Augustin Carez, Vve Jean Cauderlier, Vve Dieudonné Cogniaux, Jean Baptiste Colinet, François Colinet, Pierre Colinet, Antoine Colinet, Victorien Colonval, Philippe Colonval, Philippe Courtoy, Ignace Delaire, Jean Delmarche, Joseph Depret, Jacques Depret, Jean Jacques Dupuis, Lambert Durbecq, Vve Jacques Dutronc, Pierre Ernotte, Antoine Ernotte, Jean François Ernotte, Albert Ernotte, Hubert Ernotte, Eloi Ernotte, Joseph Ernotte, Augustin Ernotte, Augustin Fontenelle, Pierre Fontenelle, Jean Baptiste Fontenelle, Severin Frison, Pierre Ganard, Jean Louis Gaspart, Joseph Gillard, André Gouverneur, Jean Baptiste Grawez, Bonaventure Hanquart, Benoit Hansenne, Barthèlèmy Hansenne, François Hardy, Hypolite Hardy, Pascal Hardy, Philippe Hoslet, Alexis Joniaux, Vve Nicolas Lambotte, Philippe Lambotte, Vve Jean Lecomte,Jacques Legros, Jacques Léonard, François Lorant, Antoine Marsigny, Philippe Massart, Jean Baptiste Masset, Eloy Masset, Philippe Masset, François Michel, Jean Mirgaux, Pierre Museux, Augustin Petit, Pierre Petit, Philippe Petit,

Charles Renard, Hubert Simon, Jean Jacques Simon, Théodore Simon, Nicolas Simon, Malo Simon, Jean François Simon, Gabriel Wairion, Vve Jacques Walrand, Vve François Wilmet.

De 11 à 15 bonniers : 6 personnes (Jean Bal, Nicolas Jonniaux, Louis Ernotte, Vve Colinet, Antoine Durbecq, Philippe Bricout) ; Jean Nicolas Simon 28 bonniers ; Jean Baptiste Ernotte 22 bonniers ; Louis Baisir 39.5 bonniers ; Jacques Bouillot 51 bonniers, François Daudrez 98 bonniers ; François Durbec 60 bonniers, Vve Jacques Fontennelle 34 bonniers, Pierre Simon 64.5 bonniers, Vve Dominique Hancart 18 bonniers, François Duclos 41 bonniers, Jacques Robert 20.25 bonniers, les héritiers J. Masset 19 bonniers, François Mathieu 16 bonniers.

En 1846, en tenant compte des agriculteurs professionnels et occasionnels, 107 paysans ont moins de 1 hectare ; 74 ont 1 à 5 hectares ; 12 ont 5 à 10 hectares ; 9 ont 10 à 15 hectares ; 1 a 15 à 20 hectares ; 5 ont 20 à 25 hectares ; 2 ont 25 à 30 hectares ; 3 ont 30 à 50 hectares ; 5 ont 50 à 70 hectares et un a plus de 120 hectares.

Voici une liste d'agriculteurs à temps plein de 1840 à 1850 :

Léopold Alexandre Jaquart, Jacques Bouillot, Alexandre Baisir, Alponse Baisir, François Jos Jonniaux, Joseph Balle, Buchet, Joseph Balle, Xavier Balle, Augustin Balle, Jean Gosset Balle, François Colinet, Philippe Courtoy, Jos Victor Brichet, Jean Jos Moyen, François Hancart, Napoléon Simon Hancart, Hubert Balle (Falemprise), Florent Jos Mathieu, Jean Baptiste Breda, Hyppolyte Massart, Isidore Boulvin, Augustin Carez, Pierre Ernotte, Eloi Ernotte, Albert Ernotte, Louis Ernotte, Augustin Fontenelle, Théodore Gallot, Malo Simon, Nicolas Simon, Pierre Simon, Antoine Jos Gilcart, Joseph Ernotte, François Simon, Philippe Jos Isaac Lambotte, Alexis Jonniaux, Jean Jacques Dupuis, Valentin Duclos, Jean Gaspart, Emmanuel Jonniaux, Adrien Lottin, Jean Baptiste Masset, Philippe Masset, Eloi Masset, Pierre Museux, Jean Jacque Simon, Jean Thibaut, Victorien Derenne, Philippe Brichet, Louis Xavier Demanet, Jean Jos Masset, Pierre Brichet, Alexis Brichet, Florent Gilles, Augustin François, Jean Jos Grojean, François Leroy, Dieudonné Leroy.

En 1866, il y a 149 agriculteurs avec moins d'un hectare ; 99 avec 1 à 5 hectares ; 17 avec 5 à 10 hectares ; 18 avec 10 à 20 hectares ; 5 avec 20 à 30 hectares ; 4 avec 30 à 50 hectares ; 5 avec plus de 50 hectares.

Voici une liste d'agriculteurs à temps plein de 1860 à 1870 :

Pierre Balle, Constant Balle, Jules Gaspart, Victor Dupuis, François Lambotte, Alex Lambotte, Louis Baisir, Victor Brichet (mort en 1864), Anselme Moyen, Jacques Roland Bouillot, Philippe Masset, Maximilien Hardy, Daniel Jonniaux, Philippe Brichet, François Hancart, Augustin Fontenelle, Vital Simon, Hubert Ernotte (Valentinoise), Alexis Sevrin, Pierre Masset, Jacques Dudart, Auguste Thiriau, Louis Heine, Pierre Médot, Théodore Gallot (décès en 1867), Auguste Gallot, Joseph Gallot, Daniel Froment-Hanzenne, Alexandre Benoni, Chrysole Lottin, Florent Mathieu, Eloi Masset, Honoré Simon, Jean Jos Lambotte, François Jos Jonniaux, Jos Ernotte, Augustin Petit, Felix Jos Masset, François Coenen, Alexis Emmanuel Jonniaux, A. Fontenelle (fermier), F. Leroy (fermier), F. Marsigny, Jean balle, Alphonse Baisir, Eloi Ernotte, Florent Ernotte, Florent Gilles, Lambert Heine (fermier), Maximilien Jussiant (fermier), André Lambotte, Napoléon Simon, Marc Simon, Adrien Goffin (fermier), Justin Mathieu, Charles Wilmart, Désiré Froment.

En 1895, il y a 36 agriculteurs avec 2 à 5 hectares ; 28 avec 5 à 10 hectares ; 14 avec 10 à 15 hectares ; puis Louis Heine (Battefer) 37 hectares 36, Ernest Piret 23 hectares 27, Jean Lambotte 15 hectares 87, Auguste Médot 25 hectares 05, les frères François 34 hectares 97, Jean Baptiste Ernotte

19 hectares 63, Jules Rigaux (Valentinoise) 17 hectares 07, Victor Laurent (Maisoncelle) 134 hectares 65, Alexandre Goblet 19 hectares 50, Vve Maximilien Mortier 23 hectares 12, Albert Squevin 46 hectares 55, Guillaume Dinon (Falemprise) 24 hectares 32, Léopold Gilles 41 hectares 68, Charles Wilmart 21 hectares 75, Jean Baptiste Dudart 18 hectares 38, Isidore Brichet 19 hectares 79, Augustin Gislain (Bethléem) 63 hectares 26, Marcelin Bayot (Bierlée) 17 hectares 47.

.

Voici une liste d'agriculteurs avec moins de 15 hectares à temps plein de 1890 à 1900 :

Eugène Baisir, Firmin Coenen, Alphonse Delpire, Jean Baptiste Donzet, Jacques Dudart (Haies), Auguste Fontenelle, Auguste Gallot, Joseph Gaspart (Haies), Jules Gaspart, René Lambotte, Alexandre Lambotte, Victor Lambotte, Albert Linard (Valentinoise), Félix Médot, Joseph Randoux (Valentinoise), Adrien Simon (Haies), Honoré Simon, Etienne Yernaux, Florent Ernotte (Valentinoise), Basile Gaspart, Eloi Masset (Haies), Jean François Balle (fermier à Falemprise), François Ranwez, Augustin Winquelaire, Alfred Ernotte, Philogome Peteux (pépinièriste), Ferdinand Laloux, Victor Charron, Vve Xavier Coenen, Philippe Colonval, Jean Baptiste Dindale, Jean Baptiste Dugot, Eloi Ernotte, André Gaspart, Théophile Gaspart, Maurice Gillart, Arthur Gislain, Elie Hancart, Augustin Jonniaux, Elizée Lambotte, François Leclercq, Jos Masset, Pierre Masset, Vve Justin Mathieu, Antoine Museux, Augustin Peteux, Victor Peteux, Florian Randoux, Auguste Saint huile, Henri Simon, Honorat Simon, Augustin Thiriaux, François Walrand, Antoine Simon, A Hancart, Albert Gosset, Camille Balle, Sylvain Antoine, Arthur Botte, Jos Colonval, Alfred Gille, Omer Lesoil, Jos Roland, Emile Coenen, Jules Coenen, Emile Dudart, Benjamin Havaux, Désiré Froment, Augustin Dindale, René Ernotte (directeur de ferme), Eugène Lambotte, Emile Wilmart, Louis Baisir, Désiré Hardy, Alfred Thiriaux, Charles Lobet, André Clip, Jean Baptiste Gilcart, François Jaspart, Jos Mortier, Victor Peteux (journalier), Victor Buisseret, Marcellin Bayot, Jules Médot, Pierre Moyen, Alexandre Rouard.

b) L'évolution de l'élevage au 19ème siècle

Le nombre de chevaux même s'il varie restera stable durant ce siècle : 123 en 1820 ; 213 en 1829 ; 194 en 1834 ; 214 en 1846 ; 162 en 1849 ; 188 en 1866 ; 139 en 1895.

Le nombre de bovins va surtout augmenter à partir de 1880 : 240 en 1820 ; 337 en 1829 ; 344 en 1834 ; 472 en 1846 ; 475 en 1866 ; 806 en 1896.

Le nombre de moutons va rester stable au début du 19ème siècle pour diminuer à partir de 1880 laissant la place aux bovidés, et à cause de la concurrence étrangère : 587 en 1820 ; 585 en 1829 ; 455 en 1834 ; 415 en 1846 ; 558 en 1866 et 325 en 1895.

Le nombre de porcs va augmenter pendant tout le 19ème siècle : 34 en 1820 ; 120 en 1846 ; 149 en 1866 et 250 en 1895.

Le nombre de chèvres était de 19 en 1846 ; 79 en 1866 et 66 en 1895.

Les ruches étaient importantes : 127 en 1866 et 68 en 1895.

c) L'évolution de la culture au 19ème siècle

Les céréales

L’épeautre était la principale culture avec l’avoine : 110 hectares en 1834 et 1840 ; 216 hectares en 1846 ; 228 hectares en 1866 ; 119 hectares en 1895.

L’avoine : 120 hectares en 1834 ; 125 hectares en 1840 ; 195 hectares en 1846 ; 196.5 hectares en 1866 ; 150 hectares en 1895.

Le seigle était aussi une céréale importante du 19ème siècle : 80 hectares en 1834 et 1840 ; 69 hectares en 1846 ; 73 hectares en 1866 et 51 hectares en 1895.

La pomme de terre était très cultivée au 19ème siècle : 50 hectares en 1834 ; 32 hectares en 1846 ; 67.5 hectares en 1866 et 50 hectares en 1895.

C’est grâce à la pomme de terre que les famines vont disparaître au 19ème siècle dans nos régions car elle va suppléer au déficit de grains dus aux mauvaises récoltes (sauf vers 1840 où la pomme de terre sera en crise à cause de maladies et ravageurs).

L’orge restait stable autour de 5 à 10 hectares durant le siècle.

Le froment commençait avec des surfaces de 2 à 3 hectares de 1834 à 1895.

Les légumineuses furent surtout cultivées entre 1846 et 1866 suite aux maladies des pommes de terre :

Les fèves, féveroles, pois et vesces : 7 hectares en 1834 ; 18 hectares en 1846 ; 29.5 hectares en 1849 ; 17.5 hectares en 1866 et 1.5 hectares en 1895.

Les cultures fourragères furent surtout développées à partir de 1880 sauf le trèfle qui était déjà présent :

La betterave fourragère : 1.25 hectares en 1846 ; 7 hectares en 1895.

Le trèfle : 85 hectares en 1846 ; 118 hectares en 1866 et 131.5 hectares en 1895.

La luzerne : 1 hectare en 1846 ; 15.5 hectares en 1866 et 69.7 hectares en 1895.

Le ray gras : 14 hectares en 1895.

Les cultures industrielles sont très peu présentes à Silenrieux au 19ème siècle :

Le lin deviendra avec le chanvre une culture familiale à la fin du 19ème siècle : 6 hectares en 1846 et 1.5 hectare en 1866.

Le tabac : 0.4 hectares en 1895 ; en 1897, on demande 5251 plants de tabac à Silenrieux pour 35 planteurs.

Au début du 19ème siècle, Napoléon essaya en vain d’introduire la betterave sucrière dans nos régions.

d) L’évolution des prairies au 19ème siècle

Les prairies vont voir leur surface augmenter au fur et à mesure que l’élevage bovin va prendre une place importante dans l’agriculture tout au long du 19ème siècle mais surtout à partir de 1880 :

130 bonniers de prairie en 1820 ; 255 hectares de prairies dont 50 artificielles en 1834 ; 193 hectares en 1846 ; 203 hectares en 1866 ; 338 hectares en 1895. (Entre 1866 et 1895, le nombre total de surface cultivée passait de 801 hectares à 669 hectares).

Un tournant au niveau agricole eut lieu vers 1880 ; on assiste au recul généralisé des terres cultivées car l'ouverture du marché belge aux blés étrangers va diriger nos agriculteurs vers l'exploitation herbagère plus intensive avec une augmentation du bétail à cornes pour le lait et la viande. Cette transformation est plus rentable. Les paysans transforment leurs meilleures terres en prairies artificielles qu'ils clôturent de haies vives et de fils barbelés après la 2ème guerre mondiale.

8. Le 20ème siècle

C'est le progrès de la mécanisation agricole : en 1895, il y avait à Silenrieux comme outils : « 61 charrues simples et 12 charrues bisocs ou polysocs, 34 déchaumeurs, 84 herses, 54 rouleaux, 2 houes à cheval, 9 buttoirs, 2 semoirs et plantoirs mécaniques, 2 râteaux à cheval, 1 machine à battre, un manège, 3 arracheuses de pomme de terre, 37 tarares, 3 trieurs de grains, 8 coupes racines, 17 haches pailles, un concasseur de grain, 8 écrémeuses centrifuges à bras, 85 barattes, 2 malaxeurs, 10 presses à fromage, 1 couveuse artificielle, 2 extracteurs centrifuges pour miel, une chaudière servant à fabriquer la cire ».






La mécanisation agricole

Par contre, en 1929, le nombre de machines mécaniques a augmenté : « un moteur à eau et une turbine hydraulique, un moteur à vapeur (une locomobile), 14 machines à essence, 9 machines électriques, 2 installations de traite mécanique, 74 charrues, 44 extirpateurs, 73 herses, 56 rouleaux, 10 distributeurs mécaniques d'engrais, 12 semoirs mécaniques, 3 planteurs de pomme de terre, 11 houes à cheval, 2 arracheurs de pomme de terre, 50 faucheuses, 33 faneuses, 37 râteaux à cheval, 19 moissonneuses, 9 machines à battre, 30 tarares, 5 manèges, 2 trieurs de grains, 47 coupes racines, 37 haches pailles, 7 brises tourteaux, 14 moulins et concasseurs de grains, 8 bascules à bétail, 38 pompes à purin, 64 écrémeuses, 60 barattes, 2 couveuses artificielles, 113 chariots, 1 camion ». Le premier tracteur apparaîtra vers 1930 à Silenrieux.


La moisson


Un tracteur en 1951

En 1967, la mécanisation des fermes est quasi généralisée : « 19 charrues, 5 chargeurs à fumier, 12 épandeurs de fumiers, 22 distributeurs d'engrais chimiques, 13 semoirs mécaniques, 2 pulvérisateurs, 4 faucheuses à traction animale, 26 faucheuses à tracteur, 1 faucheuse de fourrages verts, 1 moissonneuse à traction animale et 4 moissonneuses à tracteur, une moissonneuse batteuse, 9 balloteuses (ramasseuses presses), 28 machines à traire, 14 congélateurs et 2 refroidisseurs de lait, 72 moteurs électriques pour travaux de la ferme, 1 motoculteur, 37 tracteurs, 4 jeeps, 57 remorques ».

Une autre évolution déjà commencée à la fin du 19ème siècle va s'accentuer au 20ème siècle, c'est l'utilisation d'engrais chimiques : « en 1929, les apports commerciaux à la terre sont : chaux, sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude, nitrate de chaux, chaux azoté, super phosphate, scories de phosphates, chlorure de potasse, du kaïnite ».



Publicité pour les engrais

Par la suite, les engrais chimiques (nitrates, phosphates ou potasses) vont se généraliser surtout après la 2ème guerre mondiale. A partir de 1980, l'utilisation supplémentaire de pesticides et fongicides pour protéger les cultures contre les maladies et les insectes nuisibles va se généraliser. Les résultats et les rendements agricoles vont augmenter, mais ces produits ont de graves conséquences sur notre environnement. Les eaux souterraines sont polluées par les nitrates et des résidus des produits utilisés sont présents dans les aliments produits.

Pour contrer cette tendance, des producteurs biologiques essaient de valoriser leurs produits en respectant l'environnement sans utiliser de produits phytos ou de synthèse. La brasserie de Silenrieux produit une bière biologique à base de sarrasin et garantit l'utilisation de céréales non traitées chimiquement.

Débutées au 19ème siècle, les formations et les informations agricoles se développeront surtout au 20ème siècle : au début du siècle, seulement 2 fermiers avaient le journal des fermes (Alex Goblet et Alfred Brichet). Par contre, après la guerre, celui-ci se répandra pratiquement dans toutes les fermes. Quant aux formations, elles s'organisèrent au début du siècle sous forme de cours du soir (voir partie enseignement). Par la suite, les agriculteurs seront surtout aidés et conseillés par les syndicats agricoles et les agronomes de l'état.

Brice Gustave Piret, agronome de l'état originaire de Silenrieux a pour mission à la fin du 19ème et au début du 20ème siècle de vulgariser les notions et procédés de la science agricole. Il a un rapport direct avec les cultivateurs. Il fait de nombreuses conférences dans la région. Il conseille et participe aux comices agricoles.

a) L'évolution de l'élevage au 20ème siècle

La diminution du nombre des chevaux est due à la mécanisation de l'agriculture. Elle sera très forte après 1950. Il y avait 173 chevaux en 1910 et 112 en 1950, mais seulement une trentaine à partir des années 60'.

Les bovidés augmenteront surtout après 1945 jusque dans les années 70' car la mécanisation exigera un plus grand nombre de têtes de bétail pour couvrir les frais d'investissement et pour obtenir un rendement satisfaisant ; ensuite, le nombre de bovidés diminuera à la fin du 20ème siècle : il y avait 978 bovins en 1910, chiffre qui restera plus ou moins stable jusque 1949 ; puis 1190 en 1950, 1413 en 1955, 1515 en 1959, 1709 en 1967, entre 1500 et 1600 dans les années 70', puis une diminution pour atteindre 902 bovins en 2000.

Actuellement, chaque exploitation choisit sa spécialisation : soit la production de lait, soit la production de viande.

L'élevage de moutons a quasiment disparu sauf pour la consommation propre des ménages en raison d'une concurrence étrangère trop importante : en 1910, il y avait 298 moutons, mais dès 1914, le chiffre se stabilisera autour de 90 moutons jusque les années 60' pour encore diminuer autour de 40 moutons le dernier quart du 20ème siècle.

L'élevage du porc se maintiendra pour la consommation propre des ménages mais aura un certain attrait de 1950 à 1967 : 184 porcs en 1910 ; 73 en 1922 ; 159 en 1929 ; 92 en 1941 ; 127 en 1950 ; 189 en 1955 ; 258 en 1959 ; 294 en 1967 ; 145 en 1972 ; 107 en 1976 et 45 en 2000.

L'élevage des chèvres disparaîtra quasiment après 1940 pour de nouveau réapparaître à la fin du 20ème siècle grâce à l'installation d'un chevrier à Falemprise (le boucanier) et un autre à Nazareth (la chevrerie de Nazareth) : il y avait 37 chèvres en 1910 ; 35 en 1918 ; 25 en 1929 ; 15 en 1941 ; 2 en 1949 ; 4 en 1955 ; 2 en 1974 et puis 45 en 2000 ; la réapparition de l'élevage de chèvres sert principalement pour la production de fromages.

Les volailles diminueront en nombre tout au long du 20ème siècle pour ne plus servir qu'à la consommation propre de certains ménages car aucun agriculteur n'a choisi cette spécialisation à Silenrieux : (les chiffres officiels sont assez différents d'une année à l'autre probablement en raison des guerres) 6542 en 1910 ; 1124 en 1919 (après la guerre) ; 4398 en 1929 ; 1334 en 1941 (pendant la guerre) ; 1397 en 1950 ; 1138 en 1959 ; 1026 en 1967 ; 391 en 1972 ; 386 en 1976.

Les lapins diminueront aussi en nombre tout au long du 20ème siècle pour ne plus servir qu'à la consommation propre de certains ménages : 239 lapins en 1910 ; 372 en 1918 ; 192 en 1929 ; 65 en 1941 ; 26 en 1959 ; 19 en 1967 et 37 en 1976.

Les ruches (abeilles) : le nombre de ruches diminuera sensiblement tout au long du 20ème siècle : 33 ruches en 1910 ; 69 en 1929 ; 33 en 1950 ; 14 en 1959 ; 24 en 1967 ; 19 en 1976.

Avant la guerre, il y avait au moins 11 apiculteurs : Lièvin Huaux, Léandre Moyen, Aimé Grignard, Héli Cuvelier, Jules Constant, Gaston Antoine, Jules Jacqmart, Bauduin, Léon Moyen, un à Gerlimpont et probablement un ou 2 à Falemprise.

Après la guerre, il restait 6 apiculteurs : Léandre Moyen (puis Maurice Moyen), Marcel Lempereur, Aimé Grignard, Jules Jacqmart, Victor Derenne, Jennequin.

A la fin du 20ème siècle, il restait Claude Druaux et Maurice Moyen.

b) L'évolution de la culture au 20ème siècle

L'épeautre, culture principale du Moyen Âge au 19ème siècle sera peu cultivée au 20ème siècle car considérée comme une céréale pauvre par rapport au froment : 35 hectares en 1910 ; 27 hectares en 1917 ; 22 hectares en 1929 ; 15 hectares en 1941 ; 10 hectares en 1950 ; 5 hectares en 1959 ; 6 hectares en 1967 ; 7.5 hectares en 1976 et 13.5 hectares en 2000.

Le seigle, culture importante du Moyen Âge au 19ème siècle sera aussi presque abandonné au 20ème siècle en faveur du froment : 45 hectares en 1910 ; 43 hectares en 1919 ; 15.5 hectares en 1929 ; 8.5 hectares en 1941 ; 5 hectares en 1950 ; 1.5 hectares en 1959 ; 3 hectares en 1972 et par la suite.

L'orge ou l'escourgeon utilisé par les brasseries et pour la nourriture du bétail sera cultivé de manière importante au 20ème siècle : 22 hectares en 1910 ; 21 hectares en 1919 ; 25 hectares en 1929 ; 21 hectares en 1942 ; 28 hectares en 1950 ; 24 hectares en 1959 ; 60.5 hectares en 1967 ; 63 hectares en 1974 ; 36 hectares en 2000.

L'avoine, culture principale du Moyen Âge au 19ème siècle diminuera en parallèle de la diminution du nombre des chevaux : 160 hectares en 1910 ; 87 hectares en 1919 ; 80 hectares en 1929 ; 36 hectares en 1942 ; 33 hectares en 1955 ; 28 hectares en 1959 ; 20 hectares en 1967 ; 22 hectares en 1976 et 2.5 hectares en 2000.

Le froment, quasiment inexistant au 19ème siècle, mais céréale plus rentable, remplacera le seigle et l'épeautre au 20ème siècle : 14.5 hectares en 1910 ; 34 hectares en 1919 ; 49 hectares en 1929 ; 58 hectares en 1942 ; 35.5 hectares en 1950 ; 45.5 hectares en 1959 ; 44 hectares en 1967 ; 82.5 hectares en 1972 ; 81.5 hectares en 1976 et 132 hectares en 2000.

Le retour des jachères à la fin du 20ème siècle, subsidiées par l'Europe pour des raisons de surproduction : 15 hectares en 2000 à Silenrieux.

La pomme de terre très cultivée au 19ème siècle pour éviter les famines ne sera quasiment plus utilisée au 20ème siècle que comme propre consommation des ménages et connaît un véritable déclin : 25.5 hectares en 1910 ; 17.5 hectares en 1919 ; 22 hectares en 1929 ; 9.5 hectares en 1942 ; 6 hectares en 1955 ; 3 hectares en 1959 ; 2.5 hectares en 1967 ; 1 hectare dans les années 70' et 80' puis 0.5 hectares en 2000.

Les cultures fourragères.

La betterave fourragère fut très utilisée à partir du développement de l'élevage bovin vers 1880 et se propagea jusque l'introduction du maïs dans les années 1960 : 22.5 hectares en 1910 ; 23 hectares en 1919 ; 28 hectares en 1929 ; 22 hectares en 1942 ; 19 hectares en 1950 ; 13 hectares en 1955 ; 11 hectares en 1959 ; 3 hectares en 1967 et puis quasi plus rien.

Le maïs avec un valeur énergétique supérieure à la betterave et moins de manipulation au niveau de la récolte ainsi qu'une meilleure conservation supplantera celle-ci à la fin du 20ème siècle : 0.5 hectares en 1955 ; 8 hectares en 1967 ; 26.5 hectares en 1972 ; 29.5 hectares en 1974 ; 39.5 hectares en 1976 et 37 hectares en 2000.

La luzerne autre plante fourragère qui connaîtra un développement très rapide dès le développement du secteur bovin vers 1880 et qui diminuera par la suite au profit de la betterave, puis du maïs : 37 hectares en 1910 ; 10 hectares en 1929 ; 10 hectares en 1950 : 12.5 hectares en 1959 ; 7 hectares en 1967 ; 10.5 hectares en 1972 ; 1.5 hectares en 1976.

Le trèfle, plante fourragère importante du 19ème siècle va quasiment disparaître au 20ème siècle au profit du ray gras qui pousse plus vite avec un meilleur rendement : 65 hectares en 1910 ; 37.5 hectares en 1919 ; 14 hectares en 1929 ; 19.5 hectares en 1942 ; 13 hectares en 1955 ; 12 hectares en 1967 ; 5 hectares en 1976.

Les cultures industrielles :

Le lin utilisé pour le textile a connu une production importante dans les années 1970 à Silenrieux : 2 hectares en 1929 ; 6 hectares en 1955 ; 3 hectares en 1959 ; 5 hectares en 1972 ; 17 hectares en 1974 et 16 hectares en 1976.

La betterave sucrière ne fut cultivée qu'à partir du 20ème siècle : 27.5 hectares en 1910 ; 1.5 hectares en 1919 ; 2.9 hectares en 1929 ; 4 hectares en 1955 ; 8 hectares en 1967 ; 18 hectares en 1972 ; 25 hectares en 1976 ; 12 hectares en 2000.

En général, le tabac ne fut guère cultivé à Silenrieux : 0.16 hectares en 1910 ; 0.175 hectares en 1929 ; 1 hectare en 1950 et puis définitivement abandonné.

Le colza qui fut imposé par les Allemands en 1942 mais peu cultivé, se développa surtout à partir de 1983 pour atteindre une surface de 25.5 hectares en 2000.

Les légumineuses furent quasiment abandonnées au 20ème siècle :

Les fèves, féveroles, pois et vesces : 1.68 hectares en 1910 ; 7.5 hectares en 1919 ; 5 hectares en 1929 ; 1.78 hectares en 1950 ; 3 hectares en 1959 ; 1 hectare en 1967 et 4 hectares en 1974.

c) L'évolution des prairies

Elles augmenteront en surface jusqu'aux années 60 en même temps que le nombre de bovins ; puis diminueront progressivement pour faire de nouveau place aux cultures : 488 hectares en 1910 ; 521 hectares en 1919 ; 641 hectares en 1929, 730 hectares en 1941 ; 736 hectares en 1950 ; 758 hectares en 1959 ; 736 hectares en 1967 ; 611 hectares en 1972 ; 555 hectares en 1976 et 262.5 hectares en 2000.

d) L'évolution des exploitations

Le nombre d'exploitations diminue mais la superficie agricole par exploitation augmente :

Au début du siècle, il y a 132 exploitations : *Victor Laurent-Marsigny 46 vaches, Augustin Gislain-Jaspart 40, Albert Squevin-Balle 28, Léopold Gilles-Dindale 27, Justin Ernotte-Vanesse 26, Ernest Piret*

21, Joseph François (frère) 19, Guillaume Dinon–Perpete 19, Isidore Brichet-Mathieu 18, Charles Wilmart-Marchal 17, Auguste Fontenelle-Latte 16, Marcellin Baijot-Sottiaux 15, Alexandre Goblet-Gaspart 14, Jean Baptiste Dudart-Masset 14, Auguste Médot-Borgnet 12, Désiré Crochelet-Bougard 12, Joseph Colonval-Dudart 12, Victor Charron-Dropsy 11, Eloi Masset 10, Eugène Baisir-Grosjean 10, Adolphe Hancart-Leroy 9, Alfred Ernotte-Simon 9, Jean Lambotte-Bouillot 9, Auguste Hancart-Simon 9, Auguste Gallot 9, Augsutin Thiriaux-Baisir 9, François Ranwez-Ballaux 8, Maximilien Mortier-Lambotte 8, Philogome Peteux-Marchand 8, Augustin Peteux-Jonniaux 8, Jean Baptiste Dindale-Balle 8, Sylvain Antoine-Léonard 8, Louis Heine-Ernotte 7, Augustin Winquelaire-Longfils 7, Florian Randoux-Monthuir 7, Florentin Simon-Baisir 7, Justin Mathieu-Froment 7, Henri Simon-Balle 7, Victor Lambotte-Lambotte 7, Ferdinand Laloux-Dubois 7, Félix Médot-Gillard 6, Alphonse Delpire-Massart 6, Florent Ernotte-Dohet 6, Albert Linard-Jonniaux 6, Jean Bapt Donzet-Hardy 6, Constantin Hancart-Antoine 6, Alexandre Lambotte-Lecomte 6, Xavier Coenen-Simon 6, Honora Simon-Mathieu 6, Elie Hancart-Delcourt 5, Lambotte-Museux 5, Basile Gaspart-Simon 5, Alexandre Viroux-Longfils 5, Théophile Gaspart-Leclerc 5, Philippe Colonval-Grawez 5, Joseph Roland-Delhaye 5, Joseph Masset-Lambotte 5, Augustin Jonniaux-Simon 5 + 52 paysans entre 2 et 4 vaches (4 vaches : Jules Meunier-Lambotte, Nestor Masset-Fontenelle, Vital D'hainaut-Palard, Joseph Noseda-Dufrenoy, Jean Walrand-Antoine, Jean Baptiste Dugot-Antoine, Alexandre Rouard-Delhaye ; 3 vaches : Léandre Meunier-Petit, Maximin Masset-Baisir, Victor Meunier-Petit, Jules Lambotte-Hancart, Alexandre Walrand-Gobert, Félix Masset-Gilles, Adolphe François-Boulvin, Amour Masset-Boulouffe, Antoine Antoine-Lobet, Jules Rigaud-Froment, Victor Peteux-Hardy, Joseph Hardy-Simon, Joseph Dalne-Gaspart, Alfred Dropsy-Balle, Omer Huart-Bastin, Antoine Boulouffe-Gillard, Hubert Simon-Bouilot, Joseph Gaspart, Camille Siraux-Bastin ; 2 vaches : Maurice Gillard, Floris Duchesnes-Louis, Adolphe Hulin-Blairon, Joseph Huaux-Pochet, Emile Huaux-Ochet, Clovis Bastin-Goulard, Pierre Piron-Renard, Remi Grignard-Ranwez, Antoine Museux-Détail, Joseph Museux-Sternaux, Ferdinand Tamenne-Wéry, Fidèle Rousseaux-Olivet, Constant Ganard-Goulard, François Walrand-Bouillot, Léon Lambotte-Roland, Félicien Botte-Brulliaux, Joseph Devouge-Delhez, Hubert Massart-Andouche, Jean Baptiste Gillard-Filée, Alfred Gilles-Andouche, Félix Veckman-Labruyère, Valéry Botte-Halloy, Emile Delhaye-Henrard, Rosa Delhaye, Augustin Masset-Simon, Augustin Huberland-Simon + 22 paysans avec une seule vache : Henri Ernotte-Chabottaux, Mélanie Coenen, Eugène Jonniaux-Museux, Elisée Lambotte, Théodore Huart-Lecomte, Désiré Museux-Havaux, Jean Baptiste Meunier-Simon, Clément Cuvelier-Mathot, Antoine Derenne-Monthuir, Désiré François-Depris, Isidore Lambert-Depris, Jean Baptiste Gilcart-Jonniaux, Vital Lambert-Lottelin, Pierre Bihay-Thibaut, Ferdinand Halloy-Wéry, Maximilien Balle-Balle, Antoine Lecomte-Masset, Augustin Petit-Gillard, Auguste Hanzenne-Colonval, Charles Lobet-Bastin.

En 1922, 96 exploitations : *Sylvain Arnould 5 bovidés 2 porcs et 2 moutons ; Vve Augustin Bastin 2 chevaux et 4 bovidés ; Vve Clovis Bastin 3 bovidés et un mulet ; Jules Baudouin 1 bovidé et 2 moutons ; Elisé Borgniet un cheval, 7 bovidés et un porc ; Valéri Botte 3 bovidés et un porc ; Justin Brichet 2 chevaux, 23 bovidés et 2 porcs ; Alfred Burlet un cheval, 8 bovidés, un porc et un mouton ; Coenen frères et sœurs 2 chevaux, 6 bovidés et un porc ; Jules Coenen 6 bovidés ; Vve Marcellin Coibion 5 chevaux, 39 bovidés et 2 porcs ; Jos Colonval 1 cheval et 2 bovidés ; Crochelet frères 3 chevaux et 15 bovidés ; Eli Cuvelier 7 bovidés et un porc ; Désiré Delbart 2 chevaux, 7 bovidés, un porc et 2 moutons ; Emile Delhaye 6 bovidés et un porc ; Florent Delpire 2 bovidés ; Nestor Delpire 3 bovidés et un porc ; Gustave Depris 2 bovidés ; Léon Delwart 4 chevaux, 37 bovidés, 7 porcs et 4 moutons ; Camille Derenne un porc et 2 moutons ; Alfred Dropsy 3 bovidés ; Vve Armand Dubois 5 bovidés ; Edgard Dubray 2 moutons ; Emile Dudart 3 chevaux, 17 bovidés un porc et 1 mouton ; Floris Duchesne 2 moutons ; Sœur Dugot 2 bovidés ; Henri Ernotte 2 bovidés ; Auguste Fontenelle 1 cheval, 12 bovidés et 1 porc ; Jos François 1 cheval, 5 bovidés, 4 porcs et 6 moutons ; Basile Gaspart 5 bovidés et un mouton ; Justin Gaspart un cheval, 8 bovidés et un porc ; Léon Georgery 2 chevaux, 9 bovidés et 2 porcs ; Sylvain Gillard 2 moutons ; Alfred Gille 1cheval et 16 bovidés ; Alidor Gille un cheval, 3 bovidés et 1mouton ; Andouche Gille un cheval, 7 bovidés un porc et 2 moutons ; Firmin Gille un cheval, 9 bovidés et 3 moutons ; Hector Gille un cheval, 12 bovidés et un porc ; Ludovic Gille un cheval, 5 bovidés et 1 porc ; Alexandre Goblet 8 chevaux, 42 bovidés, 2 porcs et 2 moutons ; Emile Hancart un cheval, 31 bovidés et 2 porcs ; Louis Hancart un cheval et 19 bovidés ; Léopold Halloy un bovidé un porc et 2 moutons ; Théophile Hardy 3 bovidés ; Aimé Huaux 2 chevaux et 14 bovidés ; Omer Huaux 3 bovidés ; Ernest Hulin 2 bovidés, un porc et un mouton ; Augustin Lambert 2 chevaux, 9 bovidés et un porc ; Camille Lambotte un cheval, 3 bovidés et un porc ; Eugène Lambotte un bovidé ; Vve René Lambotte 7 bovidés et un porc ; Victor Lambotte 2 chevaux, 8 bovidés et un porc ; Jules Lempereur 4 bovidés et un porc ; Auguste Lesoil 4 bovidés ; Omer Lerat 2 chevaux, 6 bovidés et 2 porcs ; Wilfrid Linard 2*

chevaux, 20 bovidés et un porc ; Alfred Lobet un cheval, 6 bovidés, un porc et 2 moutons ; Alidor Mahy un cheval, 5 bovidés et un porc ; Adelin Masset 5 bovidés ; Aimé Masset un cheval, 10 bovidés et un porc ; Augustin Masset 5 bovidés ; Vve Félix Masset 6 bovidés ; Jos Masset un cheval et 4 bovidés ; Vve Pierre Masset un bovidé et un porc ; Sylvain Mathet un porc et un mouton ; Wilfrid Mathieu 2 chevaux, 15 bovidés et un porc ; Alfred Maufroid 3 bovidés ; Jules Meunier 2 bovidés ; Vve Victor Meunier 4 bovidés ; Maximilien Mortier 5 bovidés ; Museux Langlois un cheval et 5 bovidés ; Arthur Moyen un bovidé et un mouton ; Léon Moyen un cheval, 8 bovidés et un porc ; Ernest Peteux 2 chevaux, 12 bovidés et un porc ; Stéphanie Piron 2 bovidés et un porc ; Jos Randoux 25 bovidés, 2 porcs et 5 moutons ; Victor Richoux 3 bovidés ; Jules Rigaud 4 chevaux, 26 bovidés et 3 porcs ; Auguste Roland 1 cheval et 7 bovidés ; Jos Roland un cheval et 4 bovidés ; Alexandre Rouart un cheval et 8 bovidés ; Camille Rouard 3 bovidés ; Fidèle Rousseaux un porc et 2 moutons ; Alphonse Simon un cheval et 14 bovidés ; Sylvain Simon 3 chevaux, 36 bovidés et 2 porcs ; Vital Simon 1 cheval, 9 bovidés et un porc ; Augustin Siraux un bovidé et un porc ; Joseph Sohet 3 chevaux, 21 bovidés et 2 porcs ; Albert Squevin 2 chevaux, 11 bovidés et un porc ; Léon Taffin 3 bovidés et un mouton ; Oscar Van Neyggen 3 bovidés ; Cyrille Van Muylen un porc et un mouton, Léopold Varlet 2 bovidés, un âne et un porc ; Félix Veckman un cheval, 4 bovidés et un porc ; Anna Walrand 8 bovidés.

En 1950, 63 exploitants.

En 1959, 57 exploitants *(Jean Arnoud 8.5 hectares, Yvan Bayet 7.73 hectares, Omer Burlet 14 hectares, Jules Caudron 12.84 hectares, Louis Clip 18 hectares, Gérard Vermersch 23.7 hectares, Hélène Van De Pitte 6.5 hectares, Jean Spilat 13 hectares, Arthur Simon 19.53 hectares, Alfred Simon 15.37 hectares, Florent Saint Ghislain 1.4 hectares, Gustave Pavot 26.8 hectares, Victor Peteux 17.05 hectares, Philogome Peteux 13.46 hectares, Ernest Peteux 8.25 hectares, Emile Paquet 37.21 hectares, Armand Paquet 56.6 hectares, Jos Osset 1.5 hectares, Edmond Léonard 34.6 hectares, Arsène Latte 35.75 hectares, Maurice Moyen 3.12 hectares, René Mathieu 19.8 hectares, Vve Fernand Masset 28.14 hectares, Paul Masset 23.5 hectares, Pamphile Jacqmart 31.08 hectares, Pierre Jansens 4 hectares, Emile Huaux 5.31 hectares, Jos Hendrick 14 hectares, Raymond Hautenne 9 hectares, Léa Hautenne 4.9 hectares, Anicet Hautenne 0.95 hectares, Ludovic Gille 19.9 hectares, Maurice Gigot 5.5 hectares, Léon Gigot 23.2 hectares, Emile Gochet 9.19 hectares, Alidor Gaspart 14.96 hectares, Maurice Froment 11.5 hectares, Amour Flandre 53.4 hectares, Nestor Ernest 7.19 hectares, Fernand Deuquet 11.5 hectares, Christiane Dubuisson 13 hectares, Emile Dandrimont 16 hectares, Jules Botte 23.7 hectares, Elisé Borgniet 8.34 hectares, Henri Boucqué 39.74 hectares, Fernand Canevat 7.5 hectares, Georges Delcorps 12.6 hectares, Yvon Delcorps 6 hectares, Jos Gilles 8 hectares, René Gilles 14 hectares, Paul Lebeau 7.5 hectares, Maria Pile 17.5 hectares, Gaston Mouchard 24.35 hectares, Ovide Rasquin 20 hectares, Maurice Tagon 6.92 hectares, Oscar Van belle 0.8 hectares).*

En 1967, 46 exploitants.

En 1974, 37 exploitants *(Camille Danneels 110.8 hectares, Jean Marie Humblet 57 hectares, Amour Flandre 54.76 hectares, Emile Paquet 48.24 hectares, Léon Gigot 39.3 hectares, André Léonard, 38.53 hectares, Pamphile Jacqmart 38.25 hectares, René Gille 36.2 hectares, Jos Feryn 34.7 hectares, Gérard Martinèse 31.5 hectares, Jacques Coenen 30.42 hectares, Jules Botte 27.87 hectares, Paul Masset 26.85 hectares, René Mathieu 26.5 hectares, Alfred Simon 25.01 hectares, Augustin Peteux 21.95 hectares, Philogome Peteux 21.06 hectares, Gérard Vermeersch 19.51 hectares, Emile Gochet 19.34 hectares, Victor Peteux 18.1 hectares, Arthur Simon 16.57 hectares, Alidor Gaspart 16.29 hectares, Omer Burlet 14.1 hectares, Christiane Dubuisson 13.8 hectares, Florine Masset 13.28 hectares, Ovide Raskin 12.3 hectares, Marie Jonniaux 10 hectares, Jos Gille 8.9 hectares, Marie Motte 7.5 hectares, Julia Jacqmart 3.36 hectares, Paul Lebeau 3.2 hectares, Claude Druaux 3 hectares, Marie Hulin 2.02 hectares, Armand Paquet 0.98 hectares, Anicet Hautenne 0.96 hectares, Daniel Hautenne 0.5 hectares, Aimé Dussart 0.35 hectares).*

En 1976, 28 exploitants.

En 1993, 16 exploitants *(Dominique Bocart, Jean Michel Clause (65 hectares), Jacques Coenen (5 hectares), Parfait Collet (8.03 hectares), association Daneels (181.55 hectares), Etienne De Cuyper (1 hectare), Christiane Dubuisson (2.05 hectares), Jean Marie Fagnant (30.7 hectares), Dominique François (2.4 hectares), Léon Gigot (78.02 hectares), Paul Henrard (37.18 hectares), André Léonard*

(30 hectares), Jacques Mahy (1 hectare), René Mathieu (5.18 hectares), Robert Paimparet (0.02 hectare), Pascal Paquet (74.5 hectares) + Bricout 13.03 hectares et 2 arrêts en 1992 : Pamphile Jacqmart (39 hectares) et Victor Peteux (19.75 hectares)).

Et en 2000, 15 exploitants.

Au niveau de la surface cultivée par exploitation, on remarque une augmentation de celle-ci à la fin du 20ème siècle. La loi de remembrement rural du 25 juin 1956 a favorisé le regroupement des terres en de grandes parcelles. La moyenne de la superficie par exploitation est de 11.5 hectares en 1917 ; de 15 hectares en 1959 ; de 23 hectares en 1974 ; de 36.5 hectares en 1993.

Répartition des exploitations suivant leur superficie

	1917	1950	1959	1974	1993
0 à 10 hectares	52	29	25	15	8
10 à 50 hect.	24	32	30	19	3
50 à 100 hect.	4	2	2	2	4
+ de 100 hect.	0	0	0	1	1

A la fin du 20ème siècle, il n'y a quasi plus d'agriculteur accessoire ou occasionnel.

e) Dans le domaine alimentaire, le 20ème siècle va connaître de grands bouleversements

- La production des produits alimentaires ; ils sont fabriqués par des entreprises et emballés de manière à favoriser une longue conservation. Le travail culinaire s'est déplacé de la cuisine à l'usine. L'industrie alimentaire s'occupe de tout.

- La conservation des produits ; on va utiliser la congélation, la mise sous vide et les boîtes à conserve.

- La distribution des produits alimentaires ; les petits magasins ont laissé la place à de grandes ou moyennes surfaces.

- La diversité des produits ; on va pouvoir choisir et manger des produits venant de tous les pays.

9. Les métiers liés à l'agriculture

a) Un métier lié au développement de l’élevage bovin à Silenrieux : le marchand de bêtes

Dès la moitié du 19ème siècle, avec l’augmentation du nombre de bovins, Maximilien Jussiant devient le premier marchand de bête de Silenrieux, puis il est rejoint par Jean baptiste Mitterlard vers 1860 ; à la fin du 19ème siècle, Joseph Jussiant ; au début du 20ème siècle, Clovis Froment, Constantin Hancart, Alivain Gilles, Jules Meunier, Ernest Van Neyggen et Joseph Gaspart ; au milieu du 20ème siècle, Clovis Froment, Alivain Gilles, Alphonse Dumoulin, Fernand Canevat, Jules Pavot, Emile Dandrimont ; à la fin du 20ème siècle, Joseph Gilles.

b) Le marchand de grains et d’engrais

Au milieu du 19ème siècle, Eugène Coenen ; à la fin du 19ème siècle, Eugène Coenen (décès en 1878), Adolphe et Auguste Hancart, Pierre et Victor Buisseret, Jean Baptiste Bouillot, François Leclercq ; au début du 20ème siècle, Victor Buisseret, Adolphe Hancart (décès en 1909), Louis et Constantin Hancart, F. Veckman ; au milieu du 20ème siècle, Louis Hancart qui construit son magasin au Noupré vers 1930, Antoni Dupont ; à la fin du 20ème siècle, Marcel Mazy.



La famille Hancart

c) Les marchands de machines agricoles

(A partir du 20ème siècle avec l'apparition des machines).

Dès 1920, Alire Walrand, Nestor Moriamé et Emile Pecqueux.



d) Les bergers

Adrien Boulouffe cité en 1600 ; Joseph Ernotte en 1760 pour la cense Paris ; au début du 19ème siècle, Jean Delmarche, Adrien et Louis Langlois, Augustin Moriamé et Rémy Caussin suivi de Jacques Derenne, Augustin Jonniaux, Laurent Demestre et Nicolas Simon ; au milieu du 19ème siècle, Nicolas Laurent à Battefer, Jean Baptiste Nicaise à Bethléem et Jean François Balle à Falemprise ; à la fin du 19ème siècle, Alfred Massimon.

e) Le maréchal ferrant

Au début du 17ème siècle, Pierre Le Gendarme à la Piselotte ; au milieu du 17ème siècle, François Masset ; à la fin du 17ème siècle, Pierre Cogniaux ; au début du 18ème siècle, Pierre Cogniaux, Jean Majolet ; au milieu du 18ème siècle, Pierre Cogniaux, Laurent Ghislain et Jean Jacques Ghislain (son fils) ; à la fin du 18ème siècle, Laurent et Joseph Ghislain, Pierre Cogniaux, Jean Jacques Ghislain, Philippe Léonard, Gabriel Wairon, Philippe Massart ; au début du 19ème siècle, Pascal Fontenelle, André Ghislain, Ambroise Joniaux, André et Louis Massart, Hubert Simon, Pierre Gobert (décès en 1806), Gabriel Wairion, Jean Mahieu, François Massart, Perseval Fontenelle, Ferdinand Bernard ; au milieu du 19ème siècle, François et Louis Massart, Pascal Fontenelle, André Ghislain, Hubert Simon, Jacques Fontenelle (quincaillerie), François Mathieu, Antoine Balle, Augustin Jussiant ; à la fin du 19ème siècle, Louis Delpire (maître), Bienaimé Fontenelle (serrurier et quincaillier), François Louis Massart (quincaillier et boutiquier en plus), Bauduin Dufer (Falemprise), Adolphe Delpire (maître), Julien Gosset, Camille Coenen, Camille et Florent Delpire ; au début du 20ème siècle, Camille Coenen, Louis et Adolphe Delpire, Florent Delpire (Falemprise), Alire Antoine, Adolphe Maudoux, Ulysse et Amour Walrand, Emile Dumoulin ; au milieu du 20ème siècle, Joseph et Emile Dumoulin.

f) Le jardinier

Au début du 19ème siècle, Maximilien Jacques, Joseph Lecomte ; au milieu du 19ème siècle, Maximilien Jacques ; à la fin du 19ème siècle, Philogome et Victor Peteux (pépiniériste), Casimir Vandevel, Olivet et Fidèle Rousseaux ; au début du 20ème siècle, Victor et Philogome Péteux (pépinièriste), Léandre Longfils, Alfred Peteux (arboriculteur).

g) Le boucher (mise en valeur de la production de viande)

Au début du 19ème siècle, Augustin Keller, Louis Ernotte ; au milieu du 19ème siècle, Jean Gillard, Jean Baptiste Dugot ; à la fin du 19ème siècle, Joachim, Hyacinthe et Jean Baptiste Keller, Guillaume Baudeme, Césari Canivet qui exploite un abattoir particulier en 1880 avec un ouvrier (10.400 kg de viande par an), Benoni Gillard, Pierre Cuvelier (avec abattoir particulier en 1892) ; au début du 20ème siècle, Pierre Cuvelier, Alzir et Jules Ranwez (avec abattoir particulier en 1910), abattoir public en 1911, Emile et Edmond Lerot (avec abattoir particulier en 1908), Emile Ravoisin, Arthur Delzenne (ouvrier), Herman Ravoisin (garçon boucher), Gustave Plaet, Camille Bastin, Eugène Fontenelle, Jean Arnould (garçon boucher) ; au milieu du 20ème siècle, Camille Bastin, Roger Ganard ; à la fin du 20ème siècle, Michel Couvreur, l'épicerie des barrages.

h) Le taupier

A la fin du 19ème siècle, Jean Roland ; au début du 20ème siècle, Marcellin Roland (bûcheron), Louis Hardy.

10. Les ponts à bascule

Les ponts à bascule dès la fin du 19ème siècle pour peser les produits agricoles.

En 1893, 37 agriculteurs signaient une pétition pour demander à la commune d'installer un pont à bascule public pour peser leurs bestiaux et leurs voitures de foin et paille.

Le 30 décembre 1893, le conseil communal donnait son accord et le 25 juin 1894, il décidait de confier les travaux de la bascule par adjudication à Pierre Moreau et Joseph Gossin ; l'auteur du projet était Jules Masset et la confection de la maisonnette pour abriter l'appareil de pesage fut réalisé par Adolphe Delpire. Le 26 mai 1895, le règlement est établi : « le pont à bascule est établi sur la place communale et il est destiné au pesage public. L'entreprise de pesage se fera par adjudication publique au plus offrant. Le peseur public tiendra un registre à souche. Les personnes étrangères sont admises à jouir du pont à bascule. Les droits à percevoir pour le pesage au profit de l'adjudicataire sont : par voiture à 4 roues chargés 0.5 Frs, (vide 0.25), par voiture à 2 roues chargés 0.4 Frs (vides 0.2 Frs), Par tête de gros bétail >200 kgs 0.5 Frs (<200 kgs 0.25 Frs), par colis >200 kgs 0.5 Frs (<200 kgs 0.25 Frs). L'entreprise de pesage se fait pour un terme de 3 ans ».

Suite aux différentes adjudications, les tenanciers furent :

Nestor Masset en 1895 ; Léon Léonard de 1896 à 1898 ; René Lambotte de 1899 à 1904 ; Joseph Gourmet de 1905 à 1910 ; puis Adrien Lechat jusque la guerre 40-45.

Remarque : en 1906, Aimé Walrand, entrepreneur en construisit une près de l'Aiglon (actuellement) ; en 1970, elle tombait en morceau et fut démolie. En 1962, Mr Mazy, grossiste en produits agricoles en installa une près de son hangar au Noupré.

A Battefer, Justin Ernotte, agriculteur en installa une de 1910 à au moins 1920.

A Falemprise, Joseph Devouge en installa une en 1907 jusqu'à la 2ème guerre mondiale. (La commune en construisit aussi une à Falemprise en 1907 qui fut démolie en 1913).

-

§ 2. Les bois : ressources principales du village

1. Propriétés, superficie et localisation



Carte des bois de Silenrieux

Silenrieux est une région schisteuse favorable aux grands bois. Les essences présentes dans nos bois sont le chêne, le frêne, l'hêtre, l'érable, le bouleau, l'orme, le charme, le pin, l'aubépine, le tilleul, le noyer, le châtaignier, le prunellier et le saule. Au néolithique, ceux-ci occupaient une grande partie de la superficie. Les premiers défrichements se faisaient sur les dessus de collines pour y installer un emplacement habitable (voir partie politique). Tous les habitants disposaient du libre usage des forêts, des cours d'eau et des terrains vagues et incultes.



Carte des bois de Silenrieux (suite)

Les Celtes qui étaient un peuple forestier vivaient principalement des bois.

A la période romaine, les bois sont domestiqués, exploités et entretenus dans des domaines (fundus) avec villas. Ils appartiennent au propriétaire du domaine.

Chez les Francs, de nombreux terrains retournent en friche et les bois représentent la principale ressource. Le propriétaire du domaine de Silenrieux est l'abbaye de Lobbes qui deviendra le premier seigneur. Les bois et les rivières faisaient partie de la réserve seigneuriale qui était exploitée pour le seigneur propriétaire. Cependant, les tenanciers (voir partie politique) du domaine avaient des droits d'usage (voir l'utilisation des bois ci-dessous) dans les forêts du domaine pour leur propre besoin.

Au bas Moyen Âge, les habitants de Silenrieux représentés par la communauté, se sont vus attribuer des privilèges sur les bois par le seigneur. Celui-ci cédait à la communauté l'usufruit des bois entre le Ry Hennevaux (Ry Jaune) et le Ry de dessous la ville (Ry des Dames) excepté les forêts et forestelles qui restaient à titre personnel la réserve seigneuriale car la maison du seigneur se trouvait à Pas de la l'eau juste à côté : c'est-à-dire, les bois des Violettes, les Maréchaux, Gérardfalize et les Haies. La nue propriété de ces bois restait au seigneur qui continuait à exercer la justice sur le fond transmis.

Sur tous les autres bois, le seigneur laissait les droits d'usage coutumiers à la communauté de Silenrieux. Cependant, l'avoué de Silenrieux, le seigneur de Walcourt avec qui le chapitre de Thuin, seigneur de Silenrieux a disputé aux 12ème et 13ème siècles le pouvoir sur Silenrieux (voir partie politique), a aussi obtenu les droits d'usage dans les bois de Silenrieux pour la communauté de Walcourt probablement en contrepartie des services de protection que l'avoué donnait à la communauté de Silenrieux. Ces droits de la communauté de Walcourt n'étaient pas valables pour les bois donnés en usufruit à la communauté de Silenrieux (voir ci-dessus) et pour les bois au delà du Ry Jaune vers Cerfontaine (en fait, Walcourt pouvait profiter des bois de Terginsart, de la Marlière, de Lorefays, de Chèvremont et de Seury).

En échange des droits d'usage, tous les chefs de ménage de Silenrieux ou Walcourt devaient payer annuellement le jour de Noël une redevance de quelques deniers (appelés noirmittes) au seigneur de Silenrieux le chapitre de Thuin.

Dans les droits, les bénéfices des coupes et ventes des bois se partageaient à part égale entre les 3 parties : le chapitre de Thuin, la communauté de Silenrieux et celle de Walcourt.

Cependant, un accord en 1383 avec le chapitre de Thuin donnera aussi les droits d'usage à la communauté de Walcourt dans les bois au delà du Ry jaune en direction de Cerfontaine (sauf le bois de Lautemerée qui était partagé par moitié entre la communauté de Silenrieux et le chapitre de Thuin pour les ventes de bois) en échange d'une augmentation de leur redevance qui passera à 10 deniers noirs.

Quant aux Froidfonds, les bénéfices des ventes de bois allaient pour moitié à Silenrieux, un quart à Walcourt et un quart au Chapitre de Thuin.

Le 15 février 1454, l'abbé et les religieux du Jardinet obtenaient les mêmes droits que les bourgeois de Walcourt sur les bois de Silenrieux (confirmé le 20 juin 1474).

La police forestière incombait au Prince Evêque de Liège qui réglementait les droits d'usage, la chasse, la pêche, le pâturage dans les bois, l'essartage, l'échenillage périodique dans le but de protéger cette richesse rurale.

Au début des temps modernes, il y avait entre 1200 et 1300 bonniers de bois sur le territoire de Silenrieux. (C'est ce qu'il restait après la grande période de défrichement du bas Moyen Âge de l'an 1000 à 1250).

A la fin du 16ème siècle et au début du 17ème siècle, la communauté appauvrie par les guerres vend en arrentement avec l'accord du chapitre de Thuin des biens situés dans la Bellevallée (versant gauche) appelés « les haies », c'est-à-dire des biens boisés afin de les transformer en prés ou champs. Ces biens vendus prendront le nom de « place de… » (voir partie géographie) et l'acquéreur devra payer une rente à la communauté et le cens au seigneur. En 1612, le bourgmestre (comptable) de Silenrieux et le receveur du Jardinet Jean Gailloz firent un compte à part pour les rentes dues à la communauté par les acquéreurs.

Au même moment, le chapitre de Thuin en profitera pour vendre également des biens personnels se situant dans la même vallée sur le versant droit près « des forêts ». Les acquéreurs devaient payer un nouveau cens et la noalle (nouvelle dîme) s'ils les cultivaient.

Sous la confiscation de Louis XIV (1687 à 1697), les bois sont ruinés, surtout les Froidfonds (plus ou moins 100 bonniers) à cause de l'exploitation excessive des Français et de la mauvaise conduite des habitants de Silenrieux qui vont profiter de cette période pour se servir.

En effet, en 1715, il n'y a plus que 600 à 700 bonniers de bois y compris les parties ruinées ; la haute futaie a été coupée et détruite pendant la confiscation française ; parmi ces bois, la communauté de Silenrieux gère seule en usufruit plus ou moins 150 bonniers et le chapitre de Thuin 30 bonniers « aux forêts ».

Cette répartition des différents droits d'usage des bois entre le chapitre de Thuin, la communauté de Silenrieux et celle de Walcourt va engendrer de nombreux conflits et procès devant les tribunaux car chacun essaie de tirer la couverture de son côté.

Une sentence du 23 novembre 1575 réaffirme que les bois sont la propriété du chapitre de Thuin et que les communautés de Silenrieux et Walcourt ne peuvent pas couper et vendre du bois sans l'accord du chapitre.

En 1583, Walcourt remet en question les 3 panées de bois vendues aux seuls profits du chapitre de Thuin et de la communauté de Silenrieux ; cependant la sentence du tribunal des échevins de Liège donne raison au chapitre et à la communauté de Silenrieux car ceci avait été fait par consentement du seigneur et pour aider les habitants qui avaient subi des dommages suite aux passages de soldats.

En 1586, Walcourt reproche aux habitants de Silenrieux d'essarter et ruiner les bois et de clôturer des prairies à regain ; la sentence du tribunal de Liège demandera aux habitants de Silenrieux de respecter les droits d'usage de la communauté de Walcourt et de remettre un tiers de leur gain à ceux de Walcourt.

De 1631 à 1646, Walcourt se plaint des abus des habitants de Silenrieux dans les bois indivis.

En 1643, Walcourt essaya en vain d'obtenir des droits sur certaines prairies à regains ; mais ses droits se limitent aux bois.

Une sentence du 24 mai 1714 condamne les habitants de Silenrieux à payer des frais à ceux de Walcourt pour une panée de bois passée en 1702 sans remettre la tierce part à Walcourt.

Un long conflit devant les tribunaux entre 1715 et 1719 concernant les panées et les feuillées se terminera par un nouvel accord entre les 3 parties le 23 juin 1719 :

En 1715, les chanoines de Thuin écrivent aux échevins de Liège pour le procès des bois « les comagnes » de Silenrieux : « c'est à tort que Silenrieux prétend être maintenu dans la possession souveraine de couper les bois nécessaires pour leurs feuillées dans les comagnes ; Silenrieux a toujours eu son tiers dans la vente des coupes de raspes ; il nie que Silenrieux ait eu possession de prendre leurs feuillées ou du bois pour leur chauffage dans les comagnes ; quand les gens ont besoin de bois pour leur maison (réparation), ils s'adressent au chapitre de Thuin qui accorde charitablement ce droit ; le pâturage est permis dans les bois en observant les règlements du prince George d'Autriche ; on se refère à la charte de 1479 ; il reconnaît qu'à partir de 1628 la prise de feuillées a été réglée du consentement du bailly avec la présence de la cour ; ce qui démontre qu'avant les manans ne pouvaient prendre leurs feuillées que du consentement du seigneur ou du bailly ; on admet que pendant la guerre de l'an 1689 où la France avait confisqué la seigneurie de Silenrieux, le curé Baslaire sous le consentement de la seigneurie a coupé des raspes dans les comagnes et au Froidfonds ; le curé Bottin a voulu suivre les traces de son prédécesseur en coupant et prenant des bois pour chauffage aux Froidfonds (80 bonniers) où les bois sont ruinés par la mauvaise conduite et pâturage de ceux de Silenrieux et la négligence et l'abandon des français, d'où le prince et son conseil privé après une procédure de 4 ans et par sentence contradictoire, a ordonné le 24 mai 1715 de raviner et remettre en blanche taille ; idem pour les autres parties ruinées ; le chapitre rappelle qu'ils sont propriétaires des bois de Silenrieux ; les manants de Walcourt et Silenrieux sont des usagers des bois ; anciennement, les bois contenaient 1200 à 1300 bonniers + 30 bonniers (forêts et forestelle au seigneur seul) et pour les 1300 bonniers, le chapitre a le domaine et la propriété ; la feuillée, ancien usage, consistait dans les bois que pour chaque famille on pouvait couper et relever en un jour le chauffage de son année ; qu'il n'était permis aux manants que de prendre la feuillée à certain jour limité et publié à l'église en présence de la cour de justice et du bailli ou chanoines ; que depuis 30, 40, 50 ans et plus, on n'a pas publié à l'église pour prendre la feuillée ; il y a plus de 50 ans, les manants se trouvaient tous ensemble à certains jours pour prendre comme de vieille coutume les feuillées ; en 1715, il n'y a plus que 600 à 700 bonniers y compris les parties ruinées ; dans les 600 à 700 bonniers, il y a fort peu de hautes futaies car ils ont été coupés et détruits pendant la confiscation de la France ; on apprend que les manants de Silenrieux, outre les 600 à 700 bonniers en dépouillent pour eux seuls plus ou moins 150 bonniers et qu'ils profitent seuls de ces 150 bonniers depuis 50 ans et plus ; depuis qu'ils ont ces 150 bonniers, ils n'ont plus été semoncé pour prendre la feuillée dans les autres bois communs ; que depuis 50 ans et plus, le chapitre, Walcourt et Silenrieux sont autorisés de vendre ou faire vendre les raspes qu'ils coupent de temps en

temps au profit des 3 ; le chapitre reproche qu'en octobre 1715, les manants de Silenrieux ont nayé contre le gré du chapitre une panée de 25 bonniers (taille tremblante).

En conclusion, le chapitre demande la réparation de tout dommage.

En 1717, la communauté de Silenrieux répond au chapitre : les chanoines veulent empêcher aux manants de continuer leur possession, de vendre leur panée et profiter à l'accoutumée des bois de Silenrieux ; pour Silenrieux, le record de 1479 est avéré que les manants ont le droit de prendre chênes pour bâtir et ont le droit de pâturage dans tous les bois ; la justice de Silenrieux a assigné aux manants leurs usages et feuillée en 1601, 1607, 1612, 1613, 1614, 1621, 1622, 1623, 1628, 1630, 1631,1635 ; cette même continuation se prouve et se confirme par les redditions des comptes et par les comptes rendus de la justice en 1637 et 1666 ; un record de la justice du 19 oct. 1716 prouve que cette possession de feuillées a été continue ; ce qui prouve que les manants de Silenrieux ont continué leur feuillée dès avant l'an 1303 jusqu'à présent et continué d'avoir un tiers de la vente de ce qui excède les feuillées par l'accord de 1422 ; par le record de 1479, chaque manant de Silenrieux a payé de tout temps au seigneur un cens annuel à raison de leurs usages et feuillées de leur commun et ces mêmes deniers (10) ont toujours été payés par les manants et se paient encore maintenant ; contre ce paiement les manants doivent jouir des bois et pâturage paisiblement pour toujours ; ces usages ont peut-être été interrompus pour raison de guerres ou autres choses semblables ; il n'y a donc aucune raison de prescrire la possession des surcéans de Silenrieux de leur ancien usage car ils paient le cens et rentes au seigneur suivant le record de 1479 ; les droits du tiers sur les ventes, le droit de pâturage, de prendre les chênes pour bâtir n'ont jamais été séparés ni pour le droit de feuillée pour la consommation domestique ; en disant que le curé et quelques manants ont encore continué le droit d'usage, le chapitre avoue la possession des manants de Silenrieux et que la possession n'a pas été discontinue ; les aisances étant séparées du droit de vendre par tiers ; ce qui excède après que les manants ont coupé pour leur consommation domestique pour leur bâtiment et pour renclore leur héritage ; au contraire, la sentence de 1575 que le droit de borner les feuillées appartient aux manants et est déclaré appartenir à la justice de Silenrieux et pas au chapitre ; la possession est obtenue par l'accord de l'an 1422 dans les venditions qui excèdent les usages des manants n'a aucune liaison avec le cas présent ; le chapitre n'a un tiers des venditions qu'en qualité de seigneur ; la tierce partie des ventes de ce qui excède les usages suite à l'accord de 1422 ne peut pas donner l'avantage d'interdire l'usage particulier des manants de Silenrieux dans les communes ; les droits d'usage des manants ne peuvent être suspendus.

Pour mettre fin aux procès survenus entre le chapitre, la ville de Walcourt et la communauté de Silenrieux, les parties transigent le 23 juin 1719 sur leurs droits respectifs sur les bois indivis de Silenrieux.

1. Les bois des raspes si 15 ans d'âge sont vendus pour les 3 parties. (Le chêne aussi 1/3 et du consentement des 3). (Idem pour les sarts quand il s'en fera avec le droit de terrage au seigneur). Les habitants renoncent à leur droit d'usage de feuillée et de maisonnage. (Sauf si malheur, on accorde gratis le bois nécessaire). On marque les chênes au marteau en présence des 3 parties.

2. Les Froids Fonds et Cockiamont, si 15 ans d'âge, sont vendus avec un bénéfice pour ½ à Silenrieux et ¼ chacun pour Walcourt et Thuin.

3. Pour faciliter le pâturage dans les tailles au delà de Hennevaux, Silenrieux fera fossoyer et aborner les chemins suivants : celui de warichaix ou terme du vivier allant à Cerfontaine, celui au warichaix du plane allant aux commagnes et celui allant de la rochette à Soumoy venant de Bethléem, tous les autres chemins seront anéantis.

4. On s'en remet à la justice pour les parties que Silenrieux a coupé seul (Cockiamont, taille à fagot et pannée tremblante).

5. Quant à la pannée de bois en coupe, on en vendra 15 à 20 bonniers par portion au plus offrant.

6. Pour la conservation des bois communs, les bois francs, et réservés (Thuin et communauté de Silenrieux), il sera établi par le seigneur 2 sergents de bonne vie aux frais communs des 3 membres. Ils auront une capote de 2 en 2 ans aux frais des 3.

7. Les amendes par le bailly ou tous autres…

8. Le droit de pâturage, de pachonage, et de pêche reste.

9. Le droit de chasse suivant les édits du prince évêque. En payant au chapitre un cens annuel de 30 patars Brabant Liège chaque an pour chaque communauté. Payable à la recette de Noël pour Silenrieux. Le seigneur se réserve la hure du sanglier, le cartier du cerf et du chevreuil à condition de le porter à Thuin sous peine d'amende de 10 florins d'or.

Le 22 juin 1735, une sentence arbitrale rappelle aux gens de Walcourt qu'ils ne peuvent pêcher que le long des cours d'eau attenant aux bois dans lesquels ils ont des droits d'usage. (C'est-à-dire, ils ne peuvent pas pêcher dans l'Eau d'Heure du Ry Hennevaux au Ry des Dames).

L'époque contemporaine.

Un décret du 22 novembre 1790 appliqué dès l'arrivée des Français dans nos régions va rendre publics les bois et les chemins. Le 7 décembre 1794, une sentence arbitrale désigne la commune de Silenrieux comme propriétaire de la part des bois ayant appartenu au chapitre de Thuin (c'est-à-dire « les forêts et forestelles » et le tiers des bénéfices des coupes et ventes de certains bois). De 1794 à 1802, l'exploitation des bois a été suspendue. Mais, en 1799, l'administration du département Sambre et Meuse suspend la sentence et le 9 avril 1803, le préfet confirme que les intérêts de la république ont été lésés par le jugement de 1794 car le droit d'usage des bois pour les habitants de Silenrieux n'est pas le droit de propriété. La part des bois du chapitre de Thuin redevient donc propriété du domaine national français. En fait, Silenrieux n'a jamais su prouver par un acte authentique qu'il était propriétaire des bois et qu'il avait été dépouillé de ses possessions par le seigneur. De même, les bois de la taille aux genets qui appartenaient au chapitre de Walcourt passèrent aussi dans le domaine national français.

En conclusion, « les forêts », les bois de Lennery à Gerlimpont et la taille aux genêts sont propriétés du domaine national.

Les bois entre le Ry Jaune et le Ry des Dames sauf « les forêts et forestelles » étaient propriétés propres à la municipalité de Silenrieux. (C'est-à-dire, les Violettes, les Maréchaux et Gérardfalize). Le bois de Lautemrée de 5 bonniers appartenait à la fois à la république française et à la municipalité de Silenrieux. Le reste est en indivision entre les municipalités de Walcourt, Silenrieux et l'état français.

Vers 1804, l'exploitation des bois reprend et les bénéfices sont divisés en trois.

En 1817, le gouvernement hollandais commence l'estimation des bois indivis de Silenrieux pour les partager et comptabilise 738 bonniers bois sur Silenrieux au total. En 1825, Silenrieux par son avocat essaie à nouveau de récupérer ses bois avec l'appui du jugement arbitral de 1794 ; mais il y a prescription après 30 ans.

En 1821, les Cheneux couverts de pierres, de genêts et de bruyères sont vendus à des particuliers qui mettent ces terrains en valeur en les défrichant.

En 1826, les bois au lieu-dit « aux forêts » sont vendus par le gouvernement hollandais à Dupont d'Ahérée pour 2/3 et à Augustin François pour 1/3. La société générale des Pays-Bas achète les bois de Lennery et des Bolys.

Finalement, le partage à 3 fut fait le 21 juin 1827 par tirage au sort :

« Walcourt obtient la propriété des bois de Terginsart (16 bonniers, 73 perches 75 aunes), des Marlères (30 bonniers 77 perches 55 aunes) et une partie des Comagnes dénommées bois de Walcourt (le restant de la taille aux fagots 15 bonniers 65 perches 72 aunes ; la taille ruinée 20 bonniers 62 perches ; la taille derrière le bois 13 bonniers 82 perches 88 aunes ; au centre des Froidsfonds 22 bonniers 81 perches 78 aunes ; moitié de la taille Jacquart 10 bonniers 79 perches 62 aunes) soit une valeur de 59.446,04 florins et 131 bonniers 23 perches et 30 aunes.

Le gouvernement 60.064,37 florins soit 128 bonniers 21 perches et 28.5 aunes, le restant de la taille Jacquart (10 bonniers 79 perches 62 aunes), la partie du Laurefays (52 bonniers 91 perches 13 aunes), le fond d'Erpion (20 bonniers 45 perches 75 aunes), taille Gobert (26 bonniers 94 perches 95 aunes), restant de Cockiamont (9 bonniers 19 perches 46 aunes), la coupe de Chèvremont (7 bonniers 90 perches 37 aunes).

Et Silenrieux 63.173,49 florins soit 152 bonniers 45 perches 9 aunes, la Minoterie (26 bonniers 14 perches 72 aunes), la taille du Faux (33 bonniers 89 perches), la taille aux Genêts (18 bonniers 17 perches 10 aunes), la Marache (16 bonniers 37 perches 8 aunes), la coupe de Seury (22 bonniers 61 perches 34 aunes), la coupe Hautemry (4 bonniers 77 perches 79 aunes), partie des Froidsfonds et Cockiamont (27 bonniers 26 perches 6 aunes), partie de la taille aux Fagots (3 bonniers 22 perches).
Le 21 juillet 1828, le gouvernement vend à Jean Baptiste Hanonnet, maître de forges à Couvin les bois gouvernementaux suivants : sa partie de Cockiamont, sa partie de la taille Jacquart, la taille Gobert et le fond d'Erpion.

En 1833, le bois de Serre Terne est défriché (6 hectares 95 ares) : « Serre Terne est peu propice à la charrue mais les indigents s'embarrassent peu de cela car ils cultivent à la houe et à la pioche pour les pommes de terre. Les indigents seront heureux d'avoir une parcelle de ce bois en location ; en fait le défrichement se fait pour augmenter la quantité de terrain à mettre en location et augmenter les revenus de la commune et de plus Serre Terne est souvent dévasté car il est seulement à 200 mètres du village ».

Vers 1832, le gouvernement vend les bois du grand Laurefays au baron de Cartier d'Yves, à Florent Dupont d'Ahérée et à Augustin François, ceux du petit Laurefays au baron de Cartier d'Yves et Chévremont à Berton Daudrez et consors.

En 1846, les bois de Lautemrée furent défrichés (4 hectares 78 ares).

Vers 1850, une partie du bois « aux forêts » fut défriché par Mr François (4 hectares 89).

Les bois du petit Laurefayt furent défrichés pour 16 hectares 38 ares ; les bois de Mr Hanonnet furent aussi défrichés en partie dans les années 1850.

Au niveau superficie, il y avait en 1834, 620 hectares de bois dont 283 hectares à la commune de Silenrieux, 130 hectares à la commune de Walcourt et 207 hectares aux privés.

En 1856, il reste 272 hectares à la commune après les défrichements de Lautemrée et Serre Terne.

A la fin du 19ème siècle, il reste 528 hectares de bois dont 270 hectares à la commune de Silenrieux, 130 hectares à la commune de Walcourt et 128 hectares aux privés.

Au début du 20ème siècle, la commune achète le pré Ursule pour le planter.

En 1970, avant l'expropriation des barrages, il y avait 529 hectares de bois dont 285 hectares à la commune de Silenrieux, 130 hectares à la commune de Walcourt et 114 hectares aux privés.

En 1971, 131 hectares de bois et 3 hectares 15 de sapinières furent expropriés pour les barrages. Parmi ceux-ci, une partie forme actuellement le pourtour des barrages et appartient à la région wallonne.

A la fusion des communes, la commune de Walcourt s'est adjugée les bois de Seury (22 hectares 31 ares) appartenant à la commune de Silenrieux sans contrepartie.

Au 20ème siècle, il y a aussi une régression importante du nombre de vergers et de haies.

2. L'utilisation des bois

Depuis le néolithique, les habitants utilisaient le bois pour le chauffage, pour construire leur maison, meubles, leurs outils (hache, serpe, houe etc…) et leurs moyens de transport. Ils utilisaient aussi le bois pour cuire la céramique et faire du charbon de bois.

C'est dans les forêts qu'ils allaient chercher une partie de la nourriture aussi bien pour eux (chasse, pêche et cueillette) que pour le bétail (pâturage dans les bois) ; qu'ils trouvaient des engrais et des litières pour l'agriculture (feuillages, fougères, bruyères et genêts) ; qu'ils se soignaient grâce à certaines plantes médicinales (résine de pin comme désinfectant) ; qu'ils cultivaient par essartage et écobuage.

A partir de la métallurgie celte, on avait besoin de la forêt pour le charbon de bois.

Les Gaulois étaient aussi de bons charpentiers, charrons et tonneliers.

Dès que les bois furent repris dans la réserve du domaine du seigneur et devinrent sa propriété, celui-ci fut quasiment obligé de laisser ceux-ci à la jouissance de ses tenanciers.

C'est ainsi qu'ils obtinrent des droits d'usage dans les bois appartenant au seigneur.

Du Moyen Âge à la révolution française, les droits d'usage pour les habitants de Silenrieux (idem pour ceux de Walcourt dans certains bois) étaient les suivants :

- le droit de feuillée, c'est-à-dire couper le bois pour le chauffage (ce n'est pas le droit de prendre le bois mort) : chaque famille pouvait couper et relever en un jour le chauffage de son année ; d'après l'accord de 1422, ce droit appartiendrait à la justice de Silenrieux et pas au seigneur ; l'ordonnance de Georges d'Autriche du 25 décembre 1551 exigera l'accord du seigneur ou du bailly en ce qui concerne la feuillée et les bois qui devront être rentrés dans les 3 jours après la coupe ; de plus, l'endroit sera dorénavant renseigné par l'officier forestier ». Le 23 juin 1719, les habitants de Silenrieux et Walcourt renoncent à leurs droits de feuillée sauf s'il arrive un malheur à leur maison (sorte d'aide sociale).

- le droit de pâturage (aussi appelé de pacage ou champiage), c'est le droit de faire pâturer les bêtes en automne et hiver dans les taillis d'au moins 4 ans sans compromettre la futaie.

Après l'ordonnance de Georges d'Autriche, le 25 décembre 1551, le droit de pâturage sera permis dans les taillis de 5 ans au lieu de 4 auparavant et pour les chèvres au moins 7 ans. Les amendes seront plus sévères pour les bêtes à cornes ou troupeaux de moutons trouvés dans les bois sans autorisation ou respect du règlement : « En 1602, Alix Loyet sergent forestier a fait rapport de trouver une bête à cornes appartenant à Bartholomé De Gozée dans la taille au dessus de Modrivallée et Jean Ernotte sergent de justice a fait rapport de trouver le troupeau de moutons de Domicien Heilla près de Warnifond ».

Ce droit de pâturage dans les taillis ne donnait pas aux habitants de Walcourt le droit de pâturage dans les terres, prairies et regains des particuliers et de la communauté de Silenrieux (appelé vaine pâture).

Le 4 mars 1617, le seigneur donne l'autorisation aux surcéans de Silenrieux de laisser pâturer leurs bestiaux sur les jeunes tailles de 3 ans accomplis sans préjudice car la communauté a beaucoup subi suite à une tempête et aux passages des soldats.

En 1727, on permet le pâturage dans les taillis d'au moins 7 ans. Cette décision entraînera un conflit à Silenrieux du 22 décembre 1729 à janvier 1730 entre le bourgmestre représentant la communauté qui veut revenir à 5 ans et le mayeur Grignet qui représente le seigneur avec le bailly ; d'après le bourgmestre qui représente « les vachers » de Silenrieux qui ont une grande quantité de bêtes à cornes. (Il y en aurait 2 fois plus qu'en 1700) : « l'aridité et l'infertilité des terrains poussent les paysans à vivre avec des bêtes à cornes ; de plus, les agriculteurs sont pauvres et réduits à la mendicité à cause de la cherté des grains ; il critique aussi la cruauté du mayeur qui va jusqu'à exécuter ses menaces dans les maisons des pauvres pour empêcher les vachers de faire paître leurs bêtes dans les bois après 5 ans de croissance afin de respecter la loi ». D'après le bailly, les vachers sont responsables de la destruction de la forêt et il y a trop de bêtes à cornes ; il critique les vachers d'organiser des assemblées clandestines ».

Finalement, le seigneur tolérera le pâturage dans les taillis d'au moins 5 ans.

En 1761, Mr Desmanet, maître des forges se plaint que les bois à charbonner sont plus chers de 33 % et il critique les possesseurs de bêtes à cornes : « les bois sont dévastés par le pâturage des bêtes à cornes en contravention aux lois en vigueur ; il propose d'interdire le pâturage dans les taillis de moins de 7 ans de croissance ; d'interdire de faire pâturer la nuit et de détenir des bœufs que proportionnellement aux possessions propres car les gens sans terre causent des ruines dans les bois ; il propose aussi de replanter les bois détériorés ».

En 1762, on interdit aux chèvres de paître dans les bois.

En 1790, la communauté prendra aussi des mesures de conservation de ses bois (Violette, Maréchaux, Gérardfalise) : il faut au moins des taillis de 7 ans pour le pâturage des bêtes à cornes et de 5 ans pour les chevaux, les moutons et chèvres. Les amendes seront pour la communauté à 2/3 et le sergent à 1/3.

- Le droit de glandée, c'est-à-dire mettre les porcs dans les bois d'au moins 5 ans, puis 7 ans.

- Le droit de maisonnage, c'est-à-dire que tout bourgeois avait le droit d'obtenir du bois pour construire sa maison et enclore sa propriété ; à partir de l'ordonnance de 1551, les demandes doivent être faites par le bourgmestre au nom de la communauté à la cour de justice de Silenrieux via le mayeur ; le 23 juin 1719, les habitants renoncent au droit de maisonnage sauf s'il arrive un malheur à leur maison.

- Le droit d'essartage, c'est le droit de mettre en culture le terrain d'une coupe de bois pour en tirer une récolte de seigle ou d'avoine ; on procédait de la manière suivante : on arrachait les broussailles sur une coupe exploitée à blanc ; on les incinérait à feu ouvert pour l'engrais ; puis on semait une céréale peu exigeante comme l'avoine et le seigle ; on faisait 2 ou 3 récoltes, puis on laissait recroître le taillis et on recommençait le cycle après 15 ans.

Chaque bourgeois avait droit à un sart à condition de payer le droit de terrage au seigneur, c'est le droit pour le seigneur de prélever une partie des produits de la terre. Le chapitre de Thuin avait le droit de terrage sur les sarts et les essarts. La recette de ce droit était passée aux enchères aux plus offrants. Les sarts importants de Silenrieux étaient à Servais terne, à la Forestelle, à la Ronde haie, au Cheneux, aux Brûlés.

En 1742, on défriche et sarte le Cheneux après avoir enlevé des pierres. Cependant, le Cheneux restera inculte, couvert de genêts et de bruyères jusqu'en 1821.

En 1761, le maître de forge Desmanet demande aussi pour rétablir la bonne santé des bois de prohiber les sarts à feu courant qui détériore les jeunes plants.

Une ordonnance de 1762 pour l'Entre Sambre et Meuse appliquée à Silenrieux dit que l'essartage doit être mieux organisé en divisant les biens communaux (warissaix, sarts) et les trieux en 15 parts pour les sarter une chaque année en divisant le 1/15ème retenu entre tous les bourgeois qui tire au sort leur portion. Le 29 février 1768, on défendit d'essarter au feu courant.

- Le droit de ramasser les feuilles, les ramettes et raspes a toujours été accepté.

- Le droit de cueillette est aussi permis.

- Le droit de chasse était accepté par le seigneur à condition que la communauté paie un cens annuel de 30 patars Brabant Liège ; cependant, le chapitre de Thuin se réservait la hure du sanglier, le quartier du cerf et du chevreuil.

- Le droit de pêche était lié aux droits d'usage forestier, les bourgeois pouvaient pêcher dans la rivière et les ruisseaux ; mais les habitants de Walcourt ne pouvaient pas pêcher entre le Ry Hennevaux et le Ry des Dames car ils n'avaient pas de droit d'usage dans les bois entre ces 2 ruisseaux.

Un conflit de pêche en août 1714 :

« Le 8 août 1714 la communauté de Silenrieux commet son bourgmestre pour engager un procès contre un bourgeois de Walcourt qui est présumé pêcher dans l'Eau d'Heure dépendant de cette juridiction entre Hennevaux et le vivier de Féronval proche du bois des maréchaux appartenant à la communauté ».

Le 13 août 1714, Walcourt se plaint auprès des échevins de Liège des nommés Philippe Antoine, Pierre Jos Jacquart et François Grawet accompagnés de bourgeois de Silenrieux car ils ont empêché violemment Andrieu Colar et des bourgeois de Walcourt de pêcher dans l'Eau d'Heure avec l'aide de Gislain receveur des tailles à Boussu et de Gallien de Boussu aussi ; ils ont saisi leurs filets de pêche pour les empêcher de pêcher et ledit Philippe Antoine prit les filets et les nasses de Joseph Crosseau de Walcourt ».

En 1641, une convention avec le prince de Barbençon autorise le droit de pêche aux habitants de Silenrieux dans l'étang de Féronval.

En 1674, les manants de Silenrieux pouvaient pêcher 3 fois par an dans l'étang de la forge de Falemprise (le jeudi Saint, la veille de la Pentecôte et la veille de St Jacques (25 juillet).

En 1688, un accord est aussi pris pour l'étang de Battefer.

Une fois les droits d'usage pour les particuliers respectés, le surplus des bois étaient coupés et vendus à des professionnels afin d'assurer des rentrées financières pour la communauté (voir l'importance des recettes forestières dans la partie financière). Suivant les accords entre le seigneur et les communautés de Silenrieux et Walcourt, les ventes de bois et de raspes (ainsi que les sarts) se faisaient du consentement des 3 parties en partageant les recettes en 3 parties pour les bois indivis de Silenrieux (pas pour les bois propres à la communauté de Silenrieux et au chapitre de Thuin, ni pour les Froidfonds qui se partageait moitié Silenrieux, le quart pour Walcourt et le quart pour le chapitre de Thuin). Pour la vente, on faisait des coupes par panées pour les vendre au plus offrant. C'étaient les 2 bourgmestres qui furent chargés de passer les panées. Les bois et raspes se coupaient tous les 15 ans (tous les 14 ans à partir de 1786).

La mise aux enchères ou vente publique se déroulait de la manière suivante :

Le sergent mettait des affiches au valve de l'église et, si nécessaire, dans les lieux pour annoncer le jour et l'heure de la vente ; le moment venu, il faisait sonner la cloche pour prévenir la population ; ensuite le mayeur procédait à la vente à l'enchère ; le produit de la vente devra se payer en main du mayeur avec un 20ème denier de frais non diminuable du prix principal ; le vendeur avait une heure de temps après que la baguette soit tombée pour confirmer ou non la présente vente.

Cependant, le 4 avril 1456, le chapitre de Thuin refusa de mettre en vente des bois pendant une certaine période.

Suite aux destructions de guerre entre les Liégeois et les Bourguignons à Walcourt, un accord fut réalisé entre les 3 parties le 20 juin 1474 sous les bons hospices de Gui de Brimeu et de son lieutenant pour l'ESM, Lancelot, seigneur de Boussu. Cet accord prévoit que Walcourt obtenait pour 20 ans la moitié des recettes des ventes de bois à Silenrieux car ils ont besoin d'argent pour reconstruire la ville. Il était prévu de couper la première année 200 bonniers ; puis 100 bonniers chaque année. Les recettes étaient partagées de la manière suivante : 50 % pour Walcourt, 35 % pour le chapitre de Thuin et 15 % pour la communauté de Silenrieux qui fut probablement punie d'être dans la principauté de Liège.

En 1575, le chapitre de Thuin autorise la communauté de Silenrieux de vendre 3 panées de bois avec 33 % des recettes pour Thuin et le reste pour Silenrieux afin de subvenir à leur nécessité et à leur église appauvrie par les gens de guerre.

Le 23 novembre 1575, les échevins de Liège rendent une sentence qui instaure un système d'alternance dans les bois communs de Silenrieux en 3 parties dont un tiers restera en repos pendant 7 ans et ainsi de suite afin de sauvegarder les bois.

Le 26 janvier 1692, c'est Walcourt qui obtient l'autorisation de passer plusieurs panées aux enchères pour subvenir à leurs travaux suite aux guerres.

Dans les bois propres à Silenrieux au 18ème siècle, la qualité de chef de famille bourgeois donnait droit à une part affouagère chaque année. On passait aux enchères les portions devant la cour de justice et le bourgmestre. Pour chaque portion, on devait payer 4 patars et demi pour les frais de marquage ; cette disposition fut prise par la communauté après la suppression du droit de feuillée en 1719 pour les bourgeois du village.

Pour surveiller et gérer les bois, le seigneur nommait 2 sergents forestiers (voir la partie politique) qui étaient à la charge des 3 parties ; mais la responsabilité de l'ordre public dans le bois était à charge du bailly de Silenrieux.

A partir de la 2ème moitié du 18ème siècle, les (re)plantations dans les bois sont courantes et régulières. Le 8 septembre 1779, la communauté décide de planter des arbres sur les trieux de Servais terne et de la Forestelle et sur tous les autres trieux qui ne sont pas cultivés.

Les principaux acquéreurs des ventes de bois étaient les maîtres de forge de Battefer, Falemprise, Féronval ou de la région. Depuis le 16ème siècle, l'implantation de la métallurgie à Silenrieux a fortement augmenté la demande en charbon de bois. Il fallait 500 à 600 kgs de charbon de bois pour produire 100 kgs de fer. Les tanneurs avaient besoin des écorces de chêne pour leur activité. Les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les charbonniers, les menuisiers, les vanniers et les sabotiers étaient aussi des acheteurs de bois.

Les autres métiers liés indirectement aux bois car, utilisant du charbon de bois pour leur four, sont le brasseur, les potiers, le chaufournier, les ferons, les maréchaux ferrants, etc…

Durant toute cette période des temps modernes, les bois ont été une ressource importante et fort prisée par beaucoup de gens ; mais parfois, les bois ne savaient plus satisfaire toutes les parties. C'est

pourquoi de nombreux conflits se sont développés entre les maîtres de forge, les vachers, les autorités et dans le cas de Silenrieux entre les 3 corps constitués. Car en plus des usages courants et des coupes, nos bois durent faire face aux pilleurs et maraudeurs ainsi qu'aux dévastations des soldats. Finalement, les abus ont été si importants que le prince évêque Georges d'Autriche prit une importante ordonnance le 15 décembre 1551.

Durant la période contemporaine (1794 à 2000).

Au 19ème siècle, les taillis sont constitués de charmes, de coudriers surtout ainsi que de chênes, de bouleaux et d'érables trembles. Partout, il y a des fourrés bien épais, peu sur les pentes et médiocres sur les pentes fortes.

Les futaies sont composées de chênes surtout, de bouleaux, de frênes et quelques magnifiques mélèzes et pins sylvestres qui disparaissent progressivement. Des épicéas sont plantés sur les friches et sarts. Sur les plateaux, la futaie est assez dense et bonne ; ailleurs, elle est basse, clairsemée et même absente à certains endroits pentus.

- l'essartage continua jusqu'à la fin du 19ème siècle à Silenrieux. Il fut réglementé en 1829 : « l'essartage se fait à feu couvert ou courant ; l'administration communale doit remettre au maître forestier toutes les informations ; il ne pourra être fait qu'une récolte dans les coupes assujetties à l'essartage. Il n'aura lieu qu'en l'année qui suivra l'exploitation des taillis ; là où il est praticable, il pourra être fait en l'année même de la coupe une récolte de navette. Le feu courant s'exécutera au même instant sur toute la superficie de la coupe. Le garde de triage surveillera l'opération ; les fourneaux pour l'essartage à feu dormant seront placés à la distance d'une ½ aune de chaque souche ; les co-partageants ou adjudicataires ne pourront arracher, couper ni découvrir les souches. On transporte les récoltes à dos d'homme jusqu'au chemin de vidange ; il est interdit de faire paître des bêtes pendant l'essartage ; Ils doivent semer en graines forestières tous les vides de leurs lots ».

On y cultivait surtout du seigle et des pommes de terre.

En 1833, voici les arguments de l'administration communale pour continuer l'essartage à Silenrieux : « c'est avec peine que nous voyons Mr le sous inspecteur forestier s'opposer à nos demandes, nous y sommes habitués. Comme il s'agit d'une question importante, celle de savoir si la commune de Silenrieux sera privée d'un usage dont elle a constamment joui, usage dont jouissent tous les autres propriétaires de bois situés sur ce territoire, usage qui rapporte un revenu considérable à la commune et de grandes ressources à la classe ouvrière ; (on récoltait du seigle). Les de Cartier d'Yves et Dupont d'Ahérée font essarter leurs bois ; nous sommes confiants pour trouver à emprunter, sur le produit de la vente que nous ferions la somme qui nous est nécessaire pour soulager actuellement l'affreuse misère qui règne dans la commune. L'essartage n'appauvrit pas le sol et n'est pas nuisible à la futaie ni au taillis. De 1818 à 1828, Silenrieux essarta dans 7 coupes différentes et les tailles de ces 7 coupes n'ont pas souffert. Est-ce au moment où les ouvriers manquent d'ouvrage qu'il convient de les priver d'utiliser une partie du temps pour se procurer un peu de vivre pour l'avenir et de la paille pour couvrir leurs chaumières ; on veut nous priver du seul moyen que nous avons de soulager la misère ».

Les raisons pour continuer les essartages en 1856 :

- grande quantité d'ouvriers qui travaillent dans le fer et ont des jours pour s'occuper d'essart ou bien vont au cabaret ;

- si pas d'essart, ils pourraient être dans la misère et tomber à la charge des secours publics ;

- l'essartage permet à des ouvriers de nourrir une vache et se procurer de l'engrais, de récolter des pommes de terre sur des terrains.

L'essartage donne des revenus à la commune pour planter 15000 arbres sur les fossés et dans nos bois où il manque de futaie depuis 15 ans.

- le pâturage itinérant dans les bois s'organisa jusqu'à la guerre 14-18. Il fut réglementé le 13 mai 1824 : « les bestiaux susceptibles d'aller à la pâture devront être marqués des lettres initiales de la commune SL et on doit connaître le nom du propriétaire et le nombre qu'il présentera. Il y a obligation de mettre des clochettes au col des bestiaux et de conduire le bétail en troupeau sous la surveillance d'un pâtre de bonne probité. La commune est responsable du pâtre et il est défendu de faire pâturer la nuit. En 1825, il y avait 141 bestiaux.

Pour les chevaux, il faut des tailles de 6 ans d'âge et pour les bêtes à cornes, il faut 10 ans d'âge.

De 1834 à 1838, l'administration de Silenrieux a l'honneur de vous exposer que depuis quelques temps des troubles assez fréquents ont lieu à Silenrieux. Ces troubles proviennent de ce que les habitants sont privés du droit de pouvoir faire pâturer leurs bestiaux dans les bois communaux même dans ceux qui doivent être exploités cette année. Cette mesure de l'administration forestière mécontente les habitants. Car depuis longtemps, on pouvait faire pâturer les chevaux dès que les taillis avaient atteint 5 ans de recroissance et les bêtes à cornes 2 ans plus tard.

Suite aux réclamations, en 1839, on rétablit le pâturage de façon réglementée pendant toute l'année sauf le mois de mai à la minoterie ; on limitait le nombre de chevaux à 30 et le nombre de bêtes à cornes à 100 ».

- les portions affouagères sont toujours d'actualité pour les chefs de famille ainsi que la cueillette dans les bois.

En 1837, on divise les bois en 2 parties bien distinctes par leur situation et leur nature du sol :

« 1. Les Comagnes (taille à Fagot, Marache, Seury, taille aux Genêts, Minoterie, taille des Faux) (110 hectares) sol argileux et humide : il y a surtout des chênes ; cette partie servira aux besoins de la commune et sera exploitée en 18 coupes dont une est vendue chaque année. (Les coupes de futaies passeront à 25 en 1923 et à 27 en 1951 avec 5 de réserve).



Les parts affouagères

2. Le reste : Seuri (1 coupe), Violette (3 coupes), Gérardfalise (1 coupe), Maréchaux (8 coupes), Froidsfonds (1 coupe), Try Paris (1 coupe), bois Marion (1 coupe) (161,6 hectares) sol élevé, schisteux et sec : il y a surtout des baliveaux et quelques jeunes arbres ; cette partie sera divisée en 16 coupes dont une est distribuée chaque année en affouage aux habitants. L'essartage se fait à feu couvert dans cette partie tous les 16 ans. Après l'essartage, c'est au tour du cueillage des herbes et du pâturage » (les coupes d'affouage passeront à 20 en 1923 et à 19 en 1951).

En ce qui concerne la cueillette dans les bois, voici un résumé des menus produits ramassés par les habitants : « les herbages sont permis à partir du 15 avril dans les coupes âgées de 3 ans et plus, les herbages peuvent être faucillés jusqu'au 1er novembre (petite faucille ordinaire) ; les litières peuvent être cueillies dans les tailles âgées de 6 ans au moins, les litières pourront être faucillées pendant toute l'année ; les feuilles mortes peuvent être ramassées dans les coupes de plus de 7 ans (de plus de 10 ans à partir de 1895), les feuilles mortes peuvent être ramassées par râteaux en bois depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars, défense de dénuder le sol, d'enlever la mousse et de prendre du terreau ; les bois secs (ou morts) pourront être enlevés pendant toute l'année (en 1880, on limite l'enlèvement des bois morts d'octobre à décembre) sous le secours d'aucun instrument tranchant » (toujours entre le lever et le coucher du soleil et transport à dos d'hommes). L'enlèvement de tous ces menus produits sera supprimé juste après la 1ère guerre mondiale. Actuellement, on peut toujours aller ramasser les champignons, le muguet et la jonquille à condition d'être domicilié dans la commune.

En ce qui concerne les parts affouagères, elles furent distribuées presque à tous les chefs de famille habitant Silenrieux depuis le 18ème siècle jusqu'après la guerre 40-45. Après 1945, le nombre de chefs de famille inscrits pour les parts vont diminuer régulièrement : 286 parts en 1945, 185 parts en 1947, 60 parts en 1951, 57 parts en 1961, une vingtaine de parts dans les années 60', une quarantaine au moment de la crise pétrolière de 1973 à 1975, puis de nouveau une trentaine de parts.

- La vente des bois restera jusqu'aujourd'hui une ressource importante pour la commune ; Il y eut juste une suspension d'exploitation de 1794 à 1803. Après, les recettes seront divisées en 3 (Silenrieux, Walcourt et gouvernement au lieu du chapitre de Thuin) jusqu'en 1827 où on sort de l'indivision. A partir de cette date, chaque propriétaire gère son propre domaine. (Voir séparation en 2 parties des bois ci-dessus).

- La chasse fut offerte par adjudication aux plus offrants ; elle fut réglementée par la loi du 26 février 1846 : le gouvernement fixe la période de chasse ; défense de chasser sur le terrain d'autrui sans son consentement ; seules les chasses à tir et à courre sont autorisées ; on ne peut pas vendre du gibier en dehors de la période de chasse ; on peut louer la chasse à quelqu'un d'autre ; interdiction des filets, lacets, bricoles et appâts ».

De 1904 à 1921, les lapins prolifèrent, l'administration autorise de les chasser en grand nombre.



La chasse en 1930

Par contre, l'arrêt des forges et fourneaux au charbon de bois de Silenrieux et l'introduction du charbon de terre à partir de l'ouverture de la ligne de chemin de fer à la moitié du 19ème siècle vont diminuer drastiquement la production de charbon de bois et permettra à nos bois de souffler un peu. C'est aussi la période de l'introduction des sapinières à Silenrieux sur les terrains incultes ou en friche.

3. Les métiers liés à l'utilisation de bois comme matières premières

a) Les charbonniers ou faud(r)eurs

Utilisé par les ménages depuis l'antiquité, le charbon de bois va surtout se développer avec la métallurgie. La demande de charbon de bois va augmenter à la fin du Moyen Âge quand l'industrie métallurgique se perfectionne. A partir de cette période, le travail et la vente du charbon de bois deviennent une véritable profession même si de nombreux journaliers apportent leurs bras car le charbonnier occupait une main d'œuvre abondante à certain moment. En 1651, il y avait près de Baileu une maison appelée la maison du faudreur. Celle-ci était située juste à côté de la campagne du « Faudreux » (citée en 1670). Ce métier disparut vers la fin du 19ème siècle.

Les faudeurs connus de Silenrieux :

Jean Masset en 1636 (une famille Masset a toujours habité à la cense de Baileu (voir partie géographie) ; en 1668, Vincent Feuleur de Charles Le Rond ; Paul Colonval à la fin du 18ème siècle ; Philippe, Célestin et Paul Colonval au début du 19ème siècle ; Philippe Colonval et Pierre Petit au milieu du 19ème siècle, puis Jean Baptiste Colonval et Pierre Petit à la fin du 19ème siècle.

b) Les sabotiers

C'est à partir des fermetures des forges et hauts fourneaux que des sabotiers s'installèrent à Silenrieux. Ils remplaçaient ainsi le travail des charbonniers par la fabrication de sabots. Le premier sabotier de Silenrieux est Balthazar Gremez qui arrive vers 1820. Il sera rejoint vers 1830 par Casimir Auquier, Léopold Anciaux, Jean Balle et François Dereine. Ils seront en concurrence avec les cordonniers. Vers 1840, ils sont déjà 9 et il ne reste que 4 cordonniers *(Léopold Anciaux, Jean baptiste Philippe, Augustin Masset, Jean Baptiste Gillard, Joseph Jonniaux, Laurent Roger, Pierre Meunier, Casimir Auquier et Constant Balle).*

Au milieu du 19ème siècle, les sabotiers sont déjà 24 et certains construisent des ateliers pour travailler à plusieurs en famille ou avec des ouvriers. *La famille Auquier (Casimir et Vincent), la famille Gillard (Maurice et Jean Baptiste), la famille Meunier (Léandre, Victor, François et Pierre), la famille Masset (Stanislas, Augustin et Charles), la famille Delpire (François et Chrisotome) et la famille Joniaux (Zéphirin et Camille) ; les autres sont André Simon, Isidore Deloge, Désiré François, François Dereine, Jacques Isidore Boulvin, Nicolas Forthomme, Pierre Bihay, Antoine Gaspart, Gaspart Lecomte, Louis Labruyère.*

L'industrie sabotière deviendra à la fin du 19ème siècle la spécialité de la région de Silenrieux ; les sabotiers se regroupent sous la direction de maîtres sabotiers qui forment de petites entreprises.

Dès 1870, il y avait 12 maîtres sabotiers à Silenrieux *(Désiré François, Jean Baptiste Gillard, Isidore Deloge, Augustin Masset, Aimable Fontenelle, Amour Antoine, Félix Masset, Maurice Gillard, Pierre Meunier, Nestor Delpire, Théophile Hardy et François Meunier)* et 20 ouvriers sabotiers *(François Duchesnes, Constant Balle, Jules Delobbe, François Delpire, Léandre Meunier, Victor Meunier, Valentin Dumont, Pierre et Jacques Bihay (menuisier aussi), Louis Osset, Casimir Auquier, Luc Auquier, Charles*

Auquier, Emile Dumont, Charles Dumont, Valentin Delpire, Albert Lottin, François Derenne, Vital Derenne et Christian Delpire). Certains ouvriers sabotiers travaillaient pour leur compte chez eux après leur journée.

A la fin du 19ème siècle (en 1896), il y a 11 maîtres sabotiers *(Victor Poulet, Désiré François, Pierre Bihay, Aimable Fontenelle, Louis Lambotte, Félix Masset, Alidor Lejeune, Lié Simon, Nestor Delpire, Léandre Meunier et Théophile Hardy)* et 56 ouvriers sabotiers.

Au début du 20ème siècle, les maîtres sabotiers sont au nombre de 15 *(Pierre Bihay, Nestor et Valentin Delpire, Aimable Fontenelle, Désiré François, Basile Gaspart, Théophile Hardy, Félix Masset, Aimé Meunier, Victor Poulet, Lié Simon, Louis Lambotte, Achille Delvaux, Alidor Lejeune et Jean Baptiste Meunier).*

A côté des fabricants de sabots, il y avait les fleuristes sur sabots comme Charlotte Couture et Julia Fourfooz.

En 1909, Justin et Léopold Ernotte (ingénieurs) transforment leur scierie en fabrique mécanique de sabots avec une machine à vapeur de 16 chevaux, une scie à bois, un tour, une machine à tour et une turbine. Ils furent dans les premiers en Belgique à créer une saboterie mécanique. Elle était à la chute d'eau de l'Eau d'Heure et fut fermée vers 1914. A cette époque, il y avait plus ou moins 80 personnes qui travaillaient pour la fabrication des sabots à Silenrieux.

Pendant la guerre, les sabotiers ont eu difficile pour s'approvisionner : « le 31 janvier 1915, le conseil communal, vu la difficile période pour l'industrie sabotière qui ne peut faute de moyen de transport s'approvisionner en matières premières et pour éviter le chômage des ouvriers sabotiers, décide de faire vendre publiquement des bouleaux et hêtres aux seuls sabotiers habitants la commune ».

Après la guerre de 14-18, ce fut le déclin des sabots face à la chaussure en caoutchouc et en cuir. Les sabotiers réclament des bois à bon prix car leur métier est en concurrence avec 3 marchands de chaussures en cuir et caoutchouc qui viennent de s'installer à Silenrieux (Pierre Beerens, Oscar Fostier et A. Jonniaux)

Il ne reste plus que 35 sabotiers après la guerre *(Sylvain Gillard, Philibert Langlois, Louis Dardenne, Théophile Hardy, Luc Delvaux, Camille Derenne, Henri Ernotte, Alfred Romain, Gustave Depris, Sévère Meunier, Charles Couture, Jean Baptiste Lerot, Lièvin Huaux, René Ernotte, Nestor Delpire, Auguste Meunier, Jules Lempereur, Justin Lempereur, Alfred Maufroid, Camille Dropsy, Alidor Lejeune, Luc Auquier, Léon Constant, Louis Osset, L. Gonze, F. Masset, Joseph Dumont, Justin Bouillot, Victor Constant, Remi Dupuis, Eugène Fontenelle, Louis Fontenelle, Nestor François, Ludovic Gille et Théodule Ravoisin).*

En 1930, ils ne sont plus que 3 maîtres sabotiers *(Sylvain Gillard, Luc Delvaux et Alidor Lejeune)* et 13 ouvriers *(Léon Constant, Victor Constant, Charles Couture, Gustave Depris, Camille Derenne, Camille Dropsy, Jos Dumont, René Ernotte, Jean Baptiste Lerot, Alfred Maufroid, Sévère Meunier, Alfred Romain et Valéry Roulet).*

Après la guerre 40-45, cette industrie sabotière a complètement disparu.

Témoignage d'Edmond Delvaux sur les saboteries à Silenrieux en 1930 :

« Vers 1930, le sabot tend à disparaître ; avant, tout le monde en avait 2 paires : une pour tous les jours et une pour le dimanche. Le grand coup donné à la saboterie à la main par la fabrication mécanique ainsi que la diminution considérable de l'emploi du sabot fait péricliter les vieilles saboteries, l'ancestrale boutique.

L'organisation des saboteries à la main à Silenrieux : chaque saboterie est dirigée par le patron propriétaire qui s'occupe de l'achat des bois et de la vente des sabots ; il est aussi fleuriste et grave au

dessus du sabot au gré de son imagination la fleur ou l'arabesque qui donnera une note locale. Les ouvriers forment des couples, le planeur qui dégrossit et fait l'extérieur du sabot et le creuseur qui creuse et fait l'intérieur. A la saboterie Poulet à Silenrieux, il y eut jusqu'à 5 couples d'ouvriers. On emploie surtout le bouleau mais aussi le saule, l'aulne, le peuplier. Les ouvriers travaillent tôt le matin et tard le soir, s'éclairant en hiver au moyen d'un petit quinquet rond en fer blanc, à pétrole appelé quinquet du sabotier ».

c) Les charpentiers et menuisiers

Ils se distinguent jusqu'au 19ème siècle. Au 19ème siècle, certains font à la fois la charpente et la menuiserie.

Les charpentiers de Silenrieux :

Simon Scohier en 1641 ; André Danly en 1671 ; Félix Ganard en 1694 ; Jean François Denis Bricout de 1762 à 1792 ; Jean Bernard cité en 1767 ; Jean Jos Henry cité en 1782 ; Joseph Thiry et Pierre Fleuris Dubois au début du 19ème siècle.

Les menuisiers de Silenrieux :

Au début du 18ème siècle, Nicolas Bastin et Jacques Simonet ; au milieu du 18ème siècle, Joseph Bastin et Joseph Ernotte ; à la fin du 18ème siècle, Félix, Pierre et Nicolas Bastin et Jacart ; au début du 19ème siècle, Lambert Bihay et Victorien Boulouffe.

A partir de 1840, il n'y a plus de distinction entre les menuisiers et les charpentiers.

Victorien Boulouffe, Antoine Léonard, Philippe Antoine et Antoine Dethier.

Au milieu de 19ème siècle, ils sont nombreux car on rehausse les maisons et la population augmente : Constantin et Antoine Dethier, Félicien et Gustave Petit, Antoine Philippe, Antoine et Augustin Léonard, Louis Bouvigne, Victorien Boulouffe, Léandre Coenen, Jacques Bihay.

A la fin du 19ème siècle, François Massart, Léandre Meunier, Emile, Léon, Sylvain et Antoine Léonard, Philippe Antoine, Alexandre Goblet, Félicien Petit, Jacques Bihay (décès en 1883), Constantin Dethier (décès en 1885), Isaac Lambotte, Amour Masset, Adrien Lechat.

A partir de la fin du 19ème siècle, l'entreprise de toiture de Yernaux fait aussi les charpentes qui sont délaissées par les menuisiers.

Au début du 20ème siècle, voici les menuisiers connus : Alexandre Goblet, Adrien Lechat, Léon, Emile et Antoine Léonard, Félix, Amour et Arnould Masset, Gaston Antoine, Joseph Yernaux et Pierre Janssens, Désiré Renard (ébéniste) et Marcel Druaux.

Au milieu du 20ème siècle, Gaston et Antoine Antoine, Désiré Renard et Fernand Léonard, Germain et Jules Chauvaux (les derniers jusque les années 70'), Désiré Deloge, Marcel Druaux, Maurice Dumont, Jos François, Victor Derenne, Léon Langlois et Roger Dauphin.

Les couvreurs de toit :

Les couvreurs en paille : au milieu du 18ème siècle, Louis Léonard et Thomas Ernotte ; à la fin du 18ème siècle, Philippe Léonard.

Les ardoisiers : à la fin du 18ème siècle, Hubert Stillmant et Félix André.

Les couvreurs en général (paille, tuiles et ardoises) :

Au début du 19ème siècle, Jacques et Joseph Bouillot et François Léonard ; au milieu du 19ème siècle, François Jos Léonard, Constant Peteux, Jacques Bouillot et Joseph Bouillot ; Jacques Bouillot et Constant Peteux.

A la fin du 19ème siècle, Constant et Philogome Peteux, Ferdinand Pin et Adolphe Yernaux.

Au début du 20ème siècle, Jules et Adolphe Yernaux (décès en 1910) faisaient aussi bien les charpentes que les toitures ; puis Camille et Paul Mairesse (jusque année 70'), Georges Hardy au milieu du 20ème siècle ; Georges Hardy, puis ses fils à la fin du 20ème siècle (jusqu'en 90').

d) Les charrons

Ces artisans constructeurs de chariots et de voitures en bois étaient réputés dans notre région depuis l'époque celte.

Pour Silenrieux, les premiers charrons connus datent du 18ème siècle :

Au début du 18ème siècle, Jean Jacques Dupuis ; au milieu du 18ème siècle, Pierre Rousselle ; à la fin du 18ème siècle, Nicolas Breda et Jean François Denis Bricout (charpentier aussi) ; au début du 19ème siècle, Philippe Joseph Bricout et Hilarion Jos et Nicolas Lambotte; au milieu du 19ème siècle, Hilarion, Alexandre et Augustin Lambotte, Philippe Jos Bricout,Jean Baptiste Dindale, Antoine Jos Gillard et Antoine Jos Simon ; à la fin du 19ème siècle, Augustin et Jules Lambotte, Jean Baptiste Dindale, Antoine Simon, Jean Baptiste Dugot, Léon Léonard, Aimé Walrand, Aimable et Aimé Museux et Eugène Baudry.

Au début du 20ème siècle, Aimable et Arthur Museux, Aimé Henrard, Jules Lambotte, Aimé et Jules Huaux et Antoine Simon ; au milieu du 20ème siècle, Jules Huaux. Après la guerre 40-45, le métier disparaît en raison de l'arrivée de machines agricoles métalliques.

e) Les bûcherons, scieurs de bois

Ces activités forestières furent souvent accomplies par les petits paysans (appelés journaliers) pendant de longues périodes ; c'est seulement à l'époque contemporaine qu'on voit apparaître des ouvriers bûcherons et scieurs de bois professionnels.

A la fin du 18ème siècle, Nicolas Breda et Jean Baptiste Delmarche, scieurs de long.

Au début et au milieu du 19ème siècle, François Boulouffe scieur de long ; au milieu du 19ème siècle, Florent Rouet, Auguste St huile, Aloi Géronsart, Félicien Moyen comme scieurs de long.

A la fin du 19ème siècle (augmentation des bûcherons et scieurs de long en parallèle avec l'augmentation des marchands de bois), *Louis Flandre, Vital d'Hainaut, Jean Baptiste et Ambroise Colonval, Jean Baptiste Langlois, Félicien Balle, Augustin Dugot, Victor Richoux, Joseph, Léon, Charlemagne Benjamin, Josué, Sylvain et Alphonse Moyen, Basile Gaspart, Alexandre Vidrequin, Antoine Derenne, Benoni Gillard, Désiré et Pierre Piron, Marcellin Rolland, Aimé et Alfred Huaux, Léon Lambotte, Félix Veckman, Alfred Lobet, Gustave Mathet, Augustin Bastin et Maximilien Piron comme bûcheron et Auguste St Huile, Félicien Moyen, Benjamin et Jean Baptiste Havaux et Jean Baptiste Sternaux comme scieurs de long ;*

Au début du 20ème siècle, *Auguste Simon, Aimé, Omer et Alfred Huaux, Alidor et Justin Gaspart, Augustin Dugot, Vital D'hainaut, Benjamin, Crispi, Joseph et Télémaque Moyen, Alexandre, Augustin, Charles et André Vidrequin, Désiré Piron, Félix Veckman, Gustave Mathet, Marcellin Rolland, Désiré Deloge, Alidor Mahy, Edgard Magain, Louis et Ernest Taffin, Fernand Hardy, Jules Bauduin comme bûcherons et Jean Baptiste et Benjamin Havaux et Edmond Lerot comme scieur de long* ; au milieu du 20ème siècle, les bûcherons étaient les ouvriers d'Aimé Walrand et de Lucien Folon : *Jule Delobbe, André Vidrequin, Alire Moyen, Fernand Hardy, Florent Rouvroy, Ernest Taffin, Léon Bougenière, René Feraille, Albert Mathieu, Alphonse Pétricot, André Deduffeler, Ernest Wilmart, Albert Bernard* ; dès la fin de l'entreprise d'Aimé Walrand, les ouvriers bûcherons disparaîtront.

f) Les tonneliers

Déjà présent chez les Gaulois, ce métier d'artisan continua jusqu'au 19ème siècle.

A Silenrieux, on cite au début du 19ème siècle Jacques Jos Lambotte ; au milieu du 19ème siècle, Nicolas Lambotte et Dominique Cauderlier ; à la fin du 19ème siècle, Nicolas Lambotte (décès en 1890), Ernest Lambotte et Bienaimé Fontenelle ; au début du 20ème siècle, Ernest Lambotte (décès en 1916).

g) Les marchands de bois

Au début du 19ème siècle, Eloy Marsigny ; au milieu du 19ème siècle, Alexandre François qui avait 2 facteurs de bois : Léandre Grignard et Augustin Dupuis, Maximilien Hardy (facteur de bois de Dupont d'Ahérée et de de Cartier) ; à la fin du 19ème siècle (le chemin de fer va favoriser l'activité des marchands de bois vers les mines de Charleroi), François et Aimable Mathieu, Alexandre, Alfred et Adolphe François, Léandre Coenen et Florent Ernotte, Maximilien Hardy (facteur de Dupont d'Ahérée et de de Cartier), Aimé Walrand, Aimé Meunier et Constantin Dethier (François Baudouin comme facteur); au début du 20ème siècle, Aimé Walrand, Oscar Radelet (voir scierie avant 14-18), Aimé Meunier ; au milieu du 20ème siècle, Aimé Walrand et Lucien Folon (disparition après la guerre 40-45).

h) La scierie mécanique

Justin Ernotte construit près de la pale de Silenrieux une scierie de bois en 1905 avec scies américaines et roue hydraulique de la force de 11 chevaux. Ce fut Rodelet qui la louera du 11 janvier 1905 au 7

janvier 1908. En 1908, on agrandit la scierie avec une scie à ruban, une scie circulaire et une turbine ; mais elle fut transformée en saboterie mécanique en 1909 par Justin Ernotte.

§ 3. Le sous-sol : autres ressources importantes

1. Les carrières de pierre

Les premiers à ouvrir des carrières de pierre pour l'habitat (villa) furent les Romains ; elles étaient à flanc de coteaux ou sur les pentes des vallées à ciel ouvert. En ce qui concerne Silenrieux, il est quasi certain qu'au moins une villa fut édifiée (voir partie politique). On suppose donc que des carrières furent exploitées à cette époque. Par la suite, on utilisa la pierre au bas Moyen Âge et au début des temps modernes pour la construction de l'église et des bâtiments principaux du village (moulin, forges, presbytère, maison du seigneur). Après, il faudra attendre le 17ème siècle pour l'utilisation de la pierre dans l'habitat. A ce moment, les maîtres de carrière étaient aussi des paysans ayant des chevaux pour le transport.

Les carrières furent aussi exploitées pour la production de la chaux (plafonnage, mortier et engrais). On y construisait des fours artisanaux. A Silenrieux, les carrières se sont concentrées autour de la zone calcaire (Marlière, Seury, Gérofalise et près de Maisoncelle). Dès le 17ème siècle, les comptes de la communauté de Silenrieux nous apprennent que les carrières de Gérofalise furent exploitées pour la chaux et la pierre (réfection de l'église et du cimetière). Ces carrières appartenaient à la communauté et resteront communales après la révolution française. Les habitants avaient le droit d'extraire de la pierre pour construire leur maison et de la chaux pour les engrais, le mortier et le plafonnage. C'est surtout dans la 2ème moitié du 18ème siècle que les carrières connurent leur essor car la population de Silenrieux augmentait et on commençait à empierrer les chemins et c'est dans la 2ème moitié du 19ème siècle qu'elles connurent leur apogée grâce au chemin de fer et à une nouvelle augmentation de la population. Leur déclin débuta à la fin du 19ème siècle en raison de la crise agricole et la diminution de la demande d'engrais et surtout par l'utilisation accrue de la brique dans la construction.

a) Les carrières de Gérofalise
(Battefer)

Exploitées pour la pierre bleue par des tailleurs de pierre et pour la chaux par des chaufourniers depuis au moins le 17ème siècle, elles étaient aussi laissées à disposition des habitants du village pour construire leur maison et y faire des fournées de chaux contre paiement d'une redevance à la communauté. La communauté l'utilisait aussi pour les travaux de voirie et les bâtiments publics.



La carrière du dessus de Battefer

Le plus ancien exploitant professionnel connu est Martin Baisir en 1701 ; puis c'est Philippe Lambotte dans la 2ème moitié du 18ème siècle ; ensuite, Louis Lambotte l'occupa avec André Lambotte toute la 1ère moitié du 19ème siècle jusqu'à son décès en 1853 ; une autre carrière aussi à Gérofalise fut exploitée depuis au moins le début du 19ème siècle par la famille Léonard (Jacques, Ambroise et Isidore) ; dans la 2ème moitié du 19ème siècle, la famille Léonard (Ambroise, Isidore et Hubert) continue l'exploitation de « leur » carrière jusqu'en 1903 ; par contre, la carrière occupée par la famille Lambotte sera remise par la commune au plus offrant, c'est-à-dire Joseph Antoine qui l'occupa de 1853 à 1858 ; par la suite, à Emeric et Joseph Walrand jusqu'en 1861, puis à Jean Max et à Brichet jusqu'en 1866 et enfin à la famille Léonard ; en 1875, la famille Léonard (Félix, Isidore et Hubert) s'allie à la famille Antoine (Bruno, Sylvain et Joseph) pour exploiter ensemble la carrière du dessus et d'en bas ; en 1895, les familles Antoine et Léonard continuent à exploiter celle du dessus et les frères Bertrand (Jules et Victor) s'adjugeaient celle du dessous ; finalement, à partir de 1903, les frères Bertrand resteront seul sur le site et choisiront d'exploiter celle du dessus jusqu'au décès d'un des 2 frères en 1910 ; de 1911 à 1921, Henri Renard et Alfred Servotte loueront la carrière ; à partir de 1922, elle servira uniquement aux habitants du village pour extraire des pierres contre redevance et à la commune pour les voiries ; pendant la crise des années 30, on y mettra au travail des ouvriers pour l'extraction et le concassage de pierrailles ; après la guerre 40-45, les carrières seront pratiquement abandonnées et laissées aux besoins occasionnels de la commune et des habitants ; elle fut vendue dans les années 80' comme terrain à bâtir.

b) La carrière de la Bruyère à la Pisselotte

A la fin du 18ème siècle, on y prend des pierres pour réparer les chemins. Elle fut surtout utilisée dans la 2ème moitié du 19ème siècle quand la demande de pierraille et de pierre augmente en raison de l'augmentation de la population et la construction du chemin de fer.

Elle est surtout réservée aux habitants pour leur usage personnel et aux entrepreneurs pour la voirie vicinale. Le premier locataire connu est Antoine Longfils, tailleur de pierre du 15 février 1857 jusqu'en 1876 ; les autres locataires de la fin du 19ème siècle sont Florent Rouet, François D'hainaut, Antoine Derenne, Vital D'hainaut, Joseph Museux, Jean Baptiste Havaux et Antoine Museux. Elle fut utilisée jusqu'à la guerre 14-18.

c) La carrière de Gominfosse près du Try Paris dans les bois des Maréchaux

Elle fut ouverte en 1838 par la commune pour y extraire des pierres de construction, à charge des extracteurs de payer 10 cents par m^3 de pierre. Elle fut utilisée pendant 90 ans par les habitants du village. En 1868, on y a tiré des pierres pour la route vers Cerfontaine.

d) La carrière de Beaupont

Elle servira aussi dans la 2ème moitié du 19ème siècle à l'entretien des chemins vicinaux. Elle finira par être utilisée après la guerre 40-45 pour y mettre des immondices.

e) La carrière près de Maisoncelle

Elle fut surtout utilisée pour construire la cense de Maisoncelle au Moyen Âge et aussi par l'abbaye du Jardinet pour entretenir les biens appartenant à celle-ci.

f) Les 3 petites carrières dans les bois de la Marlère en face de Gérofalise

Elles furent exploitées avant 1800 dans un calcaire massif à veines bleues et dans un calcaire et dolomie stratifiée.

2. La production de chaux à partir de la pierre calcaire

La chaux est utilisée comme engrais dans l'agriculture, comme mortier et plafonnage dans la construction. Elle est produite à partir de pierre calcaire concassée dans un four appelé « chaufour » par les chaufourniers.

A Silenrieux, il existait des fours à chaux volants qu'on démolissait après usage et des fours fixes liés à l'exploitation des carrières. Ces fours disparurent au début du 20ème siècle quand le ciment remplaça le mortier, le gypse, le plafonnage et l'engrais basique la chaux.

Déjà au Moyen Âge, de nombreux fours à chaux fonctionnaient là où le calcaire était présent. Depuis le 16ème siècle, la chaux était produite par les habitants et les agriculteurs près des carrières de Gérofalise. En 1615, Istace et Martin Vitou fabriquaient de la chaux à Silenrieux.

A la fin du 18èmesiècle, Antoine Colinet et Jean Joseph Cauderlier sont cités comme chaufourniers.

A partir de 1822, tout exploitant de carrière à Gérofalise est obligé d'y construire un four à chaux. Il y avait donc 2 fours à chaux à Battefer, un à la carrière du haut et l'autre à celle du bas. Ils furent détruits en 1934 pour celui du bas et en 1921 pour celui du haut.

D'autres endroits ont aussi servi à la production de chaux à Silenrieux :

- dès le 18ème siècle, on renseigne de la production de chaux « aux Bourguignons » ; Guillaume Massart y fit construire un four en 1838 démoli en 1845.

- A la croix Boulouffe (en dessous de la Bierlée), Théodore Blondiau y construisit un four en 1859 qui tomba en ruine en 1884 et fut démoli en 1895 pour reconstruire un nouveau four par Joseph Delvaux, maréchal ferrant à Daussois. Ce nouveau four se composait de 2 ouvertures en plein cintre alimentées par un seul four central. Cet édifice industriel est encore visible actuellement. Il mesure 7 mètres sur 5 de profondeur et 5 de hauteur. Les pierres calcaires destinées à être transformées en chaux étaient extraites à une centaine de mètres au nord du four. Il est resté en activité jusque plus ou moins 1907, puis fut converti en bâtiment rural.

- « au tchaufour » dans la vallée du Grand Ry (cité en 1616).

- « la culée des chauderli » près de la Marlière évoque une terre acculée contre un bois où les chauderliers ont probablement fait de la chaux.



Le four à chaux en l'an 2000

3. L’argile pour la brique et la poterie

La brique était utilisée depuis les temps modernes (16ème siècle) dans nos habitations. Pour Silenrieux, en 1624, la phrase suivante évoque le fait qu’on y fabriquait déjà des briques : « on allait quérir du charbon et des houilles pour faire des briques ». Souvent, les briqueteries s’installèrent temporairement là où on en avait le besoin. Cependant, des endroits plus propices à la fabrication de celles-ci existaient à Silenrieux, notamment à la Pisselotte, al Maman, à Gerlimpont, près du Tivoli et près des Violettes.

En 1743, on parlait à la Pisselotte d’une terre tenant à la briqueterie d’occident ; cette briqueterie était située au lieu-dit « al maman ».

En 1641, on citait une terre gisant « al briqueterie vers le Cheneux de Daussois ».

Chaque habitant pouvait faire cuire ses propres briques à condition de demander l’autorisation aux autorités locales. En général, on y travaillait du printemps à l’automne. En 1840, Coenen reçut l’autorisation de faire 150.000 briques au lieu dit « le pachi du moulin » au village à condition de les abriter au moyen de genêts verts et de rester en permanence pendant le feu même la nuit.

En ce qui concerne la construction du presbytère, de l’école des filles et de l’église, la commune et les entrepreneurs firent cuire les briques dans les jardins derrière l’église jusqu’au cimetière actuel.

Les demandes de briqueteries saisonnières existeront jusque 1914 (Adolphe Jussiant en 1878 pour 200.000 briques, Jean Baptiste Dudart en 1889 à Baileu, Aimable Walrand en 1902 al Maman, Justin Ernotte en 1903, Edgard Dubray en 1911à la Pisselotte, Brichet, Adolphe Hancart en 1881 au Strampia pour plusieurs saisons jusque 1890, …).

Seul, Augustin Winquelaire, entrepreneur à Gerlimpont, établit une briqueterie permanente près du Tivoli à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle. Elle avait déjà été utilisée par Joseph Urbain briquetier de 1840 à 1870 et Appolinaire Urbain en 1865.

Les ouvriers briquetiers seront : Joseph Henneberg (de 1911 à 1920), Arthur Wérion, Julien Henneberg, Zéphir Leroy, Camille Baiwir.



Une briqueterie avec la famille Leroy

Au niveau de la poterie, Philippe Dubois fut potier au début du 19ème siècle.

§ 4. L’industrie métallurgique à Silenrieux

La toponymie témoigne d’une industrie du fer florissante : Battefer, Féronval, les crayats de sarrasins, la voie des ferons, « el fournia » à Falemprise, les monts de mines, le chemin des mines, le fonds du pus, la minoterie, les trieux du terne des marteaux à Falemprise, la terre de la minière proche de Bethléem.

1. Evolution historique

Depuis les Celtes (l’âge du fer) (750 avant J-C), l’industrie du fer s’est développée à Silenrieux. En effet, le terrain était favorable (minerai de fer, immense bois et de l’argile pour faire les bas fourneaux). De plus, des tombes Celtes ont été découvertes (voir partie politique) près de Battefer (lieu évocateur). Le fer que l’on trouvait à Féronval, aux Froidfonds, à la Minoterie, à Seury, aux Fonds du Pus, à Grand Ry, à la Marlière et à Battefer se présentait sous forme de limonite. Une mine de fer en activité était encore renseignée en 1832 à Silenrieux avec 12 ouvriers par Van der Maelen.

A l’âge du fer (750 à 50 avant J-C), les forges et bas fourneaux s’allumèrent là où il y avait des bois et du fer. Les bas fourneaux étaient construits comme une cuve de forme hémisphérique de plus ou moins 70 cm de diamètre et 35 cm de profondeur. Cette cuve était revêtue d’une couche d’argile et une ouverture à la base servait à la ventilation naturelle. La température était suffisante pour travailler le fer par martelage. Ces constructions devaient se détruire après chaque usage. Après avoir fondu une masse de plus ou moins 10 kgs, on la confiait au forgeron qui, à l’aide du feu et du marteau façonnait les haches, les fers de lances, les épées, les ustensiles agricoles, les chaudrons, les trépieds et les crémaillères. Cette métallurgie gauloise était une petite industrie de famille destinée à une clientèle locale.

Des traces de ces bas fourneaux se retrouvent un peu partout à Silenrieux. Les fouilles de 1850 « au Forêt » en révéla la présence à cet endroit. De plus, les nombreux crayats de sarrasins (déchets à haute teneur en fer) prouvent la présence de ses bas fourneaux un peu partout sur le territoire (Seuri, les Comagnes, Froidfond, la Marlière, au Coqdart, à Try Paris, à Maudrivallée, à la Bierlée, au Cheneux, aux Violettes, etc…). Un morceau de fer arrondi retrouvé à Maudrivallée avec un ensemble de crayats de sarrasins laisse supposer la circonférence du bas fourneau.

A l’époque romaine, la métallurgie continue à se développer dans les villas et connaît un essor. Elle s’exporte dans l’empire romain et se perfectionne : le bas fourneau est construit en dur et on introduit le soufflet.

Les Francs continueront cette industrie qui redevient plus locale.

Vers le 11ème et le 12ème siècles, on commence à utiliser la roue hydraulique pour activer le soufflet et pour soulever le lourd marteau qui battait le fer (Battefer, le « tienne du Martiat » à Falemprise). Les bas fourneaux temporaires émigrèrent dans les vallées à proximité des minerais de fer et du bois et devinrent fixes.

En 1430, la métallurgie dans l'Entre Sambre et Meuse liégeoise a été détruite par la guerre entre le comté de Namur (bourguignon) et la principauté de Liège.

Au 16ème siècle, c'est la période où les usines métallurgiques se multiplient ; Battefer et Falemprise se développent ou se créent à ce moment là. Le fourneau et la forge sont souvent indissociables. Le fourneau produit la fonte et la forge (avec affinerie et un marteau), transforme la fonte en fer malléable. C'est aussi le début d'une consommation accrue de charbon de bois dans les hauts fourneaux de 5 à 10 mètres de hauteur.

Une pierre verticale appelée « dame » retenait le métal fondu dans le creuset ; puis, on évacuait la fonte par un orifice situé dans le coin de la dame qui était bouché avec de l'argile lors de la fonte du métal (d'où le nom de « Ry des Dames »).

Au 17ème siècle, les maîtres de forge sont devenus de riches entrepreneurs car le marché s'agrandit : on fait venir les mines de plus loin : Moriamé, Fraire, Yves. (D'où le nom de chemin des mines aux Haies pour Féronval et à Falemprise) et on vend à des intermédiaires extérieurs.

Vers 1630, la conjoncture économique n'est pas bonne dans notre région à cause des guerres et des épidémies fréquentes. Certains métallurgistes partent pour montrer leur savoir faire. Ce fut le cas de Jacques Paradis qui en 1633 quitta Silenrieux pour Noorkoping pour apprendre aux Suédois comment on travaillait le fer.

Au 18ème siècle, le quartier de l'Entre Sambre et Meuse liégeoise a plus de fourneaux que de forges car il y a des mines de fer sur place. C'est pourquoi, elle exporte du fer en France (enclave de Barbençon) et aux Pays-Bas voisin (comté de Namur et de Hainaut) pour leur forge. Cependant, les mesures douanières prises d'un côté comme de l'autre qui voulaient protéger les industries de chacune des parties vont en fait entraîner le déclin des uns et des autres.

Ce fut tout d'abord la France qui interdit le commerce du fer et fonte liégeoise vers elle ; puis la principauté de Liège qui réagit en interdisant la sortie de minerai de fer vers la France ; ces mesures ont favorisé les forges liégeoises aux dépens des fourneaux.

Les mesures françaises vont avoir des répercussions sur Battefer ; en 1753, les forges sont abandonnées à cause des droits exorbitants sur les barres en fer.

En 1756, la principauté surtaxe l'exportation du charbon de bois et la fonte d'affinage (les gueuses).

Pour Silenrieux, les effets de ces mesures furent de nouveau non négligeables :

Industrie du fer à Silenrieux	Avant les mesures de 1756 (de 1751 à 1756)	Après les mesures de 1756 (de 1756 à 1761)
Les gueuses affinées sorties du pays	2505	2391 (-4,5 %)
Les cordes de bois faudrés	6341	4330 (-32 %)
Les bannes de charbons entrées dans la consommation	357	353

Finalement, les victimes sont les exploitants forestiers (les chaufourniers) et les classes populaires qui vivaient de ce travail forestier supplémentaire. Les charretiers (voituriers) seront aussi touchés par ces mesures.

La production de charbon de bois occupait un grand nombre de bûcherons, de charbonniers. Un fourneau à fonte de 8 ouvriers en exigeait 10 à 12 fois autant dans la forêt pour l'abattage des arbres, leur transformation en charbon et les charrois. La consommation de bois était énorme.

De 1758 à 1761, les communautés d'Entre Sambre et Meuse dont Silenrieux supplient qu'on rétablisse le commerce de la ferronnerie sans entrave car les bois restent invendus et les fourneaux risquent de chômer par manque de débouchés. La misère de nos campagnes augmente par manque de travail d'appoint pour nos paysans.

Après 1761, la politique liégeoise va favoriser surtout les forges de l'Entre Sambre et Meuse qui reprennent une activité normale ; à Battefer, on reprend la production et on construit une belle forge toute neuve en 1763.

Par contre en 1761, aux fourneaux de Falemprise, Alexandre Desmanet dresse un tableau pessimiste car les gueuses qu'ils produisaient partaient pour la France et le comté de Namur : les ventes ont baissé d'un tiers ; le prix des cordes de bois ont baissé de 10 à 5 escalins vu les mesures prises en 1756. Suite à toutes ces mesures, les ouvriers ont souffert du chômage et d'une baisse de leur salaire car les taxes ont augmenté et les ventes ont baissé.

Le souhait de Desmanet est qu'on supprime les surtaxes sur les gueuses et qu'on permette la sortie des mines de fer vers la France.

Sous l'époque française, l'industrie métallurgique connaît un renouveau grâce à la demande d'armement de l'état et l'ouverture du marché français.

A la période hollandaise, le marché français se ferme, la concurrence britannique est présente et les méthodes de travail au charbon de bois sont dépassées. De nombreuses forges et fourneaux de notre région voient leur fin venir. La crise sera atténuée car les ouvriers avaient encore une activité mixte (agriculture et activité d'appoint).

Finalement, c'est au début de l'indépendance belge que la métallurgie de Silenrieux s'éteint définitivement (Battefer en 1845 et Falemprise en 1844).

2. Le fer à Silenrieux

Les minerais de fer sous forme de limonite qu'on trouvait à Silenrieux furent surtout exploités de la période celte au Moyen Âge. Par la suite, le minerai venait d'Yves, Moriamé, Jamioulx et Fraire ; mais on a encore extrait du minerai de fer à Silenrieux au 18ème siècle et au début du 19ème ; le 12 avril 1826, la commune autorise Mrs de Cartier et Dupont d'Ahérée d'extraire des mines de fer dans les bois de Seury ; en 1829, Mr de Robaulx a reçu une concession de mine de fer à Daussois, Vogenée et Silenrieux près de Seury.

En 1832, Vandermalen signale une mine de fer en exploitation avec 12 ouvriers à Silenrieux.

Par après, on n'entendit plus parler de mine de fer à Silenrieux.

Par contre, dans la 2ème moitié du 19ème siècle, on réexploite les scories ou les crayats de sarrasin (déchets à haute teneur en fer laissés par nos ancêtres sur place). Ce fut Eugène Riche de Thy qui fera les premières recherches et qui trouva les filons en 1856. Depuis, plusieurs personnes se sont proposées pour extraire les déchets de Battefer, Falemprise, Seury, Gérofalise, les Violettes et les Froidfonds afin de les revendre pour la métallurgie de Thy ou de Charleroi. Ces déchets donnaient une fonte excellente et accéléraient la marche du fourneau. Voici une idée des quantités recueillies par certains :

- à Falemprise : 196,945 mètres cubes

- à Battefer : 259,53 mètres cubes

- à Gérofalise : 294, 727 mètres cubes

- à Seury : 481, 089 mètres cubes

- aux Froidfonds : plus ou moins 400 mètres cubes

La recherche et l'exploitation de ces déchets se terminèrent en 1894.

3. Falemprise (présentation et historique)

La première mention d'un fourneau et d'une forge (un marteau) à Falemprise date de 1515 et parle du cours de l'eau à payer au seigneur de Silenrieux. En 1524, on parle d'un « bois desseur le fournia » et en 1543, on parle d'un « pré près du fourneau de Falemprise ».

Au début du 16ème siècle, les forges et fourneaux appartenaient à la famille Gillet.

En 1562, Jehanne Haverlan, héritière des « forge, marteaux, fourneau, usine, maisons, cense, prés, terres, haies » de Falemprise s'en déshérite au profit de Jean et Nicolas Gillet, ses enfants.

Au décès de Nicolas Gillet en 1564, son frère Jean revend l'héritage à Nicolas Bernier.

En 1582, les biens furent saisis par Baulduin de Blarde de Dinant aux dépens de Baulduin le Stainier de Morialmé. Finalement, Grégoire le Stainier de Monceau purgea la dette de Baulduin et, en 1583, revend par arrentement les biens à Gille de Waulx, bailly de Florennes et Charles de Glymes baron de Florennes. (En 1589, la rente du baron de Glymes fut vendue par Grégoire le Stainier à Pierre Jacquier, maître de forge à Rance).

Charles de Glymes fait exploiter le fourneau et la forge par Toussaint Robaulx moyennant un loyer annuel de 300 florins ; et finalement, le 21 décembre 1599, il lui revend les propriétés de Falemprise (forge, marteau, fourneau, cense, terres, prés). Toussaint Robaulx s'étant adonné avec ses fils Jean et Jacques à l'industrie du fer avait perdu pendant ce temps son titre de noblesse que ses fils retrouvèrent au début du 17ème siècle.

Il devait payer le cours d'eau au chapitre de Thuin pour la moitié et à la coustrerie de Walcourt pour l'autre moitié.

En 1629, Catherine Jacquier, fille de Pierre Jacquier et mariée à Jacques Ghobert, hérite de la rente de son père sur les propriétés de Falemprise.

Jacques de Robaulx succéda à son père décédé en 1618 comme propriétaire jusque 1652 ; puis ce fut Simon Edouard de Robaulx de 1652 à 1687.

Le 23 août 1681, Simon Edouard cède en engagère (avec le droit de les reprendre) les propriétés de Falemprise (forge, fourneau, cense, etc…) à Jacques Jacquier, maître de forge de Rance qui les prend pour son fils Jean Jacquier. Finalement, elles revinrent en pleine propriété à la famille de Robaulx.

A la mort de Simon Edouard de Robaulx en 1687, ce fut Jacques Ignace de Robaulx qui hérita des forge et fourneaux de Falemprise.

Le 17 décembre 1714, Jacques Ignace de Robaulx céda définitivement les forges, fourneaux et cense de Falemprise à Pierre Jacquier de Châlon, 4ème enfant de sa femme Marie Thèrèse de Juzaine qui était veuve de Pierre Jacquier.

Le 4 août 1719, Pierre Jacquier, seigneur de Châlon cède les propriétés de Falemprise à son beau frère Pierre Ghobert marié à Catherine Jacquier.

Au décès de Ghobert le 2 août 1738, Jean Alexandre Desmanet marié à Marie Thèrèse Gobert, seigneur de Boussu et prévôt de Barbençon et le chevalier Paul Emmanuel Desbrochers marié à Mlle Gobert, seigneur de Septane héritèrent des propriétés de Falemprise.

En juillet 1753, Antoine Henrart de Villers facteur de Mr le vicomte Desandroin pour la coustrerie vient avec 10 à 12 ouvriers dont un soldat faner, charger et faire transporter sur 2 chariots le fourrage du pré Mingeot à Falemprise et cela contre la volonté de Jean Leroy de Silenrieux qui voulait empêcher cet enlèvement ; le dit Henrat lui a proféré des laides paroles et menacé de le percer d'une fourche s'il ne se retirait pas de son chemin ; Jean Leroy se retira pour ne pas avoir d'ennui voyant la violence utilisée par Henrart.

Dans la 2ème moitié du 18ème siècle, on parle surtout des fourneaux, la forge semble avoir été abandonnée.

Le 25 novembre 1775, Jacques Jos Cogniaux d'Aubry, avocat de Surice achète la forge du haut marteau à Paul Joseph des Brochers (fils de Paul Emmanuel) et le fourneau aux héritiers de Marie Thèrèse Ghobert (Vve Jean Alexandre Desmanet), Caroline Desmanet, Dorothée Desmanet et Marie Catherine Desmanet.

La transaction porte sur le fourneau avec ses appendices et dépendances soit 2 chippes, bacqueries, étang Goulard qui servait de lavoir de mines, le jardin du facteur (régisseur), les crayats et les outils servant au fourneau et au lavoir.

Le 7 décembre 1789, les enfants de Jacques Cogniaux (Jean Jacques, Jean Joseph et Marie Marguerite) vendent la forge et le fourneau à Pierre Joseph de Paul, seigneur de Maibe marié à Marie Joséphine de Cesves (d'où les lettres PC au dessus de la porte d'entrée).

A la fin du 18ème siècle, Pierre de Paul de Maibe y adjoint un 2ème fourneau. C'est aussi l'introduction des soufflets à piston qui se substituent à ceux en cuir et en bois ; dans la région de Charleroi, les nouveaux soufflets furent utilisés en premier par Pierre de Paul de Maibes à ses 2 fourneaux de Falemprise.

Il était très compétent et obtient une patente de décharge de tout droit à payer car son fer avait été reconnu d'assez bonne qualité pour approvisionner les arsenaux du gouvernement des Pays-Bas autrichiens.

A la révolution française, les fourneaux furent endommagés par l'armée républicaine et les ustensiles nécessaires pour activer les ateliers furent emportés par les soldats ; mais ils furent rapidement remis en état de marche.

Pendant la période française, il fut réquisitionné pour fournir en projectiles les armées françaises et ses fourneaux ne cessèrent de marcher à plein rendement pour l'industrie d'armement. Vers 1800, les 2 fourneaux occupent 246 ouvriers y compris les voituriers.

Les minerais venaient d'Yves, de Daussois, Fraire, St Aubain et Morialmé.

En 1810, les établissements de Paul de Maibe à Falemprise comprennent 2 hauts fourneaux, 2 bocards (machines à broyer le minerai), un lavoir de mines, des chippes, de la castine (pierre calcaire que l'on mélange au minerai de fer pour faciliter la fusion), les laitiers. Il travaille sous le timbre PMFN.

Sous le régime hollandais, il approvisionna les arsenaux hollandais du gouvernement car son fer avait été reconnu d'assez bonne qualité.

A sa mort le 6 août 1823, ses 2 filles héritèrent en indivision pour leur mari des 2 hauts fourneaux appelés St Paul et St Pierre ; il s'agit de Sophie de Paul de Maibe mariée à Perpète Florent Dupont d'Ahérée et de Marie Thérèse de Paul de Maibe mariée au baron Jean Baptiste Louis de Cartier d'Yves.

En septembre 1822, le fourneau St Paul a produit 20 gueuses pour 370 poises et le fourneau St Pierre 71 gueuses pour 1333 poises.

A l'époque belge (en 1833), il y a 2 hauts fourneaux avec 2 foyers dont un seul est en activité depuis 2 ans avec 16 ouvriers pour l'établissement seul ; on y met du minerai de fer et du charbon de bois pour 5400 m^3 de minerais et 28.000 hectolitres de charbon de bois ; on produit 950.000 kgs de fer en fonte et on exporte 475.000 kgs vers la France ; d'autres ouvriers (plus ou moins 85) font le charbon de bois, extraient le minerai, le lavent et les transportent.

En 1835, le baron Louis de Cartier obtint à l'exposition de Bruxelles une médaille d'or pour avoir envoyé un assortiment de fer en fonte grise d'une qualité supérieure.

Les hauts fourneaux furent éteints une première fois vers 1836 ; puis ils furent réutilisés de 1839 à 1844.

En fait, les hauts fourneaux en bois ne sont plus capables de lutter contre ceux au coke. Finalement, le 4 avril 1859, le baron Louis de Cartier d'Yves et Eugène Dupont d'Ahérée vendent les fourneaux à Charles de Thomaz, propriétaire de la ferme de Septanes. (Voir la suite dans l'industrie du marbre à Silenrieux).



La marbrerie

Les exploitants ou facteurs (autres que le propriétaire) de Falemprise.

De 1583 à 1599 au moins : Toussaint Robaulx (locataire).

De 1608 au moins à 1612 : Jean Maître (locataire).

De 1612 à 1618 : Jean Laurent (locataire).

En 1630 : Bartholomé de Gozée.

De 1681 à 1683 au moins : Jacques Jacquier pour son fils Jean (engagère).

De 1706 à 1710 : Nicolas Jacquier et Pierre Ghobert (locataire).

Au début du 18ème siècle : Goulard.

De 1737 à 1742 : Louis François Gillis pour 1/3 (locataire), Pierre Gobert pour les 2/3 (propriétaire).

En 1757 : Jean Noël Mathieu (facteur).

De 1761 à 1789 : Nicolas Joseph Bastin (facteur).

De 1789 à 1794 : Mrs Desprez et Hufty (locataire).

De 1795 à 1801 : Simon Mathieu (facteur).

De 1801 à 1844 : Augustin François (facteur).

4. Battefer (présentation et historique)

 bief de la première forge à Battefer.

En 1554, Ambroise Fosti (fostier) détourne le ruisseau de Daussois pour faire un bief pour son usine (probablement une forge) situé au lieu dit « pierre as horreas » à Battefer.

En 1563, Ambroise Fostier remet en arrentement son usine (forge) à Lambert Bernier qui établira un moulin à côté de la forge.

Le 4 avril 1573, Nicolas Bernier, seigneur de Vir et bailly de Senzeilles met en arrentement le moulin et la forge de Battefer à Germain De Treigne.

A la fin du 16ème siècle, Servais De Treigne, fils de Germain occupe toujours la forge.

Le 7 mai 1638, Servais De Treigne vend le moulin, le bief et l'usine de Battefer à Jean de Robaulx, seigneur de Daussois. Vers 1640, Jean de Robaulx érige un fourneau et une chippe à côté du moulin et de la forge sans la permission du chapitre de Thuin ; d'où une amende qu'il devra payer de 8 florins de rente à partir de 1643.

En 1657, la cour de Silenrieux fait saisir les biens du seigneur de Daussois (Charles de Robaulx qui succéda à son père en 1655) sur son territoire (la cense de Bethléem, la forge et le fourneau de Battefer). Cette saisie est confirmée à Liège ; et finalement, ce fut Charles Le Rond qui purgera la dette et paiera la rente pour reprendre à son profit l'exploitation de Battefer. On apprend que la forge est dans le moulin de Battefer.



La première implantation du moulin et forge de Battefer

En 1685, Charles Le Rond possède un bas fourneau, un soufflet, un lavoir de mines, un haut fourneau, une chippe et une nouvelle forge à refaire ; ce qu'il fera les années suivantes.

C'est probablement à ce moment que la vieille forge qui se trouvait près du moulin fut abandonnée au profit de la nouvelle construite près de l'Eau d'Heure.



La nouvelle implantation de la forge

Le 18 juillet 1693, Charles Le Rond et ses fils Octave et Pierre cèdent la forge et le fourneau à Anselme Martin et Philippe Guelleux agissant pour Antoine Bernard leur beau-frère.

Le descriptif de la vente donne : « une forge, un fourneau, une affinerie, une chaufferie, des chippes, un lavoir, une étable, un marteau, une ventellerie, des soufflets, des fourgons, etc... ».

Le 13 juillet 1724, les héritiers Bernard, Martin et Guelleux vendent la forge et le fourneau à Marie Thèrèse Hannecart et Mlle Marie Massart Vve Jacques Rowez pour ses fils Pierre François et Jacques Rowez. Elles promettent de rebâtir les usines en mauvais état. Les forge et fourneau furent exploités par Jacques et Pierre François Rowez (fils de Marie Massart).

En 1753, les forges de Battefer furent laissées à l'abandon en raison des droits exorbitants que la France a établi sur les fers en barre.

En 1762, Jacques Rowez, maître de forge à Nismes et la Vve de Pierre François Rowez, Marie Walut s'entendent : « Jacques cède pour 12 ans sa demi part à condition que Marie Walut remette en état le fourneau, la forge, les chippes et le réservoir ».

Ce qui fut fait dans les années suivantes. Les minerais venaient d'Yves, de Daussois et de Jamioulx.

Jacques Gérard Rowez est tuteur des enfants de Michel Licot et Marie Thèrèse Rowez dont Philippe Jos François Licot.

Après les 12 ans d'exploitation par Marie Walut, en 1774, les propriétés sont à Philippe Licot qui hérita de la part de Jacques Rowez et aux enfants de Marie Walut (Charles, Pierre François, Marie Anne, Thèrèse, Julie et Caroline).

Le 30 mai 1780, la chippe est victime d'un 2ème incendie qui détruira le toit en chaume de la forge.

Le 18 juin 1781, Philippe Licot devient le seul propriétaire de Battefer.

La forge se compose d'une affinerie avec soufflet et d'une chaufferie.

En 1787, le fourneau n'est plus en état de fonctionner et sera définitivement abandonné.

La forge est louée au baron de Jacquier.

Durant la révolution et les troubles qui se sont produits à Battefer en 1794, la forge restera inactive pendant quelques années ; mais le baron de Jacquier la remit vite en marche.

En 1800, il occupait 52 ouvriers et sa marque sur les marchandises reprenait les lettres JR. Le 6 novembre 1817, Philippe Licot vend un haut fourneau en ruine avec maka, un bas fourneau inactif et une forge avec affinerie et chaufferie en bon état à 4 personnes ayant chacune un quart de part (Pierre de Paul de Maibe, Marie Anne de Paul de Maibe, Philippe de Paul de Maibe et Perpète Jos de Paul de Barchifontaine).

Par la suite en 1822, Pierre de Paul de Maibe acheta ou hérita des 3 autres parts ; ayant acquis le tout, il décède le 6 août 1823, il lègue en indivision la forge de Battefer à Sophie de Paul de Maibe mariée à Perpète Dupont d'Ahérée, à Thèrèse de Paul de Maibe mariée au baron Louis de Cartier d'Yves et à Hugues de Paul de Maibe.

A ce moment, une forge est en activité avec un marteau activé par la rivière.

Au début de l'indépendance de la Belgique, l'affinerie (forge) était occupée par 7 ouvriers. En 1830, les barons de Cartier d'Yves et Dupont d'Ahérée envoyèrent une barre de fer affinée et battue à l'exposition de Bruxelles. En 1833, on y utilisait 230.000 kgs de fer de fonte et 6300 hectolitres de charbon de bois et la production était de 150.000 kgs de fer en barre par an.

La forge cessera ses activités en 1845 et fut convertie en moulin à farine en 1847 (voir les moulins de Silenrieux).



L'ancien bief de Battefer

Les facteurs ou locataires :

De 1657 à 1669 : Jean Grawet (facteur).

De 1670 à 1705 : Pierre Delmasy (facteur).

De 1706 à 1715 (et probablement 1724) : Pierre François Gilbert et Henry Léotard (locataire).

De 1725 à 1740 : Pierre Wauthier (facteur).

De 1763 à 1774 : Antoine Dubernard (facteur).

De 1774 à 1780 : Mrs Collardeau et Darche (locataire) avec Jean Hilson (facteur).

De 1780 à 1783 au moins : Jean Menne (facteur).

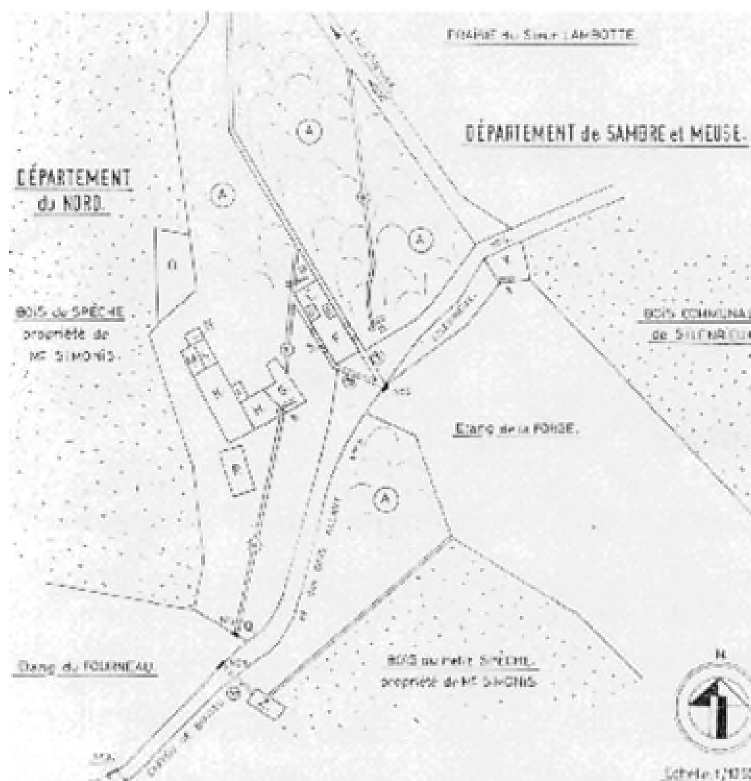
De 1787 à 1817 : le baron Laurent Antoine de Jacquier de Rosée (locataire).

De 1818 à ? : Jean Baptiste François ?

5. Féronval : présentation et historique

C'est vers 1640 qu'Albert de Ligne, dit d'Arenberg, prince de Barbençon décida d'établir un fourneau et une forge à Féronval (avant Perfondval). Il acheta des prairies à Silenrieux destinées à être converties en étang. Il demanda la construction d'un chemin allant du Try Paris à Féronval pour acheminer les minerais de fer. En compensation, l'accord du 8 mai 1641 prévoit que le prince de Barbençon prendra en charge une rente de 40 livres due par Silenrieux à Jeanne Meurant et que les bourgeois de Silenrieux pourront suivre la nasse du seigneur quand l'on pêchera au vivier.

Au niveau des installations, le prince fait construire à Féronval sur le quart du domaine (anciennement) de Silenrieux qu'il venait d'acquérir quelques années auparavant (voir partie politique) ; mais une partie de la forge fut construite sur le territoire actuel de Silenrieux ainsi que la chambre où logeaient les ouvriers et la moitié de la chippe où l'on met le charbon.



Plan géométrique des forges et fourneau de Féronval, avec leurs dépendances situés à Boussu-Lez-Walcourt, département du Nord, appartenant à Monsieur Simonis de Verviers

A	Emplacement, dépendances et dépôts des crasses provenant de la forge et du fourneau
B	Bocards en activité
C	Chippes ou bâtiment où l'on entrepose le charbon de bois
D	Logement des forgerons
E	Magasin où l'on entrepose le fer fabriqué
F	Forges
G	Bas-fourneau susceptible de réparation
H	Haut-fourneau
J	Magasin ou remise
K	Chippe pour les charbons
L	Logement pour les facteurs
M	Ecurie
N	Forge pour réparation des ustensiles
O	Jardin
P	Chippe pour les charbons

Q	Vanne de l'étang du fourneau
R	Conduit souterrain conduisant l'eau au fourneau
R bis	Conduit venant de la roue du fourneau allant se décharger souterrainement au conduit V
S	Conduit souterrain faisant rouler les 2 affineries
S bis	Conduit ou bassinage des 2 affineries
T	Conduit souterrain desservant l'eau pour la chaufferie
V	Conduit d'eau au bassinage de décharge de la forge et fourneau
W	Conduit d'eau du bocard B à l'est de la forge
X	Vanne de décharge de l'étang de la forge
X'	Conduit desservant le bâtiment Z
Y	Rivière "Eau d'Heure"
Z	Vieux bâtiment en ruines, ayant servi jadis comme scierie de marbre
N° 1	Vanne du conduit X
N° 2	Vanne de décharge de l'étang au fourneau
N° 3	Pont à l'étang du fourneau
N° 4	Pont à l'étang de la forge
N° 5	Vanne des conduits S et T

Légende du plan ci-contre



Féronval

Le prince de Barbençon gardera la propriété jusqu'à la révolution française.

Au 18ème siècle, on compte 2 fourneaux et 2 forges.

Dans les années 1760, le fourneau ne fonctionne plus par manque de minerai de fer qui ne peut quitter le pays de Liège (voir conflit douanier).

C'est en 1771 que le prince de Liège autorise les fourneaux de Féronval à tirer les minerais nécessaires pour la fonte du pays de Liège en payant une taxe de 5 florins 4 sols en plus du 60ème denier pour chaque mine lavée de 8 pieds carrés sur 17 pouces de haut.

C'est à la fin du 18ème siècle qu'un des 2 fourneaux arrête toute activité. En 1785, la capacité d'une coulée oscille entre 1300 et 1500 livres et les coulées se font toutes les 15 heures.

Après la révolution française, on trouve Pierre de Paul de Maibe propriétaire de 2 affineries et d'un fourneau à Féronval. Le dernier fourneau fut arrêté au début du 19ème siècle sous la période hollandaise.

A la mort de Pierre de Paul de Maibe en 1823, son gendre Perpète Dupont d'Ahérée lui succéda à Féronval.

En 1831, il y avait toujours un haut fourneau en bois en inactivité et une forge avec 2 affineries qui occupait 56 ouvriers.

Le facteur (directeur) de la forge fut au début du 19ème siècle François Mathieu de Silenrieux.

En 1853, une platinerie fut adjointe à la forge jusqu'en 1884. Quant à la forge, elle sera transformée en fabrique de butoirs pour wagons de chemin de fer en 1882. Finalement, les bâtiments d'usine seront démolis en 1890.

Les exploitants furent Charles Le Rond de Vergnie du début jusque 1665 ; puis Pierre et Gérard Desmanet avec Michel Pochez en 1666 ; ensuite Charles Rowez de 1667 à ? ; Jacques Jacquier en 1697, Philippe Renaud de Coulsore en 1714, Goulard de 1723 à 1763 ; Jean Jos Thomas de 1771 à 1787 au moins.

6. Les métiers liés à l'industrie métallurgique de Silenrieux

a) Les charbonniers

(Voir métier lié aux bois).

b) Les voituriers

En 1615, Jean Vitou, Servais Andry, Jaspar Mallet, Michel Ernotte, Jean Urbain et Jean Joneau.

Au 18ème siècle, Jacques Bouvier.

A la fin du 18ème siècle : Antoine Ernotte.

Au début du 19ème siècle, Andrien Lottin, Xavier Balle, Pierre Museux, Pierre Museux fils, Florent Mathieu, Jean Hancart, Isaac Lambotte, Joseph Bouillot, François Hanquart, Antoine Durbecq, Jean Lambotte,

A partir de la fermeture en 1845 de la métallurgie, les voituriers transporteront d'autres matières.

Au milieu du 19ème siècle, Hyppolite Massart, Florent Mathieu, Hubert Balle, Adrien Simon, Benoit Gilcart, Jean Moyen, Désiré et Pierre Museux, Jean François Lechat.

À la fin du 19ème siècle, Antoine, Pierre, Olivier et Joseph Museux, Camille Balle, André Gaspart.

Au début du 20ème siècle, Léon, Antoine et Désiré Museux, Emile Barbier, Léon Moyen, Maximilien Mortier, Ernest Peteux, Vital Dhainaut, Omer Lerat, Léon Moyen, Joseph Roland, Ernest Gobert, Zéphir Leroy, Léon Georgery, Vital Simon, Alfred Moyen, Camille Bouillot (camionneur), Amour Museux (camionneur), Marcel Gobron (camionneur), Jules Delobbe (camionneur).

Au milieu du 20ème siècle, Marcel Gobron (camionneur), Omer Lerat, Alfred Moyen, Elise Borgniet, Emile Huaux.

c) Les marchands de fer

En 1621, Materne Ernotte et Léonard Grulle.

d) Le recenseur de mines

En 1754, Jean Poucet.

e) Les laveurs de mines

En 1757, Louis Preute et Philippe Boulouffe.

Au début du 19ème siècle, Isidore Lepinne.

f) Les mineurs

Au début du 19ème siècle, Philippe Breda et Jacques Bouillot.

g) Les ouvriers des fourneaux

En 1587, Jean Dupuis (fondeur).

Au 18ème siècle, Martin Brousmiche.

A la fin du 18ème siècle, François Lecomte.

Au début du 19ème siècle, Gabriel Dentille, Jacques Despres, Ferdinand Deloge, François Lecomte, Pierre Gerboux, Antoine Lonfils, Joseph Rolland, Antoine Dethier, Abraham Lecomte, Henri Deloge, Jacques Walrand, Nicolas Deloge, Dominique Jonniaux, Emerique Walrand, Valery Gillard, Alexis Joniaux, François Lonfils, Théodore Scohy, Pierre Petit, Clément Jonniaux, Jacques Depris, Hiacinthe Jonniaux, Cesar Masset, Augustin Walrand, Constant Jonniaux, Jean Damas, Joachim Brousmiche, Philippe Deloge, Augustin Jonniaux, Adrien Léonard, Jean Baptiste Gerboux, Ferdinand Louis, Jean Haloy, Jean Baptiste Jonniaux, Pascal Walrand, (fourneleur).

Pierre Flandre, Jean Massart, Jean Deloge, Joseph Lecomte, Philippe Colonval (fondeur et mouleur).

h) Les ouvriers des forges

A la fin du 18ème siècle, Antoine Sevrin (affineur), Jean Hilson (maître marteleur).

Au début du 19ème siècle, Clément Joniaux, Jean Théodore Gilcart, Maurice Gillard, Alexis Sevrin Antoine Dethier, Augustin Lecomte, Philippe Antoine Petit, Joseph Gillard, Jean Baptiste Bienfait, Augustin Bienfait, Augustin Petit, Antoine Lecomte, Dominique Alexandre Jouniaux, Alphonse Petit, Pierre Linard, Pierre Gillard, Philippe Jonniaux, Antoine Longfils, François Lecomte, Victorien Dethier, Augustin Joniaux, Charles Philippe, Amand Jonniaux, Adelin Linard, Jean Baptiste Jonniaux, Constant Jonniaux, Alphonse Petit, Antoine Gillard, Jean Masset, Augustin Walrand, Abraham Lecomte, Pierre Petit, Jean Baptiste Gerboux, Célestin Gillard.

Les forgerons après la fermeture de Battefer et Falemprise au 19ème siècle.

Bernard Thibaut à Falemprise (maître de forge), François Mathieu de 1844 à 1896 au village (maître de forge), Félix, Victor, Amour et Cyprien Romain de 1876 à 190 ? Au village, Augustin et Laurent Carez de 1866 à 190 ? À Falemprise, Josué Goulard de 1870 à 1878 au village, Augustin Thiriau aux Haies de 1882 à 1897, Adzir Antoine au village.

Comme ouvriers : Félix Masset, Alexis Sevrin, Augustin Hallet, Constant Gaspart, François Dussart, Désiré Bouillot, Philippe Petit, Maurice Gillard, Jacques Dutron, Celestin Gillard, Antoine et Auguste Lecomte, Alexandre Dupuis, Maximilien Mortier, Augustin Petit, Camille Ranwez, Amour Walrand, Edmond Jonniaux.

Au 20ème siècle, Alire Walrand (serrurier) avait une forgette construite en 1914 au village, Adzir était carrossier avec une forgette.

Comme ouvriers : Amour Walrand, Adolphe Maudoux, Florent Delpire, Ernest Daffe (Falemprise), Arthur Buissin.

i) Le serrurier

A la fin du 17ème siècle, Jean De Treigne ; au milieu du 19ème siècle, Joseph Lambotte.

j) Le fondeur de cloche

Au début du 18ème siècle, Félix Ganard, puis son fils a fondu en 1737 une cloche pour l'église de Villers.

k) Le cloutier (fabricant de clous)

Au début du 19ème siècle, Jacques Léonard.

l) Le chaudronnier

A la fin du 18ème siècle, Guillaume ; au début du 19ème siècle, il voyageait beaucoup. A Silenrieux, il avait sa boutique quand il venait sur l'aisance communale appelé Pas de la l'eau dans l'ancienne chapelle de la Vierge Marie de l'Eau d'Heure ; à la fin du 19ème siècle, Alfred Piret (ferblantier et plombier), Augustin Blairon ; au début du 20ème siècle, Antoine Souris, Arthur Mayence.

m) Le ferronnier et ferblantier

En 1855, Joseph et André Lambotte créent un atelier de ferronnerie au village ; à la fin du 19ème siècle, Emile et Fortuné Pequeux, Josué Goulard (serrurier-poêlier), Bienaimé Fontenelle, Aimable Walrand (poêlier), Adsire Antoine, Alfred Piret ; au début du 20ème siècle, Aimable Walrand (serrurier-poêlier), Emile Pecqueux, Bienaimé Fontenelle (serrurrier-poêlier), Gaston Antoine, Léopold Gilles (serrurier),

Adeline Balle (mariée à Albert Squevin), Alire Walrand (plombier zingueur) ; au milieu du 20ème siècle, Alire Walrand.



Emile Pecqueux : un petit génie (voir ci-dessus)

Il a inventé des bols à suspension pour les écrémeuses « Mélotte » dont il fut un représentant pour la vente. Il fit une turbine près de la chute d'eau du Noupré pour produire l'électricité au village pendant la guerre 14-18 et surtout après. Etant saoul, il aurait vendu pour rien le brevet des freins Westinghouse.

n) Les ouvriers de la métallurgie du 19ème et 20ème siècle de Silenrieux travaillant à l'extérieur du village

Après les fermetures des fourneaux et forges de Silenrieux au 19ème siècle, nombreux seront les ouvriers qui iront prêter leur savoir faire et leur force à la métallurgie du bassin de Charleroi. Ceci sera favorisé par l'arrivée du chemin de fer en 1853.

1. Au milieu du 19ème siècle

François Walrand, Joseph Antoine, Pierre Linard, Chrisole Lottin, Jean Nicolas Balle, Philippe Colonval, Augustin Roland, Alexandre Deloge (ouvriers de fourneau).

Albert Linard, Joseph Winquelaire, Auguste Ernotte, Philippe Deloge, Albert Gerboux, Augustin Gilcart, Victor Antoine, François Museux, Anicet Lecomte, Augustin Joniaux, Pierre Lecomte, Zéphirien Jonniaux, Ferdinand et Désiré Maudoux, Augustin Deloge, Joseph et Adélaide Dupuis, Antoine Boulouffe (ouvriers de laminoir).

Jocelin Lecomte, Pierre Ernotte, Jules Denis, Pierre Lecomte (chauffeurs de laminoir).

Désiré Félicien Balle, Jacques Yernaux, Jean Baptiste Havaux (mineurs).

Jean Roland, Pierre Museux, Jean Jonniaux, Julien Gerboux, Désiré Jonniaux, Antoine Lecomte, Joseph Antoine, Eugène Joniaux, Félicien et Ferdinand Halloy, Adolphe et Charles Delzenne, Jean Baptiste Jonniaux, Jules et Valentin Jonniaux (marteleurs).

Edouard Walrand, Alexandre Walrand, Félicien Andouche, Daniel Froment, Pierre Monthuir, Basile Gaspart, Edouard Gerboux, Augustin Lecomte, Joseph Dupuis, Désiré Langlois, Jean Baptiste Marcelle (pudleurs).

2. A la fin du 19ème siècle

Pudleurs : Pierre Museux, Eugène Jonniaux, Désiré Bouillot, Emile Villère, Jos Hazeda, Basile Gaspart, Joseph Bouillot, Omer Gillard, Auguste Hallet, Jean Roland, Nestor Hanzenne, Alexandre Walrand, Joseph Dupuis, Ferdinand Halloy, Augustin Roland, Désiré Langlois, Désiré Jonniaux, Julien Gerboux, Félicien Grignard, Augustin Lecomte, Augustin Jonniaux, Jules Jonniaux, Pierre Lecomte, Jos Linard, Jean Baptiste Marcelle, Ernest Linard, Adolphe Delzenne, Gervais Marry, Pierre Moyen, Félicien Grignard (maître), Augustin Peteux, Edouard Hanzenne, Ernest Léonard, Paulin Moyen.

Tourneur en fer : Jean Baptiste Donzet.

Chauffeurs de laminoir : Albert Linard (contre maître), Pierre Lecomte, Jules Denis.

Fondeurs : Jean Baptiste Coulonval, Pierre Petit, Jean Deloge.

Ouvriers du laminoir (lamineurs) : Joseph Walrand, François Museux, Antoine Boulouffe, Julien Gerboux, Auguste Hanzenne, Augustin Bastin, Omer, Victor, Justin et Léandre Huart, Henri Simon, Oscar Bastin, Jules Langlois, Jean Bapt Dupuis, Emile et Nestor Bouillot, Augustin et Frédéric Louis, Omer Bouillot, Justin Bouillot, Charles Deloge, André Hanzenne, Philippe Bastin, Emile Richelet, Florent Lecomte, Stanislas Delzenne, Antoine Antoine, Ferdinand Maudoux, Benjamin Magain, Achille Louis, Augustin Halloy, Jean Bapt Gillard, Félix Janvier, Alfred Gillard, Camille Gillard, Amour Delobbe, Désiré Deloge, Joseph Roland.

Mineurs : Emile Hancart, Camille Flandre.

Houilleurs : Augustin Petit, Désiré Piron.

Mouleur : Léopold Halloy.

Laveur de minerai de fer : Etienne Yernaux.

Marteleurs : Jules Joniaux, Nestor Masset, François Dussart.

3. Au début du 20ème siècle

Lamineurs : Emile Bouillot, Benjamin Magain, Augustin Halloy, Jules Bouillot.

Pudleurs : Pierre Museux, Félicien Grignard.

Tourneurs : Armand Lambotte, Jean Baptiste Hardy, Adolphe Thiry, Valéri Delvaux, Paul Lambotte, Jules Delobbe, Victor Constant, Ernest Lecomte, Jules Pecqueux.

Ajusteurs : Léon Rousseaux, Alfred Miot, Alire Walrand, Adelin Masset, Alexandre Delhaye, Victor Jonniaux, Vladimir Bouillot, Léon Blampain, Ernest Delpire, Albert Liboutton, Eugène Delvaux.

Mouleurs : Léon Thiry, Eugène Lambert, Justin Antoine, Edgard Magain, Justin Lempereur, Léon Charlier, Jos Magain, Léopold Halloy, Arthur Huaux, Léon Huaux, Alire Moyen, Paul Museux, Jean Huaux.

Traceurs : Justin Bastin, René Gonze, Jules Dubois, Oscar Bernard.

§ 5. Le secteur du cuir

1. Le tanneur

La tannerie est une vieille tradition qui s'implantait à l'endroit où il y avait des chênes et des ruisseaux capables de fournir l'eau nécessaire à la préparation du cuir et à actionner le moulin à broyer. Depuis l'antiquité, il y avait des tanneurs qui réalisaient chaussures, ceintures et harnais pour les chevaux. A Silenrieux, la première tannerie connue est celle que Françoise Ernotte, Vve de François Boulouffe vendit à Jean Antoine en 1675.

Par la suite, Pierre Jacquart achète le 13 janvier 1733 une prairie près du moulin pour construire une tannerie (près de la pale actuelle). En 1749, il fait don de sa tannerie à son fils Jean Joseph Jacquart. En 1774, Jean Jacquart la remet à ses enfants avec une boutique en face de l'église (Nicolas, Marie Anne, Jean Théodore et Anne Louise) ; il s'agit d'une tannerie avec cuves, chaudières et ustensiles.

Le 17 mai 1785, les héritiers Jacquart mettent en vente publique la tannerie qui sera adjugée à Jean Jacques Lambotte de Boussu qui la revend le 14 septembre 1785 à Jean Joseph Ernotte prêtre principal du collège du roy et chanoine de Ste Anne à Douai.

En 1834, elle appartient à la Vve Médot et fut exploitée de 1840 à 1851 par Pierre Médot (fils). Par la suite, elle tomba en ruine en 1884.

Une autre tannerie fut exploitée par la famille Coenen dès l'époque française.



La tannerie Coenen

Gérard Coenen de Pas de la l'eau est à la fois aubergiste, maître tanneur et corroyeur (d'au moins 1800 à 1840), puis la Vve Gérard Coenen ; en 1852, son fils Gérard Coenen prend le relais et construit une nouvelle tannerie au remblais ; il sera aidé dans son travail par Florent Coenen de 1852 à 1860 ; à partir de 1867 jusque 1880, la tannerie est la propriété d'Eugène Coenen qui la vendra en 1881 à Clovis Bastin qui en fera une maison.

Une troisième tannerie était exploitée par la famille Marsigny ; Jean Joseph Marsigny à la fin du 18ème siècle et Ferdinand Marsigny, corroyeur et tanneur de 1800 à 1830.

En 1833, Silenrieux comptait 4 tanneries selon le cadastre.

En 1847, Augustin François construit une nouvelle tannerie à la Pisselotte qui passera à Adolphe François de 1852 à 1900. Il sera aidé par Louis François de 1870 à 1900 et 2 à 3 ouvriers travailleront pour eux (les frères Corbiaux).

En 1880, il n'y a plus qu'une tannerie à Silenrieux (François) qui produit 7980 kg par an avec un ouvrier ; en 1900, Edgard Dubray reprend la tannerie François avec plus ou moins 5 ouvriers ; il est spécialisé dans les bandes noires, cuirs et courroies pour selliers et bourreliers et cuirs semelles, empeignes et veaux gris ; en 1905, il demande un moteur aéropétrolique pour sa tannerie ; en 1929, la tannerie est transformée en grange.



La tannerie Dubray

En 1903, c'est l'arrivée à la Pisselotte de Louis Bombled, ouvrier tanneur qui travaillera chez lui jusqu'en 1936, puis la reprise sera assurée par son fils, André Bombled jusque 1960.

2. Le cordonnier

Au début du 18ème siècle, Jean Mascart ; au milieu du 18ème siècle, Théodore Lorent, Jean Baptiste Letellier, Philippe Ganard, Pierre Sevri ; à la fin du 18ème siècle, Pierre Sevrin, François Grandelet, Felix Ganard ; au début du 19ème siècle, François Grandelet (al Maman), Hubert Sternaux, Pierre Breda, Pierre Petit, Pierre Ganard, Nicolas Gillard, Lambert Noël, Jean Coenen, Felix Ganard, Pierre Sevrin, François Coenen, Joseph Petit, Pierre Louis ; au milieu du 19ème siècle, François Coenen, Pierre Grandelet, Dieudonné Marlier, Nicolas Bougard, Pierre Sevrin (bottier), Jean Bapt Marlier, Philibert Pimparet, Adolphe Jussiant (bottier) ; à la fin du 19ème siècle, Joseph Lechat, Adolphe Jussiant (maître), Jules Meunier (ouvrier), Dieudonné Marlier, Ernest Corbiaux (ouvrier), Albert et Camille Jonniau, Pierre Grandelet, Antoine Lacroix, Joseph Randoux, Arthur Lambotte, Victor Léonard ; au début du 20ème siècle, Jules Meunier, Albert et Camille Jonniaux, Justin Linard, Désiré Pavot, Maurice Charlier, Otto Fostier ; au milieu du 20ème siècle, Badillon Fostier, Jean Boulanger, Léopold Mathet.

3. Le bourrelier

(il fabrique en cuir les harnachements d'animaux de trait, les sacs et courroies).

A la fin du 18ème siècle, Nicolas Lambotte ; au début du 19ème siècle, Philippe et Jacques Lambotte, Antoine Gilcart ; au milieu du 19ème siècle, Philippe Lambotte (décès 1852), Jean et Elisé Lambotte ; à la fin du 19ème siècle, Elisé et Jean Lambotte (maître), Clovis Bastin ; au début du 20ème siècle, Antoni Dupont (maître), Clovis Bastin ; au milieu du 20ème siècle, Antoni Dupont.

§ 6. La production de la bière et les brasseries

1. Présentation générale et historique

La bière fut probablement déjà adoptée par les Gaulois qui habitaient sur les hauteurs de la vallée de l'Eau d'Heure du côté de Battefer. On parlait de cervoise (cervesia) et la production restait une pratique familiale. Sa popularité vient de la crainte des maladies que pouvait provoquer l'eau. Pour la produire, le grain germé de l'orge était mis à cuire dans l'eau, puis on laissait l'infusion fermenter et on la relevait par des plantes de marais aromatiques, voire avec du miel et des champignons. Aux Gaulois aussi revient le mérite d'avoir inventé le foudre et le tonneau en bois. Le foudre pour la fermentation et le tonneau pour la conservation et le transport.

A partir de l'époque gauloise au 8ème siècle, la fabrication restera essentiellement une recette familiale. A partir de Charlemagne, des brasseries publiques furent construites dans chaque domaine ou village. Dans le domaine de Sileno rivo (de l'abbaye de Lobbes), la population locale pouvait aller brasser à des jours précis moyennant un droit à verser au seigneur (la banalité) car le seigneur se réservait le monopole de la production de bière. A cette époque, on utilisait l'orge, l'avoine, le seigle, mais surtout l'épeautre. On y ajoutait pour aromatiser le gruit (ou gruy), c'est-à-dire une mixture d'herbes et plantes aquatiques des marais. Au 15ème siècle, le houblon remplace le gruit car il a une saveur plus appréciée et conserve plus longtemps la bière. Le mot « bière » apparaît à ce moment.

C'est aussi au 15ème siècle que le brasseur ajoute au moût la levure ou les restes fermentés provenant d'un brassin antérieur. La bière de consommation courante avait la teneur en alcool d'une « pils » d'aujourd'hui. A Silenrieux, le monopole de tenir une brasserie que détenait le seigneur avait disparu dès les temps modernes (il n'y avait plus de brasserie banale). Cependant, il était défendu de brasser le dimanche et de servir à boire pendant les offices sous peine d'amende. Les bourgeois pouvaient brasser pour leur propre consommation dans des chaudrons ; mais la bière houblonnée devient un produit semi industriel élaboré dans les brasseries (voir ci-dessous) par des artisans spécialisés. A Silenrieux, on a connu 2 houblonnières citées au 17ème siècle : la houblonnière près de Bethléem (1617) et la houblonnière du curé au centre du village près de la cure et de la brasserie Baslaire tenant au chemin royal.

L'âge d'or de l'industrie brassicole se situe au 19ème siècle quand l'usage de la bière se répand partout. On produit exclusivement des bières à fermentation haute de qualité inconstante. Vers 1870, l'utilisation de la machine à vapeur permet de produire plus de quantité.

Au 20ème siècle, il y a trop de brasserie ; lors de la guerre 14-18, les allemands réquisitionnaient les chevaux et les cuivres et font ainsi disparaître certaines brasseries ; mais c'est surtout après 1945 que les petites brasseries s'effondrent (brasserie Sohet-François et brasserie de Gerlimpont). Actuellement, on connaît un certain regain pour les petites brasseries avec bières spéciales (brasserie de Silenrieux).

2. Les brasseries de Silenrieux

a) La brasserie du village

Elle était en face du moulin et fut pendant plus ou moins 4 siècles la principale brasserie du village.

Au début du 16ème siècle, elle appartient à la famille Pasquoy.

Le 6 février 1557, Jehan Ghosson hérite de la part des enfants de Collo Pasquoy et Charlotte Ghosson de la brasserie proche du moulin avec courtil et étable.

Vers la fin du 16ème siècle, elle appartient à Englebert De Treigne qui la lègue en 1602 à Amand De Treigne. Vers 1616, celui-ci la vend à Jacques Petit.

Le 15 avril 1630, Jacques Petit vend par arrentement une maison, étable et brassine près de la cure à Jaspar Mallet.

D'au moins 1655 à 1663, elle appartient à Jacques De Treigne qui le 1er octobre 1663 la laisse à son fils Marc Antoine De Treigne.

En 1682, Marc Antoine De Treigne cède la brasserie au curé Thomas Baslaire.

A son décès en 1703, c'est son frère Gilles Baslaire qui hérite de la brasserie qui la vend le 20 avril 1705 à Félix Ganard.

Le 14 août 1760, la Vve de Félix Ganard fera passer publiquement la brasserie aux enchères ; elle fut acquise par Jean François Piret, propriétaire du moulin de Silenrieux.

Au décès de Jean François Piret, ses enfants héritèrent de la brasserie en indivision (Jean Joseph Piret, Antoine Piret, Isabelle Piret mariée à Antoine Libert, Jeanne Catherine Piret mariée à Jean Baptiste Jamar).

A l'époque française et hollandaise, elle fut louée à François Misson, puis à Jacques Renaud à partir de 1819 ; elle se composait de 2 chaudières et de 3 cuves et la production se consommait uniquement dans la commune.

A l'indépendance de la Belgique, elle occupe un ouvrier et utilise comme matières premières l'orge d'hiver et d'été avec le houblon ; 336 hectolitres d'orge et 720 kgs d'houblon par an pour produire 650 hectolitres de bières pour les habitants du village.

La brasserie fut vendue par les descendants Piret le 19 septembre 1837 à Jacques Bouillot qui convertit celle-ci en bâtiment rural en 1843.



Le bâtiment actuel de la brasserie du village

Remarque : en 1662, le moulin de Silenrieux comprend aussi une petite brasserie.

b) Les brasseries de Pas de la l'eau

Les toponymies suivantes « au bacchus » ou « la place de la brassine » en 1588 supposent l'emplacement d'une brasserie très ancienne à cet endroit où se trouvaient les bâtiments principaux de la réserve du domaine appartenant au seigneur (au Moyen Âge). C'était probablement l'emplacement de la première brasserie banale du village quand le seigneur imposait l'utilisation de sa brasserie avec un droit banal à payer.

Longtemps après, en 1843, Gérard Coenen construisit une nouvelle brasserie dans ce quartier. Elle fonctionna jusqu'en 1880 et fut transformée en bâtiment rural en 1881. Elle fut exploitée par la famille Coenen (Gérard était maître brasseur, Eugène et Firmin brasseurs ; puis en 1867, Xavier et Florent).

c) Les brasseries de Falemprise

Il y eut 2 brasseries à Falemprise à la fin du 18ème siècle et au 19ème siècle.

L'une était près du fourneau et exploitée par la famille Deloge (Ferdinand, cabaretier de 1831 à 1850 ; Isidore, brasseur de 1851 à 1859 avec Augustin).

L'autre était le long de route Falemprise à Soumoy, elle appartenait aux barons Louis de Cartier d'Yves et Dupont d'Ahérée ; elle fut convertie en maison en 1841 ; en 1834, on y faisait 8 à 10 brassins par an avec une chaudière et 2 cuves.

d) La brasserie de Gerlimpont

En 1872, la brasserie fut construite dans les bâtiments de l'ancien moulin de Gerlimpont par Auguste de Thibaut ; elle comptait 3 chaudières. La famille de Thibaut (Oscar et Auguste) l'exploitèrent jusqu'en 1884. En 1880, avec la brasserie François, on produisait 4950 hectolitres par an à Silenrieux.

En 1884, elle fut vendue à Augustin et Jean Thiriau qui convertirent un bâtiment en malterie et agrandirent en 1886 la brasserie.

Le 11 avril 1888, elle est vendue à Désiré Crochelet qui l'agrandira encore. A la mort du père, les fils reprennent la brasserie en société en nom collectif « Aimé, Arthur, Emile et Camille » ; il y a 4 ouvriers.

En 1938, les frères Crochelet la vendent à Louis Bouckaert qui en 1942 la revendra à Raphaël Falcon qui la dénommera « R. Falcon-brasserie de Gerlimpont ». La production prit fin en 1952.

e) La brasserie de la famille François

En 1837, une écurie fut transformée en brasserie par Augustin François qui perdit son emploi de régisseur aux fourneaux de Falemprise ; il y avait 2 chaudières et 2 cuves. La fabrication de la bière brune était consommée localement à Silenrieux.

De 1837 à 1852, elle prit le nom de « François et consorts » ; puis de 1852 à 1861, elle fut exploitée par Charles François ; depuis 1861, elle devient la brasserie François frères (Charles, Alexandre et Adolphe) ; elle aura comme directeur Azari Canivet.

En 1902, Louis François installe un moteur aéro- pétrolique dans sa brasserie.

De 1906 à 1924, elle prend le nom de « société en commandite simple Louis François et Cie ».



A partir de 1924, elle devient « Sohet et Cie » suite à son mariage avec Emma François ; il y a 2 ouvriers. Elle fut détruite complètement par les bombardements allemands de mai 1940 et on ne la reconstruira pas.

f) La brasserie de Jean Gailloz près de Beaupont

De 1608 à 1616 au moins, Jean Gailloz avait une brasserie avec étable à « la jambe de bois » (près du restaurant chinois actuel).

g) La nouvelle brasserie de Silenrieux au Noupré

Pour en savoir plus sur la brasserie de Silenrieux



Actuellement, Silenrieux possède encore une brasserie qui fut créée en 1992 dans un ancien entrepôt à grain sous forme de « SA brasserie de Silenrieux » dirigée par Eric Bedoret jusqu'en 2001. Elle a été remise à un brasseur de Silly.

C'est une brasserie très novatrice issue d'une coopérative agricole qui a mis au point la fabrication d'une bière brune à partir du sarrasin (la Sara qui a un label ecocert 100 % biologique) et une bière blonde à partir de l'épeautre (la Joseph) ; il y a aussi une bière au miel (l'Ours), une bière de Noël (la Noël de Silenrieux) et la Pagode (la bière de Julos Beaucarne).

En 1995, la production était de 110.000 litres de bière. 85 % sont vendus dans un rayon de 50 Kms, 10 % ailleurs en Belgique et 5 % en France surtout.

En 1996, l'exportation atteint 30 % vers la France, l'Allemagne et la Hollande ; des accords sont pris pour l'Espagne et les Etats Unis.

En 1998, les bières sont vendues en France, Finlande, Espagne, Suiss, Italie et Etats Unis.

A Chicago, en 1998, la brasserie reçut 2 places sur le podium au concours mondial des bières (world championship beer à Chicago): le premier prix pour la Sara et le troisième prix pour la Joseph. Elles ont été récompensées dans la catégorie belgian specialty beer.

La fabrication de la bière : les céréales sont concassées et puis mélangées avec de l'eau chaude afin de transformer l'amidon des céréales en sucre ; ensuite, on filtre pour séparer la partie solide des farines (ou drêches) qui sera valorisée en alimentation animale et le moût, future bière qui à ce stade ressemble à une eau sucrée ; dans la 3ème cuve, le moût est porté à ébullition ; cette opération sert pour l'élimination des protéines et la stérilisation ; c'est lors de l'ébullition que l'on ajoute le houblon ; le moût est alors refroidi grâce à un échangeur à plaques et mis en fermentation qui durera 6 jours ; la bière est ainsi refroidie et mise en garde. La garde est la période de clarification et de maturation. C'est à ce moment que la bière est mise en bouteilles et/ou en fûts ; à ce moment, commence alors la dernière phase de la fabrication, la refermentation ; elle dure 3 semaines et apporte un pétillant naturel à la bière ; la bière est alors prête à la vente.

3. *Les charges et taxes*

a) Le droit d'afforage

C'est un droit payé au seigneur en échange du privilège de vendre la bière dans le village. Celui-ci était prélevé lors de la mise en perce des tonneaux. Il était fixé à une pinte par tonneau (en 1669) et la valeur de la pinte était fixée par la cour de justice de Silenrieux.

Exemple : « le 18 mai 1767, nous mayeur et échevins de la cour de Silenrieux déclarons avoir taxé la bière à 10 sols argent de France le pot faisant 10 doubles la pinte ; ordonnant à chacun de se conformer à la taxe dès ce jour jusqu'à autre ordre ».

En fait, la somme variera suivant la cherté des grains et du houblon.

A Silenrieux, ce droit d'afforage était payé pour un tiers à l'avoué et 2/3 au seigneur.

Pour récolter l'argent, on mettait à ferme pour un nombre d'années ce droit ; en 1628, le fermier fut Jean Ernotte.

b) Les impôts du braz

C'est un impôt de la principauté de Liège qui fut collecté au 18ème siècle à partir de 1720 à Silenrieux. En fait, on impose les céréales qui servaient à la fabrication de la bière au moment de leur conversion en drèche après la cuisson des grains. Les ecclésiastiques furent exemptés du braz. C'était un impôt minime ; mais vu l'importance de la bière dans l'alimentation, il a pesé sur les classes rurales.

A Silenrieux, le montant de l'impôt était de 40 patars ou 2 florins par muid du braz (245,695 litres) ; cependant, à partir de 1747, on y ajouta 20 patars ou 1 florins en plus.

Pour récolter cet impôt, un commis aux braz était désigné ; en 1777, Jacques Ropiquet est nommé commis aux braz pour Silenrieux, mais il propose de permuter son emploi avec Pierre François Parent contrôleur du 60ème denier.

En 1715, Philippe Antoine va à Thuin pour recevoir de Bailly Brogniet le bien des braz remis par l'état à la communauté de Silenrieux.

c) L'impôt sur les boissons alcooliques (droit de gabelle ou pécule de la cervoise)

C'est un impôt de la principauté de Liège qui frappe surtout la bière aux 16ème et 17ème siècles ; il sera abandonné à Silenrieux à cause de l'impôt du braz en 1720.

Il est fixé à la tonne ; à Silenrieux, le pécule était de 8 patars à chaque tonne de bière :

« Tous manants ne peuvent brasser la bière, ni faire aucune sorte de breuvage sans au préalable en avertir l'obtenteur du dit pécule et l'obtenteur devra payer le prix dans les mains de la cour de justice de Silenrieux ». L'obtenteur était le fermier chargé de recevoir cet impôt pour la cour de Silenrieux ; Les fermiers du pécule de cervoise ou gabelle sont en 1670, Nicolas Fontenelle, en 1686 et 1687, Lambert Loyet et Jean Baudy, en 1688, Laurent Mousquet.

Grâce aux statistiques du pécule de cervoise, on connaît la quantité de bière produite à Silenrieux de 1691 à 1719 : 1101 tonnes de 1691 à 1693 ; 272 tonnes en 1694 ; 192 tonnes en 1695 ; 402 tonnes en 1696 ; 445 tonnes en 1697 ; 446 tonnes en 1698 ; 729 tonnes en 1699 et 1700 ; 262 tonnes en 1701 ; 433 tonnes en 1703 ; 353 tonnes en 1704 ; 456 tonnes en 1705 ; 566 tonnes en 1707 ; 520 tonnes en 1708 ; 168 tonnes en 1709 ; 353 tonnes en 1710 ; 395 tonnes en 1712 ; 420 tonnes en 1713 ; 476 tonnes en 1715 ; 456 tonnes en 1719.

§ 7. Les moulins de Silenrieux

1. Le moulin du village



Le moulin du village

Au Moyen Âge, les moulins à farine appartenaient au seigneur car un moulin a besoin de capitaux importants pour se construire. Le seigneur mettait ainsi un moulin à disposition de la communauté. Celui-ci devenait BANAL car le seigneur imposait son ban, c'est-à-dire l'obligation de faire moudre à son moulin moyennant le paiement d'une redevance. Les moulins à eau font leur apparition au bas Moyen Âge. La plus ancienne mention écrite du moulin du village date de 1479 dans un record du seigneur, le chapitre de Thuin : « les manants peuvent pêcher en la rivière et prendre poissons hormis le bief du moulin quand l'usine tourne… ». Ce document n'indique pas si le moulin était encore banal car dès le 16ème siècle, il n'y avait plus de moulin banal appartenant au seigneur à Silenrieux. En effet, on retrouve plusieurs moulins appartenant à différents propriétaires (village, Battefer et Gerlimpont).

Pour se payer, le meunier recevait le droit de mouture, c'est-à-dire une taxe qu'il demandait à tous ceux qui venaient moudre leur grain ; pour Silenrieux, elle s'élevait à 1/18ème des céréales avant mouture. Pour aller chercher les grains et rendre les sacs de farine, le valet du meunier allait de porte en porte et de ferme en ferme escorté d'ânes. Ceux-ci transportaient les sacs de farine et de grains.

En 1525, le propriétaire était l'abbaye de Jardinet qui le louait à Marguerite Watelet (Vve de Lambert Paris, échevin à Silenrieux). En 1543, l'abbé Jean Rosa du Jardinet a dû le faire rebâtir.

C'est en 1575 que l'abbaye change sa politique économique et remet le moulin en accense héritable et perpétuel à Ambroise del Laiterie, meunier de Pry moyennant un cens annuel de 52 florins et 8 patars. Celui-ci ne le conserva pas très longtemps car l'abbaye du Jardinet dut refaire le même type de contrat en 1582 au profit de Arnould de Belleu, meunier de Dourbes qui en 1591 décida de le remettre à Andrieu Anceau qui le remit en 1595 à Englebert De Treigne qui, dans son testament de 1602 le lègue à Amand De Treigne. Après plusieurs difficultés pour payer ses rentes, Amand De Treigne vend le moulin par arrentement le 29 décembre 1616 à Jacques Du Carme qui le remettra finalement au monastère du Jardinet le 13 octobre 1621, mais restera leur meunier.

Suite au délabrement et à la ruine du moulin dus aux logements successifs des soldats espagnols et de sa majesté impériale, l'abbaye le remet par arrentement à Materne Ernotte, meunier à Ham sur Heure le 12 novembre 1641. Celui-ci le remettra en état de marche grâce à l'argent prêté par Jean de la Croix, doyen et curé de Silenrieux. A ce moment, le moulin est équipé d'un arbre de moulin à farine et d'une escoussière pour l'épeautre.

Par défaut de paiement de rente de la part de Materne Ernotte, le 2 octobre 1662, l'abbaye du Jardinet refait un contrat d'arrentement à Nicolas Félix, meunier à Samart. Celui-ci s'oblige à réédifier le moulin dans l'année et pourra en attendant moudre au moulin du Jardinet en payant au meunier la demi mouture.

Après avoir réédifié le moulin, Nicolas Félix le rétrocède le 3 novembre 1664 avec l'accord du Jardinet à Jean Wilmet.

Par la suite, Georges Moreau succédera à Jean Wilmet vers 1670. Georges Moreau le louera à Jean Faulx, beau-fils de Materne Ernotte qui essaiera en vain de récupérer son titre sur le moulin de Silenrieux en 1671. En 1677, Georges Moreau le louera à Louis Desmanet meunier de Daussois et le 11 septembre 1680 à Michel Robert qui ne paiera pas son loyer.

Finalement, le 7 juillet 1684, Georges Moreau décida de vendre le moulin à François Baisir, mais il se rétracte aussitôt pour le remettre à Jean de Lenne, cousin germain de Henry Thibaut son facteur ; François Baisir n'accepte pas cet ajournement et un conflit éclate entre les 2 prétendants. Finalement en 1688, un accord à l'amiable est signé entre Jean de Lenne et François Baisir qui prévoit l'occupation du moulin par François Baisir moyennant une rente à payer à Jean de Lenne.

Par lien de parenté avec Jean de Lenne, Catherine Desruelle mariée à Louis Baslaire devient en 1696 propriétaire du moulin. Après la période française de Louis XIV, le moulin a dû recevoir de grosses réparations de leur part. Par convention familiale, Louis Baslaire a voulu que le moulin appartienne aussi à leurs filles Dorothée mariée à Pierre Faigneau et Marie Rose mariée à Jaspart Houbotte. (De 1707 à 1710, il fut loué à Jacques Gazin et de 1710 à 1719 à Jean Lotte). Le 7 octobre 1715, la part du moulin de Dorothée Baslaire et Pierre Faigneau est vendue à Joseph Dromeau et Pierre Cogniaux qui la revendront le 3 septembre 1716 à Jaspar Houbotte qui en 1717 va restaurer les ruines du moulin vu qu'il est devenu le seul propriétaire.

Le 22 février 1729, Jaspar Houbotte le vend à Jean Louis Noël qui le rétrocède le 20 mai 1729 à Jean Louis Soret qui le rétrocède le 31 mai 1730 à François Carlier qui le rétrocède de nouveau en décembre 1731 à Pierre Joseph Blanpain.

Pendant cette période tourmentée, Joseph Grégoire locataire le sous loue en 1730 à Nicolas Roland qui poursuivra son bail de meunier pendant 6 ans et qui sera suivi par Jean Philippe Clocherieux jusque 1751 quand le 3 août 1751, Pierre Jos Blanpain vend le moulin à Jean François Piret, résident du moulin d'Hanzinne. En 1752, Jean François Piret commença de gros travaux de réparation et d'aménagement ; il fit nettoyer le bief jusqu'au réservoir du haut où il refait le mur ; il reconstruit les pales et érige un pont sur le bief. Il refait aussi les murs de son habitation à certains endroits.

Au début, il le louera d'abord à Antoine Patigny du 24 juin 1753 au 24 juin 1754 qui le sous louera à Anne Bouvy et son fils Jacques Hubeau du 24 juin 1754 au 24 juin 1755.

Après 1755, Jean François Piret l'occupa lui-même jusqu'en 1769 (décès). Son épouse Catherine Falque le louera à Alexis Lottin jusqu'au 24 février 1777 ; puis Dominique Hancart de 1777 à 1793. Après la révolution, ce fut François Misson de 1794 à 1829.

Quant à la propriété, elle resta dans la famille Piret aux enfants de Jean François (Antoine Piret, Isabelle Piret mariée à Libert, Jeanne Catherine Piret mariée à Jean Baptiste Jamart et Jean Jos Piret).

A partir de l'indépendance de la Belgique, Jean Thibaut sera le premier locataire de 1831 à 1840 ; tandis que le 19 septembre 1837, le moulin sera vendu par les enfants Piret à Roland Jacques Bouillot qui sera meunier lui-même jusqu'à son décès en 1865.

Après, les héritiers Bouillot loueront le moulin à la famille Hancart (d'abord François et Camille ; puis, après 1873 à Auguste et Constantin). En 1880, les moulins (village et Battefer) produisaient 495000 kgs de farine par an.

Par contre, de 1886 à 1894, Omer Bouillot reprit le moulin à son compte ; puis de 1894 à 1900, il fut loué à son farinier Joseph Simon.

En 1902, il fut vendu par la famille Bouillot à Adolphe Delpire-Linard pour en faire un atelier de maréchal ferrant. En 1940, la Vve Adolphe Delpire Linard et Paul Walrand Delpire héritent de l'atelier qui sera vendu en 1960 à Eugène Hancisse-Rousseau.

2. Le moulin de Gerlimpont

Il aurait été construit par Philippe de St Vaast. Il servait de moulin à farine et de stordoir, c'est-à-dire de pressoir pour extraire l'huile ou broyer les écorces de chênes pour obtenir le tanin nécessaire aux tanneries.

Le 20 avril 1528, Simon Del Neffe, bourgeois de Walcourt donne à ses fils Simon et Materne la jouissance des biens de son épouse dont le moulin de Gerlimpont. Ils l'occuperont une bonne partie du 16ème siècle. Par la suite, à la fin du 16ème, Georges Thomas en 1583 et Jean Bouillot en 1587 sont cités comme meunier. Au début du 17ème siècle, Nicolas Stordeur (en 1601) et Jean Demanse (en 1613) sont aussi cités comme meunier alors que la propriété est en indivision à Jacques Simon, Jean Enrard et Martin Chauveau marié à Anne Enrard.

Lors de l'année 1615, Jean Enrard et Jacques Simon remettent leur part à Philippe Au Berbis de Philippeville qui décide d'y faire de grosses réparations et de le remettre en bon état après avoir été partiellement abîmé.

Le 30 avril 1619, Philippe Au Berbis revend les 2/3 du moulin à Nicolas Dupuiche qui le 7 juin 1619 le revend à Pierre Maheau qui l'occupera lui-même.

Finalement, le 11 mai 1626, Pierre Maheau recevra par arrentement la 3ème partie de la part de Nicolas Dupuiche marié à Anne Enrard, Vve de Martin Chauveau qui détenait une tierce partie.

Par la suite, Pierre Maheau la vendra par arrentement le 4 juin 1630 à Jean Desmanet qui le lui remettra un peu plus tard pour être vendue par arrentement à Michel Vallée.

En 1639, Michel Vallée ne payant plus ses rentes à Marie Simon femme de Jean Bluart et à Materne Chauveau, Jean Bluart, receveur du chapitre de Walcourt saisit le moulin à son profit. Il le remettra le 23 juin 1647 au Jardinet qui le 5 octobre 1655 (réalisé le 20 août 1660) le lui rétrocédera. Finalement, Maître Jean Bluart le vendit le 26 juillet 1665 à Henry Staffe qui aura en 1666 plusieurs procès avec ses créanciers.

Après, il faudra attendre le 18ème siècle pour retrouver les traces du moulin qui était en mauvais état et du stordoir.

En octobre 1741, le moulin sans le stordoir fut vendu par Joseph et Jean Tileu à Jean Jacques Massart marié à Anne Michel Tileu. Il restera tout le 18ème siècle à la famille Massart et le 2 avril 1821, la Vve Massart le loue pour 9 ans à Désiré Alexis. Finalement, il fut vendu à Pierre Fontenelle vers 1830 qui avait déjà le stordoir.

Quant au stordoir, il appartenait à la famille Médot (François est cité en 1708 et Jean par la suite). Le 6 juillet 1772, Jean Médot donne à ses fils Jean et Alexandre le stordoir. Après la révolution française, Jean Médot (fils) décède et sa femme se remarie avec Pierre Fontenelle qui devient le propriétaire de l'huilerie en 1803.

Après avoir acheté le moulin à côté vers 1830, il remet le tout en 1834 par testament à Frédéric Médot et consorts.

Par la suite, Frédéric Médot le vend le 12 janvier 1862 à Léopold Henricot, négociant en grain qui y installe une machine à vapeur. Finalement, en 1871, Léopold Henricot le vend à Auguste de Thibault pour en faire une brasserie (voir partie brasserie).

3. Le moulin de Battefer

a) L’ancien moulin

Le 20 octobre 1554, Ambroise Fostier a une usine alimentée par un bief au lieu dit « à pierre as horréas ». Il s’agit aussi d’une forge. Cependant, en 1563, Lambert de Bergny (Bergnier ou Bernier) est en train d’édifier un moulin à farine près de la forge. Celui-ci a aussi la forge en arrentement de la part d’Ambroise Fostier.

Le 4 avril 1573, Nicolas Bernier, seigneur de Vir et bailly de Senzeilles met en arrentement à Germain De Treignes entre autre le moulin de Battefer dit « de pierre à haurrenea ».

Au décès de Germain De Treigne, son fils Servais De Treigne prit le relais à la fin du 16ème siècle. En 1608, le meunier de Servais De Treigne est Urmer de Berzée. En 1628, pour aider Servais De Treigne qui ne savait plus payer les cens et rentes à cause des dégâts importants dus aux soldats, on lui accorde 3 charrées de bois pour réédifier sa maison.

En 1638, la Vve Servais De Treigne vend le moulin de Battefer à Jean de Robaulx, seigneur de Daussois qui le revend au profit de Servais De Treigne (fils) le 19 août 1641 qui le remet à Charles Le Rond. Par la suite, le moulin près de la forge appartiendra au même propriétaire que la forge et existera encore jusqu’au milieu du 18ème siècle.

b) Le nouveau moulin

En 1848, le baron de Cartier d’Yves convertit sa forge en moulin à farine. Le premier meunier y fut Emile Fontaine jusque 1879 ; puis François Leclercq de 1879 à 1882 ; enfin les frères François (Augustin et Joseph) du 23 octobre 1882 jusque 1934.

Après une réparation en 1914, il fut utilisé pendant la guerre pour fournir la farine au village. Des mesures d’approvisionnement furent organisées par les autorités pour les habitants. Les prix furent fixés et les céréales furent réquisitionnées auprès des fermiers.

En 1914, on réquisitionna parmi 16 fermiers 1500 kgs d’orge, 3470 kgs de seigle et 31610 kgs de froment ; on réquisitionna aussi des ouvriers pour exécuter les travaux aux champs : ils travaillaient pour le fermier et étaient payés par la commune et par le fermier. En échange le fermier devait fournir à la commune les céréales pour alimenter la population.

En 1934, le moulin à farine de de Cartier d’Yves fut vendu à Maurice Clip qui ne reprit pas l’activité de meunier.

4. Le moulin de Falemprise

Naudin dans une description de l’Eau d’Heure en 1696 écrit : « Ladite rivière d’Heure dudit Falemprise va faire tourner le moulin de Falemprise. Il se joint au dessus dudit moulin un ruisseau de la gauche qui prend naissance dans le bois de Falemprise, au dessous du moulin et attenant y a gué ou passe un petit chemin de charrois, allant au travers dudit bois de Falemprise et à la verrerie,…. »

On voit aussi un moulin à Falemprise sur la carte de Baurain à la fin du 17ème siècle.

Ce moulin était probablement lié aux forges et fourneau de Falemprise.



Le moulin de Battefer

5. Les charges et taxes

a) L’œil du moulin

C’est un impôt sur la consommation de céréale fixé au moment de la mouture par la principauté de Liège. Il fut surtout perçu au 17ème siècle et racheté par la communauté de Silenrieux vers 1713 pour ne plus être perçu par la suite. En 1620, cet impôt s’élevait à un patar sur chaque setier de céréales panifiables.

En 1650, le froment et l’épeautre sont frappés de 6 patars le setier, le seigle de 3 patars, l’orge et l’avoine d’un patar ; les légumineuses et oléagineux sont assimilés aux céréales et payent aussi les droits de leur présentation au moulin ou au pressoir.

Pour collecter cet impôt, on mettait aux enchères celui qui prenait la recette à ferme de l’œil du moulin c’est-à-dire celui qui sera chargé de recevoir l’argent pour lui. S’il paie plus que ce que rapporte cet impôt, c’est à sa charge ; s’il paie moins, c’est pour lui. Par contre, l’argent de l’enchère revient aux receveurs des impôts. L’enchère était payée au receveur de Liège appelé « la garde de Dieu ».

En 1704, ce fut Philippe Antoine, le fermier ou collecteur de l'œil du moulin pour Silenrieux.

b) Le pas du cheval

C'est le droit payé par les bourgeois et habitants de Silenrieux pour être libres de moudre leurs grains dans le moulin de leur choix. Ce droit confirme qu'il n'y a pas de moulin banal à Silenrieux durant les temps modernes. En fait le seigneur de Silenrieux avait cédé à perpétuité à la communauté le pas du cheval à charge de payer par an à la recette du Chapitre de Thuin le jour des St Innocents une somme de 2 chapons de cens.

En 1668, on apprend que ce droit existait déjà depuis longtemps à Silenrieux.

En 1700, Louis Baslaire, meunier du village essaya de reprendre à son profit ce droit ; mais la communauté protesta et continua à payer ce droit au chapitre de Thuin.

Le 19 septembre 1774, le fils d'Alexis Lottin, meunier à Silenrieux portait sur son cheval un sac de farine d'un habitant d'Erpion. Aussitôt, le meunier de Boussu l'arrête ; mais le jeune Lottin s'enfuit à cheval en laissant sur place le sac litigieux qui sera confisqué car on n'avait pas le droit de moudre le grain pour les habitants de Boussu et Erpion qui avaient un moulin banal (obligation de l'utiliser).

§ 8. L'industrie du marbre

Le 4 avril 1859, Charles de Thomaz de la ferme de Septane achète les établissements métallurgiques de Falemprise aux barons Louis de Cartier d'Yves et Eugène Dupont d'Ahérée. Par la suite, il eut plusieurs condamnations judiciaires de 1866 à 1878 pour coups et blessures, injures et délits de chasse. En 1876, les usines sont converties en scierie de marbre. Les premiers de Silenrieux à y travailler sont Nestor François, Olympe Bossart, Nicolas Dethy, Victor Balle, Louis Lechef.

En 1880, les enfants de Thomaz héritent des installations qui seront en 1884 vendues à Edmond et Georges Wilkinson de Tournai. En 1884, ils agrandissent la scierie en transformant une remise en scierie et polissoir de marbres. En 1885, Edmond et Georges Wilkinson vendront la scierie de marbre à Joseph Devouge-Dehez qui deviendra le directeur et à Charles Hairion-Devouge.

Joseph s'installera à Silenrieux en 1887. En 1896, il y a 8 ouvriers (dont Alexandre Massart, Hubert Massart, Jules Dehez, Herman Gillard, Alidor Gillard et Nestor François de Silenrieux) et en 1908, la marbrerie comprend une boulangerie, une remise, un atelier de polissage, une forge, une écurie, une maison et une scierie. Au début du 20ème siècle, les ouvriers de Silenrieux sont Hubert Massard, Jules Dehez, Alexandre Massard, Léopold Varlet, Jules Bauduin et Victorien Bouillot. En 1920, Achille

Devouge succède à Joseph Devouge comme directeur de la marbrerie et en 1930, il y a une employée et 9 ouvriers.



La marbrerie

Achille Devouge ; puis en 1942 Joseph Devouge succèdera à Achille jusqu'au 2 juin 1973 ; après la guerre, 18 personnes travaillèrent pour la marbrerie et les carrières Devouge : Camille Dropsy marbrier, Firmin Botte marbrier de Soumoy, Hubert Massart polisseur, Jules Vindevogel scieur de Soumoy, Roger Stal polisseur de Cerfontaine, Eugène Nihoul scieur de Senzeilles, Maurice Boutte polisseur de Cerfontaine, Henri Goblet scieur de Senzeilles, Marcel Stévaux manœuvre de Cerfontaine, Alphonse Vertenten contremaître de Senzeilles, Lucien Albrecq carrier de Cerfontaine, Etienne Bastin machiniste de Cerfontaine, Léa Monarc scieur de Cerfontaine, Victor Gondry manœuvre de Cerfontaine, Ghislain Vincent manœuvre de Cerfontaine, Léon Pâque rocteur de Neuville, Emile Mancassola rocteur de Neuville, Camille Triffoy employé de Senzeilles ; ce chiffre de 18 restera jusqu'à la fermeture en 1973 (les derniers ouvriers de Silenrieux furent Walter Gilbert, Hector Thibaut et Guy Gille, Parfait Collet) ; Joseph installera une nouvelle scierie de marbre et 2 polisseuses en 1953. Il fut appelé l'empereur du marbre car il avait introduit le polyester pour couvrir le marbre afin de le polir (au lieu de polir, on adoucissait le marbre, puis on mettait le polyesther) ; l'avantage était important pour éviter les tâches. La marbrerie exportait en Allemagne, en France, en Hollande et en Angleterre. Comme vente symbolique, il produit un damier (jeu d'échec) que le roi Baudouin offrit à Mobutu. En 1976, on commençait à démonter les immenses toits des ateliers suite à l'expropriation de la marbrerie pour la construction des barrages.

Pour s'approvisionner, les Devouge exploitèrent au 19ème siècle la carrière près du château de Boma et au 20ème siècle, les carrières de marbre rouge de Beauchâteau, de Montaval (au début du siècle) et de Cerfontaine (entre les 2 guerres) et la carrière de marbre noir à Dinant (entre les 2 guerres) ; mais ils importaient aussi du marbre du Portugal, d'Italie et d'Espagne. Ils importaient aussi de l'onyx du Pakistan, d'Iran et de Turquie et avaient le monopole de l'importation d'onyx vert de l'Argentine.

§ 9. L'industrie textile

Depuis le néolithique, on tisse la laine et les fibres végétales à la campagne. Au Moyen Âge, le filage et le tissage de la laine, du lin et du chanvre étaient réservés aux femmes de paysans ; l'activité du filage était surtout faite en hiver.

Ces activités d'appoint pour les petits paysans prospèrent dans l'Entre Sambre et Meuse jusqu'à la fin du 17ème siècle. Certains en feront une profession d'artisans tel Amand Cayphas qui était tisserand de toile à Silenrieux à la fin du 16ème siècle.

Au 18ème siècle, les traditions continueront et les marchands serviront d'intermédiaire entre ce travail complémentaire et les acheteurs en ville.

En 1735, Nicolas Joly est marchand de drap à Silenrieux et en 1760, la femme de Louis Antoine vend de la toile.

Au 19ème siècle, quelques fileuses existent encore ; mais vers 1850, c'est la décadence de l'industrie lainière familiale devant le tissage mécanique ; en 1880, on ne trouve plus que 5 fileuses de plus de 70 ans au village. Les paysans ont abandonnés ce travail.

Quant au métier de tisserands, il se professionnalise complètement. Ceux-ci font des vêtements de lin avec des métiers manuels. Au début du 19ème siècle, François et Louis Colinet sont tisserands à Silenrieux tandis que Jacques Legros l'est à Gerlimpont.

Du milieu du 19ème siècle à la fin du 19ème siècle, ce fut Damien Lonfils aidé par Augustin Wauthier, le tisserand du village (il était à la fois apprêteur, fabricant de laine et négociant) ; à la fin du siècle, Jules St Huile sera le dernier tisserand du village.

C'est aussi au 19ème siècle qu'existait une filature de lin et chanvre à Gerlimpont ; elle était gérée par Joseph Urbain vers la moitié du 19ème siècle, puis par Apollinaire Urbain à la fin du siècle qui établit en 1881 un dépôt de lin en gerbes dans sa grange et 2 ateliers de 5 ouvriers avec un magasin de vente pour le lin fabriqué (comme ouvriers de filature : Jean Baptiste Walrand et Edouard Walrand).

Comme peigneurs de laine : Au début du 19ème siècle, Désiré Poncet ; au milieu du 19ème siècle, Jean Baptiste Baileux, Olivier Berniaux ; à la fin du 19ème siècle, Michel Archange.

Un autre métier artisanal se développa fin 18ème siècle jusqu'au 20ème siècle, le tailleur d'habit : de 1790 à 1810, Pierre Hilard ; de 1810 à 1830, François Lévêque ; de 1830 à 1850, Florent Donniaux ; de 1850 à 1863, Louis Desmaret ; de 1850 à 1881, Ferdinand Blairon ; de 1850 à 1893, François Walrand ; de 1876 à 1929, C. Martiny ; de 1899 à 1940, Edmond Delvaux ; de 1909 à 1930, Fernand Huart ; de 1937 à 1980, Jules Lambotte.

Les tailleuses d'habit au début du 20ème siècle : Denise Cuvelier, Aline Masset, Juliette Yernaux, Denise Bouillot et Marie Eugène Delvaux.

Enfin, il reste le commerce textile ; à la fin du 18ème siècle et au début du 19ème siècle, Nicolas Bernard de Gerlimpont vendait des toiles blanches et de couleur de toutes qualités, des toiles imprimées et des mouchoirs en gros et au détail ; puis dans la 1ère moitié du 19ème siècle viennent les marchands de chiffon (Gérard Antoine et Victorien Coulonval), le marchand de drap Olivier Dardenne, le marchand de lin Isidore Gislain ; ensuite dans la 2ème moitié du 19ème siècle, les marchands de chiffon (Stanislas Gobert et Jacques Sainthuile) ; au début du 20ème siècle, marchand de chiffons, Petrus Beerens.

En 1910, Arthur Dardenne transforme le bacchus (ancienne brasserie Coenen) pour en faire un dépôt et un triage de chiffon de 100.000 kgs ; 14 ouvrières y travailleront en 1930 et 7 en 1940 avant d'être bombardé par l'aviation allemande en mai 1940.

Quant au commerce de détail, il se développa surtout dans la 2ème moitié du 19ème siècle par des magasins de lingerie (Philomène Boulouffe, Vve Dethier, A. Walrand, Anna Simon, Léocadie Coenen et Amandine Boulouffe), par une blanchisserie de linge et un atelier de repassage du linge ; au début du 20ème siècle, on notera des magasins de lingerie, de bonneterie et de draps (Edmond Delvaux, Hortense Halloy, Octavie Massart et Victorine Gourmet).

On notera aussi le métier de maître tricoteur à la machine de Léon Jonniaux de 1900 à 1930 et de O. Massart de1930 à 1940.

Le dernier magasin de lingerie à Silenrieux fut celui de Hélène Lechat suivi, après une interruption par Michèle Gonze, sa petite fille.



A la fin du 19ème siècle, il y avait aussi les couturières : « N. Lecomte, A. Lerot, Mathilde Lambotte, Chrisoline Walrand, Eugénie Toussaint, Sidonie Hancart, Julie Ganard, Rosine Renard, Célina Havaux, Célina Hardy, Hermeline Thevel, Anne Joniaux, Louise Bougard, Zélie Gerboux, Marie Gerboux, Clémence Meunier (maitresse), Pulcherie Gillard (maîtresse), Vve François Gillard ».

Et au début du 20ème siècle : « Maria Delpire, Sidonie Delpire, Eva Derenne, Alina Pecqueux, Léona Bouillot, Zélina Jonniaux, Elise Derenne, Zénoïde Jonniaux, Zénobie Ganard, Sabine Flandre, Flora Flandre, Candide Dugot, Hortense Masset, Joséphine Adam, Aline Masset, Hélène Van wickelen, Marie Gerboux, Zélie Gerboux, Irma d'Hainaut, Eva Ranwez, Marie Siraux, Léontine Masset, Aline Delpire, Vve Alidor Gaspard, Justine Rousseaux, Divine Huaux, Nelly Walrand, Ghislaine Veckman, Rosa Gilard, Jeane Gaspart, Donatile Duchesne, Alida Lempereur, Léa Servotte, Jeanne Servotte, Hélène Servotte, Paula Servotte ».

§ 10. Les fours et la boulangerie

Au Moyen Âge, tout comme le moulin et la brasserie, le four était banal (voir le moulin) ; cependant, le peu d'investissement qu'un four demandait pour une famille les font apparaître au sein des habitations à un endroit appelé « fournil ».

En 1585, la communauté réfectionne encore un four qui lui appartenait probablement et qui servait à tous les habitants qui n'avaient pas de four privé. En effet, au 17ème siècle, la plupart des habitations ont leur four et chaque année, la cour de justice de Silenrieux était chargée de visiter les fours et cheminées pour vérifier si tout était en ordre afin de prévenir les incendies. Ces fours à pain existeront encore au 19ème siècle dans nos campagnes. En effet, les boulangers apparaîtront surtout à partir de la 2ème moitié du 19ème siècle :

Au début du 19ème siècle, il y avait Sevrin Frison, Michel François et Pierre Ganard ; au milieu du 19ème siècle, Désiré Roger, Jean Baptiste Lerot, Augustin Lambotte, Pierre Lerot ; à la fin du 19ème siècle, Dominique Cauderlier, François Duchesnes, Jules Lambotte, Nestor Masset, Désiré Pirot, Télésphore Bauduin.

Au début du 20ème siècle, F. Bauduin, R. Lambotte, Nestor Masset, Alivain Gilles, Emile Delobbe, Emile Mahy ; au milieu du 20ème siècle, Léon Langlois ; à la fin du 20ème siècle, Lambert Lebrun, chez Lisiane, De Wilde, puis Chauvaux.

§ 11. La vannerie à Silenrieux



Mr Delvaux au travail

La vannerie est une activité complémentaire au travail des paysans depuis le néolithique.

Elle se faisait en osier (rameau de saule), en coudrier (noisetier) ; mais aussi par le tressage de la paille et des joncs pendant la mauvaise saison.

Témoignage d'Edmond Delvaux en 1930 sur la vannerie en coudrier :

Le père et grand père de Edmond Delvaux ont été vanniers à Silenrieux au 19ème siècle. Tous les hommes du temps de son grand père connaissaient et pratiquaient le métier de vannier à Silenrieux. Les femmes aussi s'occupaient de vannerie mais on leur reprochait de manquer de force pour tirer les

skinons. C'était un métier d'appoint. Une seule famille à Silenrieux en a fait une profession entière : Constant Ganard de 1850 à 1902 (décès) suivi de son fils Joseph Ganard. Ce travail ne se fait qu'en hiver car le bois conservé plus longtemps devient sec et se brise. Les matériaux utilisés : le bois de coudrier ou noisetier. On utilise parfois quelques pousses de platane, de frêne ou chêne pour faire l'armature. L'outillage : un couteau de poche solide, quelques clous, un marteau, 2 ou 3 bouts de ficelle et une genouillère (morceau de cuir, d'étoffe ou de sac) pour ne pas user son pantalon. Les skinons = longues lames de coudrier qui servent à tisser les paniers (on les obtient en entaillant la tige et on le détache de la tige). On se sert aussi des skinons pour faire des balais. Les paniers fabriqués à Silenrieux : le gris pagnî pour les canadas (50 kgs), le respelot (la mande à canadas), la peunète (pondoir) et les paniers de luxe : le blanc panier ou pagnî al salade, les paniers à œufs, la manne à la lessive (les paniers de luxe faisaient l'orgueil des ménagères et ne se vendaient pas).

§ 12. La pisciculture



La pisciculture de Battefer

Elle fut créée par Louis Clip en 1957. Il se lança en réalisant un étang à Battefer. Durant une vingtaine d'années, il réempoissonera les étangs et rivières de la région en achetant son poisson à des producteurs du pays ; mais en 1980, Maurice Clip décide de passer à la production proprement dite. Il créa un laboratoire en 1985 et se spécialisa dans la sélection des reproducteurs. Finalement, 70 % du poisson vendu est produit par la famille Clip. Ses clients sont les sociétés de pêche et les propriétaires d'étangs. Il a une capacité de vente de 400 tonnes avec 15 bassins.Il y avait 4 à 5 ouvriers en 1985. En pays wallon, c'est le seul éleveur de truites qui réussit entièrement le cycle de l'œuf à la truite et de la truite à l'œuf avec son laboratoire. Il exporte aussi vers la Bretagne et le Danemark.

§ 13. Les professions « libérales »

A part Mathy Dupuiche cité en 1618 comme chirurgien à Silenrieux, elles apparaissent seulement à Silenrieux à la fin du 19ème siècle.

1. Le vétérinaire

Le premier vétérinaire fut Alfred Simon, originaire de Silenrieux qui devient candidat vétérinaire en 1876 et s'installe à Silenrieux en 1879 où il est le vétérinaire du gouvernement pour le canton de Walcourt. En 1886, il part habiter Walcourt. Il fut remplacé en 1890 par Wilfried Léonard originaire de Silenrieux qui devient en même temps l'inspecteur des viandes de boucheries à Silenrieux ; la loi du 4 août 1890 dit que les viandes ne peuvent pas être débitées, ni exposées à la vente sans être reconnues propre à l'alimentation suite à une expertise.

Wilfried Léonard faisait ses tournées à vélo jusqu'à sa mort en 1943. En 1932, Paul Dudart originaire de Silenrieux s'installe aussi à Silenrieux ; il fut remplacé par Michel Body en 1962 qui s'associa en 1967 avec Jean Marie Tilquin ; en 1995, Pascal et Joëlle Buyck reprirent la clientèle de Michel Body.

2. Le médecin

Le docteur Alfred Wauthier (père) s'installe en 1887 à Silenrieux ; il avait été admis le 23 juillet 1885 comme docteur et desservira Silenrieux, Clermont et Castillon. Il était aussi médecin chirurgien et accoucheur. Son frère Ghislain Wauthier était aussi médecin à Silenrieux et décéda en 1913. Il s'occupera des inspections médicales scolaires jusqu'en 1914 ; puis de 1914 à son décès en 1922, ce fut son fils Charles médecin aussi ; puis Louis Wauthier de 1922 à 1931.

Par la suite, Charles Derselle est venu s'installer à Silenrieux en 1931 ; il y restera jusque 1978 ; puis sera suivi par Jeanie Walrand en 1976 jusque 1995 qui laissera sa place à Colin Couvreur.

3. Le dentiste

Au milieu du 20ème siècle, Charles Derselle faisait office de dentiste ; puis Pierre Yves Marié à la fin du 20ème siècle.

4. Le kinésithérapeute

A la fin du 20ème siècle, Annette Briquet.

5. L'architecte

Sylvain Piret (1860 à 1868) qui fera les plans de l'église de Silenrieux et Boussu en 1866 ; Jules Masset à la fin du 19ème et début 20ème siècles.

6. L'accoucheuse

En 1698, il n'y a pas d'accoucheuse assermentée par l'église à Silenrieux ; par contre, en 1718, il y a une accoucheuse non assermentée et à partir de 1723 jusque la révolution française, il y a une accoucheuse assermentée ; au milieu du 19ème siècle, Aurélie Durieux ; au milieu du 20ème siècle, Claire St Huile.

7. La pédicure

A la fin du 20ème siècle, Corine Couturier.

§ 14. Les métiers de la construction (voir aussi les charpentiers et couvreurs de toits ci-dessus)

1. Le maçon

A la fin du 16ème siècle, Jean et Collo Gérard ; au début du 17ème siècle, Bartholomé Desloges, Jean Boulouffe ; à la fin du 17ème siècle, Philippe Boulouffe, Jacques Desloges ; au début du 18ème siècle, Jacques Desloges, Philippe Bastin, Nicolas Ernotte, Hièrone Ernotte, François Bastin ; au milieu du 18ème siècle, Joseph Grawez, Antoine Bastin ; à la fin du 18ème siècle, Joseph Grawez, Hiacynthe Bastin, Jean Médot, Albert Leclercq, Célestin Bastin ; au début du 19ème siècle, Célestin Bastin, Jacques, Pierre, Frédéric et Englebert Médot ; au milieu du 19ème siècle, Pierre, Englebert, Hubert et Frédéric Médot, Jean Baptiste Renard, Augustin Hanzenne, Florent Rendoux, Isidore et Jean Lambert (ouvriers), Pierre Joseph Sternaux, François et Pierre Grawez (maître) ; à la fin du 19ème siècle, Isidore et Vital Lambert (ouvriers), François et Pierre Grawez (maître), Pierre Sternaux, Augustin Hanzenne, Florent Randoux, Sylvain Ranwez, Alfred Servotte ; au début du 20ème siècle, François Grawez, Isidore et Vital Lambert, Horace Servotte ; au milieu du 20ème siècle Louis Charon, René Laporte, Marcel Alexandre ; par après, on les retrouve comme entrepreneurs ou ouvriers.

2. Le vitrier

Au milieu du 18ème siècle, Herman Berte ; à la fin du 18ème siècle, Joseph Cousin ; au milieu du 19ème siècle, Pierre Hagheman, André Clip ; à la fin du 19ème siècle, André Clip, Antoine Noseda ; au début du 20ème siècle, Natale Giudicetti.

3. L'entrepreneur

Au début du 19ème siècle, Mr Rousseau ; à la fin du 19ème siècle : Adolphe Delpire, Henri Renard, Aimable Walrand ; au début du 20ème siècle, Aimable Walrand, Alfred Servotte-Stoupy (ciments, chaux hydrauliques, carrelages, matériaux), Henri Renard, Théo Marchal, Auguste St Paul ; au milieu du 20ème siècle, Camille et Paul Mairesse (ardoisier), Auguste St Paul, Auguste Gissalin, Horace Servotte-Delpire, Arthur Blondeau, Jean Latte ; à la fin du 20ème siècle, Auguste et Michel Gissalin, Auguste St Paul, Entreprise Decoux.

4. Le plafonneur et peintre en bâtiments

A la fin du 19ème siècle, Eugène Delvaux (maître), Théodore Devits, Robert Honoré, Cyrille Adam, Aimé Grignard, Floris Duchenes (maître), Henri Renard (maître et entrepreneur) ; au début du 20ème siècle, Eugène et Achille Delvaux, Floris Duchesnes, Aimé Grignard, Henri et Désiré Renard, Désiré Bouillot, Hector Bouillot, Désiré Ernotte, Gustave Canivet (peintre), Léon Bierlaire (peintre) ; au milieu du 20ème siècle, Léon et Jean Bierlaire (peintre), André Dedufeller (plafonneur) ; à la fin du 20ème siècle, Daniel Noel (entreprise de peinture).

§ 15. Les métiers du commerce

1. Les aubergistes et cabaretiers

Au début du 17ème siècle, Pierre Pirco, André Brichet, Jacques Simonet, Pierre Jonneau, Philippe Antoine et Jean Massart de Battefer, au milieu du 18ème siècle, Jean Bricout ; à la fin du 18ème siècle, Nicolas et Philippe Lambotte (Loripette), Joseph Brichet (Gerlimpont), Nicolas Breda, Antoine Ernotte, François Huart ; au début du 19ème siècle, Antoine Ernotte, Vve Nicolas Breda, François Hardy, Augustin Petit, Philippe et Jacques Lambotte (Loripette), Gérard Coenen (auberge), Jacques Renaux (auberge), Pierre Médot, Louis Ernotte, Antoine Marsigny (auberge) accompagné de Marie et Bernardine qui tiennent boutique (il est aussi le buraliste, c'est-à-dire il tient le dépôt de tabac), Eloi Marsigny (auberge), Ferdinand Deloge (Falemprise), Vve Jean Mirgaux (Falemprise), Léopold Servais ; au milieu du 19ème siècle (6 cabarets sur la place communale), Florent Hancart (auberge), Gérard, Firmin et François Coenen (auberge), Jacques et Constance Renaux (auberge), Pierre Médot, Ferdinand et Isidore Deloge (brasseur à Falemprise), Vve Mirgaux (Falemprise), André Ghislain, Jacques Lambotte (Loripette), Jacques Legros (Gerlimpont), Marie Marchand (auberge), Joseph Antoine (Pisselotte), Maurice Gillard, Dominique Jonniau, Adèle Gilcart, Victorien Dethier, Jean Henry Dehu (Beaupont), Maximilien Mortier,

Antoine et Joseph Léonard, Pierre Sevrin, Dominique Cauderlier, Joseph Urbain (Gerlimpont), Eugénie Laudèche, Alexandre Benoni, Grégoire Lottelin, Hubert Simon, André Clip (Gerlimpont), Séraphin Pierson (aubergiste et postillon).

En 1863, l'administration communale rédige un règlement : « les auberges et cabarets où l'on donne à boire seront fermés dans toute la commune à 10 H du soir » (on fera sonner à 9 H 45 la cloche de retraite les dimanches et jours fériés)

Pour annoncer qu'on vendait de la bière, on mettait un « pèton » en façade, c'est-à-dire une branche de jeune genévrier qui servait d'enseigne de cabaret.

A la fin du 19ème siècle, André Clip (Gerlimpont), Maurice Gillard (Falemprise), Joseph Antoine, Joseph et Hubert Léonard (auberge et directeur de messagerie), Casimir Auquier, Pierre Meunier, Francois Meunier, Louis Heine et Eléonore Ernotte (Battefer), Eugène Coenen, Antoine Léonard, Nicolas Lambotte, Dominique Cauderlier, Victorien Boulouffe, Amour Masset, Jean Bapt Lerot, François Duchene, François Coenen, Louis Corbiaux (Pisselotte), Jean Henri Dehu (Beaupont), Grégoire Lottelin, Hubert Simon, Adélaïde Léonard, Appoline Moyen, Marie Anne Lecomte, Elise Coenen, Joachine Jonniau, Maria Carlier, Désirée Ranwez, Adrienne Cuisset, Augustine Gilcart, Flore Sevrin, Eugénie Toussaint, Mélanie Coenen, Marie Canevas, Sophie Lambert, Joséphine Borgniet, Sophie Simon, Justine Dandrimont, Pélagie Barlier, Catherine Bredas, Anne Marie Gillard, Marie Petit, Victoire Antoine, Bernardine Bouillot, Séraphin Pierson (conducteur de diligence et aubergiste : il avait l'hôtel du pigeon blanc), Firmin Coenen (aubergiste), Célénie Museux (auberge), Sophie Ernotte (auberge), Augustin Masset (Falemprise), Jules Jonniaux, Alexandre Benony (cultivateur), Charles Wilmart, Léon Lerot, Eugène Jonniaux (auberge), Nestor Masset (boutiquier, cirier, boulanger, vendant liqueurs), Léon Léonard, Antoine Antoine, Félicien Moyen, Alphonse Huaux, Auguste Hancart (aubergiste), M. Lecomte (auberge) ; au début du 20ème siècle (avec les estaminets), François Bauduin, Emile Bouillot, Pierre Cuvelier, Valentin Delpire, Bienaimé Fontenelle, D. François, Félicien Grignard, Auguste Hancart (auberge), Eugène et Jules Jonniaux, Louis et R. Lambotte, M. Lecomte, Joseph et Léon Léonard, Edmond et L. Lerot, Nestor Masset, Jules Meunier, Henry renard, Louis Taffin et son épouse Aima Piron, Aimé et François Walrand, Alphonse Huaux, Marie Moreau, Victoire Balle (Falemprise), Jean Verhulst, Luc Auquier, N. Bouillot, Adolphe Delpire, Alphonse Delpire, Florent Delpire, Edmond Delvaux, Alfred Dropsy (Falemprise), Antoni Dupont, Alivain et Joseph Gilles (Falemprise), Lièvain Huaux (coiffeur), Camille Jonniaux, Adrien Lechat, A. Masset, Pierre Museux, Alfred Servotte et son épouse Palmire Stoupy, Armand Lambotte et son épouse Nelly Wilmart, Emile Berger et son épouse Désirée Havaux, Jules Delobbe, Adeline Jonniaux, Victorien Bouillot à Gerlimpont, Rosa Mahy et son époux Léon Langlois, Jules Dehez et son épouse Emeline Balle (Falemprise), Sylvain Gillard (Haies), Emile Dumoulin (Haies), Fernand Léonard, Justin Linard ; au milieu du 20ème siècle, Désiré Hahaut, Camille Sorée, Flore Lefèvre mariée à Emile Dumoulin, Hélène Halloy-Lechat, Augusta Lesoil mariée à Adelin Masset, Louise Delvaux mariée à Alphonse Huaux, Alfred Servotte, Justin Linard, Aimé Walrand et Lucien Folon, Camille Jonniaux, Antoni Dupont, Claire Gillain mariée à Léopold Dupont (le démocrate), Martine Léonard mariée à Delguste, Madeleine Dropsy, Marie Migeotte mariée à Louis Clip ; à la fin du 20ème siècle, Jules Preux puis Paquet, Martine Léonard puis Claude Rinchard, Maurice Lesy (friture), Georges Cornet, Jean Pol Paquet (auberge), Le relais de Falemprise, La plume d'oie (restaurant), la friterie du Strampia, L'aiglon (café restaurant), chez Cheung (restaurant), Chez le père Sarrasin (taverne).



Cafés sur la place communale en 1920

2. Les marchands et négociants

En 1740 Joseph Bastin marchand de savon, amidon et huile.

En 1761 Jacques Bouvier négociant ; son père lui cède 17 chevaux, 3 chariots avec équipages et des marchandises diverses.

A la fin du 18ème siècle, Augustin Croy, Pierre Ganard (cuir), François Duclos, Philippe Lambotte ; au début du 19ème siècle, François (décès en 1813) et Valentin Duclos, Ambroise Léonard, Jacques Léonard (il est aussi charretier, c'est-à-dire conducteur de chariots), Florent Mathieu (blatier c'est-à-dire le commerce de céréale), Antoine Ernotte (brocanteur), Hubert Bastin (brocanteur), Jean Ledoux (brocanteur) ; au milieu du 19ème siècle, Pierre Simon, Léopold Anciaux, Florent Mathieu (eau de vie, aunages et fer), Olivier Dardenne, Isidore Gislain, Alexandre François (bois), Louis Frere (ambulant), Isidore Boulvin, Tutelien Bougard (louageur de chariot et chevaux), Firmin Coenen (charbon), Jean Arnould, Célestin Carlier, Pierre Fontaine, Eugène Coenen, Sébastine Marsigny dit Mathieu, Adolphe François, Emile Fontaine, François Mathieu (fer et bois et boutiquier), François Coenen (aunages), Remi Ernotte, Aimable Mathieu (fer), Louis Colinet, Adolphe François (cuir), Damien Longfils (textile) ; à la fin du 19ème siècle, Maximin Masset (pétrole), Aimable Mathieu (fer, bois et charbon), Philippe Colonval (colporteur alimentaire), Florian Randoux (colporteur), Florent Mathieu (fer et quincaillerie, vins et eau de vie), Maximilien Hardy (bois), Constantin Hancart, François Mathieu (fer), Aimable Marsigny (liqueurs), Henri Labourieux (parapluies), Pierre Simon, Constantin Dethier, Auguste et Adolphe Hancart (grains et graines), Pierre Petit, Alphonse Delpire, Charles Lobet (ambulant), Ernest Linard (ambulant), Henri Ernotte (voyageur de commerce), Léopold Neuville (voyageur de commerce), Joseph Léonard (charbon), Joseph Constant (balles à jouer), Julien Dupuis (ambulant), Théodule Ravoisin (ambulant), Adolphe Leclercq (ambulant), Aimé Walrand (bois et charbon), Camille Jonniaux (charbons), Léandre Coenen, François Bauduin (facteur en bois), Jean Baptiste Meunier, Jules Masset, Pierre et Victor Buiseret (marchand de grains), Adolphe François (cuir), Alexandre François (bois) ; au début du 20ème siècle, Joseph Léonard (charbon), Aimé Walrand (charbon et vélocipèdes), Aimable Walrand (fer), Théodule Ravoisin (ambulant sabotier), Adrien Lechat marié à Hortense Halloy (ambulant épicerie, draps et aunages, essence et huile), Camille Robert (colporteur), Henri Ernotte (voyageur de commerce), Emile Pecqueux (ferblantier, vélo et représentant), François Bauduin (pétrole), Jean Bapt Meunier, Victor Buisseret (grains), Antoine Antoine, Charles François, Camille Jonniaux (charbon et liqueur), Nestor Masset, Ernest Daffe (Falemprise), Adolphe et Louis Hancart (grains et pommes de terre), Aimé Masset, Aimé Meunier (bois sabotier), Hida Dupuis (légumes), Augustin Tamene (bières), Nestor Morialmé (agent commercial pétrole et huile et garagiste), Auguste Piérard (courtier au vin), Edmond Delvaux (épicerie des magasins généraux de Philippeville) et Luc Delvaux (négociant épicerie),

Lié Simon, Alire Walrand (négociant en poêlerie, article de ménage, plombier zingueur), Omer et Auguste Lesoil (bière), Gustave Gobert (râteaux), Sylvain Arnould (agent commercial bois et charbon), Louis Léonard (agent commercial), Eudore Crochelet (brasseur et vélocipèdes), Pierre Museux (vélocipèdes et machines à coudre), Achille Léotard, Aimé Grignart (épicerie, négociant en vins, liqueurs, tabacs et confections), Luc Gonze, Justin Linard, Maurice Jonniaux (bière), Richard Timmerman (épicerie, volailles et légumes), Urbain Gaspart (bijoutier et joaillier), Léon Corbiaux (colporteur de brosses, torchons, boutons, cirage, épingles avec une charrette à chien), Léon Jonniaux (ambulant textile), Coibion (ambulant), Emile Grimart (colporteur), Ernest Hulin (négociant), Fernand Canevat, Camille Baudouin (voyageur de commerce) ; au milieu du 20ème siècle, Justin Linard, Pierre Museux (vélos), Désiré Hahaut (pompe à essence et atelier de réparation), Louis Léonard (agent commercial), Albert Gobron (agent commercial), Maurice Jennequin (représentant), Omer et Léon Lesoil (bière), Adelin Masset, Ernest Hulin (négociant), Louis Hancart (grains et pommes de terre), Antoni Dupont (aliment pour bétail), Lucien Folon (bois et charbon), Omer Burlet (charbon), Paula Lambotte, Marie Hulin marié à Richard Timmerman (épicerie, volailles et légumes), Bertha Adam Vve Félicien Dumont (épicerie à Falemprise), Georges Lauvaux (garage et pompe à essence), Jean et Paul Neuville (négociant en textile), Marcel Gobron (négociant), Jacques Fauconnier (vieux métaux), Robert Struys (bière), Aimé Walrand (charbon et vélos), Marie Louise Gaspart, Léon Mambour, Alire Walrand (plombier), André Blampain (bijouterie), Henri Dehoux (carrossier), Michel Collet (carrossier), Fernand Vertommen (bière), Alcide Guibert (vieux métaux), Lucien Blain (représentant), Marius Walrand (électricien) ; à la fin du 20ème siècle, Marcel Mazy (grains), Claude Druaux (représentant), André Blampain (grossiste horlogerie), Georges Lauvaux (garage et essence), Gérard Dalne (pompe à essence et garage), Claude et Alice Druaux (négociant et torréfaction du café), Robert Struys (bières), Dominique François (carrosserie 2000), Jean Delvaux (garage), Jean Pierre Duhain (chauffagiste).

3. Les commerçants et boutiquiers

A la fin du 18ème siècle et début 19ème siècle, Martin Flandre (horloger) ; au début du 19ème siècle, Pierre Drago ; au milieu du 19ème siècle, Antoine Marlier (fabricant de papier), Florent Borgniet (fabricant de balais), Jean Baptiste Flandre (matelassier à Falemprise), Marie Anne Duclos, François Coenen, Augustine Petit, Marthe Marie, Hortense et Emeline Mathieu (textiles et couvertures), Marie Linard (mercerie), Marie Thérèse Marsigny, Marie Louise Coenen, Dominique Cauderlier, Philippe Deloge, Céline Simon, Pierre Simon ; à la fin du 19ème siècle, Joseph Constant (fabricant de balles à jouer), Augustin St Huile (horloger), Céline Simon, Dominique Cauderlier, Philippe Deloge, Vve Jean Baptiste Bouillot, A. Boulouffe, Constantin Dethier, François (épicerie) et Jean Baptiste Grawez (mercerie), Zénobie Piret, Marie Louise Coenen, Marie Linard (mercerie), Adèle Denis, Marie Eléonore Ernotte, Augustine Grawez, François Louis Massart (quincaillerie), Justin Leroy (droguiste), Edmond Lerot, F. Bauduin (épicerie), C. Hancart (épicerie), Maximin Masset (épicerie en gros), Jean Baptiste Meunier (épicerie), Bienaimé Fontenelle (quincaillerie), Aimé Pierson, Aimé Meunier (fleuriste) ; au début du 20ème siècle, Ernest Corbiaux (barbier), Zéphirin Huberland (horloger), François Bauduin (épicerie), Constant Constant, Bienaimé Fontenelle (quincaillerie), F. Grawez, Constantin Hancart (épicerie, aunages, merceries, grains), Edmond Lerot (boutiquier), Jean Baptiste Meunier (épicerie), Théodule Ravoisin, Jeane Delvaux avec son mari Alphonse Huaux (beurre, articles de pêche, graines potagères), Marie Louis mariée à Floris Duchesnes, Marie Fontenelle mariée à Nestor Masset, Julia Richard, Augustine Grawez mariée à Victor Poulet, Marie Martin, Henriette Moreau mariée à Gustave Gilcard, Luc Delvaux marié à Marie Poulet (quincaillerie) et Edmond Delvaux (épicerie, draps et aunages des magasins généraux de Philippeville (COOP)), Fernand Léonard (quincaillerie), Aimé et Alire Walrand marié à Pauline Lambotte (quincaillerie et mécanicien), Pierre Beerens (chaussures), Otto Fostier (chaussures), Adeline Jonniaux (chaussures), Adelin Masset (épicerie, draps et aunages) marié à Augusta Lesoil, Hortense Halloy (textile) mariée à Adrien Lechat, Candide Dugot mariée à Justin Linard (épicerie Delhaize le lion), Octavie Massart (bonnetière) mariée à Léopold Varlet (Falemprise), Donatile Duchesnes mariée à Jules Yernaux (épicerie, mercerie, aunages, tabacs, vins et bonneterie appelée « l'élan »), Palmire Stoupy mariée à Alfred Servotte (épicerie), Yvonne Grimart mariée à Emile Huaux (casquettière), Eugénie Dumont mariée à Léon Huaux (épicerie) ; au milieu du 20ème siècle, Hilaire

Mathet (imprimeur), Roger et Charles Moreau (imprimeur à Falemprise), Arthur Lauvaux (batteur de matelas), Emile Thiry (bijoutier-horloger), Urbain Gaspart (bijoutier), Camilia Delpire (horlogère), Alfonse Huaux (article de pêche, friandises), le magasin Coop (épicerie) (tenu par Jeanne Mairesse, Anne Marie Hanoteau, Marie Meirhaeghe, Claire Pochet, Ginette Bruillaux, Marie Gerlache et Léonce Trévis), Hélène Lechat (épicerie et textile), Augusta Lesoil mariée à Adelin Masset (épicerie et quincaillerie), Alfred Servotte (épicerie), Fernand Léonard (quincaillerie), Alire Walrand (quincaillerie), Marcel Gobron (épicerie, librairie), Marie Hulin mariée à Timmerman (épicerie), Max Villière, Gilberte Detraix, magasin Chauvaux-Dumont (épicerie Battard), Raoul Goblet, Basillon Fostier (chaussures), Georges Gonze marié à Hélène Lechat (textile), Marcel Walrand marié à Juliette Sorée (électro ménager et radio TV), Marie Thèrèse Lesoil mariée à Jean Bierlaire (magasin EPC épicerie), Paula Dropsy, Marie Migeotte mariée à Louis Clip ; à la fin du 20ème siècle, Jocelyne Van Belle (épicerie Spar), l'épicerie EPC, Marie Hulin (épicerie courthéoux), Marcel Gobron (librairie, alimentation), Eliane Bierlaire (peinture et aménagement intérieur), Augustin Dubail, Rose Marie Stavaux (fleuriste), Maurice De bast, Michéle Gonze (textile), Luc Balleux puis Marie Claude Delvaux (librairie), le magasin des barrages (épicerie et boucherie), Freddy et Myriam Fastré, Emile Thiry (bijoutier-horloger).

4. L'agent d'assurance et de banque

A la fin du 19ème siècle, Simon-Petit, Maximin Lecomte ; au début 20ème siècle, Télésphore Bauduin (assurance), Maximin Lecomte (assurance), A. Masset (assurance), Antoni Dupont (banque) ; au milieu du 20ème siècle, A. Delpire, Elie Hahaut ; à la fin du 20ème siècle, Raymond Delhove, Camille François (banque)

5. La distillerie à vapeur de Battefer

Elle fut crée en 1897 par Adelin Ernotte, directeur de la sucrerie à Rognée et Justin Ernotte, directeur de la sucrerie à Donstiennes ; elle contenait une chaudière à vapeur et fut agrandie en 1899 par Jean Baptiste Ernotte qui était fermier et distillateur ; en 1900, il engage un ouvrier distillateur avec lui Léopold Halloy ; elle dut arrêter pour des raisons administratives et législatives en 1904.

6. Les métiers particuliers au début du 20ème siècle

Marie Moyen (1868-1930) et son mari Nestor Delpire (1851-1931) s'étaient spécialisés dans le ramassage « d'yeus d'mârchaus » c'est-à-dire d'œufs de grosses fourmis noires (nids d'aiguilles de conifères). Elle livrait les œufs au château de Namur pour un élevage de faisans. Elle hérita ce travail de ses parents.

7. La fabrique de sucréale

Elle fut créée en 1915 par Justin Ernotte, ingénieur agricole à la place de la saboterie mécanique à la pale du Noupré ; elle fonctionna jusque 1924.

§ 16. Le personnel du chemin de fer

A partir de 1853 (arrivée du chemin de fer) et après une période de crise économique, nombreux seront les journaliers à s'engager comme personnel du chemin de fer.

1. Au milieu du 19ème siècle

Pierre Lambotte (employé), Jean Balle (garde barrière à Falemprise), André Gaspart (garde barrière à Beaupont), Joseph Léonard et François Walrand (ouvriers), Jean Baptiste Huaux (machiniste).

2. A la fin du 19ème siècle

Joseph Léonard, Zénobe Jonniau, Pierre et Paulin Moyen, Jules Cuvelier, Jules Remy, Justin Huart, Albert Linard, Camille Constant, Firmin Louis, Désiré Walrand (ouvriers).

Félix Bougard, Oscar François, Amour Médot (employés).

Edouard Hanzenne, Joseph Noseda, Clément Gilcart, Antoine Noseda (machinistes).

Jean Balle, Clément Cuvelier, Jean François Ranwet, Antoine Longfils et André Gaspart (garde barrières).

Omer Lesoil, Léon Guyaux, Félix Selvaix (garde frein ou serre frein) .

3. Au début du 20ème siècle

Machinistes et chauffeurs : Aimé Museux, Raymond Gerboux, Cyrille Van Muylen, Jules Lottelin, Arthur Rousseaux, Télésphore Olivet, Aimé Walrand, Jos Noseda, Léopold Druaux, Oscar Breniaux, Victorien

Sauvage, Stéphany Piron, Jules Dupuis, Charles Bignoli, Antoine Noseda, Vital Debienne, Us Moyen, Fernand Piron, Vital Denis, Germanicus Piron, Alexandre Meunier, Julien Delpire, Nestor Bouillot, Vital Debiemme, Louis Scieur.

Ouvriers : Elie Cuvelier (ajusteur réparateur wagon), Jules Winquelaire, Camille Constant, Alzir Boulouffe, Alfred Tamene, François Noseda, Fidèle Rousseaux, Augustin Froment, Felix Veckman, Firmin Veckman, Célestin Tellier, Camille Philippe, Amour et Joseph Osset, Eugène Rousseaux, Elie Delzenne, Jules Cuvelier, Justin Huart, Paulin Moyen, Arthur Moyen (transbordeur), Jules Remy, Louis Charlier, Camille Bouillot, Achille Delvaux, Louis Peltier, Edmond Jonniaux (garde convoi), Firmin Louis, Léon Guyaux (garde convoi), Paulin Delzenne, Pierre Moyen, Jean Debienne, Philippe Bastin, Constant Chaudron, Alfred Maufroid, Alphonse Libert, Emile Rousseaux, Jules Brutout, Emile Lambotte, Emile Delzenne, Aimé et Désiré Dumont, Henry Walrand, Camille Delhaye, Aristide Petit, Arthur, Gustave et Pierre Van Wickelen, Victorien Dauphin, Jos Waterlot, Arthur Tamene, Alphonse Dauphin (chef garde convoi), Michel Papart (garde convoi), Jules Meunier, François et Joseph Riechling, Fernand Thibaut, Emile Delzenne, Paul Walrand, Victor Chaussier, Léopold Déduffeler, Edmond Deloge, Justin Lemire, Paul Lemire, Emile Lepinne, Adelin Prévot, Raymond Van Muylem, Auguste Vidrequin, René Piret, Alphonse Pochet, René Scieur, Emile Delhaye, Alphonse Cuypers.

Employés : Zénobe Folon, Jules Brutout, Emile Gravier, Emile Chaudron, Louis Bayenay, Sylvain Masset (surveillant), Constant Chaudron, Alfred Constant et Aristide Petit, Alphonse Lambotte, Gabriel Gaspart.

Garde barrières : Gustave Guinchon, Charlotte Mattot, Vve Clément Cuvelier, Louise Lambert, Elvire Tolbecq, Adèle Collet.

Serre frein : Arthur Tamenne, Augustin Siraux, Félix Selvaix, Charles Deneubourg, Cyrille Joly, William Deloge, Firmin Baufayt, Justin Boulanger, Marc Lemire, Marcellin Bruaux, Joseph Dubuisson, Adelin Huaux, Oscar Hubin, Germain Laffineur, Joseph Nys, Augustin Scieur, Jules Schmitz, Charles Vidrequin, Albert Boiteux.

§ 17. Le 20ème siècle : multiplication des lieux de travail hors de Silenrieux et classification des travailleurs entre employés et ouvriers

Le 20ème siècle va se caractériser par une augmentation du nombre des habitants travaillant en dehors de Silenrieux (voir ci-dessus présentation générale) grâce à l'amélioration continue des moyens de transport (chemin de fer, automobile). Etant donné le nombre très important de secteurs différents de travail, nous classerons les travailleurs entre employés et ouvriers.

1. Les employés

Le terme « employé » apparaît à Silenrieux pour la première fois à la fin du 19ème siècle avec comme premiers employés :

Auguste Léonard, Maximin Lecomte, René Lecomte, Amour Piret, Jean Baptiste Hardy, Joseph Rousseau, Jean Baptiste Ernotte et comme premiers ingénieurs Julien Jeanjean, Jules J. Masset et Justin Ernotte.

Au début du 20ème siècle :

Les employés de bureau :

Maximin Lecomte, René Lecomte, Antoine Sonnet (banque), Lambert Belle, Herman Masset, Jos Dehez, Jos Pièrard, Sylvain Masset, Luc Gonze (comptable), Gaston Lechat, Joseph Gille, Adelin Lambotte, Louis Fontenelle, Henri Bauduin, Germain Defrenne, Constant Hardy, Adelin Jonniaux, Alexandre Lambotte, Jules Meunier, Ephrem Lejeune, Maurice Moyen, Maurice Rouard.

Les ingénieurs : Albert Linard, Sylvain Person, Louis Bauduin.

Situation de 1947 : les employés

Robert et Oscar Bernard, Jules Cuvelier, Alzir Delfosse, Henri Delzenne, Roland Dugot, Lucien Folon, Alivain Gilles, Georges et Paul Gonze, André Hitelet, Adelin et Alphonse Lambotte, Jules Lechat, Antoine Léonard, Georges Mertens, Jules Meunier, Fernand Mouchart, Maurice Moyen, Aristide Petit, Emile Piret, Jules Ravoisin, Fernand Thibaut, Alire, Hubert, Henri et Paul Walrand, Marguerite Gaspart, Denise Rousseau, Gabrielle Claeys, Solange Rousseau, Laure Dugot, Andrée Scieur, Gilberte Windal.

Situation de 1950 à 1960 : les employés

Michel et Léon Benoit, Oscar Bernard, Gabrielle et Simone Claeys, Alzir Delfosse, Robert Delhaye, Jeanne Delpire, Marie Thèrèse Delvaux, Henri Delzenne, Robert Deschamps, Roland Dugot, Marie Thérèse Fontenelle, Camille François, Urbain Gaspart, Paul Gonze, André Hitelet, Raymond Hoyas, Jean Jeanmenne, Alphonse et Marcelle Lambotte, Victor et Désiré Laurent, Marcel Lempereur, Emilienne Materne, Roger Moreau, Maurice Moyen, Jules Plennevaux, Noël Richoux, Renée et Andrée Scieur, Robert Tricot, Paulette Van Wichelen, Ernest Vidrequin, Paul et Hubert Walrand.

Situation de 1960 à 1970 : les employés

Norbert et Gilberte Antoine, Yvette Baert, Arlette et Claudette Beerens, Oscar Bernard, Michel Bertrand, Claudine Bierlaire, Jean Bollue, Henry Bruaux, Jean Charles, Annie et Claudine Chauveau, Michel Coibion, Edgard Colard, Josiane Colin, Robert Dechamps, Alzir Delfosse, Jeanne Delpire, Jean Michel Depris, Julien Derselle, Arlette Dujardin, Marie Thèrèse Fontenelle, Camille François, Jacqueline Garit, Huguette Gobron, Paul Gonze, Paul Hainaut, André Hardat, Jacques Herbecq, André, Anne Marie et Geneviève Hitelet, Madeleine Hubert, Jean Jeanmenne, José Jennequin, Marcel et Victor Laurent, Yvon Legros, Marcel Lempereur, Alice Liboutton, Jean Luc Mabille, Jean Mahieu, Elise Masset, Maurice Moyen, Yvon Neerinckx, Jean Pierre Paquay, Jacqueline Paquet, Michel et Marcel Pavot, Josette Pierson, Jacques Piret, Jacqueline Plaet, Jules Raskin, Noël, Claude et Marie Noël Richoux, Renée Scieur, André Stockmans, Monique Struys, Danielle Van Acker, Jocelyne Vanbelle, Auguste et Maria Vertommen, Ernest Vidrequin, Hubert Walrand, Monique et Christine Wautelet.

Situation de 1970 à 1980 : les employés

Alice Alexandre, Ernest Amant, Danielle Bastin, Yves Beghuin, Monique Belgeonne, Jean Bierlaire, Aliette Blampain, Jean Bollue, Pierre Bolssens, Stéphane, Micheline et Marie Botte, Christine Bovy, Colette Brichard, Henri Bruaux, Jean Charles, Bernard Charron, Micheline Chartier, Annie et Claudine

Chauvaux, Rita Coenen, Anne Marie Cogniat, Michel Coibion, Michel Colle, Josiane Collin, Simon Dardenne, Jean De Breuscher, Robert Dechamps, Micheline De Haever, Henri Dehoux, Emile Delobbe, Hubert et Jeanne Delpire, José Derenne, Odette Derselle, Jean Michel Depris, Julien Derselle, Madeleine Derwael, Marcel Druaux, Serge et Laure Dugot, Arlette Dujardin, Annette et Annie Dupuis, Rose Durvin, Jean Pierre Ernotte, Camille François, Suzanne Froment, Jacqueline Garit, Georges et Armande Georgery, Suzanne et Michèle Gille, Pierre et Huguette Gobron, Paul Gonze, Daniel Hainaut, Jeanne Hancart, Eugène Hancisse, Renée Hannoteaux, André Hardat, Fernand Hennebuysse, Jacques Herbecq, André Hitelet, Jean Claude Huaux, Madeleine Hubert, Annie Huriaux, André Jacucha, Jean Jeanmenne, José et Jocelyne Jennequin, Jean Marie Jonet, Jacqueline Jouniaux, Jean Marie et Marcelle Lambotte, Victor Laurent, René Lebeau, Olivier Leboutte, Marcel Lempereur, François Letor, André Lierneux, Michel Loosveld, Jean Luc Mabille, Annie Maessens, Jean Mahieu, Daniel Mairesse, Jean Claude Marchal, Bernard Masset, Jeanine Mirgaux, Madeleine Moreau, Annik Motte, Maurice Moyen, Yvon Neirinckx, Paule Noël, Jean Pierre Paquay, Marie Thèrèse et Jacqueline Paquet, Marcel Pavot, Cécile et Annie Péteux, Jacques Piret, Jacqueline Plaet, Helga Schwarzenberg, Renée Scieur, Francine Spitaels, Marcel Sturbois, Claudine Theys, Alice Urbain, Danielle Van acker, Nicolas Van denbranden, Auguste, Maria et Anna Vertommen, Michel Vloebergh, Hubert, Marie Laure et Jean Walrand, Pierre et Lucien Waroquet, Christiane Wautelet, Gilberte Yernaux.

Situation 1980 à 1990 : les employés

José Balleux, François Barbier, Francine Benselin, Jean Bierlaire, Vinciane Blanchart, Félix Bocart, Pierre et Marcel Bolssens, Rémy Brasseur, Colette Brichard, Henri et Philippe Bruaux, Noëlla Canard, Jean Charles, Bernard Charron, Micheline Chartier, Annie et Claudine Chauvaux, Joëlle et Françoise Clause, Monique Coenen, Michel et Annie Coibion, Josiane Collin, Marie Cornil, Simon Dardenne, Robert Dechamps, Emile Delobbe, Jeane Delpire, Marie Claude Delvaux, Gisèle Delzenne, Jean Michel Depris, Cornélia Derkmeer, Julien Derselle, René Desorbay, Alain Detry, Viviane Devaré, Laure Dugot, Arlette Dujardin, Annette, Yvette et Annie Dupuis, Jean Pierre Ernotte, Eloi Fontaine, Roland Fosset, Camille François, Suzanne Froment, Michèle Gille, Pierre Gobron, Hugues Godefroid, Georges et Jean Michel Georgery, Michèle Golart, Paul Gonze, Jackie Gossiaux, Eugène Hancisse, Liliane Hardy, Jacques Herbecq, Pascal et Jean Claude Huaux, Anne Marie Huriaux, André Jacucha, Jean Marie Jonet, Jacqueline Jouniaux, Christian Keymolen, Françoise et Victor Laurent, René Lebeau, Yvon et Eliane Legros, François Letor, André Lierneux, Patricia Lizée, Michel Loosveldt, Brigitte Maes, Annie Maessen, Jean et Geneviève Mahieu, Michelle Mahy, Claudine Mangeot, Bernard Masset, Liliane et Sylviane Mathieu, Michel Moreau, Yvon Neirinckx, Marlyse Nicolas, Cécile Péteux, Jacques Piret, Jacqueline Plaet, Joël Pochet, Patrick Purnelle, Viviane Robaux, Jacky Robert, Helga Schwarzenberg, Robert Screpel, Patrick Soutemans, Henri Theunissen, Claudine Theys, Jacqueline Thomas, Zivka Tomc, Jean Toupet, Roger Trinteler, Nicolas Vandenbranden, André Verhaevert, Anna et Auguste Vertommen, Danielle Vincent, Marthe Voiturion, Bernard Vostier, Marie Laure Walrand, Serge Winquelaire.

2. Les ouvriers

Situation au début du 20ème siècle (autres que métallurgistes ou ouvriers du chemin de fer) :

Felix Druaux, Victorien Bouillot, Léon Hansenne, Augustin Petit, Camille Gillard, Alfred Gillard (piocheur), Alexandre Gillard, Cirille Delbart, Alexandre Delmarche, Camille Hubert, Félix Lechat (marbrier), Augustin Gambier, Joseph Huaux, Léon Legros, Sylvain Mathet, Fernand Dussart, Nestor Constant, Isidore Simon, Vital Simon, Henri Olivet, Narcisse Hulin, Camille Salmon, Valentin Dumont, Zénon Palard (terrassier), Rodolphe Moyen, Justin Bastin, Léon Mahy, Charles Couture, Vital Bauduin, Gaspart Ugazzio (terrassier), Gustave Gilcart (terrassier), Jean Schiltz (terrassier), Charles Delsin (terrassier), Emile Quitelier (terrassier), Dominique Lecoq (terrassier), Louis Sarot (terrassier), Jos Dauvent (terrassier), Désiré Deloge, Edouard Deloge, Léopold Varlet, Hubert Massart, Benjamin Moyen (carrier), Alfred Huberland (carrier), Achille Loosveld (terrassier), Paul Helson (coupeur de verre),

Adolphe Beerens, Emile et Henry Berger, François Deduffeler, Félicien Dumont (marbrier), Eugène Fontenelle, Oscar Hannoteaux, Léon Andouche.

Les Forains de Falemprise au milieu du 20ème siècle :

Charles Jean avec ses 2 fils Jean Baptiste et Gaston ; Jacques Fauconnier.

Situation en 1947 :

Gaston Antoine, Augustin Baert, Camille Baudine, Joseph Baudouin, Freddy, Joseph et Henry Berger, Oscar Bernard, Lucien Blain, Léon et Joseph Blanpain, André Bombled, Arthur Blondeaux, Henri Borzée, Léon Bougenière, Vladimir et Nestor Bouillot, Justin Boulanger, Marcellin Bruaux, Léon Charlier, Louis Charon, Roger Dauphin, Léopold et François Deduffeler, Emile, Camille, Alexandre et Raymond Delhaye, Amour et Jules Delobbe, Edmond Deloge, Arthur Delpire, Eugène Delvaux, Paul Depris, Camille Dropsy, Joseph Dubuisson, Désiré et Léon Dumont, Léopold Dupont, Georges Ernest, Eugène Fontenelle, Jules Fostier, Urbain Gaspart, Remy et Fernand Gille, Marcel Gobron, Oscar Hanoteaux, Raymond Hastenne, Aimé Hautenne, Paul Helson, Léon, Joseph, Gaston et Jean Huaux, Oscar et Emile Hubin, Germain et Raymond Laffineur, Armand et Paul Lambotte, Jules Lechat, Ernest Lecomte, Martial, Marc, Nestor, Marcel, Michel et Amour Lemire, Emile Lepinne, Ghislain Lerot, Paul Linard, Maurice et Victor Loosveldt, Emile Martin, Hubert Massard, Marc et Emile Masset, Sylvain Mathet, Albert Mathieu, Roger et Joseph Moreau, Marc, Richard, Ephrem et Lucien Moyen, Paul et Joseph Museux, Joseph et Marcel Osset, Fernand Paquet, Michel Petit, Alphonse et Théophile Pétrisot, Justin Piron, Alphonse Pochet, Amour Poncelet, Adelin et François Prévot, Eliacin Quertain, Emile Ravoisin, Fidèle Rousseaux, Ernest Rouvroy, René Scieur, Georges Sideroff, Lucien Siraux, Maurice Sternaux, Richard Timmerman, André Thibaut, Gaspard et Fernand Ugazio, André Van Acker, Joseph, Georges et Alphonse Vanden Dooren, Alphonse Van Laecke, Raymond Van Muylen, Gustave Van Wickelen, Auguste Vidrequin, Henri et Jules Walrand, Alfred Wautelet, Jeane Werné, Léon Weyten, Arthur Windal, Arthur Windal fils.

Situation de 1950 à 1960 : les ouvriers

Georges André, Joseph et Victor Baudouin, Lucien Bayet, Yvan Bayet, Joseph et Henri Berger, Lucien Blain, Léon et Pierre Blampain, Albert Bolssens, Gérard Bougenière, Alfred, Justin et Jean Boulanger, Marcel et Nestor Bouillot, Léon Charlier, Adhémar Dauphin, Charles Deckers, Léon Degreve, Raymond Dejimbe, Alexandre, Emile, Raymond et Camille Delhaye, Maurice Delguste, Gilbert Delmarche, Jules et Emile Delobbe, Désiré et Edmond Deloge, Arthur Delpire, Eugène Delvaux, Léon De Neve, Paul Depris, Jean Detrait, Camille Dropsy, Joseph Dubuisson, Oscar Dumoulin, Léopold et Jean Dupont, Cécile Elis, Jacques Fauconnier, Eugène Fontenelle, Jules Fostier, Robert Froment, Léon Fusillier, Oscar Gigot, Walter Gilbert, Constant Gustin, Eugène Hancisse, Oscar Hanoteaux, Raymond Hautenne, Roland Henuy, Léon Huaux, Emile et Oscar Hubin, Jules Jennequin, Germain et Georges Laffineur, Paul et Armand Lambotte, Marcel Laurent, Jules Lechat, Ernest Lecomte, Maurice, Amour, Marc, Nestor, Michel et Yvon Lemire, Marcel Lempereur, Léon Léonard, Jean Lepinne, Guislain Lerot, Paul Linard, Achille, Maurice et Victor Loosveldt, André Lootz, Désiré Lotte, Jean Louviaux, Emile Martin, Hubert Massart, Pierre et Emile Masset, Sylvain Mathet, Albert Mathieu, Augustine Mellaerts, Charles Moreau, Ephrem et Marc Moyen, Paul Museux, Joseph Osset, Jean Palmero, Fernand Paquet, Michel Petit, Maurice Pigeolet, Justin Piron, Alphonse et Jerome Pochet, Valère Poskin, Adelin et François Prevot, Eliacin Quertin, Emile Ravoisin, Fidèle Rousseaux, Ernest Rouvroy, Florent St Guislain, Lucien Siraux, Camille Spitaels, Maurice Sternaux, Richard Timmerman, André Thibaut, Fernand Ugazio, André Van Acker, Joseph Van Dendooren, Raymond Van Muylen, Marcel Van Wambeke, Auguste Vidrequin, Max Villière, Jules et Henri Walrand, Alfred Wautelet, Arthur Windal.

Situation de 1960 à 1970 :

Ferdinand Art, André Baeten, Michel Bajomé, Yvan et Lucien Bayet, André et Willy Bechet, Joseph et Henry Berger, Lucien Blain, Léon Blanpain, Jean Claude et Christian Blondeaux, Albert Bolssens, Gérard, André et Léon Bougenière, Nestor Bouillot, Jean, Justin et Alfred Boulanger, François Boutay, Constantin Brondeel, Jean Canard, Léopold Carbonelle, Guy, Désiré et Jacky Caussin, Louis Charon, Freddy Cotteny, Fernand Croisonnier, Gérard Dalne, Willy Danthine, Adhemar Dauphin, Charles Deckers, Julien De Cuyper, Henri Dehoux, Victor Delfosse, Maurice Delguste, Emile Delhaye, Gilbert et André Delmarche, Emile et Jules Delobbe, Edmond Deloge, Léon De Neve, Antoine De Paepe, Paul Depris, Léon Derenne, Joseph Dubuisson, Georges Dumortier, Jean et Léopold Dupont, Aimé Dussart, Cécile Elis, Marcel Fallay, Adelin François, Robert Froment, Léon Fusillier, Walter Gilbert, Guy et Roland Gille, Pierre Gobron, José Graux, Gaston Gustin, Oger Hahaut, Eugène Hancisse, Oscar Hanoteau, Guy, Emile et Michel Hardy, Daniel Hautenne, Albert Henrot, Maurice Henry, Paul et Léon Huaux, Emile Hubin, Henry Jaquet, Jules et Claude Jennequin, Jean Baptiste Jonniaux, André Jouniaux, Raymond Laffineur, Marcel Laurent, Jules Lechat, Ernest Lecomte, François Legros, Michel, Marc, Nestor, Gaston et Amour Lemire, Alfred Lempereur, José Lepied, Jean Lepinne, Guislain Lerot, Paul Linard, André Logez, Maurice, Victor et Michel Loosveldt, Désiré Lotte, Victor Mahy, Félix et Emile Masset, René Massut, Jean et Charles Moreau, Edmond Motte, Marc,Lucien et Ephrem Moyen, Gabriel Nuytte, Michel Osset, Roland Papart, René Paquay, Pol Penninck, Michel Petit, Jules Piret, Justin Piron, Jerome Pochet, Adelin Prévot, Céli Regnier, Fidèle Rousseau, Florent Rouvroy, Joseph Rulens, Florent et Michel Saint Guislain, Horace Servotte, Lucien Siraux, Victor Souris, George Spingaut, Camille Spitaels, Alphonse Struys, Hector Thibaut, Robert Trevis, Fernand Ugazio, André Van Acker, Joseph Vandendooren, André Vanderschueren, Fernand Verenne, Jean Vertommen, Irène et Auguste Vidrequin, Jules Walrand, Alfred Wautelet, Albert Winant, Arthur Windal.

Situation de 1970 à 1980 :

Victor Absolonne, Guy Amant, André Baeten, Michel Bajomée, Lucien Bayet, André et Willy Bechet, Joseph Berger, Joseph Bertholet, Lucien Blain, Joseph et Léon Blampain, Jacques et Jean Claude Blondeau, Albert Bolssens, Léon, José et Gérard Bougenière, Alfred, Justin et Jean Boulanger, Constantinus Brondeel, Jean Canard, Nadine Canivet, Léopold Carbonelle, Guy, Désiré et Jacky Caussin, Louis Charon, Fernand Chartier, Jules Chauvaux, Bernard Clément, Yves Collart, Michel et Parfait Collet, Claude et Claudine Cornez, Freddy Cotteny, Fernand Croisonnier, Gérard Dalne, Adhémar Dauphin, Marguerite Debuysscher, Jacques Decarte, Charles Deckers, Maurice Delguste, Gilbert Delmarche, Emile Delobbe, Edmond Deloge, Daniel Demonte, André Desmitter, Michel et Jacques Deuquet, Jules, Willy et Yvon Dibesch, Joseph Dubuisson, Pierre Dupire, Aimé Dussart, Marcel Fallay, Francis Ferry, André Févry, Robert et Claude Froment, Léon Fusilier, Roger Ganard, Roland et André Gille, Robert Gobeaux, Yvon Gobron, José Graux, Gaston Gustin, Paul Hainaut, André Hardat, Michel, Noël, Roger, Emile et Guy Hardy, Daniel Hautenne, Paul Henrard, Roland Huart, Léon, Guy, Paul et Christian Huaux, Emile Hubin, Jules Jacqmart, Jules et Claude Jennequin, Jean Pierre et André Jouniaux, Raymond Laffineur, Marie Paul Lambert, Rudolf Lang, René Laporte, Michel et Paul Lebeau, Jules et Victor Lechat, Ernest Lecomte, Françis Legros, Michel, Nestor et Daniel Lemire, Alfred Lempereur, Guislain Lerot, Léon Lesoil, Paul Linard, Edouard et Bernard Lizée, Maurice et Michel Loosveldt, Michel Lousberg, Victor Mahy, Lucien Marchal, Félix et Emile Masset, René et Richard Massut, Monique Matys, Joseph Michel, Joseph Monnaers, Marc et André Moyen, Jacqueline Nachtegael, Etienne, Paule et Jean Pol Noël, Arnold Nuyten, René Paquay, Jean Pierre Paquet, Jean Pierre Péteux, Christian Pierson, Claude Pinchart, Georges Pingaut, Jerome, Stéphane, Francis et Feuillen Pochet, Eli Regnier, Daniel et Cornélio Rigotti, François Rocher, Jean Claude et Joseph Rulens, Serge Saviduk, Michel, Marie et Florent St Guillain, Marcel et Lucien Siraux, Camille Spitaels, Michel Stavaux, Léon Tassin, Léon Téchy, Gilbert Tillieux, Richard Timmerman, Jean Toupet, Raoul Tricart, André Van acker, Joseph Vandendooren, Jacqueline Van Der Eecken, Fernand Verenne, Jean Vertommen, Christian et Ernest Vidrequin Jules Walrand, Alfred et Guy Wautelet, Arthur Windal, Jean Marie Winquelaire.

Militaires : *Gérald Hanon, René Hancisse (école royale des cadets), Raoul Bronchain, Françoise Lebeau, Jacques Minet, Michel Wérrion, Gilbert Papart, Camille Deckers, Alain Dumay.*

Situation de 1980 à 1990 : les ouvriers

Jacques Beroudiaux, Jean Claude Blondiaux, Albert Bolssens, Gérard Bougenière, Jean Boulanger, Fernand Cardron, Didier et Fernand Chartier, Yves Collart, Parfait Collet, Jacques Corman, Freddy Cotteny, Corine Couvreur, Freddy Crételeine, Fernand et Josiane Croisonnier, Charles Deckers, Francis De Lie, Guy Delhove, Anne et Gilbert Delmarche, Claude Demaret, Marcel Fallay, Francis Fery, Jules Fostier, Gilbert Gobeaux, Alain Grandelet, Fabrice Guibert, Paul Hainaut, Jean Marie, Eric, Roger, Guy et Michel Hardy, Daniel Hautenne, Paul Henrard, Paul, Guy et Christian Huaux, Lucette Hulot, Brigitte Isely, Jules Jacqmart, Claude Jennequin, Paulette Keymolen, Jean Pierre et Marcel Kimpe, Luc Labilloy, René et Louis Lambert, René Laporte, Ginette Larose, Roland Lebeau, Michel, Daniel et Béatrice Lemire, Edouard Lizée, Victor Mahy, Brigitte Maniquet, Paul Marchal, Christian Massut, Monique Matys, André Marie et Marie Paule Moyen, Jacqueline Nachtergael, Etienne Noël, Jean Pierre Paquet, Jean Pierre Peteux, Jerome et Francis Pochet, Florent, Albert et Marie Saint Guillain, Marcel Siraux, Raphaël Steinier, Léon Tassin, Léon Téchy, Jean Pol Trevis, Raoul Tricart, André Van Acker, Robert Vandenbossche, Joseph Vandendooren, Ernest Vidrequin, Jules Walrand, Guy Wautelet, Arthur Windal.

Les militaires de carrière de Silenrieux à la fin du 20ème siècle : Paul Antoine, Noella Coomans, Jean Marie Demeuse, Johan Dussart, Didier Hainaut, Pascal Hainaut, René Hancisse (officier), Serge Tilleux, Michel Wérrion.

§ 18. Les secteurs nouveaux à Silenrieux à la fin du 20ème siècle

1. L'informatique

Depuis les années 1980, les ordinateurs font leur entrée dans les foyers ; une trentaine d'ordinateurs sont déjà présents en 1990 à Silenrieux.

Une première entreprise informatique de service est créée à Silenrieux par Mr Lambinet « L et L concept » qui propose la conception de site internet.

2. Le tourisme

Depuis la construction des barrages, le secteur touristique se développe sûrement, mais doucement à Silenrieux ; la cafétéria de Falemprise est construite en 1981 et le camping des lacs peu de temps après. A côté de cela, le tourisme rural se développe par les gîtes ruraux : le petit pâchi au Renifond en 1992, un autre gîte à Nazareth en 1995 et le gîte de la ferme Paris en 2002.

Mais c'est surtout le secteur de la restauration qui va profiter du tourisme à Silenrieux : l'auberge de Beaupont de 1984 à 1995 remplacée par le restaurant chinois « chez Cheung » en 2000 ; la plume d'oie ouvre en 1988 ; l'aiglon en 1997 ; chez le père sarrasin ouvre en 1992 ; la friterie au Strampia.

Au niveau des activités, ce sont surtout les loisirs aquatiques qui se sont développés : le ski nautique, au port du Ry Jaune sur le barrage de l'Eau d'Heure créé en 1978, la pêche au barrage de l'Eau d'Heure et au pré-barrage du Ry Jaune, la baignade et le pédalo au Falemprise, le jetski à Féronval, la voile à la Plate Taille et le modélisme à Féronval.

Pour en savoir plus sur les laces de l'Eau d'Heure

De nombreuses compétitions nationales et internationales ont été organisées au Ry Jaune :

Pour l'année 1981, voici un aperçu du programme : le 1er rallye nautique le 19 avril 1981 ; le 2 mai 1981 grand slalom de vitesse ; le 23 mai 1981, les 3 heures de l'Eau d'Heure, le 6 juin 1981, gymkana nautique ; le 20 juin 1981, la 1ère course overcraft ; le 18 juillet 1981, course internationale de vitesse ; le 15 août 1981, un rallye national de régularité ; les 29 et 30 août 1981, la finale de coupe d'Europe en ski nautique (division classique) ; le 5 septembre 1981, gymkana national ; le 27 septembre 1981, le championnat de Belgique de show en ski nautique ; le 10 octobre 1981, fête navale.

En 1983, le ski club de l'Eau d'Heure organise les championnats de Belgique de ski nautique ; il est fort de 800 membres et est le plus important club de Belgique.

A côté de ces activités, c'est surtout le sport équestre qui s'est organisé à Silenrieux avec locations de chevaux ou poneys à Falemprise (le caval'heure) et à Nazareth (la petite Camargue). Le championnat d'Europe de poney games organisé par le caval'heure s'est déroulé en 2001 à Falemprise.

Mr Vanden Nieuwenhuysen depuis 1996 organise une brocante marché tous les dimanches à Silenrieux.



La brocante hebdomadaire de Silenrieux

3. L'animation historique par la compagnie de la licorne

Pour en savoir plus sur la compagnie de la licorne

Cette compagnie fut créée en 1989 par Michel et Jean-Michel Wérrion.

Au début, elle rassemblait quelques bénévoles qui se retrouvaient le week-end en costume médiéval dans le but de réinsérer les jeunes en difficulté. C'est en 1992 qu'ils participèrent pour la première fois à une festivité médiévale à Bouffioulx.



Par la suite, de 1993 à 2002, ils participèrent en Belgique, en France et en Suisse à 150 animations avec spectacles, 74 animations avec spectacles et campement, 51 animations scolaires, 21 chasses aux trésors, 15 sons et lumières, 12 banquets, 6 animations avec feu et 5 défilés.

Leurs spécialités : l'escrime, la comédie par des « saynètes », la jonglerie avec pyrotechnie, les percussions, le conte, le campement et le tournoi équestre.

Depuis 1999, le président Jean-Michel Wérrion et son épouse Isabelle Mahy ont décidé de se lancer dans l'activité professionnelle d'animation médiévale, mais aussi gauloise et romaine.

Ils ont aussi pour objectif à moyen terme de reconstituer un village médiéval du 13ème siècle sur un site permanent.

4. Le centre canin de l'Eau d'Heure

Au début du 21ème siècle, un centre d'accueil pour chiens s'est ouvert à la Fostelle.

5. Commerçant de quads à Silenrieux

Installation d'un commerce de quads à Silenrieux au début du XXIème siècle.

Pour en savoir plus sur ce commerce

CHAPITRE 3 : L'ASPECT FINANCIER

§ 1. Les impôts et taxes diverses

1. A l'époque romaine

La cité de Tongres devait payer un montant d'impôt à l'empire qu'elle répartissait sur son territoire. La perception de l'impôt dans la cité était à la fois personnelle (par tête d'individus) et foncière (selon la propriété). Celle-ci relevait d'un procurateur impérial fixé à Trèves.

2. Sous les mérovingiens et carolingiens

L'administration fiscale n'existe quasi plus. Pour cette raison, les impôts indirects seront privilégiés car ils sont plus faciles à percevoir.

3. Du Moyen Âge à la révolution française

La fiscalité est subdivisée entre 3 niveaux de pouvoirs : la principauté de Liège, le Chapitre de Thuin (seigneur de Silenrieux) et la communauté de Silenrieux.

a) La fiscalité de la principauté de Liège

a. Les impôts directs

- La taille

C'est un impôt foncier qui doit son nom du fait que le receveur et le contribuable avaient tous les 2 une taille, c'est-à-dire une règle graduée sur laquelle on faisait une entaille au même endroit sur les 2 quand le contribuable avait payé sa taille.

La perception était répartie sur plusieurs années et on répartissait la somme à payer par quartier de la principauté (en 1620, la principauté vota la levée de 18 tailles pendant 3 ans, soit 6 tailles par an et en 1629, le grand bailly du quartier d'Entre Sambre et Meuse demanda au Prince Evêque de baisser les

tailles du quartier à cause des dommages de guerre) ; puis chaque quartier divisait sa quote part entre les diverses localités selon leurs ressources ; et finalement, la communauté de Silenrieux fixait l'impôt de chaque contribuable en fonction de son patrimoine foncier (les propriétaires étrangers au village devaient aussi payer la taille au prorata des biens fonciers qu'ils avaient sur la commune ; seulement, ils payaient les 2/3 de la valeur de l'impôt sauf ceux de Walcourt qui payaient l'entièreté comme ceux de Silenrieux).

Cet impôt foncier fut perçu régulièrement jusqu'à la période française de Louis XIV à Silenrieux (1687-1697) ; au 18ème siècle, la perception de la taille est moins fréquente et disparaît complètement à la fin du 18ème siècle.

Pour répartir la taille entre les habitants propriétaires, le collecteur de Silenrieux consultait le chassereau de la taille qui était renouvelé régulièrement par la cour de justice et le bourgmestre.

Dans ce chassereau, on pouvait voir la proportion de taille (la taille est un indice pour payer l'impôt) que devait payer chaque bourgeois suivant leur bien immobilier (exemple : le moulin vaut 10 tailles et une ferme 2 tailles ; une veuve payait la moitié par rapport à un bourgeois).

C'était le bénéficiaire qui gardait la preuve de paiement et pas le payeur comme actuellement.

Simple taille levée en 1666 à Silenrieux : (93 taillables) Jean Lambert pour la cense de monseigneur de Soumoy, Vve Jean Lambert, Jean Baye, Jean et Séverin Del Court, François Mouquiez, le vieux Lambeu, Vve Thomas Toussaint, Thomas Toussaint, pour les Deprets, Vve Tassin, Etienne Lambin, Marie Rogier, Laurent Mousquez, Anthoine Massez pour Maisoncelle, Jean Ganloy, Jean Chauveau pour son frère, Pierre Chauveau, Jean Pirson, Pierre et Marie De Magdalaine, Nicolas Baisir et Jacques, pour Simon Mascart, son fils pour ½ bonnier, les représentants Augustin Ernotte, Vve Jacques Ardy, Léonard Patron, Guillaume Ernotte, Vve Gaspar Loyé, Jean et Eustache Ernotte, Vve Piro Baroquelt, Jan Ernotte dit Stiene, Lambert Gobaux, Vve Piro De France, Nicolas Pirson, Vve Jacques De Treignes, Marc De Treigne, Jan Ernotte, Jean Antoine, Nicolas Moluy, Martin Boulouffe, Benoit Caupain, pour sieur Boulouffe et Stienne Joniaux, Nicolas Mallet, Nicolas Fontenelle, Philippe Bricho, Catherine Fontenelle, Nicolas Joniaux, les hoirs Hélène Baudi, Vve Jan Longfils, François Boulouffe, Jean Ernotte, Jean Defrance, Léonard Masset, Thomas Pirco, Thomas Massart, pour Charles Cerusier, Jean Baisir, André Ernotte et consors, Jacq Helaz, Mathy Boulouffe, Hubert Brouslart, Jean Boulouffe, Vve François Masset, Vve Nico Mauteau, Dieudonné Baisir, les représentants Hubert Lambert, la cense Paris, la Galilée, Jean Wilmet pour le moulin, Françoise Staffe et Dorbecq, Bethléem, pour demi bonier venant de Paul Debiesme, pour Servais Baisir, Nicolas Petit, Martin Vittou, cense de Battefer, Jacques Massart, Paul De biesmes, Thomas Debiesmens, Jean Simon, Jean Ganty, Etienne De Bailieve, Philippe Storder, Pirofrance Dartevel, jeune Moluy, Mathy Lambert, François Helaz, Nicolas Deloge, Michel Gilcart, Ernest Brassine, + les 69 étrangers au village pour leur bien à Silenrieux.

Simple taille en 1710 à Silenrieux : (109 taillables) et (68 taillables étrangers) : la cense de Falemprise, Antoine Lambert, Philippe Bailieve, André Brasine, Jacques Gilard, Estienne Gilard, Dieudonné Fontenelle, pour Mr de Soumoy, Jean ?, Thomas Toussaint, Paul Gilard, Anselle Longfils, Jean Gauthy, Nicolas Gobaut, Maisoncelle, Jean Lorens, Thomas Hanzene, Pierre Chauveau, Lambert Pirson, Anne Pirson, Martin Baisir, Renier Ernotte, Marie Raucroix, la cense Battefer, Jos Baisir, Jean Michel De Rognée, Lorens Gilard, André Brichet, pour Philippe Antoine, Gilcaine Thibaut, Jean Masset, André Masset, Georges Masset, Catherine Masset, Nicolas Mony, Marie Boulouffe, pour Pierre Petit, les enfants Martin Boulouffe, église de Silenrieux, François Gobaut, Ernest Fontenelle, pour les orphelins Baugrand, Jacque Petit, Bethléem, Vve Jean Petit, Chapitre Walcourt, pour Petit Prêt, François Poucet, Felix Ganard, François Lecomte, Pierre Jos Jacart, Estienne Martin, Nicolas Lechat, Nicolas Lions, Philippe Antoine, Jean Lotte, héritage Louis Baslaire, Jean Jacart, Claude Colinet, Nicolas Ernotte, Catherine Boulouffe, Hubert Baisir, Jean Simons, Marie Gobert, Nicolas Defrance, pour Jacques Joniaux, Vve Joniaux, Pierre Joniaux, Philippe Boulouffe, Marie Catherine Copoint, Nicolas Walrant, Jacques Lambert, Pierre Hauty, Jean Bapt Robert, Jacque Deloge, la cense Paris, les enfants Martin Boulouffe, Philippe Boulouffe, François Gra..che, Paul Deteinne, Ignas Masset, Marc Loyet, Anne De

Gomerée, Hubert Gilcart, Pierre Esquevin, Jean Bapt Spolart, Robert Dartevelle, Philippe Bastin, Nicolas Bastin, George Gueritte, Pierre Bredas, Pierre Cogniaux, Joseph Joniaux, pour Hubert Brochelart, Jean Massart, Gille Delmarche, François Masset, Ignace Masset, les représentants Augustin Andry, Antoinette Pirlaux, Pierre Petit, Marque Petit, Cécile Gauthy, Gille Baslaire, courtil de Maudrivallée, la Verdevallée.

- Les impôts personnels (la capitation)

C'était un impôt sur les personnes levé exceptionnellement dans la principauté de Liège. Le but de celui-ci était de combler des déficits graves ou des situations de crise.

La première capitation de la principauté de 1649 et 1650 fut mal acceptée à Silenrieux et ailleurs à cause de l'invasion des Lorrains qui s'étaient déjà servis. Finalement, elle se fera par la députation de 2 personnes choisies par la cour de justice de Silenrieux ; par la suite, cet impôt exceptionnel ne fut plus levé dans l'Entre Sambre et Meuse sauf peut être en 1674 par le biais des paroisses.

- Le tocage

C'était un impôt sur les foyers domestiques ou industriels qui était aussi perçu de manière exceptionnelle. Il reposait sur le dénombrement des feux (foyers). Il fut appliqué en 1576, 1603, 1611, 1613 et 1748.

b. Les impôts indirects

- Le soixantième denier (une taxe de 1.66 % perçue par la douane)

C'était une taxe levée dès le 16ème siècle par le fisc liégeois sur des marchandises à l'entrée et à la sortie de la Principauté. Il constituait un droit de douane pour protéger et encourager les industries liégeoises. De ce fait, la production liégeoise était libérée du soixantième denier (politique inspirée du mercantilisme). Au 18ème siècle, la principauté surtaxa les importations qui concurrençaient les industries métallurgiques liégeoises (les fers namurois et hennuyers) et les exportations nécessaires à nos concurrents (charbon de bois, minerai de fer et fer en gueuze) (voir partie douane à Silenrieux).

- L'œil du moulin (voir partie moulin de Silenrieux).

- Le droit des souliers.

C'était un impôt apparu au début du 18ème siècle (1701-1706) associé à l'oeil du moulin. Ce droit fut racheté rapidement par la communauté pour ne plus être perçu.

- L'impôt du braz (voir partie brasserie).

- L'impôt sur les boissons alcooliques (voir partie brasserie).

- L'impôt sur le sel et le tabac.

Il était perçu durant le 17ème et 18ème siècle.

- L'impôt sur la viande

Il était perçu au 17ème siècle et consistait en une redevance de 10 % sur la valeur des animaux de boucherie déclarés lors de l'abattage. Il était réclamé irrégulièrement. A partir de 1750, il était collecté chaque année à Silenrieux et était réduit à 5 % (appelé le 20ème denier sur la consommation des bêtes).

- Les droits de timbre

Vers 1650 jusqu'au début du 18ème siècle, le fisc prélevait un droit de timbre sur les documents destinés à la publicité légale ou à une action judiciaire (registres, actes, etc…).

b) La fiscalité seigneuriale du chapitre de Thuin

- Le droit de bourgeoisie

Pour être bourgeois, les chefs de famille de Silenrieux devaient remettre au chapitre de Thuin tous les ans « un gigot de bourgeoisie ». A partir des temps modernes, ce gigot représentera une certaine somme d'argent peu importante à remettre au jour des Saints Innocents. Le fait d'être reconnu bourgeois donnait droit à des avantages non négligeables : distribution du bénéfice des comptes de la communauté (important au 18ème siècle), participation à la vie communautaire et partage des parts affouagères.

- Les corvées et patrouilles

Celles-ci étaient importantes au Moyen Âge, mais ne représentaient plus que 1 ou 2 jours par an à partir des temps modernes. Ces journées servaient à charrier les bois, aménager la voirie, faucher, faner et rentrer les foins du seigneur, etc…

- Le droit d'afforage (voir partie brasserie).

- Le cens

Chaque habitant de Silenrieux payait un cens au seigneur propriétaire foncier du domaine de Silenrieux. Ce droit datait du partage du domaine seigneurial entre la réserve pour le seigneur et les tenures héréditaires pour les paysans à condition de payer un CENS. Il se payait en argent ou en grains. Pour les terres seigneuriales remises à des particuliers par arrentement à partir des temps modernes, il se payait une rente en argent. La communauté payait aussi le cens pour ses propres terrains qui venaient aussi au départ du seigneur. Cependant, le cens n'était pas élevé.

- Les deniers seigneuriaux

Ils se percevaient à l'avenant du 20ème denier (5 %) sur tous les transports (ventes) de biens immeubles.

Exemple : le 9 octobre 1662, on signe un accord pour Silenrieux touchant le 20ème denier dû aux ventes d'héritages, cens, rentes et tous autres immeubles. « nous Jean De Treigne mayeur, François Damay, François Boulouffe, Lambert Ernotte, Marquet Brouselart, Thiri Marchot, échevins estant requis de la part du seigneur de Thuin d'avoir un record et attestation sur les paiements des droits seigneuriaux leur du en qualité dite recordons d'avoir appris de nos prédécesseurs qu'en tout vendage d'héritage, terre,

pré, cens, rentes passé devant la cour a esté payé le 1/20 denier du prix convenu par les contractants, aux dits seigneurs ce que nous avons vu pratiquer de notre temps et approuvons… signé Jacques Huart greffier.

- Le droit de terrage

C'était le droit de prélever des grains ou produits de la terre sur les sarts et essarts de Silenrieux.

Le 30 août 1702, le seigneur de Thuin et la communauté de Silenrieux sont en procès à Liège au sujet des terrages ordinaires et accoutumés : la communauté se rebellait et refusait de payer au seigneur les terrages dus sur les sarts que les habitants ont dépouillés la saison dernière sur leurs biens communaux. Finalement, le tribunal de Liège obligea les particuliers qui ont été rebelles de payer ledit droit de terrage pour l'an 1701 au seigneur plus les frais engendrés par le procès. (Certains frais seront pris en charge par la communauté).

- Le cours de l'eau

Les rivières et les cours d'eau faisaient partie du domaine seigneurial ; pour faire usage de l'eau afin d'actionner une roue hydraulique, les propriétaires de moulin, forges ou fourneaux devaient payer ce droit de « cours d'eau » au seigneur de Silenrieux. A Falemprise, on payait la moitié au seigneur de Thuin et l'autre à la coustrerie de Walcourt, seigneur d'une terre enclavée à Falemprise sur la rive gauche de l'Eau d'Heure comprenant le « rond tienne ». Ces roues à pales ou à godets faisaient tourner les meules, actionner les soufflets à forge et les makas. Pour le cours d'eau du Ry des Dames à Battefer, il se payait à la communauté de Silenrieux.

- Le droit de chasse et de pêche

En 1602, le seigneur affiche ceci au valve de l'église : « personne ne peut pêcher dans les eaux et warissaix, ni chasser dans le bois et terre avec des instruments sans le gré et la licence du seigneur ou de leur officier bailly ».

La communauté de Silenrieux payait un droit de chasse au seigneur pour pouvoir chasser. En 1779, elle payait une rente de 30 patars.

- Le pas du cheval (voir partie sur les moulins).

- Le mouton

Chaque année, la communauté payait un mouton au doyen du chapitre de Thuin ; à partir de 1669, on payait 10 florins au lieu du mouton.

- La noirmitte

C'était une rente annuelle payée par les communautés de Silenrieux et Walcourt pour leur droit d'usage dans les bois de Silenrieux appartenant au seigneur. Elle fut élevée à 10 deniers en 1383.

Au Moyen Âge, le quart du domaine de Silenrieux se retrouva dans les propriétés de l'abbaye d'Haumont, puis de ses avoués (voir partie politique) ; cependant, certains droits seigneuriaux accompagnèrent ce morceau de territoire du domaine de Silenrieux :

- Le droit de mortemain

Par ce droit, le seigneur héritait des biens mobiliers lors du décès de son tenancier chef de famille. Ce droit se transforma quand les tenures devinrent héréditaires ; le seigneur prenait alors le droit de prendre le meilleur meuble au décès du chef de famille. Depuis les temps modernes, la communauté de Silenrieux a racheté ce droit et payait une redevance annuelle forfaitaire de 10 florins aux différents seigneurs qui ont possédé le quart du domaine de Silenrieux après l'abbaye d'Haumont ; d'abord, la communauté payait ce droit en 1590 au receveur de Chimay, Jean Desmanet de Virelles, puis au seigneur de Barbençon et enfin à la famille Desmanet, seigneur de Boussu au 18ème siècle.

- le droit de recevoir une redevance pour chaque femme qui se marie à Silenrieux.

Autres droits à payer :

- Le droit de sauvement

C'était une redevance que la communauté de Silenrieux payait pour ses habitants à un seigneur ou chef de guerre pour ne pas être molesté en temps de guerre et pour être aidé à se protéger. Ce droit de sauvement aurait été dû suite à l'acquisition du quart du domaine de Silenrieux par le seigneur de Chimay au 16ème siècle. En 1590, ce droit était payé au seigneur de Chimay, puis au seigneur de Chimay et Beaumont jusqu'en 1627 au moins ; et finalement au seigneur de Barbençon dès 1640 au moins jusqu'à la révolution française.

En 1731, on payait à Alexis Martin pour le seigneur de Barbençon 2 livres 10 sols pour le sauvement ensuite de l'acquisition de la terre de Rocque à Erpion faite du prince de Chimay (le seigneur de Barbençon avait acquis la terre de Rocque (le quart du domaine du Silenrieux) au prince de Chimay).

Pendant la période bourguignonne (1466-1477), la communauté de Silenrieux dut payer une somme d'argent au duc Charles le téméraire. Celui-ci avait organisé une collecte générale d'impôts à travers la principauté de Liège ; chaque communauté était imposée suivant le nombre de feux, c'est-à-dire de ménages (il y avait 39 feux à Silenrieux).

Pendant la période française de Louis XIV (1688-1697), l'administration fiscale française va augmenter les impôts directs par tête d'individu (la capitation). A partir de 1691, cette fiscalité allait alourdir les charges des habitants de Silenrieux. Pour la collecte, le mayeur était responsable et lisait le rôle de chaque habitant à la messe du dimanche matin ; après avoir collecté la somme due, il la remettait au receveur du domaine à Beaumont. Pour convaincre les habitants de payer, l'administration française menaçait d'envoyer des partisans qui pillaient les villages récalcitrants.

Rôle des taxes par capitation fait en exécution de la déclaration du roy le 1 janvier 1695 sur les habitants de Silenrieux (62 personnes) : le valet et la servante du sieur Baslaire, le curé, Thomas Hansenne, Pierre Chauveau, Collet Stavart et un valet, Nicolas Baisir et un valet et une servante, Jean Massart et son valet, Nicolas Lien, Veuve Gaspar Vitou et son valet, Marie Jonneau, Jean Simon, Jacque Petit et son valet, Jean Petit et ses 2 valets, Vve Jean Gobault, Jean Masset, Martin Boulouffe, Nicolas Petit et son valet, François Lambotte, Marc Petit et son valet, Godefroid De Merbe, Vve Laurent Mousquet, Vve Jean Bayet, Dieudonné Fontenelle, Felix Ganart, Jean Jacquart, Philippe Bastin, Thomas Toussaint, Antoine Lambert et son valet, Jean Baudy, Estienne Martin, Emerentiane Mony, Jean Bapt Robert,

Jacques Deloge et sa servante, Vve Jos Ernotte et son valet, Vve Martin Boulouffe, Nicolas Ernotte et sa servante, Jean Antoine et ses 2 valets, Vve Materne Ernotte, Gille Delmarche, Vve Jean De France, André Brassine, George Guaritte, Louis Baslaire et ses 2 valets, Paul De Biesmes, Vve Jean Baisir, François Goba, Robert Dartevel, Jean Monny, Vve Jean Majolet, Marc Loyé, François Ernotte, François Pocet, Philippe Boulouffe, Laurent Gillart, Vve Louy Nicolas, Hubhève Monny, Jacque Lambert, François Huaut, Estienne Gillart, Jean Gauty, Nicolas Bastin, Jean Bapt Bricou.

En 1696, la capitation ou l'impôt par tête s'élevait à 3 livres par laboureur, une livre par ouvrier, valet ou servante et une demi livre par veuve.

c) La fiscalité communale

L'impôt communal était occasionnel et était perçu en fonction des charges financières que devait supporter la communauté. C'était aussi une prérogative de l'assemblée des bourgeois. Les impôts locaux étaient perçus par le bourgmestre.

Au 17ème siècle, le passage fréquent des troupes et les dégâts occasionnés ont appauvri le village qui a décidé de lever un impôt communal en 1662.

« Le 2 octobre 1662, la communauté crée un impôt sur le bétail : sur proposition de Jacques De Treigne mayeur de trouver un moyen de subvenir au redevabilité de la communauté, il a été résolu et accordé de lever sur chaque bêtes à cornes et chevalines de ce lieu 5 patars, sur les mêmes bêtes en dessous de 2 ans 2 patars, sur chaque blanche bête (mouton) et chèvre pour un patar ; le tout à lever immédiatement la visite faite ; la communauté ayant député à cet effet Jacques De Treigne mayeur et Jacque Helaz maître de ville avec lesquels on a convenu 6 florins chacun ».

En 1676, le bourgmestre a collecté 154 florins 9 patars sur les bêtes (9 patars sur chaque cheval et 6 patars sur les bêtes à cornes) ; de plus, il va aussi collecter une taille personnelle sur chaque bourgeois pour un total de 127 florins 10 patars (30 patars par bourgeois et manants). Ces impôts seront renouvelés jusque 1686.

Durant l'occupation de Louis XIV, la communauté va devoir encore recourir à la collecte de taille supplémentaire pour subvenir au paiement des rations exigées par le pouvoir français pour Charleroi et les pionniers. De 1694 à 1697, la communauté via son mayeur collectera en plus de la taille foncière 4 florins par tête d'homme, 10 patars par cheval et 5 patars par vache.

De nouveau, en 1703, pour subvenir aux suppléments de taille demandés par son altesse de Liège, la communauté décida de fixer une taille personnelle de 1 florin (20 patars) par homme et de 10 patars par femme en plus des tailles foncières. Ces rations supplémentaires durèrent jusqu'en 1713 où on imposa aussi les têtes de bétail.

Pendant la période de Louis XIV, le village de Silenrieux dut faire face aux impôts de la principauté de Liège et aux contributions de la France. Les habitants n'étaient pas toujours d'accord de payer des impôts supplémentaires ; c'est pourquoi, Gilles Delmarche (échevin) fut fait prisonnier en 1695 à Liège pendant 35 jours.

d) Les collecteurs d'impôts

La collecte des différents impôts se faisaient à Silenrieux par affermage (pour l'œil du moulin, le droit de timbre, l'impôt du braz, le 20ème denier sur la consommation de bêtes et la taille foncière) et par régie (service des douanes) pour le soixantième denier. Pour recruter les collecteurs, on affichait un billet à la valve de l'église ; puis on faisait la passée au plus offrant, c'est-à-dire celui qui demandait le moins de pourcentage sur les recettes. En général, le collecteur recevait le 20ème denier (soit 5 %) des impôts récoltés.

Quand les impôts étaient payés, l'argent était remis soit au receveur du chapitre de Thuin pour les impôts seigneuriaux, soit au receveur du quartier de l'Entre Sambre et Meuse pour les impôts liégeois.

Voici la liste des collecteurs connus de Silenrieux.

En général, c'était le bourgmestre qui collectait les tailles (le mayeur l'aidait aussi).

En 1625 : Anselot Ernotte.

En 1649 : Nicolas Waroquier.

En 1650 : Jean De Treigne (mayeur).

En 1668 : Jean De Treigne (mayeur).

En 1676 : Jean Antoine (mayeur).

En 1677 : Jean Masset (bourgmestre).

En 1678 : François Lambotte (bourgmestre).

En 1679 : Marc Antoine De Treigne (bourgmestre).

En 1680 : Lambert Loyet (bourgmestre).

En 1681 : Jean Antoine (mayeur qui remplace le bourgmestre).

En 1682 : Jean Antoine (mayeur et bourgmestre loco Jean Pirson).

En 1683 : Jean Antoine (mayeur et bourgmestre loco Laurent Mousquet).

En 1684 : Martin Boulouffe (bourgmestre).

En 1685 : Jean Antoine (mayeur qui remplace le bourgmestre).

En 1686 : Jean Antoine (mayeur et bourgmestre loco Nicolas Jonneau).

En 1687 : Jean Antoine (mayeur).

En 1688 : Augustin André (bourgmestre).

En 1689 : Jean Baudy (bourgmestre).

En 1690 : Jean Antoine (mayeur qui remplace le bourgmestre).

En 1691 : François Ernotte (bourgmestre).

En 1692 : Nicolas Ernotte (bourgmestre).

En 1693 : Jean Antoine (mayeur et bourgmestre loco Jean Simon).

En 1694 : Jean Antoine (mayeur et bourgmestre loco Jacques Petit).

En 1695 : Jean Antoine (mayeur qui remplace le bourgmestre).

En 1696 : Jean Antoine (mayeur et bourgmestre loco Thomas Hansenne).

En 1697 : Jean Antoine (mayeur et bourgmestre loco Nicolas Petit).

En 1698 : Antoine Lambert (bourgmestre).

En 1699 : Joseph Baisir (bourgmestre).

En 1700 : Dieudonné Fontennelle (bourgmestre).

En 1701-02 : Pierre Cogneau (collecteur).

En 1703-04 : Philippe Antoine (collecteur).

En 1705-06 : Pierre Cogneau (collecteur) et en 1705 Jean Jacquart (mayeur).

En 1707 : André Brichet (bourgmestre).

En 1708 : François Grawet (bourgmestre) .

En 1709 : Pierre Cogneau (collecteur) au 17ème denier.

En 1710 : François Grawez (bourgmestre) au $14.5^{ème}$ denier.

En 1711 : François Grawez (collecteur).

En 1712 : Hubert Baisir (collecteur) au $15.5^{ème}$ denier.

En 1713 : François Grawez (collecteur).

En 1715 : Philippe Antoine (bourgmestre).

En 1716 : François Grawez (collecteur).

En 1719 : Jean Bourguin (collecteur).

En 1720 : Pierre Jos Jacquart (collecteur).

En 1744-45-46 : Jean Claude Colinet (collecteur).

En 1747 : Martin Collinet (collecteur).

En 1771-72 : Nicolas Joseph Bastin (bourgmestre).

En 1773-74 : Jean Jacquart (bourgmestre).

En 1775-76 : Joseph Ghislain (bourgmestre).

En 1777-78-79-80 : Nicolas Simon (bourgmestre).

En 1781-82 : Nicolas Joseph Lambotte (bourgmestre).

En 1783-84 : Jean François Denis Bricout (bourgmestre).

En 1785-86-87 : Nicolas Simon (bourgmestre).

En 1788 : Jean Nicolas Simon (bourgmestre).

4. L'époque contemporaine

a) La période française

Pour les habitants de Silenrieux qui se trouvaient dans la principauté de Liège, les impôts français furent douloureux à accepter, surtout au niveau des impôts directs et de l'emprunt forcé (voir partie politique).

C'est à partir du 22 septembre 1796 que le nouveau système d'imposition fut appliqué dans le département Sambre et Meuse. Au début, l'établissement des rôles et la perception de l'impôt laissaient à désirer faute de personnel qualifié et à cause de la mauvaise volonté de la majorité des contribuables de Silenrieux qui essayaient d'y échapper en évoquant les dommages subis par le passage des soldats en 1794 ; mais, par la suite, les habitants du village durent s'accoutumer à ces nouvelles taxations.

a) Les impôts directs

- L'impôt foncier

Chaque propriétaire était taxé en fonction du revenu net moyen de la propriété immobilière. La perception de cet impôt se faisait par adjudication publique d'un percepteur.

- Les contributions personnelles

Elles étaient réparties localement par les municipalités. Au début chaque personne devait payer 5 livres sauf pour les petites gens.

- Les contributions mobilières et somptuaires

Des taxes furent faites sur les cheminées, les poêles, les domestiques et les chevaux.

- Les patentes

C'étaient des taxes sur ceux qui exerçaient certains commerces et métiers (les cabaretiers surtout).

- Les contributions sur portes et fenêtres (loi du 24 décembre 1798)

Elles furent abandonnées à la fin de la période française.

- Les emprunts forcés (voir partie politique)

Ils susciteront un vif mécontentement chez les habitants de Silenrieux. Ils seront perçus par la force suite à la loi du 10 décembre 1795 et celle du 28 juin 1799.

b) Les impôts indirects

- Les droits d'enregistrement et de timbres sur les actes de notaires, les exploits de l'huissier et les actes judiciaires.

- Les droits de douanes pour protéger les industries nationales.

- Les impôts de consommation sur la bière et le sel à partir du consulat.

Les brasseurs devaient payer 40 centimes à l'hectolitre de bière produit.

Au niveau communal, la fiscalité se limitait à fixer des centimes additionnels sur la contribution foncière, personnelle et les patentes.

Le percepteur des impôts pour Silenrieux fut pendant la période française François Duclos.

b) La période hollandaise

Il y a peu de changement. Seules les contributions mobilières et somptuaires ainsi que les taxes sur les portes et fenêtres seront abandonnées.

c) La période belge

Ce fut la continuité. Les contributions personnelles deviendront l'impôt sur les personnes physiques et les contributions foncières deviendront l'impôt sur le revenu cadastral. Des centimes additionnels communaux seront toujours pris sur les contributions personnelles et foncières.

La patente concernera surtout les débits de boissons. La loi du 1/1/1890 créera un fonds spécial au profit des communes en utilisant une taxe sur les nouveaux débits de boissons (droit de licence).

En ce qui concerne les impôts indirects, il y eut de 1891 à 1935 une taxe d'expertise sur la viande de boucherie ; puis, on introduira à la fin du 20ème siècle, la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), les taxes automobiles (déjà présentes au début du 20ème siècle) et une redevance radio TV.

Au niveau provincial avec quote part communale, il y eut la taxe sur les chiens sur laquelle la commune prit un pourcentage de 1915 à 1976 ; une taxe sur les vélos de 1897 à 1980.

Au niveau communal (relayé par la région wallonne), il y eut à partir des années 1970 une taxe sur les immondices.

d) Les grosses fortunes de Silenrieux

D'après le rôle des contribuables de l'emprunt forcé de 1795, on peut voir les personnes les plus fortunées à Silenrieux à la fin du 18ème siècle (avec leur quote part à payer en francs) :

« Mr Mondaux de Battefer incendié (exempté), Guislain Nioul 60, François Misson 500, Sevrin Frison 400, François Hardy 600 (qualifié d'usurier), Nicolas Breda 60, Pierre Ganard 200, Philippe Léonard 60, Mr Liégeois 300, Vve Marsigny 1000 (qualifiée d'usurière), François Mathieu 500, Jean Nicolas Simon 700 (qualifié d'usurier), Nicolas Simon 900 (qualifié d'usurier), Jean Joseph Cauderlier 1200, Antoine Ernotte 400, Nicolas Bastin 500, Nicolas Bernard 500, Antoine Marsigny (incendié), Dominique Hancart 400, Jacques Fontenelle, 900, Philippe Brichet 1000, Jacques Ernotte 300, Lambert Durbecq 600, Hubert Ernotte 400, Louis Ernotte 200, Jean Jacques Simon 200, Antoine Colinet 100, François Duclos 300, Pascal Hardy 100, Jean Denis Bricout 600 (qualifié d'usurier), André Gouverneur 60, Philippe Lambotte 500, Joseph Balle 60, Jos Ghislain 60, Sébastien Derenne 60, François Wilmet 100, Jean Petit 100.

En 1806, les contribuables les plus taxés sont :

Jean Baptiste Bouillot (fermier) 165.55, Joseph Balle (fermier) 79.91, Philippe Brichet 74.09, Xavier Balle 55.9, Louis Baisir 123.65, Pierre Blondiaux (Vve) 154.6, Nicolas Bernard 100.26, François Bergni 60.87, Jean Jos Cauderlier 144.46, Paul de Maibe 299.44, Durbecq 218.63, Antoine Ernotte 62.81, Jean Baptiste Ernotte 78.7, Jacques Fontenelle 107.18, André Gouverneur 47.62, Dominique Hancart 85.81, François Misson 171.94, François Mathieu 88.85, Jacques Masset 71.74, Bernard (fermier) 117.55, Jacquier de Rosée 89.38, Jean Jacques Simon 69.04, Jean Nicolas Simon 109.8, Nicolas Simon 100.28, Pierre Simon 89.33.

De même, pour les 10 personnes les plus taxées en 1812 :

Louis Baisir 126.21, Nicolas Bernard 123.29, Jean Nicolas Simon 109.38, Dominique Hencart 108.65, Jacques Fontenelle 102.87, François Mathieu 101.7, Jacques Robert 81.32, Jacques Masset 76.58, Jean Baptiste Ernotte 54.05, André Gouverneur 51.94.

Et les 7 plus taxés en 1822 :

Paul de Maibe 266.86, Louis Baisir 83.41, Philippe Courtois 71.86, François Duclos 67.89, d'Ahérée 58.67, Robert Cortinbose 52.86, Jacques Robert 50.28.

En 1829, les contribuables les plus taxés sont :

Louis Baisir 35.13, Pierre Blondiaux (Vve) 43.88, Philippe Bricout 33.14, Robert Cortimbos 31, Philippe Courtois 59.13, Yves de Cartier 59.65, de Cartier et Dupont d'Ahérée 237.08, Eugène de Robaux 40.64, la famille d'Erquennes 63.21 (par Durbecq le censier), François Duclos 62.80, Jean Baptiste Ernotte 27.08, Louis Ernotte 24.04, Augustin François 35.39, Célestin Fansènne 27.11, Pierre Fontenelle 26.22, Dominique Hancart (Vve) 36.97, Jacques Lambotte 20.69, Philippe Lambotte 26.33, François Misson 40.49, François Mathieu 36.22, Xavier Balle 40.31, Pierre Simon 29.33, Augustin Petit (Vve) 28.2, Jacques Robert 31.23, Malo Simon 22.78, le gendarme Hannonet 50.87, Daudrez-Berton (Maisoncelle) 35.57, le curé Develette 21.45.

En 1845, les 19 électeurs provinciaux choisis suivant leurs impôts nous donnent aussi les plus fortunés de Silenrieux :

Jacques Bouillot avec 121.66 de contributions, Isidore Boulvin avec 47.45, François Coenen avec 47.34, Gérard Coenen avec 60.36, Augustin Carez avec 71.13, Pierre Ernotte avec 50.67, Augustin Fontenelle avec 45.37, Augustin François avec 92.32, Théodore Gallot avec 127.91, Pierre Goffin avec 181.55, Philippe Lambotte avec 48.9, Pierre Médot avec 59.29, Jean Baptiste Piret avec 54.33, Malo Simon avec 61.21, Nicolas Simon avec 44.01, Pierre Simon avec 61.96, Pierre Jos Simon avec 59.3, Hubert Duclos avec 166.78, Nicolas Lambotte avec 44.79.

En 1880, les électeurs provinciaux sont : Louis Baisir (cultivateur) avec 45.64, Isidore Brichet (cultivateur) avec 59.53, Pierre Buisseret (marchand de grains) avec 47.07, Firmin Coenen (cultivateur) avec 53.87, Xavier Coenen (cultivateur) avec 55.79, Eloi Ernotte (cultivateur) avec 48.93, Augustin Fontenelle (cultivateur) avec 85.10, Adolphe François (tannerie et propriétaire) avec 180.31, Auguste Hancart (meunier) avec 68.87, François Jonniaux (cultivateur) avec 49.35, Jean Joseph Lambotte (cultivateur) avec 72.64, Augustin Lambotte (charron) avec 50.49, François Leclercq (meunier) avec 87.15, Hubert Léonard (cabaretier) avec 57.99, Denis François Mathieu (maître de forge) avec 139.77, Séraphin Pierson (aubergiste) avec 42.51, Ernest Piret (directeur de sucrerie) avec 47.25, Honoré Simon (culitvateur) avec 61.95, Jean Baptiste Staffe (cultivateur) avec 49.31, Augustin Thiriaux (cultivateur) avec 50.61.

En 1889, les électeurs généraux choisis parmi les plus taxés sont :

Louis Baisir (cultivateur) avec 46.02, Omer Bouillot (meunier) avec 115.47, Isidore Brichet (cultivateur) avec 71.45, Pierre Buisseret (marchand de grains) avec 120.94, Dominique Cauderlier (cabaretier) avec 45.42, Firmin Coenen (aubergiste) avec 47.60, Désiré Crochelet (brasseur) avec 113.93, Joseph Devouge (marbrier) avec 82.6, Jean Baptiste Dudart (cultivateur) avec 46.2, Eloi Ernotte (cultivateur)

avec 59.86, Alfred Ernotte (cultivateur) avec 47, Bienaimé Fontenelle (maréchal ferrant) avec 56.55, Adolphe François (propriétaire) avec 236.77, Alfred François (négociant en bois) avec 43.2, Louis François (tanneur) avec 55.18, Désiré François (maître sabotier) avec 44.93, Léon François (brasseur) avec 90.2, Auguste Gallot (cultivateur) avec 46.81, Joseph Gallot (cultivateur) avec 50.68, Théodore Gallot (cultivateur) avec 55.38, Augustin Gislain (cultivateur) avec 47.33, Adolphe Hancart (marchand de grains) avec 46.28, Auguste Hancart (cultivateur) avec 81.96, Louis Heine (cultivateur) avec 70.18, Jules Lambotte (charron) avec 53.05, Jean Jos Lambotte (cultivateur) avec 75.9, Victor Laurent (cultivateur) avec 54.88, Hector Lebon (rentier) avec 144.28, François Leclercq (cultivateur) avec 60.96, Hubert Léonard (maître de carrière) avec 56.64, Joseph Léonard (marchand de charbon) avec 53.16, Eloi Masset (cultivateur) avec 44.67, Jean Joseph Masset (commissaire voyer) avec 53.69, Nestor Masset (boulanger) avec 43.13, Denis Mathieu (maître de forge) avec 162.62, Léandre Meunier (maître sabotier) avec 57.52, Honorat Simon (cultivateur) avec 67.82.

En 1972, le revenu moyen mensuel par habitant à Silenrieux est de 42900 frs (la moyenne de l’entité de Cerfontaine est de 37666 frs).

§ 2. La douane et la monnaie

1. La monnaie utilisée

Les Celtes utilisaient déjà une monnaie d’échange avant l’arrivée des Romains qui introduiront les sesterces. Les Carolingiens sous Charlemagne utiliseront les deniers. Par après, ce fut le florin brabant Liège qui fut utilisé dans la principauté jusqu’à la révolution française. Un florin ou une livre valait 20 patars ou 20 sous. Le sous ou le patar valait 4 liards ou 12 deniers. Le franc français valait à peu près un florin. Un patacon valait 4 florins et un écu de 5 à 10 florins suivant les fluctuations.

Pendant les temps modernes, Silenrieux, étant dans la principauté de Liège et à la limite entre la France (à Boussu) et les Pays-Bas espagnols, puis autrichiens (à Walcourt) avait un bureau de change tenu par un maître changeur qui était presque toujours le mayeur de Silenrieux.

Le 8 juillet 1735, la cour de Silenrieux fait un record pour informer les habitants de la valeur des monnaies : l’écu de la couronne valait 6 florins 13 patars 8 deniers ; l’écu de Navare valait 5 florins 5 patars ; l’écu d’Espagne valait 5 florins 13 patars et 8 deniers.

Sous la période française, le franc français fut introduit dans nos régions. Dès l’arrivée des Hollandais, on réintroduit le florin qui était resté la monnaie des Pays-Bas.

Ce fut le 1er janvier 1833 que le franc belge remplacera le florin des Pays-Bas.

Actuellement, depuis le 1er janvier 2002, l’Europe a adopté l’Euro.

Les maîtres changeurs cités :

En 1614, Germain Andrieu (lieutenant mayeur) ; en 1661, Jean Canivet (mayeur) ; en 1662, Jacques De Treigne (mayeur).

__2. La douane de Silenrieux__

Au 17ème siècle, la principauté met en place une politique douanière qui frappe les marchandises de droits d'entrée et de sortie afin d'encourager les industries liégeoises.

Cette taxe sur certaines marchandises sera appelée le soixantième denier (c'est-à-dire 1.66 % sur la valeur des marchandises).

Pour percevoir cette taxe, la principauté va ouvrir des bureaux de douane ; Silenrieux, terre liégeoise entre les Pays-Bas et la France et lieu de passage important de marchandises verra ouvrir un de ces bureaux.

A Silenrieux, le 22/10/1712, on défendra aux marchands de garer les voitures avant d'avoir payé le soixantième denier sur les marchandises transportées.

En 1744, la principauté donne ordre au receveur de ne livrer de passavants (droit de passage) qu'après avoir visité les marchandises à cause des nombreuses fraudes dans la région de Silenrieux.

Voici la liste des fraudes découvertes au 18ème siècle :

En 1748, 4 sacs de sel sont retrouvés sans acquit chez le marchand Canivet de Pry ; les sacs seront confisqués et Canivet devra payer une amende au bureau de Silenrieux.

La même année, Jacques André Charlier est pris avec 3 tonneaux de tabac en trop.

En 1755, pour empêcher les fraudes connues dans la région de Walcourt et Silenrieux, le gouvernement autrichien ordonne l'érection de nouveaux poteaux à la limite entre Silenrieux et Walcourt. Ceci n'empêchera pas les fraudeurs de continuer de faire passer sel, tabac, eau de vie et fer.

Le 9 octobre 1756 à 3 H 30 du matin, Gravit et Bayet furent pris conduisant un chariot et un tombereau de mines de fer vers l'étranger ; Mr Renson receveur les confisqua et proposa de les condamner aux amendes suite au mandement du 14 juin 1756 qui interdit la sortie de minerai de fer de la principauté de Liège.

Le 1er avril 1758, on surprend en fraude 4 chariots de 8 gueuses de fer de Mr Rowez de Battefer.

Le 9 mai 1767 vers 10 H 45 du soir, Antoine Leclercq de Froidchapelle est pris sans annoncement, ni acquit avec 204 mesures de sel blanc, 8 tonnes de savon noir et 6 tonnes d'huile ; le receveur confisqua les marchandises, les chevaux et les chariots et les condamna à de fortes amendes.

La même année, Jean Baptiste Desort a outrepassé le bureau de Silenrieux avec un chariot de 3 pièces et 2 cartons de brandevin.

Le 7 novembre 1769, Mr Desmanet de Falemprise fut condamné à 100 Louis pour poids falsifiés.

En 1772, Mr Bronchin de l'abbaye de Liessies a été pris voulant faire passer 6 gueuses de fer coulées à Battefer et en 1777, Mr Desbrochers de Falemprise fut pris avec 4 chariots de gueuses.

En 1782, Philippe Hoslet et Pierre Ernotte sont trouvés conduisant pour le compte de Thomas maître de forge à Féronval avec 2 voitures de minerai de fer sans acquit ; ils furent condamnés à payer une amende.



N° 78 PASSAVANT.

De par Son Altesse Evêque & Prince de Liège.

Laissez librement passer

lequel a chargé sur

les marchandises ci-embas spécifiées.

Fait à

servant jours

Un passavant du 18ème siècle fait à Silenrieux

Le 3 décembre 1756, protestation de Mr de Brochers contre Mr Renson receveur du 60ème denier : Mr de Brochers s'est présenté au bureau de Silenrieux pour y lever l'acquit de ces pièces de gueuses sortant du fourneau de Falemprise pour aller en France avec offre et argent pour en payer les droits. Ce que Mr Renson a refusé de faire en renvoyant le sieur de Brochers au comptoir de Cerfontaine qui est moins encombré.

En 1758, Mr Renson réclama une augmentation de ses gages car le bureau de Silenrieux prend de l'importance depuis l'établissement des lois sur le commerce en métallurgie. Les droits demandés augmentent les revenus du bureau, mais aussi le travail à faire et les dépenses administratives.

C'est aussi cette année là qu'on installa une balance romaine au bureau de Silenrieux.

Les malheurs du receveur de Silenrieux :

« En début octobre 1763, un homme portant une valise sur son dos (inconnu allant à pied, habillé en voyageur ; mais prétendu postillon français) arriva au lieu dit le marais près du pont ; mais il avait outrepassé de 200 pas la résidence du comptoir de douane qui se trouvait à hauteur de chez Mr Couvreur. Le receveur le suivit et l'atteignit près du pont du village. Le receveur lui demanda de visiter la malle et de se rendre au comptoir. Il fut reçu brusquement et le voyageur se mit sur l'offensive en haussant un gros bâton qu'il menaçait d'utiliser contre le receveur Renson qui voulait le contraindre à déposer la valise. Le receveur le prenant par l'habit lui dit de tourner du côté du bureau ; mais le voyageur qui était marchand refusa d'obéir ; sur quoi le receveur s'attacha à la valise et en a tiré 2 paquets qu'il a mis sur le pont. Le voyageur prit sa malle par les 2 bouts, la secoua et envoya tous les paquets par terre ; par la suite, le receveur n'a rien défait et n'a rien trouvé sujet aux droits du prince ; le voyageur a pu repartir en remettant ses effets dans sa valise ; Il n'y avait rien qui méritait dans cette action une réprimande de la part du prétendu postillon ou du directeur de la poste française. Il n'avait

pas de marque extérieure visible. Le prétendu postillon a imputé dans sa déclaration à l'encontre de notre receveur d'avoir déchiré des lettres, d'en avoir retenu et d'avoir décacheté quelques paquets ; c'est ainsi qu'on en parla à Philippeville dans un rapport à Mr Bunel directeur de la poste française ; le receveur a voulu s'expliquer à Philippeville mais on n'a rien voulu entendre ; le receveur avait appris que ce postillon avait été autrefois condamné aux galères pour cause de contrebande. De plus, il avait déjà été pris en contravention et ses marchandises vendues au bureau de Silenrieux.

Suite à cette altercation, dans la nuit du 22 au 23 octobre 1763 vers 1 H 30 du matin, il s'est présenté un détachement de 50 dragons dont 20 à pieds et 30 à cheval avec leur officier de la garnison de Philippeville qui ont entouré le bureau en frappant sur la porte à coups redoublés ; Renson se leva, ouvrit la porte, demandait aux officiers ce qu'ils cherchaient ; à quoi ils lui répondirent qu'ils voulaient le receveur ; celui-ci dit qu'il était le receveur de Silenrieux ; de ce fait, les officiers lui répondirent : « vous êtes notre prisonnier et nous avons ordre de vous conduire à Philippeville, le répondant leur dit qu'il n'était pas surpris de son enlèvement car le bruit en était public ; mais qu'il n'avait rien à ses charges ; après quoi, ils lui firent lier les bras, l'entourèrent et le conduisirent à Philippeville dans une chambre fermée et gardée par 2 sentinelles baïonnettes au fusil avec consigne de ne laisser parler à personne sans que le major ne fut présent ; le même jour à 5 H du soir, on lui mit les fers aux pieds qui y sont restés nuit et jour jusqu'à l'arrivée de monsieur Lamine agent de nos seigneuries (état de Liège). Celui-ci s'est rendu à Philippeville concernant l'enlèvement du receveur de la principauté de Liège. On lui a dit que l'ordre venait de la cour via Mr de Nicolay lieut. général et commandant. Le 10 novembre 1763, un soldat et un cavalier sont venus prendre le receveur dans sa prison lui laissant les fers ; ils l'ont mis dans un carrosse et l'ont emmené escorté de 50 dragons ; il passa par Silenrieux à 8 H du matin où il voulut en vain parler à sa femme. Arrivé à Barbençon, on le fait descendre du carrosse lui ôtant les fers ; on le remit à 6 cavaliers de la maréchaussée qui le conduisirent sans fer dans la même voiture jusqu'à la prison de Maubeuge. Le lendemain matin, on le conduit à la citadelle de Valencienne. Le 29 décembre 1763, à 9 H du matin, le gouverneur le fit appeler chez lui et lui annonça qu'il pouvait retourner en toute liberté au bureau de Silenrieux, lisant l'ordre de sa majesté. Après cette aventure, il fut malade à cause de l'air des cachots ; il demanda un dédommagement pour les frais et maux qu'il a souffert ; il avait dû pendant son incarcération payer sa nourriture et autres besoins et frais divers. Finalement, la principauté de Liège lui octroie 100 pistoles de dédommagement ».

De nouveau en 1779, Mr Renson réclama une gratification car la location est chère à Silenrieux étant donné la rareté des bâtiments à louer et le bureau demande toujours beaucoup de travail à cause des droits qui ont augmenté et du passage toujours important des marchandises à Silenrieux. (Il doit faire travailler ses 2 fils pour l'administratif).

En 1788, Jean Coenen se plaindra aussi de la cherté des loyers à Silenrieux.

En 1781, on a dérobé dans une auberge l'argent du bureau de Silenrieux au préjudice du messager de Silenrieux, Mr Delmarche ; il supplie de lui rendre son honneur car il a toujours été fidèle.

Pendant la période trouble de 1792 à 1794, le bureau sera très secoué.

Le 5 juin 1792, Jean Coenen reçoit cette lettre : « Mr le receveur de Silenrieux, le comité des Belges et Liégeois unis maintenant à Givet vous demande de ne donner à personne le produit de la recette et ne la remettre qu'aux ordres dudit comité, fait à Neuville et signé J. J. Leroy membre du comité ».

De plus, le receveur et les contrôleurs ne recevaient plus leur traitement et le bureau restait sans activité depuis le passage des soldats en août 1792.

Les malheurs du receveur Coenen à la révolution française.

En avril 1794, le receveur Coenen au bureau de Silenrieux présente son triste sort, pillé 2 fois le 15 octobre vers 8 H du soir et le 16 octobre 1793 pendant la journée sans avoir eu le temps de prendre la moindre chose avec lui : « j'ai donc été obligé de me retirer avec ma famille sur Charleroi. J'ai donc été au bureau de Marcinelle et je n'ai pas reçu mes gages de septembre à novembre 1793. Puis je suis retourné au bureau de Silenrieux en décembre 1793 dans l'espoir de pouvoir rester ; mais hélas, le 25 décembre 1793, j'ai été chassé par les Français. Je me suis perdu car ils étaient d'un côté dans le village pendant que de l'autre côté tout le monde courait pour se sauver. Au bureau, les portes furent enfoncées, ma table du comptoir et mes armoires cassées et brisées et moi et ma famille réduit de loger sur la paille, toutes provisions et marchandises emportées. En avril 1794, je suis à Marcinelle et demande de toucher mes gages de décembre 1793 et 3 mois en 1794 ».

Du 14 mai au 18 mai 1794, nouvelle supplique de Coenen : « le receveur Coenen vient remontrer que l'invasion des français dans son pays (Silenrieux) l'a plongé dans la situation la plus alarmante, par le pillage qu'ils ont exercés sur tout (les effets, meubles et l'obligation de se retirer à l'étranger pour y vivre avec 8 enfants). Il demande donc de jeter un coup d'œil de compassion sur son triste sort et une perte effective de plus de 400 couronnes, outre la continuation de ses gages au bureau de Marcinelle ; il demande un dédommagement proportionnel à ses pertes ».

La liste du personnel du bureau de douane à Silenrieux :

Ils étaient en général au moins à 3 personnes ; le responsable du bureau appelé le receveur des Messieurs des états de Liège ; un contrôleur et un commis.

a) Les receveurs

En 1662, Jean Harcq ; de 1702 à 1708, Nicolas Mony ; de 1709 à 1713, Jean Louis Chaudheid ; de 1713 à 1751, Jean Grignet ; de 1752 à 1782, Théodore Renson (natif de Seraing et lieutenant Bailly de Silenrieux) (en 1772-73, Mr Parmentier le remplace car il ne paie pas sa redevance) ; de 1782 à la révolution française, Jean Coenen (mort en 1801).

b) Les contrôleurs et commis

Jean Denis Chaudheid (contrôleur) de ? à 1722 ; Ferdinand Bonjean (contrôleur) de 1748 à 1772 ; André Massart (commis) de 1748 à 1772 ; Ferdinand Dehayne (contrôleur) en 1765 ; Hubert Moulan (contrôleur ou commis) en 1769 ; Pierre François Parent (contrôleur) en 1776 ; Jacques Ropiquet (contrôleur) de 1777 à 1781 et de 1783 à 1792 ; Jean Baptiste Dupont (commis) en 1782 ; Jean Théodore Renson (fils) (contrôleur substitut) en 1782 ; Emmanuel Dardenne (contrôleur) de 1792 à 1794.

Après l'indépendance de la Belgique en 1830, 3 douaniers sont venus à Silenrieux en 1831 (Henri Devillers, Joseph Hannot chef de douane et Constantin Jassogne) ; il s'agissait d'un poste de douane réouvert à Silenrieux entre la Belgique et l'enclave de Barbençon avec Boussu, Erpion et Vergnies dont les habitants avaient signé une pétition pour être de nouveau rattachés à la France. Ce poste de douane

resta quelques années le temps que les troubles entre la Belgique et la Hollande arbitrés par la France se terminent.

§ 3. Les finances communales

1. Pendant l'ancien régime

Chaque année, le bourgmestre rendait public les comptes communaux et sa gestion devant l'assemblée des bourgeois au plaid des rois en janvier en présence de la haute cour de justice de Silenrieux ; s'il était correct et honnête, le compte était contresigné pour acceptation par le bailly, le mayeur et les échevins.

Du 17ème siècle jusque 1722, le bourgmestre recevait pour son travail le 15ème denier (soit 6.6 %) des recettes communales ; puis il reçut le 30èmedenier (3.33 %) jusque la révolution française.

De manière générale, les comptes furent en équilibre pratiquement tout le temps sauf au 17ème siècle où la communauté dut faire face à de nombreuses dépenses liées aux exigences des troupes étrangères qui campaient ou passaient à Silenrieux et surtout à la période de Louis XIV (1687-1697) où la communauté dut faire face à de nombreuses dépenses liées aux réquisitions et impôts français ; à partir de 1705, les comptes présenteront pratiquement toujours des bénéfices qui seront distribués aux bourgeois du village à partir de 1726 quand toutes les dettes accumulées au 17ème siècle furent éteintes ; en 1716, la communauté rembourse les rentes dues au doyen du chapitre de Thuin ; en 1720, la communauté rembourse les rentes dues au chapitre de Fosses ; en 1729, la communauté rembourse les rentes dues à la confrérie des trépassés en l'église St Théodard de Thuin.

En 1726, le compteur produit une liste de bourgeois pour distribuer les bonis de la communauté à savoir 8 florins à chaque bourgeois et 4 pour les veuves de la communauté pour un total de 672 florins.

Par la suite, cette distribution aura lieu pratiquement tous les ans : 16 florins par bourgeois de 1730 à 1732 ; 12 florins en 1733 ; 6 florins en 1735 ; 8 florins en 1736 ; 14 florins en 1738 ; 16 florins en 1742 ; 12 florins en 1744 ; 4 florins en 1745 ; 10 florins en 1747 ; 20 florins en 1748 ; 12 florins en 1750 ; 8 florins en 1751 ; 16 florins en 1752 ; 4.8 florins en 1754 ; 16 florins en 1757 ; une couronne et demi (7.12 florins) en 1760 ; 16 florins en 1762 ; 8.5 florins en 1763 ; 4.75 florins en 1764 ; 6 florins en 1765 ; 5 florins en 1766 ; 10 florins en 1767 ; 12 florins en 1768 ; 6 florins en 1769 ; 4 florins en 1770 ; 22 florins en 1771 ; 16 florins en 1772 ; 8 florins en 1773 ; 12 florins de 1774 à 1777 ; 10 florins en 1778 ; 5 florins en 1779 ; 6 florins en 1780 ; 8 florins en 1781 ; 9 florins en 1782 ; 5 florins en 1783 ; 2 florins en 1784 ; 14 florins en 1785 ; 12 florins en 1786.

Les comptes étaient en 2 parties : les recettes et les dépenses.

1. Les recettes

- Les ventes de bois :

La communauté faisait abattre les taillis (ou raspes) par ses bûcherons pour en faire des cordes de bois (stères) pour vendre publiquement aux enchères ; elle vendait aussi la futaie (surtout les chênes) par adjudication publique pour en faire des meubles, des chariots ou des charpentes. Le bénéfice était partagé en 3 pour les bois en indivision (Walcourt, Silenrieux et chapitre de Thuin) ; en 2 pour les Froidfonds et Lautemerée (Chapitre de Thuin et Silenrieux) et uniquement pour la communauté de Silenrieux pour les Maréchaux, les Violettes et Gérofalise (bois personnel à la communauté). Dans ces bois personnels, la communauté faisait abattre le taillis après l'octroi des portions affouagères aux bourgeois du village.

Après les coupes, on mettait aussi aux enchères le droit d'essartage sur les coupes à blanc.

Les recettes de bois étaient fort importantes pour la communauté. Elles augmentèrent fort à la fin du 18ème siècle. Elles représentaient 86 % des recettes en 1781.

En 1700, sur les 466 florins 2 patars 20 deniers de recette totale, il y a 104 florins 1 patars 16 deniers pour le 1/3 de la passée des bois (les autres 2/3 étaient remis à Walcourt et à Thuin), 314 florins pour la passée des sarts dans les bois et 46 florins 16 deniers pour la passée des wayens (regains).

- La vente des regains ou wayens :

Chaque année, on faisait aussi la passée des regains croissants sur des prés humides de fond de vallée. En effet, les regains étaient en usufruit à la communauté de Silenrieux quel que soit le propriétaire du fond (particulier ou le seigneur). Cette ressource variait beaucoup d'année en année. Les gens les appelaient « al Nauve » car on les inondait pour les fertiliser. A la passée des wayens (regains), on payait un verre à chaque bourgeois.

En 1700 et 1781, les regains représentaient plus ou moins 10 % des recettes.

- La location et vente de biens de la communauté (recette très minime).

- Les impôts communaux (voir la partie sur la fiscalité).

- Les amendes :

Concernant les règlements de la communauté, les amendes étaient perçues 2/3 pour la communauté et 1/3 pour le sergent forestier ou de justice. (En ce qui concerne les amendes criminelles, 1/3 pour l'avoué et 2/3 pour le seigneur).

- Les emprunts en cas de guerre si les recettes ne sont pas suffisantes :

La communauté dut faire des emprunts surtout en période de guerre et de présence de troupes à Silenrieux (17ème siècle). Elle remboursera une rente au chapitre de Thuin et un canon à Jean Desmanet depuis 1617 jusqu'au moins 1642.

En 1642, la communauté avait emprunté de l'argent au curé de Soumoy.

En 1667, la communauté remboursait à Guilbert Robaux 100 florins de rente.

Au début du 18ème siècle, la communauté dut rembourser plusieurs emprunts faits durant la période de Louis XIV (au chapitre de Thuin, aux représentants Jean Antoine, au chanoine Dumont, au chapitre de Fosses).

Dès 1730, tous les emprunts et rentes furent remboursés.

2. Les dépenses

- Les droits (voir la partie fiscalité et politique) :

La communauté payait le droit de sauvement (25 patars de Hainaut) et de mortemain (10 florins argent d'Espagne par an) ainsi que le pas du cheval (2 chapons) et le droit de chasse (30 patars de Liège).

Chaque année, la communauté envoyait un mouton au doyen du chapitre de Thuin. A partir de 1669, la communauté payait 10 florins au lieu d'un mouton.

- Les gages et salaires (plus ou moins 10 % des dépenses) :

Le vicaire était payé par la communauté tout au long du 18ème siècle pour donner l'enseignement au village et pour s'occuper de l'église (voir partie religieuse) (avant le chapelain recevait aussi un gage de la communauté, mais dans une moindre mesure).

Le bourgmestre recevait un % du montant des recettes (le 30ème denier ou 3.33 % des menues recettes au 18ème siècle).

Le marguillier recevait un gage de la communauté pour conduire l'horloge, chanter les offices, sonner les cloches en temps d'orage, fournir l'huile pour l'engraisser. Il recevait aussi un gage du décimateur. Pour les chants, les commanditaires payaient aussi une somme au marguillier chantre.

Le sergent recevait le 1/3 des amendes, mais était aussi payé pour assembler la communauté et commander les réparations au chemin.

Les 2 sergents forestiers recevaient un gage ordinaire.

Le herdier banal recevait des souliers de la communauté et se faisait payer par les paysans pour chaque bête confiée.

- Les dépenses liées à la vente des bois et des regains :

Le mesurage des panées, le nayage des sarts (en 1590, on paie à Urbain son repas pour nayer les sarts), le taillage du bois, l'abattage de la futaie.

- Les dépenses pour travaux publics :

Les travaux se faisaient surtout en régie : la communauté choisissait ses ouvriers, leur procurait les matériaux et payait à la journée. Les bois et pierres venaient des terrains communaux et la chaux venait des carrières.

Les travaux touchaient l'église, la cloche, l'horloge, l'école, les ponts, les fontaines, les chapelles, les murs du cimetière, les chemins, les fossés, etc.

- Les dépenses du culte :

Les frais d'entretien de l'église et des chapelles, les messes commandées, les accessoires et ornements. Le tout pour la partie réservée à la communauté ; une autre partie était à charge du décimateur (voir partie religieuse).

- Les libéralités, présents et dons :

Les aides aux victimes d'incendie (en 1757, aux sans abris suite à un incendie de Boussu en Fagne ; en 1759 à 2 personnes de Cerfontaine sans abri ; en 1762, à une personne de Sart en Fagne et aux personnes de Strée ; en 1765 et 1767, aux personnes incendiées à Clermont, Castillon, Barbençon Surice et Vodecée ; en 1768, aux personnes incendiées de St Marc ; en 1773, à Jean Baptiste Canivet de Fourbechies ; en 1777, aux personnes à Coulsore ; en 1789, aux bourgeois de Walcourt, etc…).

- Les primes pour la chasse au loup (voir partie faune dans la géographie) :

Les réceptions pour les invités : aux chasseurs du comte de Beljoyeuse à Bellevallée en 1612 ; à la princesse de Barbençon quand elle venait à la Ste Anne.

Les présents offerts à des personnages influents : le gouverneur de Philippeville et les officiers pour obtenir une modération aux contributions de guerre (par exemple, en 1590, la communauté a payé Urbain Ernotte pour un chevreuil à présenter au gouverneur de Philippeville et a fourni une charrée de foin, 8 cordes de laignes et un muid d'avoines pour donner au capitaine Beauregard de Philippeville), le grand bailly ou le receveur du quartier d'Entre Sambre et Meuse.

- Les réquisitions militaires et contributions de guerre :

Au 17ème siècle, les dépenses occasionnées par le passage, le campement de soldats ou les rapines organisées à partir de Philippeville, Walcourt ou Mariembourg ont pesé lourd sur les finances de la communauté de Silenrieux qui devra faire quelques emprunts pour pouvoir payer les rations demandées. Les soldats avaient besoin de vivres pour eux et leurs chevaux, de bois pour le chauffage, de moyens de transports pour se déplacer, de logement lors de leur passage et de mains d'œuvre de pionniers pour certains travaux ; ils exigeaient souvent le paiement de rations.

Pendant ces périodes de guerre, le bourgmestre, le mayeur ou le curé sont souvent en voyage ou en affaire pour la communauté ; cette période durera jusque 1715 avec une nouvelle période très courte en 1746.

- Les ristournes aux bourgeois (car on ne reporte pas les bénéfices) (voir ci-dessus) :

La communauté ristournait une somme importante de la communauté aux bourgeois. En 1781, cela représentait 70 % des dépenses.

- Les frais administratifs sont peu importants :

Ils représentaient les jetons de présence du bailli et échevins ; les frais de voyage (vacation) des échevins, bourgmestre et mayeur ; les frais de travail du greffier (enregistrement et copie) ; les frais de procédure pour les procès. Ils représentaient plus ou moins 3 % des dépenses.

- Les dépenses pour les pauvres :

La communauté payait aux mambours des pauvres pour la scolarité des enfants indigents ; elle participait aux aides directes pour les orphelins et les handicapés (en 1781) ; elle payait aussi une rente de 12 florins pour les pauvres de la communauté au mambour des pauvres.

- Les dépenses diverses :

La communauté payait la poudre pour la Ste Anne (fête) ou pour la marche de la Trinité.

Elle payait aussi des avocats et hommes de loi pour se défendre dans les dossiers relatifs au procès des bois de Silenrieux.

En ce qui concerne la visite des fours et cheminées, à partir du 18ème siècle, la communauté paiera des hommes de métier pour la faire. En 1767, elle paie Joseph Grawez et Hyacinte Bastin.

Lors des plaids généraux, la communauté payait un verre de bière à chaque bourgeois présent (1 % des dépenses).

2. A l'époque contemporaine

1. La nouvelle comptabilité

Après la révolution française, l'administration introduira la notion de budget des recettes et dépenses. La municipalité de Silenrieux devra soumettre annuellement son budget à l'administration du département de Sambre et Meuse sous le régime français, puis à la province de Namur à la période hollandaise. Celui-ci est élaboré par le collège et approuvé par le conseil municipal (communal). Cependant, le budget ne recevra force exécutoire qu'après avoir été approuvé par l'administration départementale, puis provinciale. L'approbation du budget donnera mandat au collège des bourgmestre et échevins pour engager les dépenses prévues et pour réaliser les recettes prévues.

Le receveur communal pourra aider à la confection du budget, mais il sera surtout chargé de suivre les recettes et dépenses prévues et d'établir les comptes communaux ; ceux-ci devront aussi être approuvés par la députation départementale, puis provinciale.

Le 18 juillet 1860, l'état crée un fonds des communes dans le but de répartir des sommes fournies par la collectivité entre les communes. Celui-ci est alimenté par les recettes fiscales de l'état. Pour Silenrieux, ce fonds va devenir une part importante des recettes à la fin du 19ème et au 20ème siècles.

2. L'évolution des recettes et dépenses pour Silenrieux

a) À l'époque française et hollandaise

Au niveau des rentrées, les recettes principales restent l'exploitation des bois à raison de 74 % des recettes (vente de taillis, de futaies et distribution de parts affouagères et de sarts) ; la passée des regains se fera encore sous le régime français, puis disparaîtra en même temps que la vaine pâture ; la location des warissaix et des trieux apporte aussi une rentrée non négligeable (20 % des recettes avec les regains) ; à partir de 1804, les additionnels communaux aux contributions foncières et personnelles ainsi que le 1/10 du produit des patentes vont représenter plus ou moins 6 % des recettes durant la période française.

Au niveau des dépenses, il y a les frais administratifs (chauffage, papier, fournitures de bureau, etc…) qui représentent plus ou moins 8 % ; les traitements du secrétaire, des champêtres, du receveur (pourcentage des recettes) et garde forestier pour 25 % des dépenses ; les logements de l'instituteur et du curé (6 %) ; les contributions sur les biens communaux (34 %) ; l'aide sociale (20 %) ; les travaux publics (6 %).

b) A l’époque belge

Les recettes en 1833-34 et 35 : l’exploitation des bois rapportent toujours entre 83 et 92 % ; les additionnels communaux entre 4 et 6 % ; les locations de biens communaux (sarts, trieux et carrières) entre 6 et 10 %.

Les dépenses en 1833-34 et 35 : les frais administratifs représentent 4 % des dépenses ; les traitements (secrétaire, receveur, garde champêtre, clerc chantre, bourgmestre et échevins) 16 % ; les contributions sur les biens communaux 11% ; les frais pour conserver les bois 17 % ; les travaux publics (sans compter les travaux exceptionnels comme la construction de la maison communale) 9 % ; l’aide sociale 4 % ; les frais de culte 13 % ; l’instruction publique 17 % ; divers 9 %.

La situation à la fin du 19ème siècle donne :

Pour les recettes, l’exploitation des bois donne encore 55 % de celles-ci ; les additionnels communaux 4 % ; les locations de terrains communaux 6 % ; le fonds des communes, créé en 1860, 35 %.

En ce qui concerne les dépenses, l’instruction publique, les traitements et les travaux de voirie prennent de plus en plus d’importance dans celles-ci.

Dans les années 1920, la répartition des recettes est :

De 5 % pour les taxes et additionnels communaux ; de 60 à 70 % pour l’exploitation des bois ; plus ou moins 25 % pour le fonds des communes ; de 3 à 4 % pour les subsides de l’enseignement ; de 1 à 2 % pour les locations de biens (y compris concessions au cimetière) ; de 1 à 2 % pour les intérêts des placements.

En ce qui concerne les dépenses, l’instruction publique, les traitements et les travaux publics en prennent la plus grande partie.

Dans les années 1960, la répartition des recettes est :

Entre 20 et 25 % pour les taxes et additionnels communaux ; entre 12 et 15 % pour l’exploitation des bois ; entre 35 et 40 % pour le fonds des communes ; plus ou moins 22 % pour les subventions à l’enseignement ; de 2 à 3 % pour les locations de biens communaux.

Pour les dépenses, l’instruction publique, le traitement du personnel communal et les travaux publics sont les principales dépenses communales.

CHAPITRE 4 : LES COMMUNICATIONS

§ 1. Les chemins

1. L’évolution du réseau et la gestion des chemins

Au néolithique, l’invention de la roue augmente les possibilités de transports. Des chemins en terre permirent aux chariots de circuler.

A l’époque celte, les échanges s’organisent et des voies de communication interrégionales sont aménagées à travers la Gaule. Les Romains viendront renforcer le réseau. C’est Auguste qui chargea Agrippa en 22 avant JC d’élaborer un réseau routier pour la poste officielle et le déplacement des armées. Des voies vicinales et privées (appelées diverticulum) complètent le réseau.

Pour Silenrieux, Van Dessel décrit une voie romaine secondaire (diverticulum) qui vient du nord ouest du village et va vers Philippeville en suivant le « vieux chemin ».

Une autre voie romaine secondaire est décrite venant du Four à verre, passant par Falemprise et suivant le chemin des crêtes vers Villers-Deux-Eglises en passant sur les hauteurs de Soumoy.

Une 3ème voie romaine est supposée suivre le chemin des mines de Silenrieux jusque Féronval et la villa romaine de Boussu.

Une 4ème voie romaine est supposée venir de Boussu vers Walcourt en passant par la Valentinoise.

Enfin, Emile Debaille parle d’un diverticulum romain qui allait de Nismes à Wavre en passant par Silenrieux.

Après les invasions germaniques du 4ème siècle, l’organisation routière s’est désagrégée.

Depuis le Moyen Âge, les chemins seigneuriaux (vicinaux au 19ème siècle) étaient entretenus en partie par les paysans qui devaient réparer les chemins contigus à leur propriété ; c’est-à-dire relever les fossés, tailler les haies et combler les trous. Les réparations sur les chemins seigneuriaux et royaux (royal = grand chemin qui traversait Silenrieux de Boussu vers Philippeville) se faisaient aux frais de la communauté sous forme de taxes ou de corvées.

Un officier (le bailly ou le mayeur) était chargé de visiter les chemins 2 fois par an (en juin et en octobre) car la surveillance des voiries se faisait par la cour de justice sous le contrôle ou la requête du bailly. Cependant, avant de faire la visite, le bailly faisait afficher et publier sa venue en prévenant qu’il était temps de réparer les chemins. Si les chemins seigneuriaux n’étaient pas en état, les amendes allaient pour un tiers au seigneur, un tiers au bailly et un tiers à la cour de justice de Silenrieux.

Le 23 mars 1658, la principauté rappelle les règles à respecter concernant la réparation des chemins par une ordonnance :

« On ordonne aux officiers d’obliger les possesseurs d’héritages voisins aux dits chemins et voies publiques à la réparation et au maintien d’icelles en bon état et ce, aussitôt que la saison le permettra ; et à tous nos mayeurs, cour de justice, villages, hameaux, censes tant à la campagne que le long de rivière de se conformer à cette ordonnance sous peine qu’il sera permis à chacun de passer sur les héritages voisins des chemins rompus non réparés sans prévenir le propriétaire avec la liberté d’abattre et couper les arbres qui sont le long du chemin pour rendre le passage meilleur. Si pour le 15 mai 1658, les propriétaires voisins n’ont pas réparé les chemins le long de leur héritage, ils seront atteints d’une amende de 5 florins d’or par semaine jusqu’à ce qu’ils soient réparés ».

Le chemin du Try Paris à l'étang de Féronval fut réalisé vers 1641 pour voiturer des mines et autres matériaux vers les usines du prince de Barbençon (40 pieds de largeur).

En 1697, à la fin de la période de Louis XIV, on fit venir des pionniers de Pry, Daussois et Boussu pour remettre en état les chemins de Silenrieux.

Vu la réticence des paysans d'entretenir les chemins, le 28 janvier 1712, une nouvelle ordonnance remet tout le monde à l'ordre : « vu que les particuliers possédant des biens aboutissants aux chemins ou sentiers publics se sont émancipés de temps en temps de les rétrécir par les fossés et haies qu'ils ont fait avancer sur le public et qu'il est presque impossible d'y passer avec chariots et voitures, même à cheval, nous ordonnons à tous d'ôter de tels empêchements en remettant les chemins dans leur largeur convenable, de racler toutes haies et arbres penchants sur le chemin et de remettre leurs haies en perpendiculaire et de les entretenir tous les ans. On demande aux officiers de faire visiter des chemins pour voir si tout se fera correctement ».

En 1743, le sergent François Masset alla chercher 20 florins d'or d'amende chez Mr Mascart pour ne pas avoir fait réparation au chemin royal et à la Pisselotte.

La même année, le bailly demanda à Henry Dasset 3 florins d'or d'amende pour ne pas avoir fait le fossé le long de la place Cocolle tenant au chemin du seigneur.

Les riverains étaient chargés d'entretenir les abords des chemins (fossés et haies) ; quant aux chemins proprement dits, ils étaient entretenus par le système des corvées.

Le système des corvées :

Le mayeur, les échevins, le bourgmestre ou le sergent étaient responsables d'organiser et de commander les corvées et les escadrons d'hommes qui devaient tous participer à la réparation des chemins seigneuriaux et royaux.

Le sergent devait prévenir les bourgeois de la communauté choisis pour la corvée 3 jours avant celle-ci. Le bourgmestre pouvait contraindre les récalcitrants et ceux qui ne travaillaient pas bien à payer une amende. Les bourgeois avec chariots et attelage étaient prévenus 8 jours avant.

La corvée du 23 juillet 1752 avant la Sainte Anne :

« Le curé autorisa le travail le jour du dimanche et les corvées furent commandées par le mayeur Trousset ; les manœuvres étaient munis de pioches, d'escoupes et de courbets sans manquer de se rendre sous la conduite de François Bastin échevin et Louis Antoine bourgmestre depuis la basse messe jusqu'à la grand messe et depuis 12 H jusqu'aux vêpres et ils travailleront à réparer les chemins seigneuriaux de la procession Ste Anne ; 34 personnes seront ainsi retenues ; on aura soin de travailler soigneusement pour préparer la procession ».

En 1762, le comte d'Estuhazy qui visitait la région considérait que les chemins étaient en très mauvais état avec beaucoup de boues.

Le 9 janvier 1775, une convention de 6 ans fut signée entre la communauté et le mayeur Trousset pour la réparation des chemins seigneuriaux et royaux : « le sieur Trousset prenait en charge l'entretien et la

réparation de tous les chemins de Silenrieux contre paiement d'un florin par bourgeois et les recettes des regains des petits et grands ruaux ».

En 1781, on revenait au système des corvées avec possibilité de payer quelqu'un pour se faire remplacer.

A partir de la révolution française, les chemins, rues et places sont rendus publics par décret du 22 novembre 1790. A partir de 1808, les réparations au chemin se feront par tâche ; chaque habitant avait une longueur de route comme tâche à accomplir ; la grand route était partagée entre 13 personnes ; la route du Calvaire pour 18 personnes ; la route de Walcourt à Cerfontaine pour 83 personnes. Il était laissé aux habitants le choix de payer en argent à la place de se présenter pour les réparations. Le maire ou/et l'adjoint étaient invités à surveiller l'exécution des travaux. Cependant, l'état prenait en charge la construction des grandes routes et la commune restait responsable de la construction, l'entretien et l'aménagement des voiries vicinales. Le tout était surveillé par un commissaire voyer.

Le commissaire voyer était chargé de la construction, de la direction, de la surveillance, de l'entretien et de la police de tous les chemins vicinaux et de grande communication ainsi que de la surveillance, de l'entretien et de la police de tous les cours d'eau non navigables ; il devait aussi surveiller les travaux aux églises, presbytères et maisons d'école.

Au début, ce fut Paul de Barchifontaine qui inspectait Walcourt, Silenrieux et Soumoy ; puis en 1819, Louis de Cartier d'Yves fut nommé commissaire voyer pour ce même secteur.

En 1841, Jean Baptiste Piret, bourgmestre de Silenrieux fut nommé commissaire voyer pour l'arrondissement de Philippeville jusqu'en 1871. Pour le seconder, des commissaires voyers cantonaux furent nommés ; vers 1855, Jean Joseph Masset de Silenrieux fut nommé pour le canton de Walcourt jusque 1893 ; puis Jules Milquet de Silenrieux lui succéda de 1894 à 1908 ; ensuite, Georges Martiny de Silenrieux de 1909 à 1920 (il était déjà adjoint à Jules Milquet de 1900 à 1909). Télésphore Bauduin de Silenrieux fut aussi surveillant voyer provincial de 1911 à 1920.

A l'époque française, l'état des chemins laissait à désirer.

L'arrivée des hollandais ne changea pas l'organisation des réparations et entretiens, mais va améliorer son application. La route impériale (de Beaumont à Philippeville) deviendra en 1820 une grand route provinciale de 2ème classe.

La loi de 1820 :

Les frais de construction, réparation et entretien des chemins vicinaux restent à charge des communes. Les contribuables de la commune doivent participer à ces frais soit en réalisant leur tâche ou corvée, soit en payant en argent. Les administrations communales feront exécuter les travaux. Les riverains doivent toujours entretenir les fossés, couper les haies et arbres bordant les chemins et recevoir l'eau qui coule des chemins. Le bon état des chemins est surveillé par les commissaires voyers et les gardes champêtres.

Grâce à un meilleur suivi sous le régime hollandais, un rapport de 1820 signale pour Silenrieux des chemins en bon état et en 1821, en très bon état : « malgré la tendance aux dégradations rapides à cause des grandes montagnes quand il pleut, ils sont aussitôt réparés ».

La construction de la grand route actuelle de 1825 à 1829

Dès que le tracé de la grand route sera définitif en 1824, le royaume des Pays-Bas expropriera à Silenrieux le 12 octobre 1825 0.87 bonniers de terre, 0.69 bonniers de prairies, 0.21 bonniers de jardins avec 15 pommiers, 3 poiriers, 5 cerisiers et 9 pruniers. Il fallut abattre aussi une grange, une écurie et 3 maisons.

Un peu avant, le 20 juillet 1825, les travaux furent adjugés à Briard. La construction de la route sera retardée à cause de la mauvaise qualité des remblais et du renforcement à faire au pont sur l'Eau d'Heure. Finalement, l'entrepreneur ira chercher les pierres à Gérardfalise. Les déblais de la tranchée furent transportés à dos de femmes dans de grands paniers et mis à la Fostelle. La fin des travaux fut acceptée le 18 octobre 1829.

En 1831, on mettra des parapets en moellons le long des remblais de la grand route pour protéger les voitures et chevaux en cas de neige et de gel (suite à une pétition de la commune).



La grand route en terre battue

En 1830, les chemins vicinaux de Silenrieux étaient soit sur du schiste, soit sur de la terre empierrée ; ils étaient encaissés, étroits et bordés de haies élevées entretenant l'humidité et sillonnés d'ornières servant à l'écoulement des eaux ; même s'ils étaient bien entretenus, ils étaient impraticables en hiver et par temps de pluie car les chariots s'embourbaient.

La nouvelle loi du 10 avril 1841 définit la gestion des chemins de la Belgique :

« Les chemins vicinaux resteront à charge des communes avec subsides possibles de la province et de l'état. Ils pouvaient être réparés du 1er mai au 15 juillet ; l'empierrement sera large de 3 mètres avec une bordure en moellons bordée de fossé et d'aqueduc ; la pierraille sera comme une noix ; pour l'entretien, les habitants pourront soit fournir des prestations d'hommes ou de charrois, soit se libérer en payant une quote part au receveur communal ; la majorité des habitants de Silenrieux choisiront de payer en argent et au début du 20ème siècle, tous les habitants paieront en argent.

A partir de cette période, la commune a plusieurs projets de nouvelles routes dont celle de Silenrieux à Walcourt.

La construction de la route de grande communication de Silenrieux à Walcourt

Le 23 novembre 1845, l'administration communale de Silenrieux adjuge en 22 lots les travaux de cette route de 6 mètres de large avec fossé et empierrement de 4 mètres et 30 cm d'épaisseur plus 2 bordures en pierre de chaque côté de la route ; les pierres seront fournies par la commune. Les adjudicataires de ces 22 lots seront : Pierre et Joseph Ernotte, Pierre Meunier et Pierre Robert, Joseph Ganard et Dominique Berny, Jean Roland et César Masset, Louis Buisseret et Ferdinand Louis, Augustin Petit, Pascal Walrand et Benoit Gilcart, Nicolas Roland, Ambroise Léonard et François Museux, Célestin Anciaux, Pierre Vanhoveslop, Nicolas Simon et Ferdinand Coenen.

Cette nouvelle route fut construite en site propre à partir de la Pisselotte jusque Gerlimpont car l'ancienne route de Silenrieux à Walcourt passait par Battefer, puis remontait par le Pairou pour passer le long des bois de Terginsart vers Walcourt. Les travaux de la route seront terminés en 1848. Lors de la construction du chemin de fer en 1853, le chemin fut réaménagé pour longer celui-ci.

La construction de la route de grande communication de Somzée à Strée (passant par Gerlimpont)

Les travaux furent adjugés le 6 décembre 1846.

Afin de rembourser les dépenses occasionnées par la construction de ces 2 nouvelles routes, l'administration de Silenrieux demanda l'autorisation de placer 2 barrières sur le territoire de Silenrieux.

L'organisation et la gestion de 2 barrières à Silenrieux

La commune mettait en adjudication aux plus offrants le droit de percevoir le péage au passage des barrières. Les prix offerts par l'adjudicataire servaient à l'entretien des chemins tandis que l'adjudicataire s'occupait de gérer les péages de la barrière pour son propre compte. Au péage, un poteau indiquait l'arrêt appelé « barrière » et tout véhicule attelé était forcé de s'arrêter. Le conducteur payait au tenancier de la barrière un droit fixé par le tarif affiché sur le poteau. Celui-ci était placé par la commune ; mais les tenanciers devaient l'entretenir à leur frais ainsi que les lanternes.

La première adjudication eut lieu en 1857 pour la barrière de Gerlimpont sur le chemin de Somzée à Strée et pour la barrière de la Pisselote sur le chemin de Walcourt à Silenrieux. Ce système de péage continuera jusque 1882.

Pour la barrière de Gerlimpont, voici les différents adjudicataires : Joseph Urbain (1857 à 1859), Joseph Urbain et Joseph Antoine (1860 à 1862), Augustin Goblet en 1863, Joseph Urbain et Alphonse Lacroix (1864 à 1872), Alexandre Benony et Alphonse Lacroix (1873 à 1876), Alexandre Benony (1877 à 1882)

Pour la barrière de la Pisselote : Louis Corbiaux (1857 à 1858), André Lambert (1858 à 1859), Louis Corbiaux et Henri Pin (1860 à 1862), Louis Corbiaux (1863 à 1869), Bruno Antoine (1869 à 1872), Bruno et Sylvain Antoine (1873 à 1878).

En 1853, la concurrence du chemin de fer mettra un frein au rythme de construction de nouvelle route car il est moins coûteux et plus rapide ; seules les petites voiries vicinales de Silenrieux s'étendront.

En 1859, la commune construira un nouveau chemin en contrebas de St Jean vers Beaupont ; il sera réalisé par Antoine Lonfils, Antoine Museux et Pierre Museux.

C'est aussi à partir de cette date que commencent l'amélioration, le terrassement, l'empierrement et le redressement des chemins vicinaux de Silenrieux qui étaient trop étroits et sinueux : le premier à être amélioré et terrassé est celui de Beaupont vers l'Ernifond en 1859 ; puis le chemin de l'Ernifond vers le Ry Jaune, celui de St Jean vers Ste Anne et celui de la Pisselotte vers Boussu en 1860 ; celui de Silenrieux vers le vieux Calvaire, celui de Battefer vers Nazareth, celui de la Loripette en 1862 ; celui du Ry Jaune vers Falemprise et celui du vieux Calvaire vers Grand Ry en 1863 ; celui de Falemprise et Cerfontaine et celui de Grand Ry vers Fontenelle en 1864 ; celui de Falemprise vers Cerfontaine en 1865 ; le chemin des Mines en 1867 ; celui de l'Ange Gardien vers Bethléem et de Baileu en 1868 ; à Falemprise en 1869 et 1870 ; le tour Ste Anne en 1871.

A partir de 1869, l'entretien des chemins vicinaux sera de la compétence du cantonnier ; l'avantage est que les réparations se font tout de suite dès que les dégradations se produisent ; la province octroie des subsides aux communes qui adoptent l'institution des cantonniers.

A la fin du 19ème siècle, les chemins avaient besoin d'être redressés davantage et surtout élargis. Plusieurs expropriations le long des chemins eurent lieu. Les premiers à être élargis sont les chemins de Battefer à Nazareth en 1879 et de Baileu à Nazareth en 1880 ; par la suite, les autres chemins connurent le même sort.

A partir de 1886, ce fut la construction d'un chemin de grande communication entre Boussu et Cerfontaine en passant par Falemprise. A Falemprise, le pont sur l'Eau d'Heure fut construit aux frais de Silenrieux et Boussu et celui sur le ruisseau de Soumoy aux frais de Cerfontaine et Silenrieux. L'année suivante, la commune de Silenrieux en profita pour construire un chemin à Falemprise qui rejoindra le chemin de Boussu à Cerfontaine.

En 1901, un chemin de grande communication fut construit de Silenrieux à Vogenée ; il restait à améliorer le tronçon de Battefer à Vogenée.

En 1911-12, en même temps que les travaux de dédoublement des voies de chemin de fer, une nouvelle route sera construite de Beaupont à la Loripette le long du chemin de fer avec construction d'un pont sur celui-ci (détruit en 1972 pour les barrages).

Au début du 20ème siècle, l'entretien des voiries se faisait par régie avec le cantonnier tandis que la construction ou l'amélioration se faisait par adjudication publique.

Après la guerre de 40-45, plusieurs chemins durent être refaits suite aux bombardements allemands ou aux passages de chars (remorquage de tanks détruits) : celui de Gerlimpont vers Fontenelle, celui de Silenrieux à Walcourt, la grand route et celui de Falemprise à Soumoy.



La rue de la fontaine au début du siècle

Les chemins du quartier de Gambor et des Violettes ont aussi été touchés par une douzaine de bombes le 11 février 1944.

De 1973 à 1976, de nouvelles routes seront construites pour les barrages et autour de ceux-ci. Sur le territoire de Silenrieux, l'état construisit la route de Walcourt vers Cerfontaine en partie sur l'ancienne voie de chemin de fer jusqu'à Beaupont, puis sur l'ancien chemin qui allait vers Cerfontaine en améliorant le parcours ; la route de la chapelle Ste Anne vers le belvédère et puis du barrage de l'Eau d'Heure vers le Renifonds ; la route autour du Ry Jaune.

En 1988, la commune restaurera grâce aux subsides de la rénovation rurale la rue de Beaupont, de Recey et la place du monument.

2. Les matériaux utilisés pour les chemins

Avant le 18ème siècle, les chemins sont en terre ; ils étaient étroits ; on entassait parfois des branches, des troncs et des pierres pour le passage des chariots chargés car les ornières y abondaient. Par temps de pluie, ils étaient inutilisables.

Au 18ème siècle, l'empierrement des chemins commençait à Silenrieux.

En 1722, les comptes communaux nous apprenaient que la communauté payait des pots de bière aux ouvriers pour mener des pierres au terne pour restaurer le chemin (royal) ; elle payait aussi le sergent François Masset pour charger des pierres sur le chariot pour réparer le chemin (royal).

En 1734, on ramassait encore des pierres sur le Cheneu pour retaper le chemin (royal).

Le chemin royal qui traversait le village fut le premier à être empierré.

En ce qui concerne l'empierrement des chemins, c'était la communauté qui prenait en charge les frais et payait les hommes pour y travailler. Les riverains n'étaient responsables que de respecter la largeur, de couper leur haie et d'entretenir les fossés.

A l'époque hollandaise, l'empierrement commence à être organisé de manière systématique ; les chemins doivent être bombés légèrement et les pierres doivent être mises dans un ordre régulier ; on doit aussi faire des bordures de pierre et recouvrir le tout de pierraille réduite à la grosseur d'une noix.

Les fermages de boue :

Adjudication du droit exclusif pour 9 ans de ramasser les boues sur les chemins à partir du 1/1/1859 : de Silenrieux à Battefer et de Battefer à Gerlimpont pour Jean Walrand ; de Gerlimpont à Maisoncelle pour Constant Jonniaux ; de Falemprise à Cerfontaine et de la maison Gillard au pont Lambenne à Florent Gilles.

Par après, il faudra attendre le début du 20ème siècle pour voir un changement important dans la manière de construire les chemins ; ceux-ci se feront par cylindrage (avec rouleau compresseur). Le cylindrage avait l'avantage de maintenir le chemin en bon état plus ou moins 3 ans. A Silenrieux, la première mention de cylindrage date de 1906 et la dernière de 1949 ; le trafic automobile exigera des routes cylindrées de plus en plus intenses.

La technique du cylindrage était la suivante : après avoir mis les cailloux calibrés, on répandait dessus de la terre ; puis on arrosait en suivant avec une cuve d'eau afin de faire adhérer la terre aux cailloux ; et à la fin, on passait avec un rouleau compresseur.

En 1912, le premier pavement à Silenrieux sera réalisé sur le chemin d'accès de la grand route vers la station de chemin de fer.

Par la suite, la grand route sera pavée en 1931 sur la traversée du village.

Le premier enduisage en goudron et graviers eut lieu en 1937-38 sur les chemins de grande communication à Gerlimpont et sur une partie du chemin de Silenrieux à Walcourt. On enduisait à chaud sous pression au goudron bitume sur les graviers réguliers qui venaient de Court-Sur-Heure et de Gourdinne (la carrière de Battefer ne servait plus que pour les réparations). Au début de l'enduisage, les habitants se plaignaient car les chevaux glissaient.

C'est surtout à partir de 1947-48, vu le nombre plus élevé d'automobiles, que l'on renforcera les chemins en utilisant de l'hydrocarbure (mélange de goudron et de bitume de pétrole) et des grenailles enrobées de goudron.

La procédure était la suivante : « on nettoyait complètement la chaussée au moyen de brosses d'acier pour mettre la pierraille à nu ; on enduisait d'hydrocarbure quand tout était propre et par temps sec ; puis le gravillonnage se faisait après l'épandage de l'enduit avec de petits graviers calibrés ; et enfin le rouleau compresseur damait le tout ».



Les travaux de pavement et la route pavée

Les enduisages eurent lieu de 1948 à 1955 : le chemin de Silenrieux à Walcourt fut le premier à être enduit en 1948 ; puis celui de la Valentinoise, de la Pisselotte, du Renifond chemin menant au Renifond avant la construction des barrages, la rue Neuve, du Moulin, les 2 chemins des Haies, à Gerlimpont, les chemins de Falemprise en 1950-51 ; puis Battefer, Féronval, chemin aux Haies, vers Cerfontaine en 1953 ; ensuite Pas de la l'eau en 1954 ; enfin le tour Ste Anne et Gérard Falise en 1955.

En 1956, on pouvait lire dans la nouvelle gazette que le réseau routier de Silenrieux était un des meilleurs que possédaient les 24 communes de la région ; on pouvait s'en inspirer.



Le chemin disparu de la Loripette et des Haies

3. L'histoire des ponts

La construction de ponts à Silenrieux date du Moyen Âge et ils étaient construits en bois. Etant donné le nombre élevé d'inondations dans la vallée de l'Eau d'Heure, il fallait régulièrement les refaire (l'Eau d'Heure se gonflait une vingtaine de fois par an empêchant la communication entre Walcourt et Silenrieux).

Voici les noms de quelques ponts :

Le pont de Gerlimpont était cité en 1696 en bois ; il fut construit en pierre en 1809.

En 1809, lors de la reconstruction du pont de Gerlimpont, Walcourt voulait une intervention financière de la moitié des frais de la part de Silenrieux pour mitoyenneté ; mais le 24 novembre 1810, Silenrieux refusait de payer et déclarait : « considérant que la commune de Walcourt s'est obstinée à avoir un pont en pierre à Gerlimpont et ce pour son propre avantage et faciliter leur procession à la Trinité et donner aisance aux compagnies des villages qui s'y rendent en leur permettant de marcher en marche réglée et d'y montrer leur art militaire, la commune de Silenrieux n'a pas à intervenir dans les frais ». Finalement, Silenrieux n'a pas participé aux frais.



Le pont de la discorde entre Walcourt et Silenrieux

Le pont de la discorde

Le pont du Ry Hennevaux (Ry Jaune) était cité en 1733 en bois et fut construit en pierre en 1854.

Le pont Lambenne à Falemprise fut cité en 1724 en bois et fut construit en pierre en 1859.

Le pont du Rond à Battefer fut cité en 1721 en bois mais existait avant car Le Rond céda les forges de Battefer en 1693 ; il fut construit en pierre en 1853 lors de la construction du chemin de fer.

Le pont du Grand Ry fut cité en 1770.

Le pont sur le Ry des Dames à Battefer fut cité en 1770.

Le pont des marais (pont du village) est cité en 1606 en bois et fut construit en pierre de Battefer et sable du bois des Bolis en 1780. En 1775, on avait aussi construit un pont sur la fausse rivière (le canal) ; il fut mis à 3 arches par la société de chemin de fer en 1853 pour faciliter l'accès à la station ; en 1937-38, Théophile Bolssens de Gilly l'élargit aux frais de la SNCB pour le passage des camions.



Le pont du chemin de fer



Le pont du chemin de fer élargi

Le pont sur l’Eau d’Heure pour la grand route fut construit en 1829 et renforcé en 1982 pour supporter des transports plus lourds.



Le pont sur l’Eau d’Heure

Le pont de Fondbeaupont (le pont d’en haut) est cité en 1590 en bois ; il fut construit en pierre de 1859 à 1861.



Le pont de Beaupont

Le pont del Nauve fut construit en 1705 par Félix Ganard.

La passerelle du Noupré fut construite en 1892.

4. La circulation

Sous l’ancien régime, le transport se faisait en chariots, diligences ou charrettes tirés par des chevaux, des bœufs ou même parfois par des hommes.



Une charrette dans les campagnes de Silenrieux

A partir du 23 juin 1806, l'administration française obligeait tout propriétaire de voiture de roulage (chariots, diligences, etc…) de faire peindre sur une plaque de métal son nom et domicile ; c'était le début de la plaque d'immatriculation.

Le 29 septembre 1907, le conseil communal vote une ordonnance de police pour limiter la vitesse au village : « considérant qu'il existe un véritable danger pour les habitants riverains des routes là où les automobiles passent souvent à des vitesses vertigineuses » ;

Considérant qu'il convient de mettre un frein à cet abus, le conseil décide :

Art 1 : la vitesse de marche des voitures automobiles et de motocycles ne peut jamais être supérieure à l'allure d'un cheval au trot ordinaire soit 8 km/H.

Art 2 : toute voiture automobile ou motocycle sera muni d'un avertisseur suffisamment sonore pour être entendu au moins à une distance de 100 mètres. Les véhicules doivent aussi être munis d'un frein et on pourra interdire les véhicules trop bruyants et dangereux.

(Ce règlement fut porté à 10 Km/H et le son à 50 mètres quelques mois après et à 15 Km/H et 150 mètres pour l'avertisseur sonore en 1922, puis à 40 Km/H en 1947 et enfin 50 km/H actuellement).

Durant le 20ème siècle, la circulation automobile ne cessa d'augmenter (voir les statistiques ci-dessous) ; mais en hiver 1973, le village a connu comme partout en Belgique des restrictions à la consommation de combustibles liquides. La circulation fut interdite les dimanches pour les autos.

Les statistiques des véhicules de transport :

a) les vélos

En 1899, il y a 18 vélos à Silenrieux (Crochelet, Milquet, Léonard Wilfried et Felix, Brichet, François Louis et Alexandre, Delpire Adolphe, Gislain, Pecqueux, Hancart Alire, Walrand Aimable, Devouge Achille, Ernotte Jean Baptiste, Cuvelier Pierre, Joseph Gilles, Adrien Lechat et Eli Cuvelier).

En 1900, il y en a 20 (Walrand Aimable, Camille Coenen, Felix Léonard, Wilfried Léonard, Emile Pecqueux, Jules Milquet, Louis François, Justin Brichet, Aimé Meunier, Adolphe Delpire, Alire Hancart, Emile Crochelet,

Aimé Walrand, Télésphore Bauduin, Arthur Gislain, Sylvain et Léon Masset, Georges Martigny, Edmond François et Eli Cuvelier).

En 1991, il y en aura 105.

b) Les vélomoteurs ou motocyclettes

En 1907, il y a une motocyclette (Justin Brichet) ; en 1910, il y en a 2 (Justin Brichet et Léopold Druaux) ; en 1914, il y en a 3 (Justin Brichet, Léopold Druaux et Jules Pecqueux) ; en 1921, il y en a 4 (Justin Brichet, Léopold Druaux, Jules Pecqueux et Nestor Moriamé) ; en 1953 et 1958, il y en a 39 ; en 1962, 28 et en 1968, 50 motocyclettes ; en 1991, il y a 23 vélomoteurs.

c) Les motos

En 1976, il y en a 14 et en 1991, il en reste 11.

d) Les autos et camions

En 1912, il y a 2 automobiles au village (un torpédo Licorne chez Edgard Dubray et un torpédo Opel chez Aimable Walrand).

En 1920, il y en a 7 (les torpédos de Edgard Dubray, d'Aimable Walrand, de Jules Pecqueux, d'Achille Devouge, d'Achille Léotard et de Nestor Moriamé et le camion de 2 tonnes de Louis Hancart).

En 1923, il y en a 16 (les 7 ci-dessus plus les torpédos de Sylvain Simon, de Justin Brichet, de Théophile Marchal et de Lucien Folon ainsi que les camionnettes de Joseph Sohet, de Georges Osset, de Maurice Jonniaux, de Raoul Forêt et d'Adrien Lechat).

En 1925, il y en a 26 (les précédents plus la limousine de Louis Wauthier ; les torpédos de Joseph François, de Gustave Guillaux, de Félicien Defreyn et de Petrus Beerens ; les camionnettes de Louis Hancart, Jules Delobbe, Félicien Defreyn, Théophile Marchal ainsi que le tracteur remorque de Jules Delobbe).

En 1930, il y a 30 véhicules ; en 1953, 56 voitures privées et 16 transports (camions) ; en 1958, 76 voitures et 14 transports divers ; en 1962, 111 voitures et 11 transports divers ; en 1968, 171 voitures et 20 camions ; en 1972, 202 voitures, 26 camions et un autobus ; en 1981, 243 voitures et en 1991, 266 voitures dont 45 familles en ont 2 et 59 familles n'ont toujours pas d'autos.

5. La situation des chemins et sentiers

A Silenrieux, il y avait un chemin « royal » (nommé ainsi en 1723) ou grand chemin qui deviendra une grand route provinciale ; c'est la route de Beaumont à Philippeville qui traverse le village.

A un autre niveau d'importance, il y avait les chemins seigneuriaux qui permettaient de joindre les différents villages voisins et les hameaux de Silenrieux ; ils seront communaux (ou vicinaux) par la suite et certains deviendront des chemins de grande communication (Silenrieux à Walcourt, Strée à Somzée en passant à Gerlimpont, Boussu à Cerfontaine en passant à Falemprise, Silenrieux à Vogenée) ; pour les situer sur une carte, voici la liste des noms avec leur numéro :

1. Le chemin du village à Walcourt (chemin de la Pisselotte).

2. Le chemin de la Pisselotte vers Gerlimpont par la Valentinoise (chemin de la Bruyère).

3. Le chemin de Silenrieux vers Fontenelle (chemin de la Verte Vallée).

4. Le chemin de Silenrieux vers Cerfontaine (voie de St Jean).

5. Le chemin de la Pisselotte vers Boussu (voie des Ferons car ils allaient travailler à Battefer venant de Boussu (cité en 1588)).

6. Le chemin de St Jean au calvaire (voie ou tour Ste Anne déjà mentionné en 1479).

7. Le chemin de Féronval à Daussois (voie des Mines).

8. Le chemin de Baileu à Nazareth (voie de Baileu).

9. Le chemin de Gambor à la croix Boulouffe (voie de la Bierlée appelé en 1613 le chemin des Aywirs ; Aywirs veut dire terres humides).

10. Le chemin de la croix Boulouffe à la Croix aux Avés (voie de la Croix aux Avés).

11. Le chemin de Battefer à Bethléem (voie de Gérardfalize).

12. Le chemin de Battefer à la grand route en longeant le Ry des Dames et en remontant par le chemin avant celui de la Bierlée. (Voie du Paradis appelé aussi en 1592 le chemin des Asniers qui se rendaient à Battefer).

13. Le chemin du trieux Claude à Walcourt (voie des Bourguignons).

14. Le chemin de Battefer à Vogenée (voie de la Rocaille).

15. Le chemin de Gerlimpont à Vogenée (voie des Cossons ; ceux-ci sont des marchands ambulants, courtiers ou colporteurs) (longeait la limite de Walcourt).

16. Le chemin de la Croix aux Avés qui continue vers Walcourt (voie de la Croix aux Avés).

17. Le chemin de la Bierlée à Walcourt (voie de Seury) elle va rejoindre la voie des Bourguignons.

18. Le chemin de la Valentinoise vers Maisoncelle (voie de la Baye).

19. Le chemin de Gerlimpont à Maisoncelle (voie de Chèvremont).

20. Le chemin de Gerlimpont vers Pry (tiène du tour de la Trinité).



La carte des chemins

21. Le chemin de la Valentinoise vers Fontenelle (voie de Gomaireux).

22. Le chemin de Walcourt à Boussu (voie Ste Véronique appelé aussi le chemin des Pèlerins).

23. Le chemin de Battefer à la Pisselotte pour remonter vers la Valentinoise (voie de la Bruyère).

24. Le chemin de la Maman vers l’Eau d’Heure (voie serssoir pré).

25. Le chemin de la grand route vers Battefer (voie du Coqdart).



Carte des chemins (suite)

26. Le chemin vers Servais terne à partir de la voie du Coqdart (voie de la Sartelle).

27. Le sentier de la grand route vers la Fostelle (voie de la Fostelle).

28. L’ancien chemin royal (vieux chemin).

29. Chemin de la grande route vers Nazareth, puis descend vers la Galilée (voie de Frechamps).

30. Le chemin de Nazareth vers Daussois (ancien chemin) (voie de l’Ange Gardien).

31. Le chemin de Bethléem vers Baileu (voie de Bethléem).

32. Le chemin de Beaupont à Baileu (voie del Fosse renseignée en 1479).

33. Le chemin de la Violette à Soumoy (voie de la Rochette).

34. Le chemin qui part de la voie de la Rochette et va vers la taille aux genêts (voie de la Taille aux Genêts).

35. Le chemin qui part de Baileu vers Soumoy et va rejoindre la voie de la Rochette (voie du Tiene du Plane).

36. Le chemin de Baileu à Try Paris puis vers la carrière (ruelle Try Paris).

37. Le chemin au Renifond (voie Ernifond).

38. Le chemin de Silenrieux au Try Paris (voie du Try Paris).

39. Le chemin qui va au bois des Brûlés (voie des Brûlots).

40. Le chemin qui va au bois de Spèche (voie de Spèche).

41. Le chemin de Baileu à Falemprise (voie de la Marache).

42. Le chemin de Falemprise à Silenrieux par le mont (voie de la Taille Réunie).

43. Le chemin de Philippeville à Falemprise (voie des Mines).

44. Le chemin de Falemprise à Lautemrée (voie de la Brasserie).

45. Le chemin de Falemprise à Soumoy (voie de Soumoy).

46. Le chemin de Falemprise à Cerfontaine (voie du pont Lautenne).

47. Le chemin du bas de Falemprise au moulin de Soumoy (voie du Moulin).

48. Le chemin de l'église au moulin de Silenrieux (ruelle du Moulin).

49. La ruelle près de l'épécé (ruelle Goret).

50. L'ancien chemin de Pas de la l'Eau (tiène de Silenrieux).

51. La grand route (rue Royale et anciennement le chemin Royal (18ème siècle) : les chemins royaux étaient plus importants que les chemins seigneuriaux ; mais ce nom peut aussi venir du fait que 2 rois sont passés sur ce chemin, le roi Louis XIV en 1680 ou 1681 et Guillaume d'Orange en 1823).

52. La nouvelle route des barrages de Walcourt à Cerfontaine en passant sur l'ancien chemin de fer jusque Beaupont et puis sur l'ancien chemin 4.

53. La nouvelle route de la chapelle Ste Anne au belvédère.

54. La nouvelle route du Ry Jaune (contournement du pré-barrage du Ry Jaune).

55. L'ancienne route de Silenrieux à Walcourt construite en 1845 et remplacée par la nouvelle route (voir 52).

56. La route de Beaupont à la Lauripette (aménagée sur l'ancienne construite en 1912).

57. Le chemin du Ballonet.

58. Le ravel le long des barrages.

59. La nouvelle route de Falemprise (contournement du pré-barrage de Falemprise).

Parmi ces chemins vicinaux, certains ont servi comme chemin herdal depuis le Moyen Âge pour le passage des troupeaux (appelée la herde banale) :

a) un chemin herdal partait du village par la rue de Walcourt vers Battefer pour terminer à Terginsart à la limite avec Walcourt (chemin 1).

b) un autre partait de Beaupont vers Falemprise par les bois jusque la limite de Cerfontaine (chemin 4).

c) un autre partait du pont du Marais (Pas de la l'eau) vers l'Ange Gardien jusque la limite de Daussois (ancien chemin Royal).

d) un autre remontait du village par les grands ruaux vers Fontenelle (chemin 3).

Enfin, pour permettre aux habitants de prendre des raccourcis à pied, de nombreux sentiers ou piedsentes existaient en plus des chemins ; pour les situer sur la carte, voici les noms des sentiers avec leur numéro :

1. Sentier de Silenrieux à Walcourt par Gerlimpont en longeant l'Eau d'Heure (sentier de Gerlimpont surnommé le sentier des « brideux » car les moines du Jardinet l'utilisaient quasiment tous les jours).

2. Sentier de Gerlimpont à Maisoncelle.

3. Sentier de la Valentinoise à Gerlimpont (descente de la baye).

4. Sentier de Gerlimpont à Boussu (sentier du pâchi Massart).

5. Sentier de Battefer à Vogenée (sentier des Bourguignons).

6. Sentier de Silenrieux à Walcourt au niveau de la Maman (sentier « del Maman »).

7. Sentier de Silenrieux à la Valentinoise.

8. Sentier de Silenrieux à Boussu par derrière les jardins (voie de Goret renseigné en 1479).

9. Sentier qui descend de la voie Goret vers la grand route (descente Dominique).

10. Sentier de Silenrieux vers Walcourt (près de chez Mr Chartier (ruelle Marine)).

11. Sentier à la fontaine Goret (ruelle des Woyaux).

12. Sentier de Silenrieux à Battefer sur la rive droite (sentier de la Kersinelle).

13. Sentier de Silenrieux vers Daussois en passant par la Bierlée (sentier du Coqdart appelé aussi le chemin des Aywirs en 1613 car il était fort humide).

14. Sentier qui part du grand Bon Dieu vers Nazareth (sentier du tiène de Daussois).

15. Sentier de Pas de la l'eau vers Nazareth (ruelle du courtil Mathy).

16. Sentier à Nazareth (sentier de Jérusalem).

17. Sentier de Nazareth à Bethléem (sentier du pâchi Herbiet).

18. Sentier derrière Bethléem vers l'Ange Gardien (sentier de l'Ange Gardien).

19. Sentier de Bethléem vers Daussois (sentier du pâchi des Veaux).

20. Sentier des Violettes vers Daussois (sentier du cortil Magrite).

21. Sentier de Nazareth à Gambor (sentier « del goette »).

22. Sentier de Nazareth aux Violettes (sentier du Ry Thiry).

23. Sentier des Haies au cul de fosse (sentier du cortil de Baileu).

24. Sentier de Baileu à Gambor (sentier de Baileu).

25. Sentier derrière Baileu (sentier de Bailièvre).

26. Sentier de Silenrieux à Baileu (sentier del Fosse).

27. Sentier de Silenrieux à Falemprise (sentier du Try Paris).

28. Sentier au Renifond (sentier d'Ernifond).

29. Sentier de Silenrieux à Nazareth par le Ry Gayot.

30. Sentier du moulin de Silenrieux à Beaupont par la rivière (sentier du Goulet déjà renseigné en 1479).

31. Sentier à Beaupont.

32. Sentier de Beaupont à la Loripette (sentier de la Loripette).

33. Sentier en dessous de Spèche vers la Loripette (sentier « del Nauve »).

34. Sentier de Silenrieux vers St Jean (sentier des Quartiers).

35. Sentier autour de l'église actuelle (sentier des Veaux).

36. Sentier de Silenrieux à Falemprise en parallèle avec l'ancien chemin (sentier del Comagne appelé aussi chemin du Blanc Bonhomme car, selon une légende, un revenant y serait apparu).

37. Sentier de Silenrieux à Falemprise (sentier du Fourneau).

38. Sentier de Falemprise à Froidchapelle (sentier de Froidchapelle).

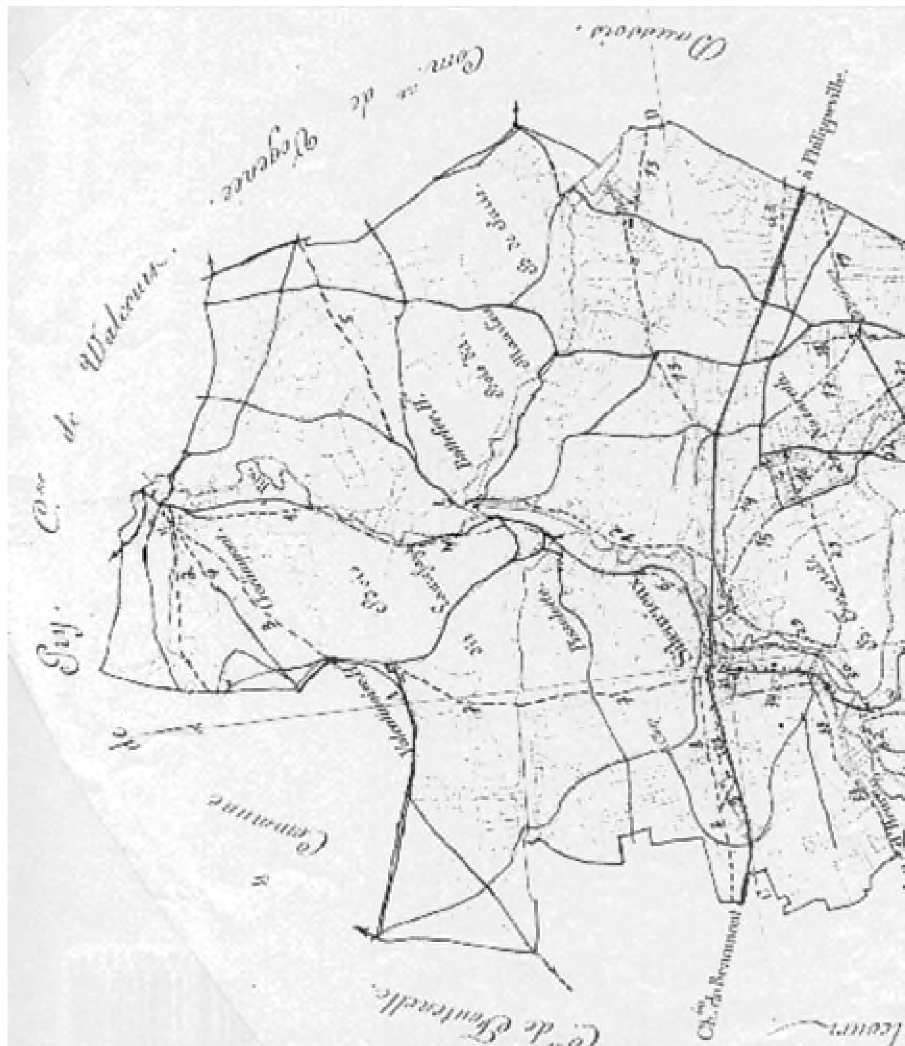
39. Sentier de Falemprise à Cerfontaine (sentier du Rond Tienne).

40. Sentier de Falemprise à Cerfontaine (sentier du pont Colasse).

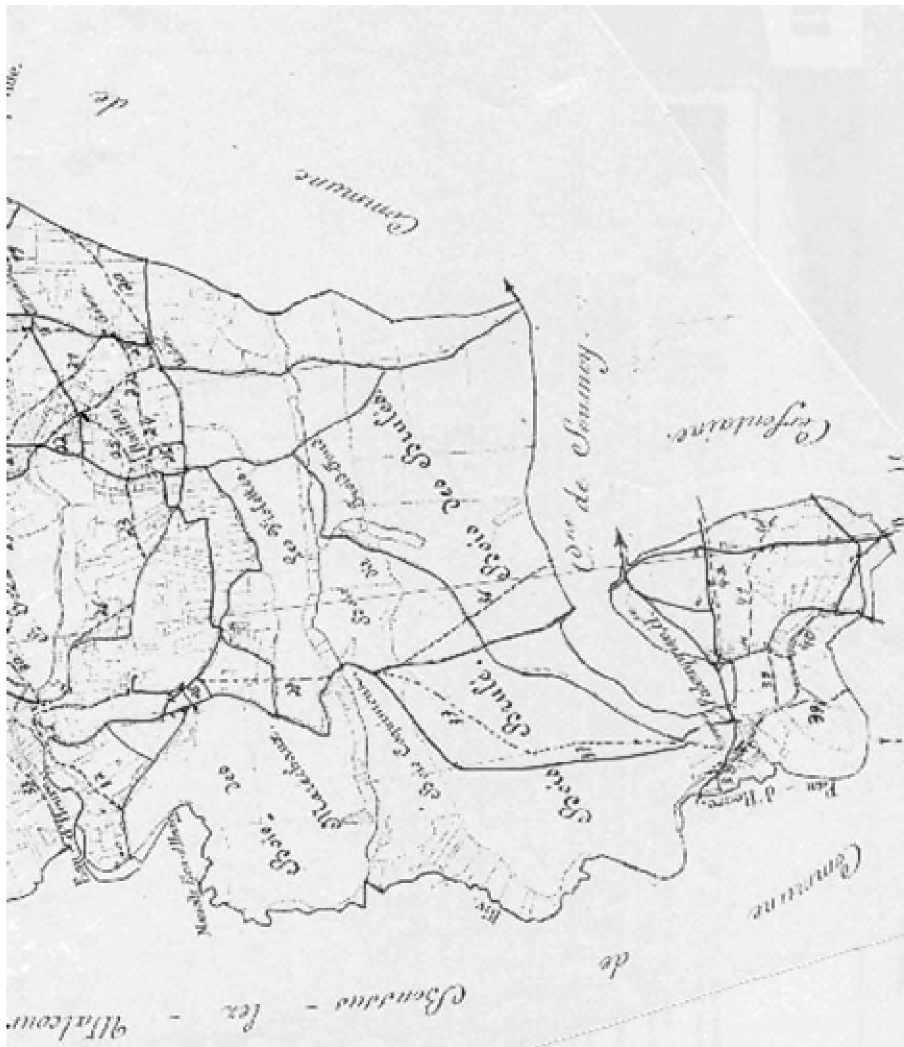
41. Sentier de Falemprise à la fontaine Lamiat (descente de Lamiat).

42. Sentier de Falemprise à Soumoy (descente de Soumoy où la route fut construite dessus).

43. Sentier de Silenrieux vers Daussois (sentier de Daussois).



Carte des sentiers (en pointillés)



Carte des sentiers (en pointillés) (suite)

§ 2. Le chemin de fer

Le chemin de fer fut construit dans le but de sortir l’Entre Sambre et Meuse de son isolement en reliant les bassins houillers du Hainaut avec les minières de l’ESM (mines de fer, marbre et ardoises) ainsi que de rendre accessible les vastes forêts et leur production. Il allait aussi servir à améliorer la communication entre la population locale et les lieux de commerce. Il amènera dans l’Entre Sambre et Meuse la chaux pour l’agriculture et la houille à bon marché pour le chauffage. Il permettra également d’améliorer les échanges entre les régions et servira aux ouvriers pour trouver du travail dans les industries du bassin carolorégien.

C'est à l'initiative de Léopold 1er que la SA du chemin de fer de l'ESM fut constituée en 1845. Pour construire la ligne Charleroi Vireux, les travaux furent octroyés par Mrs Richards et Fearon de Londres (concessionnaire de la ligne) à la société Eugène Riche et Cie. Les expropriations furent affichées à Silenrieux en 1846. Lors des travaux, le 10 juillet 1847, Mr Théophile Lejeune 18 ans célibataire fut victime d'un accident suite à l'explosion d'une mine utilisée pour les travaux ; il fut blessé et perdit l'usage d'un œil (une étincelle avait communiqué le feu à la poudre qu'il était en train de charger).

Le 13 septembre 1852, une convention fut signée entre la commune de Silenrieux et la SA du chemin de fer de l'ESM :

« La société prendra 5 ares 33 cent y compris la chapelle de la place publique à Silenrieux pour faire la station ».

La commune cède les terrains nécessaires pour le chemin et la construction du pont de l'Eau d'Heure qui mène à la station ; l'entretien du pont et de la route sera à charge de la compagnie concessionnaire pendant le temps de l'exploitation ; la société consent à supprimer le viaduc à Battefer et de réaliser un passage à niveau.

Après quelques retards dans l'achèvement des travaux, l'inauguration du tronçon de Walcourt à Silenrieux eut lieu le 6 novembre 1852 et celui de Silenrieux à Cerfontaine le 31 décembre 1853.

Au début de 1853, 3 trains partaient tous les jours de Silenrieux vers Charleroi (6 H, 11 H et 15 H 45) et 3 arrivaient à Silenrieux venant de Charleroi (7 H, 14 H 15 et 17 H 55).

La station avec la maison et le bureau fut construite en 1852 et 1853 à l'emplacement d'une ancienne chapelle (chapelle de la Vierge Marie de l'Eau d'Heure).

Après sa création, le chemin de fer va donner plus de mobilité à la main d'œuvre de Silenrieux qui va aller travailler à Charleroi en plus grand nombre (voir partie sur les métiers).

Le 1er juillet 1864, la société du chemin de fer de l'ESM représentée par Richard William et Cie fusionne avec les sociétés de l'est belge pour former le grand central belge (le réseau du grand central était de 511 Kms et avait la concession pour 33 ans.

A ce moment, la ligne transportait par jour 493 voyageurs et 1600 tonnes de marchandises.

Pendant cette période, il y eut plusieurs incendies le long du chemin de fer dus aux locomotives à vapeur (au printemps 1865, les 7 et 16 avril 1870 sur 8 hectares 61 ares, en 1872, en 1874 et en 1878).

En 1869, la société construisit une maison de garde barrière à Gerlimpont et une autre à Beaupont.

En 1895-96, la société agrandit la station de Silenrieux ; à ce moment, il y avait 4 trains qui venaient de Charleroi et 3 qui partaient vers Charleroi.



La gare avec un ajout à gauche et un autre à droite de l'ancienne gare

Après 33 ans de concession, le 1er janvier 1897, l'état rachète les lignes concédées au grand central. La ligne portera désormais le nom de ligne 132 et en septembre 1926, l'état concédera celle-ci pour 75 ans à la SNCB.

Le 6 octobre 1898, il existe un projet de chemin de fer vicinal de Thuilies à Sivry par Boussu avec embranchement de Boussu à Silenrieux, mais il ne sera jamais exécuté.

En 1902, l'état construisit une gare à Falemprise pour la marbrerie Devouge et les habitants de Soumoy et Falemprise.



La gare de Falemprise



L'ancienne halte de Falemprise

En 1904, une nouvelle gare fut construite à Silenrieux, l'ancienne ayant été démolie.



Construction de la nouvelle gare



La nouvelle gare terminée côté voies

Depuis le début du 20ème siècle, le train s'arrêtait à Falemprise et à Gerlimpont.

C'est en 1912-13 que la ligne 132 fut dédoublée entre Walcourt et Silenrieux.



Travaux du dédoublement de la ligne 132

Pendant la guerre 14-18, les Allemands occupèrent les gares de Silenrieux et Falemprise ; ils utilisaient la ligne pour acheminer des renforts sur le front français.

Entre les 2 guerres, la ligne connaîtra sa période faste avec une activité très intense ; le déclin commença après la 2ème guerre aussi bien pour les voyageurs que les marchandises.

Pendant la guerre 1940-45, la gare de Falemprise fut occupée par la Croix Rouge au début de celle-ci ; puis par 3 soldats allemands qui montaient la garde ; beaucoup de gens de Charleroi débarquaient pour acheter ou voler des vivres à la campagne.

Le pont de Falemprise fut endommagé par la résistance plusieurs fois (voir la partie guerre 40-45).

En 1950, la SNCB met le tronçon Walcourt-Mariembourg à une seule voie avec croisement des trains à Silenrieux et Cerfontaine.



Une seule voie à Beaupont

En 1954, il y a encore 3 haltes à Silenrieux (Gerlimpont, Silenrieux et Falemprise).



La halte de Gerlimpont

En 1956, on met une ligne d'autobus de Philippeville à Beaumont en activité. Le dernier train à vapeur passera le 11 novembre 1961 et fut remplacé par des tractions diesel.

Le 30 août 1970, le dernier train de voyageurs passera à Silenrieux suite à la construction des barrages. En 1971, une ligne de bus remplacera le chemin de fer à Silenrieux.



Le dernier train à Silenrieux



Démolition de la gare de Silenrieux en 1972.

Les chefs de station à Silenrieux :

Lucien Chevallié de 1853 à 1861 ; Auguste Fagnard de 1861 à 1865 ; Alexandre Pecheux de 1865 à 1869 ; Auguste Romain de 1869 à 1872 ; Florimont Leclercq en 1872 ; Désiré Hardy en 1873 ; Léon Rémy de 1873 à 1875 ; Eugène Dupré de 1875 à 1876 ; Benony Ranwez de 1877 à 1880 ; Justin Cousot de 1880 à 1883 ; Désiré Lambot de 1883 à 1887 ; Louis Lauvaux de 1887 à 1892 ; Clément Englebienne de 1892 à 1893 ; Emile Rousseau de 1893 à 1898 ; Emile Colle de 1899 à 1911 ; Alfred Seruel de 1911 à 1912 ; Armand Gillis de 1912 à 1914 ; Marcel Alexandre de 1914 à 1921 ; Gustave Pépin de 1921 à 1936 ; Désiré Hahaut de 1936 à 1949 ; Edgard Colard de 1949 à 1972.

Les chefs de halte à Falemprise :

Désiré Gourdin de 1906 à 1908 ; Jules Wuillard de 1908 à 1927 ; Achille Defresnes de 1927 à 1933 ; Constant Lejeune de 1934 à 1941.

§ 3. Le télégraphe et le téléphone

a) Le télégraphe

Le 13 mai 1862, on décide d'étendre le réseau télégraphique de Charleroi à Couvin avec 2 bureaux intermédiaires (Walcourt et Mariembourg). Silenrieux reçut le télégraphe quelques années plus tard. Il était ouvert de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H.

En 1870, on comptait 517 télégrammes envoyés ; en 1877, 860 ; en 1878, 695 ; en 1879, 702 ; en 1880, 712 ; en 1881, 781 ; en 1882, 658 ; en 1883, 675 ; en 1884, 677 ; en 1885, 637 ; en 1886, 687 ; en

1887, 543 ; en 1889, 548 ; en 1890, 565 ; en 1891, 1093 ; en 1895, 1370 ; en 1896, 1352 ; en 1897, 1490.

Par après, les chiffres ne furent plus communiqués ; mais on sait que le télégraphe commença son déclin à cette période à cause de l'ouverture d'un bureau de poste à Silenrieux en 1899 et de l'installation du téléphone en 1903.

Remarque : Louis Nys fut télégraphiste à Silenrieux de 1926 à 1933 au moins.

b) Le téléphone

En 1902, l'état projette la création d'un réseau téléphonique dont le bureau central sera établi à Walcourt et il invite le 17 mars 1902 l'administration communale de Silenrieux à s'abonner au réseau moyennant une redevance annuelle destinée à couvrir les frais d'établissement, de location et d'entretien.

Ce projet fut accepté et le téléphone installé le 22 février 1903 au 78, rue Royale chez Alphonse Huaux sabotier et cabaretier. L'emplacement du téléphone public était soumis à adjudication pour 3 ans. Il resta tout le temps chez Alphonse Huaux jusqu'en 1948 quand le téléphone public sera installé au secrétariat communal.

Entre les 2 guerres, il y avait plus ou moins 25 habitants reliés au réseau téléphonique à Silenrieux (en 1931, Silenrieux passa du secteur de Walcourt au secteur de Boussu).

Après la guerre, nombreuses sont les familles qui se reliaient au réseau ; en 1961, il y a 106 téléphones à Silenrieux, en 1970, 124 ; en 1981, 186 ; en 1991, 223 sur 300 habitations. En 1973, la commune demande l'installation d'une cabine téléphonique publique au centre du village.

A la fin du 20ème siècle, les téléphones portables font leur apparition à Silenrieux dans pratiquement toutes les familles.

§ 4. La radio et la télévision

Dans les années 1920, le TSF se répand ; en 1925, à Silenrieux, Louis Léonard monte le premier poste à galène (charbon) chez Wilfried Léonard ; il avait un fil de cuivre de plus de 120 mètres de long.

Par après de 1932 à 1947, Marius et Marcel Walrand construisirent eux-mêmes des TSF pour les commercialiser. En 1940, une maison sur 3 avait son TSF ; on l'utilisait pendant la guerre pour écouter Londres.

Vers 1950, les radios transistors les remplacèrent ; en 1964, il y avait 128 radios, 51 radios portables et 21 radios pour auto à Silenrieux ; en 1969, 66 radios, 88 radios portables et 34 radios pour auto ; en 1974, 30 radios, 116 radios portables et 83 radios pour auto.

En ce qui concerne la télévision, la première fut installée vers 1955 chez Marcel Walrand ; puis chez Henri Ernotte et la 3ème chez Hubert Walrand. Cependant, on recevait difficilement l'image à cause de la vallée ; c'est pourquoi Marcel Walrand mit une antenne privée de 30 mètres. Par la suite, en 1966, il

construisit un pylône au dessus du village pour accueillir une antenne collective et, en 1969, il y avait déjà 56 appareils raccordés à cette antenne. (Il y avait seulement 26 télévisions avant l'antenne collective à Silenrieux).

En 1970, la commune décide d'acquérir l'antenne collective afin d'en faire un service de télédistribution communal et passe une convention avec Marcel Walrand. A ce moment, il y avait 78 raccordements à cette antenne.

En 1973, la commune confie l'amélioration de la télédistribution à la firme Piens de Bruxelles (10 programmes seront accessibles). Le réseau s'étend jusqu'à Beaupont et la Pisselotte.

En 1975, il y a 142 familles inscrites pour la redevance télédistribution.

Après la fusion des communes, en 1978, le réseau de Silenrieux sera relié à la télédistribution Inatel depuis l'antenne de Boussu ; en 1980, Inatel étend le réseau au chemin des Villas et en 1981 aux Haies de Silenrieux.

§ 5. La poste

Depuis les temps modernes, les villages reçoivent les lettres et colis par un service de messagers qui font la navette entre les localités desservies par la poste et les villages éloignés. Pour Silenrieux, le messager de la communauté allait chercher les lettres à Walcourt surtout, ou Philippeville (les nobles ou les industriels peuvent avoir leur propre messager).

De 1755 à 1763 au moins, le messager de Silenrieux s'appelle Pierre Meunier ; d'au moins 1777 à 1781 au moins, ce fut N. Delmarche.

Au 18ème siècle, un service de malle poste français existe entre Barbençon et Philippeville en passant par Silenrieux où les diligences doivent s'arrêter au bureau de douane de la Principauté de Liège (voir la douane ci-dessus).

A la période française et hollandaise (1795 à 1830), le bureau de poste se trouvait à Philippeville et chaque canton avait son messager qui allait 2 fois par semaine chercher les messages à Philippeville, mais aussi à Namur. Le messager était nommé par le commissaire d'arrondissement qui en faisait un fonctionnaire. Il devait transporter et remettre sans frais toute la correspondance de l'autorité publique ; il se faisait payer pour la correspondance des particuliers. Pour le canton de Walcourt, ce fut Christophe Janvier qui fut nommé messager.

Quant au bureau de poste à Philippeville, il servait à trier, grouper et puis ficeler les lettres et les déposer dans un sac appelé « malle ». Les malles étaient envoyées à destination par diligence (la malle poste). Ces malles postes transportaient correspondances, voyageurs et marchandises jusque l'arrivée du chemin de fer en 1852. A Silenrieux, un relais de poste existait où se trouve actuellement la maison de Mr et Mme Couvreur. Ce relais servait à remplacer les chevaux fatigués par des chevaux frais. Ce relais était aussi une auberge à l'enseigne du « pigeon blanc » qui fut repris par une messagerie privée en 1852.

A partir de 1830, Silenrieux sera doté d'un service plus régulier grâce à la tournée d'un facteur à partir du bureau de Philippeville : il partait de Philippeville vers Jamiolle, puis Daussois, puis Silenrieux, puis Clermont et retournait par Erpion en repassant par Silenrieux pour rentrer à Philippeville.

En 1836, la poste mit une boîte aux lettres au centre du village de Silenrieux.

En 1840, le bureau de poste de distribution sera établi à Walcourt d'où partiront les tournées vers Silenrieux. Silenrieux faisait partie de la 2ème tournée : départ à 9 H 30 de Walcourt vers Daussois, puis Silenrieux avec arrêt d'une heure et 2ème levée de la boîte, puis retour vers 16 H 30 à Walcourt. Le facteur n'avait qu'un képi, et un bâton pour se défendre des chiens et des vipères.

En 1869, la poste installe une 2ème boîte aux lettres à Silenrieux et en 1898, une nouvelle boîte à Baileu.

Remarque : Falemprise dépendait de la perception de Cerfontaine à partir de 1877.

En 1898, l'administration communale réclame une sous-perception de poste à Silenrieux car on distribue beaucoup de lettres au bourgmestre, échevins, agronome de l'état, commissaire voyer, médecin, vétérinaire, instituteurs, agent marqueur du bétail, etc…

Celle-ci fut accordée le 4 mai 1899 et ouverte le 9 décembre 1899. Elle desservira aussi Daussois. On fera ensuite appel aux candidats pour une place de sous-percepteur.

« Avis : un bureau de poste de sous-perception est crée à Silenrieux. Les personnes qui désirent obtenir l'emploi de sous percepteur au traitement annuel de 600 Frs doivent adresser leur demande à Mr le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes au plus tard le 20 mai 1899. Les candidats doivent posséder une certaine instruction, être d'une conduite irréprochable et n'avoir pas atteint l'âge de 40 ans. Aucune pièce ne doit être annexée à la requête qui indiquera l'âge exact du postulant. Les candidats sont tenus de fournir un local convenable pour l'installation du bureau, de le chauffer et de l'éclairer à leurs frais ; aucune indemnité ne leur est allouée pour ces prestations ».

Le fait que le sous-percepteur devait fournir un local eut pour conséquence que les bureaux de poste changèrent d'endroit à chaque sous-percepteur.

En 1902, il y avait une boîte aux lettres près de l'école des filles et une près de la gare (celle du centre du village disparaît) ; en 1904, on en mit une à Beaupont.

En 1910, le bureau est transformé en perception de 4ème classe au lieu de sous-perception.

D'août 1914 à 15 juin 1915, le bureau de poste fut fermé et du 15 juin 1915 au 31 octobre 1918, il fut ouvert par les Allemands et soumis à la censure. Le bureau fut réouvert après l'armistice.

Le bureau devient une station perception le 22 avril 1927 en s'installant à la gare et une halte sous-perception le 9 juin 1935 car la perception s'installa à Boussu. En 1937, le bureau se sépare de la gare et restera sous-perception jusque 1988.

Pendant la 2ème guerre mondiale, la poste fut suspendue de mai à juillet 1940.

Les tournées se faisaient à pied ou à vélo ; la motorisation de la poste se fera en 1972.

En 1972, la sous-perception de Silenrieux allait dépendre de Boussu-lez-Walcourt au lieu de Walcourt auparavant.

Après 1988, Silenrieux va dépendre du bureau de Cerfontaine et fermera son bureau en 1993.

La liste des sous-percepteurs (ou percepteurs) et de leur bureau :

De 1900 à 1901 : Télésphore Bauduin à la rue du centre 3ter.

De 1901 à 1910 : Denise Grawet au 3 rue de Pas de la l'Eau de 1901 à 1904, puis 54 rue Royale de 1904 à 1910.



Bureau de Grawet de 1901 à 1904.

De 1910 à 1920 : Léopold Dantine au 19 rue Royale.

De 1920 à 1922 : Mr Wuillot au 1 rue de Cerfontaine.

De 1923 à 1924 : Raymond Sandermont au 1 rue de Cerfontaine.

De 1924 à 1926 : Emile Renglet au 1 rue de Cerfontaine.

De 1927 à 1936 : Gustave Pépin à la gare.

De 1937 à 1939 : Georges Wuillot en face du monument.

De 1939 à 1945 : Alphonse Ivergneau (marié à Emilia Thiry) et Myriam Yvergneau (fille) au 11 rue de Pas de la l'Eau.



Bureau de poste de Dantine

De 1945 à 1988 : Laure Dugot (remplacée de 1986 à 1988 par Jacques Bayet) à Pas de la l'Eau jouxtant la bijouterie Thiry.



Le bureau de poste d'Alphonse Yvergneau

De 1988 à 1993 : Nicole Durbecq à Pas de la l'Eau.

La liste des facteurs qui ont servi à Silenrieux :

Il y aura 3 facteurs à Silenrieux (2 pour Silenrieux et un pour Daussois) et probablement 4 quand le bureau deviendra une perception).

Cléonis Boulanger (de 1900 à 1935) ; Alidor Dugot (de 190? à 1946) ; Wilfrid Derenne (de 190? à 1928) ; Victor Tilquin (de 1904 à 1906) ; Julien Rouard (de 1905 à 1920) ; Jules Brutout (de 1912 à 1913) ; Edouard Lejeune (de 1913 à 1940) ; Léopold Varlet (de 1913 à ?) ; Georges Osset (de 191? à 1919) ; Camille Rouard (de 1903 à 192?) ; Arthur Dardenne (de 1919 à 1923) ; Louis Dardenne (de 1916 à 1954) ; Simon Dardenne (de 194? à 1952) ; Louis Plenneveaux (de 1945 à 1972) ; Jean-Pierre Lambert (de 1973 à 1989) ; Wilmert Depris (de 1954 à 1986) ; Serge Hoët (de 1953 à 1959) ; Aimé Warichet (de 1954 à 1957) ; Georges Vincent (de 1968 à 198?) ; Camille Regnier (de 1961 à 1963 et de 1965 à 1967) ; Joêl Lenoir ; Bernard Lemoine ; Gabriel Forthome ; Daniel Poncelet ; Bernard Vindevogel et Jacquet.

§ 6. La messagerie

Les services de messagerie étaient privés et complétaient le service public.

En 1852, la société J.B. Van Gendet Cie de Bruxelles recevait la concession d'un service de messagerie entre Beaumont et Silenrieux.

Ce service sera quotidien ; les départs se feront de Beaumont à 4 H du matin pour correspondre à Silenrieux avec le convoi pour Charleroi partant vers 6 H du matin ; et un autre départ se fera de Silenrieux après l'arrivée du convoi venant de Charleroi vers 2 H ; le trajet se fera en 2 Heures ; le service se fera au moyen de voiture suspendue sur ressorts avec au moins 2 chevaux ; les prix de transport des personnes, des marchandises et des espèces sont réglés d'après le tarif suivant : voyageurs pour le coupé : 1.75 Frs, pour l'intérieur : 1.5 Frs, marchandises 2 Frs par 100 kgs et 0.5 Frs par 1000 Frs en espèces ; il y a un bureau secondaire à Silenrieux à l'auberge du « pigeon blanc » où on changeait les chevaux et les voyageurs pouvaient se désaltérer ; le concessionnaire se charge du transport quotidien des dépêches destinées pour tous les établissements de poste situés sur la route parcourue (20 Frs par lieu de 5000 mètres).

Ce service existera jusque la fin du 19ème siècle ; en 1868, une voiture partait de la station à 6 H 45 au soir pour Beaumont.

Il y avait aussi un service de messagerie entre Silenrieux et Philippeville.

En 1905, pour remplacer les diligences, la société Clément Philippe de Bruxelles établit un service auto entre Beaumont et Philippeville en passant par Silenrieux qui servira de bureau de relais. La concession se fera pendant 20 ans ; le service se fera de 6 H à 20 H toutes les heures et le type de voiture était un omnibus qui pouvait contenir de 20 à 30 personnes.

Pour conduire les chevaux d'attelage, il y eut Eugène Moreau de Silenrieux de 1852 à 1858, puis Seraphin Pierson de 1858 à la fin du 19ème siècle qui tenait aussi l'auberge du « pigeon blanc ».

- **la quatrième partie est consacrée à l'aspect socio-culturel, c'est-à-dire à l'évolution de l'enseignement et de l'aide sociale depuis le Moyen Âge ainsi qu'aux différentes associations culturelles**

Dans un premier temps, cette partie approfondira l'enseignement depuis les temps modernes : son évolution, son personnel, ses méthodes et matières ainsi que ses résultats.

Ensuite, l'aide sociale sera analysée au niveau de son évolution, de ses institutions et des associations propres à Silenrieux.

Enfin, nous passerons en revue toutes les activités et associations culturelles, sportives et patriotiques qui ont existé au village.

CHAPITRE 1 : L'ENSEIGNEMENT

§ 1. L'évolution de l'enseignement

1. Les temps modernes

Depuis le néolithique jusqu'à la fin du Moyen Âge, l'enseignement à la campagne se fait par les parents. Les enfants apprennent le métier des parents (paysans, artisans, commerçants, etc…). A la fin du Moyen Âge et au début des temps modernes, certains prêtres ou chapelains décident de leur propre initiative d'enseigner les enfants qui le désirent (lecture, écriture et les principes de la religion).

Au pays de Liège, suite aux décisions arrêtées lors de la 5ème session du concile de trente (1545-1563), les paroisses sont obligées d'enseigner aux enfants les rudiments et les principes de la religion chrétienne, le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'orthographe et les 4 opérations de calcul. Les curés ou/et chapelains recevaient ainsi dans leurs attributions le devoir de donner l'instruction aux enfants qui le désiraient car l'enseignement n'était pas obligatoire. A la fin du 16ème siècle, Silenrieux se dotait d'une école du jour autorisée par l'évêque.

« Nicolas Joneau attestait en 1665 que la maison de la cure était en bon état en 1618 et d'avoir été à l'école en ladite maison sous la discipline de messieurs François Goffin chapelain de ce lieu pendant que sir David Thiriau était pasteur (1581-1618) » .

« En 1612, Materne De Fontenelle a travaillé à la chambre de dessus l'école et à ladite école ».

Durant ces temps modernes, l'enseignement paroissial de Silenrieux était donné par un auxiliaire du curé, le chapelain au 17ème siècle, puis le vicaire au 18ème siècle. L'enseignement se donnait de Toussaint à Pâques de 8 heures à 11 heures et de 13 heures à 16 heures ; il acceptait les enfants de 7 à 14 ans ; les écoliers étaient répartis entre « escrivans » et « non escrivans » ; c'est-à-dire entre ceux qui voulaient apprendre à écrire et lire et ceux qui voulaient seulement apprendre à lire ; l'enseignement était ainsi individualisé, mixte, mêlant tous âge et tous niveaux.

L'apprentissage de la lecture se faisait au moyen d'un abécédaire appelé depuis le 15ème siècle « croix de par(t) Dieu », au nom de dieu en tête duquel était imprimé une petite croix (il n'y avait qu'un livre d'alphabet pour tous). Quand les enfants connaissaient les éléments de la lecture, ils venaient en classe avec un autre livre comme la vie des saints, l'ancien testament, etc.… Les enfants n'avaient pas tous le même livre ; et en raison des rentrées de classe échelonnées tout au long de l'année, et l'irrégularité de la fréquentation quotidienne, l'absentéisme était courant à cause du travail agricole ; le maître d'école appelait donc chaque élève tour à tour.

La mémoire se formait avec le catéchisme.

Le maître (magister) était rémunéré par les élèves : 3 sous (patars) pour apprendre à lire et 4 sous (patars) par mois pour apprendre à lire et écrire. La table des pauvres (voir partie sur l'aide sociale) prenait en charge les dépenses des pauvres ; à la fin de l'année, les maîtres d'école dressaient la liste des enfants pauvres, listes qu'ils adressaient au curé, mayeur et à la cour de justice ; ceux-ci ordonnaient ensuite au mambour des pauvres de payer l'instituteur.

« En 1756 liste pour les écolages des pauvres de Silenrieux : les enfants de Jacques Gilcart, les 3 enfants de Vve Scohy, les 3 enfants de Jacques Simon et pour ceux de Laurent Lecomte, pour François Montigny, pour les enfants de Marc, pour Jean Hansene, pour Jean Deloge, pour le fils de Sébastien Derene, pour Marie Jacque, pour les enfants de Spalart, pour Jean Dasset, pour le fils de Jean Poucet. Le curé donnera l'ordre au mambour des pauvres de payer le présent état au vicaire pour ces enfants ».

En 1702, l'archidiacre de Hainaut constate que les maîtres employaient leur temps surtout à enseigner l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole de la foi, le chant grégorien, la manière de servir la messe, etc… ; il insista donc pour que le magister apprenne aux enfants la connaissance des lettres, le calcul, les éléments de la doctrine chrétienne et l'éducation aux bonnes mœurs.

Au 18ème siècle, les pouvoirs publics liégeois autorisent des particuliers à ouvrir des écoles, mais assurent cependant la surveillance de l'enseignement donné.

Des écoles privées furent donc fondées à Silenrieux en plus de l'école paroissiale (voir Jean Jos Hilart de 1747 à 1753 et Pierre Jos Hilart à la fin du 18ème siècle). On y enseignait aussi la religion, la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique élémentaire ; les écoliers étaient aussi assujettis au paiement d'une rétribution.

Après l'école paroissiale ou privée, les plus érudits allaient suivre des études dans les écoles collégiales (Thuin, Walcourt, Florennes) ou monastiques (Lobbes).

2. L'époque française

A partir de la révolution française, l'enseignement va être organisé différemment et cesse d'être dirigé par le clergé. La constitution du 22 août 1795 et le décret du 25 octobre 1795 rendu applicable en Belgique par l'arrêté du 24 juillet 1797 organisèrent l'école primaire. La liberté de l'enseignement permettait aux écoles privées de continuer (voir Pierre Hilard). Mais la nouvelle législation organisait un enseignement primaire, républicain et laïc ; chaque école primaire devait être divisée en 2 : garçons et filles ; il n'y avait pas d'obligation scolaire ; les écoles primaires devaient être surveillées par les administrations municipales ; les matières enseignées étaient la lecture, l'écriture, le calcul et la morale républicaine ; les instituteurs publics étaient nommés par les administrations des départements sur présentation des municipalités ; les pouvoirs publics devaient fournir à l'instituteur un local tant pour lui servir de logement que pour recevoir les élèves pendant la durée des leçons ; les instituteurs recevaient de chacun des élèves une rétribution annuelle fixée par le département ; la municipalité pouvait exempter les indigents.

Sous Napoléon, la loi sur l'instruction publique du 1er mai 1802 changea un peu la législation précédente en donnant plus de pouvoir aux communes : il y aura une école primaire par paroisse ; les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux et confirmés par le sous préfet qui est chargé de l'organisation des écoles primaires ; le traitement des instituteurs est le logement fourni par la commune et la rétribution des parents déterminée par les conseils municipaux ; les conseils municipaux exemptent les pauvres ; les écoles privées restent autorisées ; le programme était laissé aux communes, mais les cours comprennent au minimum la lecture, l'écriture et les éléments de calcul.

3. Le régime hollandais

A la période hollandaise, l'enseignement fit de grands progrès. En effet, le roi Guillaume s'intéressa de près à l'instruction populaire. L'école primaire communale était placée sous le contrôle de l'état ; les écoles privées ne furent plus reconnues ; l'enseignement devait être neutre et donné par des instituteurs diplômés (« Nul ne peut exercer l'état d'instituteur s'il n'est pas muni d'un brevet de capacité délivré par la commission provinciale d'instruction et d'un acte de nomination ») ; une commission d'inspection fut créée en 1821 ; les instituteurs étaient nommés par les conseils communaux.

Au niveau pédagogique, l'instituteur de Silenrieux utilisa l'enseignement simultané pour tous, plus économique ; l'enseignement individuel est banni ; tous les élèves garçons ou filles sont dans une même salle face au maître sur de longs bancs de 15 à 20 places ; le mobilier devait être en suffisance : les tableaux sur les murs pour la lecture, la grammaire et le calcul, les ardoises, les bancs et les pupitres. D'après un rapport d'inspection, l'école de Silenrieux était bien meublée le 15 novembre 1822.

Au niveau des sanctions, les punitions « cruelles » étaient considérées comme dangereuses et violentes et sont remplacées par la retenue en dehors de la classe, l'effacement des bonnes notes ou la mise sur le banc de la honte.

Au programme, il était prévu le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul et le calcul mental, le nouveau système de poids et mesure (le système décimal arrive à l'époque française) et parfois l'histoire et la géographie.

En ce qui concerne le traitement, si l'instituteur a un brevet et un local et des meubles convenables, il sera pris en charge par le trésor (l'état) ; on essaiera dans la mesure du possible d'éviter de faire payer les parents. Un logement et un local d'école chauffés et éclairés doivent être fournis par la commune (si pas, une indemnité équivalente sera payée à l'instituteur pour trouver logement et local).

Depuis 1819, l'instituteur de Silenrieux était payé par le trésor ; mais son traitement était encore insuffisant pour permettre à une personne de vivre ; c'est pourquoi, les parents devaient encore payer une rétribution fixée par le conseil municipal de Silenrieux à 40 centimes pour ceux qui veulent lire et à 60 centimes pour ceux qui veulent écrire et lire. Contrairement à la période française, le recouvrement de celle-ci fut à charge du receveur communal afin que l'instituteur soit déchargé de ces préoccupations et puisse mieux s'occuper de ses élèves.

Pour les indigents et pauvres, cette rétribution était prise en charge par le bureau de bienfaisance.

Voici la liste des 12 écoliers indigents pris en charge pour l'année scolaire 1821-22 : « Félix Delloge, François Hautier, Alexandrine Hautier, Grégoire Lottelin, Philippe Lottelin, Joseph Lottelin, Dominique Lottin, Crisole Lottin, Thèrèse Lecomte, Dieudonné Lecomte, Jean Baptiste Maudoux, Charlotte Nihoul. »

Règlement d'ordre pour les écoles primaires de Silenrieux en 1821 :

1. *L'instruction aura lieu pendant toute l'année, le temps de vacances ordinaires excepté.*

2. *L'instituteur devra assister à son école depuis le commencement jusqu'à la fin de chaque classe.*

3. *Il veillera à ce que les élèves ne sortent point inutilement, à ce qu'ils soient tranquilles et attentifs pendant toute la durée de la classe et à ce qu'ils se conduisent dans les rues ou les chemins avec décence, modestie et honnêteté.*

4. *Dans les écoles où le nombre est plus de 70, on prendra un sous-maître.*

5. *On n'admettra de nouveaux élèves qu'à des époques fixes de l'année.*

6. *Les classes commenceront et finiront par une courte prière à la portée des élèves et récitée avec respect et dévotion.*

7. *Les élèves seront partagés en 3 divisions qui recevront alternativement l'instruction pendant la durée de chaque classe.*

8. *Les élèves d'une même division seront toujours instruits simultanément et l'instituteur aura soin que ceux des autres classes soient occupés pendant ce temps là.*

9. *Chaque division aura sa planche noire sur laquelle l'instituteur donnera les diverses explications.*

10. *L'instituteur récompensera les élèves les plus avancés en les chargeant de donner quelques instructions aux débutants.*

11. *Le maître exigera que les enfants se présentent toujours propres et bien lavés. Il prendra le plus grand soin de leur santé.*

12. *Les salles d'école doivent toujours être entretenues proprement ; elles seront aérées pendant les récréations, et nettoyées 2 fois par semaine.*

13. *Il y aura dans chaque école au moins un examen par an. Il sera distribué des prix à ceux qui se seront distingués par leur application et leur bonne conduite.*

14. *Ceux qui se seront bien comportés et qui auront fait des progrès satisfaisants, recevront à leur sortie de l'école un certificat honorable.*

15. *Il sera formé pour chaque école un tableau de distribution du travail indiquant la répartition du temps des classes de toute une semaine entre toutes les parties de l'enseignement.*

Le 28 septembre 1825, un rapport nous apprend que l'instruction a fait de grands progrès dans la commune de Silenrieux : « la salle d'école est garnie de 2 machines typographiques utiles pour le grand nombre d'élèves ; il y a 3 planches noires (une pour chaque division) et 15 pupitres longs ; il y a aussi 20 casses à lettres, 40 ardoises, la collection de tableaux de lecture, d'arithmétique et d'histoire sainte et des objets pour la géographie ; tous ces objets sont nécessaires dans les classes à grand nombre d'élèves car ils facilitent beaucoup les moyens d'accélérer les progrès de la classe inférieure en les occupant davantage et un plus grand nombre à la fois ; ils donnent aussi les moyens de diversifier les exercices de manière à les présenter toujours sous l'aspect d'une nouveauté, chose essentielle aux jeunes enfants de cette classe inférieure pour éviter l'ennui ; le vieil enseignement individuel est oublié à Silenrieux depuis l'arrivée de Mr Piret ; les pupitres sont disposés en 3 rangs de 5 de manière que les élèves ont tous la face tournée du même côté ; les élèves de la 1er classe se placent à 6 sur chaque pupitre, la 2ème classe à 7 et la 3ème classe à 8 ; ce qui fait un nombre de 105 qui est à peu près le nombre d'élèves que peut fournir la commune ; on peut placer quelques bancs simples pour mettre 20 élèves en plus ; selon la méthode suivie par Mr Piret, tous les élèves écrivent sur papier ou sur ardoise ; l'école est tenue régulièrement et sans interruption pendant toute l'année ; l'instituteur reçoit une indemnité pour son logement et sa classe ; la contribution pour les élèves est de 18 centimes pour apprendre à lire ou 28 centimes pour apprendre à lire et écrire et comme tous les élèves savent écrire, c'est la commune qui détermine moitié-moitié ceux qui paient 28 centimes ou 18 centimes ».

De 1827 à 1828, les revenus fixes (la pension allouée par l'état) de Mr Piret sur la caisse publique passent de 94 florins à 280 florins ; ce qui a permis par la suite à tous les enfants de la commune de fréquenter l'école toute l'année gratuitement.

4. La Belgique

Depuis l'indépendance belge de 1830, les administrations communales devinrent seules juges de l'opportunité des dépenses à faire pour l'instruction publique dans les limites de leur budget ; cependant le gouvernement continua à subsidier celle-ci par le paiement d'un revenu fixe à l'instituteur et les parents devaient de nouveau participer aux frais de l'enseignement par une rétribution sauf pour les indigents qui étaient aidés par le bureau de bienfaisance.

L'instituteur était nommé ou/et révoqué uniquement par l'administration communale. Il avait toujours droit à un logement payé par l'administration communale.

De 1837 à 1841, les rétributions dues par les parents seront prises en charge par la commune.

Règlement pour l'école primaire de Silenrieux de 1830 :

Art 1 : pour qu'un enfant puisse être admis à fréquenter l'école de Silenrieux, il faut qu'il ait atteint sa 6è année.

Art 2 : il faut qu'il ait été vacciné ou qu'il ait eu la petite vérole.

Art 3 : s'il n'est pas indigent, il devra être muni ou il devra se munir de tous les objets qui peuvent lui être nécessaires en classe et qui lui seront prescrits par l'instituteur.

Art 4 : les élèves de la classe supérieure et ceux de la classe moyenne devront avoir chacun 2 cahiers de papier blanc, composés au moins de 12 feuilles chaque, ceux de la classe inférieure pourront n'avoir qu'un semblable cahier.

Art 5 : lorsque l'administration communale distribue des prix, les élèves qui se seront fréquemment absentés de l'école pour autre cause que pour maladie, n'auront aucun droit à y prétendre.

Art 6 : l'instituteur devra révoquer ceux des élèves qui seraient atteints d'une maladie contagieuse, telle que la galle, etc… ainsi que ceux sur lesquels on apercevrait souvent de la vermine.

Art 7 : il pourra aussi révoquer ceux qui s'absenteraient fréquemment de l'école sans cause légitime de même que ceux qui ne se conformeraient pas à ce qu'il leur prescrira.

Art 8 : l'instituteur est invité à se conformer au présent règlement et à y faire conformer ses élèves.

Art 9 : le présent règlement sera affiché dans la salle d'école et sera mis en exécution à partir de ce jour.

Au niveau pédagogique, il n'y eut pas de changement important ; la matière était un peu plus étoffée avec la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'orthographe, l'arithmétique, le système métrique, les éléments d'histoire, la géographie, le dessin linéaire et les chants (cours de musique dans les années 1870). Les élèves avaient à leur disposition un manuel de doctrine chrétienne, histoire sainte, grammaire française, arithmétique et un traité de géographie ainsi qu'un manuel de civilités (politesse). Ces livres étaient distribués gratuitement aux élèves par la commune. A la fin de l'année scolaire, la commune distribuait aussi des prix aux élèves méritants.

La loi du 23 septembre 1842 organise officiellement l'enseignement primaire en Belgique : elle impose aux communes l'ouverture d'une école primaire au moins avec l'enseignement obligatoire de la religion ; aucune nomination ne se fait sans l'aval de l'inspecteur religieux ; il y a une inspection cantonale qui visite les écoles au moins 2 fois l'an et une inspection ecclésiastique cantonale.

Mais le changement le plus important concerne les moyens financiers ; les frais d'instruction (y compris le traitement de l'instituteur qui sera fixé par le conseil communal sous l'approbation de la députation permanente) sont maintenant à charge des communes (la province et l'état ne subsidiant le traitement de l'instituteur qu'à certaines conditions). Pour subvenir à ces frais supplémentaires, les parents devront de nouveau payer une rétribution par élève. La commune fera la distinction entre les enfants solvables et ceux admis gratuitement (les indigents pris en charge par le bureau de bienfaisance et les enfants de journaliers sans ressources importantes pris en charge par la commune) ; en 1845, la commune donnait aux enfants indigents un syllabaire, une ardoise, un livre de lecture, un petit catéchisme et des cahiers ; pour les plus grands une grammaire, un exercice orthographe, traité arithmétique, traité de géographie, manuel de politesse, cahiers, crayons, plumes, encres, et le nécessaire pour la couture et

le tricot pour les filles. Pendant tout le 19ème siècle, la commune fournira le matériel didactique nécessaire aux indigents.

L'instituteur a toujours droit à une habitation ou indemnité de logement.

Au niveau pédagogique, les classes sont ouvertes pendant 10 mois.

Les sanctions sont mieux détaillées : 1. La réprimande particulière ou publique. 2. La privation de récréation. 3. La privation de bonne note. 4. La perte d'une place d'honneur. 5. La mise au banc. 6. L'inscription de l'élève au tableau noir. 7. L'exclusion provisoire pour 2 ou 3 jours et avertissement aux parents. 8. L'exclusion définitive.

En 1850, la commune décide d'ouvrir une école pour filles car un seul instituteur ne suffit plus pour enseigner à un potentiel de 180 enfants en âge d'aller à l'école.

Le 22 décembre 1850, le conseil communal délibéra comme suit :

« considérant qu'une école de filles est très utile attendu que le nombre d'enfants de l'âge de 7 à 14 ans est trop grand pour qu'ils puissent être convenablement instruits dans la même école ; considérant que les écoles de filles dirigées par des religieuses offrent ordinairement plus de garanties principalement sous le rapport des mœurs que celles dirigées par des institutrices laïques ; que d'un autre côté, les religieuses, étant au moins 2 en classe, ont plus de facilités pour donner l'instruction qu'une seule n'en aurait, surtout pour apprendre les ouvrages manuels si nécessaires aux personnes du sexe féminin...

Le conseil communal prie l'autorité compétente d'autoriser la commune à adopter pour tenir lieu d'école des filles celle qui y a été ouverte par les religieuses de Pesche, dites Sœurs de Marie, et qui est maintenant dirigée par Victorine Pierre, en religion sœur Marie Chantal sous la condition de leur accorder un traitement fixe de 700 Frs sans aucun émolument ; de leur fournir une salle d'école convenablement meublée, un logement garni du mobilier nécessaire, un jardin et le chauffage tant pour l'école que pour la maison ».

De 1856 à 1864, une garde d'enfants avant l'école primaire fut organisée par les sœurs de Pesche ; celle-ci fut transformée en école gardienne privée de 1864 à 1878 grâce à l'appui de quelques pères de famille soucieux de l'éducation de leurs enfants. Elle était toujours tenue par les sœurs de Pesche qui ne recevaient aucun salaire fixe ; les parents leur attribuaient une somme d'argent par enfant.

Dans le but d'en finir avec l'instabilité des institutrices gardiennes souvent temporaires et apprenties envoyées par les sœurs de Pesche, l'administration communale décide de faire reconnaître l'école gardienne officiellement. L'inspecteur cantonal remettra un avis favorable vu le nombre assez élevé d'enfants (plus ou moins 50).

En 1878, l'école gardienne fut soumise au régime d'inspection établi par la loi et le 18 août Rosalie Durvaux (sœur Alix) fut nommée officiellement avec un salaire fixe.

Le mobilier se composait de l'image du Christ et de tous les objets nécessaires pour suivre la méthode d'instruction ; le programme comprenait la prière, un peu de gymnastique sous le préau et des exercices d'instruction de maximum une demi-heure.

En 1896, l'école gardienne était munie d'un tableau noir fixe, de chaises, d'un poêle, d'une collection de tableaux, d'une collection de bâtonnets, de lattes, de planchettes, de cubes, des jeux, des ardoises, du papier colorié et des bandes canevas de tissage.

La loi libérale de 1879 va créer une fracture importante au village ; les sœurs de Pesche finiront par créer une école libre concurrente à l'école communale en 1881.

Le 1er juillet 1879, les libéraux font voter une loi rompant avec la situation privilégiée des chrétiens ; les communes ont l'obligation d'ouvrir une école neutre et laïque avec un instituteur neutre et objectif dans

son enseignement ; les cours de religion ne font plus partie du programme ; l'enseignement religieux est laissé au soin des familles et des curés ; un local d'école est mis à la disposition du clergé pour y donner avant et après l'heure des classes l'enseignement religieux ; l'adoption par la commune d'une école libre est interdite.

Face à cette loi, le comité diocésain réagit et envoie cette lettre au curé de Silenrieux :

« Le but de l'œuvre des écoles catholiques est de travailler à l'établissement d'une école catholique dans chaque paroisse pour assurer une éducation chrétienne à la jeunesse catholique ; le clergé est invité à ne pas paraître dans une école officielle ; il fera l'enseignement religieux dans une église ou dans un local particulier ».

Suite à la demande de l'administration communale de Silenrieux, le 28 août 1879, le directeur du couvent de Pesche annonce qu'il n'a pas pour l'instant l'intention de retirer ses religieuses de l'école communale de Silenrieux. Le conseil communal se contente de cette réponse pour laisser les religieuses en place.

Cependant, dès la rentrée, la tension monte et le 19 septembre, le curé raconte qu'il a été chassé de l'école communale par le mayeur qui lui a dit : « ce n'est pas votre place ici, vous devez parler ailleurs de religion ».

Suite à cette altercation, le collège demande le 24 septembre au curé s'il compte venir avant et après les classes enseigner la religion aux enfants dans les locaux communaux.

Le curé leur répond le 4 octobre 1879 : « je serai donc autorisé à considérer comme moins que sérieuse l'invitation à me rendre à l'école qui m'est adressée présentement ; mais fidèle aux sentiments de respect que je professe pour l'administration communale actuelle, je répondrai à cette communication en exprimant mes profonds regrets de la situation qui vous a été faite par la nouvelle loi, situation que le collège a malheureusement jugé bon d'accentuer encore à Silenrieux ; quant à l'enseignement religieux des enfants, faites moi le plaisir de vous dispenser de vous en occuper administrativement, je le soignerai de mon mieux ».

Le 16 novembre 1879, le commissaire d'arrondissement demande le renvoi des sœurs sans les payer car elles ne respectent pas la loi du 1er juillet qui exige un enseignement neutre.

Le 23 novembre 1879, les religieuses répondent aux accusations dont elles sont l'objet : « il est faux que nous soyons obstinées à ne pas observer la loi et que le directeur de Pesche n'ait jamais répondu à toutes les lettres de l'administration communale ; il avait répondu que nous reviendrions en septembre 1879 et que si nous devions quitter, il donnerait le temps de se pourvoir d'une institutrice pour nous remplacer ; nous sommes conciliantes et désireuses d'ouvrir les négociations à ce sujet ».

Pour se rassurer de la bonne volonté des sœurs, le collège leur envoie le 24 décembre 1879 une lettre leur demandant d'adhérer officiellement à la nouvelle loi. En effet, il résultait d'un rapport de l'inspection scolaire que les 2 sœurs auraient déclaré ne pas adhérer à la loi de 1879 et ne resteraient en fonction que dans le but d'avoir le temps d'organiser une école libre dont la création ne laisserait aucun doute.

Par la suite, dans un premier temps, le conseil communal du 25 janvier 1880 décide de garder les sœurs au sein de l'école communale de Silenrieux : « vu les protestations des sœurs qui n'auraient jamais dit cela, vu qu'elles suivent le programme et l'instruction officielle, vu qu'il est facile d'attribuer des mots sans fondement, vu que la conduite des soeurs est irréprochable, vu que leur travail a valu à l'éloge de l'inspection, le conseil communal émet le vœu qu'elles continuent à diriger l'enseignement primaire officiel des filles ».

Mais, dans un deuxième temps, le même conseil prit une autre décision : « vu que les sœurs continuent à enseigner dans les locaux communaux, vu l'hostilité du clergé sur la nouvelle loi scolaire, vu que le bourgmestre par la lettre du 24 décembre 1879 n'a pas reçu réponse claire et franche sur l'adhésion des sœurs à la nouvelle loi, vu que le refus de s'expliquer ne peut être qu'un refus d'adhésion, vu que les sœurs se font obéissantes du curé en surveillant les enfants des 2 sexes à l'église pendant les

offices en enseignant le catéchisme à l'école à des heures indues, vu la lettre du commissaire d'arrondissement qui considère l'école comme une école libre dans des bâtiments communaux, vu que nous devons obéir aux lois, le conseil communal considère que les sœurs tiennent une école libre dans des bâtiments communaux et qu'il faudra prendre les mesures que réclame cette situation ».

Par la suite, le collège se renseignera auprès des autorités de tutelle pour connaître les démarches à suivre, mais laisseront les sœurs diriger l'enseignement communal des filles.

Finalement, sous la pression de l'église qui interdisait à tout catholique de placer leurs enfants dans une école officielle ou d'y enseigner sous peine de refus des sacrements, les sœurs de Pesche Alpeste et Durvaux remettront leur démission au conseil communal de Silenrieux le 23 septembre 1880 juste avant la rentrée d'octobre.

Elles créeront une école libre avec des moyens financiers propres à l'église : la caisse paroissiale, les subsides de l'évêché, les dons, les cotisations annuelles des enfants et les cotisations auprès de l'œuvre de la propagation de la foi ; quant au local, elles reçurent une maison de la part de Firmin François pour pouvoir ouvrir leur école car il était interdit d'utiliser les bâtiments de la fabrique d'église ou du bureau de bienfaisance vu qu'ils émargeaient aux deniers publics.

Suite à ce climat malsain, la chambre créa une commission d'enquête qui se déroula le 8 octobre 1881 à Silenrieux ; de celle-ci, on peut apprendre que : « une école libre s'est ouverte à Silenrieux en 1881 ; l'ouverture de l'école libre a coïncidé avec une mission d'après le bourgmestre Mathieu ; il n'y aurait que 12 élèves à l'école libre mixte y compris la maternelle ; les missionnaires ont dit aux enfants que l'école communale ne valait rien ; les religieuses font des visites à domicile pour recruter ; le curé se borne à lire les instructions en chaire de vérité ; il est modéré mais travaille en sous main ».

« Mr Feron dit que la 1ère tentative d'école libre a échoué ; cette école a dû fermer faute d'élèves ».

Pour réagir face à la création de l'école libre, la commune instaure la gratuité pour tous les enfants de la commune en 1881 et les indigents recevront tout le nécessaire.

Voici les dispositions prises par le conseil communal en1881 (acceptée par AR du 8 mars 1882) :

Art 1 : l'enseignement sera gratuit pour tous les élèves de la commune indistinctement.

Art 2 : les vacances auront lieu pendant les mois d'août et septembre.

Art 3 : il y aura 2 classes par jour qui commenceront à 8 h 30 du matin et l'autre à une heure, la durée de chaque classe est de 3 heures au moins, l'ouverture sera annoncée par la clochette au dessus de la salle d'école.

Art 4 : toutes les semaines où il n'y aura pas de fête ou de congé extraordinaire, l'instituteur pourra donner congé pour la classe de l'après midi un jour de son choix.

Art 5 : les objets de l'enseignement seront : la doctrine chrétienne au catéchisme, la lecture, l'écriture, l'orthographe, la grammaire, le calcul, le système métrique, les premiers éléments de la géographie, de l'histoire, et du dessin linéaire. L'instituteur devra en plus donner des leçons de chant aux élèves qui voudront en prendre ; ces dernières leçons devront être données hors du temps ordinaire des classes.

Art 6 : l'instituteur devra aussi donner des leçons gratuites aux personnes de la commune qui voudront en prendre les jours du dimanche ; ces leçons auront lieu depuis 10 H du matin jusqu'à midi depuis le 1er avril jusqu'au 1er novembre et depuis midi jusqu'à l'heure des vêpres pendant le restant de l'année ; il devra aussi en donner mais moyennant un salaire pendant les soirées d'hiver.

Art 7 : nul enfant ne sera admis à fréquenter l'école communale de Silenrieux s'il n'est âgé de 5 ans accomplis et s'il n'est muni de tous les objets qui lui sont indispensables en classe.

Art 8 : tous les élèves devront se conformer aux ordres de l'instituteur et celui-ci devra renvoyer sur le champ ceux qui refuseraient de lui obéir. Il devra aussi renvoyer sur le champ ceux qui seraient atteints de maladies contagieuses, telles que la galle, ainsi que ceux sur lesquels on verrait de la vermine.

Art 9 : tous les élèves d'une même division devront avoir des livres uniformes et ceux qui écriront devront avoir des cahiers composés de 8 feuilles de papier au moins et ils ne pourront se servir de feuilles volantes que pour écrire ce qu'ils devront mettre au net dans leurs cahiers.

Art 10 : la distribution du travail dans l'école sera indiquée par un tableau qui y restera constamment affiché.

Art 11 : tous les ans vers la fin de l'année scolaire, l'administration locale distribuera des prix aux élèves qui se seront distingués par leurs progrès, leur bonne conduite et leur assiduité à fréquenter l'école.

Art 12 : il sera fait de temps à autre et au plus tard tous les 15 jours des compositions dans chaque branche de l'enseignement et l'instituteur devra faire connaître tous les mois, au moyen d'un tableau affiché dans l'école, le rang qu'occupe chaque élève dans les diverses branches ; les tableaux indiqueraient les bonnes et mauvaises notes assignées à chacun d'eux et serviront pour assigner les prix qui seront distribués.

Art 13 : l'instituteur devra constamment tenir la main à ce que ses élèves soient honnêtes en tout temps et en tout lieu et à ce qu'ils se conduisent bien partout.

Art 14 : il devra renvoyer près des chefs de l'autorité locale, toutes les personnes qui voudraient lui faire des plaintes au sujet de ce qu'il aurait puni leurs enfants ou au sujet des plans qu'il leur aurait assigné.

Les branches obligatoires à l'école primaire en 1881 :

1er degré : exercices combinés d'écriture, de lecture et d'orthographe ; langue maternelle ; éléments de calcul et système légal des poids et mesures ; géographie ; histoire ; formes géométriques ; dessin ; notions de sciences naturelles ; gymnastique ; chant ; travaux à l'aiguille pour filles.

2ème degré : lecture courante ; langue maternelle ; élément de calcul et système légal des poids et mesures ; géographie ; histoire ; formes géométriques ; dessin ; chant ; éléments de sciences naturelles ; gymnastique ; travaux d'aiguilles pour filles

3è degré : lecture expressive ; langue maternelle ; écriture ; éléments de calcul ; géographie ; histoire ; formes géométriques ; dessin ; notions de sciences naturelles ; gymnastique ; chant ; travaux à l'aiguille.

En 1884, on y ajoutera les notions d'arpentage, les notions d'agriculture pour les garçons grâce au jardin de l'instituteur, l'économie domestique pour les filles et des notions d'hygiène pour tous ; mais surtout l'enseignement de la religion et de la morale du culte catholique (une demi heure au matin et une demi heure à la fin de l'après midi) (voir ci-dessous la loi de 1884). Ce programme ne variera pas beaucoup jusqu'au milieu du 20ème siècle.

En 1882, on introduit l'épargne dans les écoles primaires de Silenrieux ; les facteurs ruraux se rendaient 1 fois par semaine dans chaque école pour offrir des timbres postes et des bulletins d'épargne et recevoir les versements à faire à la caisse d'épargne.

Depuis la création de l’école libre, la tension entre catholiques (le curé et les sœurs) et laïques (la majorité du conseil communal) n’a cessé de perdurer et en 1883, la pression est à son comble quand le curé dit en chaire de vérité à Noël que les écoles communales empêchent les enfants de recevoir l’instruction religieuse de leur curé ; il ajoute que c’est une raison de ne pas les admettre à la première communion.

En juin 1884, le gouvernement libéral tombe. Il est remplacé par un gouvernement catholique qui change la loi du 1er juillet 1879 en donnant aux communes le choix de rendre obligatoire ou pas le cours de religion. Il supprime aussi le cours de morale obligatoire.

Suite à cette nouvelle loi, le 7 août 1884, le conseil à majorité libérale de Silenrieux vote une motion de méfiance contre le projet de loi abrogeant la loi du 1er juillet 1879 qui, à leurs yeux devrait « ruiner complètement l’enseignement primaire officiel, livrer les instituteurs et institutrices dans les communes rurales à la merci de conseillers communaux souvent incompétents, hostiles au développement de l’instruction populaire, jaloux des membres laïcs du personnel enseignant. Ils considèrent en outre que ce projet tend à livrer l’enseignement aux mains du clergé haineux dont le but est de tenir le peuple dans l’ignorance pour mieux l’exploiter, le faire servir à la réalisation de ses desseins de domination ».

Afin de valoriser l’enseignement communal et concurrencer l’école libre, le conseil communal inscrit l’enseignement religieux au programme des classes communales ; le curé Bodart sera désigné pour le donner. Cependant, les enfants dont les parents en feront la demande seront dispensés d’y assister.

En 1890, l’inspecteur principal a dû faire un rapport sur l’école des garçons de Silenrieux qui laissait à désirer :

« La situation déplorable dans laquelle se trouve l’école des garçons au point de vue de l’enseignement : je constate l’extrême faiblesse des élèves même dans les branches essentielles du programme, non seulement ils savent peu mais ils savent mal. C’est que la direction donnée à l’enseignement dans cette école est extrêmement défectueuse. On pourrait dire que l’enseignement y est à peu près nul car au lieu de donner des leçons, le maître trouve plus commode d’occuper ses élèves à des devoirs sans fin qui sont faits sans connaissance de cause et partant sans soin et sans profit. Mr Feron ne peut être rangé parmi les instituteurs incapables. Je suis même persuadé que cet homme qui n’a d’ailleurs à s’occuper que d’une trentaine d’élèves et qui est dans toute la force de l’âge pourrait obtenir des résultats les plus satisfaisants. La cause de la situation que je constate, je la trouve dans la négligence, dans l’indifférence coupable de l’instituteur ; les cahiers des élèves des classes supérieures établissent de la façon la plus irréfragable son impardonnable incurie. Depuis 4 ans, je connais la faiblesse de cette école qui fait contraste avec celle des filles. Si Mr Feron ne fait pas des efforts soutenus pour relever son école, je suis bien résolu après un dernier délai de 3 à 4 mois à signaler la situation au gouvernement ».

En 1894, un nouveau rapport sur l’école des garçons de Mr Feron est établi : la discipline laisse à désirer ; les cahiers sont mal tenus ; l’écriture est mauvaise ; le dessin est négligé ; la langue maternelle est passable ; les progrès des élèves sont très faibles.

Suite à la loi du 15 septembre 1895 qui rend obligatoire le cours de religion, le conseil communal demande le 22 mars 1896 au curé Henry de l’organiser dans les 2 écoles communales. Le 29 mars 1896, celui-ci répond au conseil : « il propose qu’il soit donné par le maître lui-même et désire que le petit catéchisme soit récité dans les 2 classes et par chaque division tous les matins après la prière. Il propose aussi d’inscrire au programme l’enseignement de l’histoire sainte et la lecture de la bible 4 fois par semaine pendant la demi heure de l’après midi. Dans une classe, il y a toujours au moins 3 divisions (supérieur, moyen, inférieur) ; le matin, chaque division ne peut donc avoir que 6 à 7 minutes de catéchisme, c’est-à-dire à peu près 45 minutes par semaine ; ce serait bien peu, s’il fallait encore pendant ce temps donner un peu d’histoire sainte ; je pourrai de cette manière, soit le matin, soit le soir, visiter de temps en temps les 2 classes ».

Finalement, le 12 avril 1896, le conseil communal décide de donner l’enseignement de l’histoire sainte et la lecture de la bible pendant la dernière demi heure de l’après-midi 4 fois par semaine.

Après les difficultés de Mr Feron, l'école des garçons aura à nouveau des difficultés avec Mr Cocriamont. Le 6 février 1898, des parents se plaignent au conseil communal que leurs enfants n'apprennent rien en classe. D'autres avaient déjà mis leurs enfants dans les autres villages car ils n'avaient pas confiance en l'instituteur.

Finalement, le conseil demande à l'inspecteur principal Lonay de venir faire une inspection.

Celui-ci répond : « Mr Cocriamont fait preuve de zèle dans l'exercice de ses fonctions. Il remplit avec exactitude tous ses devoirs professionnels. Ses élèves répondent correctement. Nous avons lieu d'être satisfaits de l'enseignement donné par cet instituteur. Dans sa classe, il y a une bonne discipline, ordre et propreté ; cependant l'exécution du programme est passable ; le progrès des élèves est réel ou assez satisfaisant ; le mobilier est assez convenable ».

Malgré ce rapport positif, la faiblesse de son enseignement est encore remise sur la table en 1900 suite à plusieurs plaintes des parents et un nouveau rapport négatif.

Le 3 août 1900, Mr Foucart, inspecteur cantonal fait ce rapport : la discipline est bonne ; l'ordre est bon ; par contre, l'exécution du programme est peu intelligent ; le progrès des élèves est insignifiant en français, en arithmétique et en géographie ; les élèves savent peu et mal.

Finalement, le conseil communal délibère le 12 août 1900 de la manière suivante : « vu les plaintes réitérées par les habitants sur l'école des garçons, vu le rapport de l'inspecteur cantonal du 3 août 1900 constatant que l'enseignement donné est presque nul et les élèves d'une faiblesse extraordinaire même dans les branches essentielles du programme (ils savent peu et mal), vu l'art 7a de la loi du 15 septembre 1895 sur l'enseignement primaire, le conseil prie Mr le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique de lui faire connaître au plus tôt s'il peut être fait dans ce cas application de l'art 7a de la loi en révoquant ce fonctionnaire pour mesure d'ordre d'incapacité dument constatée (on sait que l'inspecteur principal donna un autre avis sur ceci).

Cette demande de l'administration communale n'aura pas de suite et le 15 décembre 1900, l'inspecteur principal écrit de nouveau au bourgmestre pour lui dire que son appréciation diffère de la sienne et qu'il est lui satisfait de l'ordre, la propreté, la discipline et le travail de Mr Cocriamont.

De nouveau, en 1901, les parents se plaignent ; il y a 50 élèves garçons en âge d'aller à l'école ; 10 vont à l'école libre mixte chez les religieuses et 13 vont à Boussu, Fontenelle ou Vogenée. En septembre 1901, le conseil communal redemande une enquête sur la situation de l'école des garçons. Finalement, l'inspection conclura en disant qu'il n'y a pas de raison de révoquer Mr Cocriamont. Les rapports qui suivront seront tous moyens et passables. En 1927, Joseph Sohet, bourgmestre dira : « la théorie du moindre effort appliquée actuellement par Mr Cocriamont, son manque de zèle et de dévouement nous font perdre des élèves qui s'en vont ailleurs ».

En 1910, Fernand Forthomme Halloin, professeur de coupe demande pour établir une école de coupe et de couture à Silenrieux pour une durée de 6 mois tous les jeudis de 9 H 30 à 12 H et de 13 H à 17 H ; les inscriptions seront reçues jusqu'au 22 mai 1910.

En 1914, une nouvelle loi rend l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous les enfants de 6 à 14 ans. Les chefs de famille sont tenus de faire donner ou de donner à leurs enfants une instruction primaire convenable afin de donner à tous la même chance ; les absences doivent être justifiées. Celle-ci sera appliquée à Silenrieux à partir du 1er février 1917 et sera renforcée par la loi du 15 novembre 1919. En même temps, la loi prévoit le paiement de l'entièreté des traitements des instituteurs par l'état. De plus, la commune est tenue d'établir un service gratuit d'inspection médicale scolaire comprenant un examen des élèves au moment de leur entrée ; le médecin inspecteur des écoles communales est nommé par le conseil communal.

Pendant la guerre 14-18, les événements vont bouleverser l'enseignement communal ; les classes seront occupées par les allemands du 1er octobre au 31 décembre 1914 et l'école sera fermée ; l'inspecteur cantonal fera prolonger la présence scolaire jusqu'au 1er septembre 1915 ; en 1918, il y a pénurie de charbon et les classes seront ouvertes un jour sur 2 à partir de janvier 1918 (les mardis,

jeudis et samedis pour les garçons et les lundis, mercredis et vendredis pour les filles) ; du 1er octobre au 31 décembre 1918, les classes furent occupées par les soldats et les classes furent fermées.

Après la guerre, les élèves doivent participer aux fêtes patriotiques du 28 septembre 1919 et recevoir de la commune 8 jours de repos ; mais l'inspecteur ne fut pas d'accord et demanda qu'on reprenne le travail scolaire le 1er octobre.

De 1922 à 1928, Mlle Magniette se distingue par son intransigeance catholique.

La commune écrit à l'inspecteur en 1925 : « en ce qui concerne Mlle Magniette, laquelle vous a été renseignée pour avoir été plusieurs fois rappelée à l'ordre pour ne vous citer qu'un cas : Mlle Magniette a été appelée au ministère des sciences et arts il y a 2 ou 3 ans (nous ignorons à l'instigation de qui) sur diverses plaintes de parents des élèves et aussi pour avoir, pendant le mois de mai, voulu honorer la Vierge en lui élevant un autel dans sa classe ; ceci dit au point de vue mentalité, vous pouvez vous rendre compte par vous même de ce qu'elle peut exiger de ses élèves au point de vue religieux. Il serait curieux de faire une petite enquête à ce sujet ».

Un autre cas sera présenté en 1927 : « depuis 1926, 2 filles ont été dispensées du cours de religion ; mais Mlle Magniette les oblige à la prière ; elle enfreint l'art 21 de la loi qui dit que l'institutrice s'abstient dans son enseignement de toute attaque contre les personnes ou contre les convictions religieuses des familles et des enfants confiés.

Finalement, le 18 juillet 1928, Mlle Magniette ayant enfreint l'art 21 de la loi scolaire fut suspendue pendant 6 jours sans traitement.

En 1940, lors de l'enterrement civil de Louis Lambotte, Mlle Magniette disait aux enfants de l'époque lors du passage du cortège qu'il fallait boucher ses oreilles car on enterrait un chien.

La situation à Silenrieux entre les 2 guerres est la suivante :

« on va à l'école 5 jours et demi par semaine à raison de 6 heures par jour ; on a congé le samedi après midi et le dimanche ; le samedi matin est réservé aux ouvrages manuels, dessins et bricolage ; chaque jour débute par une demi heure de religion ; la matinée et le début de l'après midi sont consacrés aux cours de français (lecture, dictée, élocution, causerie) et aux cours d'arithmétique ; la fin de journée est consacrée aux ouvrages manuels et pour les garçons aux calculs rapides, mais aussi à la géographie, l'hygiène, la politesse, le civisme et les sciences naturelles ; le wallon est proscrit.

Au cours de religion, on prépare les enfants aux fêtes religieuses (Toussaint, Noël, Pâques, l'adoration, les communions) et les grands étudient par cœur le petit catéchisme.

La causerie porte sur les fêtes et événements patriotiques (l'armistice du 11 novembre, la mort du roi Albert, la famille royale), sur les éphémérides (les saisons, le travail des agriculteurs, les jardiniers, les apiculteurs, les animaux de la ferme, la forêt et l'Eau d'Heure) et sur les règles de politesse et la morale.

Le chant comprend les chants de Noël et patriotiques.

En gymnastique, on apprend à marcher au pas en chantant.

Les récitations sont souvent poétiques, moralisatrices ou patriotiques ; on apprend aussi le compliment de nouvel an et la calligraphie.

Le dessin est libre ou par modèle ; on colle des feuilles mortes, pétales, épis, fleurs séchées, gui, houx pour décorer.

L'hygiène est un cours d'éducation à la santé, d'alimentation saine et d'hygiène corporelle.

En géographie, on étudie la terre, le soleil, les étoiles, les points cardinaux, la commune, les hameaux, la rivière, les cartes.

La lecture et l'écriture se font au début par les méthodes traditionnelles ; on voit les voyelles puis les consonnes pour faire les syllabes et ensuite les petites phrases. Par la suite, on fait de la lecture suivie de dictées et apprentissage de vocabulaires.

En arithmétique, on voit les éléments de calcul, les poids et mesures, les formes, etc…

Sous la pression démographique, Silenrieux dut créer en 1932 une classe mixte groupant les filles et garçons de 1ère et 2ème primaires au rez de chaussée de l'école des filles ; elle dura de janvier 1932 à décembre 1945. C'est le degré inférieur mixte d'Elise Masset.

Mlle Hélène Magniette enseignait aux filles des degrés moyen et supérieur à l'étage de l'école des filles. Mr Léon Benoit avait les garçons des degrés moyen et supérieur. L'école gardienne était toujours mixte.

A la Noël 1945, le départ à la retraite de Mlle Magniette coïncide avec la suppression du dédoublement de la classe mixte du degré inférieur en raison d'une baisse de la natalité ; mais aussi d'une volonté politique. L'annonce de la fermeture du degré inférieur fait partir des enfants ailleurs par crainte d'être trop surchargé.

Durant la guerre 40-45, les classes furent de nouveau perturbées : le 10 mai 1940, le registre porte la mention « guerre » et les cours ne reprendront qu'en septembre 1940.

Après le baby boom de l'après guerre, l'école primaire de Silenrieux dut ouvrir une 3ème classe de 1958 à 1963 qui regroupait les 1ère et 2ème garçons et la 1ère fille.

La mixité fut instaurée le 02/09/1965 à Silenrieux ; Mme Piret prenait les 3 premières années et Mr Georgery les 3 dernières.

En 1983, au départ de Mr Georgery, voici une lettre du comité scolaire :

« Afin de mettre un terme aux bruits qui circulent dans le village concernant la suppression de l'école primaire de Silenrieux, le comité scolaire tient à rappeler : 1. Que Mme Piret continuera comme par le passé. 2. Que nous avons le ferme espoir d'avoir l'année prochaine un nouveau stagiaire. 3. Qu'il suffirait d'atteindre 30 élèves en primaire pour sauver la 2ème classe.

Finalement, il n'y eut qu'une classe primaire ouverte après 1983 au lieu de 2 auparavant.

Actuellement, depuis l'arrivée de Mr Nihoul, une deuxième classe vient de se rouvrir en 2002.

Pour attirer les enfants à l'école communale, plusieurs initiatives furent prises à la fin du 20ème siècle : un repas de midi, puis une garderie de midi pour les enfants dont les parents travaillent ; un cours de natation à Nismes en 1969 et à Walcourt en 1972 ; un cours de couture en 1970 donné par Claudine Chauvaux, puis par Cécile Botte Léonard en 1979.

En 1970, un cours de morale est créé ; il sera donné par Jacques Piret, puis Annette Mathieu le 5/11/1977 suivi de Freddy Chartier le 3/9/1979, puis de nouveau par Annette Mathieu pour l'entité de Cerfontaine.

En 1974, la législation impose à la commune de désigner une maîtresse spéciale de religion. Ce sera Mme Eloise Huaux Gilles qui sera nommée le 29/09/1977 avec l'accord du curé Tichon.

§ 2. Le niveau d'alphabétisation et d'instruction

Les statistiques qui vont suivre montrent l'évolution intellectuelle des habitants de Silenrieux.

Pendant les temps modernes, la plupart des membres de la cour de justice (échevins et mayeur) sont alphabétisés ; ils savent lire et écrire. Quant aux bourgeois de Silenrieux, voici quelques chiffres qui montrent leur niveau d'alphabétisation d'après leur signature sur des documents officiels.

En 1714 : 26 signatures et 26 croix ; en 1717 : 25 signatures et 28 croix ; en 1731 : 34 signatures et 18 marques ; en 1746 : 38 signatures et 14 croix ; en 1753 : 33 signatures et 28 croix ; en 1756 : 53 signatures et 49 croix ; en 1773 : 44 signatures et 17 croix.

Ce qui montre un taux d'alphabétisation pour le 18ème siècle de 50 à 75 %.

Pour la fin du 18ème siècle, voici quelques chiffres qui montrent le nombre d'enfants pauvres qui apprendront à écrire en plus que lire :

En 1780-81, 33 élèves (19 filles et 14 garçons) étaient inscrits sur la liste de la table des pauvres dont 9 pour apprendre à écrire.

En 1781-82, 40 élèves (24 filles et 16 garçons) inscrits à la table des pauvres dont 12 pour apprendre à écrire.

En 1782-83, 39 enfants inscrits à la table des pauvres dont 14 pour apprendre à écrire.

En 1783-84, 34 enfants (20 filles et 14 garçons) inscrits à la table des pauvres dont 10 pour apprendre à écrire.

Ce qui donne de 27 à 35 % d'enfants pauvres qui ont la volonté d'apprendre à écrire à la fin du 18ème siècle.

D'après les rapports du département de Sambre et Meuse, la génération en âge de fréquenter l'école durant le régime français compte plus d'analphabètes que la période précédente. Ceci se renverse sous le régime hollandais qui fera de grands efforts pour l'enseignement.

Pour la période belge, voici les statistiques officielles sur l'alphabétisation :

En 1866, le nombre d'habitants sachant lire et écrire est de 722 et ne sachant pas lire, ni écrire est de 361 (y compris les enfants de 0 à 12 ans) ; ce qui donne 66 % d'alphabètes.

En 1880, 755 savent lire et écrire et 348 ne savent pas lire ni écrire (y compris les enfants de 0 à 12 ans) ; ce qui donne 68 % d'alphabètes.

En 1890, 834 savent lire et écrire et 154 ni lire, ni écrire ; ce qui donne 84 % d'alphabètes.

En 1900, 833 savent lire et écrire et 212 ne savent ni lire, ni écrire (y compris les enfants de 0 à 12 ans) ; ce qui donne 80 % d'alphabètes.

En 1910 : 876 savent lire et écrire et 164 ne savent pas lire, ni écrire ; ce qui donne 84 % d'alphabètes ; pour les plus de 21 ans, seulement 39 ne savent pas lire, ni écrire.

En 1930, 851 savent lire et écrire et 121 ne savent pas lire, ni écrire dont 106 de moins de 7 ans ; ce qui donne 87.5 % d'alphabètes ; mais il n'y a plus que 15 adultes analphabètes (soit 1.5 %).

En 1947 : 773 savent lire et écrire sur 844 habitants ; ce qui donne 91.5 % d'alphabètes.

Les diplômes de la population en 1947 sont : un médecin, un vétérinaire, un licencié en sciences économiques, un ingénieur économiste, un agronome, une institutrice maternelle, 4 institutrices de l'école normale, une institutrice primaire, 2 techniciens supérieurs, un régent.

En 1961, sur 600 personnes de plus de 14 ans, 447 ont suivi les primaires, 94 les humanités ou moyennes, 40 les techniques ou professionnelles, 11 l'école normale, 8 l'université.

En 1970, la population scolaire de 11 ans et plus se répartit dans les enseignements suivants : 25 sont encore en primaire, 25 en moyenne ou humanité, 29 en technique ou professionnel, 1 à l'école normale gardienne, 4 en artistique secondaire, 6 en technique supérieure, 7 à l'université.

Parmi la population de 14 ans et plus ne suivant plus l'enseignement, il y a 428 personnes de niveau primaire, 105 de niveau humanité ou moyenne, 13 de l'école normale, 12 des hautes écoles, 4 de l'université, 1 de l'enseignement artistique.

En 1981, le niveau d'instruction de la population active ne suivant plus d'enseignement de plein exercice : 72 personnes du niveau primaire, 117 du niveau secondaire inférieur, 52 du secondaire supérieur, 20 de l'enseignement normal, 5 de l'enseignement supérieur type court et 14 universitaires.

En 1991, les 116 étudiants de Silenrieux sont : 48 en primaire, 21 en rénové général, 16 en technique, 21 en professionnel, 2 en artistique, 4 à l'école normale, 2 dans le supérieur et 4 universitaires.

En 1991, la scolarité des habitants de plus de 18 ans qui ne suivent plus d'enseignement : 64 ont réussi les primaires, 113 les secondaires inférieures, 99 les secondaires supérieures, 24 l'école normale, 18 une école supérieure, 17 l'université, 7 un certificat étranger, 180 sans diplôme et 9 inconnus.

§ 3. Le personnel enseignant

1. A l'époque moderne

L'école était tenue par un membre du clergé, le chapelain au 17ème siècle, puis le vicaire au 18ème siècle (voir aussi partie religieuse).

De 1611 à 1614 : le frère Lambert Thomas, chapelain.

En 1614-15 : Messire Laurent Destre, chapelain.

De 1615 à 1617 : le frère Pierre Bouillet, chapelain.

En 1617-1618 : le frère Adam Gillet, chapelain.

De 1618 à 1621 : François Goffin, chapelain.

En 1622-23 : Maître Servais Servais, chapelain.

De 1623 à 1625 : Maître Guaux, chapelain.

De 1625 à 1627 : Maître Simon Pesteau, chapelain.

De 1627 à 1629 : Servais Servais, chapelain.

En 1629-30 : Maître Pierre, chapelain.

En 1632-33 : Maître France, chapelain.

De 1634 à 1636 : Maître France Hierlere ou Burlet.

De 1636 à 1638 : Maître Jean Barbier.

De 1642 à 1685 : Magister France Dartevel.

De 1685 à 1690 : Gilles Baslaire.

De 1694 à 1706 : Grégoire Jacart marguillier et chapelain.

De 1707 à 1708 : Stauce (Stance), vicaire.

De 1710 à 1711 : le chanoine Moriamé.

De 1712 à 1713 : Stauce (Stance).

De 1714 à 1715 : le sieur Ponchain (Poncin).

De 1716 à 1719 : Mr Gengoul (Gengots).

De 1720 à 1723 : Mr Peche ou Pesche.

De 1724 à 1727 : Maître François Dethy.

En 1727-28 : Thibaut, vicaire et prêtre.

De 1729 à 1734 : Henry Gengoul.

De St jean 1734 à St jean 1736 : Mr Wick, vicaire.

De St jean 1736 à St jean 1742 : Mr Lefebvre, vicaire.

De St jean 1742 à St jean 1743 : Gabriel Jos Gecent, vicaire.

De 1744 à 1747 : Mr Hachez, vicaire.

De 1747 à 1761 : Meex, vicaire et maître d'école.

De St jean 1761 à St jean 1763 : Pierre Joseph Simonet, maître d'école et vicaire.

De 1763 à 1784 : Claude Bosquet, vicaire et maître d'école.

De St jean 1784 à 1788 : Hubert liégeois, vicaire qui se décharge de l'écolage en 1788 pour mieux aider les malades. La communauté exemptera le vicaire de tenir l'école et lui retranchera de son gage un louis d'or au profit du futur maître d'école en plus de 8 couronnes de France. Le futur maître d'école doit s'occuper aussi de la conduite de l'horloge (avec gage y attaché) et aura une portion bourgeoise en argent et en bois. Les enfants paient 4 patars pour lire et 5 patars pour écrire. Le bourgmestre, le curé et la cour de justice choisiront un nouveau maître d'école. On l'annonce par affiche.

Du 30 avril 1788 à 1793 au moins : Augustin Joseph Croy, maître d'école. Il achète une maison et un jardin à Silenrieux le 12 août 1793.

Au 18ème siècle, il semblerait que les pauvres furent instruits par une autre personne que le vicaire. Voici les noms des personnes qui ont instruits les pauvres du village :

« En 1740 et de 1745 à 1747 et de 1750 à 1752, la communauté paie au marguillier Nicolas Trousset pour avoir instruit les enfants pauvres de la paroisse et au mambour de la table des pauvres pour l'achat de chapelets pour le catéchisme ».

De 1768 à 1770 : la table des pauvres paie à Henry Louis Grignet pour l'instruction que sa mère Marie Clara Wicque avait donné aux pauvres.

En l'an 1770, Pierre Hilart reçoit de l'argent de la table des pauvres pour l'écolage du soir.

Du 1er/11/1770 au 30/3/1771, la table des pauvres paie l'écolage au sieur Bosquet et à Pierre Hillart (futur marguillier).

Du 15/10/1772 au 5/5/1779, la table des pauvres paie à un laïc Jean Joseph Adam pour l'écolage.

D'avril 1779 à avril 1781, la table des pauvres paie à Alexandre Bastin qui a tenu l'école.

Une école privée à Silenrieux à la fin du 18ème siècle :

En 1747, Jean Joseph Hilard crée une école privée : « Jean Jos Hilard, maître d'école laïc est arrivé vers 1747 à Silenrieux et reste chez sa tante pour y tenir l'école et avoir des pensionnaires chez lui pour son profit. Il tient l'école au moins jusque 1753 ».

Par la suite, ce fut Pierre Joseph Hilard qui tiendra une école privée à Silenrieux jusque 1788.

Convention entre Augustin Croy et Pierre Hilard en 1788 :

« Il y a pluralité d'écoles à Silenrieux dans une paroisse qui ne se trouve pas trop nombreuse ; a comparu devant nous mayeurs et échevins, Pierre Hilard marguillier lequel a consenti à renoncer à tenir une école ordinaire ou publique à Silenrieux ».

2. L'époque contemporaine

a) L'époque française

Après le rattachement à la France en 1794, il est probable que Pierre Jos Hilard recrée une école privée car il est cité comme instituteur en 1801 et comme instituteur privé de 1804 à 1809. Il est renseigné par l'administration française comme un homme de probité mais peu instruit.

Par contre, au niveau officiel, pour tenir les 2 classes (garçons et filles séparés), Jean Joseph Adam et Philippe Albert Rousselle sont cités dès 1802 comme instituteurs de la république.

Jean Joseph Adam avait une excellente réputation. Il resta jusque 1820 et il décéda en 1824.

Philippe Albert Rousselle resta au moins jusque 1814.

b) L'époque hollandaise

En 1820, l'instituteur actuel Jean Jos Adam est malade et se trouve paralysé sans espoir de guérison ; d'où la nécessité d'avoir un nouvel instituteur.

Le 23 octobre 1820 Mathieu Pierard est nommé par le conseil communal aux conditions suivantes : « il enseignera dans l'ancien local dit l'école sous la maison commune. Il lui sera alloué sur les fonds de la commune 500 francs par an. (Il le recevra s'il ne jouit pas de la pension accordée par l'état à son prédécesseur). Il devra se conformer pour la religion aux instructions du curé et de la paroisse. Pour les cours ordinaires, il enseignera la langue française avec le plus de zèle et d'exactitude et de soins. Il devra tous les dimanches et fêtes se trouver aux offices et être à la tête des enfants et veiller à ce qu'ils se maintiennent comme il faut. La jeunesse étant relâchée, Mr Pierard devra veiller à leur conduite, leur honnêteté, réprimer leurs jurements ; la jeunesse prouve que nous avons un instituteur digne d'en remplir les fonctions. Il tirera de ses élèves chaque mois 60 cents pour apprendre à écrire et 40 cents pour apprendre à lire ».

A partir du 18 juin 1821, Mr Pierard est souvent absent pour affaire ; finalement, la commune décidera de le remplacer le 8 novembre 1821 par Mr Jean Baptiste Piret.

Le 15 novembre 1822 Philippe Huaut clerc chantre de l'église qui donnait l'instruction des premiers principes de la religion, les prières et le catéchisme ne peut plus les instruire car il faut un diplôme ; la commune demande de vouloir user à l'égard de Huaut dans l'examen qu'il devra subir, de quelques indulgences en faveur de la commune. « Sachant qu'il ne réunit pas toutes les connaissances prescrites par la loi pour obtenir un diplôme, nous vous prions de vouloir l'autoriser momentanément à exercer l'instruction telle qu'il l'a faite jusqu'à ce jour ».

Mr Piret suit la nouvelle méthode d'enseignement simultanée apprise à l'école normale de Namur. Il avait un sous maître pour le seconder en la personne de Théophile Léotard de conduite irréprochable et marguillier.

c) L'époque belge

Le 30 janvier 1837, Mr Piret donne sa démission et est remplacé provisoirement par Théophile Léotard sous maître, puis définitivement par Henri Joseph Feron de Waulsort en octobre 1837 qui sera le premier à profiter de la nouvelle école avec son logement prévu (nommé officiellement le 18 septembre 1837). Le 9 février 1861, il reçoit un livre à titre d'encouragement car il s'est distingué dans l'accomplissement de sa tâche. Il restera jusqu'au 24 décembre 1865. Le 11 octobre 1837, Hubert Barbon fut nommé sous maître pour seconder Mr Feron et en 1848, ce fut Mr Roland jusque 1883.

Par AR du 18 septembre 1843, Jean Baptiste Piret fut nommé pour 3 ans inspecteur cantonal de l'instruction primaire pour le 8ème ressort.

A partir de 1850, date de la création de l'école des filles, nous distinguerons donc le personnel enseignant de l'école des garçons et celui de l'école des filles.

1. L'école des filles (tenue par 2 sœurs dont une nommée officiellement)

La première sœur nommée en 1850 fut sœur Marie Chantale (Victorine Pierre) ; elle est née en 1828 et décédée le 27/2/1862 à Havelange ; elle resta officiellement jusque 1862.

Une autre sœur fut fondatrice avec sœur Marie Chantale, elle s'appelait sœur Euphasie (Victoire Berger) ; elle est née en 1829 et décédée le 29 juillet 1855. Elle enseigna donc plusieurs années à Silenrieux et y supporta l'insalubrité de l'école et de la maison construite au pied du cimetière.

Il est fort possible suivant les registres de la population que sœur Marie Chantale ne resta que jusque 1853 puis fut remplacée en 1854 par sœur Amélie ; de 1855 à 1858 par sœur Olympe ; de 1858 à 1862 par sœur Alphonsine (Laurence Thiébaut).

En 1855, sœur Mathilde, Marie Louise Marsigny succède à sœur Euphasie comme seconde religieuse ; elle est née en France le 02/04/1834 et décédée le 1er mai 1858 à 24 ans.

Le 9 février 1862, sœur Alphonsine (Laurence Thiébaut) succède officiellement à sœur Marie Chantale ; elle est née à Sebourg (France) le 11/12/1830 ; elle est sortie de la congrégation en juin 1874 ; elle démissionne de l'enseignement le 11 juin 1874 et part pour la Buissière.

Elle sera accompagnée d'une autre sœur ou novice qu'il est inutile de nommer sous institutrice attendu que le maximum des élèves n'est que de 60 et que pour un aussi petit nombre, une seule institutrice est suffisante.

Comme aidante et seconde sœur, sœur Virginie (Joachim Depret) succède à sœur Mathilde de 1858 à 1878 ; elle est née le 04/06/1820 et décédée le 12/01/1878.

Après le départ de sœur Alphonsine en 1874, sœur Célestine (Marie Joseph Bastin) lui succède du 16 août 1874 à septembre 1875 comme institutrice officielle ; elle est née à Pesche le 5 octobre 1854 et décède le 9 septembre 1875 à 21 ans.

Le 17 octobre 1875, Marie Josephine Florence Prignon (laïque) de l'école normale de Pesche remplace la sœur Célestine décédée à l'âge de 21 ans ; elle est née à Evelette le 16 juin 1856 ; elle démissionne le 27 septembre 1876 et part pour Maffe le 1er octobre 1876.

Le 8 octobre 1876, Mlle Prignon est remplacée par sœur Mélanie (Julie Alpestre) ; elle est née à Florenville le 18/10/1849 ; elle démissionnera le 23 septembre 1880 suite à la loi libérale de juillet 1879 ; elle est revenue le 9 novembre 1881 pour l'école libre de Silenrieux. (Voir la suite à l'école libre de Silenrieux).

D’octobre 1878 à septembre 1880, sœur Augustina (Thèrèse Poulet) succède à sœur Virginie comme institutrice aidante ; elle est née le 20/09/1839.

Après le départ des sœurs de l’école communale de Silenrieux, les institutrices seront toutes laïques. Le 17 octobre 1880, Zoé Itlet est nommée ; mais démissionnera le 16 novembre 1880 car elle n’accepte pas cet emploi. Mme Wuillame fera l’intérim durant l’hiver 1880-81. Ensuite, Odile Dumay sera nommée le 28 décembre 1880 en remplacement de Zoé Itlet, mais entrera en fonction le 8 mai 1881. Elle venait de Daussois où elle a enseigné du 8/10/1879 au 1/3/1881 ; elle est née à Senzeilles le 10/3/1859 ; elle était célibataire et reçut son diplôme d’institutrice le 7/8/1878 à l’école normale de Pesche. Les rapports sur Mlle Dumay seront toujours bons : « discipline solide quoique maternelle, ordre et propreté très bien, excellente exécution du programme, progrès des élèves très remarquables, local et mobilier convenables, c’est une très bonne école ; le zèle de Mlle Dumay ne se refroidit pas et elle ne vit que pour son école ».

Des élèves des villages voisins viendront à l’école des filles de Mlle Dumay pour compléter la classe et pour sa réputation.

Elle prendra sa pension le 6 mars 1917 et cessa son activité le 31 mars 1917.

Hélène Magniette lui succédera à partir du 13/4/1917 et fut nommée le 15/05/1917 ; elle vient de Monceau et aura quelques problèmes avec l’inspection au niveau de sa rigueur religieuse (voir ci-dessus). En 1930, elle fait l’acquisition d’un appareil cinématographique pour l’école des filles. Elle prendra sa pension le 1er janvier 1946.

Mme Elise Masset-Richoux, déjà institutrice du 1er degré (voir ci-dessous) lui succède. Elle est née à Silenrieux le 26 octobre 1908 ; elle fait ses études de régente scientifique à l’institut des ursulines de Wavre Notre Dame ; elle obtient un brevet d’institutrice ménagère et enseigne un an en humanité à La Louvière ; puis vient à Silenrieux en 1931 pour l'école mixte du 1er degré (voir ci-dessous).

Elle prend sa pension le 1/10/1965 ; elle est remplacée par Mme Annie Piret-Huriaux qui reprend les 3 années inférieures mixtes de Silenrieux jusque 1983 ; puis les 6 classes mixtes jusque 2001.

Depuis l’année 2001-2002, Mr Nihoul a repris les 6 classes ; puis les 4 dernières années en 2002-2003 en laissant les 2 premières années à Anne Gobeau.

2. L'école des garçons

Depuis 1850, Henri Joseph Feron n’a plus que les garçons ; il restera jusqu’au 24 décembre 1865 car il ne peut pas cumuler son emploi d’instituteur et secrétaire communal. Son fils Alphonse Joseph Auguste Feron lui succédera. Il fut nommé le 24 décembre 1865 ; il est diplômé de l’école normale de l’état de Nivelles. Il prend sa pension le 8 février 1896.

Léopold Cocriamont fut nommé le 9 février 1896 pour le remplacer ; il est né à Philippeville le 5 juillet 1870 ; il est marié et reçoit le diplôme d’instituteur le 14/08/1890 à l’école normale de Malonne en étant premier de classe ; il fut d'abord instituteur à Couvin du 1/10/1890 au 31/1/92, puis à Grandrieu du

1/2/1892 au 16/2/1896 ; enfin à Silenrieux. Il a cessé de remplir son emploi le 1er novembre 1929 et a été remplacé par Louis Lambert intérimaire depuis cette date jusque mai 1930 ; et, après, par Herman Masset instituteur intérimaire pendant quelques jours.

Ce fut Léon Benoit qui lui succéda le 18 mai 1930 ; il est né à Neuville le 26/9/1903 ; il reçoit son diplôme de Malonne le 20 juillet 1923. Finalement, dans le climat de peur créé par la guerre de Corée en 1951, il partit pour le Congo le 5 juillet 1951 dans la région de Jadotville.

Mr Georgery viendra le 20 juin 1951 désigné comme intérimaire pendant 3 ans étant donné que le titulaire, Mr Benoit est au Congo ; Mr Benoit sera considéré comme démissionnaire le 21 juin 1954 et révoqué le 2 décembre 1954.

Mr Georgery peut ainsi être nommé instituteur le 16 mai 1955 puis chef d'école le 7 juillet 1955 jusque octobre 1983 (voir suite école des filles). En 1965, il eut une classe mixte des 3 dernières années au lieu d'une classe de garçon avec les 6 années.

3. L'école mixte du 1er degré

En 1932, Silenrieux va dédoubler l'école car les enfants reviennent au village suite à la nomination d'un nouvel instituteur et à une démographie favorable ; les classes sont surpeuplées. Mlle Elise Masset est nommée le 13 décembre 1931 pour donner cours au degré inférieur mixte (1ère et 2ème primaires) ; elle est diplômée de l'institut des Ursulines de Wavre Notre Dame ; en 1940, pour remplacer l'institutrice absente, le curé Guillaume a tenu la classe pendant 4 semaines ; en effet, en 1940, Mme Richoux avait été déportée en France ; elle est revenue pour la rentrée de septembre 1940 au village ; elle enseignera dans cette classe jusqu'au 31 décembre 1945 avant de reprendre les 6 années de l'école des filles (voir ci-dessus).

4. L'école du baby boom

En 1958, suite au baby boom de l'après-guerre, les classes de l'école primaire sont à nouveau surpeuplées ; on décide le 28/11/1958 la création d'une classe mixte des élèves des 2 premières années des garçons et la 1ère année des filles ; d'abord Arlette Dujardin, institutrice gardienne sera désignée le 1/12/1958 car on ne trouvait pas d'institutrice primaire. Puis Mme Eloise Gilles Huaux remplaça le 4 mai 1959 Mme Dujardin comme institutrice provisoire jusqu'au 30 juin 1959 à l'ABC.

Pour l'année suivante, ce fut Mlle Christine Bayard nommée le 13 août 1959 comme institutrice primaire provisoire et le 1/2/1961 à titre définitif ; elle démissionnera le 29/10/1962 ; Mlle Andrée Dupont la remplace et démissionne le 5/11/1962 ; puis Marie Marthe Donnay prit la place pour terminer l'année 1962-63. Après, on a dû arrêter le dédoublement car on ne trouvait plus d'institutrice.

5. L'école gardienne

D'octobre 1856 à septembre 1858 : Elisabeth Hamaide (sœur Marthe née le 4/8/1828 et décédée le 5/2/1907) a tenu la garde d'enfants avant l'âge primaire à Silenrieux.

D'octobre 1858 à octobre 1861 : Xavière Elisa Dejimbe (sœur Xavier) née le 23/10/1834 et décédée le 2/1/1926.

D'octobre 1861 à septembre 1863 : Marie Voltèche (sœur Gertrude).

D'octobre 1865 à septembre 1866 : Hermance Havene (sœur Camille) née le 30 août 1846 à Beauraing et décédée en 1911.

D'octobre 1868 à septembre 1869 : Josephine Gilbert (sœur Odile).

D'octobre 1869 à septembre 1870 : Adèle Simon (soeur Emmanuel).

De 1870 à 1874 : probablement Hermance Havene (sœur Camille) car elle fut raillée d'office du registre de la population vers 1877 en même temps que Familie Wafflard.

D'octobre 1874 à septembre 1875 : Familie Wafflard (sœur Nathalie) née à Gochenée le 11 juin 1840.

D'octobre 1875 à septembre 1876 : Hyacinthe Metens (sœur Félicie).

Du 1er octobre 1876 à septembre 1878 : Rosalie Durvaux, (soeur Alix ou Alice) née à Ransart le 4/11/1836 et décédée le 28 février 1881 à Pesche ; elle fut nommée officiellement le 18 août 1878 par la commune comme institutrice gardienne jusqu'au 23 septembre 1880 où elle démissionne.

Mlle Pauline Alexandre fut nommée le 4 octobre 1880 en remplacement de Dame Durvaux démissionnaire le 23 septembre 1880 ; elle est diplômée de Bruxelles le 5 octobre 1882 devant un jury institué par le gouvernement.

En 1900, un rapport pour l'école gardienne nous apprend que : la discipline est bien établie, ordre et propreté très bien, très bonne exécution du programme, très sérieux progrès des élèves, local convenable, mais le mobilier devrait être amélioré.

En 1903, Mlle Emma Bertha Marchal fait l'intérim pour raison de maladie de Pauline Alexandre ; Mlle Pauline Alexandre démissionne le 22 avril 1907.

Bertha Marchal fut nommée le 9 juin 1907 pour la remplacer ; elle resta jusqu'au 16/11/1907 car sa santé n'était pas bonne ; le 12 octobre 1907, Mlle Joséphine Léantine faisait déjà un intérim à la place de Mlle Marchal.

Jenny Bousrez fut nommée le 16 novembre 1907 pour remplacer Bertha Marchal. Elle fut aussi souvent remplacée ; le 23 septembre 1913 par l'intérim de Mlle Renée Bultot ; de mai à juin 1916 par les sœurs françaises présentes à Silenrieux ; le 15/5/1917 par l'intérim de Mlle Gobier ; Mme Jenny Paquet-Bousrez décéda le 16 septembre 1917.

Elle fut remplacée le 23 septembre 1917 par Mlle Léonie Deroyer ; à partir de 1920, les intérims seront nombreux pour raison de santé ; ce fut souvent Adeline Latour qui prit l'intérim : du 1er mai au 9 juin

1920, autour du 1/12/1920, autour du 1er mai 1921, de février à décembre 1923, en 1924, depuis le 26 janvier 1925 jusque ?, à la fin 1926 ; à partir du 31 décembre 1926, l'institutrice intérimaire sera Mlle Y. Dropsy.

Finalement, Mlle Deroyer démissionnera le 9 février 1927 pour cause d'infirmités graves reconnues incurables ; elle est admise à la retraite.

Mme Alice Liboutton-Bernard fut nommée le 22 mai 1927 ; elle restera jusqu'au 31/12/1960. Alice Liboutton est née à Lodelinsart le 26/3/1906 ; elle est diplômée de l'école de Wavre Notre Dame le 3 décembre 1924 ; en mai 1940, elle fuit en France et revient le 19 décembre 1941 à Silenrieux.

Arlette Dujardin lui succédera ; elle fut nommée le 4/4/1961 ; elle prit sa pension à la fin de l'année 1988-89.

En 1989-90 : Isabelle Bonivers de Cerfontaine.

En 1990-91 : Françoise Renard.

De 1991 à 1997 : Martine Pétrizot de Cerfontaine.

De 1997 à 2001 : Vinciane Meunier de Senzeilles.

De 2001 à ? : Françoise Renard accompagnée depuis 2003 par Christine Hahez à mi-temps.

§ 4. Les Statistiques de fréquentation de l'école selon les inscriptions

Comme l'école n'est pas obligatoire au 19ème siècle, le nombre d'élèves est plus important en hiver car en été, les enfants travaillent à la ferme.

En 1822-23 : 50 garçons et 34 filles dont 39 indigents.

En 1824-25 : 52 garçons et 38 filles dont 36 indigents (en été 1825 : 28 garçons et 22 filles).

En 1825-26 : 68 garçons et 52 filles.

En 1826-27 : 100 élèves en hiver ; 50 au printemps et 30 en été.

En 1827-28 : 147 élèves dont 40 indigents.

En 1831 : 76 garçons et 71 filles.

En 1832 : 79 garçons et 73 filles.

Le 27 mai 1833 (distribution de prix) il y a 13 garçons et 12 filles en classe supérieure ; 14 garçons et 14 filles en classe moyenne et 23 garçons et 18 filles en classe inférieure.

En 1834-35 : 140 élèves dont 63 indigents.

En 1835-36 : 67 indigents (35 garçons et 32 filles).

En 1837 :140 enfants dont 64 indigents.

En 1838 : 82 garçons et 73 filles dont 64 indigents.

En 1842 : plus ou moins 180 élèves potentiels.

En 1844 : 71 filles et 69 garçons.

En 1846 : 47 garçons et 57 filles.

En 1847-48 : 43 garçons et 46 filles dont 45 indigents.

En 1848-49 : 56 garçons et 55 filles dont 54 indigents.

En 1849-50 : 58 garçons et 53 filles dont 56 indigents.

En 1850-51: 60 garçons et 55 filles dont 59 indigents.

En 1851-52 : 59 garçons et 56 filles dont 55 indigents. (En 1852, il y a 139 enfants en âge scolaire (83 garçons et 56 filles).

En 1852-53 : 65 garçons et 56 filles dont 59 indigents.

En 1853-54 : 57 garçons et 42 filles dont 54 indigents.

En 1854-55 : 60 garçons et 51 filles dont 69 indigents.

En 1855-56 : 58 garçons et 43 filles dont 57 indigents.

En 1859-60 : 75 garçons et 58 filles dont 73 indigents.

Le 16 août 1859 (distribution de prix) : 31 garçons et 25 filles de classe inférieure ; 16 garçons et 8 filles de classe moyenne ; 5 garçons et 7 filles de classe supérieure.

En 1860-61 : 62 garçons et 49 filles dont 54 indigents.

En 1862-63 : 75 garçons et 60 filles dont 58 indigents

En 1863-64 : 69 garçons et 47 filles dont 47 indigents.

En 1864-65 : 69 garçons et 58 filles dont 55 indigents.

En 1865-66 : 68 garçons et 52 filles dont 53 indigents.

En 1866-67 : 63 garçons et 51 filles dont 54 indigents.

En 1867-68 : 73 garçons et 56 filles dont 56 indigents.

En 1868-69 : 69 garçons et 57 filles dont 65 indigents.

En 1870-71 : 73 garçons et 66 filles dont 62 indigents.

En 1871-72 : 70 garçons et 70 filles dont 72 indigents.

En 1872-73 : 77 garçons et 65 filles dont 68 indigents.

En 1873-74 : 71 garçons et 64 filles dont 68 indigents.

En 1874-75 : 78 garçons et 61 filles dont 79 indigents.

En 1875-76 : 77 garçons et 55 filles dont 87 indigents.

En 1876-77 : 77 garçons et 59 filles dont 82 indigents.

En 1877-78 : 73 garçons et 64 filles dont 95 indigents.

En 1878-79 : 72 garçons et 63 filles dont 93 indigents.

En 1879-80 : 82 garçons et 63 filles dont 91 indigents.

En 1880-81 : 61 garçons et 59 filles dont 89 indigents.

En 1881-82 : 59 garçons et 50 filles (gratuité générale de l'instruction et concurrence de l'école libre).

En 1882-83 : 49 garçons et 45 filles.

En 1883 : 62 garçons et 35 filles.

En 1884 : 59 garçons et 27 filles.

En 1892-93 : 40 garçons et 47 filles.

En 1893-94 : 61 garçons et 59 filles.

En 1894-95 : 64 garçons et 58 filles.

En 1895-96 : 67 garçons et 55 filles.

En 1896-97 : 68 garçons et 57 filles (y compris école libre).

En 1897-98 : 69 garçons et 60 filles (y compris école libre).

En 1898-99 : 33 garçons inscrits et 28 présents et 27 filles inscrites et 26 présentes.

En 1899-1900 : 32 garçons inscrits et 31 présents ; 26 filles inscrites et 21 présentes.

En 1900-01 : 26 garçons inscrits et 20 présents; 28 filles inscrites et 27 présentes.

En 1901-02 : 24 garçons inscrits et 19 présents ; 35 filles inscrites et 31 présentes.

En 1902-1903 : 28 garçons inscrits et 28 présents.

En 1903-04 : 25 garçons inscrits et 25 présents ; 30 filles inscrites et présentes.

En 1904-05 : 28 garçons inscrits et 25 présents ; 32 filles inscrites et 31 présentes.

En 1905-06 : 30 garçons inscrits et présents ; 37 filles inscrites et 35 présentes.

En 1906-07 : 45 garçons et 48 filles (fin de l'école libre).

En 1907-1908 : 48 garçons et 58 filles.

En 1908-1909 : 45 garçons et 56 filles.

Liste des élèves étrangers admis à l'école communale : 9 filles en 1900-1901, 11 en 1901-1902, 7 en 1902-1903, 8 en 1903-1904, 9 en 1904-1905, 5 en 1905-1906, 3 en 1906-1907, 2 en 1907-1908, 2 en 1908-1909.

En 1909-1910 : 41 garçons et 50 filles.

En 1910-1911 : 47 garçons et 46 filles.

En 1911-1912 : 43 garçons et 44 filles.

En 1912-1913 : 50 garçons et 45 filles.

En 1913-1914 : 41 garçons et 47 filles.

En 1915-16 : 41 garçons inscrits et 33 filles.

En 1916-17, les enfants soumis à l'obligation scolaire sont de 115 selon la loi du 19 mai 1914.

En 1917-18 : 35 garçons inscrits et 43 filles inscrites.

En 1918-19 : 36 élèves filles et 38 élèves garçons.

En 1920-21 : 37 garçons et 36 filles.

En 1922-23 : 45 filles.

En 1925 : 38 garçons.

En 1936 : 32 élèves filles.

En 1937-38 : 37 élèves filles.

En 1943 : 25 élèves filles.

Le degré inférieur mixte de Mme Richoux :

1931-32 : 32 ; 1932-33 : 42 ; 1933-34 : 40 ; 1934-35 : 33 ; 1935-36 : 36 ; 1936-37 : 28 ; 1937-38 : 29 ; 1938-39 : 33 ; 1939-40 : 31 ; 1940-41 : 21 ; 1941-42 : 22 ; 1942-43 : 18 ; 1943-44 : 22 ; 1944-45 : 23 ; 1945-46 : 13.

Rapport de 1958 : une classe de garçons de 41 élèves, une classe de filles de 28 élèves et une classe de gardienne de 19 élèves (26 inscrits). A partir du 1er décembre, il y aura une classe mixte de 1ère et 2ème garçons (22 garçons) et 1ère filles (7 filles) c'est-à-dire 29 élèves, une classe de fille de 22 élèves et une de garçons de 21 élèves.

La classe de Mme Richoux :

1944-45 : 20 filles ; 1945-46 : 22 filles ; 1946-47 : 24 filles ; 1947-48 : 17 filles ; 1948-49 : 19 filles ; 1949-50 : 17 filles ; 1950-51 : 18 filles ; 1951-52 : 20 filles ; 1952-53 : 23 filles ; 1953-54 : 29 filles ; 1954-55 : 30 filles ; 1955-56 : 32 filles ; 1956-57 : 34 filles ; 1957-58 : 37 filles ; 1958-59 : 29 filles ; 1959-60 : 24 filles ; 1960-61 : 21 filles.

Mr Georgery et Mr Benoit :

1930-31 : 39 garçons ; 1931-32 : 46 garçons ; 1932-33 : 28 garçons ; 1933-34 : 31 garçons, 1934-35 : 34 garçons ; 1935-36 : 34 garçons ; 1936-37 : 34 garçons ; 1937-38 : 35 garçons ; 1938-39 : 29 garçons ; 1939-40 : 27 garçons ; 1940-41 : 22 garçons ; 1941-42 : 19 garçons ; 1942-43 : 17 garçons ; 1943-44 : 15 garçons ; 1944-45 : 16 garçons ; 1945-46 : 16 garçons ; 1946-47 : 21 garçons ; 1947-48 : 17 garçons ; 1948-49 : 20 garçons ; 1949-50 : 16 garçons ; 1950-51 : 14 garçons ; 1951-52 : 17 garçons ; 1952-53 : 22 garçons ; 1953-54 : 22 garçons ; 1954-55 : 27 garçons ; 1955-56 : 33 garçons ; 1956-57 : 36 garçons ; 1957-58 : 38 garçons ; 1958-59 : dédoublement car 46 garçons (20 pour Mr Georgery avec les grands) ; 1959-60 : 43 garçons (23 pour Georgery) ; 1960-61 : 41 garçons (27 pour Georgery) ; 1961-62 : : 23 garçons pour Mr Georgery ; 1962-63 : 36 garçons ; 1963-64 : 24 élèves garçons ; 1964-65 :23 garçons ; 1965-66 : 18 mixtes pour les 4ème 5ème et 6ème années ; 1966-67 : 24 mixtes ; 1967-68 : 23 mixtes ; 1968-69 : 25 mixtes ; 1969-70 : 21 mixtes ; 1970-71 : 18 mixtes ; 1971-72 : 23 mixtes ; 1972-73 : 25 mixtes ; 1973-74 : 18 mixtes ; 1974-75 : 20 mixtes ; 1975-76 : 21 mixtes ; 1976-77 : 16 mixtes ; 1977-78 : 13 mixtes ; 1978-79 : 12 mixtes ; 1979-80 : 11 mixtes ; 1980-81 : 15 mixtes ; 1981-82 : 14 mixtes ; 1982-83 : 13 mixtes.

La classe de Mme Piret :

1965-66 : 26 mixtes 123; 1966-67 : 27 mixtes 123 ; 1967-68 : 30 mixtes 123 ; 1968-69 : 25 mixtes 123 ; 1969-70 : 35 mixtes 123 ; 1970-71 : 29 mixtes 123 ; 1971-72 : 26 mixtes 123 ; 1972-73 : 18 mixtes 123 ; 1973-74 : 17 mixtes 123 ; 1974-75 : 15 mixtes 123 ; 1975-76 : 16 mixtes 123 ; 1976-77 : 19 mixtes 133 ; 1977-78 : 20 mixtes 123 ; 1978-79 : 12 mixtes 123 ; 1979-80 : 21 mixtes 123 ; 1980-81 : 20 mixtes 123 ; 1981-82 : 15 mixtes 123 ; 1982-83 : 12 mixtes 123 ; 1983-84 : 20 élèves de 1 à 6 mixtes ; 1984-85 : 7 élèves, 1985-86 : 8 élèves ; 1986-87 : 12 élèves ; 1987-88 : 9 élèves ; 1988-89 : 6 élèves ; 1989-90 : 9 élèves ; 1990-91 : 14 élèves ; 1991-92 : 15 élèves ; 1992-93 : 13 élèves ; 1993-94 : 9 élèves ; 1994-95 : 14 élèves ; 1995-96 : 12 élèves ; 1996-97 : 12 élèves ; 1997-98 : 13 élèves ; 1998-99 : 13 élèves ; 1999-2000 : 13 élèves ; 2000-2001 : 13 élèves ; 2001-2002 : 18 élèves ; 2002-2003 : 30 élèves.

Statistique de l’école gardienne :

En 1878-79 : 47 élèves.

En 1879-80 : 45 élèves.

En 1880-81 : 41 élèves.

En 1881-82 : 54 enfants.

En 1882-83 : 43 enfants.

En 1883-84 : 58 enfants.

En 1884-85 : 47 enfants.

En 1895 : 71 enfants (y compris l’école libre).

En 1896 : 49 enfants.

En 1900 : 40 enfants inscrits et 33 présents.

En 1901 : 37 inscrits et 18 présents.

En 1902 : 34 inscrits et 12 présents.

En 1903 : 42 inscrits et 17 présents.

Au 15 juin 1912 : 55 inscrits et 28 présents.

En 1915 : 25 inscrits et 24 présents.

En 1917-18 : 29 élèves inscrits et 21 présents.

En 1920-21 : 31 inscrits et 20 présents.

En 1932 : 26 élèves.

En 1936-37 : 33 élèves.

En gardienne : une moyenne de 13 élèves présents en 1979, 16 élèves de moyenne en 1980 ; en 1984 : 11 élèves ; en 1986, 8 élèves ; en 1987, 12 élèves ; en 1988, 13 élèves ; en 1989, 12 élèves ; en 1990, 5 élèves ; en 1991, 5 élèves ; en 1992, 10 élèves ; en 1993, 11 élèves ; en 1994, 9 élèves ; en 1995, 15 élèves ; en 1996, 12 élèves ; en 1997, 12 élèves ; en 1998, 11 élèves ; en 2002, 26 élèves.

§ 5. Les écoles d'adultes

Depuis 1860, l'inspection scolaire pousse les communes à se doter d'écoles pour adultes.

En 1868, l'administration communale de Silenrieux décide la création d'une école d'adultes pour garçon (cours gratuit, livres à charge des élèves). Les cours se donnent en été seulement après la messe le dimanche. On accepte un maximum de 25 élèves et on paie à l'instituteur primaire de l'école des garçons un forfait et une somme par élève de 12 Frs.

L'école avait 2 divisions : la division élémentaire : lecture, écriture, poids et mesure, calcul et éléments de français et la division supérieure : langue française, arithmétique, dessin, géographie, histoire, notions de droit et d'hygiène.

L'école d'adulte aura sa bibliothèque. (Voir les bibliothèques).

En 1870, il y a 44 élèves masculins.

A partir de 1871, les cours se donnent du 1er octobre au 31 août (d'octobre à mars les lundi, mercredi et vendredi soir et de mars à août après la messe le dimanche).

Le 31 décembre 1871, l'administration communale fait l'ouverture d'une école dominicale pour filles (adultes) ; les cours se donnent 45 jours de 2 heures les dimanches après la messe d'octobre à juillet ; l'instruction est gratuite ; l'institutrice primaire de l'école des filles donnera le cours et touchera une indemnité fixe de 60 Frs et des rétributions scolaires à raison de 8 cent par élèves présents plus 10 Frs pour le chauffage et 25 Frs pour la bibliothèque scolaire.

Voici quelques statistiques de fréquentation pour les hommes :

En 1871, 28 élèves hommes ; en 1872, 35 hommes ; en 1873, 37 hommes ; en 1874, 41 hommes ; en 1875, 38 hommes ; en 1876, 37 hommes ; en 1878, 34 hommes ; en 1879, 30 hommes ; en 1881, 50 hommes ; en 1882, 49 hommes ; en 1883, 48 hommes ; en 1885, 20 hommes ; en 1887, 31 hommes ; en 1891, 30 hommes.

Voici quelques statistiques de fréquentation pour les femmes :

En 1872, 64 femmes ; en 1873, 54 femmes ; en 1874, 53 femmes ; en 1875, 36 femmes ; en 1876, 41 femmes ; en 1877, 48 femmes ; en 1878, 60 femmes ; en 1879, 50 femmes ; en 1881, 52 femmes ; en 1882, 45 femmes; en 1883, 48 femmes ; en 1885, 20 femmes.

La situation en 1896 de l'école des adultes pour filles : le mobilier est celui de l'école primaire des filles ; il y a une collection complète de poids et mesure, une collection de tableaux pour l'enseignement intuitif, du matériel pour la géographie, une collection des principales formes géométriques, un châssis canevas pour l'enseignement des travaux manuels, une table pour coupe des vêtements. Odile Dumay donne cours de : compréhension et répétition, lecture, écriture, calcul, système métrique, langue maternelle, géographie, histoire, hygiène et économie domestique ; on donne une fois 2 heures pendant 11 mois le dimanche. Il y a 22 filles au 1er octobre 1896 de plus de 14 ans. L'instruction est gratuite. On admet par tolérance des filles de 12 à 14 ans (3 filles).

La situation en 1896 de l'école des adultes pour garçons : il y a 13 bancs pupitres, 6 tableaux, cartes d'Europe, de Belgique, de Namur, du territoire communal, collection de tableaux d'histoire de Belgique et d'histoire naturelle, un globe terrestre, des cartes géographiques, des instruments de physique, un système poids et mesures, des solides géométriques en bois ; le programme est la langue française, l'arithmétique, le dessin, la géographie, l'histoire de Belgique, les droits constitutionnels, l'hygiène. Le cours se donne pendant 5 mois 3 fois par semaine le lundi, mercredi, vendredi (2 heures). Il y a 13 hommes de plus de 14 ans et 2 de 12 à 14 ans.

A partir du 20ème siècle, le nombre d'élèves diminue :

Les hommes : en 1901, 13 inscrits et 6 présents ; en 1902, 10 inscrits et présents ; en 1903, 15 inscrits et 11 présents.

Les femmes : en 1900, 25 inscrites ; en 1901, 25 inscrites ; en 1903, 24 inscrites ; en 1905, 24 inscrites.

Programme du concours des écoles d'adultes pour Silenrieux en 1902 (filles) :

Langue maternelle (dictée et rédaction), éléments du calcul et du système métrique (exercices raisonnés sur les 4 opérations et système métrique avec application au calcul de choses les plus pratiques de la vie et résolution de problèmes se rapportant à la vie), chants patriotiques et moraux, géographie (conférences et lectures sur des sujets d'actualité, mœurs, productions, industrie, commerce, comparaison entre les différents pays sous le rapport des ressources matérielles, etc.., histoire (lectures et conférences sur l'influence de la femme dans les différents gouvernements, degré de civilisation des peuples, manière de se montrer bonnes citoyennes), économie domestique (programme plus ample des matières enseignées à l'école primaire, plus la pratique des travaux du ménage), l'hygiène (hygiène de la première enfance et pédagogie maternelle, lecture d'ouvrages à favoriser l'éducation morale, intellectuelle et pratique.

Pendant la guerre 14-18, l'école d'adultes ne fonctionna pas tout le temps ; du 15 octobre au 31 décembre 1914, la classe fut fermée car occupée par les allemands ; en 1915, Cocriamont demande la date exacte de la rentrée de l'école d'adultes car il est défendu de circuler après 9 H du soir (il faut donc changer les heures) et il n'y a plus de pétrole pour l'éclairage ; pour l'année 1915-16, 17 garçons adultes sont inscrits ; du 1er janvier au 15 mars 1918, on ferme car manque de combustible et du 15 octobre au 31 décembre 1918 la classe est occupée par les anglais d'où fermeture.

Après la guerre, les écoles d'adultes vont doucement disparaître ; en 1921, il reste 5 femmes en hiver et 1 en été et pour 1922, on prévoit 8 filles à l'école d'adultes ; en 1924-25, il y a 7 femmes en moyenne.

Le 6 mars 1926, la commune reçoit la démission de Mlle Magniette pour l'école d'adultes des filles (il reste 2 élèves seulement). Le cours d'adulte dominical est supprimé par décision du conseil communal du 4 avril 1926.

Quant aux hommes, en 1924-25, il y a encore 11 élèves en moyenne.

En 1929, l'école pour adulte (garçons) n'a plus qu'un élève ; on en cherche d'autres en vain.

On cherche aussi d'autres possibilités et l'inspecteur principal envoie à la commune le 31/1/1929 le programme de l'enseignement professionnel et de l'enseignement agricole.

§ 6. L'école de Falemprise

Depuis au moins le rattachement de Falemprise à la paroisse de Soumoy, les écoliers de Falemprise ont pris l'habitude d'aller à l'école de Soumoy (en 1823, ils sont 18 écoliers).

Depuis l'indépendance de la Belgique en 1831, le conseil communal décide de payer 10 florins à l'instituteur de Soumoy pour les enfants de Falemprise. Il y a 16 élèves de Falemprise à l'école de Soumoy.

Cependant, une école privée fut ouverte dans les années 1840. Au départ, c'est un garde particulier retraité (probablement Jacques Gillard) qui ouvre une école à Falemprise en 1840. Les habitants lui paient la somme de 46 Frs 50 cent et s'engagent à lui fournir tout ce qui lui serait nécessaire sans aucune autre charge pour la commune. Le garde forestier a été remplacé par le sieur Claussin en 1842. Celui-ci sera payé de 1843 à 1845 par la caisse de prévoyance des instituteurs.

En 1844, l'école de Falemprise compte 8 garçons payants et 7 filles payantes et 8 non payants, soit 23 élèves au total ; il n'y a pas de maison d'école communale, ni paiement par la commune.

Le 18 septembre 1845, cette école primaire fut adoptée par la commune avec comme instituteur Alexis Claussin.

Les recettes de l'école en 1845 après l'adoption sont : le produit des rétributions perçues par l'instituteur sur les élèves solvables, l'allocation du bureau de bienfaisance pour les élèves indigents, les revenus des fondations destinées au service de l'école, les produits de donations, les allocations communales pour le loyer de la maison (indemnité de logement), pour l'entretien, pour les livres, pour le chauffage, pour le traitement de l'instituteur.

En 1845, il y a 23 élèves à Falemprise.

Le 12 mai 1849, la classe n'est plus fréquentée que par 15 élèves dont 3 indigents. On ferma l'école et on proposa que les enfants fréquentent de nouveau l'école de Soumoy. Il est possible que Alexis Claussin continua encore une école privée quelques années après.

En 1862, des habitants de Falemprise décident d'ouvrir une souscription pour la construction d'une maison d'école (16 familles ont souscrits sur 22). Ce projet n'a pas eu de suite.

A partir de 1870 au moins, Silenrieux devra intervenir dans les frais d'enseignement des enfants de Falemprise en payant une quote part à la commune de Soumoy.

En 1893, Soumoy augmente la quote part demandée à Silenrieux car on ouvre une classe de couture. (235 Frs par an).

Le 15 mai 1908, des habitants de Falemprise font une pétition pour ouvrir une école primaire car il faut plus de 30 minutes pour aller à Soumoy et il y a 112 habitants à Falemprise dont 16 enfants en âge d'école primaire.

Le 5 février 1909, les habitants de Falemprise envoient de nouveau une lettre pour créer une école primaire à Falemprise. Le conseil communal de Silenrieux étudiera la possibilité d'ouvrir une classe ou une école à Falemprise mais, le 2 octobre 1909, l'inspection cantonale prévient qu'il résultera que la commune devra seule faire face aux dépenses pour l'organisation d'une classe à Falemprise. Vu le coût élevé pour la commune d'ouvrir une classe à Falemprise, la commune renoncera à ce projet.

Le 28 juillet 1910, le conseil communal de Soumoy décide d'augmenter à partir de 1911 la contribution financière de Silenrieux à un tiers des dépenses d'enseignement (400 Frs par an au lieu de 235 Frs) vu que la population scolaire de Falemprise représente le tiers de la population scolaire à Soumoy ; le 28 avril 1911, Silenrieux a donné son accord.

A partir de 1921, Silenrieux fait la démarche d'envoyer les enfants de Falemprise vers l'école de Cerfontaine car Soumoy demande trop comme contribution financière.

Le 8 août 1921, Cerfontaine accepte de prendre les enfants de Falemprise moyennant une redevance annuelle de 12 Frs par élèves ; en 1922, 6 élèves ont été à Cerfontaine. Les enfants de Falemprise iront à Cerfontaine jusque 1934 ; puis de 1934 à 1937, la commune paie de nouveau une redevance à Soumoy ; ensuite de 1938 à 1943 à Cerfontaine et enfin de 1943 à 1953 au moins à Soumoy.

§ 7. La situation de Gerlimpont

Le 6 février 1904, Walcourt demande 10 Frs par élève de Gerlimpont qui se rend à l'école communale de Walcourt ; le 4 mars 1904, Silenrieux répond à Walcourt qu'il ne paiera aucune rétribution scolaire pour Gerlimpont ; Walcourt réclamera cette somme aux habitants eux-mêmes et le 10 avril 1904, les habitants de Gerlimpont demandent que la commune paie la redevance de 10 Frs demandée par Walcourt aux parents ; il y a 7 enfants de Gerlimpont à Walcourt pour le moment ; en plus, la commune prend déjà en charge l'éducation des enfants de Falemprise qui vont à Soumoy et ceux des haies qui vont à Daussois ; la commune de Silenrieux refusera.

Le 13 décembre 1908, les habitants de Gerlimpont redemandent que la commune prenne en charge les 10 Frs par élève demandés par Walcourt ; finalement, la commune de Silenrieux approuve le 3 avril 1909 de prendre en charge la contribution à payer pour les enfants de Gerlimpont qui vont à l'école à Walcourt.

En 1909, 12 élèves de Gerlimpont fréquentent l'école de Walcourt ; en 1910, 5 garçons et 7 filles ; en 1912, 9 élèves ; en 1914, 3 élèves ; en 1916, 5 élèves.

Silenrieux paie à Walcourt pour les enfants de Gerlimpont jusque 1921.

§ 8. L'école libre

Elle fut créée en 1881 par les sœurs de Pesche suite à la loi libérale de 1879 sur l'enseignement (voir enseignement communal ci-dessus). Il y avait une école primaire, une école gardienne et une école d'adulte qui se trouvait en face du presbytère rue de Cerfontaine dans une maison louée à Firmin François.



L'école libre de Silenrieux

La commune n'intervient pas financièrement. De 1881 à au moins 1888, c'est l'évêché et la paroisse qui subsidient l'école libre. Le curé Henry directeur de l'école libre demandera un subside des fonds provinciaux à partir de 1896 car les subsides accordés par l'évêché et l'état sont insuffisants pour payer la location des bâtiments et le traitement de 2 institutrices. L'avis de l'inspection pour les subsides fut très favorable car il y avait de grands besoins pour l'école. De 1896 à 1906, l'école libre (primaire, gardienne et adultes) recevra des subsides de l'état et de la province.

Les statistiques sur la fréquentation :

En 1881, il y a à l'école catholique mixte primaire : 8 garçons et 12 filles et l'école gardienne : 4 garçons et 6 filles.

En 1882 : 9 garçons et 20 filles en primaire et en gardienne 8 garçons et 14 filles.

En 1883 : 12 garçons et 25 filles en primaire et en gardienne 8 garçons et 14 filles

En 1884 : 11 garçons et 20 filles en primaire et en gardienne 15 garçons et 12 filles.

En 1892 : l'école primaire paroissiale : 56 élèves.

En 1895 : 24 filles et 16 garçons ont suivis l'école primaire libre.

En 1896-97 : 21 filles à l'école libre.

En 1897-98 : 23 filles.

En 1897 : 33 élèves en primaire et 32 en gardienne.

En 1898 : 12 garçons et 27 filles à l'école primaire dont 27 ont réellement suivi les cours.

Au 31 déc. 1898 : 36 élèves au total (13 garçons et 23 filles) ; au 1er degré 13, 2è degré 14 et 3è degré 8 et 35 élèves en gardienne (11 garçons et 24 filles).

Un rapport de 1898 nous dit que :

« Le mobilier était complet et en bon état ; il y avait une collection complète de poids et mesure et un livre de géographie et d'histoire. Heure d'ouverture : 8 H à 11 H et 13 H à 16 H. Les vacances d'été vont du 20 août au 30 septembre. A Pâques du mercredi saint au dimanche de la quasimodo. Le congé hebdomadaire est le jeudi après midi ; les élèves féminines savent toutes tricoter.

L'école d'adulte libre en 1898 : Julie Alpeste avait 31 femmes et 43 jours d'ouverture par an tous les dimanches de l'année de 3 H à 5 H 30 ; l'indemnité était payée par un subside du gouvernement.

Le nombre d'élèves qui ont un livret d'épargne : 10 en primaire, 5 en gardienne et 14 adultes ».

En janvier 1906, l'école libre (primaire, gardienne et adulte) de Silenrieux est supprimée.

Le personnel de l'école primaire et de l'école d'adulte :

D'octobre 1881 à août 1906 : Marie Elvire Julie Alpeste (sœur Mélanie) née à Florenville le 18 novembre 1849 ; en octobre 1883, elle devient la supérieure de l'école libre et de la communauté de Silenrieux jusque août 1906 ; elle part pour Froidchapelle le 11 octobre 1906.

L'école gardienne :

D'octobre 1880 à septembre 1881 : Philomène Grawez (sœur Vitaline) née le 10/02/1843 et décédée le 27/01/1916 ; elle est la supérieure de la communauté et de l'école libre.

D'octobre 1881 à octobre 1900 : Marie Thérèse Poulet (sœur Augusta ou Augustina) elle est née le 20/09/1839 ; d'après les registres, elle serait sortie le 29 février 1896 pour Pesche.

Intérim du 01/04/1898 à octobre 1898 : Maria Hurion (soeur Marie Rosalie).

Du 1er octobre 1898 à octobre 1899 : Catherine Davio (sœur Gonzague) religieuse née à St Gérard le 5 décembre 1849.

D'octobre 1899 à septembre 1900 : Thérèse Toussaint (sœur Antoine) née le 12/05/1860 et décédée en 1918.

D'octobre 1900 à octobre 1901 : Marie Françoise Catherine Davio (sœur Gonzague).

D'octobre 1901 à octobre 1902 : Marie Louise Jos Jean (sœur Prospérine) née à Velaine sur Sambre le 26 mai 1860.

D'octobre 1902 à septembre 1906 : Françoise Marie Tasia (sœur Claire d'Assise) née à Terwagne le 1er juin 1874 et décédée le 20/01/1953 ; elle venait de Montbliart.

Des sœurs qui sont probablement venues aider l'institutrice primaire comme assistante :

Léonie Delhore née à Hyères le 20 avril 1828 entrée le 9 novembre 1881 sortie sans déclaration à la commune.

Eugénie Bernard née à Rosay sur Serre (France) le 26 juin 1845 entrée le 26 février 1883 et sortie sans déclaration à la commune.

Désirée Mahy (sœur Louise) est présente en 1891 au moins.

§ 9. Les cours du soir liés à l'agriculture

En 1883, le vétérinaire Simon organise 3 conférences sur l'hygiène et l'agriculture.

Un arrêté ministériel du 4 novembre 1899 institue à Silenrieux un cours d'agriculture pendant l'hiver 1899-1900 par Mr Grégoire, chef des travaux chimiques à la station agronomique de Gembloux ; il y aura 26 filles inscrites.

Un arrêté ministériel du 28 septembre 1900 institue à Silenrieux un cours élémentaire d'agronomie pour adultes pendant l'hiver 1900-1901 par Mr Grégoire.

En hiver 1904-1905, cours d'agronomie pour adultes par Mlle Selmet maîtresse de laiterie.

En hiver 1905-1906, cours d'aviculture, après la grande messe, par Emile Carpiaux ingénieur agricole.

En hiver 1951-52, cours du soir agricole à Silenrieux au Cercle Ste Anne. Le comité régional agricole de formation professionnelle de Silenrieux, Daussois, Boussu et Erpion se composait de Felix Masset président, André Léonard secrétaire et Alfred Simon trésorier (tous de Silenrieux).

§ 10. Les bâtiments scolaires

Du temps du curé David Thiriau (fin 16ème et début 17ème), l'école était à la maison de la cure (voir partie religieuse) ; par la suite, elle fut probablement installée à la maison du doyen Jean de la Croix près de l'ancienne église qui deviendra la cure au 17ème siècle.

Après Jean de la Croix (1662), l'école fut indépendante de la cure ; elle se trouvait dans la maison du chapelain près de la cure ; en effet, en 1667-68, la communauté restaure en profondeur l'école (François Boulouffe voûte l'école ; Philippe Dropsy restaure ; Jacques Le Marteleur travaille à la confection du comble de l'école ; Martin Boulouffe restaure les pignons de l'école).

Une pierre taillée de Thomas Baslaire qui date de 1667 viendrait peut-être de cette reconstruction car il est probable que le curé soit intervenu dans les frais d'une école qui servait aussi à loger le chapelain qui donnait cours (voir aussi reconstruction du fort).



Ecole blanche de 1714 près de l'ancien cimetière (monument au mort

En 1714, la communauté décide de construire l'école dans un bâtiment neuf près du cimetière de l'époque ; celui-ci fut utilisé jusqu'au début du 19ème siècle et par les sœurs de Pesche pour l'école des filles de 1850 à 1872.

En 1714, la communauté paie pour l'école à Marc Loyet 2 journées et demi pour son travail au maisonnage ; à Pierre Jacquart pour 360 pieds de chevrons ainsi que 36 pieds de bois livrés ; à Pierre Jacquart pour 3 jours de travail à faire les fondations ; à Philippe Boulouffe pour 2 jours ; à Jean Loyet pour 4 jours de plâtrage ; à Jean Massart pour la chaux ; au sieur Bottin pour 1200 clous ; pour des ardoises ; à Nicolas Bastin pour avoir travaillé comme menuisier ; pour les fenêtres et vitres ; c'est le curé qui paie les ouvriers au nom de la communauté ».

A partir de cette date, le curé Joseph Bottin déclare que la maison d'école appartient à la commune : *« acte du 18 novembre 1715 : le bâtiment tenant à la muraille du cimetière qui a servi pour loger le chapelain (ou vicaire) maître d'école ainsi que pour y enseigner les enfants appartient pour son entièreté à la communauté qui l'a fait construire et bâtir à ses frais de manière qu'aucun curé ne peut en disposer au préjudice du droit de la communauté laquelle déclaration Jean Jacquart et les bourgeois ont accepté pour et au nom de la communauté consentant ledit révérend pasteur par le présent acte soit connu en justice ».*

En 1734, on fait des travaux à l'école joindant au cimetière pour aménager une classe en bas : « la communauté paie à Pierre Jos Jacart pour le châssis de la basse école ; pour 2 châssis de pierre venant de Battefer ; à Jean Mengal serrurier pour l'école ; au marguillier pour 650 briques, 2 vitres et châssis le tout pour l'école d'en bas ; pour différents travaux à l'école d'en bas ; à Lambert Marchand pour une voiture de coulin pour l'école ».

Ce bâtiment d'école près du cimetière fut mis à la disposition des instituteurs à l'époque française mais restait en mauvais état ; le bâtiment de l'école de Silenrieux est nommé passable avec un pensionnat d'après un rapport du département Sambre et Meuse.

En plus de ce bâtiment public, l'instituteur Jean Joseph Adam fournissait des locaux de classe et un logement pour lui-même.

A l'époque hollandaise, après 1820, l'école près du cimetière fut restaurée et mise à la disposition des instituteurs pour l'enseignement des élèves ; par contre, l'instituteur recevait une indemnité pour louer un logement car la commune n'en avait pas pour lui.

L’ameublement de l’école aux normes modernes d’enseignement simultané sera fait le 20 octobre 1822 ; l’école contiendra 15 pupitres en chêne.

D’après un rapport d’inspection, en 1827, la salle d’école est en bon état et très bien entretenue.

En 1831, Pierre Médot entretient la maison d’école ; elle est composée de 2 pièces (une à l’étage et une au rez de chaussée) ; en hiver, les élèves de la classe inférieure sont instruits dans une autre place séparée par le sous-maître sous la direction de l’instituteur ; en été, ils sont instruits dans la même place.

En 1836, la commune achète à Antoine Piret un terrain pour construire la nouvelle école située au verger près du moulin qui deviendra aussi la nouvelle maison communale.

Après la construction de l’école en 1836 par l’entrepreneur Burck de Philippeville, la commune loua l’ancien local de l’école de 1840 à 1849 avant de le réutiliser pour les filles en 1850 ; à partir de ce moment, l’instituteur fut logé juste à côté de son école.

Après la construction de l’école, la commune a demandé à Mr Dispaux fondeur en cuivre à Namur de fournir une clochette pour le clocheton de la maison communale ; elle servira à annoncer l’ouverture des classes, les séances publiques et les adjudications.

Pour pouvoir ouvrir une école des filles en 1850, la commune a dû faire de gros travaux de rénovation à l’ancien local près du cimetière pour en faire une école séparée pour les filles ; en 1852, on y construit un logement pour les institutrices et en 1853, on l’agrandit ; mais l’école des filles près de l’ancienne église était humide, malsaine et très incommode ; plusieurs sœurs de Pesche y furent malades ; depuis 1856, les sœurs demandent pour changer d’endroit et avoir un local salubre.

Pour répondre à la demande des sœurs et améliorer la qualité des locaux scolaires, le 9 mai 1867, la commune projette la construction d’une nouvelle école des filles située près de la nouvelle église.

Par contre, une partie du conseil communal désirerait voir établir une salle d’école dans l’ancienne église qui ne sert plus et le logement actuel des institutrices qui y est presque contigu serait agrandi car les finances communales sont épuisées par la construction de la nouvelle église, l’agrandissement du presbytère et la construction d’un nouveau cimetière.



L’école des filles de 1872

Après l’autorisation le 25 juin 1869 de la députation permanente, Henri Dandrimont, Jean Baptiste Falesse et Pierre Grawez s’adjugent le 8 février 1872 les travaux de construction des bâtiments de l’école ; les pierres viennent des carrières de Silenrieux, les briques seront sur place fournies par la commune et les bois viendront de Silenrieux. La nouvelle école des filles fut construite en 1872 et l’ancien bâtiment de l’école des filles fut vendu le 6 octobre 1873 (il fut démoli en 1908). L’année suivante, l’école gardienne et l’école primaire des filles s’y installent.

Suite à un ouragan le 12 mars 1876, Emile Pecqueux refait le toit et le zinc de l’école des filles.

En 1885, la commune agrandit l’école des garçons et y construit un bâtiment annexe et un préau.

En 1921, la commune fait aménager l’extérieur de l’école des filles : aisances, préau et l’entrée principale près de l’église.

Après l’ouverture du premier degré mixte, les enfants de l’école gardienne sont confinés dans la cuisine du logement de l’institutrice ; la classe est surpeuplée ; finalement, le 28 mai 1936, la commune décide de construire une école gardienne.

Le 28 décembre 1936, François Nestor cède à la commune un terrain et les travaux de construction seront adjugés le 11 mars 1937 à Jules Davister et fils de Biesmes ; les plans furent réalisés par l’architecte Firmin Dony ; la réception définitive des travaux de construction sera actée le 20 mars 1940.



L’école des garçons de 1836

Après les bombardements de mai 1940, l’école des garçons fut touchée et les élèves iront à l’école des filles à l’étage jusqu’en 1962 ; les dégâts sont : toitures endommagées, vitres cassées, menuiseries

fracassées, cloisons ébranlées, plafonnages décollés, les murs de clôture renversés ; de 1958 à 1962, le dédoublement des classes des garçons s'est fait au dessus de l'école gardienne.



L'école gardienne

L'inventaire du mobilier le 1er mai 1947 à l'école communale des filles : un Christ, une statue ND de Lourdes, une statue Sacré Cœur, une statuette St Joseph, une statuette Sacré Cœur, un cadre coeur de Jésus, un cadre cœur de Marie, 2 cadres roi et reine, un buste Léopold II, 3 piédestaux, 4 étagères, 1 paire vases, une collection mesures de capacité, et une de mesures étain, 2 chaînes d'arpenteur, 4 dm^3 de bois, un mètre pliant, un mètre règle, un mètre plat, une collection poids vide, une balance détériorée, une collection formes géométriques, 2 escabelles, un bureau ministre, 2 chaises, une échelle double, un boulier, 25 bancs pupitres, une boite secours, un thermomètre, une bibliothèque, une armoire, 2 sphères, une porte carte, 3 cartes Congo, canton de Walcourt, la commune de Silenrieux, 2 brosses douces, une brosse de rue, 2 seaux, un poêle, 2 charbonnières, un seau à charbon, une pelle, 2 tisonniers, une caisse pour le bois, un compas, un rapporteur, une équerre, un mater dolorosa, un tableau fixe avec 2 volets, une réserve de fournitures d'ouvrages, une réserve de fournitures classiques, un cadre pour travaux manuels, un gros crochet, 2 grosses aiguilles, une torche gros coton rouge, un porte encriers, un petit Larousse illustré, des livres servant à la préparation des leçons, une table basse, un pieds fer.

En 1958, l'architecte Michaux fait un projet de rénovation de l'école des garçons et le 4 mars 1959, Mr Périlleux s'adjuge les travaux qui seront finalement achevés par Gérard Craeyneers de Renlies et terminés le 23 /11/1961 ; en 1962, les garçons retrouvent leur classe.

A partir de 1983, l'école des garçons est laissée pour les activités locales et la seule classe mixte qui reste se retrouve à l'école des filles.

Depuis 2002, l'école des garçons est réouverte pour la classe des 3ème, 4ème, 5ème et 6ème années primaires ; les autres restent à l'école des filles.

Le prix Carton de Wiart à Bruxelles : le 1er prix pour la Belgique décerné à Mme Albert Mathieu, née Jeanne Arnould de Silenrieux. Ce prix est délivré tous les 10 ans aux écrivains qui ont le mieux mis en lumière sous une forme littéraire les aspects de la vie nationale belge dans le passé, même récent.

§ 11. Une bourse d'étude

Une bourse d'étude fut fondée en 1721 par Guillaume Petit de Silenrieux pour les humanités, la philosophie et la théologie en faveur des descendants du fondateur sinon de toute autre personne.

Voici le testament du 14 février 1721 de Guillaume Petit, originaire de Silenrieux, prêtre résidant à Philippeville : « il laisse toutes les rentes qui lui appartiennent pour une bourse pour faire étudier un garçon des enfants descendants de feu Nicolas Petit et d'Anne Patron ». Le neveu de Guillaume Petit, Lambert Petit sera donc le premier possesseur de la dite bourse pour commencer 2 ans de philosophie et 4 ans de théologie. (Utilisation de la bourse maximum 10 ans).

Pour gérer cette bourse, des collateurs furent désignés : les premiers collateurs seront Jean Bernard Petit, le révérend pasteur de Silenrieux, Messire Paul Pestiau chapelain royal de Philippeville, Messire Nicolas Boulouffe prêtre et ledit Lambert Petit à sa majorité. Les collateurs choisissent une personne pour faire recette de la bourse (le receveur) ; le receveur aura pour ses peines le 15è denier du produit de la recette et rendra les comptes tous les 3 ans. Chaque collateur aura un ecu de 4 florins pour chaque fois qu'il se trouvera à la reddition des comptes.

Par la suite, les collateurs seront le pasteur et le mayeur de Silenrieux et 2 autres proches parents de Guillaume Petit.

Le 23 octobre 1736, les administrateurs collateurs décident que la bourse restera toujours entre les mains et pouvoir des mayeurs de Silenrieux. Les receveurs seront donc désignés par le mayeur : en 1727, Joseph Ghislain est le receveur ; en 1736, Laurent Ghislain devient le receveur ; en 1766, Hubert Ernotte est receveur pour son fils Philippe Joseph Ernotte possesseur actuel de la bourse ; de 1772 à 1791 Joseph Ghislain ; Piret fut nommé receveur en 1825 jusqu'en 1865.

Le curé de Silenrieux en qualité d'administrateur collateur exigea en 1858 que les comptes qui n'avaient pas été rendus depuis 20 ou 26 ans fussent présentés. Il exigea aussi que l'argent qui se trouvait en caisse chez Piret fut placé pour les intérêts. Ceci selon le curé Guyaux mit en colère le bourgmestre Piret.

En 1863, François Massart succède à André Lambotte comme administrateur collateur.

En 1866, une commission provinciale nommée en conformité de la loi du 19 déc. 1865 reprend la gestion de 13 fondations de bourses dans la province de Namur dont celle de Guillaume Petit.

Les possesseurs de la bourse :

Lambert Petit de 1723 à 1729 ; après Lambert Petit à sa majorité, s'il ne trouve pas de parent capable d'étudier, elle sera vacante pour tout autre personne. Si la bourse reste vacante après avoir été augmentée jusque 58 écus, elle sera distribuée aux pauvres de Silenrieux ; Joseph Petit de 1730 à 1740 ; Laurent Jos Petit de 1740 à 1745 ; par abandon de Laurent Joseph Petit en 1745, on désigne Bernard Joseph Petit de 1745 à 1755 ; Philippe Jos Ernotte de 1759 à 1769 ; Gaspart Petit de 1772 à 1778 ; par abandon de Gaspart Petit en 1778, Jean Baptiste Petit de 1778 à 1788 ; le fils de Joseph

Ghislain (André Ghislain) de 1787 à 1797 ; en 1837, demande pour Paul Jules Wauthier étudiant à l'université de Liège car il a très peu de moyens, mais la bourse ne fut plus concédée après 1838.

§ 12. Les bibliothèques publiques et scolaires

A la fin du 19ème siècle, l'administration communale fera d'énormes efforts pour l'instruction publique en ce qui concerne les bibliothèques.

La première bibliothèque renseignée en 1869 est celle de l'école des garçons de Mr Feron.

« En 1871, Mr Feron achète des livres pour la bibliothèque scolaire ».

En 1872, on crée une bibliothèque scolaire pour les filles et une pour l'école des adultes filles.

En 1880, une bibliothèque communale pour tout public fut créée à Silenrieux ; Silenrieux a même reçu un prêt des bibliothèques circulantes de la ligue de l'enseignement de 1901 à 1902.

En 1880, l'école libre crée aussi une bibliothèque à Silenrieux.

La situation de 1900 est une bibliothèque pour chaque classe et une bibliothèque communale.

En 1901, il y avait 203 volumes à l'école des garçons et 235 à l'école des filles.

La loi du 17 octobre 1921 exige que toute commune doit consacrer au moins 25 centimes par habitant à l'aménagement, l'entretien et au développement d'une bibliothèque communale.

Cocriamont fut gérant de la bibliothèque publique suivant la loi du 17 octobre 1921 ; il y restera bibliothécaire jusque 1930.

Le 25 juillet 1925, la bibliothèque publique s'installe à l'école des filles et est officiellement reconnue par l'état ; il y a 123 lecteurs et 2225 prêts. Au début en 1921, il y avait 420 volumes et en 1925, 800 volumes.

En 1926, les volumes de la bibliothèque de l'école d'adultes pour filles iront en ce qui concerne les ouvrages féminins à l'école des filles et pour le reste à la bibliothèque publique.

Au 31/12/1925, la bibliothèque des garçons compte 688 volumes.

En 1929, les livres de la bibliothèque des cours d'adultes pour garçons vont à la bibliothèque publique.

De la fin 1930 jusqu'au 27/3/1931, Léon Benoit remplace Cocriamont provisoirement ; mais le 27/3/1931, Hélène Magniette est nommée bibliothécaire de la bibliothèque publique ; elle y restera jusqu'au 31 décembre 1945.

Du 1er janvier 1946 à 1969, l'abbé Alexandre Tichon sera nommé bibliothécaire.

En 1953, il y avait 2480 livres et 518 prêts par an.

En 1969, Mlle Yvonne Boucqué est nommée bibliothécaire jusque 1972.

En 1973, Mr Georgery fait l'intérim pour tenir la bibliothèque publique et en 1974, on nomme Mme Micheline Georgery, son épouse.

En 1979, il y a 1950 ouvrages avec 1218 prêts ; en 1980, 2000 ouvrages et 1172 prêts ; en 1984, 2050 ouvrages et 846 prêts.

La bibliothèque sera fermée en 1994.

§ 13. L'inspection médicale scolaire

Depuis 1895, la vaccination est obligatoire pour être admis à l'école de Silenrieux.

Depuis lors jusque 1914, c'est le docteur Alfred Wauthier qui vaccinait les enfants de Silenrieux.

La loi du 19 mai 1914 instaure un service gratuit d'inspection médicale scolaire (indépendamment de l'examen des enfants au moment de leur entrée à l'école, le médecin inspecteur devra effectuer une visite par mois aux écoles). La commune est tenue de payer au médecin inspecteur un traitement convenable ou une indemnité de 2 Frs par tête d'enfants.

Il sera effectué par Charles Wauthier (fils de Alfred Wauthier). Il recevra un traitement de 350 Frs l'an.

Pendant la guerre de 14-18, le 21 novembre et le 5 décembre 1916, le docteur Denet Kravitz déclare qu'il faut licencier les élèves car il y a une épidémie de rougeole ; on propose un lavage antiseptique et un badigeonnage à la chaux des classes.

Le 14/5/1922 Charles Wauthier décède et Louis Wauthier est nommé médecin inspecteur des écoles communales quelques jours après.

Le 15 décembre 1928, le gouverneur constate que le service d'inspection médicale scolaire était inexistant à Silenrieux ; la commune y remédiera par après.

Le 11/5/1931, Louis Wauthier décède et Charles Derselle devient médecin inspecteur le 30/9/1931 jusqu'au moins 1956.

Le fonds des mieux doués pour favoriser certains enfants doués de faire des études après les primaires :

La loi du 25 octobre 1921 instaure un fonds pour les mieux doués ; la commune adhère à ce fonds pour les mieux doués. Le comité de sélection sera pour Silenrieux : Louis Wauthier, Léopold Cocriamont et Léopold Halloy.

CHAPITRE 2 : L'« AIDE SOCIALE » EN GÉNÉRAL

§ 1. L'ancien régime

La première aide sociale de l'histoire était familiale ; la famille au sens large était chargée d'assurer le bien-être et la subsistance des enfants, des vieillards, des malades et des infirmes.

Si la famille était défaillante, au Moyen Âge, la mission d'aide sociale incombait à la table des pauvres et à la maladrerie.

Dès le Moyen Âge, les églises et paroisses carolingiennes avaient déjà leur registre des pauvres auxquels on destinait une part de la dîme ; il y avait aussi dans chaque église paroissiale des tables où les fidèles déposaient leur offrande souvent en nature pour les pauvres de la commune. Ce fut le départ d'une institution créée au 13ème siècle dénommée « la table des communs pauvres ou du Benoit St Esprit » qui eut par la suite son budget à établir, ses recettes et ses dépenses.

Ce fut donc le clergé qui organisa les premiers secours « publics » aux pauvres avec une partie de la dîme et des dons en argent ou nature déposés sur « la table des communs pauvres » par le seigneur et les bourgeois.

Pour les malades, au début du 12ème siècle, des maladreries furent créées aussi par l'église. Une maladrerie fut renseignée à Silenrieux à Pas de la l'eau près du chemin royal et de la maison du seigneur. (Voir la maladrerie de Silenrieux ci-dessous).

Au 13ème siècle, on verra se constituer la table du Benoit St Esprit ou table des pauvres gérées par le mambour des pauvres (sorte de fonctionnaire nommé par le curé, le mayeur et la cour de justice pour récolter l'argent, pour distribuer les aides et tenir les comptes et les présenter annuellement au curé, au mayeur et à la cour de justice) sous le contrôle du curé qui joue un rôle important et des autorités civiles représentant le seigneur (le mayeur et la cour de justice).

L'institution de la « table des pauvres » se charge de rassembler les fonds pour les pauvres par des quêtes, des dons et des legs testamentaires (les riches le jour de leurs funérailles ou de leur obit donnent des offrandes : pains, toiles et souliers) et place l'argent avantageusement pour disposer de revenus annuels réguliers (par exemple par l'achat de terres) ; la table des pauvres se dote ainsi d'un patrimoine au fil du temps grâce aux dons et legs des particuliers. En 1686, les recettes des biens des pauvres sont des rentes en épeautre ou en avoine des représentants de Jean de la Croix (les pères oratoriens de Thuin), de la cense de Bethléem, de l'église du Jardinet et de l'église de Silenrieux et les recettes en argent viennent du pasteur, de l'église du Jardinet, de Jacques de Robaulx et de l'église de Silenrieux.

La communauté paie chaque année 12 florins à la table des pauvres.

Avec ces revenus, la table des pauvres aide les personnes connues de la communauté qui peuvent tomber temporairement ou non dans la pauvreté ; elle distribue aux nécessiteux nourritures (distributions de grains et de pains à Noël, au 1er janvier, le jeudi Saint, …), chauffages, vêtements et chaussures ; elle paie l'instruction des enfants à partir des temps modernes ; elle aide les orphelins à apprendre un métier ; en cas de maladie ou accident, les soins médicaux étaient assurés ; en cas de décès, les frais d'enterrement aussi. C'était sous l'ordonnance du curé et de la cour de justice que le mambour des pauvres récoltait l'argent, distribuait les secours et s'occupait des comptes.

En 1634, la table des pauvres aide la fille de Paul Loyet et ses enfants pour se vêtir et donne de l'argent à plus ou moins 20 enfants par ordre du pasteur et la cour de justice de Silenrieux.

Pour contrôler cette institution paroissiale, il y avait l'archidiacre du Hainaut qui représentait l'évêque dans notre région. En 1686, l'évêque ordonne aux mambours des pauvres de remplir leur mandat gratuitement et leur prescrit de ne distribuer les revenus des tables qu'aux seuls nécessiteux.

En 1627, les revenus de la « table des pauvres » de Silenrieux sont de 60 florins ; de 1698 à 1750, ils sont d'environ 50 florins.

A la fin du 16ème siècle, voici les différentes dépenses administratives de la table des pauvres : les cens au chapitre de Thuin pour les biens ; 2 chappons à l'église du Jardinet ; au chapelain de l'autel St Jacques pour la célébration des messes pour les âmes des fondateurs de la chapelle dont les dons sont attribués à la table des pauvres ; au curé pour avoir célébré à l'accoutumée l'obit des bienfaiteurs de la table ; au mambour pour ses gages ; au marlier (marguillier) pour avoir mis par écrit les aumônes en blé et en argent ; au curé pour le paiement des messes des trépassés « pauvres » ; au clerc, pour avoir écrit et articulé les présents comptes.

En plus de la table des pauvres, la communauté prenait aussi en charge directement certains cas malheureux ; par exemple, en 1781, elle payait 19 florins à Philippe Boulouffe pour s'occuper chez lui d'une handicapée.

Les aides :

Parmi les pauvres, seuls les vagabonds sont rejetés car ils n'ont pas de domicile et n'appartiennent pas à la communauté villageoise.

En 1586-87, la table distribua en argent 120 florins 9 deniers pour 6 veuves, 4 filles, 4 orphelins, 4 enfants et 15 adultes.

On a aussi distribué à 12 personnes de l'épeautre ; les rentes reçues en avoine et épeautre sont toujours redistribuées aux pauvres.

De 1623 à 1627 : 7 paires de souliers, 6 paiements à des adultes, à une veuve, au meunier pour sa femme malade, du drap pour faire des habits aux pauvres, des agrafes, distribution de grains des rentes.

Au 18ème siècle, on passe aux enchères les rentes en épeautre et avoine pour recevoir de l'argent à distribuer.

Les aides en argent en 1722 : Vve Walrand, Marie Boulouffe, Marie Anne Ernotte, Vve François Lecomte, Barbe Jacart, Martin Ernotte, la femme Poucet, Vve George Masset, Jean François Loyet, Marie Anne Meunier, Thimothée, Nicolas Léon, les enfants Nicolas Meunier, Jos Gilcart, Paul Gillard.

Les aides en argent en 1740 : Joseph Monau, Maximilien De France, André Masset, Claude Colinet, Joseph Breda, A. Ernotte, Americ Bravalle, Vve Georges Masset, Philippe Chauveau, Vve Antoine Boulouffe, Anne Dardenne, Marc Ernotte, Alexis Gaspar, Renier Joneaux, C. Derenne.

Les débours de Jean Joseph Jacart (mambour des pauvres) en 1753 :

à la femme Jean Huau pour maladie, aux orphelins Antoine Dubernard pour les couvrir ; à Yves Jos Masset pour des souliers, pour le cercueil de Simon Delmarche, pour Jacques Ernotte malade, une paire de sabot pour le petit Dasset et une paire pour le fils Jacques, à la femme Dieudonné Ganthy atteinte d'une fièvre catareuse, à Philippe Boulouffe malade, à Vve Poucet malade, à Vve Joseph Gillar, à Jean Spalar pour couvrir son fils, à Vve Florence de France pour couvrir son fils, de l'étoffe pour rhabiller les enfants de la fille Maudou, à Vve Florence Delmarche pour soutenir ses 2 orphelins, etc…, aux orphelins Montigny pour acheter un moulin à filer.

En 1781, voici quelques exemples d'aides : des sabots, du coton pour une savonnette, un morceau de toile, un drap pour ensevelir François Jonniau, le médecin, les médicaments, les frais d'écolage des enfants pauvres, les distributions d'argent à plus ou moins 12 personnes.

La liste des mambours des pauvres :

En 1527 : Pierart Blampain et Jehan Morial.

En 1528 : Bastien Guillemey.

En 1536 : Charlo Lowiet.

En 1557 : Pierre Vitou.

En 1566 : Materne Bouillet.

En 1574 : Jean Loyet.

En 1583 : Antoine Masset.

En 1585-86 : Michel Docquiert.

En 1586-87 : Urbain Ernotte.

En 1608 : Amand Cayphas.

En juillet 1608 : Paul Gilcart.

En 1609 : Jean Gailloz.

En 1613-14 : Marquez Masse.

Du temps de David Thiriau : Gaspar Noël.

De 1623 à 1627 : François Massart.

De 1627-1628 : Augustin Ernotte.

En 1629 : Jean Joneau.

En 1632 : Nicolas Mallet.

En 1633 : Martin Vittou.

De 1636-37 : Materne Moulnier.

En 1648-49 : Materne Joneau.

De 1650 à 1653 : Jacque De Treigne.

De 1662 à 1664 : Thomas De Biesme.

En 1666-67: Jean Ernotte.

En 1668 : Martin Boulouffe.

Le 29 octobre 1668 : Jacques Helas.

En 1669 : Jean Wilmet.

En 1671 : Nicolas Fontenelle.

Le 5 octobre 1671 : Jean Ernotte.

En 1672 : Jacques Constant.

En 1673 : Jean Canivet.

En 1674-75 : Jean Pirson.

En 1683 : Jean Gillart.

En 1686 : Jean Anthoine.

En 1696 : François Lambotte.

En 1698 : Laurent Gilart.

En 1709 : Joseph Joniau.

En 1712 : Jean Simon.

En 1713 : Joannes Massart.

En 1714 : Joseph Bottin (le curé).

De 1716 à 1718 : Jean Boulouffe.

En 1720-21 : Philippe Boulouffe.

En 1722 : Paul Mousquet.

A partir de 1723, ils sont mambours des pauvres et de l'église.

De 1723 à 1729 : Jacque Simonet.

De 1730 à 1732 : Jean Bourghuin.

En 1732-33 : Claude Lurkin.

De 1734 à 1738 : Jean Jacques Deloge.

En 1734, le pasteur, le mayeur et les échevins de Silenrieux nomment Jean Jacques Deloge comme mambour et receveur de l'église et de la table des pauvres aux conditions et charges suivantes :

- il devra se faire payer de toutes rentes dues tant à ladite église qu'à la table des pauvres sur le pied de leur constitution et création.

- il récupère les arrières de 1733 et 1734.

- il se paiera avec les rentes tous les ans.

- à la fin de chaque année, il rendra compte exact et pertinent devant le pasteur et la justice comme de coutume.

- il n'agira contre quelqu'un pour défaut de paiement qu'après l'avoir communiqué.

- il ne sera chargé d'aucune servitude sinon que de faire faire les luminaires et les aller quérir.

- il aura pour ses peines et vacations le 15ème denier des 2 recettes.

De 1738 à 1767 : Alexis Fecheroulle qui se fera représenté car il est déjà greffier.

De 1738 à 1740 : Nicolas Trousset représente Fecheroulle.

De 1741 à 1767 : Jean Joseph Jacart.

De 1767 à 1778 : Jean Joseph Jacart.

De 1778 à 1780 : Nicolas Joseph Jacquart.

En 1781 : Jacques joseph Lambotte ; après son décès en 1781, ce fut Philippe Joseph Lambotte, son frère en 1782.

De 1783 à 1787 : Jean Baptiste Fontenelle.

De 1788 à 1793 : Joseph Depret.

La maladrerie de Silenrieux :

Au Moyen Âge, le nombre de lépreux augmente et chaque bourgade importante avait une maladrerie pour les y séquestrer. Celle de Silenrieux (citée de 1562 à 1627) remonte probablement au 12ème ou 13ème siècle et était gérée par un mambour qui s'occupait de ses biens (le pré « del ladrerie » près de la Bierlée). Elle se situait à Pas de la l'eau en face de la ruelle Mathy. En plus des lépreux disparus au 15ème siècle, la maladrerie était une institution charitable qui s'occupait des miséreux.

Les lépreux ne pouvaient s'éloigner de la maladrerie, ni s'approcher des puits ; ils devaient manger les fruits qu'ils cueillaient et ne pas les jeter par terre ; ils devaient porter des gants ; ils ne pouvaient pas marcher pieds nus, ni fréquenter les étables, ni cracher ; ils vivaient des aumônes jetées par les passants. A la campagne, ils étaient vêtus d'un manteau gris, coiffés d'un chapeau et munis d'une besace ; ils tenaient à la main des cliquettes ou une taravelle, espèce de crécelle ou une petite sonnette avec laquelle ils prévenaient les passants de leur approche ; une écuelle ou un chapeau placé de l'autre côté du chemin invitait les âmes charitables à leur faire l'aumône. Séparés de la société dans des maladreries ou à la campagne, ils vivaient entre eux, terminaient leur jour dans la plus affreuse cacherie, avec le mépris, le dégoût et la répulsion.

§ 2. L'époque contemporaine

1. L'évolution institutionnelle

Dès l'arrivée des Français en avril 1794, le droit à l'assistance fut sanctionné par la loi du 11 mai 1794 qui posa le principe du secours social et ouvrit dans chaque département un livre de bienfaisance nationale sur lequel on y inscrit les vieillards, les infirmes, les mères et veuves chargées d'enfants ; ils recevaient une pension annuelle et des secours, et bénéficiaient de l'assistance médicale gratuite à domicile.

Pour le département des Ardennes, le directoire du district de Couvin avait désigné André Brasseur de Senzeilles pour lever la liste de bienfaisance des cantons de Villers (dont faisait partie Silenrieux au début) et Senzeilles ; pour ces cantons, l'administration française organisait des distributions de pain au bureau de Philippeville.

Par la suite, Silenrieux fit partie de la municipalité de Walcourt :

Celle-ci était chargée de l'administration et de la distribution des secours tant de ceux accordés par les représentants du peuple que ceux qui provenaient des revenus de la table des pauvres. En conséquence, le mambour des pauvres continuait d'administrer comme avant les revenus de la table des pauvres mais était subordonné aux autorités municipales.

En 1796, le gouvernement républicain organise sa propre institution de bienfaisance ; désormais, l'aide sociale des indigents est à charge des pouvoirs publics qui en confient le soin au bureau de bienfaisance dont les membres (5) sont élus par la municipalité ; ce bureau central à Walcourt avait une succursale par village qui héritera des biens de la table des pauvres (loi du 7 octobre et du 27 novembre 1796).

Le bureau central sera donc composé de 5 membres nommés au scrutin secret par la municipalité. Les membres sont à titre gratuit et ils nommeront un receveur qui fera toutes les perceptions et remplacera le mambour.

Leurs fonctions : diriger les travaux prescrits par les administrations, faire la répartition des secours à domicile, la gestion des biens appartenant aux établissements de secours à domicile.

Les ressources du bureau : un décime par francs pour les entrées au spectacle, aux bals, feux d'artifice, concerts, courses, etc. ; les dons ; les revenus de leurs biens (table des pauvres).

Le bureau central doit soumettre son budget à la municipalité et le compte annuel au département.

Le but de la société de bienfaisance : améliorer l'état des indigents et de la classe malheureuse en procurant l'occupation, la nourriture et l'instruction nécessaires pour les arracher à l'état de bassesse et de dépravation ; à les faire jouir des bienfaits de la civilisation, à les éclairer sur leurs devoirs, et à leur inspirer le goût pour le travail ; l'assistance à donner aux pauvres sera exclusivement la récompense de leurs travaux, et jamais on ne tâchera d'atteindre ce but par le moyen de l'aumône.

La loi du 19 novembre 1801 va modifier un peu l'organisation des bureaux ; les membres du bureau central seront nommés par le ministère de l'intérieur sur avis du préfet et choisis sur une liste de 5 candidats remis par la municipalité. Il y a un bureau central à Walcourt pour le canton et un bureau auxiliaire à Silenrieux pour la commune ; le bureau auxiliaire est composé de 3 membres : le maire qui est le président, le curé et un ou 2 notables choisis par les 2 précédents et confirmé par le sous préfet.

Les fonctions du bureau auxiliaire de Silenrieux : dresser tous les 3 mois l'état des indigents de la commune pour le bureau central ; de faire la distribution des secours d'après les listes remises par le bureau central ; de recevoir les demandes ou réclamations des indigents et les transmettre au bureau

central avec avis ; de presser et activer les paiements des fermages et autres revenus des pauvres (taxes sur les spectacles, concerts et bals) et les versements de dons.

Les collectes sont de nouveau autorisées dans les églises pour le bureau de bienfaisance et l'insuffisance des ressources devait être couverte par les communes. Chaque bureau auxiliaire nomme un receveur qui doit remettre ses comptes au conseil municipal et au curé, puis au bureau central.

Parmi les dépenses sociales, le bureau intervient pour les médicaments et le médecin ; pour l'instruction des indigents ; pour les secours en argent et en nature de préférence (épeautre) ; pour les frais d'enterrement ; pour les vêtements et pour le chauffage (ils ne paient pas leur affouage) ; pour la nourriture.

A la période hollandaise, l'AR du 7 décembre 1822 va créer un bureau de bienfaisance par commune ; le bureau central de bienfaisance de Walcourt restera jusqu'au 1/5/1823 ; ensuite, le conseil communal de Silenrieux nommera 5 membres non compris le bourgmestre qui est le président d'office pour composer le nouveau bureau de bienfaisance de Silenrieux ; le nouveau bureau nommera un receveur non membre du bureau sous l'approbation du conseil communal ; celui-ci recevra un traitement qui n'excède pas 5 % du montant des recettes ; le secrétaire peut être nommé au sein du bureau et souvent, ce sera le secrétaire communal qui occupera cette fonction.

Pour encourager la fonction de receveur, le conseil communal de Silenrieux décide de lui accorder à titre de salaire une remise annuelle de 5 % sur toutes les recettes ordinaires et arriérages depuis 1820, et à titre d'encouragement une remise de 10 % sur la recette des arriérages antérieurs à l'exercice 1820 sur lesquels il y aura de grandes difficultés pour le recouvrement.

Au début du 20ème siècle, la loi du 10 mars 1925 changera la législation de l'aide sociale et organisera les commissions d'assistance publique (CAP). Le conseil communal nomme 5 administrateurs de la CAP, la subventionne et en contrôle la gestion ; chaque commission met sur pied l'infrastructure qu'elle juge nécessaire pour réaliser sa mission ; les formes d'assistance peuvent être variées ; le principe est que la société doit secourir les indigents dans la limite de la nécessité ; la commune, par sa commission (CAP) apprécie souverainement si un individu se trouvant sur son territoire sera assisté ; les missions légales sont : la prévention de la misère par des actions anticipées, l'assistance aux personnes incapables de subvenir à leurs besoins, les soins médicaux, la tutelle des enfants confiés ; attention : le droit à l'aide sociale n'existe pas encore car la CAP peut toujours refuser quelqu'un.

La CAP est surtout une organisation politique avant d'être sociale car les administrateurs sont nommés directement par le conseil communal qui choisit des personnes proches de leur opinion ; ce qui change, c'est que cette nouvelle assistance sera curative et préventive plutôt que palliative : c'est la réinsertion de l'individu dans la vie sociale que la CAP devra rechercher ; son financement reste à charge des communes.

A la fin du 20ème siècle, la notion de droit à l'aide sociale fait son chemin et le 7 août 1974, le gouvernement belge vote la loi sur le minimex : « le pouvoir public octroie un revenu garanti à toute personne qui ne disposerait pas de ressources suffisantes et ne serait pas à même d'en acquérir par ses propres efforts ou de toute autre manière ; c'est devenu un droit ».

Quelques années après, la loi du 8 juillet 1976 institue les CPAS au sein des communes pour remplacer les CAP : « Toute personne a le droit à l'aide sociale comme elle a droit au minimex. Cette aide sociale a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Le caractère préventif est renforcé. L'aide pourra être matérielle, sociale, médicale et psychologique.

Le financement du CPAS : les ressources propres du centre liées au patrimoine et aux remboursements effectués par les assistés (rare) ; les ressources extérieures : l'intervention communale et le fonds spécial de l'aide sociale (ce fonds est alimenté par un prélèvement de 5 % sur le fonds des communes).

Fonctionnement du CPAS : il est administré par le conseil de l'aide sociale composé de 9 membres (y compris le président). Ces membres sont élus par le conseil communal pour un mandat de 6 ans. (Condition : être belge et avoir 21 ans).

Le conseil est l'organe qui prend les options en matière sociale, trace la politique générale d'action du CPAS et est seul compétent pour engager dans les matières importantes ; il élit en son sein un président pour 6 ans.

Ce président dirige les activités du centre et exécute les décisions du conseil ; il représente le centre.

Pour assurer ses taches, le conseil nomme les membres du personnel : un secrétaire à temps partiel, un receveur et au moins un travailleur social. C'est l'assistant social qui assure l'aide sociale et sera à l'écoute des besoins.

Le budget du CPAS est soumis à l'approbation du conseil communal ainsi que toute mesure ou service qui augmentera le budget.

A partir de 1980, le CPAS signe une convention avec les services d'aides familiales et les services d'infirmières (croix jaune et blanche).

2. Les représentants du bureau de bienfaisance, du CAP et du CPAS

Au niveau du bureau central de bienfaisance, il n'y aura aucun représentant de Silenrieux durant la période française.

Le bureau auxiliaire de Silenrieux de 1819 à 1822 : Augustin François (bourgmestre), Nicolas Develette (curé), François Misson, Philippe Petit (secrétaire) et Rousselle (receveur).

A partir de 1823, le bureau de bienfaisance de Silenrieux (5 membres et le bourgmestre) devient indépendant du bureau central de Walcourt.

De 1823 à 1830 : Augustin François (président), Philippe Bricout, Pascal Fontenelle, François Misson, Philippe Courtoy et le curé Develette + le secrétaire Philippe Petit + le receveur Philippe Courtoy (par intérim) remplacé en 1826 par François Duclos.

En 1831 nomination de 3 membres pour remplacer François Misson décédé en 1829, le curé Develette et Philippe Bricout démissionnaire car ils n'ont pas daigné prêter serment au congrès national.

De 1831 à 1843 : Augustin François (remplacé en 1831 par Jean Baptiste Piret) (président), Pierre Lambert Simon, Louis Lambotte, Albert Ernotte, Philippe Courtoy, Pascal Fontenelle (remplacé par Philippe Brichet en 1839) + le receveur François Duclos remplacé en 1834 par Hubert Duclos + le secrétaire Philippe Petit remplacé par Louis Massart en 1832.

De 1844 à 1856 : Jean Baptiste Piret (président), Louis Lambotte (remplacé par André Lambotte en 1854), Pierre Simon, Albert Ernotte, François Mathieu, Isidore Boulvin (remplacé par le curé Guyaux en 1851) + le receveur Hubert Duclos (remplacé par Louis Massart en 1848) + le secrétaire Louis Massart.

De 1857 à 1859 : Jean Baptiste Piret (président), Louis Massart (secrétaire et receveur), André Lambotte, le curé Guyaux (remplacé par Jean Joseph Masset en 1859), Pierre Simon, François Coenen et François Mathieu.

De 1860 à 1863 : Jean Baptiste Piret (président), Louis Massart (secrétaire et receveur) (remplacé en 1861 par Jean Jos Masset), François Hancart, Adolphe François, André Lambotte (remplacé en 1863 par Joseph Lambotte), Jean Jos Masset (remplacé en 1861 par Firmin Coenen), François Coenen.

De 1863 à 1866 : Sylvain Piret (président), Jean Jos Masset (receveur), François Hancart, Adolphe François (remplacé par Augustin Lambotte en 1866), Firmin Coenen, François Coenen, Joseph Lambotte.

De 1867 à 1871: Sylvain Piret (remplacé par Charles François en 1868) (président), Jean Jos Masset (receveur) + Jean Lambotte, Pierre Sevrin (remplacé par Aimable Mathieu en 1870), Firmin Coenen, François Coenen, Augustin Lambotte.

De 1872 à 1882 : François Mathieu (président), Jean Joseph Masset (receveur), Jean Lambotte, Firmin Coenen, François Coenen (remplacé par Hubert Léonard en 1873), Augustin Lambotte (remplacé par Maurice Gillard en 1882) et Aimable Mathieu (remplacé par Elie Hancart en 1877).

De 1883 à 1890 : François Mathieu (président), Jean Joseph Masset (receveur), Feron (secrétaire), Jean Lambotte, Hubert Léonard, Firmin Coenen, Nicolas Lambotte, Elie Hancart.

De 1891 à 1895 : Louis François (président), Jean Joseph Masset (receveur), Hubert Léonard, Jean Lambotte (remplacé par Alexandre Goblet en 1892), Firmin Coenen, Elie Hancart et jules meunier.

De 1896 à 1902 : Louis François (bourgmestre), Luc François (secrétaire), Jean Joseph Masset (receveur), Hubert Léonard (président), Alexandre Goblet (remplacé par Louis Heine en 1897), Jules Meunier, Elie Hancart (remplacé par Bienaimé Fontenelle en 1899) et Jules Lambotte.

De 1903 à 1906 : Louis François (bourgmestre), Luc François (secrétaire), Jean Joseph Masset (receveur), Hubert Léonard (président), Jules Lambotte, François Bauduin (remplacé par Léon Léonard en 1906), Louis Heine (remplacé par Edmond Delvaux en 1907), Jules Meunier.

De 1909 à 1915 : Louis François (bourgmestre), Luc François (remplacé par Louis Lambotte en 1911) (secrétaire), Jean Joseph Masset (remplacé par Héli Walrand en 1911) (receveur), Jules Meunier (président), Henri Renard, Edmond Delvaux, Jules Lambotte, Léon Léonard.

De 1916 à 1920 : Louis François (bourgmestre), Louis Lambotte (secrétaire), Héli Walrand (receveur), Jules Meunier (président) Henri Renard, Joseph Gilles, Jules Lambotte (remplacé par Camille Lambotte en 1918), Léon Léonard.

De 1921 à 1925 : Louis Hancart (bourgmestre), Louis Lambotte (secrétaire), Héli Walrand (receveur), Jules Meunier (président), Adolphe Delpire, Camille Lambotte, Léon Léonard, Edmond Delvaux.

Les comités du CAP :

De 1925 à 1926 : Jules Meunier (président), Léon Léonard, Adolphe Delpire, Edmond Delvaux, Camille Lambotte + Louis Hancart (bourgmestre), Louis Lambotte (secrétaire) et Héli Walrand (receveur).

De 1927 à 1929 : Edmond Delvaux (président), Adolphe Delpire, Albert Jonniaux, Luc Delvaux, Léon Léonard + Joseph Sohet (bourgmestre), Héli Walrand (receveur), Louis Lambotte (secrétaire).

De 1930 à 1935 : Albert Jonniaux (président), Léon Léonard (remplacé par Edouard Lejeune en 1931), Eli Cuvelier, Edmond Léonard, Emile Dudart + Joseph Sohet (bourgmestre), Louis Lambotte (secrétaire), Héli Walrand (receveur).

De 1936 à 1939 : Emile Dudart (président), Eli Cuvelier, Edouard Lejeune, Edmont Léonard, Edmond Delvaux + Joseph Sohet (bourgmestre), Maurice Jonniaux (secrétaire), Héli Walrand (receveur).

De 1940 à 1946 : Jules Jacqmart (président), Louis Léonard, Aimé Grignard, Adelin Masset + Maurice Jonniaux secrétaire, Joseph Sohet (bourgmestre), Héli Walrand (receveur).

De 1947 à 1952 : Aimé Grignard (remplacé par Paul Lambotte en 1951) (président), Louis Hancart, Justin Lempereur, Louis Léonard, Adelin Masset. + Lucien Folon (bourgmestre), Maurice Jonniaux (secrétaire), Héli Walrand (receveur).

De 1953 à 1957: Jules Lechat (président), Hilaire Mathet (remplacé par Jules Lambotte en 1955), Léon Constant, Noël Richoux, Emile Delhaye + Lucien Folon (bourgmestre), Maurice Jonniaux (secrétaire) et Héli Walrand (remplacé par Raymond Thibaut en 1955) (receveur).

De 1958 à 1964 : Jules Lechat (président), Noël Richoux, Jules Lambotte, Emile Delhaye, Léon Constant, + Lucien Folon (bourgmestre), Marius Boulouffe (receveur), Maurice Jonniaux (remplacé par André Cuisset en 1962 (secrétaire).

De 1965 à 1970 : Bertha Linard (présidente), Raymond Laffineur, Jules Lambotte, Paul Masset, Robert Deschamps + Lucien Folon (bourgmestre), André Cuisset (secrétaire), Marius Boulouffe (receveur).

De 1971 à 1976 : Bertha Linard (présidente), Gaston Mouchart, Jules Jacqmart, René Gilles (remplacé par Jules Lambotte en 1975), Paul Masset + André Cuisset (remplacé par Yvon Legros faisant fonction depuis 1972), Marius Boulouffe (receveur).

Le premier conseil de CPAS de Cerfontaine (Silenrieux) de 1977 à 1982 : L. Galand (président), Robert Laurent (secrétaire) + André Blaise (remplacé par Léon Trévis en 1980), Ernest Chabotaux, Albert Forthomme, Jean Pierre Lambert (remplacé par Maurice Collart en 1980), Victor Lejeune, Maurice Markey, Jean Pierre Meunier, René Robert.

De 1983 à 1988 : Marcelle Tilquin de Silenrieux (présidente), Françoise Laurent de Silenrieux (secrétaire) + Guy Saulmont (remplacé par Jacques Piret en 1985), René Dupont, Roger Lemaire, Rosa Verbruggen, Hubert Maudoux, Jean Pierre Meunier, Jacqueline Plaet, André Quennery.

De 1989 à 1994 : André Quennery (président), François Laurent (secrétaire) + Michel Bonnivers, René Dupont, Roger Lemaire, Marie Thèrèse Mahy, Hubert Maudoux, Jacqueline Plaet, Marcelle Tilquin (remplacée par Anne François en 1990), Rosa Verbruggen.

De 1995 à 2000 : Marcelle Tilquin (présidente), François Laurent (secrétaire) + Michel Bonnivers, Marie Thérèse Chabotaux, Fernand Chartier, Jean Marie Demarteau (remplacé par Rosa Verbruggen en 1996), Jean Louis Mathot, Hubert Maudoux, Constant Motte, Yvon Linthout.

3. L’évolution de l’aide sociale

Au 19ème siècle, l’aide sociale gardera toujours les mêmes services : les frais de chauffage (part affouagère gratuite ou distribution de charbon à la fin du 19ème siècle) ; les frais de médecin et de pharmacien (médicaments) ; les frais de nourriture (distribution de pains) ; les frais d’enterrement (cercueil et fosse d’inhumation) ; les frais pour l’instruction des enfants ; les frais de vêtements (pour les communions) ; les frais de tissus (couvertures, toiles).

Au début de l’époque française (fin 18ème siècle), les personnes indigentes étaient nombreuses ; cependant, l’essor à Silenrieux, sous Napoléon, de l’industrie métallurgique à Falemprise, Feronval et Battefer qui engageait de nombreux journaliers sans travail (voir partie économique) allait faire diminuer de manière importante le nombre de personnes nécessiteuses.

Dans la 1ère moitié du 19ème siècle, Silenrieux connut 3 périodes où les journaliers eurent difficiles à trouver du travail et sont venus augmenter le nombre de familles indigentes et nécessiteuses de la

commune : au début de la période hollandaise (1818 à 1821), à l'indépendance de la Belgique (de 1830 à 1832) et de 1844 à 1848.

Année	1816	1817	1818	1819	1820	1821	1822	1823
Dépenses d'assistance	152,03	150	166,55	219,79	198,82	228,38	56,97	56,62

Année	1822	1830	1831	1832	1833	1834
Nombre de familles secourues	22	27	19	21	18	17

Année	1842	1844	1845	1846
Nombre de familles secourues	18	24	22	16

Année	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849
Dépenses d'assistance	249	385	531,4	495,86	669,77	617,84	531,53

Au début de la période hollandaise, l'augmentation des dépenses d'assistance était due à la diminution de l'activité dans l'industrie métallurgique qui ne pouvait plus commercer avec la France, notre principal client ; d'où une diminution de l'emploi pour les journaliers de Silenrieux. Par après, la situation s'est améliorée grâce aux nouveaux débouchés au sein des Pays-Bas.

Pour la période de 1830 à 1832, de nouveau, la métallurgie a souffert de ce nouveau changement de régime ; cependant, la commune prit des initiatives pour aider les journaliers, devenus indigents, à retrouver du travail.

En 1831, la commune décide d'améliorer les chemins par l'empierrement en engageant les ouvriers indigents. La même année, le conseil communal décide de faire exploiter et essarter des coupes de bois en plus pour 18 bonniers afin de procurer du travail à la classe indigente et subvenir à leurs besoins.

Le 15 avril 1832, le conseil communal vote une dépense de 300 florins pour assainir les maisons des pauvres suite au constat de pauvreté suivant :

« on voit la misère d'un grand nombre d'habitants et l'état d'insalubrité de leurs habitations, plus de 40 habitations ne sont pas blanchies, beaucoup ont des murs et des voûtes non plâtrées, les toitures ne valent plus rien et la pluie y tombe en abondance, la plupart n'est composée que de 2 places au rez de chaussée et sont très humides ; plusieurs habitations n'ont qu'une seule place, les habitants avec une seule place n'ont pour se coucher que de la paille à moitié pourrie ; pour se couvrir pendant la nuit, ils n'ont que leurs vieilles nippes ou des morceaux de couvertures en étoupe comme celles dont on se sert pour nettoyer les maisons ; leur nourriture consiste entièrement en pommes de terre, ils en râpent grossièrement une partie qu'ils délaient avec de l'eau et les font ensuite cuire dans des fers à gaufres ; ces espèces de gaufres leur servent de pain, et mangent l'autre partie qu'ils font cuire à l'eau ; cette affreuse misère provient de ce que ces habitants sont restés sans ouvrage pendant tout l'hiver dernier

et qu'ils n'en ont pas encore ; on leur indique ce qu'il faut faire pour assainir leur demeure pour éviter l'épidémie ».

Avec les 300 florins votés pour les indigents, la moitié devra servir à :

1. assainir les habitations des pauvres en les faisant blanchir à la chaux et en faisant les réparations nécessaires.

2. à leur procurer les objets d'habillement et de couchage dont ils ont le plus besoin tels que paille, paillasse, couvertures, etc.

3. acheter du chlorure de chaux pour en avoir constamment dans l'église et dans l'école.

L'autre moitié de la somme sera réservée pour faire administrer les secours nécessaires aux indigents si l'épidémie de choléra venait à se déclarer dans la commune et à soulager leurs familles.

On prend un arrangement avec le docteur L'hoest pour les soins des malades et prévenir le choléra.

Le receveur met à disposition du bureau de bienfaisance une maison au centre du village pour y mettre éventuellement les malades (il y a 8 belles places ; on y mettra aussi des médicaments pour les remèdes).

Les résultats de ces mesures ont été positifs : aucune épidémie n'a eu lieu et les pauvres ont reblanchi leur habitation et les enfants ont été à l'école.

La même année, la commune décide une dépense de 500 florins pour donner du travail aux ouvriers nécessiteux de la commune car l'ouvrage manque dans la région (500 m^3 de pierres à extraire, 4 aqueducs à construire, remise en état praticable du chemin de vidange des bois des Froidsfonds, 100.000 plants à repiquer le long des chemins et fossés, formation d'une pépinière d'arbres forestiers).

A partir de 1844, la crise s'installe dans nos campagnes et à Silenrieux, les forges et fourneaux ferment ; les charbonniers ont moins de travail ; en 1845, l'agriculture a souffert d'une récolte de pommes de terre quasi nulle et de la maladie de la rouille pour le seigle. Les conséquences ont été dommageables pour les journaliers qui vont augmenter le nombre de familles indigentes à Silenrieux. Le bureau de bienfaisance va voir ses dépenses doubler en quelques années.

En sa séance du 26 décembre 1845, le bureau de bienfaisance décide que : « considérant que les collectes que l'on pourrait faire à Silenrieux produiraient peu ; attendu que les gens aisés qui s'y trouvent préfèrent secourir directement les indigents qu'ils connaissent et qu'ils ont l'habitude de soulager ; considérant aussi d'un côté qu'il faut soulager les malheureux ; qu'il faut d'un autre côté éviter autant que possible de grossir le nombre déjà fort grand de ceux qui s'habituent à vivre de secours sans beaucoup s'inquiéter de prendre les mesures nécessaires pour pourvoir eux mêmes à leurs besoins, le bureau de bienfaisance croit devoir se borner du moins pour le moment à demander au conseil communal un subside extraordinaire de 200 Frs et de prier le collège de prendre les mesures nécessaires pour procurer de l'ouvrage aux ouvriers. La commune répondra favorablement à ces 2 demandes.

Pour remédier à cette crise, la commune va prendre plusieurs mesures : la construction de la route de grande communication de Walcourt à Silenrieux en 1845 et la route à Gerlimpont en 1846, la distribution gratuite des affouages et l'essartage réservé aux indigents.

En 1847, la commune votera de nouveau des secours extraordinaires aux pauvres et proposera des travaux à faire : amélioration de la voirie, défrichement de terrains incultes, empierrement et concassage de pierres, repeuplement des bois, curage des rivières.

La même année, elle autorisera à essarter 2 fois la même coupe pour aider les classes indigentes.

Dans la 2ème moitié du 19ème siècle, la construction du chemin de fer dans les années 1850 et la possibilité de pouvoir aller travailler dans l'industrie métallurgique de Charleroi va permettre à une grande partie des journaliers de trouver du travail.

En 1854, la commune décide de distribuer chaque année une somme de 50 Frs à titre de prix de propreté et d'encouragement aux familles (avec 4 enfants) qui n'ont d'autres ressources que leur travail manuel, qui n'envoient pas leurs enfants mendier et qui ont soin de leur faire fréquenter l'école.

Cependant, Silenrieux va connaître 2 périodes où les dépenses sociales vont augmenter de façon importantes : de 1879 à 1882 et de 1889 à 1892.

Année	1878	1879	1880	1881	1882	1883
Dépenses du bureau	2053,85	2322,47	2550,19	3343,75	2931,19	2185,88

Année	1888	1889	1890	1891	1892	1893
Dépenses du bureau	1690,45	2809,31	2606,68	2839,96	3144	2495,27

Pour la 1ère période, l'augmentation est due à un hiver 1879-80 fort rigoureux et à des problèmes dans l'agriculture à cause des intempéries ; les journaliers agricoles souffriront de cette période ; la commune votera des dépenses extraordinaires pour le bureau de bienfaisance : le 11 janvier 1880, le bureau a distribué 41 couvertures et 11 paires de draps de lit ; il y eut aussi une distribution de couvertures par le comité de charités de Mme François et Mme Jeanjean à 29 personnes et des draps de lit à 10 personnes. En hiver 1881, le comité de charité redistribue des couvertures et draps de lit.

Pour la 2ème période, de nouveau, la misère augmente à cause de la crise agricole due aux intempéries de 1889-90 et à l'hiver rigoureux de 1890-91.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement organisera une distribution gratuite de plants de pommes de terre pour les petits cultivateurs et ouvriers agricoles ; la commune permettra au bureau de bienfaisance de faire des dépenses extraordinaires pour aider les indigents (médicaments, pains et chauffage).

Le 11 octobre 1891, le bureau organisera une distribution de pains : Florent Lecomte recevra 2 pains par semaine, Célina Gillard Vve Delobbe un pain par semaine, André Gilcart 2 pains, Ambroise Colonval 2 pains, Victoire Keller Vve Devits un pain, Suzanne Janvier 2 pains, Marie Gilcart un pain pour ses 2 enfants, Adolphe Delzenne 3 pains, Stanislas Gobert 3 pains, Marie Lecomte 2 pains, Vandenbergh Vve Marlière 2 pains, Adélaide Lottin 2 pains, Bosse Vve François un pain.

A la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle, la pauvreté diminuera de manière importante à Silenrieux (voir ci-dessous le nombre d'indigents secourus annuellement de 1895 à 1908) : en 1895,

19 ; en 1896, 18 ; en 1897, 18 ; en 1898, 18 ; en 1899, 16 ; en 1900, 13 ; en 1901, 19 ; en 1902, 14 ; en 1903, 8 ; en 1907, 8 ; en 1908, 9.

Après la guerre 14-18, de nombreuses mesures gouvernementales visant à protéger l'individu (assurance maladie invalidité, allocation familiale, pension, pécule de vacances, allocation de chômage, gratuité de l'enseignement) vont faire baisser les différents types d'aide et diminuer le nombre d'indigents.

Au 20ème siècle, une période va voir augmenter de façon considérable les dépenses sociales : de 1930 à 1937 suite à la crise mondiale de 1929-30.

Année	1926	1930	1931	1933	1936	1937	1938	1939
Dépenses du bureau	2967,19	15027,94	11372,10	14733,30	20287,90	11373,31	5231,82	7866,34

Pendant la guerre, la CAP tient un grand livre des secours civils ; ceux-ci sont surtout donnés aux épouses des militaires absents de leur foyer entre 1940 et 1941. (En 1940 les secours seront payés à 17 personnes et en 1941 à 6 personnes). En 1943, la CAP fait des avances aux familles des ouvriers en Allemagne (137 Frs par semaine).

Après la guerre 40-45, la CAP fit des secours en argent : en 1947 à 7 personnes ; en 1948 à 4 personnes ; en 1949-50 et 51 à 4 personnes ; en 1957-58 à 15 personnes ; en 1959-60 à 20 personnes ; en 1961-62 à 14 personnes ; en 1964 à 12 personnes ; en 1965-66 à 10 personnes ; à partir de 1967, on arrêta les aides en argent et on ne payait plus que des aides directes en nature (charbon, nourriture et vêtement).

A la fin du 20ème siècle, l'aide sociale devient un droit ; le minimex doit donc être octroyé aux personnes sans ressources ; voici le nombre de minimexés pour Silenrieux : en 1979 : 2, 1980 : 3, 1981 : 4, 1982 : 3, 1983 : 4, 1984 : 5, 1985 : 5, 1986 : 5, 1987 : 4, 1988 : 6, 1989 : 7, 1990 : 14, 1991 : 9, 1992 : 5, 1993 : 9, 1994 : 9, 1995 : 6, 1996 : 5, 1997 : 7, 1998 : 5, 1999 : 2 + 2 avec art 60. Vers 1990, Silenrieux connaît une explosion des personnes avec un minimex. Vers 1997, l'application de la remise au travail des bénéficiaires du minimex (art 60) permet de faire baisser le nombre de minimexés.

Les autres aides à Silenrieux depuis la création du CPAS en 1977 : en 1977 et 1978, une cotisation mutuelle ; en 1979, une cotisation mutuelle et une avance pension ; en 1980, une cotisation mutuelle, 3 avances de pension, une avance chômage et 4 secours en espèces ; en 1981, 3 avances pension, une avance chômage et un secours en espèces ; en 1982, une cotisation mutuelle, des frais d'hôpital, une avance pension, 2 avances chômage et un secours en espèces ; en 1983, une cotisation mutuelle et une avance chômage ; en 1984, 3 frais d'hospitalisation, 2 avances chômage, une avance allocation familiale, un secours en espèces et 2 secours en nature ; en 1985, une avance pension et une avance allocation familiale ; en 1986 rien ; en 1987, une cotisation mutuelle, un frais d'hospitalisation, 2 avances allocation familiale et un secours en nature ; en 1988, une cotisation mutuelle, une avance chômage, 3 avances allocation familiale, un secours en espèces et 5 secours en nature ; en 1989, 4 cotisations mutuelle, une avance chômage, une avance allocation familiale, 2 secours en espèces et 2 secours en nature ; en 1990, 3 cotisations mutuelle, 2 avances pension, une avance chômage, 3 avances allocation familiale, un secours en espèces et 2 secours en nature.

A partir de 1990, le premier réfugié politique arrive et est hébergé à Silenrieux.

4. Les biens des pauvres de l'époque moderne jusqu'au 20ème siècle sont

(* signifie que le bien appartient toujours au CPAS en 2003) :

- La terre du tienne de Pairou 78 ares 06 centiares (en B22).

- Le pré de Gerlimpont (pré de la Ventellerie) 43 ares 34 centiares (en A 15) de 1623 à 1906.

- La terre dessus de Goret 45 ares 90 centiares (en E 497 a2)*.

- Les 2 prés des pauvres de Grandrieux 24 ares 63 centiares (en A 182) et 16 ares 76 centiares (en A 30) de 1623 à 1953.

- La terre aux chemins des ferons (Volage) 53 ares 30 centiares (en E 514) de 1623 à 1953.

- Le pré des pauvres près du by de moulin 49 ares 68 centiares (en E 414) de 1623 à 1906.

- La terre des pauvres du Try Paris 1 hectares 52 ares 57 centiares (en E 851) de 1612 à 1953.

+ Les prés de Boussu (cité en 1636) ; ils formaient l'héritage sur Boussu pour les pauvres de Silenrieux.

Les biens dont le bureau de bienfaisance hérita au 19ème siècle sont :

- La terre « les cartiers » 23 ares 86 centiares (en E 473 a) 23 a 86 ca.

- La terre du grand pré ou campagne Valentinoise et fond Gilcart 72 ares 15 centiares (en A158 et A157).

Les legs d'Eloi et Marie Masset en 1906 :

- Une prairie à Maudrivallée (d12c) 46 ares 20 ca expropriée pour les barrages.

- Une terre « le grand pachi » (E 807f) 38 ares 80 ca *.

- Une terre « courtil al chance » (C 25) 28 ares 82 ca.

- Une terre « pachis de Baileu » (E 800-2) 44 ares 21ca *.

- Une terre « sart Peronne » (C 275g) 27 ares *.

- Une pâture « place Laurent Gillard » (E 855d) 35 ares 20 ca.

- Un pré au Try Paris (C 250 d) 25 ares 70 ca *.

- Une terre « sart Peronne » (C 280c) 61 ares *.

- Un pré « la place » (C 312 c) 54 ares 65 ca *.

- une terre « place Laurent » (e821a) 44 ares.

- Une terre « des puces » (E 827 d) 37 ares 10 ca *.

- Une terre « place Lagasse » (D 12 d) 37 ares 70 ca *.

- La terre pré des fonds 76 ares 21ca sur Daussois.

- La terre « campagne du Grandtry » (B227b) 54 ares.

Dans la 2ème moitié du 20ème siècle, de nombreuses terres ou prés ont été vendus par le bureau du CAP, puis du CPAS.

§ 3. Les sociétés d'entraide : création de sociétés coopératives et mutuelles à Silenrieux

Les premières sociétés créées furent la mutuelle Ste Anne le 16 décembre 1896 (10 janvier 1897 au moniteur) et la mutuelle St Antoine le 29 décembre 1898 ; les statuts furent adoptés en assemblée générale le 9 août 1896 pour la mutuelle Ste Anne et le 6 décembre 1898 pour la mutuelle St Antoine.

La mutuelle Ste Anne a pour but de procurer à ses membres malades ou blessés par accident les soins du médecin et les remèdes pharmaceutiques, de leur payer une indemnité par jour d'incapacité de travail et d'accorder des secours extraordinaires et temporaires aux membres âgés ou infirmes, de faciliter l'affiliation et les versements de ses membres à la caisse de retraite sous la garantie de l'état.

La société est administrée par un conseil composé d'un président Alexandre François, de 2 vices présidents Aimé Meunier et Emile Dudart, d'un secrétaire A. Fontenelle, d'un secrétaire adjoint J. Gourmet, d'un trésorier Arthur Gislain, d'un trésorier adjoint Huaux et de 4 commissaires C. Coenen, V. Buisseret, A. Jonniaux, A. Lobet et comme président d'honneur Louis François ; leur fonction est gratuite ; ils sont élus pour 3 ans par l'AG.

Les membres effectifs s'engagent à se conformer aux statuts et règlements et à payer un droit d'entrée de 1 Fr pour les 16 à 21 ans, de 2 Frs pour les 21 à 30 ans, à 4 Frs pour les 30 à 40 ans, à 6 Frs pour les 40 à 45 ans et à 8 Frs pour les 45 à 50 ans ; plus une cotisation mensuelle de 1 Fr ; les membres devront aussi supporter le déficit éventuel du compte précédent, s'affilier à la caisse de retraite sous la garantie de l'état, verser chaque année le lundi de Ste Anne une somme d'au moins un franc sur un livret de retraite.

Le 13 août 1899, la mutuelle Ste Anne organise une fête pour la bénédiction de son drapeau ; elle invite les autres sociétés de la région.

La mutuelle recevra des subsides communaux au début du 20ème siècle.

Mr A. Fontenelle s'occupera de la mutuelle Ste Anne comme secrétaire de 1896 à au moins 1909 ; après la guerre, Mr Richoux jusque 1949 ; Hilaire Mathet de 1949 à 1957 ; puis Mme Mathet de 1957 à 1966 ; ensuite Jenny Lecomte Vanacker de 1967 à 1969 ; enfin Anna Fontenelle de 1970 jusque 2000 aidé par Marie Thèrèse, sa soeur.

La trésorerie sera tenue par Arthur Gislain de 1897 à 1899 ; par Maximin Masset de 1900 à 1901 ; par Joseph Gourmet de 1902 à 1912 ; par J. Pierart de 1913 à ? ; par Télesphore Bauduin de …1921 à 1931… ; après la guerre, le secrétaire fait office de trésorier.

La mutuelle Ste Anne fera partie de la fédération mutualiste de l'arrondissement de Philippeville établie à Walcourt qui sera créée le 25 juin 1899 et reconnue par AR le 10 octobre 1899. Il y a actuellement plus ou moins 115 membres titulaires.

La mutuelle St Antoine a pour but d'affilier ses membres effectifs à la caisse de retraite pour une pension ; c'est aussi une assurance en cas de décès prématuré.

Le conseil de la mutuelle St Antoine se compose d'un président : Alfred Wauthier, d'un vice président : Nestor Masset, d'un secrétaire trésorier : Léopold Cocriamont et de membres Augustin Masset, Edmond Lerot, Wilfrid Léonard, T. Bauduin.

De 1898 à 1931, ce sera Léopold Cocriamont qui s'occupera des livrets de retraite de la mutuelle ; de 1932 à 1944, ce sera l'abbé Guillaume et Urbain Gaspart ; puis l'abbé Tichon jusque 1968.

Cependant, à partir de 1924, les versements seront versés à la caisse générale d'épargne et de retraite (CGER) via la mutuelle St Antoine.

En 1930, la mutuelle St Antoine fera partie de la mutuelle de retraite « la walcourienne » et en 1937 de la société de retraite « l'auxiliaire de prévoyance de l'arrondissement de Philippeville à Walcourt ».

Le nombre de comptes alimentés : 146 en 1932, 123 en 1933, 105 en 1934, 81 en 1935, 66 en 1936, 54 en 1937, 40 en 1938, 41 en 1939, 41 en 1940, 30 en 1941, 27 en 1942, 19 en 1943, 17 en 1944, 33 en 1945, 31 en 1946, 35 en 1947, 38 en 1948 et 49, 44 en 1950, 42 en 1951, 28 en 1952, 27 en 1953, 29 en 1954, 29 en 1955, 25 en 1956, 28 en 1957, 7 en 1964.

Au début du 20ème siècle, une autre mutuelle va être créée à Silenrieux ; ces statuts seront adoptés en assemblée générale le 30 janvier 1910 ; elle fut reconnue sous le nom de société mutualiste socialiste « l'union ouvrière » par AR du 5 juillet 1910.

Le but : procurer les soins du médecin et les médicaments aux membres effectifs malades ou blessés par accidents ; de payer une indemnité journalière pendant le temps de leur incapacité de travail ; d'accorder des indemnités extraordinaires et temporaires aux membres effectifs qui n'ont plus droit aux indemnités ordinaires ; d'aider à couvrir les frais de funérailles des membres effectifs ; d'accorder une indemnité à leurs veuves et à leurs orphelins ; de faciliter l'affiliation à la caisse de retraite des sociétaires et membres de leur famille.

Le conseil se compose d'un président : Charles Durbecq, d'un vice-président : S. Gillard, d'un secrétaire : H. Bouillot, d'un secrétaire adjoint : A. Bouillot, d'un trésorier : A. Huaux, d'un trésorier adjoint : L. Gonze, des commissaires : E. Taffin, J. Bouillot, B. Moyen, Jules Geuzel.

En 1910, la mutuelle organisera une fête pour l'inauguration de son drapeau.

Peu de temps après la création, Héli Walrand devient secrétaire et L. Gonze trésorier et en 1912, le comité a changé : Sylvain Gillard (président), Héli Walrand (secrétaire), E. Thiry (vice président), Luc Gonze (trésorier), Jules Gueuzel, Ernest Taffin, Benjamin Moyen, A. Delhaye (commissaires).

De 1911 à 1953, ce fut Héli Walrand qui s'occupera de la mutuelle socialiste ; pour lui, il fallait, pour être aidé, avoir des actions à la coopérative socialiste, être affilié à la mutuelle socialiste et au syndicat socialiste ; par la suite, ce fut Eugène Hancisse de 1954 à 1963 qui, grâce à son esprit ouvert, a multiplié par 3 les membres de la mutuelle socialiste au détriment de la mutuelle catholique ; ensuite ce fut Marc Moyen jusque 1973 ou 1979 et enfin Fernand Chartier jusqu'au moins 2000.

L'évolution des membres :

En 1910, 32 ; en 1911, 38 ; en 1912, 58 ; en 1913, 59 ; en 1914, 61 ; de 1915 à 1921, 71 membres (dont certains ne cotisent pas : 52 cotisations réelles en 1916 ; 45 en 1917 ; 59 en 1918 ; 65 en 1919 ; 58 en 1920) ; en 1922-23, 39 ; en 1924, 59 ; en 1925, 75 ; en 1926, 111; en 1927-28, 112 ; en 1931, 112 ; en 1932, 112 ; en 1933, 112 ; en 1934, 108 ; en 1939, 108 ; en 1943, 98 ; en 1946, 105 ; en 1948, 105 ; en 1949, 105 ; en 1950, 103 ; en 1951, 104 ; en 1954, 47 ; en 1963, 162 ; en 1980, il y a 182 titulaires pour 325 bénéficiaires et en 1997, il y a 210 titulaires pour 341 bénéficiaires.

L'évolution des interventions indemnisées :

En 1911, 11 ; en 1912, 23 ; en 1913, 24 ; en 1914, 9 ; en 1928, 30 ; en 1931, 23 ; en 1932, 19 ; en 1933, 17 ; en 1934, 13.

Pour assurer les versements sur un compte de retraite, il sera créé aussi par les socialistes une mutuelle appelée « la retraite prolétarienne » qui adoptera ses statuts en assemblée générale le 1er mai 1914. Le but est donc d'assurer une pension pour les membres effectifs de la mutuelle. Ceux-ci étaient affiliés d'office à la fédération socialiste des sociétés mutualistes de retraite de l'arrondissement de Dinant-Philippeville. Ils devaient verser un minimum annuel de 6 francs par an. Les représentants sont Sylvain Gillard comme président, E. Thiry comme vice-président, Héli Walrand comme secrétaire, Luc Gonze comme trésorier et Benjamin Moyen, Edmond Delvaux, Ernest Taffin, Aimable Walrand et A. Delhaye comme commissaires.

Voici l'évolution des livrets :

En 1925, 175 livrets mouvementés ; en 1926, 167 livrets ; en 1927, 155 livrets ; en 1928, 161 livrets ; en 1929, 129 livrets ; en 1930, 112 livrets ; en 1931, 97 livrets ; en 1932, 83 livrets ; en 1954, 23 livrets ; en 1959, 61 livrets.

§ 4. La gestion des chômeurs

Après la guerre de 14-18, les caisses de chômage instituées par les syndicats constituaient la pierre angulaire du système d'aide ; pour avoir droit au chômage, le travailleur s'inscrivait auprès d'une de ces caisses au choix et payait sa cotisation ; pour recevoir les indemnités, il s'adressait à sa caisse. A partir de 1920, des fonds intercommunaux de chômage se sont créés pour servir de lien entre les caisses de chômage et les instances publiques ; l'argent de l'état, des communes et des provinces transitait par un fonds de chômage avant d'être distribué aux caisses. Au sommet, se trouvait le fonds national de crise qui distribuait les subsides de l'état.

Silenrieux s'affiliera en 1920 au fonds intercommunal de chômage de Mariembourg ; la subvention accordée par la commune de Silenrieux à ce fonds est de 233.5 Frs par an soit 0.25 Frs par habitant.

En 1921, vu l'AR du 30 décembre 1920 instituant un fonds national de crise, vu les avantages accordés par l'état aux caisses de chômage affiliées à un fonds de chômage, vu les économies à réaliser sur les dépenses de la bienfaisance publique par suite du développement de l'assurance contre le chômage involontaire, la commune de Silenrieux participera à concurrence de 10 pour cent dans les paiements effectués à ses habitants chômeurs par le fonds national de crise. En fait, les communes furent invitées à adhérer à un fonds de chômage et à accorder un supplément d'indemnité à ses chômeurs (en plus des indemnités de la caisse, de la province et du fonds national de crise) ; le chômage n'est payé qu'aux anciens ouvriers et employés ; les communes sont autorisées à faire effectuer des travaux (amélioration des chemins, curage des cours d'eau, défrichement des bois) par les chômeurs en prenant comme base une semaine de travail de 48 H par quinzaine à condition qu'il n'y ait pas d'adjudication publique.

Si les travailleurs n'étaient pas affiliés à une caisse syndicale, ils n'avaient pas droit au chômage et devaient se retourner sur l'assistance publique.

En 1931, la commune doit augmenter son intervention communale pour le fonds intercommunal de chômage car le nombre de chômeurs augmente.

Pour faire diminuer le nombre de chômeurs, la commune décide de les occuper dans des travaux de voiries et demande un crédit spécial supplémentaire pour travaux pour chômeurs.

En 1932, Silenrieux change de fonds et se rallie au fonds de chômage provincial.

Pour la commune, la gestion du chômage exige : une intervention financière en faveur du fonds de chômage à raison d'une somme déterminée par celui-ci et calculée par habitant ; une intervention de 10 % dans les dépenses afférentes aux indemnités accordées par le fonds national de crise aux chômeurs de la commune ; un contrôle des chômeurs pour s'assurer qu'ils sont réellement chômeurs et se présentent régulièrement à heure fixe pour le pointage (c'est le champêtre qui contrôle les chômeurs).

En 1934, la loi du 27 juillet 1934 et l'AR du 12 septembre 1934 remplace les fonds de chômage de la province de Namur par l'office de placement et du chômage de Namur mis directement sous l'autorité de l'état.

La commune interviendra dans les frais d'administration des offices de placement et du chômage à concurrence d'une somme égale à la part de 1934 du fonds de chômage auquel elle était affiliée.

L'AR du 27 juillet 1935 créa l'ONPC (office national du placement et du chômage), précurseur de l'Onem.

En 1935, les pouvoirs publics octroient des subsides extraordinaires aux communes pour l'exécution de travaux publics pour résorber le chômage. Ce subside sera de l'ordre de 25 % et ne sera accordé que pour une nécessité établie et une utilité certaine (exemples : travaux d'hygiène, amélioration de routes, d'égouts, distribution d'eau, construction d'école, ponts, passages à niveau, etc…). Ils peuvent s'ajouter aux subsides ordinaires.

L'école gardienne et la 2ème distribution d'eau de Silenrieux seront construites avec ses subsides.

Après la guerre, en 1944, l'assurance chômage au sein de l'ONSS devient obligatoire pour tous les ouvriers et employés. Les cotisations sont aussi obligatoires ; les caisses de paiement restent les syndicats et la capac pour les non syndiqués ; pour la commune, les chômeurs sont obligés de se soumettre au contrôle en présence du champêtre.

Sous ce nouveau système, Silenrieux comptera 3 chômeurs en novembre 1944 et 2 en décembre 1944 ; puis 9 en janvier 1951, 5 en février, 6 en mars, 2 en avril et mai, 0 en juin, juillet, 1 en août, 0 en septembre, 1 en octobre, 0 en novembre et 5 en décembre.

A partir de 1954, la commune mettra les chômeurs au service de la commune (travaux forestiers pour 3000 journées de travail en 1954, 5 personnes aux travaux publics en 1955, enlèvement des neiges et travaux de voirie en 1956, etc…).

Par la suite, le chômage augmentera à partir des années 1970 et la crise pétrolière de 1972.

§ 5. Un syndicat à Silenrieux

L’association de résistance intercommunale des ouvriers sabotiers de Silenrieux.

Le siège est à Silenrieux. Elle est composée de membres professant le métier de sabotier.

Le but de la société est de se soutenir, de s’aider, de se secourir, de rechercher et de réaliser pour la prospérité de la profession toutes les améliorations qu’elle est susceptible d’obtenir. La cotisation était de 1 franc par mois. Les fonds serviront à payer des indemnités pour ceux qui, par de justes motifs, auront quitté leur atelier, soit pour avoir maintenu leurs droits contre une prétention injuste des patrons, soit pour avoir relevé des injures leur étant adressées et des indemnités pour ceux qui ne pourront plus travailler pour cause d’accident de travail.

(Le règlement de la caisse de secours du syndicat : une caisse de secours est annexée à la caisse du syndicat pour assister les membres qui ne pourront travailler pour cause d’accident de travail se rapportant au métier de sabotier).

L’indemnité à allouer au membre, après justification des motifs prévus par les statuts de caisse de secours et par les statuts du syndicat sera, si la caisse le permet, de 2 Frs 50 par jour de travail jusqu’au jour où ce membre pourra travailler. Toutefois en cas de grève générale tous les associés auront droit à une indemnité.

L’organisation est composée de secrétaires sectionnaires chargés de percevoir les cotisations et de donner connaissance à tous les membres de la section des avis émanant de l’administration et de renseigner au comité administratif les membres ayants-droit aux indemnités.

Le comité administratif (administration) est composé de 9 membres (un secrétaire, un secrétaire adjoint, 2 contrôleurs, un économe, un commissaire en chef et 3 commissaires).

L’assemblée générale est souveraine : elle fait les règlements, taxe le chiffre des cotisations, vote les dépenses et approuve les comptes, nomme et révoque les membres du comité. Elle décide de l’opportunité des grèves et approuve les indemnités allouées par le comité.

Les exclusions : tout membre qui aura essayé de supplanter un compagnon en offrant à travailler à moindre prix ou tout membre qui aura induit en erreur la société en se faisant allouer une indemnité qu’il n’avait pas droit ou tout membre qui aura nuit gravement à la société en la trahissant auprès des patrons ou en travaillant quand la grève est déclarée. Cette association peut aussi être présente dans les localités voisines. La société mettra tout en œuvre pour créer des associations de résistance dans les communes où cela est possible.

La société déclare s’affilier au parti ouvrier belge et poursuivre avec celui-ci toutes les revendications des travailleurs.

Le premier secrétaire de cette association créée le 12 janvier 1919 est Lerot de Silenrieux.

§ 6. L’ONE

Le 5 septembre 1919, une loi instaure l’organisation dans les villages de l’Office National de l’Enfance (ONE) ; celui-ci met sur pied les services suivants : la goutte de lait, une cantine maternelle et un repas scolaire.

Avant la guerre 40-45, Elisa Arnould, femme de Urbain Gaspart et Gilberte Yernaux, femme de Jules Huaux s'occupent de l'ONE à Silenrieux.

Gilberte Yernaux recevra en 1956 la médaille d'or de l'ordre de Léopold II pour 20 ans de dévouement pour l'ONE.

Après la guerre 40-45, Zoé Folon est présidente jusque 1966, Bertha Linard est secrétaire jusqu'à la fusion des communes ; celle-ci recevra aussi une médaille pour 20 ans de dévouement. Le docteur Derselle assure le suivi médical accompagné d'infirmières (Mlle Cambier, Odette Derselle et Grawez).

Le docteur Derselle recevra également une médaille pour le plus faible taux de mortalité de la province de Namur.

Les consultations de nourrissons se faisaient chaque mois à l'école ABC jusque la fusion des communes en 1976.

Après la fusion des communes, le service se fera à Cerfontaine.

CHAPITRE 3 : LES ACTIVITÉS CULTURELLES

1. Les chœurs et chorales

Une société chorale fut créée en hiver 1868 à Silenrieux. Elle était accompagnée par un harmonium et était sous la direction de Mr Feron. Le comité se composait de Adolphe François président, François Mathieu vice président, Aimable Mathieu secrétaire, Amour Médot trésorier et Louis Heine, Auguste François, Coenen et Charles François comme membres.

En 1870, elle recevait des subsides de la commune et en 1873 de la province comme société de musique.

Elle fut entendue le 10 juillet 1870 au festival de Philippeville en interprétant « les enfants de Paris » et « en avant » et le 20 août 1876, sous la direction de Mr Feron, au festival musical de Rance en interprétant « la patrouille » et «en avant » de Van Ackere.

Mr Feron restera maître de chant de cette chorale jusque 1884.

Par la suite, l'abbé Tichon mit sur pied une chorale paroissiale pour accompagner ses offices.

Et, en 1985, Lucie Body-Derzelle et Suzanne Couvreur mirent sur pied la chorale paroissiale Ste Anne. Celle-ci participe aux messes chantées à Silenrieux et Soumoy.

2. La fanfare

Au 19ème siècle, les catholiques et les laïques avaient leur fanfare ; malheureusement, il n'y a plus aucune trace de leur existence sauf des témoignages oraux.

C'est en 1897 que la fanfare « les volontaires » se crée.

Les commissaires de la fanfare sont Adolphe Delpire, Edmond Jonniaux, Raoul Goblet et Sylvain Gillard (secrétaire), Henry Ernotte (trésorier), Adolphe Hancart (président).

D'abord, ils répéteront à l'école des filles ; puis trouveront un local chez Hancart (au pot de Charles Quint près du pont de l'Eau d'Heure) jusque 1926 ; ensuite, ils iront au cercle démocrate puisque le comité du cercle et de la fanfare est quasiment le même.

La fanfare est sous la direction de Luc Gonze jusque 1930 et se compose de 35 hommes ; puis ce fut Georges Gonze et enfin le dernier chef de musique fut Gustave Bastin jusque la guerre 40-45.

En 1898 et 1900, elle organisera le dimanche après midi un festival lors de la marche Ste Anne.

Le 9 août 1903, elle participe au festival de Rance où elle interprète «La cavalerie légère » et « ouverture de suppé et fantaisie variée » sous la direction de Luc Gonze.

En 1906, elle organisera un festival à Silenrieux.

En 1909, Jean Baptiste Ernotte remplace comme président Adolphe Hancart décédé.

La fanfare participera à l'enterrement civil de Jean Baptiste Ernotte.

En 1930, Louis Hancart, Armand Lambotte, Adrien Lechat et Alire Moyen font partie du comité.

La fanfare cessera ces activités vers 1939.



La fanfare à la fin du 19ème siècle

3. Les théâtres

Au 19ème siècle, des représentations théâtrales avaient lieu au village dans les locaux des écoles ; un théâtre fut construit en août 1883 pour les cérémonies de distribution des prix pour les enfants des écoles. Le plancher restera à la commune pour les représentations dramatiques. Les panneaux, les coulisses, le rideau et les tapis seront conservés par le comité scolaire.

Au 20ème siècle, la construction de 2 salles (le cercle Ste Anne et le cercle démocratique) va permettre des représentations théâtrales plus fréquentes et régulières.

a) Les représentations du cercle Ste Anne (association catholique)

La salle du patronage ou cercle Ste Anne fut construit en 1920 sur un terrain de Firmin François ; la propriété fut transférée à l'association des œuvres paroissiales du doyenné de Walcourt en 1924.

La construction de cette salle allait permettre le développement d'activités culturelles dans le village et notamment le théâtre.

Avant la guerre 40-45, les régisseurs sont l'abbé Guillaume avec Urbain Gaspar pour les hommes et Mme Richoux pour les filles jusque 1944, puis l'abbé Tichon avec Mme Richoux pour les filles jusque 1948 et à partir de 1948 jusque 1960, Jules Lambotte.

Il y avait un groupe de théâtre pour filles et un pour hommes ; vers la fin, les 2 groupes jouaient des pièces mixtes, mais en famille.

Le groupe des filles pendant la guerre : Julia Jacqmart, Irène Léonard, Hortense Masset, Marie Huaux, Liévine Delhaye, Marie Louise Gaspart, Suzy Lambotte, Anna Fontenelle, Marie Thérèse Fontenelle, Elise Charlier, les filles Gabriel Claes, etc…

Les actrices après la guerre 40-45 : Gilberte Antoine, Christiane Wautelet, Geneviève Hitelet, Jocelyne Jennequin, Monique Wautelet, Monique Van Acker, Micheline Hanon, Régine Jennequin, Bernadette Lambotte, Anne Marie Hitelet, Yvette Gaspart, Bernadette Flandre, Jacqueline Dandrimont, Marie Anne Hanon.

Le groupe des hommes pendant la guerre : Jean Bierlaire, Jean Boulanger, Gilbert Antoine, Felix Masset, Jules Lambote, Paul Gigot, Henrot, Alfred Wautelet, Wilmert Depris.



Soirée du 11/3/1945

Les acteurs après la guerre 40-45 : Marcel Paquet, Omer Lesoil, Felix Masset, Gilbert Huaux, Emile Paquet, Jean Bierlaire, Alfred Wautelet, Jean Boulanger, Norbert Antoine, Claude Richoux, Maurice Delguste, M. Wautelet, Omer Burlet, Théo Henrot, Albert Henrot, Michel Loosveld, Gérard Bougeonnière, Léon Lesoil, Charles Deckers, Nelly Hancart, Victor Laurent, Jules Lambotte, Wilmert Depris, Léon Charlier, Oger Hahaut, Camille Bastin, Jean-Marie Lambotte, Suzanne Delobbes, Jean-Michel Depris, André Bougennière, Claudine Bierlaire.

Le comité du cercle Ste Anne était le même que la dramatique : président d'honneur : Maurice Gigot (en 1956), président : Paul Dudart, secrétaire : Adolphe Delpire, trésorier : Emile Gochet, vice président : Auguste Gissalin (remplace Maurice Gigot en 1956) et Victor Peteux, le décor : Léon Bierlaire et Germain Chauvaux, l'éclairage : Marius Walrand, à l'entrée : Maurice Jonniaux.

Après la guerre, le groupe orchestre est composé de Paul Gigot et Marcel Paquet (accordéon).

Voici une liste de quelques pièces jouées :

Le dimanche 8 février 1931 à 14 H 30, « le cas de Mr. Benoit » drame en un acte, « le pif luisant » comédie en 3 actes, « on marie Fonfonse » opérette bouffe en un acte avec des intermèdes musicaux et chansonnettes.

En février 1932, la dramatique du cercle Ste Anne faisait une représentation pour les familles touchées par le chômage.

Le 6 mai 1945, pour fêter la libération, une pièce fut jouée au cercle Ste Anne avec le groupe du cercle démocrate « l'homme au masque de fer » avec l'abbé Tichon comme régisseur et Ghislain Lerot comme l'homme au masque de fer.

Le 2 mars 1947 à 17 H 30, le groupe des hommes interpréta « la grammaire » comédie en un acte de Labiche et « chantepre » drame ancien avec costumes de Féralet Botrul et « les teneurs de l'oncle Berluron » comédie bouffe en 2 actes.

Le 13 avril 1947 à 18 H, le groupe des jeunes filles interpréta «un médecin de campagne » drame en 2 actes et « la foire de Séville » de Leroy qui fera revivre une des scènes de la vie en Andalousie.

Le 14 décembre 1947 à 17 H 30, le groupe des hommes interpréta «traître ou martyrs » drame en 4 actes sur la vie des maquisards et « lisette » comédie bouffon d'Auguste Mignon.

Le 7 mars 1948, le groupe des hommes interpréta «un anarchiste » drame social en 4 actes et «in mort qui s'tourminte » vaudeville en wallon.

Fancy fair les 5 et 6 septembre 1948 pour l'achat d'un nouvel orgue : au programme, cabaret artistique animé par le chanteur Jules Dal, une fête de gymnastique, des chants anciens par la chorale, des chansonnettes par les jeunes filles.

Le 19 décembre 1848 à 18 H, le groupe des hommes interpréta « alerte au maquis » pièce patriotique en 4 actes et « one gatte au tribunal » comédie bouffe de Mignon.



Affiche pour « l'homme au masque de fer »

Le 27 février 1949, le groupe des hommes interpréta « le drame du nord express » de Dubois et une comédie « un gendre qui a de l'énergie ».

Le 1er mai 1949, grand cabaret artistique par un orchestre, comédie en un acte et de nombreux prix.

Le dimanche 13 décembre 1949, « la chasse aux revenants » pochade militaire en un acte et « le sonneur de St Paul » drame en 4 actes avec un prologue « le réserviste aux 5 enfants » comédie en 1 acte avec de nombreux intermèdes musicaux et chansonnettes.

Le 19 février 1950, soirée pour le nouvel orgue : 2 pièces : « la maison du sculpteur » et « Marius chez les gangsters ».

Le 10 décembre 1950, « l'orme aux pendus » et le «sporting club de St Symphorien » avec A. Masset chanteur comique, A. Hitelet clarinettiste et Marcel Paquet accordéoniste.

Le dimanche 8 avril 1951 à 19 H, les jeunes filles interpréteront « Cœur de gitane » de Guy Lannoy avec des chants et un ballet bohémien en costume du 18ème siècle suivi d'une comédie en 2 actes de Gilles Bert « cette chère Antoinette » interprétée par les hommes, puis comédie en wallon « Théodule et Cyprien à l'caserne » de Mignon.

Le 16 décembre 1951, grand gala de chant par la « joyeuse sarabande » à 19 H sous la direction de René Gobeau.

Le dimanche 24 février 1952 à 19 H, le groupe des hommes interprète « on refuse du monde » Vaudeville en 3 actes de Tanguy et Vilaine et « le drame du colombier » œuvre d'émotion organisée au profit de la JOC.

Le dimanche 30 mars 1952 à 19 H, soirée de gala et théâtre de marionnettes dirigé par Bourgeois et « échec à Satan » drame en 3 actes du Moyen Âge avec chanteurs comiques aux intermèdes.

Le dimanche 14 décembre 1952 à 18 H 30, « la revanche des gitans » drame en 4 actes d'Auguste Mignon et « Réveillez vous Mr le baron » comédie et « des marchenelles ».

Le dimanche 8 mars 1953 à 19 H, le groupe des hommes interprète le célèbre drame de Rhul « d'abîme en abîme » puis la comédie en wallon de Jules Modave « Mr Paindagace n'vou pont d'soudards » avec des intermèdes par l'orchestre universel sous la direction de Gilsoul.

Le dimanche 19 avril 1953 à 19 H 30, « mon bébé » comédie en 3 actes suivi de l'orchestre universal de Gilsoul.

Le dimanche 29 novembre 1953, gala de chanson à 19 H par la « joyeuse sarabande » sous la direction de René Godeau avec le concours de René Halet, Modeste Molle le réputé fantaisiste, Alfred Leduc, chanteur de charme, le compositeur Joseph Debacker et les sœurs Anne et l'orchestre Gilsoul en soirée.

Le dimanche 27 décembre 1953 à 19 H, la troupe des jeunes gens interprète un grand drame « le maître de poste », puis une comédie « Mimile » suivi de l'orchestre Gilsoul.

Le dimanche 21 mars 1954 à 19 H, la célèbre pièce policière de Colla « le triangle rouge », puis la comédie de Mignon « li fin du monde » suivi de l'orchestre Gilsoul et intermèdes de Mlle Hendricks.

Le dimanche 14 novembre 1954 à 19 H, gala de chanson, par la troupe Majestic sous la direction de Jean Roland.

Le 19 décembre 1954 à 19 H, comédie « la farce de l'homme au chapeau gris » avec Jean Bierlaire, L. Chevalier, T. Henrot, F. Masset, A. Wautelet, puis drame en 4 actes d'Auguste Mignon « La croix sur le chemin » avec M. Paquet, J. Bierlaire, T. Henrot, A. Wautelet, F. Masset, L. Charlier, J. Lambotte suivi de l'orchestre Gilsoul.

Le dimanche 20 février 1955 à 19 H, comédie de Mignon « Lisette », puis drame de Stéphane Dubois « le reliquaire de l'enfant adoptif » suivi de l'orchestre Gilsoul et Mlle Hendrickx aux intermèdes.

Le 27 mars 1955, « les 2 peureux » comédie puis « fils de France » drame militaire en 3 actes suivi d'un bal musette.

Le dimanche 26 juin 1955, grande fancy fair : 13 H 30 grand concours de tirs aux pigeons doté d'une coupe, 15 H concours de ballonnets, 15 H 30 scénettes enfantines et ballets, 17 H spectacle de music hall avec Claude Verneuil, grand prix international de la chanson 1954, 21 H bal.

Le lundi 27 juin 1955 à 20 H tirage tombola et bal musette stands, restaurant et buvette.

Le dimanche 11 décembre 1955, « le serment de l'abbé » de Georges Vandewest avec la magnifique prestation d'Angelo par un garçon de 9 ans Jean-Marie Lambotte.

Le dimanche 5 février 1956, une dramatique « l'enfant du ravin » d'Auguste Mignon, puis ballets harmonieux et colorés par les jeunes filles de Mme Richoux, puis la danse du feu de Mlle Gendry.

Le 15 avril 1956, « honte et vengeance » drame en 3 actes avec prologue d'Emile Lebas et « Camomille » comédie militaire en 1 acte de Julien Richir avec en soirée grand bal avec Oscar Hallet.

Le 23 décembre 1956, le célèbre drame de G. Bradefer « l'orphelin de Noël » et la comédie en wallon « c'est mi qu'est maisse » suivi d'un bal par l'orchestre Gaity Jazz.

Le 24 février 1957, drame de Georges Vandewerst « le sacrifice », puis « souvenirs parades » revue folklorique avec chants et danses et lumières fluorescentes suivi d'un bal animé par Oscar Hallet.

Le 22 décembre 1957 à 19 H, « treize à table » comédie en 3 actes par la troupe du rideau belge suivi du bal par Jean Sam.

En février 1958, « le mystère de Keravel » de Théodore Botrel.

Le 21 décembre 1958, la troupe du théâtre de Wallonie joua une comédie de Marc Gilbert « au petit bonheur » suivi d'un bal musette.

Le 1er février 1959, « d'abîme en abîme » de Jules Rhul et « on martien amon prosper » comédie de Mignon suivi d'un bal musette.

Le 25 octobre 1959 à 19 H 30, « le masque » comédie de Charles Spaak de Charleroi suivi d'un bal musette.

Le 20 décembre 1959, grand gala de Noël : « Tchanson du moulin » comédie de Mignon suivi d'un bal.

Le 18 décembre 1960, soirée théâtrale organisée par la ligue des femmes drame en 4 actes et prologue de Guy Delannois « funeste message » et une comédie « à coup de balai ».

b) les représentations du cercle démocratique

La dramatique du cercle démocratique fut créée le 18 décembre 1926 en même temps que le comité du cercle démocratique.

Les statuts du cercle démocratique du 18 décembre 1926 :

Art 1 la dénomination est « cercle démocratique », son siège est à Silenrieux ; il a pour but : l'acquisition et l'aménagement d'un local, l'installation d'une salle de fêtes et réunions, la création d'un cercle dramatique, d'études et d'agréments, le développement de la propagande anticléricale (Le bâtiment appartenait à Aimable Walrand).

Art 2 le nombre des membres n'est pas limité et ne peut être inférieur à 10.

Art 3 pour en faire partie, il faut souscrire une part d'au moins 1000 francs dans le capital social, être présenté par un membre, être agréé par le CA et adhérer aux présents statuts.

Art 15 : le gérant du local est désigné par voie de soumission adressée au président du CA ; la nomination définitive est soumise à l'approbation du CA statuant à huit clos.

Le 6 février 1927, on établit les règles du gérant : il doit appartenir au parti ; il aura un bail de 3 ans ; il devra organiser au minimum 2 soirées dramatiques et 4 bals par an ; c'est lui qui s'occupe de l'animation et de la salle en plus du café ; il n'y a pas de logement ; le premier fut Jules Delobbe, puis en 1929-30, Albert Langlois ; ensuite, Léopold Dupont jusque 1952.

Le comité de l'ASBL au début : président : Louis Hancart, secrétaire trésorier : Louis Bayenay (remplacé par Héli Walrand en 1930), Alidor Dugot, Wilfrid Mathieu et Louis Bayenay.



Les acteurs du cercle démocratique

Le comité après guerre du cercle démocrate : président : Louis Hancart, secrétaire : Paul Walrand, trésorier : Héli Walrand, vice président : Wilfried Mathieu, Aimé Walrand et Alidor Dugot dans le comité. Mr Georges Georgery sera secrétaire trésorier vers 1955.

Les membres protecteurs du cercle dramatique en 1928-29 sont : Désiré Renard, M. Druaux, Wilfrid Derenne, Maria Museux, Sylvain Gillard, Isidor Simon, T. Ravoisin, l'épouse Luc Gonze, François, Julia Delpire, Alire Walrand, Héli Walrand, Aimable Walrand, Arthur Dardenne, Jules Yernaux, Aristide Petit, Adrien Lechat, Silvain Masset, Remy Dupuis, Pierre Museux, Hélène Demoulin, Henri Toupet, Germaine Defrenne, Lucie Lemire, Hélène Lechat, Désiré Dumont, Aline Coenen, Adzir Antoine, brasserie Marchienes, brasserie Daussois, Ernest Taffin, Denise Derenne, Armand Lambotte + sur une feuille à part : Léon Langlois, Antoine Antoine, Victor Constant, Jules Lechat, Fernand Thibaut, Paul Lambotte, Gustave Van Wichelen, Jeane Mairesse, William Delloge, Léon Huaux, Madeleine Dumont, Maurice Dumont, Nelly Hancart, Mlle Lambotte, Mlle Jeanne, Hélène Delvaux.

Le groupe de théâtre s'appellera « l'émancipation » et aura pour comité au début : Louis Hancart président, Arthur Van Wichelen secrétaire, Jules Yernaux trésorier, Alidor Lejeune vice président. Par la suite, ce sera le même comité que l'ASBL du cercle démocrate.

Les régisseurs de la dramatique mixte (un seul groupe) sont : Léon Veetens de 1927 à 1928 ; Gustave Bastin de Berzée de 1928 à 193 ? ; puis Joseph Lecomte et Nuytten de Walcourt ; Georges Gonze et enfin Georges Georgery vers 1951.

Avant la guerre, les acteurs sont : Mme J. Deduffeler, Nelly Hancart, Mme A. Liart, Aline Lambotte, A. Antoine, L. Langlois, M. Dumont, V. Constant, William Delogge, Léon Huaux, Jules Lechat, Jean Walrand, Zoé Folon, P. Lambotte.

Les personnes qui jouaient après la guerre : Adelina Halloy, Jacqueline Plaet, Hélène Museux, Robert Bernard, Justin Mathieu, Paul Helson, Emile Delobbe, Paul Huaux, Marius Boulouffe, Marcel Walrand, Jean Huaux, Léon Huaux, William Delloge, Jean Dupont, Eugène Hancisse, Michel Petit, Maria Constant, G. Hardy, A. Deduffeler, J. Sternaux, P. Vanwikelen, O. Helson, A. Vidrequin, M. Delaunoy, Léon Huaux, Georges Laffineur, Max Villière, V. Loosveld, Madeleine Boulouffe, Emile Thiry, J. Lecomte, H. Delzenne, J. Museux, P. Gigot, J. Museux, Mme Villière et Mlle A. Villière, Pierre Blampain, Marie Thèrèse Delvaux, V. Bauduin, Mme E. Stal, Désiré Lotte.

Les activités :

Le 1er janvier 1927, soirée dansante du nouvel an.

Le 6 mars 1927, bal travesti pour le carnaval.

Le 12 février 1928 soirée du cercle dramatique.

Le 1er avril 1928, comédie dramatique en 3 actes de G. Trarieux « l'alibi » et comédie opérette en 2 actes de Hennquin « le poilu » suivi d'un bal.

Le 29 avril 1929, soirée du cercle dramatique.

Le 13 février 1930, une tragi-comédie en 2 actes de Denys Amiel et André Obey « la souriante Madame Beudet » et un vaudeville en 3 actes de Joseph André « Belle Mère et mèd'cin »suivi d'un bal.

Le dimanche 10 février 1946 à 17 H, une opérette bouffe en 1 acte par Pharaon Stoquart « in homme qu'a peu des feumes » avec A. Deduffeler, L. Huaux, E. Thiry, Mlle H. Museux et Mme J. Huaux et en 2ème partie, une comédie en 3 actes et 1 tableau avec chants de Paul Depas « la chanteuse inconnue » avec J. Huaux, W. Delloge, J. Lecomte, P. Helson, E. Delobbe, G. Hardy, H. Delzenne, M. Petit, J. Museux, D. Deloge, A . Dedufeler, P. Gigot, Mme P. Helson, J. Plaet et L. Delhaye suivi d'un grand bal musette.

Le 10 novembre 1946, soirée théâtrale avec une comédie opérette en un acte de Augustin Rousseau « en d'jouwant à l'balle », une œuvre en 3 actes de Edgard Grogniey « Jeanne la folle » et une comédie vaudeville en un acte de Augustin Rainchon « Pierre à loques » ; le tout suivi d'un bal musette.

Le 13 février 1949, soirée théâtrale avec un drame en 5 actes de Gabriel Hugelman « le fils de l'aveugle » et une comédie en un acte de E. François « en demande en mariatche » suivi d'un bal musette.

Le 13 avril 1952, drame de la guerre de G. Schirmer « mon cher parachutiste » et une comédie en 1 acte de Jules Evrard « li dwè dins l'ouye » suivi d'un bal.

Le 17 février 1952, pièce en 2 actes de Georges Henriot « l'enquête » et vaudeville en 1 acte de Ernest Vois « les 2 réservistes » suivi d'un bal musette.

Le 21 décembre 1952, drame en 3 actes de Jean des Marchenelles « les sacrifiés » et comédie en 1 acte de Gilles Bert « la source du bonheur » suivi d'un bal musette.

Le 5 avril 1953, drame en 5 actes de M. Denneray et Malligan « la femme du peuple » suivi d'un bal musette.

Déplacement à Daussois le 14 février 1954 pour jouer un drame en 3 actes « la forêt de Senart » et une pièce gaie en 1 acte « l'ome k'a pierdu ».

Le 23 janvier 1955, pièce populaire en 3 actes de Maxime Léry « gosse de paname » et comédie en 1 acte de Robert Carlier « nos d'aurons co d'zautes » suivi d'un bal.

Le 6 mars 1955, drame en 3 actes de Edmond Luc « le passeur de minuit » et comédie en 2 actes de Jean Wyns « dins l'gloriette » suivi d'un bal.

Le 10 avril 1955, un drame en 3 actes de Pierre Thareau « la justice des hommes » et un vaudeville en 1 acte de Joseph André « Mossieu Pougne dins l'cof » suivi d'un bal.

Le 20 novembre 1955, drame en 5 actes de Marcel Dubois suivi d'un bal.

Le 22 janvier 1956, drame en 5 actes de A. Bourgeois « l'aveugle » suivi d'un bal.

Le 1er avril 1956, déplacement de la dramatique à Sivry au salon communal pour jouer « l'aveugle ».

En 1976, liquidation de l'asbl cercle démocratique : il y a dans la liquidation, la vente de l'immeuble qui deviendra une friterie café.

Les parts détenues dans cette asbl : Victor Derenne 1, Marcel Druaux 1, Paul Gonze 2, Marcelle Lambotte 1, Marcelle Lejeune 2, Albert Linard 1, Berthe Linard 1, Paul Linard 1, Justin Mathieu 1, René Mathieu 1, Emile Thiry 1, Paul Walrand 1, Gisèle Antoine 1, Antoine Antoine 1, Justin Mathieu ½, René Mathieu ½, Paulette Van Wichelen 2, Emile Delobbe 2, Berthe Delpire 1, Denise Derenne 1, Claire Dupont 2, Rosa Gillard 2, Nelly Wilmart 3, Jeanne Dupont 1, Roland Dugot 1, Lucien Folon 15, Georges Georgery 1, Alire Walrand 1, Elise Remy 1, Paula Servotte 1, Simon Dardenne 1, Hélène Delvaux 1, Gabrielle Bayet 1, Céline Derenne 1, Félicienne Selier ¼, Paula Couture 1, Louis Depris 4, Martine Léonard ½, Léon Léonard ½, Héli Walrand 1, Madeleine Dumont ¼, Jeanne Dumont ¼, Germaine Dumont ¼.

4. Le cinéma

A partir de l'hiver 1956 au salon communal de février à mai (un cinéma par semaine) «la valse blanche », « sur les ponts des soupirs », « la fille du capitaine », « la rivière des manoirs », « j'étais une espionne US », « les quintuplés au pensionnat ». Après cet essai, on ne renouvellera plus l'expérience.

5. La peinture et le centre culturel Loripette de Silenrieux

Il est dirigé par Mme Angela Borghers, artiste peintre.

Son but est d'accueillir les artistes étrangers.

En 1967, il reçoit sa première exposition de peinture qui présente les tableaux de Mme Angela Borghers ; le vernissage se fait avec participation de la marche Ste Anne.

En mai 1968, exposition du peintre Léon Tassin de Rognée ; de juillet au 2 septembre 1968, exposition de 25 œuvres de 8 artistes internationaux (un allemand, 2 tchèques, un hollandais, 2 anversois, 2 hongrois) ; le 21 septembre 1968, exposition d'art monumental de Caroline Maes ; en 1968, le centre atteint 2000 visiteurs.

En 1969, une exposition sur les artistes de Thudinie et en avril 1971, exposition des graveurs Griet Hutsebaut et Eliane Van Bergen suivi d'une soirée breughelienne.

Les artistes connus de Silenrieux

En 1793, François Degreni artiste ; au milieu du 19ème siècle, Bernard Coenen (marbrier sculpteur), Jules Léonard (peintre) ; à la fin du 19ème siècle, Vital Coenen (marbrier sculpteur) ; au début du 20ème siècle, Natale Giudicetti (Gerlimpont), Léon Corbiaux (musicien ambulant) ; à la fin du 20ème siècle, Angéla Borghers (peintre artiste), Olivier Van Coppenole (peintre), Van Buyten (décoration artisanale).

6. Les concours de cartes

Plusieurs concours de cartes sont organisés dans les années 60 aux 2 cercles et dans les cafés.

A partir de 1978, certains comités s'assemblent pour créer un challenge des concours de couyon ; chaque comité organise son jeu de carte avec ses lots ; mais le comité du challenge composé d'un membre de chaque comité additionne les points obtenus par chaque participant pour offrir à la fin du challenge un super cadeau aux 3 premiers du challenge ; cette organisation permet ainsi de fidéliser les joueurs et les motivent pour participer à tous les jeux de carte ; les comités ainsi inscrits pour le challenge en profitent ; il y eut jusqu'à 7 comités inscrits au challenge ; ce système fonctionnera jusque 1990.

Ce challenge était parrainé par Marcelle Tilquin et organisé par Auguste Gissalin.

CHAPITRE 4 : LES FÊTES CULTURELLES

1. La ducasse

Le mot wallon « ducasse » désigne la fête de la dédicace c'est-à-dire la fête anniversaire de la consécration paroissiale de l'église de Silenrieux qui fut consacrée ou dédicacée par un évêque avant d'être mise en usage ; la date a été fixée à un dimanche déterminé par l'évêque consécrateur ; elle a ainsi une origine religieuse ; pour Silenrieux, la « ducasse » se déroule toujours après la St Mathieu (cité déjà en 1618).

A partir de l'époque contemporaine et de la révolution française, la ducasse du village représentera la fête communale ; au 19ème siècle, certains quartiers créaient eux-mêmes leur ducasse comme fête représentative.

Les festivités de la ducasse ont toujours été organisées par la compagnie de la jeunesse. Cette association formée de tous les jeunes gens célibataires de la commune avait à sa tête un capitaine ; la mixité n'arriva qu'au 20ème siècle ; elle possédait une bannière qui sortait lors des fêtes, des processions et des cortèges.

Lors de la ducasse, les bals populaires étaient soumis sous l'ancien régime à l'approbation du seigneur qui chargeait le bailly de danser le premier au son des violons sur la place communale du village.

a) La ducasse du village

Elle a toujours lieu le week end après la St Mathieu à la fin du mois de septembre depuis le Moyen Âge. Le premier écrit qui la mentionne date de 1618.

Elle était organisée par la jeunesse du village qui devait demander au seigneur ou à son bailly l'autorisation pour faire venir des « violoneux » ou d'autres attractions.

« En 1767, Louis Gossart, chanoine du chapitre de Thuin agissant comme seigneur de Silenrieux accorde à la jeunesse l'autorisation de faire venir des « violoneux » le jour de la ducasse à charge de prévenir le lieutenant bailli et de garder le bon ordre ajoutant que la danse du seigneur est réservée à ce personnage (le seigneur se réservait la première danse) ».

Aux 19ème et 20ème siècles, la jeunesse devait aussi demander l'autorisation aux autorités communales pour l'organisation de bals, spectacles ou jeux publics ; les soirées se déroulaient sur la place communale où la jeunesse montait estrade et éclairage.

La ducasse se déroulait les dimanche, lundi et mardi suivi d'un week end de raclos le dimanche qui suivait ou 15 jours après.

Pendant les jours de ducasse, des jeux publics étaient organisés en collaboration avec la commission des jeux : jeu de soule (on pousse au pied ou avec une crosse une boule, c'est un jeu brutal, apprécié par les paysans au Moyen Âge, on y jouait entre villages ou entre jeunes), jeu de balle, jeu de quille, tir à la cible, course de sac pour les hommes et les femmes ; en soirée, il y avait un bal ou des soirées musicales dans les cafés.

Il y avait aussi la présence de forains avec des attractions pour les enfants : carrousel avec chevaux, puis à moteur, balançoire et tir pipes ; entre les 2 guerres, la famille Jeanjean est foraine à Silenrieux.

La ducasse se terminait toujours le mardi par la perche au savon suivi d'une soirée avec à minuit la danse des 7 sauts.

La ducasse fut aussi l'occasion de fêter d'autres événements.

Au début de l'indépendance de la Belgique, elle servait comme fête commémorative des journées de septembre 1830.

En 1860, elle servit au 30ème anniversaire de l'indépendance avec plusieurs salves d'honneur ; en 1865 pour solenniser l'anniversaire du roi.

En 1880, on fêta la commémoration du 50ème anniversaire de l'indépendance de la Belgique et le 24 septembre 1890 l'anniversaire du Roi.

Les 28 et 29 septembre 1919 à la ducasse, on organisa une grande manifestation patriotique avec cortège pour fêter la libération ; un tilleul de la liberté fut planté près du monument aux morts le 22 septembre 1919.



La ducasse de 1919 (libération)



La ducasse de 1919 (libération)

En 1930, la fête du 100ème anniversaire fut réalisée le 31 août au lieu de la date de la ducasse et en 1980, le 150ème anniversaire de la Belgique se fera de nouveau à la date de la ducasse de septembre.

1980 : l'Atomium

L'arbre du centenaire : le 31 août 1930 a été fêté le 100ème anniversaire de l'indépendance de la Belgique ; on fit d'abord la grand messe suivie du te Deum ; et l'après midi, un cortège de 19 groupements vers le monument aux morts. L'arbre du centenaire fut un chêne planté près du monument aux morts par Mrs Quoibon, Rousseau, Léonard et Bastin, vétérans de 1870, et un soldat de la grande guerre. Ce chêne fut érigé à la mémoire des combattants de 14-18. (Pour info, le chêne mourut déjà en 1932 et fut remplacé en 1935 par un jeune tilleul disparu aussi aujourd'hui).



1930 : le char du moulin

Depuis 1919 jusque 1950, la ducasse était organisée par les jeunes avec un comité des fêtes d'adultes et/ou l'administration communale tandis que les cabarets organisaient les jeux.

Les jeux avant la guerre : au café Huaux : pour les femmes, boire une bière cul blanc le plus vite possible, pour les hommes, manger les yeux bandés un gros sandwich avec du sirop de Liège pendu à un fil sur la rue de Walcourt ; au cercle démocratique : pour les femmes chaise musicale ; chez le maréchal ferrant (garage Lauvaux) : pour les femmes, mettre une queue de cochon les yeux bandés, pour les hommes jeu de la pomme de terre à porter dans une boite (course) ; chez Armand Lambotte (près de la passerelle du Noupré) : pour les femmes, courir avec une cuillère et une balle sans la faire tomber, pour les hommes, aller chercher une pomme dans une grande bassine d'eau ; chez Lucien Folon (l'aiglon), pour les hommes, s'habiller avec un sac de sous vêtements féminins déposé près du chemin de fer (ils devaient s'habiller le plus vite possible et revenir au point de départ) ; chez Martine : pour les hommes, course de brouette avec 2 ballons sans les faire tomber ; chez Hahaux (au pot de

Charles-Quint) : pour les femmes, course de sac jusque la gare, jeux mixtes avec pomme de terre entre les 2 fronts (danse).

Programme d'une ducasse au début du 20ème siècle :

Le dimanche : bal et manège pour enfants.

Le lundi : bal musette.

Le mardi : jour des jeux : on passait 2 fois par café et 2 jeux par café ; le dernier jeu était la perche au savon chez Martine, puis on dansait sur la place communale et à minuit on faisait la danse des 7 sauts pour la clôture.

15 jours après la ducasse, on faisait le raclos le dimanche : le tour des cafés en dansant avec la musique. (Le raclos avait déjà disparu après la guerre 14-18).

Programme de la ducasse de 1952 organisé par la jeunesse :

Dimanche 28 septembre : 12 H bal apéro, 14 H lutte de petite balle au tamis, 20 H grand bal populaire.

Lundi 29 septembre : 10 H sortie musicale, 14 H 30 lutte de petite balle au tamis entre les parties d'excellence Charleroi et Silenrieux.

Mardi 30 septembre : 14 H jeux organisés dans les quartiers (souvent course de vélo).

20 H bal populaire clôturé à minuit par la danse des 7 sauts.

A partir de 1961, la grande fête s'organisera les dimanche et lundi ; les jeux du mardi sont déplacés le lundi ; en 1966, la ducasse se déroulera le samedi, le dimanche et le lundi et à partir de 1971, les samedi et dimanche.

b) La ducasse des Haies (1890)

De 1890 à 1910, l'orchestre qui faisait danser la jeunesse à la ducasse des Haies était composé de 2 musiciens Léandre Moyen à la clarinette et Wilfried Mathieu à la trompette.

En 1933, elle fut organisée devant chez Sylvain Gillard maître sabotier et dernier café des Haies ; à l'époque, il y avait un carrousel de chevaux.

Par la suite, il faudra attendre 1981 pour revoir la ducasse des Haies ; à l'initiative de Jean Philippe Body et de la jeunesse, un nouveau comité vit le jour lors d'une réunion chez Mme Walrand : René Hancisse (animateur), Philogome Péteux (président), René Mathieu (vice président), Rose Léonard (secrétaire), Renée Stiernet (trésorière). Celui-ci décida d'arrêter une date en mai pour l'organiser ; les 3 premières années, la ducasse eut lieu au Renifonds chez Paula Peteux, puis 3 ans à la Silène et enfin 3 ans sous chapiteau au Renifonds chez Mme Delvaux. La première ducasse fut organisée avec la jeunesse qui réalisa 2 spectacles de danse : « le quadrille des lanciers » par les grands animé par Mme Zaffini et des danses enfantines animées par Marie Claude Masset. La soirée et le repas champêtre furent animés par les musiciens de Boussu accompagnés de Lucien Folon et Justin Mathieu.



Le comité de la ducasse

L’année suivante, il y eut aussi 2 groupes de danses : les muscadins de Mme Zaffini et les petits enfants de Marie Claude Masset ainsi qu’un feu d’artifice suivi d’une soirée avec repas champêtre et musique.

Dès le retour de la ducasse aux Haies en 1987, on organisa en plus un tournoi de minifoot et des jeux pour enfants.

Fête de l’aviation la première semaine d’août 1929 à Silenrieux-Walcourt avec show aérien et présentation d’avions.

c) La ducasse de Falemprise

Avant la première guerre, on fêtait St Pierre par une ducasse à Falemprise (cité en 1895).

En 1935, la commune donne des subsides à R. Gilles à l’occasion de la kermesse de Falemprise ; le 10 juillet 1948 à Georges Gonze pour la fête de Falemprise et en 1949 à A. Gille pour la fête de Falemprise.

2. Le grand feu ou carnaval

Depuis la période celte, les feux étaient associés aux saisons. Il y avait le feu du carême ou grand feu (cité en 1625) le dimanche qui suivait le mardi gras qui annonçait le printemps ; ensuite les feux individuels de la St Jean à la fin du mois de juin pour fêter l’entrée du soleil dans le solstice d’été ; enfin, le feu de la samain (à la Toussaint) à la fin de l’été pour voir revenir le soleil et les jours qui s’allongent.

Parmi ces feux, seul, le grand feu subsista jusqu'à nos jours à Silenrieux (« En 1626, la communauté paie au mayeur 3 pots de bière donnés aux jeunes gens allant quérir le grand feu ») ; il était associé au carnaval qui représentait une critique de l'ordre établi dans une grande explosion de joie. Ce grand feu avait lieu sur une prairie au lieu dit « prairie du moulin à moitié » près de Boussu actuellement à la chapelle Ste Anne.

Il était organisé par la jeunesse du village ; il était suivi d'animation musicale dans les cafés : « en 1765 le cabaretier Jean Bricout demande la permission qu'on batte la caisse (tambour) dans sa maison le jour du grand feu à 9 H du soir ».

Cependant, une ordonnance de la principauté de Liège du 31/01/1735 rappela le règlement qui interdisait aux habitants de parcourir les rues masqués ou travestis à l'occasion du carnaval.

En 1895, la jeunesse fit venir une baraque de comédiens sur la place publique le jour du grand feu.





Le bonhomme hiver

Entre les 2 guerres, Marc Moyen, Louis Hancart, Lejeune, Roger Dauphin, Camille Bastin, Paul Lambotte, Adrien Lechat, Aristide Petit et Gonze ainsi que les jeunes avec la musique de Silenrieux organisaient le grand feu et le carnaval.

Après la guerre, Marc Moyen aidait les jeunes avec Marcel Lempereur, Camille Bastin, Aristide Petit et Arthur Blondeaux.

C'est à ce moment qu'on fêta le grand feu le samedi au lieu du dimanche.

Dans les années 60, le grand feu fut organisé par le bourgmestre Folon, l'échevin Marc Moyen, la brasserie de Gerlimpont, Camille Mairesse et le comité de jeunesse Guy Hardy, Guy Caussin et José Bougenière.

A partir des années 70, seule la jeunesse prit en charge le grand feu.

Avant le grand feu, le mardi gras, les enfants du village ramassaient des bonbons et de l'argent en faisant le tour des maisons

Le jour du grand feu, le matin, le chef ou seigneur (représenté par le capitaine de la jeunesse) et la jeunesse en « carreux de femis » (chapeau melon, pantalon blanc, grand sarreau et foulard rouge) partaient avec les musiciens et un chariot faire le tour du village pour ramasser les fagots qui seront mis sur le bûcher. Pour savoir ce qu'on devait donner, les « carreux de femis » mesuraient les fumiers des fermes ; plus le fumier était gros, plus le fermier devait contribuer à « l'impôt » pour la fête, c'est-à-dire des fagots (remplacés par de l'argent au 20ème siècle).

L'après-midi, des groupes se forment et se concertent en cachette pour se déguiser ; un mannequin qui représentait le bonhomme mardi gras (l'hiver) est traîné sur un chariot par les carreux de femis et les hommes et femmes mariés ; un cortège se forme avec le chef ou seigneur, monté sur un alesan qui recevait l'honneur de tenir la bourse ; après avoir fait le tour du village et des cafés, le cortège se rendait au lieu dit du calvaire Ste Anne ; pendant la montée vers Boussu, les hommes et femmes mariés tiraient le chariot avec le bonhomme « mardi gras » et les jeunes gens célibataires suivaient et se servaient de gros cailloux et de barres de bois pour entraver la marche et essayer de les empêcher de monter ; la lutte continuait et si les célibataires attrapaient le mannequin, le chef devait racheter avec sa bourse le bonhomme ; le bûcher est dressé en arrivant au calvaire Ste Anne et le bonhomme est jugé avant d'être exécuté sur le bûcher ; une fois condamné, le bûcher est allumé par les derniers mariés avec le bonhomme dessus ; puis tous les masqués et intervenants qui accompagnaient le cortège dansaient autour du feu ; enfin, le soir se terminait sur la place publique ou dans les cafés par des animations musicales.

Dans la 2ème moitié du 20ème siècle, l'organisation changea ; le matin, les « carreux de femis » accompagnés de musiciens faisaient le tour des quartiers pour récolter un soutien financier ; l'après-midi, le cortège faisait le tour du village et des cafés pour finalement monter vers le bûcher qui était déjà réalisé ; quant aux combats entre mariés et célibataires, il fut probablement abandonné au début du 20ème siècle ; le soir, un bal à l'intérieur était organisé.

3. La fête patronale Ste Anne

Dès le Moyen Âge, les fidèles célèbrent tous les ans l'anniversaire de leur saint patron. C'est l'occasion de faire le tour de la paroisse avec la statue de ce saint et les reliques (tour Ste Anne). La fête du saint patron est vite devenue la fête du village avec toutes les personnalités présentes.

A la fin du 16ème siècle, Silenrieux, village de la principauté de Liège organisait sa propre milice d'hommes de 20 à 60 ans (voir partie militaire) ; avec l'autorisation du bailly et du mayeur, la milice prêtera son concours à la procession Ste Anne et celle du Saint Sacrement, d'abord en maintenant l'ordre, ensuite de façon honorifique et folklorique quand les risques de délits seront moins nombreux ; elle assistait en armes aux cérémonies ; la milice était habillée en pantalon blanc, sarreau bleu armée de gourdins et de quelques mousquets ou arquebuses ; au début du 17ème siècle, la participation de la milice rurale devenait honorifique et folklorique ; elle formait une compagnie à part à l'occasion de fêtes et de manifestations solennelles ; le but était de donner du prestige à la fête de Ste Anne ; la place de chef de la compagnie se passait aux enchères à partir de 1619 au moins : « en 1619, la communauté a payé à Jean Mengau, tamboureur pour être venu toucher le tambour au passage des montres dernières ».

A partir de 1619, la fête de Ste Anne devenait solennelle et représentait pour la région un véritable pèlerinage. En effet, la confrérie Ste Anne fut confirmée par le pape en 1618 et ceux qui en faisaient

partie et qui participaient à la procession recevaient des indulgences (voir partie religieuse) ; l'église détruite au début du 17ème siècle fut restaurée et consacrée en 1619 à Ste Anne ; de plus, la première intervention financière de la communauté qui servit à payer la poudre, pour les salves d'honneur, aux miliciens qui accompagnaient la procession datait de 1620 : « en 1620, la communauté a payé à Jehan Didalne pour de la poudre afin de tirer à la Ste Anne et à Jean Pigeon encore pour une livre et 5 quartons de poudre ». Par la suite, la communauté intervenait tous les ans pour la poudre.

A partir de cette date, le cortège se composait de : au début, se trouvait la compagnie de jeunes armée d'arquebuses ou de revolvers vêtus de pantalons blancs et de sarraus bleus ; ensuite venait la statue Ste Anne portée par des membres de sa confrérie précédée de la Vierge ; après venaient les membres du clergé en habit d'apparat (le curé, les chanoines du chapitre de Thuin seigneur de Silenrieux et les moines du Jardinet décimateur et collateur du village) ; enfin suivaient les autorités civiles et la population.

En plus d'une participation locale aux processions de la fête Ste Anne et du St Sacrement, la milice formant une compagnie participait aussi parfois aux cérémonies de Walcourt (en 1686, 1702, 1703, 1713).

Lors de la fête Ste Anne, la princesse de Barbençon qui était membre active de la confrérie Ste Anne était souvent présente : « en 1622, la communauté lui a payé 2 pots et demi de vin le jour de Ste Anne » et « en 1627, la communauté lui paie un pot de vin, du poisson, des truites et du pâté ».

Pendant la fête, la communauté payait toujours aux miliciens et à ceux qui chantaient l'office de quoi se rafraîchir.

Lors du 10ème anniversaire en 1629, il y eut la présence de 30 mousquetaires de Boussu qui vinrent porter honneur au vénérable St Sacrement et à Mme Ste Anne.

En 1632, la compagnie de Silenrieux se rendit à Tamines invitée par les autorités locales ; la communauté de Silenrieux est intervenue pour la poudre et pour les repas : « elle a payé à Châtelet pour des pains et fromages délivrés aux bourgeois étant à Tamines ».

A la fin du 17ème siècle, Jacques Mengald ou Mengau succède à Jean Mengau comme tamboureur.

En 1700, la compagnie de Silenrieux allait accueillir son Altesse et Prince de Liège à Marchienne au Pont car il venait passer 10 jours chez le mayeur de Silenrieux.

Le Prince Evêque Joseph Clément de Bavière se déplaça beaucoup dans notre région à cette période mouvementée car il organisait des tractations sur la succession d'Espagne et essayait d'avoir des accords avec la France. Son passage à Silenrieux qui se trouve à la frontière française (Boussu) et à la frontière des Pays-Bas espagnols (Walcourt) a probablement servi à ces négociations.

Après l'occupation française de Louis XIV en 1698, les milices rurales étaient supprimées et la jeunesse représentée par un capitaine et un porte drapeau prit le relais en créant une compagnie de jeunes ; en 1699, la communauté se dote d'un drapeau pour la compagnie qui escortait la procession Ste Anne ; l'aspect festif devenait plus important et les décharges étaient très appréciées ; les costumes restaient les mêmes ; seul le capitaine et le porte drapeau avaient un chapeau simple et un sabre pour commander ; c'était l'occasion pour la jeunesse de Silenrieux d'inviter les autres jeunesses : « de 1703 à 1705, les jeunesses de Daussois et de Boussu sont venues participer à la procession Ste Anne ; Malheureusement, les abus de la jeunesse au début du 18ème siècle dans les processions allaient entraîner des restrictions.

Le 5 juin 1706, une ordonnance de la principauté de Liège interdit les tirs d'armes à feu et les feux d'artifice à l'occasion des processions et fêtes publiques ; ceci eut pour conséquence la suppression de la participation de la compagnie des jeunes à la fête de Ste Anne durant le 18ème siècle.

A partir de 1735 jusque la révolution française, la jeunesse avait trouvé une autre solution en allant accompagner la procession de la Trinité à Walcourt qui n'était pas touchée par les mesures d'interdiction

parce que la ville faisait partie du comté de Namur dans les Pays-Bas autrichiens ; la communauté de Silenrieux allait soutenir sa jeunesse en leur payant la poudre pour aller à la Trinité.

En 1767, les jeunes qui ont participé à la Trinité sont : Antoine Huaux, Philippe Gilcar, Antoine Colinet, Jacques Grene, Jean Bricout, Jacques Deloge, Jean Jacques Simon, Antoine Preu, André Massard, Adrien Langlois, Philippe Leonard, Jean Hansenne, Lambert Hansenne, Dieudonné Bailieve, Flandre.

Les hommes de la Trinité 1768 sont : André Boulouffe, Philippe Poucet, Philippe Gilcar, Jean Denis Bricout, Félix Bastin, Jean Jacques Simon, Jacque Deloge, Jean Hensene, Lambert Hensene, André Fosset, Antoine Colinet, Jacque Hardi, Antoine Huaux, André Massart, Jean Martin, Philippe Brichet, Antoine Preu, Bastin Méaux, Désiré Grignet, Jacques Antoine Simon, François Bouillot, François Gobeaux.

En 1769, François Bouillot, Jean Denis Bricout, Antoine Colinet, Jacques Deloge, Nicolas Depris, Jean Ensenne, Lambert Ensenne, André Fosset, Philippe Gilcart, François Gobeau, Jacques Hardis, Bauduin Joniau, Philippe Leonard, Bastin Meaux, Jean Joseph Petit, Philippe Poucet, Lambert Roland, Jean-Jacques Simon. Ils reçurent une demi-livre de poudre fournie par Louis Philippe Antoine au prix de 12 patars la demi livre.

En 1770, André Fossez, Jean Denis Bricout, Philippe Poucet, Pierre Damai, Philippe Brichez, Louis Grignez, Antoine Huaux, Jean Jacques Simon, Antoine Colinez, Philippe Gilcart, Jacques Dutron, Bauduin Joniaux, Jean Hansene, Lambert Hansene, André Massart, Jacques Henri Grignez, Jacques Hardis, Lambert Roland.

En 1771 : André Fosset, Nicolas Lambotte, Augustin Bastin, Jean René Bricout, Jacque Hardis, François Joniaux, Jean Nicolas Simon, Antoine Huaux, Philipe Pouset, Adrien Lenglois, Jacques Désiré Grignet, Louis Grignet, Philippe Léonard, Pierre Damai, Jean Boulouffe, George Carli, Jean Petit, Joseph Gilard, Lambert Hensenne, Jean Hensenne, Antoine Preu, Antoine Colinet, Hiasinthe Bastin, Bastin Meaux, Philippe Brichet, Philippe Gilcart, François Bouillot, Joseph Balle, François Deloge, Martin Depré, Pierre Sablin, Baudouin Joniaux.

En 1772, Joseph Balle, Philippe Brichet, Jean Denis Bricout, François Bouillot, Antoine Colinet, Pierre Damas, Martin Depres, André Fossez, Joseph Gilcart, Philippe Gilcard, Jacques Hardy, Jean Hanzene, Antoine Huaux, Bauduin Joneau, François Joneau dit caton, Nicolas Lambotte, Philippe Leonard, Jean Petit, Philippe Pousset, Jean Masset, Jean Jacques Simon.

En 1773, Félix Bastin, Jean Denis Bricout, Jacques Deloge dit le capitaine, Augustin Bastin, Philippe Pouset, Jean Jacques Simon, Antoine Colinet, Jean Asins, Pierre Damas, André Fosset, Severin Coréda, Philippe Gilcar, Jean Petit, Jacques Hardis, Nicolas Lambert, Jean Boulouffe, Jacart Bastin, Joseph Gillars, Antoine Huaux, Isidore Benony, Jacque Deloge, Bauduin Jonnaux, Martin Depris, Jean Masset, Philippe Léonard.

En 1777, Augustin Bastin, Hyacinthe Bastin, Philippe Brichet, J. Denis Bricout, Joseph Bricout, Paul Coulonval, Antoine Colinet, Nicolas Depris, Jacques Henri Grignet, Jacques Hardis, Nicolas Hardis, Lambert Hansene, François Jonieau, Nicolas Lambotte, André Langlois, Jean Baptiste Lotin, Jean Petit, Philippe Poucet, Jean Masset, Jean Nicolas Simon.

En 1780, Pierre Bultot fournit à chaque marcheur la ration d'une demi-livre de poudres : Jean Baptiste Lotin, Augustin Bastin, Nicolas Bredas, Jean Boutte au jeu (Boutefeu), Jean Denis Bricout, Joseph Bricout, Philippe Boulouffe, Antoine Colinet vieux, François Deloge, Jean-Louis Gaspart, Joseph Gilart, Philippe Gilcart, Pierre Grawet, Nicolas Hardis, Antoine Huaux, François Joniau, Nicolas Lambotte, François Lecomte, Jean Masset, Jean Monaux, Lambert Roland, Jean Thomas.

En 1781, Joseph Bricout, Dominique Hencart, Augustin Bastin, Jean Louis Gaspart, Joseph Joniaux, Pierre Ganard, Nicolas Hardis, Jean Petit, Jean Denis Bricout, Pierre Grawet, Antoine Colinet, Jean Baptiste Lottin, Joseph Léonard, Nicolas Depret, Joseph Gilart, Henribert Le Gros, Jean Martin Lambert, Lambert Lecomte, Philippe Poucet.

A partir de 1786, Joseph II interdit les compagnies de marcheurs d'accompagner les processions dans le comté de Namur à cause des abus ; la révolution française interdira les processions proprement dites.

Il faudra attendre le concordat de Napoléon pour revoir les escortes militaires aux processions.

En 1803, le préfet Pérès autorise Walcourt à refaire la procession de la Trinité.

Quelques années plus tard, les compagnies des villages environnants sont de nouveau invitées à participer et les jeunes gens de Silenrieux défilaient en tête de la procession jusque 1814 ; leur costume était toujours composé d'un pantalon blanc et d'un sarreau bleu avec foulard rouge.

En 1814, les jeunes gens de Silenrieux ne savaient pas participer à la Trinité car ils servaient pour l'armée de Napoléon ou étaient en deuil ; de ce fait, Daussois envoya « 4 pelés et un tondu » qui passèrent en tête de la procession ; pour les remercier d'être venus, Walcourt leur paya un drapeau et les fit passer en tête de la procession les années suivantes.

En 1815, Silenrieux avait perdu sa place de tête ; d'où l'histoire du canon que les armées avaient abandonné à Silenrieux qui empêcha la Trinité de passer à Gerlimpont.

La légende du canon : (selon Albert Linard et Lucien Folon) « la Trinité emprunte à Gerlimpont une section de chemin dite « tienne du tour » située sur Silenrieux ; en compensation de cette servitude, la compagnie des marcheurs de Silenrieux bénéficiait d'un droit de préséance et figurait en tête de la procession (Silenrieux fut aussi le premier à défiler à Walcourt). Tout se passa comme de coutume jusqu'en 1814 ; cette année là, de nombreux jeunes hommes de Silenrieux étaient enrôlés dans la grande armée napoléonienne, et beaucoup de familles étaient en deuil ou angoissées de retrouver leur fils. Exceptionnellement, les jeunes gens de Silenrieux ne purent pas aller à la Trinité. Daussois au contraire réunit tant bien que mal quelques marcheurs d'ou « c'est nous les malots d'dausseu quat ' pélés ey in tondu nos dinskindons Gerlimpont avous nos guettes è nos blancs panttalons » ou « nos m'tons nos guettes è nos blancs pantalons pou monter l'tienne de d'gerlimont ».

L'année suivante, la compagnie de Silenrieux se rendit à Walcourt le jour de la Trinité avec l'intention de reprendre sa première place. Il leur fut signalé qu'ayant fait faux bond l'an passé, tant pis pour leur société, c'est Daussois qui passera la première. Cette décision drastique blessa profondément l'amour propre des marcheurs de Silenrieux ; rebroussant chemin, ils allèrent mettre en batterie leur fameux canon au pied du dit tienne de Gerlimpont à la limite des 2 communes en proclamant bien haut : « el première compagnie qui vou passer au Slinri, nos flachons d'din » ; aucun n'osa risquer l'aventure. Depuis lors, on n'a plus jamais marché à Walcourt. Quant au canon, par un beau jour de Sainte Anne, ayant été trop généreusement chargé, il a éclaté. Selon Mangin, il explosa en 1815 car il était trop chargé.

Par la suite, il est probable que la compagnie de Silenrieux accompagna la procession de Ste Anne en 1815 et/ou 1816 ; car un nommé Ganard de Silenrieux, ancien soldat de Napoléon rentrait dans son foyer venant de Philippeville ; c'était par coïncidence le dimanche de Ste Anne ; arrivé au sommet de la fameuse côte dite tienne de Daussois, voyant le village en fête, il s'assit sur le talus et se prit à pleurer, puis dominant son émotion, il rejoignit ses amis de Silenrieux qui le fêtèrent de manière importante ; étant encore porteur de son uniforme, ils l'incorporèrent dans la marche ; tant et si bien que lui qui avait participé à maintes batailles célèbres sans récolter la moindre blessure eut ce jour là une partie de la main emportée par l'éclatement soit d'un tromblon ou peut être du canon ?

Durant la période hollandaise, en 1819, le Prince d'Orange fit publier une ordonnance interdisant l'exhibition dans les processions de vêtements extraordinaires ; de nouveau la compagnie de Silenrieux fut interdite de sortie.

L'accompagnement par une compagnie de marcheurs de la procession Ste Anne fut remis à l'honneur en 1863 grâce à l'initiative de la jeunesse du village.

Celle-ci avait été impressionnée par les récits des 10 anciens grognards qu'on venait de décorer en 1858 de la médaille de Ste Hélène qui était remise à tous les anciens combattants de Napoléon 1er.

En 1863, la jeunesse organisera avec l'autorisation des autorités communales la première marche folklorique de Ste Anne sous le régime belge ; elle se composait d'une seule compagnie de jeunes ; les costumes disparates furent trouvés chez les anciens grognards, dans les anciennes garnisons françaises de Philippeville ou Givet, chez les anciens de la garde civique ou de la gendarmerie.

Le 19 juillet 1863, la commune répondait favorablement à la demande de la jeunesse :

« La jeunesse est autorisée à organiser une marche militaire c'est-à-dire de s'armer de fusils et d'autres armes et de faire des feux de pelotons ou décharges aux conditions suivantes : les officiers devront prendre les mesures nécessaires pour que pendant tous les offices de l'église, on n'entende ni coups de feu, ni musique, ni tambour ni autres bruits de nature à les interrompre. Puisque le curé de la paroisse a autorisé la compagnie à accompagner la procession, elle devra la précéder avec ordre, s'arrêter aux reposoirs qui seront élevés pour y donner la bénédiction et se placer de manière à ne pas gêner ni la cérémonie religieuse, ni ceux qui l'accompagnent. Un peloton commandé par un officier escortera le saint sacrement et se renouvellera à chaque reposoir et s'abstiendra de prendre part aux salves. Il est interdit de tirer aucun coup de feu si ce n'est aux décharges, et de fumer dans les rangs ; on pourra faire désarmer ceux qui commettraient des infractions à cet article ; des conversations à haute voix dans les rangs sont aussi sévèrement défendues pendant la procession ; les militaires devront obéir à leurs chefs comme cela a lieu dans l'armée et ceux qui manqueraient à cette obéissance pourront être désarmés et exclus de la compagnie ; il en sera de même de ceux qui se trouveraient en état d'ivresse. La marche devra être fermée chaque jour à 7 H du soir ; on devra déposer les armes le dimanche à la maison commune ».

En 1864, le drapeau fut offert par la famille Sylvain Piret-Scohy, bourgmestre de Silenrieux à la jeunesse organisatrice de la marche.

De 1867 à 1871 et en 1876, la compagnie a aussi participé à la ducasse de septembre.

En 1873, la commune octroie des crédits spéciaux à la jeunesse pour la décoration du 10ème anniversaire de la marche Ste Anne.

Voici quelques noms de jeunes qui ont participé pendant les 10 premières années : Victorien Boulouffe, Jacques Renaux, Augustin Walrand, Jacques Saint Huile comme tamboureur, André Gaspart, Bruno Antoine, Florent Coenen, François Duchesne.

A la fin du 19ème siècle, voici quelques noms de jeunes qui ont pris part à l'organisation : René Lecomte, Emile Bouillot, Camille Coenen, Victor François, Paulin Moyen, Jean Baptiste Ernotte.

A la fin du 19ème siècle, il y a 4 pelotons dans la compagnie de Silenrieux : les sapeurs avec leur tablier de toile brodé, les grenadiers, les voltigeurs et la dernière guérite. Les costumes du 2ème empire sont fournis par la maison Leclercq à Tarcienne qui fut fondée en 1885.

Chaque officier devient responsable de son peloton et ensemble, ils forment un groupe qui succèdera à la jeunesse pour organiser la marche ; c'était probablement à ce moment qu'on mit les places aux enchères.

En 1897, le comité de la marche militaire composé des officiers (souvent des membres de la jeunesse) était le suivant : Léon François, Camille Coenen, René Lecomte, Arthur Moyen, Vital Simon, François Grawez, Jean baptiste Meunier et Bailieve ou Baisir.

Le comité de la marche militaire ne s'occupait que de la marche ; la fête de Ste Anne était toujours organisée par la jeunesse.

Au début du 20ème siècle, les personnes suivantes se sont occupées de la marche : Pierre Cuvelier, Emile Léonard, Arthur Hancart, Edgard Magain, Albert Bouillot (sergent sapeur et tambour major), Léopold Druaux (major à cheval), Thiry.

Entre les 2 guerres, les personnes suivantes se sont occupées de la marche : Léopold Druaux et Omer Lerat (majors à cheval), Ernest Peteux (adjudant), Camille Bastin (tambour major), Urbain Gaspart (adjudant), Sylvain Mathet (sergent sapeur), Armand Lambotte (dernière guérite), Paul Mairesse (voltigeur), Albert Bouillot (sergent sapeur et tambour major), Roger Dauphin (porte drapeau), L. Scieur, Edmond Delvaux, Joseph Huaux (tamboureur qui apprenait aux jeunes), Léon Huaux (fifre).

La dernière guérite de 1939 fut enlevée pour la belle somme de 220 Frs par les jeunes Alidor Gaspard, Paul Mairesse, Justin Mathieu, Marc Moyen, Augustin, Philogome et Victor Péteux.

Avant, les anciens étaient Adelin Huaux, Emile Lepinne, Camille Mairesse et Camille Delhaye (capitaine).



La dernière guérite

A partir de 1928, une fanfare est venue s'ajouter à la marche : en 1928, la fanfare « la concorde » de Walcourt ; en 1929, la fanfare « les patriotes » de Morialmé ; après la guerre, la fanfare « la lyre indépendante de Walcourt » ; de 1951 à 1959, la fanfare de Cerfontaine (pas toutes les années) ; de 1960 à 1964, la fanfare St Hubert de Berzée ; de 1964 à 1988, la fanfare de Rosée ; depuis 1988, la fanfare de Beignée.

Pendant la guerre, on faisait la procession au cercle Ste Anne, puis à l'intérieur de l'église quand elle fut rénovée.

Après la guerre, le corps d'office représentait le comité de la marche (voir ci-dessous la liste des officiers) et la fête restait indépendante et organisée par la jeunesse.

Le programme de la fête Ste Anne en 1948 : le samedi : sortie du corps d'office ; le dimanche : messe militaire à 10 Heures suivi de la procession, course cycliste à 14 H 30, lutte de balle au tamis à 16 H et bal le soir ; le lundi : salves d'honneur et bal le soir.

C'est en 1950 que Arthur Blondeau fit la construction du kiosque actuel avec la représentation de marcheurs.

Dans les années 50', la marche vivotait avec seulement 30 à 50 marcheurs.

En 1961, un comité officiel indépendant du corps d'office fut désigné à la suite de la fondation en 1960 de l'association des marches de l'ESM qui en faisait une condition pour y entrer.

Le premier comité de 1962 était composé de : Marcel Lempereur président, Raymond Laffineur secrétaire, Arthur Blondeau trésorier et Lucien Folon vice président.

Les présidents successifs furent : Marcel Lempereur de 1962 à 1967 ; Lucien Folon de 1967 à 1969 ; Michel Body de 1969 à 1988 ; Jules Lambotte de 1988 à 1995 ; Jean Dupont de 1995 à ….

Les présidents d'honneur : Lucien Folon de 1969 à 1987 ; Michel Body de 1988 à ….

Les secrétaires : Raymond Laffineur de 1962 à 1971 ; José Derenne de 1972 à 1977 ; Yvon Legros de 1977 à 1987 ; Christian Blondeau de 1987 à 2003 ; Franky Blondeau de 2003 à ….

Les trésoriers : Arthur Blondeau de1962 à 1966 ; Christian Blondeau de 1966 à 1968 ; Jules Jacqmart de 1968 à 1977; Jean Bierlaire de 1978 à 1995 ; Marie Claude Masset de 1995 à …

Après la création de ce comité, de nombreuses nouveautés se sont organisées :

-Ce fut l'introduction d'une cantinière, Alice Druaux pour toute la marche en 1962 qui n'a pas pu entrer dans l'église en raison du refus de l'abbé Tichon. Car une marche sans cantinière était la tradition locale.

Par après, d'autres cantinières sont venus la rejoindre en 1964 : Anita Blondeau et Annette Dupuis.

-Ce fut la retraite aux flambeaux en 1962 en lien avec le jumelage ; puis de 1967 à 1971, on faisait la retraite en revenant de la Loripette à l'occasion de l'inauguration du centre culturel ; puis au village à partir de 1972.

-Ce fut aussi la reprise en 1962 de la bataille de Waterloo le lundi soir qui avait été abandonnée dans les années 50'.

-Ce fut le tour des quartiers avec les marcheurs le samedi après midi en 1972 pour remplacer le déplacement à la Loripette ; avant, seuls les officiers le faisaient en même temps que le tour des cafés.

-Ce fut surtout l'introduction du premier empire en 1964 sous l'impulsion de Jules Lambotte ; mais les sapeurs restaient en 2ème empire encore 2 ans par protestation ; le but était de montrer au public un beau cortège plus cérémonial pour les Français de Recey entre autres.

- En 1973, ce fut l'introduction non officielle du tour de minuit le lundi.

En 1985, le comité met sur pied l'organisation de la petite marche (de 3 à 15 ans) ; les organisateurs sont Michel Gissalain, Jules Lambotte, Cécile Depris, Serge Dugot et Pascaline Neirinckx.

En 1996, le comité fait faire un nouveau drapeau pour la marche qui remplace celui de 1864.

Les différents officiers

Etant donné la difficulté de retrouver des sources à ce sujet, les informations ci-dessous sont basées sur les témoignages oraux et les informations dans les journaux ; elles sont donc sujettes à être éventuellement améliorées :

Sergent sapeur : en 1919, Albert Bouillot, en 1934-35, Léon Huaux, en 1936 Albert Gobron, en 1937 Léon Huaux, en 1938 Eugène Delvaux, en 1939 Sylvain Mathet, en 1945 et de 1947 à 1949 Sylvain Mathet, en 1946, 1950 et 1951 Hilaire Mathet (le picot fut fait par Fernand Gilmaire aux ACEC), en 1952 Marc Moyen de 1953 à 1965 Lucien Folon, en 1966 Serge Dugot, de1967 à 1972 Jean Walrand, en 1973 Jules Jacqmart, de 1974 à 1976 Jean Walrand, en 1977 Jean Dupont, en 1978-79 Jean Walrand, en 1980-81 Jean Dupont, en 1982 Jean Walrand, de 1983 à 2003 Jean Dupont (en 1998, Jean Dupont reçoit un nouveau picot ; le vieux picot venait de Gerlimpont ; il était la propriété de Victorien et Nestor Bouillot ; ils avaient fait le picot à l'atelier de Walcourt et l'avaient prêté à Albert Bouillot ; Bertha Linard l'a offert à la marche vers 1994 ; avant elle le prêtait).



Tambour major : en 1919 Léon Moyen, Albert Bouillot puis Camille Bastin de 1932 à 1939 ; en 1945 Camille Bastin, de 1946 à 1950 Arthur Blondeau, de 1951 à 1954 Omer Lesoil, de 1955 à 1959 Camille Bastin, de 1960 à 1962 Arthur Blondeau et de 1963 à 1965 Christian Blondeau, en 1966 Omer Lesoil, de 1967 à 1985 Christian Blondeau, de 1986 à 2003 Franky Blondeau.

Porte drapeau : avant la guerre, Roger Dauphin en 1930, en 1936 Nestor Lemire, en 1938 Jules Botte et aussi Camille Delcorps, et Jules Huaux, en 1945 Raymond Van Wichelen, en 1946, Emile Masset, en 1947 Paul Huaux, en 1948, Richard Moyen, en 1949 Raymond Van Muylen, en 1950 Henry Delzenne ou Victor Loosveldt, en 1951-52 Victor Loosveldt, en 1953 Victor Loosveldt ou Georges Hardy, en 1954-55 Victor Loosveldt, de 1958 à 1960 Alfred Lempereur, en 1962 Pierre Ernotte et Serge Dugot, en 1965 Michel Gissalin, en 1966 Jean Pierre Paquet, en 1967-68 Camille Deckers, en 1969-70 Gérald Hanon (ou Camille Deckers en 1970), en 1971 Marcel Siraux, en 1972-73 Félix Bocart, en 1974 Gérald Hanon, en 1975 Emile Paquet, de 1976 à 1982 Michel Gissalin, en 1983-84 Gérard Massut, de 1985 à 1989 Michel Gissalin, de 1990 à 1992 Claude Lauvaux, en 1993 Philippe Dechamp, en 1994 Claude Lauvaux,

en 1995 Philippe Dechamps, en 1996 Philippe Dechamps et Claude Lauvaux, de 1997 à 2000 Claude Lauvaux (pour porter le drapeau, au début, il fallait être célibataire puis on a accepté les gens mariés), de 2001 à 2003 André Marie Adam.

Les grenadiers : avant la guerre, M Gonze en 1936 et Marcellin Huaux en 1938 ; en 1945 Richard Timmerman, en 1946 Raymond Van Muilen, de 1947 à 1950 Omer Lesoil, en 1951 Jules Lambotte, en 1952 Oscar Demoulin, en 195 ? Charles Deckers, en 1955 Oscar Demoulin, de 1956 à 1958 Jules Lambotte, en 1959 Maurice Delguste, en 1960-61 Raymond Laffineur, en 1962 Désiré Hahaut, 1963 à 1965 Raymond Laffineur, en 1966 Désiré Hahaut, en 1967-68 Raymond Laffineur, en 1969 Jean Bierlaire, en 1970-71 Serge Dugot, en 1972 Guy Wautelet, en 1973 Omer Lesoil, de 1974 à 1979 Alex Gauchez, en 1980-81 Jean Pierre Jouniaux, en 1982 Pierre Bolsens, en 1983 Christian Massut, en 1984 Alex Gauchez, en 1985 Christian Massut, en 1986 Pierre Bolsens, en 1987 Christian Massut, de 1988 à 2003 Jean Michel Depris.

Les voltigeurs : en 1945-46 Jean Dupont, en 1948-49 Roger Hahaut, en 1960-61 récréation du groupe par Christian Blondeau, en 1965 Guy Caussin, en 1966 Marcel Sireau, en 1969 José Bougenière, en 1970 Noel Hardy, de 1971 à 1973 Patrick Hardy (puis devient un groupe de petit voltigeur car création de fontainebleau), en 1974 Freddy Chartier, en 1975 Didier Chartier ou Marc Paquet, en 1976 Pascal Ferrari, en 1977 Serge Tilleux, en 1978 Gérard Massut, en 1980 Alex Massut, en 1981 Rudy Massut, en 1982 Didier Mahy, en 1983 Didier Bailly, en 1984 Johan Tilleux, en 1986-87 Yvon Fery, en 1989 Olivier Téchy, de 1990 à 1992 Samuel Dugot,….

Fontainebleau : en 1974 Patrick Hardy, de 1975 à 1979 Jean Pierre Jouniaux, en 1980 Marc Paquet, en 1981 Didier Chartier, en 1982 Jean Philippe Body, de 1983 à 1985 Philippe Dechamp, en 1986 Eric Barbençon, en 1987 Philippe Dechamps, en 1988 Eddy Meulemans, de 1989 à 1992 Jean Philippe Bernard, en 1993-94 Didier Mahy, de 1995 à 2002 Mario Cardron. (Depuis 1996, on peut être marié et avoir jusque 35 ans), en 2003 Robert Cardron.

Les canonniers :

Le canon fut créé en 1966 par Marcel Druaux qui a fait l'affût, Raymond Laffineur et Maurice Delguste pour le canon intérieur de la buse, le canon extérieur vient de Christian Blondeau ; Marcel Lempereur a tout soudé. De 1966 à 1977 Marcel Druaux, de 1978 à 2000 Michel Moyen. Le premier tir fut fait par la marraine Mme Hancart, le parrain fut Marcel Walrand. Il fut béni par le curé Tichon.



Un petit canon l'accompagne depuis 1985, il a été fait par Fernand Chartier et Michel Lemire et le bois par Albert Bolsens. Il fut transformé par Marcel Bolsens.

Capitaine d'escadron : ce peloton fut créé par Jacques Huaux vers 1970 (au départ, on faisait venir un escadron de Florennes avec Barbara et Jacques Huaux) ; de 1974 à 1976, ce fut Claude Druaux qui instaura la cavalerie légère en blanc et vert, en 1977 Jean Marc Lemire, de 1978 à 2003 Claude Druaux, (de 1978 à 1982, ce fut un costume de dragon, puis à partir de 1983 de hussard).

Major à cheval : depuis 1919 Léopold Druaux et Omer Lerat, en 1935 Léopold Druaux et Désiré Lempereur, en 1936-37 Désiré Lempereur et Louis Georgery, en 1938 Remi Lambotte et Désiré Dudart ; il y eut aussi Alire Moyen avant la guerre.

De 1945 à 1947 Gaston Huaux et Léopold Druaux, de 1948 à 1950 Gaston Huaux et Théo Henrot, de 1951 à 1954 Gaston Huaux, en 1955 Gaston Huaux et Warichet, en 1959 Maurice Gobeaux, en 1961-62 Célestin Hanoteaux, de 1963 à 1970 Gaston Huaux (seul en 1966-67), Jean Claude Huaux et Christian (en 1969 Gaston Huaux, Jean Claude Huaux et Jean Denis Lemire et Jean Marie Quertinmont), en 1971 Jean Claude Huaux et Christian Huaux, en 1972 Jean Claude Huaux, Christian Huaux ou Jean Marc Quertinmont et Claude Druaux, en 1973 Claude Druaux, Roger Hardy, Christian Huaux, en 1974 Achille Hubert, Guy Wautelet, Jean Pol Noel, en 1975 Jean Pol Noël, Hubert Achille, en 1976 Jean Pol Noël, Jean Marc Lemire, Charles Ansay, en 1977 Jean Pol Noël, Claude Druaux, Carl Druaux, de 1978 à 2003 Jean Pol Noël, de 1978 à 1985 Jean Marc Lemire et de 1995 à 96, de 1978 à 2003 Fabrice Guibert, de 1986 à 1994 Richard Massut et de 1997 à 2000.

Petit major de 1993 à 2003 Jordan Noël (première décharge en 2003).



Deux majors à cheval entre les deux guerres

La dernière guérite : avant la guerre, Emile Delzenne, en 1938 Camille Delhaie, puis en 1939 (voir ci-dessus) ; après la guerre : Arthur Blondeau en 1945, Paul Helson en 1946, Camille Bastin en 1947-48, Fernand Léonard en 1949, Emile Masset en 1950, Marc Moyen en 1951, Richard Timmerman en 1952, Charles Deckers en 1953-54, Léon Huaux de 1955 à 1965, Marcel Lempereur de1966 à 1969, Léon Huaux de 1970 à 1979, Pierre Gobron de 1980 à 1988, Marc Paquet en 1989-90, Pascal Paquet en 1991, Pierre Gobron en 1992, Pascal Paquet de 1993 à 1996, Pierre Gobron en 1997, Pascal Paquet en 1998, Pierre Gobron en 1999, Pierre Gobron en 2000, Pascal Paquet en 2001, Pierre Gobron en 2002, Pascal Paquet en 2003.

L'adjudant : avant la guerre, Ernest Peteux de 1919 à 1929, en 1930 Camille Bastin, de 1931 à 1936 Ernest Peteux, en 1937-38 Léopold Dupont, en 1939 Urbain Gaspart, en 1945 Urbain Gaspart, de 1946 à 1948 Jules Lambotte, en 1949-50 Urbain Gaspart, de 1951 à 1955 Arthur Blondeau, de 1956 à 1958 Jules Lambotte, en 1959 Arthur Blondeau, de 1960 à 1965 ou 66 Jules Lambotte, de 1966 ou 67 à 1971 Claude Druaux, de 1972 à 1982 Serge Dugot, en 1983 Alex Gauchez, de 1984 à 1987 Serge Dugot, de 1988 à 1992 Christian Blondeau, en 1993 Claude Lauvaux, de 1994 à 2003 Jean Marie Lambotte.

L'officier payeur : Christian Blondeau de 1993 à 2002, Mario Cardron en 2003.

Maréchal ou l'ami qui râle d'où l'amiral : Jules Lambotte de 1967 à 1987, Serge Dugot de 1988 à 2002.



CHAPITRE 5 : LES ORGANISATIONS CULTURELLES

1. La jeunesse

La jeunesse forme un groupe indépendant depuis le 15ème siècle avec un capitaine élu pour la diriger ; elle regroupe tous les célibataires masculins à qui la communauté locale confie l'organisation des fêtes du village (ducasse de septembre, grand feu, marche folklorique de la Ste Anne, organisation des jeux) ; la jeunesse a aussi son drapeau porté par un officier de jeunesse ; chaque jeune doit payer une cotisation de membre jusqu'au début du 20ème siècle.

La jeunesse de Silenrieux en 1693 est composée de 34 jeunes gens :

Philippe Anthoine, Joseph Baisir, François Boulouffe, Joisin Boulouffe, Philippe Boulouffe, Andry Brichet, Pierre Joneaux, Pierre Cognaux, Marc Debiesme, Nicolas De France, Pierre Demerbe, Albert Dubois, Antoine Ernotte, Eugène Ernotte, Martin Ernotte, Renier Ernotte, Ernest Fontenelle, Jacques Gilar, Jacques Gobert (berger), Joseph Joniaux, Pierre Joniaux, Jean Loyet, Louis Martin, Jean Massart (Battefer), Jean Massart (Gerlimpont), Andry Masset, François Masset, Nicolas Monny, Jean Petit, Marc Petit, Lambert Pirson, J.B. Robert, Thomas Toussaint, Guillaume (le valet du meunier).

En 1767, la communauté passe les regains aux plus offrants pour l'achat d'un drapeau pour la jeunesse ; c'était Jacques Fontenelle le capitaine de la jeunesse.

En 1768, Antoine Jos Dubernard était le capitaine de la jeunesse et en 1771, Jean Joseph Bernard.

Le 24 septembre 1877, une médaille en récompense des services rendus pendant 25 ans à la jeunesse de Silenrieux est offerte à Constant Jonniaux.

En 1893 et en 1905, la jeunesse demande des subsides à la commune car beaucoup de jeunes ne paient plus leur cotisation de jeunesse.

En 1912, on ornemente le drapeau de la jeunesse.

Les officiers de jeunesse :

En 1858, Constantin Dethier ; en 1862, Mathieu ; en 1864, Victorien Boulouffe ; de 1866 à 1869, Jacques Renaux ; en 1871, André Gaspart ; en 1872-73, Bruno Antoine ; de 1875 à 1877, Florent Coenen ; en 1878, Aimable Fontenelle ; en 1879, François Duchesne ; en 1882-83, René Lecomte ; en 1884 René Lambotte ; en 1886, Emile Delhaye ; en 1887, Aimable Walrand ; en 1888 Emile Bouillot ; en 1889 Omer Lesoil ; en 1890, Louis Lambotte et Emile Bouillot ; en 1891, Camille Coenen ; en 1892, Emile Bouillot ; en 1893-94, Victor François (capitaine ou chef de jeunesse) + les officiers Jean Baptiste Ernotte, Emile Dudart, Emile Hancart, Eli Cuvelier, Louis Lambotte ; en 1895, Paulin Moyen (chef) et Emile Dudart ; en 1896, Jean Baptiste Ernotte (chef) et Emile Dudart ; en 1897, René Lecomte ; en 1898 Camille Coenen (chef) et Rémi Grignard (trésorier) ; en 1899 Joseph Gilles (chef) + les officiers de jeunesse Justin Linard, Henry Dupuis, Arthur Hancart et Emile Delobbe ; en 1900, Henri Dupuis ; en 1902, Wilfried Mathieu ; en 1903, Léandre Moyen, Vital Simon et Edgar Magain (chef) : il y a 40 jeunes ; en 1904, Edmond Delvaux ; en 1905, Emile Dudart ; en 1909 Wilfried Derenne ; en 1913 Emile Mangain ; en 1914 Louis Lambotte ; en 1919 Gustave Van Wickelen et P. Lambotte ; en 1920-21-22 Armand Lambotte ; en 1923 Lucien Folon ; en 1924 M Jonniaux ; en 1925 président : Alire Walrand, secrétaire Lucien Folon, vice président Arthur Delpire, trésorier Paul Walrand ; en 1926 Jules Lechat ; en 1927-28 A. Lambotte ; en 1929, L. Moyen ; en 1930, M. Jonniaux ; en 1931 E. Delvaux ; en 1932 M. Dumont et A. Antoine ; en 1933-34 Marius Walrand ; en 1935-36 Léandre Moyen ; en 1937-38-39 Marius Walrand ; en 1939, Oscar Bernard ; en 1945 R. Scieur et E. Masset ; en 1946, Museux ; de 1949 à 1952, Georges Gonze ; dans les années 50', les jeunes se firent aider par des membres du conseil communal comme Marc Moyen. La jeunesse devient mixte à partir des années 60'.

En 1965, le comité se composait de : président : Guy Caussin, vice-président : Claude Jennequin, vice-présidente : Arlette Mathet, trésorier : Michel Hardy, secrétaire : Jean Marie Lambotte.

En 1966 : président : Guy Caussin, secrétaire : Claude Jennequin et trésorier Guy Hardy.

En 1967 : président : Guy Caussin, secrétaire : Michel Hardy, trésorier : Marcel Sirault + Alfred Lempereur et Christian Blondeau ; les réunions se faisaient au cercle démocratique chez Arthur Blondeau ; les activités : le carnaval, la ducasse, la St Nicolas et les jeux de cartes.

En 1969 : président : Guy Hardy, vice président : Guy Caussin, secrétaire : José Bougenière, trésorier : Guy Lauvaux.



Le drapeau de la jeunesse



Le T-shirt de la jeunesse

De 1971 à 1973 : président : Jean Louis Flandre, vice président : Bernadette Delguste, secrétaire : Jean Pol Jouniaux, trésorière : Chantale Bayet et Jeane Marie Flandre + Jacqueline Joniaux.

De 1974 à 1976 : président : Patrick Hardy, trésorière : Annette Mathieu (suivie de Liliane Mathieu), secrétaire : Micheline Chartier (responsable en 1976).

Les Activités : rallye pédestre, grand feu, promenade cycliste, ducasse, St Nicolas des enfants.

De 1976 à 1978 : Marc Paquet président, Véronique Legros secrétaire, Geneviève Mahieu trésorière et Mariane Hainaut.

De 1979 à 1982 : président : Jean-Philippe Body, vice présidente : Joëlle Mahy, secrétaire : Véronique Legros, trésorière : Geneviève Mahieu. (En 1981 Pascal Paquet remplace Véronique Legros).

Les activités types : le grand feu, la ducasse de septembre (jeux intervillages + 150ème anniversaire en 1980) ; une boum par an ; animation des enfants le samedi et mercredi après midi avec Michel Wautelet, puis Joëlle Mahy et Marie Claude Masset ; relance du jumelage en 1980 ; relance de la ducasse des Haies en 1981 (aide financière et technique) ; création d'un club de danse les muscadins, les concerts de vedette (Philippe Anciaux 1980, Julos Beaucarne 1980, Pierre Rapsat 1981, Jo Lemaire 1982, de snaar 1981, Bialek 1982, palass 1980, Ar marmouz meur 1982) ; création d'une publication « no villadge vikera toudi » ; animation St Nicolas pour enfants avec film ; voyage de la jeunesse (en Champagne, fête de la bière à Maubeuge, Cologne et fantasia land) ; rallye pédestre ; un jeu de cartes par an.

De fin 1982 à 1983 : président : Pascal Paquet, secrétaire : Christine Moreels, trésorière : Laurence Lebrun.

De 1984 à 1988 : présidente : Marie Claude Masset, vice présidente : Anne Couvreur, secrétaire : Véronique Motte, trésorière : Nathalie Piret.

De 1991 à 1992 : Olivier Gobeau président, Gille Piret trésorier, Stéphanie Decoux secrétaire, Brigitte Bultot vice présidente. (Dans l'année 1991, Jean Philippe Bernard devient trésorier et Frédéric Hardy devient secrétaire).

En 1993 : Steve Pontier président, Fréderic Hardy trésorier, Didier Mahy secrétaire.

De 1994 à 1995 : président : Frédéric Hardy et Olivier Gobeaux secrétaire.

De 1996 à 1997 : Stéphanie Decoux présidente, Ludivine Wautelet vice présidente, Olivier Téchy trésorier, Vincent Legros secrétaire.

De 1998 à 2000 : Frédéric Hardy président, Jean François Ducoeur trésorier, Maxime Delie secrétaire.

2. Le comité de jumelage de Silenrieux



En 1960, Lucien Folon, Bourgmestre de Silenrieux est invité à se rendre à Châtillon Sur Seine avec Walcourt pour un jumelage. Il y rencontre le Docteur Parisot, conseiller général de Côte D'Or et Madame Parisot, Maire de Recey. L'idée d'un jumelage entre les 2 villages ruraux de même dimension traverse l'esprit de Lucien Folon et de Mr et Mme Parisot (Pour Mr Folon, ça faisait déjà 10 ans que l'idée lui trottait dans la tête).

Ils décidèrent de se revoir avec les conseils communaux à Recey en juillet 1960 lors de la fête des fleurs et à Silenrieux lors de la Ste Anne.

Dans le journal de l'époque, on pouvait lire : « C'est vraiment une cité transformée qu'ont découvert hier les spectateurs venus assister à la fête des fleurs de Recey… Parmi ces oriflammes, de nombreux drapeaux belges rendaient hommage à la délégation venue de Silenrieux pour discuter les modalités d'un prochain jumelage avec la cité fleurie ».

L'impression fut bonne des 2 côtés et ils décidèrent ensemble de nouer des contacts entre les 2 villages. Ceux-ci étaient à l'époque de même taille et se caractérisaient par des activités agricoles et forestières.

Après quelques échanges interscolaires, la première rencontre fut programmée à Recey lors de la fête des fleurs début juillet 1961. Du côté de Silenrieux, la majorité du conseil communal (Lucien Folon, Eugène Hancisse, Marc Moyen et Paul Lambotte) est chargée d'organiser la 1ère rencontre en recherchant des familles prêtes à se déplacer en Côte d'Or. Du côté français, c'est aussi l'administration municipale qui était chargée d'organiser la venue des Belges. D'après les témoignages, les échanges furent mémorables. A l'époque, les déplacements étaient longs et prenaient toute la journée. Evidemment, on s'arrêtait souvent pour se désaltérer.

C'est lors de ce 1er échange que fut signé l'acte officiel de jumelage entre les 2 communes (le 2 juillet 1961).

En 1961, le conseil municipal de Recey, par amitié entre les 2 villages, vota un don de 5000 FB pour les sinistrés des inondations de Silenrieux.

Pour la suite, en 1962, à Silenrieux, le comité belge composé de Mme Hancart présidente d'honneur, Mr Folon président, le secrétaire communal comme secrétaire et Mr Georgery comme trésorier décidèrent de faire découvrir la marche Ste Anne à nos amis français les 28, 29 et 30 juillet 1962. Ce comité restera en place jusque 1980.

La rencontre officielle suivante fut grandiose et se déroula du 12 au 14 juillet 1964 à Recey lors de la fête des fleurs en compagnie pour la première fois des soldats de la marche Ste Anne. Ce fut aussi l'occasion pour nos marcheurs de traverser les rues de Châtillon Sur Seine à l'initiative du maire local qui n'avait pas encore eu l'occasion de recevoir ceux de Walcourt. Suite aux rencontres de nos 2 folklores, certains recéens décidèrent de revenir la même année à la Ste Anne pour voir la marche à Silenrieux.

Les 30, 31 juillet et 1er août 1965, des festivités particulières furent organisées en plus de la marche : concours de pêche et rencontre de football entre Recey et Silenrieux ainsi qu'une exposition de petits marcheurs par Jules Lambotte.

En 1966, le décès de Zoé Folon annula les activités prévues et c'est en 1967 que la marche Ste Anne se déplaça pour la 2ème fois à Recey lors de la fête des fleurs. Ce fut aussi, pour Recey, la célébration officielle de son jumelage avec Nierder-Olm (Allemagne).

En 1968, les reçéens revinrent à la Ste Anne.

En 1969, la marche se déplaça, de nouveau, à Recey et, en 1970, les reçéens revinrent à Silenrieux.

Pour le 10ème anniversaire, le 11 juillet 1971, la marche se déplaça pour la 4ème fois à la fête des fleurs et fin juillet 1972, les reçéens revinrent à la Ste Anne.

Le décès de Mr Parisot en 1973 mit un frein aux échanges nombreux entre les 2 villages.

Après la fusion des communes de 1977, il faudra attendre 1981 et le 20ème anniversaire du jumelage pour voir se recréer à Silenrieux et à Recey un comité indépendant des administrations communales. C'est grâce à l'initiative de la jeunesse de Silenrieux présidée par Jean-Philippe Body que l'idée a pu être concrétisée. Celui-ci est parti à Recey avec 2 jeunes dans le but d'annoncer à Recey que Silenrieux était prêt de nouveau à relancer le jumelage. Après avoir rencontré les principaux acteurs de la vie reçéenne et les avoir convaincus de l'idée, les 3 jeunes revinrent à Silenrieux pour convaincre cette fois les habitants de Silenrieux que Recey était prêt à relancer le jumelage et que nous devions nous y préparer. La jeunesse invita donc tous les responsables de comité de Silenrieux autour d'une table et on décida à la majorité de recréer un comité de jumelage (présidents d'honneur Lucien Folon et Mme Hancart, présidente Juliette Walrand, secrétaire Jean-Philippe Body et trésorière Micheline Zaffini (remplacée par Annie Huaux en 1991), vice-présidents Cécile Paquet (jusqu'à son décès en 1984) et René Hancisse (remplacé par Jean Philippe Body en 1996).

Les festivités pour le 20ème anniversaire se déroulèrent d'abord à Silenrieux lors de la Ste Anne 1981. Ensuite, nous sommes retournés à Recey avec la marche Ste Anne lors de la fête des fleurs 1982.

En 1983, rencontre à la Ste Anne en famille et en 1984 à Recey au mois d'août.

Par la suite, le 25ème anniversaire fut d'abord fêté à Silenrieux à la Ste Anne 1986.

Puis du 11 au 13 juillet 1987, avec la marche Ste Anne à la fête des fleurs à Recey.

En 1989, les familles reçéennes revinrent à Silenrieux à la Ste Anne.

Pour le 30ème anniversaire, on déplaça la marche de nouveau du 22 au 24 juin 1991 à Recey à l'occasion des feux de la St Jean. La fête était sous le thème de l'Europe. C'est à la Ste Anne 1992 qu'on fêta le 30ème anniversaire à Silenrieux avec l'organisation d'un mariage des 2 folklores (fête des fleurs et Ste Anne) et d'une soirée avec un groupe folklorique bourguignon. Des pin's furent émis.

Par la suite, il fallut attendre les 10,11 et 12 juillet 1999 pour être invité en famille à Recey dans une ambiance familiale et très conviviale.

L'an 2000 se déroula à Silenrieux le 1er W-E de juillet de nouveau dans une ambiance familiale en visitant les barrages et la basilique de Walcourt.

Pour le 40ème anniversaire, nous fumes reçus à Recey le 1er W-E de juillet 2001. Et cette année 2002, Silenrieux reçoit les familles Bourguignonnes en visitant Bruxelles capitale de la Belgique et de l'Europe.

En dehors des rencontres officielles, le comité organise de nombreuses manifestations afin de récolter l'argent nécessaire pour la réussite du jumelage.

Notons entre autres les concours de jeux de cartes, les lottos, les repas et soirées dansantes.

3. Les personnes du 3ème âge

D'au moins 1967 à 1972, le curé Tichon organisait au cercle Ste Anne tous les ans un goûter des aînés ; en 1968, il fut organisé par la JOC.

Avec le soutien du syndicat d'initiative de Silenrieux, le 6 juin 1973, Mrs Georgery et Tilquin convoquent tous les 3 X 20 en vue de former une amicale. Plus ou moins 30 à 40 personnes répondent à l'appel. Un comité est formé le jour même par 7 personnes (Sylvain Neirinckx président, Denise Rousseau secrétaire, Germain Laffineur trésorier, Bertha Linard, Léon Blanpain, Jeanette Depry membres). Chaque membre du comité a versé 200 Frs pour avoir un fonds de roulement et la cotisation a été votée à 25 Frs par mois. Le nombre d'adhérents est vite monté à 80 personnes. Pour améliorer la caisse, le comité a vendu des cartes de soutien.



Le groupe des 3 x 20 et leur drapeau

Un drapeau fut inauguré rapidement avec comme parrain Auguste Gissalain et marraine Marcelle Tilquin.

Les activités organisées étaient : des jeux de cartes (2 fois par mois) avec des réunions d'ambiance (avec apéritifs, café et tartes), des voyages (5 à 6 excursions par an), la fête des pères et la fête des mères, la fête anniversaire en août et le cougnou de fin d'année. On a aussi ramassé les vieux journaux et papiers en 1976 avec l'aide de Mr Gissalain qui faisait le transport.

En 1975, Denise Rousseau est remplacée par Germain Laffineur comme secrétaire et Bertha Linard devient trésorière (le secrétaire et la trésorière sont aussi vice-présidents).

En 1980, Pierre Waroquet devient vice président et secrétaire.

En 1984, Sylvain Neirinck devient président d'honneur, Pierre Waroquet (président et secrétaire), Simon Dardenne et Camille François (Vice-Présidents), Jeannette Depry (trésorière). Il y a encore une centaine de membres.

En 1986 : Mariette Lempereur entre dans le comité.

En 1990 : Madeleine Moreau devient présidente, Christiane Panier secrétaire et Jeannette Depry trésorière.

4. Le syndicat d'initiative

Le 27/5/1970 est créé un syndicat d'initiative : le comité sera composé de Jean Marie Tilquin (président), Marcel Walrand (vice-président), Georges Georgery (secrétaire), Robert Dechamp (trésorier), Jacques Piret et Yvon Neirinck (membres).

Sa première activité fut le 19/9/1970 d'organiser à la ducasse du village les noces d'or et de diamant en collaboration avec la jeunesse. Il y eut 14 jubilaires (6 couples d'or et un de diamant).

Les autres activités : un concours de façade fleurie ; Vital Lorau, arbitre du mondial de football, en 1971 au cercle Ste Anne ; une exposition de vieilles photos à l'occasion de la ducasse 1972 en collaboration

avec la jeunesse et l'administration communale ; un baptême de l'air en hélicoptère lors de la Ste Anne 1973 ; l'appui pour créer un groupe de 3 x 20.

En 1974, le syndicat d'initiative est dissout.

5. Club des loisirs et d'animation de Silenrieux

Il fut créé en 1994 : le comité est Michel Harris (président), Patricia Lizée (secrétaire), Pino Gangitano (trésorier).

Sa première activité fut l'organisation d'une pièce en wallon en 1994 (renouvelé jusque 1996). Les autres activités : la ducasse avec la jeunesse en 1995 et la venue d'un humoriste en 1997.

En 1998, il se transforma en club de danse de la ligue nationale jusque l'an 2000.

6. Le télévie de Silenrieux

Il fut créé en 1993 à l'initiative de 2 familles qui connurent les malheurs de la leucémie (les familles Mathieu et Plaet).

Le 1er comité fut représenté par : présidente Jacqueline Plaet, vice président René Mathieu, secrétaire Rose Mathieu avec Liliane et Annette Mathieu.

Les activités : un souper par an, une soirée théâtrale, un jeu de carte, une marche ADEPS par an, etc…

7. Le comité des parents des écoles

Un comité scolaire exista déjà en 1883 composé de Mrs Jeanjean et A. Simon pour favoriser l'école communale par rapport à l'école libre car la concurrence était forte entre les 2 réseaux.

Le premier comité scolaire du 20ème siècle fut créé en 1977 ; il était composé de Jean Marie Tilquin (président), Georges Georgery (secrétaire) et Eliane Bierlaire (trésorière).

Ses activités : un bal à la ducasse et des soupers pour récolter de l'argent pour la St Nicolas des enfants et les voyages scolaires.

En 1981, il organise le mercredi après midi des cours d'initiation à la musique pour les enfants des écoles sous la direction de Suzanne Durbeck Tolbecq.

Le 6 septembre 1984, il y a un nouveau comité avec Jacqueline Jouniaux Bolssens (présidente), Anne Delmarche (vice présidente), Georges Georgery (secrétaire), Michèle Gonze (trésorière).

En 1986, Guy Wautelet remplace Georges Georgery comme secrétaire jusque 1988.

En 1989, le nouveau comité se compose de Remy Brasseur (président), Patricia Lizée (secrétaire) et Bernard Vostier (trésorier)

En 1993, Michel Harris (président), Fabienne Windal (vice-présidente) Patricia Lizée (secrétaire) et Pino Gangitano (trésorier) remplacé en 1998 par Anne Delmarche et Michel Hardy.

En 1999, Jean Michel Wérion (président), Robert Cardron (vice-président), Patricia Lizée (trésorière) remplacée par Anne Couvreur en 2001, Geneviève Bernard (secrétaire) remplacée en 2001 par Dominique Destrée.

8. La JOC (jeunesse ouvrière chrétienne) de Silenrieux

La section locale de la JOC fut créée en 1952 ; le dimanche 24 février 1952, un dîner intime fut organisé pour réunir les nouveaux inscrits ; les premiers responsables sont Michel Osset et Léon Charlier.

Les activités : jeux de billard, de tennis de table, de football de table, de flipper dans leur local et réunion à thème pour discuter (local : la maison des oeuvres en face du presbytère à l'ancienne école libre).

.

Le 28 mars 1956, le comité régional décide de remettre des insignes aux jeunes de la JOC de la paroisse de Silenrieux ; la cérémonie se passe à l'église : « on commence par une réunion ; puis la lecture de la passion de notre seigneur suivi d'une discussion par les membres de la JOC ; ensuite, les chants ; puis le curé prêcha et, à la fin, on remit les insignes (la croix qui symbolise la souffrance, l'épi de blé qui indique que la jeunesse est l'avenir de la patrie et de l'église) à 7 jeunes gens et 7 jeunes filles ; la cérémonie se termina par un cantique ».

Le samedi 16 février 1957 à 19 H, la JOC locale organisa un concours de tennis de table pour les jeunes du village ; les éliminatoires se feront à la maison des œuvres et la finale au cercle Ste Anne.

Vers 1962, il y a un nouveau comité local avec Jos Jennequin (président), Marc Devouge et Jean Marie Lambotte. Leur local fut transféré au cercle Ste Anne avec kicker, flipper, juke box et billard ; ils se rassemblaient le dimanche après la messe et au réveillon de Noël.

Le 14 septembre 1968, ils organisaient un concours de tennis de table au cercle Ste Anne.

Comme autre activité, ils organisèrent en 1968, un goûter des aînés.

9. La ligue des femmes qui deviendra vie féminine

Vers 1926-27, le curé Guillaume et sa nièce Elisa Gaspart créent une section locale de la ligue ouvrière féminine chrétienne à Silenrieux ; elle s'en occupe jusqu'en 1945 et décède suite à un cancer le

08/06/1946. Mme Benoît femme de l'instituteur prend la relève, puis part au Congo en 1951 ; Julia Masset lui succéde jusqu'à son décès en 1977. Par la suite Julia Jacqmart prend le relais et forme un comité car les statuts oblige à créer un comité. Il restait plus ou moins 30 membres.

En 1977, Julia Jacqmart est responsable, Anna Fontenelle secrétaire (remplacée en 1988 par Cécile Depris) et Lucie Body-Derzelles trésorière. Ce comité fonctionnera jusque 2000.

Après, on retrouvera Cécile Depris comme responsable avec Lucie Derzelles qui arrêtera en 2003, Emilie Trigalet, Marie Thérèse Fontenelle et Yvette Gobeau.

Les activités : les cours de cuisine et de couture, les soirées musicales ou théâtrales, les repas, les voyages (en 1950, à Pâques à Marcinelle pour la journée de la passion), la St Nicolas des enfants des membres, les cours de bricolage.

Exemple d'activités : Le dimanche 20 avril 1947 à 14 H 30 au cercle Ste Anne une exposition d'ouvrages réalisés aux cours de tricot.

La Fête de Noël le 25 décembre 1947 à 14 H 30 avec Geny Baye et Vicky Down fantaisiste et guitariste avec intermèdes musicaux (piano, violon et accordéon) suivi d'une tombola et distribution de friandises aux enfants.

10. Les femmes prévoyantes socialistes

Bertha Linard, puis Fernand Chartier et Jaqueline Plaet (au décès de Bertha en 1996) s'occuperont du groupe local. Les activités : fêtes pour les membres.

11. La société horticole

Cette société fut créée en 1904 ; le premier président fut Léopold Cocriamont, l'instituteur du village ; puis il devient secrétaire et trésorier de 1910 à 1927 ; Wilfried Léonard est cité comme président en 1924 ; Eli Cuvelier fut trésorier et secrétaire de 1928 à 1937 ; le président était alors probablement Alfred Peteux qui le restera jusque 1956 ; en 1938, E. Lejeune fut trésorier et puis Jules Jacqmart de 1939 à 1972 ; après Alfred Péteux, ce fut Victor Laurent le président et après Jules Jacqmart, ce fut Wilmer Depris le secrétaire trésorier. Cette société fut dissoute en 2002.

Après la guerre, les autres personnes citées dans le comité sont Noël Richoux, Arthur Delpire et Alidor Gaspar.

12. La section locale de la croix rouge

Claire Sainthuile s’occupe de la croix rouge de plus ou moins 1960 à 1983 ; puis Renée Stiernet de 1984 à 1991, puis depuis 1998 Pol Collet qui fut remplacé en 2000 par Jacqueline Torressan. Les activités : vendre des cartes de membre et louer ou prêter du matériel médical.

CHAPITRE 6 : LES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

1. Les anciens combattants





Le monument aux morts des 2 guerres

A la ducasse du 28 septembre 1919, la commune et la jeunesse organisent une grande manifestation patriotique avec cortège (voir ci-dessus).

Le comité est composé de Louis Wauthier président de 1919 à 1931 et d’Edmond Léonard trésorier de 1919 à 1978 aussi pour le comité 40-45 après la guerre ; en 1931, Jules Brutout devient président jusque 1936 pour laisser la place à Fernand Thibaut .

C’est grâce à l’initiative des associations patriotiques et de l’administration communale que le village se verra doté d’un monument commémoratif de la guerre 14-18 ; en 1926, le sculpteur Winquelaire de Walcourt érige la forme pyramidale sans la statue ni les 2 lions ; en 1931, la commune aménage les

abords du monument et en 1936, la statue et les 2 lions furent ajoutés par l'artisan Ernest Lahaye de Salzinne ; on l'inaugurera une 2ème fois en été 1936.

Après la 2ème guerre mondiale, Mr Thibaut reste quelque temps président des combattants de 14-18 pour être remplacé par Louis Léonard suite à des disputes avec le curé Tichon pour son appartenance communiste ; Louis Léonard restera président des combattants 14-18 jusque 1987 et ne sera pas remplacé.

Pour les combattants de 40-45, le comité est Dudart président juste après la guerre qui laissa la place à Mr Léon Benoit instituteur. A son départ pour le Congo en 1951, Mr Benoit fut remplacé par Marcel Walrand. En 1950, on compte 41 membres, 10 membres ont refusé de cotiser ; au décès de Marcel Walrand en 1987, ce fut André Hitelet, le président, puis Philogome Peteux de 1994 jusque 1998 ; enfin Wilmer Depris.

Les secrétaires du comité 40-45 furent : Jules Jacqmart jusque 1968, puis Marcel Lempereur quelques années pour laisser la place à Pierre Waroquet en 1972 jusque 1998 ; puis ce fut Wilmer Depris.

Au niveau des trésoriers, Léon Bierlaire succédera à Edmond Léonard le 28/12/1978 jusque 1984 ; Maurice Moyen prendra le relais jusque 2000.

En 1974, à l'initiative des associations patriotiques, la commune construisit un monument aux morts des 2 guerres au cimetière.

2. Les prisonniers

Entre les 2 guerres, Adelin Huaux, Emile Ravoisin et Alire Walrand s'occupent du comité des prisonniers de la guerre 14-18 ; après la seconde guerre mondiale, les prisonniers de guerre de Silenrieux ont fait apposer une plaque de remerciement à la patronne du village pour être revenus sains et saufs de captivité à la chapelle Ste Anne.

La liste des détenteurs du brevet de prisonniers de guerre de Silenrieux : Mme Folon, Joseph Devouge, Camille Baudinne, Lucien Blain, Henri Boucqué, André Bombled, Alfred Boulanger, Germain Chauvaux, Eugène Delvaux, Emile Delahaye, Joseph Dubuisson, Nestor Ernest, Jules Fostier, Fernand Gilles, Léon Huaux, André Hittelet, Jules Lechat, Emile Martin, Emile Masset, Hilaire Mathet, Justin Mathieu, Maurice Moyen, Gaston Mouchard, Gustave Pavot, Augustin Peteux, Philogome Péteux, Victor Péteux, Fernand Ugazio, Raymond Van Muylen, Marius Walrand.

Le 17 mars 1946, un nouveau comité plus complet s'organise autour de Joseph Devouge président des prisonniers de 40-45, Alire Walrand président des prisonniers de 14-18 (qui ne sera pas remplacé), Philogome Peteux vice président, Paul Rouard secrétaire (remplacé le 24 avril 1947 par Maurice Moyen), André Hitelet secrétaire adjoint, Justin Mathieu trésorier, André Bombled et Jules Lechat (délégués) : la section comprend 3 prisonniers de 14-18 et 27 de 40-45.

Le 8 septembre 1949, Eugène Delvaux remplace Maurice Moyen comme secrétaire et Hilaire Mathet devient trésorier au lieu de Justin Mathieu.

Vers 1957, André Bombled devient secrétaire à la place d'Eugène Delvaux et Emile Masset trésorier au lieu de Hilaire Mathet.

En mars 1964, Jules Lechat devient secrétaire et André Hitelet trésorier.

En 1971, Pierre Waroquet devient secrétaire jusque 1998, puis Renée Stiernet.

Philogome Peteux devient président en 1972 et Maurice Moyen prend la place de vice président de Philogome.

A la mort d'André Hitelet en 1994, Pierre Waroquet devient secrétaire-trésorier, puis Olivier Herlemont en 1998.

Au décès de Philogome Peteux en 1998, Maurice Moyen devient président jusque 2000 et Julia Jacqmart vice présidente.

CHAPITRE 7 : LES ACTIVITÉS SPORTIVES

1. Le jeu de balle

Le jeu de balle était déjà pratiqué au 18ème siècle ; son organisation relevait comme la plupart des jeux de la jeunesse du village ; en 1822, il y eut une dispute entre Daussois et Silenrieux concernant le jeu de balle : « Lettre du 7 octobre 1822 du mayeur Leclerq de Daussois : Messieurs, pénétré de la disgrâce que vous avez reçu le jour d'hier dans notre commune au sujet du jeu de balle, faut-il que 2 jeunesses si bien unies que celles de Daussois et Silenrieux se désunissent pour un rien ; non je sais que vous êtes trop bien pensant et je crois que cela est déjà un oubli comme il est de mon côté. Je vous invite à venir aujourd'hui pour continuer le jeu de balle ; ce fait étant, vous obligerez celui qui a l'honneur de vous saluer ».

A Silenrieux, le premier jeu de balle se trouvait sur le grand chemin près de la place communale devant le kiosque actuel ; en raison de la construction de la nouvelle grand route terminée en 1829, le jeu de balle se déplacera sur l'aisance communale de Pas de la l'eau en 1842 : « le 17 avril 1842, le conseil communal appuie le projet de la jeunesse d'installer un jeu de balle sur l'aisance communale dite Pas de la l'eau. Pour cela, il faut démolir un petit bâtiment de 4 mètres 85 sur 3 mètres 95 bâti vers 1807 pour servir de chapelle mais qui n'a jamais été achevé et qui n'a servi que de boutique de chaudronniers quand ils venaient travailler dans la commune ».

En 1850, le jeu de balle, nouvellement installé à Pas de la l'eau fut exproprié pour le chemin de fer ; pour aider la jeunesse locale, la société de chemin de fer du grand central permettra de jouer à la balle sur la place devant la gare qui était sa concession ; cependant, pour être tranquille, le 2 avril 1878, la commune achète le Noupré pour établir le jeu de balle qui sera aménagé en 1882 ; un perré y sera construit en 1905 et après la guerre, en 1919, Lambotte, J. Lemire et V. Bouillot remettent en état le jeu de balle en rehaussant la prairie du Noupré avec les décombres des ruines de 14-18.



Jeu de balle au Noupré en 1933

A la fin du 19ème siècle, Silenrieux jouait à la balle au tamis. A partir de cette période, le jeu de balle sera géré par une commission des jeux indépendante de la jeunesse ; parmi les responsables et membres de la commission, en 1880, Adolphe François, en 1886, Elie Hancart, de 1892 à 1903, Luc François (secrétaire), en 1894, Louis Lambotte, G. Coenen, E. Ernotte et E. Hancart, en 1896, Aimé Museux, de 1898 à 1900, Rémi Dupuis, de 1899 à 1904, Joseph Ganard, en 1901-02, Sylvain Masset, en 1905, la commission du jeu de petite balle au tamis se compose de : Arthur Hancart, Joseph Ganard, Henry Dupuis, Ernest Peteux et Heuriste Duchêne, de 1908 à 1910, Auguste Rouard (président), en 1911, Marc Meunier, en 1912, Jules Yernaux, en 1913, J. Piérard, en 1914, Louis Lambotte et D. Renard, de 1919 à 1922, D. Renard, de 1922 à 1924, Héli Walrand, en 1925, Léonard et R. Lecomte, en 1926, Héli Walrand, de 1927 à 1934, R. Lecomte, en 1935, le comité se compose de : président d'honneur : Aimé Meunier, président : Héli Walrand, trésorier : Georges Gonze, secrétaire : Oscar Bernard, de 1947 à 1952, président Héli Walrand, secrétaire Oscar Bernard, trésorier Georges Gonze, président d'honneur Lucien Folon et Louis Hancart, de 1953 à 1955, le comité se compose : de Héli Walrand président, Lucien Folon et Louis Hancart président d'honneur, Hubert Walrand vice président, Désiré Hahaut secrétaire, Jules Lambotte trésorier (remplacé en 1955 par Marius Boulouffe).

En 1892, il y avait 4 équipes avec comme capitaine Louis Lambotte, Auguste Gislain, Jules Gueuzel et Zénobe Jonniaux.

En 1894, les signataires pour demander des subsides pour le jeu de balle sont : G. Coenen, E. Hancart, E. Ernotte, Victor Gilles, V. Poulet, Liévin Huaux, Louis Osset, Justin Bouillot, Zénobe Jonniaux, Luc Auquier, Désiré François, Nestor François, Arthur Hancart.

En 1903 organisation d'un concours : les joueurs sont : Nestor Masset, Alire Hancart, Omer Lesoil, Sylvain Masset, Auguste Hancart, J. Linard, Arthur Hancart, Louis Hancart, Héli Walrand, Victor Poulet, Nestor François, Augustin Renard, Augustin Masset, Ernest Taffin, Emile Hancart, Jonniaux, Adelin Masset, Lecomte.

En 1904, les joueurs sont : Adolphe Delpire, Arthur Hancart, Wilfried Mathieu, Sylvain Masset, C. Lambotte, Emile Hancart, E. Jonniaux, A. Antoine, E. Peteux, A. Huaux, Delobbe, Taffin, Joseph Ganard, Luc Auquier.

En 1905, les joueurs de balle sont : Aimé Museux, Emile Lottelin, Justin Linard, Jean Meunier, René Lambotte, Louis Lambotte, Désiré Langlois, Léonard, V. Delpire, E. Joniaux, Goblet, J. Gaspart, Louis Ernotte, Jules Lempereur, Désiré Museux, Amour Museux, Raymond Gerboux, Aimé Meunier, Dupuis, E. Delobbe, J. Lottelin, Duchene, W. Derenne, Maximin Masset

Silenrieux gagne la balle d'or du Roi en septembre 1925 à la balle demi dur avec Oscar Bernard, Jules Huaux, Paul Bayet, Arthur Simon et Léon Deloge.

En 1935 il y a 2 équipes : une en 1ère catégorie avec Léon Delloge, Victor Préat, Oscar Bernard, Paul Bayet et Jules Huaux réserve Ephrem Joniaux ; en 2ème catégorie série a : Joseph Dubuisson, Edmond Hulot, René Lambotte, Augustin Peteux, Jean Walrand, réserve : Auguste Masset.

La tenue est casquette à carreau blanc et noir, chemise blanche à pavement bleu, pantalon à carreaux blancs et noirs.

Après 1935, d'autres joueurs viendront rejoindre les équipes : Roger Bernard, Jules Lambotte et Jean Canard.

En 1947, l'équipe qui joue en ligue de l'Entre Sambre et Meuse à la balle au tamis est composée de Michel Petit, Jules Lambotte, Paul Gonze, Felix Masset, Emile Delobbe et Oscar Bernard.

En 1948, s'ajoute comme joueurs : Roger Bernard, Alzir Delfosse et Georges Hanoteau.

L'équipe junior est composée de : Jean Dupont, Jacques Boulanger, Marcel Paquet, Léon Blanpain, Georges Laffineur.

En 1948, l'équipe de Silenrieux gagnera le championnat du soir de la balle au tamis à Silenrieux et le grand prix Deflandre à Tarcienne.

En 1949, il n'y a plus que 4 équipes à la balle au tamis, les autres sont rentrés dans le giron de la balle demi dur ; Silenrieux gagnera le championnat devant Walcourt, Cerfontaine et Tarcienne.

En 1950, l'équipe de la balle au tamis évoluera dans le groupement de la demi dur de Charleroi au sein de la fédération royale ; mais Silenrieux aurait déjà joué à la demi dur quelques années après 1932.

L'équipe de demi dur : Felix Masset, Jules Lambotte, Paul Gonze, Deflandre, Michel Petit.

En 1952, Silenrieux sera la seule formation de demi dur de la province de Namur à remporter la balle du Roi et le championnat du 50ème anniversaire de justesse à Piéton en battant en finale Farciennes (l'équipe : Michel Petit, Jules Lambotte, Félix Masset, Arthur Simon, Camille Fostier et réserve : R Deflandre).

En 1953, la société de Silenrieux va accéder de nouveau à la balle au tamis en excellence (le plus haut niveau). L'équipe se compose de : Arthur Simon chef d'équipe (il avait remporté la balle d'or du roi en 1925) entouré de Camille Fostier, Georges Schollaert, Michel Petit, Felix Masset et Jules Lambotte. Les adversaires en excellence seront Fosses, Oret, Mazy, Jumet, Charleroi, Aisemont, Bruxelles, Piéton et Mont sur Marchienne.



La même année, Silenrieux adhére à la ligue royale de l'amateurisme du jeu de la petite balle.

En 1955-56, Silenrieux est descendu en division II de la balle au tamis avec Michel Petit, Jules Lambotte, Ghislain Vincent, Jean Canard et Felix Masset, réserves : Emile Delobbe et Marcel Paquet.

En 1957, Silenrieux jouait en division 1 de la ligue royale de l'amateurisme du jeu de la petite balle que l'équipe avait rejoint en 1953 avec Oret, Aisemont, Charleroi, Jumet, Mazy, Beignée, Arsimont, Merbes, Tongrine, Piéton, Strée, St Martin.

En 1959, à la balle au tamis, Silenrieux jouera et perdra contre Châtelet sa qualification pour le grand prix de Bruxelles et jouera contre Boignée pour la première place du classement général en division 2 de la balle au tamis.

1960 fut la dernière année de la balle au tamis à Silenrieux avec comme équipe : Emile Delobbe, Jules Lambotte, Vincent Ghislain, Jean Canard, Félix Masset et réserve : René Charlet.

Par après, il faudra attendre 1973 pour revoir une équipe de balle pelote à Silenrieux.

Le comité se composait de Hubert Walrand président, Jacques Piret secrétaire et Léon Bierlaire trésorier (remplacé par Jacques Piret) et Emile Delobbe, Jean Canard, Alfred Wautelet (responsable du ballodrome) et Fernand Chartier. Ce comité restera jusque 1984.

L'équipe débutera en division III de l'entente de Philippeville avec : Guy Gobron, Christian Debruyn, Jean Canard, Jean Marie Lambotte, Claude Hénin et Emile Delobbe.

Ils joueront sur le nouveau ballodrome à l'emplacement de l'ancienne gare.

En 1977, l'équipe se composait de : S. Vincent, Guy Gobron, Jean Canard, Jean Marie Lambotte et Patrick Hardy réserve : Marcel Siraux et Emile Delobbe.

En 1980, l'équipe joua en 2ème division suite à sa première place l'an passé en division 3.

En 1982, les joueurs sont Guy Botte, Guy Gobillon, Bernard Vidrequin, Jacques Henuzet, Christian Debruyne et Dany Spinoza ; ils joueront jusque 1984.

Il faudra attendre l'an 2000 pour voir se recréer au village un club de balle pelote affilié à l'entente de l'Entre Sambre et Meuse. Le comité se compose de André Marie Adam président (remplacé en 2002 par Robert Cardron), Robert Cardron vice président (remplacé en 2002 par Laurent Bernard lui-même remplacé en 2003 par Etienne Meunier), Arnaux Decoux secrétaire trésorier (remplacé par Christelle Hainaut en 2002 elle même remplacée par Olivier Téchy comme trésorier et Bertrand Gérard comme secrétaire)

Il y a 2 équipes ; une en division 3 et l'autre en division 1 régionale ; les joueurs de la 1ère équipe sont Etienne Meunier, Adrien Brasseur, Manuel Colonval, Joël Mercier, Edith Vandescuren, Claude Perau.

2. Le jeu de quille

En 1793, on cite la place de la bouloire où les jeunes s'adonnaient au jeu de quille. Cela se trouvait à l'actuel Noupré.

En 1892 : Luc François, secrétaire de la commission des jeux fait un règlement pour le jeu de quille : le jeu de quille se déroulera de juin à septembre dans 3 locaux où le règlement est déposé : chez Alfred Dropsy à Falemprise, chez Simon à Baileu et chez Victor Peteux au Renifonds.

3. Pétanque club « la silène »

En 1984, un club de pétanque sera créé à Silenrieux ; le comité se composait de : président José Balleux (remplacé en 1986 par Jean Claude Leroy), secrétaire : Yves Hardy (remplacé en 1985 par Fernand Chartier qui sera remplacé en 1987 par Luc Balleu), trésorier : Georges Cornez, directeur technique : Luc Balleux.

En 1986, un concours international de pétanque avec 90 joueurs est organisé. Ce club existera jusque 1990.



Le club de pétanque «La Silène» présidé par M. Jean-Claude Leroy assisté notamment de M. Fernand Chartier au secrétariat, de M. Georges Comez à la trésorerie et de M. Luc Baileux en tant que directeur technique, vient d'organiser son premier tournoi international.

A cette occasion, près de 90 adeptes de ce sport se sont retrouvés sur les 20 pistes et le terrain libre pour s'y disputer tout amicalement les 40.000 F de prix en espèces outre les coupes et médailles, dont deux coupes offertes par M. Hubert Sirjacques, échevin des sports et de la jeunesse de l'entité Cerfontaine.

Quant aux joueurs, ils étaient venus notamment du Nord de la France (3 équipes), de la province du Luxembourg, du Brabant, de Charleroi et bien sûr aussi de la région.

Le soir, les prix furent remis par M. Sirjacques accompagné par M. Wilchet, échevin et Waroquet, conseiller.

Les premiers classés de chaque catégorie sont :

1re catégorie : 1. Georges Herten et Jean-Claude Dupayage (Rousy) ; 2. Bruno Félis et Jean-Charles Linthout (mixte) ; 3. Guy Dejonge et Michel Vanlierde (mixte) ; 4. Gino Marcon et Pierre Doufils (mixte).

2e catégorie : 1. René Vanderbist et Sahid Chafi (mixte) ; 2. Patrick Bouillot et Thierry Laforest (mixte) ; 3. Georges Herten et Bruno Casa (Rousy) ; 4. Thierry Lhoir et Jean-Pierre Loor (Tertre).

Dames et cadets : 1. Lorent et Leurin (Carolos) ; 2. Collard et Crênérine (Carolos) ; 3. Dufrasne et Estevenart (Mons).

Ajoutons que cette journée s'est déroulée dans une excellente ambiance. (ALC)

concours de pétanque

4. Le tennis de table

En 1969, le « Silenclub TT » voit le jour avec comme : président, Michel Body, secrétaire, Noël Hardy (remplacé en 1971 par Pierre Bolssens) et trésorier, Jean-Marie Tilquin ; au début, il y a 17 joueurs avec 2 équipes, puis 3 équipes.

Pour rassembler les forces de la région, Silenrieux, Walcourt et Daussois fusionnent en 1973 pour créer le CTT barrage avec comme président, Gilbert Marée, secrétaire, Jacques Chang (remplacé par Robert Paquet en 1976) et trésorier, Jean-Michel Depris ; il y a 45 joueurs effectifs et 80 affiliés.

De 1975 à 1980 ; 5 tournois seront organisés à la Silène.



460 joueurs ont participé au tournoi de tennis de table de Silenrieux

10 DEC. 1975

Le premier tournoi du club en 1975

L'équipe atteindra pour la première fois la 3ème division nationale durant la saison 1976-77 grâce à Jean Michel Depris, Robert Paquet, Robert Delférière et Jacques Leroy.

L'équipe nationale descendra l'année suivante pour remonter de nouveau en 3ème nationale pour la saison 1978-79 (avec Jean-Michel Depris, Robert Paquet, Robert Delférière et Marcel Bolssens), puis redescendre en provinciale pour la saison 1979-80 pour de nouveau remonter en 3ème nationale pour 2 saisons de 1980 à 1982 (avec Jean-Michel Depris, François Lefèvre, Stéphane Berthe, Robert Delférière et Alain Schmitz) ; ils termineront 3ème à la saison 1981-82, mais devront brûler l'équipe l'année suivante pour des raisons de départ de joueurs.

En 1979, le comité change : président Michel Body (remplacé par André Paquet en 1983, puis Robert Paquet en 1984), secrétaire Victor Laurent (remplacé par Jean Michel Depris en 1981 qui sera remplacé par Micheline Chartier en 1984), trésorier Jean-Michel Depris, responsable interclub féminin Micheline Chartier ; le club va concentrer toutes ces activités au cercle Ste Anne qui sera rénové en 1976 et inauguré le 10 mai 1979.

En 1986, le club fusionne avec Cerfontaine.

Lors de la saison 1989-90, la première équipe joue de nouveau en 3ème nationale avec André Gobeau, Eric Barthélémy, Eric Netelman, Jean Louis Potier et Pascal Paquet.

En 1989, le comité change : président Jean Bombled (remplacé en 1990 par Martine Mazy), secrétaire Micheline Chartier (remplacée en 1990 par Jean Michel Depris), trésorier Jean Michel Depris.

En 1992, le comité change : présidente, Martine Mazy (remplacée par Eric Barbenson en 1995), secrétaire, Christophe Coryn (remplacé par Robert Paquet en 1994 qui sera remplacé par Jean Michel Depris en 1996), trésorière Christine Mazy

L'équipe première remontera en 3ème nationale durant la saison 1998-99 avec Jean-Michel Depris, Marc Jacqmart, Olivier Téchy et Frédéric Hardy pour redescendre l'année suivante.

A ce moment, il y a 4 équipes féminines et 10 équipes messieurs avec 70 affiliés.

Au niveau des équipes féminines, une équipe jouera en 1ère provinciale avec Christine Mazy, Martine Mazy, Micheline Chartier, puis Laurence Téchy, Anne Couvreur ou Anne Jacqmart en 1987-88.

Une nouvelle équipe féminine remontera en 1ère provinciale pour la saison 2002-2003 avec Pauline Paquet, Christelle Wauthier et Véronique Depris (remplacée par Charlotte Joseph) et jouera en 3ème régionale pour la saison 2003-2004.

En 2001, le comité change : président Eric Barbençon, secrétaire Jean-Michel Depris et trésorière Cécile Adam.

Au niveau des performances individuelles, Jean Michel Depris de Silenrieux sera le joueur le plus titré du club : champion au critérium provincial D et 2ème au critérium national D, 3 fois champion provincial en double C avec Michel Masson, puis avec André Gobeau, champion au critérium provincial C et au critérium national C en 1978-79, 3 fois champion provincial en double vétéran avec Martos, puis avec Nassau en 1995, 1996 et 1997, champion provincial en simple vétéran en 1991-92, 1994-95 et 1999-2000.

Au niveau des jeunes, Pascal Paquet et Marc Jacqmart ont été champions provinciaux NC en 1975-76 à leur début.

5. La société athlétique et sportive de Silenrieux

Les membres organisateurs étaient : président : Dumont, secrétaire : Jules Lambotte, trésorier : Museux ; les membres organisateurs sont élus par les sociétaires pour 3 mois ; les membres sociétaires étaient : M. Charlier, Dumont, Jules Lambotte, Lejeune, Museux, Marius Walrand, Marcel Walrand, J. Walrand.

Les statuts :

Art 1: il sera imposé aux sociétaires un horaire des cours de gym ; ils devront strictement le respecter.

Art 2 : nous admettons dans la société tous les jeunes gens de 14 ans inclus.

Art 3 : tout autre jeune homme désirant suivre nos cours prendra un abonnement de 4 Frs mensuellement.

Art 4 : le président organisera des concours d'athlétisme.

Art 5 : le président organisera des réunions 3 fois par semaine auxquelles tous les membres prendront part sous peine d'amende de 50 Frs (mardi, jeudi, dimanche).

Art 6 : le secrétaire tiendra un cahier dans lequel les records des élèves seront indiqués.

Art 7 : le trésorier s'occupera de la caisse et tiendra compte des recettes et des pertes éprouvées par la société.

Voici le programme :

Le mardi de 6 H 30 à 7 H 30 : saut à la perche, saut au tremplin, saut libre, sauts en longueur (Marius fit du saut à la perche). Le jeudi de 6 H 30 à 7 H 30 : lancement du poids, lancement de la grenade, du javelot et du disque. Le dimanche de 11 H à 12 H 30 : les renversements et exercices des bras, courses à pieds, exercices de corde et d'équilibre, natation, lutte.

Les joueurs étaient : Marcel Walrand, Marius Walrand, M. Dumont, Museux, R. Lambotte, E. Lejeune, Hulin, Richard Plaet, J. Walrand, Charlier.

6. Les clubs cyclistes

Après la guerre 40-45, il y eut à Silenrieux un club cycliste « le cyclo club Silenrieutois » ; le dimanche 26 octobre 1947 à 14 H, il organisa une course pour les coureurs de moins de 20 ans non licenciés ; il y avait 2550 Frs de prix et 60 Kms à parcourir ; les inscriptions se faisaient chez Léopold Dupont.

Le comité était compose de : président Henri Gourdin, vice président Léopold Dupont et Paul Helson, secrétaire Désiré Hahaut, trésorier André Hitelet.

En 1948, le comité organisera 3 courses pour débutants le 18 avril, le 6 juin et le 1er août et une course pour juniors le 11 juillet ; 2 coureurs du club prendront leur licence (Fauquet et Férin).

Le 17 avril 1949, le club cycliste organisa de nouveau une course pour non licenciés ; il y eut 15 partants.

Le 16 avril 1950, le club organisa pour la première fois une grande course cycliste pour débutants licenciés ; il y eut 17 coureurs au départ.

Par après, il faudra attendre le 15 avril 1986 pour voir se former de nouveau un club de cyclo tourisme à Silenrieux à l'initiative de Jean Philippe Body et Jean-Marie Hardy ; le 1er comité sera composé de : président Michel Loosveldt, secrétaire Jean Marie Hardy et trésorier Gilbert Gobeaux. Il y eut plus ou moins 40 affiliés. En 1988, le comité change : président Michel Loosveldt, secrétaire G. Leveque et trésorier Alain Huaux. Il existera jusque 1992. Le but était de rouler tous les dimanches de mars à la fin octobre et un samedi sur deux ; 2 groupes ont été constitués : les jeunes de 8 à 14 ans et les aînés.

7. Le club de gym

Depuis 1970, chaque semaine, le club de gym féminin de Silenrieux se réunit tous les mardis avec une 20 de gymnastes ; il fut créé à l'initiative du syndicat d'initiative de Silenrieux. La première responsable fut Claudine Chauvaux quelques années ; puis Léona Dechamps avec Eliane Bierlaire et Madeleine Boulouffe ; les leçons se donnaient au cercle démocrate.

De 1981 à 1985, le comité se composait de Madeleine Boulouffe présidente, Mme Neirinckx (secrétaire) et Léona Dechamp (trésorière).

En 1985, Mme Dagneau qui donnait le cours s'arrêta par manque d'adeptes. Le cours sera repris par Annette Briquet seule responsable et animatrice à partir de 1985 jusqu'au moins 2004.

8. Le judo club

Il fut créé en mai 1971 par le syndicat d'initiative ; 27 jeunes y étaient inscrits après un an de fonctionnement ; l'entraînement se faisait au cercle démocratique les mercredis.

Le comité se composait de : Yvon Legros président et Robert Dechamp (secrétaire et trésorier) ; le professeur était Mr Varini.

Ce club existera jusque 1977 ; parmi les habitants de Silenrieux, Michel Jouniaux a eu la ceinture noire.



Le club de judo en 1972

9. Le football

En 1963 et 1964, Silenrieux avait réussi à former une équipe amicale avec comme président José Jennequin et capitaine Félix Masset.

Par après, il y eut une réunion le 14 octobre 1972 pour former un club de football à Silenrieux suivi d'une soirée dansante pour récolter des moyens financiers ; malheureusement, ce projet avortera.

10. Les colombophiles

En 1911, le président du club colombophile est Nestor François qui remporta le 1er prix national à DAX la même année. Il s'occupa du club jusque la guerre 14-18. La société se trouvait chez Aimé Grignard (l'abeille) ; à l'époque, il y avait de nombreux colombophiles à Silenrieux qui faisaient les concours.

Ganard et Hancart ont remporté 16 prix en 1925 dans la fédération de Walcourt et de nombreux prix nationaux.

Vers 1980, un club colombophile « la mouette des barrages » fut créé avec un local en face du cercle Ste Anne ; le comité se composait de : Claude Druaux (président) et Yves Couvreur (secrétaire trésorier) ; Pierre Gobron fut secrétaire un moment en 1983-84 et Jean Marie Algoet en 1987. La société recevait de nombreux trophées et était renommée dans la région ; Claude Druaux fut 2ème national à Bourges.

La société existera jusque 1993, mais clôturera officiellement en 1996.



« La Mouette des Barrages » a battu les cartes à Silenrieux

Le club colombophile de Silenrieux, « La Mouette des Barrages » vient d'organiser, en la salle de la Silène, un jeu de couyon comptant pour le challenge.

A l'issue du tournoi, les premières équipes classées étaient : 1. Marcel Walrand et Michel Loosvold, 219 pts ; 2. Pascal Liégeois et Pascal Bernard, 215 pts ; 3. Jacqueline Malin et Carl Druaux, 214 pts ; 4. Henri Herbage et Michel Leriche, 212 pts ; 5. Daniel Dedurfeloer et Robert Bernard, 208 pts.

Après les trois concours comptant pour le challenge, le classement général s'établit comme suit : 1. Elise Walrand, 628 pts ; 2. Michel Loosvold, 620 pts ; 3. Pascal Bernard, 616 pts ; 4. Anne-Marie Pirat, 616 pts ; 5. Jenny Laborie, 606 pts.

Le prochain concours comptant pour le challenge sera organisé par la section FNAPG et aura lieu le dimanche 10 février, à 14 h. 30, en la salle de la Silène.

Un jeu de carte organisé par la mouette des barrages en 1985

11. Les majorettes « les Silènes »



Un défilé à Silenrieux des Silènes en 1977

Un groupe de majorette fut créé en 1976 à Silenrieux avec plus ou moins 50 filles ; le premier comité se composait de : Michel Coibion président, Josiane Coibion secrétaire et Jacques Herbecq trésorier (vice président en 1978), Jeanie Walrand présidente d'honneur, Laure Leroy trésorière en 1978 (remplacée par Pascal Zaffini en 1980), Micheline Zaffini vice secrétaire, Edouard Lizée public relation, Annie Coibion capitaine de groupe.

Le 2 juillet 1977, le comité organisait à Silenrieux le championnat individuel de majorettes pour la province de Namur ; en catégorie canne major, le premier prix fut attribué à Patricia Lizée de Silenrieux et en seniores, Annie Coibion eut le premier prix et Sophia Coulon le 3ème prix.

Le 9 décembre 1978, elles organisaient l'élection de Miss Silenrieux à la silène (appelé le challenge Lucien Folon).

Pendant la saison 1978-79, elles participèrent à plus de 50 défilés et shows ; Mlle Annie Coibion fut 3ème en canne major au championnat de Belgique.

Au niveau artistique, la directrice de l'ensemble était Josiane Collin, l'assistante répétitrice Micheline De Haever, la chorégraphe de l'ensemble Annie Coibion, le montage sonore mixage Michel Coibion.

Après 1980, elles quittent Silenrieux. Pascal Zaffini et Jacques Herbecq quittent le comité.

12. Les muscadins

Créé en 1980 à l'initiative de la jeunesse pour la première ducasse des Haies, ce groupe fut animé par Micheline Zaffini et après un an de fonctionnement, un comité propre fut créé : Henriette Delobbe présidente, Micheline Zaffini et Jacqueline Bolssens. Ils participaient à la ducasse des Haies tous les ans et en 1986, ils se sont rendus en Bretagne à Val d'Izé.

Le club existera jusque 1990.



Les muscadins

13. Les pécheurs réunis



Le comité en 1988

Le premier comité se composait de : Urbain Gaspart (président), Oscar Hubin (trésorier) et Camille Bastin (secrétaire).

Après la guerre 40-45, le comité se composait de : Victor Derenne président (remplacé en 1967 par Paul Mairesse), Camille François secrétaire et Oscar Hubin trésorier (remplacé par André Hitelet).

En 1967, on instaure un comité « l'union des sociétés de pêche de l'Entre Sambre et Meuse » dont le siège est situé à Silenrieux avec comme : président Paul Mairesse, secrétaire Camille François, trésorier R. Lambiotte de Marcinelle, commissaires : Georges Georgery, A. Gérain d'Yves, V. Lecuyer de Walcourt et Losseau de Donstienne.

Par la suite, de nombreux concours comptant pour le championnat de l'Entre Sambre et Meuse créé par ce comité eurent lieu à Silenrieux :

Le 7 mai et le 29 juillet 1967, concours de pêche à la truite pour le championnat 1967 de l'Entre Sambre et Meuse ; le 12 mai 1968 concours de pêche à Silenrieux comptant pour le championnat de l'ESM ; en 1969, de nouveau concours pour le championnat de l'ESM.

En 1970, l'association créée en 1967 se dissout et un nouveau comité se compose à Silenrieux : Auguste Gissalin président, Jules Lambotte secrétaire (remplacé par Serge Dugot en 1973 qui deviendra aussi trésorier) et Emile Hardy trésorier.

Le nouveau comité organisera aussi des concours au Noupré en 1972 et 1973.

Le président Auguste Gissalin restera jusque 1994, puis sera remplacé par Jean Boulanger en 1995.

Le secrétaire trésorier Serge Dugot restera jusque 1976 ; puis Jean Boulanger deviendra secrétaire de 1977 à 1994 et Georges Georgery de 1995 à 2000. Quant au trésorier, Emile Delobbe de 1977 à au moins 2003.

la cinquième partie se penche sur les croyances religieuses et l'église catholique, son patrimoine culturel, son personnel et ses traditions ainsi que sur les associations liées à la vie paroissiale.

Cette partie expliquera l'évolution des croyances en étudiant prioritairement la religion catholique.

Nous approfondirons la paroisse de Silenrieux au niveau du patrimoine religieux, de son personnel et de ses traditions religieuses.

Nous verrons aussi toutes les institutions et associations liées à la paroisse.

CHAPITRE 1 : L'ÉVOLUTION DES CROYANCES RELIGIEUSES ET SPIRITUELLES

De tout temps, l'homme essaie de comprendre et de donner une explication au mystère de la vie. Quand l'homme s'est sédentarisé vers 4000 avant J-C, il s'est tourné vers les forces de la nature pour expliquer sa présence sur terre.

A l'époque celte (750 à 50 avant J-C), les croyances sont surtout tournées vers des dieux liés à la nature (les bois, les sources, les arbres, les animaux, etc…). Les divinités personnifient les grandes forces de la nature.

Les druides forment une sorte de caste qui comprennent les messages des dieux à travers les forces de la nature. Ils reçoivent une éducation spécialisée et sont à la fois magiciens, astronomes, prophètes, juges, médecins et prêtres.

Les cultes les plus connus sont :

- le culte des fontaines où les païens offrent des sacrifices (parfois humains) et jettent des offrandes pour rendre les dieux favorables afin de se sauver des maladies et des guerres. A l'époque chrétienne, les missionnaires donneront des noms de saints aux fontaines pour les sacraliser.

- le culte des ancêtres qui s'explique par le fait que la mort n'est qu'un déplacement ; après elle, la vie continue avec ses formes et ses liens dans un autre monde.

Après l'arrivée de César, la religion romaine pénètre peu dans nos campagnes. Celles-ci conservent les croyances anciennes. Dans les domaines, chaque propriétaire élevait des sanctuaires dédiés à des divinités celtes ou romaines ou les 2 à la fois.

Du temps des Francs (5ème et 6ème siècles), les traditions celtiques et le druidisme sont encore présents et bien vivants dans nos campagnes.

L'introduction du christianisme à la campagne se fait lentement ; du temps des Romains, seuls quelques soldats ou propriétaires en sont imprégnés ; après la conversion de Clovis en 496, le monde franc s'ouvre doucement à cette nouvelle religion (un objet du 5ème siècle porteur de signe chrétien fut trouvé dans une sépulture à Pry).

Notre région est surtout touchée par la 2ème évangélisation du 7ème et surtout 8ème siècle. L'église utilise des missionnaires irlandais pour évangéliser nos campagnes car ils connaissaient les traditions celtes. Pour le domaine de Silenrieux (Sileno Rivo), la christianisation s'est faite par son propriétaire, l'abbaye de Lobbes ; c'est, en effet, sous St Ursmer que le monastère de Lobbes de 697 à 711 a évangélisé nos régions au nord et au sud jusqu'en Thiérache. En fait, les missionnaires ont christianisé d'antiques usages car le druidisme et le christianisme se rejoignent sur :

- l'immortalité de l'âme, l'idée de la résurrection des corps et le monothéisme.

- la Trinité et le culte des triades chez les Celtes.

- les anges remplacent les êtres bienfaisants et les démons remplacent les mauvais génies.

- l'aspersion par l'eau pour les nouveau-nés.

- les reliques remplacent les amulettes pour se prémunir des maladies et mauvais sorts.

- les églises sont élevées où les païens allaient jadis prier leur dieu.

- la procession autour des champs pour une moisson abondante fut remplacée par la fête des rogations.

- la célébration celtique de la Samin (fête des vivants et morts) est remplacée par la Toussaint.

A l'époque carolingienne, Charlemagne imposa définitivement le christianisme chez nous en réprimant toute forme et tradition celtique et en accélérant la conversion du peuple.

Au début, il n'y a pas de distinction entre l'Eglise et l'Etat.

Ceci explique pourquoi les circonscriptions civiles seront celles des religieuses (province romaine et archevêché, civitas et évêché, domaine et paroisse).

Après Charlemagne, le christianisme s'imposa chez nous du 9ème siècle jusqu'au 18ème siècle.

A partir de la révolution française, des voix s'élèvent pour prôner l'athéisme et la croyance que l'homme lui-même est capable, par la science, d'expliquer un jour le mystère de la vie.

Ces idées eurent peu de succès dans nos campagnes. C'est seulement à partir de la 2ème moitié du 19ème siècle qu'on voit apparaître les idées libérales à Silenrieux (voir les disputes entre le curé et l'administration communale sur l'école, voir le rapport sur le curé Henry).

En 1847, il y a encore 740 communiants sur 940 habitants, c'est-à-dire quasiment toute la population car les moins de 12 ans ne communient pas.

En 1898, la pratique religieuse s'estompe un peu mais la croyance est encore largement majoritaire ; la fréquentation de la messe du dimanche ne se fait plus que par 1/3 des hommes et presque toutes les femmes ; les offices de la semaine ne sont plus fréquentés que par une vingtaine de personnes ; le devoir pascal a été respecté par 500 adultes sur 1014 habitants.

Jusque la guerre 40-45, la majorité des habitants sont toujours chrétiens pratiquants ou non.

Depuis les années 50, la pratique religieuse ne cesse de baisser et devient même minoritaire (les chrétiens pratiquants ne représentent plus qu'un dixième de la population en l'an 2000). Seuls les sacrements catholiques lors des décès, des baptêmes et des mariages restent encore largement majoritaires. On n'enregistre que quelques enterrements civils (Louis Lambotte en 1940, Mr Bayet en 1975). Les baptêmes civils sont quasi inexistants mais les enfants qui ne sont pas baptisés sont en augmentation.

C'est surtout l'indifférence des problèmes spirituels qui domine.

La jeunesse se désintéresse du christianisme tout autant que des mouvements laïcs.

CHAPITRE 2 : LA RELIGION CATHOLIQUE

Nous venons de voir que la religion catholique a quasiment été la seule à influencer notre quotidien depuis le 9ème siècle. C'est pourquoi, toute la suite de cette partie est consacrée à celle-ci. Nous verrons d'abord l'organisation institutionnelle dans laquelle s'inscrit la paroisse de Silenrieux pour ensuite approfondir l'organisation même de la paroisse.

§ 1. L'organisation institutionnelle

L'église catholique avec à sa tête le pape qui a son siège à Rome était très organisée et avait calqué son organisation sur l'administration civile de l'empire romain. Les civitates (cités romaines) donnèrent naissance aux diocèses (évêchés) ; ils avaient à leur tête des évêques.

1. Le diocèse de Tongres Maastricht Liège

A la limite au 4ème siècle entre le diocèse de Tongres et celui de Cambrai, Silenrieux fit probablement partie de celui de Tongres. Au 5ème siècle, les évêques se déplacent à Maastricht car Tongres fut dévastée par les Vandales en 406.

Sous St Hubert (705-727), on établit le siège du diocèse à Liège et celui-ci prit le nom de diocèse de Liège.

Silenrieux sera toujours repris dans le diocèse de Liège jusqu’au concordat.

Le concordat du 15 juillet 1801 entre le pape et Napoléon (ratifié le 10 septembre 1801) crée une nouvelle circonscription des diocèses : le diocèse de Namur est réorganisé et reprend entre autres Silenrieux. Le premier évêque du nouveau diocèse de Namur fut sacré le 30 mai 1802. Depuis lors, Silenrieux fait toujours partie du diocèse de Namur.



Le diocèse de Liège

2. Les archidiaconés

Vu l’étendue du diocèse de Liège, 8 archidiaconés furent créés et regroupèrent plusieurs conciles ou doyennés. Silenrieux fit partie de l’archidiaconé de Hainaut.

A leur tête, un archidiacre est choisi par l'évêque parmi les chanoines du chapitre Saint Lambert de Liège.

Les fonctions de l'archidiacre : donner l'institution canonique des bénéficiers et des curés, présider aux réunions des curés de district, tenir dans les chefs lieux de ses doyennés des assemblées synodales appelées conciles généraux, porter des règlements de discipline et régler les conflits, visiter chaque année les églises, ériger des paroisses, contrôler les comptes de fabriques et des menses de pauvres, accorder des dispenses de bans de mariage, réprimer les abus et les crimes.

Il s'occupait aussi du tribunal judiciaire pour le clergé.

Sa compétence s'étendait sur les églises, les presbytères, les tables des pauvres et les cimetières ; sur les fautes des clercs et les péchés publics des laïcs tels que le concubinage, l'adultère, la violation du dimanche, l'omission du devoir pascal, les blasphèmes, etc… ; la peine infligée était le plus souvent une amende.

L'organisation des archidiaconés disparut à la révolution française (1794).

3. Les doyennés



Silenrieux dans le doyenné de Thuin

Au début du 10ème siècle, les paroisses sont rassemblées en groupes d'une dizaine appelées « décanies » qui deviendront doyennés.

L'église de Silenrieux fait partie à cette époque du doyenné de Thuin.

Le doyen est élu par et parmi les curés du doyenné. Ce choix doit être ratifié par l'évêque. Il continuait son sacerdoce de curé dans la paroisse d'origine en plus des responsabilités de doyen.

Les fonctions du doyen : visiter annuellement chaque paroisse, réunir les curés de son ressort, présider le synode qui traque les délits contre la morale, distribuer les Stes Huiles aux curés, donner l'institution canonique au recteur et bénéficier de ¼ chapelle, visiter les ¼ chapelles, bénir les cloches, conduire les lépreux aux maladreries, chanter les obsèques des curés et des nobles.

Silenrieux connut 2 doyens du concile de Thuin : Jean de la Croix de 1632 à 1661 et Thomas Baslaire de 1692 à 1703.

Après le concordat, on réorganise le tout et, en 1803, l'évêché de Namur dressa un 1er état des cures et succursales qui fut approuvé le 17/6/1803 ; un nouveau district religieux autour de Walcourt avec Silenrieux fut créé (le canton de Walcourt devient doyenné en 1837).

L'élection des doyens par les curés est supprimée. La nomination se fait par l'évêque parmi les personnes agréées par le gouvernement.

En 1979 suite à la fusion des communes, Silenrieux fera partie du doyenné de Philippeville et en 1998 de nouveau du doyenné de Walcourt suite au décret épiscopal du 20 juillet 1998.

4. La paroisse

Une paroisse est un groupement d'êtres humains vivant autour d'une église sous le gouvernement d'un curé chargé du service divin. L'érection d'une paroisse est subordonnée :

- à la constitution d'un douaire (un patrimoine), c'est-à-dire que toute nouvelle cure doit disposer d'une maison et d'un jardin près de l'église, de terres libres de toutes charges de cens et de rentes pour l'entretien du curé (voir « Douaire » dans la toponymie) ; en ce qui concerne ce patrimoine, Louis le Débonnaire en 818 décida que chaque paroisse devait être dotée d'un domaine agricole comprenant un bâtiment de ferme, 12 bonniers de terres et 4 serfs pour la culture (ceci assurait l'indépendance du clergé vis-à-vis du propriétaire du domaine) ;

- un baptistère et un cimetière pour accompagner les habitants de la naissance à la mort ;

- un curé pour instruire les fidèles et célébrer la messe, administrer les sacrements, gérer le domaine paroissial, secourir les pauvres ;

- une église pour réunir les fidèles.

C'est à l'église paroissiale que doivent se rendre les fidèles pour y communier une fois l'an et pour y entendre la messe le dimanche et les jours de fête. Elle a aussi le monopole d'une série de droits et sacrements (baptêmes et fonts baptismaux) et le bénéfice d'un cimetière ; les choix privilégiés selon le statut social du défunt sont un enterrement le plus près de l'autel, le long des murs du chœur à l'extérieur ou sous la gouttière de l'église (eau bénite).

Par conséquent, l'église qui a le rang de paroissiale doit se trouver à une distance permettant aux habitants d'un village d'y aller et d'y revenir le jour même.

Dans les domaines de l'abbaye de Lobbes dont faisait partie Silenrieux au 9ème siècle se trouvait toujours une église ou chapelle qui faisait office d'oratoire privé parfois dédié à un saint, mais qui fut souvent un lieu de culte dépendant d'une église mère élevée au rang de paroisse. L'église ou la chapelle privée au départ était une donation du propriétaire du domaine. Il y avait à Pas de la l'eau une chapelle Notre Dame dédiée à la Vierge Marie de l'Eau d'Heure qui se trouvait non loin des bâtiments

seigneuriaux du domaine de Sileno Rivo. Est-ce le premier oratoire privé de Silenrieux ? Les anciens de 1807 parlent de cet endroit comme origine du village de Silenrieux.

Aux 8ème et 9ème siècles, l'église ou la chapelle de Silenrieux faisait probablement partie de la paroisse de Barbençon, l'une des 10 paroisses primitives du doyenné de Thuin.

C'est probablement dans le courant du 10ème siècle ou le début du 11ème siècle que Silenrieux devient une paroisse à part entière (voir le raisonnement sur le territoire de Silenrieux qui appartenait à l'abbaye d'Hautmont dans la partie politique). Silenrieux avait à la fin du 11ème siècle, une église en pierre construite probablement en 1076 (voir l'église), un cimetière où des tombes de la fin du 11ème siècle se trouvaient dans le chœur (voir le trésor monétaire de Silenrieux ci-dessous), la dîme à payer, un curé qui est cité en 1197 et enfin l'église est entière. Les églises entières seraient les églises primitives reconnues comme paroisse ; or Silenrieux fut une église entière.

Les nouvelles paroisses se créent au Moyen Âge car les paroissiens doivent pouvoir participer à la vie religieuse le plus facilement possible près de chez eux. Les limites des paroisses prennent souvent celles des domaines anciens. Les hameaux ne sont séparés du centre du village que de 5 à 6 kms.

Les limites de la nouvelle paroisse de Silenrieux comprend les limites de la commune avant la fusion (Gerlimpont compris) avec en plus la ferme de Maisoncelle, la rive gauche de l'Eau d'Heure qui va de Féronval à Badon actuellement sur Boussu ; mais il faut retirer la Bierlée qui était sur la paroisse de Yves dans le doyenné de Florennes.

En 1202, Vogenée et Fairoul auraient dépendu de la paroisse de Silenrieux. Fairoul devient une paroisse à part entière vers 1240.

En 1558, une carte confirme que Badon et Féronval propriétés du domaine seigneurial de Barbençon au 17ème siècle faisaient partie de la paroisse de Silenrieux. Cela vient du fait que l'ancien domaine de Silenrieux comprenait aussi la rive gauche de l'Eau d'Heure de Féronval à Badon.

Les paroisses doivent payer des droits épiscopaux et archidiaconnaux pour alimenter les revenus des évêques, des archidiacres et des doyens. Les églises entières (integra) payaient l'entièreté de ces droits ; une église médiane (media) payait la ½ de ces droits. La détermination entre église entière et médiane se faisait suivant le niveau de revenu et de richesse d'une église (paroisse). Comme droits, la paroisse devait payer tous les 4 ans une contribution appelée obsonium, et l'année suivante une autre appelée cathedraticum. Les 2/3 du cathedraticum allaient pour l'évêque, les 2/3 du reste pour l'archidiacre et le 1/3 du reste pour le doyen (soit 1/9). Quant à l'obsonium, les 2/3 pour l'archidiacre et le reste pour le doyen.

Silenrieux fut une église entière jusque 1627, puis devient une église médiane probablement à cause d'une déchéance des revenus suite aux guerres et à la reconstruction de l'église vers 1618.

On suppose aussi qu'à cette époque, on fusionna le bénéfice des autels latéraux (Ste Anne et St Jacques) avec le pastorat de l'autel principal pour encore y augmenter les revenus.

Des changements importants interviennent dans la vie de nos paroisses à la révolution française.

- Un premier arrêté du 6 décembre 1796 interdit le port du costume ecclésiastique en public.

- Le 26 janvier 1797, on oblige le prêtre de prêter serment devant la république et de se soumettre ; malgré ces mesures, les prêtres insermentés continuèrent à remplir leurs fonctions.

- Le 31 août 1797, le directoire ordonna de proscrire tous les signes extérieurs du culte c'est-à-dire les statues, les croix, même celles qui couronnaient les clochers des églises.

- Vu l'insuccès de la loi du 26 janvier, le 5 septembre 1797, une nouvelle loi fut promulguée ; les prêtres devront désormais prêter serment de haine à la royauté et d'attachement et de fidélité à la république

et constitution de l'an III. Le directoire a le pouvoir de déporter les prêtres qui troublent la tranquillité publique.

Face à ces lois de 1796-97, beaucoup de prêtres dont le curé Lecoq de Silenrieux refusent de prêter le serment de haine à la royauté et les autorités locales ne prêtèrent pas leur soutien à la fermeture des églises et aux mesures de l'administration française ; on fit des messes aveugles dans l'église avec l'accord des autorités locales et dans le cimetière ; le curé sans ornement était confondu dans les rangs des fidèles.

Par représailles, les fidèles furent privés de leur église et de la cure qui seront mises sous séquestre suite à l'arrêté du 26 octobre 1797 ; la cure fut vendue comme bien national le 26 décembre 1798 ; le curé Lecoq fut interdit de célébrer les offices et a dû se cacher pour éviter la déportation suite à la loi du 4 novembre 1798 ; les Français durent recourir aux commissaires spéciaux salariés aux frais de la commune et accompagnés d'un peloton de cavalerie pour enlever tous les signes extérieurs du culte.

A partir de 1800, les paroisses connaissent un certain apaisement ; le 22 juillet 1800, on remet le repos du dimanche.

Le concordat conclu en juillet 1801 et promulgué le 18 avril 1802 assurait au culte la liberté, aux fidèles la jouissance des églises et aux prêtres un traitement convenable. Désormais, les évêques nommeront au cure des personnes qui doivent être agréées par le gouvernement. Les églises rouvrent, les croix et coqs réapparaissent sur les clochers, les processions reviennent, les cloches sonnent à nouveau.

Après la réorganisation du diocèse de Namur vers 1803, la paroisse de Silenrieux perd Badon et Féronval et gagne la Bierlée.

En 1979, Gerlimpont devient paroisse de Walcourt.

Falemprise



Le couloir des usines métallurgiques de Falemprise (© IRPA)

Falemprise fut paroisse de Silenrieux jusqu'en 1809.

Il y avait à Falemprise une chapelle dédiée à Saint Pierre qui se trouvait dans le hall des usines métallurgiques : « d'orient à la chapelle castrale à Falemprise » (18ème siècle).

A la fin du 18ème siècle, ce qu'on appelle chapelle à Falemprise n'est qu'un corridor chez Mr Paul de Maibe au bout duquel on poste un autel de campagne.

En 1809, Falemprise fut annexé à la paroisse St André de Soumoy car, en hiver, il est difficile de quitter la vallée.

Depuis lors, la commune de Silenrieux participe aussi aux dépenses de la fabrique d'église de Soumoy ; le 23 mars 1876, Silenrieux diminue sa quote part. En réponse Soumoy fera payer une indemnité pour l'inhumation des morts de Falemprise et une intervention dans les frais extraordinaires et grosses réparations de l'église. Finalement, un accord est conclu : la commune de Silenrieux paiera le 1/3 des dépenses à la fabrique de Soumoy.

La titulaire de la paroisse de Silenrieux : Ste Anne.

Chaque paroisse a son église consacrée qui reçoit pour sa mise en usage un titre (c'est-à-dire être dédiée ou dédicacée à un Saint). Le jour de cette consécration s'appelle la dédicace (ou ducasse) et sera fêtée comme anniversaire de la consécration paroissiale.

L'église de Silenrieux est dédiée à Sainte Anne. Dès le 5ème siècle, Sainte Anne est honorée en Orient, en Occident, mais son culte semble dater des croisades. Constantinople avait une église Ste Anne vers l'an 550 sous l'empereur Justinien I. On en cite une autre fondée en 705 par Justinien II. C'est en 710 que le corps de Ste Anne aurait été sorti de Palestine pour Constantinople. Et c'est ainsi que plusieurs églises peuvent obtenir des reliques. Pour Silenrieux, Il est fort probable que Ste Anne y a remplacé un titulaire plus ancien au 16ème ou début du 17ème siècle, car Ste Anne occupe dans l'église un autel latéral. Le culte de Ste Anne a été très répandu dans nos régions à cette période. Il est probable que St Matthieu fut l'ancien titulaire de Silenrieux car la ducasse (fête de la dédicace de l'église) se fait toujours le dimanche après la St Matthieu. Mais d'autres hypothèses sont aussi possibles :

- St Jacques car il y avait un autel St Jacques, un quartier St Jacques à Silenrieux et St Jacques se fête le week-end après le 25 juillet, c'est-à-dire le même week-end que Ste Anne qui suit le 26 juillet.

- La Sainte Croix car, lors de la destruction de l'ancienne église, on y a retrouvé une relique de la Ste Croix de notre seigneur qui provenait du sépulcre du maître autel et qui fut déposée lors de la consécration de l'ancienne église en 1619.

- La Vierge Marie car l'ancienne chapelle non loin de la maison du seigneur à Pas de la l'eau aujourd'hui disparue s'appelait la chapelle de la Vierge Marie de l'Eau d'Heure.

§ 2. L'organisation paroissiale

La paroisse possède un patrimoine géré la plupart du temps par la fabrique d'église (une église, un presbytère, des chapelles, un cimetière, des biens propres, des meubles et objets religieux divers, etc...) et occupe plusieurs personnes (le curé, le chapelain ou vicaire, le mambour, le marguillier, etc…).

Elle connaît aussi des traditions et une vie religieuse intense.

Des institutions et associations diverses sont également liées à la vie paroissiale.

1. Le patrimoine

a) L'église

Sous les carolingiens (8ème et 9ème siècles), les moines de Lobbes qui possèdent le domaine de Sileno Rivo (Silenrieux) édifient très probablement un oratoire en bois et en argile comme ils en ont l'habitude dans leurs domaines. Cet oratoire privé était sûrement à Pas de la l'eau (endroit où se trouvaient les bâtiments principaux du propriétaire du domaine et origine du village de Silenrieux) ou à l'emplacement de l'ancienne église, endroit où résidaient les paysans et la main d'œuvre du domaine (au monument et à la plaine de jeux actuelle).

L'oratoire en bois et argile, recouvert de chaume était souvent détruit par les guerres et intempéries.

Au 11ème siècle, une église en pierre remplace celle en bois. Une vieille pierre datée de 1076 étant incorporée à la maison communale près de l'ancienne église donne probablement la date de la construction. L'église se trouvait au monument actuel. D'après l'abbé Bodart, curé de Silenrieux au 19ème siècle, l'église était de style gothique du 12ème et le chœur remontrait au 9ème siècle selon les archéologues qui sont venus la visiter. Ce qui veut dire que le chœur aurait été construit par les moines de Lobbes très tôt par rapport aux constructions en pierre que l'on connaît à cette époque ; le choeur aurait-il été l'ancien oratoire ?

En 1903, on trouve 42 pièces de monnaie frappées au 11ème siècle à Namur, Dinant et Thuin pendant le règne du comte Albert III de Namur (1037-1105) et d'Henri de Verdun prince évêque de Liège (1075-1092) dans une tombe proche du chœur de l'ancienne église. Ce qui confirme la construction de l'église en pierre au 11ème siècle.

On y trouva aussi une tombe construite en moellons, les contours épousant d'une manière générale la forme du corps et la tête du squelette étaient logés dans une éch….. circulaire. Les sépultures de ce type dataient de la même période que les pièces trouvées ci-dessus dans la tombe. D'après les parents d'Elise Masset, on avait retrouvé aussi des lances et des armes dans les vieilles tombes de l'ancien cimetière.

Toute église consacrée doit avoir un titulaire ; ce sera Ste Anne à Silenrieux (voir ci-dessus).

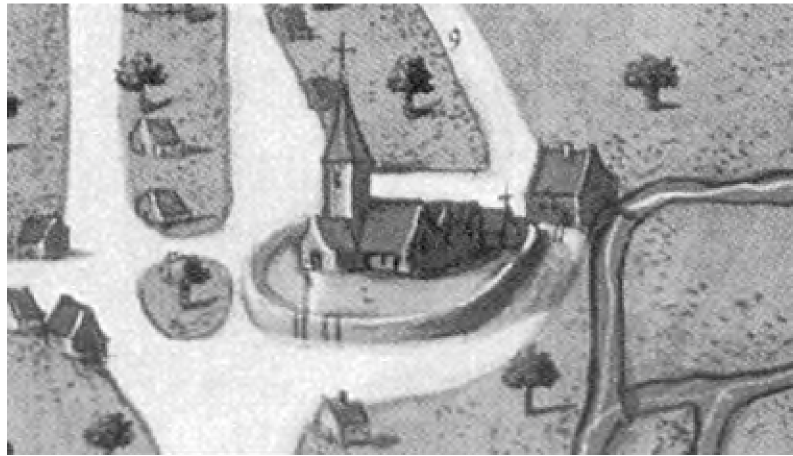
A partir du bas Moyen Âge, dans l'Entre Sambre et Meuse, les églises en pierre campées sur une hauteur ont souvent été fortifiées dans un but de refuge : le clocher servant de tour de guet et le cimetière étant fortifié d'une enceinte. C'était un lieu sacré qu'il serait sacrilège de violer. C'est le cas de Silenrieux qui avait encore fin du 16ème trace d'un cimetière fortifié.

A l'intérieur de l'église, il y avait 2 autels latéraux :

- un autel (ou chapelle) St Jacques (cité en 1444 jusqu'à la révolution française) et Ste Marie (cité en 1492 jusqu'actuellement). Cet autel fut le bénéfice Ste Marie et St Jacques aux 15ème, 16ème et début

17ème siècles. Ce bénéfice exista probablement jusqu'à la destruction de l'église au début du 17ème siècle (1611) et fut peut-être créé par Thierry de Walcourt qui érigea aussi en 1271 un bénéfice Ste Marie et St Jacques à Walcourt.

Un autel (altare) est un office ou une fonction religieuse déterminée avec le droit de recevoir certains émoluments fixes qui en permettent l'accomplissement de l'office. On parle aussi de « bénéfice » qui signifie un droit de percevoir des revenus de biens destinés à répondre aux nécessités d'un office, c'est-à-dire d'un autel. Un bénéfice est donc lié à des biens qui apportent un certain revenu. L'attribution de bénéfices et la gestion de ces biens étaient régis par le droit canon et contrôlés par l'évêque. Le bénéfice comporte certaines obligations, le plus souvent la célébration de messes à l'autel déterminé. Les revenus accordés au bénéficier ne lui offraient pas le plus souvent le minimum vital de sorte qu'ils étaient cumulables avec une autre fonction. Le bénéficier se dénommait le chapelain.



L'église fortifiée du 16ème siècle

A partir du 17ème siècle, un chapelain payé par la communauté était chargé de la fonction religieuse des autels car il n'y avait plus de bénéfice : « en 1682, la communauté collecte des tailles (impôts) chez les bourgeois pour la table de l'autel St Jacques ».

- un autel (ou chapelle) Ste Anne (cité en 1523 jusqu'actuellement). L'autel Ste Anne n'a jamais eu de bénéfice.

De 1607 à 1609, l'église a connu quelques dommages car on refait le pignon de la chapelle Ste Anne, les murs du cimetière et le portail de l'église pour 151 livres 10 sous (on utilise des pierres taillées, 4 chariots de chaux et du sable).

Avant 1615, l'église a été fortement endommagée car après sa rénovation débutée en 1615, elle fut de nouveau consacrée en 1619.

Voici les dépenses pour l'église en 1615 :

- charriage de chênes et autres bois à plusieurs charrons

- pour une tonne de petite bière au charpentier

- payé aux charpentiers pour la présente hotte

- payé des pierres pour la muraille

- payé aux ouvriers

- payé pour vin ceux en marchandant l'ouvrage de l'église

- payé pour le sciage des bois de l'église

- payé pour le charpentage de l'église

- payé pour le mortier de l'église

- payé aux charretiers pour le charriage des chênes de Neuville et payé au sergent de Neuville pour l'abattage des chênes

- payé pour le sable

- payé pour une charrée de pierres

- payé pour les dépenses de la chapelle St Jacques

- payé pour le levage d'un serrurier à la chapelle Ste Anne

- payé au sculpteur

- payé au Jardinet pour avoir des bois

- payé à 6 moines pour marquer les bois de l'église

- payé pour des ancres

- payé à Jaspar Mallet le charriage de charbon et chaux

- payé le charriage de chevron

- payé à Nicolas pour les chevrons

- payé au maréchal de fer de fendre et clou

- payé à Martin Vitou du charbon de terre

- payé à Michel Ernotte pour le charriage de chaux, sable et pierre

- payé à Anselot pour avoir été au charbon de terre

- payé pour les clous

- payé à Jean Urbain pour le charriage de chaux et sable

- payé pour le charpentage

- payé au carreleur pour une croix d'occis

- payé à Istace et Martin Vitou pour de la chaux

- payé pour le maçon 12 muids de mortier

- payé à Jean Joneau pour du sable

- payé au maçon pour la dernière fois

- payé au mambour lui-même pour 4 journées avoir été chargé des pierres de taille et de la chaux

- payé au mambour pour une journée pour avoir vaqué avec Istace et Michel Ernotte pour les fondements

- payé au mambour pour avoir été 4 jours chargé de la chaux

- payé au mambour pour avoir été 4 journées avec le maçon

- payé au mambour pour avoir été 14 jours avec Bartholomé à l'église.

Par la suite, nous passerons en revue les principales réparations et modifications faites à l'église tout en précisant que la communauté remplaçait assez souvent les vitres et blanchissait l'église régulièrement.

En 1668, après avoir fait aviser le charpentage du clocher et du toit, on démolit le clocher et la tour de l'église en 1670 pour en reconstruire une nouvelle.

Le 6 avril 1671, le Jardinet et la communauté s'accordent pour le rétablissement de la tour :

Le chapitre de Thuin, la communauté de Silenrieux et le Jardinet interviendront financièrement. Le Jardinet en tant que décimateur donnera tout le bois nécessaire pour la flèche et la tour avec les lattes et les ardoises pour un total de la moitié des dépenses ; la communauté donnera l'autre moitié aidé par le seigneur le chapitre de Thuin ; pour parvenir et avoir les deniers et sommes nécessaires au rétablissement de la tour, la communauté vendra quelques trieux, bois, haies au plus cher prix ; quant au seigneur, le chapitre de Thuin, il donnera 600 florins.

André Dagnely charpentier, François Boulouffe et Nicolas De Loges, maçons, Mathieu Boulouffe, chaufournier participeront à la reconstruction. Nicolas Louette fournira 19.000 ardoises de Vireux, Michel Limousin les lattes et les chevrons, Nicolas Mallet 25 charrées de pierres de la carrière de Boussu et 3 charrées de chaux de Gérardfalize ; le bois est pris dans les bois des Bolys appartenant au Jardinet et le fer vient de Battefer et Falemprise.

En 1673, on refait le chœur suite au constat fait en 1669 ; Jean De France fournit les briques (11 charrées) ; la chaux vient de Battefer et de Grand Ry.

La chapelle des saints fonts (baptismaux) :

En 1738, Pierre Rousselle refait la chapelle des saints fonts aux conditions suivantes : une muraille de pierre de 2 pieds d'épaisseur sur 20 pieds de hauteur, châssis de pierre de taille, barreau de fer et vitre, démolir la muraille pour avoir accès de la chapelle à l'église, faire voûter la chapelle de brique, paver, plâtrer et blanchir, charpente et toit en ardoise et fenêtre en bois.

Le 2 août 1782, la foudre est tombée sur le clocher et la flèche de l'église ; il a fallu réparer la tour, le clocher et la chapelle des saints fonts. Le bois et les ardoises de Vireux furent livrés par le Jardinet pour la moitié des frais totaux et le reste par la communauté.

En 1794, l'église fut à nouveau endommagée par les combats entre les Français et les Autrichiens dans le village.



L'église au 18ème siècle

Description de l'église le 13 septembre 1798 : « une vieille église couverte en ardoise avec 3 autels en bois peint, 3 balustrades en bois, pavée au sol en pierre, 2 confessionnaux, une chaire de vérité, un cimetière autour de l'église enfermé de murailles ; elle fut pillée à la révolution française ; mais le vieil ostensoir et le ciboire en or qu'elle possédait furent cachés dans les carrières de Gérardfalize pour échapper au pillage ; un autre rapport de mai 1804 nous apprend que l'église est propre mais démeublée et sans ornement ».

A la période hollandaise, la commune décide la restauration de l'église ; en 1821, elle demande un secours de 900 florins pour réparer le clocher, la toiture et les murs du cimetière et annonce que les habitants fourniront néanmoins la moitié de la somme nécessaire aux réparations (500 florins seront accordés en 1823) ; en 1824, la restauration commence et en 1828, on peut constater que la toiture a été reconstruite à neuf et les ouvrages de 1ère urgence aux voûtes et murs du cimetière ont été faits.

En 1861, le débat fait rage autour de la nécessité d'une nouvelle église : la commission royale des monuments trouve l'ancienne église pleine d'intérêt et exige son maintien. C'est aussi l'idée du curé et de Simon Petit qui s'opposent à la construction d'une nouvelle église. Mr petit s'engage même à donner tous les terrains nécessaires à l'agrandissement de l'ancienne église. Leurs reproches vis-à-vis du bourgmestre Piret sont les suivants : trop d'humidité à l'emplacement prévu pour la nouvelle église et la profession d'architecte du fils du bourgmestre. Mais, finalement, le conseil communal (Piret, François et Deloge entre autres) comme la grande majorité des habitants veulent une nouvelle église à un autre emplacement.

Le bourgmestre Piret promet d'user de toute son influence pour assurer la conservation de l'église ancienne et de créer un oratoire pour le chœur très ancien.

En 1863, le devis et plan de Sylvain Piret pour le projet de la nouvelle église au lieu dit « chanière » sont approuvés par le conseil communal.

Le 20 mars 1864, Noël André et Pierre Lafaille de Marchiennes au Pont s'adjugent la construction de l'église ; les pierres viendront de Gérardfalize et les briques sont fournies par la commune ; la commune met à la disposition de l'entrepreneur les carrières de taille situées à Gérardfalize et exploitées par Max et Brichet ainsi que le four à chaux qui s'y trouve. Les ardoises proviendront de Fumay de l'ardoisière du moulin Ste Anne. On tolère les ardoises d'Herbeumont. Les carrelages viendront de la carrière de Denée ou Dinant. Les dalles pour trottoir viendront des carrières de Silenrieux.

Les briques seront faites pour la commune par Urbain Apollinaire de Silenrieux dans les jardins derrière l'église et près de Nazareth le long de la grand route.

Après 2 ans de travaux, le 6 janvier 1867, la nouvelle église est terminée. C'est un édifice néo-gothique à 3 nefs ; on y place les meubles de la vieille église ; le déménagement se fait par Célestin Dethier et Antoine Léonard ; on replace les autels latéraux ; chacun achètera sa chaise à Edouard Noizet de Jamiolle ; on transfère l'horloge communale dans la tour. En 1868, on met la porte en chêne au porche ; celle-ci a été fabriquée par Jacques Bihay menuisier à Silenrieux.



La nouvelle église

La bénédiction de la nouvelle église se fera avec procession le 12 mai 1867 et l'ancienne église sera totalement détruite en 1880 malgré le souhait de la commission royale des monuments de garder le chœur pour sa grande valeur archéologique et en faire un oratoire.

Suite aux dégâts causés par un obus allemand à la flèche de l'église le 24 août 1914, Auguste Cuisset la répare en 1915.

En 1923, le curé Guillaume rappelle les travaux à faire à l'église suite aux dégâts de la guerre 14-18 : réfection des chenaux à l'intérieur de la tour, la mise en mouvement de la cloche en accéléré produit des trépidations inquiétantes, réfection de la grosse porte d'entrée et du jubé, remise en état des toitures et des corniches et dégagement de la porte murée de la sacristie.

En 1927, l'église est électrifiée.

En 1935, la flèche de l'église fut restaurée car une croix de 8 mètres était penchante au dessus ; on a raccourci la pointe de la flèche de 1 mètre 80.

Elle fut bombardée les 13, 14 et 15 mai 1940 et fut rendue impropre au culte ; les fenêtres de la façade ont été endommagées ; les portes ont été touchées et les voûtes sont tombées ; les statues renversées ; le tableau de la nativité de Jules Léonard abîmé ; les autels et confessionnaux abîmés ; des toitures soulevées. A partir de ce moment, les offices furent célébrés dans le local de l'école gardienne d'abord puis dans le local des oeuvres catholiques (cercle Ste Anne) jusque 1943. Pendant ce temps, la commune restaure les châssis de l'église, la toiture, le plafonnage et le minimum pour la rendre aux cultes. Les paroissiens ont pu réintégrer leur église le dimanche des rameaux en 1943.

Après la guerre, la commune fit des travaux provisoires afin de garder l'église en bon état ; et le 6 juin 1950, la réfection d'une partie de la façade de l'église (dommages de guerre) fut faite par Georges Huwaert.



Les dégâts à l'église (intérieur)

Par la suite, ce fut l'architecte Michaux de Couvin qui fut en charge du projet de restauration de l'église : la peinture, le plafonnage et la porte d'entrée en 1951, l'horloge, les vitraux en 1952 et le nouveau perron et la façade en 1953 restaurés par George Antoine de Couvin.

En 1961, l'installation de diffuseurs augmente l'acoustique de l'église et en 1964, on y met 2 poêles au mazout.

Il faudra attendre 1975 pour l'installation du chauffage central à air chaud pulsé par Hélin de Lintgen du grand duché ; les dépenses ont été payées par 1/3 de dons récoltés par l'abbé Tichon, 1/3 de subsides de la commune et 1/3 des recettes des terres expropriées pour les barrages.

En 1982, le clocher passe au lifting : on supprime les pinacles de 2 mètres de haut, les lucarnes à mi-hauteur du clocher et les triangles de pierre sur chaque face.

b) Les chapelles et croix

L'origine des chapelles :

Après l'introduction du christianisme au haut Moyen Âge, et en dépit des interdits des autorités religieuses, le culte de la pierre et de l'arbre s'est maintenu. Charlemagne publia des édits condamnant ces rituels ; mais le plus souvent on dut se contenter de placer l'arbre ou la pierre sous la protection d'un saint en y creusant une niche pour y placer une statue. Les saints protecteurs et guérisseurs remplacèrent les antiques divinités agissant dans certains lieux sacrés de la campagne.

Par la suite, l'édification des chapelles fut l'œuvre d'une dévotion particulière envers certains saints ou d'un remerciement adressé à un saint particulier.

Les différentes chapelles de Silenrieux sont numérotées afin de les baliser sur la carte ci-dessous.

1. La chapelle de la Ste Vierge Marie de l'Eau d'Heure tenant au chemin et au warichaix du « Marais (Maret) » cité en 1688. On l'appelle aussi la chapelle Notre Dame.

Cette chapelle était à Pas de la l'eau à l'endroit où passe la route des barrages à peu près au milieu du carrefour. En 1807, certains prétendent que ce monument était à l'emplacement de l'origine du domaine de Silenrieux.

« En 1733, la communauté paie 17 florins à la fabrique de la Ste Vierge à raison des wayens (regains) qui lui ont été accordés le jour de la passée de ceux-ci et en 1734, la chapelle est restaurée ».

Elle était entourée de beaux tilleuls qui tombèrent lors de la tempête du 8 mars 1782. Les débris furent vendus en vente publique.

En 1807, elle tombait en ruine suite aux secousses du trafic et gênait les voitures sur la grand route de Maubeuge à Philippeville qui passait à l'époque par Pas de la l'eau ; la commune décida donc de la réédifier à 12 mètres de la grand route un peu à l'écart ; elle embellira la grand route et évitera ainsi la boue pour les processions (le Saint Sacrement, Assomption et rogations). Seul Antoine Colinet s'opposa à la reconstruction de cette chapelle éloignée de 21 mètres de sa maison.

Le 17 avril 1842, le conseil communal appuie le projet de la jeunesse d'installer un jeu de balle sur l'aisance communale dite Pas de la l'eau et décide de démolir le petit bâtiment de 4 mètres 85 sur 3 mètres 95 bâti vers 1807 pour servir de chapelle mais qui n'a jamais été achevé et qui n'a servi que de boutique de chaudronniers quand ceux-ci venaient travailler dans la commune.

2. La chapelle saint Materne

Cette chapelle est disparue et se trouvait proche du quartier de Nazareth : « terre proche de la chapelle St Materne joignant au couchant au chemin seigneurial qui conduit de Silenrieux à Fontenelle, au chemin qui descend de Nazareth pour aller au ry Thiry et au chemin royal allant de Silenrieux à Philippeville ».

Cette chapelle était probablement au dessus de l'ancienne grand route en direction de Daussois à l'endroit appelé « l'arbre du grand chemin » qui se trouvait au dessus de la côte.

3. Le vieux calvaire





Le vieux calvaire

Le calvaire est un lieu qui résulte probablement d'un souvenir d'une mission et qui rappelle ainsi aux passants la foi chrétienne. C'est aussi un lieu de passage pour la procession Ste Anne et pour les rogations.

Sur la carte de Ferraris faite entre 1771 et 1778, une croix est présente au calvaire sans chapelle.

Le 14 juillet 1782 et en 1784, la vente des regains va servir pour construire une chapelle au vieux calvaire qui sera édifiée de 1782 à 1784 par Nicolas Lambotte.

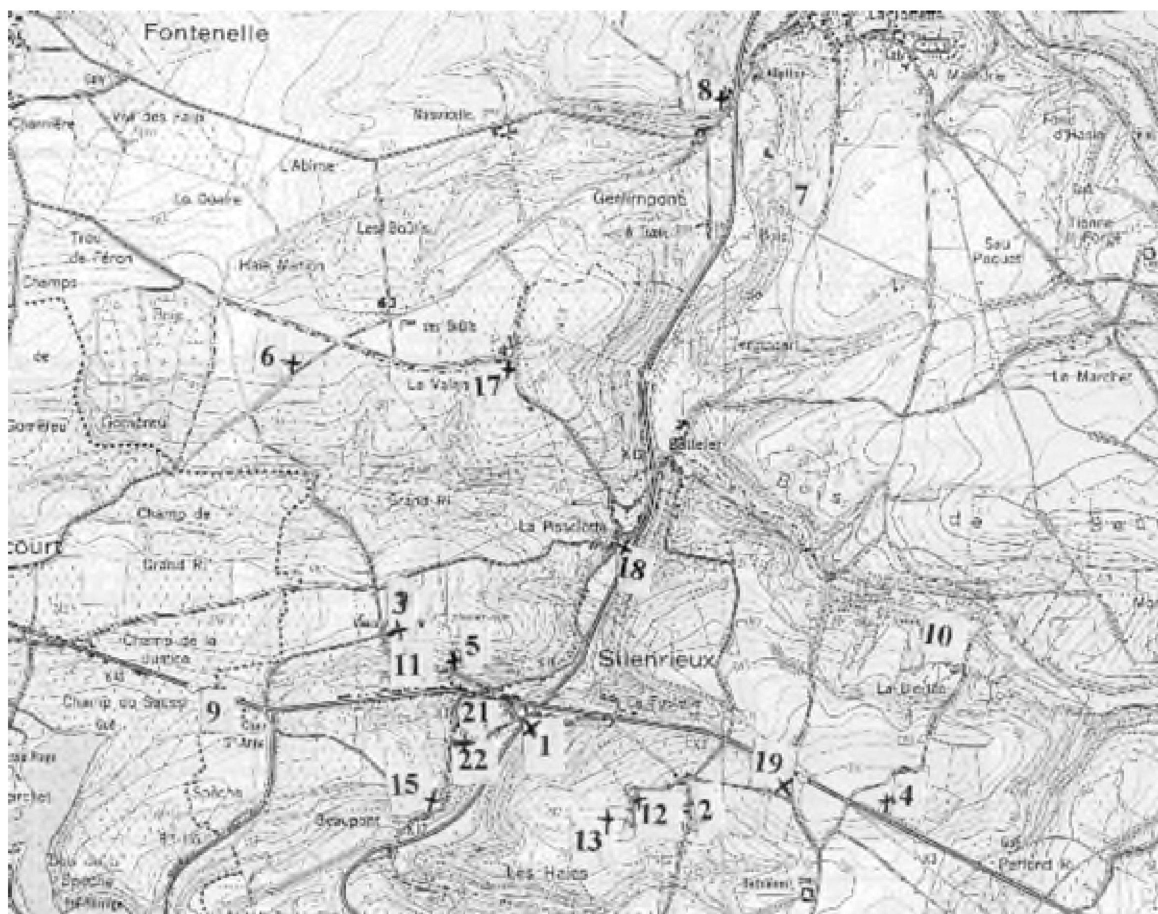
Dans cette chapelle, il y a un tableau daté de 1842 du peintre Jules Léonard représentant le St Esprit descendant sur les apôtres avec un grand Christ en croix et 2 planchettes découpées figurant la Vierge et St Jean. Elle fut restaurée en 1872.

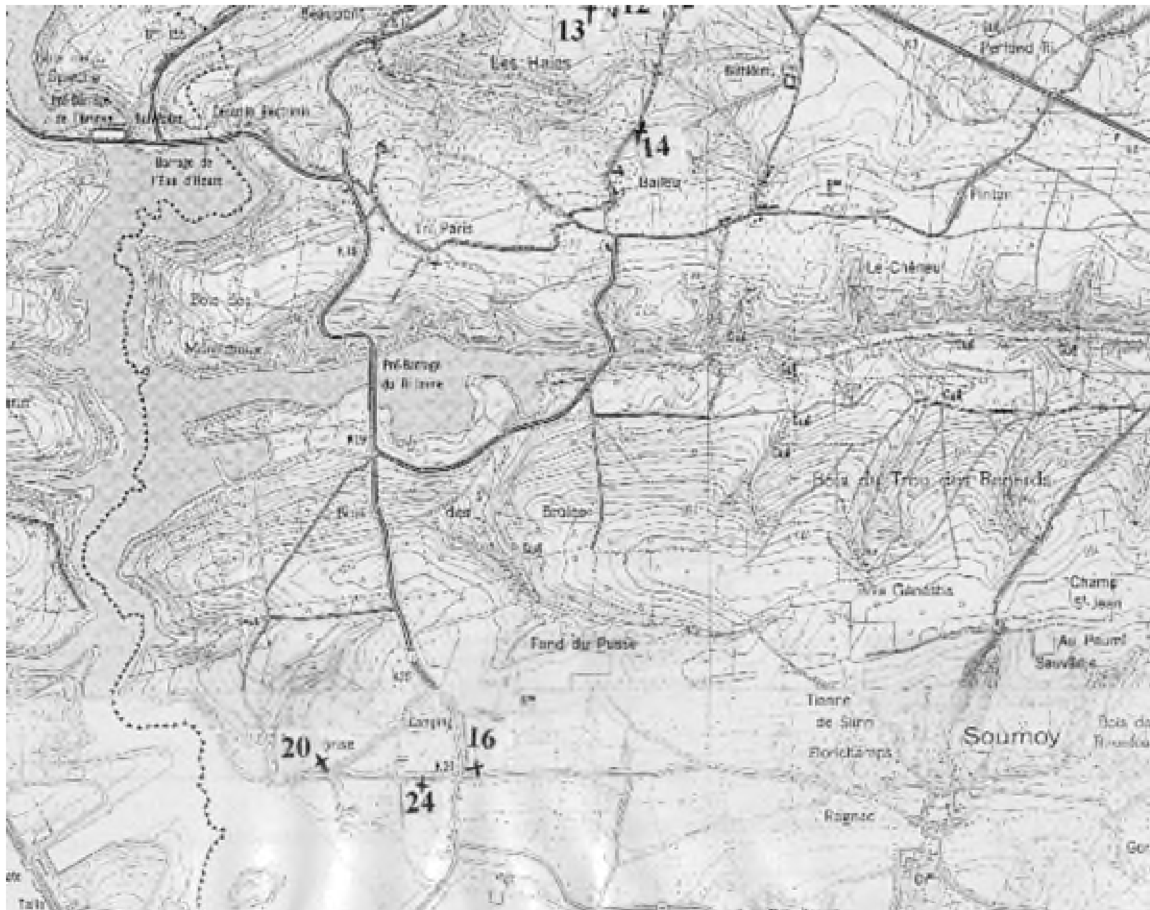
Du dimanche au lundi de Pâques 1982, le vieux frêne planté il y avait plus ou moins 200 ans s'est abattu sous le coup d'une bourrasque. Sa circonférence faisait 4 mètres 34 et sa hauteur 19 mètres ; il était dans le recueil des arbres remarquables de Belgique.

4. La chapelle Ste Barbe de Mr Lambotte se trouve sur la grande route vers Daussois à gauche ; elle a un socle en briques et moellons ; elle fut construite après la guerre 40-45 à la suite d'un vœu exaucé.

5. La chapelle du fayeni (rue de Fontenelle).

Elle est dédiée à la Vierge et date de 1681. Elle était enserrée entre 2 beaux hêtres.





La localisation des chapelles

6. La chapelle Ste Véronique à la Valentinoise.

Elle date de 1775 et est ombragée par un beau tilleul. Lors du pèlerinage de Walcourt, pour se défendre contre d'éventuels malandrins, les pèlerins se munissaient d'un caillou enveloppé dans un mouchoir. Arrivés sur la hauteur ou s'érige la chapelle, ils apercevaient le clocher de Walcourt, se considéraient comme hors de danger et jetaient leur caillou à proximité de la chapelle. Le tas de pierres accumulés à cet endroit aurait servi à recharger le chemin. (Ce tas s'appelait « mont de joie »).



Ste Véronique

7. La chapelle Marie Wittou dans le bois de Terginsart. Elle date de 1708 et fut construite en reconnaissance à la Vierge noire de Walcourt ; elle fut enlevée et replacée aux Quairelles à Walcourt en 1986.

8. La chapelle de Gerlimpont ou de la croix dédiée à la Vierge, St Roch et St Louis ; elle se trouve sur le chemin de la procession de la Trinité de Walcourt.

9. La chapelle Ste Anne.

En 1623, il y avait déjà une petite chapelle Ste Anne à cet endroit : « al voie del chapelette » ; celle-ci avait son mambour pour la gérer : «en 1672, le mambour de la chapelle Mme Ste Anne dudit Boussu était Pierre Souris ».



Vétuste depuis le 19ème siècle, elle a été reconstruite bénévolement par les artisans du village en 1878 ; aujourd'hui, c'est un petit édifice néo-gothique avec statue de Ste Anne en marbre blanc de la 2ème moitié du 19ème siècle et une statue de marbre de la Vierge sculptée par Léonard de Silenrieux.

Les conscrits s'y rendaient pour tirer un bon numéro. Cet endroit fut aussi celui que les esprits infernaux avaient choisi pour le sabbat ; il y eut un gibet non loin de la chapelle Ste Anne ; C'est aussi là qu'on fait le grand feu le premier dimanche du carême depuis très longtemps.

10. La chapelle Saint Juste (citée en 1614) : « pré gisant à Bierlée tenant à la chapelle St Juste et allant au mitant du Gouliau ». Cette chapelle se trouvant à la Bierlée est disparue aujourd'hui.

11. La chapelle privée, en moellon, de Saint Louis Marie de Montfort à la rue de Fontenelle. Elle a été construite en 1965 par Michel Lemire en remerciement pour leur fille Françoise. On y trouve la statue de la Vierge avec l'enfant Jésus et St Louis Marie.

12. La chapelle St Joseph à Nazareth dans un jardin « à la mémoire de Jean François Jonniaux, enfant mort né le 27 février 1908 ».

13. La chapelle dédiée à la Vierge à Nazareth dans les champs. Elle est en brique et fut construite entre les 2 guerres (vers 1923) par Albert Lobet pour un petit fils Charles Deduffeler qui était mongol.

14. La chapelle de « la famille Brichet reconnaissante » près de Baileu ; elle fut construite en 1929 et contient 3 statues : St Joseph, St Antoine et St Eloi.

15. La chapelle St Jean Baptiste à Beaupont; Elle fut érigée en 1711 par Jean Baptiste Robert. On peut y lire « l'an 1711, Jean Baptiste Robert a fait pous(s)er cette chapelle (en) l'honneur de St Jean Baptiste ».

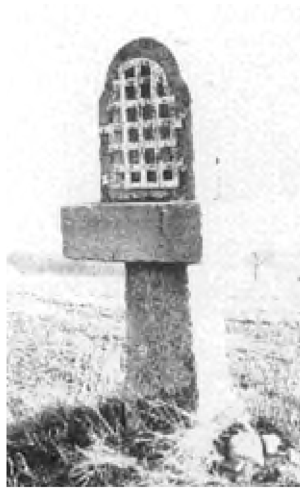


16. La chapelle St Pierre à Falemprise le long de la route des barrages. Elle date de 1855.

17. La chapelle Notre Dame de Walcourt à la Valentinoise dans le jardin de Paul Masset en briques et tablette de pierre construite en 1985.

18.La chapelle de la Ste Famille à la Pisselotte. Elle date de 1994 et fut inaugurée et bénite au début du mois de mai en présence du doyen de Walcourt Pivetta et du curé de Silenrieux l'abbé Laurent et des 2 bourgmestres Body et Dietz. Cette construction est l'initiative de Mme Berger Lievens qui en dessina les plans. Lors de l'inauguration, les marches de Walcourt et Silenrieux étaient représentées par les sapeurs et les gendarmes d'élite. Mme Berger Lievens a fabriqué de ses mains la Vierge de sa chapelle, Notre Dame de tendresse.

19. La chapelle de l'ange gardien (niche volée en 1990). Elle est située près de l'ancien chemin de Maubeuge à Philippeville ; elle porte l'inscription : « 1721, Iean B. a fait poser cette chapelle a l'(h)o(n)neur de l'ange gardien ».



La légende : on raconte qu'un habitant de Silenrieux, Jean Baptiste Boulouffe avait livré un cheval au marché de Philippeville. Il avait reçu un nombre d'écus d'or importants. La livraison faite, il rencontre un concitoyen qui lui dit : « vous rentrez à Silenrieux ? Oui ! Moi aussi, nous irons ensemble ? Oui va ». Chemin faisant, le compagnon remarque que Boulouffe portait la bride de son cheval et lui dit : « Ah ! Vous avez vendu un cheval à la ville ? Oui, ça et bien vendu, encore. Mieux que ça, payer tout de suite, une belle pièce d'or ! ». Arrivé à l'emplacement actuel de la chapelle, le compagnon dit à Boulouffe : « quand vous aurez encore tant d'or sur vous, savez, vous ne le direz plus à personne parce que, depuis que nous sommes partis, j'ai eu trois fois l'idée de vous étrangler ; c'est mon ange gardien qui m'en a empêché ». C'est en reconnaissance de cette providentielle intervention que Boulouffe fit ériger la chapelle. Autrefois, on mettait les chemins difficiles ou dangereux sous la protection des anges gardiens.

20. La statue Notre Dame de Beauraing à Falemprise. Elle fut construite en 1947. Elle fut inaugurée le 26 juin 1960 et fut restaurée le 26 juin 1992 ; elle n'aura gardé ses mains que 3 semaines ; finalement, une statue en produit synthétique remplacera celle en plâtre.

21. La chapelle de la Rochette (citée en 1751). Elle était au centre du village probablement où se trouve la maison et l'école communale de Silenrieux.

22. La chapelle St Jacques. Elle se trouvait dans une niche aménagée dans le pignon d'une maison avec une statuette de St Jacques ; la procession de Ste Anne y faisait autrefois une station avec décharge dans ce quartier appelé St Jacques ; aujourd'hui, la statuette d'origine a disparu.



La statue de Notre-Dame de Bauraing

23. La chapelle Ste Vierge Marie à Falemprise :

Il y avait une image de la Ste Vierge sous le nom de Notre Dame de Grâce à Falemprise qui était mise dans un chêne et qui datait de 1640. Philippe Bailievre qui se mouvait difficilement alla de nombreuses fois prier au pied de cette image et se porta beaucoup mieux. En dévouement à la Vierge, il fit une représentation de la Vierge qu'il mit dans une niche vers 1706. Suite à cette nouvelle, une quantité d'autres personnes y ont trouvé la guérison. Finalement, en 1722, Philippe Bailievre alla voir le pasteur pour y faire bâtir une chapelle en l'honneur de la Ste Vierge. Le chapitre de Thuin donna son accord en 1726. Et finalement y adhèra le vicaire général de Liège à la condition que Bailievre laisse une dot suffisante pour l'entretien de la chapelle. Il laissa une prairie de 100 verges qu'il abandonna le 23 avril 1727 pour la chapelle Notre Dame de Falemprise. Pour la construction, le pasteur fit tirer et voiturer des pierres à son compte, la population apporta son aide à la construction ; on y apporta 6 charrées de chênes, 4000 ardoises, de la chaux, du sable ; la chapelle avait 12 pieds de largeur et 14 pieds de longueur.

En 1768, la communauté de Silenrieux et celle de Cerfontaine ont apporté chacune une voiture de chênes pour restaurer celle-ci. Cette chapelle n'a plus laissé de traces aux 19ème et 20ème siècles.

24. La chapelle privée dédiée à Saint Louis Marie de Montfort dans le jardin de Joseph Vandendooren à Falemprise (1999).

Les croix

- Le grand bon Dieu à Pas de la l'eau érigé lors d'une mission à la fin du 19ème siècle.

- La croix Tiriaux à Falemprise qui date de1651 (voir photo de St Pierre à Falemprise).

- La croix Boulouffe citée en 1769 vers Vogenée.

- La croix Gosset à Beaupont : « à la mémoire de Julien Gosset maréchal ferrant mort accidentellement le 9 janvier 1880 à l'âge de 47 ans ».

- La croix Rouard au Ry jaune qui date de 1911 au nom d'un garde chasse assassiné en 1910 (voir le crime du Ry jaune dans la partie judiciaire).

- La croix aux avés : on raconte qu'à cet endroit, un moine aurait été attaqué par un taureau. S'étant défendu avec son chapelet, il fut sauvé, mais son chapelet en pâtit. Certains disent qu'en labourant, on trouve encore parfois là des grains de chapelet. D'autres disent que ce sont des petits cailloux orulés. Aucune croix n'existe à cet endroit.

- La croix Bido (citée en 1606). Croix disparue vers Daussois.

- La croix Paris (citée en 1588). Elle est également disparue.

c) Le presbytère

Le presbytère, maison où logeait le curé était à la fin du 16ème siècle en contrebas du chemin qui va vers Grand Ry et était désigné comme convenable (idonei).

« En 1588, la vesture d'une maison… et tenante comme elle se contient estante dessous la maison du curé tenante au courtil appelé le patte et par desseur au chemin menant à Grand Rieu par devant au chemin du seigneur ».

De 1615 à 1618, la communauté fait rénover la maison de la cure qui sert aussi d'école car elle a été endommagée par des soldats ou par la tempête de 1612 (l'église a aussi été refaite aux mêmes dates). Pendant cette période, la communauté a payé pour la cure un charpentier Jacques de Nalines, un maçon François Gérard, Michel Brousselart pour des parois qu'il a refait, Jean Vitou pour couper du gros bois et Jean Urbain pour 2 charrées de chaux et 2 de sables.



cure au dessus à gauche

Gouache d'Adrien Montigny, extraite des albums de Croÿ du Crédit Communal

Quand le curé de la Croix arrive en 1618, la maison de la cure était en bon état :

« Le 12 septembre 1661, Martin Vitou et Jean Boulouffe attestent que la maison de la cure était en bon état quand Jean de la Croix a été admis pasteur de ce lieu ; la chambre d'en haut était occupée par le sieur Lambert, chapelain ; il y avait une cuisine, une cave, une chambre en bas et une en haut, une étable et une tenure, un fournil ; il dit aussi que la communauté a réparé la couverture et le comble à ses frais ; mais le pasteur de la Croix perdit sa résidence à Silenrieux en allant vivre quelques années à Strée ».

Vers 1637, la maison pastorale fut détruite par les soldats. Suite à cela, Jean de la Croix en avait fait reconstruire une nouvelle sur les fondements de l'ancienne à ses frais.

Elle fut de nouveau ruinée par un incendie dû aux soldats entre 1639 et 1661 le jour où les manants s'étaient enfuis avec le pasteur en raison de l'invasion annoncée de soldats.

A partir de ce moment, Jean de la Croix occupa sa propre maison comme presbytère : « en 1633, devenu doyen et étant souvent à Strée, il avait fait construire une maison qui tenait au cimetière, au jardin de la cure et par devant au seul chemin » (cette maison se trouvait entre l'école des garçons et la plaine de jeux).

Selon les habitants du village, cette maison fut construite en partie sur une place de la communauté sans son accord ; selon les pères oratoriens, héritiers de Jean de la Croix, la maison fut construite sur les propres biens du pasteur avec l'accord de la communauté.

Mais ce qui révolta le plus les habitants en 1661, c'est que le pasteur a délaissé la maison de la cure du village en favorisant sa propre habitation et qu'il l'a laissée de telle façon qu'elle reste totalement ruinée ; ceux-ci demandent donc aux héritiers du pasteur, les pères oratoriens de rebâtir une maison pastorale pour la communauté.

En 1662, pour régler ce conflit entre les habitants et les pères oratoriens, le bourgmestre de Silenrieux va à Daussois prier le doyen de venir à Silenrieux afin de traiter l'affaire des pères de l'oratoire touchant la maison de la cure. Il informe aussi l'archidiacre de Méan à ce sujet. Le doyen de Thuin a voyagé 4 jours pour se rendre compte de la situation. Finalement, l'archidiacre de Méan arrive avec son train (sa suite) à Silenrieux où il est reçu avec une salve d'honneur de la part de la compagnie des jeunes ; pour son repas avec sa suite, la communauté leur offre un demi veau avec de la bière et des biscuits et succades comme dessert ; vers octobre 1662, le jour de l'accommodement de la communauté avec les pères de l'oratoire, ceux-ci paieront un repas de poissons pour toutes les parties en présence.

L'arrangement fut le suivant : « la maison construite par Jean de la Croix et héritée par les pères oratoriens deviendra la maison pastorale à condition que la communauté de Silenrieux paie une rente à l'oratoire de Thuin avec possibilité d'achat au bout de 25 ans » ; de 1662 à 1686, la communauté paiera cette rente ; et, en 1686, les pères oratoriens se « désinvestissent » de la maison au profit de la communauté de Silenrieux qui en fera sa maison pastorale.

« En 1686, les députés de Silenrieux concernant ladite maison du doyen qui serait fort commode et utile au pasteur ont transporté celle-ci au profit de la cure ou vicariat du lieu à vie ; ceci concerne ladite maison, la cour, les étables, le fournil avec jardin potager ; Thomas Baslaire curé accepta ; à charge du pasteur ou vicaire de chanter avec le clerc à leur frais les dites messes hebdomadaires du très St Sacrement et ladite messe annuelle de St Joachim à perpétuité (si pas respect des conditions de messes, on pourra retirer la maison au pasteur) ».

Le 3 avril 1745, la communauté de Silenrieux et le curé Lecoq s'accordent pour faire réparer la cure : « la communauté fournit 225 écus argent courant à condition que le curé accepte la maison pour son habitation à vie sans pouvoir prétendre à une autre ; avec cet argent, le curé s'oblige de faire les réparations nécessaires (le tourillon du sommet du toit, la cheminée, le pavement, la voûte de la cave, la charpente, les murailles du côté jardin, la muraille du côté nord, les escaliers de l'entrée de la cuisine, de la descente du jardin et celui qui monte au cimetière et celui du grenier) ; de plus le curé s'oblige d'acquitter toutes charges de la dite maison comme ses prédécesseurs ; au surplus, la communauté fera ce qu'elle pourra pour engager les 3 membres qui ont parts dans les bois pour fournir les bois nécessaires pour les réparations ; finalement le curé espère que ses bons paroissiens viendront faire les corvées tant de manœuvre que de charrieur pour aider aux réparations ».

Après la tempête du 1782, on dut à nouveau réparer le presbytère.

A la révolution française le 20 avril 1794, la maison pastorale fut pillée de fonds en comble par les Français et les registres paroissiaux emportés ; par la suite, la cure et ses biens furent confisqués et celle-ci sera mise en vente publique le 26 décembre 1798 ; elle sera adjugée finalement à Augustin Joseph Petit pour 23000 livres ; la maison était composée de 4 places en bas, un fournil, une cave, un grenier, une écurie, une cour entourée de murs et un jardin.

De 1797 à 1801, le curé Lecoq se cacha et se logea chez les paroissiens car il n'avait pas prêté le serment de fidélité à la république et de haine à la royauté.

A partir du concordat de 1802, la municipalité qui avait la charge de loger le curé loua une maison pour celui-ci : « en 1804, la commune paie à Antoine Ernotte 38 Frs pour louer la maison de Mr le curé ».

En 1823, les habitants décident de faire une souscription volontaire pour acquérir ou construire un presbytère et une maison communale ; 38 personnes apporteront 599 florins.

La somme servira à aménager une maison commune dans le bâtiment de l'école près de l'église.

Dès l'indépendance de la Belgique, le 27 octobre 1830, la commune achète un immeuble à la famille Wilmet pour en faire un presbytère (cette maison était située à l'emplacement du dernier presbytère de Silenrieux) ; les travaux pour aménager l'immeuble en maison presbytérale furent réalisés par Pierre Médot (maçon), Alexis Léonard et Louis Ernotte au printemps 1831.

De 1835 à 1836, la commune fait faire des travaux d'agrandissement (d'où la date de 1836 sur le pignon sud du presbytère).

En 1859, le curé Guyaux achète une maison lui-même cadastrée E 260 (son jardin E 259) (actuellement chez Fernand Chartier) car le vieux presbytère est inhabitable ; il décide d'y habiter afin de ne plus différer la construction d'une nouvelle église devenue nécessaire.

Le 26 mars 1863, la commune décide de restaurer le presbytère et de l'agrandir avec la grange achetée à Frison en 1862 ; les travaux se réaliseront de 1865 à 1866 : les briques furent cuites en 1865 dans les jardins derrière le presbytère et l'agrandissement de celui-ci fut réalisé en 1866 par Victorien Boulouffe, Désiré Renard et Jean Baptiste Antoine de Silenrieux ; pendant ce temps, la commune louera à Alexandre François une maison pour l'abbé Bodart, le nouveau curé.

Le presbytère fut enfin occupé par l'abbé Bodart en 1866 et, en 1868, la commune fera construire un mur de clôture autour de l'immeuble.

En 1923, le curé Guillaume rappelle les travaux à faire après le passage des Allemands : rempiétement de la buanderie du presbytère qui menace de ruine, toiture en très mauvais état et 5 portes à l'intérieur détruites par les Allemands en 1914.

Lors des bombardements de mai 1940, le presbytère a de nouveau été endommagé ; une bombe est tombée dans l'avant cour brisant portes et fenêtres, une autre derrière ; la commune restaura celui-ci selon ses moyens en 1941 et 1943 ; pendant ce temps, le curé a eu à sa disposition un autre logement au dessus de l'école gardienne.

Après les dégâts de la guerre 40-45, les grosses réparations et travaux se firent en 1963-64 par Roland Demaret de Daussois.

La cure inoccupée à partir de 1982 est vendue publiquement à Jeanie Walrand en juin 1984.



Le presbytère de 1866

d) Les cimetières

Un cimetière celte datant de 750 avant JC jusque 57 avant JC a été fouillé par le baron de Loë dans les bois de la Marlère. On y a retrouvé des marchets (tas de pierres) avec des corps incinérés et un corps inhumé (2 périodes différentes). (Voir le détail dans la partie politique).

Du temps des Romains, on incinérait les corps (voir les urnes contenant des cendres retrouvées dans les cimetières romains de Silenrieux dans la partie politique). Chaque villa devait disposer de son propre cimetière qui était aux limites du domaine. Jusqu'au 3ème siècle, on trouve des ossements incinérés. L'inhumation devient majoritaire au bas empire.

Quant aux Francs, ils enterraient leurs morts aux environs du domaine (village) et cette tradition restera jusqu'au 20ème siècle. Maintenant, la population a le choix entre l'inhumation et l'incinération.

Avant de devenir une paroisse à part entière, les cimetières des domaines se trouvaient de pleins champs à l'extérieur. Pour Silenrieux, un cimetière des premiers chrétiens se trouve peut-être au lieu dit « Paradis » près de la Bierlée.

Une fois devenue paroisse, le village de Silenrieux a enterré ses morts autour de l'église.

Le cimetière paroissial était réservé et délimité par un mur ou un enclos (fortifié pour se protéger des soldats pillards).

On trouva dans l'ancien cimetière de Silenrieux à l'emplacement de la plaine de jeux une tombe construite en moellons, les contours épousant d'une manière générale la forme du corps et la tête du squelette étaient logés dans une éch….. circulaire. Les sépultures de ce type dataient de la même période que les pièces trouvées dans une tombe du même cimetière, le 11ème siècle.

Durant les temps modernes, le cimetière de Silenrieux resta fortifié autour de l'église en raison des nombreuses incursions de soldats (voir ci-dessus) ; la tour de l'église servait de « donjon ». Pour maintenir les murailles et la porte d'entrée du cimetière en bon état, nombreux seront les travaux de raccommodement durant les temps modernes.

Pour avoir une place au cimetière, les habitants devaient payer une concession d'abord au clergé avant la révolution française, ensuite à l'administration communale.

Depuis l'indépendance de la Belgique, les concessions au cimetière se paient 2/3 pour la commune et 1/3 pour le bureau de bienfaisance.

Un nouveau cimetière sera construit en 1866 par François Massart et Constant Jonniaux de Silenrieux au lieu dit « la terre à l'huile » sur des terres achetées en 1859 et en 1863 à Jean Baptiste Piret ; les briques viennent de la briqueterie en face du presbytère ; les pierres de la carrière d'en bas à Gérardfalize.

Le mur d'enceinte sera construit en 1868 par Hubert Leonard et sera restauré en 1941 suite aux bombardements.

L'agrandissement du cimetière sera réalisé par Georges Hardy en 1952-53 et, en 1955, on y met une morgue chapelle.

e) Les biens propres

La fabrique d'église possède des terres qu'elle a héritées depuis plusieurs siècles. La plupart de celles-ci proviennent du legs fait par le curé David Thiriaux : « en 1618, David Thiriaux, curé de Silenrieux fait un testament en faveur de l'église de Silenrieux ; ces biens seront passés en rente héritable et irrédimible pour le plus grand profit de l'église ; les biens acquis par la fabrique sont :

- une maison avec une étable, un pourpris (un enclos) et un jardin ;

- une grange, pourpris et jardin tenant au chemin de l'Eau d'Heure, au warissaix et par dessus à Pierre Le Gendarme ;

- un pré appelé « le préau » ;

- un journel de pré tenant au courtil Jean Ernotte ;

- un pré appelé « le pré d'aneau » ;

- un pré à Gominfosse d'un demi bonnier tenant au rieux de Hennevaux ;

- une quarte de pré à Gominfosse ;

(Les terres à la voie de derrière le bois de Servais Terne).

- une pièce de terre gisant au lieu dit « Joly terne » ;

- un journel de terre pardessus la terre de Daussois ;

- un journel de terre gisant outre la terre de Daussois ;

- un journel de terre gisant au lieu dit « pré de Bethléem » ;

- une pièce de terre « al espinette » près de la cense de Bethléem ;

- une pièce de terre en la voie de Paradis ;

- un bonnier de terre derrière le bois de Servais Terne ;

- un bonnier de terre gisant près de la cense de Bethléem ;

- 2 journels de terre tenant par derrière à Servais Terne ;

(À la voie du Trianet)

- 2 journels de terre tenant au chemin du seigneur allant à Walcourt ;

- 2 journels de terre (idem) ;

- 2 journels de terre près du lieu dit « el Volage » ;

- 2 journels tenant à l'héritage du lieu dit « el Volage » ;

- un demi bonnier de terre tenant « au Volage » ;

- un demi journel de terre tenant « au Volage » ;

(À la voie des Abbesses)

- une pièce d'héritage tant en terre qu'en haie au lieu dit « les fosses du gros Gérard » ;

- un demi journel de terre à Grandrieu ;

- 2 journels de terre venant de Jean Haynault de Boussu gisant au lieu dit « au poirier al justice » ;

- un journel de terre gisant au « poirier al justice » tenant à la voie des ferrons ;

- un journel de terre gisant « al croix Paris » ;

- une pièce de terre et haie contenant 2 journels tenant à Spèche.

Ces biens représenteront en 1834 lors de l'élaboration du cadastre une superficie de 6 hectares 50 ares et 61 centiares. Un * signale que le bien appartient toujours à la fabrique en 2003 qui possède au total 8 hectares 34 ares et 39 ca de terrains :

- la terre du Strampia 37 ares 50 ca moins 9 ares 10 ca par expropriation pour les barrages (cadastrée en E 65 bis) * ;

- la terre Notre Dame 1 hectare 71 ares 37 ca (cadastrée en E 134)* ;

- la terre al Saule 61 ares 70 ca (cadastrée en E 74a) * ;

- la terre dite au grand Royot 40 ares 92 ca (cadastré en E 481)* ;

- la terre aux Abaisses 78 ares 36 ca (cadastrée en E 96) * ;

- la terre au chemin des ferons (aux Abaisses) 26 ares 16 ca (cadastrée en E 91)* ;

- la terre dessus la Hurée 46 ares 44 ca (près de la Nauve) (cadastré en E 43)* ;

- la terre au chemin de Spèche 16 ares 29 ca (cadastrée en E 14) exproprié pour les barrages ;

- la terre devant Spèche 27 ares 78 ca (cadastré en E 13) exproprié pour les barrage ;

- le pré Notre Dame al Nauve 25 ares 60 ca (cadastré en E 29) exproprié pour les barrages ;

- le terrain dit pré Ste Anne lez Bierlée 11 ares 75 ca (cadastré en B 237b)* ;

- la terre de l'ange gardien ou ronde haie 47 ares 04 ca (cadastrée en C 101 et 102)* ;

- la terre sur les Quartiers 18 ares 90 ca (cadastré en E 455)* ;

- la terre derrière Servais Terne ou Coqdart 33 ares 94 ca (cadastrée en B318a)* ;

- la terre sur les Quartiers près du courtil Morlet 15 ares 96 ca (cadastré en E 456)*.

Durant le 19ème siècle, les biens suivants sont venus s'ajouter :

- la prairie Goret 29 ares 92 ca (cadastrée en E 496)* ;

- un jardin au village 2 ares 25 ca (cadastré en E 356b)* ;

- la prairie Spèche ou chapelle Ste Anne 53 ares 30 ca (cadastrée en E 53e)*.

Au 20ème siècle, les biens suivants sont venus s'ajouter :

- une prairie 33 ares 82 ca (cadastrée en E 44) * ;

- une prairie 1 hectare 34 ares 16 ca (cadastrée en A 11e) *.

f) les meubles ou objets liés à l'église

1. L'horloge

Avant l'installation d'une horloge probablement au début du 17ème siècle, l'église était pourvue d'un cadran solaire. L'horloge avait l'avantage de fixer l'heure pour le village.

Le marguillier (le clerc) était chargé de l'entretien de celle-ci et de sa bonne marche. Elle appartenait à la communauté.

L'horloge connut plusieurs réparations : en 1665 par les pères oratoriens de Thuin, en 1673 après avoir refait la tour, en 1697 après le départ des Français de Louis XIV, en 1754 pour le balancier, en 1760 et 1772.

En août 1782, elle est dérangée par la foudre ; on met un nouveau cadran en fer fondu par Martin Flandre de Falemprise et placé par Jacques Anciaux de Walcourt assisté de Nicolas Breda.

Le 6 janvier 1867, on transfère l'horloge communale de l'ancienne église dans la tour de la nouvelle église ; mais en 1877, on doit y mettre une nouvelle réalisée par Charles Van Lancker de Gand.

En raison des dégâts de la guerre 40-45, on place une nouvelle horloge en 1952 qui sera de nouveau remplacée en 1969 par l'actuelle.

2. Les cloches

Les cloches marquaient pour chacun les heures du travail, du repos, de la prière, de l'assemblée des habitants et de l'alarme ; elles étaient présentes depuis le Moyen Âge. La grosse cloche dite décimale était offerte par le décimateur. Elle devait être assez forte pour être entendue dans toute l'étendue du territoire de la dîme, les jours fixés pour sa perception.

Les autres cloches étaient fournies par la communauté du village représentant les paroissiens.

Il y avait à Silenrieux 3 cloches : une petite, une moyenne et une grosse. Voici quelques faits concernant celles-ci :

En 1688 concernant les 2 cloches de la communauté, celle-ci en achète une nouvelle et fait refondre celle qui était cassée le tout pour 240 florins ; on utilisa 2 bouteilles de vin pour les baptiser ; l'une s'appelait « Anne » et l'autre « Louise ».

En 1697, Félix Ganar de Silenrieux a livré du métal pour refondre une cloche afin de la grossir et la remettre à sa place.

En 1706, Pierre Cogneau remet le battant de la grosse cloche.

En 1728-29, on descend la grosse cloche pour la fondre afin de lui donner un son meilleur. On a fait sonner les heures sur la petite cloche.

En 1733, Pierre Jos Jacart remet une berlière ou bride à la moyenne cloche.

En 1764, la communauté intervient pour les 2/3 des dépenses et l'abbaye du Jardinet pour 1/3 afin de remettre une moyenne cloche ; celle-ci fut fondue par Pierre Moneau pour 112 florins 4 patars et bénite par le révérend doyen du chapitre de Thuin ; Félix Bastin livra un chêne pour le bellefroid de la cloche (un bellefroid est ce qui supporte la cloche), Pierre Sterneau scia le chêne et Jacques Charles charpentier de Lobbes l'installa dans le clocher ; Nicolas Lambotte fit la berlière de la cloche.

En 1767, c'est au tour de la petite cloche à être restaurée ; Jean Bernard charpentier s'occupa du bellefroid ; on régla le son avec les autres cloches et Denis Bricout remit la petite cloche dans ses marbrais.

A partir de la révolution française le 13 octobre 1797, l'usage des cloches fut prohibé. L'état français décida de récupérer celles-ci pour en faire des canons. L'enlèvement des cloches à Silenrieux a été fait par la compagnie Lannoy. Après le concordat de 1802 qui réhabilite les offices religieux, il n'y avait plus qu'une cloche en 1804 à Silenrieux.

La cloche servait à annoncer les ventes publiques, les offices religieux, l'arrivée du receveur des contributions, l'heure de la retraite et les incendies.

En 1840, la commune fit fondre une 2ème cloche de 76 cm de hauteur et de 92 cm de diamètre par Fainnill et Couteaux qui donna le sol ; elle portait 3 motifs en relief : Ste Vierge, un Crucifix et un évêque crossé et fut dédiée à la Ste Vierge.

En 1860, un petit conflit oppose le curé qui fit changer la serrure du clocher et le bourgmestre qui avait le droit de faire sonner la cloche qui appartenait à la commune ; finalement, le conseil communal a dû prendre une ordonnance le 6 janvier 1860 pour donner au bourgmestre le droit de faire sonner la cloche communale.

En 1867, les établissements Van Aerschot déménagent les 2 cloches dans la nouvelle église.

En 1871, la fabrique d'église en accord avec le conseil communal décide de remplacer l'ancienne cloche en bronze fêlée par 2 cloches d'acier fondu dont une donnera le sol et l'autre le ré en harmonie avec l'autre cloche. De cette manière, l'horloge publique sera entendue dans les hameaux éloignés ; en effet les cloches d'acier fondu sont plus sonores, d'un son plus pénétrant et plus solide que celles en bronze et aussi moins chères ; le fondeur fut l'entreprise Jacob Hetzler et Cie.

La première mesurait 1.14 m de hauteur et 1.45 m de diamètre ; elle portait 2 motifs : un Crucifix et une Vierge ; l'inscription : « Jacob Hetzler et Cie, dédiée au Sacré Cœur de Jésus par les habitants de Silenrieux le 16 juin 1871 le 25ème anniversaire du pontificat de Pie IX ».

La deuxième mesurait 1.05 m de hauteur et 1.30 m de diamètre ; elle portait 2 motifs : un Crucifix et Ste Anne ; l'inscription : « Jacob Hetzler et Cie, dédiée à Ste Anne patronne de Silenrieux par X. Bodart curé et François Mathieu bourgmestre le 26 juillet 1871 ».

Elles furent placées en 1873. Une des 2 fut fêlée à partir de 1896 et servira uniquement pour sonner « à mort ».

Les cloches en 14-18 furent cachées par l'abbé Guillaume dans le canal voûté du moulin afin d'empêcher les Allemands de les prendre.

Pendant la guerre 40-45, les Allemands enlèvent la petite cloche d'airain datant de 1840 le 15/2/1944 par la société Van Campenhout d'Anvers.

Après la guerre, une seule cloche fonctionne car la 2ème était fêlée depuis 1896.

La petite cloche prise par les Allemands fut remplacée en 1951 par Michiels de Tournai pour 42.500 Frs ; elle pesait 618 Kg, donnait le sol dièse et avait 98 cm de diamètre ; elle avait comme inscription : « je suis consacrée à la Ste Vierge, je remplace ma sœur fondue en 1840 et disparue en 1944. J'ai été

consacrée le 22 avril 1951 par Mgr Charue, parrain Joseph Devouge et Marraine Emma François ». Elle a sonné pour la 1ère fois le 1er juillet 1951.

En 1960, l'électrification des cloches par Mathieu Alfred de Floreffe facilitera la sonnerie de celles-ci.

Grâce au don de Gabrielle et Ernest Ernotte, on a pu remplacer en 1973 la grosse cloche fêlée qui datait de 1871 par une nouvelle qui fut fondue par J. Sergeys de Louvain ; le parrain était Patricio Serrat Ernotte et la marraine Cécile Ernotte ; elle accompagne celle remise en 1951 dédiée à la Vierge et celle de 1871 dédiée à St Anne avec un Crucifix et la représentation de Ste Anne.

3. Les vitraux de la nouvelle église

Tous les vitraux furent détruits par les bombardements allemands en mai 1940.

En 1951, la fabrique d'église demande l'autorisation pour remplacer les vitraux suite aux dommages de guerre ; seuls ceux du chœur seront payés par les dommages de guerre.

En 1959, un vitrail réalisé par Van de Capelle fut offert par la famille Jean Ernotte de Bruxelles à l'église de Silenrieux ; il représente l'apôtre St Jean l'évangéliste d'après les cartons de G. Casci.

En 1961, un autre vitrail réalisé par Van de Capelle fut offert par Hélène Rigaux ; il représente Ste Rita d'après les cartons de Lechantre et Massy de Tournai.

En 1974, 2 nouveaux vitraux réalisés par Carpet de Charleroi sont offerts par Mme Camilla Rigaux Vve Victor Flandre ; l'un représentant la Ste Vierge et l'autre Ste Anne.

En 1974, un vitrail représentant Ste Thérèse à l'enfant Jésus réalisé par Carpet de Charleroi est offert par la famille François Thiriart.

En 1990, les dommages de guerre interviennent enfin pour la restauration des 3 vitraux du chœur.

4. L'orgue

Ayant appris que l'orgue du pensionnat St Jean Baptiste de La Salle de Momignies était à vendre (les frères étant retournés en France), l'abbé Tichon est allé voir l'instrument le 27 décembre 1952. Après son retour, les membres de la fabrique étaient enthousiastes pour l'acquérir. L'orgue fut démonté et remonté à Silenrieux par un facteur d'orgue de Laeken Salomon Gyckman ; on dut l'installer dans le transept car le jubé était trop petit ; les orgues furent construits en 1936 par la maison Kerkhofs de Bruxelles et comportaient 17 jeux.

L'inauguration des orgues et la bénédiction eurent lieu le dimanche 14 juin 1953 à 15 H ; la cérémonie fut présidée par Mr le chanoine Thiry, maître de chapelle de la cathédrale de Namur ; le concert spirituel

sera donné par Mr Jean Verees, organiste de la cathédrale de Namur qui interprétera les œuvres de Bach, de César Franck et Marcel Dupre ; le doyen de Walcourt était présent avec les curés de Boussu, Clermont, Rognée et Thy ; la chorale paroissiale des hommes exécutera 3 saluts à 2 voix de Mr le chanoine Thiry ainsi que l'adoremus à 2 voix de Muller.

Pour payer ceux-ci, les œuvres de l'église organiseront le 23 août 1953 une Grande fancy fair au cercle Ste Anne : à 11 H concert apéro ; à 15 H ouverture des stands, lâcher de ballons, carrousel pour enfants ; à 16 H séance de gym par la JOC ; à 17 H la tyrolienne ; à 17 H 30 Mlle Hendrickx ; à 18 H ping pong ; à 18 H 30 ballets ; à 19 H Marcelle Delhove de l'INR et radio Hainaut ; à 20 H François Lemaire et sa troupe ; à 22 H bal par l'orchestre Gilsoul.

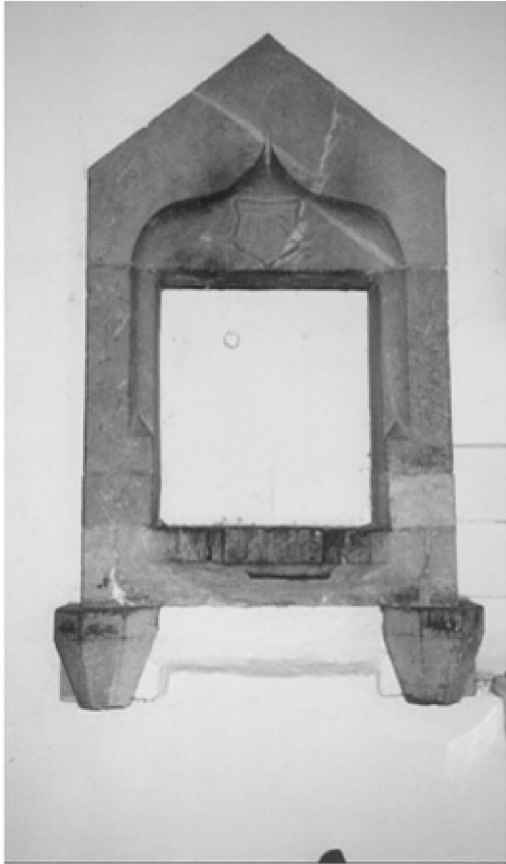
Le 5 novembre 1967, Mr le curé organisera un récital d'orgue à l'église par Claude Roland (directeur de l'école d'orgue de Montignie le Tilleul).

5. Les reliques

Lors de la destruction de l'ancienne église de Silenrieux en 1866, on y trouva une relique de la Ste Croix de notre seigneur qui provenait du sépulcre du maître autel et un parchemin déposé dans ce sépulcre lors de la consécration de cette église restaurée en 1619. D'après le parchemin, cette relique existait de temps immémorial à Silenrieux ; elle était de forme ronde tout simplement ; l'abbé Bodart l'a fait reconnaître en 1866 par le Vatican avant de le confier en 1887 à son successeur l'abbé Henri qui la plaça dans un reliquaire avec poignée.

6. Les autres ameublements :

a. Une piscine datée de 1553 gothique en calcaire comme baptistère qui se trouve à la sacristie.





b. Un gobelet reliquaire en verre du 15ème siècle à l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy à Namur.

c. Un ostensoir soleil par Henri Dardenne de 1725.

d. un baldaquin (cité en 1750)

e. une lampe à huile de 1738 faite par Jean Hubert chaudronnier à Thuin.

f. un calice fait par Antoine Plunquin de Beaumont en 1770 et un autre acheté en 1813.

g. un ciboire de 1624 avec armoiries de la commune de Silenrieux et de Jean de la Croix.

h. les 14 tableaux du chemin de croix datent de 1854.

i. le maître autel.



Pour la nouvelle église, la fabrique chercha un nouveau maître autel ; en 1871, elle eut l'occasion d'en acquérir un quasi neuf de style gothique 14ème siècle richement polychromé, sculpté en bois et orné de 19 statues de bois d'une valeur 10000 Frs ; celui-ci avait été exécuté par les frères Goyers artistes à Louvain à la demande d'un couvent de Marseille ; suite aux événements politiques en France, la commande ne pouvait être honorée et la fabrique put l'acquérir pour 6000 Frs ; après avoir trouvé 2000 Frs à la commune, 2000 Frs à l'état et à la province et 2000 Frs par des dons privés dont la famille Desmanet d'Erquenne pour une grande part, la fabrique décida de l'acquérir. Cet autel majeur comporte une table avec statues des 4 évangélistes, de St Pierre et St Paul et du Sacré Cœur de Jésus, un tabernacle à relief, un repas avec les pèlerins d'Emmaus, un trône d'exposition avec le Christ bon pasteur portant la brebis égarée sur les épaules, un retable avec les statues de Ste Barbe, de St Joseph, de la Vierge à l'Enfant (à gauche) et les statues de St François Xavier, de St Laurent, de St Urbain pape (à droite), une tourelle centrale avec statue du Sacré Cœur de Jésus entre 2 anges.

j. Un autel liturgique

Suite au concile de Vatican II, l'église doit se doter d'un autel liturgique qui regarde vers les fidèles pour célébrer la messe en face ; finalement, la famille Devouge fera don d'un autel en marbre placé en juillet 1967 à l'occasion de la fête Ste Anne.

k. Les 2 autels latéraux

Un autel latéral Ste Marie de style néo-gothique en chêne a été réalisé par l'école St Luc de tournai en 1900 avec la statue de la Vierge à l'Enfant en bois comme partie centrale.

Un autre autel latéral Ste Anne de style néo-gothique en chêne fut aussi réalisé par l'école St Luc de Tournai en 1900 avec la statue de Ste Anne avec la Vierge en bois polychromé au centre et une présentation de la Vierge au temple et la Ste Famille (panneau gauche du retable) et Ste Anne, St Joachim, St Joseph et la Vierge à l'Enfant (panneau droit du retable).

l. Le banc de communion en chêne de style néo-gothique fut réalisé par l'école St Luc de Tournai en 1900.

m. La chaire de vérité en chêne de style néo-gothique fut réalisée également par l'école St Luc de Tournai en 1900 avec les statues des 4 évangélistes.

n. Les confessionnaux

Un confessionnal en chêne de style néo-gothique réalisé en 1900 par l'école St Luc de Tournai gablé avec monogramme de Jésus.

Un autre confessionnal avec porte ajourée et monogramme de Jésus dans un cœur sacré avec globe crucifère dans un delta mystique et avec œil de Dieu de la fin du 17ème siècle.



Un autre confessionnal provenant de l'ancienne église du début du 19ème siècle.

Les 2 derniers confessionnaux furent endommagés par les bombardements ; un fut restauré par A. Hénaut de Nismes en mai 1958 et l'autre fut réparé par Jules et Germain Chauvaux menuisier à Silenrieux en 1961.

o. Les fonts baptismaux en calcaire et laiton de 1 mètre 50 de haut de style néo-gothique furent installés vers 1900.

p. Les peintures

L'adoration des bergers par Jules Léonard (voir Jules Léonard dans la première partie) restaurée en 1955 suite aux dégâts des bombardements en mai 1940 ; le calvaire avec les Stes Femmes du 17ème siècle ; St Joseph et l'enfant du 17ème siècle ; Notre Dame de Lourdes (chapelle).

q. Les sculptures :






St Jacques (© IRPA)	Ste Anne trinitaire du 16ème siècle (© IRPA)	Sculpture de Jules Léonard sur la famille de Jésus (© IRPA)

Le groupe Ste Anne, l'Enfant Jésus, St Joachim, St Joseph et la Ste Vierge en bois de 1853 par Jules Léonard ; la piéta du 16ème siècle albâtre ; la statue Ste Anne trinitaire du 16ème siècle en bois; la statue St Jacques le majeur du 17ème siècle en bois ; la statue St Corneille pape du 18ème siècle en chêne ; la statue St Pierre pape du 18ème siècle en chêne ; le Christ en Croix du 19ème siècle ; la statue Ste Catherine d'Alexandrie du 19ème en bois ; la statue St Eloi du 19ème en bois ; la statue Ste Marguerite de Cortone du 19ème en bois ; la statue St Roch du 19ème siècle en bois.

2. Les personnes à responsabilités dans la paroisse

a) Le prêtre

Une fois devenue paroisse, le droit de collation ou de patronage (c'est-à-dire le droit qui consiste à présenter à l'évêque le prêtre qu'on souhaite voir désigner pour desservir une paroisse) appartient toujours au propriétaire du domaine fondateur de l'église qui deviendra seigneur du village (l'abbaye de Lobbes pour Silenrieux). Celui-ci présente à l'évêque le curé qu'il désire voir dans sa paroisse. Au début, ce sont des clercs séculiers qui sont d'abord nommés puis ordonnés prêtres. Un clerc, c'est quelqu'un qui a fait des études à l'école de grammaire ; il connaît le latin et a reçu la tonsure. L'examen de candidature porte sur le latin et le chant.

L'évêque refuse très rarement le candidat présenté par le propriétaire du domaine et de l'église. Dans le diocèse de Liège, ce fut l'archidiacre qui instituait les curés au nom de l'évêque ; les cures étaient conférées à vie.

Le droit de collation est une source de prestige ; mais aussi, dans la pratique une source de revenu appréciable puisque le curé désireux d'être proposé à l'évêque par le collateur devait payer celui-ci ; le collateur retenait souvent la candidature du plus offrant pour le présenter à l'évêque. En plus, le collateur est aussi le décimateur (le droit de percevoir les dîmes).

Après avoir été la propriété de l'abbaye de Lobbes, le droit de collation des prêtres passa ensuite au chapitre de Thuin de la fin du 12ème siècle à 1478 (il est possible au Moyen Âge que l'avoué de Silenrieux, le seigneur de Walcourt ait à un certain moment usurpé certains droits comme ceux de collation et de percevoir la dîme ; mais le décret de Gratien vers 1140 allait favoriser la restitution des églises passées entre les mains des seigneurs laïcs vers des institutions religieuses ; il était devenu interdit aux laïcs de posséder des églises et d'assurer le salut de leur âme). En 1478, les droits de collation et de percevoir la dîme furent vendus par le chapitre de Thuin à l'abbaye du Jardinet qui les conservèrent jusqu'au concordat en 1802 : « le Jardinet sous Martin de Lannoy abbé achète le patronat de la paroisse de Silenrieux au Chapitre de Thuin en 1478 » ; cependant l'accord entre le Jardinet et le chapitre de Thuin concernant la nomination du prêtre prévoyait jusqu'au 17ème siècle un tour de rôle suivant les années pour présenter le prêtre à l'archidiacre (en 1627, 1630 et 1661, on apprend que le collateur est l'abbé du Jardinet ou le chapitre de Thuin).

Mais de 1698 à 1794, c'est l'abbé du Jardinet seul qui est le collateur.

Après la révolution française, la loi organique du 8 avril 1802 dit que les prêtres desservants sont nommés par les évêques à partir de cette date. Cette situation est toujours d'actualité.

Le rôle du curé présent dans sa paroisse :

« célébrer la messe dominicale : il ne lui était pas permis sauf en voyage d'assister aux messes d'obligations ailleurs que dans sa paroisse ; administrer les sacrements, présider aux mariages et funérailles et décharger l'obituaire ; depuis le concile de trente (1545-1563), les curés devaient tenir un registre des baptêmes, mariages et décès ; exercer sur ses paroissiens une surveillance active et il n'est pas rare qu'il dénonce en pleine chaire de vérité un voleur ou un adultère ; il doit renseigner les hérétiques, les adultères et les sorcières : « un mandement de 1702 demande aux curés de renseigner s'ils ont dans leur paroisse des hérétiques, des gens suspects, des faussaires, des adultères, des concubinaires, des ouailles qui ne se confessent pas, qui ne communient pas à Pâques, qui ne fréquentent pas l'église le dimanche et violent les jours de fêtes, les fidèles qui fréquentent les estaminets ou se livrent aux jeux, tourbillonnements et danses pendant les offices divins, les sermons et les instructions catéchistes ; il ordonne aussi aux curés de ne pas tolérer qu'on ouvre le dimanche les magasins de grains, tabac ou autre commerce, qu'on vende, qu'on achète et qu'on charrie ou transporte des marchandises, qu'aucun cabaretier ou hôtelier ne dresse sa table, que les cabaretiers se gardent de laisser les consommateurs s'attarder chez eux après 19 H l'hiver et 21 H l'été ».

Le curé doit encore se préoccuper des questions sanitaires, veiller à ce qu'il y ait une sage femme capable dans sa paroisse, écarter les lépreux et les faire soigner ; il fait aussi office de notaire et même de commissaire de police à qui l'on rapporte les objets trouvés ou dépose plainte.

A Silenrieux, en 1698, il n'y a pas d'accoucheuse assermentée par l'église ; en 1718, il y a une accoucheuse non assermentée et à partir de 1723 à 1750 il y a une accoucheuse assermentée par l'église.

Le clergé est exempt des charges et taxes publiques (taille, banalités, corvées et impôts) ; mais il existe les taxes du clergé. Le curé bénéficier payait un capital définitif pour éteindre la taxe qu'il devait à la principauté de Liège au début du 18ème siècle : « à Silenrieux, le 26 octobre 1714, on fit extinction des taxes du clergé ; en payant un capital de 220 florins, le pasteur de Silenrieux serait à l'avenir libre et affranchi de toutes taxes qu'on appelle taxes du clergé ».

Les revenus du curé de Silenrieux avant la révolution française :

- Un logement (presbytère) fourni par la communauté avec jardin souvent accompagné d'une grange et d'une étable pour la dîme et ses biens.

- Un manse (plus ou moins 12 bonniers de terre pour vivre) appelé le douaire. En 1753, on apprend que les terres et douaires appartenant au pasteur sont le « Trou du renard », une terre tenant au Volage et 3 autres terres tenants sur le Quartier.

- Une partie de la dîme : le quart plus une part du décimateur (c'est-à-dire 44 muids de céréales et 12 muids d'avoine de la part du décimateur), puis la moitié au 18ème siècle (voir la partie sur la dîme).

- L'obituaire rapporte au curé un revenu mensuel supplémentaire.

- Les taxes afférentes aux baptêmes, mariages et funérailles.

- Les honoraires des messes privées.

- Les oblations des fidèles exigées de tous les paroissiens le dimanche et aux grandes fêtes.

- Les aumônes de bonnes gens.

- Les offrandes et dons des fidèles.

- Les dons glissés dans un tronc.

Les ressources confortables des curés expliquent les nombreux amateurs et permettent aux desservants de se faire remplacer et de résider autre part (pratique très répandue aux 14ème et 15ème siècles).

Après la révolution française, depuis le concordat, le décret du 10 avril 1802 dit que le gouvernement de la république doit assurer un traitement convenable aux curés. Les ressources du curé sont donc fournies par les pouvoirs publics en plus que celles fournies par les fidèles ; de plus, la commune doit leur fournir un logement, un presbytère avec un jardin ou une maison louée à un particulier.

Les prêtres de Silenrieux connus :

a) Le premier prêtre connu est Marsilius en 1197 (cartulaire d'aulne fol 53 AEM).

b) De 1444 au moins à 1449 au moins, ce fut Johanis Haneal ou Hamal ; il est autorisé à être absent de sa paroisse et réside à Walcourt.

c) Avant 1516 Johanis Laurenty.

d) De juin 1516 à 1518 : Nicolas Boetfeu.

e) De 1518 à 1541 : Nicolas Lambin ; il fut absent de sa paroisse car il était magister (étudiant à l'université) ; ce droit d'absence lui a été accordé gratuitement.

En 1531 : Robert Hubert est curé desservant à la place de Nicolas Lambin.

f) De 1543 à 1570 : Jean Lambin ; il fut aussi souvent absent pour étudier à l'université en 1543, 1552 à 1554, 1559-1560, 1563-1565 et 1569-70 ; il se faisait remplacer ; pour une absence permise, l'archidiacre percevait un jus absentuae (droit d'absence) ; il était aussi prêtre et chanoine de la collégiale ND de Walcourt 1554 à 1569.

De 1552 à 1554 : le curé desservant est Anthoine Andrieu.

En 1560, 1563 et 1565 : Pierre Lorgnal (ou Lorgnion) est cité comme curé desservant.

Le concile de Trente (1545-1563) : avant le concile, les revenus du clergé y tiennent une place primordiale. Chacun y trouvait son profit, le collateur qui encaissait une somme d'argent obtenue du prêtre présenté et nommé et le curé nommé qui obtenait une source sûre de revenus. C'était l'esprit de lucre qui prédominait. En 1560, 1/3 des curés étaient absents de leur paroisse. Il est courant de voir des prêtres vivre en concubinage (admis et toléré). Les prêtres étaient peu instruits dans les campagnes. Les séminaires n'existaient pas.

Après le concile de trente en 1545, on rehausse le niveau intellectuel et moral des futurs curés ; on met un examen de capacité ; on condamne la non résidence et le cumul des taches.

Les décrets exigent des curés désintéressés de l'argent, instruits, chastes et résidents dans leur paroisse. On instaure des séminaires et le catéchisme pour l'instruction des fidèles. On impose au curé un vêtement distinctif la soutane pour lui interdire la fréquentation des tavernes, des fêtes, etc … (on a reproché à Jean de la Croix d'être un peu trop mondain). Dans le diocèse de Liège, on n'instaure le concile de Trente qu'à partir du 6 octobre 1585. A partir de 1596, les candidats aux cures devaient être soumis à un concours. L'observation du célibat fut imposée par des mesures sévères : incarcération ou privation du bénéfice ; l'instruction sera plus élevée (souvent universitaire).

g) De 1581 au moins jusque 1617 : David Thiriaux ; il a fondé 2 messes à Silenrieux : la messe Notre Dame et la messe de la passion (tous les samedis et tous les vendredis). En 1596, il fait office de notaire.

h) De 1618 à 1661 : Jean de la Croix.

Le 21 juin 1618, il fait sa profession de foi comme curé de Silenrieux. Il fut aussi doyen du concile de Thuin de 1632 à 1661. Il a fondé une messe du Saint Sacrement tous les jeudis de l'année. Il avait une devise « patior ut potiar » (j'endure pour l'emporter). Son blason représentait une croix entourée de X. Il décède le 3 septembre 1661. Il a beaucoup influencé la décision de faire venir les pères de l'oratoire de Jésus au collège à Thuin ; de 1618 à 1652, un collège fonctionna sous la direction du chapitre de Thuin ; par après, il fallut choisir d'autres personnes pour le tenir ; en 1652, les pères oratoriens de Jésus gagnaient à leur cause Maître Jean de la Croix ; celui-ci écrivit au baron de Hamal et de Vierves grand bailli d'ESM pour l'engager à faire mettre à Thuin les pères de l'oratoire de Jésus ; finalement le 8 février 1659 son altesse de Liège confirma la lettre du 16 mai 1652 et accepta la demande des magistrats de Thuin ; l'accord fut le suivant : « les pères devront enseigner la jeunesse des environs, on paiera aux pères la somme de 200 florins outre 50 florins que Jean de la Croix, doyen du concile de Thuin et pasteur de Silenrieux leur a promis de fournir, il sera permis aux pères d'exiger de chaque étudiant en langue latine la somme de 12 patars par mois, pour lire et écrire 5 patars et pour lire 3 patars, comme étudiant de Silenrieux, on connaît Philippe joseph Ernotte (fils d'Hubert) de janvier 1758 au 26 avril 1762.

En 1631-32, 1633 et en 1635, Jean de la Croix permute temporairement avec le curé de Strée Robert Périlleux qui vient à Silenrieux à la place de Jean de la Croix.

En 1636, certains bourgeois se plaignent de la conduite trop mondaine de Jean de la Croix.

En octobre 1642, la cour de justice de Walcourt a fait arrêter 2 chevaux appartenant à Jean de la Croix qui a été contraint de cautionner 10 florins monnaie du roi de rente qu'il devait au seigneur chanoine Sevay sur les maisons et édifices qu'il possède venant de Pierre Maheau.

A sa mort, les révérends pères de l'oratoire de Thuin seront les héritiers de Jean de la Croix. Dans un rapport décanal de 1661, les paroissiens se plaignent énormément du doyen défunt au sujet de la maison pastorale complètement détruite (voir la partie sur les presbytères), des comptes de l'église et des pauvres négligés.

Sur sa tombe qui se trouvait dans l'ancienne église de Silenrieux, on y lisait « Vénérable Maître Jean de la Croix après avoir louablement administré la cure de Silenrieux, l'espace de 13 ans et le doyenné du concile de Thuin pendant 29 ans, fondateur de la messe du St Sacrement tous les jeudis, bienfaiteur de l'oratoire de Jésus audit Thuin est décédé le 3 septembre 1661 âgé de 67 ans ayant choisi le lieu de sa sépulture sous le portail de cette église ».

i) De 1661 à 1704 : Thomas Baslaire.

Il est né à Cerfontaine le 21/12/1634. Il fut inscrit à l'Université de Louvain en 1657. Il sera doyen du concile de Thuin (doyenné de Thuin Walcourt) de 1692 jusque 1703. Il serait décédé en 1704. Il fut institué le 12 octobre 1661 pour desservir la paroisse de Silenrieux au nom de l'archidiacre et entre en fonction le 24 juin 1662.

En 1698, il fait son testament : « il légate à la fabrique St Lambert de Liège 5 patars une fois, à la fabrique d'église de Silenrieux 5 patars une fois ; il laisse aussi pour la messe de la Vierge Marie mère de Dieu à chanter tous les samedis à l'église de Silenrieux aux curés successeurs 12 florins brabant de

Liège par an et au marguillier 10 florins aussi par an à prendre sur la maison, biens et héritage dit de la Lauripette que ledit a acquis de Jean Ernotte ; il légate à Marguerite Baslaire sa sœur sa part des biens patrimoniaux pour subvenir au délogement et extinction des rentes sur les biens qu'elle possède à Silenrieux ; il laisse au curé successeur un jardin qu'il a acquis des pères de l'oratoire de Thuin contigu à sa brassine à charge d'un obit à perpétuité à condition que son héritier pourra prendre 18 pieds carré hors icelui pour bâtir contre la brassine ; il laisse pour son frère maître Gilles Baslaire tous ces autres biens et la brassine (Gilles Baslaire est curé d'Erpion) ». Après avoir fait son testament en 1698, François Ernotte est cité comme prêtre au nom et pour le sieur Thomas Baslaire et le 13 juin 1701 il a été admis sergent pour garder les biens et héritages de Maître Baslaire curé et doyen.

j) De 1705 à 1743 : Joseph Bottin.

Il est originaire de Marche en Famenne et fut d'abord curé de Jamioulx de 1692 à 1705.

Le 11 mars 1705, Joseph Bottin prêtre reçoit « le pastoratus perpetua de Silenrieux » vacant par le décès de Thomas Baslaire ; il décède le 23 décembre 1743.

De 1730 à 1733, un conflit éclate entre Joseph Bottin et la communauté de Silenrieux devant l'official de Liège concernant le droit d'avoir sa part égale à un bourgeois de Silenrieux.

En 1734, un arrangement est trouvé : « pour pacifier le procès de la portion ou part égale à celle d'un bourgeois habitant Silenrieux que prétendait le curé, la décision fut de donner une part égale à un bourgeois au curé à condition de payer comme les autres tous les frais et dépenses de la communauté ».

Il avait quelques biens à Silenrieux : « le 30 juillet 1734, il reçoit l'autorisation de bâtir une maison sur une terre lui appartenant pour en augmenter le rapport, il possédait d'autres biens à la houblonnière.

Il prêtait beaucoup d'argent car de nombreuses cessions ou créations de rente furent faites en sa faveur ».

De 1735 à 1741, de nombreuses plaintes sont déposées contre lui concernant sa gestion (voir la partie sur les mambours).

A la fin de sa vie de 1741 à 1743, il se fit remplacer par un desservant en la personne de Guillaume Marchant.

k) De 1743 à 1812 : Louis Lecoq.

Il a reçu la prêtrise le 22 septembre 1742 et le 5 novembre 1743, il reçoit la paroisse de Silenrieux. Il prête le serment requis et paie les droits habituels soit pour le seigneur (archidiacre) 25 florins, pour le notaire, la registration et le serment 12 florins.

Il est originaire de Walcourt. Il mourut le 13 mars 1812 à 91 ans.

« En 1768, Philippe Poucet a fait rapport d'avoir calengé à l'amende le révérend sieur Lecoq qu'il a trouvé armé d'un fusil et qui se disposait à décocher en attendant 2 chiens qui chassaient dans les avoines des sarts de la « Queue Stienne ».

Le 5 septembre 1797, la France impose le serment de haine à la royauté et d'attachement et de fidélité à la république et à la constitution de l'an III. Le curé Lecoq refuse de prêter ce serment et le 20 septembre 1797, il est considéré comme curé insermenté de Silenrieux. L'église et le presbytère furent mis sous séquestre (voir partie sur le presbytère). Dès lors, le culte fut pratiqué en cachette à partir de 1797. Pendant la période française, il est aidé de Hubert Liégeois vicaire à Silenrieux et curé de Castillon ; Hubert Liégeois vicaire sera député ad hoc par le sieur Lecocq pour administrer la paroisse de Silenrieux pendant ses absences en 1798 et 1799 : « le 26 mars 1798 conformément aux pouvoirs donnés par Mgr aux curés non jureurs, par devant moi, Hubert Liégeois curé de Castillon fut constitué par Lecocq pour administrer sa paroisse pendant son absence ».

Le 4 novembre 1798, le directoire ordonna la déportation des prêtres belges insermentés ; grâce au dévouement des habitants qui cachèrent leur curé, Lecoq échappa aux mesures de proscription.

La solennité du rétablissement du culte eut lieu le jour de la Pentecôte (le 7 juin 1802) ; le service divin avait été interrompu pendant 6 ans.

Un rapport de mai 1804 nous apprend que le curé Lecoq était un très brave prêtre mais n'était plus capable d'assumer toutes ses tâches car il était fatigué ; il fut aidé par Isidore Journel.

l) De septembre 1812 à 1850 : Jean Nicolas Develette.

Il est né en 1762 à Dinant ; il est ordonné prêtre le 23 décembre 1786 et est nommé à Silenrieux le 23 août 1812. Lors de l'indépendance de la Belgique, il n'a pas voulu prêter serment au nouveau congrès national en tant que membre du bureau de bienfaisance. Il décède le 21 mars 1850. Voici son testament : « mes héritiers devront payer une somme de 200 francs aux pauvres de ma paroisse. Je veux et j'ordonne que les curés de Silenrieux disent tous les ans à perpétuité 12 messes basses une chaque mois et une autre messe chantée anniversaire. Ces messes seront annoncées au prône pour moi et mes parents. Ces messes seront affectées hypothécairement sur ma petite maison et mon jardin situés au lieu dit « stampia » à Silenrieux et je laisse et lègue ma dite petite maison et jardin à ma nièce Catherine Develette et à mon neveu Maximin Develette. J'entends aussi que la dite petite maison et jardin ne pourront jamais être aliénés mais autant que possible loués au curé ».

m) D'avril 1850 à mars 1863 : Goswin Guyaux.

Il est né à Courrière le 3 août 1818 ; il est ordonné prêtre le 24 août 1845 ; il est d'abord vicaire à Halma en 1845, puis est nommé le 5 avril 1850 à Silenrieux. Il partit en mars 1863 pour Maillen après plusieurs conflits avec les autorités communales locales (voir conflit avec le bourgmestre dans la partie politique). Il décède le 5 novembre 1886 à Céroux Mousty.

n) De mars 1863 à septembre 1886 : Philippe François Xavier Bodart.

Il est le vicaire de Walcourt et dessert la paroisse de mars à septembre 1863 avant d'être nommé prêtre de Silenrieux en septembre 1863. En 1885, l'administration communale lui retire le supplément de traitement donné au curé à Silenrieux suite au conflit scolaire avec l'école libre. (Voir la partie sur l'enseignement). Le 25 juillet 1885, il reconstitue la confrérie Ste Anne. Suivant les traditions orales, il aurait aussi tiré un coup de pistolet de son presbytère vers des personnes laïques du village et aurait de ce fait été muté par l'évêque. Il part pour Lustin le 1er octobre 1886. Il est mort à St servais en 1919.

o) De novembre 1886 à 1911 : Florent Louis Joseph Henry.

Il est né à Dhuy le 15 septembre 1850 ; il est ordonné prêtre en 1876. Il est d'abord nommé vicaire de St Servais, puis curé de Soumoy en 1882. Il est venu de Soumoy à Silenrieux le 24 novembre 1886 après avoir été nommé le 25 septembre 1886. Il partit à St servais le 29 janvier 1911 comme aumônier des sœurs Clarisses car sa santé était fragile. Les caractéristiques du curé Henry selon Guillaume : aucun fait saillant, un prêtre saint dévoué aux malades et enfants, très grande charité (donnant beaucoup). Il va à domicile (bon travail). Il a une haute estime. Il a une bonne situation pécuniaire. Il étudie chaque matin. Modeste et vrai curé de campagne (prêtre délicat). C'est une succession difficile car il faudrait créer des œuvres pour sauver une partie du troupeau. L'indifférence est grande à Silenrieux. Peu d'hommes assistent à la messe le dimanche.

Il fut très zélé malheureusement dans une paroisse très ingrate. Il a arrêté son poste à cause d'une surdité qui s'accentue malheureusement. Il décéda à Huy le 25 mars 1932.

p) De 1911 à 1944 : Gustave Joseph Guillaume.

Il est né à Mettet le 2 octobre 1875 ; il est ordonné prêtre le 15 avril 1900 ; il est d'abord nommé vicaire à Neufchateau, puis à Thy le Bauduin en 1907; il vient à Silenrieux le 25 juillet 1911 après avoir été nommé le 17 juin 1911 ; il se retire à Mosanville le 20 août 1944. Il décède le 9 novembre 1964 à Mosanville. Un rapport de 1913 le caractérise : « santé excellente ; il se distingue pour le chant et la prédication ; il fait du zèle pour la paroisse ; il est poli ; il a une bonne situation pécuniaire ; selon la tradition orale du village, il a un penchant pour les femmes qui « se crêpent le chignon » derrière l'église pour lui.

q) De 1944 à 1982 : Alexandre Tichon.

Il est né à Mariembourg le 16 septembre 1900 ; il est ordonné prêtre le 7 mars 1925 et arrive à Silenrieux le 2 octobre 1944 ; avant, il fut vicaire de Cul des Sarts, puis de Saint Servais de 1926 à 1936, et ensuite curé de Villers 2 églises de 1937 à 1944. Il est aussi aumônier au 2ème chasseurs à cheval juste avant la guerre.

Il est décédé le 13 juillet 1982. Il avait un penchant pour la trappiste et était souvent fort impulsif. Suite à un accident, il eut une altercation avec la gendarmerie et termina sa journée au cachot à Philippeville. C'est le bourgmestre Folon (libéral) qui alla le rechercher le lendemain.

Un article de l'hebdomadaire « pourquoi pas ? » avait comme titre à son égard « un curé de choc » : il avait lancé son verre de vin à la tête d'un habitant du village suite à une altercation verbale.

Un jour de Vendredi Saint, il alla au cercle Sainte Anne pour interdire aux jeunes de jouer au tennis de table ; comme les jeunes continuaient, il arracha le filet et les exhorta à sortir de la salle ; lors de cette altercation, un jeune cassa une chaise devant l'abbé Tichon.

Lors des offices religieux, il faisait respecter l'ordre et la discipline sans avoir peur de faire ouvertement des remarques désobligeantes.

A part son impulsivité et ses idées arrêtées, l'abbé Tichon était apprécié par les paroissiens pour être serviable, généreux, volontaire et soutenait toujours les initiatives du village.

r) De 1982 à ? : L'abbé Laurent.

Il est né à Salzinne le 13 décembre 1928. Il fit ses études au séminaire de Namur. Il fut ordonné prêtre à Namur le 26 juillet 1953. Il fut d'abord prêtre à Bruly de Pesche de 1953 à 1960 ; puis à Boussu en Fagnes de 1960 à 1972 ; puis à Cerfontaine de 1973 à ? Et à Silenrieux de 1982 à ? . Il fut le premier prêtre de Silenrieux à ne plus habiter dans la paroisse.

Voici quelques noms de prêtres originaires de Silenrieux :

Marc Antoine Cogneaux (fils de Pierre Cogneaux échevin à Silenrieux et de Anne Baudy) : il est né à Silenrieux en 1699 ; il est ordonné prêtre le 17 avril 1723 ; il est décédé à St Symphorien le 1er avril 1761. Il était prêtre de la congrégation de l'oratoire de Jésus et curé de St Symphorien.

Guillaume Petit, fils de Nicolas Petit et Anne Patron : il est né le 2 juillet 1663 à Silenrieux ; il fut prêtre et résidait à Philippeville où il était maître d'école ; il détenait aussi le bénéfice St Martin à Fontenelle ; il fit son testament le 14 février 1721 et créa une bourse d'étude (voir la partie sur l'enseignement) ; il décède le 17 février 1721 à Philippeville.

Joseph Lambert Petit (fils de Jean Petit et Anne Brichet) : il est né le 18 mars 1705 à Silenrieux ; il fit ses études à Louvain de 1723 à 1729 grâce à la bourse de son oncle Guillaume Petit ; il reçoit le titre presbytéral en 1729 ; il est institué le 19 janvier 1731 à la cure de Jupille sur Ourthe ; il fut banni de celle-ci en 1764 par le Conseil provincial de Luxembourg et obtient le 17 février 1764 l'autorisation de quitter le diocèse de Liège.

Nicolas Joseph Jacquart (1751-1817) : il est né à Silenrieux le 21 janvier 1751 ; il est le fils de Jean Joseph Jacart et Anne Simonet ; il fit ses humanités à Thuin puis les cours de philosophie 2 ans et théologie 4 ans à l'université de Douai où il obtient les grades de maître des arts et de bachelier en théologie (titre daté du 27 juin 1774).

Il fut pro-préfet 4 ans au Collège d'Anchin à Douai et occupa 11 ans en cette ville la chaire de philosophie au Collège royal ; il présida 3 ans le séminaire de Tournai, puis celui de Douai. Il devint ensuite économe administrateur du Collège des Hibernois à Tournai. En octobre 1804, il enseigna la philosophie au collège St Paul de Tournai puis y fut nommé principal. En 1816, Mgr Hirn le nomma chanoine honoraire de la cathédrale. Il mourut à Tournai le 6 février 1817. (Vos le clergé du diocèse de Tournai, I, page 132).

Pierre Joseph Bastin, fils de Joseph Bastin et Marie Jos Jacquart : il est né le 16 janvier 1736 à Silenrieux ; il reçoit le 30/12/1770 un bénéfice de fondation chez les ursulines de Cologne ; le 23/1/1771, il reçoit le titre presbytéral à Cologne ou il fit ses études universitaires.

Joseph Antoine, fils de Louis Philippe Antoine et de Jeanne Lenoir : il est né le 15 août 1748 à Silenrieux ; il reçoit le titre presbytéral en 1772 et devient prêtre en 1776 ; il est d'abord prêtre à Renlie, puis à Robechies de 1821 à 1829 ; il reçoit un titre bénéficiaire à la collégiale de Walcourt ; il meurt le 1er janvier 1830.

Jean Philippe Antoine, fils de Louis Philippe Antoine et Jeanne Lenoir : il est né le 22 novembre 1745 à Silenrieux ; il fait des études de théologie à Douai et il devient prêtre en 1772.

Jean Théodore Jacquart, fils de Jean Jos Jacquart et Anne Simonet : il est né le 21 mai 1754 à Silenrieux ; il reçoit le titre presbytéral le 10 août 1778 après avoir fait ses études universitaires à Douai.

Philippe Joseph Simonet, fils de Jacques Simonet et Marie Marguerite Bastin : il est né le 30 octobre 1731 à Silenrieux ; il reçut la tonsure et les ordres mineurs en 1760 ; il devient vicaire de Silenrieux de 1761 à 1763 ; puis vicaire de Vodecée de 1778 à 1791.

Nicolas Boulouffe, fils de Martin Boulouffe et Marie Defrance : il est né le 21 février 1658 à Silenrieux ; il est devenu prêtre et sera maître d'école à Philippeville ; il décéda le 1er septembre 1748 à Philippeville.

Philippe Joseph Ernotte, fils d'Hubert Ernotte et Marie Anne Petit : il est né le 23 juin 1743 ; il reçoit la bourse de Guillaume Petit de 1759 à 1764 pour devenir prêtre.

André Ghislain, fils de Joseph Ghislain et Jeanne Marie Alexandrine Delpire : il est né le 15 décembre 1775 ; il reçoit la bourse de Guillaume Petit de 1787 à 1792.

Herman Fontenelle, fils de Jacques Fontenelle et de Marie Thérèse Lauvaux : il est né à Silenrieux le 24 avril 1851 ; il devient vicaire à Samart de 1879 à 1881 ; curé de Petite Chapelle de 1881 à 1887 ; puis curé de Castillon de 1887 à 1913 ; et finalement, il se retire à Silenrieux le 1er janvier 1914, mais sa maison fut incendiée en août 1914 ; il repart donc pour Mante la ville en France pendant la guerre et revient en 1918 à Silenrieux construire une maison. Il est mort à Silenrieux le 12/7/1925.

Quelques prêtres ont passé leur retraite à Silenrieux et ont aidé le curé desservant :

Pierre François Daudrez, religieux français qui décéda à Silenrieux le 25 février 1825.

Prince Eugène Alexandre Brismontier, curé retraité arrive à Silenrieux le 11 mai 1906 et décède le 20 mai 1911.

Florent Grégoire est né à Thieu le 22/8/1894, fils de P. Grégoire et Juliette Clément ; il arrive à Silenrieux en 1959 et y décède le 17/8/1968 ; il était le beau frère de Louis Léonard et fit une donation de 30.000 Frs à la paroisse de Silenrieux pour célébration de messes.

Les sœurs originaires de Silenrieux.

Virginie Gillard, fille de Dieudonné Gillard et Françoise Dehoux : elle est née le 3 septembre 1832 à Silenrieux ; elle fut religieuse de la Ste Union. Elle mourut le 10 juin 1894.

Justine Piret, fille de Jean Baptiste Piret et Pélagie Duclos : elle est née le 29 juin 1833 à Silenrieux ; elle fut religieuse chez les Sœurs de Notre Dame de Namur.

Joséphine Léonard, fille de Lucien Léonard et Catherine Gilot : elle est née le 25 janvier 1839 à Silenrieux ; elle fut religieuse et institutrice des filles de Marie de Pesche.

Georgette Osset, fille de Georges Osset et Marie Pilloud ; elle est née à Silenrieux le 2 avril 1924 ; elle fut religieuse missionnaire en Afrique dans la congrégation des sœurs blanches.

b) Les chapelains

Avant le 17ème siècle, le chapelain était rémunéré grâce au bénéfice de l'autel St Jacques et Marie (voir la partie sur l'église) ; il était présenté par le pasteur au chapitre de Thuin pour sa nomination.

Quand le bénéfice de l'autel St Jacques et Marie fut supprimé dans le courant du 17ème siècle, le chapelain de Silenrieux fut payé par la communauté de Silenrieux afin d'assurer l'école du village et d'aider le prêtre dans sa fonction ; il célébrait la messe St Roch et la messe basse tous les dimanches et jours de fêtes ; il doit aussi faire le catéchisme durant sa messe. Il fut toujours présenté par la pasteur au chapitre de Thuin pour être nommé.

Les chapelains connus de Silenrieux sont :

En 1602, Sire Dartevelle.

De 1611 à 1614 : frère Lambert Thomas.

En 1614-15 : Messire Laurent Destre.

De 1615 à 1617 : frère Pierre Bouillet.

En 1617-18 : frère Adam Gillet.

De 1618 à 1621: François Goffin.

En 1622-23 : maître Servais Servais.

En 1623-25 : maître Guaux.

De 1625 à 1627 : maître Simon Pesteau.

De 1627 à 1629 : Servais Servais.

En 1629-30 : maître Pierre.

En 1632-33 : maître France.

De 1634 à 1636 : maître France Hierlere ou Burlet.

De 1636 à 1638 : maître Jean Barbier.

En 1637, le testament de Nicolas Thibaut chanoine et doyen du chapitre de Thuin, seigneur de Silenrieux : il crée pour le chapelain de Silenrieux une fondation des fêtes et dimanches. Cette fondation sera alimentée par des rentes qui serviront à la subsistance du chapelain (au 18ème siècle, le seigneur d'Ahérée devait toujours une rente au vicaire de Silenrieux) : « comme passé quelques temps, j'ai eu intention de faire quelques fondations pieuses et mémorables en notre église de Silenrieux à l'honneur de Ste Anne et pour le bien de notre peuple ; je donne et légate : 20 florins de rente annuelle que me doit Mr De la neffe, 25 florins de rente que le sieur d'Ahérée me doit, 9 florins de rente sur la Vve Nicolas de Pry ; tout cela pour la fondation de 2 messes par semaine l'une le dimanche, l'autre lors d'une fête en semaine ou le vendredi si pas fête en semaine en mémoire de la passion qui se verront célébrer en l'église à l'autel Ste Anne par le chapelain qui était nommé par le pasteur de l'église sur présentation au chapitre de Thuin. »

De 1642 à 1685 : Maître France ou François Dartevel.

Testament le 15 octobre 1683 de François Dartevel prêtre et chapelain à Silenrieux.

« J'ai choisi ma sépulture en la chapelle de Mme Ste Anne ; j'ai légaté au pasteur 4 florins de rente sur une maison, étable, grange, jardin et un journel de terre pour chanter par an un obit avec l'office des morts et j'ai légaté au clerc 20 patars de rente ; j'ai aussi légaté 30 patars de rente pour avoir messe chantée en l'honneur de Ste Anne ; je laisseàa la fabrique Cathédrale St Lambert de Liège 20 patars une fois ».

De 1685 à 1690 : Gilles Baslaire.

c) Les vicaires

Ceux-ci succéderont au chapelain avec les mêmes fonctions de tenir l'école et d'aider le prêtre dans ses offices (confession) ; ils étaient engagés d'année en année par la communauté avec l'accord du pasteur. Leurs gages (traitement) étaient payés par la communauté ; mais le dimanche, ils recevaient le pain de chaque famille. Ils habitaient dans le même bâtiment que l'école.

A partir du 10 avril 1802, le traitement des vicaires reste à charge des communes ; puis il devient à charge des fabriques par le décret du 30 décembre 1809.

De 1694 à 1706 : Grégoire Jacquart (Jacart) qui est prêtre, vicaire et chapelain (le terme de chapelain disparaîtra au 18ème siècle). Il est admis à confesser et célèbrer la messe chaque dimanche et jour férié où il prêche. Il devait assumer le catéchisme mais se soustrait à cette tâche.

En 1707-08 : Stauce ou Stance.

En 1710-11 : le chanoine Moriamé (chanoine de Walcourt).

En 1712-13 : Stauce ou Stance.

En 1714-15 : Sieur Ponchain ou Poncin.

De 1716 à 1719 : Maître Gergots ou Gengots ou Gengout.

De 1720 à 1723 : Maître Peche.

De 1724 à 1727 : Maître François Dethy, vicaire et prêtre ; il a célébré 9 messes en l'honneur de St Hubert pour protéger les bêtes du village.

En 1727-28 : Maître Thibaut.

De 1729 à 1734 : Henry Gengoul.

De St Jean 1734 à St Jean 1736 : Maître Jean Jacques Wick ; il est né à Rance en 1709 et ordonné en 1734 ; il part en 1736 comme curé de Rance.

De St Jean 1736 à St Jean 1742 : Maître Lefebvre.

De St Jean 1742 à St Jean 1743 : Gabriel Jos Gecent.

L'engagement de Gecent

« nous la cour et le bourgmestre du gré du curé avons engagé comme vicaire le sieur Gabriel Jos Gecent aux conditions suivantes : il s'oblige de dire la messe basse les dimanches et fêtes le matin et les autres pour la plus grande commodité du peuple ; il s'oblige de dire une messe tous les mois à l'intention de la communauté ; de servir les principales fêtes de l'année ; de charger les fondations annexées au vicaire ; devra se faire admettre pour faire entendre les confessions au gré du curé ; pour ces obligations, il aura pour ses nécessaires 20 écus pour la période de St Jean 1742 jusque 1743, un logement dans ce lieu et du bois lorsqu'on le distribuera aux bourgeois ».

De 1744 à 1747 : Maître Hachez.

De 1747 à 1761 : Pierre Meex.

En 1754, Jean Claude Colinet crée un rente de15 florins en faveur de la vicairie de Silenrieux.

De St Jean 1761 à St Jean 1763 : Philippe Joseph Simonet, originaire de Silenrieux.

L'engagement du vicaire Simonet

Aujourd'hui, 5 octobre 1761 par devant les mayeur et échevins de la cour de justice de Silenrieux comparut le sieur Jean Joseph Jacart, bourgmestre de ce lieu ensuite de l'autorisation passée ce jourd'hui aux plaids généraux dudit jour, les bourgeois dudit lieu y assemblés sont convenus avec le sieur Philippe Joseph Simonet, prêtre pour être vicaire de la communauté à commencer au jour de St Jean Baptiste du mois de juin dernier à savoir parmi 40 écus courant en ce lieu pour et jusqu'à la St Jean Baptiste 24 juin de l'an 1762 payables de 6 mois à autres.

Outre, il aura sa demeure à l'école et prise de bois et d'argent quand il sera distribué comme aux bourgeois de ce lieu.

1° qu'il devra les dimanches, fêtes et autres jours d'obligation célébrer une messe basse aux heures ordinaires (7 h le dimanche).

2° Outre devra dire une messe basse chaque mois à l'intention de la communauté de Silenrieux avec annoncement du jour le dimanche auparavant.

3° le dit Simonet devra pareillement servir aux messes solennelles qui se pourront célébrer pendant le cours dudit an.

4° sera aussi tenu de tenir l'école au lieu ordinaire depuis le jour de tous les saints jusqu'aux pâques suivantes à la rétribution de 3 patars Roy courant par chaque écolier qui apprendra à lire et 4 patars

Roy chacun qui apprendront à écrire, à condition qu'il n'y aura pas d'autre maître d'école audit lieu pour les enseigner.

Aux conditions que si ledit sieur Simonet entendait de continuer une seconde année, il devra se représenter aux plaids généraux de Pâques, savoir autrement sera tenu comme renoncé.

De St Jean 1763 à 1766 : Claude François Bosquet.

De 1767 à St Jean 1784 : Philippe Bosquet.

En 1773, le vicaire sera chargé de célébrer le St sacrifice de la messe tous les dimanches et fêtes et autres jours d'obligation, d'entendre la messe à la plus grande commodité de la communauté, de célébrer une messe par mois à l'intention de la communauté en annonçant au peuple le jour de cette messe d'obligation pour que le peuple y joigne leurs intentions, enseigner les enfants dans l'école parmi le salaire ordinaire s'il en est requis, entendre les confessions et généralement administrer les sacrements et visiter les malades. Le tout aussi accordé sans préjudice à la communauté pour l'avenir et avec la clause très expresse de pouvoir révoquer et anéantir le présent recès quand bon lui semble, soit de diminuer le gage ou même révoquer leur vicaire et le congédier quand elle le juge convenable. Le gage annuel est de 34 couronnes de France ou 161 florins 10 patars brabant Liège.

De St Jean 1784 à St Jean 1794 : Hubert Liégeois ; en 1788, il se décharge de l'écolage pour mieux aider les malades.

D'août 1794 à mai 1795 : Pierre Mineur.

De 1796 à 1804 : Hubert Liégeois (curé de Castillon) redevient vicaire.

De 1805 à 1812 : Isidore Journel qui desservira la paroisse à la place du curé Lecoq toujours présent ; il est nommé vicaire et vice pasteur ou desservant la paroisse. Il est né à Anderlues le 26 juin 1758 et est un ancien religieux bénédictin de l'abbaye de Lobbes ; il partira en décembre 1812 comme vicaire à Strée ; il décède le 19 mars 1830 à Péronnes-Lez-Binche.

Après Isidore Journel, la paroisse décida de ne plus engager de vicaire car le traitement est devenu à charge par la fabrique.

Cependant, la fabrique prit quand même en charge le vicariat de Laurent Jos André de 1846 à 1850 ; il fut aussi desservant entre le curé Develette et Guyaux.

d) Les marguilliers (ou clerc chantre ou marlier)

Il est l'adjoint laïque du curé (parfois prêtre) ; il devait mener une vie exemplaire.

Il a pour fonction le rôle de sacristain (aider à administrer les sacrements), de chantre (organisation des chants), de sonneur des cloches, de conducteur de l'horloge et de fournir l'huile ; il aide aussi le célébrant dans les cérémonies.

Ses revenus :

- la communauté le paie pour la conduite de l'horloge, fournir l'huile et pour sonner les cloches en temps d'orage.

- sur chaque messe chantée, le marguillier touchait 20 % de la somme (le curé 80 %) en 1781 (en 1817, le marguillier recevait 25 % (le curé 75 %)).

- pour les messes votives qui se chantent pour la confrérie Ste Anne, le mambour de celle-ci le paie à raison de 6 patars argent courant pour chaque messe.

- pour les messes votives comme St Eloi, Ste Catherine, Ste Barbe, St Donat, etc…, elles se paient par ceux qui les font chanter suivant leur dévotion.

- pour le salut des trépassés qui se chantent tous les dimanches après les vêpres à raison de 2,5 patars payés par le mambour des trépassés pour chaque messe (on compte le nombre de saluts pendant l'année en y ajoutant ceux qui se font pendant l'octave des trépassés en novembre après la fête de tous les saints).

- en plus le clerc recevait des gages pour toute une série de fondations.

- Le censier de l'abbaye du Jardinet, décimateur de l'église devait lui payer par an la somme de 12 écus et demi ou 12.5 impériales ou 50 florins brabant en 1698 comme gage pour son travail pour l'église ; puis 50 florins à partir de 1713.

- une piécette (du grain) ou miche de pain reçue chaque dimanche de chaque famille. « En 1698, le marguillier se plaint de ce que certains refusent de payer une pièce les dimanches et jours de fêtes ; l'archidiacre ordonna que chaque famille offre les miches habituelles ou une autre forme de subside ».

Le marguillier est choisi chaque année par l'abbé du Jardinet sauf en 1750 où il est désigné par le curé. Il revêtait la soutanelle et un surplis dont il n'avait pas le droit d'enfiler les manches, lesquelles d'ailleurs étaient cousues de façon à couper court à toute tentation d'orgueil. Après le concordat de 1802, c'est le bureau des marguilliers qui nomma le clerc chantre, l'organiste et le sacristain sur proposition du curé.

Les clercs ou marguilliers connus de Silenrieux sont :

En 1528 : Johan Barteit.

En 1563-64 : Nicolas Lebien ; il fut blessé par Robert et Théodore Joneau en 1564. Ceux-ci ont été excommuniés suite à ce fait ; mais vu leur pauvreté et le fait qu'ils sont émancipés, ils devront payer la somme de 6 florins.

En 1592 : Michel Bosquet.

De 1613 à 1626 au moins : Jean Huart.

En 1639 : Pierre Lecoq.

En 1649 : Nicolas Waroquier.

De 1655 à 1658 : Jean de la Croix.

En 1662 : Guillaume.

En 1665 : François Heluz.

De 1667 à 1694 : Louys Nicolas.

De 1695 à 1698 : Gregoire Jacart, prêtre, marguillier et chapelain.

De 1703 à 1730 : Pierre Jos Jacquart.

De 1731 à 1735 : Claude Lurckin.

De 1737 à 1781 : Nicolas Trousset.

En 1745, suite à un accord entre la communauté et le curé Lecoq il est convenu qu'on n'est pas obligé de salarier les marguilliers pour les messes (au paiement desquels salaires Nicolas Trousset, marguillier actuel, a lui même renoncé).

De 1781 au 20 février 1818 : Pierre Jos Hilard.

A partir de la révolution française, le clerc chantre est nommé par le bureau des marguilliers sur proposition du prêtre ; le paiement se fait sur une somme forfaitaire décidée annuellement par la fabrique d'église.

Le règlement pour le clerc chantre à l'époque contemporaine :

Se trouver aux offices tous les jours, sonner la cloche pour annoncer les offices, sonner la cloche tous les jours au matin, à midi et au soir, tenir l'église, la sacristie et les ornements en bon état de propreté, donner des leçons de chant aux jeunes qui veulent apprendre, accompagner les malades avec le curé.

De 1818 à 1836 : Philippe Huaux.

Du 8 septembre 1836 à 1838 : Théophile Léotard.

De 1838 au 31 janvier 1853 : Gaspard Linard.

En 1853 : Pierre Simon Petit.

De novembre 1853 à 1859 : Henri Jos Feron.

De 1859 à 1870 : Elisée Lambotte.

A partir d'Elisée Lambotte, le garde champêtre Jean Walrand fait la sonnerie de retraite le dimanche.

En 1870 : Florent Ernotte.

De 1871 à 1920 : Nestor Masset (de 1904 à 1920 aidé par Aimé Masset).

De 1920 au 10/2/1960 : Fernand Masset.

Au début du 20ème siècle, Cocriamont jouait de l'harmonium au jubé de l'église jusque 1930, puis ce fut Léon Masset jusqu'au 29/01/1960 ; l'abbé Guillaume s'occupait de la chorale avec chant grégorien jusque 1944 ; puis l'abbé Tichon a repris la chorale en latin pour les femmes non mariées + 2 ou 3 hommes.

De 1960 à 1962 : Félix Masset comme dernier clerc chantre.

Du 1/12/1962 à 1974, Mme Marie Urbain, Vve Paul Lejeune fut chantre organiste accompagnée de Wilmer Depris et Jules Lambotte et de la chorale des femmes non mariées placées sous l'égide de l'abbé Tichon.

A partir de 1983, une nouvelle chorale fut crée avec Mme Body, Mme Couvreur et Mme Desorbais ; Anne Couvreur accompagne à la guitare.

Depuis 1975 mais officiellement depuis le 1/4/1984 jusque ? : Wilmer Depris est sacristain.

e) Les mambours des biens de l'église

Ils étaient chargés de gérer les biens de l'église avec le curé (voir la partie sur la fabrique ci-dessous) ; ils devaient rendre leurs comptes devant le pasteur et la cour de justice ; ils étaient élus par la communauté, puis ratifiés par le curé sauf du temps du curé Bottin qui les désignaient avec la cour de justice ; ils étaient payés au 15ème denier des recettes (6.66 %).

En 1573 Robert Masset.

En 1592 Balthazart Loyet.

En 1600 Thierry De Biesme.

En 1604 Eustache Ernotte.

De 1607 à 1611 : Michel Ernotte.

En 1614 Martin Masset ou Massart.

En 1618 Gaspart Noël.

En 1619 Jacques Petit.

En 1626 Jaspar Noël.

En 1629 Nicolas Mallet.

En 1633 Jaspar Loyet.

En 1645-46 Nicolas Joneau.

En 1646-47 Martin Gerboux.

En 1649 Nicolas Baisir.

En 1655 Martin Gerboux.

De 1661 à 1663 Jean Ernotte

En 1666 François Boulouffe (en 1671, on cite Jean Bayet jadis mambour de l'église).

En 1671 Antoine Masset.

En 1673 Jacques Héla loco Jacques Massart.

En 1684 François Lambotte.

En 1690 Nicolas Ernotte.

En 1698 Paul De Biesme.

En 1709 Joseph Baisir.

En 1713 Pierre Breda.

En 1718 Pierre Eschevin ou Squevin.

En 1723 Hubert Baisir.

De 1723 à 1729 Jacques Simonet.

De 1730 au 9 novembre 1732 Jean Bourguin.

En 1731-32, les comptes sont rendus par Jos Bottin curé en lieu et place du mambour. Il y a des lacunes dans les comptes du curé Bottin. Il ne renseigne pas tout et oublie volontairement les 281 florins des années 1731-32 dus aux pauvres.

Du 9 novembre 1732 à 1733 Claude Lurckin (pas de mambour pendant plus ou moins 2 ans entre Claude Lurkin et Jean Jacques Deloge en raison des conflits avec le curé Bottin).

De 1734 à 1738 Jean Jacques Deloge.

A la fin 1734, le pasteur, le mayeur et les échevins de Silenrieux nomment Jean Jacques Deloge comme mambour et receveur de l'église et des communs pauvres aux conditions et charges suivantes :

- il devra se faire payer de toutes rentes dues tant à ladite église qu'audits pauvres sur le pied de leur constitution et création.

- il récupère les arriérés de 1733 et 1734.

- il se paiera avec les rentes tous les ans.

- à la fin de chaque année, il rendra compte exact et pertinent devant le pasteur et la justice comme de coutume.

- il n'agira contre quelqu'un pour défaut de paiement qu'après l'avoir communiqué.

- il ne sera chargé d'aucune servitude sinon que de faire faire les luminaires et les aller quérir.

- il aura pour ses peines et vacations le 15ème denier des 2 recettes.

Problème des comptes de l'église entre 1735 et 1737 à Silenrieux ; détails des abus et dérangements qui se trouvent dans l'administration des biens et revenus de l'église et des deniers de la confrérie Ste Anne :

« le curé a changé l'ancien usage d'établir un mambour qui s'élisait dans le passé ; le curé a fait passer au rabais au grand dommage et intérêt de l'église et des pauvres la collecte pendant 5 ans que Jacques Simonet son neveu a obtenu pour 2 ans, Jean Bourguin pour un an et Claude Lurkin son marguillier pour 2 ans ; pendant 5 ans, le curé a fait recevoir les rentes de l'église et des pauvres sans distinction en argent courant ; le curé retient les revenus de l'église et des pauvres pendant les années de Bourguin et Lurckin sans vouloir en rendre compte ; le curé a obligé Bourguin à faire une saisine sur la maison de Nicolas Ernotte pour faute de paiement de rente à l'église ; le curé a laissé l'église 2 ans sans mambour (jusque 1734, avant Deloge) et s'oppose à l'établissement d'un autre pour qu'on puisse pousser la saisine à sa fin ; la justice de Silenrieux a conseillé et obligé le curé d'établir un mambour conjointement avec la justice ; Jean Jacques Deloge a été, contre l'ancien usage, établi mambour par cette voie et le curé n'a jamais voulu lui subministrer aucun écrit sur son office ; le curé n'a pas aidé Deloge qui n'a pas su faire son devoir et l'a chassé de sa maison ; le curé retient depuis juillet 1733, le capital d'une rente ; depuis 32 ans de sa prêtrise, il ne s'est mis aucunement en peine d'avoir des ornements qui sont cependant dans un état à ne plus pouvoir s'en servir ; le curé s'est approprié les revenus et deniers de la confrérie Ste Anne et du pourchat qui se fait à son honneur sans en rien appliquer à son image ni à sa chapelle ; le curé s'approprie aussi les autres pourchats qui se font dans l'église ; il refuse aux mayeurs et à la cour de justice les écrits des affaires de l'église pour qu'ils ne soient pas informés ni éclairés ; le curé ne s'intéresse qu'à ses propres intérêts et ne s'intéresse pas au bien ni à la décoration de son église. » signé le mayeur Grignet et les échevins.

On reproche aussi au curé d'avoir fait un confessionnal de 70 écus, il y en avait déjà 4 dans l'église.

Suite à ces abus dans l'administration des revenus de l'église et de la confrérie Ste Anne, une enquête de mambournerie a été exécutée par l'archidiacre de Hainaut Pierre Louis Jacquet en 1737 et plusieurs ordonnances furent prises par celui-ci :

Le 18 février 1737, il demande la nomination d'un nouveau mambour car Jean Jacques Deloge a renoncé le 28 janvier 1737 ; la cour de justice présente la personne de Joseph Jacart, mais celui-ci refuse ; le curé présente la personne de Jacques Simonet, mais elle ne fut pas acceptée ; finalement, le pasteur et la cour nomment de nouveau Jean Jacques Deloge pour sa capacité, sa fidélité, son zèle et sa diligence.

Le 3 avril 1737, il ordonne au mambour Deloge de présenter les comptes même s'il n'arrive pas à tout clôturer à cause du curé Bottin.

Le 5 octobre 1737, les mayeur et échevins de Silenrieux viennent montrer à l'archidiacre ce que le curé de Silenrieux a remis sur les comptes des revenus de l'église. Ils reconnaissent quelques abus et proposent une révision des comptes ; on supplie aussi le curé de remettre l'argent qu'il a retenu et qui revenait aux pauvres pour les années 1730 à 1732 et autres.

Par après, le 17 octobre 1738 aux plaids généraux, la communauté demande de nommer de nouveau les mambours à l'ordinaire par élection ; ce fut acquis unanimement et le greffier Fecheroulle fut élu.

De 1738 à 1767 Fecheroulle ; mais celui-ci se fera remplacer de 1738 à 1740 par Nicolas Trousset et de 1741 à 1767 par Jean Joseph Jacquart.

De 1768 à 1778 Jean Jos Jacquart.

De 1778 à 1780 Nicolas Jos Jacquart.

De 1781 à 1788 Jean Nicolas Simon.

De 1788 à 1793 Joseph Depret.

Le 27 avril 1793 Nicolas Simon nommé et payé à partir de la St André 1792 au 15ème denier.

f) La fabrique d'église et ses membres

A l'époque française, la loi du 10 avril 1802 institua la fabrique d'église chargée d'administrer les biens de la paroisse. Le but de la fabrique est de veiller à l'entretien et la conservation des églises.

Le décret d'application du 26 juillet 1803 ordonna la restitution aux fabriques des biens de l'église et chargeait le préfet de nommer, pour gérer ces biens, 3 marguilliers par commune plus le curé pour former le bureau des marguilliers.

Les 3 premiers marguilliers de l'église furent : Augustin Petit, François Duclos, François Mathieu avec le curé Lecoq.

Le décret du 30 décembre 1809 va préciser le rôle et l'organisation de la fabrique d'église :

Elle est chargée de veiller à l'entretien et à la conservation de l'église, d'administrer les aumônes, les biens, rentes et perceptions autorisées par les lois et règlements, les sommes supplémentaires fournies par la commune, et tous les fonds qui sont affectés à l'exercice du culte.

Chaque fabrique est composée d'un conseil et d'un bureau de marguilliers.

Le conseil est de 5 membres catholiques domiciliés dans la paroisse avec en plus comme membres de droit le curé et le maire. Le conseil s'occupe du budget, des comptes annuels, de l'emploi des fonds excédant les dépenses, du montant des legs et donations, de toutes les dépenses extraordinaires ainsi que les procès à entreprendre.

Le bureau des marguilliers se compose du curé et de 3 membres du conseil de fabrique. Il s'assemble tous les mois à l'issue de la messe paroissiale. Il dresse le budget et prépare les affaires pour le conseil ; il est chargé de l'exécution des délibérations du conseil et de l'administration journalière du temporel de la paroisse. Le trésorier est chargé de procurer la rentrée de toutes les sommes dues à la fabrique.

Les membres et marguilliers de la fabrique d'église :

Les trésoriers ou receveurs :

Les comptes de mambournerie devenu fabrique d'église doivent maintenant être remis au conseil municipal pour avis puis au sous-préfet à Dinant pour approbation.

Le receveur perçoit le 20ème denier de la recette.

A l’époque française jusqu’au 30 septembre 1822, François Duclos succède à Nicolas Simon comme receveur et trésorier de l’église.

Du 30 septembre 1822 au 2 décembre 1831 Philippe Courtoy.

Du 2 décembre 1831 à 1848: Jean-Baptiste Piret.

De 1849 à 1861 Louis Massart (décès le 28 avril 1861).

Au dernier compte, Mr Piret était redevable d’une somme qu’il oublia de remettre entre les mains de son successeur Mr Massart ; en 1858, Mr Massart malade fit rappeler qu’il n’avait toujours pas reçu cette somme de Mr Piret ; grief du curé Guyaux à Piret en 1861.

Du 28 avril 1861 à 1869 François Massart.

En 1870 Augustin Lambotte.

Du 3 avril 1870 à 1872 Florent Ernotte.

De 1872 à septembre 1883 Jean Jos Masset.

De septembre 1883 à 1914 Aimable Fontenelle ; il est absent pendant la guerre car il est réfugié en France depuis août 1914 ; il est remplacé par Camille Jonniaux jusque 1917 et puis par Pierre Masset en 1918.

D’avril 1919 à avril 1939 Télésphore Bauduin.

D’avril 1939 à 1953 : Jules Jacqmart.

De 1953 à 1982 Omer Burlet.

Du 3 octobre 1982 à ? Julien Derselle.

Les présidents :

Avant 1808, ce fut probablement le curé Lecoq, suivi vers 1808 par Isidore Journel vicaire desservant.

De 1813 à 1850 le curé Develette président du bureau et du conseil.

Du 12 mai 1850 au 1er avril 1852 Augustin François président du bureau et le curé Guyaux président du conseil.

Du 1er avril 1852 à 27 avril 1856 Adolphe François président du bureau et le curé Guyaux président du conseil.

Du 27 avril 1856 au 1er avril 1858 Jean Jos Masset président du bureau et le curé Guyaux président du conseil.

Du 1er avril 1858 au 28 avril 1861 Henri Joseph Feron président du Bureau et du conseil.

Du 28 avril 1861 au 3 avril 1864 André Lambotte président du bureau et Adolphe François du conseil.

Du 3 avril 1864 au 7 avril 1867 Joseph Lambotte président du Bureau et Adolphe François président du conseil.

Du 7 avril 1867 au 1868 Jean Jos Masset président du bureau et Adolphe François du conseil.

De 1868 à 1872 Jean Jos Masset président du bureau et Firmin Coenen président du conseil.

De 1873 à 1882 Victor Buisseret président du bureau et Firmin Coenen président du conseil.

De 1883 à avril 1886 Théodore Gallot président du conseil et Pierre Buisseret président du bureau.

D'avril 1886 à avril 1887 Ghislain Augustin président du conseil et Pierre Buisseret du bureau.

D'avril 1887 au 5 mars 1899 Pierre Buisseret président du conseil et du bureau.

D'avril 1899 au 6 janvier 1901 Léandre Meunier président du conseil et du bureau.

Du 6 janvier 1901 à avril 1916 Félix Médot président du bureau et du conseil.

D'avril 1916 à avril 1941 Victor Buisseret président du conseil et du bureau.

D'avril 1941 à juillet 1943 Télésphore Baudouin président des 2.

De juillet 1943 à décembre 1978 Edmond Léonard président des 2.

De décembre 1978 au 5 décembre 1996 Augustin Péteux président des 2.

Du 5 janvier 1997 à ? Jean Michel Depris président du conseil et du bureau.

Les secrétaires :

De 1820 à 1831 Philippe Petit secrétaire communal comme faisant office de secrétaire.

Du 2 décembre 1831 au 19 septembre 1847 Louis Massart secrétaire du conseil et Pierre Lambert Simon du bureau.

Du 19 septembre 1847 à 12 mai 1850 Augustin François secrétaire du bureau et Louis Massart au conseil.

Du 12 mai 1850 au 1er avril 1858 Jean Baptiste Piret secrétaire du bureau et Louis Massart au conseil.

Du 1er avril 1858 au 7 avril 1867 Jean Joseph Masset secrétaire du conseil et du bureau.

Du 7 avril 1867 à 1872 François Xavier Bodart secrétaire du bureau et JJ Masset secrétaire du conseil.

De 1872 à 1883 François Xavier Bodart secrétaire du conseil et du bureau.

De 1883 à 885 François Xavier Bodart secrétaire du bureau et François Meunier secrétaire du conseil.

En 1886 le curé Bodart secrétaire des 2.

D’avril 1887 à juillet 1911 le curé Henry est secrétaire du bureau et du conseil.

De juillet 1911 à 1944 le curé Guillaume est secrétaire du bureau et du conseil.

De 1944 à avril 1969 l’abbé Alexandre Tichon secrétaire du bureau et du conseil.

D’avril 1969 au 3 octobre 1982 l’abbé Tichon secrétaire du bureau et Jean Mahieu secrétaire du conseil.

D’octobre 1982 à 1987 Jean Mahieu secrétaire du bureau et du conseil.

De 1987 à ? Jean Mahieu secrétaire du bureau et Guy Laurent curé secrétaire du conseil.

Le bureau (3 membres + le curé qu’il faut ajouter) :

A la période française : François Duclos, Augustin Petit et François Mathieu.

A la période Hollandaise :

De 1815 à 1819 : François Duclos, Augustin Petit, François Mathieu.

En 1820 : Augustin François, François Misson, François Mathieu.

En 1821-22 : François Misson (remplacé par Jacques Robert en 1822), François Colinet, P.J. Lambotte.

De 1823 à 1828 : André Massart, Philippe Courtoy, Pascal Fontenelle.

De 1829 à 1831 : Philippe Petit, Philippe Courtoy, Pascal Fontenelle.

Du 2 décembre 1831 au 19 septembre 1847 : Philippe Courtoy, Pierre Lambert Simon et Jean Baptiste Piret.

Du 19 sept 1847 au 1er avril 1848 : Louis Massart, Augustin François, Isidore Boulvin.

Du 1er avril 1848 au 1er avril 1849 : Pierre Lambert Simon, Augustin François, Isidore Boulvin.

Du 1er avril 1849 au 12 mai 1850 : Pierre Lambert Simon, Augustin François, Jean-Baptiste Piret.

Du 12 mai 1850 au 1er avril 1852 : Augustin François, Jean Baptiste Piret, Louis Massart.

Du 1er avril 1852 au 27 avril 1856 : Adolphe François, Jean Baptiste Piret, Louis Massart.

Du 27 avril 1856 au 1er avril 1858 : Jean Jos Masset, Jean Baptiste Piret, Louis Massart.

Du 1er avril 1858 au 28 avril 1861 : Henri Feron, Jean Joseph Masset, Louis Massart.

Du 28 avril 1861 au 3 mars 1863 : André Lambotte, Jean Jos Masset, François Massart.

Du 3 mars 1863 au 3 avril 1864 : André Lambotte, Jean Jos Masset, François Massart.

Du 3 avril 1864 au 7 avril 1867 : Joseph Lambotte, Jean Jos Masset, François Massart.

Du 7 avril 1867 à 1868 : Jean Joseph Masset, François Massart, Adolphe François.

De 1868 au 3 avril 1870 : Jean Joseph Masset, François Massart, Augustin Lambotte.

Du 3 avril 1870 au 29 novembre 1875 : Jean Joseph Masset, Florent Ernotte, Augustin Lambotte.

Du 29 novembre 1875 à avril 1879 : Jean Joseph Masset, Pierre Buisseret, Augustin Lambotte.

D'avril 1879 à septembre 1883 : Jean Joseph Masset, Pierre Buisseret, Théodore Gallot.

De septembre 1883 à avril 1886 : Aimable Fontenelle, Pierre Buisseret, Théodore Gallot.

D'avril 1886 à avril 1887 : Aimable Fontenelle, Pierre Buisseret, Jules Masset.

D'avril 1887 à juillet 1896 : Augustin Ghislain, Aimable Fontenelle, Pierre Buisseret.

De juillet 1896 au 5 mars 1899 : Léandre Meunier, Aimable Fontenelle, Pierre Buisseret.

Du 5 mars 1899 au 6 janvier 1901 : Léandre Meunier, Aimable Fontenelle, Félix Médot.

Du 6 janvier 1901 à juillet 1911 : Félix Médot, Louis Heine, Aimable Fontenelle.

De juillet 1911 à avril 1913 : Félix Médot, Louis Heine, Aimable Fontenelle.

D'avril 1913 à avril 1916 : Félix Médot, Victor Buisseret, Aimable Fontenelle.

D'avril 1916 à avril 1919 : Pierre Masset, Victor Buisseret, Aimable Fontenelle.

D'avril 1919 à avril 1920 : Pierre Masset, Victor Buisseret, Télésphore Baudouin.

D'avril 1920 à 1933 : Camille Jonniaux, Victor Buisseret, Télésphore Baudouin.

De 1933 à avril 1939 : Oscar Vanneyggen, Victor Buisseret, Télésphore Baudouin.

D'avril 1939 à avril 1941: Oscar Vanneyggen, Victor Buisseret, Jules Jacqmart.

D'avril 1941 à juillet 1943 : Oscar Vanneyggen, Télésphore Baudouin, Jules Jacqmart.

De juillet 1943 à 1944 : Oscar Vanneyggen, Edmond Léonard, Jules Jacqmart.

De 1944 à avril 1953 : Edmond Léonard, Jules Jacqmart, Adelin Masset.

D'avril 1953 à avril 1957 : Edmond Léonard, Omer Burlet, Adelin Masset.

D'avril 1957 à avril 1969 : Edmond Léonard, Omer Burlet, Arthur Delpire.

D'avril 1969 à décembre 1978 : Edmond Léonard, Omer Burlet, Augustin Peteux.

De décembre 1978 au 3 octobre 1982 : Jean Mahieu, Omer Burlet, Augustin Peteux.

Du 3 octobre 1982 au 5 décembre 1996 : Jean Mahieu, Julien Derselle, Augustin Peteux.

Du 5 janvier 1997 a ? : Jean Mahieu, Julien Derselle, Jean-Michel Depris.

Le conseil de fabrique (le curé et le mayeur sont membres de droit)

De 1803 à l'an 13 : Augustin Petit, François Duclos, François Mathieu.

De l'an 14 jusque 1807 : Ghislain, Lambotte, Hardy, Ganard, Petit, Misson et Duclos.

En 1812-13 : François Duclos, François Misson, Philippe Bricout, L. Durbecq.

De 1820 à 1822 : François Misson, André Massart, Pascal Fontenelle, Philippe Bricout (remplacé par François Mathieu en 1822), Philippe Breda.

De 1826 à 1829 : André Massart, François Misson, Philippe Courtoy, François Mathieu, Pascal Fontenelle.

De 1829 à octobre 1831: Philippe Courtoy, Pascal Fontenelle, Pierre Lambert Simon, André Massart, François Mathieu.

Du 25 octobre 1831 au 19 septembre 1847 : Florent Mathieu, Louis Massart, Pierre Médot, Philippe Courtoy, Pierre Lambert Simon.

Du 19 septembre 1847 au 27 avril 1856 : Louis Massart, Augustin François (remplacé par Adolphe François le 1er avril 1852), Isidore Boulvin (remplacé par Henri Feron le 12 mai 1850), Pierre Lambert Simon (remplacé par Pierre Jos. Simon le 6 octobre 1850), Florent Mathieu.

Du 27 avril 1856 au 28 avril 1861 : Jean Joseph Masset, Pierre Jos. Simon, Louis Massart, Henri Feron, Florent Mathieu.

Du 28 avril 1861 au 7 avril 1867 : André Lambotte (remplacé le 3 avril 1864 par Joseph Lambotte), François Massart, Adolphe François, Jean Joseph Masset, Florent Mathieu.

Du 7 avril 1867 à avril 1879 : Jean Joseph Masset, François Massart (remplacé par Dominique Cauderlier le 25 mai 1875), Adolphe François (remplacé par Florent Ernotte le 5 avril 1868, lui-même remplacé par Pierre Buisseret le 29 novembre 1875), Firmin Coenen, Augustin Lambotte.

D'avril 1879 à avril 1886 : Jean Joseph Masset (remplacé le 31 mai 1885 par Jules Masset), Pierre Buisseret, Théodore Gallot, Firmin Coenen (remplacé par Aimable Fontenelle en septembre 1883), Dominique Cauderlier (remplacé en 1882 par François Meunier).

D'avril 1886 à juillet 1896 : Ghislain Augustin, François Meunier (remplacé par Léandre Meunier en juillet 1887), Jules Masset (remplacé par Pierre Masset en juillet 1887, lui même remplacé par Félix Médot en avril 1893), Aimable Fontenelle, Pierre Buisseret.

De juillet 1896 à avril 1909 : Eugène Lambotte, Félix Médot, Léandre Meunier (remplacé par Louis Heine le 6 janvier 1901), Aimable Fontenelle, Pierre Buisseret (remplacé par Victor Buisseret le 5 mars 1899).

D'avril 1909 à avril 1919 : Pierre Masset, Louis Heine (remplacé par Camille Jonniaux en avril 1913), Félix Médot (remplacé par Télesphore Baudouin en avril 1916), Aimable Fontenelle, Victor Buisseret.

D'avril 1919 à 1932 : Joseph Sohet (remplacé en avril 1927 par Edmond Léonard), Télesphore Baudouin, Camille Jonniaux, Pierre Masset (remplacé par Oscar Vanneyggen en avril 1920), Victor Buisseret.

De 1933 à 1953 : Jules Jacqmart, Edmond Léonard, Victor Buisseret (remplacé par Omer Burlet en juillet 1945), Télesphore Baudouin (remplacé par Adelin Masset en juillet 1943), Oscar Vanneyggen.

De 1953 à octobre 1965 : Arthur Delpire, Edmond Léonard, Jules Jacqmart (remplacé en avril 1954 par Augustin Peteux), Adelin Masset (remplacé par Noël Richoux en avril 1963), Omer Burlet .

D’octobre 1965 à décembre 1978 : Jean Mahieu, Edmond Léonard, Omer Burlet, Arthur Delpire (remplacé par Wilmer Depris en avril 1969), Augustin Peteux.

De décembre 1978 au 5 décembre 1996 : André Léonard, Augustin Peteux, Omer Burlet (remplacé par Julien Derselle en octobre 1982), Jean Mahieu, Wilmer Depris.

Du 6 janvier 1997 à ? : Jean Michel Depris, Julien Derselle, Jean Mahieu, Wilmer Depris, André Léonard (remplacé par Pascal Paquet en 2000).

g) Le suisse (bedeau) à Silenrieux

Depuis le Moyen Âge, le bedeau était un employé laïc de l’église qui portait une hallebarde ; son rôle était de précéder le clergé dans les cérémonies et de maintenir le bon ordre pendant les offices. Il était payé par le mambour de l’église ; il y avait à Silenrieux un pré appelé « la Halbarde » dont les revenus ont servi probablement à payer la hallebarde et l’habillement du bedeau (voir la toponymie).

Après la révolution française, il n’y avait plus de bedeau à Silenrieux.

Mais, en 1877, la commune accepte d’aider financièrement la fabrique d’église pour acheter un costume de suisse y compris l’épée et la hallebarde ; du 4 janvier 1878 à 1881, un bedeau (ou suisse) fut engagé pour maintenir l’ordre pendant les offices ; il fut nommé par les marguilliers sur présentation du curé.

h) Les enfants de chœur

Ce sont des enfants entre 6 et 12 ans qui aident le prêtre lors des offices. Ils « servent » la messe ou les offices. Ils préparent et apportent les burettes, les livres, l’encensoir au prêtre pendant les offices. Ils sonnent lors des élévations. Ils portent une soutanelle rouge avec broderie blanche pour les offices ordinaires et une soutanelle noire pour les enterrements. Ils sont désignés par le prêtre.

3. Les traditions et la vie religieuse

Depuis le Moyen Âge, chaque année, le village de Silenrieux vit aussi au rythme des offices, des fêtes, des pèlerinages, des missions et des processions religieuses. Ce chapitre va passer en revue les principales traditions religieuses connues à Silenrieux.

a) Les offices ordinaires réguliers

Les paroissiens se réunissaient tous les dimanches à l'église pour la messe dominicale. En sortant de l'église, ils se groupaient et s'entretenaient des affaires qui les touchaient.

Sous l'ancien régime, les édits, les ordonnances, les ventes, les avis leur étaient annoncés soit au prône, soit à l'issue de la messe. Le curé donnait lecture de l'avertissement qui lui était remis soit par le bourgmestre ou la cour de justice. Avant la révolution française, il y avait unité complète entre le politique, l'administratif et le religieux.

Jusque 1982, il y avait 2 messes le dimanche (messe basse et messe chantée) et tous les jours de la semaine le matin. Le premier vendredi de tous les mois, il y avait le salut et une grande messe chantée le matin à 8 H.

Après 1982, la messe chantée du dimanche fut remplacée par une messe chantée le samedi à 18H et la messe basse du dimanche fut supprimée le 1er octobre 1998 ; les messes de la semaine furent supprimées et remplacées par une messe le mercredi à 18 H.

Les autres offices ordinaires :

Les vêpres à 14 H 30 le dimanche sont encore organisés jusque vers 1965.

L'angélus à 17 H fut encore organisé jusque la guerre 14-18 ; au travail des champs, on s'arrêtait et on disait une prière.

Les saluts à 18 H le dimanche furent encore organisés jusque la fin de la guerre 40-45.

b) La procession du saint Sacrement ou la fête Dieu.

Cette fête se faisait en l'honneur de l'eucharistie ; elle tombait le jeudi après la Trinité, mais était fêtée le dimanche qui suivait.

Elle fut instituée par l'évêque de Liège pour son diocèse en 1246 à la demande de la bienheureuse Julienne, prieur d'un couvent situé aux portes de la ville. Cette fête se généralisera en Europe après son institution par le pape Urbain IV en 1264.

Après la messe chantée de 10 H, la procession partait de l'église vers Pas de la l'eau où elle s'arrêtait à la chapelle de la Vierge Marie de l'Eau d'Heure près des bâtiments du chapitre de Thuin, seigneur de Silenrieux ; à partir du 19ème siècle, on installait un autel temporaire à la place de la chapelle disparue au début du 19ème siècle (voir chapelle). Le long de la route de la procession, on plantait des taillis (branches de charmes).

Présentation du cortège du saint Sacrement : d'abord, la croix et les enfants de chœur suivis par les petits garçons fanion en main ; puis les petites filles avec des paniers en osier remplis de pétales de fleurs ; à la halte de Pas de la l'eau, elles faisaient une haie d'honneur et semaient les pétales au passage du saint Sacrement ; venait ensuite la reine des anges, une jeune fille avec un grand manteau bleu dont les franges sont tenues par des petits anges ; d'autres jeunes garçons portaient des bannières et précédaient la statue de la Vierge ; puis le curé sous le dais (baldaquin) porté par les hommes

membres de la fabrique d'église ; d'autres hommes portaient les lanternes ; le curé portait une hostie dans le plus bel ostensoir. La dernière procession du saint Sacrement eut lieu vers 1983.

Certaines processions du saint Sacrement à Silenrieux furent au 17ème siècle accompagnée d'une compagnie de marcheurs qui tiraient une salve d'honneur lors de la halte. (Voir marche sainte Anne).

c) La chandeleur (le 2 février)

C'était la fête qui rappelait la présentation de l'Enfant Jésus au Temple et la purification de la Vierge. Elle était célébrée depuis très longtemps (ancienne fête de la lumière). Il nous en reste 2 symboles (les cierges et les crêpes). On bénissait les cierges pour se protéger de l'orage ; puis, on ramenait le cierge béni à la maison pour protéger la famille et les animaux. Le cierge était allumé lors des orages ou quand une personne était à l'agonie. Le jour de la chandeleur, la maîtresse de maison cuisait des crêpes, signe d'abondance, en les faisant sauter dans la poêle ; leur forme arrondie équivaut à dévorer symboliquement la pleine lune. C'était aussi le symbole que les jours s'allongent.

d) La St Eloi (le 1er décembre)

C'est la fête de tous les ouvriers qui font usage du marteau ; à Silenrieux, une messe chantée était organisée le 1er décembre pour les nombreux ouvriers qui travaillaient dans la métallurgie et dans l'agriculture. Une confrérie St Eloi existait à Silenrieux aux 19ème et début 20ème siècles.

En 1888, la cotisation était de 0.50 Frs payable chaque année le jour de la fête après l'office pour payer la messe chantée et pour payer un service chanté au décès de chaque confrère.

Aux heures de messe quotidienne (en semaine), un membre de la confrérie faisait une quête pendant la messe pour fournir des bougies à brûler devant la statue de St Eloi.

e) La St Hubert (le 3 novembre)

C'était une messe organisée contre la rage avec bénédiction du pain et du grain ; on disposait des paniers de pain, maïs et avoine devant l'autel ; ce pain était ensuite partagé avec les voisins et consommé tel quel durant le petit déjeuner ; les céréales étaient distribuées aux animaux pour les protéger.

f) Le dimanche des Rameaux ou la Pâques fleurie

C’est la commémoration de l’entrée triomphale de Jésus à Jérusalem qui se fête le dimanche avant Pâques et annonce la semaine sainte ; pendant la messe chantée, le prêtre bénit les branches de buis que l’on placera dans la maison ; les paroissiens y viennent chercher du buis pour le mettre sur les crucifix et sur les bénitiers accrochés près des lits ainsi que dans les étables, poulaillers et même dans le jardin et les champs après l’ensemencement ; il est aussi d’usage de placer du buis sur les tombes ainsi qu’au pied du cercueil pour la bénédiction du défunt.

Autrefois, cette fête était accompagnée d’une procession avec décoration des rues et les paroissiens portaient des perches garnies de fleurs.

g) La semaine sainte

Elle sert à honorer le souvenir des derniers jours que Jésus a passé sur la terre ; elle commence avec le dimanche des Rameaux ; les lundi, mardi et mercredi commémorent les derniers jours de lutte de Jésus avec les Juifs ; le jeudi saint fait revivre les souvenirs de l’institution de l’eucharistie représenté par la dernière scène ; le vendredi saint est consacré à la mort de Jésus et au chemin de croix suivi par le Christ ; on ne mange pas de viande ; on ne fait pas de lessive ; le samedi saint, c’est la bénédiction de l’eau par le feu du cierge pascal (c’est le symbole de la lumière du commencement du monde) ; les cloches étant parties à Rome le jeudi saint, on prévenait la célébration de la messe avec des crécelles jusque 1982 ; les enfants de chœur parcouraient les rues en actionnant leur crécelle en bois qui remplaçait les cloches. Ils annonçaient la cérémonie du soir en chantant. Les cloches reviennent le samedi soir de Pâques pour apporter œufs et friandises pour les enfants.

Le lundi de Pâques, les enfants de chœur distribuaient l’eau bénite dans le village jusque 1982.

h) Le jour de Pâques

C’est un jour de fête en mémoire de la résurrection de Jésus Christ ; les cloches sonnent de nouveau ; c’est toujours le dimanche qui suit la pleine lune qui tombe le ou après l’équinoxe de printemps (le 21 mars).

A Pâques, les chrétiens ont l’obligation de communier (« faire ses Pâques »).

i) Les processions des rogations

Elles sont appelées rogations (rogationes veut dire prières) pour la bénédiction des champs afin d'obtenir des conditions climatiques favorables aux récoltes (origine païenne).

Elles avaient lieu après la messe quotidienne du matin (7 H) les lundi, mardi et mercredi avant le jeudi de l'Ascension ; lors des processions, les paroissiens priaient pour avoir de bonnes récoltes ; elles étaient conduite par le prêtre, le chantre et les enfants de chœur parcourant les principales rues en chantant la litanie des saints protecteurs. A Silenrieux, le lundi, on allait à l'ange gardien par la grand route et on en revenait après un arrêt ; le mardi, on allait vers St Jean puis Ste Anne et retour par la grand route après un arrêt à St Jean et un à Ste Anne ; le mercredi, on allait au vieux calvaire par le sentier et retour par le chemin (arrêt au vieux calvaire et à la chapelle du Fayeni). Depuis la circulation automobile (après la guerre), on les fit le soir à l'église par récitation des rogations jusque plus ou moins les années 50. Ce fut la seule procession tolérée par les Hollandais de 1816 à 1830.

j) La fête de Noël

On fête joyeusement Noël le 25 décembre, d'abord par une messe à minuit pour la naissance du Christ et puis le lendemain par les offices ordinaires. La crèche dans la maison est de tradition orientale et le sapin de coutume germanique. La coutume druidique (gauloise) du gui est toujours vivace. Le père Noël est né à New York en 1822.

k) La Pentecôte

C'est le jour où on fête la descente du Saint Esprit sur les apôtres. Elle tombe toujours le dimanche, 10 jours après l'Ascension. A Silenrieux c'est le jour des communions solenelles : les jeunes de 11-12 ans vont en procession du presbytère à l'église, les filles en robe blanche tenant un cierge et les garçons en costume tenant un cierge et accompagné d'un ange ; c'est aussi le jour de la bénédiction des fonts baptismaux.

l) La Toussaint (le 1er novembre)

C'est la fête de tous les saints ; le lendemain, c'est le jour des morts ; on prie pour sauver les âmes du purgatoire et on va aussi sur les tombes.

Le dimanche après la Toussaint, c'est la passée des âmes (on vend aux enchères des choses diverses récoltées dans le village pour les âmes du village). Cette tradition a disparu au 19ème siècle.

m) L’Assomption (le 15 août)

C’est la fête du transport miraculeux du corps et de l’âme de la Sainte Vierge dans le ciel ; on faisait une procession de la Sainte Vierge vers un sanctuaire de celle-ci ; avant la révolution française, existait à Silenrieux une chapelle de la Vierge Marie de l’Eau d’Heure qui se trouvait à Pas de la l’eau.

n) L’Ascension

C’est la fête de l’élévation miraculeuse de Jésus lorsqu’il monta au ciel en présence de ses apôtres et de ses disciples. Elle tombe toujours 40 jours après Pâques le jeudi après les rogations.

o) Le mercredi des cendres et le carême

Le mercredi des cendres est le premier jour de carême ; il suit 3 jours gras dont le mardi gras qui est un jour de réjouissance de carnaval avant une période d’abstinence. Ce mercredi se situe 46 jours avant Pâques ; pendant la messe du mercredi des cendres, le curé bénit les cendres et les impose aux assistants en traçant une croix sur le front en disant : « homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière ». Les cendres sont considérées comme le symbole de la pénitence.

Après le mercredi des cendres, c’est le carême ou période d’abstinence ; cependant, à la mi-carême, on se livre à des réjouissances. Le but de cette période est de pratiquer la vertu de pénitence et imiter le jeûne de Jésus. Au début, on faisait un seul repas par jour le soir après le coucher du soleil ; puis à midi sous Charlemagne. Au début, la viande était interdite ; puis l’abstinence de viande ne fut obligatoire que le mercredi et le vendredi. Finalement, au 20ème siècle, on a adouci la rigueur du carême.

p) La Trinité

C’est l’union des 3 personnes ne faisant qu’un seul Dieu (le père, le fils et le Saint Esprit) qui se fête le 1er dimanche après la Pentecôte.

q) L’épiphanie ou jour des rois (le 6 janvier)

C’est la manifestation de Jésus aux mages qui apportent leur présent au nouveau né ; chez nous, c’est la tradition de la galette des rois. Une fève enrobée dans un gâteau confère à celui qui la trouve le titre de roi d’un jour.

r) Les bancroix de Lobbes

Du temps des guerres fréquentes à la période mérovingienne, la population se tournait vers Rome pour aller aux tombeaux des saints apôtres pour obtenir par leur intercession la fin de ces maux.

En 608, le pape Boniface IV rendit ce pèlerinage obligatoire. La population devait se rendre en procession aux tombeaux des apôtres y déposer un pain et une obole.

Vers 830, à cause des difficultés d’aller à Rome, les souverains pontifes permirent aux chrétiens de déposer leurs offrandes dans un monastère de leur voisinage. Le monastère de Lobbes devint un de ces lieux privilégiés à cause de sa grande renommée et de la relique de St Pierre. 72 paroisses dont Silenrieux allaient chaque année à Lobbes lors d’une procession générale le 25 avril à la St Marc sous la conduite de leur curé, croix et bannières en tête (d’où le nom de bancroix). Ce pèlerinage a décliné au bas Moyen-âge et se fit tous les 3 ans, puis un représentant par famille au lieu de tous les fidèles.

Le déroulement de la journée : les pèlerins de chaque paroisse se mettaient en marche au lever du soleil ; chaque famille devait apporter un pain et une obole (un demi denier) ; les délégations étaient réunies à Lobbes dans l’église abbatiale où une messe était chantée à leur intention. Le pain et l’obole étaient employés pour la nourriture des frères et le luminaire de l’église.

On retrouve Sillenrimis dans la liste des villages à clocher qui vers 1202 doivent à Lobbes le pèlerinage du bancroix. Ce pèlerinage subsista jusqu’au 18ème siècle.

s) Le chemin du pèlerinage de St Jacques de Compostelle

Le pèlerinage de St Jacques se développa surtout à partir du 11ème siècle ; pour y parvenir, plusieurs chemins de pèlerins existaient. D’après Léon Marquet « voies de pèlerins et chemins de St Jacques à travers l’Ardenne », il est possible qu’un chemin de pèlerinage passa à Silenrieux venant de Gosselies vers Walcourt, puis Silenrieux pour se rendre vers Chimay ; on trouve en effet plusieurs indices à Silenrieux : un autel St Jacques et Marie, un quartier St Jacques et un chemin des pèlerins ainsi que la croix aux avés ; de plus, on sait que Thierry de Walcourt a été avec son suzerain en pèlerinage à St Jacques et qu’il avait une grande influence au niveau de la région.

t) les missions connues

En 1713, des pères missionnaires sont venus au village ; en 1762 et 1763, le frère Vital Gossart (récollet du couvent de Barbençon) a prêché la passion ; en 1765, le père Jean a annoncé la passion et des pères jésuites sont passés au village ; de 1766 à la révolution française, les pères de Barbençon sont venus prêcher la passion à Silenrieux.

Par après, il y eut aussi des missions par les pères récollets en 1855, en 1867 pour la bénédiction de la nouvelle église, en 1878, en 1900, en 1910 et en 1931.

Du 8 au 22 mai 1949, une mission importante fut organisée pour la fondation de la ligue du Sacré Coeur par le révérend père Hody missionnaire dominicain. L'abbé Tichon nous raconte ce qui s'est passé : « il visita toutes les maisons. Les offices furent très bien suivis et on se réjouit de plusieurs conversions. On avait installé un haut parleur dans le clocher pour convoquer les fidèles et diffuser à l'extérieur la récitation du chapelet et l'un ou l'autre sermon. Ceci ne plut pas à certaines personnes sectaires du village. Ils firent venir un cirque qui s'installa sur la place du village aux premiers jours de la mission. Celui-ci n'ayant obtenu aucun succès dut déménager après 2 jours. Le dimanche 15 mai, on organisa une procession à la chapelle Ste Anne qui fut très bien suivie. Le 22 mai dernier jour, on fit comme d'habitude la procession de la croix à 14 H 30 portée par les jeunes gens de la paroisse et accompagné de l'harmonie royale de Cerfontaine précédé d'un groupe de cavaliers. On suivit le même itinéraire que pour le St Sacrement ; les rues furent décorées de calicots aux louanges du Christ ; on s'arrêta dans la propriété de Devouge où on avait installé un autel temporaire ».

Du 9 au 16 septembre 1951, une mission fut organisée par le père Hody dominicain de la Sarte.

Du 15 au 29 mai 1960, la mission religieuse par les pères Paul Lerment et Boulanger frères rédemptoristes fut centrée sur la visite de malades et les saluts ; on ne fit plus la procession de la croix.

De 28 février au 8 mars 1987, une mission fut organisée par Pierre Urbain rédemptoriste avec messes, assemblées de prières et sermons chaque jour ainsi que 6 réunions d'enfants et adolescents.

u) La procession Ste Anne

Le dimanche après le jour de Ste Anne, la paroisse organise une procession en l'honneur de la sainte patronne du village. A cette occasion, les paroissiens sortent les statues de la Ste Vierge et de Ste Anne pour faire le tour Ste Anne autour du village. Celles-ci sont escortées par les marcheurs (voir les fêtes traditionnelles dans la partie culturelle).



Reposoir à la chapelle Ste Anne



La Vierge portée par les jeunes filles

v) Une ancienne pratique religieuse : le pardon de ses fautes par le paiement en 1563-1564

Des habitants du village durent débourser des sommes au profit de l'église pour obtenir le pardon de leurs fautes.

Pour le pardon d'une faute commise par Jacques Ernotte, fermier à Silenrieux du fait qu'il a agressé sa belle-mère : 2 florins.

Pour le pardon d'une faute commise par Pierre Gérard de Silenrieux du fait qu'il a mérité d'être excommunié pendant 3 ans à la demande de maître Jean Lambin : 3 florins.

Pour le pardon d'une faute commise par Robert et Théodore Joneau de Silenrieux du fait qu'ils ont blessé Nicolas Lebien, clerc, et pour la signature de l'absolution de la sentence d'excommunication, vu leur pauvreté et le fait qu'ils sont émancipés : 6 florins.

w) Autres pratiques liées à la religion : la protection contre les maléfices

Le sigle IHS (Jésus Hominum Salvator) qui voulait dire Jésus sauveur des hommes était une marque de protection contre les malheurs.

Les gens utilisaient aussi les oraisons et bénédictions contre les puissances mauvaises (exactions, déprédations et guerre).

D'autres protections plus païennes : la dépouille animalière clouée sur un linteau, la potale au dessus de la porte, le fer à cheval dans l'étable, la roue solaire comme ouverture de grange, les panoplies de signes inscrits dans les briques, etc…

x) Les sorcières à Silenrieux

La première mention de sorcières apparaît dans un document d'échevinage de 1590 :

« Vacance du bourgmestre touchant la famée des sorcières ».

Un lieu dit au nord de Silenrieux s'appelait le « buisson aux sorcières » :

« Au mayeur qui a été à Pry pour reconnaître les limites au buisson des sorcières en 1726 ».

Il y avait aussi un chemin des sorcières : « avoir été mené avec l'arpenteur le chemin des sorcières et lui montrer le chemin ».

Au début 17ème siècle, la paix religieuse revenue, les archiducs Albert et Isabelle remettent de l'ordre dans nos provinces et traquent vagabonds, magiciens, sorcières ; rare était le village sans gibet et bûcher. Ce fut le même au pays de Liège. La sorcellerie semble l'apanage des femmes qui ont été jugées brutalement et sommairement par excès. Dans nos régions, celles qui connaissaient l'usage des plantes pouvaient être considérées comme magiciennes et sorcières. En fait, les sorcières faisaient intervenir des génies malfaisants, le diable devenait l'allié de la sorcière pour causer du mal à autrui ; le sabbat était une assemblée nocturne de sorcières présidée par le diable en vue de la célébration de rites (souvent près des carrefours, au pied des cimetières, dans des ruines, au buisson aux sorcières) ; elles prenaient des hallucinogènes pour rêver et se rendre au sabbat perché sur un balai et rencontrer d'autres personnes sous l'aspect d'animaux divers. Toutes ces pratiques amenaient des dénonciations qui conduisaient à l'inculpation. On accusait les sorcières de détenir des pouvoirs maléfiques, de fréquenter le prince des ténèbres Satan lors de réunions nocturnes appelées « sabbats ». Les épidémies, maladies du bétail, mauvaises récoltes, tout était attribué aux jeteurs de sorts que l'on dénonçait aux autorités. Et l'on désignait une voisine avec qui on était en litige, une vieille femme déformée par le poids des ans, l'idiot du village et les personnes sensées détenir un pouvoir. N'oublions pas que les gens de la campagne connaissaient les plantes qui guérissaient ou tuaient.

L'ancienne législation canonique prohibait sévèrement la sorcellerie car c'était un acte d'apostasie (invocation au démon, acte d'immoralité, projet de vol, emploi de poison). La législation civile prohibait aussi la sorcellerie à cause des maux que les sorciers causaient au prochain.

En 1606, la sorcellerie relevait des échevinages (cour de justice locale) ; dans la principauté, l'action des échevinages contre les sorcières se trouvait pratiquement annulée par l'obligation de la rencharge

(appel) aux échevins de Liège ; les mayeur et échevins n'étaient que des agents d'exécution de ce tribunal de Liège.

Le 30 décembre 1608, le prince Ernest de Bavière adressa un mandement au cour de justice touchant les sorciers et sorcières car il y en avait trop dans le pays de Liège : « il ordonna que les procès seraient sommaires et courts et il en réduisit les frais, mais il ne supprima aucune des formalités judiciaires, ni aucun moyen judiciaire, destiné à faire découvrir la vérité et à faire triompher la justice.

La procédure : la sorcière était appréhendée par le sergent, le maïeur ou le bailli. Une enquête était menée et des témoins entendus. A l'issue de ce procès, le jugement et la peine étaient déjà prononcés. Les peines allaient du bannissement au bûcher.

Quand elle niait, l'inculpée était placée au banc, parfois jusqu'à 4 reprises. Elle subissait l'épreuve de l'eau chaude et froide ; celle de l'étirement ; elle était visitée : on cherchait la marque du diable sur son corps ; on examinait surtout les parties intimes ; souvent on parvenait à recueillir des aveux. L'interrogatoire est tiré du célèbre malleus maleficarum (le manteau des sorcières) qui représente un guide pour le juge.

Le dossier était ensuite présenté à l'instance supérieure (rencharge au tribunal de Liège) par le maïeur accompagné par 2 échevins, Le jugement et la peine étaient souvent confirmés. C'était une justice expéditive : la période entre l'enquête et l'exécution excèdait rarement 20 jours.

Les échevins locaux paysans du terroir qui vivaient dans la hantise du sortilège tendaient à montrer plus de sévérité dans leur jugement que les juristes liégeois.

Presque toujours les accusations extirpées dans les tortures et aux conséquences terribles ne reposaient sur rien de plus que l'ignorance et la peur.

On faisait le bûcher souvent à côté d'une chapelle ; on sanctifie ainsi un endroit impur.

Un acte de délimitation de 1686 entre Silenrieux et Walcourt nous apprend qu'une certaine Marie Longfils fut brûlée comme sorcière à la terre « al basse » à la limite entre Silenrieux et Walcourt.

Pendant cette période, on se renseignait d'un village à l'autre :

« En 1615 : on a payé Antoine Masset et Germain Andry pour se rendre à Beaumont et se renseigner si certaines femmes pourraient être accusées de sorcières par celle qu'on avait exécutée à Barbençon ».

Pendant cette période d'inquisition, un procès dura du 9 juillet au 15 octobre 1616 à Silenrieux. Celui-ci réunit 33 accusées venant de toute la région de Silenrieux dont 8 furent livrées au bourreau. Presque toujours, les accusations étaient extirpées dans les tortures. Il était normal de recourir à la torture (la froide et la chaude). On faisait ingurgiter au patient étiré sur un chevalet une grande quantité d'eau froide, supplice répété ensuite avec de l'eau très chaude ; celui qui avouait était livré aux flammes (avec strangulation préalable).

Voici les femmes qui furent livrées aux flammes à Silenrieux :

Catherine Herdresse a subi la torture froide et chaude ; vu ses aveux, elle est condamnée à la strangulation et au feu en août 1616.

Jeanne Rogier et Françoise Mathy sont condamnées au supplice de la corde et du feu le 22 août 1616.

Anne Veritte est condamnée à la strangulation et au bûcher vu ses aveux le 30 août 1616.

Jeanne de Molhe est condamnée au supplice du feu après strangulation le 7 septembre 1616 et le 14 septembre, malgré ses dénégations, est condamnée au supplice de la corde et du bûcher.

Françoise Petit est condamnée le 30 septembre 1616 à la strangulation et au feu.

Jeanne Visenne est condamnée le 8 octobre 1616 au supplice de la corde et du feu.

Barbe Boyon est condamnée le 15 octobre 1616 à la strangulation et au feu.

Le procès de Marguerite Lefebvre de Silenrieux commencé le 30 septembre 1614 n'est pas encore terminé le 30 juillet 1616.

En 1620, Elisabeth Bouillet a subi la torture le 8 mai et est bannie de la principauté le 16 mai.

Mannegonde Andri poursuivie comme sorcière est relaxée le 16 mai 1620.

Le 28 août 1628 Barbe Thiba(u) est condamnée au supplice de la corde et du feu.

Le 15 novembre 1645, Anne Durand poursuivie pour sorcellerie est relaxée.

Les sorcières étaient exécutées soit au champ de la croix aux avés près de la terre « al basse » placé entre les communes de Daussois, Vogenée et Silenrieux, soit au tienne « del buchère », soit « al justice » près de la voie des ferons non loin de la chapelle Ste Anne.

4. les institutions et associations liées à la paroisse

1. La fabrique de l'église

C'est au 13ème siècle que la fabrique fut réellement organisée et reconnue comme institution gérant le temporel des paroisses. L'administration des recettes et dépenses concernant l'exercice du culte et de l'église était confié au curé aidé d'un mambour (receveur) de fabrique élu annuellement par l'assemblée des paroissiens lors des plaids généraux (voir les mambours de l'église ci-dessus). Chaque année, il remet les comptes de son administration devant le curé, mayeur et échevins. Ses attributions ne s'étendaient que sur la gestion journalière. Toute affaire importante devait être consentie par les paroissiens et approuvée par l'archidiacre.

La fabrique était composée du curé, du mambour et quelques paroissiens élus qui se chargeaient de rassembler des fonds par les quêtes, les dons, les legs testamentaires, les oblations des fidèles, les taxes perçues sur les cérémonies (mariages et enterrements), voire les célébrations d'obits anniversaires et qui les placent avantageusement pour disposer de revenus annuels réguliers comme l'achat de terre qui permettront de recevoir des redevances régulières par les tenanciers.

L'obituaire de Silenrieux : l'obit c'est l'usage de fonder des messes anniversaires pour l'âme d'un défunt par l'abandon d'une propriété immobilière ou d'une rente perpétuelle, il y eut 46 obits à Silenrieux du 17ème siècle à 1974 dont ceux du chanoine Thibaut, doyen du chapitre de Thuin en 1637, du curé de Silenrieux David Thiriaux en 1617, du curé de Silenrieux Thomas Baslaire en 1703, du chanoine Bastin en 1784, du curé Bottin en 1744, du curé Jacquart en 1781, du prêtre et chapelain Dartevele en 1672, de Guillaume Petit doyen de Philippeville en 1722, de Nicolas Develette curé de Silenrieux en 1850, de

Nicolas Trousset mayeur notaire et échevins en 1784, de l'abbé Guillaume de Silenrieux accepté le 13/7/1957 par l'évêque, de l'abbé Grégoire et de simples citoyens de Silenrieux.

La paroisse avec ses biens gérés par la fabrique constitue ainsi une composante économique qui gère un patrimoine foncier en le louant pour recevoir des revenus réguliers.

Un des principaux legs testamentaires fut celui de David Thiriaux, curé de Silenrieux (voir les biens de l'église ci-dessus).

En 1627, la fabrique est créditée d'un revenu de 50 florins ; elle a des terres et des prés qui sont loués et rapportent 15 florins par an (voir les biens de l'église).

En 1741, le curé Bottin et Fecheroulle (mambour) font exposer les terres, prairies et héritages de l'église en arrentement et emphytéose pour les termes ordinaires et les rentes seront irrédimibles et payables aux mambours à condition que les terres soient toujours possédées par une seule personne ».

Les terres furent donc mises en bail emphytéotique de 1741 à 1840, puis en fermage ; la passée des regains était laissée par la communauté à l'église sur ses terres : « en 1768, la première portion de la passée des regains est laissée par la communauté comme de coutume à notre église ».

Sous le régime français, la loi du 10 avril 1802 changea l'organisation de la fabrique et institua la fonction de marguillier et de membre du conseil de fabrique chargé d'administrer les biens d'une paroisse. Le but de la fabrique était de veiller à l'entretien et la conservation des églises (voir la partie sur le personnel de l'église ci-dessus).

Le décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques va définir son rôle :

« Les fabriques établies par la loi du 10 avril 1802 sont chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des temples, d'administrer les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisées par les lois et règlements, les sommes supplémentaires fournies par la commune, et tous les fonds qui sont affectés à l'exercice du culte.

La commune est chargée de suppléer à l'insuffisance des revenus de la fabrique et de fournir au curé un presbytère, un logement ou une indemnité pécuniaire et de participer aux grosses réparations des édifices consacrés au culte.

Au niveau des comptes, la fabrique était chargée de recevoir les recettes des biens de l'église (le produit des biens et rentes et les fermages, le prix de la location des chaises, la concession des bancs, les quêtes faites pour les frais du culte, les troncs, les oblations faites à la fabrique, les suppléments donnés par la commune, les droits de fabrique dans les inhumations et services funèbres).

Elle devait aussi payer les dépenses suivantes :

- Fournir aux frais du culte (les ornements, les vases sacrés, le linge, le luminaire, le pain, le vin, l'encens, la cire, les chandelles, les huiles saintes, le traitement des vicaires, des sacristains, chantres, organistes, sonneurs, suisses, bedeaux).

- Les charges diverses : éclairage, chauffage et eau.

- Pourvoir à la décoration et à l'embellissement intérieur de l'église (ornements, meubles, etc…), nettoyage, blanchissage du linge.

- Les frais d'administration : visites décanales, papier, plumes, encre, registres, correspondances, assurance.

- Le traitement du trésorier (5 % de la recette).

- La réparation et l'entretien du mobilier et de l'immobilier de l'église (presbytère, cimetière, calvaire, peinture, vitres, textile, etc…).

- De payer l'honoraire du prédicateur de l'avent, du carme et autres solennités.

- Etc…

Les comptes sont remis au conseil communal pour avis et au préfet du département pour approbation remplacé en 1816 par la députation permanente de la province.

Le 3 décembre 1831, les administrateurs de la fabrique, dans le but de faire cesser les nombreuses réclamations qui s'élevaient contre l'usage qui paraissait s'établir de placement des chaises particulières dans l'église sans payer aucune rétribution, et en même temps, dans le but d'augmenter les revenus de la fabrique arrêtèrent le règlement suivant :

1. Au 1er janvier 1832, il ne pourrait plus être placé de chaises dans l'église sans l'autorisation de Mr le curé.

2. Pour éviter toute contestation sur le choix des places, elles seraient mises en adjudication publique.

3. Que la mise à prix de celles entre les autels de la Ste Vierge et de Ste Anne et les confessionnaux serait de 1 ou 2 Frs 12 centimes et que celles en dessous des confessionnaux serait de 75 cents ou 1 Fr 58.

En fait, les chaises et bancs particuliers se mettaient à n'importe quel endroit et gênaient les bancs communs de l'église.

Suite à cette décision, l'adjudication publique des chaises pour une année eut lieu le 18 décembre 1831 : « on passa 12 places aux enchères et le produit de celles-ci fut affecté à l'ornement et l'entretien de la Ste Vierge et Ste Anne ».

2. La dîme

La dîme est un prélèvement en nature effectué sur les produits du sol en vue de pourvoir à l'entretien des ministres du culte.

On distingue les menues dîmes sur les produits secondaires (haricots, pois, lentilles, lin, houblon, pommes de terre, légumes, fruits) et menu bétail (moutons, volailles), chanvre et le croit des troupeaux et la grosse dîme sur les céréales (avoine, orge, seigle, épeautre, …), les fourrages et le gros bétail.

La grosse dîme sur les céréales se prélève à la 11ème gerbe, constituant donc plus ou moins 9 % du produit brut de la récolte, mais l'agriculteur devait mettre de coté 1/10 pour l'ensemencement donc la charge de la dîme s'élevait à 10 %.

Nul ne pouvait enlever ses récoltes sans avertir le dîmeur.

Le décimateur était celui qui avait le droit de l'exiger ; le dîmeur était l'agent chargé de la percevoir pour le compte d'autrui (le décimateur).

Au début, c'était un devoir pour les chrétiens de subvenir aux besoins des prêtres ; puis ce devoir est devenu régulier et obligatoire par la coutume. Les contributions furent fixées à 1/10 des récoltes, du croit et du bétail et constituèrent la dîme dès le 7ème siècle. Elle était payée par tous les habitants. Cette coutume « obligatoire » devient une loi ecclésiastique et, à partir de Charlemagne, une loi d'état en 779. Les premières dîmes furent partagées en tiers (un tiers pour le curé, un tiers pour les pauvres et un tiers pour l'église représentée par le collateur).

Le patron ou le collateur d'une paroisse (voir la partie sur la paroisse ci-dessus) en est aussi le décimateur car la dîme appartient d'abord au collateur de la paroisse qui en est le fondateur (l'abbaye de Lobbes pour Silenrieux) ; elle sert à l'entretien de l'église et du prêtre nommé par le collateur.

A partir de 820, Rome impose la dîme à 4 parts (une part pour l'évêque, une pour le curé, une pour les pauvres et une pour l'église).

Cependant, au 9ème siècle, l'abbaye de Lobbes en assurant le service paroissial au sein du domaine de Silenrieux percevait à son profit la presque totalité des dîmes. En fait, l'institution de la dîme a surtout augmenté les revenus du haut clergé.

L'abbaye de Lobbes garda la dîme même quand le domaine de Silenrieux passa dans le temporel de l'évêque de Liège de 889 à plus ou moins 960.

Dès le 10ème siècle, le ¼ de la dîme est perçue par le curé de Silenrieux et le reste par le décimateur qui sera tenu du chef de sa part à certaines obligations envers l'église et les paroissiens (voir les obligations du décimateur ci-dessous).

A partir de 1168-70, ce fut probablement le chapitre de Thuin le décimateur et le collateur de Silenrieux (voir partie politique).

La dîme que possédait le chapitre à Silenrieux était partagée entre le doyen, l'écolâtre et le chantre. Le chapitre de Thuin conserva la dîme du village jusque 1478 quand Martin de Lannoy abbé du Jardinet l'acheta pour son abbaye au doyen du chapitre de Thuin : « Hic emit decimas de silentirivo a deceno et capitulo thudinensis, de quo etiam obtinuit jus patronatus conferendi pastratum de silentirivo, etiam emit dus modios fumenti super molendinum de florinis dicten St Aubain ».

En 1540, l'abbaye du jardinet reçoit la confirmation du pape sur son achat de la dîme de Silenrieux : « item anno 1535 impetravit a capitulo thudiniensi ratificationem venditionis decimae de silentirivo et condirmationem sumi pontifici anno 1540 ».

L'abbaye du Jardinet gardera la dîme de Silenrieux jusque 1793.

Durant les temps modernes jusque la convention de 1706, l'abbaye du Jardinet percevait les ¾ de la dîme et le pasteur ¼ évalué à 44 muids d'épeautre, mais à charge du Jardinet de fournir en compensation 12 muids d'avoine au curé du village.

Le 14 juin 1706, une nouvelle convention modifia la répartition de la dîme entre l'abbé du Jardinet et le curé de Silenrieux : « les religieux du Jardinet cèdent et transportent irrévocablement et toujours au profit du pasteur et ses successeurs la moitié de toute la dîme à la place du ¼ accoutumé ; ils cèdent aussi la jouissance accoutumée des novalles ; mais le pasteur pour lui et ses successeurs a cédé et transporté au profit du Jardinet les 12 muids d'avoine qu'ils lui payèrent par an par préciput sur leur part de la dîme ».

Cet accord fut appliqué jusque la révolution française.

Les novalles sont les nouvelles dîmes portées sur les nouveaux héritages défrichés, les incultes que l'on remet à labour ou sur les sarts que l'on met en prés, jardins ou labour ; pour Silenrieux, les novalles vont surtout être portées au 17ème siècle sur les nouvelles terres défrichées aux haies dans la bellevallée (ry Gayot).

Les devoirs du décimateur sont : il doit fournir tout ce qui est nécessaire pour célébrer les offices divins (vêtements sacerdotaux, livres et ornements, objets et mobilier, la corde pour la cloche décimale), il doit livrer le pain, le vin, le cierge pascal pesant 3 livres et demi de cire et le luminaire conformément aux statuts et ordonnances de l'archidiacre, il livrera une aube une fois tous les 6 ans, il paiera la visitation de l'église par l'archidiacre ou le doyen, il paiera tous les 4 ans à l'évêque un droit appelé « cathédraticum », il paiera aussi à l'archidiacre le droit d'obsonne et un droit appartenant au doyen, il paiera aussi 3 florins chaque année au chapitre de Thuin, il s'occupera du blanchissage du linge, entretiendra la nef, le chœur, la cloche décimale qu'il doit fournir ainsi que le taureau et le verrat pour la communauté.

« En 1750, l'archidiacre demande au décimateur qu'il fournisse un voile vert et violet pour le tabernacle, un psautier et une nappe et qu'il veille à faire réparer l'autel principal, sa peinture et la sacristie et à adapter le missel dans les 6 mois sans quoi la dîme serait arrêtée ».

« Le 27 mars 1753, la communauté refuse de délivrer chappe et chasuble de couleur noire à leur église vu que les ornements sont à la charge du décimateur ou de la fabrique de l'église ; mais, une ordonnance de l'archidiacre va obliger la communauté à fournir une chappe et chasuble de couleur noire à leur église ; les manants ne sont pas d'accord car les ornements sont à charge du décimateur ou de la fabrique de l'église et la communauté n'a jamais fourni aucun ornement noir à l'église ; finalement, la communauté achètera un ornement noir.

Les devoirs des paroissiens (la communauté) :

Comme la dîme ne couvrait pas tous les besoins du culte, la communauté intervenait et avait la charge de la tour, de la sacristie, des fonts baptismaux, des autels collatéraux et de l'école.

La dîme ne couvrait pas non plus les frais de luminaire (d'où la terre du luminaire pour payer ses frais), les frais de l'huile (d'où la terre à l'huile), les frais de hallebarde (d'où la prairie «al hallebarde »).

Convention entre le Jardinet et la communauté à la fin du 18ème siècle pour les frais de l'église de Silenrieux : « le 18 août 1759, un accord est conclu entre le Jardinet et la communauté de Silenrieux pour la réparation et l'entretien de l'église et de la tour pour 1760 et pour l'avenir : les réparations de l'intégralité de l'église (chœur, nef, enceinte, tour, flèche, sacristie, pavement, charpente, toit, vitres, tableaux, blanchissages des murailles et toutes autres) sont pour moitié moitié ; le Jardinet prendra à sa charge l'entretien du maître autel, la cloche décimale, la livraison des ornements, du pain, du vin et du luminaire conformément aux statuts archidiaconnaux ; la communauté de Silenrieux s'occupera des autels collatéraux, des fonts baptismaux et des cloches ». Cette convention sera respectée jusque la révolution française.

Pour récolter la dîme, l'abbaye du Jardinet avait acheté la cense de Paris au milieu du village. Le censier qui la louait devait aussi collecter la dîme (voir ci-dessous la passée de Renier Ernotte en 1706).



La grange de la dîme

Le premier collecteur connu de la dîme (ou dîmeur) pour le Jardinet dans cette ferme fut Thierry Del Neffe. Voici la liste des collecteurs ou dîmeurs :

En 1623 : Thierry Del Neffe.

En 1624 : Jean Del Neffe au nom de son père Thierry.

De 1625 à 1631 : Thierry Del Neffe.

En 1632 : Jean Del Neffe.

En 1633 : Pierre Du Pus en nom de son père.

En 1637 : Jean Ernotte.

Avant 1663 : Nicolas Petit.

De 1663 à 1668 : Jean Canivet.

De 1671 à 1674 : Jean Canivet et Joseph Ernotte son beau frère.

En 1683 : Renier Ernotte.

En 1686 : François Jacques.

En 1698 : le collecteur est le pasteur.

De 1700 à 1712 : Renier Ernotte.

Le 14 juin 1706, passée de la dîme obtenue par Renier Ernotte devant la cour et les révérends du Jardinet (on a passé aux enchères la moitié de la grosse et menue dîme du Jardinet) ; ceci ne concerne pas les dîmes de Maisoncelle, de la Valentinoise et de Bellevallée que les religieux du Jardinet ont retenues à leur profit particulier ; cette adjudication à Renier Ernotte est pour un terme de 6 ans. L'adjudicataire de la moitié de la dîme paiera et acquittera toutes les charges incombant au couvent pour raison de la dîme : tels 50 florins brabant Liège au marguillier de Silenrieux qui seront payés annuellement durant 6 ans ; le taureau et le verrat (obligation du décimateur) pour le service de la

communauté ; il livrera la corde pour la cloche décimale et il l'entretiendra à ses frais particuliers ainsi que le chœur de l'église ; il livrera pain, vin et luminaire conformément aux statuts et ordonnances de l'archidiacre avec le cierge pascal pesant 3 livres et demi de cire qu'il éteindra après les fêtes de Pâques ; il paiera visitation de l'église, le droit appelé cathedraticum, l'obsonne, le droit appartenant au doyen, les 3 florins qu'on doit chaque année au chapitre de Thuin, une aube sera aussi à sa charge tous les 6 ans. Il paiera son adjudication de 220 florins brabant Liège à la St André. L'adjudicataire Renier Ernotte est aussi fermier de la cense Paris ; pour cela, il livrera pour chaque demi année 2 chariots de 200 bottes de pailles de seigle et d'épeautre ; pour pitance de Mr l'abbé, il paiera annuellement 6 florins et pour celle du couvent 14 florins d'Espagne.

De 1713 à 1716 : Jean Antoine Laurent.

De 1716 à 1750 : Jacques Ernotte : « en 1716, au mariage entre Jacques Ernotte et Jeanne Antoinette Desembergh, Jean Antoine Laurent beau-père en 1ère noces dudit Jacques lui cède tous les chevaux, avec leur attirail, toutes les bêtes à cornes à la réserve du taureau qui est à la cense de Silenrieux ; comme aussi lui cède toute la dépouille de ladite cense à charge de payer le rendage aux moines du Jardinet tant pour la dîme que pour ladite cense, comme aussi les meubles nécessaires pour tenir ménage dans la cense ».

En 1750, les enfants de Jacques Ernotte dont Pierre, Martin, Joseph, Jacques, Louis et Louise Ernotte lui succèdent ; au début, c'est Pierre Jos. Ernotte qui prend les choses en mains et signe les conventions avec le Jardinet et le pasteur.

Le 27 août 1752, une convention est signée entre le pasteur Lecocq et Pierre Ernotte fermier du Jardinet concernant leur ½ dîme réciproque de Silenrieux ; elle ira de 1753 à 1763 :

« 1. Pendant le terme, Pierre Jos. Ernotte sera tenu de charger, voiturer et engranger la dîme (sa moitié et celle du pasteur) de toutes espèces de grains tant froment que seigle, épeautre, orge et tout autre et aura pour salaire (de la part du pasteur) toutes les pailles et paillettes provenant de la dîme du pasteur, bien entendu que toutes espèces de grains battus devront être revoiturées chez le sieur pasteur ou tant ailleurs dans le village où on lui dira et aux frais du fermier.

2. Le sieur Ernotte devra vendre au pasteur annuellement 13 muids et demi d'avoine mesurer à la grange, item 300 bottes de pailles comme on les fait de coutume bien entendu sauf s'il arrive une grêle ou un autre accident fâcheux ; le pasteur pour lors ne pourra prétendre que la ½ restant de ses tristes événements.

3. Il a été aussi convenu que les terres et douaires appartenant au pasteur telles que le trou de renard, une terre au volage et les 3 autres tenant sur le quartier seront laboureés par ½ nota ; le censier devra les engraisser 2 fois pendant les 9 ans, que les pailles lui appartiennent et le grain en sera repartagé comme celui de la dîme (moitié-moitié) ; quant à l'amélioration, elle se fera aux frais communs ainsi qu'une fournée de chaux et de 3 ou 4 charrées de charbon.

4. Quant à la dîme de foin, le curé tiendra son canton de Battefer et le censier sera tenu et obligé de voiturer tout foin tant de la dîme que provenant de toutes ses prairies y compris le regain, et dans le cas où le pasteur ferait passer son canton, le censier lui donnera 8 écus pour être exempt de les voiturer.

5. Il fut aussi convenu et accepté de la part du censier de mener, charger, voiturer et décharger tous les bois et fagots nécessaires à l'usage et consommation dudit pasteur de quelque endroit que ce soit pour quelles charges et obligations ci-dessus stipulées ; ledit Pierre Ernotte aura pour salaire l'excédent de l'avoine et pailles ci-dessus expliqué ; item toute la dîme de trèfle, tant pois,vesces et melins qui se trouveront à la campagne et auxquels le pasteur renonce dès à présent en faveur dudit Ernotte qui s'est obligé et engagé de ramasser et voiturer la dîme le plus ponctuellement possible et au plus grand profit mutuel et réciproque … ».

Mais, à partir de 1755 jusque 1765, c'est Louis Ernotte qui prend à sa charge la cense Paris avec l'aide du pasteur Lecoq car son frère Pierre Ernotte renonce à la cense.

En 1755, Dieudonné Jos. Bailievre prête serment devant la cour de Silenrieux de fidèlement collecter et ramasser les dîmes à Silenrieux au service du curé Lecoq et de Louis Ernotte.

Du 13 décembre 1765 à 1778 : Nicolas Trousset est le fermier de la cense et de la dîme.

Pendant la période de Trousset, il y eut plusieurs personnes qui furent proposées pour s'occuper de la collecte de la dîme (la moitié du Jardinet) :

De 1766 à 1767, le Jardinet présente Philippe Scohy 22 ans pour collecter la dîme qui appartient au sieur Trousset censier du Jardinet ; il prêtera serment devant la cour de justice de Silenrieux.

De 1768 à 1769, ce fut Philippe Poucet.

Quant à la dîme du curé (l'autre moitié), elle fut récoltée à partir de 1766 par Jean Hardy : « le 23 juin 1766 devant la cour de Silenrieux est personnellement comparu le curé Louis Lecocq qui nous a présenté Jean Hardy pour être admis au serment de fidélité en qualité de collecteur de la ½ dîme appartenant au curé dans notre juridiction ».

En 1774, Jean Joseph Adam collectera la dîme pour le curé Lecoq et pour Trousset fermier du Jardinet tandis que Martin Gillard collectera la dîme à Falemprise pour le curé et Trousset.

De 1779 à la révolution française : Jean Joseph Cauderlier marié à Anne Trousset est le fermier de la cense Paris et de la dîme.

Pour collecter la dîme pour Cauderlier, il y eut François Longfils en 1785, Philippe Gilcart en 1786 et Antoine Lemede en 1790.

Le bail du 31 octobre 1792 de Jean Jos. Cauderlier avec le Jardinet :

« Du fait de ce bail, il reçoit la moitié de la grosse et menue dîme de Silenrieux sauf la dîme de Maisoncelle, Bellevallée, Valentinoise et la dîme des foins se prenant à la maison et jardin Gaspar Servais Delneffe à Battefer jusqu'au pont de Gerlimpont avec les prés de Pairou et Bourguignon ».

Le propriétaire de la Valentinoise (le Jardinet jusqu'au début du 17ème siècle) conserve la dîme tant en grains que foins des terres, prés et courtils appartenant à la Valentinoise ; il remet celle-ci au censier ; de plus, la petite dîme de foin de la maison de Raucroy à Battefer jusque Gerlimpont y compris les prés de Pairou et les Bourguignons appartient aussi au propriétaire de la Valentinoise qui la met aux enchères (à Pierre Ernotte censier de la Bierlée de 1755 à 1767).

Le propriétaire de Maisoncelle (le Jardinet) conserve la dîme sur les terres et près de la cense pour leur fermier.

Les charges de Jean Joseph Cauderlier en tant que fermier de la dîme :

- au chapitre de Thuin 3 florins brabant Liège

- à la communauté de Silenrieux, il livrera le verrat et le taureau

- à l’église, il livrera la corde de la cloche décimale ; il entretiendra la moitié de l’église, du clocher et de la tour ; il livrera vitres, luminaire, cierge pascal selon les statuts de l’archidiacre ; il blanchira les linges de l’église ; il paiera le gage ordinaire du marguillier, les droits d’obsone, la visitation de l’archidiacre ; il livrera une aube et ceinture pendant le cours du présent bail et outre le rendage annuel paiera exempt de tous droits de la dite dîme en l’abbaye du Jardinet 200 florins pour la 1ère fois à la St André.

En 1793, Jean Joseph Cauderlier refuse de payer au Jardinet car il n’a pas su collecter la dîme à cause des troubles liés au conflit entre les révolutionnaires français et les Autrichiens. Finalement, il a convenu de payer 8 écus pour la dernière échéance de 1793 au lieu de 12.5 écus.

La dîme fut supprimée officiellement le 1er octobre 1795 avec les lois abolissant la féodalité. La cense Paris fut confisquée comme bien ecclésiastique et fut vendue comme bien national.

3. L’abbaye du Jardinet

Elle fut créée en 1229 par Thierry II de Walcourt seigneur de Walcourt et comte de Rochefort. Au début, c’étaient des moniales jusque 1441 ; ensuite, on y installa des moines cisterciens jusqu’à la révolution française.

Les cisterciens du Jardinet contribuèrent grandement au développement de l’agriculture en Entre Sambre et Meuse et ont exercé une influence sur le développement économique de Silenrieux où ils avaient de nombreux biens, un moulin et plusieurs censes (Maisoncelle, Valentinoise, Bethléem, Paris). Les tenanciers qui affermaient les censes des moines et les religieux desservant les cures des villages environnants propagèrent parmi la population les idées et les procédés pratiqués par la maison mère.

Les bases économiques des cisterciens au début étaient que les moines devaient tirer leur subsistance du travail de leurs mains, de la culture des terres et de l’élevage des troupeaux ; d’où la possession de fermes, de terres et du moulin à Silenrieux. Pour les entretenir et les faire prospérer au début, ils avaient des granges surveillées et administrées par des convers. Les moines pouvaient être envoyés dans les granges mais pas y séjourner (règle de St Benoît) ; d’où le nom du sentier des « bribeux » le long de l’Eau d’Heure pour arriver à Silenrieux. Les granges ne pouvaient se trouver à plus d’une journée de marche de l’abbaye.

L’organisation matérielle des « grangia » (ferme avec grange) : à la tête d’une grangia se trouvait un maître des convers sous l’autorité du cellérier de l’abbaye qui faisait des visites de contrôle ; mais le maître convers disposait d’une grande autonomie de gestion sur sa « grangia » et sur les exploitations secondaires qui en dépendaient. Dès les temps modernes, la plupart des censes du Jardinet à Silenrieux étaient affermées à des censiers laïcs.

L’abbaye du Jardinet fut aussi le collateur et le décimateur de Silenrieux et devient aussi le seigneur de Walcourt au 17ème siècle.

Comme responsables, il y a l’abbé, le prieur (bras droit de l’abbé), le sous prieur, le sacristain, le chantre, le sous chantre, le maître des bois (gardien des étangs et forêts), le maître de basse cour (responsable du bétail des fermes), le maître des brasseurs, le maître d’hôtel (gardien de la table).

Les biens du Jardinet à Silenrieux au 18ème siècle :

La cense de Maisoncelle (2 charrues qui nous rendent 30 muids ½ épeautre et ½ avoine), la cense de Silenrieux (une charrue mauvais terrain qui nous rend par an 4 muids d'épeautre et un de seigle) et la dîme de Silenrieux.

Les abbés du Jardinet : Jean Eustache de Mons (1438 à 1476), Martin de Lannoy (1477 à 1489), Arnould Sombrecque (1489 à 1503), Jacques de Wymes-Nicolas de Clermont (1502 à 1518), Guillaume Flocquier (1518 à 1526), Jacques Raveschot (1526 à 1530), Jean Rosa (1530 à 1560), Martin II le juste (1560 à 1574), Zacharie de Leers (1574 à 1587), Hubert Sculfort (1587), Thomas Buffe (1588 à 1592), Ursmar Clément (1592 à 1599) Hugue de Buisseret (1599 à 1622), Pontius Bonay (1622 à 1631), Robert de Namur (1631 à 1649), Robert Coutune (1649 à 1665), Benoît Loyet (1665 à 1709), Ignase Malfroid (1710 à 1739), Jacques Maréchal (1740 à 1756), Sébastien de Lestene (1757 à 1769), Paul le Becque (1769 à 1777), Joseph Fontaine (1777 à 1790).

4. Le Chapitre St Théodard de Thuin

Le chapitre St Théodard de Thuin en tant que seigneur de Silenrieux (voir partie politique et institutionnelle).

5. Les pères oratoriens de Jésus de Thuin (voir Jean de la Croix)

Ils furent aidés par le doyen Jean de la Croix de Silenrieux pour s'occuper du collège de Thuin.

Il héritèrent des biens de Jean de la Croix à Silenrieux : des terres, prairies (à Galilée) et une habitation qui deviendra le presbytère.

En 1664, les responsables de la province wallonne de l'oratoire donne pouvoir aux pères de l'oratoire de Thuin de passer à rente les terres et prairies situées au village de Silenrieux sauf la partie dite « la Galilée ».

6. Les religieuses françaises

Les sœurs françaises de St Martin de Bourgueil sont venues de Cerfontaine à Silenrieux le 6 novembre 1907 ; c'étaient des sœurs de charité qui se trouvaient en face du presbytère (rue de Cerfontaine n° 20) à l'endroit où on venait de fermer l'école libre du village.



Voici la liste des sœurs françaises qui furent présentes à Silenrieux :

Sœur St Fulgence, la supérieure, elle est née le 27 octobre 1839 à Preuilly sur Claise sous le nom d'Adèle Véronique Soret et est décédée le 22 novembre 1918 à Silenrieux.

Sœur St Albert.

Marie Jos. Coupel, née à Nouvatou (Ile et Vilaine) le 14 janvier 1869.

Sœur Ste Thérèse née Nathalie Marie Tessier à Domagné (Ile et vilaine) le 23 août 1878 ; elle sera institutrice gardienne en 1919 par remplacement. Elle demande en 1919 une concession à perpétuité pour l'inhumation de sœur Fulgence.

Sœur Ste Faustine née Jeanne Marie Bouvier à Etrelles le 6 avril 1850 venue le 7 sept 1908 et partie à Cerfontaine le 5 août 1910, puis revenue le 5 septembre 1910.

Sœur St Jude née Maria Joséphine Escuret à St André de Sangonis (Hérault) le 17 mars 1865, arrivée de Cerfontaine le 5 novembre 1910 et rayée du registre de la population le 31 octobre 1913 (elle était partie en juillet 1913).

Ces sœurs ont dirigés des ouvrages et des patronages ; elles soignent aussi les malades à domicile. Lors de l'invasion allemande d'août 1914, elles cachent les blessés au péril de leur vie (voir étude de Mr Wagret sur la congrégation de St Martin de Bourgueil).

Elles quittèrent Silenrieux le 11 juillet 1919.

7. La confrérie Ste Anne

Au 16ème siècle, une confrérie Ste Anne réputée très ancienne existait à Silenrieux ; les premières confréries à la campagne sont nées dès le 15ème siècle. C'était une société d'entraide à invocation religieuse où des gens de tout horizon pouvaient y participer. Pour être membre, il fallait verser un droit d'entrée devenu une cotisation annuelle ; la confrérie vivait de dons et legs et avait une action religieuse et charitable.

Elle distribuait lors des fêtes religieuses aux nécessiteux du pain, du grain, de la viande, du sel, etc…

Elle s’assignait aussi pour objectif la promotion du culte de Ste Anne ; elle participait à la procession Ste Anne où elle avait sa place (voir la partie culturelle sur la marche Ste Anne) ; de nombreuses personnes du clergé et de la noblesse s’étaient affiliées à la confrérie Ste Anne après sa reconnaissance par le pape et son privilège de pouvoir octroyer des indulgences.

La confrérie Ste Anne fut confirmée le 26 octobre 1618 par le pape Paul V :

« La célébrité et l’antiquité de cette confrérie dit le bref pontifical ont porté le chef de l’église à la confirmer de son autorité apostolique et à l’enrichir d’indulgences nombreuses et peu communes alors. Le pape a voulu honorer et enrichir de plusieurs grâces et privilèges ouvrant libéralement le trésor de l’église, de l’autorité de dieu le père tout puissant, et lui a conféré pour toujours jouir et en perpétuité les indulgences comme s’ensuit :

1ère toute personne chrétienne et catholique, de quel sexe, qualité et condition qu’elle soit, qui se fera enregistrer et entrera en la confrérie de Mme Ste Anne au jour de son entrée aura indulgence plénière et rémission de tous ses péchés étant au préalable confessés et munis du précieux corps et sang de notre seigneur Jésus Christ au sacrement de l’autel.

2ème tous confrères et consoeurs de la dite confrérie qui viendront en pèlerinage à la dite église de Silenrieux au jour de la fête Ste Anne le 26 du mois de juillet, aux illec invoquant l’intercession de leur patronnesse prieront Dieu pour l’exaltation de notre Ste mère l’église, extirpation des hérésies, conversion des hérétiques, conservation et bon progrès de la paix et mutuel accord entre les princes chrétiens, et maintien du chef visible de l’église militante, gagneront aussi indulgences plénières et rémission de tous leurs péchés étant néanmoins auparavant préparés par une bonne confession et munis du sacrement comme ci-dessus et durera le temps de ces indulgences depuis les premières vêpres en la veille jusqu’au soleil couché du jour de la fête Ste Anne.

3ème tous et quelconques de la dite confrérie étant parvenus à l’article de la mort qui invoqueront affectueusement le très Saint nom de Jésus de bouche et de cœur ou même tant seulement de cœur contrit, si la bouche et le corps sont trop faibles et empêchés jouiront de grands pardons et indulgences plénières de toutes et quelques leurs offenses et péchés à la confusion du diable notre ennemi et pour assurance d’un bon passage à la vie immortelle.

4ème tous ceux qui seront de la dite congrégation étant en grâce de dieu comme ci-dessus viendront en pèlerinage à ladite église de Silenrieux, le jour annuel de la consécration de l’autel de Mme Ste Anne qui est dimanche premier après l’Assomption an août, item au jour de la dédicace de la souvent dite église de Silenrieux qui est dimanche premier après la fête de St Mathieu en septembre, item au jour de l’aurification de la Vierge Marie 2 février, item au jour de l’invention de la Ste Croix 3 mai et prieront comme dessus obtiendront chaque fois de leur visite où pèlerinage 7 ans et 7 quarantaines de pardons.

5ème tous confrères et consoeurs autant de fois qu’ils se trouveront à la messe en ladite église paroissiale de Ste Anne ou illec accompagneront les processions ordonnées par l’évêque, ou assisteront à conduire les trépassés la sépulture, ou suivront la Ste Eucharistie quand on la portera aux malades, ou étant empêchés diront un pater et ave pour les dits malades, quand ils oiront le son de la cloche, ou bien 5 pater et ave pour les confrères trépassés pour chaque fois ils auront 60 jours de remissions et indulgences de pénitence à eux enjointe. Finalement pour toutes œuvres de charité que feront lesdits confrères, si comme donner l’aumône ou loger les pauvres et pèlerins, enseigner les simples, réconcilier les ennemis, assoupir les querelles et procès et convertir quelque pêcheur ou pécheresse, obtiendront pour chaque fois les mêmes indulgences de 60 jours et participeront à tout office de piété qui se fait toutes les semaines pour la confrérie.

Tous les mardis de l’année la messe de Ste Anne se chante en l’église de Silenrieux pour le bien et avancement spirituel et corporel de tous les confrères. Au jour de la fête Ste Anne tout l’office solennellement, la messe et procession, et 2 sermons à sa louange pour implorer ses faveurs et protection de tous ceux qui l’ont pris pour patronnesse. Le lendemain de la fête Ste Anne l’office des

morts pour tous les confrères et consoeurs en général qui sont trépassés. Pour chaque membre de la confrérie, les obsèques, sitôt que le mambour ou pasteur est averti de son trépas ».

Les membres de la confrérie Ste Anne au début du 17ème siècle après la reconnaissance par le pape :

De Barbençon : Marie Madame la princesse de Barbençon + 14 personnes.

De Boussu : 120 personnes.

De Boussu en fagne : 14 personnes.

De Daussois : Jean Robaulx et sa femme seigneur de Daussois et 40 personnes.

De Erpion : le pasteur maître Jacques Poncelet et 101 personnes.

De Castillon : 51 personnes.

De Chastres : le pasteur maître Giles Paradis et 20 personnes.

De Cour : 9 personnes.

De Philippeville : 26 personnes.

De Fontenelle : le pasteur maître Martin Lambercq et 31 personnes.

De Fosse : 2 personnes.

De Mons : 2 personnes.

De Froidchapelle : 55 personnes.

De Gourdinne : le pasteur maître Georges l'ange et 20 personnes.

De Yves : 25 personnes.

De Laneffe : 6 personnes.

De Pry : 7 personnes.

De Neufville : Jeanne Louise de la Croix dit de Lavalle épouse de Mr de Neuville, Catherine de Wargnies et 8 personnes.

De Rognée : 29 personnes.

De Cerfontaine : 35 personnes.

De Senzeilles : le pasteur sire François Baudesson et 61 personnes.

De Soumoy : 25 personnes.

De Somzée : 8 personnes.

De Thuillies : 8 personnes.

De Thy : 8 personnes.

De Thuin : 4 personnes et le révérend Simon Lobbe doyen et maître Nicolas Thibaut chanoine du chapitre de Thuin.

De Walcourt : le chanoine sir François Godefroid et le chanoine maître Jean Fossez du chapitre de Walcourt et 98 personnes.

De Vergnies : le pasteur maître Laurent Mahy et 13 personnes.

De Villers 2 églises : 17 personnes.

De Donstienne : 5 personnes.

De Jamagne : 11 personnes.

De Strée : 4 personnes.

De Vogenée : 15 personnes.

De Mertenne : 7 personnes.

De Silenrieux : Materne De Fontenelle et sa femme, Germain Andry et sa femme, Michel Ernotte et sa femme, Augustin Ernotte, Jean Lambert et sa femme, Nicolas Baisir et sa femme, Servais Baisir, Jaspar Mallet et sa femme, Jean Ernotte dit Urbain et sa femme et les enfants Guillaume et David Ernotte, Paul Gilcart et 4 enfants, Servais Moulnier et sa femme, Vve Jean Gilcart et son fils Pierre, Anne Binette et sa fille Marie, Michel Groulle (mort en 1631), Nicolas Stordeur et Jean son fils, Pierre Piercoz et sa femme et 3 enfants, Vve François Joirot, Jacques Hanselme et sa femme, Jacques Petit et sa femme, Margueritte Vciette ?, Jean Huart et sa femme, Jean Masset et sa femme, Jaspar Noël et sa femme, Marie Lobbé, Barbe Loyet, Martin Martinet et sa femme, Jacques Staffe et sa femme, Mathy Masset et sa femme, Marquet Masset et sa femme, Jean Gailliotz et sa femme, Jean Maitre Hins et sa femme, Hubert Jouvier et sa femme, Martin Henricourt et sa femme, Martin Vittou et sa femme, Mathy Antoine et sa mère Jeanne, Catherine Loyet, Jean Gilcart et sa femme, Jean Stienne et sa femme, Jean Vitou et sa femme, Simon Lambert et sa femme, Servais Petit et sa femme, Marie Moussut, Michel Moussut et sa femme, Jean Joneau et sa femme et le fils Jean, Amand Cayphas et sa femme et 2 enfants, Marie Pasquet, Jeanne Brianne, Severin De La Court et sa femme, Jean Chauveau et sa femme, Jean Gilliart et sa femme, André Hansinne et sa femme, Léonard Patron et sa femme, Hubert Gerard et sa femme, Vve Maurice Tiriart, Hubine de Givet, Barbe Pinson, Antoine Masset, François Masset et sa femme, Jean Masset et sa femme, Vve Anselot Ernotte et Elisabeth fille, Remy Moulnier et sa femme, Louy Piercotz et sa femme, Nicolas Du puis et sa femme, Nicolas Le Moulnier et Jeanne fille, Antoine Simon et sa femme, Vve Hubert Gomrée et sa fille Mathy, Catherine De Biesme, Paul De Biesme et sa femme, Vve Michel Masset, Laurent Masset et sa femme, Marie Masset, Jacques Scohier et sa femme, Jacques Baisir et sa femme, Antoine Gigot et sa femme, Jacqueline Loyet, Martine Loyet, Léonard Hallen et sa femme, André De Baileu et sa femme, Vincent Le Dauphin et sa femme, Jacques Del Neffe et sa femme, Lambert Chauveau et sa femme, François Thibaut et sa femme, Jean Allard et sa femme, Philippe Bane ou Dane ? et sa femme, Antoine Bauldouin, Hubert Lambert et sa femme, Jean Lambert, Thiery De Biesme et sa femme, Amand De Treigne et sa femme, Vve Jean Hins, Alsir Valdez et sa femme, le capitaine Diego De Cast et sa femme, Servais De Treigne, Servais Andry et sa femme, Hubert Tiriart et sa femme, Marcq Brousselart et sa femme, Michel Brousselart et sa femme, Marq Ernotte et sa femme, Vve Denis Ernotte, Vve Ernould De Treigne, Vve Ernould Lambert et Hubert son fils, Thomas Longfils et sa femme, Pierre Hins et sa femme, Vve Sacré Lefebvre, Jacques Blanpain et sa femme, Bartholomé Des Loges et sa femme, Jean Mauvai et sa femme, Jean Boulouffe et sa femme, Jean Rognée et sa femme, Materne Ernotte et sa femme, Anne Le Dauphin, Mathieu Du Pauwnez et sa femme. (206 personnes).

Au 18ème siècle, la confrérie existe toujours et en 1748, Jacques Simonet en est le mambour jusqu'au moins 1765.

« Le 7 avril 1751, Louis Lecocq et Jacques Simonet mambour de la confrérie Madame Ste Anne passe aux enchères la prairie Ste Anne sur la juridiction de Boussu (bien de la confrérie) ».

Lors du concordat de 1802, toutes les confréries dont celle de Ste Anne furent à la demande du gouvernement supprimées et dissoutes d'autorité apostolique dans l'empire français.

Le 25 juillet 1885, l'abbé Bodart remet la confrérie Ste Anne à l'honneur :

« Par un décret du 25 juillet 1885, Mgr Bélin évêque de Namur institua canoniquement et érigea de nouveau la confrérie Ste Anne qui s'adressera plus particulièrement aux femmes. Le curé est nommé directeur. La première présidente de la confrérie fut Apolline Boulvin épouse de Adolphe François ; mais elle décéda le 6 novembre 1887. Elle fut remplacée par sa fille Mlle Marie François par 12 voix sur 14 votantes le 29 janvier 1888. Les réunions étaient mensuelles et avaient lieu après les vêpres. Les membres qui avaient versés la cotisation entière de 4 Frs avaient droit à un service chanté lors de leur enterrement.

En 1886, les membres sont Marie Ganard, Nathalie Gaspart, Béatrix Severin, Adélaide Gallot, Apolline Colonval, Désirée Péhet, Léocadie Coenen, Marie Tamene, Antoinette Kinif, Gustavine Gillard, Sophie Lambert, Victoire Demanet, Marie François, Denise Thirias, Hortense Masset, Marie Masset, Emilie Massart, Scolastique Bastin, Marie Baisir.

Les dernières à se faire membres étaient celles de 1949 (il y en eut 39 en plus des anciennes).

8. La confrérie St Eloi

Elle fut établie à Silenrieux sous l'abbé Henri le 1er décembre 1888. La cotisation fut fixée à 0.5 Frs chaque année le jour de la fête après la messe. Ces cotisations servent à payer la messe de St Eloi chantée à 9 H et à payer un service chanté au décès de chaque confrère à l'heure de la messe quotidienne. Un membre fera la quête pendant la messe pour fournir des bougies à brûler devant la statue de St Eloi pendant l'année.

Dès 1888, il y eut 23 membres (Louis Baisir, Adélaide Gallot, Joseph Gallot, Auguste Gallot, Augustin Gilain, Pierre Buisseret, Damien Lonfils, Eloi Masset, Charles Lobet, Catherine Balle, François Leclercq, Léonie Laurent, Elie Cuvelier, Pierre Cuvelier, Camille Coenen, Dudart, Alfred Ernotte, Adolphe François, Léon François, André Gaspart, Jules Gaspart, Basile Gaspart, Augustin François). Cette confrérie durera jusqu'à la guerre 40-45.

9. La fondation de la ligue du Sacré Cœur fondé en décembre 1949 jusque 1980

Suite à une mission et à l'initiative du curé Tichon, on créa une ligue du Sacré Cœur ; le samedi 29 octobre 1949 le révérend père Collet du collège St Michel à Bruxelles vint expliquer à un groupe d'hommes le but de cette ligue ; le lendemain dimanche 30 octobre après la messe de 10 H, on se réunit

au presbytère avec les futurs zélateurs : Joseph Devouge, Noël Richoux, Hilaire Mathet, Jules Lambotte et Omer Burlet avec le père Collet. Par la suite, ils se rendirent à domicile pour recruter des membres ; finalement, 40 hommes donnèrent leur adhésion. La première réunion s'est tenue au presbytère le mercredi 30 novembre 1949 à 20 H et la première communion en groupe des ligueurs eut lieu le dimanche 4 décembre à la messe de 8 H (36 personnes seront présentes) ; à l'offertoire, les hommes chantèrent le cantique « coeur de Jésus » et à la fin de la messe, l'assistance chanta « nous voulons Dieu ».

10. La confrérie du St Rosaire (1878)

Le 17 février 1878 lors d'une mission, le frère Henri Marie Sweins de l'ordre sacré des frères prêcheurs a érigé la société (confrérie) du très St Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie dans l'église Ste Anne à Silenrieux ; c'est avec lui que les fidèles ont observé les statuts et règlements de cette confrérie, particulièrement en ce qui concerne la récitation publique du rosaire, les processions de chaque premier dimanche du mois et des fêtes de la bienheureuse vierge et de la solennisation de la fête du rosaire suivant l'esprit de l'ordre des frères prêcheurs ; par après, à l'initiative du curé Bodart, on organisa un comité avec Pierre Buisseret président du bureau des marguilliers et Jules Masset. Il y eut facilement au début plus de 200 membres. Cette confrérie se termina début du 20ème siècle. Elle avait comme but de relancer la foi parmi les hommes du village de Silenrieux car seulement un homme sur 3 allait encore à la messe.

11. Les œuvres paroissiales

Les œuvres paroissiales du doyen de Walcourt ASBL furent créées le 18 octobre 1922 à Walcourt avec 3 administrateurs : le doyen de Walcourt, le curé de Daussois et l'abbé Guillaume de Silenrieux comme administrateur délégué.

Le cercle Ste Anne bâti en 1920 fut transféré comme propriété de Firmin François aux oeuvres le 2 août 1924 devant le notaire Cambier. Un immeuble ancien transformé en école libre en 1880 fut aussi transféré de François Firmin le 2 octobre 1924 aux œuvres devant le notaire Cambier (voir l'immeuble des sœurs françaises ci-dessus).

Actuellement, le cercle Ste Anne est sous bail emphytéotique en faveur du CTT Barrage, club de tennis de table sous condition de laisser les associations catholiques y organiser leurs activités publiques.

La maison des œuvres est louée en bail ordinaire.

12. L'oeuvre de la défense et de la préservation de la foi

Etablie par les évêques belges au 19ème siècle. A Silenrieux, un comité d'hommes est créé du temps du curé Henry. Les adhérents s'engagent à verser 0.10 Frs par mois pour l'œuvre et recevront une carte de membre. Le comité des hommes (un par 10 à 30 familles) a pour mission : chercher dans son cercle des adhérents à l'œuvre pour défendre la religion, leur faire connaître les brochures, leur recommander la bonne presse, recueillir les cotisations (réunion une fois par mois). Les membres du comité paroissial sont : Aimable Fontenelle, Félix Médot, Louis Heine, Buisseret, Louis François, Nestor Masset, Felix Masset, Pierre Masset, Albert Jonniaux, Léopold Cocriamont, président le curé Henry, secrétaire Aimable Fontenelle.

Un comité de dames est aussi créé. Il a pour mission : faire connaître l'œuvre, répandre les bonnes lectures, recueillir les cotisations, se charger de distribuer les objets, visiter les malades et nécessiteux (réunion tous les trimestres sous la présidence du curé) ; les membres : Mme Vauthier, Léonard, Buisseret, Mme Louis François, Mlle Marie Rigaux, Mme Vve Lebrun François.

Les personnes qui ne veulent pas donner 0.10 Frs par mois voudront bien donner 0.20 Frs par an pour le bulletin paroissial.

13. Le fief de la coustrerie du chapitre Notre Dame de Walcourt relevant du comté de Namur

La coustrerie du chapitre de Walcourt possède une propriété à Falemprise qui fait donc partie du comté de Namur : « la coustrerie et sa dépendance de Falemprise sont fief sans contestation du comté de Namur et relèvent de sa majesté à cause de son « châtel » de Namur ». Cette enclave namuroise est aussi reprise sur la carte de Ferraris (1771-78).

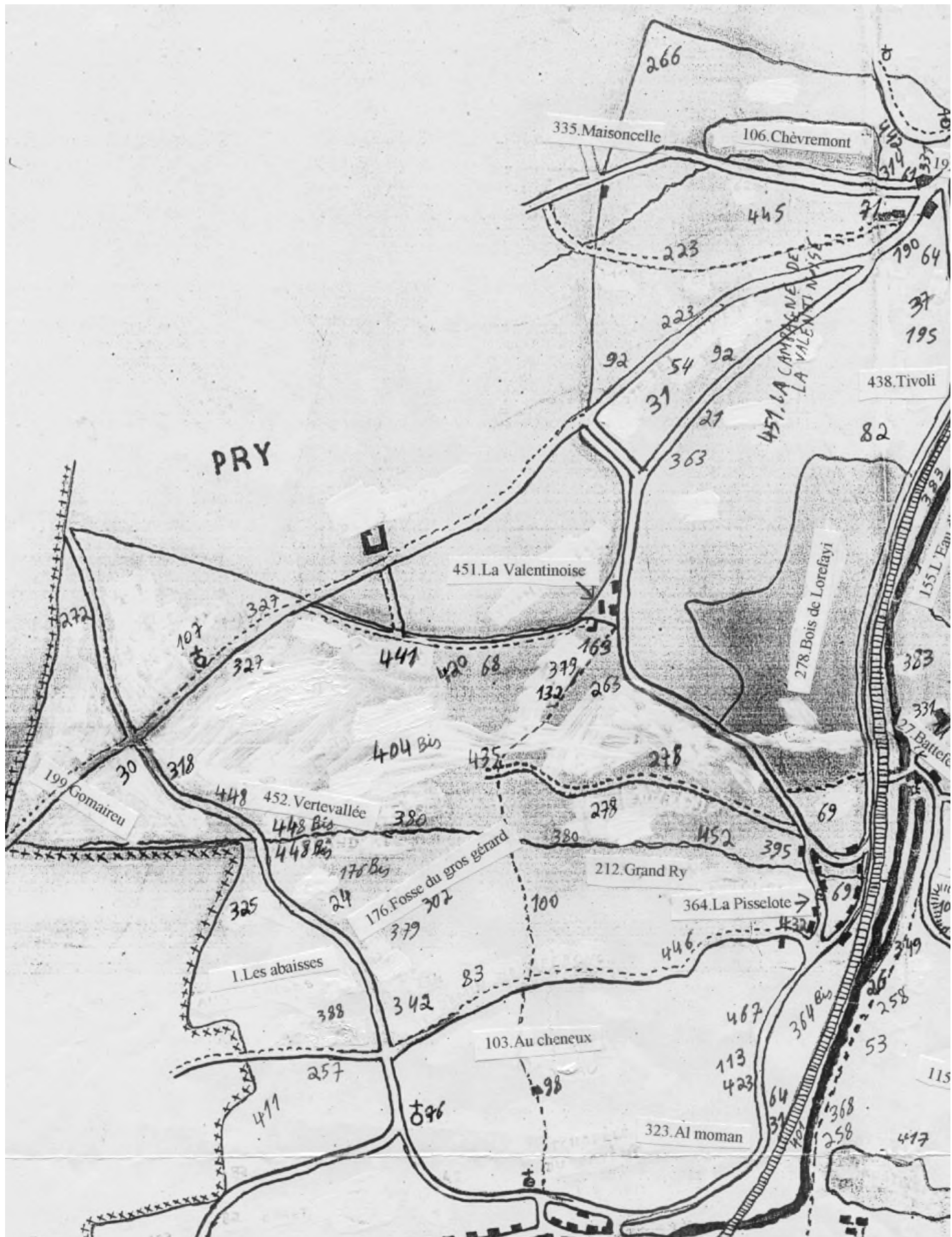
Le chapitre ND de Walcourt fut créé en 1026 par Oduin de Walcourt ; au début de sa création, Rotard a donné 6 bonniers de la villa d'Emmereis (Emerée est un lieu dit de Falemprise) au chapitre Notre Dame de Walcourt. Celui-ci comporte 8 chanoines ; le coustre est le plus haut dignitaire du chapitre ; il est nommé par le seigneur de Walcourt le patron fondateur ; au début, le coustre est choisi parmi les ecclésiastiques jusque la fin du 16ème siècle, puis il sera choisi aussi parmi les laïques. Le coustre qui est le trésorier est aussi le gardien du trésor, des intérêts temporels et de l'entretien de la collégiale ; pour l'aider, il doit rétribuer un marguillier et un receveur. Doté d'un patrimoine par son fondateur, le chapitre nomme une cour foncière appelée la cour des tenables de Notre Dame pour défendre ses biens et en régler les contestations ; grâce à cette cour, les biens du chapitre géré par la coustrerie était donc un fief avec sa propre justice, cens et rente. Par conséquent, le coustre touchait la moitié des amendes, saisies, cens, etc … et percevait aussi une moitié de redevance sur le cours d'eau de l'Eau d'Heure au propriétaire des fourneaux et forges de Falemprise. Les biens fonds du chapitre Notre Dame de Walcourt à Silenrieux (Falemprise) étaient de 7 bonniers 4 journels de terre, 2 bonniers de terres et trieux, ¾ d'un demi bonnier de prairie ; certains textes parlent de 24 bonniers en terres, prairies et bois dont 4 bonniers pour le bois Notre Dame.

Le 21 novembre 1759, la haute cour transportée à Falemprise prend possession des biens de la coustrerie car le vicomte Desandroin, coustre du chapitre Notre Dame n'a pas payé la taille comme les autres ; finalement il finira par rembourser.

En 1490, le coustre ne trouvait pas d'amateur pour louer les terres à Falemprise car elles ne produisaient qu'épines et « ordures ».

Les coustres connus furent Udelin en 1026 qui a signé la charte d'Oduin ; Damien cité en 1169 ; Amalric de Walcourt cité en 1232 à 1237 ; Renier de Ghoor (1335-1365) ; le 20 juin 1455 Willeme de lattre ; le 27 juillet 1457 Anthoine de Humières ; puis en 1477 Loys de Humières ; en 1481-82 Jean de Humières ; en 1483-91 Diericks Michelman ; en 1494 Jehan Puchez ; en 1495-1500 Jean de Burck ; en 1505, Jehan le Blan ; en 1507-1534 Augustin Molinet ; le 8 mai 1536-1577 Joanes Sohier ; le 1er mars 1577-95 Gobert de Joncquoit ; le 13 janvier 1595-1611 Louys de Seghin ; le 11 avril 1611-1622, Loys Covenhoven ; en 1622 Joseph I Vandenleen ; avant 1630 Jean Vandenleen ; le 18 juillet 1630-1651 Marcellis I Vandenleen ; de 1651 à 1662, Marcelle II de Vandenleen; le 18 avril 1662-81 Joseph II Vandenleen ; en 1681-1730 Joseph III Vandenleen ; le 5 janvier 1691, Jean Colnet ; en 1693, François Mahy (pendant l'occupation française, le roi Louis 14 impose Mahy puis retour de Jos. III Vandenleen le 27 mars 1697 jusque 1730 ; en 1730-1749 Jean François Duhaux ; le 29 avril 1749-61 Jacques vicomte Desandrouin ; le 10 juin 1762 à 1790 Jean Marie vicomte Desandrouin.

Annexe 4 :


335.Maisoncelle
106.Chèvremont
438.Tivoli
PRY
451.La Valentinoise
278.Bois de Lorefayi
155.L'Eau
27.Battef
199.Gomaireu
452.Vertevallée
176.Fosse du gros gérard
212.Grand Ry
364.La Pisselote
1.Les abaisses
103.Au cheneux
323.Al moman

WALCOURT

192.Gerlimpont

438.Tivoli

433.Taule

257.Al justice

434. Bois de Terginsart

434.Campagne de Terginsart

58.Les Bourguignons

155.L'Eau d'Heure

348.Au pairou

VOGENÉE

310.Le bois des maurlères

27.Battefer

140.le Ry des Dames

419.bois de Seury

191.Gérard Falise

351.Le paradis

115.Campagne de cocdar

398.Rinouveau

426.Campagne de Spèches
216.Les grands Ruwaux
393.Les quartiers
418.Se
356.Pas de la l'eau
201.Gomifosse
32.Beaupont
337.Al nauve
330.Al mortille
172.Au Forêt
249.La Jambe de bois
188.Ry Gayot
279.Loripete
70.Tienne del Buchère
34.Bellevallée
185.G
170.Féronval
155.L'Eau d'Heure
232.Les Haies
18.Baileu
399.Renifond
353.Try Paris
361.Sart Péronne
294.Bois des maréchaux
200.Gominfosse
463.Bois des violettes
184.Les Froids fonds
148.Le Ry Jaune ou Ry Hennevaux
119.Bois de cokiamont
309.La maudrivallée
430.taille aux genets
430.taille ruinée
293.Les maraches
125.Bois des coumagnes
469.Le bois de Walcourt ;
430.taille fond d'Erpion
430.taille Jacquart
430.taille fagot

118.Servaitiène
178.La fostelle
130.La couturelle
42.Bierlée
52.La campagne du bosquet
182.Frétchamps
339.Nazareth
257.Al justice
39.Béthléem
39.La campagne de Béthléem
185.Galilée
251.Jerusalem
186.Gambor
168.Les faudreux
DAUSSOIS
N
S
Bois planté
403.La rochette
321.La minoterie
430.taille mitant

route

CARTE TOPONYMIQUE
DE LA COMMUNE DE
SILENRIEUX
(Slinri)

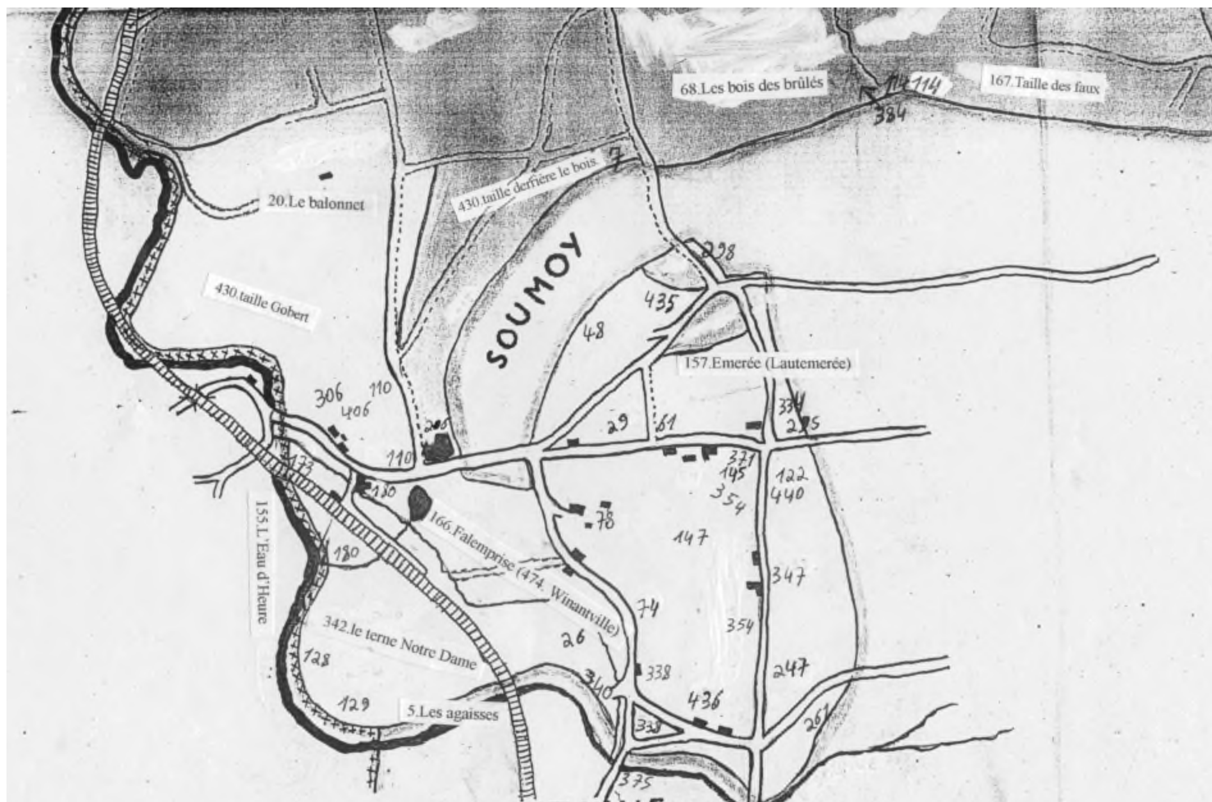
Echelle : 1/10.000

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900

LÉGENDE.

1951

LIMITE HAINAUT



Annexe 5 : les avoués

Comme l'abbaye de Lobbes choisissait ses avoués parmi les seigneurs les plus proches et les plus puissants pour leur domaine et que ceux-ci avaient obtenu au 11ème siècle l'hérédité de leur fonction, il est quasi certain que les seigneurs de Walcourt ont été les avoués de Silenrieux depuis le haut Moyen Âge. Etant donné que certains documents leur attribuent le pouvoir de nommer le mayeur, les échevins, le sergent et le greffier, il est fort probable que les avoués ont outrepassé leur pouvoir au Moyen Âge (du 10ème au 13ème siècle) en s'accaparant celui du seigneur de Silenrieux. De plus, un continuel procès aurait eu lieu entre 1134 et plus ou moins 1240 entre le seigneur de Walcourt et le seigneur de Silenrieux. C'est probablement pour cela que, dans un record de 1303, le chapitre de Thuin réaffirme très fort sa fonction de seigneur hautain et foncier de Silenrieux avec le pouvoir de nommer mayeur, échevins, sergent et greffier.

La liste des avoués de Silenrieux :

Vers 990 Widéric ou Wéry I de Walcourt ; vers 1026 Oduin de Walcourt ; puis Folcuin de Walcourt ; Wéry II de Walcourt (de 1096 à 1130) ; Thierry I de Walcourt ; Widéric III de Walcourt ; Thiery II de Walcourt, Gilles de Walcourt ; Wideric IV de Walcourt ; Thierry III de Walcourt ; Wideric V de Walcourt.

En 1363, Wideric V vendit la seigneurie de Walcourt et l'avouerie de Silenrieux au comte Guillaume 1er comte de Namur en raison de difficultés financières.

Le 28 juillet 1387, Guillaume 1er remet l'avouerie de Silenrieux à son fils Guillaume II de Béthune. Le même jour, Guillaume II vend à Anceaulx de Trazegnies, seigneur de Heppignies l'avouerie de Silenrieux se réservant la faculté de la reprendre en remboursement du prix d'achat en 1390.

Le 22 juin 1390, Guillaume II reprend l'avouerie et la revend le même jour à Jean de Condé, seigneur de Morialmé avec une nouvelle faculté de la racheter. D'autre part, le 18 octobre 1390, il engage l'avouerie de Silenrieux au comte de Hainaut en garantie d'un emprunt (car il gardait sur elle un droit de rachat).

Le 23 décembre 1391, Marie de Luxembourg, Vve de Jean de Condé mort le 20 septembre 1391, remet l'avouerie à Guillaume II.

L'avouerie restera propriété des comtes de Namur jusque 1630.

Guillaume II (1391-1418) ; Jean III (1418-1429) ; Philippe le bon, duc de Bourgogne (1429-1467) ; Charles le téméraire, duc de Bourgogne (1467-1477) ; Marie de Bourgogne (1478-1506) ; **Charles Quint** (1506-1555) ; Philippe II (1555-1598) ; Albert et Isabelle (1598-1621) ; Philippe III en 1621 ; Philippe IV (1621-1630).

Cependant, les comtes de Namur, également seigneurs de Walcourt désignaient un représentant de Walcourt, chargé de gérer l'avouerie. Celui-ci était souvent le mayeur de Walcourt car il représentait le seigneur qui était également l'avoué de Silenrieux. En 1600, Thierry Del Neffe était mayeur de Walcourt et avoué de Silenrieux au nom du comte de Namur. Il remet en question la prééminence du seigneur de Silenrieux, le chapitre de Thuin sur l'avoué et affiche un billet à Walcourt interdisant de pêcher à Silenrieux et de tirer à l'arquebuse. Le bailly de Silenrieux Valentin Playoul lui répond que l'avoué n'a aucun droit prééminent sur le seigneur de Silenrieux.

Le 10 avril 1630, le roi d'Espagne Philippe IV, avoué de Silenrieux, concède par engagère pour 2500 florins l'avouerie de Silenrieux à Jean de Robaulx, seigneur de Daussois.

L'avouerie restera propriété des seigneurs de Daussois jusque 1672 : Jean de Robaulx (1630-1655) ; Albert Ferdinand de Robaulx (1655-1672).

En 1664, complainte d'Albert de Robaulx : « les chanoines de Thuin se disent seigneur absolu disant que je ne suis que leur varlet et non haut voué ayant même fait interdire aux manants par leur sergent Marqué Brousselaer que l'on aurait à me payer les corvées en argent comme ils avaient fait passé quelques années. Je ne peux m'empêcher que de m'en plaindre hautement au nommé Raimundi doyen de Thuin. Il a établi un bailli Jean Jacques de Fossez qui dérobe tous les privilèges du roy (j'ai commencé à agir à Liège sans effet), le bailly a établi un mayeur nommé Jacques De Treigne qui y vit de corruptions. Celui-ci vendant 8 à 9 brassins de bière par an, outre 20 pièces et plus de vins qu'il a débité passé 2 ans sans ne vouloir payer la maille pour ma tierce partie de droit d'afforage me renvoyant toujours à ses seigneurs. Les chanoines de Thuin composant un chacun pour les amendes disant le roy n'y rien avoir. Je vous tiens monsieur si bon serviteur du roy qu'en advertise messieurs des finances. Nous avons payé 2500 florins pour cette engagère si l'on n'y met remède, il ne vaut le quart, j'ai eu des déplaisirs que lorsque je suis venu à Walcourt. Je crois que l'on me plait avoir raison de tous ses désordres. Vous voyez que le roy est obligé de me maintenir et me faire jouir paisiblement et à ses frais ; j'attends un mot de réponse vous priant d'agir ».

Le 20 août 1672, Charles Le Rond achète en vente publique, suite à l'endettement de la famille de Robaulx, l'avouerie de Silenrieux. Elle restera dans sa famille jusqu'à la révolution française : Charles Le Rond (1672-1704) ; Charles Guillaume Le Rond (1704-1711) ; Charles Albert Le Rond (nue propriétaire) et Charles Guillaume Le Rond (usufruitier) (1711-1725) ; Charles Albert Le Rond (1725-1765) ; Pierre Joseph Bernard Le Rond (1765-1767) ; Pierre Charles Octave Le Rond, seigneur de Bois Jacques (1767-1772) ; Marie Catherine Le Rond mariée à Maximilien Octave Desmanet, seigneur d'Erquennes (1772-1784) ; Dame Marie Catherine Le Rond (1784-1792).

En 1786, la Dame Marie Catherine possède le fief de l'avouerie de Silenrieux. Il y a 156 habitants qui paient les taxes soit 312 setiers d'avoine par an. (Une rasière de Silenrieux faisant 2 setiers). Les 2 corvées de charrue ont été rachetées. Les manants avec charrue paient une somme de 24 patars par

charrue qui fait 18 patars ½ de Namur. Cette somme se paie chaque année pour 25 charrues. Le droit de chasse et pêche était aux habitants, aux bourgeois de Walcourt, aux seigneurs et aux avoués. (Le haut voué considérait le seigneur comme seulement foncier). Mais le haut voué est chargé des frais de la justice criminelle tels que définis par les statuts et la constitution du pays de Liège. Donc, les droits d'afforage sont délaissés à la cour pour droit d'instructions des procès et qu'il incombe en plus au haut voué de faire les frais des exécutions criminelles et autres devoirs à la demande du seigneur foncier. De plus il y a aussi les frais de recettes, et d'avoir un grenier sur les lieux du fief, pour remettre les avoines, d'en faire débit, de subir les regains et les risques de la vente et des non paiements, d'avoir sergent à gage ou autre personne à payer pour la convocation des manants aux jours des recettes et tous les exploits à faire par les affiches et poursuite des défaillants que finalement ladite dame a réduit les capitaux dont elle était chargée de payer. Les 30 couronnes de rente annuelle restante du prix principal de l'achat dudit fief et haute vouerie qu'elle payait audit Pierre Jos Bernard Le Rond. Elle plaide contre le procureur fiscal car l'avouerie ne lui rapporte plus beaucoup ».

A partir des temps modernes (1477-1792), la fonction des avoués perd de son importance et les droits se limitent à ceci :

- exécution de la justice criminelle avec les frais.

- 2 setiers d'avoine de chaque manant et maison (un setier vaut plus ou moins 30 litres).

- 1/3 des amendes de sang sur le territoire de Silenrieux (amende criminelle).

- 1/3 des droits d'afforage.

- 2 corvées par an commandées par le sergent pour chaque manant et chaque charrue (en août et en mars) remplacé au 18ème siècle par le paiement de 24 patars par charrue.

- droit de chasse et pêche pour l'avoué.

Pour recevoir ses droits, l'avoué nommait un fermier de vouerie qui était chargé de récolter le tout. En 1717, Philippe Antoine était cité comme fermier des droits de vouerie.

Annexe 6 : les greffiers et la cour de justice

En 1543 : Stevenart.

De 1557 à 1566 : Jacques Ernotte.

De 1566 à 1576 : Thierry Paunet.

De 1576 à 1603 : Guillaume Stevenart.

De 1604 à 1613 : Pol Godart, greffier par ordonnance.

De 1614 à 1641 : Jean Damay.

De 1642 à 1662 : François Damay (greffier substitut) de Jacques Playoul cité de 1646 à 1651 (en 1654 Jean de la Croix fut substitut greffier).

De 1662 à 1677 : Jacques Huart (substitut greffier).

De 1678 à 1722 : Simon Pierre Damay greffier substitut de Bastin de 1678 à 1682. Parfois substitut de Philippe Antoine.

De 1722 à 1731 : Bavay greffier substitut (de Philippe Antoine).

De 1732 à 1738 : Philippe Antoine lui-même.

De 1739 à 1765 : Alexis Joseph Fecheroulle.

De 1766 à 1788 : Nicolas Trousset.

Les conditions du greffier : « il sera obligé de servir le chapitre gratis ; il devra servir les officiers dans l'exercice de leur charge, dans tous les procès, causes et actions par devant la cour de Silenrieux ; il sera obligé de nous délivrer une liste de tous les transports, cessions, venditions, créations de rente à prix d'argent ou par arrentements, donation, et de tout autre transport le tout aussi gratis pour le chapitre ; il sera obligé de nous administrer copies authentiques de tout ce que dessus et de toutes écritures gisantes en la ferme et greffe et gratis ; il sera obligé de nous donner connaissance de tous actes passés par le notaire ou notre droit de lot et de vente aurait lieu quand il en aura connaissance ; il devra aussi nous administrer gratis la répartition des passées des bilardeaux et menues portions, des sarts et faire gratis tous les passements à faire de nos fonds particuliers, de même toutes vacations aux visites, des fermes et de nos bois particuliers pour dommages y causés si les frais soient à notre charge ; faire gratis toutes réalisations nous concernants et en délivrer copies. Et quand à ses droits lui compétents comme greffier, soit pour registrations, soit pour les expéditions et lettrages de réalisations et œuvres de loi ainsi que pour les expéditions de rôle des procès et des copies à distribuer des écrits et pièces probatoires tant aux parties litigantes que toutes autres personnes qui demandent copies, il devra se conformer sur la consistance de ses droits et gages au règlement émané par les seigneurs échevins de Liège sans s'en écarter en rien et sans rien exiger des personnes pour prix de voyage ».

En 1788 : Antoine Joseph Libert.

En 1789 : Nicolas Joseph Lambotte substitut greffier.

De 1789 à 1794 : Jean Joseph Debources.

La cour de justice :

(L'année : le nom du mayeur + les noms des échevins).

Rondous mayeur cité au 13ème siècle.

En 1303 : Collart (mayeur et échevin).

En 1456 : Pierart Brisset dit Marchault + Jehan Paris, Jehan Piérot, Henri Le Cartier, Bastien De Biesme, Jehan De Mayscelle (Maisoncelle), Jacquemin Pierot.

En 1473 : Jehan Loyet + Jacquin Pierot, Bastien De Biesme, Jehan Gaity, Jaqmart Hullon (Hailloy), Ghilain De Maiscelle, Lambert Paris.

En 1475 : Jehan Masset + Bastin De Biesme, Jehan Gaiti, Jacqmart Heilla, Gilain De Maiscelle, Lambert Paris et Jacquet Lowiet.

En 1478 : les échevins : Jaqmart Helhon (Heilla), Jaqmart (Jacquet) Lowiet, Lambert Paris, Gile De Maiscelle, Jehan Gaiti.

En 1479 : Jacquemart Lowies + Jehan Gaity, Jehan Machet (Masset), Gillain De Maiscelle, Pirart Hernotte, Lambert Paris, Gérard Des Loges.

En 1483 : Lambert Paris + Jacqmart Loyet, Gillain De Maisoncelle, Pierre Ernotte, Géraut De Loget, Jehan Masset, Lambert Barte.

En 1484 : Lambert Paris + Jacqmart Lowiet, Pierart Ernoulte (Ernotte), Gérard De Gerlimpont, Lambert Barte, Jehan Masset, Gérard Des Loges.

En 1491 : Gérart Des Loges dit « le carli » + Jehan Masset, Jehan Bastien, Lambert Bartet, Antoine Morial, Wauthier Materne.

En 1492 : Louy Courtoi + Wauthier Materne, Jehan Masset, Jehan Bastien, Gérart Des Loges dit « le carli », Lambert Bartet, Antoine Morial.

En 1494 : Louy Courtoit + Gérart Des Loges, Jehan Bastien, Lambert Bartet, Anthoine Morial, Jehan Masset.

En 1504 : Jacqmart Lothart + Ernould Delle Marcq, Gérard Leurkin, Gérard Des Loges, Anthoine Moral, Jacquet Masset, Henry Masset.

En 1505 : Poncelet Blans (lieutenant mayeur) + Gérart Lambin ou Leurkin dit « maistre cock », Gérart Des Loges dit le « carli », Anthoine Morial, Jacqmart Masset, Henry Masset, Ernould Delle Marcq.

En 1507 à 1521 : Jehan Ernotte + Anthoine Moreau, Jehan Paunet, Henry Masset, Jacquet Masset, Ernould Delle Marcq (remplacé par Jehan Ernotte le jeune en 1512), Gérard Des Loghes (Deloge) (remplacé par Jehan Pasquoy en 1511), Pierre Blampain (en plus à partir de 1517).

De 1522 à 1525 : Anthoine Morial + Jehan Paunet, Jacqmart Masset, Henry Masset, Jehan Pasquoy, Jehan Ernotte, Pierre Blampain, Sacrez Le Sauvage (en plus à partir de 1524).

De 1526 à 1532 : Jehan Morial + Jacqmart Masset, Henry Masset, Jehan Pasquoy, Jehan Ernotte (remplacé par Lauren Lottar fin 1527), Pierre Blampain, Sacrez Le Sauvage, Jehan Paunet.

De 1533 à 1537 : Pierre Blanpain + Jehan Paunet, Jacquet Masset, Henry Masset, Sacret Salvaige, Laurens Lotta, Jehan Moreau (Jehan Barté et Jacque Ernotte remplace Jacquet et Henry Masset en 1533) Charles Lowet ou Loyet et Léonard Masset remplacent Jehan Barté et Sacré Sauvage en 1536).

En 1538 à 1539 : Jehan Morial + Jean Paunet (remplacé par Jehan De Gozée en 1539), Pierre Blampain, Loren Lotta (remplacé par Jehan Mense en 1539), Jacques Ernotte, Charlo Loyet, Léonard Masset.

De 1540 à 1553 : Jehan Morial (Moreau) + Jacques Ernotte, Charles Loyet, Léonard Masset, Jehan De Gozée (remplacé en 1541 par Jaco Hansine), Jehan Mense (remplacé par Clément Bartet en 1546), Pierre Blampain (remplacé par Colo Pasquoy en avril 1543).

De 1554 à 1568 : Jacques Ernotte + Colo Pasquoy (remplacé par Robert Masset en 1555), Clément Barte (remplacé par Materne Bouillot ou Bouillet en 1562 qui sera lui-même remplacé par Gérard Allard en 1568), Jaco Hansenne, Charles Loyet (remplacé par Pierre Noël en 1566), Léonard Masset, Bastin Morial ou Moreau.

De 1569 à 1574 : Jacque Bricquelet + Léonard Masset (remplacé par Thierry Paunet en 1571), Jacques Hanzine, Bastin Moreau, Robert Masset, Gérard Allart, Pierre Noël (remplacé par Servais Del Neffe en 1570).

De 1575 à 1577 : Englebert Staffe + Bastin Moreau, Robert Masset, Gérard Allart, Servais Del Neffe, Clément Wilmotte, Mahieu Denghie ou Deughe, Thierry Paunet.

De 1577 à septembre 1579 : Bastin Moreau + Stienne Ernotte, Thomas Antoine, Grégoire Le Daulphin, Antoine Masset, Pol Loyet, Guillaume Stevenart.

De septembre 1579 à mars 1587 : Michel Paunet + Stienne Ernotte, Thomas Anthoine (remplacé par Bartholomé Loyet en 1581), Grégoire Le Daulphin (remplacé par Jean Blanpain en 1585), Antoine Masset, Pol Loyet, Guillaume Stevenart.

De mars 1587 à 1591 : Jean Chauveau + Stienne Ernotte (remplacé par Jean Ernotte en 1591), Antoine Masset, Guillaume Stevenart, Jan Blanpain (remplacé en 1589 par Germain André), Robert Juesneau (remplace Michel Paunet), Materne Chauveau (remplacé par Jacques Bernier en 1589), Jean De Biesme.

De 1592 à 1595 : Mengold ou Mengued Damay + Jean Ernotte, Antoine Masset, Jean De Biesme, Jacques Bernier, Robert Joesneau (remplacé en 1594 par Jaspar Mallet), Germain André, Guillaume Stevenart .

De 1596 à 1601 : Martin Chauveau + Germain Andri, Jean Ernotte, Jaspar Mallet, Antoine Masset, Guillaume Stevenart, Jean De Biesme, Jacques Bernier (remplacé par Nicolas Le Baiser en 1599).

De 1602 à 1606 : Germain Andrieu (mayeur en février) + Jean Ernotte, Nicolas Le Baisir, Jean De Biesme, Antoine Masset, Jaspar Mallet, Guillaume Stevenart (remplacé par Antoine De Biesme en 1604).

De 1607 à 1610 : Materne De Fontenelle + Antoine Masset, Jean De Biesme, Germain Andrieu, Jaspar Mallet, Nicolas Le Baisir, Paul Godart, Hubert Chauveau .

De 1611 à 1612 : Materne De Fontenelle + Antoine Masset, Jaspar Mallet, Nicolas Le Baisir, Germain Andrieu, Paul Godart, Anseloz Ernotte, ?.

D'octobre 1612 à fin 1615 : Jean Wolph (il est aussi receveur du chapitre de Thuin) + Antoine Masset, Germain Andrieu, Jaspar Mallet, Nicolas Le Baisir, Anselot Ernotte, Materne De Fontenelle, Paul Godart (remplacé par Michel Ernotte en 1614).

En 1613 Jean Wolf désigne ses lieutenants mayeurs : successivement : Eustache Ernotte, Jacques Le Febvre, Michel Ernotte, Pierre Le Gendarme.

De fin 1615 à 1617 : Jaspar Mallet + Antoine Masset, Germain André, Nicolas Le baisir, Anselot et Michel Ernotte, Jean Damay.

En 1618 : Amand De Treigne en janvier et Jacques Paunet en avril + Germain André, Jaspar Mallet, Nicolas Le Baisir, Anselot Ernotte, Jean Damay, Antoine Masset et Michel Ernotte.

De 1619 à 1624 : Nicolas Du Puiche + Germain Andry, Antoine Masset, Jaspar Mallet, Nicolas Le Baisir, Michel Ernotte, Anselot Ernotte (remplacé par Jean Lobbet en 1623), Jean Damay.

De 1625 à 1627 : Materne Ernotte (remplace Nicolas Du Puiche en décembre 1625) + Germain Andry ou Andrieu, Jaspar Mallet, Michel Ernotte (remplacé en déc. 1625 par Jean Jonneau), Antoine Masset (remplacé par François Masset en 1627), Jean Lobbet (remplacé en mars 1626 par Jaspar Noel), Jean Damay, Nicolas Le Baisir.

De 1628 à 1633 : Materne Ernotte + Jaspar Mallet (remplacé en 1634 par Nicolas Mallet), François Masset, Jean Damay, Germain Andry, Jaspar Noel, Jean Joneau, Jacques Petit.

De 1634 à 1635 : Materne Ernotte + François Masset, Nicolas Mallet, Nicolas De France, Jean Damay, Jacques Petit, Jean Jonneau, Martin Vittou (remplace Jaspar Noel).

De 1636 à 1639 : Jean Baisir + Jacques Petit (remplacé par Jaspar Loyet en 1639), François Masset, Nicolas De France, Nicolas Mallet, Martin Vittou (remplacé par Pierre Pircoz en 1638), Jean Damay, Jean Jonneau (remplacé par Nicolas Du Puiche en 1638).

De 1640 à 1643 : Jacques De Treigne (remplacé d'octobre 1642 à 1643 par Nicolas Joneau) + François Masset (remplacé par Jean Jonneau en 1642), Pierre Pirco (remplacé par Marquet Masset en 1641), Jean Damay, Jaspar Loyet, Nicolas Du Puiche ou Dupuis, Nicolas De France (remplacé par François Damay en 1643), Jean Lambert (remplace Nicolas Mallet en 1640).

De 1644 à 1645 : Jacques De Treigne + Jean Damay, Jean Lambert, Nicolas Du Puiche, Jaspar Loyet, François Damay, Marquet Masset, Materne Josneau (remplace Jean Jonneau en 1644).

De 1646 à 1647 : Jaspar Loyet + Jean Damay, Jacques Playoul, Thomas Pircoz (remplacé par Marc Ernotte en 1647), François Damay, Jean Lambert, Materne Josneau.

De 1648 à 1649 : Jacques De Treigne + Jean Damay, Jacques Playoul, François Damay, Jean Lambert, Materne Joneau, Jaspar Loyet, Materne Le Moulnir.

De 1650 à 1652 : Jacques De Treigne + Jean Damay, François Damay, Jean Boulouffe, Pierre Pirco, Nicolas Baisir, Jaspar Loyet, Jean Lambert (Noel Michaux remplace Jean Lambert en 1650).

De 1653 à 1655 : Jacques De Treigne + François Damay, Pierre Pirco, Nicolas Petit, Jean Longfil, Nicolas Baisir, Jean Damay, Jean Boulouffe (remplacé par François Boulouffe en 1654).

De 1656 à 1660 : Jacques Detreigne + Marc Broussselare (remplace ? en 1655), Jean Damay, François Hellu ou Hellaz, François Boulouffe, François Damay, Lambert Ernotte, Claude Bardeau.

En 1661 : Jacques De Treigne + François Damay, Marquet Brousselart, François Boulouffe, Lambert Ernotte, Jean Bayet, Jean Rowez, Claude Bardeau.

De 1662 à 1664 : Jacques De Treigne (remplacé fin 1661 jusque octobre 1662 par Jean Canivet) + François Boulouffe, François Damay, Lambert Ernotte, Marquet Brousselart, Thiry Marchot (remplace Jean Rowez en 1662), Jean Bayet (remplacé par Lonfils en 1664) et Jacques Huart (remplace Claude Bardeau en 1662).

En 1665 : Jacques De Treigne + Marquet Brousselart, François Boulouffe, Jacques Huart, Jean Canivet (remplace Lambert Ernotte en 1665), Gille Colle (remplace Lonfils en 1665), François Damay, Thiri Marchot.

De 1666 à 1668 : Jean Antoine (remplace Jacques De Treigne comme mayeur sans être échevin en 1666) + François Boulouffe, Nicolas Mallet (remplace Marquet Brousselart en 1666), François Damay, Jean Canivet, Gille Colle, Thiri Marchot, Jacques Huart.

De 1669 à 1673 : Jean Antoine + Jacques Huart, Gille Colle (remplacé par Guillaume Ernotte en 1673), Nicolas Mallet, François Damay, François Masset (remplace Jean Canivet en 1669), François Boulouffe,Thiri Marchot.

De 1674 à 1677 : Jean Antoine + François Damay, Guillaume Ernotte, Nicolas Mallet, François Baisir (remplace François Boulouffe en 1675), Jacques Huart, François Masset, Thiri Marchot.

De 1678 à 1681 : Jean Antoine + François Damay, Guillaume Ernotte, Jaspar Vittou (remplace Huart en 1678), Renier Ernotte, Nicolas Mallet, François Baisir, François Masset.

En 1682 : Jean Antoine + Jean Chauveau (remplace Jaspar Vittou en 1682), François Damay, Nicolas Mallet, Guillaume Ernotte, François Baisir, Renier Ernotte, François Masset.

De 1683 à 1685 : Jean Antoine + François Damay, Nicolas Mallet, François Baisir, Guillaume Ernotte, Renier Ernotte, Jean Gauthy (remplace Jean Chauveau en 1683), François Masset.

De 1686 à 1688 : Jean Antoine + François Damay, François Masset, Guillaume Ernotte, Nicolas Mallet, François Baisir, Jean Gauthy ou Ganthy, Thomas De Biesme (remplace Renier Ernotte en 1686).

De 1689 à 1690 : Jean Antoine + Guillaume Ernotte, François Baisir, François Damay (remplacé par Jean Joneau en 1690), Nicolas Mallet, Gilles Delmarche, François Lambotte, Jean Ganthy.

De 1691 à 1692 : Jean Antoine + Francois Baisir, Gilles Delmarche, Jean Joneau, François Lambotte, Philippe Antoine (remplace Guillaume Ernotte en 1691), Jean Ganthy, Nicolas Mallet.

De 1693 à 1698 : Jean Antoine (remplacé par Jean Jacquart fin 1698) + François Lambotte, Felix Ganard (remplace François Baisir en 1693), Gille Delmarche, Jean Petit (remplace Nicolas Mallet en 1692), Jean Joneau, Jean Jacquart (remplace Jean Ganthy en 1695), Philippe Antoine.

Jean Antoine dans son testament le 14 août 1698 dit qu'il veut être inhumé devant l'autel dans la chapelle St Jacques de l'église et célébrer 100 messes à l'autel Mme Ste Anne. Il laisse 6 florins à l'église et 2 setiers de grains à convertir en pain pour les pauvres.

De 1699 à 1705 : Jean Jacquart + François Lambotte (remplacé en 1701 par Jean Baptiste Spallart), Jean Joneau, Gilles Delmarche, Jean Petit, Philippe Antoine, Antoine Lambert.

De 1706 à 1708 : Jean Jacquart + Philippe Antoine, Jean Joneau, Gilles Delmarche, Antoine Lambert, Felix Ganard et Dieudonné Fontenelle (remplacent Jean Petit et Bapt. Spallart en 1706).

De 1709 à 1715 : Jean Jaquart + Philippe Antoine, Gilles Delmarche, Antoine Lambert, Felix Ganard (remplacé par Louis Bernard en 1712), Pierre Jos. Jacquart et François Grawet (remplacent Dieudonné Fontenelle et Jean Joneau en 1709).

En 1716 à 1726 : Jean Jacquart + Philippe Antoine, Jean Bourguin (remplace François Grawez en 1716), Pierre Cogniaux (remplace Gilles Delmarche en 1716), Antoine Lambert, Pierre Jonneau (remplace Pierre Joseph Jacart en 1716), Eugène Ernotte (remplace Louis Bernard en 1716).

En 1727 : Jean Jacquart + Philippe Antoine, François Bastin (remplace Antoine Lambert en 1727), Jean Bourguin, Eugène Ernotte, Pierre Jonneau, Pierre Cogneau.

De 1728 à 1738 : Jean Grignet (remplace Jean Jacquart en 1728) + Philippe Antoine, Jean Bourguin, Pierre Joneau, Eugène Ernotte (remplacé en 1729 par Philippe Ernotte), Pierre Cogneau, François Bastin.

De 1739 à 1741 : Jean Grignet + Pierre Jonneau (remplacé par Nicolas Trousset en 1739), Philippe Ernotte, François Bastin, Jean Bourguin, Philippe Antoine (remplacé par Jean Maudoux en février 1739), Pierre Cogneau.

De 1742 à 1745 : Jean Grignet + Pierre Cogniaux, Henri Joseph Grignet (remplace Jean Maudoux en 1742), Jean Bourguin, Philippe Ernotte, François Bastin, Nicolas Trousset.

De 1746 à 1749 : Nicolas Trousset (nommé mayeur le 14 février 1746) + Pierre Cogniaux, François Bastin, Henri Joseph Grignet (remplacé le 8 mars 1748 par Jean Joseph Jaquart), Jean Bourguin, Jean Grignet, Fecheroulle (remplace Philippe Ernotte décédé le 8/2/1746).

De 1750 à 1751 : Nicolas Trousset + Pierre Cogniaux, François Bastin, Jean Jacquart, Fecheroulle, Pierre Marsiny (remplace Jean Bourguin le 2 juin 1749), Louis Philippe Antoine (remplace Jean Grignet).

De 1752 à 1766 : Nicolas Trousset + Pierre Cogniau, Pierre Marsigny, Louis Philippe Antoine, Fecheroulle (remplacé par François Fontenelle le 3 janvier 1766), Nicolas Joseph Bastin (remplace François Bastin), Jean Jacquart.

En 1767 : Nicolas Trousset + Pierre Cogneau, Jean Jacart, Nicolas Jos. Bastin, Louis Philippe Antoine, François Fontenelle, Pierre Marsigny (remplacé le 4 août 1767 par Jean Nicolas Simon).

De 1768 à 1772 : Nicolas Trousset + Pierre Cogneau (remplacé par son fils Pierre Joseph Cogneau le 14 décembre 1772), Jean Jacquart, Louis Philippe Antoine, Jean Nicolas Simon, François Fontenelle, Nicolas Joseph Bastin.

De 1773 à 1776 : Nicolas Trousset + Nicolas Joseph Bastin, Louis Philippe Antoine (remplacé le 1er juillet 1776 par Jacques Jos moins suite à son décès), Pierre Cogneaux, François Fontenelle, Jean Nicolas Simon, Jean Jacquart.

De 1777 à 1780 : Nicolas Trousset + François Fontenelle (remplacé par Jean Baptiste Fontenelle le 9 octobre 1780 suite à son décès), Jacques Jos. Ernotte, Pierre Cogniaux, Jean Jacquart, Jean Nicolas Simon, Nicolas Joseph Bastin.

De 1781 à 1787 : Nicolas Trousset + Pierre Jos Cogniaux, Jacques Jos. Ernotte, Dieudonné Cogneaux (remplace Jean Jacquart décédé le 12 mars 1781), Jean Baptiste Fontenelle, Jean Nicolas Simon, Nicolas Joseph Bastin.

En 1788 : Trousset (Mort de Trousset le 17 février 1788 et remplacé par Jos Antoine Libert avocat qui prête serment le 22 février 1788) + Jean Baptiste Fontenelle, Dieudonné Cogniaux, Jacques Joseph Ernotte, Jean Nicolas Simon, Nicolas Joseph Bastin, Pierre Joseph Cogneau.

En 1789 : Jos Antoine Libert (on nomme Nicolas Simon mayeur le 20 octobre 1789) + Jean Baptiste Fontenelle, Jean Nicolas Simon, Dieudonné Cogniaux, Jacques Joseph Ernotte, Nicolas Joseph Bastin, Pierre Joseph Cogneau. (Jean Jos De bources désigné échevin et greffier en 1789 et prête serment le 21 octobre 1789).

En 1790 et 1791 : Nicolas Simon (pas échevin) + Nicolas Bastin, Jean Nicolas Simon, Pierre et Dieudonné Cogniaux, Jacques Jos Ernotte, Jean Baptiste Fontenelle, Jean Jos De bources (greffier).

De 1792 à 1794 : Nicolas Simon (devient échevin au décès de Pierre Cogneau et prête serment le 5 nov. 1792) + Jean Nicolas Simon, Jacques Jos. Ernotte, Jean Baptiste Fontenelle, Jean Jos Debources (greffier résident à Daussois), Jean Denis Bricout (remplace Dieudonné Cogneau décédé et prête serment le 13 février 1792), Nicolas Joseph Bastin.

Annexe 7 : les sergents

(Nommés par le doyen de chapitre de Thuin, seigneur de Silenrieux) :

En 1546 : Marto Rousette.

De 1557 à 1560 : Joachim Masset.

En 1568 : Jehan Ernotte.

En 1571 : Joachim Masset.

De 1581 à 1607 : Jan Ernotte dit Gabrielle (en 1585, il est assisté de Jean De Styelle).

En 1600 : Marquez Brousselart.

De 1607 à 1623 : Michel Ernotte.

En 1624 : Paul Gilcart.

De 1625 à 1634 : Pierre Pircoz.

De 1635 à 1642 au moins : Nicolas De France.

De 1649 au moins à 1653 : Pierre Pircoz.

En 1654 : François Boulouffe.

En 1655 : Michel Gilcar.

De 1656 à 1665 : Marquet Brousselart.

Fin 1665 : Claude Barvaux admis sergent.

De 1666 à 1671 : Gille Colle.

De 1672 à 1684 : Jean De France.

De 1684 à 1698 : Jean Ganthy ou Gauthier.

De 1699 à 1714 : Gilles Delmarche.

De 1715 à 1755 : François Masset.

De 1755 à 1781 : Antoine Majolet.

De 1781 à 1783 : Felix Bastin.

De 1783 à 1790 : Nicolas Gillart.

De 1790 à 1793 : Martin Brousmiche.

Annexe 8 : les bourgmestres

(Appelés aussi maître de ville au début des temps modernes) :

Le bourgmestre est élu par la voie des suffrages donnés par les bourgeois assemblés aux plaids de janvier comme de coutume. Le bourgmestre prête serment dans les mains du mayeur.

En 1543 : Bastin De Biesmes.

En 1585 et 1586 : Stienne Ernotte et Robert Juesneau ambedeux bourgmestre par consentement de la communauté.

En 1587 : Antoine Masset.

En 1589 : Jean De Biesme.

En 1590 : Jean Chauveau.

En 1595-96 : Jacques Bernier.

En 1596-97 : Germain Andrieu.

En 1599 : Jaspar Mallet.

En 1600-01 : Amand Cayphas.

En 1602 : Jean Juesneau.

En 1603-04 : Materne De Fontenelle.

En 1605 : Mathieu Masset.

En 1606 : Michel Ernotte.

En 1607 : Nicolas le Baisir.

En 1608 : Eustache Ernotte.

En 1609 : Thiry De Biesme.

En 1610 : Servaix Andrieu.

En 1611 : Hubert Chauveau.

En 1612 : Jean Gailloz.

En 1613 : Martin Hembricourt.

En 1614-15 : Jean Joneau.

En 1616 : Paul Le Daulphin.

En 1617 : Pierre Pircoz.

En 1618 : Marquet Masset.

En 1619-20 : Léonard Patron.

En 1621 : Antoine Masset en nom de Hubert Lambert.

En 1622 : Jean Joneau.

En 1623 : Jacques Petit.

En 1624 : Jaspar Noel.

En 1625 : Martin Vittou.

En 1626 : Philippe Daulne.

En 1627 : Nicolas De France.

En 1628 : François Masset.

En 1629 : Jean Ernotte commis et député de la communauté et Nicolas Mallet maître de ville.

En 1630 : Nicolas Mallet.

En 1631 : Jacques Ernotte.

En 1632 : Marchis Ernotte.

En 1634 : Jacques Petit en nom d'Augustin Ernotte.

En 1635 : Jean Joneau.

En 1636 : Jean Ernotte.

En 1637 : Jean Masset.

En 1638 : Jaspar Loyet.

En 1639 : Jean Gillar.

En 1641 : Nicolas Joneau.

En 1642 : Mahy Lambert.

De 1643 à 1647, on cite Guillaume Ernotte et Bartholomé Des Loges.

En 1648 : François Mousquet.

En 1649 : Jacques De Treigne.

En 1650 : Jean Boulouffe.

En 1651 : Materne Joneau.

En 1652 : Nicolas Baisir.

En 1653 : Guillaume Ernotte.

En 1654 : Nicolas Petit.

En 1655 : Thomas Pirco.

En 1656 : Jean le Longfils.

En 1657 : François Héllа.

En 1658 : Jean Baisir.

En 1660-61 : Jan Ranwet ou Rauwe.

En 1662 : Jacques Helaz.

En 1663 : Jacques De Treigne maître de ville loco Thomas Toussaint.

En 1664 : Jean Canivet.

En 1665 : Lambert Ernotte.

En 1666 : Nicolas Mallet.

En 1667 : Antoine Masset.

En 1668 : Philippe Brichet.

En 1669 : Nicolas De Loges.

En 1670 : Jean Chauveau.

En 1671 : Jean Wilmet.

En 1672 : Pierre Du Puis.

En 1673 : Joseph Ernotte.

En 1674 : Pierre Pirard.

En 1675 : Jacques Massart.

En 1676 : Gaspar Vitou.

En 1677 : Jan Masset.

En 1678 : François Lambotte.

En 1679 : Marc Antoine De Treigne.

En 1680 : Lambert Loyet.

En 1681 : Jean Antoine loco Benoît Copaez.

En 1682 : Jean Antoine loco Jean Pirson.

En 1683 : Jean Antoine loco Mousquet.

En 1684 : Martin Boulouffe.

En 1685 : Nicolas Desrenne.

En 1686 : Nicolas Joneau.

En 1687 : Gilles Delmarche.

En 1688 : Augustin André.

En 1689 : Jean Baudy.

En 1690 : Jean Jacquart.

En 1691 : François Ernotte.

En 1692 : Nicolas Ernotte.

En 1693 : Jean Antoine loco Jean Simon.

En 1694 : Jean Antoine loco Jacques Petit.

En 1695-96 : Nicolas Bastin.

En 1697 : Jean Antoine loco Nicolas Petit.

En 1698 : Jean Antoine loco Antoine Lambert.

En 1699 : Joseph Baisir.

En 1700 : Dieudonné Fontenelle.

En 1701 : Jean Massart.

En 1702 : Estienne Martin.

En 1703 : Philippe Bastin.

En 1704 : Pierre Cogneau.

En 1705 : Pierre Joneau.

En 1706 : Jean Petit.

En 1707 : André Brichet.

En 1708 : François Grawez.

En 1709 : Louis Bernard.

En 1710 : François Grawez ou Gilles Delmarche.

En 1711 : Hubert Baisir.

En 1712 : Pierre Chauvau.

En 1713 : Joseph Jonneau.

En 1714 : Jean Boulouffe.

En 1715 : Martin Baisir (remplacé par Philippe Antoine).

En 1716 : Félix Ganard.

En 1717 : Pierre Jos Jacart.

En 1718 : Jean Majolet.

En 1719 : Nicolas De France.

En 1720 : Jacques Ernotte.

En 1721 : Jacques Deloge.

En 1722 : Laurent Menart.

En 1723 : Pierre Jos Jacquart.

En 1724 : Jean Bourguin.

En 1725-26 : Jean Jacques Dupuis.

En 1727 : Jean Bourguin.

En 1728 : Pierre Wauthier.

En 1729 : Jean Jacques Simonet.

En 1730 : François Fontenelle.

En 1731 : Pierre Jos Jacart.

En 1732 : Jean Hansine.

En 1733 : Pierre Wauthier.

En 1734 : Jean Baptiste Fontenelle.

En 1735 : Jean Maudoux.

En 1736 : Joseph Bastin.

En 1737 : François Bastin.

En 1738 : Philippe Wauthier.

En 1739 : Pierre Jos Jacquart.

En 1740 : Joseph Ernotte.

En 1741 : Nicolas Trousset.

En 1742 : Joseph Grawez.

En 1743-44 : Pierre Jos Jacquart.

En 1745 : Joseph Wauthier.

En 1746 : Gile Du Bernard.

En 1747 : Philippe Ganard.

En 1748 : Jos. Ernotte.

En 1749 : Martin Colinet.

En 1750 : Jacques Simonet.

En 1751 : Jean Jos Jacquart.

En 1752-53 : Louis Philippe Antoine.

En 1754 : Jean Joseph Wauthier.

En 1755 : Nicolas Lambotte.

En 1756 : Nicolas Petit.

En 1757 : Louis Philippe Antoine.

En 1758-59 : Jean Jos Jacart.

En 1760 : Nicolas Jos Bastin.

En 1761 : Jean Joseph Jacart.

En 1762 : Philippe Ganard.

En 1763 : Louis Philippe Antoine.

En 1764 : Jean Jacques Ghislain.

En 1765-66 : Louis Philippe Antoine.

En 1767 : Nicolas Simon.

En 1768 : Jean Jacart.

En 1769-70 : Nicolas Simon.

En 1771-72 : Nicolas Jos Bastin.

En 1773-74 : Jean Jacquart.

En 1775-76 : Joseph Ghislain.

En 1777-78-79-80 : Nicolas Simon.

En 1781-82 : Nicolas Joseph Lambotte.

En 1783-84 : Jean François Denis Bricout.

En 1785-86-87-88 : Nicolas Simon.

En 1789 : Joseph Ghislain.

En 1790 : Jacques Dupuis.

En 1791 : Jacques Fontenelle.

En 1792: Joseph Depret.

En 1793: Nicolas Breda.

En 1794 : Joseph Ghislain.

Annexe 9 : les baillis

Jean Le Rond (1581-1585) ; Jacques de Labricq (1585-1586) ; Dominique Le Rond (1587- ?) ; Valentin Playoul (1600-1615 au moins…) ; Pierre le Tassier (…au moins 1626-1656) ; Jean Jacques Desfossez (1658-1685) ; Guillaume Minet (1685-1690) ; J. A. Dencken (1698-1710) ; Albert Brogniet (1711-1738) ; André Mascart (1738-1770) ; François Joseph Brogniez (1771-1775).

Il prête serment le 21 février 1771 : « aux émoluments ordinaires, si comme toutes amendes forfaits, qui sont commis dans les bois et autres lieux de la juridiction par nos surcéants et étrangers lesquelles seront au profit de notre bailly à charge qu'il sera tenu et obligé de faire avec frais et dépens toutes procédures nécessaires concernant l'exécution des malfaiteurs, sans rien pouvoir demander ».

Léopold Renaux (1776-1792) ; Furcy Boursault (1792-1794).

« C'est aux honneurs, prérogatives ordinaires, si comme toutes amendes, forfaits qui sont commis qui pourront se commettre à l'avenir dans nos bois et autres biens de notre juridiction de Silenrieux par nos surcéans et étrangers lesquels seront au profit du bailly à charge qu'il sera tenu et obligé de faire à ses frais et dépens toutes procédures nécessaires concernant l'exécution des malfaiteurs, sans rien pouvoir nous demander ; ne pourra aussi convenir pour aucune amende où il s'agira de nos intérêts sans notre participation ordonnant à nos mayeurs, greffiers échevins de recevoir et reconnaître en la qualité dite ledit sieur Furcy Boursault ». Le 13 mai 1793 il prête serment à Silenrieux.

Les lieutenants baillis

En 1528 :Collart Pasquet (cité en 1528) ; Mengued Damaye (cité en 1602) ; Jean de Soye (1613-1615) ; Jean Ernotte (cité en 1628) ; J.D. Chauveheid (cité en 1711) ; Jean Grignet (1712-1738) ; Pierre Joseph Mascart (1738-1748) ; Cabareaux (1749-1753) ; Théodore Renson déjà receveur à Silenrieux (1754-1782 au moins…).

Annexe 10 : les personnalités politiques sous le régime français

Les présidents de la municipalité du canton de Walcourt :

- du 22 août 1795 à avril 1797 : J.B. Bourguy.

- d’avril 1797 à avril 1798 : J.T. Lante.

- d’avril 1798 à avril 1799 : J.F. Grenier.

- d’avril 1799 au 21 avril 1800 : N. Thibaut.

Le maire-président de Silenrieux (système avant la constitution du 22 août 1795) :

- Jean Joseph Cauderlier.

Les officiers municipaux de Silenrieux (système avant la constitution du 22 août 1795) :

- Philippe Petit et J.C. Delmarche.

L’agent municipal de Silenrieux (constitution du 22 août 1795) :

- de la constitution du 22 août 1795 à avril 1796 : Jean-Nicolas Simon.

- d’avril 1796 à avril 1797 : Philippe Joseph Lambotte.

- d’avril 1797 à avril 1798 : Jean-Joseph Cauderlier.

- d’avril 1798 à avril 1799 : Augustin Petit (qualifié d’assez patriote et assez instruit par les autorités françaises).

- d’avril 1799 à avril 1800 : Jean-Nicolas Simon.

L’adjoint municipal (constitution du 22 août 1795) :

- de la constitution du 22 août 1795 à avril 1797 : Nicolas Breda.

- d’avril 1797 à avril 1800 : Ferdinand Marsigny (qualifié d’assez patriote et instruit par les autorités françaises).

Le conseil municipal de Silenrieux suite à la loi du 17 février 1800 :

- le maire d’avril 1800 au 31 décembre 1807 : Jean-Nicolas Simon.

- l’adjoint au maire d’avril 1800 à 1804 : Ferdinand Marsigny.

- l’adjoint au maire de 1805 au 31 décembre 1807 : Augustin Petit.

- le conseil municipal d’avril 1800 à 1802 : Adam Jean-Joseph, Bastin Augustin, Brichet Philippe, Duclos François, Ghislain Joseph, Hardy François, Lambotte Philippe, Petit Philippe, Simon Jean Jacques, Simon Nicolas.

- en 1802, Petit Augustin, Ganard Pierre, Bricout Philippe et Ernotte Pierre Joseph remplacent Brichet Philippe, Bastin Augustin, Lambotte Philippe et Simon Nicolas.

- en 1806, André Ghislain succède à Joseph Ghislain, Augustin Bastin prend la place d’Augustin Petit devenu adjoint au maire et Jacques Lambotte remplace Jean Joseph Adam.

- le conseil municipal avant le renouvellement du 1 janvier 1808 : Bastin Augustin (décédé le 7 octobre 1806), Bricout Philippe, Duclos François, Ernotte Pierre Jos., Ganard Pierre, Ghislain André, Hardy François, Lambotte Jacques, Petit Philippe et Simon Jean-Jacques.

- Au renouvellement du 1 janvier 1808, Augustin Petit devient maire (qualifié de zélé, assez instruit et honnête par les autorités françaises) et Jean-François Misson adjoint au maire (qualifié d'homme ordinaire par les autorités françaises). Au conseil municipal, Philippe Breda et Jean-Nicolas Simon remplacent Pierre Ernotte et Augustin Bastin (déjà remplacé en 1806 car il est décédé le 7 octobre 1806).

- Au renouvellement du 1er janvier 1813, Augustin Petit et Jean-François Misson restent maire et adjoint ; cependant, le conseil municipal est renouvelé de moitié : Gérard Coenen, Jacques Robert, François Durbecq, Dominique Henquart et Albert Ernotte remplacent François Hardy, Philippe Petit, Jean-Nicolas Simon, François Duclos et Jean-Jacques Simon.

- A la fin de la période française, nous avons donc au conseil municipal : Augustin Petit comme maire, Jean-François Misson comme adjoint au maire et les conseillers : Gérard Coenen, Jacques Robert, Pierre Ganard, Philippe Bricout, François Durbecq, Dominique Henquart, Philippe Breda, Albert Ernotte, André Ghislain et Jacques Lambotte.

Annexe 11 : les conseils communaux sous le régime hollandais

Avant la nouvelle loi hollandaise (c'est-à-dire de 1816 à 1818), le conseil communal était composé de :

Augustin Petit maire, Jean François Misson adjoint au maire, Gérard Coenen, Jacques Robert, Pierre Ganard, Philippe Bricout, François Durbecq, Dominique Henquart, Philippe Breda, Albert Ernotte, André Ghislain et Philippe Jacques Lambotte comme conseillers.

A partir du 20 décembre 1819, le conseil communal fut composé de :

Augustin François devient bourgmestre, François Misson et Philippe Courtois deviennent assesseurs et Philippe Jacques Lambotte, Philippe Petit, Jacques Robert, Pierre Lambert Simon, Jacques Masset et François Durbecq comme conseillers.

Le 15 février 1820, Dominique Hencart et Louis Baisir remplacent Jacques Masset décédé et Philippe Petit nommé secrétaire.

Le 28 mars 1821, Jean Hencart et François Colinet remplacent Dominique Hancart décédé et Louis Baisir démissionnaire.

Le 1er septembre 1826, Philippe Lambotte jeune remplace Philippe Lambotte vieux décédé.

Le 31 décembre 1827, Ferdinand Deloge remplace Jean Hancart décédé.

Le 18 juin 1829, Pierre Lambert Simon est nommé assesseur à la place de François Misson décédé et Antoine Gilcart remplace François Misson comme conseiller. Pascal Fontenelle remplace François Durbecq démissionnaire.

Le conseil avant la révolution belge se compose de : Augustin François bourgmestre, Philippe Courtoy et Pierre Lambert Simon assesseurs ainsi que François Colinet, Ferdinand Deloge, Antoine Gilcard, Pascal Fontenelle, Philippe Lambotte, Jacques Robert comme conseillers.

Annexe 12 : les conseils communaux sous le régime belge

(C) pour catholique, (L) pour libérale et (S) pour socialiste

Le 23 octobre 1830, le conseil communale élu est : Augustin François bourgmestre, Pierre Lambert Simon et Philippe Courtoy assesseurs, Philippe Lambotte, Ferdinand Deloge, Gérard Coenen, François Colinet, Hubert Ernotte et Pascal Fontenelle conseillers.

Le 9 janvier 1831, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean-Baptiste Piret, les assesseurs : Pierre Lambert Simon et Augustin Fontenelle, les conseillers : Philippe Lambotte, Gérard Coenen, Malo Simon, Pierre Ernotte, Augustin Carez, Valéry Gillard.

Le 14 juillet 1836, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean Baptiste Piret, les échevins : Augustin Fontenelle et Pierre Lambert Simon, les conseillers : Augustin Carez, Pierre Ernotte, Pierre Médot et François Leroy.

Le 25 octobre 1842, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean Baptiste Piret, les échevins : Pierre Lambert Simon et Augustin Carez, les conseillers : Piere Médot, François Leroy, Pierre Ernotte, Alexandre François.

Le 28 octobre 1845, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean-Baptiste Piret, les échevins : Augustin Carez et Pierre Lambert Simon, les conseillers : Pierre Ernotte, Alexandre François, Augustin Fontenelle, Gérard Coenen (il démissionne le 7 avril 1846 et sera rempacé par Théodore Gallot le 19 juillet 1846).

Le 22 aout 1848, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean Baptiste Piret, les échevins : François Mathieu et Pierre Lambert Simon (remplacé par Gérard Coenen le 24 novembre 1850), les conseillers : Alexandre François, Théodore Gallot, Augustin Fontenelle et Isidore Deloge.

Le 28 octobre 1851, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean Baptiste Piret, les échevins : François Mathieu et Alexandre François, les conseillers : Augustin Fontenelle, Pierre Ernotte, Isidore Deloge, Gérard Coenen.

Le 31 octobre 1854, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean Baptiste Piret, les échevins : François Mathieu et Alexandre François, les conseillers : Isidore Deloge, Augustin Fontenelle, Pierre Ernotte, Joseph Pivont.

Le 27 octobre 1857, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean Baptiste Piret, les échevins : François Mathieu et Charles François, les conseillers : Isidore Deloge, Joseph Pivont, Augustin Fontenelle et Florent Ernotte.

Le 25 septembre 1859, le conseil communal élu est : bourgmestre Jean Baptiste Piret, les échevins : Charles François et Isidore Deloge, les conseillers Joseph Pivont, Augustin Fontenelle, Florent Ernotte, Eugène Coenen.

Le 30 octobre 1860, le conseil communal élu est : bourgmestre : Jean baptiste Piret, les échevins : Charles François et Isidore Deloge, les conseillers (de nouveau 6) : Constantin Dethier, Eugène Coenen, François Jonniaux, André Lambotte, augustin Fontenelle, Florent Ernotte.

Le 2 novembre 1862, la démission de Jean Baptiste Piret pour incompatibilité est effective malgré les interventions du conseil communal le 8 juin 1862 à la province pour reporter cette décision.

Charles François au nom du conseil fit l'éloge du mayeur. Il parle d'une décision flagellante et amère.

Sylvain Piret (fils de Jean-Baptiste) succédera à son père en janvier 1863.

Le 27 octobre 1863, le conseil communal élu est : bourgmestre : Sylvain Piret, les échevins : Charles François et Isidore Deloge, les conseillers : Augustin Fontenelle, Florent Ernotte, Eugène Coenen, Constantin Dethier (échevin le 20 mai 1866 après la démission de Sylvain Piret le 4 avril 1866 qui ne sera effective que le 2 février 1868), François Jonniaux Jean Baptiste Bouillot.

Le 29 octobre 1866, le conseil communal élu est : bourgmestre : Sylvain Piret (L), les échevins : Isidore Deloge (C) et Constantin Dethier (L), les conseillers : François Jonniaux (L), Eugène Coenen (L), augustin Fontenelle (C), Florent Ernotte, Jean Baptiste Bouillot, Charles François (C).

Après la démission effective de Sylvain Piret le 2 février 1868, Amour Piret est élu conseiller le 18 février 1868 et Charles François nommé bourgmestre le 29 mars 1868.

Après des dissensions au sein du conseil, le 6 juin 1869, Constantin Dethier démissionne car il est nommé garde forestier ; le 2 août 1869, Augustin Fontenelle, Florent Ernotte, Eugène Coenen, François Jonniaux, Amour Piret et Jean-Baptiste Bouillot remettent leur démission de conseillers. Après un conseil spécial, seul Eugène Coenen retire sa démission et est nommé échevin. Il décède le 4 novembre 1869 et sera remplacé par Jean Lambotte.

Le 26 octobre 1869, le conseil communal élu est : bourgmestre : Charles François (C), les échevins : Isidore Deloge (C) et François Mathieu (L), les conseillers : Antoine Léonard (L), Félicien Marsigny (C), Jean Lambotte (L), Louis Baisir (C), Eugène Coenen (L) et Augustin Lambotte (C).

Suite au décès de Charles François, son frère Adolphe François sera élu conseiller le 2 juillet 1871 et deviendra échevin le 31 décembre 1871 à la place de François Mathieu qui fut désigné comme bourgmestre le 4 septembre 1871.

Le 1er juillet 1872, le conseil communal élu est : bourgmestre : François Mathieu (L), les échevins : Adolphe François (C) et Eugène Coenen (L), les conseillers : Augustin Lambotte (C), Félicien Marsigny (C), Antoine Léonard (L), Louis Baisir (C), Joseph Gallot (L) et Jean Lambotte (L).

Le 26 octobre 1875, le conseil communal élu est : bourgmestre : François Mathieu (L), les échevins : Adolphe François (C) et Eugène Coenen (L), les conseillers : Augustin Lambotte (C), Louis Heine (C), Antoine Léonard (L), Louis Baisir (C), Joseph Gallot (L) et Jean Lambotte (L).

Le 29 octobre 1878, le conseil communal élu est : bourgmestre : François Mathieu (L), les échevins : Eugène Coenen (L) et Adolphe François (C), les conseillers : Augustin Lambotte (C) (il remplace Eugène Coenen comme échevin à son décès en 1879), Louis Heine (C), Antoine Léonard (L), Louis Baisir (C), Joseph Gallot (L) et Jean Lambotte (L).

Le 29 juin 1879 est élu Alfred Simon (L) comme conseiller pour remplacer Augustin Lambotte devenu échevin.

Le 25 octobre 1881, le conseil communal élu est : bourgmestre : François Mathieu (L), les échevins : Augustin Lambotte (C) et Jean Lambotte (L), les conseillers : Antoine Léonard (L), Adolphe François (C), Louis Heine (C), Alfred Simon (L), Bienaimé Fontenelle (C) et François Jonniaux (L).

Le 16 octobre 1882, le conseil communal élu est : bourgmestre : François Mathieu (L), les échevins : Jean Lambotte (L) et Alfred Simon (L) + Antoine Léonard (L), Adolphe François (C), Louis Heine (C), Bienaimé Fontenelle (C), amour Piret (L) et Honoré Simon (C).

Le 19 octobre 1884, le conseil communal élu est : bourgmestre : François Mathieu (L), les échevins : Louis Heine (C) et Antoine Léonard (L), les conseillers : Jean Lambotte (L), Alfred Simon (L), Bienaimé Fontenelle (C), Amour Piret (L), Honoré Simon (C) Adolphe Hancart (L).

Le 25 octobre 1885, Alfred Simon n'est plus conseiller car domicilié à Walcourt.

A partir du 30 décembre 1887, les échevins sont nommés par le conseil communal.

Le 16 octobre 1887, le conseil communal élu est : bourgmestre : François Mathieu (L), les échevins : Antoine Léonard (L) et Jean Lambotte (L), les conseillers : Amour Piret (L), Honorat Simon (C), Adolphe Hancart (L), Auguste Fontenelle (C), Amour Walrand (L) et Louis Lambotte (L).

L'échevin Léonard meurt le 2 juillet 1889 et est remplacé par Honorat Simon.

Le 28 décembre 1890, le conseil communal élu est : bourgmestre : Louis François (C) (à partir du 8 mars 1891), les échevins : Honorat Simon (bourgmestre faisant fonction avant le 8 mars 1891) (C) et Adolphe Hancart (L), les conseillers : Auguste Fontenelle (C), Amour Walrand (L), Louis Lambotte (L), Bienaimé Fontenelle (C), Augustin Peteux (C), Louis Heine (C).

Le 17 novembre 1895, le conseil communal élu est : bourgmestre : Louis François (C), les échevins : Louis Heine (C) et Bienaimé Fontenelle (C) (jusqu'au 31 décembre 1899), Augustin Peteux (C), Victor Poulet (L) Léandre Meunier (L) et Augustin Masset (C).

Le 15 octobre 1899, le conseil communal élu est : bourgmestre : Louis François (C), les échevins : Louis Heine (C) et Léandre Meunier (L), les conseillers : Jean Baptiste Ernotte (L), Adolphe Hancart (L), Louis Lambotte (L) Augustin Peteux (C). Suite au décès de Meunier le 10 septembre 1900, c'est Adolphe Hancart qui le remplacera et le dimanche 20 janvier 1901, les électeurs désignent par 271 voix Alexandre Goblet comme nouveau conseiller contre 238 à Fontenelle.

Le 18 octobre 1903, le conseil communal élu est (de nouveau 9 membres) : bourgmestre : Louis François (C), les échevins : Louis Lambotte (L), Adolphe Hancart (L), les conseillers : Louis Heine (C), Jean-Baptiste Ernotte (L), Alexandre Goblet (L), Sylvain Antoine (C), Joseph François (C), Nestor Masset (C).

Le 20 octobre 1907, le conseil communal élu est : bourgmestre : Louis François (C), les échevins : Louis Lambotte (L) et Jean-Baptiste Ernotte (L), les conseillers : Louis Heine (C), Alexandre Goblet (L), Joseph François (C), Sylvain Antoine (C), Aimé Walrand (L), Auguste Hancart (L).

Le 26 décembre 1910, Alexandre Goblet remplace l'échevin Lambotte.

Le 15 octobre 1911, le conseil communal élu est : bourgmestre : Louis François (C), les échevins : Louis Hancart (L), Aimé Walrand (L) (qui remplace J.B. Ernotte décédé en janvier 1912), les conseillers : Sylvain Antoine (C), Adolphe Delpire (L), Joseph François (C), Augustin Peteux (C), Auguste Hancart (L) et Nestor Masset (C) (qui remplace J.B. Ernotte).

Les résultats des premières élections au suffrage universel du 24 avril 1921 : 4 bulletins blancs, 603 bulletins valables dont 77 panachés.

La 1ère liste (cartel socialiste libéral) : 193 bulletins complets (case de tête ou en face d'un candidat) et 72 incomplets (suffrages nominatifs pour une seule liste). La 2ème liste (catholique) : 170 bulletins complets et 91 incomplets.

La liste 1 (5 élus) Walrand 60, Halloy 29, Delpire 48, Hancart 72, Renard 47, François 30, Peteux 26, Brichet 38, Mortier 21.

La liste 2 (4 élus) Sohet 71, Peteux Augustin 42, François 57, Devouge 55, Lesoil 39, Cuvelier Eli 26, Gaspart Basile 23, Masset Fernand 22, Van Neyghen Ernest 13.

Le nouveau conseil donne : bourgmestre : Louis Hancart (L) bourgmestre, les échevins : Aimé Walrand (L) et Adolphe Delpire (L), les conseillers : Augustin Péteux (C) (remplacé le 9 novembre 1926 par Eli Cuvelier), Jos Sohet (C), Léopold Halloy (S), Achille Devouge (C), Henri Renard (S) (remplacé le 1er septembre 1926 par Justin Brichet), Auguste Lesoil (C).

Le 10 octobre 1926, le conseil communal élu est : bourgmestre : Joseph Sohet (C), les échevins : Joseph François (C) et Auguste Lesoil (C), les conseillers : Aimé Walrand (L), Louis Hancart (L), Adolphe Delpire (L), Achille Devouge (C).

Les résultats de 1926 : cartelliste : 284 voix et catholiques 314 voix.

Les cartellistes : Walrand Aimé 43, Delpire Adolphe 36, Gilles Hector 10, Hancart Louis 109, François Nestor 13, Derenne 4, Gillard Sylvain 9 ; les catholiques : François Jos 25, Devouge Achille 72, Lesoil Auguste 55, Sohet Jos 180, Walrand Henri 25, Simon Alphonse 23, Cuvelier Eli 13.

Le 9 octobre 1932, le conseil communal élu est : bourgmestre : Joseph Sohet (C), les échevins : Auguste Lesoil (C) et Omer Huaux (C), les conseillers : Adolphe Delpire (L), Aimable Walrand (L) (remplacé en 1938 par Edmond Delvaux), Ernest Peteux (C) et Louis Hancart (L) (remplacé pour démission par Wilfried Mathieu le 15 février 1933).

La liste 1 (cartelliste) : Aimable Walrand, Adolphe Delpire, Firmin Gille, Wilfrid Mathieu, Cléonis Boulanger, Edmond Delvaux, Louis Hancart. La liste 2 (catholique) : Omer Huaux, Ernest Peteux, Auguste Lesoil, Jos Sohet, Lerat, Cuvelier, Jonniaux.

Le résultat de l'élection : les cartellistes 268 voix 3 élus (Walrand, Delpire, Hancart) ; les catholiques 337 voix 4 élus (Huaux, Sohet, Lesoil, Peteux).

Le 25 septembre 1938 (une seule liste, pas de vote), le conseil communal est : bourgmestre Joseph Sohet (C), les échevins : Auguste Lesoil (C) et Omer Huaux (C), les conseillers : Ernest Peteux (C), Omer Lerot (C), Eugène Fontenelle (C) et Jules Huaux (C).

Le 24 novembre 1946, le conseil communal élu est : bourgmestre : Madeleine Derselle-Suain (intérêts communaux) (remplacé à son décès par Lucien Folon le 10 avril 1948), les échevins : Lucien Folon (L) (remplacé d'abord par Justin Mathieu qui démissionne quelques mois après, puis par Justin Lempereur le 27 octobre 1948) et Vladimir Bouillot (S), les conseillers : Auguste Lesoil (C) (remplacé par Maurice Gigot le 12 mai 1947), Paul Dudart (C), Armand Paquet (C) et Justin Mathieu (L) (remplacé par Marc Moyen (S) après sa démission le 27 octobre 1948).

Les résultats des élections : la liste 1 (cartellistes) a obtenu 350 voix et 4 élus : Madeleine Suain 144 voix, Justin Mathieu 51 voix, Lucien Folon 48 voix, Vladimir Bouillot 31 voix, Lempereur 31 voix, Moyen 13 voix et Mouchart 14 voix.

La liste 2 (catholique) a obtenu 237 voix et 3 élus : Paul Dudart 74 voix, Auguste Lesoil 54 voix, Armand Paquet 41 voix, Maurice Gigot 39 voix, Gilles 21 voix, Lerat 13 voix et Lambotte 19 voix.

Le conseil communal décidera le 15 juin 1950 de mettre une plaque commémorative à la mémoire de Mme Derselle à l'école des filles vu son dévouement pendant la guerre.

Le 20 janvier 1950, suite au décès de Vladimir Bouillot, lui succède Gaston Mouchart et Marc Moyen est élu échevin.

Le 12 octobre 1952, le conseil communal élu est : bourgmestre : Lucien Folon (L), les échevins : Paul Lambotte (S) et Adelin Huaux (L), les conseillers : Paul Dudart (C), Armand Paquet (C), Marc Moyen (S) et Hilaire Mathet (C) (remplacé à son décès par Augustin Peteux le 23 juillet 1957).

Les résultats des élections : le PSC 274 voix (3 élus) avec Paul Dudart 107, Armand Paquet 62, Hilaire Mathet 69, Joseph Devouge 62, Augustin Peteux 23, Noel Richoux 22, Jules Lambotte 20.

Le cartel socialiste libéral 298 voix (4 élus) avec Paul Lambotte 10, Adelin Huaux 14, Marc Moyen 32, Lucien Folon 212, Gaston Mouchart 9, Eugène Hancisse 8 et Nestor Lemire 8.

Le 12 octobre 1958, le conseil communal élu est : bourgmestre : Lucien Folon (L), les échevins : Eugène Hancisse (S) et Marc Moyen (S), les conseillers : Armand Paquet (C), Paul Dudart (C), Paul Lambotte (S), René Gille (C).

Les résultats des élections : le PSC 235 voix (3 élus) dont Armand Paquet 51, René Gilles 28, Masset 23, Paul Dudart 102, Vve Mathet 19, A. Wautelet 15, Richoux 18. Le cartel socialiste libérale 330 voix (4 élus) dont Lucien Folon 185, Paul Lambotte 36, Adelin Huaux 37, Marc Moyen 60, Mouchart 18, Eugène Hancisse 76 et Lemire 7.

Le 24 septembre 1964 (une liste « intérêts communaux » unique), le conseil communal élu est : bourgmestre : Lucien Folon (L), les échevins : Eugène Hancisse (S) et Marc Moyen (S), les conseillers : Jules Lambotte (C), Michel Body (C), Adelin Huaux (L), René Gille (C) (remplacé par Gaston Mouchart le 20 mars 1970).

Le 11 octobre 1970, le conseil communal élu est : bourgmestre : Lucien Folon (L), les échevins : Marcel Lempereur (S) et Michel Body (C), les conseillers : Marc Moyen (S), Eugène Hancisse (S), Jules Lambotte (C) (remplacé par René Gilles le 18 septembre 1975), René Mathieu (L).

Les résultats des élections :

Intérêts communaux tête de liste 31, Folon Lucien 160, Hancisse Eugène 80, Body Michel 129, Moyen Marc 41, Gille René 23, Lempereur Marcel 57, Lambotte Jules 53.

PSC tête de liste 5, Saint Paul 39, Hardy 6, Latte 9, Nuyttens 3, Motte Marie 4.

Liste renovation tête de liste 12, René Mathieu 35, Jacqueline Plaet 39, Jeanmenne Jean 20, Blondeau Jean Claude 16, Bruaux Henry 42, Van belle-Mulenyser Adeline 1, Blampain Léon 1.

Liste Caussin tête de liste 11 Caussin 2 panachés 11.

Le 10 octobre 1976 (première élection de l'entité de Cerfontaine), le conseil communal élu est : bourgmestre : Jules De Ville (L), les échevins : Joseph Bruyer (C), Pierre Lechat (C), Marcelle Tilquin (C), les conseillers : Maurice Jeanmenne (S), Eugène Hancisse (S), Hubert Sirjacques (S), Michel Body (C), Maurice Warichet (S), Justin Meunier (L), Jules Leclercq (S), René Mathieu (L), Ernest Chabotaux (L), André Lépine (C), Anne François (C). Les libéraux Ernest Chaboteau, Justin Meunier et René Mathieu n'ont pas respecté leur parole pour désigner les échevins prévus par un accord (Body et Lépine). 4 élus (Marcelle Tilquin, René Mathieu, Eugène Hancisse et Michel Body) sur 15 de Silenrieux dont un échevin.

Les résultats de l'élection (en majuscule, les candidats de Silenrieux) :

Parti socialiste 52 têtes de liste et 870 autres votes soit 34 %.

André Quennery 270 dont 10 à Silenrieux, EUGENE HANCISSE 130 (élu) dont 106 à Silenrieux, Maurice Warichet 130 (élu) dont 6 à Silenrieux, Jules Leclercq 124 (élu) dont 0 à Silenrieux, Maurice Collart 40 dont 0 à Silenrieux, Albert Forthomme 67 dont 4 à Silenrieux, Maurice Jeanmenne 241 (élu) dont 9 à Silenrieux, Gilbert Wauthier 87 dont 1 à Silenrieux, JACQUELINE PLAET 82 dont 52 à Silenrieux, Yves Canivet 47 dont 2 à Silenrieux, Jean-Pierre Lambert 62 dont 2 à Silenrieux, Léopold Begon 32 dont 0 à Silenrieux, Guy Loiseaux 124 dont 5 à Silenrieux, MARCEL LEMPEREUR 40 dont 30 à Silenrieux, Hubert Sirjacques 143 (élu) dont 2 à Silenrieux.

PSC-PRL 29 têtes de liste et 1758 autres votes soit 66 %.

Joseph Bruyer 408 (élu) dont 55 à Silenrieux, Jules De Ville 721 (élu) dont 41 à Silenrieux, MICHEL BODY 514 dont 245 à Silenrieux (élu), Ernest Chabotaux 350 dont 18 à Silenrieux (élu), Jean-Pierre Meunier 145 dont 24 à Silenrieux, Anne François 173 dont 14 à Silenrieux (élue), Justin Meunier 336 dont 43 à Silenrieux (élu), Maurice Markey 127 dont 14 à Silenrieux, RENE MATHIEU 153 dont 85 à Silenrieux (élu), Pierre Lechat 236 dont 3 à Silenrieux (élu), Simone Michaux Mouvet 153 dont 7 à Silenrieux, Victor Lejeune 67 dont 8 à Silenrieux, Léon Salmon 52 dont 5 à Silenrieux, MARCELLE TILQUIN-JACQUEMART 187 dont 113 à Silenrieux (élue), André Lepinne 208 dont 12 à Silenrieux (élu).

Le 10 octobre 1982 (plus que 13 élus et la majorité est passée de 21 à 18 ans), le conseil communal élu est :

Bourgmestre : Michel Body (C), les échevins : Hubert Sirjacques (S), Joseph Bruyer (C), Maurice Jeanmenne (S) (remplacé par Maurice Warichet le 6 janvier 1986), les conseillers : Maurice Warichet (S), Justin Meunier (L), Marcelle Tilquin (C), Anne François (C), André Lepinne (C), Christian Laurent (S) (remplacé le 30 mai 1985 par Pierre Waroquet), René Robert (L) (remplacé par Alfred Leclercq le 20 juillet 1988), André Sénesael (C), André Marie Dropsy (L).

Il y a 2 élus de Silenrieux sur 13 : le bourgmestre et la présidente du CPAS.

Les résultats de l'élection (en majuscule, les candidats de Silenrieux) :

PSC 998 voix (35.6 %) : Joseph Bruyer 311 (21 à Silenrieux) (élu), MARCELLE TILQUIN-JACQUEMART 321 (111 à Silenrieux) (élue), MICHEL BODY 671 (207 à Silenrieux) (élu), André Senesael 248 (73 à Silenrieux) (élu), Auguste Borgniet 93 (12 à Silenrieux), Rosa Mathieu Verbruggen 108 (15 à Silenrieux), Hubert Maudoux 117 (8 à Silenrieux), Alexandre Gondry 122 (5 à Silenrieux), Jules Winand 79 (13 à Silenrieux), Pascal Chauvaux 68 (2 à Silenrieux), CECILE PAQUET-BAETEN 136 (75 à Silenrieux), André Lépine 188 (22 à Silenrieux) (élu), Anne François 276 (79 à Silenrieux (élue)

PS 845 voix soit 30.2 % : Maurice Jeanmenne 285 (7 à Silenrieux) (élu), PIERRE WAROQUET 152 (98 à Silenrieux), Maurice Warichet 228 (25 à Silenrieux) (élu), Jean-Pierre Lambert 114 (13 à Silenrieux), Maurice Collard 63 (10 à Silenrieux), Albert Forthomme 72 (7 à Silenrieux), Hubert Sirjacques 251 (30 à Silenrieux) (élu), Christian Laurent 306 (32 à Silenrieux) (élu), MARCEL SIRAUX 91 (53 à Silenrieux), Jean Renard 135 (3 à Silenrieux), Suzanne Durbecq 210 (10 à Silenrieux), FERNAND CHARTIER 136 (78 à Silenrieux), André Quennery 164 (6 à Silenrieux).

PRL : 604 voix soit 21.7 % : René Robert 265 (16 à Silenrieux) (élu), André Marie Dropsy 121 (8 à Silenrieux), Dominique Chabotaux 115 (11 à Silenrieux), Justin Meunier 247 (6 à Silenrieux) (élu), Jean-Claude Michel 111 (4 à Silenrieux), JACQUES PIRET 120 (26 à Silenrieux), Michel Bonnivers 118 (6 à Silenrieux), Alfred Leclercq 167 (7 à Silenrieux), SYLVAIN NEIRINCK 72 (20 à Silenrieux), Eugène Révelart 86 (3 à Silenrieux), Jean-Claude Briquet 67 (2 à Silenrieux), Armand Salmon 88 (4 à Silenrieux), Guy Saulmont 274 (31 à Silenrieux) (élu mais laissera sa place à André Marie Dropsy).

GERER : 265 voix soit 9.5 % : Ernest Chabotaux 163 (11 à Silenrieux), RENE MATHIEU 108 (35 à Silenrieux), Constant Motte 73 (8 à Silenrieux), Joseph Gonze 58 (7 à Silenrieux), Jean-Claude Mirgaux 24 (5 à Silenrieux), Jacques Decamp 48 (5 à Silenrieux), Zénon Demarteau 45 (5 à Silenrieux), Louis Marie Detré 51 (6 à Silenrieux), N. VANDENBRANDEN 35 (17 à Silenrieux), Maurice Masset 36 (5 à

Silenrieux), Didier Bernard 46 (5 à Silenrieux), Jean-Claude Mouchart 25 (6 à Silenrieux), André Bombled 41 (5 à Silenrieux).

Progrès : 84 voix soit 3 % : Yvon Linthout 84 (1 à Silenrieux).

Le 9 octobre 1988 (13 élus), le conseil communal élu est : bourgmestre : Michel Body (C), les échevins : Maurice Jeanmenne (S) (remplacé par Marcelle Tilquin le 21 mai 1990), Joseph Bruyer (C), Pierre Waroquet (S), les conseillers : Maurice Warichet (S), Justin Meunier (L), Marcelle Tilquin (C) (remplacée par Bruno Dercq le 21 mai 1990), Anne François (C), André Sénesael (C), André Marie Dropsy (L) (remplacé par André Chabotaux le 25 mars 1991), Guy Saulmont (L), Guy Charles (L) (remplacé par Christine Jognaux le 4 février 1991), Ernest Chabotaux (L).

3 élus de Silenrieux sur 13 dont un bourgmestre et un échevin, puis 2 échevins à partir de 1990.

Les résultats de l'élection : (entre parenthèse = voix de Silenrieux et en majuscule les candidats de Silenrieux).

PS a obtenu 14.1 % : FERNAND CHARTIER 87 (39), Hubert Sirjacques 121 (13), Maurice Warichet 146 (16) (élu), Jean-Pierre Lambert 66 (2), Alain Collart 30 (3), Jacques Masset 41 (0), Viviane Delizée 56 (2), Fernand Henry 28 (0), JEAN-PIERRE PAQUET 36 (17), Jean Renard 55 (1), Suzanne Durbecq 57 (1), André Quennery 39 (0), PAUL GONZE 44 (19).

PRL a obtenu 27.5 % : Guy Saulmont 527 (7)5 (élu), André Marie Dropsy 216 (21) (élu), Christine Jognaux 199 (17), JACQUES PIRET 130 (39), Lucien Bultot 171 (17), Eugène Révelard 111 (15), Michel Bonnivers 122 (19), André Chabotaux 189 (17), Guy Colinet 96 (16), Jean-Marc Guisoland 132 (30), Armand Salmon 99 (16), Justin Meunier 328 (24) (élu), Guy Charles 302 (44) (élu).

Renouveau Communal a obtenu 11 % : Ernest Chabotaux 154 (24) (élu), Benoit Viscardy 133 (14), Henri Binamé 68 (21), Colette Jannot 41 (8), Willy Collart 47 (10), Pascal Detré 47 (9), Marcel Gillard 56 (9), Eric Draps 40 (9), Christine Carpent 44 (11), GUY CAUSSIN 32 (12), Daniel Mellaerts 37 (11), Joseph Gonze 88 (12), RENE MATHIEU 94 (4) 0.

Entente Communale a obtenu 44.2 % : MICHEL BODY 781 (208) (élu), Maurice Jeanmenne 294 (36) (élu), André Senesael 289 (70) (élu), Bruno Dercq 192 (21), Jean-Pol Aglave 56 (6), PIERRE WAROQUET 255 (155) (élu), Alexandre Gondry 134 (10), Yvon Linthout 162 (8), Johan Mathieu 157 (15), Anne François 273 (38) (élue), Ernest Pierson 107 (10), MARCELLE TILQUIN 393 (171) (élue), Joseph Bruyer 466 (50) (élu).

Intérêts communaux (3.2 %) : André Lépine 92 (2).

Le 9 octobre 1994 (de nouveau 15 élus avec minimum de 4 femmes par liste), le conseil élu est : bourgmestre : Michel Body, les échevins : Hubert Sirjacques (remplacé par Jean Marie Vandenberghe le 2 octobre 1995), André Senesael, Maurice Warichet (remplacé par René Robert le 16 juin 1998), les conseillers : Justin Meunier, Marcelle Tilquin (remplacée par Bruno Dercq le 1er avril 1995), Anne François (remplacée par Jean-Louis Mathot le 14 janvier 1999), Guy Saulmont, André Chabotaux, Christophe Bombled, René Robert (remplacé par Fernand Chartier le 16 juin 1998), Joseph Delwart (remplacé par Pierre Waroquet le 7 mai 1997 qui sera remplacé par Yves Bourton le 16 mars 1998), André Lépine, Alexandre Gondry, Yvon Linthout.

Les résultats de l'élection : (entre parenthèse = votes obtenus à Silenrieux et en majuscule les candidats de Silenrieux)

ECOLO : 83 voix soit 2.9 % Pascal Vincent 32 (2), Isabelle Wiard 10 (1), Nathalie Caramin 22 (3), Josée Gobeaux 21 (1), Dominique Hublet 16 (1).

PRL : 898 voix soit 30.9 % Guy Saulmont 448 (48) (élu), Christophe Bombled 232 (19), André Chabotaux 388 (28) (élu), MARIE THERESE MAHY 222 (31), Willy Bonnivers 175 (11), Jean-Pierre Hubert 244 (13) (élu), Véronique Richoux 160 (11), Louis Marie Detré 149 (6), Nestor Bocart 200 (14), Monique Guiot 181 (7), Philippe Canevat 173 (10), Martine Colinet 119 (8), Armand Salmon 124 (7), Justin Meunier 321 (14) (élu), René Robert 396 (31) (élu).

PS : 495 voix soit 17 % Maurice Warichet 188 (20) (élu), Jean-Marie Vandenberghe 64 (6), FERNAND CHARTIER 92 (56), Grégory Lambert 68 (3), Jacques Masset 63 (6), Francis Delie 56 (7), Daniel Greggio 51 (1), Serge François 69 (2), INGRID HERBECQ 57 (35), angélique Masset 49 (4), Viviane Delizée 87 (5), MICHELINE CHARTIER 70 (41), Francis Hulot 42 (0), André Quennery 37 (0), Hubert Sirjacques 108 (3) (élu).

Front National : 41 voix soit 1.4 % Marie Louise Gillard 41 (4).

Renouveau Communal : 393 voix soit 13.5 % André Lépine 191 (11)(élu), Yvon Linthout 93 (4), Joseph Gonze 28 (4), Jean Pol Navarre 55 (3), Jean-Philippe Kinif 60 (3), JULIEN DERSELLE 42 (23), Lucy Hubert 26 (2), Jean-Luc Moreau 24 (2), Muriel Binon 60 (3), Jean Gilsoul 27 (2), Jeannine Dalne 38 (2), Jean Claude Lambert 40 (3), MARIE ROSE MAINGHAIN 49 (29), Constant Motte 113 (6), Ernest Chabotaux 141 (18) (élu).

Présence : 998 voix soit 34.3 % MICHEL BODY (élu) 608 (196), Bruno Dercq 152 (26), Yves Bourton 138 (14), Joseph Delwart (élu) 205 (51), Alexandre Gondry (élu) 184 (18), Véronique Minon 100 (15), Jean-Louis Mathot 133 (14), JEAN-PIERRE DUHAIN 89 (45), Marie Marthe Chauvaux Lepinne 134 (35), Jean Marie Demarteau 126 (20), Hubert Maudoux 89 (11), Anne François (élue) 179 (25), André Senesael (élu) 319 (106), PIERRE WAROQUET 169 (113), MARCELLE TILQUIN (élue) 247 (128).

Les conseillers provinciaux provenant de Silenrieux :

Sylvain Piret (L) de juillet 1872 à 1876.

Louis François (C) de octobre 1896 à 1908.

Jean Baptiste Ernotte (L) de 1908 à 1911

Jacqueline Plaet (S) de 1974 à 1977

Michel Body (C) de décembre 1978 à 1987.